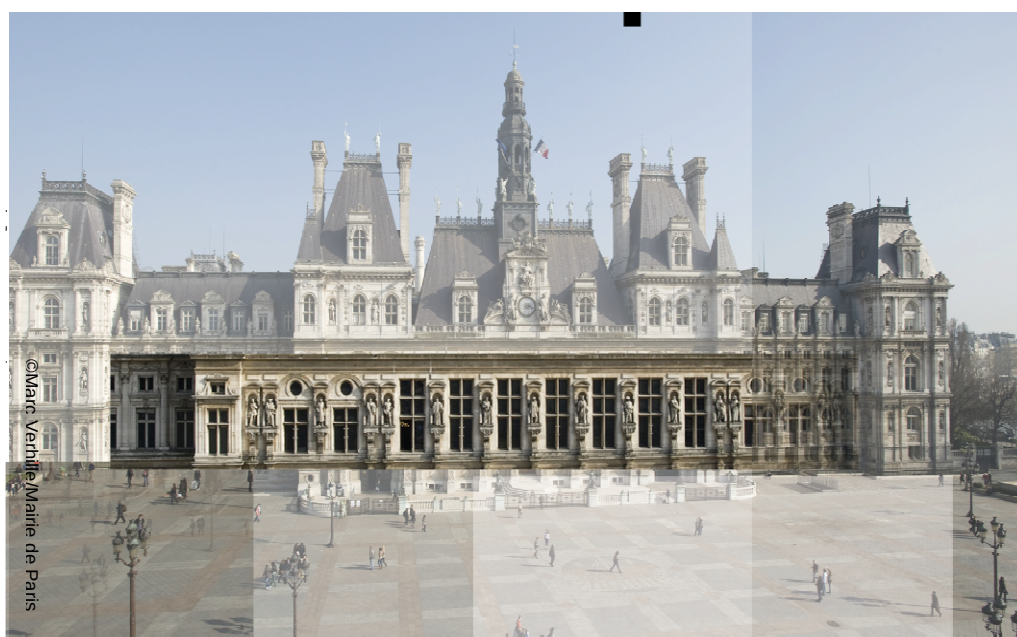


Conseil municipal et départemental



**Séance des lundi 28, mardi 29 et
mercredi 30 septembre 2015**

<http://www.paris.fr>

Vendredi 23 octobre 2015

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2015 DASCO 74 - Subventions (15.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 19e arrondissement et conventions avec deux associations.....	7
Hommage aux 8 victimes de l'incendie de la rue Myrha, dans le 18e arrondissement.....	3	2015 DASCO 75 - Subventions (16.900 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 20e arrondissement et conventions avec deux associations.....	7
Condoléances.....	3	2015 DASCO 119 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2016-2017.....	7
Adoption de comptes rendus.....	4	2015 DASCO 133 - Caisse des Écoles (1er) - Subvention (19.300 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration.....	7
Souhais de bienvenue.....	4	2015 DASCO 134 - Caisse des Écoles (2e) - Subvention (36.090 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	7
Rappel au règlement.....	5	2015 DASCO 135 - Caisse des Écoles (3e) - Subvention (38.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	7
Félicitations.....	6	2015 DASCO 136 - Caisse des Écoles (4e) - Subvention (44.345 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	8
2015 DASCO 125 - Communication de la Maire de Paris relative à la rentrée scolaire 2015.....	7	2015 DASCO 137 - Caisse des Écoles (5e) - Subvention (61.360 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	8
2015 DPA 10 G - Collège Utrillo 4 avenue Porte Clignancourt (18e) - Restructuration - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre.....	7	2015 DASCO 138 - Caisse des Écoles (6e) - Subvention (25.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	8
2015 DASES 472 G - Participation (180.000 euros) et convention avec la CPAM pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.....	7	2015 DASCO 139 - Caisse des Écoles (7e) - Subvention (35.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	8
2015 DASCO 61 G - Subventions (150.000 euros) pour l'implantation de 30 résidences artistiques dans les collèges dans le cadre du dispositif Art pour Grandir.....	7	2015 DASCO 140 - Caisse des Écoles (8e) - Subvention (20.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	8
2015 DASCO 68 - Subventions (8.800 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (10e) et conventions avec 2 associations.....	7	2015 DASCO 141 - Caisse des Écoles (9e) - Subvention (60.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	8
2015 DASCO 69 - Subventions (5.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 11e arrondissement.....	7	2015 DASCO 142 - Caisse des Écoles (10e) - Subvention (120.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	8
2015 DASCO 70 - Subventions (10.500 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 13e arrondissement et convention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville.....	7		
2015 DASCO 71 - Subventions (10.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 14e arrondissement et conventions avec deux associations.....	7		
2015 DASCO 72 - Subvention (3.700 euros) et convention avec l'association La Fabrique des Petits Hasards pour une action Politique de la Ville dans le 17e arrondissement.....	7		
2015 DASCO 73 Subventions (22.300 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 18e arrondissement et conventions avec les associations "Culture 2+" et "Compagnie Résonances".....	7		

2015 DASCO 143 - Caisse des Écoles (11e) - Subvention (150.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.	8	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place d'un menu de substitution végétarien dans les cantines scolaires.....	9
2015 DASCO 144 - Caisse des Écoles (12e) - Subvention (150.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.	8	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au maintien de tous les CIO parisiens.	9
2015 DASCO 145 - Caisse des Écoles (13e) - Subvention (200.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.	8	Vœu déposé par l'Exécutif.	9
2015 DASCO 146 - Caisse des Écoles (14e) - Subvention (142.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.	8	Compte rendu de la 6e Commission.	34
2015 DASCO 147 - Caisse des Écoles (15e) - Subvention (195.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.	8	2015 DASCO 62 - Subvention compensatrice de loyer (31.853 euros) et convention avec l'association Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'enseignement public de Paris (8e).....	34
2015 DASCO 148 - Caisse des Écoles (16e) - Subvention (65.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.	8	2015 DASCO 98 G - Gestion des cités scolaires du second degré - Avenant n° 9 à la convention entre la Région d'Ile-de-France et le Département de Paris.....	35
2015 DASCO 149 - Caisse des Écoles (17e) - Subvention (150.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.	8	2015 DASCO 100 G - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations complémentaires (1.852.346 euros).	35
2015 DASCO 150 - Caisse des Écoles (18e) - Subvention (280.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration.	8	2015 DASCO 101 G - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales 2016 (1.785.300 euros).	35
2015 DASCO 151 - Caisse des Écoles (19e) - Subvention (245.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.	8	2015 DDCT 141 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "La politique dédiée au périscolaire à Paris".	38
2015 DASCO 152 - Caisse des Écoles (20e) - Subvention (260.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.	8	Compte rendu de la 7e Commission.	42
2015 DASCO 155 - Subvention (2.300 euros) et convention avec l'association Unis Cité pour une action Politique de la Ville (multisites).....	9	2015 DGRI 23 - Subvention (10.000 euros) à l'association "Bibliothèques sans frontières" (6e) pour son projet "Ideas Box" au Liban.....	43
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au calendrier scolaire et aux épreuves de fin d'année.	9	2015 DGRI 61 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "Médecins du Monde" (18e) pour son plan Solidarité Grèce, afin d'approvisionner en médicaments huit pharmacies solidaires à Athènes.....	45
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'alimentation végétarienne dans les cantines et au gaspillage.	9	2015 DGRI 64 - Subvention (40.000 euros) et convention avec Médecins du Monde pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées au Yémen.	47
Vœu déposé par l'Exécutif.....	9	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la crise des ordures au Liban.	49
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux moyens de l'académie de Paris.....	9	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au mouvement de boycott d'Israël.	50
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la suppression d'un poste de CPE au lycée Edgar Quinet.	9	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un partenariat avec Sousse dans le cadre de "Paris Plages".....	54
		Vœu déposé par Mme SIMONNET, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à l'organisation d'un événement "Paris pour la paix".....	56
		2015 DGRI 57 - DPE - Coopération décentralisée - Convention avec la Municipalité de Brazzaville et le GRET pour le projet de structuration de la filière de pré-collecte des déchets ménagers à Brazzaville (Congo).....	58
		2015 DPA 58 - Plan "Nager à Paris" - Construction d'une piscine 134, boulevard Davout / 5 à 7, rue Serpollet (20e) - Modalités de passation et exécution de tous les marchés et demandes d'urbanisme.	59

2015 DJS 99 - Subvention (750.000 euros) et convention avec le Stade Français Paris au titre de la saison 2015-2016.....62

2015 DPA 65 - Plan Nager à Paris - Construction d'une piscine et déplacement d'un boulodrome dans le centre sportif Elisabeth (14e) - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération.....63

2015 DJS 107 - Subvention (230.000 euros) et convention avec la Fondation PSG pour 2015-2016. 64

Suspension et reprise de la séance.....65

2015 DDCT 139 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation : Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux. 65

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mise en œuvre des préconisations du rapport. 65

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'un "small business act". 66

2015 DASES 515 G - Communication de la Maire de Paris sur l'action de la collectivité parisienne en direction des Parisiens en situation de handicap.....83

2015 DASES 16 G - Participations (112.916,53 euros) et conventions avec l'ADIAM, pour le financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz. 83

2015 DASES 18 G - Participations (9.432,12 euros) et avenant aux conventions entre le Département de Paris et l'ADIAM, pour le solde de la participation 2014 des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz. 83

2015 DASES 21 G - Participation (169.757,70 euros) et convention avec l'APF, Association des Paralysés de France, pour le financement de son service d'aide à domicile.....83

2015 DASES 26 G - Participations (149.769 euros) et conventions 2015 avec la Fondation Maison des Champs pour la gestion des permanences de nuit de 4 ULS (Hérol, Goix, Etex, Pont-Canal). 83

2015 DASES 111 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association Nationale d'Éducation de Chiens d'Assistance pour Handicapés (Handi Chiens) (15e).....83

2015 DASES 113 G - Participation (20.300 euros) pour cinq associations dans le cadre du Mois Extra-Ordinaire : ANQA, APTE, La compagnie des rêves fous, Ensemble Caliopé, Poésie du ventre. 83

2015 DASES 114 G - Subvention (33.000 euros) et convention à cinq associations : Acoeurvoix, Compagnie à force de rêver, IVT, L'orange rouge, Lire dans le noir pour les actions culturelles. 83

2015 DASES 224 G - Association Resolux - Convention d'habilitation à l'aide sociale pour son foyer d'hébergement Les Pléiades (6e).....83

2015 DASES 288 G - Subvention (241.500 euros) et convention pour le matériel et équipement pour le pôle (FAM, FV, SAVS, SAMSAH) géré par la fondation "Les Amis de l'Atelier". 83

2015 DASES 383 G - Subventions (31.000 euros) pour 2 associations AFL et convention avec l'association ANPHI qui agissent dans le domaine de l'insertion professionnelle. 83

2015 DASES 451 G - Subventions (38 000 euros) et convention avec 2 associations : Loisirs Pluriel de Paris 19 (19e) et Les Chemins de la Danse (3e) qui agissent dans le domaine de l'organisation des loisirs. 83

2015 DASES 452 G - Subvention (20.000 euros) avec les associations suivantes : APATE (11e), Maison des Femmes de Paris (12e), APEDV (18e), qui agissent dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants. 83

2015 DASES 453 G - Subvention (18.000 euros) pour les associations suivantes : FEDEEH (14e) : FMH (11e) qui agissent dans le domaine de l'inclusion. 83

2015 DASES 468 G - Participation (3.550.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec le groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris au titre de 2015. 84

2015 DPA 14 G - ERP et IOP départementaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de police. 84

2015 DPA 82 - ERP et IOP municipaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de police.....84

2015 DDEEES 134 G - Subvention (10.000 euros) pour l'association d'accompagnement professionnel des jeunes en situation de handicap FEDEEH.....84

2015 DJS 79 - Subventions (15.400 euros) à 9 associations sportives parisiennes handisports.....84

2015 DJS 134 - Subvention (3.000 euros) à la Ligue Sport Adapté Ile-de-France. 84

2015 DJS 137 - Subventions (18.050 euros) à 9 associations sportives parisiennes handisports.....84

2015 DAC 503 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017 avec l'Association pour le développement de la danse à Paris. 84

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la prise en charge de l'autisme. 84

2015 DJS 274 - Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e) - Agrément du sponsor et de la nouvelle dénomination du P.O.P.B. 101

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au "naming". 101

2015 DJS 374 - Groupement d'intérêt public "Paris 2024" - Adhésion et subvention. 108

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la gratuité des piscines municipales pour les militaires déployés dans le cadre de Vigipirate. 113

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au projet d'aménagement du 49-53, boulevard de Ménilmontant. 114

2015 DDCT 124 - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal "Le patronage laïque Jules Vallès". 115

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un bilan d'activité de la CALAss. 116

Vœu déposé par l'Exécutif. 116

2015 DJS 256 - Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien - Marché de fournitures - Modalités de passation. 118

Compte rendu de la 1ère Commission. 120

2015 DAJ 24 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 7 juillet, 8 et 15 septembre 2015 ainsi que d'un marché attribué à la CAO du 16 juin 2015. 121

2015 DAJ 10 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 7 juillet et 8 septembre 2015. 121

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux concessions d'occupation domaniale. 121

2015 DFA 90 - Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés. 124

2015 DFA 85 - Cession partielle de la participation de la Ville au sein de la SAEMES. 124

2015 DFA 112 - Autorisation expresse de la Ville pour une prise de participation de la S.E.M. "Energies POSIT'IF" dans la société de production d'énergies renouvelables "BI METHA 77". 128

2015 DFA 30 - Avenant n° 2 au contrat d'occupation du domaine public concernant l'établissement dénommé "Ronde de Ledoux" (19e). 130

2015 DFA 92 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public - Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Chalet du lac de Saint Mandé (12e). 133

2015 DFA 107 - Exonération de cotisation foncière des entreprises au bénéfice des créations ou extensions d'établissement réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. 134

2015 DFA 43 G - Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au bénéfice des créations ou extensions d'établissement réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. 134

2015 SG 6 G - Communication de la Maire de Paris concernant le rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion du Département de Paris. 136

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un outil spécifique pour combattre la publicité illégale. 144

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux publicités olfactives. 145

2015 DAJ 27 - Approbation du contrat de cession de la marque AVIONLIB'. 146

2015 SG 60 - Communication de la Maire de Paris : Rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion de l'association pour la gestion des œuvres sociales du personnel des administrations parisiennes (AGOSPAP). 148

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au devenir des agents des lavatories. 149

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés des lavatories. 149

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'approvisionnement des restaurants municipaux en denrées d'origine locale. 151

2015 DDEES 9 G - Subventions (750.500 euros), convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (8e) et avenant avec France Active Garantie (93). 151

2015 DDEES 88 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Réseau Francilien du Réemploi (11e). 153

2015 DDEES 228 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C. 155

Vœu déposé par les Républicains relatif à la création d'un marché alimentaire (9e). 155

Suspension et reprise de la séance. 159

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la nouvelle législation encadrant la création de "zones touristiques internationales". 159

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux zones touristiques internationales. 159

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ouverture dominicale et de nuit des commerces. 163

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la promotion de l'alimentation végétarienne. 164

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la pharmacie du Forum des Halles. 166

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'opération Vital'Quartier dans le secteur Amiraux-Simplon-Championnet-Poissonniers. 167

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'extension du périmètre d'action de la SEMAEST dans le 14e.	169
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux arcades de la rue de Rivoli.	171
2015 DDEEES 89 G - Subvention (82.000 euros) et convention avec l'association Villette Emploi (19e).	173
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création de journées découvertes entreprises.	174
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'emplois aidés dans le domaine des cultures urbaines.	176
2015 DPE 58 - Subventions (171.750 euros), conventions annuelles d'objectifs avec six recycleries et conventions d'accès en CVAE.	177
2015 DPE 72 - Programme local de prévention des déchets 2015 - Subventions (71.250 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes.	179
2015 DDEEES 58 G - Convention et subvention (320.000 euros) avec la Mission Locale de Paris (18e). ...	183
2015 DDEEES 137 G - Subvention exceptionnelle d'équilibre (150.000 euros) et avenant n° 3 à la convention pluriannuelle avec l'association École de la 2e chance de Paris (18e).	185
2015 DFA 121 - Convention de groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et de services à faible teneur en carbone.	187
2015 DFA 52 G - Convention de groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et de services à faible teneur en carbone.	187
2015 SG 43 - DJS - DDCT - Subvention (20.000 euros) à l'association "Fondation Internet Nouvelle Génération" pour le projet "Softplace".	192
Compte rendu de la 2e Commission.	193
2015 DDCT 108 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (A.M.U.O.N.).	194
2015 DAC 457 - Subventions (100.000 euros) à quatorze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.	198
2015 DAC 468 - Subvention (2.370 euros) à l'association Société Littéraire et Artistique du 7e (7e).	200
2015 DAC 473 - Subvention (7.000 euros) à l'association Cinéfondation (7e).	200
2015 DAC 534 - Subvention (2.000 euros) à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie (18e).	201
2015 DAJ 31 - Approbation de la modification des statuts du "Fonds pour Paris", fonds de dotation de la Ville de Paris.	203

2015 DDEEES 35 - Paris Village de Noël sur les Champs Elysées (8e) - 700.000 euros - Convention avec la Sarl Loisirs Associés pour deux ans, renouvelable deux fois au maximum.	204
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un dispositif de contrôle des engagements.	204
2015 DDEEES 36 - Installation d'une grande roue et de trois points de vente place de la Concorde (8e) - Convention avec la société "Fêtes Loisirs".	208
2015 DICOM 14 - Fixation d'un tarif de redevance pour l'installation temporaire d'activités circassiennes sur la plaine de Jeux de Bagatelle (16e).	210
2015 DPA 38 - Musée de la Libération et entrée des Catacombes - Déplacement dans les Pavillons Ledoux (14e) - Objectifs, modalités de réalisation, autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre.	212
2015 SG 57 - DLH - Subvention (150.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association YES WE CAMP.	214
Rappel au règlement.	214
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la mise en place d'un plan pour l'Egalité réelle pour les Outre-mer.	215
Rappel au règlement.	216
Suspension et reprise de la séance.	216
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Khaled Al-Assad.	217
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au site archéologique syrien de Palmyre.	217
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'Institut des Cultures d'Islam.	219
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'avenir de l'Institut des Cultures d'Islam.	219
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la cinémathèque Robert Lynen.	222
Dépôt de questions d'actualité.	222
Suspension et reprise de la séance.	223
Examen des questions d'actualité.	223
I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, relative à la réforme administrative de Paris : quel avenir pour les agents de surveillance de Paris ?	223
II - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris, relative aux zones touristiques internationales.	225
III - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au bilan de la "journée sans voiture".	227

IV - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au bilan de la journée sans voiture du 27 septembre 2015 à Paris. 228

V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux moyens à mettre en œuvre pour réduire la pollution notamment celle émise par les véhicules diesel. 231

VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux zones touristiques internationales et au travail du dimanche et de nuit. 234

2015 SOCA 1 - Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés. 237

2015 DGRI 30 - Subvention (11.000 euros) à l'association "Revivre" (94) pour sa contribution à l'accueil et l'accompagnement de réfugiés syriens à Paris. 237

2015 DGRI 65 - Subvention (55.000 euros) et convention avec "UOSSM France" pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées en Syrie. 237

2015 DASES 27 - Fixation de 5 redevances annuelles de 100 euros chacune (500 euros au total) dues par 5 associations pour l'occupation de locaux dans le 12e, 14e, 15e et 18e. 237

2015 DASES 136 G - Participation (290.000 euros) et convention avec l'association "Emmaüs Solidarité" pour son action intitulée "Parcours Insertion". 237

2015 DASES 358 G - Subventions (20.000 euros), conventions avec quatre associations pour le fonctionnement de leurs actions linguistiques et d'aide à l'insertion à destination de jeunes d'origine étrangère. 237

2015 DDCT 122 - DASCO - DDEES - Candidature dans le cadre de l'appel à projets du "Fonds Asile Migration Intégration" (F.A.M.I.) programmation 2014-2020 auprès de la Direction générale des Etrangers en France (Ministère de l'Intérieur). 237

Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif au devenir de l'ancien lycée. 237

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ancien lycée hôtelier Jean Quarré. 237

Vœu déposé par le groupe GEP relatif à l'accueil des réfugié-e-s. 237

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'Hôtel Pernety. 237

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux solutions d'accueil des réfugiés et d'accès aux soins. 237

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la FASTI. 237

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la future crèche du 5, rue du Bessin. 237

Vœu déposé par l'Exécutif. 237

Vœu de l'Exécutif relatif au statut de Paris. 259

Suspension et reprise de la séance. 259

Vœu de l'Exécutif relatif au statut de Paris (suite). 259

Suspension et reprise de la séance. 261

Vœu de l'Exécutif relatif au statut de Paris (suite). 261

Suspension et reprise de la séance. 270

Vœu de l'Exécutif relatif au statut de Paris (suite). 271

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la cinémathèque Robert Lynen (suite). 271

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un dispositif valorisant le livre papier. 273

2015 DAC 527 - Subvention (4.500 euros) à l'association "Les "Oublié-e-s" de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire" (10e). 274

2015 DU 135 - Dénomination "place Simon Wiesenthal" (10e). 275

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la dénomination "place Simon et Cyla Wiesenthal". 275

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination d'une voie du 13e du nom de Hrant Dink. 276

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination du jardin des Fougères "Frida Kahlo". 277

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la création de la promenade Florence Arthaud dans le 19e. 278

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la dénomination d'une place Florence Arthaud dans le 5e. 278

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'hébergement des militaires de l'opération "Vigipirate". 279

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place d'une politique de mémoire des quartiers de Paris. 281

2015 DAC 470 - Plaques commémoratives en hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015. 282

2015 DICOM 21 - Conventions de parrainage "Paris Plages 2015". 287

Vœu déposé par le GEP relatif au parrainage de "Paris Plages". 287

2015 DLH 153 - Location de l'Hôtel de Châlons-Luxembourg, 26, rue Geoffroy-l'Asnier (4e) à la Fondation Mémorial de la Shoah - bail emphytéotique. 288

2015 DAC 539 - DGRI - Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fondation Institut kurde de Paris (10e). 290

Compte rendu de la 3e Commission. 293

2015 SG 61 - Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéo-protection.	294
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au comité d'éthique.	294
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la vidéo-protection dans les ensembles sociaux sensibles.....	294
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au déploiement de caméras supplémentaires.....	294
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au dispositif dans le 9e.	294
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'extension du réseau de caméras.	294
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place de caméras "vertes".	294
Suspension et reprise de la séance.....	310
2015 DJS 231 - Communication de la Maire de Paris sur la jeunesse.....	310
2015 DJS 228 - Subventions (723.800 euros) et conventions, avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Ile-de-France (URHAJ Ile-de-France) et avec les associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs.....	310
2015 DJS 229 - Subventions (408.200 euros) et conventions, avec l'Association des Résidences et Foyers de Jeunes et avec les associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs.	310
2015 DJS 296 - DDCT Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Maison des Volontaires (17e).....	310
2015 DJS 324 - Quartiers Libres - Lancement et mise en œuvre 2015.	310
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux projets d'intérêt local.	310
2015 DJS 329 - Mise à disposition de locaux 101, quai Branly (15e) - Convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.....	310
2015 DJS 346 - Espace jeunes Bas Belleville (11e) - Aménagement - Autorisations d'urbanisme.	310
2015 DRH 15 G - Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations à l'attention des volontaires du Service Civique du contingent 2014/2015.	310
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une interpellation de l'Etat.	310
2015 DASES 372 G - Subvention (37.000 euros) et avenant avec l'association Charonne (13e).....	310

2015 DJS 221 - DDCT - Subvention (14.000 euros) et convention avec l'association Groupement de Jeunes Créateurs Parisiens (GJCP) (20e).	310
2015 DU 92 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e) - Achat en l'état futur d'achèvement d'un centre d'animation.....	310
2015 DLH 175 - Création 36, rue Vaugelas (15e) d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 18 logements P.L.A.-I. par DOMNIS.....	310
2015 PP 36 - Opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteurs, remorques et caravanes jusqu'à 3,5 tonnes en stationnement gênant ou prolongé dans le 5e secteur "Balard" et 6e secteur "Foch".....	328
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une étude de faisabilité sur la mise en régie des opérations d'enlèvement.	328
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au port d'arme des policiers en dehors de leur service.	330
2015 DEVE 126 - Adoption du Carnet Adaptation du Plan Climat Energie de Paris.....	332
Vœu déposé par le GEP relatif à l'expérimentation de trottoirs semi-végétalisés.....	332
Vœu déposé par le GEP relatif à l'adaptation au changement climatique lors du réaménagement des places.....	332
2015 DEVE 127 - Croissance Verte dans les territoires à Energie positive - Demande de subvention (500.000 euros) et convention avec l'Etat.	337
2015 DPE 56 - Approbation du schéma directeur des usages et du réseau d'eau non potable.	339
Vœu déposé par le groupe les Républicains et UDI-MODEM relatif au réservoir de Grenelle.	339
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux bouches de lavage.	339
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au développement de panneaux photovoltaïques innovants.	344
Vœu déposé par l'Exécutif.	344
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au développement de l'agriculture urbaine.....	345
Vœu déposé par le GEP relatif à l'amélioration des espaces récréatifs publics.....	347
Vœu déposé par les Républicains relatif à la propreté du jardin Nelson Mandela.	348
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation du secteur du jardin Blanc.....	349
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une opération immobilière au sein du square du Clos-Feuquières.....	350

2015 DVD 128 - Station de métro Château-Rouge (18e). Avenant n° 9 à la convention d'affectation du domaine public avec la R.A.T.P. 352

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la mise aux normes de la station. 352

Observations sur le déroulement de la séance. 354

2015 DVD 137 - Modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement - 24 Avenants à des conventions de délégation. 354

2015 DVD 196 - Ouvrages de franchissement du faisceau ferré Saint-Lazare dans la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e). Avenant n° 1 avec S.N.C.F. Réseau à la convention de financement des études et des travaux de construction. 360

2015 DVD 211 - Tiers intervenant sur le domaine public viaire. Conventions relatives à la prise en charge des frais engagés par la Ville pour sa remise en état. 361

Vœu déposé par les Républicains relatif au règlement de voirie. 361

2015 DVD 13 G - Ligne 11 de métro. Protocole-cadre et convention de financement concernant le prolongement de la ligne et l'adaptation des stations existantes. 364

Vœu déposé par les Républicains relatif à l'automatisation intégrale de la ligne. 364

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au réaménagement du boulevard de Belleville. 368

Suspension et reprise de la séance. 369

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'extension de la Journée sans voiture pour l'édition 2016. 369

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'extension de la Journée sans voiture pour l'édition 2016. 369

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'élaboration un plan piéton. 371

Vœu déposé par l'Exécutif. 371

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux infractions des cars sur les boulevards de Clichy, Rochechouart et la Chapelle. 372

Vœu déposé par l'Exécutif. 372

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux bornes de taxis. 374

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au projet Eole. 375

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la qualité de l'air dans le métro. 378

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'amélioration de la qualité de l'air dans le métro. 378

Vœu déposé par l'Exécutif. 378

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux tâches saisonnières de propreté de l'espace public. 380

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la remise en état des chaussées suite à des accidents. 381

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'organisation du service de propreté. 381

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux mesures de réduction des jets de mégots. 383

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réduction des déchets. 384

2015 DEVE 123 - Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris (PPBE) pour 2015-2020. 385

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au bruit généré par les terrasses. 385

Compte rendu de la 4e Commission. 390

2015 DASES 377 G - Participations et subventions (4.590.110,50 euros) avec les 30 centres sociaux associatifs parisiens pour des actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2015, 29 avenants et 1 convention. 391

2015 DASES 154 G - Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association "Génération Cobayes" (3e). 393

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 394

2015 DASES 370 G - Subvention (71.600 euros) et avenant avec l'association "Aurore" (15e) pour son unité Assore. 395

2015 DFPE 12 G - Dotation (1.304.299 euros) avec les centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif. 395

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au Bureau de la Santé Environnementale et de l'Hygiène. 397

Vœu déposé par l'Exécutif. 397

Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif au patrimoine immobilier de l'A.P.-H.P. 398

2015 DASES 395 G - Participations (568.760 euros), subventions (190.810 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes et d'actions de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile. 400

Souhaits de bienvenue. 401

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au Pass Navigo Emeraude Améthyste. 401

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dézouage et à la tarification du Navigo Emeraude. 401

Vœu déposé par l'Exécutif. 402

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux expulsés de la Villa de l'Ermitage.	405
2015 DASES 317 G - Participation (34.000 euros) et avenant avec l'association "Aurore" (15e) pour son CHRS SILOE (9e).	406
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au Club de prévention Siloé.....	406
2015 DASES 197 G - Subvention (22.000 euros) et convention avec le Foyer Jorbalan (19e).....	408
Compte rendu de la 5e Commission.	412
2015 DLH 156 - Réalisation d'un programme de conventionnement de 1.191 logements sociaux par la R.I.V.P. dans les 3e, 4e, 5e, 10e, 11e, 12e, 14e et 20e arrondissements.	412
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la mise en œuvre d'un plan P.L.I. dans le 12e.	412
2015 DLH 163 - Fixation des montants de loyers plafonds pour le dispositif "Multiloc".....	416
2015 DLH 181 - Location de l'immeuble 8, rue Auguste-Chabrières (15e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.	417
2015 DLH 222 - Création 310 rue de Vaugirard (15e) d'une résidence sociale comportant 49 logements P.L.A.-I. par "France Habitation".	419
2015 DLH 244 - Réalisation 40-44, rue Marx-Dormoy (18e) d'un programme de 44 logements sociaux (10 P.L.A.-I., 18 PLUS et 16 P.L.S.) par la S.I.E.M.P.	421
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'application des surloyers dans le parc social du 4ème.....	422
Vœu déposé par l'Exécutif.	422
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au contrôle des locations touristiques saisonnières.	424
Vœu déposé par le GEP relatif à l'essor du site internet Airbnb.....	424
Vœu déposé par le GEP relatif à l'habitat participatif (19e et 20e).	427
Vœu déposé par les groupes GEP et SOCA relatif à la situation de l'immeuble du 6, rue Poissonnière.	428
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au financement du logement social.	429
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux aides à la pierre.	429
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux aides à la pierre.	430
2015 DDEES 98 G - Subvention (15.000 euros) à l'association "Paris Europlace" pour le pôle de compétitivité "Finance Innovation".	432

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".....	434
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".	434
Vœu déposé par l'Exécutif.	434
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.	436
Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.	436
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.	436
Vœu déposé par l'Exécutif.	437
Vœu déposé par les groupes GEP et PCF-FG relatif au devenir de la parcelle du 37, rue Bisson/48, rue Ramponeau.....	441
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un pôle artisanal et artistique de Belleville.	441
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la parcelle du 48, rue Ramponeau/37, rue Bisson.....	441
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture d'établissements de jeux.	445
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au site du groupe "Orange" 18 et 20, rue de Navarin (9e).....	447
2015 DU 169 - Cession à "Aximo" de 15 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (7e, 10e, 14e, 15e et 17e).....	449
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux lots dans le 7e.	449
2015 DU 170 - Cession à la S.I.E.M.P. de 116 lots de copropriété (45 logements, 9 chambres et 62 caves) dans l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16e).	453
2015 DU 72 - Z.A.C. "Porte de Vincennes" (12e et 20e) : dossier de réalisation - programme des équipements publics - contrat de concession - déclaration de projet emportant mise en compatibilité P.L.U. - permis de démolir.	454
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une étude de couverture partielle du périphérique.	454
Condoléances.....	458
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).	458
Adoption, par un vote global de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.....	463
Clôture de la séance.	463

Question posée à M. le Préfet de police.....	463	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	466
QE 2015-30 Question de M. François DAGNAUD à M. le Préfet de police relative aux nuisances sonores, sur le bassin de la Villette, durant la période estivale.....	463	Comptes rendus des Commissions.	497
Votes spécifiques.....	463	Listes des membres présents.	507
Votes spécifiés.	466	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	512
		Tableau des votes des groupes politiques.	518

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais appeler M. le Préfet à nous rejoindre. Mes chers collègues, nous allons débiter ce Conseil.

Hommage aux 8 victimes de l'incendie de la rue Myrha, dans le 18e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le 2 septembre dernier, notre ville a été endeuillée par le terrible incendie qui a coûté la vie à huit personnes dans un immeuble de la rue Myrha. Ce drame a suscité une immense émotion dans le quartier de la Goutte d'Or.

Je veux saluer ici les élus du 18e arrondissement, notamment M. le Maire du 18e arrondissement, M. le Député du 18e arrondissement et l'ensemble des élus de notre ville qui ont été à vos côtés. Je veux saluer bien sûr le beau mouvement de solidarité qui s'est exprimé lors de la marche organisée dans les jours qui ont suivi. Nous n'oublierons pas cet incendie et nous n'oublierons pas ceux qui y ont perdu la vie.

C'est donc avec une profonde tristesse que j'adresse ce matin les condoléances de notre Assemblée aux familles, aux amis, aux camarades de celles et ceux qui ont péri dans les flammes. Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons également ce matin un hommage à rendre à Philippe Tollu. Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition, survenue le 30 juillet 2015, de M. Philippe Tollu, ancien Conseiller municipal de Paris, ancien Conseiller général de la Seine, ancien Conseiller de Paris.

Il était diplômé de HEC, directeur de sociétés. Philippe Tollu a été élu pour la première fois à Paris en 1965, dans le troisième secteur, formé alors par les 7e et 8e arrondissements, sur la liste d'Edouard Frédéric-Dupont, qui s'appelait "avenir et liberté". Il a été réélu en 1971 dans ce même secteur et toujours sur la même liste. Il a assumé également les fonctions de secrétaire du Conseil municipal et de syndic de ce même conseil.

Par ailleurs, il a siégé à la troisième commission, dont il fut vice-président, et à la commission mixte du commerce et de l'industrie.

Durant ses mandats, il a œuvré notamment pour donner le nom de Raymond Pitet, fondateur de la fédération nationale de sauvetage en mer, à une partie de la rue Lacroix dans le 17e arrondissement, et il a milité pour la transformation de l'hippodrome du Tremblay en parc de sports et de loisirs.

Ses obsèques ont été célébrées le mercredi 5 août en l'église Saint-Eloi aux Mesnuls dans les Yvelines. En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Nous avons également appris avec tristesse la disparition survenue le 9 septembre 2015 de M. Gérard Guelton, adjoint au maire de Paris et ancien Conseiller de Paris. Elu en 1983 dans le 11e arrondissement sur la liste conduite par Alain DEVAQUET, Gérard Guelton a été réélu dans ce même arrondissement en 1989 et en 1995.

Parallèlement à sa carrière de directeur d'établissement financier, Gérard Guelton a exercé d'importantes responsabilités au sein de la Municipalité parisienne. Il a en effet occupé le poste de conseiller délégué chargé des

problèmes relevant des pompes funèbres et des cimetières, de 1983 à 1985, puis des relations internationales de 85 à 89, et enfin du Crédit municipal de 89 à 95.

Gérard Guelton est devenu adjoint au Maire de Paris chargé des fonctions de médiateur entre l'administration municipale et les usagers de 1995 à 2000, puis chargé des fonctions de médiateur, des relations avec les professions libérales et de la promotion du développement de 2000 à 2001.

Par ailleurs, Gérard Guelton a été notamment vice-président délégué du Crédit municipal de Paris, président du Comité national pour l'insertion des handicapés moteurs.

Ses obsèques ont été célébrées le lundi 14 septembre 2015 en l'église Notre-Dame de Châteauroux dans le département de l'Indre.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous ouvrons notre séance et comme de coutume, je vous propose bien sûr d'approuver le compte rendu sommaire de la séance des lundi 29, mardi 30 juin, mercredi 1er et jeudi 2 juillet 2015 qui a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais, mes chers collègues, d'abord souhaiter la bienvenue à M. le Préfet. Nous débutons ce Conseil de Paris et je veux vraiment souhaiter la bienvenue à notre nouveau Préfet de police, M. Michel CADOT. Je veux bien sûr lui souhaiter la bienvenue dans cette Assemblée, dans cette instance où il va pouvoir, comme ses prédécesseurs, bien sûr, participer à nos débats.

Je sais que c'est un exercice important, pour les élus comme pour vous-même, Monsieur le Préfet, que d'être ici et de pouvoir répondre, dialoguer sur les questions qui relèvent de la compétence de la Préfecture de police, mais je veux vous dire aussi en mon nom personnel combien j'apprécie ces premiers mois, puisqu'il s'agit de quelques mois que nous avons passés ensemble à travailler sur la sécurité des Parisiens, à échanger sur les spécificités de notre ville, ses particularités.

Vous avez exercé des fonctions de Préfet de police également dans une autre ville, Marseille, qui elle-même est concernée par la loi P.L.M., et ces fonctions, vous les avez exercées avec beaucoup de responsabilité et d'efficacité.

Je suis heureuse de vous dire qu'ici, à Paris, cette coproduction entre la Ville de Paris et la Préfecture de police, quels que soient d'ailleurs les prolongements que nous aurons dans la discussion relative aux compétences respectives de la Municipalité et de l'Etat en la matière, est un exercice extrêmement intéressant et intelligent, dans lequel je sais que vous vous inscrivez, comme je m'y inscris moi-même.

Donc, je veux vous souhaiter la bienvenue, non seulement à Paris mais dans ce Conseil de Paris, et vous dire que dans cette instance, dans ce Conseil municipal, le respect, la liberté de ton et la recherche d'efficacité au service des Parisiens est ce qui nous guide. Je sais que c'est aussi votre état d'esprit.

Merci et bienvenue, Monsieur le Préfet.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme la Présidente du groupe les Républicains a demandé la parole. Je vous la donne, bien sûr.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour à tous.

C'est pour un rappel au règlement sur l'organisation du Conseil qui sera fait, si vous le voulez bien, par notre collègue Jean-François LEGARET.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

En avril dernier, nous avons été informés des dates du Conseil de Paris, quatre séances prévues, dont une matinée en octobre. En tout, en 2015, nous nous réunirons donc huit fois plus une demi-journée.

Je voudrais vous rappeler que les séances de juin et de juillet ont été liées. Nous avons examiné les comptes administratifs et le budget supplémentaire et 825 projets de délibération au cours de la même séance qui a duré quatre jours.

En octobre, nous ne siégerons qu'une demi-journée pour le débat sur les orientations budgétaires. La séance a été déplacée d'une semaine, nous avons été prévenus, certes, un mois avant, mais admettez que pour les agendas respectifs des uns et des autres, c'est un peu compliqué et notre présence en souffrira.

Mais peut-être est-ce le but recherché pour escamoter le débat budgétaire ? D'ailleurs, fait étrange, M. Mao PENINOU nous a écrit pour nous dire que la présence serait facultative. C'est un des rares débats rendus obligatoires par le C.G.C.T. Débat obligatoire, mais présence facultative, c'est pour le moins extrêmement original !

Vous avez convoqué la présente séance du Conseil de Paris sur quatre jours. Nous avons évidemment donné notre accord sur le fait de prolonger les séances jusqu'à 21 heures. On va peut-être essayer de tenir sur trois jours mais on va examiner 890 projets de délibération, cinq débats organisés dont trois communications. Des projets de délibération adressés pour l'essentiel dans les délais, mais comment pourrions-nous correctement examiner près de 900 projets de délibération dans la procédure actuelle ?

Comme si les sujets ne suffisaient pas, le bruit court que nous aurons en cours de séance un vœu sur la réforme du statut de Paris, qui ne va pas manquer de susciter encore un débat, et j'espère un débat organisé.

Madame la Maire, cette façon de travailler est à la fois insupportable et totalement inefficace. Aussi, nous vous demandons de siéger plus souvent, plus régulièrement, de façon à fluidifier les séances, de vous limiter à une seule communication par séance, conformément d'ailleurs à la tradition de notre Assemblée. Et nous vous demandons solennellement de disposer rapidement du calendrier de nos séances en 2016, calendrier ferme pour le premier semestre, prévisionnel pour le second et de répartir régulièrement les projets de délibération sur l'ensemble des séances. Je crois que la qualité de nos échanges et de nos débats et de notre travail d'élus en est tout à fait dépendante.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, moi, je suis prête bien sûr à discuter avec Mao PENINOU de l'organisation de nos séances, pour qu'elles soient organisées dans les meilleures conditions qui soient, mais vous ne pouvez pas reprocher à notre Conseil de siéger parfois longtemps, parce qu'il y a une activité importante, parce qu'il y a beaucoup de projets de délibération.

C'est quand même ce à quoi nous nous sommes engagés lorsque nous avons été candidats sur des listes : c'est consacrer l'essentiel de notre temps au mandat que les Parisiens nous ont confié. Si d'autres ou certains ont d'autres mandats ou d'autres activités, c'est vrai que cela fait partie des choses encore possibles aujourd'hui dans notre vie démocratique, très bien, mais notre Conseil n'a pas à en pâtir.

Je souhaite que les élus, qui sont là, soient des élus qui donnent l'essentiel de leur temps aux Parisiens et que leur temps privé hors mandat ne soit pas l'élément perturbateur de l'organisation de nos séances. Ce qui doit permettre aux Parisiens d'avoir des élus engagés à 100 %, comme souvent ils s'y sont engagés avant l'élection, mais c'est vrai que parfois ils oublient en cours de route.

Mao PENINOU ?

M. Mao PENINOU, adjoint. - Madame la Maire, au-delà des précisions que vous venez de donner, quelques éléments par rapport à ce que disait notre collègue M. LEGARET et le groupe UMP.

Pardon, Républicains. Excusez-moi mais on n'a pas vraiment vu la différence pour le moment. Je garde de vieilles habitudes.

Quelques précisions. Premier élément sur le débat d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire, nous avons tout à fait conscience de son importance et c'est d'ailleurs pour cela que nous y consacrons une séance spéciale et particulière qui ne sera consacrée qu'à son examen, ce qui montre bien l'importance qu'on y attache. Par ailleurs, je vous précise que la présence n'y est absolument pas...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si vous n'écoutez pas les réponses, je ne vous pas comment nous pouvons échanger.

M. Mao PENINOU, adjoint. - La présence n'y est absolument pas facultative. L'ensemble des Conseillers de Paris y seront convoqués, comme ils le sont à l'ensemble des séances. Simplement, vu que la séance se déroule uniquement sur une demi-journée, j'ai pris la peine de préciser - mais si vous pensez qu'il faut revenir sur cette décision, je suis tout à fait prêt à la réexaminer - qu'en cas d'absence, il n'y aurait pas de sanction financière vis-à-vis des Conseillères et des Conseillers de Paris.

Cela ne veut absolument pas dire qu'on peut venir ou pas si on en a envie ou pas. Il s'agit évidemment d'éléments qui sont liés à la présence de chacun.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais M. LEGARET a donné une bonne piste : nous appliquerons la même règle pour cette séance budgétaire que pour les autres. Je pense que c'est très bien ainsi. Là, c'est décidé.

Monsieur PENINOU, vous avez la parole.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Très bien, Madame la Maire, j'en prends bonne note et évidemment nous l'appliquerons de cette manière-là.

Deuxième élément sur les communications, vous aurez noté que l'ensemble des communications qui sont faites au Conseil de Paris, à ce Conseil comme d'ailleurs au précédent, et comme ce sera le cas aux suivants, sont des communications liées à des projets de délibérations qui sont rattachés. A chaque fois, il y a débat autour de ces projets de délibération et nous avons d'ailleurs convenu à plusieurs reprises, en conférence d'organisation avec l'ensemble des présidents de groupe, que cela permettrait de maîtriser le temps sur des projets de délibération sur lesquels on aurait pu penser qu'il y aurait pu y avoir beaucoup plus d'inscriptions et donc plus de temps passé.

Je tiens par ailleurs à préciser que régulièrement, et c'est notamment le cas lors de ce Conseil sur la question de l'accueil des réfugiés, des débats sont organisés à la demande de différents groupes - ce coup-ci d'ailleurs à la demande d'un groupe de l'opposition, le groupe UDI-MODEM - et c'est à sa demande que nous organisons ce débat sur les réfugiés et nous y accédons bien volontiers.

Enfin, sur les projets de délibération, il y a en effet une activité très importante, qui a été plus calme en début de mandature, ce qui est assez classique le temps que les politiques soient mises en place et que les projets de délibération soient rédigés, il y a maintenant une activité très importante à la Ville de Paris qui justifie l'ensemble de ces projets de délibération.

Par ailleurs, pour des problèmes de lecture, nous avons aujourd'hui engagé un travail avec le Secrétariat général de manière à regrouper notamment les demandes de subvention, soit de manière thématique, soit de manière territoriale. Cela réduira le nombre de projets de délibération en tant que tels, mais soyez certains que cela ne réduira pas l'activité municipale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Comme nous avons un agenda chargé, je vous propose de poursuivre notre Conseil.

Félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais, puisque je n'ai pas terminé avec les félicitations, adresser aussi en votre nom à toutes et à tous, nos très chaleureuses félicitations à M. Jean-Bernard BROS qui a été nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur. Félicitations, Monsieur le Président.

2015 DASCO 125 - Communication de la Maire de Paris relative à la rentrée scolaire 2015.

2015 DPA 10 G - Collège Utrillo 4 avenue Porte Clignancourt (18e) - Restructuration - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre.

2015 DASES 472 G - Participation (180.000 euros) et convention avec la CPAM pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

2015 DASCO 61 G - Subventions (150.000 euros) pour l'implantation de 30 résidences artistiques dans les collèges dans le cadre du dispositif Art pour Grandir.

2015 DASCO 68 - Subventions (8.800 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (10e) et conventions avec 2 associations.

2015 DASCO 69 - Subventions (5.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 11e arrondissement.

2015 DASCO 70 - Subventions (10.500 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 13e arrondissement et convention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville.

2015 DASCO 71 - Subventions (10.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 14e arrondissement et conventions avec deux associations.

2015 DASCO 72 - Subvention (3.700 euros) et convention avec l'association La Fabrique des Petits Hasards pour une action Politique de la Ville dans le 17e arrondissement.

2015 DASCO 73 Subventions (22.300 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 18e arrondissement et conventions avec les associations "Culture 2+" et "Compagnie Résonances".

2015 DASCO 74 - Subventions (15.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 19e arrondissement et conventions avec deux associations.

2015 DASCO 75 - Subventions (16.900 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 20e arrondissement et conventions avec deux associations.

2015 DASCO 119 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2016-2017.

2015 DASCO 133 - Caisse des Écoles (1er) - Subvention (19.300 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration.

2015 DASCO 134 - Caisse des Écoles (2e) - Subvention (36.090 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2015 DASCO 135 - Caisse des Écoles (3e) - Subvention (38.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

- 2015 DASCO 136 - Caisse des Écoles (4e) - Subvention (44.345 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 137 - Caisse des Écoles (5e) - Subvention (61.360 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 138 - Caisse des Écoles (6e) - Subvention (25.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 139 - Caisse des Écoles (7e) - Subvention (35.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 140 - Caisse des Écoles (8e) - Subvention (20.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 141 - Caisse des Écoles (9e) - Subvention (60.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 142 - Caisse des Écoles (10e) - Subvention (120.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 143 - Caisse des Écoles (11e) - Subvention (150.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 144 - Caisse des Écoles (12e) - Subvention (150.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 145 - Caisse des Écoles (13e) - Subvention (200.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 146 - Caisse des Écoles (14e) - Subvention (142.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 147 - Caisse des Écoles (15e) - Subvention (195.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 148 - Caisse des Écoles (16e) - Subvention (65.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 149 - Caisse des Écoles (17e) - Subvention (150.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 150 - Caisse des Écoles (18e) - Subvention (280.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration.**
- 2015 DASCO 151 - Caisse des Écoles (19e) - Subvention (245.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**
- 2015 DASCO 152 - Caisse des Écoles (20e) - Subvention (260.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**

2015 DASCO 155 - Subvention (2.300 euros) et convention avec l'association Unis Cité pour une action Politique de la Ville (multisites).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au calendrier scolaire et aux épreuves de fin d'année.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'alimentation végétarienne dans les cantines et au gaspillage.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux moyens de l'académie de Paris.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la suppression d'un poste de CPE au lycée Edgar Quinet.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place d'un menu de substitution végétarien dans les cantines scolaires.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au maintien de tous les CIO parisiens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La Conférence d'organisation qui s'est tenue a prévu à l'ordre du jour que nous ayons ce matin une communication sur la rentrée scolaire 2015. C'est la communication DASCO 125 et il y aura 33 projets de délibération qui y sont attachés.

Avant de donner la parole aux différents orateurs, je vais bien sûr introduire ce débat.

Mes chers collègues, c'est encore avec un temps de recul que nous examinons cette année les conditions dans lesquelles les écoliers et les collégiens parisiens ont repris le chemin de l'école. Dans un contexte de crise, il est important de souligner que les efforts très importants que notre collectivité consent pour l'éducation des petits Parisiens portent leurs fruits. Je veux remercier Alexandra CORDEBARD, la direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris et l'ensemble des enseignants et des responsables d'établissements pour le travail qui a été accompli pour cette rentrée

Les 850 millions d'euros qui seront consacrés cette année se déclinent sur le terrain en dépenses de fonctionnement courant mais aussi en investissement en effectifs et en méthodes innovantes au service de l'égalité des chances. Si chaque rentrée des classes est l'occasion pour Paris de réaffirmer son attachement à l'école républicaine, cette conviction doit être portée avec une force particulière cette année.

Face aux événements tragiques qui ont frappé notre ville en janvier dernier, le rôle de l'école est plus que jamais fondamental. A côté de sa mission essentielle d'apprentissage des savoirs et des savoir-faire, l'école a vocation à transmettre, à partager nos valeurs les plus précieuses et à faire progresser concrètement notre idéal de vivre-ensemble.

Notre ambition reste cette année de favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque petit Parisien, quelle que soit son origine sociale et le quartier où il vit. Nous resterons vigilants bien sûr à ce que l'Etat nous apporte les moyens d'encadrement nécessaires dans nos écoles. C'est le sens d'ailleurs de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire plus juste et mieux adaptée à la réalité de notre territoire, même si nous avons dû batailler pour cela et que nous devons rester très attentifs.

Ainsi, dès la rentrée, 275 établissements bénéficieront d'une attention et de moyens renforcés et adaptés. C'est le sens également d'autres initiatives comme le soutien ciblé aux collèges des quartiers "politique de la ville" avec le dispositif Action Collégiens dont nous avons pu voir sur le terrain combien il est efficace, ou encore la réforme du financement des projets éducatifs.

Un autre dispositif qui nous tient à cœur, le dispositif Art pour Grandir, offre à tous les collégiens l'accès aux œuvres et aux pratiques artistiques avec un effort particulier envers les collèges les plus fragiles. En outre, notre Ville s'implique aux côtés de l'Education nationale pour que chaque temps éducatif soit source de progrès et d'ouverture pour les enfants.

Outre l'enseignement artistique et sportif, dispensé par les professeurs de la Ville de Paris - ce qui est une exception parisienne extrêmement importante puisqu'ils sont payés par la Ville de Paris -, je pense par exemple au soutien que nous apportons aux classes de découverte, aux actions favorisant l'apprentissage de la lecture, mais aussi aux dispositifs que nous déployons en priorité dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire : clubs de soutien scolaire, présence d'assistants de langues vivantes, installations nouvelles et novatrices de tablettes numériques.

Dans ce combat quotidien pour l'égalité, les temps périscolaires et extrascolaires ainsi que leur articulation avec les temps scolaires jouent un rôle décisif. C'est donc avec un immense bonheur, bonheur plein de convictions que, deux ans après la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires, force est de constater que la réforme exemplaire en termes de méthode est une réussite en termes de résultats.

Plus de 16.000 ateliers - M. GOUJON n'est pas content de ces activités périscolaires et nous allons lui proposer des ateliers qui soient en conformité avec ses aspirations - sont proposés cette année, suivis par 80 % des écoliers parisiens. Les activités proposées, d'une grande variété, s'inscriront dans la continuité de celles de l'an dernier en retenant les contenus et les intervenants les plus adaptés et en proposant de nouveaux ateliers.

Faire évoluer au mieux le dispositif, tout en tenant fermes sur ses principes fondateurs, gratuité - là aussi, c'est une exception - et égalité, c'est l'engagement que nous avons pris.

En cette rentrée 2015, nous voulons aussi permettre aux élèves parisiens d'appréhender au mieux le monde de plus en plus complexe dans lequel ils évoluent. A la suite des événements de janvier, nous avons souhaité que les temps périscolaires comprennent un indispensable volet relatif aux valeurs de la République, venant ainsi approfondir les actions déjà menées sur les thèmes de la citoyenneté et du vivre-ensemble.

Offrir aux élèves la possibilité de rencontrer les enfants issus d'autres cultures, c'est une autre manière de lutter contre les préjugés et les discriminations. En parallèle des projets d'échanges scolaires qui occupent une place croissante, la Ville de Paris met en place des "projets Duo" qui rassemblent des enfants parisiens et ceux d'autres villes étrangères à destination de 300 enfants environ.

Ainsi, permettez-moi de mettre en lumière l'expérience menée dans une école du 14^e arrondissement où les enfants communiquent avec des outils numériques, avec ceux de la "Monitor School" de New-York pour préparer un prochain échange. C'est déjà une réussite. J'ai également souhaité que des écoles soient ouvertes le samedi matin pour accueillir des activités bénévoles. Nous sommes mobilisés pour que ce dispositif essaime dans tout Paris.

Notre collectivité a également décidé de s'impliquer davantage dans l'accueil des stagiaires de troisième et plus largement de faciliter les rapprochements entre les collégiens, le monde du travail et celui de l'innovation. D'ailleurs, les portes ouvertes issues de notre partenariat avec l'incubateur "Paris and Co", qui auront lieu dans quelques semaines, en seront un bel exemple.

Paris est une ville qui s'engage mais qui ne conçoit pas l'engagement sans l'association des citoyens. Dès le plus jeune âge, c'est pourquoi les écoliers se sont pleinement investis dans la préparation de la COP21 à travers des ateliers, des événements qui se sont déroulés tout au long de l'année scolaire. De la même manière, les petits Parisiens seront mobilisés pour l'Euro 2016 et pour notre candidature aux JO 2024.

Au-delà de ces événements majeurs, nous aurons à cœur de sensibiliser les enfants aux problématiques écologiques, comme par exemple la transition énergétique, le traitement de l'eau ou encore le gaspillage alimentaire. Dans ce cadre, le projet d'une inscription préalable obligatoire aux centres de loisirs, permettra de lutter avec force contre ce problème majeur.

Pour atteindre ces ambitions, nous devons garantir les moyens matériels et humains nécessaires. Le cadre de vie étant un élément décisif de réussite, nous avons mobilisé des moyens financiers significatifs afin de développer, d'entretenir et d'embellir notre patrimoine scolaire, en y associant toujours davantage les élèves.

Trois nouveaux établissements, tous de haute qualité environnementale, ont ainsi ouvert leurs portes, venant à la fois répondre et contribuer au dynamisme de quartiers en plein renouveau. Je pense notamment à l'école Olivier-de-Serres, que nous avons eu l'occasion d'inaugurer et qui est un modèle. Je souhaite que ce modèle d'école soit présenté aussi pendant la COP 21.

En parallèle - vous voyez que nous sommes d'accord, parfois -, nous poursuivons le développement de jardins au sein des écoles et de nombreuses opérations d'entretien et d'amélioration du patrimoine. Enfin, la mise en œuvre concrète d'une telle politique éducative repose sur un investissement humain considérable. Je tiens à ce titre à saluer l'engagement précieux des personnels municipaux qui, chaque jour, effectuent un travail remarquable. Je pense notamment au personnel des cantines scolaires, au personnel d'entretien, de nettoyage, à bien sûr l'ensemble de nos animateurs, de nos éducateurs, aux R.E.V. qui sont très mobilisés, aux gardiens et gardiennes de nos écoles qui font un travail exceptionnel.

Nous avons souhaité cette année conforter encore l'organisation mise en place au cours des deux rentrées précédentes, par l'adoption d'un document de référence commun à la Ville et au Rectorat, par le choix de renforcer l'encadrement des enfants en recrutant 2.200 adjoints d'animation supplémentaires pour 2015 et 2016.

D'autres étapes sont d'ores et déjà prévues comme la mise en place dans chaque école d'un responsable unique pour le temps périscolaire et le renforcement de la professionnalisation de la filière d'animation parisienne.

La signature du nouveau Contrat Enfance et Jeunesse avec la C.A.F., qui est un partenaire essentiel pour Paris, y contribuera également. S'agissant de l'engagement de l'Etat, j'ai dénoncé avec de nombreux maires d'arrondissement l'insuffisance des moyens déployés pour assurer une carte scolaire répondant aux besoins et à la mise en œuvre des priorités de la refondation de l'école. Plus de maîtres que de classes, par exemple, et des très petites sections.

Nous avons été partiellement entendus mais, je le dis, je n'accepterai pas que les petits Parisiens n'aient pas droit à tous les moyens nécessaires à leur réussite. Chers collègues, je me réjouis des conditions réussies de cette rentrée pour les 200.000 petits Parisiens et personnels concernés. Toutefois, il faudra rester mobilisé pour que l'école s'impose à tous comme le lieu de l'épanouissement, de la réussite et de l'égalité, et comme le creuset de notre République. L'éducation appartient à ces secteurs prioritaires qu'il nous faut à tout prix protéger, je m'y engage devant vous comme je m'engage à amplifier cette mobilisation dans les prochaines années.

Je salue, bien sûr, la détermination sans faille avec laquelle Alexandra CORDEBARD et ses équipes mènent leur mission. Les petits Parisiens sont notre avenir, ce sont eux les futurs citoyens, les inventeurs et les créateurs de demain. À ce titre, ils sont une priorité politique à laquelle rien ni personne ne nous fera déroger. Je vous remercie.

La conférence d'organisation a convenu de l'ordre de parole suivant et d'une communication sur ce thème.

Je donne d'abord la parole à Jean-Bernard BROS, Monsieur le Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mr. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, plus de 200.000 jeunes ont fait leur entrée en septembre dans 663 écoles, 115 collèges et 13 lycées municipaux. Comme chaque année, la rentrée permet de faire le bilan et de dresser des perspectives pour les années à venir. La Ville de Paris a fait de l'éducation une priorité absolue, car c'est l'avenir de notre société et de nos valeurs qui s'y joue. L'école républicaine ne doit pas avoir comme unique but de préparer de futurs travailleurs, mais bien de former des citoyens dans leur intégralité. Ainsi, les valeurs républicaines, leur apprentissage et leur exercice ont plus que jamais une place essentielle à l'école, comme la communication le souligne tout à fait.

Le système éducatif français, s'il est globalement de qualité, rencontre des difficultés certaines. En effet, si une grande partie des élèves bénéficie d'un enseignement performant, beaucoup restent sur le bord du chemin. Nous pouvons en tant que collectivité fortement engagée dans ce domaine apporter des outils pour répondre à l'objectif d'une plus grande équité entre les élèves, quelle que soit leur origine sociale et culturelle.

Les actions menées par la Ville de Paris, notamment à travers le projet éducatif territorial, participent pleinement à ce défi à travers un fort engagement financier tout d'abord, aussi bien pour la venue de personnels supplémentaires, pour la qualité de la restauration que pour l'amélioration des locaux.

Les actions déployées sur les Zones d'éducation prioritaires sont aussi à souligner. Avec une géographie renouvelée, les établissements concernés doivent plus que jamais bénéficier de projets éducatifs et de renforcements des équipes pédagogiques.

Je souhaitais exprimer un point d'attention particulier sur le numérique, qui va connaître un fort développement avec l'engagement de l'État.

Au-delà de la qualité des outils numériques, il nous faudra travailler à la qualité de l'éducation numérique comme l'a montré une étude récente de l'OCDE. La Ville doit bien sûr être vigilante à la qualité de cet apprentissage

dans les ateliers périscolaires qui y sont consacrés. D'ailleurs, le renforcement des liens entre temps scolaire et périscolaire doit avoir fait l'objet de notre vigilance constante pour la cohérence des enseignements. Enfin, nous souhaitons souligner l'ouverture au monde des écoles parisiennes, elles participent à l'autonomie et au bien-être des élèves, conditions nécessaires à leur réussite. Ainsi, cette nouvelle année scolaire permettra, selon nous, de renforcer les dynamiques acquises dans l'attente du nouveau PEDT prévu en 2016.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe les Républicains.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Madame l'adjointe, mes chers collègues, vient aujourd'hui la traditionnelle communication sur la rentrée scolaire, qui nous permet d'apprécier chaque année dans quelles conditions vont étudier les 134.000 élèves du primaire, ainsi que les 57.000 collégiens et les 75.000 lycéens du Département de Paris. Disons-le aujourd'hui avec regret, consternation et colère, la rentrée 2015 à Paris est une des plus difficiles que les élèves et leurs familles n'aient jamais connue. Non seulement les zigzags incessants de la rue de Grenelle et des pseudo-pédagogues qui y règnent déconcertent les parents d'élèves et accablent les enseignants, mais le Rectorat qui répartit les moyens alloués par le Gouvernement et la Mairie de Paris se donnent la main pour réduire les moyens alloués à l'enseignement à Paris.

Cette année, ce sont près de 30 postes que Paris a rendus au Ministère, soit un nombre de 34 classes supprimées. La différence étant affectée à des postes de remplaçants qui d'ailleurs malheureusement ne suffisent pas, le stress permanent subi par le corps enseignant à Paris entraînant de facto de nombreuses absences non remplacées. Ce n'est pas moi qui le dis mais le syndicat Sud éducation, c'est du jamais vu, même sous SARKOZY. Ainsi donc, alors que vous nous avez saoulés avec vos reproches sur le quinquennat précédent, vous arrivez aujourd'hui à faire plus mal alors que le Président de la République avait annoncé la création de 60.000 postes dans l'Education nationale.

Où sont ces postes ? En tout cas, pas à Paris où le nombre de remplaçants est insuffisant, je le répète, et où la bronca organisée par Mme CORDEBARD sur l'éducation prioritaire en février s'est payée cash au CDEN de juin. Autrement dit, les postes supplémentaires obtenus en février et d'ailleurs souvent justifiés se sont traduits par des suppressions supplémentaires en juin, voire à la rentrée de septembre, ce qui est du jamais vu. Vous vouliez fromage et dessert, vous devrez vous contenter d'un maigre plat de lentilles. A noter que si beaucoup d'efforts sont faits pour pousser les familles dans l'enseignement privé, en réalité ses effectifs stagnent à haut niveau et les effectifs perdus en maternelle correspondent à des familles qui ne peuvent plus rester dans la Capitale, notamment pour celles qui appartiennent aux classes moyennes salariées.

La seconde constatation que nous avons progressivement faite tout au long de cette année, c'est que l'éducation n'est plus une priorité pour la Mairie de Paris. Avec 900 millions d'euros sur la mandature, le budget dévolu à l'éducation, qui intègre d'ailleurs l'enseignement supérieur, est le quatrième budget de la Ville et s'inscrit en très nette réduction par rapport aux années DELANOË. Vous avez annoncé 110 millions d'investissement pour 2015, dont 77 millions pour le premier degré, et 27 millions d'euros pour le second degré. Rien que pour le premier degré, votre prédécesseur dépensait 138 millions d'euros en 2008, soit presque le double de ce que vous faites cette année. Et si vous les réalisez d'ailleurs, car les courtes vacances d'été et la cruelle absence d'écoles de repli rendent de plus en plus difficiles et coûteuses les restructurations de bâtiments scolaires.

En réalité, afin de mieux dépenser et de faciliter les restructurations ainsi que l'accessibilité de nos écoles, il est indispensable de réaliser un audit complet et partagé de l'ensemble des écoles et collèges de la Capitale, ainsi que de leurs cuisines d'ailleurs, que nous demandons depuis longtemps afin d'établir un plan pluriannuel d'investissement qui pourrait couvrir deux mandatures.

Sur les moyens dévolus aux écoles, le fonctionnement régulier des établissements et le périscolaire ne doivent pas continuer à supporter le prix de l'A.R.E. En effet, depuis deux ans que Paris applique cette grandiose réforme, vous n'avez cessé de rogner, de diminuer, d'annuler ici des classes de découverte, là des sorties en autocar. Il est vrai que l'A.R.E. coûte au bas mot 50 millions par an, pour un rendement incertain, voire improbable si l'on en juge par la fatigue des élèves dès le jeudi, l'énervement des parents et le mal-être des enseignants. Avec cette réforme, la Ville et l'Etat, pour une fois unis, ont commis beaucoup de dégâts, contribuent à la prospérité des écoles privées et créent par des va-et-vient incessants de personnels dans les écoles, des risques d'insécurité et d'accident pour tous les acteurs de la communauté scolaire.

Vous le savez, mes chers collègues, les relations sont complexes et c'est un euphémisme entre la Mairie de Paris et le pouvoir socialiste. Exécrables avec le Ministre MACRON, inexistantes avec la pseudo Ministre de la culture, bonnes avec l'Intérieur, mais compliquées avec Matignon, on s'y perd. Et même les experts en archéologie socialistes n'ont plus de repère. Certes, la vie est un combat, il faut savoir défendre les intérêts des Parisiens qu'il ne faut pas confondre avec ses propres intérêts, mais quand cela se transforme en matchs de catch par équipe, il faut s'inquiéter. Le budget des affaires scolaires et le nombre de postes d'enseignants affectés à Paris doivent faire l'objet d'une transparence totale. Il importe qu'avant la fin de l'année civile 2015, et pour le vote du budget 2016, vous obteniez du Rectorat, et donc du Ministère, le nombre de postes d'enseignants affectés à Paris pour la rentrée 2016 et ventilés entre les postes de titulaires et ceux de remplaçants. A défaut de vouloir nous répondre, vous devez cette réponse, Madame la Maire, Madame l'adjointe, aux enseignants, aux parents d'élèves et à toutes les communautés scolaires de la Capitale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LECOQ.

Madame LECOUTURIER, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Madame la Maire, même si la rentrée scolaire a déjà eu lieu il y a pratiquement un mois - et je regrette que notre Assemblée se réunisse aussi tard pour en parler - même si l'actualité est lourde d'événements, je voudrais vous rappeler toute l'importance de la question scolaire à Paris qui concerne 200.000 jeunes Parisiens.

Comme vous, au groupe UDI-MODEM, l'éducation de nos jeunes est une priorité absolue. Nous pensons qu'elle doit mobiliser toutes les énergies pour que nos élèves reçoivent une éducation de qualité, basée sur l'exigence et la transmission des savoirs, une éducation attentive et bienveillante où chaque jeune, à son niveau, trouve sa place et son épanouissement dans la tolérance et le respect. Cette mission est d'autant plus difficile à exercer qu'elle est liée à la grande diversité de notre territoire parisien, mais où chaque arrondissement, de l'Est comme de l'Ouest parisien, doit être traité avec la même égalité.

Lutter contre le décrochage scolaire doit bien sûr être une priorité lorsqu'en France, ce sont 150.000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans aucun diplôme. Cependant, quelle cohérence doit-on voir entre les actions entreprises pour lutter contre cet échec scolaire et la fermeture de 83 classes à Paris, en majorité dans les quartiers populaires ? Comment peut-on justifier l'instauration légitime et nécessaire des réseaux d'éducation prioritaires, R.E.P., dans certains quartiers et la fermeture concomitante de classes à quelques pâtés de maison de là ?

Quant à la question récurrente du non remplacement des enseignants absents dans les classes, elle n'est même pas évoquée dans votre communication et nous le regrettons.

Tout cela participe à la fragilisation des enfants les plus faibles qui se retrouvent en fin de course dans ces tristes statistiques de décrochage scolaire.

Vous nous dites, Madame, que ces fermetures de classes sont dues à une baisse des effectifs, mais posons-nous la question de connaître la cause de ces baisses. Les familles - Jean-Pierre LECOQ l'a très bien rappelé - ne peuvent plus rester à Paris du fait du manque criant de logements, de places de crèche et de problèmes de transport.

Parlons vrai, Madame la Maire. Nous constatons une fuite croissante des élèves du public vers le privé. La réforme des rythmes scolaires, notamment en maternelle, n'y est pas étrangère. Nous le regrettons fortement, mais c'est en se posant les bonnes questions que les familles retrouveront le chemin de l'école publique.

La question du handicap dans le milieu scolaire - largement soulevée dans votre communication - est également une question majeure pour notre groupe. Nous saluons les mesures prises par la Ville de Paris pour améliorer l'accueil des enfants handicapés dans les structures parisiennes, mais je voudrais à cette occasion attirer votre attention sur la situation spécifique des enfants autistes.

Il ressort, en effet, de différentes études, que les enfants autistes - je vois que cela ne passionne pas tout le monde, c'est dommage - dont les autorités prônent pourtant l'insertion en milieu scolaire ordinaire, sont particulièrement concernés par la non-scolarisation et la difficulté pour leurs parents à trouver des structures adaptées. Le Conseil de l'Europe accuse régulièrement la France de ne pas respecter le droit des enfants autistes à être scolarisés dans des établissements ordinaires.

C'est pourquoi, Madame, nous demandons une concertation entre l'Académie de Paris et la Ville pour ouvrir les écoles aux enfants autistes, pour apporter le soutien nécessaire aux enseignants qui accueillent ces enfants et au recrutement d'A.V.S. qui les accompagnent.

En ces temps de rentrée scolaire, je souhaiterais revenir également sur l'aménagement des rythmes scolaires en maternelle. En effet, trop de parents, trop d'enseignants se plaignent encore de la contrainte de ces temps périscolaires sur l'organisation de la journée d'un petit de maternelle : réveil de l'enfant en pleine sieste, multiplicité des intervenants et manque de cohérence éducative. Ces facteurs représentent une source de fatigue et de confusion chez le tout-petit.

Aussi, une réflexion autour des rythmes scolaires en maternelle doit se poursuivre. Sont-ils véritablement nécessaires en petite section de maternelle ? Doivent-ils être calqués sur le même modèle temporel que celui des primaires ?

Vous le savez, Madame, la souplesse et l'adaptation sont les clés du succès des réformes. La mise à plat de cette question ne serait pas considérée comme un échec des rythmes éducatifs, mais comme une réelle avancée pour nos petits Parisiens.

Le numérique fait aussi sa rentrée dans les écoles avec l'installation de tableaux numériques interactifs. Notre groupe y est très favorable. En revanche, nous sommes plus interrogatifs en ce qui concerne l'équipement de chaque élève de cinquième d'une tablette numérique, comme s'y est engagé M. HOLLANDE.

En effet, une étude P.I.S.A. publiée le 15 septembre dernier démontre que ces tablettes numériques ne sont qu'un outil pédagogique, et non pas la solution miracle à la réussite scolaire. Si l'on en croit cette étude scolaire, la fracture scolaire n'est pas une fracture numérique, puisque 99 % des élèves de 15 ans ont au moins un ordinateur chez eux et 96 % des enfants défavorisés ont accès à Internet.

Cette étude démontre également que les pays qui ont le meilleur taux de réussite scolaire sont ceux qui font un usage modéré de l'ordinateur en classe. En fait, si donner un ordinateur à chaque élève suffisait à son succès, cela se saurait. Seul le retour aux fondamentaux, que sont le savoir lire et comprendre ce que l'on lit, écrire et compter, restent les meilleures recettes à la réussite de chacun.

Enfin, je voudrais terminer mon propos par celui commencé un peu plus haut, à savoir un enseignement de qualité et d'excellence pour tous. L'accès à la réussite pour tous, Madame - vous l'avez rappelé d'ailleurs - est votre ambition. Nous ne pouvons que la soutenir. Mais de quelle ambition parlons-nous ? L'ambition d'emmener chaque élève vers l'excellence et le meilleur de soi en proposant à tous des programmes scolaires exigeants, accessibles et de qualité, ou bien, sous prétexte d'égalité, renoncer aux filières d'excellence et faire tomber nos jeunes dans l'inégalitarisme ?

Je fais référence à la réforme des collèges qui doit entrer en application dès la rentrée 2016. Pour nous, groupe UDI-MODEM, l'enseignement du grec et du latin, les classes bi-langues, ne sont pas les totems de l'élitisme. Ces matières sont pour nombre d'enfants moins favorisés un moyen d'accéder à un enseignement d'excellence. Vouloir les supprimer reviendrait à dire que l'Education nationale renonce à jouer son rôle d'ascenseur social. Les premières victimes de cette réforme seront les enfants de milieux populaires.

Nous, nous voulons l'excellence pour tous : un élitisme républicain basé sur une offre large et de qualité pour tous les élèves.

Je vous remercie, Madame.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, c'est un phénomène bien connu : on ne parle jamais des trains qui arrivent à l'heure. Nous avons peu parlé de la rentrée scolaire cette année, tout simplement parce qu'elle s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Je voudrais sincèrement m'en réjouir au nom des élus Socialistes et Apparentés de Paris, car le soin que nous portons tous à la qualité du système éducatif est à la hauteur de l'importance que nous attachons à ce sujet. C'est aussi le résultat d'une excellente anticipation de la part des services de la Ville, du travail rigoureux de la Municipalité, de vous-mêmes, d'Alexandra CORDEBARD, travail que je voudrais saluer et remercier.

C'est également le fruit d'une...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande aux collaborateurs des groupes de sortir s'ils ont des choses à se dire. Je suis désolée, Madame, mais on ne perturbe pas la séance. Ceux qui doivent sortir sortent et on écoute.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - C'est également le fruit d'un travail étroit avec le Rectorat et, bien sûr, d'une politique nationale qui a fait de l'éducation une priorité. L'Education nationale est redevenue le premier budget de l'Etat. C'est absolument fondamental. Nous savons tous qu'une grande Nation trouve ses racines dans la formation de sa jeunesse, puis tout au long de la vie.

Nul n'est besoin de rappeler la casse sans précédent du service public de l'Education mis en œuvre par les gouvernements de Nicolas SARKOZY, mais en fait c'est nécessaire lorsqu'on écoute M. LECOQ tout à l'heure. Suppression de 80.000 postes d'enseignants avant 2012 et de 35.000 postes de surveillants, disparition des R.A.S.E.D., baisse du montant des bourses, chute drastique des subventions versées aux associations au titre de l'accompagnement éducatif, etc. : la liste est longue et les inégalités se sont malheureusement creusées à cette époque à cause de cette politique dévastatrice pour l'Education nationale, comme en témoignent les classements successifs de la France dans les études P.I.S.A.

Nous nous employons aujourd'hui, jour après jour, à réparer cette casse et à mettre en œuvre notre programme en faveur de la jeunesse et de la réussite éducative pour contribuer, par l'action municipale aussi, à la réussite de tous les enfants de Paris. C'est bien ce qui transparaît dans la communication que vous nous soumettez aujourd'hui, notamment à travers l'investissement de près de 780 millions d'euros consacrés sur la mandature à l'amélioration du patrimoine scolaire parisien.

Paris s'est ainsi dotée d'un nouveau collège et de deux nouvelles écoles dans le 13^e et le 17^e arrondissement pour faire face aux nouveaux besoins qu'entraîne la création de quartiers nouveaux.

Paris met aussi les moyens pour garantir l'égalité des chances et la réussite éducative de tous les enfants. C'est en effet une priorité de notre Municipalité. Je suis heureux qu'aux côtés de l'Education nationale nous nous engageons pour qu'aucun enfant ne soit laissé de côté et que des moyens supplémentaires soient offerts à ceux qui en ont le plus besoin.

C'est l'objectif de la réforme de l'éducation prioritaire qui a recentré les efforts sur certains établissements. La Ville accompagne ainsi tout particulièrement les enfants grâce aux professeurs de la Ville de Paris, grâce au financement de classes de découverte ou des classes à Paris.

De même, le soutien scolaire est davantage développé dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire, notamment à travers des dispositifs très importants et efficaces comme "Coup de pouce" ou les ALEM, qui permettent le renforcement de l'apprentissage des fondamentaux.

C'est aussi la philosophie de la réforme des rythmes éducatifs qui a permis de mettre en place à Paris plus de 16.000 ateliers durant l'année scolaire 2014-2015. Nous avons soutenu cette réforme menée par le Gouvernement, dès 2013, car elle correspond profondément à notre conviction d'une éducation partagée et construite avec tous les acteurs.

Les agents de la Ville de Paris dispensent des formations d'une grande qualité, complémentaires des enseignements des professeurs de l'Education nationale, articulées avec les interventions de très nombreux partenaires associatifs. C'est l'idée d'une école ouverte qui fasse entrer la ville dans son fonctionnement, et qui ainsi se renforce.

Cela rejoint également notre volonté d'ouvrir les écoles le samedi matin afin que des associations et des parents bénévoles développent l'aide au devoir et à la parentalité. C'est une formidable opportunité pour développer la solidarité et tirer parti des formidables richesses que recèlent notre ville et ce, au profit de tous les enfants. Ces initiatives se mettent progressivement en place, nous devons les encourager parce qu'elles ont vocation à s'étendre.

Madame la Maire, mes chers collègues, offrir un enseignement de qualité pour tous les enfants, telle doit être notre seule ambition. Le projet éducatif territorial parisien répond à cet objectif et fixe une feuille de route efficace et responsable. J'ai toute confiance, comme l'ensemble de mon groupe, dans les personnels de l'Education nationale et ceux de notre collectivité pour la mettre en œuvre au bénéfice de tous les élèves, dans cette année scolaire qui commence.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Madame la Maire, mes chers collègues, la rentrée scolaire 2015 a été calme à Paris. Nous gardons cependant bien à l'esprit le climat de sa préparation au printemps dernier. La baisse de la dotation

parisienne de 29 postes s'est mise en œuvre au détriment d'un travail juste sur les besoins des quartiers populaires de Paris.

Certes, le taux d'encadrement moyen ne s'est pas dégradé. Mais tout d'abord signalons encore des fermetures post-rentée exprimant cette mécanique comptable au détriment du vécu des enfants et des équipes.

Ensuite, le calcul de la dotation parisienne devrait être revu pour prendre en considération la spécificité de notre territoire et de notre sociologie. La pondération du critère démographique par le critère social, basé sur le revenu médian du Parisien, est inadaptée vu l'hétérogénéité et les très fortes inégalités de revenu qu'il caractérise.

Enfin, sur cette question des moyens très concrètement, l'intégration des A.V.S., assistants de vie scolaire, qui accompagnent les enfants en situation de handicap au sein des équipes éducatives doit être effective dès la rentrée pour aller concrètement vers l'école inclusive que nous voulons. Cela n'est pas à ce jour encore le cas.

Sur ce point nous devons avancer et prendre nos responsabilités, au risque de laisser des enfants en souffrance dans leur classe. Le minimum doit être assuré sur les remplacements aussi des enseignants et, sur ce point, nous doutons que les moyens dégagés suffiront cette année.

Les priorités annoncées par la loi sur la refondation de l'école : plus de maîtres que de classes, la scolarisation des enfants de moins de trois ans et la lutte contre le décrochage scolaire sont des objectifs que nous partageons fortement.

Nous souhaitons qu'ensemble nous avancions sur Paris pour la mise en œuvre de tels projets, avec des moyens à la hauteur, dans tous les quartiers qui le nécessitent. Dans ce même élan nous devons être capables de pointer ensemble les besoins de renforcement des moyens des dispositifs d'éducation prioritaire.

D'une façon générale, notre collectivité doit permettre à des innovations pédagogiques d'émerger à Paris. Le constat sur notre école est partagé. Les inégalités ne cessent de s'y perpétuer. Les taux d'échecs scolaires de certains de nos quartiers ne sont tout simplement pas acceptables.

Nous devons, nous pouvons, plus encore recentrer nos actions dans les champs scolaires et périscolaires sur la lutte contre les inégalités. Des projets novateurs et porteurs d'espoir ont vu le jour à Paris depuis des décennies, des classes Freinet, Montessori, Decroly, etc., qui ont montré, et montrent encore, qu'y compris avec des enfants de quartiers populaires, la réussite scolaire est à la portée de main.

Nous proposons de retravailler les fonctions de notre collectivité pour l'école pour identifier et construire de nouveaux leviers qui favorisent ces innovations.

Au passage la question des rythmes et des horaires, surtout en maternelle, doit être intégrée dans ces logiques de projet pédagogique innovant. Des projets d'établissement doivent être favorisés en ce sens. C'est donc un véritable chantier pour la réussite scolaire à Paris que nous appelons.

Nous souhaitons aussi insister aujourd'hui, à l'occasion des votes annuels des subventions dite "qualité" de nos caisses des écoles, sur les enjeux importants qu'elles pointent sur le contenu des assiettes de nos enfants. Rappelons l'objectif 50 % d'alimentation biologique et durable dans nos cantines.

Après l'adoption du plan d'alimentation durable de la mandature, la restructuration annoncée de nos caisses des écoles et de leur approvisionnement est une véritable nécessité dont nous saluons le projet. Elle va constituer un chantier d'ampleur. Dans l'attente de sa réalisation, et pour atteindre nos ambitions, nous souhaitons insister aujourd'hui sur deux points clés. Premièrement, les moyens, en particulier budgétaires, doivent être à la hauteur de cette ambition. Il s'agit d'un enjeu de santé publique autant que d'une préservation des ressources naturelles et de développement de nos territoires d'Ile-de-France pour des assiettes exemptes de pesticides, avec des produits locaux dont la qualité nutritionnelle doit être au rendez-vous.

Deuxième point, l'approvisionnement des caisses des écoles est un élément clé de la réforme. Cela suppose de renouveler nos façons de travailler, avec une vraie volonté d'impulser la structuration de nouvelles filières. Cela implique un travail encore plus fin sur nos marchés publics pour une meilleure adéquation avec l'offre, en particulier locale.

Paris, et c'est déjà le cas, via "Eau de Paris", peut devenir un acteur important du développement de l'agriculture biologique dans notre région. Ce sera un atout majeur dans la part que nos écoles pourront prendre dans la transition écologique de notre ville.

Nos écoles et nos enfants sont là au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique avec des solutions concrètes. L'agriculture est responsable d'un quart des émissions mondiales de CO2.

Je terminerai en saluant le travail et l'investissement des équipes de nos caisses des écoles, qui avancent jour après jour à la mise en œuvre de nos objectifs. Pour exemple les menus végétariens hebdomadaires qui commencent à être mis en place dans certains arrondissements.

Ils répondent à notre objectif de baisse de 20 % de la part carnée dans les assiettes. Ils répondent à un enjeu mondial, qu'à la veille de la COP 21 nous avons tous à l'esprit. C'est ce matin l'objet d'un vœu du groupe Ecologiste. Nous y proposons, pour aller plus loin vers une moindre empreinte carbone de nos cantines, d'étudier la mise en place d'un menu alternatif végétarien quotidien.

Ma collègue Sandrine MÉES complétera les propos du groupe Ecologiste sur cette rentrée scolaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les déclarations du Gouvernement présentent cette rentrée 2015 comme idyllique. Malheureusement la situation sur le terrain est beaucoup plus complexe et contrastée.

D'un côté les postes d'enseignants manquent et ceux créés peinent à être pourvus, faute d'attractivité pour un métier de plus en plus difficile. Une génération précaire d'enseignants, peu ou pas formés, prend ses fonctions dans des conditions incertaines. De l'autre, l'Etat se décharge de ses responsabilités sur les collectivités, et met en danger l'égalité de l'éducation entre territoires.

Un an après les rythmes éducatifs, les difficultés s'accumulent pour des communes déjà bien maltraitées et la nouvelle réforme des collèges casse la cohérence nationale de l'enseignement pour laisser place à un choix de matières à la carte selon les territoires.

Nous avons plus que jamais besoin d'un plan d'urgence pour l'école. Pas un timide plan de rattrapage, mais un réel sursaut, pour faire de notre Education nationale l'outil de réduction des inégalités qu'il doit être. Un plan qui nécessite de sortir du cercle vicieux de l'austérité, dont la réalité des faits se heurte aux grandes déclarations du Gouvernement.

Les efforts entrepris sont encore trop faibles, car les moyens alloués à l'école sont insuffisants. Atténuer l'entreprise méthodique de démolition des années SARKOZY est indispensable, mais ne suffira pas.

Pour garantir l'épanouissement de tous, permettre l'émancipation, l'égalité de traitement et de chance pour tous les enfants, nous ne devons pas reculer sur l'éducation.

Une école à la hauteur des enjeux de notre temps se fera obligatoirement par la formation des enseignants et la revalorisation de leur métier en conditions de travail comme en salaire. Elle doit être une école gratuite pour tous, permise par le rétablissement des fonds sociaux et des bourses qui sont régulièrement réduits.

C'est une école qui arrive partout à plus de maîtres que de classes, qui garantit un périscolaire gratuit et de qualité dans tout le pays. Une politique de l'éducation capable de répondre aux besoins passera par la reconstruction d'un service public national qui rompt clairement avec la concurrence entre les établissements.

Le Gouvernement doit être beaucoup plus restrictif sur les dérogations à la carte scolaire et cesser de subventionner l'enseignement privé.

Des moyens supplémentaires partout en France, et y compris à Paris, qui ne doit pas être l'oubliée de la reconstruction de l'école. Dans une ville encore fortement touchée par les inégalités, la priorité accordée à la jeunesse ne doit pas être une formule creuse.

L'éducation à Paris, fait malheureusement partie des victimes de la politique de rigueur budgétaire nationale, et accuse une baisse de moyens pour cette année scolaire et la suppression de 29 postes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande à nos collègues d'écouter Emmanuelle BECKER. Si vous devez parler, vous avez vraiment toute la possibilité de sortir et de parler à l'extérieur, mais le respect suppose, chers collègues, que vous écoutiez les débats. Et si vous avez à échanger, allez à l'extérieur, cela ne posera aucun problème à personne, mais je souhaite que le respect soit quand même un élément marquant de nos débats. Et pour respecter, il faut écouter. M. MENGUY, lui, cela ne l'intéresse pas beaucoup, mais peut-être pouvez-vous avoir la

gentillesse, la courtoisie d'écouter votre collègue, vous qui vous êtes aussi inscrit dans ce débat et qui ne manquerez pas de rappeler à l'ordre ceux qui ne vous écouteront pas.

Madame BECKER, vous avez la parole

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Des moyens supplémentaires donc, partout en France, y compris à Paris, notre ville, qui ne doit pas être l'oubliée de la reconstruction de l'école. Dans une ville encore fortement touchée par les inégalités, la priorité accordée à la jeunesse ne doit pas être une formule creuse. L'éducation à Paris fait malheureusement partie des victimes de la politique de rigueur budgétaire et accuse une baisse des moyens pour cette année scolaire et la suppression de 29 postes : une coupe expliquée essentiellement par une baisse de la dotation du Rectorat de Paris.

Lors du Conseil de Paris de juin dernier, à la suite des annonces du Rectorat, nous nous étions fait le relais des mobilisations des parents d'élèves et des enseignants. Nous demandions au Gouvernement, par le biais d'un vœu, de revenir sur cette décision de suppression de postes. Nous proposons de continuer ce combat des moyens et de commencer dès maintenant celui de l'année prochaine.

C'est pourquoi nous demandons dans notre vœu l'octroi de moyens supplémentaires à l'Académie de Paris pour garantir le bon fonctionnement de cette année. Nous demandons également que son enveloppe pour l'année prochaine soit en mesure de répondre aux besoins à Paris. Des besoins en enseignants titulaires et remplaçants, en R.A.S.E.D. comme en auxiliaires de vie scolaire, qui souffrent d'un sous-effectif chronique. Une demande en cohérence avec le cap politique de notre ville en matière d'éducation, dont les motifs de satisfaction sont heureusement plus nombreux.

La politique de déprécarisation des animateurs des ateliers périscolaires se poursuit, et nous nous félicitons, comme le demandait notre groupe lors de la précédente mandature, que ce mouvement concerne également les vacataires.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises : un périscolaire et un extrascolaire de qualité passent par une vraie reconnaissance du métier d'animateur. C'est une profession à responsabilité qui ne s'apprend pas en deux jours. Nous pensons que des diplômes nationaux doivent s'accompagner d'un réel parcours qualifiant. Dans ce sens, la professionnalisation au niveau de la Ville d'une filière animation est une bonne nouvelle, témoignant d'un véritable engagement local pour le périscolaire.

Nous pensons toujours que cette compétence devrait incomber à l'Etat, mais cette mesure montre que notre majorité fait passer avant tout un service public de qualité pour tous les enfants parisiens. Cependant, des efforts restent encore à faire. La déprécarisation des vacataires ne doit pas redevenir une précarisation des contractuels. L'établissement d'un contrat à 100 % doit être garanti pour les contractuels qui le souhaitent et qui ne doivent pas être confrontés à des temps partiels imposés.

De plus, si nous saluons la mise en place d'un référent périscolaire par école, il convient d'harmoniser les statuts et salaires des agents qui assumeront des responsabilités égales, qu'ils soient R.E.V. ou D.P.A.

Nous sommes également heureux que le dispositif "Action collégiens" soit développé dans notre ville, comme le demandait notre amendement au budget supplémentaire. La présence quotidienne d'éducateurs pour apporter aux jeunes élèves une aide à la communication, à la définition de leur projet de vie, à la médiation est d'un intérêt public majeur, confirmé par son succès. Nous pensons d'ailleurs qu'un pas de plus doit être fait en direction des élèves en décrochage scolaire.

La mise en place du service "SOS rentrée", en vigueur dans le Val-de-Marne, par exemple, densifierait encore davantage notre action en faveur des décrocheurs. L'installation de ce dispositif, pour ceux qui n'arrivent pas à trouver de place pour poursuivre leur scolarité ou ceux pour qui le choix d'orientation n'a pas été respecté, serait un vrai plus pour les jeunes Parisiens.

Enfin, nous adressons à la Ville tout notre soutien dans son combat pour mettre en place de nouvelles strates de quotient familial concernant les cantines scolaires. Cette mesure, qui concerne les foyers dont le revenu fiscal est supérieur à 15.000 euros mensuels, participe à plus de justice sociale.

Chers collègues, je terminerai cette intervention par trois remarques : nous veillerons à ce que la révision du projet éducatif de Paris soit largement concertée auprès de l'ensemble de la communauté éducative. Nous souhaitons également qu'elle soit débattue dans les conseils d'écoles. Il est important de travailler main dans la main avec la communauté éducative sur cette question et que les objectifs comme les critères d'évaluation soient partagés. Pour notre part, un des préalables à un projet éducatif ambitieux doit être de garantir l'égalité et les mêmes droits à l'ensemble de tous les élèves parisiens.

La deuxième concerne le soutien scolaire. Les remontées d'enfants en demande de soutien sont énormes, et nous pensons que cette responsabilité ne peut être seulement assumée par le monde associatif. Si le concours de la Ville à son développement mérite d'être salué, nous constatons qu'une vraie réforme au niveau de l'éducation nationale doit être impulsée sur cette question.

J'en terminerai avec les investissements de la Ville en matière de construction et de rénovation des établissements. La ville engage 780 millions d'euros de travaux. C'est beaucoup, mais la floraison de propositions en lien avec les écoles dans le budget participatif démontre que les besoins sur l'école sont encore plus importants.

Ma remarque termine donc cette déclaration comme elle l'a commencée : donner des moyens à l'école, c'est garantir dans le même temps les moyens des collectivités en charge d'entretenir ses établissements. La question de la rupture avec l'austérité se pose avec d'autant plus d'acuité. Au niveau de la Ville, elle sera une affaire de choix et de priorités dans ce contexte contraint, et la position de notre groupe est sans ambiguïté sur ce sujet : nous défendrons l'investissement sur l'école devant beaucoup d'autres domaines de compétences de la Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BECKER.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, merci.

C'est une bien mauvaise rentrée scolaire pour les élèves. Malgré les mensonges de la Ministre, nous savons qu'avec 4.131 postes créés nationalement à la place des 60.000 annoncés, et alors qu'il y aura plus de 54.000 enfants supplémentaires scolarisés cette année, ce seront une fois de plus des classes surchargées et des remplacements non assurés. D'ailleurs, dès cette rentrée, dans nombre d'écoles parisiennes, cette absence d'enseignants de remplacement, sans parler des suppressions de classes ou des enseignants non affectés à la rentrée, pose de grosses difficultés.

Mauvaise rentrée pour les personnels de l'Education nationale, au salaire bloqué depuis six ans, toujours plus soumis aux logiques managériales.

Mauvaise rentrée pour nos écoles, car nombre de locaux pâtiennent de travaux toujours pas réalisés. Et je partage à ce sujet l'inquiétude de nombre de parents, directeurs d'école, enseignants qui voient fleurir dans le budget participatif des projets qui devraient relever de la politique courante de la Ville et sont mis en compétition, comme les rénovations des toilettes, des laboratoires de science des collèges ou des travaux d'insonorisation des réfectoires.

Rentrée difficile pour l'articulation entre les temps périscolaires et scolaires, du fait de l'aménagement des rythmes éducatifs, de l'insuffisance des effectifs et de la précarité qui persiste toujours dans le périscolaire.

Aussi, j'ai quelques questions, Madame la Maire, à vous poser : qu'en est-il de la rumeur persistante sur la possible fusion des collèges Bergson et Pailleron, voire même de la fermeture possible du collège Bergson dans le 19e ? Nous espérons que cela ne soit qu'une rumeur, mais vous comprenez que quand une rumeur persiste, il est important de rapidement mettre cela au clair.

Où en sommes-nous concernant le nombre et le statut des auxiliaires de vie scolaire pour les élèves en situation de handicap ? Combien de classes découvertes sont prévues cette année par rapport à l'an dernier, du fait de la baisse du budget alloué ? Combien de sorties scolaires seront possibles à cause des baisses des moyens de transport accordés aux équipes pédagogiques ? Que va devenir la cinémathèque Robert-Lynen, alors que son rôle est primordial dans les actions d'éducation à l'image auprès des publics scolaires ? Que vont devenir - et je terminerai par là - les C.I.O. départementaux que la Ville ne financera plus à compter du 1er janvier 2016, sachant que le Rectorat de Paris annonce ne reprendre que quatre C.I.O. sur les onze ? Et j'espère que les groupes assumeront leurs responsabilités et soutiendront le vœu que je dépose à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Madame BÜRKL, vous avez la parole pour le groupe les Républicains.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Des sourires, des rires, des nouveaux cartables, de l'émotion, toutes ces images que j'ai croisées dans les écoles la semaine de la rentrée, j'aimerais que ce soient les seules que je retienne, mais la rentrée scolaire cette année a été à l'image de l'ambiance sur laquelle nous nous étions quittés avant l'été : morose.

Morose, parce que marquée par un nombre de fermetures de classes dans Paris sans précédent, sous un Gouvernement et une majorité municipale socialiste.

Le couperet tombé avant l'été a joué les prolongations à la rentrée, touchant plusieurs arrondissements et en particulier, une école maternelle du 9e, dont tous les élèves, tous les enfants ont dû, à peine une semaine après la reprise, changer de classe et de maîtresse, une classe ayant été fermée sur décision du Rectorat, sans que la Ville de Paris n'ait émis la moindre protestation.

Au-delà de cette décision tardive de fermeture, qui dégrade les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves en augmentant fortement la moyenne d'élèves par classe - dans des locaux très contraints, et en pleine réforme des programmes de la maternelle, réforme qui met justement l'accent sur l'apprentissage du langage - nous dénonçons fermement la forme, nous dénonçons la brutalité de la décision, sans préavis, sans concertation, sans prise en compte de l'humain, que ce soit l'enfant, l'enseignant, l'équipe pédagogique.

Je citerai ici un extrait de la feuille de route que vous aviez, Madame la Maire, donné à votre adjointe, Mme CORDEBARD en 2014. Je cite : "Paris doit disposer d'une carte scolaire juste, correspondant à ses besoins croissants en effectifs, répondant aux objectifs de la refondation de l'école dans laquelle nous sommes engagés." Vous porterez cette discussion avec le rectorat en assurant un lien étroit avec les maires d'arrondissement.

Non seulement je me suis retrouvée bien seule face au rectorat à demander le report de cette décision brutale de fermeture, mais maintenant je dois faire face aussi à la décision de la Ville de Paris de supprimer sur cette école toujours un poste d'A.S.E.M. cette fois-ci. C'est la double peine Etat-Ville que l'on commence malheureusement à bien connaître ici.

Quelle logique y a-t-il dans cette décision, alors que dans le même temps vous dites vouloir renforcer l'encadrement pour A.S.E.M., et en particulier dans les maternelles. Les élèves, en l'espace d'un mois, auront vu leur maîtresse, puis leur A.S.E.M., partir et ne plus revenir.

A ces fermetures de classe s'ajoutent des professeurs toujours pas nommés trois semaines après la rentrée, des auxiliaires de vie scolaire manquant par dizaines, des assistantes sociales scolaires se retrouvant affectées sur dix écoles au lieu de cinq auparavant, des transports en car pour des sorties en dehors de Paris annulées, des postes de CPE supprimés dans le second degré, des centres d'information et d'orientation en passe d'être réduits de moitié à la suite du désengagement du Département. Que de signaux négatifs nous ont été adressés en cette rentrée 2015, sans compter votre décision d'augmenter les tarifs municipaux pour de nombreuses familles parisiennes, pour la cantine, les centres de loisirs, etc.

Mais l'exemple le plus marquant du désengagement de la Ville de Paris en matière scolaire en cette rentrée est bien celui du budget participatif, avec ce projet soumis au vote des Parisiens intitulé, je cite "Rénover les toilettes dans les écoles et les collèges". Voilà, Mesdames et Messieurs, où nous en sommes réduits : soumettre le bon entretien de notre patrimoine scolaire au plébiscite des Parisiens !

Je peux aussi citer ce projet "des instruments de musique pour les jeunes Parisiens", ou encore "des salles de sciences rénovées pour les collégiens". Il y avait aussi ce projet intitulé "Equiper les écoles en matériels numériques". Comment peut-on laisser de tels projets d'avenir prendre le risque de ne pas être réalisés, parce qu'ils n'ont pas fait le poids face à "Promenons-nous dans les bois" ou "Décontractés dans les jardins".

S'il y a bien un domaine où nous devons, chers collègues, prendre nos responsabilités, ne pas nous défausser, nous engager toujours plus, c'est bien celui des affaires scolaires. C'est la raison pour laquelle, en tant que maire du 9e arrondissement, j'ai refusé de consacrer un seul centime de l'enveloppe dédiée aux équipements publics, et donc à l'entretien des écoles, au pot du budget participatif, parce qu'il était hors de question pour moi de risquer de ne pas pouvoir poursuivre l'important plan de rénovation des écoles du 9e arrondissement que j'ai entrepris à mon arrivée, c'est une question de responsabilité et même tout simplement, de bonne gestion.

Pourtant, là encore, la Ville de Paris ne recule devant aucune petite économie, quand on sait que la C.A.S.P.E. des 8e, 9e et 10e arrondissements doit fonctionner sans adjoint responsable de la section équipements et du suivi des travaux depuis décembre. Rien que cela !

L'égalité d'accès pour chacun, la mixité, l'école comme lieu d'émancipation, la complexification des enjeux de société et des savoirs, donner aux enfants les clés pour mieux comprendre le monde de demain... comment peut-on relever ces défis si, dans le même temps, on envoie des signaux de désengagement total de la Ville dans ces écoles ?

Je citerai une phrase : "Les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2015, décidées par l'Académie, n'ont pas été à la hauteur de l'ambition pour l'école publique que porte l'ensemble des élus municipaux." Cette phrase n'est pas de moi, ni d'un membre de mon groupe les Républicains, elle est extraite de l'édito de mon collègue maire du 19e arrondissement, François DAGNAUD, dans son journal de rentrée. C'est bien là que le bât blesse, même votre majorité pointe les défaillances et insuffisances à Paris.

Et si au lieu de se laisser imposer par le Rectorat des considérations purement mathématiques, une logique purement comptable et budgétaire, nous nous concentrons sur les conditions d'apprentissage dans nos écoles, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ? Là encore, c'était pourtant dans votre feuille de route initiale, et pourtant pas un mot sur ce point dans votre communication 2015. Dans votre communication 2014, vous indiquiez : "Paris compte désormais neuf classes pour la scolarisation des moins de 3 ans, soit un poste de plus que l'an dernier". Qu'en est-il en 2015 ?

Puis, concernant le périscolaire pour terminer, j'ai entendu votre grande autosatisfaction. J'attends toujours cependant, comme beaucoup de mes collègues, les conclusions du rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur le rôle des adultes à l'école. Un rapport qui avait été commandé, je le rappelle, à la suite des graves manquements survenus dans plusieurs écoles parisiennes ces dix-huit derniers mois.

J'attends aussi beaucoup et avec impatience de la M.I.E. sur l'A.R.E. que mon groupe vous a proposé et à laquelle nous rappellerons, avec ma collègue Gypsie BLOCH, les préconisations du groupe de travail que j'ai mis en place l'an dernier dans le 9e arrondissement pour assurer un contrôle régulier, mais aussi une valorisation, une meilleure formation des personnels qui doivent encadrer les enfants parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame la Maire.

A travers ce vœu, nous souhaitons, à l'instar de ce qui se fait - pardon, je présente un vœu sur les menus alternatifs végétariens - dans de grandes villes comme Saint-Etienne et Perpignan, proposer la mise en place dans les cantines scolaires de Paris d'un menu de substitution végétarien, afin de permettre aux enfants qui ne souhaitent pas consommer de chair animale, quelle qu'en soit la raison, de trouver une alternative équilibrée et non stigmatisante.

Cette solution plébiscitée sur Internet à travers une pétition, qui a déjà recueilli plus de 133.000 signatures, répond à de nombreux impératifs éthiques et écologiques. Elle permet également de sortir d'une façon apaisée du débat autour de la consommation de viande de porc ou de menus de substitution, lié à des pratiques religieuses. Elle répond également à une nouvelle pratique alimentaire de citoyens de plus en plus nombreux qui choisissent de manger de moins en moins de viande, conscients que le tout-viande ou le tout chair animale trouvera ses limites et que les générations qui viennent devront apprendre à se nourrir de façon plus respectueuse de la planète.

Les plus grandes autorités scientifiques démontrent qu'un menu végétarien peut parfaitement convenir à l'alimentation d'un enfant. Aussi, je vous demande d'entendre notre demande et de mettre en place un calendrier précis pour sa mise en œuvre, afin que Paris soit précurseur dans ce domaine et que les petits Parisiens bénéficient d'un dispositif raisonné et non stigmatisant.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cette rentrée, pour moi aussi, s'est bien passée et il faut le dire, puisqu'apparemment cela n'a pas été le cas pour tout le monde, ou on essaie de nous faire croire l'inverse.

Jusqu'en 2012, l'école de la République a souffert du désengagement de l'Etat et d'un certain sous-investissement, regrettable du point de vue de l'enjeu de lutte contre les inégalités et pour la réussite de tous les élèves.

La suppression de la formation initiale des enseignants ainsi que la disparition de nombreux postes ont été durs pour notre école. A cela se rajoute la défiance exprimée par le président de la République lui-même envers l'ensemble des professeurs des écoles et personnels de l'Education nationale.

Les gouvernements en responsabilité depuis 2012 ont eu à cœur de remettre les rouages de la réussite scolaire en mouvement. Ainsi la loi du 8 juillet 2013 fixe des objectifs ambitieux en matière d'élévation du niveau de connaissance de tous les enfants, de réduction des inégalités sociales et territoriales, et de baisse du nombre de sorties du système scolaire sans qualification.

La formation des enseignants a été rétablie. Eh oui, la création de 60.000 postes est engagée et sera achevée en 2017. En cette rentrée, ce ne sont pas moins de 35.200 postes qui ont déjà créés depuis 2012. Et n'en déplaise aux uns et aux autres, Paris en a bénéficié en fonction des évolutions des effectifs de nos écoles, et l'effectif moyen par classe a baissé dans notre capitale.

En outre, la carte de l'éducation prioritaire a été revue, sur laquelle nous avons beaucoup travaillé collectivement et qui entre en vigueur dès cette rentrée. Elle permet de mieux prendre en compte certaines difficultés et inégalités sur notre territoire. Loin de stigmatiser des établissements concernés, la nouvelle géographie prioritaire est plus adaptée. Elle les conforte et leur apporte des moyens renforcés en réponse à des besoins spécifiques.

Alors clairement, M. LECOQ, qui est parti, le 6e arrondissement ne doit pas avoir beaucoup de quartiers populaires, je veux bien le lui concéder. Je l'invite donc à venir dans le 12e arrondissement où ce sont désormais sept écoles de trois groupes scolaires qui bénéficient de conventions académiques de priorité éducative.

Très concrètement, dès septembre, des classes ont été ouvertes dans ces écoles qui voient leurs effectifs moyens par classe diminuer. On était à plus de 31 enfants dans une même classe dans un quartier populaire, ce n'était pas possible. Aujourd'hui les enfants sont à 24, et tout le monde s'en satisfait. C'est une mesure concrète immédiate, favorable à la réussite de tous les enfants qui permet de soutenir le travail des équipes et de favoriser la mixité sociale dans nos écoles. Je m'en réjouis.

Comme maire d'arrondissement, j'ai aussi ressenti en septembre cette rentrée apaisée, grâce aux moyens mobilisés par l'Education nationale, mais aussi aux interventions de la Ville sur les locaux, qui ont été très importantes, sur des actions éducatives et l'organisation des temps périscolaires.

Je salue notamment le travail effectué avec conviction et ambition dans l'aménagement des rythmes éducatifs. Au cours de ces deux premières années, cette réforme a été conduite dans une démarche constante de concertation, à l'écoute des personnels, des élus, des parents et de l'ensemble de la communauté éducative.

Dans mon arrondissement, ainsi le taux de participation aux ateliers des mardis et vendredis est désormais proche de 100 %. Nous pouvons nous réjouir de cette confiance accordée par les familles, qui apprécient la qualité et saluent la gratuité des animations proposées. C'est un choix politique que nous avons fait et que nous revendiquons.

Je veux me réjouir aussi des efforts significatifs qui se poursuivent pour améliorer encore la qualité des temps périscolaires. La Ville s'attache à renforcer ainsi l'ensemble des temps, y compris la pause du midi, en passant à un animateur pour 18 enfants, progressivement, dans un certain nombre d'écoles, dès la rentrée 2015.

Par ailleurs, l'éducation aux valeurs de la République passe, en cette rentrée, par des mesures concrètes, des ateliers périscolaires s'emparent de ce thème et mêlent éducation civique et création artistique. De la même manière, les écoles ouvrent enfin le samedi matin depuis déjà quelques mois, à l'initiative principalement de parents, volontaires, pour y organiser des cafés, des projections, des séances de lecture. Enfin, avec plus de 10.000 repas servis aux écoliers par jour, je porte dans mon arrondissement une attention particulière à la qualité des repas produits dans le respect des engagements du plan alimentation durable, qui ont déjà permis d'augmenter significativement la part des aliments d'origine biologique et labellisés et l'introduction depuis la rentrée d'un repas végétarien par semaine, mais qui n'est pas un repas de substitution.

Enfin, nous avons un débat prévu sur l'accueil des réfugiés, mais je veux, dès ce matin, réaffirmer notre attachement à la scolarisation de tous les enfants. J'ai pu malheureusement constater par le passé que ce principe républicain, pourtant élémentaire, pose problème à certains maires, pourtant dits les Républicains.

Ainsi, certains enfants hébergés avec leur famille dans le 12e arrondissement se sont vus refuser l'accès à l'école lors de leur hébergement dans une autre commune. Je le regrette. Je le dénonce. Et j'espère que nous travaillerons tous avec l'Éducation nationale, qui y est prête, à l'accueil de ces enfants dans l'école de la République. Dans nos écoles, tous les enfants de Paris ont leur place.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame BARATTI-ELBAZ.

Madame Sandrine MÉES, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Madame la Maire, mes chers collègues, la société demande beaucoup à l'école, mais Paris est fortement tributaire de l'Éducation nationale, et l'État investit-il assez dans l'épanouissement et la réussite de tous les élèves ?

Nous déplorons pour cette rentrée la perte d'une trentaine de postes. Les réseaux d'aide aux enfants en difficulté quant à eux n'ont pas été reconstitués, et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans reste exceptionnelle.

On atteint parfois des effectifs de 28 élèves par classe. Or, les brigades de remplacement n'ont pour l'instant pas été renforcées et les élèves des enseignants absents étant répartis dans les classes des autres enseignants, cela augmente temporairement les effectifs. La société change, mais les normes d'effectifs par classe ne s'adaptent pas aux nouveaux besoins.

Les élèves d'aujourd'hui sont en attente d'un enseignement davantage collaboratif et individualisé, cela est incompatible avec des effectifs importants. Je rappelle que la plupart des formations pour adultes comprennent une vingtaine de participants tout au plus et que tout le monde trouve cela tout à fait normal.

D'autre part, ma collègue de l'UDI a rappelé que l'opportunité d'acquérir une culture linguistique et littéraire classique à travers l'étude des langues anciennes risque de n'être plus proposée aux collégiens de toutes conditions et de toutes origines, comme c'était le cas jusqu'à présent. Elle a parlé aussi de l'opportunité d'apprendre deux langues en même temps, ce qui est une richesse importante dans l'étude comparative des langues.

Et ce n'est pas au moyen de bases/élèves et de la base nationale des identifiants élèves que l'on contribue à la réussite des élèves, puisque c'est une forme de fichage. D'ailleurs, le droit d'opposition qui a été refusé à un parent est revu actuellement, puisque la Cour administrative d'appel de Paris n'a pas le droit de refuser cela à un parent.

Mais ce qui contribue à la réussite des élèves, ce sont les enseignants et les personnels qui sont sur le terrain, aux prises avec la réalité d'aujourd'hui et dont on ne vantera jamais assez le dévouement et le rôle irremplaçable, même par une débauche d'outils numériques, qui eux progressent tandis que les codes culturels sociaux, eux, perdurent.

Ainsi, la société attend beaucoup de l'école publique, mais hélas les effectifs du privé ne cessent de croître. Seule une vraie politique de mixité sociale dans les quartiers à laquelle la Ville contribue amplement et d'investissement dans l'école publique pourrait atténuer ce phénomène.

Ainsi, les efforts de la Ville sont réels en matière de moyens et de dispositifs utiles pour que les petites Parisiennes et petits Parisiens bénéficient d'un enseignement de qualité, notamment en matière de prévention des exclusions au collège, car certains élèves exclus de leur établissement ne réussissent pas à retrouver leur voie, et sur ce volet un travail approfondi a déjà commencé.

Je rappellerai également les 777 professeurs de la Ville de Paris qui dispensent des enseignements artistiques et sportifs aux élèves des écoles élémentaires, et contribuent à ce que la richesse culturelle de la ville-lumière et ses atouts sportifs soient accessibles à tous.

A l'heure où Paris est candidate pour accueillir les Jeux Olympiques et que l'on parle du Grand Paris, n'est-il pas dommage que les élèves de nos écoles soient privés d'une sortie à Fontainebleau, forêt située dans leur région, sous des prétextes écologiques et en outre sans qu'aucune alternative en termes de transport ne leur soit proposée.

Alors que les professeurs consacrent du temps en plus pour préparer ces sorties, c'est décourager les bonnes volontés et encourager les enseignants à ne faire que le strict nécessaire. Car donner les moyens aux enseignants de permettre aux élèves de sortir des écoles nous semble un point crucial. Les modifications d'emploi du temps liées à l'amélioration du temps scolaire rendent parfois plus difficile l'organisation de sorties d'une journée. Les ateliers se déroulent le plus souvent à l'intérieur des écoles, alors que la découverte de l'environnement serait une source de richesse pour les enfants dans ce temps justement qui n'est pas consacré aux acquisitions scolaires.

Voilà, la Ville et le Département contribuent de façon importante à l'éducation de nos enfants, mais peuvent renforcer leur rôle dans la découverte par les élèves de leur environnement et assurer progressivement une politique de rénovation des infrastructures plus efficace.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole pour le groupe les Républicains.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Madame l'adjointe, mes chers collègues, votre communication sur la rentrée 2015 concernant les collèges est marquée par trois éléments.

Tout d'abord, celle-ci manque de vision globale de l'éducation à Paris et a fortiori du rôle de la collectivité parisienne. On retrouve au fil de ce texte un peu de scolaire, un peu de périscolaire, un peu de péri-éducatif, sans vraiment comprendre les enjeux que vous souhaitez soulever. On se perd dans les méandres de détails qui semblent surtout cacher un vide de conviction et cela touche les collèges parisiens.

Vous présentez beaucoup de choses : des ateliers, le dispositif action collégiens, des stages, le rapprochement avec le monde de l'économie, etc., etc., et d'un autre côté vous voulez développer le numérique et les langues étrangères uniquement pour le premier degré, comme si les collégiens ne s'y intéressaient pas ou qu'on ne pouvait pas les y associer d'une façon ou d'une autre.

Bref, on s'y perd. Alors, la question est simple : Madame la Maire, êtes-vous un palliatif, un supplétif, ou un partenaire du Rectorat de Paris ?

Depuis le début, votre politique scolaire ou périscolaire est trop floue, trop diffuse, trop brouillonne. Ce manque de lisibilité, vous le savez, nuit à l'efficacité des politiques publiques.

Le deuxième élément, c'est l'effort impérieux de rationalisation, c'est la suite logique de ce qui précède. La rationalisation des accompagnements financiers de certains projets que vous évoquez dans cette communication va indéniablement dans le bon sens et il était temps, mais nous ne sommes qu'au milieu du gué et tout n'est pas encore parfait, loin de là.

Vous passez, en effet, sous silence, l'énorme couac estival sur la gestion des fluides des cités scolaires alors qu'il est révélateur de vos propres erreurs. Rien n'apparaît également sur un problème récurrent qui se pose à tous les principaux parisiens : les relations avec les personnels non-enseignants qui dépendent non pas du rectorat, mais de la collectivité parisienne, c'est-à-dire sous votre propre responsabilité.

Trop souvent, les problèmes liés à leur remplacement, leur formation, ou tout simplement la dichotomie entre autorité fonctionnelle et autorité hiérarchique paralysent le bon fonctionnement des établissements. Avez-vous, Madame la Maire, puisque vous ne l'évoquez pas dans cette communication, des solutions à nous présenter ce matin ?

Le troisième élément, c'est malheureusement une profonde déconnexion avec la réalité, rien n'est dit sur la rentrée calamiteuse des collèges, avec des effectifs particulièrement élevés en sixième.

Faut-il rappeler que la première semaine de rentrée près de 200 élèves n'avaient toujours pas d'affectation en sixième par manque de places ? Pire encore était la situation des lycées. Aucune perspective non plus par rapport à ce constat sur la nécessité de nouveaux collèges. Vous évoquez le collège créé dans le 17^e arrondissement, mais gouverner c'est prévoir.

Donnez-nous les éléments pour l'avenir, les investissements que vous envisagez et, en particulier, un nouveau collège dans le 15^e arrondissement. Là, peut-être plus qu'ailleurs, la situation est inquiétante avec des prévisions pour 2017 qui justifient largement un nouvel établissement réclamé par tous, y compris les principaux, et dont nous ne voyons toujours pas le début d'une concrétisation dans les actes.

Enfin, Madame la Maire, cette rentrée scolaire pour les collèges s'inscrit, bien évidemment, dans le cadre de la préparation pour les personnels de la réforme du collège applicable aux élèves en septembre 2016. Vous semblez complètement l'ignorer dans ce texte, ce qui est - vous en conviendrez - plutôt inquiétant.

Cette réforme, préparée par la Ministre de l'Education nationale avec le soutien de tout le Gouvernement, dont certains membres font partie de votre majorité, est une réforme autoritaire, partisane et critiquable.

Que dire, par exemple, de l'autonomie des établissements qui seront en fait encore plus divisés entre ce qui relève du Rectorat et ce qui relève du Département ? Vous le soutenez.

Que dire de l'enseignement des langues étrangères, le parent pauvre de l'Education nationale française, qui sera saupoudré au gré des enseignants et des élèves plutôt que de se muer en enseignement d'excellence ? Vous le soutenez.

Que dire des enseignements de morale et de citoyenneté infusés, certes, dans une émotion louable que nous partageons, dans une surenchère d'ateliers, de cours, de formations, de conférences, d'interventions par des

dizaines de protagonistes différents, professeurs d'histoire-géographie, documentalistes, Ville de Paris, associations, qui "enseigneront" aux mêmes enfants la République, la laïcité, le vivre ensemble, mais sans aucune cohérence, sans aucune coordination ? Vous le soutenez, Madame la Maire.

Que dire de l'interdisciplinarité, tant vantée dans cette réforme, alors même qu'elle est déjà largement pratiquée dans les collèges ? Vous soutenez également cette modification du dispositif et du fonctionnement des collèges.

Dans ce cadre, on ne peut que souhaiter - et nous vous le proposons ce matin, Madame la Maire - que vous développiez bien davantage les passerelles entre l'école et le collège. Bien davantage. Dans votre communication, on a trop l'impression que ces deux cycles sont hermétiquement distincts, alors que la réalité est toute autre et que la réforme à venir entend accentuer ce lien.

Voilà, Madame la Maire, mes chers collègues, ce que reflète votre politique pour les collèges parisiens. Il faut faire du chiffre, il faut créer de l'offre et, avec un peu de chance, tout ne se passera pas trop mal. Malheureusement, cela se passe mal. Parce que vous n'êtes pas claire sur les principes, vous échouez dans vos actes.

Où en sont vos promesses de campagne, finalement vite oubliées comme l'Erasmus des collégiens ? Souhaitez-vous investir dans de nouveaux établissements ? Quand ? Où ? Combien ? Quelles sont les perspectives réelles d'évolution des effectifs par arrondissement en prenant en compte, pour une fois, tous les projets de nouveaux logements, voire de centres d'accueil de familles de migrants ? Souhaitez-vous garder la gestion pleine et entière des collèges et des cités scolaires partagée avec la Région, alors que vous proposez une réforme institutionnelle pour Paris ? Quelle part prendrez-vous dans la mise en place de la réforme des collèges ?

Madame la Maire, nous attendons plus de votre part une ligne claire, une stratégie crédible au service d'une conviction inébranlable qui est la nôtre. Que Paris protège tous ses jeunes adultes en devenir et les accompagne sans faille vers leur accomplissement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour deux minutes et demie.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'interviendrai en complément de ma collègue Emmanuelle BECKER sur un sujet bien spécifique dont nous avons déjà pu débattre dans cette Assemblée.

Il s'agit de la question de la solarisation des mineurs isolés étrangers, ces jeunes pour lesquels plusieurs lycées de l'Est parisien, chefs d'établissement, professeurs et élèves compris, se sont mobilisés durant une grande partie de l'année dernière. Ces mobilisations importantes ont mis en lumière les situations difficiles de ces jeunes et les faiblesses de l'action du Département, notamment lorsque ces jeunes atteignent la majorité et quittent subitement le dispositif de prise en charge par l'A.S.E. Même si depuis des années plusieurs associations et élus avaient alerté le Conseil de Paris et l'Exécutif sur les manques de l'A.S.E., la mobilisation des lycéens a apporté un nouveau souffle à ces alertes, ce qui a pesé pour que la Ville procède au rattrapage du traitement des dossiers à la P.A.O.M.I.E. et à l'élaboration d'un plan d'accueil des M.I.E., que nous avons adopté en mai dernier.

Je souhaite cependant vous faire part d'une crainte partagée par de nombreux élus et militants qui soutiennent ces jeunes lycéens sans papiers : il apparaît toujours plus difficile pour ces jeunes de s'inscrire dans un établissement scolaire ou au C.A.S.N.A.V., ce centre de l'Education nationale qui prend en charge les jeunes primo-arrivants pour les remettre à niveau en langue française. Il semblerait que la solution toute trouvée par le Rectorat pour éviter que les mobilisations de l'an passé ne se renouvellent, soit d'empêcher ces jeunes d'entrer dans l'Education nationale.

Nous ne pouvons accepter cette injustice profonde qui revient à cacher la misère sous le tapis et à maintenir ces jeunes dans leur précarité. L'école est aussi un lieu d'accueil, un lieu bienveillant qui offre une solidarité sans faille aux élèves, comme nous l'a montré le lycée Hector Guimard du 19^e arrondissement, pour ne citer que lui.

Le Rectorat doit s'expliquer publiquement sur les raisons qui justifient son refus de scolariser ces jeunes étrangers.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur LEJOINDRE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Mes chers collègues, je crois que l'on peut effectivement considérer que la rentrée scolaire s'est faite dans de bonnes conditions dans nos écoles et dans nos collèges. C'est la conséquence des discussions qui se sont tenues avec le Rectorat - et j'y reviendrai - mais c'est aussi parce que nous avons fait le choix d'investir de manière importante pour les écoles, les collèges et donc, pour les petits Parisiens.

C'est un choix net, aussi bien pour ce qui concerne le bâti scolaire que pour ce qui est de l'éducation des enfants et, ainsi, pour prendre l'exemple que je connais le mieux - celui du 18^e arrondissement - l'investissement de la Ville pour nos écoles et pour nos collèges cet été, a été très important : plus d'un million et demi d'euros pour les écoles du 18^e arrondissement permettant de réaliser, cet été seulement, des améliorations notables dans plus de 15 établissements et assurer des conditions de sécurité améliorées pour les élèves ; plus de 700.000 euros investis dans six des huit collèges du 18^e arrondissement permettant de mieux accueillir les élèves à la rentrée.

Je n'oublie pas les investissements importants qui sont prévus dans le cadre des nouveaux quartiers en construction ou pour rénover des établissements qui en ont besoin.

C'est donc bien un effort important réalisé par la Ville pour assurer les meilleures conditions de rentrée. Je veux en remercier les équipes de la DASCO, mais aussi des SLA qui ont permis que soient menés ces chantiers dans les temps, malgré des conditions parfois difficiles.

Au-delà de cet investissement matériel indispensable, l'engagement très fort de la Municipalité pour les temps péri et extrascolaires a permis que la rentrée se fasse dans de très bonnes conditions. Notre choix de mettre le paquet pour la réforme des rythmes éducatifs s'est révélé le bon. Il a sans doute fallu un peu de courage et surtout beaucoup de travail pour réussir, mais ces efforts n'ont pas été vains, loin s'en faut, et nous prenons aujourd'hui toute notre part pour favoriser la réussite des petits Parisiens, faire en sorte que notre collectivité soit à la hauteur de l'enjeu et regarder ce qui s'est fait, et ce qui se fait parfois encore, dans d'autres villes. Nous avons à être très fiers de la politique que nous avons menée.

Au-delà de ce qui relève directement des compétences de la Ville et du Département, la réussite de cette rentrée doit aussi beaucoup à l'engagement pour l'éducation de l'Etat et au dialogue mené, parfois fermement mais toujours respectueusement, avec le Rectorat. Paris a besoin, notamment dans les quartiers populaires, que soient mis à disposition les moyens à la hauteur de ses besoins. Je veux saluer ici l'engagement de votre adjointe, Alexandra CORDEBARD, qui a su conduire ce dialogue avec le Rectorat et les maires d'arrondissement pour parvenir à de bonnes conditions de travail pour nos élèves à la rentrée.

Je pense, bien sûr, à la question toujours sensible du nombre d'ouvertures ou de fermetures de classes, mais aussi à la mise en œuvre à Paris des dispositifs innovants prévus par l'Etat. A ce titre, il me semble que le dispositif "Plus de maîtres que de classes", dont bénéficient de nombreux établissements des quartiers populaires, a fait ses preuves, tout comme l'augmentation, sans doute encore trop modeste, du nombre d'enfants de moins de trois ans scolarisés. Il convient, je pense, de continuer à développer ce type d'approche dans nos écoles.

Enfin, nous devons continuer le dialogue avec le Rectorat sur la question essentielle des remplacements. Là encore, des progrès notables ont été réalisés, mais il reste du chemin à faire pour parvenir à éviter que des classes ne finissent surchargées pendant plusieurs semaines.

Votre engagement, Madame la Maire, chère Alexandra, et celui de votre équipe, a bien permis que nous connaissions une bonne rentrée scolaire en 2015. C'est important pour nous sans doute. C'est surtout essentiel pour l'avenir des petits Parisiens.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention portera sur un sujet clé de la vie scolaire, la restauration, sujet qui touche chaque jour des milliers d'élèves - 10.000 pour le seul 17^e arrondissement dont je suis élue - et suscite un intérêt croissant de la part de la communauté scolaire et des parents. Et pour cause, les enjeux sont nombreux : nutrition, santé, développement durable, et aussi les enjeux économiques et organisationnels, tant les tâches des caisses des écoles sont variées et nombreuses.

Ces caisses des écoles qui - rappelons-le, cela va mieux en le disant - sont des établissements publics autonomes. Ils assument quotidiennement la gestion du personnel, la commande des matières premières, la confection des menus, etc., autant de tâches dont chaque caisse, à travers son directeur, son comité de gestion, s'acquitte au plus près des besoins du terrain dans un souci permanent de la qualité du service rendu.

Compte tenu des liens juridiques et financiers qui lient les caisses des écoles avec la Mairie centrale, il n'est pas surprenant que cette dernière s'intéresse de près à ce sujet majeur. Ce qui est plus surprenant, c'est l'absence de visibilité quant aux intentions réelles de la Mairie centrale.

Cela fait maintenant plusieurs mois que le Secrétariat général a missionné Mme LE CÉLIURE sur l'organisation de la restauration scolaire municipale, plusieurs mois que vos services sollicitent les caisses pour obtenir toute une série de données, sans pour autant à ce stade donner une visibilité quant à vos intentions réelles.

Contrôle financier, approche transversale, gestion éclatée, besoin d'évolutions, vous connaissez l'expression : "Quand on veut piquer son chien, on dit qu'il a la rage". On ne peut s'empêcher de voir se profiler le spectre de la recentralisation, du souhait de la Mairie centrale de reprendre la main sur les caisses des écoles, au risque de niveler vers le bas le travail effectué depuis tant d'années.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de nier que des améliorations sont nécessaires, tout système étant perfectible, d'autant qu'en termes d'alimentation, il est indispensable de se fixer des objectifs toujours plus ambitieux car il en va de la santé alimentaire des petits Parisiens. Pour autant, ces objectifs doivent coller à la réalité du terrain et être confiés aux professionnels de la restauration, les caisses des écoles.

Vous l'aurez compris, nous sommes pour l'heure plutôt inquiets, voire méfiants quant à vos intentions. Vous deviez réunir les maires d'arrondissement en leur qualité de présidents de caisse des écoles. Toujours rien à ce jour. Idem pour les élus en charge des affaires scolaires, et les directeurs sont, sauf erreur de ma part, enfin entendus la semaine prochaine.

Cette réforme semble avancer sans les principaux acteurs concernés, sans les associer. Ce n'est pas acceptable. Si vous souhaitez à terme réduire les caisses des écoles au rang de simples exécutantes des décisions prises par la Mairie centrale, vous ne vous y prendriez pas autrement. Vous le savez pourtant, la réactivité d'une telle organisation au quotidien tient au fait de la maîtrise totale du processus, gestion du personnel de production, de la conception des menus et de l'achat des matières premières. Ajouter un échelon supplémentaire ou unifier les pratiques reviendrait à mettre à mal le process mis en place depuis tant d'années.

In fine, vous le savez, cela se fera au détriment de la qualité du service rendu, et sous couvert d'objectifs ambitieux en matière de développement durable, que nous partageons, vous cherchez une fois encore à faire des économies sur le dos des Parisiens. Ces économies, ne nous le cachons pas, ne permettront pas de garantir un service de qualité, bien au contraire.

Ne cassez pas la dynamique impulsée par les caisses des écoles qui, chaque année, augmentent la part du bio dans leurs menus, font des efforts. Dans le 17e, nous atteignons 30 % de la part de bio, presque 50 si l'on tient compte des filières courtes de proximité.

La Mairie de Paris doit donc continuer à accompagner ces démarches, de la même manière qu'elle peut le faire pour les menus végétariens, que beaucoup souhaitent développer. Aussi louables que soient ses intentions, il faut bien mesurer ce que cela implique pour les caisses des écoles, les grandes notamment, en termes d'organisation et de surcoût. Il semblerait, dans un premier temps, plus opportun de réaliser à nos yeux une étude de faisabilité.

En tout état de cause et pour finir, je voudrais ici réaffirmer notre attachement aux caisses des écoles, à leur travail et au professionnalisme de leur personnel. Plutôt que d'organiser petit à petit leur démantèlement, nous souhaiterions que cette rentrée scolaire soit au contraire l'occasion de redire l'intérêt, le soutien du Conseil pour les caisses des écoles des 20 arrondissements de Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est au dernier orateur, M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis heureux d'être le dernier orateur, pour aller dans le sens de ce qu'ont dit mes prédécesseurs pour notre groupe, Rémi FÉRAUD, Catherine BARATTI-ELBAZ, Éric LEJOINDRE, pour rappeler qu'effectivement la rentrée scolaire que Mme la Maire a préparée avec son adjointe, Alexandra CORDEBARD, et dont nous avons tous ici présents étaient acteurs, sinon témoins, a été à la fois une démonstration, une illustration et une affirmation. Et une priorité, je dis cela pour répondre à ce que disaient M. LECOQ et M. MENGUY.

En effet, la démonstration de notre volonté d'agir, à la fois l'Exécutif et la majorité, pour la réussite scolaire et éducative de tous est une réalité. L'illustration de la méthode de Mme la Maire, fondée sur le dialogue et le

partenariat, l'affirmation de nos valeurs et de notre conviction que l'école, l'école publique en particulier, est au cœur de la lutte contre les inégalités.

A ce titre, notre volonté d'assurer la réussite scolaire - cela a été rappelé par certains d'entre vous - et éducative des 200.000 élèves accueillis dans 714 établissements, se manifeste par le faire, au moment où d'autres se gargarisent de mots ou de critiques systématiques.

Faire c'est investir, tout d'abord, pour l'avenir des Parisiens. C'est ce que Mme la Maire a fait. En cette rentrée scolaire, l'école publique parisienne s'enrichit de 3 nouveaux établissements, soit 2 nouvelles écoles dans le 13e et le 17e et un nouveau collège dans le 17e arrondissement, pour un investissement de plus de 60 millions d'euros. Il y a un petit brouhaha qui est assez gênant... Un nouveau collège, dans le 17e arrondissement pour un investissement, comme je le disais, de plus de 60 millions d'euros auquel s'ajoute une dépense de 43 millions d'euros qui a permis de financer, au cours de l'été 2015, 1.200 chantiers de rénovation dans nos établissements existants, comme l'a rappelé d'ailleurs Rémi FÉRAUD tout à l'heure.

Il me plaît à cet instant de féliciter notre Ville, qui pour la deuxième année consécutive s'est vue décerner un trophée "Bois Ile-de-France" qui vient la récompenser pour la qualité de l'aménagement d'un groupe scolaire qui tient particulièrement à cœur à Éric LEJOINDRE, le groupe scolaire Françoise Dorléac, dans le 18e arrondissement.

Faire, c'est aussi humaniser dans le sens de répondre aux besoins des ressources humaines par le recrutement, la formation, la promotion, le dialogue et la confiance. C'est la réponse que vous apportez, Madame la Maire, dans les compétences qui sont les nôtres, le péri et parascolaire notamment, voire au-delà avec par exemple l'action des professeurs de la Ville de Paris. C'est aussi le choix que nous avons fait, notre groupe et nous, élus dans les arrondissements, quand il s'est agi de se mobiliser pour que l'Académie agisse dans les compétences qui sont les siennes, en particulier la création de postes d'enseignants et le recrutement de professeurs à hauteur des besoins.

Deuxièmement, la qualité de la préparation et les bonnes conditions de la rentrée scolaire illustrent et justifient une méthode d'action qui repose sur la confiance et l'engagement mutuels. Il en est ainsi du projet éducatif territorial, dont certains ont parlé, élaboré et mis en œuvre avec la C.A.F., dont le bilan et l'actualisation seront réalisés dès cet automne.

Par ailleurs, avec les établissements et l'Académie, les contrats d'objectif, dont 10 seront signés dès cette année, permettront dans un premier temps de mettre en place un dispositif de financement unique des projets éducatifs plus respectueux de l'autonomie des établissements.

Enfin, avec la montée en gamme des ateliers périscolaires, je veux souligner ici l'intérêt du nouveau document de référence commun élaboré avec le Rectorat pour fixer les règles applicables aux différents adultes présents dans l'enceinte scolaire.

Mon troisième point portera sur la lutte contre les inégalités à l'école, dès l'école, pour y promouvoir le vivre-ensemble et la citoyenneté, qui sont un impératif pour une République laïque telle que la nôtre. En œuvrant dans le cadre de l'action du Gouvernement en la matière, avec la Ministre Najat VALLAUD-BELKACEM, vous avez choisi, Madame la Maire, de consolider nos acquis et d'innover.

C'est tout le sens du nouveau saut qualitatif dont bénéficie notre politique périscolaire, en particulier les ateliers des rythmes éducatifs dont beaucoup d'entre vous ont parlé. Ce sont - je tiens à le rappeler - 16.202 ateliers ouverts à 110.000 enfants d'élémentaire et de maternelle encadrés par les agents des écoles, et 3.500 animateurs municipaux, ainsi que 492 associations.

La nouveauté, ce sont notamment les ateliers sur les valeurs de la République. Il en est de même pour le plan de préfiguration du numérique. Je n'insiste pas sur ce point, beaucoup en ont parlé.

Enfin, promouvoir l'égalité, le vivre-ensemble m'amène à présenter à votre Assemblée et l'encourager à voter unanimement en faveur du vœu proposé par mon collègue Thomas LAURET et les élus du groupe Socialiste, vœu qui vise à demander à l'Académie de veiller, durant les épreuves du brevet et du baccalauréat, à ce que l'encadrement des plus jeunes collégiens et lycéens soit assuré et poursuivi jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire.

En effet, prenons l'exemple de l'année scolaire précédente. Nombreux sont les établissements qui ont vécu une fin des cours dès le 15 juin, soit plus de 15 jours avant la date officielle, en raison de la tenue des épreuves du brevet et du bac, ainsi que les premiers conseils de classe dont nous demandons qu'ils soient dorénavant organisés au plus près de la fin de l'année scolaire.

Une grande partie des enseignants n'étant pas mobilisée pour la surveillance ou les corrections des brevets, il est possible et souhaitable dans l'intérêt des élèves qu'ils n'y participent pas et qu'une solution soit proposée par l'Académie. Le vœu vous demande, Madame la Maire, d'interpeler le Recteur à ce propos.

Je ne reviendrai pas sur les budgets participatifs qui ont été évoqués mais il me semble important de dire à Mme BÜRKLİ que le budget participatif est une réalité qu'il faut prendre en compte également au niveau des établissements scolaires.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, le groupe Socialiste et Apparentés se félicite de cette rentrée scolaire, comme beaucoup d'entre vous, et je tiens particulièrement à rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui font vivre l'école de la République.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX.

Pour répondre à l'ensemble des interventions mais aussi nous donner l'avis de l'Exécutif sur les vœux et les différents amendements, je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, mes chers collègues de vos interventions. Je m'adresserai à la Maire de Paris pour rappeler l'intérêt fort qu'elle porte au quotidien des petits Parisiens et qui, chaque jour, me porte dans le travail que j'ai à faire auprès de chacun d'entre eux. Cet intérêt fort, d'ailleurs, je l'ai entendu de l'ensemble des membres de ce Conseil, qui sont attentifs aux conditions d'études et en particulier de réussite des petits Parisiens. C'est du moins ce que chacun dit. Je trouve cependant que tout le monde ne le décline pas de la même manière.

Cet engagement, cette exigence participe à faire de Paris une ville accueillante pour tous, je le crois, dans laquelle chaque enfant peut acquérir les savoirs fondamentaux dans de bonnes conditions et où l'esprit de citoyenneté peut s'épanouir dès le plus jeune âge. L'engagement de l'Exécutif parisien et des maires d'arrondissement, je veux le souligner, en faveur de l'éducation est d'ailleurs intact depuis 2001. La communication que nous avons entendue tout à l'heure me donne l'occasion, à moi aussi, de dire quelques mots sur les conditions de cette rentrée scolaire. Sans reprendre l'ensemble de vos propos.

Je tiens en premier lieu à saluer l'action de tous ceux, personnels de la Ville et Education nationale, qui ont permis par leur travail une rentrée scolaire sereine, apaisée - dans tous les arrondissements - dans un contexte général d'amélioration des taux d'encadrement, tant scolaires que périscolaires. Je tiens à vous le redire, les chiffres sont clairs.

Vous l'avez rappelé, l'action de la Ville dans le domaine scolaire vise bien à favoriser la réussite de chaque petit Parisien. Chacune de nos actions, chaque euro investi, poursuit cet objectif, n'en déplaie à mes collègues du groupe les Républicains qui ont dû faire la rentrée dans une autre ville, à l'évidence, tant leurs remarques n'ont pas grand-chose à voir avec ce qui s'est réellement passé cette année.

Rappelons l'entrée en vigueur de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire qui prend désormais mieux en compte la réalité de nos territoires et qui définit un cadre pertinent d'allocation de nos moyens, et également de ceux de l'Education nationale. Il s'agit d'un gain réel pour Paris, auquel notre majorité d'ailleurs a beaucoup contribué, qui permet de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin, pour que tous les élèves aient la même chance de réussite, que l'école soit un lieu d'émancipation, et pour qu'il ne soit pas dit que les conditions de naissance soient le seul déterminant de l'existence. Rappelez-vous que c'est cela l'objectif, Mesdames et Messieurs.

Vous le savez, la réussite à l'école passe par une plus grande justice sociale, et en attaquant le projet de délibération créant les tarifs 9 et 10 dans la restauration scolaire devant le Tribunal administratif, la présidente et les membres du groupe les Républicains ont montré, une fois de plus, qu'ils avaient une vision uniquement électoraliste et à géométrie variable de la justice sociale.

J'en profite encore une fois pour remettre les choses à leur juste place sur le sujet. Le T10 concerne les familles dont les revenus sont les plus élevés, soit par exemple des revenus de 15.000 euros nets mensuels pour un couple avec deux enfants. N'est-ce pas, Mme BÜRKLİ, mais elle n'est plus là pour l'entendre.

Sur un autre sujet, cette rentrée est la troisième depuis la mise en œuvre de la refondation de l'école.

Les ateliers périscolaires mis en place en 2013 par la Ville sont maintenant entrés dans les mœurs. J'ai pu constater dans les nombreuses écoles, que j'ai visitées depuis la rentrée, la collaboration concrète et positive qui s'est installée entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation. C'est peut-être le résultat de nos

investissements, tant humains, plus de 2.200 nouveaux professionnels au service des enfants à la Ville, que matériel et de notre organisation, gros efforts que chacun a pu faire.

Nous devons, si nous sommes honnêtes, et je crois que beaucoup d'entre nous le sommes, mesurer le chemin parcouru et saluer tous ceux qui, au sein de la communauté éducative, ont permis ces résultats.

Et c'est d'ailleurs de cette manière que peu à peu se construit le parcours éducatif, tout au long de la scolarité, qui met en cohérence les enseignements fondamentaux et nos activités périscolaires, dans le strict respect des prérogatives de chacun, de la maternelle au collège. Nous sommes loin, très loin des propos défaitistes de mes collègues du groupe les Républicains.

Ce besoin de mise en cohérence, j'y mets toute mon énergie. Cette cohérence est plus que jamais nécessaire. La réforme du financement des projets éducatifs des collèges en est un exemple qui nous donnera l'opportunité de construire des objectifs partagés et de mesurer ensemble leur réalisation et de les évaluer. Nouvelle méthode donc plus moderne, à laquelle je vous engage à souscrire.

L'élaboration du nouveau projet éducatif territorial, qui interviendra en 2016, se fera dans ce contexte. Ce sera également l'occasion de faire vivre cette complémentarité et de formaliser l'engagement de la Ville de Paris, comme ville éducatrice. Parce que c'est cette ville éducatrice que nous appelons de nos vœux, cette ville qui accueille tous les enfants présents sur son territoire. Je dirai pour conclure un petit mot de cela.

Depuis 2001, Paris a engagé des efforts importants pour prendre en charge les enfants en situation de pauvreté. Ma collègue Dominique VERSINI, sait combien nous travaillons sur ce sujet ensemble. Cela concerne naturellement les enfants dont les familles vivent dans la rue, mais aussi les enfants des réfugiés. Et sur ce sujet l'Exécutif parisien a pris une position très claire. L'énergie que nous mettons à sortir les Parisiens les plus fragiles de la précarité doit également, et peut-être surtout, être mise à scolariser les enfants, leurs enfants.

Je remercie d'ailleurs les maires d'arrondissement de la majorité et leurs adjoints, les agents des mairies, les directeurs d'école et les enseignants qui s'engagent dans cet accueil avec énergie et talent, mais surtout avec la notion du devoir qui est le nôtre.

Ils illustrent la ville bienveillante, accueillante, que nous portons autour d'Anne HIDALGO et que nous continuons à porter dans le contexte difficile et de crise que nous connaissons.

Concrètement, la Ville et l'Académie collaborent étroitement pour faciliter l'inscription et l'accueil de tous ces jeunes réfugiés. Nous mettons à disposition les locaux scolaires et les moyens humains nécessaires pour accueillir tous ces enfants dans les écoles.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, l'éducation est une priorité, une priorité politique de notre majorité, un devoir moral que nous sommes fiers de porter.

Merci, je vais maintenant rapidement en venir aux vœux pour vous donner l'avis de l'Exécutif. Trois d'entre eux concernent la restauration scolaire.

J'émet d'abord un avis favorable à l'amendement n° 1, déposé par le groupe les Républicains, sur le projet de délibération DASCO 147.

Concernant le vœu n° 3 du groupe Ecologiste de Paris, relatif à la promotion de l'alimentation végétarienne, et au vœu n° 6 du groupe UDI-MODEM. Je propose que nous adoptions plutôt le vœu de l'Exécutif que nous proposons sur ce sujet.

J'apporte le soutien de l'Exécutif au vœu n° 2, déposé par le groupe PS, sur le calendrier de l'année scolaire. Il me semble en effet important de rappeler la nécessité que ce calendrier coïncide avec la réalité tout simplement.

J'émet également un avis favorable - un certain nombre de choses ont été dites pendant la séance - au vœu n° 4, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche. L'Exécutif reste attentif, et Anne HIDALGO l'a rappelé, à ce que les moyens correspondant aux besoins des écoles soient mobilisés par l'Etat. Nous en sommes d'accord.

Et puis, finalement, je vous propose un vœu de l'Exécutif concernant le traditionnel vœu sur les CIO de Mme SIMONNET. Nous sommes tombés d'accord sur la formulation, me semble-t-il, ce mois-ci. C'est formidable, j'en suis très heureuse !

Et enfin, j'émets un avis défavorable au vœu n° 5, déposé par le groupe les Républicains, relatif à la suppression d'un poste au lycée Edgard Quinet, qui est tout simplement démagogique.

Je crois avoir répondu à tout, je l'espère en tout cas.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Nous allons procéder au vote d'un amendement, de vœux non rattachés et des projets de délibération.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 147 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DASCO 147).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2, déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 276).

En réponse au vœu n° 3 du groupe Ecologiste de Paris et au vœu n° 6 du groupe UDI-MODEM, relatif, je crois, au menu végétarien, l'Exécutif a déposé le vœu n° 3 bis. Les vœux n° 3 et n° 6 sont-ils maintenus ?

Pour le groupe Ecologiste, non, il est retiré. Pour le groupe UDI-MODEM, le retirez-vous au profit de celui d'Exécutif ?

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Je regrette un élément majeur : il n'y a toujours pas de calendrier, donc nous sommes dans une position, certes sympathique, mais qui va être enterrée rapidement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Donc, vous le maintenez ? Vous le retirez ?

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Nous le retirons.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Vous le retirez. Je vous remercie.

Je mets donc à aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 3 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 277).

Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 278).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5, déposée par le groupe les Républicains", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 7 déposé par Mme Danielle SIMONNET, l'Exécutif a déposé le vœu n° 7 bis, et j'ai cru comprendre que Mme SIMONNET acceptait de retirer son vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, face à l'engagement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Oui, face à l'engagement. Je répète pour être sûr que ce soit bien enregistré. Présent donc dans le vœu référencé n° 7 bis de l'Exécutif, que je mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 279).

Je vous remercie.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 155.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 155).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 10 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 10 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 472 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 472 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 61 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 61 G).

Je vous propose de procéder à un vote groupé des projets de délibération DASCO 68 à DASCO 75, relatifs à des subventions à diverses associations pour des actions "politiques de la ville".

Je mets donc aux voix, à main levée, les projets de délibération DASCO 68 à DASCO 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité. (2015, DASCO 68 à DASCO 75).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 119.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 119).

Je vous propose de procéder à un vote groupé des projets de délibération DASCO 133 à DASCO 152 relatifs aux subventions et conventions avec les caisses des écoles des différents arrondissements.

Monsieur LEGARET, vous demandez un vote dissocié ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous demandons un vote dissocié pour le projet de délibération DASCO 144.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour le projet de délibération DASCO 144, mais je peux soumettre les autres groupés ? Vous êtes d'accord ?

Je soumettrai le projet de délibération DASCO 144 à part, mais vous acceptez pour les autres un vote groupé ?

Je mets donc aux voix, à main levée, les projets de délibération DASCO 133 à 152, hors DASCO 144.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les projets de délibération sont adoptés, hors DASCO 144. (2015, DASCO 133 à 152).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 144.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 144).

Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec ces projets de délibération.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des projets de délibération de la 6e Commission, mais avant je donne la parole à Mme la Présidente de la 6e Commission, comme de tradition dorénavant, donc à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

Pour que mes propos ne paraissent pas trop décalés du fait de la communication, je ferai un compte rendu synthétique de la 6e Commission qui avait 78 projets de délibération.

Mme LEMARDELEY a présenté ses projets de délibération, et particulièrement ceux concernant les importants travaux de Paris Tech et un ensemble de projets de délibération sur des subventions d'aide à la vie étudiante.

Alexandra CORDEBARD, bien sûr, a fait un petit compte rendu de la rentrée scolaire en grande ligne pour la Commission.

Nous avons eu un débat, notamment sur le projet de délibération DASCO 100 G qui offre une dotation complémentaire pour les collèges imbriqués dans un lycée, et sur la subvention concernant "L'art pour grandir".

Les présents à cette Commission ont présenté leurs vœux, comme il est de coutume, ce qui a permis d'échanger sur la restauration scolaire, et notamment sur l'offre de repas végétariens.

Deux questions diverses ont été posées, l'une sur le projet de fusion des universités Paris IV Paris Sorbonne et Paris VI Marie Curie, et un point a été demandé sur l'évolution des C.I.O. et sur la carte scolaire.

Chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2015 DASCO 62 - Subvention compensatrice de loyer (31.853 euros) et convention avec l'association Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'enseignement public de Paris (8e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous commençons par l'examen du projet de délibération DASCO 62 relatif à l'attribution d'une subvention compensatrice de loyer à l'association Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'enseignement public de Paris (8e).

La parole est à Mme Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Madame la Maire, chers collègues, nous souhaitons vous interroger de nouveau sur le soutien que la Ville apporte aux associations représentant les parents d'élèves.

La Mairie de Paris attribue une subvention annuelle de fonctionnement à chacune des associations de parents d'élèves (F.C.P.E. et P.E.E.P.) au regard de la représentativité de chacune d'entre elles aux élections dans les conseils d'écoles.

Ainsi, pour ce qui concerne la F.C.P.E., la subvention de fonctionnement s'élevait à 50.000 euros de 2009 à 2013 : 2009 : DASCO 34 ; 2010 : DASCO 41 ; 2011 : DASCO 38 ; 2012 : DASCO 77 ; 2013 : DASCO 22.

Puis l'année dernière, notre Conseil a voté une légère augmentation de la subvention de fonctionnement à la F.C.P.E., qui est aujourd'hui de 55.000 euros, et l'a reconduite en juin dernier. Nous notons que la P.E.E.P. ne fait pas l'objet des mêmes largesses, puisque sa subvention est identique depuis 2009, à savoir 20.000 euros. En parallèle, la F.C.P.E. bénéficie d'un soutien supplémentaire, et c'est ce qui nous interpelle.

S'il y a différence de traitement pour la subvention de fonctionnement, si cette différence est justifiée par la représentativité des deux associations issues des résultats aux élections de parents, nous ne comprenons pas le

soutien supplémentaire constitué par l'attribution d'une deuxième subvention à la F.C.P.E. Nous vous avons interrogés à ce sujet en juin dernier mais vous n'avez pas vraiment répondu.

La deuxième subvention attribuée à la F.C.P.E. est destinée à compenser le loyer du local qu'elle occupe dans le 8e arrondissement, mais l'occupation de ce local fait l'objet d'une convention conclue entre la Direction du logement et de l'habitat et la F.C.P.E.

Finalement, la Ville signe une convention d'occupation avec la F.C.P.E. qui fixe une redevance pour cette occupation et lui verse les fonds nécessaires pour qu'elle puisse payer la redevance. Reconnaissez que c'est tortueux. Il ne s'agit pas de pointer du doigt tel ou tel et, avant que cela ne nous soit reproché, nous ne souhaitons pas polémiquer, mais seulement obtenir une réponse sérieuse sur ce qui fait la différence de traitement entre les deux associations, différence générée par l'octroi d'une deuxième subvention à l'une et pas à l'autre.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Je me souviens en effet bien de votre intervention sur le même sujet. J'essaie d'éviter autant que possible la polémique mais, en effet, le soutien de la Ville de Paris est bien un soutien qui est proportionnel simplement à la représentativité.

D'ailleurs, nous avons avec la P.E.E.P. d'excellentes relations de travail et, dans les demandes que fait la P.E.E.P., et si d'aventure elle faisait une demande d'accompagnement pour telle et telle démarche qui lui serait utile, nous l'accompagnerions volontiers. Mais nous sommes dans ce strict rapport de représentativité qui est exactement celui-là aujourd'hui.

En fait, pour peut-être relever un peu le débat sur cette question, j'attache une attention toute particulière à la représentativité et à la représentation des parents d'élèves. Je m'attache, et je m'attacherai en cette rentrée une nouvelle fois, à faire en sorte d'encourager les parents à participer aux élections, parce que c'est ce qui est important pour que nous puissions avoir des interlocuteurs avec qui construire les politiques péri-éducatives de demain notamment et enfin, pour pouvoir débattre avec eux au bon niveau.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 62).

2015 DASCO 98 G - Gestion des cités scolaires du second degré - Avenant n° 9 à la convention entre la Région d'Île-de-France et le Département de Paris.

2015 DASCO 100 G - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations complémentaires (1.852.346 euros).

2015 DASCO 101 G - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales 2016 (1.785.300 euros).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous propose que nous examinions ensemble les projets de délibération DASCO 98 G, 100 G et 101 G, avec trois inscriptions du groupe les Républicains : Mme BERTHOUT, Mme BOUGERET et M. MENGUY.

Nous commençons par Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Bonjour.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je veux intervenir sur les cités scolaires et l'incroyable partie de poker menteur qui a été engagée par votre majorité avec ces 29 cités scolaires qui regroupent, je le rappelle, des lycées et des collèges parisiens.

Un peu d'histoire, en novembre 2014, le Conseil de Paris a approuvé une délibération qui transférait à la Région Ile-de-France la prise en charge des dépenses de chauffage des cités scolaires : le gaz, le chauffage urbain, mais aussi l'exploitation et le gros entretien des installations.

A charge évidemment pour le Département de Paris de rembourser à la Région sa quote-part correspondant aux collèges, au prorata, en tout cas à l'époque, des effectifs des collégiens dans l'ensemble scolaire.

Puis la délibération prévoyait également que le Département diminuerait le montant des dotations de fonctionnement des collèges des cités scolaires, mais à partir évidemment de 2016, et de 2016 seulement, la Région prenant le relais.

A notre grande surprise, en juillet dernier, l'Exécutif nous a transmis un projet de délibération qui revenait sur les dotations octroyées fin 2014 aux collèges des cités scolaires, en réduisant l'enveloppe, excusez du peu, de 4.400.000 euros à 2.500.000 euros pour les collèges des 29 établissements, c'est-à-dire quand même un tour de passe-passe qui les privait au passage de 1.900.000 euros.

Cette coupe budgétaire est bien évidemment illégale, puisque la loi prévoit que les établissements doivent connaître le montant de leur dotation de l'année n, avant le 1er novembre de l'année n-1. L'illégalité que notre groupe a soulevée avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET allait évidemment dans le sens de cette dénonciation.

La réponse d'ailleurs du Préfet est assez éloquente parce qu'il ne parle jamais d'illégalité, il dit : "gagne une régularité de l'opération".

Mais cette affaire est surtout irresponsable, parce qu'elle a mis en difficulté sérieusement 29 établissements dans l'incapacité de mettre en œuvre leur budget, voté par leur Conseil d'administration sur la base des dotations qui avaient été annoncées fin 2014. Et donc, ils étaient dans l'impossibilité, beaucoup de proviseurs me l'ont dit, d'honorer les engagements financiers qui étaient pris par ailleurs.

Alors derrière tout cela, l'Exécutif avait en tête, j'imagine, une mesure d'économie pour combler le trou de 300 millions d'euros annoncé dans la préparation du budget 2016.

Face à la fronde des proviseurs des cités scolaires parisiennes, que nous avons soutenus sur le banc des Républicains, la Maire de Paris a effectué un rétropédalage à travers un courrier qui d'ailleurs est opportunément arrivé la veille au soir d'une réunion que j'avais organisée avec la présidente de mon groupe, et tant mieux si on a pu contribuer à faire avancer le dossier.

Pour éviter que de tels atermoiements aux conséquences potentiellement néfastes pour les élèves mais aussi les équipes pédagogiques des cités scolaires parisiennes ne se reproduisent en 2016, notre groupe demande la création d'un groupe de travail pour réfléchir aux nouvelles modalités de calcul des dotations de fonctionnement attribuées par le Département aux collèges des cités scolaires parisiennes, pour d'ailleurs aussi et surtout que les effectifs de collégiens ne soient plus le seul critère, tous les proviseurs nous le demandent. Il réunirait évidemment des proviseurs et des gestionnaires des établissements, des représentants de la DASCO, des services de l'Académie de Paris et de la Région.

Ce groupe de travail est évoqué dans l'exposé des motifs de votre projet de délibération, mais il ne figure nulle part dans le délibéré, c'est bien pour cela que nous y revenons.

Par ailleurs, la Maire de Paris ayant elle-même reconnu qu'il y avait un écart entre les montants transmis par la Région et ceux fournis par les établissements. Elle le reconnaît dans l'exposé des motifs, elle le reconnaît d'ailleurs dans le courrier qu'elle a adressé le 9 septembre dernier à la veille de notre réunion avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Eh bien, tant que les modalités de calcul des dotations n'ont pas été fixées, nous proposons que les dotations pour 2016 soient versées à raison de 60 % au premier semestre 2016, et de 40 % au second, avec la possibilité évidemment de réajuster les montants fixés.

Monsieur l'adjoint à la Maire, il est inconcevable de faire de l'éducation une variable d'ajustement pour remplir les caisses de la Ville.

Le sérieux budgétaire, ce n'est pas faire des économies sur le dos des Parisiens, ni d'ailleurs de leur faire les poches au passage avec une ribambelle de hausses de tarifs et de taxes, notamment dans le domaine scolaire,

cantine, ateliers bleus, etc. Il en va de notre responsabilité d'élus de consacrer les moyens nécessaires au développement, au renforcement et au succès, je l'espère, de l'Education à Paris.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas reprendre les propos développés par Florence BERTHOUT sur la manière inadmissible dont vous avez traité depuis plusieurs mois les collèges imbriqués dans les cités scolaires.

Je veux simplement vous redire combien la méthode employée est pénalisante, me faire la porte-parole des établissements du 17e concernés, Carnot et Honoré de Balzac, Balzac qui, rappelons-le, se situe en zone d'éducation prioritaire et n'a vraiment pas besoin de voir en cours d'année ses dotations diminuer de moitié.

Votre rétropédalage via le réabondement in extremis de la dotation 2015 est la démonstration parfaite de l'impréparation du transfert de charges relatives aux fluides entre le Département et la Région Ile-de-France.

Fort heureusement, Florence BERTHOUT le rappelait, la mobilisation des chefs d'établissements fut à la hauteur de leur indignation et nous les avons de notre côté également soutenus dans le 17e avec Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS et Geoffroy BOULARD.

Il semblerait malheureusement que vous n'ayez pas encore tiré les conséquences du tollé 2015 pour 2016, et à la lecture du projet de délibération, nous ne pouvons que déplorer que Balzac ne perçoive que 74.000 euros de dotation, ce n'est pas sérieux.

J'espère vivement que les échanges qui ressortiront du groupe de travail que nous appelons également de nos vœux, permettront de rétablir la situation et surtout de renouer avec un climat un peu plus serein entre les chefs d'établissements et le Département de Paris. Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, et désolé de ce petit incident.

Pour répondre à ces deux interventions, la parole est à Mme CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Si j'étais jeune élue, je serais sans doute fascinée par cette capacité que vous avez à utiliser n'importe quel échange avec n'importe quel partenaire pour le transformer en catastrophe.

Je vous dirai, mes chers collègues, que d'abord, je vais appeler à voter contre ce projet d'amendement, mais surtout qu'il ne suffit pas de proclamer des chiffres pour que ces derniers soient vrais, et de demander de faire ce que nous faisons déjà pour vous en attribuer la paternité.

Je vous le dis très simplement, chers collègues, j'ai rencontré sans vous attendre au mois de juin, les proviseurs des cités mixtes, qui m'ont exposé un problème réel qui était intervenu. Nous nous sommes revus il y a une semaine environ pour décider de la marche à suivre, et nous l'avons fait dans le calme et dans un cadre de recherche de solution, ce que nous avons trouvé.

Donc, il faut choisir dans vos propos contradictoires entre économie faite sur le dos des établissements et renoncement, puisque nous avons décidé de verser la somme totale pour 2015.

Nous avons simplement trouvé une solution. Nous avons trouvé une solution et c'est de cette manière que je traiterai toutes les difficultés qui se présenteront dans l'avenir, en voyant les partenaires concernés et en cherchant avec eux une solution, qui dans ce cas précis n'était administrativement pas très simple. Je vous le concède volontiers. Mais nous avons trouvé un chemin et nous allons le suivre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD, avec les encouragements de Mme BERTHOUT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 98 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DASCO 98 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 100 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 100 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 8 G déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 8 G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 101 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 101 G).

2015 DDCT 141 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "La politique dédiée au périscolaire à Paris".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 141 relatif à la création d'une Mission d'information et d'évaluation sur le thème : la politique dédiée au périscolaire à Paris.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour 5 minutes.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cette proposition de M.I.E. aborde un sujet d'importance. Je remercie le groupe des Républicains qui en a fait la proposition et remercie Mme la Maire pour sa mise en place, car le champ du périscolaire dans une ville dense et cosmopolite, au mode de vie en mutation, a trop longtemps été portion congrue de nos politiques parisiennes.

Il représente pourtant, pour bien des enfants, plus de la moitié du temps passé à l'école. Alors oui, et la récente réforme des rythmes éducatifs, c'est certain, en est responsable, le périscolaire a récemment concentré les attentions, les débats.

La hausse considérable de jeunes Parisiens fréquentant les activités périscolaires de la Ville est sans précédent.

Dans ce contexte, avec un secteur en transformation, que ce soit le secteur de l'animation à l'intérieur des écoles ou le secteur de l'éducation populaire, loisirs, éducation artistique, pratiques sportives, prendre le temps d'en revisiter les contours, les pratiques, la mise en adéquation avec les besoins aussi bien du point de vue de l'éducation de l'enfant que du point de vue de la vie des familles apparaît riche en perspectives.

Cependant, il nous faudra nous y plonger en nous préoccupant de tous.

Dans le souci de collectivement y dégager des pistes nouvelles, nous devons, et pour notre part ce sera en tout point le cas, avoir pour aiguillon le souci de l'égalité d'accès au savoir, à la culture, car nous n'oublions pas que

le champ du périscolaire est avant tout pour nous, collectivités, un vrai levier d'égalité des chances, de réussite scolaire et de conditions favorables au bon développement de l'enfant.

Si la diversité des familles de Paris peut avoir une chance de vivre ensemble dans ces espaces, nous gardons en tête que ces investissements publics doivent effectivement concerner ceux qui en ont le plus besoin, loin de toute logique consumériste.

La question de la professionnalisation des animateurs devra être abordée dans sa globalité. Le recrutement, ainsi que l'encadrement des équipes, sont des points annoncés qu'il sera utile et constructif d'aborder dans ce secteur en restructuration. Là encore, comme dans tous les secteurs de la Ville, nous devons pouvoir améliorer nos actions.

L'avancée que constitue la mise en place de responsables du périscolaire sur chaque école en cette rentrée en est un bon exemple. C'est un grand pas vers un poste de responsable éducatif Ville par école, comme le préconisait le rapport de l'audit du cabinet indépendant I.C.C. en juin 2014.

Pour finir, outre l'importante question de la sécurité de nos enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, je souhaite insister sur certaines thématiques qui constituent des enjeux que nous souhaitons aborder : favoriser l'accès à la lecture ou encore, favoriser l'autonomie de l'enfant, travailler sur la notion d'égalité filles-garçons, ainsi que sur la notion d'accueil des familles, trop souvent négligées.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de Mme SOLANS, que je partage pour quasiment la totalité.

Effectivement, la Ville de Paris s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique périscolaire, quasi péri-éducative d'ampleur. On peut citer "Les ateliers bleus", toutes les associations intervenant dans les écoles, mais il n'y a pas que cela. Il y a aussi tout ce qui concerne les personnels, les accompagnateurs de visite et de sortie d'école, et aussi quelque chose que l'on oublie trop souvent, c'est le service de cantine le midi. Les animateurs sont chargés du service de cantine et cela s'organise. Et nous avons constaté trop souvent dans les arrondissements de nombreux dysfonctionnements par rapport à cela.

Et puis, il y a deux ans, le Maire de Paris d'alors et sa première adjointe Anne HIDALGO ont décidé de donner droit à la demande de réforme du temps scolaire et périscolaire en France en faisant cette fameuse réforme des A.R.E. Et là, c'est une révolution qui a été engagée, et toutes les révolutions, si elles s'engagent parfois avec de bonnes intentions, ne se terminent pas toujours très bien. Et nous constatons, depuis deux ans, qu'à avoir voulu être l'équivalent du directeur d'école et du Rectorat dans l'école, la Ville de Paris a fait une erreur, a pêché par précipitation, et nous avons décidé d'en savoir un peu plus sur ce qui se passe vraiment, et dans les services de la Ville et dans les écoles.

La proposition de M.I.E. que nous faisons, que le groupe les Républicains fait par ce projet de délibération, est une proposition constructive. Nous voulons savoir, avoir des échanges avec les professionnels sur ce qui se passe en termes d'activité. On l'a dit ce matin dans le cadre de la communication sur la rentrée : il y a énormément d'ateliers, énormément d'activités. Et vous conviendrez qu'alors qu'il y a une seule feuille de route pour l'éducation à Paris et en France, il y a des milliers de feuilles de route différentes pour la politique péri-éducative et périscolaire de la Ville de Paris.

Il est temps d'éclaircir tout cela. Nous avons demandé depuis des mois un certain nombre d'éléments. On nous a donné des chiffres, souvent contradictoires, mais comme l'a dit Mme CORDEBARD, ce n'est pas parce qu'on annonce des chiffres que pour autant, ils sont vrais.

Et j'ajoute qu'il y a toujours des risques de croisement des compétences dans l'école : il y a le directeur d'école, qui n'est pas chef d'établissement ; il y a l'inspecteur de circonscription ; il y a le R.E.V. et d'autres intervenants. Et cela comporte des risques, évidemment.

Je prends pour preuve ce qui s'est passé lors des attentats de janvier dernier. Suite à ces attentats horribles, deux feuilles de route avaient été données dans l'urgence : une par le Rectorat et une par la Ville de Paris, et ces deux recommandations, ces deux feuilles de route étaient contradictoires. Et cela, ce n'est pas possible. Pour les

mêmes enfants, pour les mêmes familles, pour les mêmes écoles, on ne peut pas avoir une dichotomie à ce point importante qu'elle va jusqu'à des recommandations et des mesures d'urgence différentes suite à des attentats.

Alors voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la raison pour laquelle nous proposons cette M.I.E. Nous souhaitons aller plus loin, avancer de manière constructive, mais de manière critique vis-à-vis d'une politique qui nous paraît floue, qui mérite plus de cohérence et qui mérite une meilleure coordination dans l'intérêt des enfants, évidemment, mais aussi des personnels de la Ville. Certains sont titulaires, certains sont précarisés, mais il y a des animateurs qui sont recrutés et dont on ne connaît pas le parcours, on ne sait pas d'où ils viennent et on ne sait pas comment ils travaillent dans les écoles.

Il faut mettre un peu d'ordre dans tout cela, et c'est la raison pour laquelle nous proposons cette M.I.E. qui, je l'espère, produira un rapport constructif, prospectif, rationnel et donc, efficace.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, la parole est à son président, M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le débat consacré à la rentrée scolaire nous a permis, comme d'autres, de souligner l'importance du temps périscolaire. La réforme des rythmes scolaires a particulièrement permis de renforcer nos ambitions et nos propositions sur cette question.

Qualité et répartition des ateliers périscolaires sur le territoire, articulation avec le temps scolaire : ce sont des sujets que la Ville a fortement investis et ce, au-delà du seul engagement financier.

Et la proposition d'une Mission d'information et d'évaluation consacrée au thème du périscolaire permettra à chacun d'avoir une vision plus globale et plus précise de la situation à Paris. Cela permettra d'aider à construire de nouvelles propositions pour le bien des petits Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour cette intervention concise.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, deux ans après l'aménagement des rythmes éducatifs à Paris, un état des lieux du périscolaire s'impose. Et comme l'a mentionné Mme la Maire dans sa lettre, la Mission d'information et d'évaluation est l'outil idéal pour réaliser cet état des lieux dans un climat serein sur un sujet complexe.

Au sein même de ce Conseil, mais également dans la communauté éducative, la réforme des A.R.E. a suscité de nombreux débats. Sa mise en place assez brutale a fait l'objet de vives critiques dans cette Assemblée, des critiques qui venaient de la part des différents groupes de la majorité, y compris du nôtre.

Notre position était claire : nous voulons un périscolaire de qualité pour tous les enfants, et nous pensons que le seul moyen d'y arriver est d'en confier sa responsabilité et son organisation à l'Etat, et non pas aux collectivités. C'est pour nous la seule garantie de l'égalité de l'accès aux savoirs et à l'épanouissement pour tous.

Malheureusement, les arguments que nous avons formulés deux ans auparavant tiennent toujours, et sont même plus que jamais d'actualité. Partout en France, le périscolaire entraîne de grandes difficultés pour les communes, qui se voient chargées d'une nouvelle responsabilité mal compensée financièrement.

La qualité des ateliers et leur coût d'accès dépend des marges de manœuvre des villes, qui sont de plus en plus maigres dans ce contexte de baisse des dotations.

La loi de refondation de l'école n'est malheureusement pas à la hauteur des défis qui sont aujourd'hui posés à notre éducation. Je l'ai dit précédemment au nom de mon groupe lors du débat organisé sur la rentrée scolaire : les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins.

Un plan d'urgence pour l'école, pour renforcer l'éducation des enfants sur le temps scolaire comme périscolaire, devient indispensable. A un certain point, les enfants parisiens sont relativement chanceux, car les marges de manœuvre de la Ville ont permis de mettre en place une réforme d'ampleur. Pour répondre aux difficultés des rythmes éducatifs, un service public important du périscolaire existe à Paris, et nous ne pouvons nier les efforts déployés par la Ville en la matière.

Nous avons pu constater le recrutement massif d'animateurs, dont le mouvement de déprécarisation se poursuit. Les errements de la mise en place tendent à s'atténuer, mais ce mouvement doit s'accompagner d'une véritable professionnalisation de cette filière, tant dans la formation que dans les statuts et les contrats.

C'est pourquoi deux ans après cette mise en place, il est important de faire un bilan d'étape pour garantir aux petits Parisiens le meilleur périscolaire possible. Un état des lieux qualitatif et quantitatif précis, une information sur les acquis gagnés et ceux encore à conquérir, qui portera à la connaissance des élus de ce Conseil comme à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens les données de cette question complexe. Et si nous pensons que cette responsabilité doit incomber à l'Etat, les enfants ne doivent pas être les victimes d'une loi que nous jugeons incohérente et injuste.

Ce service public parisien du périscolaire est maintenant bien présent dans notre ville, et il faut désormais veiller à son bon fonctionnement.

C'est pourquoi notre groupe participera à cette mission, pour laquelle nous formulerons quelques remarques.

Premièrement, cette mission devra entendre l'ensemble des acteurs concernés par cette réforme : les animateurs, bien entendu, mais également les enseignants, les parents d'élèves, les A.T.S.E.M., l'ensemble de la DASCO, tous ceux qui participent au bon fonctionnement de cette réforme doivent être entendus. Leurs remarques et revendications doivent être écoutées.

Deuxièmement, il est de voir si la qualité des ateliers est la même pour l'ensemble du territoire parisien. Cette réforme se doit de réduire les inégalités, de donner à tous les enfants les moyens de s'épanouir et de découvrir de nouveaux horizons. Une politique cohérente à l'ensemble du territoire, des objectifs clairs, partagés avec l'ensemble des acteurs, sont indispensables pour arriver à ce but.

Chers collègues, j'en conclus en formulant l'espoir sincère que cette mission se déroulera en ayant en permanence à l'esprit l'intérêt public et la réussite des enfants parisiens. Beaucoup de personnes sont concernées par la façon dont sont organisés les rythmes éducatifs, et les préconisations qui émergeront de cette M.I.E. sont fortement attendues.

Elle doit donc être menée avec le plus grand sérieux et la plus grande responsabilité, et ne pas être une tribune pour des expressions politiques qui n'ont rien à voir avec l'accueil des enfants. Certaines formulations de votre lettre, Madame la Présidente du groupe UMP, qui n'est pas là, ont tendance à nous inquiéter à ce sujet, mais nous espérons qu'au fil des nombreuses auditions qui nous attendent, l'intérêt public saura venir à bout des essais de communication plus ou moins élégants.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Et nous pourrions compter sur l'impartialité du futur président de cette Mission d'information et d'évaluation, j'en suis sûr.

La parole est à Mme SIMONNET, si elle l'accepte.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais bien sûr !

Mes chers collègues, j'approuve pleinement l'utilité de cette Mission d'information et d'évaluation sur le thème "la politique dédiée au périscolaire à Paris".

J'espère que cette M.I.E. nous permettra de faire un bilan approfondi de l'application de l'aménagement des rythmes éducatifs à Paris. J'espère qu'elle permettra d'entendre tous les acteurs sur cette réforme qui ne me semble toujours pas être bénéfique pour les jeunes Parisiens et les jeunes Parisiennes. J'espère que nous pourrions analyser plus finement les conséquences sur les confusions entre les temps scolaires et périscolaires que cette réforme continue de faire peser.

La mobilisation a permis néanmoins d'obtenir des améliorations sur le périscolaire. Je pense aux batailles que nous avons relayées avec mes camarades communistes pour la création de la filière animation, pour la titularisation des précaires, mais aussi aux revendications que nous avons soutenues pour les A.T.E. et les A.T.S.E.M.

Mes chers collègues, malgré des avancées, la précarité existe toujours dans les centres de loisirs parisiens. Le "turn-over" tient en grande partie aux contrats précaires, pèse sur les équipes et les conditions d'encadrement des activités.

Concernant les associations qui sont impliquées dans les temps périscolaires, j'espère que nous saurons entendre et analyser les manques de moyens qui leur sont alloués, qui condamnent nombre d'associations à ne pas s'y impliquer, d'autres à reconnaître que cela leur pose beaucoup de difficultés.

L'A.R.E. et une implication des associations aux côtés du périscolaire ont-ils réellement permis des innovations ? Si oui, pourquoi le périscolaire serait-il à la traîne, côté innovation ? Nous devons analyser également les moyens mis dans la formation continue, les centres de ressources, afin de voir s'ils sont suffisants.

La question des sorties, des problèmes liés au transport du fait des choix budgétaires que je conteste, devront également être pris en compte. Pour nombre d'enfants, toutes les vacances se déroulent dans les centres de loisirs. Les mini-séjours devraient être multipliés, ainsi que les sorties à la journée, très prisées. La qualité de notre périscolaire est déterminante pour l'épanouissement des petits Parisiens.

Les travaux de cette 11e M.I.E. seront déterminants.

Tout en ayant conscience des améliorations qui ont été faites ces dernières années, j'espère qu'ils déboucheront sur un engagement bien plus fort de la Ville.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Pour répondre à toutes ces interventions, la parole est à Mme CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Bien plus que de répondre, Monsieur le Maire, à ce stade, je vais dire que je vois dans cette M.I.E. une opportunité réelle pour la Ville d'avoir un débat et une vision sur l'ensemble de ce nous appelons le périscolaire, et qui ne se résume pas aux ateliers du mardi et du vendredi, dans un contexte plus structuré, plus serein, moins polémique.

Moi aussi, j'ai vu, à travers les propos de Mme la Présidente du groupe les Républicains, quelque velléité de faire vivre cette polémique, mais je suis sûr qu'à l'intérieur de la M.I.E., le travail sera concentré et sérieux. Je remercie d'ailleurs l'ensemble de mes collègues, en particulier ceux de mon groupe, qui ont accepté d'y participer. Nous avons plus de 80 % des enfants qui fréquentent l'école à midi, ainsi que les ateliers périscolaires du mardi et du vendredi, plus de 30.000 qui sont accueillis dans les centres de loisirs du mercredi après-midi et, enfin, plus de 15.000 qui sont accueillis pendant les vacances.

Il est donc important que nous regardions ce que nous faisons. Je suis impatiente des préconisations qui pourraient émerger de cette M.I.E., et qui nous permettraient d'améliorer encore le service que nous souhaitons rendre, que nous voulons rendre aux petits Parisiens.

Je suis disponible pour cette M.I.E., pour chacune des questions qu'elle aura à me poser, comme l'ensemble des services de la Ville, naturellement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, la création de cette M.I.E., le projet de délibération DDCT 141.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté - il est créé déjà - à l'unanimité. (2015, DDCT 141).

Bon travail à l'ensemble de ses membres.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des projets de délibération de la 7e Commission. Conformément au règlement intérieur, je donne la parole à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

171 projets de délibération pour notre première Commission après les vacances.

Premier thème traité lors de cette réunion : la communication avec la Maire de Paris sur la jeunesse, avec l'avis du Conseil parisien de la jeunesse sur le programme parisien pour l'autonomie des jeunes, présenté par Nelly ALLARD et Thibaut PRIOUL, membres du Conseil parisien de la jeunesse.

Tous les intervenants sur le sujet ont souligné la qualité du travail fourni par cette équipe et la clarté de la présentation.

Concernant les amendements, les vœux rattachés et non rattachés, je me permettrai de faire une petite synthèse.

Pierre AURIACOMBE a présenté un vœu relatif à l'information des maires d'arrondissement concernant les projets d'intervention locale, ainsi que celui relatif au projet d'aménagement du 49/53, boulevard de Ménilmontant.

Pour Véronique LEVIEUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés, celui relatif au soutien à Atena FARGHADANI, artiste iranienne, et celui sur la gratuité des piscines municipales pour les militaires déployés à Paris dans le cadre de l'opération Sentinelle.

Pour Ann-Katrin JÉGO, pour le groupe UDI-MODEM, ce vœu est relatif à l'organisation d'un partenariat avec la Ville de Sousse en Tunisie dans le cadre de "Paris-Plage".

Deux vœux présentés par moi-même : le premier est relatif à l'organisation d'un événement à Paris, "Paris pour la paix", et celui relatif à la nouvelle appellation du Palais omnisports de Paris-Bercy.

Concernant, en revanche, les projets de délibération présentés, bien évidemment, on n'a traité qu'une seule petite partie.

Je voudrais mettre en avant d'abord ceux présentés au niveau de la délégation de Pauline VÉRON, concernant les quartiers Libres.

Ensuite, pour ce qui concerne la délégation de M. Jean-François MARTINS, bien évidemment, il s'agit de ce que je viens de dire par rapport à la nouvelle appellation du Palais omnisports Paris-Bercy, mais aussi le projet de délibération qui a traité dans l'ensemble du projet parisien au niveau du programme "Paris-Plage".

Pour terminer, je voudrais dire que les échanges, à ce moment de la réunion, ont été quand même assez intéressants. Encore une fois, je pense que l'importance de ce type de réunion devrait pouvoir permettre à la première partie d'entre nous de nous exprimer, d'échanger de la manière la plus démocratique possible.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2015 DGRI 23 - Subvention (10.000 euros) à l'association "Bibliothèques sans frontières" (6e) pour son projet "Ideas Box" au Liban.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons donc les projets de délibération de cette 7e Commission.

Nous débutons par le projet de délibération DGRI 23 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Bibliothèques sans frontières".

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est présenté ici concerne une subvention pour soutenir l'association "Bibliothèques sans frontières" dans son projet "Ideas Box" au Liban.

C'est une O.N.G. créée il y a huit ans pour renforcer l'accès à l'information, à l'éducation et à la culture partout dans le monde. En France et à Paris, cette O.N.G. agit en faveur d'une ouverture plus large de nos bibliothèques publiques pour favoriser un accès au plus grand nombre de citoyens à l'information, à la connaissance et à la culture. C'est pour elle, en effet, un levier majeur pour la réduction des inégalités.

Dans le monde, elle s'est mobilisée autour d'un projet innovant dénommé "Ideas Box", déjà présent dans plusieurs pays. Il s'agit en fait d'une médiathèque en kit qui contient une connexion Internet et de multiples outils audiovisuels, mais aussi des livres papiers, des jeux de société, des marionnettes et ateliers théâtre, et un générateur électrique autonome.

Dans le présent projet, il s'agit d'intervenir auprès des enfants syriens réfugiés au Liban. C'est l'occasion pour nous d'attirer l'attention de notre Assemblée sur les difficultés relatives à l'accès à l'éducation de ces enfants. Selon les estimations de l'U.N.I.C.E.F. en 2015, au Liban, un enfant sur quatre est originaire de Syrie, et plus de 1.200.000 enfants syriens y sont réfugiés.

Malheureusement, les places dans les écoles du Liban font défaut et, à la rentrée qui vient d'avoir lieu, seuls 140.000 places sont affectées aux petits réfugiés syriens. Ceux qui ne sont pas scolarisés n'ont le choix que d'aller travailler dans les champs pour un salaire de 2 euros à 5 euros de l'heure, ou d'effectuer des petits métiers de rue.

Dans un rapport du H.C.R. sont soulignées les difficultés quotidiennes que subissent les enfants syriens quand ils ont la chance d'être scolarisés : la langue, l'adaptation, les moyens de transport et les problèmes de sécurité sur le chemin de l'école.

Plus largement, nous souhaitons également attirer l'attention sur l'insuffisance de l'aide humanitaire pour faire face aux effets de la crise syrienne sur les populations les plus vulnérables. Ainsi, seuls les deux tiers de la proposition de financement de l'U.N.I.C.E.F. de 2013 ont été obtenus.

Le manque de fonds ne permet pas de répondre à tous les besoins et d'assurer une protection maximale pour tous les enfants. C'est pourquoi le groupe Ecologiste votera bien sûr ce projet de délibération et espère que la Ville de Paris intervienne plus amplement sur le problème de l'accès à l'éducation des enfants syriens, en Syrie, mais aussi dans les pays voisins où sont accueillis les réfugiés syriens qui vivent dans des conditions déplorables.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Marie ATALLAH d'avoir attiré notre attention sur le projet de délibération qui nous permet de soutenir le projet "Ideas Box", au Liban, avec une subvention de 10.000 euros qui est proposée à notre vote.

En un mot, "Ideas Box" est un projet de l'ONG Bibliothèques sans frontières, qui est animée par Patrick WEIL, et au moment où la Ville de Paris est engagée dans le soutien et le secours aux réfugiés.

Cela nous permet de nous souvenir que, bien sûr, les réfugiés ont des droits essentiels humanitaires, l'accès à l'alimentation aux soins et autres, mais en même temps, la culture, l'accès au savoir, font partie des droits essentiels et c'est exactement le propos de cette ONG magnifique, qui est bibliothèque sans frontières, qui met en place un ensemble dessiné par Philippe STARCK, qui est robuste, qui est autonome en matière énergétique et qui permet de déployer sur des zones parfois de conflit, sur des zones difficiles ou dans des villes, ces "boxes", ces boîtes, un peu partout, qui permettent un accès à la culture au plus grand nombre.

Merci de soutenir ce projet de délibération qui permettra le déploiement au Liban de ces "Ideas Box".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 23).

2015 DGRI 61 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "Médecins du Monde" (18e) pour son plan Solidarité Grèce, afin d'approvisionner en médicaments huit pharmacies solidaires à Athènes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 61 relatif à l'attribution d'une subvention à "Médecins du Monde", et la parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Du fait de la crise économique mondiale, et d'un fort endettement, la Grèce subit une grave crise liée à l'état de sa dette publique. Les contreparties demandées par l'Union européenne et le F.M.I. impliquent une baisse drastique de la dépense publique affectant notamment le secteur de santé.

Les populations les plus défavorisées ne peuvent plus se permettre d'assumer le coût des consultations et de l'achat des médicaments dont les pénuries sont régulièrement constatées.

En Grèce, l'organisation non gouvernementale que l'on connaît bien ici, qui s'appelle "Médecins du Monde", a développé de nombreuses activités dans le but de fournir des services médicaux aux populations vulnérables qui, en raison de leur marginalisation, n'ont pas, ou plus, accès aux services et aux structures nécessaires pour assurer leur niveau de vie de base.

Cette O.N.G. a mis en œuvre des polycliniques ouvertes à tous, dont le principal objectif est d'offrir des services de santé primaires, des médicaments et un soutien psychosocial aux personnes dont l'accès au système national de santé est limité, voire inexistant.

Sur le même principe, la Ville d'Athènes gère six pharmacies sociales, réparties dans la Capitale, fournissant les médicaments de base aux plus vulnérables.

"Médecins du Monde" a donc sollicité la Ville de Paris pour une subvention d'urgence, destinée à l'achat de médicaments pour les deux polycliniques dont elle assure la gestion et les six pharmacies sociales de la Ville d'Athènes, soit en tout huit établissements.

Par arrêté municipal de cet été, le 27 juillet 2015, la Ville a octroyé une subvention que nous vous proposons de valider aujourd'hui, en toute transparence, au titre de l'aide d'urgence, pour cette action en Grèce.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, dans ce projet de délibération nous allons accorder une subvention à "Médecins du Monde" pour une aide à la gestion de cliniques et pharmacies solidaires en Grèce.

C'est très bien, nous devons absolument soutenir le peuple grec, dont le martyre n'a que trop duré, et dont la situation ne va que continuer d'empirer du fait du nouveau mémorandum qui lui est imposé depuis juillet dernier.

La situation sanitaire en Grèce est en effet catastrophique.

On n'est plus en Europe, on est beaucoup plus proche d'un pays sous-développé d'Afrique sub-saharienne.

Il faut réaliser que la population a de réelles difficultés d'accès aux soins, que les pharmacies ne sont plus approvisionnées, que les traitements ne sont plus remboursés, que de très nombreux hôpitaux ont fermé et que leurs personnels soignants ne sont plus rémunérés.

N'importe quel citoyen grec peut vous raconter ces histoires à pleurer sur des personnes à qui on a refusé une opération ou un traitement, parce qu'ils n'avaient soit pas les moyens d'avoir une protection sociale digne ou soit tout simplement parce que les centres de soins avaient fermé, parce que les personnels ne pouvaient plus les prendre en charge, parce que le matériel était défaillant.

On est dans une situation d'urgence humanitaire, au niveau sanitaire, catastrophique.

Et cette situation, et vous le dites vous-mêmes à demi-mot dans l'exposé des motifs de la délibération, n'est pas liée à la fatalité, encore moins parce que - comme on l'entend parfois dans les médias - les Grecs ne voudraient pas payer leurs impôts.

Cette situation est le fait de décisions politiques, prises par les gouvernements grecs antérieurs, par les institutions de l'Union européenne et par le F.M.I., sous l'égide du Gouvernement allemand qui n'ont pour seule obsession que de sauver les profits des banques allemandes et françaises, qui ont prêté de l'argent aux Grecs, et qui sont prêts à toutes les menaces, à tous les diktats pour poursuivre ce seul objectif, sans aucune considération pour les souffrances du peuple grec.

C'est une logique, c'est cette logique qui a été imposée au peuple grec. C'est hélas cette même logique qui a été imposée à Alexis TSIPRAS dans l'accord de ce sinistre 13 juillet dernier.

C'est toujours et encore cette même logique, que François HOLLANDE salue de réaliste, cette logique libérale qui fait régresser l'accès aux droits, démantèle les services publics et place un Etat Nation de l'Union européenne dans un état d'abandon digne d'un pays sous-développé.

Oui, on a exigé du peuple grec qu'il réduise totalement ses dépenses publiques et qu'il abandonne son système de santé, voilà la réalité et voilà ce qui va, hélas, continuer.

Alors, oui, soutenons les Grecs, en leur fournissant des médicaments, en aidant les pharmacies solidaires et les cliniques associatives et autogérées à tenir le choc, à gérer l'urgence humanitaire qui ne cesse d'augmenter en Grèce.

Je tiens vraiment à saluer toute la solidarité qu'il peut y avoir autour de cet enjeu sanitaire, et il est important, avec le collectif qui s'est mis en place. Je suis très fière que notre collectivité parisienne y prenne toute sa place.

Mais la vraie solution serait de sortir enfin de cette logique d'austérité assassine qui étrangle le peuple grec par le chantage à la dette, le force à brader tous ses biens communs en les privatisant, souvent pour bien moins que ce qu'ils valent, détruit tout le système de santé et de protection sociale.

Oui, nous devons, à travers cet engagement concret pour la Grèce, pour l'accès des Grecs aux soins, exprimer notre attachement à ce que le peuple grec puisse, en toute indépendance, décider de reconstruire une politique en matière de santé publique.

Oui, on va encore me rétorquer que nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, encore moins au Parlement européen, et que le débat sur l'avenir de l'Europe et des peuples européens n'a pas sa place, ici, en Conseil de Paris. Et pourtant j'estime que Paris, capitale de notre patrie républicaine, celle de la Révolution française, doit assumer son rôle de tribune sur la scène internationale.

Oui, mes chers collègues, il va falloir un plan B pour la Grèce, comme demain pour l'Espagne et après-demain pour la France. Les peuples ne peuvent pas être réduits au seul choix de se soumettre aux politiques austéritaires ou d'être jetés hors de la zone euro dans les pires conditions de leur système bancaire et économique.

Il faut donc un plan B pour imposer coûte que coûte le respect de la souveraineté populaire et la résistance aux politiques antisociales et anti-écologiques de l'Europe austéritaire.

Des personnalités comme Yánis VAROUFAKIS ou Zoé KONSTANTOPOULOU, ex-présidente du Parlement grec, ont d'ores et déjà répondu favorablement à cette idée d'un sommet internationaliste du plan B, ainsi que plusieurs personnalités de gauche internationale et des économistes.

Et je vous annonce ici très solennellement que ce sommet du plan B aura bien lieu à Paris en novembre et que vous en entendrez parler.

Je vote pour ce projet de délibération et je souhaite que nous continuions notre engagement en solidarité du peuple grec.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologie se félicite de ce projet de délibération et du soutien qu'apporte la Ville de Paris à la Ville d'Athènes.

Il est quand même cependant paradoxal que cette aide soit une aide faite à "Médecins du Monde" et que nous nous retrouvions dans une situation où d'habitude les aides à "Médecins du Monde" sont faites pour des situations beaucoup plus critiques de pays du Sud.

Aujourd'hui, on est obligé d'aider la Ville d'Athènes par rapport à cet approvisionnement au niveau pharmaceutique à cause de la destruction du système de santé, comme cela a été dit précédemment, imposée par les politiques d'austérité.

Il est normal que Paris continue à apporter son soutien à toutes ces villes, mais il faudrait aussi quand même que ce système de santé, qui existait avant, soit remis en place, et que les biens fondamentaux comme la santé soient privilégiés par rapport à d'autres biens comme ceux des finances.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Mme Raphaëlle PRIMET était inscrite, mais elle n'est pas dans la salle. Je donne donc la parole à M. Patrick KLUGMAN pour répondre à l'ensemble de ces interventions.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il nous arrive parfois de nous prendre pour l'ONU, parfois à mauvais escient, j'y reviendrai un peu plus tard dans la séance. Là, je vois que l'on nous propose de nous faire les chantres d'un sommet internationaliste du plan B dont je n'avais pas entendu parler jusqu'alors.

Mais la question, qui s'est posée de manière un peu plus sérieuse dans ces jours du mois de juillet où la situation de la Grèce était hautement incertaine et la situation européenne par rapport à la Grèce, était de savoir ce que nous pouvions faire comme ville concrètement pour venir en aide à Athènes.

Et nous avons reçu, à ce moment-là, notre collègue en charge des services sociaux à Athènes, adjointe de la Ville d'Athènes, avec laquelle nous avons eu un long échange avec les services de Bernard JOMIER, le cabinet de la Maire, pour savoir ce que nous pouvions faire et de quelle manière cela pourrait se passer.

Et, cher Jérôme GLEIZES, je voudrais vous dire que c'est la Ville d'Athènes qui nous a demandé à ce que surtout notre soutien passe par une O.N.G. et non par un soutien financier à la Ville d'Athènes dont ils n'auraient pas pu avoir la pleine et totale maîtrise. C'est ainsi que cela s'est passé.

Lors de cet échange, nous ne sommes pas venus avec des idées préconçues. Nous avons humblement écouté où étaient les besoins, comment nous pourrions faire pour y répondre. De cet échange est né le choix de Médecins du Monde et le soutien à deux polycliniques, que l'association a en gestion, et de six pharmacies sociales qui sont gérées par la Ville d'Athènes.

Je trouve cela extrêmement intéressant, dans notre manière de nous mobiliser à l'international, de faire montre de solidarité, de démontrer que nous ne sommes pas indifférents et que nous voulons être utiles, efficaces, et un peu modestes parce que les crises sont aussi des leçons d'humilité que nous devons prendre parfois.

Donc merci de soutenir, avec autant de ferveur, ce projet de délibération qui nous permet d'abonder Médecins du Monde à hauteur de 100.000 euros pour ces deux polycliniques et ces six pharmacies sociales ouvertes à Athènes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Patrick KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DGRI 61).

2015 DGRI 64 - Subvention (40.000 euros) et convention avec Médecins du Monde pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées au Yémen.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 64 relatif à l'attribution d'une subvention à Médecins du Monde, cette fois pour un programme d'aide d'urgence au Yémen.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est avec une satisfaction particulière que les élus écologistes accueillent ce projet de délibération, qui intervient à peine deux mois après notre proposition d'un vœu, adopté par notre Assemblée en juillet dernier, et qui demandait l'attribution d'une subvention à une organisation humanitaire présente au Yémen pour intervenir en faveur des populations civiles sinistrées à cause d'un conflit armé qui dure depuis le mois de mars dernier.

Sans vouloir aller dans les détails exposés dans le projet de délibération sur le conflit armé qui s'étend dans presque tout le Yémen, nous souhaitons alerter une fois de plus notre Assemblée sur l'aggravation de la crise humanitaire que subit la population yéménite, rappelant les chiffres annoncés par l'O.M.S. et qui sont cités dans le projet : 4.000 décès et 20.000 blessés, sachant que ces données sont très largement sous-estimées. Quant aux déplacés à cause des combats, il est noté qu'ils seraient 1,3 million dans le pays et de plus de 20 000 à Djibouti et en Somalie.

Même si rien n'est dit dans le présent projet sur les dégâts immenses causés par les bombardements aériens sur le très riche patrimoine architectural millénaire du Yémen, dont certains sites sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, nous saisissons l'occasion pour dénoncer ici haut et fort ces dégâts et rappeler les paroles de la directrice générale de l'Unesco, qualifiant ce patrimoine exceptionnel d'un témoignage de la grandeur de la civilisation islamique, et qu'il est dépositaire de l'identité, de l'histoire et de la mémoire de la population yéménite.

Nous souhaitons également saluer ici le courage et le dévouement des O.N.G. françaises présentes sur le terrain, malgré un contexte dangereux, et soutenir bien évidemment la mobilisation d'un collectif de citoyens qui a lancé dès le mois de juin un appel international pour la paix au Yémen, et dont l'objectif principal est d'informer l'opinion publique ainsi que les pouvoirs politiques sur la nécessité d'un cessez-le-feu pour faciliter le dialogue politique et l'assistance humanitaire en faveur des civils.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, notre souhait est que la Ville reste à l'écoute des différents acteurs parisiens qui agissent pour la paix et pour l'aide des populations civiles de ce pays du Moyen-Orient.

Pour finir, nous remercions Mme la Maire et Patrick KLUGMAN, ainsi que leurs équipes, d'avoir entendu notre demande en attribuant une aide de 40.000 euros à l'association Médecins du Monde qui va pouvoir intervenir à Sanaa pour un programme médical en faveur de 15.000 bénéficiaires.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

Pour vous répondre, M. Patrick KLUGMAN a la parole.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Marie ATALLAH a été très complète sur cette aide d'urgence que nous vous proposons de débloquent au profit de Médecins du Monde pour intervenir dans le conflit du Yémen.

Je rappelle effectivement que c'était suite à une sollicitation. Lors d'un précédent Conseil, nous avons été obligés de dire que nous n'avions pas de programme à soutenir. Et il se trouve que, juste après le dépôt du vœu, Médecins du Monde nous a sollicités pour une aide d'urgence et donc nous sommes heureux de pouvoir débloquent cette aide à hauteur de 40.000 euros.

J'en profite pour que nous ayons cette réflexion sur le conflit du Yémen, qui a quand même créé plus d'un million de réfugiés, réfugiés qui sont principalement répartis sur l'Afrique. C'est pour que l'on comprenne bien que les crises de réfugiés, les crises de migrants qui impactent l'Europe sont aussi avant tout et d'abord des crises inter-africaines, que nous devons aussi regarder comme telles, avec des yeux qui, je l'espère, nous épargnent des lectures manichéennes un peu trop faciles.

En tout cas, nous soutenons ce programme et, au moment où nous le déposons pour Médecins du Monde, je voudrais saluer le courage de cette association, parce qu'il est encore, y compris pour des O.N.G. bien connues,

extraordinairement difficile d'intervenir à Sanaa, d'intervenir au Yémen. Les personnels y compris humanitaires qui s'y risquent sont menacés. Je voulais également le faire savoir dans cet hémicycle, au moment où nous allons voter.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Patrick KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DGRI 64).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la crise des ordures au Liban.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, le vœu référencé n° 23, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif à la crise des ordures au Liban.

La parole est à Mme Marie ATALLAH, pour le vœu n° 23 que vous avez déposé.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous souhaitons par ce vœu attirer l'attention de notre Assemblée sur la crise des déchets au Liban.

Tout a commencé le 17 juillet, date du début de la crise. Le gouvernement libanais n'a pas renouvelé son contrat avec la société qui avait le quasi-monopole sur le ramassage des ordures. Depuis cette date, pas de solution réelle à la crise des ordures, lesquelles sont brûlées ou stockées dans les rues ou dans la nature.

Très vite, les manifestations populaires ont commencé. D'abord pour exiger clairement une résolution de la crise des ordures accumulées dans les rues ou sous les ponts. Puis, devant l'incapacité du gouvernement bloqué par les divisions politiques, une série de manifestations se succèdent et grossissent, provoquant l'émergence d'un mouvement civil qui exprime son ras-le-bol face à un système politique archaïque et un gouvernement corrompu.

Les paroles de l'écrivain libanais Elias KHOURY, qui a été interviewé par le journal "Le Monde" du 10 septembre, nous indique un réel réveil citoyen. Il dit : "Ces manifestations sont en train de réconcilier les jeunes Libanais avec Beyrouth et avec leur pays tout entier. L'ensemble des communautés est dans la rue, le chantage à la guerre civile ne marche plus."

C'est bien au vu de ce constat que nous avons voulu par ce vœu, d'abord dénoncer les actes de violence commis par les forces de l'ordre contre les manifestants pacifistes, puis apporter un soutien réel aux acteurs impliqués dans la résolution durable de la crise des déchets.

Pour cela, les élus écologistes proposent que la Maire de Paris exprime publiquement sa solidarité avec les manifestants pacifistes du Liban qui réclament le respect de leurs droits face au gouvernement, et notamment la résolution de la crise des ordures.

Que la Maire s'adresse aux autorités libanaises pour dénoncer la violence exercée par les forces de l'ordre contre les manifestants, tout en appelant les différentes parties à privilégier un dialogue constructif et, aussi et surtout, que soit envisagé par la Ville de Paris l'envoi, sur le terrain, d'une mission d'évaluation des besoins en vue d'un projet de coopération visant la mise en place d'une gestion écologique exemplaire des déchets, fondée sur une démarche participative et concertée avec le représentant du mouvement civil mobilisé sur la crise actuelle des déchets.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre à ce vœu, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci à Marie ATALLAH et au groupe Ecologiste de Paris d'attirer notre attention sur la crise des déchets au Liban, qui dure depuis plus de deux mois. Nous saluons à cet égard votre esprit de solidarité.

Vous le savez, les villes de Paris et de Beyrouth entretiennent des relations très étroites dans le cadre d'un pacte d'amitié et de coopération depuis 1993.

Mais le vœu que vous nous proposez, nous ne pourrions le soutenir en l'état, c'est pourquoi je voudrais vous proposer quelques amendements, qui nous permettraient de l'adopter ensemble.

Mes amendements sont assez simples, ils concernent la suppression de plusieurs de vos considérants, parce que nous ne voulons pas entrer dans un conflit interne, car nous estimons que ce n'est pas le rôle de la Ville de Paris de prendre parti.

En revanche, nous pourrions tout à fait remplacer ces considérants par le fait que la Ville de Paris étudie la possibilité de soutenir une ONG œuvrant dans le domaine de la gestion des déchets, par le biais des dispositifs 1 % déchets.

Il me semble que c'est une manière intelligente de montrer à la fois notre intérêt, notre solidarité et de faire œuvre utile.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Patrick KLUGMAN.

Madame Marie ATALLAH, acceptez-vous cet amendement ?

Mme Marie ATALLAH. - J'accepte cet amendement, car il fait le choix de privilégier une action concrète aux déclarations politiques, et nous les écologistes restons solidaires du mouvement civil. Pour nous, cela a aussi une importance, mais pour ce vœu, nous acceptons l'amendement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 283).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au mouvement de boycott d'Israël.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 24, déposé par le groupe les Républicains, relatif au mouvement de boycott d'Israël.

La parole est à Mme la Présidente Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a des débats qui ne doivent pas être escamotés et sur lesquels il est important que les avis des élus soient sus et entendus.

Et pourtant, il y en a un qui peine à être abordé dans notre Assemblée, et sur lequel certaines positions restent désespérément floues.

Avec mes collègues du groupe les Républicains, nous pensons qu'il est temps de se prononcer et de comprendre dans cette Assemblée, qui condamne clairement le boycott illégal, je le rappelle, d'Israël, et qui l'entretient de manière insidieuse.

Les positions sont parfois floues. Floues, parce qu'on ne peut pas justifier l'organisation d'une manifestation comme Tel Aviv sur Seine cet été, comme cela a été fait par la Maire en découplant Tel Aviv d'Israël, comme si Tel Aviv était une sorte d'extra territorialité et comme si Israël pouvait être découpé en morceaux.

Tel Aviv sur Seine, qui était avant tout une manifestation culturelle, est devenue, en raison du manque d'anticipation, une polémique nationale qui a attisé les tensions entre les communautés, et finalement, on a eu un événement qui ne ressemblait ni de près ni de loin ni à Tel Aviv, ni à Paris.

Floues, quand la Maire de Paris reçoit, la semaine dernière - et à aucun moment on ne met en cause le protocole qui veut que la Ville reçoive les hommes de son rang - le Président de l'autorité palestinienne pour lui

remettre la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris à l'occasion de la journée mondiale de la paix. Ce jour-là, la Maire de Paris répète à l'envi qu'il est un homme de paix, mais à aucun moment, publiquement, ne le rappelle à son devoir d'apaisement ni ne lui demande des comptes sur ses récents propos.

Floues enfin, vendredi dernier au moment de la polémique sur les agendas distribués dans les écoles, parce qu'on ne peut pas s'abriter derrière une erreur de fabrication, comme cela a été fait par la Municipalité ce week-end pour justifier que l'État d'Israël ait été tout bonnement rayé des cartes dans les agendas qui ont été distribués aux petits Parisiens.

Ces fous, mes chers collègues nourrissent une vision portée par une organisation dénommée BDS, qui appelle ouvertement au boycott d'Israël.

Eh bien, avec les élus de mon groupe, nous considérons qu'il est impossible de soutenir dans nos discours aussi bien que dans nos actes, une telle association, et nous espérons que notre Assemblée, par le vœu que nous proposerons, s'attachera à défendre notre position.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour répondre à cette intervention, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, je voudrais vous dire, d'abord, et en forme de préambule, combien je suis atterré par cette intervention.

Et je vais vous dire pourquoi.

D'abord, parce que le vœu que vous nous proposez est, de sa propre rédaction, d'une inutilité parfaite, puisqu'il rappelle les positions constantes de la Maire de Paris, et de la Ville de Paris, sur le mouvement que vous nous proposez de condamner.

Anne HIDALGO, comme Bertrand DELANOË, dès 2010, ont signé une tribune dans "Le Monde", dans laquelle ils condamnaient sans réserve le mouvement de boycott d'Israël et BDS.

Mais ce n'est pas tout, ce n'est pas comme si nous n'étions que dans une condamnation de façade, la Ville de Paris a des liens actifs d'amitié avec Israël, avec les villes israéliennes.

Nous nous sommes rendus hors des périodes électorales, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, avec une délégation du Conseil de Paris où vous n'avez pas cru utile de vous joindre, ni même d'envoyer un des maires d'arrondissement qui sont encore quelques-uns sur vos rangs, d'envoyer Valérie MONTANDON.

Je pense que vous ne savez pas exactement ce qu'il s'est passé dans ce voyage.

On n'est pas obligé d'aller en Israël qu'en période électorale et lors de ce voyage, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, nous avons fait suite à un vœu que nous avions adopté ensemble, dans lequel nous avons décidé de renforcer les liens d'amitié avec les villes israéliennes.

Ce vœu, nous l'avons signé à Jérusalem, et il a donné lieu à un débat important ici au Conseil de Paris, au mois de mai, lorsque nous débattions de l'action internationale de la Ville et à cette place, à la place du président du Conseil, Anne HIDALGO a réitéré ce qu'elle pensait du mouvement de boycott d'Israël.

Mais ce n'est pas tout, car c'est bien beau de dire ici : que pensez-vous d'un mouvement sur lequel vous connaissez comme tout le monde notre position ?

C'est bien beau de le faire, mais je vais vous dire où se trouve le courage en politique.

Le courage, écoutez-moi s'il vous plaît, le courage en politique, c'est être comme nous l'étions quelques-uns, avec Valérie MONTANDON, à Jérusalem, au Consulat général de France, avec des militants palestiniens qui nous disaient : " Madame HIDALGO, nous voulons que vous boycottiez Israël ". Et devant eux, elle a dit, " Anne HIDALGO, Maire de Paris, je ne serai pas d'accord avec vous et ne soutiendrai jamais le boycott d'Israël ".

C'est une chose de le dire place du Trocadéro, c'en est une autre de le dire là-bas et de tenir le même discours.

Vous avez bien voulu parler de Tel Aviv sur Seine, lors de Tel Aviv sur Seine, vous avez bien vu que le débat était de celui de boycotter ou pas Israël et de prendre prétexte de Tel Aviv pour boycotter Israël. À cette occasion

encore et une nouvelle fois dans "Le Monde", la Maire de Paris a réitéré cette position. Le débat a été quand même un peu extra municipal, il a même été national et même international.

Qu'avez-vous dit à ce moment-là ? Absolument rien !

Alors votre courage, qui n'en est pas un, et qui est même le contraire, nous nous en passons.

Maintenant, vous nous parlez de la réception du président ABBAS. Le président ABBAS, que nous sommes heureux d'avoir reçu ici, a dit la chose la plus importante sur le boycott d'Israël.

Il a dit dans le bureau d'Anne HIDALGO, " nous avons besoin de votre lien avec les villes d'Israël et avec Israël ", et ce qu'a dit le président ABBAS, je tiens à le saluer, ce qui prouve à la fois le bien-fondé d'une politique qui est une politique d'équilibre, qui est une politique qui à la fois condamne le boycott et encourage la paix, qui condamne les formes insidieuses d'isolement d'Israël et en même temps fait en sorte que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien soit reconnu.

Voilà ce que nous voulons faire et voilà en quoi était utile, y compris la réception du Président ABBAS.

Quant à l'affaire des agendas, vous avez mal lu, je pense, le communiqué de presse de la Ville de Paris, puisqu'il rappelait la réalité, que nous n'avons pas de responsabilité dans cette affaire, mais nous avons tenu à rappeler que nous ne supportons pas la moindre forme d'isolement d'Israël parmi le concert des nations, ce qui nous laisse quand même une liberté d'appréciation sur sa politique évidemment.

Nous rejetons ce vœu, parce qu'il est d'une lâcheté et d'une manœuvre politicienne inacceptable. Inacceptable !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

Je suis saisi de deux explications de vote. Je vous redonne la parole.

D'abord, Mme Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons bien évidemment au groupe UDI-MODEM le vœu des Républicains. Ce mouvement, qui est totalement hors la loi, doit être condamné officiellement et fermement par la Ville de Paris.

Je suis désolé, Monsieur KLUGMAN, mais sans partir en Israël pour témoigner son amitié, il reste encore trop de laisser-aller, que ce soit sur les marchés parisiens ou dans les rues. Nous parlons de Paris.

Je me permettrai de souligner que certains amendements dans le vœu sont inutiles, notamment un. Je pense que, sur ces bancs et au niveau parisien, aucun groupe ne remet en question l'état d'Israël. Aussi, cette phrase, je la cite : "Considérant que dans leur majorité, les Parisiens reconnaissent à Israël le droit d'exister en tant Etat juif." Je considère cette phrase inutile. C'est la seule chose que je rajouterai dans ce vœu. Sinon, pour moi, l'initiative était indispensable. Bravo et nous voterons bien sûr ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est difficile de faire un débat géopolitique de cette façon, au détour d'un vœu. J'en profiterai uniquement pour rappeler la position d'EELV et dire pourquoi nous nous opposons à ce vœu.

Par rapport à la question du boycott, il faut distinguer les productions israéliennes faites dans les territoires occupés et celles qui sont faites en Israël. La position des Ecologistes, comme le droit international le dit, c'est le boycott de tous les produits fabriqués par des entreprises israéliennes dans des colonies palestiniennes. Voilà la position des Ecologistes. C'est aussi la position du droit international et d'ailleurs, des entreprises israéliennes sont souvent condamnées sur le fait que ces produits soient faits sur des territoires occupés.

Ensuite, sur la question de la reconnaissance de la Palestine et d'Israël, j'ai entendu ici quelque chose de très inquiétant. Ne pas reconnaître l'autorité de M. ABBAS, c'est ne pas reconnaître de fait la Palestine. La position des Ecologistes est de reconnaître les deux Etats. Nous reconnaissons les deux autorités principales, à la fois M. NETANYAHU, même si on n'est pas d'accord avec sa politique, et M. ABBAS pour la Palestine. C'est cela, le respect de deux Etats, de ces deux autorités désignées par leur peuple.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES, pour ce rappel.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Evidemment, notre groupe votera contre ce vœu, qui ne m'étonne pas tellement parce que j'ai des souvenirs de jeune militante contre l'Afrique du Sud et déjà, à l'époque, vous étiez contre le boycott de l'Afrique du Sud et vous traitiez Nelson Mandela de terroriste. Dont acte, vous continuez dans la même lignée.

Le camp de la paix, c'est le camp de ceux qui veulent faire appliquer le droit international. Ceux qui militent pour le boycott, évidemment dans les termes définis par Jérôme, dont nous faisons partie, sont ceux qui agissent pour le respect du droit international.

Aujourd'hui, il se trouve qu'Israël a un gouvernement d'extrême droite qui viole tous les jours, tous les jours, les droits du peuple palestinien.

Je dirais que votre vœu est une provocation lamentable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - C'est assez clair. M. GOASGUEN comme Mme KOSCIUSKO-MORIZET ont estimé qu'ils avaient été mis en cause. Cela m'a un peu échappé. Mais pour éviter un incident de séance, on gagnera du temps à ce je vous donne de manière très brève la parole.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire. Ce sera très bref. Monsieur KLUGMAN, heureusement que vous êtes avocat, parce que comme acteur, vous êtes mauvais.

Vous n'êtes pas atterré mais vous êtes gêné, profondément gêné et j'en veux pour preuve des échanges de mails entre nos cabinets, ce week-end, quand vous avez proposé des amendements, puisque vous nous demandiez de supprimer "Considérant, dans la majorité, que les Parisiens reconnaissent à Israël le droit d'exister en tant qu'état juif." Ah bon, il n'y a pas une majorité de Parisiens qui reconnaît à Israël le droit d'exister ? Expliquez-vous. Vous nous demandiez de supprimer "Considérant qu'Ethan SCHWARTZ, le conseiller du maire de Tel Aviv, dont la Maire de Paris et l'Exécutif se disent très proches, a déclaré : "Tout appel à boycotter Israël est une forme d'antisémitisme." Est-ce que cette déclaration vous gêne ? Il l'a bien déclarée et vous nous demandiez enfin de supprimer le cœur du vœu qui n'avait plus donc aucun intérêt, "Condamne le boycott envers Israël". Bref.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je note que votre intervention n'est en rien une réponse à une mise en cause de M. KLUGMAN. Mais, cela dit, vous avez eu la parole.

En revanche, Monsieur GOASGUEN, j'ai cru comprendre que vous avez été largement mis en cause. Je ne l'ai pas compris, mais vous l'avez dit, en tout cas. Allez-y.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Monsieur KLUGMAN, je suis plus souvent, beaucoup plus souvent en Israël que vous. Je connais beaucoup mieux la vie politique israélienne et palestinienne que vous. Alors me dire que je suis sur le Trocadéro, c'est une rigolade ! Je suis consterné par votre intervention.

Comment, vous, vous passez des vœux sur le Yémen, très bien, sur la culture des saucisses à Monaco demain, mais sur Israël, on n'aurait pas le droit de présenter un vœu ? Mais où vous croyez-vous ?

Vous passez des vœux sur n'importe quelle affaire géopolitique mineure, nous les votons par solidarité. Mais sur une question aussi importante que le boycott d'Israël, qui est reconnu par l'O.N.U., à la différence de l'autorité palestinienne que vous appelez d'ailleurs "Palestine", ce qui n'est pas son appellation, puisque sur les cartons il est indiqué président de la Palestine. A ma connaissance, juridiquement la Palestine n'existe pas encore ; il y a l'autorité palestinienne.

Quand on parle de boycott, qui est une atteinte au droit international et au droit interne, vous ne vous solidarisez pas sur cette affaire parce que soi-disant c'est hors sujet et c'est politicien. Monsieur KLUGMAN, vous avez perdu la raison !

Allez en Israël et en Palestine de temps en temps au lieu de discuter dans les couloirs de l'Hôtel de Ville. Cela vous fera du bien.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur GOASGUEN.

Pour conclure effectivement ce débat, une dernière intervention avant, évidemment, de donner la parole à Patrick.

La parole est donc à Mme MONTANDON, qui a été durement mise en cause et qui va pouvoir répondre.

Mme Valérie MONTANDON. - Je voulais juste préciser que quand cela vous arrange, je suis caution de la représentativité du groupe de la délégation en Israël, mais que dans d'autres cas, je suis simplement une sous-élue qui n'a pas sa place. C'est dur à suivre.

Je voulais juste vous rappeler que dans cette même instance, il n'y a pas très longtemps, il y a eu un vote sur l'Espace Culturel et Universitaire Juif, à Nation, et que trois groupes de votre formation politique ont voté quand même contre.

Donc, oui, en effet, ce vœu a toute sa justification.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Cela n'a rien à voir. Cela n'a strictement rien à voir, Madame. Pour ne pas rallonger les débats, je suggère, Patrick, que tu ne répondes pas sur ce dernier point pour que nous gagnions du temps puisque c'est absolument hors sujet.

Dernière intervention, Patrick, pour quelques secondes.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Simplement, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, je vous fais grâce de vos appréciations sur mon état d'esprit. Il y a des choses que je peux entendre et d'autres que je ne peux pas entendre. J'ai passé assez d'années dans ma vie à militer et à combattre, y compris parfois sous des menaces de mort que nous n'avez pas reçues, en tout cas pas pour celles-là, des gens qui sont assez radicaux sur la question du boycott d'Israël. Je vous invite à consulter mes réseaux sociaux pour le savoir.

Quand vous en aurez fait un peu moins sur ce sujet, vous pourrez venir me remettre en cause.

Les échanges que nous avons eus, mon cabinet avec le vôtre, viennent simplement du fait que, effectivement, vous connaissez notre position, que j'ai rappelée là, c'est la position d'Anne HIDALGO.

Maintenant, le sujet est délicat et la Ville de Paris a une politique qui est très claire : le rejet du boycott, la condamnation de BDS, je pense qu'elle ne souffre pas de débat ici. Vous le savez, vous l'avez même écrit. Si vous écoutez ce que vous dit Jérôme GLEIZES, il ne vous dit pas autre chose.

Monsieur GOASGUEN, je voudrais finir, on a une politique à Paris qui est importante et je crois que l'on devrait en être fier. Je pense, d'ailleurs, qu'en Israël et en Palestine, on nous en remercie.

Vous savez, Monsieur GOASGUEN, ou Madame KOSCIUSKO-MORIZET, qui êtes candidats à tout, je ne sais pas à quoi vous serez candidats à l'avenir, mais que l'on nous préserve d'une candidature de votre part à l'Organisation des Nations Unies, sinon cela nous promet encore plus de conflits et nous en avons déjà bien assez.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un partenariat avec Sousse dans le cadre de "Paris Plages".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 25, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à un partenariat avec Sousse dans le cadre de "Paris Plages".

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, en effet, le vœu du groupe UDI-MODEM est relatif au partenariat avec la Ville de Sousse dans le cadre de Paris-Plages, parce que, vous le savez, la Ville de Paris a institué des partenariats entre les plages de grandes villes du monde. Je pense à la Polynésie, je pense au Brésil, mais je pense aussi à Tel Aviv, pour cette année, dont je rappelle que la position du groupe UDI-MODEM a été d'une très grande clarté. Et donc, ces partenariats visent à mettre à l'honneur des villes pour faire voyager les Parisiens qui ne partent pas en vacances lors d'une journée culturelle et festive.

Alors, pourquoi ce vœu ? Parce que, vous le savez, le 26 juin dernier, la Ville de Sousse a été frappée par des attentats barbares qui ont fait 38 morts et 39 blessés. Et vous le savez aussi, selon la Ministre tunisienne du tourisme, Salma ELLOUMI REKIK, l'impact économique de l'attentat pourrait atteindre près de 450 millions d'euros en 2015 dans la mesure où, chacun le sait, ce secteur du tourisme représente 7,4 du P.I.B., et il emploie 14 % de la population tunisienne.

Et cet attentat n'était pas le seul. Trois mois avant, il y a eu celui du musée du Bardo qui avait déjà entraîné, en avril 2015, une baisse de 25 % du nombre de touristes de l'année.

Et c'est vrai que ces attentats ont pour objectif de mettre à bas le tourisme en Tunisie, et par la même occasion, l'économie de tout ce pays. Ces attentats, nous, la France, nous les connaissons, parce que nous-mêmes avons été victimes d'attentats en notre cœur, le 7 janvier 2015 à Paris, et cette fois-ci contre la liberté de la presse.

C'est important, au-delà du groupe UDI-MODEM, d'appeler à l'instauration entre les deux villes, à une forme de résistance active face à la barbarie. Et c'est pourquoi nous souhaitons que la Ville de Paris organise un partenariat avec la Ville de Sousse dans le cadre de l'édition de Paris-Plages 2016, afin de témoigner sa solidarité avec la Tunisie dans sa lutte contre le terrorisme et surtout, de promouvoir de façon festive les richesses culturelles de cette destination touristique.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer d'être plus bref, pour ne pas allonger l'ordre du jour, mais en tout cas, je remercie Fadila MÉHAL et le groupe UDI de cette belle proposition de faire, finalement, un "Sousse sur Seine" dans le cadre de "Paris-Plages" à l'été 2016, qui correspond totalement à ce que nous voulons faire, comme nous l'avons fait avec "Tel-Aviv sur Seine" l'été dernier, faire la promotion de villes que nous apprécions.

Et surtout, la Tunisie a effectivement été blessée, et blessée au cœur, et blessée dans son tourisme, et blessée sur une plage, à Sousse, vous le rappelez. Je pense que c'est probablement la manière la plus significative, symbolique et intelligente avec laquelle nous pourrions montrer notre solidarité.

Je suis donc heureux de donner un avis favorable à cette belle proposition.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Patrick KLUGMAN.

Une demande d'explication de vote de David BELLARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLARD. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, nous voterons pour ce vœu, pour toutes les raisons qui ont été clairement expliquées par notre collègue Fadila MÉHAL, avec toutefois une petite précision : nous sommes quand même dubitatifs sur le mouvement de politisation excessive de Paris-Plages. Ou alors, il faudrait clarifier les modalités de choix qui sont faits, et pas uniquement à coups de vœux lors du Conseil de Paris.

Peut-être que d'autres événements plus appropriés peuvent être envisagés pour valoriser certaines causes et certains partenariats, mais nous pourrions avoir une discussion plus large sur ces sujets.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Cela apparaîtrait très pertinent en effet.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 284).

Vœu déposé par Mme SIMONNET, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à l'organisation d'un événement "Paris pour la paix".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 26 relatif à l'organisation d'un événement "Paris pour la paix", et la parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je tiens à dire que je suis profondément choquée par ce que j'ai entendu tout à l'heure. Eh bien, pour la droite de cet hémicycle, un tiers de cette Assemblée, quasiment, vient d'être taxé d'antisémitisme. Je suis profondément choquée par de tels propos.

Vous banalisez l'antisémitisme. Vous insultez un tiers des représentants des Parisiennes et des Parisiens. Eh bien, je vais vous dire : comment faites-vous pour exiger d'Israël le respect du droit international ? Comment faire pour exiger le respect des résolutions de l'O.N.U. ?

Oui, personnellement, et je le dis clairement, j'assume et je soutiens le "boycott" des entreprises qui investissent dans les territoires occupés, le "boycott" des produits qui sont issus des colonies. Et non, je ne suis pas antisémite et je lutterai toujours contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme.

Maintenant, pour revenir au vœu que je présente, en commun avec le groupe Communiste - Front de Gauche et le groupe Ecologiste, je tiens à dire que je suis, malgré les désaccords très forts que j'ai pu avoir sur l'événement "Tel-Aviv sur Seine" de cet été, très fière que la Maire de Paris ait accueilli le président de la Palestine, Mahmoud ABBAS.

Je suis très fière que l'an dernier, en novembre, notre Conseil de Paris ait adopté le vœu que j'avais proposé en faveur de la reconnaissance par la France de l'Etat de Palestine, pour des négociations entre ces deux Etats, Palestine et Israël, afin qu'ils vivent l'un et l'autre en paix et en sécurité, avec des frontières mutuellement et internationalement reconnues.

Cet engagement de Paris pour la paix, nous devons l'inscrire dans la durée, et nous devons contribuer à la mobilisation du plus grand nombre, à la mobilisation et à l'élévation des consciences. Et donc, je propose et nous proposons, à travers ce vœu, d'organiser une manifestation "Paris pour la paix". Cette initiative pourrait être un rendez-vous de paix et de dialogue entre Israéliens et Palestiniens qui œuvrent pour deux Etats viables avec Jérusalem pour capitale.

Cette manifestation, nous souhaitons qu'elle soit co-élaborée en partenariat avec les associations et collectifs engagés pour la paix, qu'elle puisse vraiment contribuer à l'échange interculturel israélo-palestinien, qu'elle puisse permettre des débats citoyens et contribuer notamment à la valorisation des partenariats dans lesquels la Ville est impliquée.

J'espère que ce "Paris pour la paix" sera adopté à l'unanimité de ce Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, M. Patrick KLUGMAN a la parole.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Danielle SIMONNET.

Effectivement, cette proposition a retenu notre intérêt, parce qu'elle s'inscrit complètement dans la démarche qui est la nôtre, qui est de soutenir la création de deux Etats, enfin, la création d'un Etat au côté d'un autre, qui est déjà, lui, existant et reconnu, qui est l'Etat de Palestine, et de faire à Paris la suite de ce que nous avons déjà initié et commencé à faire.

Alors, nous avons proposé plusieurs amendements à votre vœu, le fait de rajouter - je le lis : "développer nos liens d'amitié avec les villes israéliennes et palestiniennes qui en feraient la demande", c'est la suite de ce que nous avons déjà voté, et surtout rappeler ce que nous avons convenu avec le président ABBAS quand il était là, que nous souhaiterions profiter de la COP à Paris pour réunir, ce qui n'arrive plus, des maires israéliens et palestiniens. Et nous souhaiterions que cela s'inscrive dans le cadre de cet événement "Paris pour la paix". On ne pourra pas tout faire en même temps, mais je voulais rappeler les démarches successives.

Je voudrais également rappeler qu'à Paris, nous commémorons - Monsieur GOASGUEN, si je pouvais avoir votre attention - les vingt ans de la mort du Premier Ministre Rabin au mois de janvier.

Tous ces événements s'inscrivent dans la promotion de la paix entre Israéliens et Palestiniens, et je vous demanderai donc d'adopter le vœu tel qu'amendé. Le cas échéant, il aura bien entendu tout notre soutien.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Est-ce que les signataires du vœu sont d'accord avec cet amendement ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Une demande de parole, une demande d'explication de vote, pardon, de Mme Valérie NAHMIAS, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Valérie NAHMIAS. - Nous sommes tous pour la paix et le respect de chacun. Je pense que c'est un minima absolu dans ces rangs. Pourtant, nous trouvons très surprenant, limite culotté, de la part de Mme SIMONNET, de proposer ce vœu, elle qui a enflammé tout l'été les réseaux sociaux avec ses déclarations, sur les réseaux sociaux ou dans la presse, contre "Tel-Aviv sur Seine". On appelle cela un pompier pyromane.

Alors, on s'abstiendra de voter ce vœu, non pas que nous soyons contre, bien au contraire, mais parce qu'on ne peut pas dire une chose et son contraire. Madame SIMONNET, il faut avoir de la cohérence, ou simplement une honnêteté intellectuelle, surtout quand certains amendements sont de véritables provocations qui vont à l'encontre de l'objectif que serait l'apaisement et la paix mutuelle. Donc sur ce vœu, notre groupe s'abstiendra.

En revanche, je viens de lire à présent - excusez-moi, il a été mis sur table à l'instant - le vœu qui a été proposé, le vœu supplémentaire amendé, et nous le voterons.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il n'y a qu'un seul vœu qui sera soumis au vote : c'est celui de Danielle SIMONNET, amendé par l'Exécutif.

Pour le groupe UMP, explication de vote de M. Claude GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Si c'est pour faire plaisir à M. KLUGMAN, je vais écouter avec beaucoup d'attention.

Madame SIMONNET, rassurez-vous, nous n'avons jamais prononcé le mot "antisémitisme". Jamais. Ne mélangez pas les choses et n'essayez pas de vous parer de vertu en condamnant les autres, que vous n'avez pas.

Je dois vous dire que votre vœu n'est pas étonnant. Vous avez un sens, qui vient d'ailleurs des traditions du parti communiste, d'utiliser la paix comme un slogan qui, en réalité, prépare la guerre. Le mouvement pour la paix...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, Danielle SIMONNET !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - ... a été subventionné par le Komintern de Staline pendant des décennies, Madame !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Claude GOASGUEN, s'il vous plaît !

Tout le monde reprend son calme.

M. Claude GOASGUEN va finir son explication de vote. D'ailleurs, il était en train de la terminer.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je voudrais dire à M. KLUGMAN que je trouve indélicat, de la part de la Mairie de Paris, d'avoir envoyé un carton en disant que M. ABBAS était Président de la Palestine.

Monsieur KLUGMAN, la Palestine n'existe pas en droit. Il y a un président de l'Autorité palestinienne. Vous nous avez envoyé un document officiel.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Monsieur GOASGUEN, c'est une explication de vote.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je réponds. C'est le sujet.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Non. Ce n'est pas le sujet.

On vous demande l'explication de vote de votre groupe.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce terme tant que la Palestine n'est pas reconnue par l'O.N.U. Vous préemptez à tort.

Deuxièmement, je rappelle qu'en toute hypothèse nous ne pouvons pas voter ce vœu qui est une apologie de la guerre sous le nom de la paix. Pas question de participer aux agapes du groupe Communiste et du Front de Gauche lorsqu'ils défendent la Palestine.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Claude GOASGUEN, pour cette explication de vote toute en nuance.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 285).

2015 DGRI 57 - DPE - Coopération décentralisée - Convention avec la Municipalité de Brazzaville et le GRET pour le projet de structuration de la filière de pré-collecte des déchets ménagers à Brazzaville (Congo).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 57 relatif à une coopération décentralisée avec la municipalité de Brazzaville.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas être très long sur ce projet de délibération, mais je ne voulais pas qu'il passe inaperçu puisque c'est le premier projet de délibération du fait que le dispositif OUDIN a été élargi à la question des déchets. C'est le premier partenariat que fait la Ville de Paris avec la ville de Brazzaville sur la gestion des déchets.

Pour les écologistes, ce type de soutien est très important parce que cela permet d'utiliser les compétences de la Ville, notamment ici sur la gestion des déchets, comme on l'a fait précédemment sur la gestion de l'eau. Nous allons aider une ville à pouvoir améliorer ses compétences et tirer aussi des retours d'expérience par rapport à cette ville de Brazzaville. C'est pourquoi j'ai pris la parole.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci à Jérôme GLEIZES d'attirer notre attention sur ce projet de délibération.

C'est une illustration supplémentaire de l'application par la Ville de Paris de la loi OUDIN-SANTINI, en l'occurrence de mobiliser la ressource eau assainissement pour permettre historiquement une action de solidarité internationale. C'est la première fois que nous l'utilisons pour la récolte des déchets.

Je me permets donc de souligner que nous avons un comité d'engagement où les groupes du Conseil sont représentés avec les usagers, que je co-anime en ce qui concerne la gestion des déchets avec Mao PENINOUE. Nous sommes très heureux de ce premier projet qui, par ailleurs, a reçu le soutien du Ministère des Affaires étrangères, qui est tout à fait emblématique de l'utilisation par la Ville de cette ressource précieuse qu'est le 1 % déchet.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 57 - DPE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 57 - DPE).

Nous en avons terminé avec les projets de délibération de la délégation de Patrick KLUGMAN. Je le remercie pour sa patience, son enthousiasme et ses convictions au service de sa délégation. Il le mérite.

2015 DPA 58 - Plan "Nager à Paris" - Construction d'une piscine 134, boulevard Davout / 5 à 7, rue Serpollet (20e) - Modalités de passation et exécution de tous les marchés et demandes d'urbanisme.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 58 relatif au plan "Nager à Paris", avec la construction d'une piscine boulevard Davout.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - L'ambiance va peut-être se calmer un peu.

Je me réjouis bien évidemment de la construction de cette future piscine dans le quartier Python-Duvernois, qui était attendue depuis tant d'années par les habitants. Néanmoins, et sans surprise dans cette Assemblée, je déplore que vous ayez fait le choix de recourir à un marché. Je persiste à considérer que notre politique en matière de service public devrait privilégier la régie directe.

Aucune compétence pour assurer la gestion d'une piscine n'est inaccessible pour la Ville. Nous avons bien su reprendre en régie publique la gestion de l'eau. Nous sommes capables de le faire pour l'ensemble des piscines.

La gestion en régie directe garantit que celles et ceux qui travaillent aient accès au statut de fonctionnaire et soient, bien évidemment, bien mieux traités que dans toute autre structure mise en concurrence poursuivant une logique lucrative.

Certains nous rétorqueront que le recours à un marché peut permettre à une structure de l'économie sociale et solidaire de postuler. Mais comment justifiez-vous, dans le cadre de la mise en concurrence, qu'une structure purement lucrative puisse également, elle aussi, postuler ? Aussi, je déplore de nouveau que, depuis la précédente mandature, la Mairie multiplie les délégations de service public pour ses équipements aquatiques.

Dans ce projet de délibération, vous encouragez et assumez une nécessaire rupture avec les politiques actuelles. Cela concerne l'exigence d'une haute performance compatible avec le Plan Climat de Paris dans le traitement de l'eau et de l'air dès sa conception. L'opération fera ainsi l'objet d'une démarche de haute qualité environnementale au service de la sobriété énergétique, de la bonne gestion de l'eau et d'une attention renforcée aux conditions sanitaires.

Tout cela, bien évidemment, je l'approuve. Mais à quand également un plan de justice sociale et de soutien à l'emploi public pour Paris qui soit également en rupture avec la logique libérale de maîtrise de la masse salariale ? Quand on souhaite augmenter les services publics, on doit assumer d'augmenter l'emploi public.

La grande majorité du parc d'équipements aquatiques parisiens reste néanmoins encore en régie directe avec un fonctionnement satisfaisant selon le dernier rapport de l'I.R.D.S. Ile-de-France. En revanche, selon ce même rapport, les délégations de service public ont pour conséquence directe un manque de contrôle rigoureux possible sur l'exploitation et la fréquentation, faute de capacité des délégataires, à présenter une information précise et homogène en ce domaine.

De plus, la délégation de service public, sous la forme de régies intéressées, revient pour la Ville à assumer le risque financier et l'investissement au profit direct d'entreprises concurrentielles, sans logique propre de service public.

Enfin, il faut souligner que les équipements aquatiques régis par une délégation de service public, offrent environ 20 % de temps d'accès aux associations parisiennes de moins que les équipements en régie directe. A un moment où la Ville de Paris prétend vouloir dynamiser la vie associative parisienne, favoriser la gestion par D.S.P. est donc profondément incohérent.

Attachés au service public, populaire et accessible à toutes et tous, nous ne devons en aucun cas soutenir une politique de marchandisation des activités sportives et de loisirs. C'est pourquoi je m'abstiendrai, hélas, sur ce projet

de délibération et je continuerai à défendre la remunicipalisation des piscines contre cette logique de délégation privée de nos équipements sportifs.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Divers projets de délibération aujourd'hui concernent le plan "Nager à Paris". Ils concrétisent la volonté de notre Municipalité de récupérer le retard que Paris a pris dans le domaine de la pratique de la natation.

Ce plan "Nager à Paris" prévoit notamment la création de nouvelles piscines, la modernisation du parc existant ainsi que l'optimisation et l'amélioration de leur fonctionnement.

Nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet. Nous l'approuvons, bien évidemment.

Nous nous permettons néanmoins d'attirer votre attention sur les projets de délibération concernant la création des piscines Davout et Elisabeth, notamment sur le choix de recourir à un marché de conception, réalisation, exploitation, maintenance pour l'exploitation de ces deux établissements.

Nous nous questionnons sur la pertinence d'un tel choix, en sachant que le service public en régie directe doit être à la hauteur de ses exigences si des moyens suffisants lui ont été accordés. Il s'agit des marchés publics globaux, confiés à un seul titulaire en vue d'atteindre des objectifs chiffrés de performance, sur lesquels ce dernier s'engage, et qui peuvent être liés, par exemple, au niveau d'activité, à la qualité des services, à l'efficacité énergétique ou à l'incidence écologique.

Des objectifs ambitieux sont ainsi fixés avec l'aide d'un bureau de programmation spécialisé en piscines, notamment au niveau des systèmes de traitement d'eau et d'air, dans une démarche de haute qualité environnementale.

Dans les deux projets de délibération en question, le délégataire exprime des exigences vis-à-vis des futurs exploitants. Il s'agit bien évidemment d'objectifs à respecter.

Dans un esprit de service public délégué, nous pensons qu'il est nécessaire d'augmenter le niveau d'exigence vis-à-vis de futurs exploitants, afin que ces établissements puissent participer pleinement à la démocratisation de la pratique de la natation à Paris.

Ces exigences, à notre avis, portent tout d'abord sur les conditions de travail des personnels et des maîtres-nageurs employés, ensuite sur l'accueil premièrement des établissements scolaires des niveaux primaire et secondaire dans les différents bassins. Cela dans le but de répondre aux besoins des élèves concernés dans le respect des programmes ministériels. Dans un second temps, sur l'accueil des clubs locaux et des associations locales proposant des projets socioéducatifs à travers la pratique de la natation. Pour terminer, elles portent sur la capacité d'inclure les usagers dans la gestion et dans le fonctionnement des établissements.

Le futur délégataire doit s'engager à mettre en place un dialogue avec les usagers et leur club, en créant des comités de consultation pour éviter les malentendus et les défauts de communication que l'on peut observer parfois dans la gestion de ces piscines.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame SIMONNET et Monsieur TINTI, de souligner ce projet de délibération qui est une très bonne nouvelle à plusieurs titres.

Au premier titre, parce qu'au précédent Conseil de Paris, nous votions le plan "Nager à Paris". 150 millions d'euros investis pour "Nager à Paris" et, dès le Conseil suivant, les concrétisations arrivent avec ce projet de délibération pour la piscine Davout dans le 20e arrondissement, et ensuite à Elisabeth, dans le 14e arrondissement.

Cela veut dire que ce plan avance, qu'il est mis en œuvre et que ces piscines seront livrées le plus rapidement possible.

Je voudrais souligner, comme vous le faites, que ces piscines sont et seront exemplaires d'un point de vue environnemental. C'est notamment cette exigence qui nous a fait choisir ce format de marché, que vous avez tous les deux évoqué, Mme SIMONNET et M. TINTI, de conception, réalisation, exploitation et maintenance.

Nous voulions que, dès la conception de cet établissement, le futur exploitant y soit associé et que l'on puisse bénéficier de toute l'innovation et de toute la recherche de performance pour atteindre cet objectif ambitieux qui est de baisser de 40 % la dépense énergétique par rapport au parc moyen de piscines et de près de 50 % la dépense en eau. De ce point de vue, dans toutes les piscines de France où on a atteint des niveaux de qualité énergétique et environnementale de ce niveau, il a fallu recourir aux marchés de conception et de réalisation, exploitation et maintenance.

Mais c'est d'autant plus une bonne nouvelle que, pour une fois, nous allons associer l'exploitant dès maintenant. Ce qui veut dire que le bâtiment sera conçu en pensant aux usages, en pensant aux agents qui travailleront à l'intérieur, en pensant à ceux qui fréquenteront l'établissement. Chaque mur, chaque paroi, chaque porte et chaque poignée sera pensé en fonction de l'usage, et non pas livrer un bâtiment et ensuite demander à quelqu'un de l'exploiter sans avoir participé avant à sa définition.

J'ajoute, pour conclure, parce que je vais être assez court, Monsieur le Maire, deux éléments.

C'est une piscine de service public, Monsieur TINTI, Madame SIMONNET. C'est une piscine de la Ville et, comme le reste de nos piscines, c'est une piscine de service public qui sera gérée comme tel, avec des tarifications à caractère de service public.

Cependant, évidemment je considère que le service public n'est pas systématiquement rendu par la régie publique. Quand le service public peut être rendu de manière environnementale, de manière sociale, de manière performante par un marché comme celui-ci, je pense que nous devons nous en réjouir, à partir du moment où il garde l'ensemble des valeurs du service public.

A ce titre, Madame SIMONNET, il y a une petite contradiction dans votre propos. Vous me dites : attention, quand les piscines sont externalisées, il y a 20 % d'utilisation associative en moins. C'est vrai, Madame SIMONNET, mais que fait-on de ces 20 % ? On fait de la pratique individuelle, de la nage libre. Il faut qu'à Paris, aussi bien les nageurs associatifs que les nageurs libres, vous, moi, après le boulot, après un Conseil de Paris, quand on a envie de se détendre et d'aller faire quelques longueurs, nous devons le pouvoir, y compris si nous ne sommes pas dans une association. Ces 20 % vont donc vers les nageurs individuels qui paieront une tarification de service public, je le rappelle.

C'est une très bonne nouvelle et je vous invite tous à nous en réjouir.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Mme la Maire du 20e arrondissement qui a la chance d'accueillir cette future piscine.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - La Maire que je suis voulait tout simplement se réjouir et remercier chaleureusement la Ville de Paris, la Maire de Paris, tous les élus que vous êtes aujourd'hui qui allez voter ce projet de délibération, Jean-François MARTINS et les services de la DJS et de la Direction de l'Urbanisme, pour l'enthousiasme et la mobilisation générale. Mais c'est surtout le fait, en termes d'investissements, que l'on rééquilibre petit à petit et donc on tient les engagements qui ont été pris devant les Parisiens pendant la campagne de rééquilibrer au profit des populations les plus défavorisées.

Madame SIMONNET, je m'attendais de votre part aussi à ce que vous partagiez notre joie de voir que, jusqu'en 2009, nous n'avions qu'une piscine pour 200.000 habitants, à partir de 2009, on en a eu deux, et là nous allons enfin en avoir trois. Je rappelle qu'elle servira également les populations de Bagnolet et de Montreuil qui sont limitrophes, ce dont je me réjouis.

Bien entendu, comme l'a dit M. MARTINS, on peut tout à fait remplir une mission de service public en déléguant à des associatifs ou à du privé, parce que nous contrôlons l'exécution de la mission du service public évidemment.

Deuxièmement, il est important qu'à côté des pratiques de clubs et des pratiques scolaires, il y ait une pratique libre pour les habitants parce que c'est une énorme demande de nos habitants, et notre métier d' élu local est de répondre aussi aux demandes de nos habitants.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CALANDRA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 58).

2015 DJS 99 - Subvention (750.000 euros) et convention avec le Stade Français Paris au titre de la saison 2015-2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 99 relatif à l'attribution d'une subvention au Stade Français.

M. Yves CONTASSOT a la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

A première vue, je dirai que l'on est très content évidemment de voir la subvention versée au Stade Français être réduite puisqu'elle va diminuer de 73.000 euros.

C'est important parce que nous sommes en période de difficultés budgétaires importantes, et faire preuve de discernement dans les subventions versées lorsqu'elles atteignent des montants importants est une bonne chose.

Pour rappel, quand même, le Stade Français, c'est deux choses : d'une part, une association support loi de 1901 et ce que l'on appelle une S.A.S.P., une société anonyme sportive professionnelle. L'association gère les activités amateurs et la S.A.S.P. l'activité professionnelle.

Les écologistes ne sont bien entendu pas hostiles au rugby et nous nous réjouissons d'ailleurs de l'excellente saison que vient de réaliser la section professionnelle de ce club qui a remporté le top 14 en juin dernier, ni d'ailleurs au sport professionnel en général ; c'est le sport business qui nous pose plus de problème.

Cela étant, il nous semble un peu étrange que des sommes aussi importantes soient versées par notre collectivité à des clubs professionnels. Comme nous le dénoncions à l'époque pour le P.S.G., il semble curieux que la Ville de Paris finance un club professionnel de rugby à de tels montants de subvention.

En effet, si le foot professionnel et le rugby professionnel ont longtemps évolué dans des échelles totalement différentes, force est de constater que le modèle économique de certains clubs de rugby professionnels a sensiblement évolué ces derniers temps. Et certains, comme le Stade Français, s'inscrivent désormais dans un contexte médiatique et financier, dans lequel la part de l'aide publique est de moins en moins justifiée.

Ainsi, rappelons-nous que la S.A.S.P. Stade Français Paris est présidée depuis 2011 par M. Thomas SAVARE qui a pris le contrôle du capital du club en apportant une participation de 11 millions d'euros, via le groupe FCO, François-Charles OBERTHUR. Le Stade Français est donc soutenu par un groupe industriel solide. Ce groupe, semble-t-il, a d'ailleurs les reins suffisamment solides puisque son P.D.G., selon un article de Mediapart, a pu accorder un prêt de 500.000 euros sur ses deniers personnels à l'UMP dans des conditions qui resteront à déterminer, et la Commission nationale des comptes de campagne et du financement public a été saisie, suite à l'annulation des comptes de campagne du candidat à la présidence de la République, Nicolas SARKOZY, pour la présidentielle de 2012.

Ainsi, le groupe des écologistes votera le présent projet de délibération, car le Stade Français, c'est également de nombreuses sections amateurs et un acteur important du sport à Paris. Mais nous demandons que la Mairie de Paris, comme elle l'a fait avec le Paris-Saint-Germain, reconsidère le niveau de la subvention qu'elle accorde chaque année à ce club, de façon progressive mais néanmoins en diminution.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur CONTASSOT.

Sur ce sujet, comme chacun d'entre vous, j'espère, je voudrais commencer à se féliciter du titre de champion de France du Stade Français l'an dernier, vainqueur du top 14. Ce n'était pas une saison facile et ce n'était pas écrit à l'avance, et je suis très fier que Paris, dans une tradition au rugby qui est peut-être plus récente que d'autres villes en France, soit champion de France de rugby, comme quoi ce stade doit être un écrin favorisant les grands succès sportifs.

Sur le montant de subventionnement au sport professionnel, Monsieur CONTASSOT, vous remarquerez d'abord que cette subvention est en diminution, vous l'avez vu, de 73.225 euros, ce qui montre que notamment dans un contexte budgétaire contraint, notre priorité va sur le sport de proximité, que notamment cette ligne dédiée au haut niveau est plutôt en érosion, probablement pas assez rapide à votre goût, mais je vais expliquer pourquoi elle ne doit pas être en érosion plus rapide que cela.

Parce que c'est peut-être une divergence, nous croyons que le sport de compétition de haut niveau tire l'ensemble de la pratique sportive dans une ville, on a besoin de grands clubs pour faire rayonner Paris en France, en Europe et dans le monde, et on a besoin de grands clubs, de grands joueurs pour faire rêver les petites Parisiennes et les petits Parisiens, pour leur faire commencer le rugby, leur donner envie d'aller au stade, et pour finalement les inscrire dans une pratique régulière d'une discipline sportive.

Et spécifiquement sur le rugby là où la comparaison avec le PSG football a ses limites, le modèle économique du rugby n'est pas celui du football, il n'y a pas aujourd'hui, de personnes qui gagnent des millions d'euros grâce au rugby, c'est même plutôt la situation inverse. 12 des 14 clubs du top 14 sont aujourd'hui en déficit, comme vous le savez.

Vous avez parlé de Thomas SAVARE, le président du Stade français, lui-même, sur ses deniers personnels aujourd'hui, renfloue le club qui a des années difficiles malgré une gestion que je sais exigeante. On est donc loin de pouvoir estimer que la Ville de Paris vient apporter son concours ou une subvention à une activité qui serait largement profitable et lucrative à ses actionnaires. Ce n'est pas du tout le cas.

La Ville de Paris vient soutenir un club de haut niveau qui fait rayonner Paris et favoriser la pratique du sport, mais aussi un club qui dispose d'un grand nombre de sections amateurs, et dans lequel les joueurs professionnels, les joueurs de l'effectif de haut niveau s'engagent, je pense notamment aux deux écoles municipales des sports, qui pendant les vacances ont accueilli des jeunes Parisiens pour les initier au rugby.

Je pense aux "Mercredis du sport " qui ont été organisés avec le Stade français, à un certain nombre de manifestations sportives, de tournois, dans lesquels les joueurs du Stade français se rendent disponibles pour accompagner, encadrer les gamins, et finalement faire une fois de plus la promotion du rugby à Paris.

Sur le dernier point de votre intervention, qui concerne moins la délégation au sport que la commission nationale de comptes de campagnes ou le groupe UMP et la manière dont il finance sa campagne présidentielle, je leur laisserai à eux le soin de répondre, il n'en est pas de ma responsabilité, Monsieur CONTASSOT.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS, de ces éclairages.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 99).

2015 DPA 65 - Plan Nager à Paris - Construction d'une piscine et déplacement d'un boulodrome dans le centre sportif Elisabeth (14e) - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous revenons en arrière avec le projet de délibération DPA 65, toujours le plan "Nager à Paris", construction d'une piscine dans le 14e arrondissement.

La parole est à Sergio TINTI ?

Non, Sergio TINTI ne s'y inscrit pas.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 65).

2015 DJS 107 - Subvention (230.000 euros) et convention avec la Fondation PSG pour 2015-2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 107 relatif à l'attribution d'une subvention à la fondation PSG.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, sur le papier, cette fondation PSG que vous allez subventionner une fois de plus a certes des objectifs tout à fait honorables : activités récréatives pour les enfants d'un quartier sensible, action éducative par le jeu, insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté sur le marché de l'emploi, etc.

Il n'y a évidemment rien à redire contre tout cela, et de plus, cette fondation a également un objectif de promotion du football féminin, de développement d'action de soutien scolaire, etc. Tout cela va dans le bon sens. Néanmoins, le problème, selon moi, est que la Ville de Paris n'a aucune raison de financer cette fondation.

C'est une grande entreprise et comme certains le font, elle veut créer une fondation pour se donner une image positive. Elle est libre de le faire, mais en aucun cas les collectivités, comme Paris, n'ont à l'aider dans cette démarche. La logique est la même, elle doit être la même pour le PSG.

Je rappelle par ailleurs que le budget du club a encore augmenté cette année pour passer à 490 millions d'euros. A titre de comparaison, cela équivaut à plus d'un tiers du budget annuel d'investissement de notre Ville.

Ce budget colossal devrait permettre au PSG de financer lui-même les actions caritatives et sociales qu'il souhaite mener. Et quand on pense aux salaires, dépassant parfois le million d'euros mensuel des joueurs de ce club, on ne voit pas bien en quoi une telle fondation a le moindre besoin d'être subventionnée par notre collectivité.

Enfin, je souhaite rappeler que le PSG est aujourd'hui détenu par le Qatar. Or, en ce moment ce pays mène une politique absolument inacceptable en matière de droits de l'Homme et de droit du travail.

Ainsi, pour finir à temps les travaux des infrastructures de la Coupe du monde de football, des centaines de milliers de travailleurs immigrés sont traités là-bas, dans des conditions voisines de l'esclavage, avec de nombreux accidents mortels du travail par protection insuffisante, et parfois par crise cardiaque ou par manque d'eau, des cas de travail forcé, des conditions d'hébergement et d'hygiène déplorables.

Il est tout à fait inacceptable que la Ville de Paris aide financièrement indirectement le Qatar à redorer son blason par le biais de cette subvention à cette fondation.

On a vraiment toutes les raisons de ne pas voter ce projet de délibération et je voterai contre.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je sais qu'il est facile de caricaturer le débat public et le débat politique. Je nous invite tous, collectivement, à ne pas systématiquement, dès qu'il y a le mot PSG, tomber dans la facilité : "Oh ! Mon Dieu, ils viennent du Qatar. Oh ! Mon Dieu ils ont trop d'argent", donc tout ce qu'ils font est forcément néfaste.

Moi, d'une certaine manière - je pense que Jean-Louis MISSIKA partagera ses propos - je suis heureux que dans une industrie, comme le sport de haut niveau qui est une industrie, des grands investisseurs du monde choisissent Paris pour investir, et choisissent pour investir, y compris 410 millions d'euros par an, je crois que cela montre que notre ville est attractive économiquement, mais aussi sportivement.

Cependant, sur la fondation du Paris-Saint-Germain elle-même, moi je me réjouis une fois de plus pour les éléments que j'ai cités à propos du rugby, avoir un grand club, c'est un élément de rayonnement d'une ville. Aujourd'hui, je prends ma casquette d'adjoint au tourisme, désormais le Paris-Saint-Germain fait partie de nos atouts touristiques, à travers le monde, sur les marchés émergents, en Asie par exemple, l'existence du club fait partie de notre identité et y compris de nos facteurs d'attractivité et donc je m'en réjouis.

Et quand ce club, qui effectivement a beaucoup d'argent - et a les moyens d'une ambition sportive européenne et mondiale - décide d'avoir un certain nombre d'actions à destination des petits Parisiens, eh bien, je m'en réjouis parce que, quand dans le 19e arrondissement, cette année en 2016, on va créer une école "rouge et bleue", où il y aura, grâce à la fondation du Paris-Saint-Germain et de la Ville de Paris, du soutien scolaire pour les enfants du quartier Reverdy et de la pratique du football, je m'en réjouis et je me réjouis que l'on puisse le faire avec eux.

Quand la fondation du Paris-Saint-Germain, Madame SIMONNET, je sais que c'est un sujet qui vous est cher, décide d'attribuer un million d'euros afin de venir en secours aux réfugiés, aux associations qui prennent en charge les réfugiés en France, eh bien je me réjouis qu'un club qui décide de s'impliquer à Paris, en partage les valeurs, et notamment celles de l'accueil des réfugiés, pour lequel beaucoup d'entre nous, dans cette majorité, mais je sais y compris vous, avez œuvré en cette fin d'été. Donc je m'en réjouis.

Mais je me réjouis aussi que sur les sujets éducatifs que j'évoquais, les écoles de foot, les Ecoles "rouge et bleu" par exemple dans le 19e, nous ne laissons pas le Paris-Saint-Germain tout seul, et notre capacité à soutenir ces belles initiatives, c'est aussi notre capacité à les construire avec eux.

Que diriez-vous, Madame SIMONNET, si le PSG agissait seul, sans la Ville de Paris, pour faire de l'éducatif et du sportif sur nos terrains ? Vous seriez chagrin, je le serais aussi. C'est pourquoi je préfère largement que nous contribuions à la fondation Paris-Saint-Germain, et que nous puissions co-construire, avec eux, les actions éducatives dans les quartiers populaires sur, notamment, la pratique du football et le soutien scolaire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS, qui s'est beaucoup réjoui, mais nous avec lui.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 107).

Je vous remercie.

Nous allons suspendre nos débats, nous retrouver à 14 heures 45 pour le débat sur la M.I.E., "Fabriquer à Paris".

Bon appétit à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de reprendre nos travaux.

2015 DDCT 139 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation : Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mise en œuvre des préconisations du rapport.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'un "small business act".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La conférence d'organisation a décidé cet après-midi du débat organisé sur le rapport de la Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux". Je crois qu'il y a d'ailleurs des membres auditionnés par cette commission, qui sont là, en tribune. Je veux bien sûr les saluer chaleureusement et les remercier de leur implication dans cette mission d'information du Conseil de Paris, qui nous permet aujourd'hui de débattre de tous ces sujets. Merci à vous.

Je vais donc, conformément à ce débat organisé, donner la parole pour présenter le rapport à Nicolas BONNET, président du groupe Communiste - Front de Gauche, mais surtout président de la M.I.E., puis ensuite à Pierre AURIACOMBE, qui a été rapporteur de la M.I.E. Mais préalablement, j'introduis le débat.

Alors, mes chers collègues, devant toute notre Assemblée, je veux aujourd'hui saluer le travail de chacun des membres de la M.I.E., qui ont souhaité réfléchir collectivement à la question très importante de "Fabriquer à Paris". Je remercie d'abord, bien sûr, Nicolas BONNET, président de cette commission, et le rapporteur Pierre AURIACOMBE, qui m'ont remis le rapport début juillet. J'ai eu l'occasion de les rencontrer et nous avons pu échanger à différentes reprises sur l'importance de ces travaux et des propositions que vous nous faites aujourd'hui.

Je me réjouis vraiment que vous ayez souhaité vous emparer de ce sujet, où se rencontrent un grand nombre de problématiques liées à la ville et aux phénomènes qui la façonnent et l'idée - et permettez-moi de le saluer plus particulièrement - en revient au président du groupe Communiste - Front de Gauche, puisque c'est lui qui a proposé cette M.I.E.

Je veux bien sûr aussi saluer l'esprit constructif et apaisé dans lequel s'est organisé ce travail. Rappelons que les 54 préconisations du rapport ont été adoptées par un vote unanime. De nombreuses auditions, des visites ont été menées, et ce rapport est vraiment le fruit d'un travail particulièrement riche, qui a permis d'élaborer une base documentaire considérable, que je qualifierais d'un très haut niveau. L'ensemble de la M.I.E. a réuni une impressionnante et précieuse somme de connaissances sur les nouvelles formes de développement industriel.

D'abord, ce rapport confirme ce que nous pressentons : une ville industrielle et une ville industrielle avancent main dans la main, et l'une ne saurait exister sans l'autre.

Il existe à Paris une profusion de talents, de moyens techniques, de connaissances, de lieux que nous devons réussir à articuler et à faire dialoguer. La ville vers laquelle nous tendons doit pouvoir faire preuve d'habileté et d'adresse pour que l'activité se développe en tirant profit des ressources dont nous disposons, sans nier ou sans lisser les particularités qui font la valeur de notre ville. Nous devons réussir à produire mieux, en veillant à ne jamais sacrifier la cité au profit de la City. Paris ne doit ni céder à l'uniformisation marchande, ni réduire la place publique à sa fonction commerciale.

Nous devons au contraire permettre à l'espace public de redevenir un lieu vivant, d'échanges, de débats, qui n'étouffe pas notre culture, mais au contraire, l'invite à se révéler. Un commun dit-on, de façon commune. Il nous faut réconcilier donc l'espace de la production et la fonction résidentielle.

De la même manière, nous ne pouvons réduire le bâtiment à un simple instrument fonctionnel, mais devons parvenir à valoriser son aspect de contenu social sédimenté. Ainsi, cela a du sens pour nous de penser Paris comme un lieu d'une production singulière, propre à notre ville et à ses spécificités, mais aussi à ses ressources.

"Fabriquer à Paris" pourrait alors ouvrir des horizons nouveaux et apporter des solutions inédites à des défis à la fois locaux, mais aussi plus globaux. C'est à cet horizon prometteur qui déjà s'esquisse, et parfois même s'affirme, que la M.I.E. a consacré son étude. Le présent rapport s'attache à imaginer, à matérialiser ces perspectives à la fois passionnantes et exigeantes. Il montre qu'une nouvelle forme de développement industriel est en train d'émerger avec l'essor des "Fab Lab", des imprimantes 3D et de l'économie collaborative chère à Jean-Louis MISSIKA, et à nous tous, puisque nous sommes très partageux sur cette économie collaborative.

Ce changement pourrait constituer pour les cœurs des agglomérations l'opportunité de produire à nouveau sous des formes différentes, dans une logistique et une logique de proximité, de réseau et de respect de l'environnement.

Les 54 préconisations contenues dans le rapport s'articulent autour de six axes structurants. Elles encouragent d'abord, en premier lieu, la promotion et la valorisation des activités de fabrication industrielle et artisanale, avec la création particulièrement prometteuse d'un label "Fabriqué à Paris", la promotion des métiers d'art et de l'artisanat, notamment auprès des jeunes, et le déploiement des imprimantes 3D. Cette proposition, que je veux vraiment que nous portions ensemble, sera un élément majeur de la concrétisation de ce rapport.

Ces propositions soutiennent d'ailleurs une politique foncière et immobilière proactive, favorisant la mixité des usages. Plusieurs propositions vont dans ce sens, comme la création de lieux de fabrication non polluants et non bruyants dans le cadre de Vital Quartier, l'établissement d'une charte pied d'immeuble avec les bailleurs sociaux, une aide à l'installation en colocation des commerces, entreprises artisanales et jeunes créateurs ou encore, la création d'un village des artisans. L'ambitieux projet d'Arc de l'innovation est aussi emblématique de cette réflexion et sera l'un des principaux outils de cette stratégie.

Le rapport souligne également le lien entre développement industriel et maîtrise de la logistique urbaine, en évoquant notamment les pistes de développement d'espaces logistiques urbains ou de plates-formes multimodales, des réseaux de bornes de gaz naturel et de bornes électriques et enfin, le travail à fournir sur l'amélioration du stockage de l'énergie.

Les préconisations appellent en outre la nécessité de se placer dans une perspective d'économie circulaire. Permettez-moi de saluer le travail fait par Antoinette GUHL, avec les Etats généraux de l'économie circulaire à l'échelle métropolitaine, et ce en favorisant l'écoconception et les filières de réparation, en imaginant les outils de mise en commun des déchets de chantiers et en mettant en œuvre une plate-forme permettant aux Parisiens de donner des objets dont ils ne veulent plus et que d'autres recherchent.

Le rapport évoque aussi la nécessaire articulation entre développement industriel et soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, et engage à poursuivre les efforts en matière de recherche et d'innovation, notamment via la promotion de l'innovation dans les filières de l'art, du design et de la mode. Là aussi, plusieurs adjoints, Marie-Christine LEMARDELEY, Olivia POLSKI ou encore, bien sûr, Bruno JULLIARD, sont directement concernés.

Les préconisations insistent enfin sur l'importance du soutien au développement industriel en renforçant les aides aux entreprises et aux acteurs économiques. Là aussi, la création d'un guichet unique pour les T.P.E.-P.M.E. permettrait de répertorier l'ensemble des aides. Un meilleur accompagnement des entreprises dans leur phase de maturation serait en outre mis en place et l'accès au crédit des porteurs de projet serait facilité.

Mes chers collègues, si nous nous montrons lucides dans nos décisions comme dans nos actions, si nous nous ouvrons aux technologies sans écraser notre singularité et si nous parvenons à tirer profit de notre histoire urbaine sans la dénaturer, nous pourrions permettre le développement à Paris d'une industrie nouvelle, respectueuse de notre culture locale, porteuse économiquement et plus juste sur le plan social et environnemental.

Je remercie une fois encore les contributeurs de la M.I.E., dont les travaux nous permettront assurément de progresser en ce sens.

Je vous remercie et je donne la parole à Nicolas BONNET, président de la M.I.E.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire, pour les propos que vous venez de tenir.

Je voudrais vous dire tout le plaisir que j'ai à vous présenter ce rapport, qui est le fruit de six mois de travaux de la mission que j'ai présidée.

D'abord, je tiens à remercier les 80 personnes qui ont accepté d'être auditionnées, celles et ceux qui nous ont accueilli au cours de dix visites de terrain. Je remercie les quinze élus qui ont participé assidûment à nos travaux, ainsi que leurs collaborateurs. Et je remercie chaleureusement Pierre AURIACOMBE, le rapporteur avec lequel j'ai apprécié de travailler.

Bien sûr, je remercie Raphaël BRUN, Michel DES BOSCS et leur équipe qui ont permis d'aboutir à un rapport de 220 pages, d'une richesse incroyable, avec une bibliographie de cinq pages de référence. Autant dire le sérieux, le professionnalisme et la qualité du travail fourni de cette mission pour nous accompagner dans nos futures décisions politiques.

Une méthode qui, à contre-courant de décisions politiques prises sur un coin de table, entre un Ministre et un conseiller sous pression des lobbyistes ayant pour seul outil "GoogleMaps". C'est bien le fabriquer Paris, le savoir-faire parisien qui est au cœur de ce rapport. L'idée d'un label "Fabriqué à Paris", qui donne du sens à la vision que nous avons de l'avenir de notre ville. Nous ne voulons ni d'une ville musée ni d'une ville endormie construite autour de bureaux et de services, nous voulons un Paris pour toutes et tous, une ville qui fabrique, qui crée, qui invente et qui produit les richesses de demain. Une ville où l'on s'émancipe dans le travail et dans la création.

Ce label serait une manière volontariste de soutenir la fabrication parisienne et francilienne. Avec des critères de formation, de lieux de production, il prend tout son sens dans une nouvelle économie où les questions de circuit court, de traçabilité, d'éthique et de transparence prennent tout leur sens.

Nous voulons relever deux défis essentiels pour l'avenir de nos enfants : l'emploi et le climat. Notre rapport est d'autant plus d'actualité avec le récent scandale dans l'industrie automobile qui invite à changer le système et pas le climat.

Aujourd'hui, industrie et écologie doivent se conjuguer plutôt que s'opposer. C'est un fait majeur, les enjeux environnementaux nous obligent à penser autrement le métabolisme urbain et l'implantation de l'industrie dans la ville. Penser autrement les processus par lesquels la ville importe, consomme, transforme, exporte énergie et matières premières, comprendre les flux qui entrent et qui sortent, et construire un nouvel écosystème naturel.

C'est l'enjeu de l'économie circulaire. C'est aussi au cœur des enjeux pour réinventer Paris. Nous avons un exemple parfait avec le dépôt Lagny de la R.A.T.P. qui va ouvrir ses portes bientôt, que nous avons visité, où beaucoup d'inventivité a été acheminée pour créer la ville sur la ville.

Le rapport s'inscrit bien sûr dans le Grand Paris de la coopération et de la solidarité, et non celui de la concurrence entre les territoires. Paris pourrait être un moteur pour l'émergence d'une troisième révolution industrielle dont l'impression 3D est déjà une réalité industrielle qui remet en cause le modèle productif et nous fait entrer dans un nouveau paradigme industriel : production en petites séries personnalisées, relocalisation de l'activité avec des petits espaces qui facilitent les circuits courts. Une révolution qui serait aussi citoyenne avec les "Fab Lab". Ces ateliers collaboratifs sont des laboratoires du changement social qui préfigure une autre façon de vivre, de travailler et de produire.

Notre ambition est de faire de Paris un laboratoire du nouveau mode de développement industriel, socialement responsable et respectueux de l'environnement. Nous avons essayé de répondre à une question : peut-on encore fabriquer à Paris ? Oui, si l'on tient compte des enseignements du passé et que l'on saisit les raisons de la chute de l'industrie à Paris. Le déclin s'explique en partie par la délocalisation des activités...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Juste une seconde, Monsieur le Président.

Je souhaite vraiment que les élus, qui sont occupés à des discussions d'une autre nature, puissent s'asseoir ou alors poursuivent leurs discussions à l'extérieur. Merci.

Monsieur le Président, vous pouvez poursuivre.

M. Nicolas BONNET-OUALDJ. - Le déclin s'explique en partie par la délocalisation des activités de production et le dumping salarial et social, l'externalisation d'un grand nombre d'activités comme l'entretien et la maintenance.

Oui, nous pouvons relancer la fabrication à Paris si nous levons les contraintes foncières, logistiques, environnementales toujours prégnantes. Oui, nous pouvons relancer la fabrication à Paris si nous investissons rapidement dans les nouvelles filières que nous avons pu identifier. Par exemple, la rénovation énergétique des bâtiments, l'énergie, les transports propres, le recyclage, la récupération et la réparation, les métiers de bouche et l'agriculture urbaine, l'artisanat d'art, la mode et la création, et évidemment toutes les filières de l'innovation et des nouvelles technologies.

Mais surtout, nous pourrions relancer la fabrication à Paris que si nous mettons en œuvre une stratégie renforcée en matière foncière et immobilière. Le cas de l'entreprise "Gresillon" à Belleville est emblématique. L'intervention de la Ville pour le maintien de l'activité et le devenir de la parcelle sont incontournables. Les préconisations du rapport peuvent également se concrétiser dans la future Z.A.C. "Bercy-Charenton", avec la création d'un nouvel écosystème autour d'un pôle logistique multimodal, la préservation du patrimoine des tunnels de la gare inférieure pour accueillir des artisans et aller bien au-delà avec un futur "City Lab", une recyclerie et un développement de l'agriculture urbaine.

Enfin, un autre lieu emblématique au cœur de Paris : le village Saint-Paul, un village d'artisans qui préserve les savoir-faire parisiens, encadreurs, ébénistes, tapissiers, filière d'art, de la mode et du design.

En conclusion, Madame la Maire, je voudrais répondre à une question que l'on m'a posée : les ouvriers et les enfants d'ouvriers ont-ils encore un avenir à Paris ? Oui, selon les chiffres qui nous ont été donnés, la transition écologique serait porteuse de 100.000 emplois entre 2015 et 2020 dans notre pays, et pour l'ADEME 50.000 emplois nets en Ile-de-France sur les nouvelles filières concernées par l'économie circulaire.

Oui, l'histoire de Paris est l'œuvre des ouvriers. Son avenir ne se fera sans les ouvriers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole au rapporteur de la M.I.E., M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Naturellement, comme mon collègue, je voudrais aussi remercier les équipes de M. BRUN pour la qualité de leur travail qui nous a vraiment aidé dans cette M.I.E. Je voudrais remercier bien évidemment tous les experts, les chefs d'entreprise, les fonctionnaires qui ont pris le temps de nous expliquer, de détailler leur expérience, de nous propulser dans le passé ou le futur, et surtout de nous faire part de leurs propositions. Nous nous en sommes largement inspirés et merci à eux.

Bien également, pour conclure avec les remerciements, merci à tous les membres de la M.I.E. Cette M.I.E. s'est déroulée dans un excellent esprit et, avec Nicolas BONNET-OULALDJ, son président, nous avons pu travailler dans un très bon esprit et j'y reviendrai.

Voilà, Madame la Maire. Ce rapport est maintenant terminé. Il est entre vos mains. Plus de 80 auditions, comme vous le disiez, une douzaine de visites de terrain qui aboutissent à un rapport de 220 pages, 54 préconisations, 54 propositions.

Je voudrais insister sur un point et vous l'avez dit. Ce rapport a été voté à l'unanimité, majorité et opposition. Certes, ce n'est pas une première dans l'histoire des M.I.E., mais ce qui est nouveau, c'est que de la première partie, l'historique, ce qui est assez classique, aux préconisations, tout a été voté à l'unanimité. Il n'y a pas de document complémentaire à chaque groupe, ce qui est souvent l'usage dans le cadre des M.I.E. Ici, un seul document voté à l'unanimité, vous en conviendrez, Madame la Maire, il n'en a que plus de poids, plus de valeur.

Aussi, maintenant que vous avez ce rapport, vous avez le choix, Madame la Maire. Soit le ranger dans l'armoire des rapports oubliés, et les rapports oubliés en France sont nombreux. Je ne suis pas sûr qu'il reste encore de la place dans l'armoire ! Soit au contraire - c'est ce que l'on souhaite tous ici et je suis persuadé vous aussi - le prendre en compte, le faire vivre ; c'est forcément cette solution que l'on souhaite. Nous serons participatifs. Nous, nous vous accompagnerons, mais nous serons également vigilants dans la suite de ce rapport.

Avant de rentrer dans le détail et dans le détail de quelques préconisations, je voudrais insister sur un point et vous en avez parlé. C'est le point fondamental qui ressort de toutes ces auditions : la troisième révolution industrielle. Nous avons connu la première révolution industrielle à la fin du XVIIIe siècle, la deuxième à la fin du XIXe siècle. Aujourd'hui, tous nos experts qui sont ici nous ont parlé de cette troisième révolution industrielle qui va faire des évolutions de production, des évolutions de comportement et des évolutions dans notre mode de vie.

C'est cela, la troisième révolution industrielle et nous en avons déjà parlé, l'imprimante 3D en est le symbole : produire, reproduire à côté de chez soi, produire en ville, à Paris, des objets qui sont aujourd'hui fabriqués à l'autre bout du monde, c'est aujourd'hui possible et cela sera demain une réalité économique. Suppression des frais de transport, des livraisons, du stockage, adaptation du produit à la demande. Nous sommes dans une démarche de développement durable ; nous sommes en plein dedans.

Mais c'est également cette troisième révolution industrielle des centaines d'artisans qui fabriquent à Paris, qui réparent à Paris. C'est le boulanger qui fait son pain ou le cordonnier qui répare nos chaussures. Il vous appartient, Madame la Maire, de les aider à rester à Paris. Il vous appartient de faire évoluer Paris en ce sens, sortir d'une vision de la fin du XXe siècle pour nous projeter dans les 20 à 30 ans qui viennent. Pour cela, dans les minutes qui me restent, je vais souligner quelques propositions. Bien évidemment, la première d'entre elles, "Fabriquer à Paris", est primordiale. Elle a d'entrée fait l'unanimité.

Vous remarquerez, pour l'anecdote, que nous avons choisi de conserver en français "Fabriquer à Paris", alors que pour travailler dans cette M.I.E. il fallait mieux être anglophone au milieu des "open city", des "clusters" et des "do it yourself". Nous étions mangés par l'anglais. Nous avons choisi, nous, de défendre le "Fabriquer à Paris" en français. C'était pour l'anecdote.

Je souhaite surtout, et ensuite, souligner les préconisations qui vous sont faites en matière de foncier. Sans surprise, il ressort de toutes les auditions que le foncier est une difficulté majeure de nos entrepreneurs. Qu'ils soient entreprises de "High-tech" ou artisans, il est pour eux indispensables de rester dans Paris à proximité de leurs clients, mais le foncier empêche trop souvent cette évolution, voire même mène leur entreprise en péril.

Bien sûr, Madame la Maire, vous n'êtes pas inactive et vous travaillez avec votre adjoint, Monsieur MISSIKA, sur des "clusters" et autres coopératives. C'est bien, mais est-ce suffisant face au défi de la troisième révolution industrielle ? Il y a là, Madame la Maire, un choix de ville, un choix de société. Voulons-nous privilégier le seul habitat, comme le fait trop souvent votre adjoint à l'urbanisme, ou au contraire privilégier une ville où l'on vit à Paris, on fabrique à Paris, avec une logistique urbaine adaptée et renouvelée, avec des modes de déplacements doux ?

J'en suis convaincu, c'est également votre souhait, mais il convient maintenant de le réaliser. Il faut quelque part choisir entre la quantité et la qualité, et choisir la qualité. Aujourd'hui, Paris est une ville de 2.200.000 habitants

qui s'étend sur 105 kilomètres carrés. Nous en avons déjà parlé : c'est l'une des villes les plus denses du monde. Avons-nous vocation à revenir aux 3.000.000 du début du XXe siècle ? Je ne le pense pas. Il conviendra dorénavant de fabriquer à Paris avec, face au seul logement, donner une priorité au "Fabriquer à Paris". Les espaces libres devront voir se développer des espaces partagés où travailleront des jeunes ou des moins jeunes chefs d'entreprise, artisans et créateurs. Pour cela, il faudra libérer de l'espace.

Je cite d'ailleurs le rapport dans les préconisations 18, 19 et 20 : "Profiter de l'opportunité que constitue la modification du P.L.U. en 2015 pour reconquérir des espaces au bénéfice d'activités de production".

Je cite toujours le rapport : "Procéder à un rééquilibrage économique des différents types d'activité entre l'Est et l'Ouest". Oui, il faudra faire aussi des "clusters" à l'Ouest. Cela passera sûrement par l'Arc de l'innovation et nous en parlons dans le rapport.

Je m'arrête un instant sur la préconisation n° 16 : promouvoir la transition énergétique en soutenant la rénovation thermique des immeubles. Oui, dans les 20 à 30 ans qui viennent, il conviendra de rénover nos immeubles et notamment à la veille de la COP 21. Souhaite-t-on voir des milliers de camions transportant des tonnes de gravats vers l'extérieur de Paris, ou ramenant des marchandises ou, au contraire, comme on a pu le faire à côté de chez nous en Seine-Saint-Denis, traiter cela sur place ? Pour cela aussi, il faudra libérer de l'espace.

Pour conclure, je conclurai par la dernière des préconisations : la création d'un comité de suivi des préconisations de la M.I.E. Je ne doute pas de votre intention, Madame la Maire, de la réaliser, mais je souhaite que ce comité soit doté de réels outils de suivi, de tableaux de bord chiffrés sur un réel suivi. C'est ce comité qui nous permettra demain de s'assurer du succès de ce rapport "Fabriquer à Paris".

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur AURIACOMBE.

Nous allons maintenant engager la discussion avec les membres des différents groupes.

Nous démarrons avec M. Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, chers collègues, cette Mission d'information peut être et doit être un moment important de notre mandature. Nous conjuguons plusieurs ambitions.

Bien sûr, l'ambition industrielle et artisanale en premier lieu. Alors que les libéraux montrent chaque jour leurs échecs et mensonges, il s'agit pour nous de donner du pouvoir aux citoyens sur l'économie, non seulement de contrôle mais aussi de création. Que des représentants du peuple, c'est-à-dire nous, décidant du tissu économique qu'ils veulent promouvoir, voilà qui sort concrètement du laisser-faire. Des pistes nouvelles s'offrent à nous : des "Fab Lab" aux imprimantes 3D, de l'économie circulaire aux recycleries, nous pouvons promouvoir des productions peu polluantes, peu bruyantes, peu volumineuses et permettant de fabriquer localement.

En second lieu, cette M.I.E. répond à une ambition sociale puisqu'en assurant une diversité d'emplois sur la Capitale, nous permettrons la diversité des classes sociales pouvant y vivre. "Paris pour tous" est notre slogan. Permettre à des ouvriers de travailler sur Paris luttera contre leur expulsion progressive de la Capitale.

Enfin, troisième ambition, bien sûr, la dimension écologique. Alors que les Etats s'engagent pour la COP 21 dans une course de lenteur et de contradictions, nous voulons promouvoir localement une transformation sociale et écologique. Certes, la solution à ce problème global doit passer par des réponses globales. Mais les réponses locales peuvent avoir un effet d'entraînement si elles s'attaquent aux racines du problème.

Les pancartes le répétaient hier à Alternatiba : "Changer le système, pas le climat". C'est bien notre volonté en changeant les modes de production, de transport et en sortant des logiques consuméristes. Le travail de la M.I.E. aboutit à plus de cinq ans de préconisations qui ont fait l'unanimité. Il nous reste à les traduire en actes.

L'objet de notre vœu rattaché à cette délibération consiste à engager sans tarder les chantiers dont nous avons esquissé les plans. Quatre nous semblent singuliers et nécessitent un travail en amont : le label "Fabriqué à Paris", l'orientation des fonds publics, le foncier et la logistique. Nous souhaitons que la Ville dépose d'ores et déjà la marque "Fabriqué à Paris" sans attendre, mais aussi que nous travaillions avec un organisme de certification afin d'en définir le contenu, en suivant deux fils rouges : relocaliser la production - bien évidemment, c'est le titre - mais aussi promouvoir des règles environnementales et sociales.

Le label doit permettre de valoriser les entreprises qui minimisent leur impact sur l'environnement, les entreprises basées sur le partage des pouvoirs, comme les SCOP, ou sur les valeurs de l'économie sociale et

solidaire. C'est à cette condition que le label aura un sens progressiste, à l'opposé d'une logique nationaliste d'un repli localiste.

Deuxième chantier : le contrôle des fonds publics, levier important pour la puissance publique. Notre collectivité aide déjà financièrement des entreprises pour leur innovation. Elle pourrait le faire en promouvant aussi des critères sociaux et environnementaux. Nous avons convergé et, effectivement, c'est notable à l'unanimité lors de la M.I.E., pour le faire via des bonifications des demandes de subventions. Il faudrait, là aussi, mettre en place un groupe de travail pour en définir les contours précis juridiquement possibles.

Le troisième chantier concerne le foncier, dont il est clairement apparu, lors des auditions, que sa rareté et sa cherté sont des handicaps majeurs à la production locale. Il faudrait que les différents services de la Ville fassent une évaluation des espaces qui pourraient être mobilisés pour accueillir des unités de fabrication, des pieds d'immeuble aux grandes opérations comme Bercy-Charenton et ses tunnels.

Enfin, dernier chantier : celui des transports de marchandises qui est un des principaux responsables du réchauffement climatique. Nous devons favoriser les modes de transport les moins polluants, basés sur le rail notamment le fret ferroviaire. Bien sûr, ce n'est pas du seul ressort de la Ville, mais une action plus vigoureuse pour développer ce fret, en utilisant tous les leviers possibles, devrait être notre priorité.

De même, nous devrions promouvoir les véhicules électriques de livraison, en particulier sur les derniers kilomètres. Pour cela, nous proposons de développer des plates-formes de stockage multimodales et de prendre appui sur les services publics - SOGARIS, La Poste, S.N.C.F., R.A.T.P. - les plus à même d'avoir des visées à long terme.

Pour conclure, ces préconisations nécessitent un travail en amont conséquent et nous cherchons, par notre vœu, à amorcer d'ores et déjà la dynamique nécessaire à leur réalisation. Nous souhaitons aussi, au vu du travail fourni - et cela a été remarqué au vu de l'unanimité sur le rapport - la mise en place d'un comité de suivi des préconisations afin d'en stimuler la réalisation.

Viser le développement humain durable nécessite de fabriquer à Paris une politique industrielle progressiste.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Mme Catherine DUMAS, pour le groupe les Républicains.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, lors de sa séance de février 2015, le Conseil de Paris a décidé de créer une Mission d'Information et d'Evaluation sur le thème "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ?".

Cette mission présidée par notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, dont le rapporteur est Pierre AURIACOMBE, a entrepris, en effet, un long travail d'état des lieux de la situation industrielle parisienne lors d'une large concertation avec les acteurs politiques, administratifs, économiques, culturels et sociaux de la Capitale.

Elle s'est appuyée également sur l'expertise des directions de la Ville et a formulé un ensemble de préconisations.

Je souhaite revenir sur certaines préconisations, sur celles qui, notamment, concernent les métiers de bouche qui incarnent l'excellence française, représentent des emplois non délocalisables. Aujourd'hui, ces métiers plutôt traditionnels, font preuve d'innovation, de créativité. Cela a été d'ailleurs rappelé par mon collègue Pierre AURIACOMBE, sont apparues des niches de spécialisation, à l'instar des fabricants de mozzarella en plein Paris, de farine sans gluten, ou la qualité de jambon de Paris estampillé "de Paris" dans le 11e arrondissement.

L'agro-alimentaire représente un enjeu considérable et une des préconisations de la mission est la mise en réseau des différentes structures qui interviennent dans le domaine des métiers de bouche à Paris. Je veux parler des incubateurs, des centres de formation des apprentis, des lycées professionnels. Ceci trouve son sens alors que l'Exposition universelle s'achève dans un mois à Milan et que la France vient d'y présenter ses réponses à la question comment nourrir la planète ?

Cela trouve également son sens alors qu'une cité de la gastronomie doit voir le jour à Rungis dans quelques années. Mais qui dit alimentation dit agriculture. A Paris la question de l'agriculture urbaine ne doit pas être éludée. Les jardins partagés dont l'objectif est de créer du lien social, mais aussi de végétaliser la ville, les jardins

pédagogiques, les vignes, les ruches, les projets d'agriculture urbaine, devraient fournir à terme, je l'espère, plusieurs halles et marchés parisiens.

Egalement associés au prestige de Paris dans le monde, les métiers d'art, dont la mode, ont été largement étudiés par la mission. Ils constituent une des activités les plus emblématiques du "fabriqué à Paris".

L'Ile-de-France accueille les trois quarts des entreprises françaises du luxe. Les sous-traitants représentent environ 5.000 entreprises dans notre région.

Si la Capitale est bien la plate-forme incontestée des filières artisanales de la création et de l'excellence française, il importe aussi de mettre en place une meilleure promotion de ces filières, notamment au sein des établissements scolaires, de mettre en place aussi des campagnes de communication, qui vont valoriser ces métiers de passion, qui font cohabiter le savoir-faire traditionnel et l'innovation.

Dans un rapport rédigé en 2009 pour le Premier Ministre, j'avais proposé la création d'un pôle d'excellence de la création sur le modèle des pôles de compétitivité, en concentrant sur le même site la recherche, la formation et la production. Je constate avec plaisir que cette proposition a été reprise par notre mission.

Enfin, la mission a travaillé sur la création d'un label, "Fabriqué à Paris", qui se ferait en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France. Il s'agit de valoriser la créativité et les savoir-faire parisiens. Seraient prises en compte les entreprises locales qui s'inscrivent dans une démarche éthique, socialement responsables et aussi respectueuses de l'environnement.

Sur ce point, j'attire votre attention, Madame la Maire, il ne doit pas s'agir d'un label de plus, il doit s'inscrire dans la démarche de consommation des Parisiens et, pour ce faire, il faudra mettre en place une vaste campagne de sensibilisation du "Fabriqué à Paris".

Si le temps qui m'est imparti est court, je voudrais aussi souligner que le "design" qui se caractérise dans notre ville par des écoles prestigieuses et qui constitue un secteur d'avenir pour l'économie parisienne, ce "design" a fait l'objet de l'attention de la mission qui n'a pas ignoré que c'est un enjeu fondamental pour la création de demain.

Voici, mes chers collègues, quelques éléments qui me tiennent particulièrement à cœur, sur cette mission qui a formulé 54 préconisations. Je salue, moi également, le travail accompli dans un bon climat, comme mes collègues l'ont fait. Je remercie également Raphaël BRUN pour son expertise, et je souhaite, bien sûr, que les préconisations soient mises en œuvre tout d'abord, que leur concrétisation puisse bénéficier du même esprit consensuel, c'est-à-dire que les groupes continuent à être associés à ce travail et qu'il ne s'agisse pas, bien sûr, d'un travail unilatéral de l'Exécutif.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame DUMAS.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaitais démarrer mon propos en saluant le travail effectué par la Mission d'information et d'évaluation. Le nombre et la qualité des experts auditionnés, les visites de terrain, les enjeux et problématiques abordés, démontrent la qualité des travaux.

Après, avec une perspective large donnée à la question du "Fabriquer à Paris", le travail de la mission a dépassé la seule question industrielle. Si Paris a été marquée par ses industries, la fabrication aujourd'hui a pris des formes spécifiques liées aux contraintes de notre ville. Ces contraintes sont multiples : environnementales, logistiques et foncières. Elles sont aussi liées à l'opposition classique entre urbanisation et industrialisation.

La mission identifie aussi les forces importantes de notre ville avec de nombreux sièges sociaux, des lieux de recherche et d'innovation.

Mais surtout, ce que le rapport nous donne à voir, c'est l'évolution des modes de production. Paris peu d'ailleurs tirer profit de cette transformation.

La ville doit être pensée pour intégrer des unités de fabrication innovantes, adaptées aux nouveaux enjeux d'éco-conception. Et, pour ce faire, de nombreux enjeux sont à relever et je souhaite en aborder quelques-uns en particulier.

La dimension métropolitaine est essentielle pour mettre en place une politique cohérente et performante. Notre territoire est en concurrence, notamment dans le domaine de l'innovation, avec les territoires voisins. La réflexion sur l'implantation de nouveaux lieux de production doit se faire en lien avec ce qui existe. Une coopération à l'échelle métropolitaine est certainement une nécessité.

Les leviers à mettre en place par la Ville et la question de l'utilisation des marchés publics doit être favorisée. Nous avons d'ailleurs déposé un vœu sur ce point, c'est pour le développement économique des P.M.E., il nous semble essentiel que la Ville agisse plus directement. Ainsi nous proposons, dans un vœu à l'Exécutif, la mise en place d'un "small business act" pour donner des moyens aux petites entreprises de répondre au marché de la Ville.

Globalement, la Ville doit développer une stratégie qui favorise les filières d'avenir dans les nouvelles énergies : les transports, la rénovation des bâtiments et les métiers de bouche.

J'espère ainsi que l'Exécutif aura à cœur de suivre les 54 préconisations contenues dans ce rapport, et votées à l'unanimité des membres de la Mission.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à Mme JÉGO, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après 82 auditions et 10 visites sur le terrain, ainsi que d'innombrables réunions de travail, je ne peux que me réjouir, au nom du groupe UDI-MODEM, de l'ambiance dans laquelle nous avons travaillé les uns avec les autres pour aboutir à ce rapport sur le "Fabriquer à Paris" et les filières industrielles d'avenir.

Tout comme mes collègues, je remercie les services de la Ville, les élus qui ont travaillé sur le sujet et plus particulièrement Nicolas BONNET-OULALDJ, grâce auxquels Paris se penche sur la question vitale pour l'avenir de la Capitale du "produire à Paris".

En effet, depuis trop longtemps nous nous sommes focalisés sur l'activité tertiaire, le trop-plein de bureaux, qui vous amène à vouloir en reconvertir certains en logements, est bien la preuve de l'erreur de stratégie de notre collectivité. L'explosion technologique, l'obligation écologique, nous pressent de réfléchir à une économie circulaire fondée sur des circuits courts. Il en va non seulement de l'avenir de la planète, mais aussi de l'équilibre des territoires, et Paris ne peut devenir - c'est en tout cas le sens que vous propose la M.I.E. - une ville-dortoir ou de bureaux.

Quel rôle peut-on jouer, nous collectivité, pour favoriser l'artisanat, la petite industrie au cœur de la Capitale ?

Telles sont les questions que nous nous sommes posées collectivement et auxquelles les 215 pages de ce rapport cherchent à répondre.

A l'heure où les modes de fabrication industrielle vont se transformer profondément, en particulier avec la montée en puissance de l'impression en trois dimensions, Paris a une chance d'être la grande bénéficiaire de cette "ubérisation" de l'artisanat et de la petite industrie.

A une époque où l'économie du partage, les circuits courts et le "fait soi-même" redeviennent un levier de l'économie, notre Ville peut, là encore, soutenir les acteurs de cette révolution et les aider à valoriser l'image de notre Capitale.

Il y a derrière ces sujets un enjeu d'équilibre et de qualité de vie, mais aussi - et je dirai peut-être même surtout - un enjeu économique. Je n'oublie pas qu'il y a 146.800 chômeurs parisiens et que, pour nombre d'entre eux, leur emploi peut passer par la mise en œuvre opérationnelle des recommandations que nous formulons.

Sans vouloir reprendre de façon exhaustive l'ensemble des propositions et préconisations de notre mission, je m'attacherai à souligner l'importance de deux axes qui me semblent majeurs dans le programme qu'il convient de mettre en œuvre, si l'on veut faire à nouveau de Paris une ville de production.

A ce titre la question de l'immobilier me semble essentielle. Comment, en effet, imaginer que des artisans ou des petits industriels, puissent demain prospérer dans notre Capitale si un effort public majeur n'est pas fait pour qu'ils puissent trouver des espaces d'accueil de leurs activités, accessibles financièrement et bien équipés ?

Il y a donc un projet global à imaginer pour que les moyens municipaux soient un levier qui permette partout, c'est-à-dire dans tous les arrondissements, dans tous les quartiers et dans tous les immeubles neufs, que des

espaces soient proposés à la location pour des entreprises de production dans des conditions financières attrayantes.

La Ville de Paris se targue de faire beaucoup pour le logement social, de faire beaucoup pour les locaux associatifs. Avec le vote de la Tour Triangle, nous avons fait encore beaucoup pour le tertiaire. Il est, me semble-t-il, temps d'engager une stratégie globale, lisible et chiffrée pour dégager les mètres carrés nécessaires aux entrepreneurs du "Produire à Paris".

Le deuxième axe qu'il me semble important de souligner est celui de la mise en valeur des produits fabriqués dans la capitale. L'histoire économique du XXe siècle, en particulier dans le secteur du luxe, nous démontre que la marque Paris apposée sur un produit renforce sa valeur. Il me semble aujourd'hui indispensable que ce formidable outil de différenciation ne soit plus seulement réservé aux grandes marques de luxe, dont les produits ne sont hélas presque plus fabriqués dans la Capitale.

Avec la proposition à laquelle, vous le savez, notre groupe est particulièrement attaché, de création d'un label "Fabriqué à Paris", nous pourrions enfin faire partager la force de cette marque aux entreprises les plus modestes. Ce label doit être exigeant et accessible aux seuls produits réellement fabriqués dans la capitale. Il doit, à mon sens, être attribué après un processus de vérification approfondie afin que l'on évite le risque de retrouver des produits labellisés fabriqués à Paris qui, en fait, ne le seraient pas.

Outre cette rigueur qui préservera la force pour le producteur et le consommateur du "Fabriqué à Paris", il conviendra aussi de mettre la puissance de communication de la Mairie de Paris au service de ce label pour que le consommateur parisien, français, européen ou international repère le "Fabriqué à Paris" comme étant un gage de qualité et d'authenticité.

Nous pouvons aussi, en fédérant toutes les entreprises qui bénéficieront de cette appellation, les aider grâce à des manifestations organisées à l'occasion des grands événements parisiens et des grands événements que la Ville de Paris organise dans les capitales du monde.

En effet, on le sait, pour un artisan ou un petit industriel, la partie commerciale ou de communication est toujours la plus difficile à mettre en œuvre. Le label "Fabriqué à Paris" peut être pour ces entrepreneurs un soutien précieux, et pour la Ville de Paris une image formidable d'une commune où l'histoire côtoie l'économie du XXIe siècle. Valoriser, soutenir, le "Fabriqué à Paris" nous permettra de relever bien des défis aujourd'hui sans solution.

C'est pourquoi au nom du groupe UDI-MODEM, je vous incite à approuver ce rapport.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame JÉGO.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, permettez-moi tout d'abord, au nom de mes collègues et notamment ceux qui ne pourront pas prendre à ce débat, Annick OLIVIER, Philippe DUCLOUX et Marinette BACHE, d'exprimer tout l'intérêt qui a été le nôtre de participer à cette mission, qui s'est tenue dans une ambiance, comme cela a été dit, agréable et sérieuse, et de saluer tout particulièrement Nicolas BONNET-OULALDJ pour sa présidence inspirée, dynamique et constructive, et la participation chaleureuse de Pierre AURIACOMBE.

Je remercie à mon tour la grande qualité de travail de l'ensemble des fonctionnaires de la Ville de Paris, et remercie l'ensemble des acteurs intervenants qui ont accepté notre proposition de venir intervenir devant la mission. Du thème de la mission "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir", nous aurions pu tomber dans l'écueil de nous disperser tant les sujets étaient nombreux et divers.

Je crois que nous avons réussi à garder une cohérence d'ensemble, en ayant toujours en tête de voir comment la mission pourrait apporter sa plus-value. L'idée était de renforcer les capacités de Paris pour promouvoir et attirer une diversité d'activité économique de création, d'innovation, de production sur l'ensemble de son territoire dans une totale prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, et ce, dans l'intérêt des Parisiens et dans l'optique, évidemment, de créer de nouveaux emplois.

Paris a une caractéristique forte qui contribue à son attractivité et qui est au cœur de son identité, mixité des usages, diversité des activités des usagers, absence de compartimentage de son territoire. Mais cette richesse est complexe. Dans une démarche que nous avons voulue ancrée dans les objectifs de transition énergétique et de lutte

contre la pollution, il n'est pas étonnant que de nombreux secteurs et interlocuteurs aient trouvé leur place dans cette mission.

Nous vous proposons donc 54 propositions, sur 6 grands thèmes qui s'inscrivent dans le prolongement des auditions et en particulier celles des acteurs de terrain. Ainsi, par exemple, en est-il de la proposition sur l'accompagnement de la phase de maturation des entreprises, celles portant sur la colocation en pied d'immeuble des locaux des bailleurs sociaux de la Ville de Paris pour des jeunes créateurs ou artisans ou bien encore les propositions qui portent sur un plus large accès aux sites des déchets pour les acteurs du recyclage et réemploi.

Ces propositions ne remettent pas en cause les actions et les orientations mises en place par notre Municipalité. Les problématiques telles que le foncier, la logistique urbaine, l'artisanat, le soutien à l'innovation, à la création et l'installation des jeunes entreprises, ou bien encore les enjeux de l'économie circulaire ont souvent été abordés et ce, sous l'angle d'un approfondissement des dispositifs ou des réflexions en cours.

Ainsi, en matière d'économie circulaire, la mission fait-elle un certain nombre de propositions 33 à 39 concernant la problématique majeure du foncier, de l'immobilier qui est un chantier majeur et dont l'équipe municipale s'est déjà saisie. Un certain nombre de propositions sont faites également tout comme pour la valorisation et la promotion des métiers d'art, du design et de l'artisanat.

Pour finir, je souhaite souligner la proposition emblématique de ce rapport qui, comme cela a été souligné, a été voté à l'unanimité et qui porte sur la création d'un label "Fabriqué à Paris", qui se veut un outil de valorisation, car il permettra de donner de la visibilité, de la reconnaissance à des parcours, des savoir-faire, qui, pour être à Paris, ont dû relever de nombreux défis et dû faire preuve d'obstination et d'ingéniosité, souvent d'engagements citoyens et portant une part de notre identité.

C'est un outil d'attractivité car l'image de Paris est en soi un atout qui doit garder son sens et de la valeur. Ce label permettra d'affirmer que Paris est un lieu de création, d'innovation et de production de proximité intégrant des objectifs sociaux et environnementaux élevés. Le comité de suivi aura notamment pour tâche de donner corps à ce label que nous appelons de nos vœux très prochainement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame LEVIEUX.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chers Nicolas BONNET-OUALDJ, président de la M.I.E., et son rapporteur Pierre AURIACOMBE. Concernant cette mission, je m'associe aux remerciements pour saluer la qualité de son travail et de l'aide apportée par les fonctionnaires de la Ville de Paris. Ce n'est pas un hasard, vu les conditions de travail, si le rapport a été voté à l'unanimité de la mission.

La réflexion collective a permis d'introduire des concepts importants de l'écologie, comme ceux de résilience, de transition, de métabolisme territorial en plus de celui de l'économie circulaire déjà cité. En effet, contrairement aux apparences, des réflexions écologistes sur l'industrie sont anciennes. Il ne peut y avoir d'écologie sans prise en compte de la production. Les êtres humains ne sont pas extérieurs aux écosystèmes dans lesquels ils vivent, à moins d'avoir une vision misanthrope de l'écologie.

Il est un postulat qui ressort clairement de ce rapport : l'industrie n'est pas un isolat séparé des autres activités humaines. Les activités de production sont un maillon fort de l'économie dans sa globalité, permettant le développement économique de Paris, mais un développement soutenable, c'est-à-dire compatible avec la régénération de notre planète.

C'est un début de réflexion car la situation est que la généralisation du style de vie des Franciliennes et des Franciliens nécessiterait cinq planètes, où, comme le montre l'étude menée par Sabine BARLES, l'extraction locale contribue pour moins de 20 % aux entrées de matières en Ile-de-France.

Il est également un autre postulat partagé par une majorité des membres de cette mission : la croyance en un monde illimité fondé sur un productivisme outrancier et une consommation d'énergie, de matières premières qui seraient toujours bon marché, est terminée.

Il y a encore quelques années, cet accord au sein d'une mission n'aurait pas été de soi. Ainsi, il y a une convergence entre une vision écologiste de l'avenir de notre planète et celle des gestionnaires ou des assureurs qui augmentent leur prime d'assurance du fait de la hausse des risques provoqués par le dérèglement climatique,

l'impact des produits chimiques sur notre environnement, la raréfaction des ressources naturelles non renouvelables et d'autres crises écologiques...

Il est dommage que cette convergence soit subie plutôt que désirée. Les Ecologistes alertent depuis plusieurs décennies sur ces risques, mais on commence juste à nous écouter un peu. La prise de conscience commence, maintenant il faut rattraper le temps perdu.

Dans ce contexte, il s'agit de se poser en tant qu'élus parisiens les bonnes questions. Quelles sont les interactions entre nos activités et notre environnement, de combien d'énergie, de combien de matière, eau, aliments, produits finis, Paris a besoin pour assurer l'ensemble de ces activités ? Que deviennent ces flux une fois qu'ils ont été utilisés et transformés ? Sous quelles formes seront-ils rendus éventuellement à la nature ? Quelle est la capacité de résilience de notre Ville, de sa capacité à répondre à toute crise ?

L'organisation de ces flux résulte de choix politiques, économique et techniques. Nous, Ecologistes, portons cette stratégie de réinsérer des activités de production peu polluantes dans le tissu urbain dense de notre capitale sans oublier de favoriser une mixité fonctionnelle, non seulement dans les quartiers mais aussi sur chaque parcelle.

Cet objectif s'accorde avec le déploiement des nouvelles technologies qui transforment radicalement les modalités de production. Les nouvelles technologies, comme les imprimantes 3D, associées à l'accès quasi-généralisé à des outils d'échanges et stockages numériques, permettent d'imaginer dans les prochaines années une industrie de production à petite échelle relocalisée.

Là où hier il fallait de grands centres de production concentrant main-d'œuvre et capitaux, aujourd'hui il devient possible de produire des biens de consommation courants à petite échelle. Là où il aurait fallu acheter ou racheter un bien, le partage d'usage se généralise. La réparation est facilitée et une économie de la coopération se met en place.

Nous avons l'occasion de repenser radicalement la ville, tant au niveau des transports que de la logistique, du recyclage, des matières, du bâti. Paris ne doit pas rester en retrait de cette véritable révolution industrielle, dont nous ne voyons aujourd'hui que les prémices.

Maintenant, il est temps de passer aux actes, de faire la nécessaire transition entre un modèle productif insoutenable et un autre qui nous permet de mieux vivre, de réduire les inégalités. Ainsi, la mission a pu visiter l'entreprise "Grésillon", entreprise symptomatique de la situation économique parisienne. Cette métallerie du 20e, sur laquelle nous reviendrons lors des débats de la 5e Commission, est menacée de disparaître au profit d'une auberge de jeunesse.

Il est emblématique de vouloir remplacer des emplois industriels par des emplois tertiaires. Le bilan écologique de ce remplacement est très mauvais : au lieu de réduire les transports, il les multiplie et donc les émissions de gaz à effet de serre. Fermer une usine à Paris, c'est reporter sa production ailleurs, et loin de ces lieux de consommation.

La mobilisation des habitants autour de cette entreprise entre en résonance avec les travaux de la mission. Ainsi, dans le contre-projet qu'ils ont développé, ils ont mis en avant les "Fab Lab", cette nouvelle forme de coopération dans le monde de la production qui détourne le principe du droit à la propriété, le "copyright", pour celui de la "copyleft". Le partage des machines-outils entre utilisateurs est élargi à ces productions et surtout au plan de conception.

Pour terminer, je voudrais revenir sur une des préconisations chères aux écologistes : à enveloppe constante, intégrer le principe de bonification des concours financiers en fonction de l'impact social et environnemental poursuivi par les acteurs économiques soutenus. Si on veut être cohérent avec nos discours, surtout à la veille de la COP 21, il est important d'arbitrer entre nos différentes politiques publiques, de favoriser les investissements qui participent à réduire notre empreinte écologique, à ne pas freiner l'innovation en privatisant la recherche.

Par exemple, l'initiative "POC 21", en anglais, qui veut dire "démonstration de faisabilité" en français, où entre le 15 août et le 20 septembre, 12 équipes et une centaine de personnes ont développé 12 initiatives "open source" pour la transition énergétique. Je voudrais insister sur la notion "d'open source", à travers des licences juridiques telles que "Creative Commons" : la Ville de Paris ne met pas assez en avant ses licences pour favoriser le fait que ce qu'on finance doit être destiné à l'ensemble de la communauté des chercheurs et de ceux qui veulent développer après les modèles. On ne le fait pas assez souvent dans les financements des pôles de compétitivité.

Et il y a une différence aussi sur les pôles de compétitivité qui ont été cités : on n'a pas la même vision forcément sur la mise en compétition des équipes de recherche ou la mise en coopération des équipes de recherche. Ce n'est pas le même modèle de sciences ouvertes que l'on défend.

De même, je voudrais aussi terminer sur... On a beaucoup parlé, dans ce débat, de la troisième révolution industrielle. Puisqu'il me reste un peu de temps, je voudrais alerter sur le fait qu'il y a un concept très important dans

l'écologie : c'est celui de l'effet de rebond. L'effet de rebond, c'est le fait qu'améliorer la productivité d'une technologie permet certes de réduire la consommation par unité produite, mais cette augmentation de la productivité entraîne à la fin une augmentation de la consommation de la ressource. Or, aujourd'hui, si l'on veut respecter la contrainte écologique, il faut réduire le volume de consommation, et notamment de la consommation d'énergie. Il faut donc que l'on fasse attention aussi à ce que nous défendons, de façon à ne pas augmenter la consommation à la fin.

Voilà, concernant cette mission, aussi - plusieurs personnes l'ont dit -, sa dernière préconisation sur le comité de suivi est très importante, parce qu'elle doit nous engager sur le devenir de nos politiques publiques. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je salue de nouveau aussi l'initiative du groupe Communiste pour la création de cette M.I.E. et je salue les travaux qui ont été réalisés. J'avais, déjà à l'époque, rappelé le cadre dans lequel selon moi cela devait se situer, les impératifs écologiques et sociaux, le changement profond de notre modèle productif.

Le rapport rappelle l'urgence d'agir. Entre 1990 et 2010, on est passé de 146.200 emplois industriels à seulement 52.790. Conséquence : un taux de chômage des ouvriers parisiens qui est de 20,7 %, soit deux fois supérieur à la moyenne, selon les chiffres de l'I.N.S.E.E. de 2012.

L'emploi ouvrier, l'emploi des classes populaires a été exclu de Paris, mais le rapport ne tient pas assez compte selon moi de cet enjeu. Il évoque trop souvent des politiques publiques d'ores et déjà mises en place par la Mairie, dites de soutien à l'innovation, qui favorisent la création d'entreprises type "start-up" dans le domaine du numérique, de la mode et du design, et qui n'offrent pas assez d'emplois ouvriers dont les classes populaires les plus touchées par la crise ont besoin.

La création du label "Fabriqué à Paris" peut être une bonne initiative, mais il n'a de sens qu'adossé à une politique volontariste, anti-spéculative, mettant à disposition des locaux aux loyers abordables, en faveur de la relocalisation d'ateliers de fabrication. Je salue le fait que le rapport propose que la Ville de Paris se dote d'une stratégie de direction de l'économie circulaire, de développer les filières de rénovation énergétique des bâtiments, de recyclage et de réparation, de "Fab Lab" coopératifs. Il va également dans le sens d'un conditionnement des aides publiques à des critères sociaux et environnementaux, ce que je souhaite.

Je ne peux que pousser à aller plus loin dans le volontarisme de la puissance publique pour développer un modèle qui ne soit pas tourné vers la concurrence, la mondialisation à outrance, mais plutôt vers les besoins locaux et le bien-vivre. Dans cet esprit, je propose que le premier acte volontariste de la Ville de Paris soit d'empêcher la S.E.M.A.-EST de vendre les locaux du 48 rue Ramponeau, qui héberge la métallerie de Belleville, un atelier d'artiste et une ancienne miroiterie. Au vu des ambitions de ce rapport, qui cite d'ailleurs la S.E.M.A.-EST comme un des outils d'intervention de la Ville de Paris, cette vente doit être annulée. Nous devons à tout prix défendre le projet des habitants d'y maintenir une activité industrielle, artisanale et artistique au service du "Fabriqué à Paris".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Madame PREMEL, vous avez la parole. Il vous reste 2 minutes 15.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, au-delà de la productivité et de la création de richesses, l'ambition de ré-industrialisation raisonnée à Paris est de faire du développement de l'emploi l'objectif premier de ce rapport. Nous savons tous que ce sont les travailleurs les moins qualifiés et les moins diplômés qui sont le plus mal dans l'accès à l'emploi et que le chômage détruit le tissu social dans les quartiers les plus défavorisés.

Réindustrialiser Paris, c'est soutenir le développement de l'économie circulaire et la place croissante de l'économie sociale et solidaire, mais c'est aussi renforcer fortement les clauses sociales et environnementales dans la commande publique.

C'est aussi placer la question de l'intégration sociale et de l'insertion professionnelle au cœur de ce projet en promouvant de nouvelles formes entrepreneuriales, comme les S.C.O.P. et les coopératives d'activité et d'emploi.

Le regain d'emplois industriels parisiens passera également par la valorisation des parcours d'apprentissage professionnel, des formations en alternance. Celles-ci sont encore considérées comme des filières moins

prestigieuses que les parcours d'études générales, mais notre Ville doit promouvoir des formations techniques à haut niveau et de qualité.

Cette réhabilitation des métiers manuels nous semble très importante et peut casser les hiérarchisations symboliques entre les salariés et des projets de vie. Tout le monde ne rêve pas d'être milliardaire et le statut d'ouvrier, d'artisan, d'employé sont des statuts que les personnes sont fières de porter et d'assumer.

Favoriser ces formations, c'est également favoriser les conditions d'apprentissage et, en premier lieu, rapprocher les élèves en alternance de leur lieu de travail. Nous nous réjouissons à ce titre des avancées permises dans ce domaine par la convention signée entre la Chambre des métiers, de l'artisanat, l'Union professionnelle et artisanale, l'Union régionale des foyers et services pour favoriser l'hébergement des jeunes apprentis. C'est une initiative à renforcer et à développer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bravo pour l'efficacité et c'est la vôtre.

La parole est à M. Didier GUILLOT, pour le groupe Socialiste et Apparentés, puis à M. Christophe GIRARD pour terminer ce tour d'orateurs.

Vous avez 6 minutes à vous partager, donc je demande à M. GUILLOT de veiller à 3 minutes de parole pour que M. GIRARD... Mais M. GIRARD n'a pas l'air au courant ?

M. Didier GUILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Je m'associe évidemment à tous les remerciements de mes collègues.

J'avais pu, lors de la précédente mandature avec le Conseil Etudiant de Paris, faire le constat que, quand on travaille au fond sur un sujet, loin des postures et des reprises médiatiques, nous pouvons nous retrouver sur des diagnostics poussés et des solutions qui peuvent alors faire consensus. Et avoir un consensus sur la question du fabriquer, de l'industrie et, d'une certaine façon, de la place de l'entreprise à Paris qui aille de l'UMP au PC, ce n'était pas évident.

Il est désormais évident que Paris aime ses entreprises et qu'il y a encore de la place pour le faire, pour la création, pour la fabrication à Paris. Paris ne redeviendra jamais une grande ville industrielle au sens où nous le décrivons dans la partie historique de ce rapport. Mais Paris démontre à travers son acceptation du principe "Small is beautiful" que bien des acteurs disséminés un peu partout dans la capitale sont en passe de réinventer le faire et le fabriquer à Paris dans de petites unités.

La politique initiée depuis plusieurs années, notamment par Jean-Louis MISSIKA, pour accompagner et booster l'innovation, en lien avec l'enseignement supérieur - d'ailleurs on ne doit en aucun cas opposer ces deux secteurs - a été une politique qui a permis de faire émerger de nombreux acteurs nouveaux, à commencer par les "start-up" mais aussi une nouvelle façon de travailler, d'inventer et de fabriquer.

La mutation de l'économie du numérique, la création des "Fab Lab", des "Makers", des recycleries, à travers les "start-up" comme les acteurs de l'E.S.S. d'ailleurs, ont été dynamisés par la Ville. Cet accompagnement a réussi parce que nous ne sommes jamais tombés dans le piège de la bureaucratie et nous avons laissé les innovateurs défricher.

De nouveaux secteurs ont émergé que nous n'aurions pu imaginer nous-mêmes dans nos délibérations. Des "start-up" dans le monde du jeu vidéo, du tourisme, des médias, du sport et bien d'autres sujets nouveaux doivent être favorisés parce qu'elles feront l'économie parisienne de demain. Et si nos incubateurs ont déjà intégré ou favorisé ce secteur très porteur, nous devons aussi anticiper pour accompagner encore de nouveaux segments.

Nous avons vu, et nous en parlons beaucoup depuis le début de ce débat, au cours de la mission l'importance de la révolution que constitue l'imprimante 3D. Parmi toutes les applications que ce nouvel outil de production à petite échelle peut favoriser, les deux secteurs où elle jouera un rôle essentiel, c'est tout d'abord celui du design et de la mode. Nous devons valoriser encore davantage ce pilier de l'économie parisienne à travers notamment les designers et ensuite le secteur de la santé. Nous avons pu voir, à travers l'Institut de la vision notamment, comment l'excellence parisienne en matière de recherche peut aussi déboucher sur une nouvelle fabrication utile en matière de santé.

C'est pourquoi nous devons favoriser la création d'un lieu d'innovations et de fabrication dédié à la santé à Paris. C'est d'ailleurs un secteur où non seulement la recherche parisienne et française est en pointe, mais c'est

aussi un des secteurs sur lequel, et nous le voyons à "Paris & Co", nous attirons le plus les investisseurs étrangers qui viennent à Paris.

Enfin, il y a deux secteurs dans lesquels nous faisons beaucoup de préconisations : celui des métiers de bouche, et cela a été déjà dit, et du "fooding" avec la future Cité de la gastronomie à Rungis, la politique d'agriculture urbaine ou encore le Marché des cinq continents dans le 18^e arrondissement. Et celui du recyclage des déchets et de la réparation. Voilà sans doute encore deux secteurs où nous devons accroître nos "trends" et notre volontarisme.

Paris est déjà qualifiée de meilleure ville au monde pour son capital intellectuel, pour sa vie étudiante. En renforçant davantage son écosystème et en l'adossant au monde de la création, de l'enseignement supérieur et de la recherche, notre ville, "usine à "start-up" du monde", comme vous l'avez dit Madame la Maire, deviendra la référence dans l'économie circulaire, dans l'économie collaborative et dans l'économie du partage. Inventer, innover, créer et fabriquer à Paris ont encore de beaux jours devant eux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GUILLOT.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour fermer la marche.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Madame la Maire, Mes chers collègues, comme vous, je salue le travail de fond mené par la mission, en particulier son président Nicolas BONNET-OUALDJ, son rapporteur Pierre AURIACOMBE, Raphaël BRUN, Michel DES BOSCS et toute l'équipe qui les a accompagnés. Le travail collectif mené a abouti à la publication d'un rapport riche de propositions concrètes qui dessine le modèle productif de demain.

"Fabriquer à Paris", c'est un défi formidable qui oblige notre Ville à poursuivre son mouvement d'insertion dans cette industrie du XXI^e siècle, plus respectueuse de son environnement, où l'économie circulaire joue un rôle prépondérant, où l'échelle de logistique s'adapte et évolue vers des modes de transports propres, grâce notamment aux véhicules électriques et à la logistique fluviale.

Paris est déjà une ville étonnante sur ces sujets, par exemple au travers du plan d'alimentation durable 2015-2020 où on retrouve ces idées fortes de structuration, de filières d'avenir et de développement d'une logistique verte, mais également au travers des différentes consultations que nous avons lancées sur les marchés découverts ou les kiosques de presse. A Paris, la commande publique intègre désormais ces enjeux environnementaux.

La mise en application des propositions issues de ce rapport doit nous permettre de franchir un cap décisif, d'inscrire pleinement Paris dans cette nouvelle ère industrielle. Ainsi les grands projets urbains que nous portons iront plus loin.

Alors que nous fermerons la circulation d'une partie de la voie express Pompidou, comment utiliser à bon escient la Seine dans le cadre du travail autour de la logistique du dernier kilomètre ? Comment favoriser le "Fabriqué à Paris" dans le cadre des aménagements urbains ? Je pense notamment au plan des sept places. Par ailleurs, nous avons aussi, dans nos arrondissements respectifs, une responsabilité.

En tant que maire du grand 4^e et membre de cette mission aux côtés des membres assidus tels que Marinette BACHE, Nathalie FANFANT, Annick OLIVIER, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT, j'en oublie sûrement, je souhaite ainsi mettre en pratique une partie de ces réflexions dans un endroit exceptionnel qu'a cité le président M. BONNET-OUALDJ, un endroit aujourd'hui endormi : le village Saint-Paul.

Gérée par la R.I.V.P., objet d'une réhabilitation d'une ampleur importante d'ici à 2019 qui concerne les logements mais aussi les espaces commerciaux et les cours intérieures, cette réhabilitation doit être l'occasion de repenser l'attractivité économique de ce lieu, dont je souhaite qu'il puisse devenir à terme un village d'artisans au cœur de Paris. Ce serait à mes yeux une décision de fond dans le contexte actuel pour une activité économique répondant aux attentes des habitants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie et qui remercie l'ensemble des oratrices et des orateurs, et des participants à ce débat consensuel. Cela fait plaisir, ce n'est pas fréquent et, sur un sujet crucial comme celui-ci, je tiens vraiment à vous remercier. Mais sans doute la façon dont les travaux ont été conduits, à la fois par le président et le rapporteur, permet d'aboutir à ce résultat.

Je vais donner la parole pour vous répondre à Jean-Louis MISSIKA, puis à Olivia POLSKI.

Monsieur Jean-Louis MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je me joins à ce concert de louanges. C'est un travail important qui permet à Paris non seulement de recenser un certain nombre de défis et d'opportunités dans le domaine de l'industrie urbaine, mais surtout, je crois, de recenser les initiatives qui ont été prises depuis une dizaine d'années, notamment pour faire éclore un écosystème d'innovations performant, mais aussi pour protéger le commerce et l'artisanat et une tradition industrielle parisienne.

C'est grâce à ce socle que cette tradition industrielle pourra se poursuivre, en bénéficiant d'une culture de la fabrication et en investissant dans les nouvelles technologies, notamment numériques.

C'est bien ceci la richesse de ce rapport de la Mission d'information et d'évaluation proposée et présidée par Nicolas BONNET-OULALDJ : ne pas opposer l'économie d'hier et celle d'aujourd'hui avec d'un côté, ses artisans, sa culture, son histoire, ne pas l'opposer à l'économie de l'innovation avec ses "start-up", ses "Fab Lab", ses "maker spaces", ces "tech-shops" ou ses "pop-up stores". Je vais traduire tout de suite pour rassurer. Il y a une traduction pour chacun de ces mots : jeunes pouces, ateliers partagés, fabriques communautaires, magasins éphémères.

Il ne faut pas oublier que l'industrie et l'artisanat parisiens s'appuient sur une tradition forte et notamment une tradition d'entrepreneuriat. Les usines, les manufactures, les ateliers des XIXe et XXe siècles, notamment dans l'Est parisien, ont été le site d'innovations technologiques majeures portées par des entrepreneurs audacieux. On a beaucoup parlé de l'industrie automobile ces temps-ci. C'est vrai que les grands industriels de l'automobile français ont commencé à travailler à Paris et à Boulogne-Billancourt.

Cette histoire du développement industriel à Paris tient une part importante dans le rapport de la M.I.E. Elle est complétée par une analyse des nouveaux paradigmes du développement industriel au XXIe siècle. Celle-ci fait notamment référence à l'impact des technologies numériques sur les modes de production, à la transition écologique vers une économie circulaire, aux mutations du monde du travail vers des formes plus partenariales, plus collaboratives et nomades.

Votre travail, Mesdames et Messieurs les membres de la Mission, permet à Paris de disposer d'un cadre solide et d'une stratégie ambitieuse pour les prochaines années en matière de filières industrielles d'avenir. Grâce aux nombreuses auditions, visites de terrains, revues de la littérature et comparaisons internationales, vous soumettez un ensemble de 54 préconisations adoptées par un vote unanime. Nous pouvons être collectivement fiers d'un tel exercice, car même si beaucoup de par le monde parlent de ré-industrialisation urbaine, peu de grandes métropoles disposent d'une stratégie.

Paris montre donc, encore une fois, l'exemple et d'autres métropoles urbaines nous suivront dans cette réflexion. Je suis certain que la Maire de Paris s'en fera l'écho lors des prochains événements organisés dans le cadre de la COP 21.

Je me permets de remercier l'ensemble des membres de la Mission, bien sûr son président, Nicolas BONNET-OULALDJ, son secrétaire, Pierre AURIACOMBE, Marinette BACHE, Jean-Bernard BROS, Philippe DUCLOUX, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Thierry HODENT, Ann-Katrin JÉGO, Jean-Pierre LECOQ, Véronique LEVIEUX et Annick OLIVIER, les membres suppléants qui ont beaucoup participé aux réunions, Jean-Noël AQUA, Claude DARGENT, Edith GALLOIS, Sandrine MÉES et Buon Huang TAN.

Je me permets également de souligner le travail de Raphaël BRUN et de ses équipes pour leur implication dans l'organisation et l'accompagnement de cette mission.

Alors, oui, bien sûr, les rapports ont parfois comme destin de finir sur les étagères. C'est particulièrement vrai dans les Ministères. C'est un peu moins vrai à la Ville de Paris, en tout cas je l'espère. Je pense que ce rapport, parce qu'il propose des solutions concrètes, ne restera pas lettre morte.

C'est bien évidemment essentiel de donner vie à ces propositions, car l'émergence d'une nouvelle industrie à Paris a besoin d'un terrain fertile, fait de femmes et d'hommes qui peuvent opérer une transition vers une industrie basée sur le numérique, les imprimantes 3D et les nouveaux modes de production urbaine. Nous avons besoin d'un capital intellectuel constitué d'universités et de centres de recherche performants, de ces milliers de "start-up", mais aussi des T.P.E. et des P.M.E. qui développent des solutions dans des plates-formes d'innovation soutenues par la Ville de Paris.

Nous avons également besoin de ces événements innovants, comme le "Hacking de l'Hôtel de Ville", qui permettent de mettre en relation les acteurs du changement.

La politique de soutien à l'innovation - j'insiste - est une condition première à la mise en œuvre des préconisations du rapport de la M.I.E. "Fabriquer à Paris". Le travail de la Mission a permis à beaucoup de

conseillers de Paris d'explorer en profondeur un monde qui ne leur était pas nécessairement familier. C'est aussi l'un des grands sujets de satisfaction de cette mission : avoir été le lieu de discussion et de partage sur ces problématiques d'innovation de nouvelles industries et de changement de paradigme. Les membres de la M.I.E. deviendront les ambassadeurs de la fabrication à Paris et je suis certain qu'ils continueront à s'impliquer dans ces projets.

Beaucoup d'entre vous ont fait référence aux problèmes fonciers et, notamment, à la stratégie de l'Arc de l'innovation. Je précise que nous aurons l'occasion de présenter la stratégie de l'Arc de l'innovation lors d'un prochain Conseil de Paris. C'est un élément clé de la convergence entre urbanisme, économie et innovation, un travail ambitieux coordonné avec les communautés d'agglomération voisines. Il s'agit de relier les quartiers des deux côtés du périphérique, de la porte Pouchet à la porte de Vanves, des territoires qui comportent de grandes friches industrielles et ont été marqués par l'emploi ouvrier et artisanal.

Il s'agira de labelliser des lieux, de créer un réseau de sites et une communauté de porteurs de projets ancrés sur ces territoires.

Dans cet arc, des lieux à la frontière entre artisanat et industrie du XXI^e siècle verront le jour. Ce sera le moment de mettre en œuvre une stratégie renforcée en matière d'action foncière et immobilière pour préserver et reconquérir des espaces de fabrication, de production et de réparation dans Paris, pour reprendre la formulation de la M.I.E.

Autre vœu : je reprends ici les termes du vœu présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ. Je proposerai, au nom de l'Exécutif, un avis favorable à ce vœu.

Autre vœu qui sera débattu mercredi : ce qui concerne le futur de la parcelle Ramponeau à Belleville. Nous y avons fait référence la semaine dernière lors de la dernière commission sur la M.I.E. Il s'agit d'un cas d'école pour la transition vers une nouvelle économie de la fabrication à Paris, sur un territoire chargé d'histoire industrielle, mais devant faire face à des difficultés économiques. Je souhaite que nous travaillions ensemble pour faire émerger une solution de sortie vers le haut en ce qui concerne ce dossier.

Mes collègues, Antoinette GUHL et Julien BARGETON, mais aussi de nombreux autres adjoints travaillant au soutien aux petites entreprises, notamment dans le domaine de l'économie circulaire, du réemploi et de la réparation...

Je vais donc proposer, au nom de l'Exécutif, un avis favorable aux différents vœux qui accompagnent cette présentation des travaux de la Commission.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Jean-Louis MISSIKA.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, je tiens à saluer l'énorme travail d'audition, de recherche et d'échange qui a été effectué par cette mission.

Nous voyons bien que nous sommes dans une époque particulière de changement, où les bouleversements sont profonds et nombreux, où de nouvelles dynamiques technologiques, communicationnelles, environnementales bouleversent tout.

Je salue d'ailleurs le fait que cette mission a permis de faire bouger les lignes, puisque nous sommes aujourd'hui tous rassemblés sur les questions de l'économie collaborative, de l'économie du partage, de l'économie circulaire, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir une vision commune et d'avancer ensemble sur ces sujets.

On voit aussi qu'une troisième révolution industrielle est à l'œuvre. L'imprimante 3D en est un symbole. Cette révolution signe aussi le retour de l'homme qui fabrique lui-même - l'"*homo faber*" - qui est un nouveau défi pour nous tous.

Dans cette mission, vous avez souhaité interroger dans notre modernité la longue tradition de fabrication de Paris et formuler de très nombreuses propositions concrètes et - vous en conviendrez d'ailleurs - des propositions qui viennent dans le prolongement de ce qui a été fait précédemment par la Ville pour certaines questions.

Nous agissons déjà avec "Vital" quartier" à des redynamisations commerciales, au maintien et à l'installation d'artisanats qui sont des acteurs de la production parisienne.

J'ai pris note de votre souhait que soient développés des lieux mixtes de production et de vente. Nous veillerons à ce que de tels lieux émergent plus encore dans le cadre de "Vital' quartier", comme dans d'autres à venir.

Votre rapport souligne également la nécessité de mobiliser les bailleurs sociaux pour identifier, développer et commercialiser des lieux adaptés à des activités industrielles et artisanales, objectif auquel nous souscrivons, bien évidemment.

Beaucoup a été dit par les intervenants précédents, donc je ne vais pas revenir dessus.

Je voulais juste évoquer la question du label qui est la première proposition du rapport. La création d'un label paraît, en effet, une très bonne manière de valoriser le savoir-faire de nos artisans parisiens et l'inscription dans des circuits locaux d'approvisionnement et de fabrication.

Nous proposerons à l'ensemble des organisations professionnelles parisiennes et franciliennes de s'associer à la définition de critères et de formes que pourraient prendre ce label. Bien évidemment, nous reviendrons vers vous dans ce cadre-là.

Je voulais préciser "francilienne" parce qu'il a été important aussi de s'inscrire dans le Grand Paris. Nous ne l'avons pas évoqué aujourd'hui, mais c'est important de le souligner.

Rapidement - puisque je dois faire vite - je voudrais vous dire que la Maire de Paris présentera dans un prochain Conseil de Paris notre politique en matière de vitalité commerciale et artisanale. Nous pourrions aller reprendre des propositions que vous avez formulées dans votre sens.

Je remercie, encore une fois, le président, le rapporteur et tous les membres de la mission pour les apports concrets qu'ils nous font aujourd'hui.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Olivia POLSKI.

Nous reviendrons sur le soutien aux commerçants et aux artisans de Paris prochainement, sujet qui nous tient, et qui me tient, particulièrement à cœur et sur lequel j'espère que nous aurons tous des cohérences dans nos propositions.

Nous allons procéder au vote des vœux n° 9 et n° 10.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 280).

Oui, on peut applaudir.

Le vœu n° 10 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec un léger amendement de formulation, mais avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10, déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 281).

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec ce débat organisé sur la Mission d'information du Conseil de Paris et le vote de ces deux vœux.

- 2015 DASES 515 G - Communication de la Maire de Paris sur l'action de la collectivité parisienne en direction des Parisiens en situation de handicap.**
- 2015 DASES 16 G - Participations (112.916,53 euros) et conventions avec l'ADIAM, pour le financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz.**
- 2015 DASES 18 G - Participations (9.432,12 euros) et avenant aux conventions entre le Département de Paris et l'ADIAM, pour le solde de la participation 2014 des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz.**
- 2015 DASES 21 G - Participation (169.757,70 euros) et convention avec l'APF, Association des Paralysés de France, pour le financement de son service d'aide à domicile.**
- 2015 DASES 26 G - Participations (149.769 euros) et conventions 2015 avec la Fondation Maison des Champs pour la gestion des permanences de nuit de 4 ULS (Hérolde, Goix, Etex, Pont-Canal).**
- 2015 DASES 111 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association Nationale d'Éducation de Chiens d'Assistance pour Handicapés (Handi Chiens) (15e).**
- 2015 DASES 113 G - Participation (20.300 euros) pour cinq associations dans le cadre du Mois Extra-Ordinaire : ANQA, APTE, La compagnie des rêves fous, Ensemble Caliopé, Poésie du ventre.**
- 2015 DASES 114 G - Subvention (33.000 euros) et convention à cinq associations : Acoeurvoix, Compagnie à force de rêver, IVT, L'orange rouge, Lire dans le noir pour les actions culturelles.**
- 2015 DASES 224 G - Association Resolux - Convention d'habilitation à l'aide sociale pour son foyer d'hébergement Les Pléiades (6e).**
- 2015 DASES 288 G - Subvention (241.500 euros) et convention pour le matériel et équipement pour le pôle (FAM, FV, SAVS, SAMSAH) géré par la fondation "Les Amis de l'Atelier".**
- 2015 DASES 383 G - Subventions (31.000 euros) pour 2 associations AFL et convention avec l'association ANPHI qui agissent dans le domaine de l'insertion professionnelle.**
- 2015 DASES 451 G - Subventions (38 000 euros) et convention avec 2 associations : Loisirs Pluriel de Paris 19 (19e) et Les Chemins de la Danse (3e) qui agissent dans le domaine de l'organisation des loisirs.**
- 2015 DASES 452 G - Subvention (20.000 euros) avec les associations suivantes : APATE (11e), Maison des Femmes de Paris (12e), APEDV (18e), qui agissent dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants.**
- 2015 DASES 453 G - Subvention (18.000 euros) pour les associations suivantes : FEDEEH (14e) : FMH (11e) qui agissent dans le domaine de l'inclusion.**

2015 DASES 468 G - Participation (3.550.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec le groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris au titre de 2015.

2015 DPA 14 G - ERP et IOP départementaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de police.

2015 DPA 82 - ERP et IOP municipaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de police.

2015 DDEEES 134 G - Subvention (10.000 euros) pour l'association d'accompagnement professionnel des jeunes en situation de handicap FEDEEH.

2015 DJS 79 - Subventions (15.400 euros) à 9 associations sportives parisiennes handisports.

2015 DJS 134 - Subvention (3.000 euros) à la Ligue Sport Adapté Ile-de-France.

2015 DJS 137 - Subventions (18.050 euros) à 9 associations sportives parisiennes handisports.

2015 DAC 503 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017 avec l'Association pour le développement de la danse à Paris.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la prise en charge de l'autisme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au débat et à l'organisation de nos débats en conférence d'organisation, nous allons passer maintenant à la communication sur l'action de la collectivité parisienne, en direction des Parisiens en situation de handicap.

Il s'agit du projet de délibération DASES 515 G, sur lequel viennent s'ajouter 21 projets de délibération.

Avant de donner la parole aux différents orateurs, je souhaite introduire cette communication, remercier les présidents d'association qui interviennent sur la question du handicap, qui sont présents dans notre tribune, là-haut. Merci à vous, Mesdames et Messieurs, d'animer aussi la vie parisienne sur cette question du handicap, et de porter à nos côtés, avec nous, et en nous poussant souvent - et vous avez raison de le faire - cette problématique de celles et ceux qui vivent une situation de handicap, donc une singularité, donc une richesse pour celles et ceux qui vivent autour d'eux. C'est dans cet état d'esprit que nous abordons cette communication.

Je veux bien sûr remercier très chaleureusement Bernard JOMIER, mon adjoint, qui a fait tout ce travail, qui va continuer, mais en tous les cas pour cette première étape, qui a fait un travail remarquable et je crois que chacune et chacun peuvent saluer l'écoute et l'implication de Bernard JOMIER.

Mais cette année marque le 10e anniversaire d'une loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Atteindre une égalité réelle pour les Parisiens en situation de handicap constitue une priorité de cette mandature.

Notre action se fonde sur le désir de changer le regard que la société parisienne porte sur le handicap en renversant la perspective.

Les personnes en situation de handicap doivent moins être considérées comme des sujets de nos politiques que comme de véritables acteurs de ces mêmes politiques.

Nous assumons ainsi de vouloir dépasser la seule logique de compensation et de réponse sociale spécifique au profit d'une approche inclusive, qui concilie les exigences d'accessibilité universelle, et de pleine participation des personnes à la vie de la cité.

Ainsi, loin d'être cantonnée à certains domaines de l'action publique, la question du handicap a vocation à irriguer l'ensemble de nos politiques.

Cette mobilisation doit s'appuyer sur des moyens budgétaires conséquents. Notre collectivité est à la hauteur de l'enjeu, avec un budget qui est passé de 108,4 millions d'euros en 2001, à 331,5 millions d'euros en 2015.

Pour poursuivre et amplifier les avancées importantes réalisées depuis 2012, nous devons dès maintenant ouvrir une nouvelle page en préparant le futur schéma départemental, principal cadre de notre action.

Sur la base d'un diagnostic précis, objectif et public, nous réunirons dans les prochaines semaines l'ensemble des acteurs locaux pour élaborer une nouvelle stratégie 2017-2022, et prendre des engagements forts dans quatre domaines prioritaires.

D'abord, notre premier combat est de garantir l'accessibilité universelle. Même si Paris s'est saisi de cette question, les efforts à fournir sont encore extrêmement importants.

Dans le cadre de la loi votée cet été, nous présenterons, avant le 1er octobre, un agenda d'accessibilité programmé pour près de 1.800 équipements recevant du public.

Parce que nous visons des résultats rapides, dans un contexte contraint, notre démarche se caractérise par son pragmatisme et une volonté de cibler les priorités.

Ainsi, nous voulons traiter à la fois les établissements, les équipements recevant du public, et l'espace public environnant, mutualiser certains équipements et privilégier des aménagements légers ou concentrés sur l'accès au service. Cette exigence de réussite nous impose de faire aussi le pari de l'innovation.

Je pense par exemple à de nouvelles rampes amovibles qui pourraient être installées devant les établissements durant toute l'année scolaire.

Dans le domaine de la voirie plusieurs expérimentations seront lancées dans les mois qui viennent pour améliorer encore la qualité des déplacements : tapis traversants, balises sonores.

Enfin, le nouveau dispositif des ambassadeurs de l'accessibilité permettra à des jeunes - je sais qu'ils sont présents - effectuant leur service civique d'accompagner des personnes en situation de handicap incarnant pleinement la ville inclusive et solidaire que nous voulons construire.

Deuxièmement, une autre de nos missions essentielles consiste à garantir aux personnes en situation de handicap l'accès au droit et à l'information.

J'en profite pour saluer le formidable travail effectué par les 160 agents de la Maison départementale des personnes handicapées.

Notre priorité reste l'amélioration des délais de traitement des dossiers, afin de garantir à chacun un accompagnement personnalisé au plus près de son projet de vie.

Un plan d'action est en cours et cet objectif est en voie d'être atteint à mi-mandat.

Je veux rappeler aussi que la prestation de compensation du handicap, la P.C.H., dispose de crédits en constante augmentation à hauteur de 52 millions d'euros en 2015, auxquels s'ajouteront 20 millions d'euros d'ici 2020.

La troisième urgence est de rattraper notre retard concernant la prise en charge des adultes handicapés, car il n'est pas acceptable que les listes d'attente se multiplient, comme le recours à des solutions de substitution qui ne sont pas satisfaisantes pour les individus et leurs familles.

En plus des 250 places en établissement et des 70 places en accueil de jour, mises en fonctionnement au titre du schéma en cours, nous visons l'ouverture d'au moins 500 places supplémentaires à l'horizon de 2020, c'est-à-dire à l'horizon de notre mandature.

Enfin, et quatrième priorité, la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Elle s'est améliorée ces dernières années, à Paris, avec environ 500 enfants accueillis en crèche, et 7.000 enfants scolarisés en milieu ordinaire. Mais l'effort va être poursuivi avec l'ouverture de nouvelles crèches, dites exemplaires, et un travail sera mené avec l'Education nationale, pour garantir l'attribution d'assistants de vie scolaire aux enfants, lorsque la Maison départementale des personnes handicapées l'a notifié.

Malheureusement, encore trop déficitaire, la prise en charge des enfants autistes sera notre chantier aussi, notre dernier chantier prioritaire.

Parce que nous refusons que des parents soient contraints de se tourner vers la Belgique, nous allons travailler activement à l'ouverture de nouvelles places, 353 d'ici à 2020 et ce mouvement va s'amplifier encore. Il devra s'accompagner d'autres initiatives, accompagnement des associations, dépistage et prise en charge précoce de l'autisme, développement de véritables alternatives à la scolarisation.

Plus largement, notre ville a à cœur d'offrir à chaque personne en situation de handicap l'opportunité de trouver sa place et de s'épanouir.

C'est le sens des objectifs du P.L.H., à horizon de 2020. 40 % de logements sociaux seront accessibles et 3 % adaptés.

C'est aussi le sens de la multitude d'actions engagées, ou soutenues par la Ville pour rendre accessible à tous la pratique du sport, de la culture, et des loisirs.

A titre d'exemple, je salue l'effort sans précédent d'accessibilité et d'adaptation fait par les musées de la Ville de Paris qui ont vu leur fréquentation augmenter de 50 % depuis 2012, et qui sera poursuivi grâce au plan musée que nous venons d'annoncer, avec notamment Bruno JULLIARD.

Mes chers collègues, sur la question du handicap, les Parisiens attendent de nous des résultats concrets, ainsi qu'une transformation de la vision que nous portons sur le handicap.

Je me réjouis vraiment avec force de la détermination de Bernard JOMIER à accélérer notre marche vers l'égalité réelle et l'accessibilité universelle. Je le remercie chaleureusement d'être un partenaire des associations engagées depuis longtemps.

Les progrès enregistrés nous encouragent à poursuivre en faisant preuve de volontarisme, de modestie, mais aussi d'audace et d'inventivité.

Dans le cadre d'ailleurs de notre candidature aux Jeux Olympiques, rendre Paris accessible, entièrement accessible et permettre à tous d'y assister, c'est assumer notre responsabilité et donner un atout supplémentaire à notre candidature. Je veux d'ailleurs remercier Ryadh SALLEM, qui est un formidable ambassadeur du handisport à Paris.

L'accessibilité universelle serait surtout une part essentielle de l'héritage que les Jeux légueraient à notre ville, bien au-delà des horizons sportifs et médiatiques. Comme les autres avancées concrètes portées par les Jeux, la construction de nouveaux équipements et de logements, l'amélioration du réseau de transport ou l'accélération de la transition écologique, constituent un puissant levier au service des progrès auxquels toutes les populations de nos territoires aspirent.

Chaque Parisienne et chaque Parisien, sans exception, contribue à faire respirer, à faire vivre, à faire progresser notre ville et à y ouvrir de nouveaux possibles.

C'est pourquoi Paris a pour ambition première d'offrir à chacun les conditions de sa réussite, de son épanouissement et de son émancipation. C'est ainsi que Paris pourra honorer l'idéal de solidarité, de fraternité et de liberté qui fonde son histoire et qui détermine son avenir.

Il faut que nous apprenions ensemble à faire de la singularité des personnes en situation de handicap, notre force collective. C'est ainsi que je souhaite que nous l'inscrivions non seulement dans notre histoire au quotidien, dans les grands événements, mais aussi dans l'affirmation de notre ville comme une grande ville-monde qui conjugue puissance et bienveillance.

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à la première oratrice de notre débat organisé. Il s'agit de Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Madame la Maire, vous venez de le rappeler, aller vers une égalité réelle pour les personnes en situation de handicap est une des priorités de la mandature. Ceci implique l'accessibilité universelle de notre ville, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ces objectifs, nous, élus écologistes, les partageons pleinement. Ils sont au cœur de notre vision de la ville : une place pour chacun, dans le respect de la diversité, favorisant toujours l'autonomie.

Les politiques de notre collectivité sont importantes et plurielles, avec le budget spécifique que vous avez rappelé de plus de 330 millions d'euros. Je salue à cette occasion votre implication, Madame la Maire, ainsi que celle de M. JOMIER, votre adjoint au handicap.

Aujourd'hui, la question du handicap nécessite une démarche transversale. Elle est incluse dans l'ensemble de nos politiques et mobilise l'ensemble de l'Exécutif. Je souhaite prendre l'exemple de la petite enfance que je connais bien. En 12 ans, les avancées sont majeures et, n'ayons pas peur des mots, historiques.

Continuons. Les familles vivent encore trop souvent un parcours du combattant. Les solutions doivent construire un maillage du territoire plus resserré. Le nouveau schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap est à ce titre une opportunité de remettre à plat les besoins au regard de l'offre actuelle.

Dans ce nécessaire travail, nous devons apporter des réponses concrètes à un enjeu majeur pour lequel, Madame la Maire, Monsieur l'adjoint au handicap, je salue votre position forte : plus aucun Parisien ne doit être contraint de partir loin, faute de solutions proches. La présidence de la C.D.A.P.H., la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, m'a permis d'en prendre la mesure. La prise en charge des troubles du comportement majeurs, des handicaps associés appelle des réponses concrètes, tout comme la prise en charge de l'autisme qui est une véritable priorité au regard des carences actuelles de notre territoire.

Nous devons travailler à poursuivre les efforts d'inclusion. Je pense au cadre scolaire, où beaucoup est fait et expérimenté à Paris pour les enfants aux troubles autistiques. Je pense surtout au nécessaire partenariat avec l'Agence régionale de santé pour que nous posions les bases d'un plan d'ouverture de places dans les prochaines années.

Les solutions en Belgique sont certes encore incontournables et des bouées de sauvetage pour les familles mais nous ne pouvons plus accepter cette situation.

Cela amène à l'importance de la notion de parcours et de fluidité de ces parcours. A ce titre, nous devons aller plus loin dans le rôle de la M.D.P.H., dont je salue le travail consciencieux et efficace.

Sur notre Maison départementale des personnes handicapées de Paris, j'aborderai deux points.

Premier point d'abord, il faut qu'elle poursuive les efforts dans la réduction des délais, mais attention. Il faudra tout de même revoir la question des moyens de la M.D.P.H., qui fait face à une hausse constante des demandes. Cela est pleinement complémentaire de la nécessaire amélioration des processus en cours, en particulier dans les prises de décision. Elle allège autant le travail de l'équipe de la M.D.P.H. qu'elle allège les démarches administratives pour les usagers.

La problématique ô combien importante dans cette rentrée scolaire des A.V.S., les assistants de vie scolaire, à Paris pourrait par exemple être fluidifiée par des notifications au-delà d'une année scolaire comme c'est le cas aujourd'hui. Nous pourrions par exemple fonctionner par cycle scolaire avec, bien sûr, pour les situations fragiles et évolutives, un maintien de la préconisation pour un an.

Deuxième point, sur lequel nous souhaitons insister, c'est bien cette notion de parcours et le rôle important de l'équipe de M.D.P.H., sur lequel nous pouvons bien plus valoriser la mission. C'est la plus-value de ce guichet unique avec des évaluateurs qui travaillent dans la pluridisciplinarité de leurs équipes.

Je veux citer là le rapport PIVETEAU qui insiste : "Pour la personne en situation de handicap, il faut un interlocuteur unique responsable de toutes les dimensions de son accompagnement, qui ne peut être que la M.D.P.H."

Il y a là un enjeu fort pour transformer la vie des personnes et entrer dans d'autres logiques, vers une société bienveillante. Mon temps de parole étant compté, je ne développerai pas plus ce point fondamental.

Pour terminer, nous voulons, alors que Paris présente au Préfet un agenda d'accessibilité programmée pour près de 1.800 équipements, terminer cette intervention sur cet enjeu majeur qu'est l'accessibilité universelle de notre ville.

Le volontarisme dont nous faisons preuve va se poursuivre au bénéfice de toutes et tous. Nous tenons à saluer la recherche d'accessibilité au service de solutions innovantes, créatrices et pragmatiques plutôt que des projets pharaoniques.

Nous aurons, c'est certain, avec une telle démarche, des réponses adaptées et surtout rapides, afin que notre Ville ne laisse personne au bord du chemin. Nous en voyons déjà les effets, avec par exemple la scolarisation des enfants handicapés.

Le réseau d'ambassadeurs de l'accessibilité qui va voir le jour au cœur de nos arrondissements pourra apporter dans cet effort des éléments concrets sur le terrain. Nous serons vigilants, pour notre part, à ce qu'il se déploie sur tout le territoire parisien. Les moyens doivent être mis pour que ce réseau devienne un réel levier de changement.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Aurélie SOLANS.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous l'avez rappelé, nous fêtons le 10e anniversaire de la loi pour l'égalité des droits et des chances incluant la notion d'accessibilité pour tous.

Nous nous réjouissons des efforts présents et futurs consentis par la Mairie de Paris pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens en situation de handicap d'effectuer les actes de la vie quotidienne plus aisément. Le budget alloué à l'amélioration des structures et des moyens humains liés au handicap progresse et nous nous en félicitons.

Cependant, le combat pour l'égalité pour tous doit continuer et ne pas occulter certains éléments sur lesquels j'aimerais m'attarder quelques instants. Alors que la loi avait consacré l'obligation de rendre accessibles tous les lieux recevant du public avant le 1er janvier 2015, seuls 40 % de ceux-ci le sont aujourd'hui sur le plan national, d'où une frustration légitime encore perceptible des personnes en situation de handicap, de leur famille et de l'ensemble des acteurs présents à leur côté au quotidien.

L'austérité budgétaire, mais aussi l'absence de volonté politique a conduit le Gouvernement à repousser jusqu'à 2024 la réalisation de l'accessibilité universelle, tout en continuant à en reporter la responsabilité sur les collectivités territoriales, et ceci, une nouvelle fois, sans apporter de moyens supplémentaires pour réaliser les aménagements alors que les collectivités sont confrontées à une baisse de la dotation rendant encore plus aléatoire la concrétisation de l'accessibilité universelle.

Même si la mobilisation financière semble à la hauteur de l'enjeu à Paris, sur les 2.000 équipements recevant du public, seul 417 actuellement apparaissent totalement accessibles.

Nous avons la responsabilité de rendre les 1.583 restants accessibles à toute forme de handicap, tant les besoins sont nombreux. Je vous rappelle qu'il existe 4 formes de handicap : physique, psychique, sensoriel et cognitif, et que chacune nécessite des adaptations spécifiques. Le chantier est énorme et les moyens budgétaires devront continuer à être à la hauteur de nos ambitions si nous souhaitons le mener à terme, ce qui, dans un contexte de baisse des dotations de l'État, nous semble bien périlleux.

D'autre part, nous devons également insister sur la nécessité d'une sensibilisation globale au handicap pour changer fondamentalement le regard de l'autre. Des discriminations à l'encontre des jeunes atteints de déficiences cognitives sont bien trop nombreuses. Une communication accrue est nécessaire pour mettre fin aux moqueries, mises à l'écart, traitements injustes ou refus de droit pour des raisons de santé ou de handicap.

Un accompagnement efficace des jeunes en situation de handicap doit se poursuivre dans les domaines scolaire ou public pour éviter par exemple l'exode de jeunes autistes vers la Belgique ou d'autres pays européens, qui assurent un accompagnement plus approprié, ce que reconnaît la communication.

On estime à plus de 5.000 le nombre d'enfants et d'adultes accueillis en Belgique. Il nous paraît donc à tous ici nécessaire d'accélérer la mise à disposition des lieux adaptés aux autistes.

215 places ouvertes en quelques années et 353 à l'horizon 2020 ! C'est-à-dire la création de 138 places en 5 ans. Nous pensons que ce n'est pas encore suffisant et que des efforts supplémentaires devront être fournis pour accroître le nombre de ces places.

Le milieu scolaire n'est pas en reste. Permettez-moi de mettre l'accent sur la précarité et l'insuffisance des postes d'assistants de vie scolaire qui sont le lien primordial et essentiel entre les enfants handicapés, les familles et le monde scolaire.

On ne peut négliger plus longtemps cette aide précieuse et indispensable dans la scolarité et l'inclusion en milieu ordinaire de ces enfants.

Force est de constater que les retards d'attribution d'AVS sont encore bien trop nombreux pour permettre un accueil constant des enfants handicapés.

Nous devons veiller à pérenniser les contrats des AVS, bien trop précaires actuellement, pour susciter davantage de vocations et permettre de meilleures relations au sein des établissements scolaires.

Enfin, comment ne pas évoquer le volet transport qui reste encore en retrait des besoins et des réalités du handicap. Si la progression de l'accès sur les lignes de bus et de tramway est réellement en progrès et satisfaisante, le renouvellement des abris bus voyageurs laisse encore à désirer.

A titre d'exemple, les informations sonores sur la durée d'attente ainsi que les lignes desservies ne sont pas encore opérationnelles.

Concernant le métro, la dérogation de mise en accessibilité n'exclut pas une vraie détermination à rendre réellement accessible le métro parisien aux autres situations de handicap.

Nous pourrions, par exemple, penser à travailler avec la R.A.T.P. à la mise en place de parcours podotactiles pour les non-voyants dans les couloirs du métro, leur permettant ainsi de trouver aisément leur chemin.

Restons vigilants pour permettre à toutes et à tous de vivre normalement dans une société plus juste.

Je terminerai cette intervention en citant le programme d'action mondiale des Nations Unies concernant les personnes handicapées de 1982 : "le handicap est fonction des rapports des personnes handicapées avec leur environnement. Il surgit lorsque ces personnes rencontrent des obstacles culturels, matériels ou sociaux, qui sont à la portée de leurs concitoyens. Le handicap réside donc dans la perte ou la limitation des possibilités de participer, sur un pied d'égalité, avec les autres individus, à la vie en communauté".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Fanny GAILLANNE, merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en France, les personnes en situation d'incapacité ou de handicap représentent 2,64 % de la population. Cela nous enjoint bien sûr à agir.

Nous savons aussi que les citoyens vivent trop souvent à part des autres, ce qui pose des questions évidentes de vivre ensemble.

Les grands axes de travail présentés dans la communication et le mot d'ordre d'inclusion vont dans le bon sens.

Ce mot apparaît aujourd'hui évident, mais les politiques en France ont longtemps été marquées par une volonté d'intégration et non d'inclusion.

En signant en 2010 la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, notre pays a changé d'optique de travail, même si des progrès restent à faire. Et notre ville participe à cette évolution positive.

Au-delà de ce changement de perspective, l'engagement de Paris est aussi matériel, avec un budget qui est passé de 108 à 331 millions entre 2001 et 2015.

En période de modestie budgétaire, le maintien de ces financements importants est à saluer.

Et cet engagement doit avant tout être considéré comme une opportunité.

Ce qui bénéficie aux personnes en situation de handicap bénéficie finalement à tous. Cela touche les personnes en incapacité temporaire et permet d'élever globalement la qualité du service public, la notion

d'accessibilité universelle prend alors tout son sens. Cette réflexion favorise aussi l'innovation et le dynamisme de notre territoire.

Pour favoriser l'inclusion, il faut aussi un changement de regard à travailler dès le plus jeune âge.

L'intégration des jeunes enfants au sein de structures ordinaires, à l'école ou en périscolaire est à ce titre essentielle. Cette volonté doit se poursuivre aussi dans le monde du travail.

En parallèle, nous avons quelques interrogations sur les points non abordés dans la communication. Si l'accessibilité physique est importante, l'accessibilité numérique l'est aussi, et les Parisiens en situation de handicap ne doivent pas être oubliés.

Nous souhaitons aussi savoir si l'accueil de volontaires du service public porteurs de handicap est prévu, favorisé et concrétisé. Nous attendons bien sûr avec impatience le travail de diagnostic pour le prochain schéma départemental, qui permettra de mettre en lumière la transversalité des politiques parisiennes en ce domaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Bernard BROS.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, 40 ans après la première loi sur l'accessibilité et 10 ans après la loi de 2005, qui devait accélérer la mise aux normes des établissements recevant du public, force est de constater que la prise en compte du handicap dans l'espace public et dans les politiques publiques relève encore trop souvent des incantations, et beaucoup moins de réalités objectives. C'est si vrai que le législateur, s'exonérant d'ailleurs courageusement de toute responsabilité, a renvoyé, nous le savons tous, dans une ordonnance, le report d'application de la loi de 2005.

Paris, capitale, Paris ville-monde, comme vous aimez à le dire Madame la Maire, est un exemple parfois amer de cette contradiction, même si je ne remets absolument pas en question l'engagement sincère de votre adjoint Bernard JOMIER.

Mais les chiffres enfin, parlent.

Dans le dernier baromètre sur l'accessibilité des villes, publié par l'APF, Paris passe de la 20e place sur 100 villes, à la 64e place, c'est une réalité.

Sur l'ensemble des établissements relevant du public, du budget municipal ou départemental, bibliothèques, gymnases, piscines, centres d'animation, seulement 30 % des équipements ont été mis en accessibilité par la Ville depuis 2001. Ce sont donc plus de 1.700 établissements recevant du public, si mes comptes sont exacts, qui ne sont pas aux normes.

Dans le budget 2015, ce sont seulement 2,1 millions d'euros qui sont mobilisés pour des actions effectives de mise en accessibilité des équipements au titre de l'investissement, c'est-à-dire 10 fois moins que le budget participatif parisien.

Si la politique de l'autonomie des personnes handicapées ne se résume pas, j'en suis bien consciente, aux questions et aux travaux d'accessibilité, l'accessibilité, convenons-en, est la pierre angulaire de toute politique globale en matière de handicap, car sans liberté de mouvement, mes chers collègues, pas d'autonomie ni d'accès au travail ou à la formation, donc pas d'égalité des chances ni des droits. Pour cela, les moyens engagés financièrement doivent être à la hauteur de notre défi commun et la Ville doit montrer l'exemple, sinon comment prétendre entraîner derrière tous les acteurs.

L'accès au service public et au service de proximité doit donc être au cœur de l'action.

Je voudrais donner quelques pistes concrètes qui, me semble-t-il, ne sont pas ou insuffisamment développées dans la communication.

D'abord, cette question de l'accessibilité majeure doit être le cas pour les écoles et les collèges. L'accès à l'éducation est le fondement de l'égalité des chances et des droits pour les personnes en situation de handicap.

Pourtant, seulement un quart des écoles parisiennes sont accessibles. Un quart, c'est-à-dire environ 160 écoles et 29 % des collèges parisiens, c'est-à-dire une cinquantaine de collèges. C'est peu de dire que l'effort doit être amplifié et il doit l'être en particulier concernant, je crois, les fameuses classes ULIS, unités localisées pour l'inclusion scolaire dans les écoles, les ex-CLIS qui sont, certes nous le savons tous, des classes spéciales avec des

enseignants spécialisés, un effectif limité à 12 élèves, mais qui ont beaucoup de difficultés à être intégrées dans le projet pédagogique global des écoles qui les accueillent.

C'est si vrai, d'ailleurs on le sait bien, que lors des C.D.E.N. où se négocient les ouvertures et les fermetures de classes, les classes ULIS n'entrent pas en ligne de compte. J'ai une école dans le 5e, l'école élémentaire Rollin, qui est bien au-delà déjà du seuil d'ouverture d'une classe supplémentaire, et on n'a pas ouvert la classe supplémentaire. Cette absence de prise en compte des effectifs U.L.I.S. est d'ailleurs très symptomatique de la difficulté pérenne des équipes pédagogiques pour faire participer l'ensemble des enfants à des moments d'apprentissage communs.

Que dire enfin des retards répétés dans les affectations d'auxiliaires de vie scolaire ? Je dois dire qu'il ne se passe pas une rentrée sans que je ne sois saisie par des parents dont l'enfant entame l'année scolaire sans A.V.S., alors qu'une notification d'affectation leur a été transmise.

Trois ans après la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, la prise en compte du handicap dans les ateliers périscolaires est un vœu pieux et nous manquons cruellement d'offres d'activités adaptées à tous les enfants.

La Ville a désigné à la rentrée 2013 - c'est une bonne chose - des correspondants handicap, mais il faudrait à tout le moins un référent handicap pour les aménagements des rythmes éducatifs au sein de chaque circonscription des affaires scolaires de la petite enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous n'entendons pas notre collègue qui parle. Je vous demande vraiment de respecter la parole de chacune et de chacun. Si vous voulez parler, si vous avez des choses importantes à faire, allez les faire dehors.

Madame BERTHOUT, vous continuez.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci.

Je crois qu'il conviendrait également d'initier une réflexion avec l'Académie de Paris pour élargir aux temps périscolaires les activités des auxiliaires de vie scolaire.

Autre sujet de préoccupation qui est peu évoqué dans votre communication : celle des commerces et des artisans, leur accompagnement, même si, évidemment, cela excède le strict champ de compétences de la Ville. La communication, dans un jargon un brin "techno" sur le sujet, dit : "l'approche de territoire devrait être basée sur une logique de continuité de chaînes de déplacement", ce qui ne saurait évidemment exonérer la Ville d'un accompagnement, me semble-t-il, des commerçants.

J'ai, comme j'imagine beaucoup de mes collègues maires un petit peu désarmés sur ce sujet, organisé avec la C.C.I.P. des réunions d'information. Nous avons besoin d'être accompagnés pour faire avancer la prise en compte de l'accessibilité.

Je remercie d'ailleurs M. JOMIER, qui a bien voulu que le 5e soit un arrondissement pilote, entendant peut-être mon désespoir, voire mon appel simplement, pour expérimenter le déploiement d'un réseau d'ambassadeurs de l'accessibilité. Je pense que c'est une bonne initiative.

Il y a aussi la question des cabinets médicaux. Vous savez que les obligations légales en termes d'accessibilité imposent aux praticiens médicaux d'exercer en rez-de-chaussée ou dans un immeuble avec un ascenseur conforme. Je crois que pour éviter un effet "désincitatif", en particulier pour les jeunes praticiens, toutes les études DEMOMED nous montrent qu'il y a un risque, eh bien, il faudrait les aider. Et il faudrait en particulier que les bailleurs sociaux puissent fléchir des locaux en rez-de-chaussée des immeubles conventionnés à destination des professionnels de santé, et en particulier des généralistes.

Enfin, comme disent les anglo-saxons, "at last, but not least", mais il faut dire qu'ils sont un peu plus en avance que nous sur le terrain, les mairies d'arrondissement en tant que maisons communes, doivent être considérées, je crois, comme prioritaires pour des travaux d'accessibilité des administrations, puisqu'elles abritent précisément de nombreux services publics : l'état-civil, l'antenne logement, l'action sociale, etc. Elles devraient être d'ailleurs dotées, je crois, chacune, d'une antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.).

Concernant mon arrondissement, j'ai formulé un vœu en mars dernier demandant la mise en accessibilité de la mairie, qui a été inscrite au plan d'investissement de la mandature. Je n'ai, pour l'instant, aucune garantie sur le sujet.

Enfin, au-delà de la question, évidemment, des mairies des administrations parisiennes, se pose la question délicate - on en a peu parlé - de l'accessibilité en matière de voirie et d'espace public : il faut vraiment généraliser les systèmes sonores aux feux de circulation, les bandes d'éveil de vigilance à destination des personnes déficientes visuelles de part et d'autre de la traversée piétonne. C'est le b.a.-ba, qui est déjà opérationnel dans de nombreuses capitales européennes. Je note au passage d'ailleurs que la question de l'accessibilité est pour le moment singulièrement absente des priorités des programmes "Réinventons nos places".

Je serai particulièrement vigilante dans le 5e à ce que le réaménagement de la place du Panthéon ne se traduise pas par les mêmes écueils en matière d'accessibilité que le réaménagement de la place de la République.

Je dirai en conclusion qu'une politique d'accessibilité, d'autonomie et d'inclusion d'envergure nécessite vraiment de travailler finement, de travailler ensemble, bien au-delà, évidemment, des différentes sensibilités politiques.

J'espère à ce titre, Madame la Maire, que les arrondissements seront étroitement associés à la concertation que la Ville a prévu de lancer début 2016 pour élaborer la nouvelle stratégie d'inclusion pour 2017-2022. Je dois avouer que j'ai quelques craintes à ce sujet en lisant votre communication où les maires d'arrondissement ne sont pas expressément mentionnés dans la liste des parties prenantes de cette concertation.

Le handicap, évidemment, ce n'est pas l'affaire des autres, c'est l'affaire de chacun d'entre nous. Nous sommes tous susceptibles d'y être confrontés, que ce soit au sein de notre famille, nos amis, notre entourage ou bien directement. Travaillons donc ensemble sur cette question majeure du handicap, des handicaps, qui sont, j'en suis absolument convaincue, aussi une source d'enrichissement mutuel.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BERTHOUT.

La parole est à M. François HAAB, pour le groupe UDI-MODEM.

M. François HAAB. - Merci, Madame la Maire.

Voilà un sujet qui nous engage véritablement toutes et tous. Je crois que ce sujet de l'accessibilité et de l'inclusion, comme l'a rappelé Jean-Bernard BROS, pour reprendre les termes de votre communication, du monde du handicap dans la vie de la cité est absolument essentiel. Le sujet ou le chantier sont gigantesques.

Au-delà des mesures financières qui ont été rappelées, je voudrais saluer l'engagement personnel de Bernard JOMIER, parce que je sais qu'il est sur le terrain régulièrement avec les associations, et je pense que cet engagement doit être absolument souligné.

Sur les mesures qui sont présentées, globalement on ne peut, d'ailleurs quand on écoute les différentes communications, que souscrire au plan d'ensemble. Je voudrais attirer l'attention sur trois éléments de vigilance.

Le premier concerne les déplacements. Je crois que cela a été dit tout à l'heure dans l'hémicycle. Si le bus et le tramway sont quasiment 100 % accessibles, bien sûr le métro pose des difficultés. Un système de substitution, comme le service PAM, a été mis en place. Cependant, quand on regarde l'utilisation du service PAM, on constate une augmentation de près de 8 % tous les ans des recours à ce service. Il est aujourd'hui presque saturé, avec des retards importants lorsque les utilisateurs veulent y avoir recours. Là aussi, si on veut être pragmatique et essayer de mettre en place le plus rapidement possible des mesures pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap, on doit absolument reprendre l'organisation de ce service, en tout cas amplifier les moyens qui lui sont délivrés.

Le deuxième point, qui n'a pas été abordé et qui me semble essentiel, et qui pourtant, Madame la Maire, rejoint une des grandes causes de votre mandature, est la précarité. Toutes les études économiques le montrent : la situation des handicapés est un facteur majeur de risques de précarité ; le taux de chômage dans la population handicapée est d'environ 20 %, soit deux fois plus important que dans le monde des personnes valides ou dépourvues de handicap.

Dans une mandature où nous nous engageons contre la grande précarité, l'aspect économique, les conséquences du handicap sur l'accès au monde du travail doivent absolument être prises en compte. Je crois que c'est un point qui est peut-être insuffisamment soulevé dans cette communication, mais qui rejoint une cause importante pour les années qui viennent.

Enfin, et je conclurai par-là, bien sûr c'est à nouveau la prise en charge des enfants atteints de multi-handicap, et notamment de l'autisme. Cela a été dit à plusieurs reprises car tous les groupes ici l'ont signalé et vous l'avez

vous-mêmes signalé dans votre communication. On a un retard que je qualifierais d'insupportable. C'est insupportable de voir que des jeunes enfants parisiens vont en Belgique pour trouver des structures de recours. Tout le monde fait ce constat. Nous avons déposé plusieurs vœux, déjà dans cette mandature, appelant à un plan spécifique de prise en charge de ces enfants atteints de polyhandicaps et singulièrement d'autisme. Nous avons soumis l'idée d'une maison du polyhandicap et d'une maison de l'autisme, là aussi pour faciliter la prise en charge de ces enfants et, j'allais dire, au-delà de ces enfants, des familles qui s'en occupent. Bien sûr il y a la prise en charge du petit qui est malade, mais aussi des aidants qui sont autour et qui s'épuisent. Ces familles doivent être accompagnées et c'est aussi le rôle de notre solidarité de montrer à ces familles que nous sommes derrière elles, toujours et en permanence.

Enfin, et c'était également dans votre communication, au moment où Paris s'apprête, je l'espère, à accueillir des événements majeurs sur le plan planétaire, comme les Jeux Olympiques, puisque nous avons déposé notre candidature, j'aimerais que chaque fois qu'on parle de cette candidature, on dise systématiquement les Jeux olympiques et paralympiques car trop souvent on oublie les jeux paralympiques et en fait cette candidature est double. Que sur tous les logos, sur toutes les opérations de communication qui soient faites, on ait systématiquement l'association Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, François HAAB. Il y a beaucoup de convergences avec votre propos.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Moi aussi, effectivement, je me retrouve tout à fait dans une bonne partie des propos qui viennent d'être tenus, et je vais essayer de ne pas répéter. Tout le monde l'a dit mais c'est vrai que la loi pour l'égalité des chances en 2005 fut une étape essentielle dans la prise de conscience générale, mais qu'il est temps maintenant de passer à une étape supérieure et de convaincre que les Parisiennes et les Parisiens en situation de handicap ne doivent pas être considérés comme des personnes à part, mais bien être incluses dans l'ensemble de nos politiques.

Je ne redis pas tout ce qui est contenu dans la note, mais la petite enfance, la jeunesse, l'éducation, la culture, les sports, le tourisme, la voirie, l'urbanisme, le logement, les transports, la culture, tous les sujets sont bons pour qu'une inclusion de la meilleure manière possible puisse être faite.

D'ailleurs, cela a été dit aussi, notamment par Jean-Bernard BROS, mais le budget qui est consacré par la Ville à cela est largement à la hauteur de l'enjeu, puisqu'il est passé de 108,4 millions d'euros en 2001 à 331,5 millions d'euros en 2015. C'est notable qu'une collectivité investisse autant dans la question du handicap qui est une question essentielle et première.

La communication qui est présentée par l'Exécutif, Bernard JOMIER et vous Madame la Maire, est très complète et vraiment j'invite tous les élus de cet hémicycle à la lire, à bien l'analyser, à la diffuser et à la faire connaître. Elle est un point d'étape essentiel et elle permet de mettre en projet des perspectives assez concrètes, à mon sens, qu'il faut faire connaître et faire savoir.

Dans ce cadre, je souhaiterais mettre en avant quelques éléments de la communication qu'il me semblait important que vous ayez tous en tête. La question de la Maison départemental des personnes handicapées qui est une de nos missions essentielles - je dis bien nos missions, à nous, en tant qu'élus locaux - de faire en sorte de garantir aux personnes en situation de handicap l'accès aux droits et à l'information.

En cela, la Ville préside et cofinance avec l'Etat la M.D.P.H., la maison départementale des personnes handicapées de Paris qui accueille, informe, accompagne, évalue et propose. Ce sont 160 agents regroupés dans des locaux uniques qui font un travail indispensable, essentiel et que je tiens vraiment à saluer ici. Malgré une augmentation constante de leurs activités, la qualité de service est toujours au rendez-vous. Je sais que les personnels de la M.D.P.H. sont autant attachés à la question de l'égalité qu'à celle d'un service public de qualité.

Pour cela, l'objectif, que la Ville s'est fixé dès le début du mandat et qui était de réduire significativement le délai de réponse, est en bonne voie d'être atteint avant même la mi-mandat. Sans un engagement fort de la part de tous les agents de la M.D.P.H., ce rattrapage n'aurait jamais été possible.

Pour être concrète, pour la première fois depuis le début de la dématérialisation du circuit administratif, la M.D.P.H. rend aujourd'hui autant de décisions que de demandes entrantes. Ce sont 36.000 dossiers qui ont été présentés à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, depuis le début de l'année, soit 25 % de plus sur la même période de 2014, et surtout 45 % de plus qu'en 2013.

La M.D.P.H. fournit donc des efforts sans précédent pour améliorer le service public qui se doit d'être irréprochable. Les moyens dont elle dispose sont eux aussi sans précédent, mais il semble essentiel que tous ces efforts se poursuivent, d'un point de vue financier, d'un point de vue des moyens des personnels, pour que les Parisiens qui ont un besoin, soit de manière temporaire, soit sur le long terme d'un accompagnement financier et global puissent compter sur l'engagement de tous et de toutes, pour qu'enfin les Parisiennes et les Parisiens en situation de handicap, quels qu'ils soient, puissent faire leur choix comme les autres et ce, tout au long de la vie.

La M.D.P.H. de Paris est aussi un rouage essentiel - cela a été dit aussi - dans l'orientation et la mise en place de l'accompagnement des élèves en milieu ordinaire. C'est un sujet qui revient très régulièrement ici et je pense que ce n'est d'ailleurs pas de trop. Elle participe en effet au recrutement des auxiliaires de vie scolaire, dont nous parlions ce matin lors de la communication sur la rentrée scolaire. Effectivement - cela a été dit là aussi par Fanny GAILLANNE - nous constatons cette année encore des retards d'attribution des A.V.S., malgré des notifications de la M.D.P.H. qui pourtant a largement œuvré pour que tout soit calé avant la rentrée.

Il est donc essentiel pour la rentrée prochaine que les calendriers de recrutement et de nomination soient calés au mieux, et qu'ainsi tout soit bien mis en place dès le premier jour de l'école pour tous les élèves.

Enfin, il est essentiel aussi que nous continuions les efforts fournis pour que les difficultés qui perdurent au niveau de la déprécarisation des postes, au niveau des formations, des temps d'accompagnement qui sont encore parfois trop partiels, au niveau des changements qui peuvent intervenir en cours d'année soient mieux gérés.

Je voudrais enfin attirer votre attention sur les questions d'emploi. En effet, l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap est une question centrale pour garantir l'égalité et l'inclusion. Il est donc essentiel. En juin dernier à Paris, Paris a signé la troisième convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, ce qui permet de poursuivre un recrutement qualitatif au sein de la Ville de Paris des travailleurs reconnus handicapés et d'améliorer leurs conditions de travail. C'est là encore une bonne base, mais c'est surtout une base pour faire plus et mieux à tous les échelons de recrutement.

Je ne vais pas être beaucoup plus longue. La dimension de service public est une base essentielle pour que les champs d'action de la Ville et les responsabilités qui en découlent puissent avoir des effets concrets pour les Parisiennes et les Parisiens en situation de handicap. Les progrès engrangés ces dernières années dans ce cadre sont dus à une action transversale liée à une détermination que l'on peut vraiment saluer.

Pour que les défis qu'ils nous restent à relever - puisqu'il y en a encore beaucoup, vous l'avez dit, Madame la Maire - puissent l'être avec audace, il faut absolument perdurer sur ces efforts et faire de l'accessibilité universelle non pas un objectif lointain ni une posture, mais une réalité partagée par toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Sur la question de l'accessibilité, qui ne concerne pas que les personnes en situation de handicap, des efforts considérables doivent être engagés. Aussi Paris s'honorerait en comblant le retard considérable que dévoilent les chiffres fournis. 417 établissements recevant du public sont déclarés comme totalement accessibles, tandis que 1.800 E.R.P. ne le sont toujours pas. Le défi est donc immense.

Hélas, le Gouvernement vient d'élargir le champ des dérogations possibles avec la loi du 5 août 2015. J'espère que la Ville engagera bien plus de travaux que de demandes de dérogation.

En matière de logement, les chiffres sont encore plus cruels. Si 20 % des 179.000 logements de la Ville de Paris sont accessibles, soit environ 36.000 logements, et que 1,8 % d'entre eux sont adaptés, cela veut dire que la réalité se réduit à moins de 650 appartements adaptés, si j'ai bien compris. Au-delà, il faut favoriser partout la construction de logements adaptables, pas forcément adaptés, mais adaptables, qu'il est possible, par de menus travaux, de rendre adaptés à tel ou tel cas avant de domotiser tel ou tel dispositif.

A propos de l'hébergement médicosocial, nombreuses sont les personnes, selon les associations, qui ne trouvent pas de solutions adaptées à leur situation. D'ailleurs la Ville finance un accueil hors Paris d'un certain nombre de Parisiens. Combien exactement ? Un effort particulier doit être fait dans ce domaine au-delà du maintien contraint à domicile ou des unités de logements spécialisés.

Dans les transports en commun, les espaces créés pour les personnes en fauteuil roulant sont de plus en plus souvent utilisés pour des poussettes. Cela doit nous inciter pour l'avenir à concevoir nos modes de transport pour

toutes et tous, dès le départ, et non pas en raisonnant par catégorie de population. Nous devons également repenser le service PAM, actuellement totalement saturé.

Au plan de la scolarité enfin, la Ville doit prendre des mesures concrètes pour pérenniser la situation des auxiliaires de vie scolaire. Il faut les sortir de la précarité et garantir une relation de qualité avec l'école pour la réussite scolaire de l'élève.

Par manque de temps, je me contenterai d'insister rapidement pour qu'une réponse adaptée aux personnes autistes soit apportée, afin de ne pas ajouter aux situations handicapantes la cruauté d'une séparation entre la personne et sa famille, en raison d'un exil forcé au-delà de nos frontières.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Karen TAÏEB, dernière oratrice, il vous reste quatre minutes pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie à mon tour pour cette communication qui montre pleinement la volonté d'aller vers l'égalité réelle pour les personnes en situation de handicap pendant cette mandature.

Oui, nous avons fait des choses, cela est indéniable et je veux rendre hommage à Pénélope KOMITÈS dès 2001, avant la loi de 2005, et à Véronique DUBARRY qui assumait avec passion sa délégation. La présidente de la 6e Commission que je fus alors peut en témoigner.

Toutes les lignes de bus accessibles, les musées comme le Musée d'art moderne ou la Maison Victor Hugo, les 33 bibliothèques, la médiathèque Yourcenar, la médiathèque Duras, montrent que l'accessibilité existe et qu'elle peut exister.

Mais nous ne pouvons hélas fêter, comme nous aurions dû, comme nous aurions pu le faire, ce 10ème anniversaire de la loi de février 2005, car le compte n'y est pas. Cela a été dit, à Paris, sur les quelques 2.200 établissements recevant du public de la Ville et du Département de Paris, 417 seulement ont été déclarés accessibles. Trois à neuf ans de plus pour se mettre en conformité avec la loi de 2005, c'est le temps supplémentaire qui nous a été donné.

Pour nos concitoyens, porteurs de handicap, qui ont déjà usé de beaucoup de patience, c'est évidemment beaucoup trop. Notre souci sera d'aller aussi vite que possible, et le volontarisme et le pragmatisme de notre collègue Bernard JOMIER, que je veux aussi saluer, ainsi que la mobilisation financière de notre collectivité - comme cela a été rappelé - avec 331 millions d'euros en 2015 permettront, je l'espère, la rapidité d'action pour des résultats plus nets, plus visibles et plus efficaces.

Aux actions encourageantes comme l'accueil de près de 500 enfants en situation de handicap en crèche, ou la scolarisation de plus de 7.000 enfants, il faut se demander combien ne le sont pas. Si la scolarisation des enfants autistes, est une priorité...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande à tous les élus de bien vouloir s'asseoir et écouter la fin de ce débat pour que nous puissions procéder au vote de façon sereine.

Madame TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Si la scolarisation des enfants autistes est effectivement l'une de nos priorités, nous devons faire en sorte qu'ils n'aient plus à faire le choix de la Belgique.

L'idée de mutualiser, comme vous le proposez, les moyens à l'échelle de la métropole est excellente, mais nous devons garder à l'esprit le souci de la proximité des enfants avec leurs familles. L'accès à l'école, c'est permettre l'avenir. Aujourd'hui, plus de 18.000 jeunes handicapés suivent des études supérieures, non pas parce qu'ils sont plus doués qu'avant, mais seulement parce qu'il leur est possible d'y entrer.

Ce chiffre pourrait augmenter si les universités et facultés de Paris étaient toutes accessibles. Un étudiant en fauteuil roulant ne pouvant accéder qu'à seulement quelques salles de cours, une porte impossible à ouvrir par une personne en fauteuil, si cette dernière est seule, pas d'ascenseur desservant la bibliothèque, car celle-ci est inscrite au patrimoine, ou pas d'aménagement spécifique en direction des personnes mal-entendantes ou déficientes visuelles, cela existe encore.

Ce sont des exemples concrets d'un quotidien entravé. Oui, vous avez raison de dire qu'il faut mieux connaître les besoins des usagers, questionner notre action, la faire évoluer. Il s'agit aussi de continuer à faire évoluer les mentalités. Nombre de nos concitoyens considèrent encore aujourd'hui que mettre aux normes un établissement, un magasin, un cabinet médical, relève d'un sacrifice. Cela passe par la communication, le dialogue et le débat dans les conseils de quartier, dans les conseils locaux du handicap qui s'installent progressivement dans les mairies d'arrondissement, dans les commissions d'urbanisme du Vieux Paris, des sites nature et paysage. L'idée des ambassadeurs va aussi dans ce sens.

Plus qu'une obligation à se mettre en conformité avec la loi de 2005, cela doit être vécu comme un devoir pour que d'autres puissent jouir d'un simple droit : celui d'être un citoyen comme les autres, ni plus ni moins.

Avec le plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace public voté en septembre 2012, et les Ad'Ap, les établissements dont la Ville est propriétaire et qui ne sont pas encore accessibles, devraient le devenir dans un futur proche. Avec ce nouveau cadre et ces nouvelles échéances que la loi a fixés, nous nous donnons les moyens de réussir pleinement ce défi avec pragmatisme et je remercie notre collègue, Bernard JOMIER, qui a touché du doigt, par ce mot de pragmatisme, ce qui a pu ralentir la mise en accessibilité des lieux et établissements.

Madame la Maire, vous avez raison de dire que si nous arrivons à rendre les écoles accessibles aux personnes à mobilité réduite, lors des élections, c'est qu'il est possible de le faire toute l'année avec des moyens plus simples et moins chers que de rénover effectivement un perron Jules Ferry, inscrit aux Monuments historiques, dont le coût important des travaux, explique comment nous ne sommes pas arrivés, en 2015, à être au rendez-vous de l'accessibilité prévue par la loi.

C'est un exemple certes, mais ce fut comme cela un peu partout. Trouvons des solutions, des solutions innovantes, mais aussi des solutions simples, de bon sens. Allons donc encore plus loin pour faire de Paris une ville vraiment et partout accessible.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame TAÏEB. Merci à celles et ceux qui ont écouté respectueusement l'ensemble de ces débats.

Je vais donner la parole à M. Bernard JOMIER pour vous répondre.

Je demande à nouveau aux élus qui ont des conversations dans les travées de bien vouloir s'asseoir ou poursuivre ces conversations dehors.

On continue. Monsieur Bernard JOMIER, vous avez la parole pour répondre au débat.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à l'ensemble des orateurs qui viennent de s'exprimer autour de cette communication.

En quelques mots, je reprendrai volontiers les trois termes que vous avez exposés, Madame la Maire : volontarisme, modestie et audace.

Volontarisme, parce qu'on ne change pas la vie, on le sait, sans une volonté politique, et que, s'agissant de l'inclusion de toutes et tous dans notre ville et, à dessein, je n'emploie pas le mot handicap même, parce que la vision que nous portons de la ville dépasse la situation de chacun, et dit simplement que nous voulons que toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, mais aussi tous ceux qui viennent visiter notre ville, tous ceux que nous accueillons à l'occasion des grands événements, puissent accéder à l'ensemble des fonctions de notre ville et il y faut de la volonté.

Il nous faut de la modestie aussi - cela a été dit par plusieurs d'entre vous et Mme BERTHOUT a longuement insisté sur ce point - parce qu'il y a beaucoup d'échecs. La loi de 2005 a été mal appliquée. Mais modestie parce que nous en sommes tous dans cet hémicycle, mais au-delà de l'hémicycle, responsables. Nous en sommes responsables dans cet hémicycle parce que la loi a été votée, mais les uns et les autres ont été en responsabilité de la faire appliquer et n'y sont pas arrivés de façon satisfaisante.

Au-delà de cet hémicycle - il faut le dire aussi - le monde politique a une responsabilité, mais l'ensemble de la société doit aussi assumer sa part de responsabilité sur la façon dont elle donne des droits, dont elle accueille les personnes en situation de handicap au même titre que les autres. Le monde de la culture, le monde du sport, le monde de l'éducation, chacun pour sa part a un travail à faire. Personne n'a de leçon à donner à personne, mais nous avons une volonté commune à partager. Je suis satisfait de ce que les uns et les autres ont dit aujourd'hui dans cet hémicycle.

Et de l'audace parce qu'il faut avoir du courage de dire aussi que la loi du tout ou rien aboutit souvent, chère Karen TAÏEB, à ce que ce ne soit pas tout, mais que ce soit rien à l'arrivée. Un peu de pragmatisme, un peu d'adaptation aux réalités ne fait pas de mal. A l'arrivée, ce sont les personnes en situation de handicap qui doivent être gagnantes. Cela doit être ce qui fixe notre cap.

A Aurélie SOLANS, rapidement, je voudrais dire que, oui, la question de l'autisme est centrale. Aurélie SOLANS a noté avec justesse l'engagement de la Maire. On parlait de volontarisme il y a quelques secondes. Oui, il n'est pas acceptable que des Parisiens autistes, ou souffrant d'autres handicaps lourds, soient contraints d'aller aussi loin qu'en Belgique. Fixer ce cap, c'est dire que nous travaillons à mettre en œuvre les moyens pour résoudre cette question, pas tout seul parce que l'Etat a une responsabilité aussi dans les réponses.

Ensemble, à l'occasion du schéma départemental - comme l'a demandé la Maire - nous proposerons un ensemble de solutions pour cette question. J'ai commencé, avec l'Etat et avec les associations, à regarder ces solutions. D'ailleurs, la Secrétaire d'Etat, Ségolène NEUVILLE, en autorisant systématiquement les extensions d'établissement, apporte une bouffée d'oxygène. Encore récemment, une association gestionnaire me disait : "Nous estimons que c'est 20 % à 25 % de places en plus de façon assez simple, sans avoir tous les délais de procédure". Ils disaient aussi - on le sait - que le fait qu'il y ait quelques logements sociaux dans l'immédiateté géographique de ces établissements permet aussi de fluidifier les parcours.

Donc un ensemble de solutions ne passent pas que par l'établissement, mais - c'est là l'important, vous l'avez souligné, et c'est pointé dans le rapport PIVETEAU - il faut travailler autour du parcours des personnes en situation de handicap. Quand on travaille autour des parcours des personnes, c'est plus compliqué mais cela permet d'apporter un ensemble de réponses.

Rapidement, je voulais dire à Fanny GAILLANNE que, oui, la question des A.V.S. est importante, que la M.D.P.H. a parfaitement tenu les délais, a parfaitement répondu, mais la chaîne de procédures n'est pas exactement la bonne. Avec Benjamin VOISIN, le directeur de la M.D.P.H., et le Rectorat, nous avons commencé à travailler pour modifier cette chaîne afin que l'on sorte enfin de cette situation et que, dès la rentrée scolaire, l'ensemble des enfants en situation de handicap ait un A.V.S. Je rappelle, à cet égard, que nous avons considérablement progressé ces dernières années.

Plusieurs points importants ont été proposés dans la communication : évidemment, l'accessibilité universelle, la question de l'autisme, la mise en place des ambassadeurs de l'accessibilité. Mme BERTHOUT répond en partie au fait que la Ville se préoccupe de ce qui se passe autour des établissements, notamment ce qui se passe dans les commerces, puisque l'une des fonctions de ces ambassadeurs sera d'aller vers les commerçants pour leur expliquer que l'accessibilité n'est pas une contrainte supplémentaire, mais que c'est tout à fait à la portée des commerçants et que cela leur apportera quelque chose à eux aussi.

Comme vous le savez, ce dispositif sera déployé au plus près dans les arrondissements, avec la volonté que le travail des ambassadeurs soit organisé avec les arrondissements afin d'être le plus efficace possible.

D'ailleurs, la concertation avec les arrondissements est de tous les instants puisque, vous le savez, en préparant l'Ad'AP, j'ai tenu à ce qu'il y ait une réunion dans chacune des mairies d'arrondissement. Vous avez été très actifs dans votre arrondissement, comme les 19 autres maires, pour que nous préparions ensemble ces Ad'AP dans la concertation, et pas seulement par le très grand travail effectué par nos services.

Je vais conclure, car j'aurai beaucoup de choses à vous dire. Comme François HAAB l'a souligné, beaucoup de questions - tel l'emploi, la précarité -doivent être regardées et affrontées sans concession. Nous résolvons ces questions progressivement. Il faut des moyens financiers et, là aussi, si l'on veut ne pas s'en tenir aux paroles mais juger sur les actes, multiplier par trois le budget d'investissement de notre collectivité sur l'accessibilité est une marque tangible de l'engagement de notre Municipalité et, je le pense, de tout cet hémicycle.

Nous avons la volonté, nous avons conscience des obstacles, mais avec cette communication, avec l'annonce de ces priorités, nous faisons un pas supplémentaire. Oui, je conclurai là-dessus : quand Paris veut accueillir de grands événements du monde - les Jeux Olympiques et Paralympiques en sont un, comme l'Euro foot en est un autre et comme bien d'autres - la Ville se doit de faire que cet événement soit accessible à toutes et à tous, sinon elle n'accueillera pas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à nouveau, Bernard JOMIER, pour ces réponses et ce travail. Comme me le rappelle Ryadh SALLEM - je m'en fais l'écho - on ne parle pas de "faveur" ou de "politique en faveur", mais bien d'un droit et de droits que nous voulons transcrire dans le réel. Des collectivités, une ville comme la nôtre, les arrondissements également, sont absolument indispensables parce que, pour passer du droit à la réalité, il faut

effectivement du volontarisme, conscience que nous devons aller beaucoup plus loin. Je me souviens d'avant 2001 et de la façon dont Pénélope KOMITÈS avait porté ce sujet dans la première mandature de Bertrand DELANOË. Nous devons aller encore plus loin. Pour aller plus loin, il faut ce pragmatisme.

Je salue vraiment le travail fait par Bernard JOMIER pour aller maintenant vers une efficacité réelle dans la mise en œuvre de ces droits qui ne sont pas des faveurs.

Je vais maintenant vous demander de procéder aux différents votes.

Nous avons un vœu et des projets de délibération.

Le vœu a été présenté par le groupe UDI-MODEM.

Je crois, Bernard JOMIER, que l'Exécutif donne un avis favorable sous réserve d'un léger amendement. Je pense que cela a été vu et qu'il y a donc un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 G, déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 33 G).

Nous allons maintenant passer au vote d'un ensemble de projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 16 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 16 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 18 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 18 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 21 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 21 G).

La délibération DASES 26 G.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 26 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 26 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 111 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 111 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 113 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 113 G).

La délibération DASES 114 G.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 114 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 114 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 224 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 224 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 288 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 288 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 383 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 383 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 451 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 451 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 452 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 452 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 453 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 453 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 468 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 468 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 14 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 14 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 82).

Ces sigles barbares sont les sigles des directions de la Ville. Celui-là, DDEEES, est tellement barbare que je demande qu'en séance il y ait un concours d'idées pour que cela ne s'appelle plus ainsi.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 134 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 134 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 79).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 134).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 137.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 137).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 503.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 503).

Mes chers collègues, l'ensemble des projets de délibération portant sur cette communication à propos de notre politique volontariste en matière de handicap sont adoptés. Je vous remercie.

2015 DJS 274 - Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e) - Agrément du sponsor et de la nouvelle dénomination du P.O.P.B.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au "naming".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer au débat suivant, il s'agit du projet de délibération DJS 274 relatif à l'agrément du sponsor et de la nouvelle dénomination du P.O.P.B., sur lequel le groupe Communiste - Front de Gauche a déposé le vœu référencé n° 27.

Je donne la parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'approuver le choix du sponsor, la société "Accor Hôtels", avec laquelle la société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy entend conclure un contrat de nommage.

Il s'agit également de retenir la dénomination "Accor Hôtels Arena P.O.P.B." pour cet équipement. Ce projet de délibération est l'ultime étape d'un long cheminement. En effet, le recours au "naming" a été par deux fois validé par le Conseil de Paris, lors d'une première délibération de principe en 2010, puis lors de la délibération approuvant la convention de délégation de service public en septembre 2011.

Le présent projet de délibération fait également suite à l'approbation, le 28 juillet 2015 par le Conseil d'administration du P.O.P.B., du projet de lettre d'intention relative à ce contrat.

Pour plusieurs raisons, je salue ce projet de partenariat de long terme qui améliorera le service public en préservant les finances publiques.

En effet, ce partenariat ne modifie d'aucune façon ni la convention de délégation de service public, ni le statut de la S.E.M. qui en est titulaire, et ne portera aucunement atteinte aux missions de service public de cette société. Il contribuera même à les renforcer en sécurisant financièrement la vie de cette société et en donnant la possibilité aux fédérations sportives de s'associer au leader français de l'hôtellerie, grande entreprise française par ailleurs, pour mieux accueillir tous les publics.

Ce projet de nommage intervient également à une période cruciale pour le P.O.P.B. Créée en 1984, la plus grande salle omnisports d'Europe a vu son modèle arriver à terme. Pour tenir son rang de grande salle à l'échelle mondiale, des travaux de modernisation ont été rendus indispensables pour pérenniser le lieu et lui permettre d'affronter les enjeux de son temps.

Dans ce contexte, le nommage du P.O.P.B. est devenu essentiel en permettant des travaux d'ampleur indispensable et sans dépense d'argent public.

Dans un contexte de raréfaction budgétaire, le nommage permet de concentrer les efforts de la Ville de Paris dans les domaines où elle est incontournable, comme les équipements sportifs de proximité et le maillage associatif dans le domaine du sport, etc.

A cela il faut rappeler que le projet de nommage apportera une recette de 4,15 millions d'euros par an, élément substantiel de l'équilibre économique de la D.S.P., permettant de maintenir les tarifs fixés par la collectivité pour les missions de service public.

Dès sa réouverture le 14 octobre prochain, l'"Accor Hôtels Arena P.O.P.B." contribuera à l'attractivité de Paris et fera de cette salle un élément clé de la candidature de Paris aux J.O. de 2024.

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Comme maire d'arrondissement, je tiens également à saluer le travail partenarial remarquable que nous conduisons au quotidien avec les équipes du P.O.P.B., afin de mieux intégrer cet équipement dans le quartier et l'ouvrir plus largement aux habitants. Ce fut déjà le cas pour la période de travaux importants qui s'achèvent.

C'est déjà le cas pour la patinoire, qui accueille désormais des enfants de nos écoles, et ce sera le cas pour l'inauguration, les masters de tennis, et comptez sur moi pour veiller que ce soit encore le cas pour toutes les autres manifestations. Au nom de mon groupe, je soutiens donc ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Chaque fois que l'investissement privé viendra à l'appui de la gestion publique dans la clarté, dans la transparence, le groupe UDI-MODEM sera ravi de l'appuyer et de le soutenir. Nous soutiendrons ce projet de délibération et je voudrais vous dire pourquoi.

En effet, le Palais omnisports de Paris-Bercy est un équipement qui a fait ses preuves, d'une taille parfaite, quasi idéale, intermédiaire entre un Zénith et les grands stades, et permettant à toutes les manifestations d'ailleurs, qu'elles soient sportives, musicales, culturelles, quelquefois politiques, j'en ai quelques souvenirs - toi aussi Jean-François - de contribuer à ce mélange de densité populaire, d'intimité dans le spectacle et une ambiance vraiment très particulière et humainement ressentie de façon très spécifique. Je crois que les Parisiennes et Parisiens aiment Bercy unanimement.

Alors après 30 ans de bons et loyaux services, le P.O.P.B. mérite bien un lifting, une modernisation, à quel coût ? 135 ou 140 millions d'euros. Ce qui est en cause dans ce projet de délibération, au fond, c'est que la Ville fasse appel à une technique de financement qui répond à une stratégie commerciale de marketing, utilisée à l'étranger, de plus en plus utilisée en France et c'est tant mieux, celle du "naming" ou nommage, un sponsoring large moyennant le paiement d'une redevance, 3,25 millions d'euros sur 10 ou 20 ans au P.O.P.B., sur laquelle la Ville percevra d'ailleurs 30 %, sans compter les recettes supplémentaires induites par ce partenariat équilibré et rentable.

Il faut aujourd'hui être cohérent et rigoureux en matière de gestion publique, ce que la Ville de Paris n'est que trop rarement. Dans la réalité des contraintes budgétaires qui sont les nôtres, on ne peut pas manifester le vendredi

contre l'augmentation du fonds de péréquation intercommunale, le samedi contre la baisse de la dotation globale de fonctionnement, regarder tous les jours avec angoisse les variations des montants des droits de mutation, la manne financière spécifique à Paris, et puis, le lundi, se priver d'un investissement du secteur privé plus avantageux qu'aucun investissement dans ce domaine ayant été fait en France jusqu'à présent.

Nos concitoyens, les Parisiennes et Parisiens, dans notre gestion de la Ville de Paris nous demandent tous les jours de faire mieux en dépensant moins. C'est une bonne règle de gestion que je suis heureux de voir appliquée à Paris-Bercy.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, comme à chaque fois qu'au bénéfice de la Ville de Paris nous nous engageons en transparence, en bonne intelligence et pratique commerciale dans un partenariat productif entre une société d'économie mixte et une société privée, le groupe UDI-MODEM applaudit et soutient.

Nous aimerions tellement que dans beaucoup d'autres domaines d'ailleurs la Ville de Paris s'engage dans ce chemin du partenariat public/privé. Alors, oui à cette convention entre un sponsor et le P.O.P.B. Oui au choix du sponsor, grande société française d'envergure mondiale, leader dans son secteur de l'hôtellerie. Et oui aux conditions qui relèvent de cet agrément et sont à la hauteur des besoins du Palais omnisports. Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avant d'évoquer le nommage du P.O.P.B., je note que vous nous rappelez que les travaux de rénovation réalisés au Palais omnisports de Bercy représenteront un investissement total de 135 millions d'euros.

Le budget du Centre national pour le développement du sport C.N.D.S. est déjà grevé jusqu'à 2015 au moins, pour financer la rénovation des salles de football de l'Euro 2016. Ce sont les engagements du précédent Gouvernement. Ce sont de fait plusieurs centaines de millions d'euros qui échapperont au sport amateur.

Dans un esprit de modération, des grandes infrastructures sportives devraient être de mise, de sorte que les fonds publics en faveur du sport, qu'ils soient locaux ou nationaux, soient ciblés sur la pratique de proximité qui favorise le lien social, la santé publique et l'épanouissement personnel, autant de valeurs portées par l'olympisme d'ailleurs, surtout à son début.

Vous nous dites également en appui de ce projet de délibération, que le délégataire, la société anonyme d'exploitation P.O.P.B., a entamé des discussions avec le groupe "Accor" en mai dernier, afin d'établir un contrat de nommage.

Dans la mesure où vous avez déclaré que tout nouveau nom pour le P.O.P.B. devrait répondre à des critères éthiques et être porteur de valeurs progressistes, on voit mal comment ce nouveau nom "Accor Hôtels Arena P.O.P.B." répondra à cet objectif.

On comprendra par contre qu'il s'agit bien d'un dévoiement pur et simple de l'esprit du sport pour des visées mercantiles. Ce contrat rapportera à la S.A.E. P.O.P.B. 3,5 millions d'euros par ans sur 10 ans minimum. La société sélectionnée peut gagner également. L'opérateur de téléphonie britannique "O2" a vu son chiffre d'affaires augmenter de plus de 10 % et est passé de la 15e à la 4e place du classement des marques préférées des Anglais après la première année d'exploitation de la salle omnisports londonienne O2 Arena. Encore une Arena.

Les retombées pour la Ville seront plus modestes, seulement un million d'euros au regard des sommes investies. Est-ce vraiment un gain aussi considérable qui vaut que nous nous asseyons sur nos valeurs, sur la lutte contre la marchandisation du sport et de la culture ? Nous ne le pensons pas et voterons donc contre ce projet de délibération.

Par ailleurs, je rappellerai que nous avons déjà voté un vœu selon lequel nous nommions le P.O.P.B. par une star de l'athlétisme français, Alain Mimoun. Il est dommage que nous revenions sur de grands principes, c'est-à-dire qu'on nomme par des noms de personne des lieux historiques plutôt que par des marques. Sinon, demain on aura la "Google Tour Eiffel", la "Champs-Élysées je ne sais quoi", ainsi de suite. On est parti vers une marchandisation de tous les grands lieux de Paris. C'est quand même assez gênant pour le devenir de nos sociétés où on n'est qu'une série de logos et de marques.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est en 1979 que le Maire de Paris, Jacques CHIRAC, avait pris la décision de l'aménagement de la salle polyvalente du Palais Omnisports de Paris, P.O.P.B. Cet équipement fut l'un des tout premiers pour le développement du quartier de Bercy mais aussi pour tout l'Est parisien.

Aujourd'hui, nous nous apprêtons à voter pour autoriser que le nom de l'entreprise Accor soit accolé au nom de cet équipement phare du 12e arrondissement mais aussi de tout Paris. Je peux comprendre, Monsieur BONNET, votre regret que le nom d'un équipement parisien soit finalement associé à un sponsor. Mais ce débat a déjà eu lieu en septembre 2011.

En septembre 2011 en effet, la Ville de Paris a signé une délégation de service public avec la société anonyme SAEPOPB pour gérer la rénovation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris Bercy. A cette époque, l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris a validé le modèle financier, un modèle financier qui repose en effet sur le "naming".

Aujourd'hui, est-il responsable de remettre en cause cet équilibre financier de la rénovation de Bercy Arena ? Surtout, dois-je vous rappeler que les finances de la Ville ne le permettent pas. En effet, votre mauvaise gestion depuis 14 ans a épuisé toutes les ressources d'investissement et d'ailleurs il vous manque encore 300 millions d'euros pour boucler le futur budget. Aujourd'hui, vous proposez que la rénovation du P.O.P.B. incombe aux contribuables parisiens, ce qui n'est pas responsable.

Si les groupes politiques des "Verts" et des Communistes étaient tant hostiles à la notion de "naming", je ne comprends pas que nous n'ayons pas entendu votre mécontentement pendant la campagne de 2014. En effet, vous auriez dû soulever ce débat plutôt que d'être préoccupés à négocier vos places au Conseil de Paris au détriment de vos convictions.

Cela dit, aujourd'hui, nous devons donner notre accord sur le choix du sponsor et le fait que cela soit une entreprise française, en l'occurrence Accor, est une bonne nouvelle. C'est une entreprise qui a des complémentarités d'activité avec l'Arena. Cela permettra notamment, je pense, de pouvoir développer le complexe hôtelier dans le 12e arrondissement, notamment autour du P.O.P.B. et c'est un nouveau partenariat qui se veut certainement propice. L'accord financier est correct et c'est pour cette raison que notre groupe politique validera bien sûr le "naming".

Nous voulons bien entendu réaffirmer que nous serons très vigilants sur le fait qu'un équipement sportif autre portera le nom du sportif Alain Mimoun et que cela soit proposé très prochainement en accord, bien sûr, avec sa famille. Nous avons soutenu le vœu précédemment à ce sujet. Mais nous voterons positivement ce projet de délibération, permettant le choix de la société Accor pour le "naming" de la Bercy Arena.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

La parole est à Mme SIMONNET

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, en novembre dernier, notre Conseil a adopté un vœu. Oui, cela a été rappelé, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, pour qu'au lieu de faire appel au "naming", c'est-à-dire à donner à un équipement public le nom d'une entreprise privée afin que celle-ci se fasse de la publicité sur la renommée de cet équipement, eh bien, on donne le nom d'Alain Mimoun, grand sportif français d'origine algérienne qui a, en tant que soldat, contribué à la Libération, et décédé en 2013.

Or, on apprend la confirmation dans le présent projet de délibération - car on l'a su aussi par voie de presse - qu'avant la fin de l'année 2014, c'est-à-dire quelques semaines après le vote de ce vœu, a été engagée la recherche active d'un partenaire de "naming". Sur la forme et le caractère démocratique du sujet, il y a manifestement un problème. Oui, effectivement, ce n'est pas la première fois qu'on apprend des choses par la presse. C'est inacceptable.

Pourquoi la SAEPOPB, à qui est déléguée la gestion du P.O.P.B., s'engage-elle dans des démarches qui ont été rejetées par le Conseil de Paris ? La Ville étant actionnaire majoritaire de cette SAE, on se moque de nous en se lançant dans des projets contraires à ce qui a été voté. On se moque de nous et la majorité, l'Exécutif municipal se moquent de ce Conseil de Paris, ce qui est encore plus grave.

Sur le fond du dossier, le contrat de "naming" que vous nous proposez est tout simplement inacceptable. Vous proposez à une entreprise de tourisme hôtelier, Accor, de donner son nom à cet équipement sportif en échange de 4 millions d'euros plus un million par an pendant 15 ans. Après la Loi Macron, qui va augmenter le matraquage publicitaire dans les stades, après votre promotion des Jeux Olympiques qui ne seront qu'un grand cadeau fait aux

multinationales, ce projet montre une fois de plus quelle conception consumériste et adossée au secteur privé lucratif des multinationales, vous avez du sport.

Les terrains de sport et les salles de spectacle doivent être pensés comme des lieux d'émancipation individuelle et collective et non comme des lieux d'incitation à la consommation à tout prix, comme des moyens pour de grandes entreprises de gagner un peu plus d'emprise sur les esprits et de répandre leur modèle de société consumériste en nous volant nos temps de cerveau disponibles.

Votre décision de recourir au "naming" pour quelques millions d'euros témoigne d'une vision boutiquière et opportuniste de votre part. Vous offrez en pâture le service public aux intérêts privés. Il y a pourtant bien d'autres moyens de trouver de l'argent pour investir dans le sport et la culture, dans les travaux et la rénovation des équipements. Recourez davantage à l'emprunt, résistez enfin résolument à la baisse des dotations de l'Etat et à la soumission aux logiques d'austérité décrétées par Bruxelles et, oui, par le gouvernement de droite allemand, auquel se soumet notre actuel Gouvernement, eh oui.

Sinon, reprenez la logique qui nous a été présentée par l'UDI. La logique de l'UDI, c'est : comme il y a des difficultés et pas assez de moyens, on est ravis, ravis en accord avec Accor, pas de problème, on va chercher l'argent du privé. Comme l'année prochaine, les dotations de l'Etat vont diminuer encore un peu plus, eh bien on va aller encore plus chercher auprès du secteur privé. D'ailleurs, on a un magnifique projet de délibération qui en appelle encore et encore au mécénat. Après, petit à petit, on se retrouve avec une ville où l'emprise privée a pris totalement le dessus sur le caractère public. Eh bien, je trouve cela extrêmement grave. Ce projet de délibération est inadmissible.

C'est pour toutes ces raisons et pour toutes les raisons, en plus, antidémocratiques que je voterai contre et que je voterai bien évidemment le vœu qui est proposé par le groupe Communiste - Front de Gauche contre ce "naming". J'exige qu'une autre solution soit enfin étudiée, que ce soit pour le P.O.P.B. et qu'on préserve la Tour Eiffel et l'ensemble des autres équipements de la capitale de ces "namings" qui ne cessent de pulluler.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voterons contre ce projet de délibération, car nous considérons que c'est une nouvelle conquête pour le "naming", à laquelle nous opposons la mémoire vivante qui est, ma chère collègue Maire du 12e arrondissement, aussi une mission de service public.

C'est quoi, le "naming" ? C'est une pratique qui consiste pour une marque à acheter le nom d'un équipement pour en retirer des bénéfices en termes d'image et de notoriété. Le "naming" s'inscrit dans une stratégie globale de marketing et de sponsoring.

Bien plus efficace qu'un encart publicitaire, c'est une avancée de la publicité dans la dénomination du patrimoine sportif et culturel, "relooké" sous le concept d'Arena, comme un maillot de bain. Si nous ne réagissons pas, c'est l'ensemble de notre patrimoine culturel et notre paysage urbain qui va être transformé en peu de temps.

Le premier contrat en France a été conclu pour la construction de MMA Arena au Mans en 2011, mais depuis, les cas se multiplient sur tous les terrains, grands stades et grandes salles. On pense à l'Allianz Riviera à Nice, Kindarena à Rouen, Matmut Atlantique à Bordeaux. Mais aussi les centres d'entraînement comme Ooredoo pour le PSG. Cela concerne également les équipements de proximité comme un terrain de basket Nike Air Jordan à Paris ou encore les compétitions comme la Nike Women's Race ou le Schneider Electric Marathon à Paris.

Plus aucun bout de terrain ne doit échapper au sceau d'une marque. Prochaine étape, les stations de métro ou de bus, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays ? Je pense à l'Espagne. Les squares, les bibliothèques, les musées ? Je pense au musée Carnavalet, où il faudra faire des réparations. Les écoles, et après ? Le "naming" humain, avec des corps marqués et des puces insérées ? Où se trouve la limite de cette marchandisation ?

Ecoutez-moi bien : le responsable d'une grande agence de marketing disait à propos du "naming" des stades : "S'il n'y a plus de place dans les stades ou sur les maillots, il faudra aller là où il y en a, dans la tête des fans" !

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Vous l'avez évoqué, c'est de la bouche de la représentante de la droite qu'est venue la vérité : le modèle financier. Le "naming" traduit un processus de désengagement du financement public au profit du privé. Les collectivités locales, principal propriétaire des équipements sportifs et culturels, ont de moins en moins de ressources financières pour financer leurs seules enceintes, dont les contraintes imposées par les instances sportives internationales ne cessent de croître.

Dès le début, l'équipe de Nicolas SARKOZY a inscrit le "naming" comme, je cite : "Une possibilité d'aider les clubs à assumer leur mutation vers l'entreprise de spectacle sportif que la compétition économique et sportive exige". Et plus loin : "D'en finir avec la gestion publique des grands stades qui est un frein à cette mutation."

Nous y voilà. C'était le rapport Éric BESSON et Philippe Séguin.

Au fond, il s'agit de concevoir les stades comme une usine à fric. Plus de dix ans après, ces mêmes politiques libérales visent à réduire les budgets des collectivités et de l'Etat et ont permis l'appropriation de l'identité des stades par des entreprises privées pour les sortir progressivement du patrimoine public, au détriment des populations, alors que les financements restent majoritairement publics : 135 millions d'euros pour la rénovation de Bercy et, au maximum, des recettes de 20 millions d'euros pour le "naming". On est prêt à tout vendre.

Au-delà de cette privatisation, le "naming" pose une question d'ordre culturel, celle de la vente de l'espace public. Les stades, les salles de sports et les spectacles sont des marqueurs symboliques de la ville, leur nom, leur architecture sont des repères urbains de notre civilisation. Au même titre que les places ou rues, les événements qu'ils accueillent participent à la construction culturelle de la ville.

L'histoire de ces équipements est jalonnée par les performances sportives, les engagements humains des champions ou des artistes qui y sont passés. En nommant ce patrimoine vivant par le nom d'une personnalité ayant marqué l'histoire d'un pays, d'une ville ou du sport et de la culture, nous faisons un travail de transmission culturelle des luttes, des progrès, des conquêtes, des moments de joie qui ont jalonné l'histoire du peuple. Ce travail, dans une dimension éducative et culturelle, participe à l'élaboration de notre patrimoine commun et donne du sens aux valeurs du pacte républicain.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé pour demander à ce que la Ville se prononce contre le projet d'accord de "naming" entre le P.O.P.B. et le groupe hôtelier Accor, que soit mise à l'ordre du jour du Conseil de Paris la décision d'un changement de nom du P.O.P.B et que le Conseil de Paris étudie la possibilité que la commission de nomination des voies, places et espaces et équipements publics de la Ville, et le comité d'histoire de la Ville soient saisis pour avis sur ce projet au Conseil de Paris.

Etudier la possibilité de donner le nom du P.O.P.B à une personnalité ayant marqué l'histoire de notre ville, de notre pays, du sport et de la culture à la hauteur de la proposition faite par le groupe Communiste - Front de Gauche d'Alain Mimoun.

En conclusion, je voudrais terminer simplement. L'un des premiers modèles sur lequel vous vous basez vient d'Allemagne. En Allemagne, une ville Wolfsburg avait donné le nom de son stade à Volkswagen. Eh bien, tirons les leçons aujourd'hui des aspects éthiques de Volkswagen.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour répondre aux différents orateurs.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants de leurs interventions, signe que Bercy, ce Palais omnisports de Paris Bercy fait partie de notre patrimoine commun auquel nous sommes tous extrêmement attachés, notamment attachés à cette singularité qu'a souligné Éric AZIÈRE. Cette salle omnisport mais aussi omni-culturelle qui en fait encore aujourd'hui la salle, qui dans le monde, a reçu le plus de disciplines différentes. Elle reste et restera une salle unique en Europe et dans le monde.

Mais pour rester une salle unique en Europe dans le monde, elle doit évidemment, et ne soyons pas naïfs sur cette question, être désormais aux standards internationaux. Accueillir demain un championnat du monde dans une discipline, un tournoi du circuit ATP, un tournoi européen, et demain évidemment les Jeux olympiques, cela demande un certain nombre de standards.

Ces standards de qualité d'accueil sur un équipement qui date de 1979, à l'initiative de Jacques Chirac, comme l'a rappelé Mme MONTANDON, c'est 135 millions d'euros que nous venons d'investir que la S.A.E. P.O.P.B vient d'investir sur la rénovation.

Cette rénovation est effectivement assise sur un modèle économique qui avait été fixé lors de la signature de la délégation de service public avec la S.A.E. P.O.P.B qui a été signée en 2011. Effectivement, Mme MONTANDON à juste titre soulignait ce point. Nous ne débattons pas aujourd'hui du principe du "naming".

Puisque Mme SIMONNET parlait de démocratie, le principe du "naming", vous avez raison, a déjà été voté par cette Assemblée en 2011 puisqu'il était partie intégrante de la D.S.P. qui nous lie à la S.A.E. P.O.P.B. Et c'est une

D.S.P., ce qui veut dire que le P.O.P.B reste dans le giron du service public, cela veut dire qu'on ne vend pas le P.O.P.B à "Accor Hôtels". Cela veut dire tout simplement que Bercy reste une salle de service public, une salle qui 35 jours par an assure aux fédérations sportives agréées une tarification unique en France, unique en Europe : moins de 22.000 euros la journée de base minimale, vous ne trouverez cela nulle part ailleurs.

Par conséquent, pour maintenir ce service public, oui, il faut trouver des modèles économiques nouveaux. Le modèle économique de la S.A.E., on en a déjà parlé ici dans cette Assemblée. Il y a un certain nombre d'éléments sur l'évolution, la modernisation de l'Arena et notamment un certain nombre de restaurants, par exemple, qui vont ouvrir, les politiques de sièges à prestations qui font partie désormais du standard international, mais aussi le principe du "naming" qui pour autant maintient le P.O.P.B dans le giron du service public, et lié comme tel.

Mais, comme Éric AZIÈRE l'a très bien souligné, c'est un concours financier acceptable, venu du privé, à un moment donné. Oui, Monsieur BONNET, je préfère que les millions d'euros d'investissement de la Ville de Paris n'aillent pas uniquement pour les compétitions, pour les concerts de U2, mais que majoritairement l'investissement public de la Ville aille vers le sport de proximité. Je préfère utiliser cet argent pour construire 150 millions d'euros dans le cadre du plan "Nager à Paris". Je préfère investir des millions d'euros pour construire des gymnases qu'avoir à assumer tout seul la S.A.E. P.O.P.B qui est un modèle qui, aujourd'hui, peut avoir un financement équilibré entre le public et le privé.

Deuxième élément, là encore, je suis lucide. Je suis désolé, on peut s'opposer à tout, au marketing, au commerce, à l'économie de marché, mais à un moment donné, derrière le marketing, il y a de la consommation, des clients donc des salariés, de l'emploi et une économie réelle qui vit. Je ne vais pas m'interdire de parler avec une entreprise sous prétexte qu'elle est un grand groupe.

En vérité, c'est d'ailleurs le sujet du projet de délibération d'aujourd'hui. Est-ce que le grand groupe dont nous parlons, la Ville de Paris considère qu'il peut être un nommage acceptable pour le P.O.P.B ? Je crois que oui, car comme un certain nombre d'interlocuteurs l'ont relevé, c'est une entreprise française, c'est une entreprise d'une industrie extrêmement présente à Paris, le tourisme. C'est une industrie qui fait l'âme et l'histoire de Paris, vous le découvrirez dans quelque temps dans une magnifique exposition sur 300 ans de tourisme à Paris qui ouvrira à l'Hôtel de Ville. Le tourisme est l'histoire de notre ville et je pense que nous pouvons nous enorgueillir que ce soit "Accor Hôtels", une grande filière française d'excellence en matière de tourisme, qui choisisse d'associer son nom à Bercy.

Plus encore, une industrie, cher Nicolas, suite à la M.I.E. "Fabriquer à Paris", une industrie qui est non délocalisable, où les emplois sont chez nous, à Paris ; ce sont des gardiens d'hôtel, des femmes de chambre parce que Accor fait partie des entreprises qui ont plutôt réinternalisé le service de propreté dans leurs hôtels. Tout cela, ce sont des emplois non délocalisables et je préfère, une fois de plus, que pour ce nommage, nous ayons une entreprise d'un secteur touristique qui est lié à l'identité de Paris et qui fait partie par ailleurs des emplois non délocalisables.

C'est justement parce que ce "naming" rapportera 62 millions d'euros à la Ville de Paris sur l'ensemble du contrat, 62 millions d'euros, Madame SIMONNET, c'est l'équivalent de 800 places en crèches, c'est l'équivalent de 4 piscines, de 8 gymnases, de 350 logements sociaux. 62 millions d'euros, c'est l'équivalent de 350 logements sociaux, c'est-à-dire ceux que nous avons inaugurés au mois de mai dans le 1er arrondissement et on peut tous s'en réjouir. Je préfère que nous ayons cet argent disponible pour faire des crèches, des logements sociaux et des gymnases et que le P.O.P.B trouve son propre modèle économique.

J'entends, en revanche - c'est pour cela que les vœux en Conseil de Paris ont du sens - la demande d'attribuer un lieu à Alain Mimoun. Je pense que c'est important qu'Alain Mimoun puisse avoir un lieu dans Paris. Suite au vœu et à l'initiative de la maire du 12e arrondissement, Mme BARATTI-ELBAZ, nous avons visité avec la famille d'Alain Mimoun le stade qui de manière impropre est appelé le stade Paul-Valéry qui se situe derrière la cité scolaire Paul-Valéry. Cet équipement devrait, selon toute vraisemblance, être celui retenu par la famille pour porter le nom d'Alain Mimoun, avec une vraie piste d'athlétisme qui rendra hommage au grand athlète qu'il était.

Pour l'avenir de Bercy et de nos finances publiques, je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Merci à Jean-François MARTINS.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 274.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 274).

Je vous remercie.

2015 DJS 374 - Groupement d'intérêt public "Paris 2024" - Adhésion et subvention.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 374 relatif à l'adhésion et subvention au G.I.P. "Paris 2024".

La parole est à Mme BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voilà donc à l'heure d'une nouvelle étape de la belle aventure olympique et paralympique de notre Capitale. Il y a 100 ans, il avait fallu l'engagement complet de Pierre de Coubertin pour que Paris puisse accueillir les huitièmes Olympiades. Avoir les Jeux n'est donc pas une mince affaire, et je tiens à saluer la détermination complète de la Maire de Paris de les obtenir dans de bonnes conditions.

Après la déclaration officielle de notre candidature le 16 septembre, le vote de ce projet de délibération permettra à notre Ville d'entrer enfin officiellement en lice.

Mais notre candidature n'a de sens que si elle est portée par le monde sportif français, d'où l'importance de confier la présidence du Groupement d'intérêt public Paris 2024, cheville ouvrière de la candidature française, à Bernard LAPASSET et Tony ESTANGUET. Cela est du reste conforme au vœu de l'Exécutif voté par notre Conseil en avril dernier et à l'adoption à l'unanimité de notre délibération de mai. Il est par ailleurs notable qu'au sein de ce G.I.P., plus de la moitié des droits des membres fondateurs soit détenue par les comités olympiques, paralympique et sportifs français.

Mais cette candidature n'a de sens aussi que si elle associe l'ensemble des acteurs, d'où la participation aux côtés de la Ville de la Région et de l'Etat, à droits égaux.

Mais cette candidature n'a de sens enfin que dans le respect des valeurs de l'olympisme. Ces valeurs se conforment à la politique que nous menons à Paris. Le projet que nous portons devra donc en être le prolongement. Il devra notamment aider à l'aménagement du territoire de la métropole parisienne et au-delà, pourrais-je dire, puisque Marseille est retenue pour les épreuves de voile.

Avoir les Jeux sera pour nous une formidable opportunité d'intensifier la soudure entre Paris et les départements qui l'entourent, et d'intensifier ainsi le travail initié avec Paris Métropole. C'est le cas avec l'inclusion de la Seine-Saint-Denis dans ce projet, car c'est aussi une garantie que ces jeux seront populaires.

Populaires, oui, c'est une nécessité absolue pour que les jeux soient une réussite. Ils doivent être portés par l'ensemble des Franciliens. C'est ce qu'il manqua il y a 100 ans, tout comme manqua l'engagement de Paris. Les faiblesses de l'époque sont notre force aujourd'hui.

Notre projet fera le lien entre notre candidature et la pratique sportive à Paris et dans la Métropole. Il sera co-construit avec nos concitoyens tout au long de l'année prochaine. Nous pourrions peut-être réfléchir, me semble-t-il, au-delà de l'association avec des clubs amateurs, à une façon d'y associer les écoles, les collèges et les lycées pour que les jeunes Franciliens puissent pleinement vivre ces jeux. Découvrir l'histoire des Jeux, les valeurs de l'olympisme, rencontrer des athlètes et des équipes de haut niveau, visiter des complexes sportifs, voir "en vrai" un entraînement ou même une épreuve, cela doit être possible, au moins lors des éliminatoires, et cela garantirait l'enthousiasme du public.

Associer le plus grand nombre de Franciliens à ces jeux nécessite de bénéficier de lieux d'épreuves divers. Notre Métropole peut s'enorgueillir que les politiques publiques menées permettent de disposer de nombreux complexes sportifs qui pourront être exploités, comme le Stade de France, Jean-Bouin, Roland Garros, le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, la base nautique de Vaires-sur-Marne, l'Arena 92 de Nanterre, etc.

C'est aussi un gage de sobriété financière, et les jeux en ont bien besoin. La sobriété n'est pas incompatible avec l'investissement lorsqu'il est nécessaire. Ainsi, les jeux pourront être l'occasion de créer des équipements pour les Franciliens. Je pense notamment au centre aquatique, qui pourrait répondre au fort souhait de nos nageurs, qui ne sont pas avares de médailles, de bénéficier d'un véritable centre national de natation.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint, mes chers collègues, c'est avec un enthousiasme certain que les élues républicaines et socialistes et l'ensemble du groupe Socialiste et Apparentés voteront ce projet de délibération pour permettre à notre Ville de donner son feu vert à la création du G.I.P. Paris 2024 pour des Jeux populaires, fidèles aux valeurs de l'olympisme, ancrés dans notre Métropole, sobres économiquement et respectueux de notre environnement. Alors, ensemble, rêvons les Jeux !

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BACHE.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans surprise, ce projet de délibération nous propose de voter la création d'un groupement d'intérêt public pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024. Sans surprise, notre groupe votera contre ce projet de délibération.

Nos inquiétudes sur les coûts de cette candidature et des Jeux Olympiques, si notre Ville les obtient, restent les mêmes. Bien sûr, nous notons une volonté d'intégrer un nouveau modèle économique et de gouvernance, plus de transparence, des Jeux en adéquation avec les objectifs de développement durable mais, pour nous, il y a encore trop d'incertitudes au regard du fonctionnement opaque du C.I.O., de l'exonération fiscale dont il bénéficierait si ces Jeux venaient à être organisés sur le territoire francilien, des coûts financiers mais aussi humains avec une surcharge des transports, ou encore un assèchement du chiffre d'affaires des commerces de notre ville qui seront situés loin des lieux où se dérouleront les épreuves.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer nos arguments et notre inquiétude qui, d'ailleurs, sont partagés par nombre de nos concitoyennes et concitoyens, même au-delà de nos frontières. Cet été, les habitants de Boston ont répondu négativement au référendum pour l'organisation des Jeux, obligeant la ville à retirer sa candidature.

Manifestement, l'heure n'est pas à ces événements internationaux très chers et l'on ne voit nul élan populaire en faveur de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. C'est d'ailleurs sans doute la raison pour laquelle les Franciliennes et les Franciliens n'ont pas été consultés en amont pour cette candidature. Ils savent que le budget de la Ville est serré, que nous rencontrons des difficultés, que la crise est toujours présente, que Paris est obligée de vendre le nom du Palais omnisports de Paris-Bercy pour récupérer 62 millions d'euros, soit le coût total de la candidature pour les Jeux Olympiques.

Ces 10 premiers millions d'euros pèseront sur notre budget de fonctionnement et, d'une manière ou d'une autre, sur notre capacité à déployer d'autres politiques publiques de proximité dont les gens ont réellement besoin.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - L'argumentaire de la Ville en faveur de la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2014, cela me fait un peu penser à une publicité sur une banque que l'on nous matraque beaucoup en ce moment. Je tairai son nom, mais cela commence ainsi : "Je rêve d'une banque". Quand on lit le projet de délibération, cela donne : "Je rêve de Jeux Olympiques et Paralympiques dont la sobriété financière et écologique correspondre aux exigences de notre temps. Je rêve de Jeux Olympiques et Paralympiques qui contribueraient à construire une métropole au sein de laquelle aucun territoire ne serait tenu à l'écart des avancées communes. Je rêve de Jeux Olympiques et Paralympiques qui contribueraient à construire des conditions concrètes d'une société plus juste au sein de laquelle les idéaux de l'olympisme sauraient s'incarner au quotidien".

Sauf que là, comme dans la publicité, la foule éclate de rire et, comme dans la publicité, la Ville revendique qu'elle le fera. Sauf que voilà : à moins que vous croyiez aux promesses de la publicité sur ces banques, de la même

manière que la banque en question, comme toutes les grosses banques, manipulent bien leurs clients pour leurs propres intérêts, ne sont absolument pas soucieuses de l'intérêt général, quoi qu'en disent leurs publicités, les Jeux Olympiques, eux aussi, ne satisferont pas aux promesses de la Ville, bien au contraire. Non, les Jeux Olympiques et Paralympiques ne relèveront pas d'une sobriété financière.

Tous les Jeux Olympiques ont coûté bien plus cher que les estimations initiales : 3 fois le montant initial pour les Jeux Olympiques de Londres de 2012, 10 fois pour ceux de la Grèce de 2004, sans parler de ceux de la Russie et leur coût écologique encore inestimable aujourd'hui. Aucune étude n'a réussi à démontrer les retombées en termes d'emplois et de niveau de revenu des habitants. Au contraire, c'est au peuple à chaque fois, en retour, de payer les factures par plus d'austérité.

Les seuls bénéficiaires, mes chers collègues, de ces Jeux, ce sont les multinationales qui en profitent pour signer des contrats juteux avec l'Etat, avec les collectivités via des partenariats public-privé sur les grandes infrastructures. Et les parlementaires, d'ailleurs, ont d'ores et déjà prévu depuis décembre dernier d'exonérer d'impôt les organisateurs des Jeux Olympiques.

Cela devrait vous intéresser, Monsieur l'adjoint aux finances. Mais non, cela ne l'intéresse pas.

Exonérer d'impôt ? Vous vous rendez compte ? Tout cela en moins dans les caisses de l'Etat et de la Ville !

Non, les Jeux Olympiques et Paralympiques ne répondront pas non plus à l'exigence de sobriété énergétique et tourneront le dos aux exigences écologiques. Nous allons d'ailleurs avoir droit, au contraire, à une saturation de l'espace public de publicités.

Non, les Jeux Olympiques et Paralympiques ne vont pas contribuer à construire une métropole au sein de laquelle aucun territoire ne serait tenu à l'écart des avancées communes ni à construire les conditions concrètes d'une société plus juste.

Ce n'est pas parce que le village olympique sera situé dans le 93, que les conditions de vie des habitants de ce département vont changer.

Ce n'est pas parce qu'il est néanmoins et heureusement prévu qu'après les Jeux Olympiques on transformera le village olympique pour d'autres usages, que les besoins criants et délaissés depuis tant d'années dans ce département seront enfin pris en compte.

Des installations sportives dédiées aux Jeux Olympiques ne correspondent pas aux besoins de la population. Pour encourager la pratique du sport, au lieu du gigantisme des installations olympiques, qui ne serviront pas durablement, la Ville devrait prioritairement construire des équipements sportifs de proximité, notamment dans les quartiers les plus mal dotés.

La seule candidature coûte 60 millions d'euros. Cela vous rappelle quelque chose ? Et 100 millions d'euros, alors que le budget d'investissement de la Ville de Paris dédié aux équipements sportifs ne s'élève qu'à 46 millions d'euros pour 2015.

En même temps que votre campagne de communication en faveur des Jeux Olympiques, des installations sportives parisiennes sont menacées : deux projets contribuant à densifier plus encore la Capitale, comme c'est le cas au stade Championnet dans le 18e et au stade Ménilmontant dans le 11e.

Et pour les transports, la priorité sera donnée aux lignes reliant en moins de 30 minutes les sites olympiques au village olympique, alors que l'urgence sociale exigerait de prioriser le développement de la desserte fine, la désaturation des lignes les plus fréquentées - je pense notamment au RER B - de nouvelles lignes de bus inter-quartiers dans et hors Paris. Or, là, on priorise la desserte aéroport et village olympique.

Plutôt que ces Jeux Olympiques au profit des multinationales et du sport business, exigeons plus d'investissements publics pour répondre aux besoins sociaux et aux impératifs écologiques.

La Ville de Boston a su renoncer à sa candidature pour les Jeux Olympiques de 2024 face à la contestation citoyenne contre ce projet coûteux et inutile. Bien sûr, les terribles événements ayant traumatisé la population y sont également pour beaucoup, mais la population a également pris conscience de la ruine que représente une telle manifestation.

Alors, vous allez voir, je suis persuadée que la mobilisation contre les Jeux Olympiques, à l'instar du Brésil, prendra également en France. En attendant, je rêve d'une ville capitale, d'un Paris qui ne tomberait pas dans le déni démocratique et assumerait de solliciter l'avis de ses citoyens par référendum sur l'organisation ou non des Jeux Olympiques.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous prononçons favorablement sur ce projet de délibération.

En effet, nous ne pouvons que nous réjouir et soutenir l'avancée de notre projet olympique et paralympique. Notre volonté est d'y travailler et de profiter de ce moment pour refonder l'idée olympique autour des valeurs de solidarité, de fraternité et des droits de l'homme, et ainsi faire de Paris la ville de la reconquête de l'idéal olympique.

Paris est officiellement candidate depuis le 16 septembre dernier. Nous entrons dans une phase très importante de notre candidature, celle qui durera jusqu'en septembre 2017 et nous amènera à Lima où la ville hôte sera désignée.

Pour assurer nos chances de gagner, vous émettez trois exigences essentielles : l'une éthique, l'autre de transparence et, enfin, celle d'un modèle économique nouveau pour des Jeux qui relèveraient le défi du développement durable conformément au nouvel agenda 2020 du C.I.O.

C'est pour cela que nous sommes favorables à l'élargissement de la composition du groupement Paris 2024 aux personnalités qualifiées, et notamment à celles représentant le monde du travail.

En effet, il nous semble que leurs avis consultatifs sont essentiels et conformes à notre souci de laisser en legs de ces Jeux Olympiques et Paralympiques, une perspective de relance de l'emploi.

Vous posez également les conditions incontournables au succès de notre projet.

Il s'agit d'un projet sobre économiquement porté par des athlètes éminemment populaires.

Vendredi dernier, à la Maison du sport français, au siège du Comité national olympique français, l'enthousiasme de plusieurs centaines d'athlètes présents n'était autre chose qu'un appel au partage de ce beau, "je rêve des Jeux Olympiques et Paralympiques".

Dans le projet de délibération, vous faites référence à une consultation populaire de deux mois avec la promesse qu'elle s'inscrira dans un processus bien plus large de participation citoyenne à compter de la fin de l'année.

Ces deux aspects nous semblent fondamentaux.

Vous avez fait de la consultation, de la participation des Parisiens et des Parisiennes à la vie municipale, le fondement de votre projet pour Paris, et le succès du budget participatif en est un bel exemple. Continuons ensemble dans cette direction.

Comme vous le savez, le 19e arrondissement a ouvert la voie le 12 septembre dernier, un premier comité pour la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris, présidé par François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, a vu le jour.

Ce comité, qui réunit des clubs et associations sportifs de l'arrondissement et leurs bénévoles, s'ouvre désormais aux écoles et à tous les citoyens de l'arrondissement.

Il a pour objectif de faire converger les idées et les propositions, mais aussi les inquiétudes et l'exigence des populations, afin qu'elles puissent être intégrées à notre projet olympique et paralympique.

D'autres comités similaires sont en passe d'être lancés en Ile-de-France.

Par ailleurs, le mouvement sportif de Seine-Saint-Denis vient de lancer un appel à la mobilisation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Il n'y a pas qu'une seule bonne manière de mobiliser les citoyens, toute initiative susceptible d'impliquer les populations et de fédérer autour d'un projet aussi exceptionnel que les Jeux Olympiques et Paralympiques doit être promue et soutenue.

L'adhésion de la Ville de Paris au groupement d'intérêt public figure parmi les étapes importantes de notre agenda, jusqu'en 2017 au moins.

Toutefois, c'est bel et bien l'adhésion au projet de la part de la population parisienne, francilienne et française qu'il faut garantir.

Car vous le savez, Monsieur le Maire, avant de désigner la ville hôte, le C.I.O. procédera à une étude d'opinion censée mesurer l'enthousiasme de la population quant au projet olympique.

Tâchons donc de faire en sorte que cette étude d'opinion mette en avant un atout de plus pour le succès de notre candidature, à savoir une adhésion populaire fondée sur la participation et l'implication citoyenne.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Sergio TINTI.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à tous les intervenants, c'est finalement un projet de délibération qui est la suite logique de nos précédents débats sur la candidature olympique de Paris.

On en a eu un certain nombre. Le 23 juin l'annonce officielle de la candidature a été faite. Le 15 septembre dernier, le Comité international olympique a reçu les candidatures formelles, et donc nous serons cinq sur la ligne de départ : Paris, Rome, Hambourg, Budapest, et Los Angeles.

Et au-delà des débats que nous avons déjà eus, je crois que Sergio TINTI et Marinette BACHE ont bien relevé les enjeux qui sont devant nous pour les deux années à venir.

Evidemment, il y a un enjeu de conviction, de construction de ce projet olympique pour qu'il fasse sens, pour qu'il serve le développement de la métropole, pour qu'il réduise les inégalités dans la Région Ile-de-France, en particulier entre Paris et la Seine-Saint-Denis, mais aussi et surtout, qu'il favorise la pratique sportive.

C'est aussi deux ans devant nous durant lesquels nous devons convaincre les 105 membres du C.I.O. de choisir Paris, de choisir Paris avec probablement le meilleur atout qui est celui de notre ville dans cette candidature : les Parisiens eux-mêmes, leur énergie, leur envie d'accueillir, leur générosité, leur engagement. Tout cela sera probablement notre premier atout comme l'a souligné Sergio TINTI en parlant de la mobilisation, de la concertation et de la participation des citoyens à cette candidature.

Mais devant nous, il y a également deux ans durant lesquels, que la candidature soit victorieuse ou pas, nous pourrions porter des messages d'ambition sportive importante.

Et dans les semaines et les mois qui viennent, j'aurai l'occasion d'échanger avec vous à la fois les groupes, mais en 7e Commission, sur un programme d'accompagnement de cette candidature olympique. Qu'allons-nous faire en matière de programme éducatif pour transmettre les valeurs de l'olympisme, les valeurs du sport, de tolérance, d'universalité à nos enfants grâce à la candidature olympique ?

Nous aurons l'occasion de parler de programmes d'accompagnement pour les entreprises en matière d'innovation, que peut-on inventer au moment des Jeux Olympiques et qui restera, que la candidature soit victorieuse ou pas.

Nous aurons des débats d'aménagements importants sur la Métropole du Grand Paris, et quel que soit le résultat final, nous aurons pris des engagements dans la relation entre Paris et la Seine-Saint-Denis qui resteront, que l'on gagne ou pas l'organisation des Jeux Olympiques.

Et tout cela, ce sont les deux années devant nous qui sont enthousiasmantes parce qu'elles sont un accélérateur de nos politiques publiques en matière d'intégration métropolitaine, d'environnement, de pratiques sportives, d'engagement citoyen, d'accessibilité, cher Bernard, puisque Paris est candidate aussi bien aux Jeux Olympiques que Paralympiques.

Madame SIMONNET, puisque nous passez votre temps à utiliser les mots antidémocratique, déni de démocratie, puisque vous donnez en permanence des leçons de démocratie, veuillez accepter celle-ci : la démocratie commence par la vérité dite aux citoyens. Votre intervention était un tissu de mensonges, d'âneries de quelqu'un qui n'a pas lu les délibérations.

Est-ce que les lignes de métro ne sont pas des lignes utiles ? C'est la 15, la 16, celles qui vont désaturer la Seine-Saint-Denis.

Est-ce que la candidature coûte 60 millions d'euros à la Ville ? Non, elle coûte 10 millions d'euros à la Ville de Paris. 60 millions, c'est le coût global de la candidature, dont seulement la moitié est assurée par de l'argent public.

Donc, la base de la démocratie, c'est la vérité, c'est la transparence de l'information pour que ces débats sur les Jeux Olympiques continuent à être intéressants, pour que les contributions, y compris du groupe des Ecologistes de Paris qui a des réserves, puissent malgré tout nous exiger à être meilleurs sur cette candidature. Je nous invite tous à la sincérité et à la vérité dans ce type de débat, et à nous engager très pleinement dans la construction de ce G.I.P.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 374.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 374).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la gratuité des piscines municipales pour les militaires déployés dans le cadre de Vigipirate.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés ; le vœu référencé n° 28, déposé par le groupe SOCA, est relatif à la gratuité des piscines municipales pour les militaires déployés dans le cadre de Vigipirate.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour deux minutes.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, brièvement, pour déjà rendre hommage à tous les militaires qui sont à Paris depuis les terribles attentats de janvier dernier, et plus particulièrement dans le 11^e arrondissement, vous l'aurez compris.

Ils sont 4.200 en Région Ile-de-France, dont la moitié à Paris, et c'est vrai que la Mairie de Paris avait déjà annoncé en avril dernier, la mise en place de mesures de gratuité pour faciliter l'accès à certains établissements culturels, de loisirs, et là aujourd'hui, il nous semble qu'il est nécessaire d'aller plus loin, parce que d'abord c'est important de pouvoir faire du sport d'une certaine manière et c'est important de favoriser la gratuité pour les militaires qui sont évidemment en service sur Paris en ce moment.

Ce vœu, proposé par le maire du 11^e, les élus et le groupe Socialiste et Apparentés vise à faire en sorte que la gratuité soit mise en place dans les piscines municipales pour tous les militaires déployés à Paris dans le cadre de l'opération "Sentinelle", du dispositif "Vigipirate". Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à tout le travail qu'ils mènent au quotidien, parce que c'est un travail essentiel pour la sécurité des Parisiens et des Parisiennes.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur DUCLOUX et à l'ensemble des élus de la majorité du 11^e arrondissement d'avoir déposé ce vœu.

Vous le savez, 4.200 soldats sont déployés en Ile-de-France, dont la moitié à Paris dans le cadre de l'opération "Sentinelle". Des soldats qui viennent de toute la France assurer la sécurité de Paris, des Parisiens, après les menaces qui se sont avérées réelles malheureusement au mois de janvier dernier et sont toujours présentes.

Je crois que depuis presque un an que les militaires sont là, et en particulier dans le 11^e arrondissement, les Parisiens ont multiplié les signaux d'accueil, de générosité, de bienveillance. On a vu le matin des mères de famille apporter des gâteaux qu'elles avaient faits elles-mêmes aux militaires qui surveillaient les écoles dans le 11^e arrondissement.

Tous ces gestes de grande générosité, de grande reconnaissance et de gratitude des Parisiens à l'égard de nos militaires sont des gestes qui font plaisir, et la Ville de Paris s'enorgueillit de pouvoir faire le même genre de gestes.

C'est pourquoi, alors que la Maire de Paris avait annoncé déjà en avril un certain nombre d'accès de gratuité pour les militaires aux établissements culturels, le vœu du 11e nous paraît tout à fait acceptable pour qu'ils puissent désormais également accéder aux piscines.

Je vais juste faire un amendement oral, afin que ce dispositif soit restreint à la durée de l'opération "Sentinelle". Je vous propose donc d'ajouter : "la mise en place de la gratuité des piscines municipales pour les militaires déployés à Paris, dans le cadre de l'opération "Sentinelle" du dispositif "Vigipirate", le temps de cette opération".

Si vous acceptez cet amendement, je vous propose de voter ce vœu avec un avis favorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je suppose que l'amendement est accepté par Philippe DUCLOUX.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 286).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au projet d'aménagement du 49-53, boulevard de Ménilmontant.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 29, déposé par le groupe les Républicains, relatif au projet d'aménagement du 49-53, boulevard de Ménilmontant.

La parole est à M. Atanase PÉRIFAN, pour deux minutes.

M. Atanase PÉRIFAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet est relatif à l'aménagement du 49-53, boulevard de Ménilmontant, requalifiant le stade en plein air et les abords de la basilique Notre-Dame du Perpétuel Secours. Ce projet, élaboré à la fois par la Ville, Paris Habitat et la Direction de la Propreté et des Eaux, vise à rendre constructible le seul terrain public de cette taille, ouvert de l'arrondissement, destiné à la pratique sportive avec une vocation sociale et écologique dans le cadre d'une opération de promotion immobilière complexe.

Ce projet va aboutir à la construction de 86 logements dans un quartier qui est déjà le plus dense du 11e arrondissement, et cette sur-densification va impacter négativement la qualité de vie et la santé des riverains.

Ce projet immobilier conduit à bétonner un espace constitué d'un jardin partagé en pleine terre accessible au public et d'équipements sportifs en plein air, supprimant de fait un lieu de vie écologique du quartier.

Ce projet va aussi supprimer une zone de verdure située à l'entrée du terrain et de nombreux arbres centenaires, en contradiction avec la politique de protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie de la mairie du 11e.

Ce projet va réduire l'offre de biens collectifs en supprimant le stade, véritable lieu de vie offrant aux scolaires, adolescents, jeunes adultes, parents et enfants un espace de détente et de rencontre, et constituant un véritable lieu de mixité sociale, qui n'occasionne pas de nuisances sonores pour les riverains du fait de l'éloignement des habitations.

Ce projet, qui va aussi implanter une déchèterie, a été refusé par l'ensemble des habitants, et je vous rappelle qu'une pétition de plus de 4.000 signatures a été réalisée.

Il va en plus détruire totalement la perspective visuelle de l'un des atouts touristiques de ce quartier qu'est la basilique Notre-Dame du Perpétuel Secours, et la création d'un accès avec vue à partir du passage latéral de la Folie Regnault est une mascarade, quand on connaît la fréquentation totalement confidentielle de cette voie.

Pour cette raison, avec l'ensemble des élus du groupe les Républicains, nous demandons à ce que la Mairie sursoie à la réalisation de ce projet en l'état, et nous souhaitons qu'il y ait une véritable relance de la concertation avec les riverains pour aboutir à un projet prenant en compte l'intérêt des habitants.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur PÉRIFAN.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur PÉRIFAN, c'est un projet qui n'est pas nouveau, alors, je me surprends de l'arrivée de ce vœu à cette séance du Conseil de Paris. Le projet est lancé depuis la mandature précédente. Il comprend à la fois un programme de logements sociaux - c'est peut-être cela, votre problème -, un gymnase de type C et deux terrains d'éducation physique et sportive, un espace vert, et ce qui n'est pas une déchèterie, mais un centre de valorisation et d'apport des encombrants qui sera en sous-sol, Monsieur PÉRIFAN, je vous le répète. Mais je crois que vous l'avez déjà entendu un certain nombre de fois.

C'est une opération sur laquelle la pratique sportive n'est pas menacée, bien au contraire. Elle est même très largement confortée et maintenue, à la fois parce que l'on va reconstituer les deux T.E.P., mais on va également créer un gymnase, des équipements complémentaires, des vestiaires et des douches qui n'existaient pas, qui viennent très avantageusement remplacer les équipements existants. Le jardin et ses parties seront désormais traités en jardinage partagé, ce dont je ne doute pas que vu votre goût pour le partage entre voisins, vous vous félicitez de ce jardin partagé.

Sur la méthode, votre vœu signale que nous serions passés en force sur ce projet. Ce projet, cette opération a fait l'objet d'un nombre de concertations incalculables : questionnaires de concertation, lettre d'info de la mairie du 11e arrondissement, trois réunions publiques organisées à la mairie du 11e en décembre 2012, en juin 2013 et en juin 2014, et à chaque fois, nous avons pris le temps, d'écouter, d'entendre l'ensemble des propositions que nous ont faites les habitants.

Si j'étais un peu taquin, je vous dirais que la meilleure consultation, ce sont les élections municipales elles-mêmes, puisque vous aviez fait, Monsieur PÉRIFAN, avec vos amis, de ce centre de valorisation des encombrants le sujet dans le quartier des élections municipales. Je vous invite à regarder le résultat des bureaux de vote juste à côté de l'opération pour voir ce que les habitants du quartier ont décidé sur cette opération.

Cette divergence entre nous dure depuis très longtemps. Je ne crois pas que ce vœu vienne régler cette divergence, et je vous propose donc un avis défavorable sur ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2015 DDCT 124 - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal "Le patronage laïque Jules Vallès".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 124 concernant un avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement municipal "Le patronage laïque Jules Vallès".

La parole est à Mme Sylvie CEYRAC, pour cinq minutes.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Monsieur le Maire. Je serai beaucoup plus rapide.

A l'occasion de ce projet de délibération qui propose un avenant à la convention de service public de gestion du patronage laïque, je voudrais dire qu'une fois encore, encore une fois, toujours, vous appliquez votre réforme tarifaire tous azimuts. Ce projet de délibération vise encore les tranches les plus hautes, bien sûr, qui, par votre faute, quittent les équipements publics. C'est socialement injuste, car cela porte atteinte à la vraie mixité sociale, celle qui accueille tout le monde, les plus faibles comme les plus aisés.

Vous avez promis - Madame la Maire, en tout cas, a promis - "pas d'augmentation d'impôt" dans cette mandature, mais vous augmentez partout, tout le temps, tous les tarifs et toutes les taxes.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame CEYRAC.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Chers collègues, comme vous le savez, les tarifs des centres d'animation ont été modifiés par un projet de délibération du mois de décembre dernier. C'est la réforme des tarifs, qui ont été modifiés pour des raisons d'équité, pour plus de proportionnalité dans l'effort consenti par les familles.

En effet, le groupe QF 8 comprenait tous les ménages ayant un QF supérieur à 2.500 euros, ce qui équivaut à un revenu mensuel de plus de 7.500 euros pour un couple avec deux enfants. Ce groupe était trop large, intégrant des foyers pouvant avoir des revenus allant du simple au double, puisque nous avons des couples qui gagnaient 7.500 euros par mois avec deux enfants, et donc, avec un QF de 2.500, et des familles qui gagnaient jusqu'à 15.000 euros par mois. Il a donc été décidé de scinder ce QF en créant un QF 9 et un QF 10, pour faire des tarifs beaucoup plus proportionnels.

Contrairement à ce que vous essayez de nous faire croire, ces nouveaux tarifs n'impactent donc pas la classe moyenne, puisque tous les tarifs pour les coefficients de 1 à 8 n'ont pas été touchés. Nous avons juste créé un QF 9 et un QF 10. Je rappelle que moins de 3 % de la population gagne plus de 7.500 euros bruts par mois, donc je crois que les familles à qui nous demandons un effort supplémentaire sont celles qui gagnent le plus à Paris, et l'augmentation est proportionnelle à leurs revenus.

Dès l'origine, les tarifs du "Patronage laïque Jules Vallès" ont été calqués sur ceux des centres d'animation afin de respecter le principe de l'unité tarifaire au sein de la Ville de Paris. La réforme tarifaire proposée est donc identique à celle qui a été votée pour les centres d'animation l'année dernière. Ainsi, pour des raisons d'équité et pour des raisons d'unité tarifaire, cet avenant applique les nouveaux tarifs que l'on a votés pour les centres d'animation au patronage laïque.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci pour ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 124).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un bilan d'activité de la CALAss.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux référencés n° 30 et 30 bis, déposés par le groupe les Républicains et l'Exécutif, sont relatifs à un bilan d'activité de la CALAss.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour deux minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mercredi 23 septembre à 10 heures à l'Hôtel de Ville, réunion intitulée "CALAss". On l'aura compris : il ne s'agit pas d'une conférence en l'honneur de la défunte et regrettée diva, mais bien d'une réunion consacrée à cette

mystérieuse commission d'attribution des locaux associatifs. J'emploie à dessein ce terme, car nous ne savons rien ou presque sur son fonctionnement, son activité qui concerne pourtant l'attribution de locaux appartenant à la Ville et destinés à des activités associatives.

A défaut d'un bilan actualisé et d'une information transparente, nous ne disposons aujourd'hui d'aucun élément, à défaut d'éléments anciens tels que le rapport de l'Inspection générale de 2008 et du rapport de la M.I.E. relatif à la politique immobilière de la collectivité parisienne de 2013, alors présidée par notre collègue Jean-François LEGARET. En 2008, l'Inspection générale établissait à 3.500 les associations subventionnées par la Ville, et parmi celles-ci, 452 logées dans un local appartenant à la collectivité parisienne, dont 171 bénéficiant d'une totale gratuité.

A ce jour, nous savons seulement par la M.I.E. de Jean-François LEGARET sur la politique immobilière, que la CALAss a été mise en place en 2012, succédant à une autre commission placée sous la responsabilité du Secrétariat général de la Ville. Depuis, plus rien : aucune information.

Il est particulièrement regrettable qu'une telle opacité règne sur cette commission vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens. Que cela cache-t-il ?

C'est donc la motivation forte de notre vœu qui vous demande très clairement de faire toute la lumière sur le fonctionnement général de la CALAss et le bilan global de son activité, que tous les éléments d'information utiles soient portés dans les meilleurs délais à la connaissance du Conseil de Paris et donc de tous les Parisiens. Enfin, que cette commission soit réorganisée de manière pluraliste et ouverte aux élus de l'opposition.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Mes chers collègues, je suis heureuse de voir qu'une fois de plus, notre Assemblée attache de l'importance à la vie associative. C'est un sujet qui vient régulièrement dans nos débats.

Comme j'ai déjà pu vous en parler ici même, j'ai lancé dès le début de la mandature un observatoire de la vie associative parisienne. L'enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 1.200 associations parisiennes nous a confirmé que 50 % d'entre elles attendent un soutien de la Mairie de Paris en matière de locaux. Nos intuitions étaient donc bonnes et me confortent dans le choix de faire de cette question une priorité.

Laissez-moi vous rappeler en quelques mots les principales étapes de la politique volontariste, que la Ville mène depuis 2001, pour améliorer le processus d'attribution des locaux associatifs.

Depuis 2001, un titre d'occupation est systématiquement signé avec les associations. Cela a l'air évident aujourd'hui mais cela ne l'était pas avant 2001 visiblement.

Depuis 2006, le Conseil du patrimoine est appelé à se prononcer sur le niveau de loyer ou de redevance à appliquer, dès lors que ceux-ci sont inférieurs au prix du marché. Il étudie le titre le plus adapté à l'installation d'une association, il examine également le projet de bail et la redevance.

Une délibération au Conseil de Paris est désormais présentée dès lors qu'une modulation du montant de la redevance ou du loyer est légitimement envisagée.

Nous avons également mis en place dès 2003 une commission d'aide à la recherche de locaux associatifs, dite C.A.R.L.A., qui ensuite a été modernisée en 2011 et rebaptisée Commission d'attribution des locaux associatifs, celle que vous évoquez, la CALAss.

Je tiens également à ajouter que cette politique a été complétée par l'offre des Maisons des associations créées dans les vingt arrondissements qui accueillent des activités et des réunions d'instance du secteur associatif.

Votre vœu s'appuie sur la Mission d'information et d'évaluation de 2013 consacrée à la politique immobilière. Cette mission a analysé le mode de fonctionnement de la CALAss et n'a pas jugé nécessaire de formuler des propositions d'amélioration générale du dispositif. Cela prouve d'autant plus que rien de mystérieux là-dedans puisqu'il y a bien eu un rapport de la M.I.E. qui a analysé le fonctionnement de cette commission et qui a estimé à l'époque qu'il n'était pas nécessaire de faire des propositions d'amélioration. Beaucoup de réponses d'ailleurs à vos demandes d'information sont dans ce rapport de la M.I.E. que vous avez vous-même cité.

Nous avons tout de même choisi avec la Maire de Paris d'aller plus loin, et nous réfléchissons actuellement à un processus permettant un traitement des demandes de locaux plus rapide et plus moderne.

Nous travaillons également avec les bailleurs sociaux, afin de favoriser le partage de locaux entre associations.

Je vous propose, comme cela est indiqué dans le vœu de l'Exécutif que j'ai déposé, que cette réforme du processus d'attribution des locaux associatifs fasse l'objet d'une communication en 7e Commission, communication qui actualisera les éléments de bilan fournis par le rapport de la M.I.E. de 2013.

Je vous propose, en conséquence, de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Pauline VÉRON.

L'Exécutif a déposé le vœu n° 30 bis en réponse au vœu n° 30 du groupe les Républicains.

Est-ce que vous maintenez votre vœu, Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - En 10 secondes pour dire que c'est un petit pas que vous faites, mais vous reconnaissez implicitement l'opacité de votre gestion puisque vous le faites. Mais ce petit pas est insuffisant car nous demandons la transparence totale pour les Parisiens et les Parisiennes.

Nous souhaitons que l'opposition puisse siéger, ce qui est quand même normal en démocratie, donc nous ne voterons pas votre vœu et nous maintenons notre vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 287).

2015 DJS 256 - Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien - Marché de fournitures - Modalités de passation.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 256 concernant la fourniture et la pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour 5 minutes maximum. Merci.

M. Thomas LAURET. - Je voulais saluer l'action de l'Exécutif et de Jean-François MARTINS sur ce sujet des modules sportifs dans l'espace public et m'interroger sur la position de la droite. Au conseil d'arrondissement du 16e, les propos extrêmement frileux de l'adjoint au maire des Républicains qui ne veut du sport qu'encadré par des associations a encore une fois illustré le passésisme dans lequel vit la droite de l'ouest parisien, et surtout un décalage certain avec les attentes des Parisiens.

S'abstenir sur un tel projet en mettant en avant que les Parisiens n'en veulent pas, c'est d'abord tout simplement nier l'engouement des milliers de Parisiens qui ont plébiscité ce projet dans le cadre de budget 2014. Il s'agit ici de répondre à de nouvelles attentes : les pratiques sportives évoluent et les exercices de rue séduisent de plus en plus de Franciliens et de Parisiens qui souhaitent faire du sport quand ils veulent et surtout en plein air. En témoigne la création d'un championnat international de ce sport depuis 2012 en France et qui se déroule à Paris.

L'utilisation de ces équipements participe de la bonne santé et du bien-être des hommes et des femmes, car elle réduit de 40 % le risque de récidence pour un patient par exemple atteint d'un cancer du sein ou du colon.

Enfin, si ces modules d'entraînement physique en plein air autoporté de type fitness séduisent déjà un public rompu à la pratique du sport, ils ont également vocation à être utilisés par un public de tous âges, depuis l'adolescence jusqu'aux seniors, y compris par des associations sportives locales qui peuvent aussi les utiliser.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le présent projet de délibération a pour objet la fourniture et la pose de modules de sports urbains sur l'ensemble du territoire parisien, comme vient de l'expliquer mon collègue Thomas LAURET. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet "Sport urbain en liberté" qui, je cite : "Vise à faire de Paris un terrain de jeux et de sports à ciel ouvert." Et j'ajoute : sans voiture, ce serait encore mieux.

Pour la répartition de ces modules sur le territoire, dans le projet de délibération, on semble s'en remettre aux directions de la Ville, mais il y a selon nous un chaînon manquant. Dans le processus, la concertation avec les adjoints d'arrondissement qui s'occupent des espaces verts et de la voirie semble oubliée, ainsi que la concertation avec les habitants, ce qui est quand même paradoxal pour un projet qui est issu du budget participatif.

D'après nos renseignements, des équipements ont déjà été répartis entre les arrondissements. Nous aimerions savoir sur quels critères ils ont été répartis : critères quantitatifs ou disponibilité des emplacements libres ou nombre d'habitants dans l'arrondissement ? On aimerait donc en savoir plus sur ce sujet.

Nous demandons également de quelle manière les implantations vont être soumises aux habitants. D'ailleurs, si elles vont être soumises aux habitants, puisque les implantations, toujours d'après les renseignements pris en arrondissement, seraient déjà en grande partie fixées.

Enfin, les critères d'attribution du marché nous semblent discutables.

Pour l'accessibilité aux handicapés, celle-ci est bien prise en compte dans les critères. Mais pour la qualité environnementale, nous trouvons qu'elle n'est pas assez prise en compte. Puis l'achat en grande quantité réserve le marché à de gros fournisseurs.

Nous avons donc l'impression d'être mis devant le fait accompli, ce qui est dommage pour un projet issu du budget participatif.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MÉES.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS et, en complément, elle sera également à Mme Pauline VÉRON.

Jean-François ?

M. Jean-François MARTINS. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Mme MÉES et à M. LAURET.

D'abord un mot pour dire que la politique d'installation d'agrès sportifs dans l'espace public est une politique que nous conduisons depuis déjà quelques années, qui va effectivement en s'intensifiant, et Pauline VÉRON en expliquera les raisons, mais c'est une politique qui va de l'avant. Du coup, Madame MÉES, les implantations prévues, notamment des modules dits de "Street Workout" - désolé pour l'anglicisme - ou de fitness dans l'espace public, qui sont en cours d'installation, sont le fruit du marché précédent et des installations précédentes.

Là, il s'agit justement de passer un marché pour des nouveaux modules et des modules plus exigeants sur leurs contenus pédagogiques, sur leur accessibilité universelle. D'ailleurs, quand on dit accessibilité universelle, on ne pense pas qu'aux handicapés mais aussi à des modules qui peuvent être satisfaisants pour des sportifs déjà très aguerris comme pour de simples mouvements de l'activité physique pour ceux qui ont en plus envie d'une pratique ludique ou qu'il faudrait inciter à pratiquer le sport de manière plus ludique.

Ce sont donc ces nouveaux critères qui nous incitent à proposer ce projet de délibération d'un nouveau marché avec des agrès qui se veulent aussi plus innovants et plus légers dans l'espace public, notamment des agrès que nous pourrions déplacer, ce qui n'est pas le cas de notre marché existant.

Notre conviction sur ce sujet est que, malgré nos 400 équipements sportifs, les Parisiens ont envie de faire du sport dans l'espace public. L'émergence de pratiques comme le running, la course à pied qui marche très bien, le fitness, l'escalade en espace libre fait que nous devons répondre à cette demande.

Madame MÉES, je partage avec vous votre remarque sur les journées sans voiture, nous avons vu hier que la première activité que faisaient les Parisiens quand on leur rendait la rue sans voiture, c'est du vélo, c'est de la course à pied, c'est de la marche. Il y avait un terrain de foot tout à fait sauvage, mais tout à fait sympathique, installé au pied des Champs-Élysées par quelques Parisiens. C'est exactement l'esprit de ce projet de délibération : permettre de transformer la Ville et l'espace public en grand terrain de jeu pour répondre à l'aspiration du Parisien à faire des sports.

L'implantation, le choix des sites, se fera évidemment en concertation avec les mairies d'arrondissement, libre ensuite à chaque mairie d'arrondissement de choisir les voies de sa concertation.

Je ne vais pas imposer, Monsieur LAURET, à la mairie du 16e, la manière dont elle souhaite concerter ses habitants, mais nous le ferons évidemment chaque fois en lien avec les mairies d'arrondissement, avec le référent à l'espace public, avec les adjoints au sport, pour trouver le lieu où il y a la pratique, le lieu où il y a la place dans l'espace public et où cela correspond aussi à une demande des habitants.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Oui, quelques mots pour rappeler que ce projet est la mise en œuvre du budget participatif 2014, puisque c'était un des projets qui a été choisi par les Parisiens dans la liste des 15 projets que nous avons soumis au vote l'année dernière, donc, il y en avait 9 qui ont été choisis par les Parisiens.

Donc c'est très concrètement maintenant cette mise en œuvre des projets choisis par les Parisiens.

J'en profite pour dire que demain, à midi, seront annoncés les résultats du vote du budget participatif de cette année, qui a été un très grand succès avec une participation vraiment très nettement à la hausse, donc, rendez-vous demain pour voir et découvrir les projets de l'année prochaine.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Avec grand plaisir ! Merci, Pauline VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 256.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 256).

Chers collègues, nous en avons terminé avec les projets de la 7e Commission.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons entamer les travaux et les projets de la 1ère Commission et conformément au règlement intérieur, je donne la parole à Pierre GABORIAU, président de la Commission.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, en tant que président de la Commission des Finances, j'ai tenu en ouverture de notre Commission, à remercier, au nom de tous les membres présents, Jean-Baptiste NICOLAS, directeur des Finances qui, comme vous le savez, change de direction pour aller aux ressources humaines. Je le remercie pour l'accompagnement qu'il a eu pour les membres de la commission des Finances et pour les Finances tout court de la Ville pendant les trois ans où il a exercé son poste de directeur des Finances.

Nous avons commencé notre Commission sur les finances et le suivi des S.E.M., comme à l'habitude.

J'ai tout d'abord proposé, à la suite de la commission des élus sur les concessions emblématiques, qu'une synthèse sur le dossier de la publicité à Paris soit présentée en 1ère Commission à la séance de novembre prochain.

Puis, notre collègue, Julien BARGETON, comme à l'habitude, a présenté et commenté les tableaux de bord financiers, en particulier pour la fiscalité immobilière. A signaler en cumul de neuvième année comptable, la recette à périmètre courant a atteint 747,7 millions en diminution de 2,5 par rapport à 2014, soit moins 19,4, mais c'était déjà dans les prévisions et actuellement, la situation immobilière est plutôt en train de s'améliorer, mais il faut rester prudent.

Trois dossiers ont été abordés avec nos collègues présents :

- la cession partielle de la participation de la ville au sein de la S.A.E.M.E.S. ;
- la convention de groupement de commandes transnationales pour l'achat de fourniture et services à faible teneur en carbone ;
- et enfin, la concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du chalet de Saint-Mandé.

Je laisserai mes collègues, qui sont inscrits, intervenir sur ces trois dossiers, tout à l'heure, après mon intervention.

En matière de Ressources Humaines, services publics et modernisation de l'administration, notre collègue, Emmanuel GRÉGOIRE, a fait un point sur la protection fonctionnelle des élus suite à la réunion des représentants des groupes tenue le 19 juin dernier. Le relevé des conclusions de la réunion ainsi qu'un guide de la protection fonctionnelle des élus parisiens ont été distribués aux membres de la Commission.

La question précise de la protection particulière des maires d'arrondissement a été évoquée.

En matière d'économie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire, notre collègue Antoinette GUHL, rapporteure, a évoqué les Etats généraux de l'économie circulaire du Grand Paris, dont les journées de clôture se sont tenues à l'Hôtel de ville du 14 au 16 septembre.

L'événement a accueilli plus de 2.000 personnes reprenant le travail des 7 groupes, composés de 240 représentants issus de près de 120 structures différentes. Le Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris propose 65 mesures déclinées en 7 axes, le premier engagement portera sur la commande publique.

En matière de commerce et d'artisanat, ma collègue rapporteure, Mme POLSKI, a présenté les projets de délibération sur les subventions aux associations locales pour les illuminations de Noël. Une fois encore, la question de l'attribution trop tardive du vote du Conseil et du versement de la subvention aux associations de commerçants a justement été posée.

Enfin, les membres de la 1ère Commission, ainsi que ceux de la 3e et de la 5e, ont été conviés à une réunion de présentation du rapport de la M.I.E., "Fabriquer à Paris, pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir" qui nous a été présenté ce matin en Conseil de Paris ?

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2015 DAJ 24 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 7 juillet, 8 et 15 septembre 2015 ainsi que d'un marché attribué à la CAO du 16 juin 2015.

2015 DAJ 10 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 7 juillet et 8 septembre 2015.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux concessions d'occupation domaniale.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons passer aux projets de la Commission et nous examinons d'abord conjointement les projets de délibération DAJ 24 et DAJ 10 G ainsi que le vœu référencé n° 31, ils sont relatifs à la signature de marchés à conclure avec les attributaires.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je me bornerai à présenter le vœu n° 31, qui ne fait que reprendre d'ailleurs des propos que nous avons échangés à l'issue de notre dernière séance de la commission des concessions emblématiques, présidée par Julien BARGETON, et j'avais posé une question.

J'avais posé la question de savoir si les animations de fin d'année et les occupations temporaires pour des activités festives, pouvaient relever du statut de convention d'occupation domaniale.

La DAJ a répondu spontanément qu'il ne semblait pas y avoir d'objection.

Le comparatif que je fais, c'est que j'ai l'honneur et l'avantage d'être membre de la Commission d'appel d'offres, je m'efforce d'y participer avec assiduité et je fais donc la comparaison.

Le problème posé, c'est que lorsqu'on a un infructueux sur un marché d'appel d'offres, il y a une négociation, les membres de la Commission d'appel d'offres ne voient absolument aucun dossier et n'ont absolument aucun élément pour avoir une opinion sur le dossier d'un candidat.

A contrario, lorsqu'on est dans cette commission facultative, et plus informelle des concessions emblématiques, on a un vrai débat. Les maires d'arrondissement y sont conviés et je trouve que l'on y fait un travail de qualité. Donc, je souhaite qu'il soit tenu compte de cette expérience, et que l'on puisse regarder, au cas par cas, bien sûr, s'il est possible de requalifier un certain nombre de ces marchés en conventions d'occupation domaniale, de manière à ce que nous puissions en faire un examen plus approfondi.

C'est le sens de ce vœu que j'ai déposé avec le président de la commission des Finances, Pierre GABORIAU, et sur lequel nous aimerions avoir une réponse aussi favorable que possible bien entendu.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

M. Julien BARGETON va vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Comme vous, Monsieur LEGARET, je ne peux que me réjouir de la qualité des échanges que nous avons lors de la commission des élus. C'est un travail conséquent pour les services et les cabinets, mais ce n'est pas en vain. C'est un exercice de transparence exemplaire, qui nous donne, à nous, élus parisiens, tout groupe confondu, l'opportunité d'échanger sur les concessions stratégiques et emblématiques.

J'ai également souhaité que nous puissions régulièrement examiner des dossiers transversaux de fond :

- sur la doctrine générale que la Ville applique à ses concessions,
- sur le bilan annuel, dont l'exercice 2014 vous sera présenté en décembre,
- sur l'appel à idées pour 24 sites Parisiens,
- sur la publicité,
- et bientôt nous le ferons sur le mécanisme de redevance, etc.

Or, comme je vous l'ai personnellement présenté en Commission, début juin, avec le bilan des concessions voté aux derniers Conseil de Paris, il y a près de 700 concessions potentiellement visées par notre commission d'élus.

Je m'attache à sélectionner les plus stratégiques d'entre elles, comme la Tour Eiffel ou le Jardin d'acclimatation. Votre vœu propose d'y inclure les occupations temporaires, les A.O.T., ce qui fait monter ce chiffre à plus de 32.000 contrats.

Je tiens à ce que nous gardions cette qualité d'échange, et pour cela il faut maintenir un nombre de dossiers raisonnable au profit des plus stratégiques. Nous avons déjà un rythme de réunion quasi-mensuel, bien plus soutenu que ce qui avait été initialement prévu dans l'arrêté de création de cette commission, qui disait : une commission par semestre.

Heureusement, on n'en est pas là, mais maintenant on en est à une par mois. Afin de garder cette qualité de travail, moi je vous demande plutôt de retirer votre vœu. Je veux bien que l'on fasse des efforts parfois, au cas par cas, que l'on y ajoute certaines choses, mais je ne peux pas défendre un tel élargissement, aussi large et aussi général, des sujets qui sont abordés par cette commission, parce que je pense que cela risquerait finalement de dénaturer ces travaux alors que là, nous avons atteint, il me semble, un bon rythme de croisière.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LEGARET, est-ce que vous suivez le raisonnement de M. BARGETON ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je maintiens ce vœu et je le maintiens parce que vous savez très bien que la presse s'est fait l'écho d'un certain nombre de problèmes. On pourrait très bien en sortir par le haut en faisant une proposition qui tienne compte de toutes ces objections.

J'aimerais au moins que l'on puisse en rediscuter au cas par cas. C'est la raison pour laquelle je maintiens ce vœu, bien entendu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Entendu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAJ 24).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 10 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAJ 10 G).

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Peut-on faire une vérification du vote de rejet du vœu n° 31 ?

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - C'est évident qu'il est rejeté, Monsieur le Président. On ne va pas recompter. C'est absolument évident. Je veux bien que l'on revote à main levée, si vous voulez.

Qui est pour le vœu référencé n° 31, déposé par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif ?

Contre ?

Abstentions ?

Il est repoussé, Monsieur LEGARET.

2015 DFA 90 - Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 90 portant sur un marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 32.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 32 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 32 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 90 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DFA 90).

2015 DFA 85 - Cession partielle de la participation de la Ville au sein de la SAEMES.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 85 relatif à une cession partielle de la participation de la Ville au sein de la S.A.E.M.E.S.

M. Eric AZIÈRE est bien là, donc il a bien la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Absolument.

Sur ce sujet particulier de la S.A.E.M.E.S., le temps que je retrouve le dossier, ce qu'il nous est proposé d'accepter aujourd'hui, c'est de valider une cession des parts, non seulement de la Ville mais de deux autres actionnaires de la S.A.E.M.E.S., pour arriver à un gain réel de la vente de ces actions pour la Ville de Paris et une recette globale d'un peu moins de 18 millions d'euros sur cette société d'économie mixte dont nous gardons la majorité des actions.

Aujourd'hui, le doute que nous avons est celui du calcul qui a été fait à l'occasion de cette négociation directement entre la S.A.E.M.E.S., les conseillers financiers et la société EFFIA, l'acheteur de ces actions. Ce calcul nous semble être un calcul intéressant, mais il ne tient pas forcément compte des mesures qui ont été prises récemment sur l'augmentation du prix du parking souterrain qui optimise, au moins à hauteur de près de 9 % ou 10 %, le chiffre d'affaires de la S.A.E.M.E.S. en l'occurrence.

Il me paraît assez paradoxal, au moment où l'on augmente le prix des parkings souterrains, de céder ce qui pourrait être considéré comme une rente de situation, c'est-à-dire une partie des actions de la S.A.E.M.E.S. à une filiale de la S.N.C.F., aussi respectable soit-elle.

Nous avons un doute, en tout cas, sur l'efficacité économique à long terme de cette cession de parts et nous avons les plus fortes réserves sur ce plan.

Voilà tout ce que je voulais dire, sans compter que l'on rentre, encore une fois, dans des contradictions assez grandes. On nous expliquait, sous la mandature précédente, qu'il fallait favoriser la disparition des voitures en surface de telle façon que l'on baisse les tarifs, l'on fasse une incitation financière sur les tarifs en parking souterrain. Or, aujourd'hui, il se trouve qu'effectivement le prix des parkings souterrains est supérieur à celui des parkings en surface.

En l'occurrence, on attend avec intérêt la prochaine étape qui verra la modernisation des parkings en surface pour les remettre, cette fois, un peu plus hauts que les parkings souterrains.

Cette vente, quelque part de la poule aux œufs d'or, me rappelle, les mêmes causes produisant les mêmes effets, les erreurs de gestion en ce qui concerne les sociétés d'Etat ou les sociétés d'économie mixte comparables à celles que nous avons connues avec la vente des sociétés d'autoroutes à des concessionnaires privés. Je ne suis pas certain, aujourd'hui, que tout ceci se fasse dans l'intérêt du contribuable parisien, en tout cas pas sur le long terme.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Comme on le sait, la Ville de Paris cède ses parts dans le capital de cette importante S.E.M. qui est vraiment l'outil de pilotage de la Ville en matière de stationnement. On a bien compris que la Ville réalise une recette substantielle occasionnelle de près de 18 millions d'euros.

On n'a pas apporté des réponses extrêmement précises à la question que j'ai posée en 1ère commission. Faire une recette exceptionnelle en une seule fois, sur la cession de départ, d'accord. On sait ce que l'on gagne en un jour, mais on ne sait pas ce que l'on perd sur la durée.

C'est la question que j'ai posée et je la repose parce que je n'ai obtenu aucun élément d'information éclairant lors des travaux de la 1ère Commission.

Je repose cette question en espérant qu'il me sera répondu.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur la question de l'opportunité financière. Jean-François vient de faire un point et, de toute façon, nous allons céder ces 33 % de parts.

Pour ma part, je vais partager avec vous mes analyses tirées de cette grosse année et demie comme administratrice de la S.A.E.M.E.S. En termes de méthode, il est tout de même assez curieux que la Municipalité ait choisi que ce projet de délibération ne soit pas co-rapporté en 3e Commission. En effet, on parle ici de céder 33 % des parts de la S.E.M. de stationnement de la Ville. Or, à aucun moment nous n'avons eu à débattre de la stratégie industrielle décidée par le principal actionnaire, c'est-à-dire nous, la Ville de Paris.

La Ville de Paris refuse tout simplement ce débat sur la stratégie industrielle parce qu'il mettrait en lumière que cela fait des années que l'activité de la S.A.E.M.E.S. est mise en sommeil avec un simple maintien des actifs et sans aucun développement commercial à la hauteur de son potentiel.

Il faut dire qu'en 2001 et 2008, la majorité socialiste a confié à son allié écologiste la présidence de la S.A.E.M.E.S., alors deuxième opérateur de stationnement à Paris et a, de fait, appliqué à la gestion de cette S.E.M. la théorie du pâtissier diabétique. Vous avez en effet demandé à des élus écologistes dirigeants de la S.A.E.M.E.S. de mettre en place une politique industrielle pour rivaliser avec des géants du secteur comme "Vinci Park", alors que dans le même temps vous autorisiez ces mêmes élus à réduire la place de la voiture dans l'espace urbain.

À partir de là, il suffit de feuilleter les rapports d'activité de la S.E.M. pour constater une mise sous formol de la S.A.E.M.E.S. Concernant la diminution des places gérées, on est passé de 2002 à 2006 à moins de 3.600 places, c'est-à-dire à moins de 18 % du cœur d'activité de la S.A.E.M.E.S., alors qu'on me répondra que le chiffre d'affaires, lui, a augmenté régulièrement depuis. Mais pour connaître la bonne santé financière d'une société, rien ne vaut le résultat net. En 2004, il était encore de 4,3 millions d'euros et en 2014, il nous est annoncé à 1,6 million d'euros.

Malgré tout, la S.A.E.M.E.S. reste une belle S.E.M. puisqu'elle dispose de 37 millions de capitaux propres et qu'elle vient de faire une belle opération immobilière sur son siège. Elle reste une belle S.E.M., car bien que muselée sur le territoire parisien, elle a remporté de nombreux marchés en petite et grande couronne en développant des projets innovants.

La différence de positionnement et d'audace dans les projets présentés, une fois le périphérique passé, est assez frappante. Il suffit de prendre connaissance de la maquette du futur parc de stationnement de l'hôpital Henri

Mondor à Créteil pour comprendre, mes chers collègues, que la S.A.E.M.E.S. est une belle endormie que le nouvel actionnaire privé va sortir de son sommeil assez facilement.

Au final, quoi qu'on pense de l'opportunité financière de cette session, elle est une formidable opportunité industrielle et commerciale qui va permettre à la S.A.E.M.E.S. de définir enfin une stratégie. En tant qu'administratrice, je défendrai pour ma part le développement du parc résidentiel sur Paris pour que les 42 % de Parisiens qui disposent encore d'un véhicule préfèrent le laisser dans leur quotidien pour utiliser les transports publics. Je défendrai également une stratégie assez offensive sur le territoire du Grand Paris où des opportunités de création de nouvelles mobilités vont se présenter. Il y est important que la S.A.E.M.E.S. soit présente dans cette révolution.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BOILLLOT.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce projet de délibération prévoit la cession d'une partie des parts de la Ville dans la S.A.E.M.E.S., qui ne sera plus ensuite que tout juste majoritaire à 50 %.

Certes, le repreneur est une filiale de la S.N.C.F. Néanmoins, ce désengagement de la Ville de la S.E.M. m'inquiète. Pourquoi décider cette cession alors que la S.A.E.M.E.S. réalise en 2014 une marge de bénéfices importante et que les parkings sont une compétence municipale importante ainsi qu'une source de revenu non négligeable pour la Ville ?

Alors que la Maire affirme par voie de presse vouloir étendre les compétences de la collectivité parisienne et que la gestion des parkings, sa tarification - dont je conteste bon nombre d'aspects par ailleurs - est souvent présentée par la Maire comme un élément clé de la politique parisienne de réduction de la pollution atmosphérique.

Par ailleurs, cette cession intervient dans un contexte de conflits sociaux importants au sein de la S.E.M. avec des cas de suppressions de postes injustifiées, la suppression d'une prime il y a quelques années et la dénonciation par l'ensemble des organisations syndicales d'une politique globale de remise en cause des acquis sociaux des salariés.

Les salariés de la S.A. ont des salaires très faibles. Ils travaillent dans des conditions difficiles, en sous-sol, respirant un air pollué, qui provoque une dégradation prématurée de leur santé. Ils étaient présents ce matin devant l'Hôtel de Ville. Je pense, chers collègues, que vous avez pu prendre leurs tracts. Ils sont inquiets quant au devenir de leurs emplois, de leurs conditions de travail, des acquis sociaux qu'ils ont réussi à arracher.

Quelles réponses, quelles garanties pouvez-vous leur apporter ? Enfin, même si c'est à "Effia", filiale de la S.N.C.F., que la Ville cède ses parts dans cette S.E.M., ce processus de désengagement marque une perte de contrôle de la Ville sur cette S.E.M. et c'est un risque accru de privatisation ultérieur. Que pourrez-vous faire si "Effia" décide de revendre au privé ses parts le coup d'après ?

Comme à mon habitude, je défends la remunicipalisation de la gestion des parkings de la Ville. Je vous rappelle que le groupe "Vinci", pendant ce temps, fait des bénéfices nets annuels de plus de 45 millions d'euros nets par an. 45 millions d'euros nets par an, mes chers collègues.

La municipalisation des parkings via des S.E.M. contrôlées par la Ville est la seule voie permettant à la fois d'éviter que de grosses entreprises privées ne réalisent des bénéfices à partir des biens publics, et de conserver un contrôle politique de notre collectivité sur ces parkings, compétence si importante pour Paris dans le contexte actuel d'urgence climatique et de nécessité de réduire la place de la voiture dans la vie des Parisiennes et des Parisiens.

Je voterai par conséquent contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes engagés au niveau de la Ville dans une politique de réduction de la place de la voiture, ce qui doit nous conduire effectivement à développer des transports en commun de qualité.

Cela va donc entraîner, de fait, en lien avec le métro Grand Paris, plus de parkings et donc de stationnements. Je pense que la S.A.E.M.E.S. est un accompagnateur des mobilités et lieux d'échanges intermodaux à la fois pour les voitures, les deux-roues.

Bien naturellement, des efforts sont à faire en matière d'amélioration, de modernisation des parkings, dans l'innovation, dans les offres et les services. Pour répondre aussi aux nouveaux besoins, notamment les parkings connectés. Le partenariat avec "Effia", filiale du groupe "Keolis", du groupe S.N.C.F., qui est leader au niveau du stationnement, va, me semble-t-il, permettre de renforcer le positionnement de la S.A.E.M.E.S. comme opérateur francilien à part entière en renforçant aussi les partenariats qu'elle a déjà avec "Effia". La S.A.E.M.E.S. a beaucoup d'atouts. Elle est doublement certifiée, ISO 9001, comme "Effia", et ISO 14001.

L'enjeu aussi pour cette cession, c'est, je le disais, le Grand Paris Express, avec les nouvelles lignes de métro, les 30 nouvelles gares, qui va aussi induire la création de nouveaux parkings, parcs de stationnement, des parcs mixtes, donc des nouveaux lieux d'échanges intermodaux.

Dans cette opération de cession, je me fais aussi, à mon niveau, l'écho des préoccupations qu'expriment les personnels des sociétés concernées, notamment ceux de la S.A.E.M.E.S., sur l'enjeu du maintien de l'emploi, en quantité et en qualité, le maintien des acquis sociaux, des us et coutumes. Je pense aussi qu'ils sont fondés lorsqu'ils revendiquent d'avoir une meilleure visibilité sur la nouvelle stratégie de cette entité qui se dessine. Sur le type de gouvernance, je pense qu'il y aura à nouer de véritables négociations avec les syndicats des personnels concernés.

C'est dans ces conditions-là et pour les arguments que je viens de développer succinctement que nous donnons un avis favorable à ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Pour répondre aux orateurs, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Effectivement, la S.A.E.M.E.S. est à la recherche d'un partenaire industriel depuis 2011 pour bénéficier de l'expérience d'un acteur majeur du secteur et de synergies potentielles. La Ville bien sûr garde le contrôle de la société avec la majorité du capital et des voix au Conseil d'administration et a souhaité d'ailleurs encadrer et renforcer les règles de gouvernance avec la négociation d'un pacte d'actionnaires. Nous avons bien choisi "Effia" dans une démarche industrielle - et pas financière - de service public.

Je ne pense pas que l'on puisse dire, Monsieur AZIÈRE, qu'il s'agit d'une rente de situation ou d'une poule aux œufs d'or. Vous savez que, certes, il y a eu une augmentation du tarif, mais c'est parce qu'on passe au quart d'heure. Cette loi est applicable et, en réalité, c'est pour les usagers une réduction puisque quand vous restez moins longtemps, vous payez la réalité de votre stationnement. Par conséquent, c'est parfaitement neutre d'un point de vue financier. Il n'y a absolument aucun gain financier au passage au quart d'heure, au contraire. La réalité de la prise en compte d'une durée de stationnement conduit à des pertes éventuelles de recettes qui ont été simplement neutralisées par une adaptation des tarifs.

Ainsi, ce groupe "Effia" qui va rentrer ne change rien à la politique de versement des dividendes qui est inchangée. En outre, la stabilité de l'actionnariat est garantie par l'impossibilité de revendre les titres pendant trois ans pour "Effia", pour répondre à la question de Mme SIMONNET.

Il est vrai que la recette est substantielle pour la Ville, 17 millions d'euros, cela a été bien négocié et c'est normal, mais comme l'a bien dit M. LE RESTE, c'est d'abord une efficacité accrue de la S.E.M., qui bénéficiera de l'expertise et des synergies avec "Effia" avec laquelle elle est déjà partenaire, qui était recherchée.

Je vais essayer de répondre aux interrogations de M. LEGARET et Mme BOILLOT, parce que cela va ensemble, ce partenariat, c'est bien un développement stratégique et c'est un raisonnement dynamique qu'il faut adopter, parce que c'est ce qui nous permet d'imaginer, d'espérer, de vouloir une hausse de l'activité du chiffre d'affaires, et donc des dividendes pour la Ville.

Pourquoi ? Parce que la compétitivité de la S.A.E.M.E.S. pourrait être améliorée face à ses concurrents grâce à ce partenariat industriel qui apportera un appui financier, commercial et technique aux équipes de la S.A.E.M.E.S.

Ensuite, cela permettra d'optimiser le taux de remplissage des parkings de la S.A.E.M.E.S., puisque "Effia" est un spécialiste de la complémentarité avec les réseaux de transports intermodaux, le co-voiturage, l'autopartage et les réseaux de transports publics.

Enfin, le développement de services complémentaires à haute valeur ajoutée, c'est aussi la spécialité d'"Effia", avec des applications mobiles ou la promotion du stationnement intelligent.

La conséquence directe de tout cela, en dynamique, c'est une hausse du chiffre d'affaires, et donc des redevances et dividendes versés à la Ville. C'est déjà en hausse, nous avons 260.000 euros en 2012 de dividendes, et en 2014 nous avons eu 374.000 euros, mais nous pouvons espérer davantage avec ce partenariat et les redevances étaient également en hausse dans la période précédente.

J'espère avoir répondu aux craintes et expliqué que c'était important industriellement et financièrement de mener à bien cette opération. Je pense que nous pouvons nous féliciter de cette opération. Je voudrais vraiment remercier Philippe DUCLOUX, son président et les équipes de la S.A.E.M.E.S., je sais bien que cela soulève un certain nombre d'inquiétudes et je crois que la direction de la S.A.E.M.E.S., avec ces éléments, sera en mesure de présenter les différents aspects du projet aux organisations syndicales, de les rencontrer de nouveau et de leur faire évidemment une présentation de nature à les rassurer sur la volonté, au contraire, de faire de la S.A.E.M.E.S. un levier, un bras armé de la politique d'un stationnement intelligent à la Ville de Paris. C'est bien cela l'objectif.

C'est bien au contraire, d'accroître l'efficacité du service public par ce partenariat industriel et pas du tout un désengagement. Au contraire, c'est faire venir un grand du service public, leader sur ce secteur, pour accroître et améliorer nos résultats. Je pense que c'est sur cet objectif-là que nous devons continuer à convaincre à la fois peut-être les élus, mais aussi bien sûr les personnels de la S.A.E.M.E.S. Je pense que tous les éléments sont de nature à rassurer sur notre volonté d'avancer dans ce sens-là.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 85).

2015 DFA 112 - Autorisation expresse de la Ville pour une prise de participation de la S.E.M. "Energies POSIT'IF" dans la société de production d'énergies renouvelables "BI METHA 77".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 112 relatif à une autorisation expresse de la Ville pour une prise de participation de la S.E.M. "Energies POSIT'IF" dans la société de production d'énergies renouvelables "BI METHA 77".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, en juillet 2012 nous avons créé, en collaboration avec la Région Ile-de-France, la Caisse des dépôts et consignations et plusieurs autres collectivités franciliennes, la S.E.M. "Energies POSIT'IF", afin d'accélérer la transition énergétique de la Région Ile-de-France en développant des projets d'énergies renouvelables via les énergies géothermales, éoliennes, de méthanisation et de cogénération.

Je souhaiterais, dans ce projet de délibération, attirer votre attention sur la future S.E.M. "BI METHA 77". Cette société sera chargée de développer à Dammarie-les-Lys, en Seine-et-Marne, une unité de méthanisation mélangeant plusieurs intrants, notamment des résidus de culture agricole et des boues de stations d'épuration des eaux usées que nous nommons "STEP".

Pour le projet de délibération, il est bien indiqué que les agriculteurs veulent un compost propre, c'est-à-dire sans compost issu des boues d'épuration, qui sont chargés notamment de métaux lourds. Deux filières sont donc prévues.

L'une agricole, dédiée aux matières agricoles et aux coproduits végétaux, celle-ci me semble bien correspondre aux objectifs 0 déchet. On produira du biogaz et du digestat de qualité pour les terres agricoles.

L'autre filière, par contre, mes chers collègues, est la filière boue, pour les déchets d'assainissement et les bio déchets de restauration. Celle-ci est vouée à l'incinération, car elle ne peut être épandue sur les terres agricoles.

Pourquoi, du coup, ces fameuses boues sales sont mélangées à de la collecte sélective de biodéchets de restaurateurs a priori propres ?

Pourquoi faire ce mélange pour l'envoyer in fine en incinération ?

Mes chers collègues, on ne collecte pas de façon sélective des biodéchets pour les envoyer en incinération, mais au contraire pour réduire ce qui part à l'incinérateur. Quand on a la chance d'avoir des biodéchets collectés à la source, on les valorise comme compost et biogaz dans des usines de méthanisation ou de compostage, qui vont donner à la fois du biogaz et un bon compost, propre à enrichir les terres agricoles en Ile-de-France, qui en ont bien besoin.

Le fait d'envoyer les boues d'assainissement et autres composts de TMB en incinération ou en décharge est bien la preuve qu'il faut à tout prix aller dans le sens de la collecte sélective de biodéchets et se préoccuper de toute la filière.

Il faut cesser de mélanger le sale avec du propre qui ne trouve pas preneur et est envoyé en décharge ou incinération. A moins que cela ne soit une combine pour alimenter un incinérateur qui n'a plus assez de déchets à brûler, ce qui prouverait l'aberration des grandes usines d'incinération.

Le projet de délibération indique que l'unité délivrera une puissance de 1,5 MW équivalents électriques. J'aimerais savoir quel tonnage de déchets il est prévu de traiter, et s'il y a une réelle nécessité absolue de mélanger ces boues sales aux biodéchets propres pour produire du biogaz à partir de ces boues. Et si à l'arrivée on a bien moins de déchets qui partent à l'incinérateur que de boues sales si le processus de méthanisation n'avait pas été effectué, si vous arrivez à me suivre.

Concernant les biodéchets, et je me suis renseignée notamment auprès des documents de "France Nature Environnement" et aussi des analyses expertises du collectif 3R, les techniques disponibles permettant d'épurer les flux de biodéchets collectés sélectivement et d'obtenir des digestats de qualité pour les agriculteurs, c'est possible.

Il est effectivement aberrant de les mélanger à des boues de "STEP". La filière méthanisation retour au sol est énergiquement... C'est vraiment pénible, pouvez-vous faire moins de bruit ? C'est un sujet important, je vous invite à écouter. Merci, je vais faire moi-même la police de cette Assemblée.

(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je vous remercie de faire la police à ma place, je viens d'arriver.

Mme Danielle SIMONNET. - Prenez bien tout votre rôle. Vous arrivez, et du coup c'est le silence, je vais pouvoir terminer.

Il est aberrant de mélanger des boues de "STEP" avec des biodéchets propres.

La filière de méthanisation retour au sol est énergétiquement bien plus viable que la filière méthanisation couplée à l'incinération. Le digestat de qualité devient ainsi un fertilisant pour les sols, qui remplace les engrais chimiques.

En l'état des connaissances transmises sur le dossier dans ce projet de délibération, on peut craindre que la logique de rendement d'énergies renouvelables produites ne cherche pas dans le même temps à réduire les émissions de CO₂, puisqu'elle maintient un fort recours à l'incinération.

Un projet réellement soucieux, mes chers collègues, des exigences écologiques, devrait privilégier et la production du biogaz, et celle de digestats de qualité pour nourrir nos terres agricoles.

Vous comprendrez qu'à cette étape, au vu de ma connaissance du dossier, eh bien je propose que ce projet de délibération soit reporté et ne soit pas soumis au vote, parce que manifestement nous n'avons pas les éléments pour pouvoir délibérer.

Soit ce que je soulève ici est vrai, et auquel cas c'est une aberration, on ne va pas se mettre à collecter les biodéchets des restaurateurs pour envoyer tout cela à l'incinérateur. Soit les éléments ne sont pas précis, donc il faut rerédiger ce projet de délibération pour qu'il puisse nous instruire véritablement sur le contenu du projet.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. Julien BARGETON, qui a beaucoup de choses à dire sur le sujet.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Non, à la Ville de Paris en tout cas, notre objectif est bien de mettre en place une filière de traitement sélectif séparé des biodéchets. D'ailleurs, une expérimentation sera lancée dans le 2e et le 12e arrondissement, c'est ce qui a été expliqué aux états généraux que pilotait Antoinette GUHL.

Elle sera d'ailleurs plus à même avec Célia BLAUDEL de vous répondre sur ces différents éléments. Je peux vous dire que l'objet du projet de délibération est justement que la Ville fasse son travail d'actionnaire pour missionner la S.E.M. et vérifier cet ensemble de choses.

Ce que je peux m'engager à vous dire, ce n'est pas moi qui vais vous répondre sur le contenu technique de ces éléments, mais je peux vous dire que nous allons nous assurer des éléments que vous nous indiquez, et Antoinette GUHL et Célia BLAUDEL seront plus à même de vous faire une réponse sur le fond, sur le contenu de cette filière, puisque la volonté de la Ville est bien de traiter de façon séparée les différents biodéchets.

C'est un engagement qui est très fort. Il faut ensuite que, comme actionnaire, la Ville de Paris grâce à cette délibération fasse son travail d'actionnaire et demande en confiance aussi à la S.E.M. de le mettre en place.

Je vous propose qu'une réponse technique vous soit apportée sur la dimension du sujet qui concerne le traitement des biodéchets.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Un adjoint aux finances doit être capable de répondre sur n'importe quel sujet, on s'en rend compte-là.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 112.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 112).

2015 DFA 30 - Avenant n° 2 au contrat d'occupation du domaine public concernant l'établissement dénommé "Ronde de Ledoux" (19e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 30 concernant un avenant n° 2 au contrat d'occupation du domaine public concernant l'établissement dénommé "Ronde de Ledoux" dans le 19e arrondissement, magnifique bâtiment.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Un magnifique établissement pour un magnifique projet de délibération.

L'avenant qui nous est présenté concerne le bâtiment de la "Ronde Ledoux" géré par la Société foncière de Paris. Avant d'en venir au fond du projet de délibération, la redevance, il nous semble important de resituer le contexte de ce projet de délibération pour éclairer nos débats.

D'abord, sur la situation financière de la Foncière de Paris en question, qui dispose, je le rappelle, d'un patrimoine locatif de plus de 1 milliard d'euros. Si je m'en réfère au bilan de cette société pour 2014, la société perçoit près de 80 millions d'euros de loyers, plus de 21 millions d'euros de redevances de crédit-bail et près de 13 millions d'euros de revenus hôteliers. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 113 millions d'euros au 31 décembre 2014, avec une hausse de 24 % de leur résultat opérationnel et de 27 % de leur stock de plus-value latente. L'action de la Société Foncière de Paris, fin 2014, était de 118 euros contre 111 fin 2013, soit une augmentation de plus de 6,8 %. Cette évolution est croissante depuis des années et les dividendes ont augmenté chaque année en conséquence.

A la simple lecture de ces chiffres, on constate que cette société n'est pas dans une situation financière difficile. Nous n'avons pas ici un interlocuteur fragile, mais une entreprise bien assise, à la croissance forte, société par ailleurs propriétaire d'autres lieux importants à Paris qui lui assurent des revenus confortables.

Concernant l'avenant en lui-même que vous nous proposez de voter, il est assez exceptionnel à plusieurs titres. D'abord, il s'agit du deuxième avenant, ainsi que le rappelle le projet de délibération, pour alléger et rentabiliser les investissements effectués par la Foncière de Paris. Ensuite, il est assez exceptionnel, dans un contrat d'occupation du domaine public, qu'en cas de non-renouvellement de la convention, il y ait une indemnité à hauteur de la valeur nette comptable des travaux réalisés non amortis.

S'agissant de plusieurs millions d'euros, vous conviendrez que le terme de réajustement du dispositif financier est un euphémisme particulièrement déplacé dans ce contexte.

Pour compléter le tableau, la gestion du lieu suscite un certain nombre d'interrogations. Nous avons assisté à une privatisation de l'espace public de la place. Une terrasse irrégulière s'est ainsi installée tout autour de l'établissement, sans aucune autorisation initiale, le gestionnaire allant jusqu'à démonter le mobilier urbain pour se déployer sur une superficie plus importante.

Si nous comprenons la nécessité de trouver un équilibre financier en exploitant l'espace public pour un tel lieu, cette occupation ne peut en aucun cas se faire illégalement au détriment des riverains et des promeneurs. Mais un permis de construire a été validé par la Mairie de Paris pour régulariser tout cela. Le provisoire sauvage va ainsi devenir pérenne et légal. Je crois que nombre de cafetiers parisiens aimeraient bénéficier d'autant de mansuétude.

L'animation de la place Stalingrad est un enjeu important et, comme vous, nous sommes attachés à trouver des solutions qui permettent de faire vivre un lieu ouvert sur l'extérieur, mais pas au prix d'une privatisation rampante de l'espace public, au service in fine d'une société foncière florissante.

En tant qu'élus, nous sommes par ailleurs comptables de la bonne utilisation des deniers publics dans un contexte budgétaire contraint par la baisse des dotations aux collectivités locales. Nous en voulons pour preuve les conditions de la redevance très, très progressive - c'est le moins qu'on puisse dire - que ce projet de délibération met en place : de 750 à 22.500 euros entre 2015 et 2018 ; de 2019 à 2022, c'est un montant de 60.000 euros révisables annuellement et à partir de 2020 ; de 2023 jusqu'à la fin du contrat, c'est un montant de 67.500 euros révisables annuellement à partir de 2024. Une redevance additionnelle variable de 0,75 % du chiffre d'affaire sera perçue en surplus de la redevance fixe à partir de l'année 2020.

Alors, je terminerai par quelques questions restées aujourd'hui sans réponse. Qui nous dit que cette Société Foncière ne s'en ira pas une fois les marges réalisées ? Et pourquoi la Ville accepte-t-elle, année après année, d'octroyer des faveurs à la Société Foncière de Paris, largement bénéficiaire et qui bénéficie de contrats extrêmement avantageux ? Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLARD.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Excusez-moi, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, j'interviendrai sur les deux projets de délibération : celui qui concerne la "Rotonde Ledoux" et celui qui concerne le Chalet du lac de Saint-Mandé.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Il n'y a pas de problème.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je n'ai pas d'objection de fond sur ces deux projets de délibération.

On a eu un échange avec Julien BARGETON sur la "Rotonde de Ledoux". C'est vrai que c'est une situation un peu compliquée. Si j'ai bien compris, il y a des investissements qui ont été faits et qui dépassent assez largement les engagements initiaux. Après tout, cela a plutôt pour effet de valoriser le patrimoine de la Ville. Il y a une situation qui est peut-être un peu complexe entre le concessionnaire et le sous-concessionnaire. Je sais aussi, par de nombreux témoignages locaux, que c'est un exploitant qui a amélioré l'environnement de la "Rotonde de Ledoux" et ce n'était pas complètement inutile. Je n'ai pas une grande passion pour les avenants de prolongation mais, par exception, je considère que dans le cas présent il y a une bonne justification.

Je n'ai pas non plus d'objection sur le Chalet du lac de Saint-Mandé, mais si je fais une intervention conjointe, c'est parce qu'après être intervenu tout à l'heure sur la commission des élus sur les concessions, je lis dans "Le Parisien" de jeudi dernier, dans les pages parisiennes, que l'on veut brader un certain nombre de pavillons de Paris, et non des moindres : le château de Bagatelle, par exemple. On n'a jamais eu de débat sur ce sujet. Jamais. Et on lance un appel à projets, semble-t-il global, et on cite M. l'adjoint chargé des finances qui indique : "Qu'il veut sortir du renouvellement au cas par cas pour adopter une stratégie groupée." Cela me paraît peu compatible avec le droit, et notamment les règles qui encadrent les concessions d'occupation domaniale.

Je veux bien qu'on essaie - on l'a rappelé tout à l'heure - d'un commun accord de faire un travail aussi sérieux et approfondi que possible dans la commission des élus sur les concessions emblématiques. Là, on apprend par la presse qu'on va bazarder, en quelque sorte, au mieux offrant, des concessions particulièrement emblématiques : le

château de Bagatelle, le pavillon des Ambassadeurs, le pavillon des Princes ; ce sont manifestement des concessions emblématiques. Cela sans qu'on ait eu le moindre débat, sans qu'on ait pu en parler dans la commission des élus. Je trouve que, là, c'est effectivement une très grave anomalie.

Voilà les raisons pour lesquelles je ne ferai pas d'objection majeure sur les projets de délibération, mais je pose une question qui, M. BARGETON l'aura sans doute compris, dépasse assez largement le cadre de ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. BARGETON pour clarifier un sujet qui me paraît tout à fait clair pourtant mais bon !

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, je commencerai par-là, puisque nous avons présenté, Monsieur LEGARET, cet appel à idées à la commission des élus et j'ai même d'ailleurs présenté une carte. Dans cette carte, il y avait les différents pavillons qui étaient évoqués et des lieux d'exception, et figurait l'ensemble des lieux, y compris ceux que vous citez dans votre intervention.

D'ailleurs, un certain nombre d'élus, dont vous et dont M. GLEIZES également, ont posé des questions sur les lieux retenus, s'il s'agissait d'une première vague, comment cela allait fonctionner, etc. Faites-moi donc quand même la grâce de reconnaître que j'avais bien présenté cette idée devant la commission des élus, que la carte avait été présentée et que j'avais bien expliqué qu'il s'agissait dans un premier temps d'un appel à idées, et non pas d'attribuer les différents lieux à des concessionnaires.

Sur les sujets qui nous occupaient, notamment sur la Rotonde, je voudrais essayer de répondre à M. BELLIARD, mais j'ai déjà beaucoup discuté avec lui. Il faut voir que la foncière a dépensé beaucoup plus d'argent que prévu : 7,9 millions. Et M. LEGARET d'ailleurs l'a dit : c'est l'entretien du patrimoine, mais cela dépassait de 213 % les prévisions initiales, et la redevance doit en tenir compte.

Deuxième élément : on ne peut pas dire que les exploitants gagnent beaucoup d'argent sur ce lieu, au contraire : l'animation de ce lieu est difficile, dans un contexte compliqué, et cela ne dégage pas, comme vous l'avez dit, des marges extrêmement importantes. Et il ne s'agit pas de faire une faveur à tel ou tel, mais bien de tenir compte de quoi ? De tenir compte de deux choses : premièrement, l'investissement a été plus élevé que prévu ; et deuxièmement, l'exploitation du lieu est effectivement rendue compliquée à la fois par sa dimension et sa situation géographique.

Je voudrais juste vous donner une précision, Monsieur BELLIARD, si je peux me permettre : c'est vrai que nous réévaluons l'indemnisation à la fin de la concession, mais elle est réévaluée dans un plafond de 1,2 million à 2,2 millions d'euros. C'est-à-dire que c'est une revalorisation de 80 %, alors même que l'investissement s'est accru de 213 %. Vous voyez donc bien que l'indemnisation ne rejoint pas du tout, dans son évolution, ce qu'a été la réalité de la dépense engagée par la foncière, parce que là aussi, nous avons négocié. Certes, la redevance progresse avec un rythme, d'abord de 2015 à 2018, puis de 2019 à 2022, mais au-delà de 2023 jusqu'à la fin du contrat, elle atteint un niveau qui était prévu à l'origine. Et puis, je vous rappelle que la part variable additionnelle est de 0,75 % du chiffre d'affaires.

Bref, tout cela est une redevance absolument normale, qui tient simplement compte de l'évolution du dossier. L'objectif est de faire en sorte que l'équilibre économique d'exploitation soit maintenu pour l'établissement. La Rotonde Ledoux est un élément majeur de l'animation de ce quartier.

Je voudrais également remercier Frédéric HOCQUARD pour son investissement sur ce dossier. Il a, avec moi, tenu des réunions, expliqué les enjeux de l'animation, de la difficulté de trouver aussi des personnes qui sont les mieux à même pour animer de tels lieux.

Et donc, je voudrais essayer de convaincre tout le monde, et en particulier, je sais que je ne vais pas y arriver jusqu'au bout, mais de dire qu'il s'agit bien de l'adaptation, de la prise en compte d'une réalité de terrain, et non pas une faveur qui serait faite à tel ou tel au regard de la réalité des investissements engagés et au regard de l'équilibre économique de l'exploitation actuelle. Et ce qui nous anime - c'est ce que l'on disait tout à l'heure -, c'est bien le cas par cas.

Dans l'appel à idées que nous lançons, nous avons bien dit, nous avons toujours présenté qu'il fallait tenir compte des lieux, de leur localisation dans Paris et évidemment, de leur contenu, de la possibilité d'en faire quelque chose en fonction aussi de leur cadre urbain. C'est ici ce que nous appliquons toujours, une politique pragmatique qui permet de valoriser le patrimoine, d'animer les quartiers et d'assurer des recettes pour la Ville.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOUE, adjoint, remplace M. Jean-Louis MISSIKA au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOUE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 30).

2015 DFA 92 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public - Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Chalet du lac de Saint Mandé (12e).

M. Mao PENINOUE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 92 relatif à la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé "Chalet du lac de Saint-Mandé".

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération me permet de revenir sur la commission sur les concessions qui a été mise en place lors de cette mandature, pour montrer toute la différence qu'il y a entre ce projet de délibération et le projet de délibération précédent. Et d'ailleurs, par rapport à ce que disait M. LEGARET, je confirme bien que l'appel à idées a été présenté, et c'est vrai qu'il y a eu des modifications entre celui que l'on a discuté au mois de juillet et celui que l'on a discuté il y a 15 jours.

Mais d'ailleurs, par rapport à cela et par rapport à la concession précédente, le problème de la foncière Rotonde Ledoux, c'est que c'est quelque chose qui ne se fait plus au niveau de la Ville de Paris, puisqu'on a une concession et une sous-concession et que parmi les concessions, il n'y a pas que la Rotonde Ledoux. Il y avait aussi la Maison des Canaux, qui au départ était prévue dans l'appel à idées et en fait, la discussion est un peu plus globale que cela, mais il faudrait voir l'accord... Si le fait que l'investissement était plus important sur la Rotonde Ledoux, il n'a pas du tout été réalisé sur la Maison des Canaux, alors que c'était le même qui avait la concession. Et donc en fait, de fait, il y a eu un transvasement de l'investissement non fait sur une concession pour une autre concession.

Mais ce n'est pas sur ce point que je voulais venir. Je veux dire que sur le projet de délibération DFA 92, donc la concession sur le Chalet du lac de Saint-Mandé, c'est toute l'importance de la commission qu'on a mise en place, parce que tout justement, cette concession a évolué entre les deux commissions. Lorsque cela nous a été présenté une première fois, nous avons fait des remarques et il y a eu un retour vers les gens qui candidataient pour cette concession. D'ailleurs, on ne les connaissait pas. Et le cahier des charges a été amélioré, de façon à ce que le dernier, celui qui arrive aujourd'hui en Conseil de Paris, est bien meilleur que celui qu'il y avait au départ.

C'est pour cela que je veux saluer le travail de la commission, et je pense que si on avait eu ce travail en amont sur la Rotonde Ledoux, on n'en serait pas là aujourd'hui, sur le fait que nous ne sommes pas d'accord avec le processus qui a été mis en place, mécanisme de double concession et puis surtout, un cadeau qui a été fait au premier concessionnaire. Voilà, c'était donc pour saluer les travaux de la commission.

M. Mao PENINOUE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-François LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je suis déjà intervenu.

M. Mao PENINOUE, adjoint, président. - D'accord. Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Oui, très rapidement, je suis entièrement d'accord, ou presque, avec ce que vient de dire Jérôme GLEIZES. Je veux d'abord le remercier de ce qu'il a dit sur le travail effectué par cette commission. D'abord, je le remercie de rappeler que oui, on avait bien regardé deux fois l'appel à idées, donc je le remercie de son honnêteté de ce point de vue-là, mais qui ne me surprend pas. Et puis, également de ce qu'il a dit sur le Chalet Saint-Mandé, la façon dont nous travaillons.

C'est vrai que c'est un peu différent maintenant. On ne referait peut-être pas comme en 2006 pour la Rotonde Ledoux, sans doute, puisqu'il y aurait eu une commission des concessions, mais je voudrais juste quand même lui rappeler, comme je l'ai fait tout à l'heure à Jean-François LEGARET, qu'on ne peut pas absolument tout regarder, parce que des conventions d'occupation du domaine public, des concessions de travaux, des autorisations d'occupation temporaire, tout cela fait plus de 32.000 contrats et conventions à la Ville de Paris. Donc on regarde les plus emblématiques. J'ai juste une nuance par rapport à cela : on regarde un certain nombre de concessions, de conventions, mais pas toutes.

Mais en revanche, je suis entièrement d'accord avec ce qu'il a dit, et j'ajoute juste un remerciement en particulier à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, la maire du 12e, qui s'est là aussi beaucoup impliquée sur ce dossier. Et la façon dont nous avons associé les maires d'arrondissement, et en particulier la maire du 12e arrondissement sur ce dossier-là, je pense que c'est une bonne façon d'avancer, et elle a suivi cela avec attention, nous a fait beaucoup de retours et cela corrobore ce que disait M. GLEIZES, c'est-à-dire ce que peut apporter la transparence sur ce genre de dossiers.

Donc, merci de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 92.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 92).

2015 DFA 107 - Exonération de cotisation foncière des entreprises au bénéfice des créations ou extensions d'établissement réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

2015 DFA 43 G - Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au bénéfice des créations ou extensions d'établissement réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant conjointement les projets de délibération DFA 107 et DFA 43 G relatifs à l'exonération de cotisation foncière des entreprises au bénéfice des créations ou extensions d'établissement réalisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Je donne la parole successivement à Jérôme GLEIZES et Didier LE RESTE, pour cinq minutes chacun.

Monsieur Jérôme GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes très heureux de ces deux projets de délibération. Pour rappel, la loi, initialement, prévoyait cette exonération pour les zones urbaines sensibles. Les changements législatifs intervenus et les nouveaux périmètres des quartiers "politique de la ville" auraient pu faire tomber ce dispositif. La Ville choisit de le poursuivre. C'est plutôt positif. Cela va aider les entreprises dans ces quartiers, on peut l'espérer, et encourager d'autres à s'y installer.

Aujourd'hui, il est important donc, dans nos quartiers, surtout dans le 20e arrondissement, d'avoir ce type d'aide fiscale, qui permet aux entreprises de s'installer. Par contre, se pose toujours le problème sur l'harmonisation des taux de CFE, qui seront discutés au niveau de la Métropole de Paris. Et je rappellerai que notre groupe avait posé un vœu pour qu'il y ait une majoration de la CFE, et de toute façon, cela va être rediscuté, puisqu'avec la mise en place du Grand Paris, nous serons obligés d'avoir une discussion dans l'année sur les différents taux de CFE pour toute l'agglomération francilienne.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces projets de délibération sont la conséquence de l'importante réforme de la politique de la Ville engagée depuis le début de l'année 2014.

Le contrat de Ville que nous avons voté en mars dernier et les projets de territoires que nous voterons au prochain Conseil, définissent les objectifs et les priorités d'actions que nous nous fixons pour les quartiers populaires parisiens.

Ces projets de délibération adaptent l'exonération aux nouvelles définitions de zonage pour tenir compte de la disparition des zones urbaines sensibles, les Z.U.S. Il s'agit donc ici de nous contenter de substituer les Z.U.S. par les nouveaux quartiers "politique de la ville". Cette politique visant à inciter à l'installation des entreprises dans des quartiers qui ont plus besoin que d'autres de vitalité économique, poursuit un but utile. Cependant, Paris est une ville au foncier particulièrement contraint et recherché par les entreprises, ce qui doit être pris en compte dans notre réflexion.

Il nous semble, par ailleurs, que l'importante réforme de la politique de la Ville réalisée est l'occasion de remettre à plat un dispositif d'exonération fondé aujourd'hui exclusivement sur le zonage. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire que les zones concernées par les quartiers "politique de la ville" sont plus importantes en taille que les anciennes Z.U.S. Aujourd'hui, une entreprise peut bénéficier d'une exonération, simplement parce qu'elle est d'un côté de la rue, indépendamment de l'intérêt de l'activité pour les habitants.

Il nous semblerait utile de réfléchir à des critères justifiant l'exonération. Il s'agirait de conditionner ces exonérations au respect de normes sociales, notamment en matière d'insertion, afin de s'assurer que les exonérations réalisées permettent effectivement de créer de l'emploi et de l'activité économique au bénéfice des Parisiens, singulièrement de ceux qui habitent ces quartiers de la "politique de la ville". Nous pourrions également travailler à des exonérations qui viendraient soutenir des entreprises qui répondent aux besoins spécifiques d'un quartier, exprimé par exemple dans le cadre d'une démarche participative sur l'attribution de locaux.

Afin de mettre en place cette conditionnalité de manière progressive, nous pourrions, dans un premier temps, envisager une charte à proposer aux entreprises pour engager un dialogue sur la question et, dans un deuxième temps, fixer les conditions autorisant les entreprises à bénéficier de ces exonérations.

Il faut le dire : ces exonérations sont un manque à gagner pour la Ville. En tant qu'élus, nous sommes responsables à la fois des dépenses réalisées et de l'utilité des exonérations pour les Parisiens. C'est le sens de notre vote aujourd'hui.

Convaincus de la possibilité d'améliorer ce dispositif à l'avenir et de la nécessité de ne pas faire de chèque en blanc sans contrepartie, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je suis plutôt comme Jérôme GLEIZES, c'est-à-dire que je me réjouis de la poursuite de cette politique qui vise à aider les entreprises installées dans des quartiers difficiles.

J'entends ce que dit Didier LE RESTE, mais le Code général des impôts est ainsi fait que les collectivités locales n'ont pas de pouvoir sur leurs bases. Elles ont le pouvoir d'appliquer des dispositions facultatives ou non. C'est ce que ce nous faisons là. En revanche, nous n'avons pas de pouvoir pour rajouter des critères. C'est d'ailleurs un débat parfois posé par certains élus locaux qui disent : "Après tout, il faudrait élargir un peu les conditions dans lesquelles les collectivités locales fixent l'impôt". Nous fixons les taux dans des fourchettes qui sont fixées par le législateur.

En revanche, nous n'avons aucun pouvoir sur les bases. D'ailleurs, les revalorisations sont votées en projet de loi de finances. Le législateur a accordé un certain nombre de possibilités. Mais je ne peux pas rajouter des critères, les modifier, les amplifier, en retirer, en ajouter. Cela pourrait être effectivement l'objet d'un débat plus vaste dans le cadre de la décentralisation, qui consisterait à dire que des collectivités locales voulant aller plus loin pourraient aller plus loin dans ce qu'elles exonèrent, tout en fixant des critères sociaux ou environnementaux pour le faire, par exemple.

A ce stade, je ne peux pas faire autre chose que vous renvoyer vers les parlementaires respectifs des groupes de cette Assemblée pour faire des propositions en la matière. Je pense que nous devons plutôt nous réjouir de

l'effort que la Ville continue à faire en appliquant ces exonérations de CFE et de CVAE dans les quartiers concernés par la politique de la Ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 107).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 43 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 43 G).

2015 SG 6 G - Communication de la Maire de Paris concernant le rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion du Département de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du dossier SG 6 G : il s'agit d'une communication de Mme la Maire de Paris concernant le rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion du Département de Paris.

Je donnerai la parole successivement à MM. Eric AZIÈRE, Rémi FÉRAUD, David BELLIARD, Jean-François LEGARET, Mme Danielle SIMONNET, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ et Jérôme DUBUS, pour cinq minutes chacun maximum.

Monsieur Eric AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mme la Maire n'est pas là. C'est dommage pour un débat aussi important.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur l'évolution de la collectivité parisienne, sur son évolution dans son périmètre propre, son devenir institutionnel dans l'autre périmètre - la future Métropole de Paris - j'ai vraiment le sentiment depuis quelques mois de jouer un jeu de pistes pour comprendre les intentions de l'Exécutif, en particulier les intentions d'Anne HIDALGO.

Un jeu de pistes parce qu'entre la réponse à ma question d'actualité de juin 2014, quand je dis à la Maire de Paris que le statut de Paris est obsolète, qu'une réforme est indispensable, d'autant plus que la loi MAPAM interroge forcément le devenir et l'évolution de Paris, impose la modernisation de son statut et provoque forcément un calendrier de cette réforme, elle me répond que ce n'est pas le moment de démanteler Paris - je cite - qu'elle voit au statut de Paris beaucoup de modernité, ainsi qu'à la loi PLM pour laquelle elle voit encore des marges d'évolution, y compris de déconcentration à destination des maires d'arrondissement. C'est la première étape.

Quelques débats plus tard, c'est sur la proposition de créer une police de proximité municipale, après l'adoption au Sénat à l'initiative d'Yves POZZO di BORGIO d'une proposition de loi, validée par la Commission des lois, adoptée par la majorité sénatoriale avec le soutien, d'ailleurs, d'un certain nombre de sénateurs du groupe Ecologiste de Paris, que vous refusez encore une fois d'admettre sur le sujet - cette fois particulier et majeur - de la sécurité des Parisiens, une reconquête des prérogatives de maire de droit commun des collectivités, une sortie du carcan institutionnel dans lequel est enfermée Paris depuis la Révolution française, hantée sans doute par les sections de Paris, la Commune et son histoire dans les relations entre Paris et l'Etat français.

Puis, la semaine dernière, au hasard d'un article de presse, fuite réelle ou fuite organisée, voici qu'il est devenu de toute première urgence et de toute première nécessité de constater la disparition du Département de Paris, de redécouper au nom de l'équité démographique les arrondissements en secteurs. Il n'est plus question, cette fois, de

déconcentration des équipes de voirie, des équipes de propreté, des équipes de sécurité vers les maires d'arrondissement, mais d'un regroupement par secteurs, comme à Marseille. Marseille est d'ailleurs le genre de référence que les Parisiens adorent. On se souvient que c'est par un découpage de même nature qu'en 1983, on a assisté à Marseille à la défaite d'un Jean-Claude GAUDIN, majoritaire en voix mais battu en sièges par Gaston Defferre. Inutile de vous dire que sur ce projet de redécoupage, nous nous posons des questions sur les arrière-pensées de l'Exécutif à partir du moment où l'on manie le ciseau à dentelle.

Pour le groupe UDI-MODEM, favorable depuis toujours à une réforme du statut de Paris, nous souhaitons la réforme, rien que la réforme et toute la réforme. En proposant une remise en cause du fondement politique de l'arrondissement comme secteur électoral et en maniant le redécoupage, on entre dans des turbulences qui font que l'on ne sait pas exactement quelles seront les intonations du débat politique par rapport aux véritables enjeux qui sont ceux de l'évolution du statut de la Ville de Paris.

C'est un sujet qui est trop important pour nous pour être discuté dans l'improvisation d'un Conseil de Paris. Il nécessite sans doute que les intentions de l'Exécutif soient claires sur les objectifs qu'il souhaite atteindre aux termes de la réforme. Il est important de savoir quel sera l'environnement politique et administratif de ce futur statut. Quand cet effort de clarté et de transparence aura été fait, nous voudrions bien nous prononcer sur cette réforme et sur les projets qui sont les vôtres.

Avant cela, nous réclamons une véritable clarté sur les intentions de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, je ne connais pas de redécoupage qui ait abouti aux intentions de son auteur.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, je n'ai pas à revenir sur le redécoupage de Paris. Je ne crois pas que cela soit le sujet précis d'ailleurs de ce moment du débat, mais nous débattons du rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes, si j'ai bien compris, sur la gestion du Département de Paris et, en effet, ses conclusions reconnaissent à la fois un processus d'intégration croissant entre la Ville et le Département, et en même temps suggèrent leur fusion. Je crois que c'est là le sens de l'histoire et ce que nous propose la Maire de Paris plus globalement, c'est justement de nous inscrire dans ce sens de l'histoire pour le construire nous-mêmes.

Car si Paris a pu, en effet, représenter une menace pour l'Etat, réelle ou fantasmée, cette époque est révolue, et je me réjouis, moi, que la Maire de Paris ait transmis des pistes de proposition au Gouvernement, qu'elle l'ait fait publiquement et que nous puissions aujourd'hui travailler ensemble dessus.

Notre Ville a été soumise à des règles d'exception, et il convient aujourd'hui de faire évoluer celles-ci, par souci d'efficacité et d'économie, c'est d'ailleurs ce que nous recommande le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Notre Ville, notre collectivité, a déjà procédé à un certain nombre de rapprochements entre Ville et Département, récemment encore, lorsque nous avons fusionné, ici même au Conseil de Paris, l'examen des projets en Conseil municipal et en Conseil général, nous n'entendons plus tinter la cloche qui est sur le bureau de la Maire, mais nous sommes désormais arrivés au bout des évolutions légalement possibles et donc il faut réformer la loi qui régit notre statut.

Car, comme l'indique la Chambre régionale des comptes, le Département de Paris n'a plus vraiment de réalité. Pour autant, et je la cite toujours, elle n'entend pas proposer un large mouvement de régularisation et de retour au régime originel qui serait, au demeurant, coûteux et difficile à mettre en œuvre. C'est donc clairement un appel à imaginer une fusion comme suite logique d'un processus salué comme, je cite encore, "rationnel".

C'est notamment le cas des textes budgétaires et financiers qui régissent le budget de la Ville de Paris. A aucun moment, la sincérité des comptes départementaux ou communaux n'a été remise en cause dans le rapport, mais c'est la complexe ventilation entre Département et Ville qui est interrogée, rejoignant notre souci de réforme du statut de la collectivité.

Notre groupe soutient la démarche de clarification suggérée par la Chambre régionale des comptes, car nous sommes convaincus qu'il faut à la fois supprimer les dépenses inutiles, parfois dues au millefeuille, et rationaliser notre action, la rendre plus lisible aussi pour les Parisiens, penser - en lien, avec l'échelle de la Métropole et du Grand Paris - penser les entités administratives parisiennes à l'aune des futures entités métropolitaines.

Alors j'entends les critiques de l'opposition, que M. AZIÈRE vient de faire, qui consistent d'ailleurs à dire : "Nous voulions en débattre et maintenant nous ne voulons plus vraiment en débattre." J'ai entendu la réaction de la présidente du groupe les Républicains la semaine dernière, qui ne parlaient que de tripatouillage électoral. Je pense que nous sommes loin de ces questions.

Oublions les enjeux uniquement électoraux. Il s'agit de réfléchir aux compétences, à la gouvernance de notre Ville, c'est d'ailleurs bien ce que montre le rapport de la chambre régionale des comptes, et cherchons plutôt ensemble, et de manière constructive, à aller de l'avant, en comprenant et en anticipant les réformes nécessaires à notre Capitale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je laisse le public se manifester.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Très court, le rapport de la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion du Département de Paris ne présente, disons-le tout de suite, rien de sulfureux, sans surprise, le rapport décrit une gestion saine et sérieuse du département avec une intégration de plus en plus grande entre l'entité départementale et l'identité municipale, notamment en matière de gestion et de ressources humaines.

En effet, si les compétences du Département sont la plupart du temps clairement identifiées, en termes de gestion ce n'est pas toujours le cas. La Chambre souligne d'ailleurs, dans la gestion, "de facto" une forme d'intégration, une forme poussée entre Ville et Département qui pourrait aboutir à une fusion des deux collectivités, ce dont le rapport se fait l'écho en le pointant comme une piste à envisager.

D'ailleurs, comme nous le verrons demain, lors des discussions autour du vœu de l'Exécutif, la Maire de Paris a indiqué dans une note rendue publique sa volonté d'entamer une réflexion pour refondre le cadre institutionnel de Paris, en envisageant justement la fusion entre Département et Municipalité, mais aussi le redécoupage des arrondissement, pour réduire des écarts aujourd'hui très importants ou l'intégration d'un certain nombre de compétences, aujourd'hui assurées par l'État, qui pourraient être exercées directement par la Ville.

Dans cette logique de penser la Ville comme une entité administrative répondant au droit commun, nous entamerions une nouvelle page de l'histoire de Paris et de ses rapports avec l'Etat centralisateur, et nous assurerions, sans aucun doute, une plus grande efficacité, une plus grande lisibilité de notre politique.

Les écologistes ont d'ailleurs porté, depuis de nombreuses années, ces sujets, il nous semble donc, tout naturellement, sous réserve d'en débattre ensemble, que ces propositions vont dans le bon sens. Nous sommes encore très loin des prochaines échéances municipales, et c'est donc pour nous le bon moment pour réfléchir, sans arrière-pensée électorale, sereinement et ensemble, à toutes ces questions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ecoutez, mes chers collègues, un petit moment de sérieux ! On va avoir demain un débat sur un vœu. On va nous demander, sur la base d'un vœu, de modifier, d'engager une modification profonde du statut de Paris. Il s'agit bien de cela. Pour l'instant, la Maire de Paris, s'est fondée sur un seul élément : le rapport de la Chambre régionale des comptes. Elle n'est même pas là en séance, au moment où nous en débattons. C'est le seul élément qui, pour l'instant, a été utilisé pour justifier la réforme qu'elle propose. Elle est absente.

C'est un premier constat.

Que nous dit la Chambre régionale des comptes en procédant à l'examen des exercices 2011 et suivants, du Département de Paris ? Elle nous dit que le Département de Paris est aujourd'hui une fiction institutionnelle. On s'en doutait un peu. Nous sommes bien placés pour savoir que c'est effectivement une fiction institutionnelle.

Cela n'empêche pas, contrairement à ce qu'ont dit les précédents orateurs, les magistrats de la Chambre régionale, de relever un certain nombre d'anomalies, et même d'erreurs. On apprend ainsi que l'on rectifie une erreur, puisque 1.625 kilomètres de voirie départementale qui figurent dans les comptes sont en réalité inexistantes. Excusez du peu !

On nous parle du versement de la subvention de la Ville au Département. On indique que ce versement se fait sans base légale, ou plutôt sur une référence légale qui est inexacte.

On nous parle d'un sujet que je connais bien, et que nous connaissons bien avec Rémi FÉRAUD, puisque nous avons, si je puis dire, conduit ensemble une M.I.E. sur la stratégie immobilière. Il s'agit d'inventaires, la Chambre régionale relève une fois de plus qu'à l'heure actuelle le département ne dispose que d'un embryon d'inventaire et de l'état de l'actif.

Là où les critiques sont beaucoup plus graves : qu'y a-t-il de plus grave, aux yeux des magistrats de l'ordre financier, que l'insincérité ? Or, ce mot insincérité figure à deux reprises dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit. Ce sont les magistrats de la Chambre régionale qui le disent, à la page 10 et à la page 12, ils disent que la présentation des comptes "altère fortement la sincérité de l'état de la dette".

Quant au débat sur les orientations budgétaires, que nous aurons bientôt, ce n'est pas la première fois que la Chambre régionale des comptes nous le dit. Elle l'a répété déjà à trois reprises en donnant, en quelque sorte, instruction à la Maire de Paris, présidente du Conseil général, de présenter, lors du débat sur les orientations budgétaires, un programme pluriannuel des investissements.

Jusqu'à ce jour, cela n'a encore jamais été fait. Non, Monsieur l'adjoint chargé des finances, et vous le savez pertinemment, puisque le programme d'investissement pluriannuel, l'année dernière, a été présenté lors du débat sur le budget primitif et non pas lors du débat sur les orientations budgétaires, en infraction, en contradiction complète avec les recommandations précises de la Chambre régionale des comptes qui se répètent aujourd'hui. Qui se répètent aujourd'hui ! Si vous considérez que tout cela est totalement insignifiant et anodin, je pense que vous vous trompez.

Là où ce rapport se termine en queue de poisson, et d'une manière particulièrement originale, c'est que nous avons affaire à des magistrats de l'ordre financier qui relèvent un certain nombre d'anomalies et qui ne les sanctionnent pas. Et quelle est la conclusion de la Chambre régionale ? C'est que, dans le fond, tout cela n'est même pas grave et que le mieux serait de changer la loi. C'est très original !

J'oserais dire, me tournant vers M. BARGETON qui connaît ces magistrats, que s'il s'agissait de magistrats de l'ordre judiciaire, ces magistrats seraient coupables de déni de justice. Si, ils seraient coupables de déni de justice ! Et je dis sciemment ce terme. Un magistrat, qui refuse d'appliquer la loi, qui en quelque sorte se dissimule vers une évolution de la loi, ne remplit pas son rôle de magistrat.

Voilà ce que je dis, je pèse mes mots, j'assume chacun de mes termes et je dis qu'effectivement ce rapport est fort original. Si c'est tout ce que l'on a à trouver pour justifier la grande réforme dont on débattrait demain, je tiens à vous dire que c'est un peu maigre.

En tout cas, je serai vigilant à la place de la Chambre régionale des comptes, puisqu'elle refuse de le faire, sur les anomalies qui sont relevées. Je serai vigilant, comptez sur moi !

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous n'en avons jamais douté un seul instant.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je considère que la Maire de Paris a tout à fait raison quand elle déclare dans la presse vouloir engager Paris dans la voie d'une reconquête démocratique. Maintenant, il n'est pas sûr que nous en ayons exactement la même définition.

Mais oui, Paris doit reconquérir ses prérogatives municipales. Regardez le mépris démocratique de ce Gouvernement via les décrets d'application de la loi Macron, ni la Maire, ni le Conseil de Paris, encore moins les Parisiennes et les Parisiens, ni les salariés n'ont leur mot à dire sur les douze zones de tourisme international, où les gares ou les commerces vont pouvoir ouvrir tous les dimanches et toutes les nuits. Ce mépris démocratique, qui s'ajoute par ailleurs au passage en force de la loi par le 49-3, est totalement inadmissible.

Mais, Madame la Maire et les élus, dans cette bataille face au Gouvernement, feraient bien de contribuer à impliquer bien plus d'ailleurs le peuple de Paris et d'aller jusqu'au bout de cette opposition de gauche au Gouvernement.

Je pense aussi qu'il existe bien d'autres sujets pour lesquels la dépendance vis-à-vis de l'Etat n'a pas de sens, comme celui de la lutte contre la pollution. Oui, Paris devrait avoir enfin les coudées franches sur l'ensemble de la voirie parisienne, par exemple. La lutte contre l'habitat insalubre pourrait être menée de façon bien plus efficace si la Ville était en mesure d'instaurer elle-même les arrêtés d'évacuation.

Evidemment, la Droite parisienne pourrait profiter d'ailleurs de ce débat pour revendiquer l'instauration d'une police municipale. Alors que, sur ce sujet par contre, je pense qu'il faut au contraire rester intransigeant, et l'attachement à la police républicaine nationale est essentiel pour le respect du droit à la sûreté et à la sécurité de tous les citoyens.

Sur la réorganisation des arrondissements, notamment ceux du Centre de Paris, je pense qu'il serait de bon sens d'opérer des regroupements. La future carte devra néanmoins se faire de manière concertée avec les habitants. La Maire de Paris va-t-elle d'ailleurs profiter pour accroître les pouvoirs et les moyens en termes d'administration décentralisée pour les arrondissements ? Concernant par exemple la gestion des associations de quartier, des équipements de proximité, l'aménagement des espaces verts, pour beaucoup d'autres sujets comme ceux-là, je trouve que ce serait totalement pertinent.

Par contre, attention, je pense que la Mairie centrale doit pouvoir garder toutes ses compétences en matière de logement social, face d'ailleurs à la Droite de cet hémicycle qui ne cesse de s'opposer aux préemptions pour construction de logements sociaux dans les arrondissements plutôt bourgeois de Paris.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est faux ! Retirez vos propos, c'est faux !

Mme Danielle SIMONNET. - Non, je ne retire pas mon propos puisque vous nous en donnez la démonstration en séance en vous y opposant !

Par contre, si cette compétence parisienne venait à basculer sur la Métropole, je pense que ce serait une catastrophe, pour les mêmes raisons d'ailleurs.

Sur la fusion entre le Département de Paris et la Commune de Paris, autant je suis farouchement opposée à la suppression des départements sur le territoire de la République et je pense que la réforme territoriale est extrêmement dangereuse - c'est un vrai processus de déconstruction de la République française -, autant je trouve que c'est pertinent à Paris : nous avons la même Assemblée du Conseil de Paris qui délibère, les mêmes territoires sont concernés, les deux entités distinctes appartiennent au passé.

Cependant, les premières réorganisations de l'administration parisienne ont déjà eu pour impact une dégradation très forte des conditions de travail des fonctionnaires, du fait des opérations qui ont conduit à des réductions des effectifs. Et j'ai bien peur que la motivation centrale de cette fusion soit celle de la réduction des dépenses publiques pour faire face aux baisses des dotations de l'Etat.

Et l'inquiétude est des plus vives et légitime quant au futur transfert si flou de certaines compétences vers la Métropole, non seulement des fonctionnaires de la Ville et de la petite couronne et des autres départements, mais aussi de bon nombre d'habitants. Globalement, je dois vous dire que, pour moi, le vrai sujet est plutôt celui de la métropolisation à venir. La Métropole aura-t-elle le monopole au mépris des solidarités et des coopérations entre les territoires ?

Les logiques libérales au nom de la compétitivité, de l'attractivité, de l'innovation aggraveront plus encore le désaménagement du territoire francilien, avec ces logiques spéculatives de concentration, de spécialisation, réduisant les terres agricoles franciliennes avec, par exemple, les grands projets inutiles imposés comme le Triangle de Gonesse "Europa City". Toute cette logique allonge les distances domicile/travail, aggrave la pollution et renforce les inégalités entre territoires avec des territoires délaissés. Et sur tout cela, le peuple n'est jamais consulté, mais je pense que ce sera un des enjeux des élections régionales.

Pour conclure, face à la menace d'une Métropole dirigée par la droite, la stratégie de l'Exécutif semble de vouloir renforcer et attraper tout ce qu'il pourrait comme compétence pour Paris et d'y faire contrepoids. Et face à une réforme territoriale antidémocratique, on risque, hélas, d'assister à une lutte entre barons, là où une bataille pour la reconquête de la souveraineté du peuple serait si nécessaire. Mais elle nécessiterait d'avoir une vision au-delà du périphérique et d'assumer nos oppositions frontales à la politique du Gouvernement, qui, en matière de Grand Paris, comme dans bien d'autres domaines hélas, poursuit bien trop celle de Nicolas SARKOZY.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nicolas BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Président du Conseil départemental, mes chers collègues, nous sommes saisis d'un rapport de la Chambre régionale de la cour des comptes sur le Département, et avec finalement une conclusion qui serait la fusion de notre Commune avec le Département.

Première interrogation pour moi, c'est le sens de cette fusion. Je ne partage pas les propos de mon collègue président du groupe Socialiste, qui a repris les arguments déjà entendus dans la bouche de certains élus de droite. Je me rappelle des propos de BALLADUR, quand il a fait son rapport, qui disait des territoires qu'il y avait trop de

millefeuilles, voire trop de fonctionnaires, et qu'il y avait besoin de travailler à l'efficacité et que cela passait par des économies.

Je suis désolé, mais s'il y avait un sujet sur lequel nous aurions dû nous pencher, c'est d'abord la dette de l'Etat vis-à-vis de notre Département quand il a transféré ses compétences notamment en matière sociale. Je vous rappelle que sous Bertrand DELANOË, chaque année, nous débattions de ce sujet. Aujourd'hui, si nous faisons le calcul, cette dette cumulée serait presque de 2 milliards. Je vous dis cela parce qu'avant de parler de l'avenir de la Ville de Paris et du Département, je pense que la première préoccupation, c'est les moyens de notre Département pour répondre au service public.

Alors, la Maire de Paris affirmait récemment vouloir être traitée comme tous ses collègues et que notre Ville ne soit plus sous tutelle de l'Etat. Nous partageons ce point de vue. Cet archaïsme, cet héritage vient de la traditionnelle méfiance de l'Etat central face à sa capitale. Il faut dire que l'Histoire a souvent illustré cet esprit frondeur, de la Révolution française à la Commune de Paris, en passant par la Libération d'août 1945. Paris n'aime pas se faire dicter ses lois et, "Quand Paris se met en colère", dit la chanson, je vous laisse tout le soin de susurrer la suite.

Nous sommes bien entendu d'accord avec les arguments de la Maire sur les périmètres de compétences que l'on voit revenir dans le giron de la commune. Que ce soit en matière d'urbanisme, de voirie, dans les aspects de la vie quotidienne comme les ouvertures de débits de boissons, il serait normal que la Maire de Paris et son Conseil soient traités comme tous les maires de France.

La récente bataille que nous avons menée face au Gouvernement en est l'illustration flagrante. Le Premier Ministre et le Ministre de l'Economie se sont comportés avec Paris comme jadis l'Afrique du Sud sur un bantoustan. Paris, nous le savons, n'appartient qu'aux Parisiens, mais aussi à ses amoureux, mais laissons les salariés et les citoyens et leurs élus décider ce qui est bon pour la ville.

Je voudrais bien sûr évoquer la question de la sécurité, puisque ces questions sont venues de suite dans les bouches de nos collègues de droite. Pas seulement en raison de la situation des risques d'attentat, mais nous pensons comme vous que la police nationale, qui fait bien son travail, ne doit pas être concurrencée par une police municipale qui coûterait fort cher aux Parisiens et Parisiennes et surtout qui permettrait à l'Etat de réduire ses effectifs comme cela s'est déjà passé partout où ces polices ont été créées.

Je ne vais pas m'étendre sur le découpage des arrondissements. Nous pensons que les processus de démocratie participative, que nous avons amplifiés, ne peuvent ni ne doivent passer par le Net. L'échange direct avec les élus reste un moyen essentiel de réconcilier nos concitoyens avec une démocratie dont ils finissent par douter, tant les promesses sont éloignées des réalités qu'ils vivent.

C'est bien sûr le maillage des services publics et des équipements publics qui doit nous préoccuper et les économies d'échelle ne doivent pas se faire au détriment de l'accueil des Parisiens et de la réponse aux besoins.

Je voudrais revenir sur la question du Département. Je voudrais dire que nous pouvons concevoir que le travail fait depuis des années a rapproché les politiques des deux entités. Il reste bien quelques vestiges du passé, comme les documents budgétaires différenciés et un contrôle de légalité encore séparé. Mais derrière ce projet, je vois plusieurs difficultés.

La première, et ce n'est pas la moindre, ce sont les personnels. Il convient, lors du débat, qu'ils soient associés à la réflexion. La seconde, c'est que Paris n'est pas seule et le travail engagé par Bertrand DELANOË et Pierre MANSAT a beaucoup rapproché Paris de sa banlieue. C'est une politique volontariste, désormais la loi de création des métropoles nous en oblige.

Là, je dois avouer que je ne suis pas certain que l'annonce de la Maire ait fait plaisir au président des conseils départementaux qui nous entourent. Ils se sont battus pour le maintien des départements et leur spécificité en matière sociale et éducative, et ils ont finalement été entendus.

Par cette proposition, nous les fragilisons et peut-être que les esprits malins de la droite en profiteraient pour redemander à terme la recreation de la Seine et Oise, voire leur absorption dans la Métropole. Ce à quoi Paris a pu échapper dans la loi portant réforme territoriale.

Pour en finir, sur un point de méthode, nous sommes plus forts quand nous sommes unis et il aurait été de bon augure que vous associez les groupes de la majorité à cette démarche, ainsi l'Etat aurait compris que c'est fort du soutien affirmé de votre majorité que vous entendez cette démarche.

J'ai eu l'occasion de le dire et je le redis : vous avez plus d'amis dans ce Conseil que vous en avez au Gouvernement. Sachez vous appuyer sur eux, pour les bons comme pour les mauvais jours.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Il m'était arrivé de citer Renaud dans cette enceinte. Je n'avais encore jamais entendu citer Mireille MATHIEU. Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce rapport qui porte sur la gestion du Département, provenant de la Chambre régionale des comptes, ne manque pas d'intérêt.

Premier intérêt, c'est de rappeler à cette majorité un certain nombre de vérités budgétaires. Le deuxième intérêt, c'est évidemment la possibilité d'intervenir enfin sur les questions institutionnelles puisque Mme HIDALGO a préféré la une d'un grand journal du soir au Conseil de Paris pour en traiter.

Je constate d'ailleurs qu'elle n'est même pas là ce soir. C'est ce que disait Jean-François LEGARET.

Sur les questions budgétaires, il y a ce qui est dit et ce qui n'est pas dit. Ce qui est dit, c'est d'abord la confirmation de l'augmentation de l'endettement. L'endettement est porté par la Commune de Paris, non pas par le Département. Néanmoins, les magistrats de la Cour, de la Chambre, le soulignent par un tableau extrêmement important.

L'endettement a augmenté spectaculairement. L'encours de la dette est passé de 1,1 milliard en 2001 à 3,5 milliards en 2014, soit un triplement en 13 ans. Le rapport insiste assez longuement sur les subventions distribuées aux associations pour en dénoncer le caractère arbitraire, caractère que nous avons été amenés à dénoncer également à plusieurs reprises.

Je cite le rapport : "Les critères d'attribution de la subvention par l'une ou l'autre des collectivités, communes ou départements, ne sont pas identifiables. Elles sont à la discrétion de la collectivité. Cette méthode ne facilite pas l'information des conseillers de Paris et des habitants sur l'aide qui est apportée au monde associatif". Fermez le banc. C'est exactement ce que nous demandons.

Puis il y a ce qui n'est pas dit en matière budgétaire. La gestion du Département a subi les mêmes dérives que celles de la Ville : une dérive importante des charges de fonctionnement.

D'abord, les charges de personnel. Pour 2.845 postes pourvus auxquels il faut ajouter les 238 postes de non-titulaires et le volume des heures de vacataires, le Département a subi une augmentation de 253 % en 12 ans. Entre 2007 et 2014, sous la mandature précédente, les effectifs titulaires du Département se sont accrus de 32 % et les effectifs non-titulaires ont été multipliés par 40 %. Belle performance !

Les charges à caractère général - le train de vie du Département - ont été multipliées par 5 en 14 ans.

Tout ceci, évidemment, n'est rien à côté de ce qui nous permet d'aborder la question fondamentale, c'est-à-dire le débat institutionnel sur l'avenir du Département de Paris que l'on nous refuse depuis des années. Il aura fallu en effet ce projet de délibération sur un rapport extérieur pour enfin pouvoir aborder ce sujet dans l'hémicycle. Car Mme HIDALGO, comme son prédécesseur, s'y est toujours refusée. A plusieurs reprises, notre groupe a demandé que nous abordions ce débat sur l'avenir institutionnel de Paris, dans la Métropole et dans la Région. Refus systématique.

La loi NOTRe est désormais votée, la Métropole du Grand Paris sera créée dans trois mois et, dans la précipitation la plus totale, vous nous annoncez votre volonté de supprimer le Département de Paris.

Cette conversion à la simplification est curieuse, car le 16 mai 2014, Mme HIDALGO, dans cet hémicycle, nous avait déclaré la chose suivante : "Paris est à la fois Ville et Département. Au moment où est opérée la métropole, ce n'est pas le moment de démanteler Paris". Or, pendant les débats sur la loi NOTRe, aucun parlementaire socialiste parisien n'a proposé une telle mesure - celle de la suppression du Département - bien au contraire.

La Métropole du Grand Paris va se superposer aux structures existantes, notamment les quatre départements centraux, dont l'existence n'est pas remise en cause. Cette superposition va entraîner de nouveaux coûts de fonctionnement chiffrés par Paris Métropole à 650 millions d'euros supplémentaires par an. Qui va payer ? Les ménages ? Les entreprises ? Les deux ? Nous ne savons pas. Bien sûr, l'effet Macron est passé par là.

Au bout de 14 ans de mandat, vous avez enfin pris conscience brutalement que vous n'étiez pas en possession de la plénitude des pouvoirs municipaux. Réveil un peu tardif pour quelqu'un qui veut s'inscrire dans la modernité.

La question est pourtant d'une importance essentielle et elle mérite donc un vrai débat dans cet hémicycle, et non pas par A.F.P. interposée.

Les Parisiens veulent un débat. Ils veulent une ville plus efficace avec des structures simplifiées et lisibles, avec pour corollaire une fiscalité mesurée.

Nous attendons qu'enfin vous leur donniez satisfaction et qu'enfin, nous puissions aborder ces questions institutionnelles qui, contrairement à ce que l'on croit souvent, ne sont pas si éloignées que cela de la vie quotidienne des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, mais certainement pas clore ce débat, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vais m'en tenir à ce rapport sur la gestion du Département de la Chambre régionale des comptes.

Ce rapport reconnaît le processus d'intégration croissant entre la Ville de Paris et son Département, conduisant à la disparition progressive de ce dernier qui est devenu une fiction. Il prend acte de l'intégration, qui ne date d'ailleurs pas d'hier, ni de 2001, mais avait commencé avant l'élection de Bertrand DELANOË en 2001. D'ailleurs, c'est dit dans le rapport.

Cette fusion prend trois dimensions : l'exercice des compétences fortement imbriquées, source de cohérence et de lisibilité pour les citoyens, notamment en matière sociale, comme David BELLARD en a parlé.

Deuxième aspect : la gestion financière. La concentration sur le budget de la Ville de Paris, des dépenses de masse salariale et des mouvements financiers liés à la dette, génératrice de fortes économies en frais financiers.

Monsieur DUBUS, je ne partage pas votre position de ce point de vue. Ce que dit la C.R.C., c'est bien que le fait d'avoir une seule dette gérée ensemble permet d'avoir des taux d'intérêts plus bas - c'est évident, nous n'avons pas à emprunter deux fois - par l'administration des ressources humaines, des règles de gestion unifiées, de la mutualisation complète des fonctions supports et des frais de siège. Nous estimons que le processus d'intégration doit aujourd'hui aller à son terme. La C.R.C. indique elle-même que : "Le Département de Paris n'a plus vraiment de réalité et que la Chambre n'entend pas proposer un large mouvement de régularisation et de retour au régime originel qui serait au demeurant coûteux et difficile à mettre en œuvre". Rémi FÉRAUD l'a dit : c'est le sens de l'histoire.

Le législateur est désormais saisi du sujet afin de tirer les conséquences juridiques de la réalité institutionnelle de la collectivité parisienne.

Monsieur LEGARET, toutes les questions sur la dette, sur le versement des subventions de la Ville au Département, cela découle de cette spécificité. Ce ne sont pas des anomalies qui viendraient d'ailleurs. C'est exactement le même sujet. La fusion des deux collectivités permettra de rationaliser les processus administratifs redondants - par exemple le vote formel d'un budget pour les deux entités, la présentation double des projets de délibération s'appliquant aux deux collectivités - et sera ainsi source d'économies.

J'ai une divergence d'appréciation avec M. BONNET-OULALDJ sur ce point. Je pense que c'est aussi le sens de l'histoire de pouvoir améliorer encore cela.

Elle sera également source d'une plus grande lisibilité de l'action publique locale pour les citoyens. Oui, Monsieur DUBUS, notamment pour les associations. Je partage ce que vous avez dit : ce sera encore plus simple quand ce sera fusionné. On n'aura plus à se poser ces questions et on pourra aller plus vite.

Nous avons besoin de la loi : c'est ce que dit la C.R.C.

Nous pouvons prendre en compte un certain nombre de préconisations, notamment sur l'inventaire. Je ne répondrai pas à tout car un vœu sera déposé demain et il y aura un débat pour M. AZIÈRE, Mme SIMONNET. J'ai bien noté ce qui concerne la métropole, les arrondissements, les compétences. Je laisse ce débat se dérouler. Je voudrais juste donner mon sentiment : en intégrant encore davantage par la loi Département et Commune, on renforce Paris et on ne le démantèle pas, au contraire. Cela va exactement dans le sens de ce que disait Anne HIDALGO, c'est-à-dire que c'est aussi par ce texte que nous continuerons à renforcer Paris, et non pas à l'affaiblir.

Je voudrais ajouter également un certain point parce que je ne vais pas parler de ce qui n'est pas dit dans un rapport de la C.R.C. Déjà, j'évoque ce qui a été dit. Nous prendrons en compte un certain nombre de préconisations, mais l'essentiel de ce que dit la Chambre régionale des comptes provient de cette fiction qui est maintenue. Elle dit elle-même : "Nous avons besoin d'un texte".

Je ne partage pas l'appréciation de Jean-François LEGARET parce que, très souvent, les magistrats financiers proposent des évolutions. C'est même leur rôle. Parfois, c'est d'ailleurs critiqué : on critique les rapports de la Cour des comptes, on dit qu'elle fait des sacrées propositions, etc. Cela crée du débat politique, mais c'est le rôle des magistrats financiers - cela a toujours été - de proposer des solutions.

C'est précisément le rôle d'une Chambre régionale des comptes de défendre un modèle qui a produit des économies.

A l'inverse, Monsieur LEGARET, si l'on suivait votre raisonnement, cela voudrait dire que la Chambre régionale des comptes aurait dû proposer d'appliquer des solutions qui auraient engendré - elle le dit elle-même - davantage de coûts pour la collectivité. Or, là, franchement, elle sortirait de son rôle parce que ce qu'elle dit - et elle le dit à plusieurs reprises - c'est que l'intégration commencée il y a longtemps a produit des simplifications, a produit des économies, et qu'il ne faut pas revenir en arrière.

Mais c'est vrai que maintenant nous nous heurtons à une difficulté, c'est que nous avons besoin d'un texte juridique, c'est précisément ce qu'a demandé la Maire, la C.R.C. dit : "vous êtes allés au maximum, cela pose un certain nombre de questions et celles-ci seront résolues par un texte juridique", dont l'une des questions posées, mais ce n'est pas la seule, est bien celle de la fusion de la Ville et du Département pour mettre un terme à cette fiction et aller jusqu'au bout des améliorations, des simplifications et des économies.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agissait d'une communication, elle ne donne pas lieu à un vote.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un outil spécifique pour combattre la publicité illégale.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés ; le vœu référencé n° 33, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif à la création d'un outil spécifique pour combattre la publicité illégale, et c'est Jacques BOUTAULT qui a la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, ce vœu est très simple.

La Ville a adopté son Règlement local de publicité en 2011, qui réduit la publicité d'environ 30 % en termes de densité sur le territoire parisien, mais aussi interdit certains dispositifs, notamment en raison de leur taille ou de la nature de la publicité, comme ce que l'on appelle la publicité intrusive, celle que l'on reçoit directement sur son téléphone, voire la publicité olfactive, et nous allons en débattre tout à l'heure, mais aussi des publicités sur les monuments historiques ou des publicités qui gênent particulièrement le paysage ou nuisent à l'esthétique d'un bâtiment ou encore des publicités "énergivores".

Le délai pour la mise en conformité de ces publicités, pour que les annonceurs et les différents afficheurs mettent ces publicités aux normes du nouveau RLP, est écoulé depuis le 13 juillet 2015.

Or, malheureusement, force est de constater que de nombreuses infractions demeurent.

Donc, ce vœu a pour objectif de donner plus de moyens à la Ville pour contribuer à la mise en conformité de ces publicités, notamment par la mise en place d'un outil spécifique qui viendrait en aide aux agents verbalisateurs de la Ville de Paris, qui malheureusement ne sont pas suffisamment nombreux pour faire appliquer comme il se faudrait ce règlement attendu par les Parisiens, pour le bien-être de la Capitale et surtout son esthétique, ainsi que le bien-être des cerveaux des Parisiens qui ne sont pas que des consommateurs captifs.

Merci pour votre attention.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Ce vœu nous rappelle le besoin de faire respecter le Règlement local de publicité et tout particulièrement depuis juillet, avec la nécessité de mettre en conformité les publicités et préenseignes mises en place avant l'entrée de ce règlement en 2011.

Il propose de nous en donner les moyens ou plutôt d'en appeler à la participation citoyenne grâce à une application spécifique pour smartphone notamment.

Je salue cette volonté de dynamiser ainsi le secteur de la téléphonie mobile, mais dans un souci de sobriété auquel je vous sais sensibles dans votre groupe, je vous propose d'adopter ce vœu en faisant plutôt référence au développement des applications déjà existantes telles que "Paris dans ma rue", qui doit très prochainement présenter une nouvelle version qui pourrait intégrer ce type de signallement.

A cette modeste condition, je donne un avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, "Paris dans ma rue" vous satisfait-il ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Julien BARGETON a fait appel à mon sens de la sobriété, je suis sensible à l'argument et l'amendement me convient.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Voilà donc un point commun que vous avez, la sobriété.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 288).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux publicités olfactives.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 34, déposé par Mme SIMONNET, relatif aux publicités olfactives.

La parole est donc à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, le R.L.P. est très clair, et il interdit les publicités olfactives, je cite : "la publicité au sol, olfactive, sonore, par projection ou par l'installation d'objets sur l'espace public est interdite".

Or, on a depuis un certain temps, vu que JCDecaux, sur les abribus, développait des dispositifs de publicités olfactives.

Evidemment, c'est malin, ce n'est pas du parfum délivré en continu, il faut appuyer sur un petit bouton pour avoir une inhalation, mais cela n'empêche que l'on a quand même la possibilité de sentir le parfum, je tairai les différentes marques.

Et donc, JCDecaux se "plante" en disant, comme ce n'est pas en continu, ce n'est pas une publicité olfactive, telle que précisée dans le R.L.P. Or, le R.L.P. cite : "la publicité au sol, olfactive, sonore, par projection ou par l'installation d'objets sur l'espace public est interdite".

Donc, quand on lit bien ce texte, la publicité olfactive aujourd'hui des panneaux abribus de JCDecaux est donc interdite.

Je demande donc que la Ville de Paris fasse appliquer le R.L.P., et signale à JCDecaux que ses panneaux qui ne respectent pas le cadre du R.L.P., cela suffit.

C'est donc un vœu tout de même, ma foi, très court, qui devrait être unanime, mais hélas, on m'a expliqué qu'il ne serait pas accepté par l'Exécutif.

Alors, j'attends vos arguments parce que visiblement ceux que l'on m'a tenus étaient ceux que j'ai pu voir sur Internet par le biais de l'argumentaire de JCDecaux.

J'espère que l'Exécutif parisien ne va pas être la courroie de transmission des argumentaires de JCDecaux, alors que ces derniers temps, je trouve au contraire que Mao PENINOU nous a habitués à un Exécutif plutôt engagé et volontariste dans la lutte contre l'envahissement publicitaire. Mao PENINOU, tous mes espoirs sont dans vos propos.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ce ne seront pas mes propos, mais ceux de Julien BARGETON. Je tiens à vous préciser que j'applique le règlement, mais j'adore la publicité personnellement.

La parole est donc à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vais essayer de garder mon sérieux.

Mme SIMONNET nous rappelle au respect du Règlement local de publicité là aussi, objectif que nous partageons tous ici.

Vous faites référence aux abris voyageurs et mobiliers urbains de la SAS "Sopac", qui a installé sur 5 sites pendant les 15 premiers jours de septembre, un dispositif à l'intérieur de panneaux destinés à recevoir l'affichage publicitaire comportant un clavier numérique et un réceptacle. Ainsi, les personnes intéressées devaient dans un premier temps, utiliser une application de leur téléphone, encore l'application, pour recevoir un code, puis le taper sur le clavier numérique et prendre un sachet comprenant un échantillon de parfum.

Or, ce dispositif ne contrevient pas aux dispositions du R.L.P., notamment l'article P 1.3.5 auquel vous faites référence, car il n'émet aucune odeur, ni effluve dans l'air. Etant inséré dans l'affiche publicitaire incluse dans l'abri voyageurs, il n'y a pas installation d'objet spécifique sur l'espace public.

Il en est de même pour le respect de l'article P.1 .4, les dispositifs publicitaires ne peuvent être équipés de systèmes de technologie sans fil ayant pour objet la diffusion sur l'espace public de publicités de services ou d'informations à caractère intrusif.

Le caractère intrusif ne me semble pas caractériser un dispositif faisant appel à une démarche volontaire du passant, qui doit dans un premier temps utiliser son propre smartphone, puis saisir son code.

En conclusion, aucune disposition du présent Règlement local de publicité ne permet d'interdire ce dispositif, et je donne en conséquence un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote du groupe Ecologiste par M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le groupe Ecologiste votera favorablement ce vœu, parce que nous n'avons pas été convaincus par les arguments qui viennent d'être énoncés par Julien BARGETON. Le texte de l'article du RLP est très clair, il précise que la publicité olfactive est interdite par l'installation d'objets sur l'espace public, mais cela peut aussi rentrer dans le cadre de la publicité intrusive, et les deux articles pourraient être utilisés pour contester cette forme de publicité.

Pour cette raison, nous soutiendrons le vœu de Danielle SIMONNET.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'imagine donc que vous demanderez aussi l'interdiction de l'ensemble des magazines dans lesquels il y a des "patches" à enlever pour tester les parfums.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2015 DAJ 27 - Approbation du contrat de cession de la marque AVIONLIB'.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 27 relatif à l'approbation du contrat de cession de la marque "AVIONLIB".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai plus rapide.

Le présent projet de délibération invite à céder la marque "AVIONLIB" à la Fédération française d'aéronautique.

Or, si on fait quelques recherches, on constate avec stupéfaction que ce projet d'AVIONLIB' s'inscrit dans le projet européen "Plane, Personal plane project", qui a pour objectif de développer des avions personnels de 2 à 8 places en vue "de compléter le transport multimodal du futur par un maillon aérien". Cela s'inscrit hyper bien dans la logique COP 21.

A quelques semaines, d'ailleurs, de la COP 21, ce projet va donc encourager le développement d'avions personnels et encourager ce type de déplacements.

Il est certes prévu dans ce projet de développer des avions électriques, mais l'avion électrique n'est pas plus une solution que ne l'est d'ailleurs la voiture électrique, parce qu'il y a quand même l'utilisation de batteries au lithium et l'utilisation d'énergie nucléaire. L'avion électrique n'est pas un avion écolo dont rêvent certains.

Et il n'y a qu'une solution dans ce domaine : il faut sortir au contraire de l'illusion du transport individuel, qu'il s'agisse du "tout voiture" ou du "tout avion individuel" pour les très riches, et développer bien plus les transports en commun. Alors, ce n'est vraiment pas en encourageant le développement et la multiplication des transports par avions personnels que l'on ira dans le sens de la transition énergétique, bien au contraire. Je pense que tout le monde dans cette Assemblée en conviendra. Bien.

Comment imaginer par ailleurs que ces avions soient jamais accessibles à plus qu'une toute petite part infime de la population, quelques privilégiés qui auront les moyens de déboursier des sommes folles pour aller plus vite dans leurs déplacements personnels ? Non, franchement, plutôt que de développer ce genre d'avions personnels, même soi-disant moins polluants que les avions actuels, la vraie solution écolo est vraiment de penser le réaménagement du territoire. Je ne vous referai pas tout l'argumentaire que vous connaissez sur ce sujet.

Alors, certes, ce n'est pas le projet de la Ville, ce n'est pas la Ville, je vous rassure, qui porte le projet de développer Avionlib', mais la Ville peut refuser de donner son accord à cette marque Avionlib'. On ne peut pas complètement s'opposer à ce que ce projet puisse émerger, mais on peut essayer de tout faire pour protester contre ce projet et donc, de refuser de céder la marque, qui s'inscrit dans un projet totalement anti-écologique. Donc je vous propose, au contraire, de voter contre ce projet de délibération, pour toutes ces raisons. Voilà, je vous invite à faire de même.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup. C'était un bon moment.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, d'abord, je vous remercie de m'avoir éclairé sur Avionlib', parce que j'ignorais totalement quel était le projet qui se cachait derrière ce dépôt de marque, et en fait, j'espère vous convaincre de voter le projet de délibération, parce que vous l'avez simplement lue dans le mauvais sens. Il ne s'agit pas de la cession de la Ville à la Fédération de la marque Avionlib', mais l'inverse, c'est-à-dire que nous exigeons la restitution de la marque Avionlib', pour la simple raison qu'en protection de nos marques, dans un cadre d'une surveillance mondiale, nous demandons la rétrocession gracieuse de l'ensemble des gens qui ont l'idée maline...

Si vous déposiez "Danielle SIMONNETlib", je serais contraint d'engager un contentieux contre vous et nous y serions extrêmement attentifs.

Voilà, je vous rassure donc et je m'arrêterai là.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et pour PSGlib', ce sera une autre année.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAJ 27).

2015 SG 60 - Communication de la Maire de Paris : Rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion de l'association pour la gestion des œuvres sociales du personnel des administrations parisiennes (AGOSPAP).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du dossier SG 60, il s'agit d'une communication de Mme la Maire de Paris : rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion de l'association pour la gestion des œuvres sociales du personnel des administrations parisiennes (A.G.O.S.P.A.P.).

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais à intervenir sur ce projet de délibération pour réagir aux préconisations émises par la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l'A.G.O.S.P.A.P. Ce rapport de la C.R.C. est, me semble-t-il, porteur d'une certaine ambiguïté.

Le rapport souligne en effet que les instances paritaires penchent nettement du côté de la représentation des salariés. Les organisations syndicales bénéficieraient d'un nombre de sièges plus important que la Ville et l'A.P.-H.P. La C.R.C. préconise le rééquilibrage vers les administrations et plaide pour un rééquilibrage qui nous semble excessif en faveur des administrations.

Nous interprétons certaines de ses préconisations comme une volonté de mettre l'A.G.O.S.P.A.P. sous tutelle des administrations de la Ville et de l'A.P.-H.P., et pour le dire franchement, les élus de notre groupe s'opposent à toute tentative de reprise en main de cette association qui irait à l'encontre des principes du paritarisme.

Il y a bien sûr des améliorations à apporter à la gestion de l'A.G.O.S.P.A.P. La remarque vaut d'ailleurs pour un bon nombre d'autres sujets, mais on ne peut accepter que les représentants du personnel ne soient consultés qu'à la marge, une fois les cadres budgétaires et politiques fixés par les administrations.

Nous attendons que la Ville de Paris soutienne l'A.G.O.S.P.A.P. dans ses démarches d'amélioration de service, en gardant sans cesse à l'esprit la nécessité de préserver l'équilibre de la saine gestion paritaire de notre Comité d'entreprise.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame PRIMET, merci beaucoup pour votre intervention sur ce rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'A.G.O.S.P.A.P.

D'abord, pour dire que le rapport souligne la bonne santé financière et la bonne gestion de l'A.G.O.S.P.A.P., l'occasion pour moi de remercier Alain GEISMAR, l'ancien président, et M. BURDET, le nouveau président.

Simplement, la Chambre régionale des comptes formulait un certain nombre de recommandations dans ce rapport, et nous avons déjà eu l'occasion d'en parler lors du vote de la nouvelle convention avec l'A.G.O.S.P.A.P. lors du dernier Conseil. Nous avons d'ores et déjà intégré dans la nouvelle convention les recommandations qui avaient été formulées par la Chambre régionale des comptes.

Et je souhaite à l'occasion vous rassurer : il n'a bien évidemment jamais été question de remettre en cause le principe du paritarisme pour la gouvernance de l'A.G.O.S.P.A.P. Simplement, la Chambre régionale des comptes nous rappelait à l'impérieuse nécessité pour les tutelles, en l'occurrence, la Ville de Paris et l'A.P.-H.P., de formuler des objectifs stratégiques précis, qui sont désormais précisément définis dans la convention et qui feront l'objet d'un suivi avec des indicateurs pour veiller à la bonne mise en œuvre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

C'est une communication. Il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au devenir des agents des lavatoires.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés des lavatoires.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Et nous passons directement à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n° 35 et n° 36, déposés par le groupe Communiste - Front de Gauche et Mme SIMONNET, sont tous les deux relatifs aux agents des lavatoires.

Je vais donner la parole successivement à Mme Danièle PREMEL, puis à Mme Danielle SIMONNET.

Danièle PREMEL, pour deux minutes. Danièle, les lavatoires, c'est toi ? Nicolas BONNET sur les lavatoires et la défense des dames pipi.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Cela va être très court, puisque vous connaissez tous le sujet. C'est un sujet qui date de cet été. Et donc, nous considérons que la mission des 11 agents qui sont chargés d'assurer le fonctionnement et l'entretien des quatre toilettes publiques situées à proximité des grands monuments parisiens, qui s'est interrompue le 30 juin dernier en raison d'un changement de prestataire, considérant que la société néerlandaise - je ne sais pas si je la prononce bien - 2theloo a repris le contrat précédemment assuré par la STEM et a procédé à l'embauche de nouveaux agents en lieu et place des agents qui assuraient jusqu'alors la mission, considérant le mouvement social qui date du 20 juillet 2015 et considérant le jugement en attente, sur proposition du groupe Communiste, nous émettons le vœu qu'en cas de jugement n'obligeant pas la reprise du personnel, la Ville de Paris s'engage à intégrer ces agents dans ses effectifs.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il faut que la loi soit appliquée. Et que dit la loi ? Elle dit qu'il y a obligation, pour le nouveau concessionnaire, de reprendre les personnels qui travaillaient avant dans le service public, même s'il est géré par une entreprise privée. Il faut donc que la société 2theloo, néerlandaise, applique la loi.

En ce moment, il y a une démarche aux prud'hommes, qui va aboutir. Normalement, on aura le résultat demain. Bien. C'est-à-dire que les syndicats, eux, ont saisi les prud'hommes pour qu'il y ait le respect de la convention collective, alors que la société 2theloo prétend que comme elle va faire des toilettes de luxe pour touristes, elle peut se permettre de changer le personnel. C'est totalement scandaleux, la façon dont fonctionne cette entreprise. Et cette entreprise a déjà sévi, notamment sur les gares, et elle a perdu, heureusement, grâce à la bataille syndicale menée.

Là, on espère que cette bataille menée par les organisations syndicales va aboutir, mais la Ville a son mot à dire. Alors, tant mieux si la Ville prend la responsabilité d'embaucher en son sein les personnels, mais la Ville doit arrêter ce marché avec des patrons voyous qui pensent qu'ils peuvent bafouer la loi et ne pas reprendre le personnel alors que la loi les y contraint.

C'est pour cela que dans mon vœu, je demande que la Ville de Paris fasse appliquer par l'entreprise 2theloo l'article L 12.24.1 du Code du travail, qui lui impose de conserver l'ensemble du personnel sortant des lavatoires, et à défaut, elle peut engager immédiatement la résiliation unilatérale du contrat pour les motifs que j'expose dans le vœu et pour lesquels je n'ai pas le temps de développer. Mais je peux vous dire que j'ai été conseillée juridiquement et qu'il est tout à fait possible pour la Ville, au nom de l'intérêt général et du non-respect des obligations de l'entreprise, de casser le marché. Et menacer de casser le marché, eh bien, oui, c'est un plan B pour faire respecter par cette entreprise le fait que les personnels soient repris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous les deux, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président BONNET et Madame SIMONNET, je ne peux évidemment que partager bon nombre des mots que vous avez prononcés. L'attitude de cette société est absolument insupportable, inqualifiable, c'est une faute morale qui, je l'espère, sera condamnée demain par la justice. C'est une faute morale et c'est probablement une faute technique en application de l'article L 12.24.1 comme vous l'avez évoqué.

Simplement, sur les deux vœux qui sont proposés, Madame SIMONNET, je vous demanderai de retirer votre vœu pour deux raisons précises.

La première est que juridiquement, il n'appartient pas à la Ville, elle n'a pas la compétence d'imposer à qui que ce soit l'application du 12.24.1, c'est une décision qui relève de la justice prud'homale, en l'occurrence la Ville ne peut pas le décider unilatéralement, elle n'en a pas les moyens juridiques.

Deuxièmement, sur la question de la rupture, l'analyse juridique à laquelle nous avons fait procéder également, ne semble pas qualifier un manquement justifiant une rupture unilatérale du contrat, ce serait faire prendre à la Ville un risque contentieux lourd pour l'avenir.

En revanche, effectivement, nous avons à l'endroit de ces 11 salariés une obligation morale, donc, nous espérons que demain, le tribunal des Prud'hommes, leur donnera raison et que si, par hasard, ce n'était pas le cas, et que l'on s'engageait alors sur une procédure de fond beaucoup plus longue, il est évident, et je serai mobilisé personnellement pour cela, que nous trouverons une solution pour ces 11 salariés.

Je proposerai simplement une petite modification dans le vœu qui est proposé par Nicolas BONNET-OULALDJ et le groupe Communiste - Front de Gauche, qui est, je lis la formule, c'est un amendement oral :

"Le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris accompagne les 11 agents vers une solution professionnelle stable" notamment pour ne pas donner le sentiment à la société 2theloo - cela se dit, c'est aller aux "chiottes" - donc c'est clairement l'objet du contrat qui nous lie à cette société contrairement à ce qu'elle veut dire, y compris en poussant l'insulte jusqu'à dire à ses 11 agents qu'elle vendra des brosses pour les toilettes à 1.000 euros et que donc, elle ne peut pas reprendre ces 11 salariés, il faut avoir en tête les arguments absolument insupportables qui sont formulés par les conseils de cette entreprise.

Proposons que ce soit formulé différemment, de façon à ne pas donner des arguments du type : puisque la Ville va les reprendre ne me contraignez pas à les reprendre.

Avec cet amendement oral, j'émettrai un avis favorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BONNET-OULALDJ, acceptez-vous l'amendement ? Oui.

Je mets donc aux voix le vœu n° 35...

On vous a demandé de le retirer, pardon.

Le retirez-vous ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, parce que la Ville peut tout à fait saisir le juge administratif, et elle se doit de le faire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu adoptée. (2015, V. 289).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'approvisionnement des restaurants municipaux en denrées d'origine locale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 37, déposé par le groupe les Républicains, relatif à l'approvisionnement des restaurants municipaux en denrées d'origine locale.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais aller vite et j'interviens pour mon collègue Geoffroy BOULARD.

Depuis quelque temps, nous votons un certain nombre de projets de délibération pour améliorer la qualité de la restauration dans les cantines scolaires, et ce vœu a pour objectif d'aller plus loin, et de proposer d'élargir cette amélioration de la qualité de la restauration aux restaurants administratifs de la Ville et en favorisant plus spécialement l'agriculture locale, et en faisant en sorte qu'une part plus importante des achats soit réservée aux agriculteurs franciliens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame ONGHENA, je ne peux que partager les objectifs que vous présentez dans ce vœu. D'ailleurs, nous avons déjà eu l'occasion de nous pencher sur le sujet de l'approvisionnement local pour les établissements et entités qui sont chargés de produire des repas. Et donc, j'émetts un avis tout à fait favorable à ce vœu, en soulignant que nous avons déjà, au mois de juillet, engagé un travail en ce sens pour faire un point, notamment de répartition entre les différentes filières d'approvisionnement et leur origine géographique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 290).

2015 DDEES 9 G - Subventions (750.500 euros), convention avec l'association Paris Initiative Entreprise (8e) et avenant avec France Active Garantie (93).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux dossiers d'Antoinette GUHL et nous commençons par l'examen du projet de délibération DDEES 9 G relatif à l'attribution de subventions et convention, avec l'association Paris Initiative Entreprise et avenant avec France Active Garantie.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI, pour cinq minutes, puis à Mme Danièle PREMEL.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

"Le bouillon", "Le comptoir canailles", "La ruche qui dit oui", "42°", "Yvonne, Yvonne", ces noms ne sont pas seulement ceux des derniers lieux branchés à la mode de Paris, ce sont avant tout de très beaux exemples de réussites entrepreneuriales, et de surcroît dans le 9e arrondissement, grâce au soutien de Paris Initiative Entreprise.

A l'invitation de son président, Lucien JIBERT, je me suis rendue dans leurs locaux, boulevard Malesherbes : si l'adresse est prestigieuse, à l'intérieur rien n'est "show-off", au contraire, les locaux sont exigus et les jeunes diplômés d'écoles de commerce qui étudient la dizaine de dossiers reçus chaque semaine, cohabitent à plusieurs dans de petits bureaux, dans une ambiance appliquée et sérieuse.

Il faut dire que l'enjeu est grand, lorsqu'un P.I.E. vous suit dans votre projet de création d'entreprise, c'est toute une machine qui s'enclenche derrière avec l'appui du Département, de la Région, de la CDC et surtout des banques.

Les comités d'engagement qui se réunissent tous les mardis, véritables jurys constitués de bénévoles impliqués dans la vie entrepreneuriale, passent au crible les "business plan" et les motivations des candidats, ces derniers, si leurs projets sont retenus, sont ensuite accompagnés de parrains sur qui ils peuvent compter lors des premiers mois, toujours les plus critiques lorsqu'on ouvre une nouvelle boîte.

P.I.E. est un dispositif ancien créé depuis 1999, qui a fait aujourd'hui ses preuves et qui mérite vraiment d'être soutenu en termes financiers. Il est quand même dommage que la Ville de Paris, depuis plusieurs années, ne fasse pas suffisamment la promotion de cet excellent dispositif, à tel point que j'ai eu à intervenir il y a quelques années, dans la mandature précédente, pour connaître le bien-fondé de cette association, peu connue des conseillers de Paris.

Je pense aussi que la région Ile-de-France pourrait être davantage mise à contribution pour cette structure liée à l'emploi et au développement économique, mais également en termes de communication car elle mérite vraiment d'être davantage connue.

Alors que demain sera mise en place la Métropole du Grand Paris avec logiquement des compétences en matière de développement économique et d'emploi, P.I.E. mérite de devenir Grand Paris Initiative Entreprise pour que, dans ce domaine aussi, on ouvre nos frontières et on pense grand.

Nous avons débattu en début d'après-midi sur le rapport de la M.I.E. "Fabriquer à Paris". Avec Paris Initiative Entreprise, nous sommes en plein dans le sujet. Il n'est pas forcément besoin d'aller créer une nouvelle structure - comme je l'ai entendu en début de journée - quand un tel modèle existe et ne demande qu'à être poussé et soutenu encore.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, chers collègues, je ne peux m'empêcher, au moment où nous nous engageons dans une volonté de fabriquer à Paris, de resituer les actions de l'association Paris Initiative Entreprise et l'intervention de France Active Garantie dans cette perspective, comme point d'appui et capital d'expérience dont il faudra savoir se servir dans la mise en œuvre des préconisations de la M.I.E.

Je mettrai en exergue les actions de Paris Initiative Entreprise au regard de certaines propositions de la M.I.E. : comme le soutien à la création des petites entreprises et des structures d'insertion par l'activité économique, et l'aide au montage financier des projets en offrant des conseils et des expertises financières ; comme la possibilité de bénéficier de prêts d'honneur et l'apport d'une garantie sur emprunt bancaire ; enfin, d'impulser une dynamique de croissance sur le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Ce qui est visé dans cette démarche et ces choix, ce sont les objectifs sociaux, notamment en termes d'emplois non délocalisables et de réinsertion. Il s'agit d'aider et d'accompagner les petits entrepreneurs et les administrateurs d'associations qui, par leurs projets, inscrivent une dimension économique dans le territoire, en remaillant le tissu social à travers une production utile et de services.

Paris Initiative Entreprise renforce son action en participant au financement d'études actions, en assurant un accompagnement post-crédation dans le cadre d'un parrainage et en proposant une aide intitulée "PIE croissance" sous forme de prêt d'honneur pour la création d'emplois au sein de TPE.

Deux données quantitatives témoignent des résultats.

En 2014, ce sont plus de 21 millions d'euros qui ont ainsi été mobilisés pour soutenir les entreprises, dont près de 4 millions d'euros pour la structure de l'ESS. Ces résultats ont été obtenus grâce à l'ensemble des outils financiers, et ainsi, on a pu créer 1.555 emplois, parmi lesquels 994 étaient liés à l'E.S.S.

Je voudrais souligner une donnée dont je ne suis pas sûre que l'ensemble des conseillers que nous sommes l'ai noté et qui montre que l'investissement public joue un effet levier notable sur les autres sources de financement. Pour un euro de subvention municipale, 7 euros sont mobilisés en prêts donneurs et 41 euros en prêts bancaires.

L'objectif 2015 vise 281 prêts donneurs avec un engagement d'un montant d'environ 360.000 euros et la mobilisation de 500.000 euros pour le PIE croissance.

Vous voyez, les Communistes peuvent soutenir les aides aux entreprises, lorsque celles-ci prennent sens et il en sera de même pour soutenir le projet de délibération concernant les coopératives d'activité et d'emploi.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup. Effectivement, Jean-Noël AQUA était inscrit et s'est retiré. Vous intervenez donc pour les deux.

Donc, la parole est à Mme Antoinette GUHL pour vous répondre à toutes les deux, sur le projet de délibération DDEEES 9 G et, si elle le souhaite, le 11 G également.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Mesdames BÜRKLI et PREMEL, chers collègues, Monsieur le Maire, je vous remercie. Vous avez toutes les deux présenté P.I.E. dans des termes très élogieux, P.I.E. "Paris Initiative Entreprise" et c'est bien mérité car c'est une très belle structure dont il est question dans ce projet de délibération.

Cette structure P.I.E. est une composante essentielle de la politique parisienne de soutien à l'écosystème de création d'entreprises, et notamment dans l'économie sociale et solidaire.

Ce projet de délibération porte sur trois éléments : le fonctionnement de l'association P.I.E. à hauteur de 300.000 euros, la participation aux prêts d'honneur qui est une des activités de P.I.E. à hauteur de 350.000 euros et la participation au fond de garantie bancaire qui est gérée par France Active à hauteur de 100.000 euros.

Alors, P.I.E. a soutenu cette année 581 projets, 281 prêts d'honneur, 118 garanties. Sa part de soutien à l'entrepreneuriat social est à peu près de 25 % à laquelle s'ajoute la part de soutien à l'entrepreneuriat environnemental. C'est un outil particulièrement efficient, vous l'avez dit Madame PREMEL, avec un effet de levier assez important de 1 à 7, c'est-à-dire que lorsque P.I.E. investit 1 euro, les structures bénéficiaires enlèvent 7.

C'est aussi parce que P.I.E. a une reconnaissance dans le milieu bancaire, grâce à la qualité de son travail et à son sérieux, que de tels résultats peuvent être réalisés.

Je voulais donc souligner la compétence, la qualité du travail de P.I.E., et particulièrement sur les modèles financiers. C'est remarquable et, effectivement, c'est une très, très belle structure parisienne.

En conclusion, je dirais que P.I.E. contribue à créer cet écosystème de petites et moyennes entreprises dont il a été fortement question cet après-midi lors de la mission "Fabriquer à Paris", que ce sera donc un outil efficace pour mettre en œuvre le rapport "Fabriquer à Paris", mais également pour accompagner le "small business act" dont il était question tout à l'heure.

P.I.E. complète le dispositif création d'entreprise. Ce n'est pas le seul acteur. Je voudrais également citer d'autres projets de délibération que l'on vous présente aujourd'hui, le projet de délibération qui permet de financer également l'A.D.I.E., le projet de délibération qui permet de financer Astrolabe et la couveuse qu'elle compte, et également le projet de délibération qui permet de financer MakeSense. Là aussi, je vous invite à connaître cette nouvelle belle structure parisienne - je dis nouvelle car elle est installée dans le 12e depuis l'année dernière -, le projet de délibération qui consiste à soutenir le R.E.F.E.R. qui travaille également sur des modèles financiers solides et innovants, et enfin, le projet de délibération dont il va être question sur les coopératives d'activité et d'emploi.

C'est l'ensemble de ces différents dispositifs qui constitue le dispositif global d'aide à la création d'entreprise à impact social et à impact environnemental, sur lequel nous nous reposerons pour pouvoir créer ceux qui feront "Fabriquer à Paris".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 9 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 9 G).

2015 DDEEES 88 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Réseau Francilien du Réemploi (11e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDEEES 88 G relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec l'association "Réseau Francilien du Réemploi".

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour 5 minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, né en janvier 2014, le R.E.F.E.R. est le Réseau francilien des acteurs du réemploi, agissant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Il émerge du besoin du rapprochement des ressourceries et recycleries d'Ile-de-France et, plus globalement, du besoin de fédération des initiatives qui fleurissent dans le champ du réemploi.

Ce réseau se donne un certain nombre de missions : créer de nouvelles synergies entre acteurs du réemploi, organiser des actions collectives, mutualiser les savoir-faire, les expériences et les méthodes, consolider les structures existantes et faciliter l'installation et la création de nouvelles structures en Ile-de-France.

Qu'ils souhaitent dépenser moins ou consommer différemment, les Français ont changé leur vision du réemploi, de la réutilisation, de la réparation des objets. Ainsi, en 2012, près de un million de tonnes de déchets ont été évités grâce au réemploi et à la réutilisation, participant ainsi au développement de l'économie circulaire, en France. Le R.E.F.E.R. y contribue et nous nous en félicitons.

Concernant les partenariats, je souhaite valoriser plus particulièrement ceux qui concernent les biffins. En effet, certaines ressourceries parisiennes, à l'image de la Petite Rockette, dans le 11e, travaillent régulièrement sur des projets avec des biffins.

En sélectionnant et en revendant ce qui peut l'être dans les poubelles, ces récupérateurs-vendeurs deviennent des acteurs de la lutte contre la pauvreté, qu'il convient de soutenir et non de réprimer.

Pour finir, ce projet de délibération permet qu'une convention de un an soit signée. Le groupe Ecologiste s'en félicite mais nous savons combien ce travail reste fragile. Premièrement, il faut donc l'installer dans la durée et nous devons aider à l'installation de nouvelles recycleries. Si nous voulons que ce travail s'inscrive réellement dans le quartier, il est nécessaire de promouvoir les recycleries dans chaque arrondissement, même si, dans le 11e, nous savons déjà qu'il est nécessaire de penser à la création d'une seconde recyclerie. Deuxièmement, il faut penser dès à présent la convention sur une durée de 3 ans.

Sans la concrétisation de ces deux éléments, le réseau R.E.F.E.R. restera dans une situation de précarité. Le groupe Ecologiste restera très attentif au développement de la nouvelle économie du partage et du réemploi.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Merci, Madame MOREL. Effectivement, il s'agit d'une subvention de 40.000 euros et d'une convention de coopération avec le R.E.F.E.R., Réseau Francilien du Réemploi, afin qu'il nous accompagne dans la création et le développement de modèles économiques viables pour les ressourceries à Paris.

Vous avez présenté le R.E.F.E.R. et la Petite Rockette. Je voulais dire que nous avons, au-delà de ces deux exemples, un modèle de ressourceries à Paris qui est extrêmement dynamique. Nous avons inauguré, pas plus tard que ce mois-ci, la 8e ressourcerie soutenue par la Ville de Paris, dans le 14e arrondissement : la Ressourcerie Créative, qui est la première ressourcerie nouvellement créée dans cette mandature. Nous avons pour objectif d'en créer 8 autres dans la mandature.

Donc, ce que vous demandez, c'est-à-dire cet objectif d'une ressourcerie par arrondissement, est effectivement le nôtre et est complètement partagé puisqu'il s'agit de la feuille de route que nous nous sommes fixés.

Pour y arriver, nous avons lancé plusieurs chantiers, un chantier que nous avons en commun avec Mao PENINOU, qui est le schéma directeur des déchets et recyclages à proximité, et qui va nous permettre d'avoir un maillage fin du territoire, pour pouvoir localiser et construire ces nouvelles ressourceries, là où il y en a besoin.

Cela est à mailler finement avec le réseau des C.V.A.E., qui permettra aux Parisiens d'avoir à proximité soit des ressourceries, soit des espaces de dépôt des objets inutiles ou inutilisés et qui peuvent avoir une autre vie. Une autre vie soit en réemploi, soit en recyclage.

Nous travaillons donc également sur le modèle économique des ressourceries car l'objectif est effectivement d'avoir un modèle viable pour ces nouvelles ressourceries, de manière à ce que la Mairie de Paris puisse, après

quelques années, se désengager du financement des ressourceries qui auront trouvé leur autonomie, à la fois financière et économique, et également pour ces structures qui ont un fort impact social.

Le déploiement des ressourceries, vous l'avez vu, est au cœur de la feuille de route qui nous est fixée, notamment dans l'économie circulaire. Je rajouterai que c'est également au cœur du livre blanc de l'économie circulaire des Etats généraux du Grand Paris que nous avons dévoilé, il y a maintenant quinze jours, et qui a occupé une grande partie des acteurs pour travailler à ce modèle viable de ressourcerie.

Je vous remercie d'avoir mis l'accent sur le REFER, là aussi un beau réseau qui a accueilli - je voudrais terminer par là - les 4 et 5 avril derniers à l'espace des Blancs-Manteaux, la fête annuelle du réemploi et qui a réuni plus de 15.000 personnes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 88 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 88 G).

2015 DDEES 228 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C.

Vœu déposé par les Républicains relatif à la création d'un marché alimentaire (9e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux dossiers d'Olivia POLSKI, elle n'est pas là, M. BOULARD non plus.

Nous passons donc à l'examen du projet de délibération DDEES 228 relatif aux marchés découverts alimentaires et biologiques, sur lequel le groupe SOCA a déposé l'amendement n° 38, et le groupe les Républicains, le vœu référencé n° 39.

Je donne la parole successivement, s'ils sont là, à Mme Joëlle MOREL, M. Geoffroy BOULARD, Mme Danielle SIMONNET, MM. François DAGNAUD, François VAUGLIN et Mme Delphine BÜRKLI.

La parole est donc à Mme Joëlle MOREL, vous avez 5 minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

En publiant une étude en 2007, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture avait sauté le pas et encouragé les pays du monde entier à développer le bio. Les avantages qu'elle mettait en avant sont connus : entretien des sols, recours à des produits naturels contre les produits chimiques, moindre pollution, alimentation de qualité, meilleure rémunération des producteurs. Malheureusement, huit ans après, cette étude de la FAO, les actes, les investissements et les moyens attribués à l'agriculture biologique ne sont pas revalorisés, voire sont diminués.

Au moment où la France est critiquée pour sa gestion des zones vulnérables et sur la qualité de ses eaux, où l'inefficacité des plans de réduction de pesticides est avérée au détriment de la survie des abeilles, au manque d'aides directes aux agriculteurs qui n'utilisent pas de pesticides, d'engrais et d'O.G.M., l'accompagnement de la conversion et du maintien des surfaces doit être un des axes forts des politiques publiques.

Et en tant que collectivité propriétaire de nombreuses terres agricoles, Paris a un rôle important à jouer. La préservation des terres agricoles n'est pas le seul levier que nous possédons. Les 72 marchés alimentaires qui contribuent au maintien du commerce de proximité et d'une offre diversifiée en produits alimentaires en sont un autre. Ils doivent pouvoir devenir des débouchés efficaces pour les producteurs franciliens bio.

Ce projet de délibération va dans le bon sens. On constate l'évolution de notre majorité sur cet enjeu, mais nous devons innover et monter en gamme. Nous pourrions imaginer, sans pour autant sortir de la délégation, la création de plateformes dans ces marchés regroupant plusieurs producteurs.

Je terminerai en soulevant une inquiétude, six entreprises ont fait acte de candidature. Les sociétés "Cordonnier Frère", "Dadoun père et fils", "EGS", groupe "Bensidoun", "Lombard et Guérin Gestion", "Somarep", je constate qu'il s'agit là toujours des mêmes candidats de renouvellement en renouvellement, candidats dont les méthodes sont pour certaines inacceptables.

Il est donc nécessaire de retravailler dès maintenant à faire évoluer nos appels publics à concurrence, à réfléchir à un autre allotissement de manière à inciter d'autres acteurs, notamment ceux de l'économie sociale et solidaire, à y répondre pour faire évoluer l'ensemble de ces marchés alimentaires et biologiques.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, dans ce projet de délibération, il faut y voir deux aspects : le premier aspect souhaite vraiment encourager dans les marchés alimentaires la question du bio, qui est vraiment un très bon aspect, même si, hélas, cela justifierait d'avoir aussi un débat à un moment donné sur comment jouer un rôle en tant que Paris auprès des territoires franciliens pour encourager à la relocalisation d'une agriculture paysanne bio.

Aujourd'hui, on a une difficulté d'insuffisance de bio en circuit court des paysans à proximité de la Capitale. Toute l'incitation des magasins et marchés bio ne suffit pas, s'il n'y a pas aussi une politique de soutien à la petite structure agricole paysanne bio de proximité.

Je voudrais insister sur l'autre aspect aussi de ce projet de délibération qui est le marché. Comme l'a dit ma collègue précédemment, on retrouve toujours les mêmes. C'est logique, c'est un marché et on a toujours les mêmes opérateurs qui interviennent. Pourtant, avec l'extension des exigences en matière d'écologie, on avait une bonne occasion de décider de rompre un peu cette logique, et de remunicipaliser au contraire cette mission. Toutes les tâches du délégataire peuvent être totalement effectuées par la Ville. D'ailleurs, il y a certes bien longtemps, c'était effectué par la Ville.

Je n'ai pas eu le temps cette année, vous m'en excuserez, d'aller chercher à la bibliothèque administrative les comptes de résultat des délégataires. Je l'avais fait l'an dernier et j'avais pu me rendre compte que les délégataires de ces D.S.P. dégageaient 400.000 euros de bénéfice net par an. Ce n'est pas forcément...

Comment ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Ce n'est pas vrai !

Mme Danielle SIMONNET. - Je crois que l'Exécutif s'exprime après, non ?

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous en prie, continuez. Le compteur tourne.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais c'est tranquille à cette heure.

Donc j'estime qu'à partir du moment où il y a des bénéfices nets dégagés, on voit bien qu'il peut y avoir aussi aucun risque pour la Ville de le reprendre en régie directe. On sera capable d'en assumer le coût. Vraiment je trouve cela dommage, parce que cela correspond en plus à des secteurs sur lesquels on pourrait développer de l'emploi public. On sait que les personnes seraient bien mieux traitées si elles étaient fonctionnaires de la Ville, pour celles qui travaillent sur ces marchés alimentaires, que lorsqu'elles sont embauchées par ces entreprises privées.

On aurait aussi un meilleur regard et contrôle sur tout ce que l'on demande comme missions nouvelles, qu'il s'agisse du changement des baches, du tri des déchets, de la récupération, des invendus. Après, cela ne nous interdirait pas, pour toutes les actions humanitaires, pour le travail d'animation sur les cours de cuisine gratuits, le soutien aux circuits courts, sur toutes ces démarches, on pourrait travailler avec des mouvements associatifs d'éducation populaire. Je pense que ce serait bien plus intéressant, car excusez-moi mais je suis toujours très sceptique sur la capacité qu'auront ces délégataires à développer ces activités-là.

Je regrette vraiment que dans ce projet de délibération, une fois de plus, on n'assume pas à la fois le retour en régie publique pour tout ce qui est des tâches assez classiques et un travail avec les structures de l'éducation populaire, pour ce qui relève plus de l'animation.

Je sais que ce débat, vu les sourires d'un certain nombre de collègues, n'est pas pris au sérieux et je le regrette. A un moment donné, mener une politique ambitieuse nécessite que nos services assument leur responsabilité et qu'on leur fasse assumer les responsabilités.

Bien évidemment je partage par contre tous les autres aspects exigeants dans ce projet de délibération, dont on a déjà débattu ici, comme la fin des sacs plastique, comme beaucoup d'autres exigences.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous rappelle que c'est 5 minutes maximum et 5 minutes obligées !

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Rémi FÉRAUD pour défendre l'amendement du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - L'amendement du groupe Socialiste et Apparentés concerne le 11e arrondissement. Il a été adopté par le Conseil du 11e arrondissement, d'ailleurs au-delà des seuls élus socialistes. Il concerne des questions extrêmement locales, dont je ne connais moi-même pas toute la subtilité, mais qui consistent à demander deux évolutions du projet de délibération. D'une part, que la création d'un marché biologique se fasse le samedi ou le dimanche matin, et sur la place du Père Chaillet. D'autre part, que le marché du Père-Lachaise se tienne le jeudi et le dimanche.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je précise, pas en même temps que le marché de Belleville, puisque c'était à peu près dans la continuité.

Je donne la parole à Delphine BÜRKLİ pour présenter le vœu du groupe les Républicains.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les marchés alimentaires font non seulement partie du patrimoine parisien, mais ils sont également l'occasion pour les habitants de la Capitale de pouvoir s'approvisionner en produits frais de qualité à proximité de leur domicile, en payant souvent moins cher que dans les épiceries traditionnelles.

La présence d'un marché alimentaire, je l'ai entendu sur ces bancs, est une valeur ajoutée importante pour un quartier. Le 9e arrondissement est un arrondissement très dense avec 28.000 habitants par kilomètre carré, pour une superficie de 2,18 kilomètres carrés. Il existe la possibilité de créer un nouveau marché alimentaire sur son territoire.

Je vous avais écrit, Madame POLSKI, en début d'année, pour vous faire cette proposition. Si j'ai bien compris votre souhait d'implanter plus de marchés avec des produits bio, et je souscris sur le fond à cela, nous devons reconnaître que ces produits bio sont souvent plus chers que ceux non bio et en période de pouvoir d'achat en baisse pour nos compatriotes à Paris, l'implantation d'un tel marché ne serait pas forcément comprise par les riverains.

A travers ce vœu, je souhaite que vos services étudient dans les meilleurs délais, la faisabilité de l'implantation d'un marché alimentaire traditionnel dans les rues du Conservatoire et Sainte-Cécile, tout près du 10e arrondissement également, afin de créer un pendant à celui qui existe déjà chaque vendredi après-midi sur la place d'Anvers. Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'ai cru comprendre que Dominique TIBERI souhaitait faire une explication de vote sur l'amendement.

M. Dominique TIBERI. - Un mot pour aller dans le même sens que tout le monde, mais nous avons voté dans cette Assemblée un texte pour l'interdiction des sacs plastiques dans le domaine environnemental, avec le bio dont parlait Delphine BÜRKLİ. C'est une exigence que la Ville pourrait avoir, car on nous donne des sacs, certains sont biodégradables, mais en fait ne le sont pas, ils sont fragmentés. Vous connaissez cela également, la Ville a un levier énorme d'action dans ce domaine, elle pourrait l'utiliser de manière plus coercitive envers les exposants. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne la parole à Olivia POLSKI en particulier sur ce sujet qui lui tient à cœur.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je vois qu'effectivement, en tout cas, les innovations que nous avons décidées collectivement font l'unanimité.

Effectivement, on peut toujours aller plus loin et c'est probablement l'objectif que nous poursuivrons pour le prochain renouvellement, nous pourrions réfléchir à un allotissement différent, pourquoi ne pas voir comment faire rentrer d'autres acteurs dans le jeu. C'est effectivement une bonne idée, même si ce n'est pas si simple que cela.

Aujourd'hui, la D.S.P. reste tout de même la meilleure forme pour avoir une concurrence la plus grande. Et puis, je vous rappelle juste qu'aujourd'hui, les gens qui doivent concurrencer sont des sociétés qui doivent gérer la tenue des marchés. Ce ne sont pas des commerçants. Les commerçants viennent autrement. C'était pour répondre à Joëlle MOREL.

Cela étant, je pense que nous avons effectivement d'autres progrès à faire et nous continuerons à travailler sur le sujet.

Comme vous l'avez dit, la Maire de Paris a souhaité que des investissements majeurs soient opérés pour répondre à des objectifs d'amélioration de la qualité du service et de mise en place d'une gestion des marchés plus respectueuse de l'environnement. Cela va passer par le changement de l'intégralité des bâches dès le début de la D.S.P., ainsi que le renouvellement des structures abîmées.

Nous avons également veillé, en concertation avec les mairies d'arrondissement, à adapter la superficie des marchés à leurs besoins actuels. En effet, ils ont évolué dans leur fréquentation depuis 2008, et des adaptations étaient nécessaires pour les faire correspondre aux attentes des Parisiens. Il y aura la création de trois marchés bio et un marché nocturne.

Pour répondre donc aux deux amendements portés respectivement par le maire du 11^e arrondissement et la maire du 9^e arrondissement, j'émets un avis favorable à l'amendement technique présenté par le maire du 11^e arrondissement, puisqu'il avait déjà formulé sa demande auprès des services le 23 janvier dernier, dans le cadre de la consultation des mairies d'arrondissement que nous avons faite pour la procédure de renouvellement de la D.S.P. des marchés.

En ce qui concerne le vœu de la maire du 9^e arrondissement, j'apprends que vous m'avez écrit. Je n'en ai pas connaissance. A priori, j'avais fait le tour avec les services justement de la Ville, vous n'avez pas émis ce souhait-là lors de la consultation par les services. Vous me la donnerez, très bien, mais vous avez été consultés le 19 décembre dernier, et vous n'avez absolument pas répondu en ce sens aux services.

A ce stade, j'émets un avis défavorable, on regardera s'il y a d'autres possibilités d'avancer sur le sujet, mais je n'avais rien jusqu'à présent.

D'autres améliorations sont mises... Ah oui, c'est ma réponse, puisqu'aujourd'hui, les services n'ont pas été sollicités pour que cela puisse se faire. Non, non, non, je peux vous sortir des éléments des services, en l'occurrence, dans le cadre de la consultation qui a été faite. Je vous dis juste que je suis prête à regarder. Non, non, cela date de janvier et de décembre dernier. Le travail doit être fait par les services très en amont de la D.S.P. Ce n'est pas au moment de l'attribution. Cela ne se fait pas comme cela.

D'autres améliorations sont mises en place dans le cadre de cette nouvelle D.S.P. : l'organisation d'un service de livraison à 3 euros, le développement de cours de cuisine, puisque c'est effectivement très apprécié par les Parisiens et les Parisiennes, et qui nous permet de promouvoir une cuisine saine et équilibrée.

Un autre objectif de ces nouvelles D.S.P. est la mise en valeur de l'économie circulaire, du développement durable et de la propreté, puisqu'elle permettra notamment de généraliser le tri sélectif des biodéchets pour mieux permettre leur valorisation et mettre en œuvre, pour vous répondre, la suppression des sacs plastiques à usage unique. C'était déjà prévu. Les délégataires se sont engagés à servir de centrales d'achats, pour les commerçants qui le souhaitent, afin d'obtenir des prix plus avantageux pour l'achat des sacs réutilisables.

Enfin, sur l'ensemble des marchés, un espace sera dédié à une association s'inscrivant dans une démarche de redistribution des invendus. C'est donc pour vous répondre : ce sont des associations, alors, certes pas des associations d'éducation populaire, mais je ne sais pas si ce sont des associations d'éducation populaire qui sont le plus à même de faire de la... Mais je pense que Mme SIMONNET ne m'écoute pas, donc cela ne sert peut-être à rien que je lui réponde.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Elle essayait de vous écouter, mais je crois qu'elle était perturbée par un collaborateur qui n'avait rien à faire, en plus, dans les escaliers !

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - D'accord. Alors, je reprends : je veux juste vous dire qu'il va y avoir, sur l'ensemble des marchés, un espace dédié à une association s'inscrivant dans une démarche de redistribution des invendus. Ce sont des associations, mais pas des associations d'éducation populaire, parce que ce ne sont

probablement pas celles qui sont les plus à même de faire le mieux le métier. Donc c'est une démarche associative et chaque délégataire a pour mission de travailler avec des associations.

Une place par arrondissement sera réservée à un commerçant inscrit dans une démarche de circuit court, avec l'idée de généraliser cette orientation sur chacun des marchés.

L'ensemble de ces investissements majeurs a pour conséquence l'amélioration de la qualité des marchés, ainsi que la mise en place d'une meilleure gestion.

Je souhaite aussi vous préciser que la Ville a souhaité renforcer les contrôles des missions des futurs délégataires. Ainsi, le non-respect par les délégataires des obligations fixées par les conventions donnera lieu au versement de pénalités financières plus importantes et donc, dissuasives, que dans la dernière D.S.P. Et les services de la Ville effectueront également un suivi des missions.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 38 déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 38 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 228 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDEES 228).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous en finissons aujourd'hui avec cette séance du Conseil de Paris. Nous reprendrons dans un peu moins de 12 heures. Je serai déjà là pour vous attendre. A demain !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 28 septembre 2015 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mardi 29 septembre 2015 à neuf heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, reprenons notre séance. Nous poursuivons le débat d'hier.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la nouvelle législation encadrant la création de "zones touristiques internationales".

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux zones touristiques internationales.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons donc avec l'examen de vœux non rattachés, les vœux référencés n° 40 et n° 41, déposés par les groupes Ecologiste de Paris et Radical de Gauche, Centre et Indépendants, relatifs aux zones touristiques internationales.

Je donne la parole à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, par ce vœu nous souhaitons apporter notre soutien à Mme la Maire de Paris dans son opposition aux dispositions de la loi Macron qui dépossèdent la Ville de son pouvoir de décision sur l'ouverture des commerces le dimanche et lui demander le contenu précis de la question prioritaire de constitutionnalité qu'elle compte déposer.

En effet, la vision de la Ville qui est proposée par cette loi, cette ville du dimanche, où les uns travailleront - et surtout les unes - travailleront le dimanche, pas forcément de bon gré et souvent au détriment de leur vie familiale et sociale, et une ville où les autres ne travailleront pas le dimanche, mais consommeront joyeusement.

Nous parlions hier de Paris, terrain de sport à ciel ouvert, j'ajoute toujours terrain de sport sans voiture. Et cette loi, le Gouvernement veut nous imposer l'effervescence permanente de quartiers devenus des supermarchés à ciel ouvert.

Cela est incompatible avec la qualité de vie, et le travail du dimanche est incompatible avec la transition écologique, par l'incitation permanente à la surconsommation qu'il induit.

Car, quand bien même ce travail du dimanche apporterait de l'emploi, ce qui est un préjugé que la M.I.E., sur le sujet, a battu en brèche, les écologistes ne peuvent souscrire à la vision croissanciste de la ville que l'Etat veut nous imposer.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les discussions autour du travail du dimanche sont compliquées, les débats au sein de notre Assemblée en sont l'illustration.

Dans notre vœu, il ne s'agit pas de revenir sur ces débats généraux, mais bien de nous saisir de la question particulière des Z.T.I.

Nous le savons maintenant, 12 zones vont être mises en place à Paris, sous conditions, bien sûr, d'accords avec les salariés.

Pour mieux se préparer à ce changement, la Ville doit anticiper un certain nombre de points. Le premier étant une hausse du coût de propreté pour notre collectivité. Ainsi, nous proposons de trouver une nouvelle modalité de calcul de la taxe de balayage ou de réfléchir à un autre dispositif pour y faire face.

En outre, la dynamique commerciale évoluant sans cesse, nous souhaitons que la Ville ait la possibilité de proposer des modifications de délimitation des Z.T.I. dans le futur.

Nous espérons ainsi vous avoir convaincus de l'utilité de notre demande, je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Jean-Bernard BROS.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, je vous remercie.

Mesdames, Messieurs, la Maire de Paris, vous le savez, avait souhaité une méthode pour avancer sur cette question épineuse qui était celle du travail dominical dans Paris.

La méthode était celle de la concertation et du dialogue, raison pour laquelle d'ailleurs notre Conseil avait accepté le principe d'une Mission d'information et d'évaluation. Cette mission avait ensuite fait un certain nombre de préconisations, et c'était sur cette base que nous avons proposé d'avancer.

De nombreux parlementaires parisiens, dont Sandrine MAZETIER, qui était sur nos bancs sous la précédente mandature, avaient d'ailleurs présenté des amendements en ce sens qui, malheureusement, ont été rejetés par le Gouvernement.

La demande était que la Maire de Paris puisse être associée à la décision par une procédure d'avis conforme, garantissant l'adéquation avec les réalités locales.

Malheureusement donc, vous le savez, cela n'a pas pu être repris dans le projet de loi, dans la loi, et la Maire a exprimé son désaccord sur la méthode choisie qui rendait impossible un dialogue constructif.

C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis favorable au vœu du groupe Vert, qui reprend d'ailleurs celui qui a été adopté par le Conseil du 2e arrondissement.

En ce qui concerne le vœu présenté par le groupe Radical, les annonces du Ministre de l'Economie, jeudi 24 septembre, ayant changé le contexte d'une partie de votre vœu, je vous propose de l'adopter sous une forme amendée, qui a été distribuée, et qui maintient le souhait de doter la Ville des outils de suivi nécessaires et d'adapter la contribution financière des enseignes concernées via la taxe de balayage, aux conséquences, dont nous avons longuement débattu, qu'aurait l'ouverture dominicale pour les services de la Ville.

J'émetts un avis défavorable aussi - elle n'est pas présente ce matin - au vœu qui a été présenté par Mme SIMONNET, ne serait-ce que pour l'absence de possibilité de convoquer un référendum local pour un sujet qui n'est malheureusement pas de la compétence de la Ville de Paris, et nous l'avons tous déploré.

Voilà.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

J'ai des demandes d'explication de vote. La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, s'il y a un vœu que nous aurions voté, c'est celui qui rappelle ce que l'on a voté en février, c'est-à-dire l'opposition à la généralisation du travail du dimanche et au travail de nuit, un vœu d'ailleurs qui a été présenté dans plusieurs arrondissements et qui a été voté à l'unanimité, à la majorité dans le 12e arrondissement.

Malheureusement, nous sommes privés de ce débat, Madame la Maire, on aurait souhaité peut-être un débat organisé qui permette au Conseil de Paris de réaffirmer son avis sur ce coup d'état, qui nous est imposé par le Gouvernement.

Donc, nous voterons pour le vœu du groupe Ecologiste de Paris, que nous partageons, en revanche, nous voterons contre le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, puisque c'est une forme d'acceptation à ce coup d'Etat et nous ne pouvons pas rendre les armes aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Demande d'explication de vote de Mme MONTANDON pour le groupe les Républicains.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Vous vous plaignez aujourd'hui d'avoir été dessaisis d'une prérogative, certes, mais vous n'auriez pas été dessaisis si vous aviez été responsables sur ce dossier. Concernant la concertation, on vous l'a demandée et ce, je pense dès 2009, il y a eu le rapport CANEPA qui déjà ouvrait la discussion et invitait justement un changement de périmètre, mais là encore vous l'avez balayé.

Il y a eu une multitude de vœux, que ce soit de la part du groupe des Républicains ou encore de l'UDI, mais chaque fois vous les avez rejetés, même lorsqu'on demandait de simples concertations avec les riverains et les associations de commerçants.

Aujourd'hui, il ne faut pas vous étonner si, en effet, M. le Ministre Emmanuel MACRON vous dessaisit du dossier, c'est simplement parce que vous avez été irresponsables devant ce sujet, et la M.I.E. n'a été simplement qu'une perte de temps, simplement pour essayer d'en gagner encore un peu de votre côté. Vous avez une lecture totalement unilatérale du rapport, je vous invite à lire ce rapport de la M.I.E., à laquelle j'ai participé. Donc, aujourd'hui, ne vous plaignez pas si vous en êtes dessaisis. Bien sûr, nous voterons contre ce vœu.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Demande d'explication de vote de l'UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Je profite de la présentation de ce vœu, sans vouloir rouvrir ce débat dont les feuillets durent depuis effectivement 2008.

Je ne reviendrai pas non plus sur les propos que vous avez tenus, Madame la Maire, dimanche dernier, qui sont quand même d'une véritable mauvaise foi. Vous avez déclaré être ouverte au dialogue sur l'ouverture des magasins pour certaines zones, alors que vous avez systématiquement refusé toutes les propositions que nous vous avons faites régulièrement, Valérie MONTANDON vient de le rappeler, et il y a quelque mois encore, sur le 12e, le 13e et le quartier Opéra-Haussmann.

Alors nous aurions bien volontiers voté le vœu de nos collègues Radicaux de gauche, seulement il est rédigé dans un sens qui n'est pas acceptable.

La mise en œuvre est à peine décidée, elle n'est pas encore actée, et vous revenez déjà à vos vieux travers, c'est-à-dire de créer de nouvelles taxes.

Alors laissez d'abord se mettre en place la négociation, laissez apparaître les propositions des commerçants, avant de décider de nouveaux impôts et de nouvelles taxes.

Dans ces conditions, nous voterons contre ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je veux simplement ajouter quelques points.

D'abord, quand j'entends dire qu'une Mission d'information et d'évaluation du Conseil cela ne sert à rien, je m'interroge un peu sur le rôle qui est le nôtre et sur l'intérêt d'en proposer.

Je ne suis pas de celles qui pensent que les élus, cela ne sert à rien et que ce serait archaïque de passer par un processus électoral, je pense qu'au contraire nous avons un rôle majeur à jouer, notamment dans cette relation que nous portons à la réalité et au territoire.

Je voulais vous préciser ce point.

Ensuite, je veux vous informer, bien sûr, que je vais mettre en place un observatoire du suivi de ces questions, notamment dans les quartiers qui vont être le plus impactés, avec bien sûr, les maires d'arrondissement concernés, et l'ensemble de la population, les associations, les organisations syndicales également - puisqu'il faut les riverains - mais il faut aussi tous les usagers et les travailleurs de Paris pour que nous puissions suivre, avec objectivité - c'est le sens de cette démarche - et nous avons, nous, les outils pour le faire, puisque notamment les outils statistiques et d'analyse sont ceux que nous permet d'avoir l'APUR qui est un organisme qui dépend de nous.

Donc un observatoire pour l'ensemble de cette question. Et un observatoire et une démarche associant les Parisiens, dans les quartiers principalement concernés par la mise en place de ces nouvelles zones touristiques internationales.

Donc, je vais mettre aux voix les différents vœux.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 291).

Et je mets aux voix le vœu n° 41 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avec un amendement fait en séance. Accepté, je pense, Monsieur Jean-Bernard BROS ?

M. Jean-Bernard BROS. - L'explication pour Mme TACHÈNE, puisque nous avons participé effectivement à la même M.I.E., dans cette M.I.E. ressortait comme argument le problème du balayage et de la surpopulation dans ces

zones. C'est pourquoi nous avons non pas inventé une taxe mais essayé de répondre à une des préconisations de la M.I.E., c'est-à-dire faire en sorte que ces quartiers restent propres. C'était pour répondre à Mme TACHÈNE.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien sûr, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 292).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ouverture dominicale et de nuit des commerces.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 42, déposé par Mme SIMONNET, toujours relatif à l'ouverture dominicale et de nuit des commerces.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, le débat se poursuit, je tenais d'ailleurs à saluer votre lettre à M. MACRON qui, je trouve, Madame la Maire, reprenait bien un bon nombre d'arguments que nous avons échangés ici. Je tenais vraiment à saluer l'opposition que vous avez souhaité engager dans ce bras de fer avec le Gouvernement.

Maintenant, il faut en tirer les conclusions. Un bras de fer simplement d'élus à Gouvernement, même par presse interposée, visiblement ne suffit pas pour faire entendre à ce Gouvernement le respect de la démocratie, des instances où les représentants de la souveraineté populaire délibèrent, et le respect tout simplement des attentes et des aspirations des Parisiens et des Parisiennes.

Comment peut-on faire et procéder ? Madame la Maire, je souhaiterais vraiment vous proposer de vous appuyer dans ce rapport de force sur la mobilisation et l'implication citoyenne la plus large possible. On est en capacité d'impliquer bon nombre de Parisiennes et Parisiens sur des budgets participatifs concernant 5 % du budget d'investissement.

Pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas les impliquer dans un débat aussi important, puisque c'est le devenir de Paris qui est en cause avec ces douze zones touristiques internationales et l'ensemble de ces gares où le travail dominical est nocturne et généralisé, Paris va être transformé en un centre commercial géant et on sait pertinemment que les régressions sociales des salariés du commerces vont en plus contaminer des régressions sociales dans beaucoup d'autres secteurs d'activité.

Ecoutez, Monsieur le Représentant du MEDEF dans cette Assemblée, cela suffit ! Vous avez gagné cette bataille mais vous n'avez pas gagné la guerre ! Croyez-moi, sur la question du travail du dimanche, cela ne s'arrêtera pas là, Monsieur DUBUS !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez, on ne s'échauffe pas comme cela le matin.

Mme Danielle SIMONNET. - Si, cela réveille. Avec M. DUBUS, il faut toujours s'échauffer. Regarder comment il se comporte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sinon la journée va être difficile.

Mme Danielle SIMONNET. - Et vous le savez bien ! Le MEDEF a commencé dès le début de ce Gouvernement par revendiquer et résultat maintenant...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Heureusement qu'ils sont loin l'un de l'autre.

Mme Danielle SIMONNET. - Si ce Gouvernement anticipe leurs souhaits, leurs revendications, et les voilà jamais satisfaits ! Jamais satisfaits ces rapaces ! Cela met en forme !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine, Madame la Maire.

Je vous propose sur ce sujet qui, je sais, vous tiens tant à cœur, en tant qu'ancienne inspectrice du travail et en tant que Maire de Paris, d'organiser un référendum d'initiative locale ou bien une votation citoyenne ou toute autre forme qui permettrait d'impliquer plus largement les Parisiennes et les Parisiens, et de participer à nos côtés aux prochaines manifestations.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai ma liberté, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - J'avais déjà un peu répondu dans mon intervention précédente. Je reconnais bien là la volonté de Mme SIMONNET d'avancer et de ne jamais rendre les armes. Elle a raison sur le fond. Après, nous savons aussi, puisqu'on est dans un Etat de droit, qu'il faut respecter les lois telles qu'elles s'imposent à nous. Nous respectons encore le suffrage universel et les représentants du suffrage universel.

Donc je vous avais juste répondu précédemment que j'émettais un avis défavorable à votre vœu, ne serait-ce que pour l'absence de possibilité de convoquer un référendum local pour un sujet qui n'est malheureusement pas de notre compétence, puisque les Z.T.I., nous l'avons dit, ne le sont pas.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la promotion de l'alimentation végétarienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 43, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, relatif à la promotion de l'alimentation végétarienne.

La parole est à M. BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci.

Merci, Madame la Maire.

Voici un vœu rempli de bon sens que nous vous proposons, un vœu qui veut faire de la promotion de l'alimentation végétarienne et du manger moins de viande. Bref un vœu qui veut faire de Paris une ville "veggie friendly".

Nous avons plusieurs objectifs dans ce vœu.

D'abord, réduire notre impact environnemental lié à l'alimentation. Je vous le rappelle, 15 % des émissions de gaz à effet de serre sont liées directement à l'élevage.

Deuxième objectif : améliorer notre santé collective en luttant contre l'obésité et en variant notre alimentation. D'ailleurs, le programme national Nutrition Santé rappelle la nécessité de manger moins de viande et d'aller vers une alimentation moins carnée.

Enfin, le troisième grand objectif de ce vœu, c'est accueillir toutes celles et tous ceux qui habitent, qui viennent et qui visitent notre Capitale, et qui veulent manger moins de viande, d'avoir une offre qui soit de qualité et au niveau international, comme c'est le cas notamment à San Francisco, à Berlin ou plus proche de nous à Gand.

Alors nous faisons trois propositions dans ce vœu :

La première est d'organiser une réflexion avec les restaurateurs de la Capitale pour qu'ils proposent au moins un menu sans viande et sans poisson.

Que la Ville de Paris organise une journée végétarienne chaque année. D'ailleurs on pourra utiliser la journée du 20 mars, "journée internationale sans viande".

En troisième proposition, que la Ville recense l'ensemble des offres végétariennes et végétaliennes et en fasse la promotion.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BELLIARD.

La parole est à Mme POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Président.

Le vœu que vous présentez aujourd'hui s'inspire de ce que prévoit la charte d'alimentation durable pour la restauration collective de la Ville de Paris, afin d'encourager les publics à une alimentation plus variée.

Cependant, il va beaucoup plus loin en demandant que l'ensemble des restaurateurs parisiens s'inscrivent dans une telle démarche et que la Ville se fasse le promoteur d'une alimentation dite "veggie". Or, je crois que les logiques sont extrêmement différentes : éducatives et portant sur les services de la Ville d'une part et prescriptive à l'égard d'acteurs privés de l'autre.

La Ville de Paris outrepasserait son rôle en demandant à l'ensemble d'un secteur économique privé de proposer un type d'alimentation. En outre, chacun est libre de choisir le restaurant dans lequel il se rend, ce qui est moins le cas s'agissant de la restauration collective.

Je comprends votre souhait de voir une offre répondre à une demande, celle des végétariens. Cependant, la Ville de Paris n'a pas vocation à créer ou imposer cette offre, fut-ce par un guide, une journée ou une concertation de la profession.

En revanche, nous partageons pleinement votre souci de permettre une alimentation durable de qualité respectueuse des ressources et de l'environnement pour tous. Ainsi, d'ailleurs, des chambres professionnelles des métiers de bouche, notamment les artisans bouchers, promeuvent la traçabilité, la qualité et la consommation responsable des produits qu'ils vendent. J'en veux pour preuve le travail de la Confédération française de la boucherie et de son président Christian LE LANN qui rejettent la production intensive en encourageant auprès des artisans bouchers un nouveau type d'élevage soucieux de la cause animale et de la qualité de viande produite. Mais une alimentation moins carnée n'est pas une alimentation sans viande. C'est différent.

J'ajoute que nous travaillons avec le SYNHORCAT, qui est le Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs, sur des sujets tels que la qualité des produits proposés aux consommateurs, un label fait maison, le statut d'artisan cuisinier, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore la valorisation des biodéchets.

L'ajout d'une dimension végétarienne à ce travail viendrait brouiller le message que nous adressons à ces professionnels et apparaîtrait comme une intervention dans la conduite quotidienne de leurs affaires, dans un contexte économique déjà fort contraint, ce qui risquerait de freiner leurs engagements vers une alimentation durable et responsable, qui est notre objectif, je l'imagine, collectif.

A ce titre, je vous invite à retirer votre vœu, sans quoi j'appellerai à voter contre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame POLSKI.

J'imagine que le vœu est maintenu ?

Bien, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la pharmacie du Forum des Halles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 44, déposé par le groupe les Républicains, relatif à la pharmacie du Forum des Halles.

Je donne la parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous le savez, cette pharmacie a fermé ses portes. C'est une pharmacie très importante dans le quartier et je dirais même avec une zone de chalandise métropolitaine. Il va de soi qu'étant située au niveau -3 du centre commercial, elle est très directement impactée par le chantier des Halles. Depuis 2012, en réalité, les difficultés n'ont cessé de s'accumuler dans l'exercice de cette officine.

Une fois de plus, la Commission de recours amiable a rejeté la demande, comme elle rejette d'ailleurs toutes les demandes, en estimant que la preuve n'est pas rapportée que la baisse du chiffre d'affaires constatée ait pour seule causalité les travaux de réaménagement du Forum. Je me demande vraiment à quoi sert cette commission de recours amiable. Un état d'esprit y règne. Cela s'appelle la C.R.A. Le nom est aussi moche que l'état d'esprit qui y règne.

Jusqu'à présent, aucune des demandes légitimes n'a été même examinée. On considère que l'on n'a pas apporté la preuve que le chantier des Halles avait eu un impact sur la vie du quartier. Ecoutez, c'est un outrage au bon sens.

Nous demandons donc par ce vœu que la Commission de recours amiable réétudie le dossier de la pharmacie et que, plus largement, la Mairie de Paris porte une attention aux situations des officines qui sont concernées par les chantiers de travaux. A l'heure actuelle, il y a effectivement un certain nombre de fermetures et les pharmacies, vous le savez, sont des acteurs incontestables de proximité au service de la santé des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, comme vous le savez, la Commission de règlement amiable des Halles est un dispositif qui a été mis en place sous la précédente mandature par la Ville de Paris à l'occasion de l'opération d'aménagement des Halles.

Elle examine les demandes de réparation de préjudices économiques formulés par les entreprises situées dans le périmètre des travaux afin de leur éviter de recourir à une démarche contentieuse auprès du Tribunal administratif de Paris. C'est donc une forme de médiation.

Dans ce cadre, nous restons attentifs à ce que cette Commission de règlement puisse indemniser et servir les commerçants ayant subi un préjudice. Ce préjudice est constaté en fonction d'une analyse attentive et rigoureuse des dossiers, qui est effectuée en s'appuyant sur les règles de la jurisprudence en vigueur en matière de dommages de travaux publics.

J'en profite d'ailleurs pour remercier le président COURTIN pour sa rigueur qui a été d'ailleurs saluée par tous et le travail qu'il fournit au sein de cette Commission.

La Commission de règlement statue donc en droit. Concernant spécifiquement le dossier de la pharmacie, celui-ci a été analysé en juin dernier -les dossiers sont donc quand même vus, contrairement à ce que vous dites - et il ressort notamment de cette Commission que la circulation piétonne devant la pharmacie n'a pas été contrainte par les travaux pendant la période sur laquelle porte la demande d'indemnisation. Je ne vous parle pas de maintenant mais de la période sur laquelle la demande a été faite.

En conséquence, la C.R.A., comme vous la dénommez, a rejeté la demande d'indemnisation de la perte de valeur du fonds du commerce, à l'unanimité de ses membres. La C.R.A. a également rejeté en l'état, en l'absence d'éléments suffisants, la demande d'indemnisation de la perte du chiffre d'affaires.

La Ville de Paris ne peut ignorer l'avis de la Commission de règlement amiable, qui se veut le plus juste possible.

Bien entendu, si la pharmacie est insatisfaite de l'avis formulé par la Commission de règlement amiable, elle peut entamer une procédure contentieuse.

Je rappelle que récemment 4 commerçants ayant vu leur dossier rejeté par la Commission ont déposé un dossier de réclamation devant le Tribunal administratif de Paris et que ce dernier a à ce tour rejeté leur demande. Ces 4 jugements de rejet viennent donc confirmer la pertinence des avis émis par la Commission et démontrent qu'elle remplit sa mission.

Par ailleurs, les services de la Ville ont reçu Melle SAINT-PASTOU, qui est la gérante de la pharmacie.

J'ai aussi demandé personnellement à Unibail, le gestionnaire du centre commercial, d'étudier des solutions pour permettre à la pharmacie de passer ce cap difficile, le transfert de la pharmacie dans d'autres locaux ou un travail fait sur les loyers, etc. Je sais que la discussion et d'ailleurs des accords confidentiels, dont je n'ai pas connaissance et que je ne peux donc pas évoquer, sont en cours.

Au regard de ces éléments, je vous demande le retrait de votre vœu, sans quoi j'appellerai à voter contre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

J'imagine que le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'opération Vital'Quartier dans le secteur Amiraux-Simplon-Championnet-Poissonniers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 45, déposé par le groupe les Républicains, relatif à l'opération Vital'Quartier, dans le secteur Amiraux-Simplon-Championnet-Poissonniers.

La parole est à M. HONORÉ, pour le groupe les Républicains.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce vœu a pour objet de vous demander de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et la tranquillité dans les quartiers Amiraux-Simplon-Championnet-Poissonniers en renforçant notamment la présence de la police dans le quartier, le contrôle des établissements abritant des trafics, en mettant en place des sanctions adaptées dont l'expérimentation des travaux d'intérêt général et en procédant à l'étude et à la mise en œuvre de l'opération Vital'Quartier, afin d'assurer un commerce de qualité, diversifié.

Je ne doute pas que vous voterez ce vœu puisque je vous ai entendu à plusieurs reprises hier parler de Vital'Quartier et que je lis dans la presse ce matin que vous reprenez nos idées sur la police du quotidien, la police municipale.

Les habitants du quartier veulent vivre dans le calme et la tranquillité. Ils ont parfois le sentiment de ne pas être entendus à la hauteur de leurs demandes. Ils souhaitent que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités et qu'ils fassent simplement appliquer la loi.

Nous considérons aussi la nécessité de fermer les lieux qui accueillent des activités illicites. D'ailleurs, vous avez reçu, Madame le Maire, Monsieur le Maire, plusieurs mails à ce sujet, de riverains, d'habitants du quartier vous disant qu'ils en ont assez de vivre dans le bruit, l'insécurité à cause de certains établissements qui accueillent des activités illicites.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Pourtant, ce quartier a un vrai potentiel. La vitalité, l'énergie des associations et des habitants nous permet de penser que si vous adoptiez le dispositif Vital'Quartier dans le périmètre que je viens de vous indiquer, il permettrait de valoriser le quartier, d'avoir une meilleure diversité commerciale, de la diversité sociale qui permettrait de faire

vivre pleinement les habitants dans un quartier où il fait bon vivre et non pas là où vous l'avez laissé, c'est-à-dire à l'abandon et où les gens se plaignent encore une fois de la saleté et de l'insécurité.

Voilà, Monsieur le Maire, je vous demande d'adopter ce vœu qui nous permettra d'adopter le dispositif Vital'Quartier pour permettre au quartier de vivre dans le calme et la prospérité, comme il en a fait la demande très légitimement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, vous nous faites part dans les deux vœux, puisqu'il y a aussi le vœu du 14e. Y a-t-il quelqu'un pour le présenter ? Je voulais faire une réponse groupée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il est présenté après. Vous direz que c'est la même réponse.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je me répéterai. Dans un souci d'efficacité, j'avais anticipé cela, mais, comme quoi.

Effectivement, dans le vœu du 18e, vous souhaitez que soit préservée la tranquillité publique et la vitalité des commerces situés dans le quartier Amiraux-Simplon.

Je me permets tout d'abord de souligner que le vœu du 18e a été rejeté en Conseil d'arrondissement au profit d'un contre-vœu de l'Exécutif, spécifiquement sur les sujets de sécurité. Toutefois, je veux répondre à votre interrogation en ce qui concerne cette question de sécurité et de tranquillité publique puisque c'est quand même une de vos préoccupations exprimées ici.

Sur la rue Championnet, la Mairie du 18e a interpellé à plusieurs reprises le Préfet de police.

Deux opérations de contrôle a été organisées par le commissariat du 18e les 23 et 29 juillet derniers avec des moyens mutualisés, la CSI-BAC 75 et DTPP, qui est l'unité de traitement des fermetures administratives.

A l'issue de ces opérations, 5 fermetures administratives immédiates ont été mises en œuvre en raison de graves manquements à la réglementation d'hygiène et 3 procédures de sanction ont été réalisées au titre des dispositions du Code de la santé publique relatives aux débits de boissons.

Comme vous le savez, le dispositif Vital'Quartier a pour objectif la lutte contre la mono activité et la vacance commerciale et permet en outre d'apporter de la diversité commerciale au sein des quartiers.

Si cet outil participe pleinement au sentiment de sécurité en réinstallant des commerces et l'artisanat de proximité, il ne peut pas se substituer au travail important et constant de la Préfecture de police et des services concernés. Préempter et réinstaller des commerces ne peut être la solution sur le long terme aux problématiques de sécurité publique et de tranquillité publique.

Je vous confirme qu'un dispositif de type Vital'Quartier sera conforté dans le cadre de cette mandature via la mise en place d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale, permis par la loi Pinel et dont le décret d'application a été publié le 3 juillet dernier.

La Maire de Paris fera des annonces en ce sens dans un Conseil à venir.

Afin de permettre la mise en place de cet outil, nous nous appuyerons sur l'étude de l'APUR dont nous avons vanté le principe en Conseil de Paris en mars 2015. Un bilan est en cours de réalisation avec des propositions localisées, et nous organiserons d'ici la fin de l'année une concertation publique obligatoire sur les territoires nécessitant en priorité une action de type contrat de revitalisation et d'aménagement commercial.

Enfin, nous lancerons un appel d'offres et après la procédure classique, l'opérateur dudit contrat sera choisi. Compte tenu de ces éléments, la validation de tel ou tel périmètre me semble donc pour le moins prématurée.

Sachez toutefois que nous regarderons l'ensemble des demandes et qu'elles feront l'objet d'une attention et d'une analyse spécifiques.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Oui, quelques mots. Je pouvais difficilement rester sans réaction après la présentation, comme d'habitude, fine et toute en nuances, qu'a faite Christian HONORÉ de l'action de la Municipalité dans ce quartier, qui n'a connu rien de moins que l'éradication de l'habitat insalubre, le travail quasi complet sur la rue des Poissonniers ; je n'oublie pas la crèche Boinod, la future résidence étudiante qui est en cours de construction dans ce quartier, bref, un quartier qui est bien sûr abandonné, enfin, beaucoup moins qu'il ne l'était avant que mon prédécesseur et moi-même ne nous en occupions.

Je voulais aussi saluer le travail intense qu'a mené la Préfecture de police à notre demande et à ma demande sur la gestion d'un certain nombre de commerces effectivement problématiques dans cette rue et sur lesquels nous sommes, avec la Préfecture de police, pleinement mobilisés.

Ce n'est pas facile de faire fermer des commerces. On aimerait tous avoir une baguette magique et diriger nous-mêmes les dirigeants d'entreprises, mais en l'occurrence, ce n'est pas ainsi que cela se passe, et Christian HONORÉ le sait très bien, même s'il feint. Il le sait d'autant mieux qu'il a déjà présenté ce vœu en conseil d'arrondissement et que nous avons eu un débat assez long sur ce sujet, même s'il feint de l'ignorer, et c'est un peu dommage pour la qualité de nos débats.

Enfin, mon adjointe en charge de ces questions, Sarah PROUST, a eu l'occasion de voir les riverains, qui effectivement nous écrivent, et ils ont bien raison de le faire, plus de huit fois depuis le début de l'année, et ce qui est certain, en tout cas, c'est qu'ils ne se sentent ni méprisés, ni ignorés. Il reste qu'il y a du travail à faire dans ce quartier, et nous sommes bien sûr à pied d'œuvre, là comme ailleurs, à la fois en matière urbaine et à la fois bien sûr pour gérer au quotidien les difficultés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'extension du périmètre d'action de la SEMAEST dans le 14^e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 46, déposé par le groupe les Républicains, relatif à l'extension du périmètre d'action de la S.E.M.A.-EST, dans le 14^e arrondissement.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence, en cet instant, de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, qui souhaite attirer l'attention du Conseil sur la situation inquiétante du quartier Pernety, dans le 14^e arrondissement.

Comme vous le savez, c'est un quartier qui a été sujet à de nombreux troubles ces derniers mois, trafics de stupéfiants, locaux commerciaux vandalisés, bagarres en tous genres, le tout sous les yeux impuissants des habitants qui font quotidiennement l'objet de menaces. On peut dire que la peur gangrène ce quartier historique, sans que l'Exécutif parisien agisse avec efficacité.

La Maire de Paris a en effet demandé à M. le Préfet de police de prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter les auteurs de troubles. Deux arrêtés préfectoraux ont été pris : l'un interdisant la consommation d'alcool sur certaines voies pendant certaines heures, et l'autre fermant administrativement un magasin soupçonné de fournir les jeunes du quartier en boissons alcoolisées. Et la Préfecture de police a décidé de renforcer très légèrement les moyens de police par la présence de la B.A.C. district, mais malheureusement, seulement de manière temporaire.

Alors, c'est une initiative qui, certes, va dans le bon sens, mais elle est notoirement insuffisante. Ce que nous demandons, ce sont des solutions pérennes adaptées aux besoins du quartier et doublées d'une augmentation effective des moyens de la police, en accord avec les besoins du quartier.

En plus de ces problèmes d'ordre sécuritaire, le quartier perd de son attractivité économique, notamment parce que les commerçants ne peuvent plus remettre en état leurs locaux après les incidents. Et d'ailleurs, l'évolution des prix des loyers n'y aide pas.

L'urgence est donc d'accompagner les commerçants et les habitants de ce quartier dans cette période de transition, de l'aménager pour reconstruire une qualité de vie et enfin, de l'animer pour relancer une dynamique.

La S.E.M.A.-EST est un acteur majeur en matière de développement du commerce. Les bienfaits de son action ne sont plus à démontrer. La Z.A.C. Pajol dans le 18^e arrondissement, la promenade plantée ou le viaduc des Arts sont autant de projets accomplis et réussis. L'expertise de la S.E.M.A.-EST et son savoir-faire sont des atouts précieux, et nous proposons d'exploiter tout ce savoir-faire pour rénover le quartier Pernety.

La Ville de Paris a le pouvoir de définir de nouvelles zones d'action pour la S.E.M.A.-EST. C'est pourquoi Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et les élus de notre groupe proposent, Monsieur le Maire, d'étendre le périmètre d'action de la S.E.M.A.-EST au 14^e arrondissement et de la missionner pour venir au secours des commerces et des habitants du quartier Pernety, précisément entre les rues Raymond-Losserand, de l'Ouest et de Gergovie.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, je vais commencer par vous remercier pour cet hommage vibrant à l'action de la Ville sous la précédente mandature, en ce qui concerne l'action de la S.E.M.A.-EST et donc, des résultats de Vital Quartier, qui sont effectivement salués par tous.

Il faut rappeler le contexte : cette action-là, je le répète, parce que je l'ai dit dans la réponse précédente, poursuit un objectif précis qui est de lutter contre la mono-activité et de renforcer la diversité commerciale de nos quartiers à propos de nos commerces. Ce n'est pas une réponse aux problématiques de sécurité publique. Je le répète.

Je veux juste, en ce qui concerne cet aspect particulier du 14^e, d'abord dire qu'il n'a pas été déposé au conseil du 14^e arrondissement et que c'est bien dommage. Ce serait bien de pouvoir respecter, pour avoir une discussion de terrain et localisée, les instances existantes que sont les conseils d'arrondissement. Si celui-ci avait été déposé en conseil d'arrondissement, la maire du 14^e, Carine PETIT, aurait pu préciser qu'elle avait saisi le Préfet de police dès le 15 juillet pour l'alerter sur les problèmes de sécurité du quartier.

Ce courrier a été d'ailleurs suivi d'une réunion en présence d'elle-même et de Pascal CHERKI, avec le commissariat du 14^e, puis d'un engagement écrit par courrier du Préfet de police en date du 28 juillet. Un suivi tout particulier de la Préfecture de police existe sur ce secteur, avec six opérations halls d'immeubles dès le mois de mai, en juin - il y en a même eu treize en juin - et plus d'une dizaine en juillet.

Une fermeture administrative a été renouvelée sur un commerce de quartier qui était une boutique de téléphonie, et des actions complémentaires de la police ont permis d'ailleurs plusieurs saisies de stupéfiants et une interpellation pour jet de projectiles sur les forces de l'ordre.

De plus, depuis le 24 juillet, un arrêté préfectoral a été pris, interdisant la consommation de boissons alcoolisées sur le secteur entre minuit et 7 heures. Un renforcement policier a été mis en œuvre et deux caméras supplémentaires ont été prévues. Et enfin, Paris Habitat a préempté un local commercial déserté, qui est le 90 rue de l'Ouest, et une réunion publique est prévue avec les services de la P.P. d'ici la fin de l'année. Comme vous le voyez, la mairie ne reste pas inactive et intervient.

Je répéterai ce que j'ai dit précédemment : le dispositif Vital'Quartier est à l'étude sur l'ensemble de Paris, donc je ne répondrai pas sur cette demande précise à ce stade, et elle n'est pas là pour répondre à des problématiques de sécurité publique.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Rapidement, merci, Monsieur le Maire.

En effet, le mélange des genres et des sujets sur ce type de vœu est symptomatique de la manière d'agir de l'opposition municipale dans le 14^e arrondissement. On se contente de "twitter", on se contente de parler dans le

"Parisien" et on agit toujours à rebours ou en retard sur un certain nombre de sujets. Je voulais, comme l'a fait Olivia POLSKI, souligner le travail important de la police qui est mené sur ce quartier, non pas depuis le 15 juillet comme M. LEGARET a bien voulu le dire, mais depuis un an maintenant sur ce quartier.

Je rappelle aussi l'engagement fort du Préfet de police sur les moyens et la pérennisation de ces moyens à long terme. Nous l'aborderons aussi au travers de ce Conseil de Paris, notamment par l'adoption du nouveau plan de caméras de vidéo-protection.

Et puis, nous n'avons pas besoin non plus d'écrire des vœux à rallonge, ou en retard, en le mettant simplement à l'ordre du jour du Conseil de Paris, mais pas à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement. Nous agissons aussi sur les commerces, et je remercie encore l'action de Paris Habitat, qui a bien voulu, quand l'occasion s'est présentée, préempter un local commercial abandonné depuis très longtemps.

Et contrairement à ce que vous avez dit, ce ne sont pas de nombreux locaux commerciaux, c'est un commerce de fleuriste qui a été en effet attaqué cet été. Nous le regrettons tous. Le minimum serait de soutenir le travail de la police sur ce quartier-là, de toutes les forces de police, et ses habitants, et non pas de les renvoyer par simple démagogie sur d'autres débats.

Je rejoins complètement aussi la réponse d'Olivia POLSKI sur le sujet, en disant que nous avons fait remonter à ce stade nos demandes et nos préconisations pour le nouveau plan Vital'Quartier, en lien avec la S.E.M.A.-EST, et nous respecterons les travaux du Conseil de Paris, puisque ces questions-là devront être abordées très prochainement.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux arcades de la rue de Rivoli.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 47, déposé par le groupe les Républicains, relatif aux arcades de la rue de Rivoli.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole, pour deux minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, les arcades de la rue Rivoli constituent un élément majeur du patrimoine et du paysage urbain de Paris, modèle qui a d'ailleurs été imité, copié dans le monde entier. Curieusement, ces éléments majeurs du patrimoine ne bénéficient d'aucune protection et c'est un patrimoine qui est menacé.

Nous avons eu plusieurs débats à la Commission du Vieux Paris sur les projets qui sont en cours et qui risquent de porter des atteintes aux arcades de la rue de Rivoli. Puisqu'il y a à l'heure actuelle au Parlement une discussion du projet de loi "Liberté de création, architecture et patrimoine", il nous semblait opportun de demander à la Maire de Paris qu'elle intervienne pour qu'une disposition particulière soit prise au bénéfice des arcades de la rue de Rivoli. C'est le premier point.

Le deuxième point, comme vous le savez, ces arcades sont occupées par des étalages commerciaux absolument indignes. Je dis depuis maintenant plus de 15 ans que je suis favorable à la suppression totale des étalages sous les arcades de la rue de Rivoli. Olivia POLSKI a bien voulu s'intéresser au sujet. Elle est venue sur place - et je la remercie - avec M. le représentant du Préfet de police. Des amendes aggravées ont été appliquées sur les contrevenants mais, malheureusement, cela n'a pas eu pour effet de faire disparaître un certain nombre de situations qui sont particulièrement inesthétiques.

Voilà le sens de ce vœu qui comporte deux éléments : premièrement, une protection des arcades de la rue de Rivoli qui nous paraît absolument indispensable. Je crois pouvoir dire ici que je me fais aussi l'écho des travaux de la

Commission du Vieux Paris qui soutient cette initiative, soutenue également par Thierry ARDISSON en tant que riverain, comme vous le savez, et que l'on aille un peu plus loin pour lutter contre les étalages intempestifs.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Olivia POLSKI, sur Thierry ARDISSON.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, effectivement, lors du Conseil de Paris d'octobre 2014, puis en février 2015, vous aviez déposé des vœux concernant les problèmes que vous rencontrez avec les étalages des arcades Rivoli. La Maire de Paris avait saisi la Préfecture de Police pour qu'elle mette fin aux dérives constatées et permettre une circulation des piétons et l'amélioration du paysage urbain.

L'installation de ces étalages sous les arcades est réglementé puisqu'il s'agit de voies privées ouvertes à la circulation générale par un arrêté du Préfet de police en date du 2 juin 1981, qui préconise que seul un tiers de la largeur du trottoir situé sous les arcades puisse être dévolu à l'installation des terrasses et des étalages. Effectivement, à plusieurs reprises, la Préfecture de Police a constaté des débordements.

Je partage votre souci concernant ces désordres qui constituent un enjeu important puisqu'ils engendrent un problème de sécurité des piétons, mais aussi posent un problème d'image de la Capitale à l'égard des touristes très présents sur ce lieu.

J'ai effectivement organisé avec vous une réunion sur place en mars dernier avec les services concernés et la Préfecture de Police. Suite à cette visite, la Direction de l'urbanisme et la Préfecture de Police ont multiplié les contrôles à différentes adresses. Un nouveau moyen d'action serait envisageable dans le futur plan local d'urbanisme pour les immeubles à arcades de la rue de Rivoli. En effet, une liaison et un passage piétonnier à conserver, créer ou modifier, pourraient être inscrits "UG 3.3" du PLU. Sur tout terrain où est inscrite une telle liaison piétonnière et passage piétonnier, les constructions doivent laisser libre un passage pour permettre la circulation des usagers.

Aussi, même si le site ne bénéficie pas de protection particulière aujourd'hui, les problèmes dont vous parlez qui concernent le fait que les arcades sont doublement menacées structurellement par certains travaux et conjoncturellement par l'utilisation intempestive et inesthétique des étalages des commerçants, font référence à des interventions faites sans autorisation sur les bâtiments, ce qui est aussi un vrai problème.

Je vous informe qu'évidemment, la DU est à votre disposition systématiquement dès que vous constatez ce genre de débordement pour pouvoir mettre en demeure les commerçants afin qu'ils se mettent en conformité et qu'ils demandent les autorisations nécessaires pour travaux sur façades.

Pour vous répondre sur la question de la protection du patrimoine parisien, je vous rappelle que 94 % du territoire parisien est concerné par une protection, par la notion d'abords des monuments historiques avec le rayon de protection des 500 mètres carrés. Même sans protection particulière, nous sommes très vigilants sur la notion d'insertion urbaine et de valorisation du patrimoine.

En ce qui concerne votre demande d'inscription dans le projet de loi, pourquoi pas ? Je ne suis pas persuadée que ce soit la loi qui soit le meilleur rempart pour la protection. En l'occurrence, je pense qu'il est plutôt question de mobilisation de tous, pouvoirs publics et copropriétaires, pour qu'une solution durable soit trouvée. Nous continuerons à défendre cette démarche.

Je vous demande de la retirer pour que l'on puisse inscrire au PLU la nouvelle disposition.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ecoutez, cela ne va pas du tout ! L'histoire de la protection, c'est un débat qui a animé plusieurs réunions de la Commission du Vieux Paris. Il y a un avis très fort. J'en ai parlé personnellement à M. MISSIKA, qui n'est pas là. L'aspect urbanistique n'est absolument pas pris en compte, pour lequel je souhaite qu'une réponse me soit donnée.

Je suis très étonné que M. MISSIKA, à qui j'en ai personnellement parlé, n'apporte pas une réponse en séance.

Bien entendu, je maintiens ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2015 DDEES 89 G - Subvention (82.000 euros) et convention avec l'association Villette Emploi (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEES 89 G relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec l'association Villette Emploi.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour cinq minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'accompagnement d'allocataires RSA dans un parcours vers l'emploi met en œuvre une méthodologie et un référentiel largement utilisés par les professionnels pour un large public qui relève de l'insertion.

En revanche, pour les allocataires RSA artistes, l'expérience a montré qu'une approche spécifique et un processus d'accompagnement adaptés sont à imaginer si l'on veut aider ce public. Dans les métiers de la création artistique, la précarité de l'emploi et du revenu est une caractéristique structurelle. L'incertitude économique qui résulte des conditions d'activité professionnelle dans le champ artistique conduit au recours de la pluriactivité, de la multi-activité.

En dehors du périmètre de l'intermittence du spectacle, les minima sociaux jouent un rôle très important de dernier ressort. La surreprésentation des artistes du RSA est souvent relevée à Paris et dans de grandes métropoles régionales. En 2013, 26.088 allocataires du RSA sont inscrits à Pôle Emploi, dont 3.792 inscrits sur les métiers du spectacle, soit 14,5 %.

L'accompagnement du public RSA artistes présente une difficulté particulière, celle de l'hétérogénéité du public : l'amateur qui a envie de devenir artiste, mais n'a jamais été indemnisé comme intermittent du spectacle ni affilié à l'A.G.E.S.S.A. ni à la Maison des artistes ; celui qui se reconvertit dans le champ artistique après une expérience professionnelle hors du champ artistique, dont l'objectif est de se professionnaliser dans une activité artistique ; celui dont la trajectoire est portée par un art qu'il pratique sans avoir atteint le seuil d'autonomie financière et sans avoir pu entrer dans le champ de l'intermittence ; le professionnel qui a toujours vécu de son art et qui a un passage à vide.

L'accompagnement des allocataires RSA artistes repose sur un travail d'accompagnement qui ne peut être une rupture brutale avec son milieu, mais progressif. C'est le dépassement de cette difficulté en prenant appui sur plusieurs leviers que propose le projet de Villette Emploi.

Loin d'une dévalorisation qui pourrait signifier et marquer une recherche de reconversion, le projet Villette Emploi prend en compte la spécificité artistique de la personne, en valorisant ses compétences qui sont mobilisées pour enrichir des postes portés par des structures culturelles. C'est ce ressort qui explique la dynamique et l'adhésion des allocataires RSA artistes.

Je vous remercie.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Mes chers collègues, merci Danièle PREMEL de votre soutien répété à la politique d'insertion professionnelle que nous menons.

Vous me donnez l'occasion de souligner l'excellent travail de l'association Villette Emploi, bien connue de François DAGNAUD puisqu'elle est implantée sur le site de la Villette dans le 19e arrondissement.

Les acteurs spécialisés dans l'insertion des artistes sont peu nombreux et leur mission est d'autant plus importante que les besoins sont réels. Vous l'avez rappelé. Nous comptons environ 6.000 artistes allocataires du RSA.

Nous présentons d'ailleurs à ce Conseil deux projets de délibération sur ce thème : celui en faveur de Villette Emploi et celui en faveur de l'établissement le "100" dans le 12e arrondissement, qui fait aussi un travail comparable aux côtés des artistes qui sont au RSA.

Pour revenir à Villette Emploi, ils ont une méthode éprouvée d'accompagnement des artistes précaires, travail sur l'acceptation de l'abandon du projet artistique comme projet professionnel, travail sur le transfert des compétences hors du champ artistique, séances de coaching, mise à l'emploi direct pour tester le nouveau projet professionnel, par exemple.

Nous avons ainsi réalisé combien il était important pour ces personnes de conserver un environnement de travail en lien avec le domaine culturel, même si ce n'est peut-être plus le projet culturel de l'artiste en tant que tel. Et quel que soit le métier finalement choisi, qui peut aussi être un métier plus technique par exemple.

Les résultats sont au rendez-vous, avec un taux de sortie en emploi de plus de 60 %.

C'est pourquoi nous renouvelons notre subvention au même niveau que l'an dernier, 82.000 euros pour permettre à 150 personnes, artistes, d'être accompagnées par "Villette Emploi" en 2015.

Je vous remercie pour votre soutien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 89 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 89 G).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création de journées découvertes entreprises.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, le vœu référencé n° 48, déposé par le groupe les Républicains, est relatif à la création de journées découvertes en entreprise.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, avec M. BOURNAZEL et Mme Catherine DUMAS, nous vous proposons un vœu pour prendre les mesures nécessaires pour aider les entreprises parisiennes qui le souhaitent, à ouvrir un week-end ou un dimanche par an leurs portes au public. Sous la forme de journées découvertes entreprises, afin de faire connaître leurs métiers, partager leur culture d'entreprendre et faire découvrir aux Parisiens les richesses du tissu économique local.

Le succès des journées du patrimoine a permis aux Français, depuis 30 ans, de découvrir et s'approprier les richesses de leurs bâtiments, musées, sites et monuments historiques. Les entreprises industrielles, artisans et commerçants, participent à la création de richesses sur notre territoire, à la constitution du patrimoine de demain, et au dynamisme de notre société.

Paris dispose d'un tissu économique, particulièrement dense et riche dans tous les secteurs d'activité, insuffisamment valorisé auprès du public. La découverte du savoir-faire de métiers, de filières directement auprès du professionnel concerné peut aider les jeunes dans leur choix d'orientation professionnelle.

Une meilleure connaissance par tous du fonctionnement de l'économie locale, de sa richesse, de sa diversité, peut aider à prendre conscience du rôle de chacun dans la société et renforcer le sentiment d'appartenance collective.

Les professionnels ont intérêt à ouvrir leurs portes à un large public pour mettre en avant leur savoir-faire et partager leur culture d'entreprendre.

Un nombre croissant de "start-up" décide d'ouvrir cette porte à l'occasion des journées du patrimoine, et il importe d'étendre ces ouvertures à l'ensemble des secteurs de l'économie.

Les dispositifs existants, visant à faire découvrir des entreprises aux familles et au public, souffrent aujourd'hui d'un manque de visibilité.

La Belgique, par exemple, a mis en place avec succès des journées portes ouvertes pour des entreprises depuis plus de vingt ans un dimanche par an, c'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous demande d'adopter ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Président, mes chers collègues, journée portes ouvertes chez les commerçants et artisans de quartier lors des semaines de l'emploi organisées par les mairies d'arrondissement.

Lancement de l'opération "Option start up", les 15 et 16 octobre prochains avec Jean-Louis MISSIKA et Alexandra CORDEBARD pour permettre à 3.000 collégiens et lycéens de découvrir de l'intérieur pendant 2 jours, les "start-up" parisiennes.

Soutien aux multiples opérations portes ouvertes de la Chambre des métiers et de l'artisanat pendant la semaine de l'artisanat, qui a lieu chaque année en mars.

Appui aux journées portes ouvertes des centres de formation des apprentis de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris deux fois par an.

Carré des métiers organisé sur tous nos forums de l'emploi, j'en profite pour vous dire que Paris Pôle Emploi, notre grand forum Pôle Emploi, a lieu cette semaine à partir de jeudi et vendredi, place de la Concorde.

Opération 1.000 parrains pour 1.000 emplois que j'ai lancée en mars 2015 avec un volet immersion en entreprise.

Bref, les initiatives pour valoriser notre patrimoine économique et le dynamisme de notre Capitale, je cite votre vœu, Monsieur HONORÉ, et cela fait du bien que votre groupe, pour une fois, ne soit pas dans le Paris "bashing", je profite de ce ton nouveau, ces initiatives sont nombreuses, variées et organisées en partenariat avec le monde économique, le monde de l'éducation et celui de l'insertion professionnelle.

Vous me donnez d'ailleurs l'occasion de revenir sur un exemple qui illustre bien notre action municipale en la matière, un de plus, le 18e arrondissement que vous connaissez bien, organise de longue date, en mars, et je salue son maire Eric LEJOINDRE, un forum de découverte des métiers avec des démonstrations et des initiations pour les jeunes, qui s'interrogent sur leur orientation professionnelle.

Il y avait l'an dernier 25 entreprises présentes dans le gymnase Pajol.

On pouvait y voir un forgeron sur l'esplanade, une initiation au tournage vidéo et 600 jeunes passionnés.

Je m'étonne que vous n'en fassiez pas l'écho dans votre vœu.

La mairie du 18e va même plus loin que la simple découverte, avec sa bourse aux stages de 3e organisée depuis cinq ans.

Voilà ce que veut dire, pour nous, "ouvrir les portes de l'entreprise".

Plus qu'une simple opération vitrine une fois par an, on collabore dans la durée, en partenariat, on fait rentrer les jeunes dans les entreprises pour leur permettre de se choisir un vrai avenir professionnel.

Aussi, mes chers collègues, n'utilisons pas le Conseil de Paris comme une tribune pour lancer des idées qui existent déjà, agissons plutôt, le sujet de l'insertion professionnelle des jeunes est un sujet trop important.

Vous l'aurez compris, Monsieur HONORÉ, je vous remercie de bien vouloir retirer votre vœu, sans quoi je serais obligée d'y donner un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, maintenez-vous votre vœu ?

Vous n'avez pas la parole, Monsieur BOURNAZEL, vous n'étiez pas là pour présenter votre vœu.

M. Christian HONORÉ. - Le vœu présenté par M. BOURNAZEL, Catherine DUMAS et moi-même a toute sa pertinence, par conséquent, nous le maintenons.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'emplois aidés dans le domaine des cultures urbaines.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 49, déposé par le groupe UDI-MODEM, est relatif à la création d'emplois aidés dans le domaine des cultures urbaines.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour 2 minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce vœu s'appuie sur plusieurs points, d'abord, la création en 1999 de la Fédération nationale des cultures urbaines visant à contribuer à la promotion des nouvelles cultures émergentes.

Il s'appuie aussi sur la création en juillet 2009 de l'Observatoire national des cultures urbaines avec, vous le savez, ce label qualité "Cultures urbaines".

Vous connaissez aussi, pour ce qui concerne la Ville de Paris, l'ouverture prévue en 2016 dans la Canopée des Halles du Centre culturel dédié au mouvement hip-hop et aux cultures urbaines baptisé "La Place"

Également, l'ouverture prochaine à Paris de la bibliothèque de la Canopée des Halles dédiée toujours à ces cultures.

Ces cultures représentent un fort potentiel d'attractivité culturelle et économique et aussi, on ne le répète jamais assez, pourvoyeur d'emplois et notamment pour les jeunes.

Je précise qu'il ne s'agit pas de stigmatiser les jeunes en les orientant systématiquement vers des cultures urbaines uniquement, mais il me semble que c'est un champ relativement important et attractif pour que l'on puisse apporter quelques réponses.

C'est vrai qu'existe déjà une convention spécifique signée entre l'Etat et la Ville de Paris, relative aux emplois d'avenir, sur les services municipaux, je pense à la petite enfance, à l'animation et à l'entretien des espaces verts, fait ce travail.

Aujourd'hui, il y a peut-être un travail à faire en direction de ces emplois aidés dans le champ culturel, notamment autour des structures culturelles municipales.

C'est pourquoi je souhaite, au nom de mon groupe, que le partenariat relatif aux emplois aidés de la Ville de Paris puisse s'étendre aux structures culturelles de la Ville de Paris, en mettant l'accent sur ces cultures urbaines.

Il est souhaitable aussi que puissent être mis en relation les jeunes en insertion professionnelle pouvant bénéficier de cet emploi, par la création d'une plate-forme facilitant le recrutement et l'engagement.

Enfin, que cette plate-forme, bien évidemment, puisse être adossée à une politique de formation tout à fait spécialisée dans ce domaine.

Et pour une dernière proposition, que l'on puisse faire le recensement de tous les emplois aidés, d'avenir, qui aujourd'hui sont financés par la Ville. Vous venez de signer le 400e, je suis encore dans les temps. Voilà la plénitude de ce vœu, et j'espère qu'il sera accepté.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la culture est en effet un secteur clé pour l'attractivité de Paris et l'emploi.

L'enquête annuelle de Pôle Emploi sur les besoins de main d'œuvre place le secteur artistique et culturel en 2e position quant au nombre d'offres d'emploi proposées à Paris.

Les cultures urbaines participent à ce dynamisme, comme vous le soulignez, Madame MÉHAL, en citant la place particulière de Paris dans le monde en matière de hip-hop, de "graph" et de culture urbaine en général.

Bruno JULLIARD est en train de faire des Halles, avec l'ouverture de "La Place" et de la nouvelle bibliothèque, un vrai pôle de rayonnement de ces cultures urbaines.

Vous nous invitez, chers collègues, à nous saisir du potentiel d'emplois du secteur des cultures urbaines comme d'un tremplin pour l'insertion professionnelle des jeunes. J'y suis bien évidemment favorable. Je voudrais toutefois souligner que c'est tout le secteur culturel qui est un vecteur d'insertion pour les jeunes, et pas juste celui des cultures urbaines.

Les jeunes Parisiens, notamment des quartiers populaires, peuvent tout aussi bien s'insérer professionnellement au centre hip-hop "La Place" qu'à la Philharmonie ou au musée Carnavalet.

Pour répondre plus spécifiquement à votre vœu, vous avez deux demandes qui portent sur la politique de recrutement interne à la Ville.

Premièrement, le recensement des emplois aidés au sein des structures municipales culturelles est d'ores et déjà accessible. La DRH tient des tableaux de bord réguliers. Je peux vous en donner les principaux chiffres : 96 emplois aidés en tout à la Direction des Affaires culturelles, 44 contrats uniques d'insertion et 22 emplois d'avenir. Je vous donnerai également les chiffres concernant l'établissement public "Paris Musées". Ils sont principalement dans les bibliothèques, dans la logistique ou à l'accueil.

Le partenariat entre la Ville de Paris et l'Etat comprend déjà la Direction des Affaires culturelles. Il englobe en fait toutes les directions de la Ville.

Notre seul souci lorsque nous étudions les postes proposés en contrats aidés, est la qualité de la mission proposée, le fait qu'elle ne se substitue pas à un poste d'agent mais corresponde bien à un poste d'insertion, et que ce poste présente des débouchés pertinents vers l'emploi durable soit en interne à la Ville, parce que nous avons des besoins de recrutement, soit en externe parce que le marché du travail est demandeur des compétences.

Quant à vos deux demandes qui portent sur l'insertion professionnelle des jeunes au sein des associations culturelles, donc externes à la Ville, je suis bien entendu favorable, avec Bruno JULLIARD, à la mise en relation entre les jeunes et ces employeurs culturels. Seulement la plate-forme de mise en relation, dont vous parlez, existe déjà à la Mission locale de Paris.

Je m'engage, en donnant un avis favorable à ce vœu, à développer encore davantage ces liens entre les jeunes à la recherche d'un emploi, la Mission locale et le secteur culturel dans son ensemble.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 293).

Je rappelle que les réponses sur les vœux sont de deux minutes. Elles ont toutes été dépassées ce matin.

Merci.

2015 DPE 58 - Subventions (171.750 euros), conventions annuelles d'objectifs avec six recycleries et conventions d'accès en CVAE.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPE 58 relatif à l'attribution de subventions, conventions annuelles d'objectifs avec six recycleries et conventions d'accès en CVAE.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis bien évidemment favorable au développement des recycleries - aussi des ressourceries parisiennes - et je soutiens l'objectif de mailler l'ensemble du territoire parisien d'équipements relatifs à la collecte, au réemploi et au recyclage des déchets occasionnels, par ces nouveaux équipements de proximité que sont les recycleries et les déchetteries fixes ou mobiles.

Oui, c'est une très bonne chose que d'ambitionner la création d'une recyclerie par arrondissement. Les projets que nous soutenons dans ce projet de délibération correspondent, qui plus est, à des projets associatifs de quartier qui contribuent fortement à une démarche d'éducation populaire au service de la conscience de l'enjeu de repenser nos modes de consommation.

Réemployer, recycler nos objets répond à l'impérieuse nécessité de la réduction des déchets et peut contribuer à créer des emplois d'insertion. Nous devons absolument soutenir plus fortement l'économie circulaire. D'ailleurs, nous en parlons dans le rapport de la M.I.E. "Fabriquer à Paris" et sur le développement des emplois ouvriers à Paris.

Je tiens à vous alerter néanmoins une fois de plus concernant la recyclerie "Emmaüs Coup de main" dans le 20e arrondissement. Une fois de plus, parce que visiblement c'est toujours nécessaire, cette recyclerie est présentée dans le projet de délibération comme la réponse à la problématique des "biffins" qui, si elle reste forte dans le 20e arrondissement, ne concerne pas que cet arrondissement.

Bien sûr, je suis favorable et je salue cette recyclerie et le fait qu'elle permet d'ores et déjà le recrutement et la réinsertion de personnes en grande difficulté dans le cadre de l'atelier "Chantiers d'insertion". Cela peut permettre d'ailleurs l'insertion des vendeurs à la sauvette que, personnellement, je préfère nommer "biffins".

Je souhaiterais vraiment que l'on cesse de présenter cette recyclerie comme la réponse à la problématique des "biffins". L'objet principal de la recyclerie est de recycler les objets. C'est cela le cœur de son projet. Après, dans le travail qu'elle mène en faveur de l'insertion, elle peut favoriser l'insertion pour une trentaine de personnes par ailleurs, mais ne mélangeons pas les sujets.

Aussi, dans le projet de cette recyclerie, je vous rappelle que nous avons voté et qu'il était prévu que le projet prévoie ainsi des rétributions directes des apports volontaires, en tous les cas qu'il l'étudie, ou d'un espace de vente directe pour les "biffins". Qu'en est-il aujourd'hui ?

Je pense que je dois revenir sur ces sujets tous les six mois ou tous les ans, et qu'en même temps, à chaque fois en Conseil de Paris, on me dit : "Oui, c'est voté. Cela va être étudié". En Conseil d'arrondissement, hélas, j'ai droit à un tout autre discours, beaucoup plus opposé à ces extensions. Mais concrètement, cela n'évolue toujours pas.

Je sais que c'est compliqué, mais qu'il y ait au moins des débats, des réflexions, des commissions qui associent les associations qui travaillent sur le terrain avec les "biffins". Les mois et les années passent et, mis à part le carré des "biffins" du 18e arrondissement, que je salue, et l'expérience du 14e arrondissement sur le marché aux puces qui octroie des places pour les "biffins", sur tout le reste du territoire parisien c'est la répression des biffins, qui ne règle rien et qui s'impose. Or, ce n'est pas en chassant les pauvres que l'on réglera la misère.

On sait bien que l'absence d'autres solutions pèse énormément sur le carré des "biffins" du 18e arrondissement et que cela pose des problèmes dans le 18e arrondissement parce qu'à un moment donné, les personnes qui sont chassées ailleurs essayent de revendre des objets dans le 18e arrondissement. Je crois qu'il y a environ 250 places qui tournent, avec une centaine de places permanentes, donc ce n'est pas possible.

En solidarité avec l'action des élus et des associations du 18e arrondissement, on se doit de débloquent la situation dans les autres arrondissements.

Je sais que j'interviens un peu à côté du cœur du sujet. En aucun cas, mon intervention ne doit dénigrer le travail extrêmement important qui est fait sur le développement de ces recycleries. J'y tiens absolument, c'est important. C'est un travail très conséquent fait par nombre d'associations. La Ville et les services le soutiennent. Il faut continuer dans cette voie, mais il faut aussi réfléchir à l'espace pour les "biffins".

Evidemment que, dans l'absolu, nous souhaiterions une autre politique nationale qui éradiquerait la misère et ferait que les hommes et les femmes vivaient pleinement d'autres sources de revenus et que la "biffe" ne serait

qu'une activité de passion de chineur qui revend. Mais on n'est pas dans ce contexte. Or, si l'on n'est pas dans ce contexte, regardons gravement la situation. L'interdiction de "biffer" sur la voie publique condamne ces hommes et ces femmes à une situation d'une encore plus grande misère.

Réfléchissons. Je vous le dis : il est tout à fait possible, par exemple sur l'emplacement de marchés alimentaires, de se dire qu'une fois par semaine, une demi-journée, on organise à tel endroit un marché des "biffins" et à tel endroit, un autre.

Pour les recycleries - je terminerai par là - que l'on réfléchisse enfin à ces extensions que nous avons votées.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour vous répondre.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Chers collègues, Madame SIMONNET, je partage une grande partie de ce que vous avez dit. Vous le savez, la Ville de Paris est très attachée au système des recycleries et des ressourceries. J'ai eu l'occasion de le dire hier lors de l'examen du projet de délibération ayant trait au financement du REFER.

Oui, le réemploi, la réparation, le recyclage sont les piliers de l'économie circulaire. Les recycleries, dont l'activité est d'assurer la collecte de dons, leur remise en état et leur revente, sont le levier local qui est pertinent. Vous l'avez dit. Elles permettent à la fois de promouvoir le réemploi des objets et également elles sont un outil d'éducation à l'environnement du grand public. Elles remplissent donc une véritable mission d'intérêt général et bénéficient à ce titre du soutien financier, et pas uniquement financier, de la collectivité parisienne.

Je dis "pas uniquement financier" parce que ce projet de délibération permet, d'une part, d'acter une subvention à cinq des huit ressourceries parisiennes, mais également d'acter un accès gratuit aux CVAE, aux centres de valorisation et d'apport des encombrants pour ces ressourceries, donc de faciliter au quotidien leur travail et leur possibilité de réduire les déchets.

Concernant le point que vous évoquez sur la solution des "biffins", effectivement, "Emmaüs Coup de main" fait un excellent travail dans le 20^e arrondissement en tant que recyclerie. C'est une solution partielle, je l'entends, puisque l'association "Emmaüs Coup de main" emploie aujourd'hui 30 personnes en insertion et donc, elle ne pourrait pas être tenue responsable de ne pas régler la question des "biffins".

Elle règle, à son niveau et à sa hauteur, avec le nombre d'employés en insertion qui lui est autorisé par l'État, car c'est une structure d'insertion par l'activité économique, la problématique des "biffins".

Mais en aucun cas, elle ne constitue la réponse à l'ensemble de cette problématique. Comme l'ensemble des ressourceries, elle ne constitue pas une réponse à cette question. Une réponse séparée doit être apportée.

Alors, concernant les "biffins", je tiens à dire qu'une conférence de citoyens a été organisée, elle s'est tenue avant l'été. Le travail est en cours. À l'heure actuelle, je ne peux pas vous donner plus d'information sur ce travail qui est en cours, d'ici la fin de l'année nous aurons les résultats de cette conférence des citoyens et les propositions à donner.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame GUHL.

Je mets donc aux voix, à main levée, avec une petite pensée pour Jacques BOUTAULT qui est arrivé 45 secondes en retard, le projet de délibération DPE 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 58).

2015 DPE 72 - Programme local de prévention des déchets 2015 - Subventions (71.250 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet délibération DPE 72 relatif au Programme local de prévention des déchets 2015.

Je vais donner la parole successivement à M. Jérôme GLEIZES, Mmes Marie-Laure HAREL et Danielle SIMONNET.

Monsieur Jérôme GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

L'objectif de ce Plan local de prévention des déchets est de réduire le tonnage des déchets ménagers et assimilés de 7 % sur 31 kilogrammes par habitant en cinq ans.

Rien que cet objectif demande une profonde modification tant des comportements de consommation que des modes de production.

La Ville doit répondre à ce défi. Pour cela, il faut innover. Les innovations existent, les Parisiens ont pu en observer pas plus tard que le week-end dernier au quartier zéro déchet du village des alternatifs, organisé par "Alternatiba Paris" les 26 et 27 septembre 2015, place de la République.

Le quartier zéro déchet visait à montrer les alternatives qui, combinées, peuvent permettre de réduire radicalement la quantité de déchets envoyés en décharge ou en incinération, de la fabrication des produits (éco-conception), le rachat, leur usage (réparation et réemploi), au traitement des déchets, tri et compostage.

Parmi ces acteurs, j'en cite quelques-uns assez importants, Amélior notamment sur la question des "biffins" : les Amis de la terre de Paris, le collectif 3R, etc.

Parmi ces présents, un a été primé à cet appel à projets, qui s'appelle "Zéro Waste France", qui a fait un kit événementiel zéro déchet, zéro gaspillage, mais il faut aller plus loin.

Comme on l'a dit hier sur la mission "Fabriquer à Paris", la question du recyclage doit être intégrée dans le cycle de production.

Ainsi, dans nos politiques publiques, il faut faire les bons arbitrages.

Au détriment de l'incinération, il faut privilégier le tri sélectif, ce qui fait des arbitrages entre le SYCTOM et d'autres outils qui sont à notre disposition, parce que la valorisation énergétique des déchets n'est qu'une pseudo valorisation, c'est plutôt de la destruction puisqu'on brûle de l'eau.

Un autre arbitrage très important aussi est de privilégier le réemploi et la réparation sur le recyclage, parce que pareil, le bilan écologique du recyclage est toujours plus mauvais que celui du réemploi et de la réparation.

La Ville de Paris fait déjà beaucoup, on a eu beaucoup de projets de délibération par rapport à ces initiatives, mais il faudra aller encore plus loin sur le prochain appel à projets du P.P.L.D.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous sommes donc sur un projet de délibération qui consiste à subventionner une association, en vue d'actions innovantes afin de réduire les déchets.

Ceci n'est évidemment pas critiquable, je voulais tout simplement profiter de ce débat pour rappeler la situation de Paris qui est loin d'être brillante en matière de production et de traitement des déchets, puisqu'il faut l'avoir en tête, la masse de déchets produite par Parisien est de 489 Kg par an ; par Français, c'est 374 kilos.

Cela veut dire qu'à Paris, nous produisons, par personne, 30 % de déchets en plus que le reste de nos concitoyens.

Le taux de recyclage des déchets aussi n'est pas optimal à Paris. Par Parisien, on recycle 14 et quelques % de déchets ; par Français, on recycle 37 % de déchets, ce qui veut dire que l'effort national est à peu près 2 fois plus élevé que le nôtre à Paris.

Non seulement ces chiffres ne sont pas bons quand on les compare au reste du pays, mais en plus ils stagnent et ce n'est pas faute de les évoquer à travers les vœux, débats et interventions que j'ai pu faire dans cet hémicycle ces dernières années.

Ce projet de délibération, qui vise à soutenir une association, est tout à fait le bienvenu. Je voudrais toutefois rappeler un vœu que j'avais déposé dans cet hémicycle au mois de juin 2014, qui visait à encourager la Mairie de Paris et à sensibiliser les Parisiens en matière de tri sélectif des déchets, puisque le taux d'erreur que l'on relève dans le bac jaune est encore assez important, il est d'environ 17 %.

Or, comme chacun le sait ici, un bac mal trié est un bac qui n'est pas recyclé et neutralise les efforts de tous les usagers qui eux ont bien accompli leur travail.

En matière de sensibilisation, je crois que sur le tri, les Parisiens ne sont pas pleinement informés et devraient être soutenus et encouragés davantage par la Mairie.

J'en profite aussi pour citer l'action d'associations qui a été évoquée à de nombreuses reprises dans la presse, notamment cet été. J'ai lu et cela m'a beaucoup interpellée, que des expatriés japonais qui se regroupent en association vont ramasser nos déchets, les mégots et autres dans les squares.

J'ai été assez frappée, je dois le dire, parce que je remarque à travers cette action peut-être une différence de mentalité.

Je ne dis pas qu'il y a des Parisiens pollueurs et des Japonais qui ramassent les déchets, je vois juste que ce genre d'action est à l'initiative d'expatriés et que plutôt que de nous laisser donner l'exemple, nous devrions contribuer.

A cet égard aussi, la Mairie de Paris a un travail d'information et de sensibilisation à accomplir, elle ne doit pas s'asseoir seulement sur celui des associations, je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Madame Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Effectivement, la transition écologique nécessite un changement de nos modes de consommation et une diminution drastique de nos déchets.

C'est une très bonne chose que de faire appel au tissu associatif pour faire connaître de nouvelles pratiques aux habitants de Paris.

D'autant plus que les projets présentés ici abordent cette question sous forme ludique et joyeuse, ce qui ne peut que faciliter une prise de conscience citoyenne, dans un bel esprit d'éducation populaire.

Plus globalement, ces projets s'inscrivent dans une volonté affichée par la Ville d'aller vers le zéro déchet.

Mais si Paris souhaite réduire ses déchets, alors elle ne peut pas soutenir tel quel le projet monumental du SYCTOM, qui comprend la reconstruction de l'usine d'incinération de déchets et la construction d'un centre TMB méthanisation à Ivry Paris 13.

Tout d'abord, une usine d'incinération de déchets est extrêmement polluante et incite à conserver d'importantes quantités de déchets à détruire plutôt qu'à les diminuer, puisque c'est la logique même du four d'incinération qui a besoin de beaucoup de déchets pour pouvoir fonctionner.

Ensuite, le centre TMB méthanisation ne produit pas de compost utilisable et crée de fortes nuisances pour les populations vivant à proximité.

De plus, le SYCTOM n'a pas rendu public son scénario d'évolution des déchets pour justifier ces constructions.

Enfin, ce projet coûte près de 2 milliards d'euros, au profit de Suez, qui pourtant pourraient être économisés. Je voudrais au moins que vous entendiez cet argument.

Si Paris respecte les objectifs qu'elle s'est fixés, de réduction drastique de ses déchets, alors ce projet deviendra inutile.

D'ailleurs, une importante mobilisation citoyenne commence à se mettre en place contre ce projet. Elle s'appuie notamment sur un scénario alternatif crédible proposé par l'association "Zéro Waste" et le collectif 3R.

Ce projet, le plan B.O.M., consiste à faire passer le taux de recyclage des ordures ménagères de 11 % en 2014 à 35 % en 2023. Pourquoi ne pas interpeller le conseil du SYCTOM et le Conseil régional pour qu'ils étudient la faisabilité d'un tel projet ? Ce serait un sujet important, parce que vous savez qu'avec la loi NOTRe, le Conseil régional aura une très forte compétence dans ces schémas de prévention des déchets régionaux.

Je tiens également à rappeler que suite à un vœu que j'avais présenté, la Maire de Paris s'est engagée, en mai 2015, à présenter un scénario de réduction des déchets, au troisième trimestre 2015, c'est ce que l'on m'a répondu à l'oral.

L'article R. 541-41-23 du Code de l'environnement, modifié par le décret du 14 juin 2015, dispose d'ailleurs que les plans de prévention des déchets doivent contenir un tel scénario, avec un état des lieux, objectif de réduction, mesures pour y parvenir et calendrier prévisionnel.

Il faut donc que la Ville de Paris exige du SYCTOM la présentation au Conseil de Paris de leur scénario d'évolution des déchets, que la Ville de Paris communique le plus rapidement possible une estimation de son propre scénario pour le comparer à celui du SYCTOM.

Alors je sais que l'on travaille au niveau du plan de prévention avec les associations, mais je demande à travers le vœu qui sera présenté par la suite, que ce scénario, cet engagement à anticiper et évaluer la réduction de nos déchets puisse être rendu public et assez rapidement pour pouvoir bloquer ce projet aberrant, qui est un grand projet inutile et imposé du SYCTOM.

Si les scénarios sont trop éloignés, la Ville de Paris pourra donc exiger la suspension de ce projet du SYCTOM, le temps que celui-ci mette en place son plan de réduction des déchets en conformité avec le scénario de la Ville.

C'est le sens du vœu que je formule devant vous. Je ne sais plus s'il est rattaché ou présenté après. Il me semble important que l'on prenne conscience de ce plan de prévention des déchets pour que l'on n'en reste pas simplement, même si c'est déterminant, à la mobilisation du mouvement associatif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, votre vœu est en 3e Commission, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Merci.

Avant de répondre à vos interventions, je voudrais remercier Maud GATEL, du groupe UDI et Aurélie SOLANS, du groupe Ecologiste pour avoir participé, comme tous les groupes politiques y avaient été invités, d'avoir participé au jury qui a choisi les projets associatifs qui sont dans ce projet de délibération et qui sont présentés et subventionnés dans le cadre du P.L.P.D. Je tenais à les remercier.

Madame HAREL, j'aurais été ravie effectivement que vous puissiez faire partie de ce jury et que vous soyez présente pour pouvoir choisir les projets les plus innovants présentés par les structures associatives.

Cet appel à projet P.L.P.D. est le quatrième appel à projet associatif. Il a été lancé en 2015 pour faire émerger de nouveaux projets expérimentaux, innovants, relatifs à la prévention des déchets.

Car c'est bien là l'objectif, c'est bien la prévention des déchets. Il s'inscrit dans la continuité des précédents, avec deux priorités : la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des emballages. Ce sont deux priorités importantes. Lorsqu'on regarde en effet la répartition et la caractérisation de nos poubelles, nous nous rendons compte que la partie biodéchets et la partie emballages et papiers encore restantes dans les poubelles des Parisiens sont très importantes et constituent là une action de tri nécessaire à mettre en œuvre parce que c'est une source importante de réduction des déchets.

J'ajouterai que près de 50 %, si on ne tient pas compte des biodéchets du contenu de nos poubelles, trouvent aujourd'hui leur place dans des filières de recyclage existantes. C'est important, et je rejoins ce que vous disiez, à savoir que le geste de tri doit être renforcé et nous y travaillons. Nous travaillons justement à la sensibilisation des Parisiens et nous allons y travailler beaucoup plus dans les mois à venir avec Mao PENINO puisque un programme spécifique va être lancé.

Quant à la question de la participation citoyenne, oui, vous l'avez compris, nous voulons travailler dans un esprit participatif sur la politique d'économie circulaire avec l'ensemble des acteurs du territoire. La sélection de ces associations fait partie de cette même volonté de participation, participation citoyenne et participation des acteurs. C'est ainsi que nous avons défini les 65 propositions du livre blanc, avec 250 acteurs qui ont travaillé sur 8 thématiques.

Concernant votre intervention, Madame SIMONNET, et plus particulièrement la question du Zéro déchet. La trajectoire Zéro déchet, dans laquelle nous nous sommes engagés dans cette salle et dans cet hémicycle en juin dernier, il y a plus d'un an, est effectivement une trajectoire qui nécessite une construction en plusieurs étapes.

La première de ces étapes - c'est un sujet qui nous tenait à cœur, avec Mao, sur lequel nous travaillons depuis longtemps - concerne la question des biodéchets.

Vous le savez, Anne HIDALGO l'a annoncé, nous allons mettre en œuvre une étude de faisabilité de la collecte des biodéchets dans le 2e et le 12e arrondissement. C'est un sujet qui est important parce que les biodéchets représentent 20 % environ de nos poubelles aujourd'hui et qu'ils sont incinérés, comme vous le disiez, Monsieur GLEIZES. Travailler sur cette problématique des biodéchets est la clef de voûte d'une politique Zéro déchet. C'est le premier point.

Sur le second point, concernant le SYCTOM, je répondrai en mon nom. La loi sur la transition énergétique fixe différents objectifs. Un de ces objectifs est justement la collecte sélective des biodéchets, généralisée pour tous en 2025. Avec un texte de loi qui fixe cet objectif, vous comprendrez bien que, par exemple, la question du T.M.B. devient une question obsolète.

La loi sur la transition énergétique et les modifications qu'elles nous obligent à opérer vont donc devoir nous faire réexaminer l'ensemble des trois phases de ce projet puisqu'en fait, au moins la deuxième phase ne semble pas pertinente au regard de cette évolution législative.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL. Pour ce qui est de vos questions sur la propreté, je vous renvoie à la 3e Commission évidemment. En vous remerciant beaucoup. Là, nous traitons de la prévention des déchets.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 72).

2015 DDEEES 58 G - Convention et subvention (320.000 euros) avec la Mission Locale de Paris (18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 58 G portant sur une convention et l'attribution d'une subvention avec la Mission locale de Paris.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le présent projet de délibération vise à attribuer une subvention exceptionnelle de 320.000 euros à la Mission Locale de Paris et à participer à hauteur de 250.000 euros à l'action de prévention et de lutte contre le décrochage des jeunes de la Mission Locale de Paris.

Cette association a été créée le 23 février 2011 à partir de la fusion des cinq anciennes missions locales parisiennes et elle assure la mission de service public de l'emploi sur tout le territoire parisien en assurant la formation, l'orientation et le suivi professionnel de jeunes âgés de 16 à 25 ans et sortis du système scolaire.

Cette association suit 25.000 jeunes sur 5 sites. C'est un nombre important de jeunes qui sont suivis. L'association sollicite la Ville de Paris pour cette enveloppe supplémentaire de 320.000 euros au titre des travaux d'entretien sur l'ensemble de son parc immobilier qui se détériore et d'actions de préfiguration du dispositif Garantie Jeunes à hauteur de 110.000 euros, comme je l'ai dit, pour venir en aide et suivre 1.000 jeunes en situation de fragilité et les aider individuellement.

En effet, depuis 2008, la Mission locale de Paris a mis en œuvre, en partenariat avec la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, une action de repérage et de mobilisation des jeunes âgées de 16 à 25 ans et qui sont à la marge de tous les dispositifs.

Ces jeunes n'ont pas de formation ni d'emploi et ils ne sont pas connus du service public de l'emploi. Ils rencontrent donc des difficultés d'insertion importantes. L'enjeu pour la collectivité est d'agir en prévention et d'expérimenter des modes d'accompagnement qui permettent de remobiliser ces jeunes et de les raccrocher à un parcours d'insertion cohérent.

Compte tenu des besoins qui se sont exprimés par des acteurs de terrain et en conformité avec les missions d'insertion du Département, cette action apporte une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables que sont les décrocheurs scolaires, les jeunes suivis par la prévention spécialisée ou qui sortent des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, les jeunes qui ont besoin d'un accompagnement social ainsi que les jeunes qui sont sous main de justice.

Nous avons eu hier la communication rentrée scolaire. La Mission locale a développé un partenariat avec l'Education nationale pour aider les jeunes décrocheurs scolaires, pour les accompagner dans la transition entre la sortie du système scolaire, en sachant que certains subissent des exclusions du collège où ils sont scolarisés. A partir de là, on ne les laisse pas dans la nature. Grâce aux missions locales, on leur permet d'accéder au droit commun de la formation et de l'emploi. On favorise leur réinclusion scolaire.

L'objectif est de travailler à l'élaboration d'un protocole avec l'Académie de Paris pour définir les modalités de partenariat avec les coordonnateurs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire et avec les C.I.O, dont on parlait aussi hier. On voit encore une fois le rôle indispensable de ces centres d'information et d'orientation.

Pour conclure, la Mission locale et ses personnels effectuent un travail indispensable et constituent un jalon essentiel pour venir en aide aux jeunes les plus désemparés. Sans les missions locales, ces jeunes ne verraient plus beaucoup de portes s'ouvrir devant eux.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci à Sandrine MÉES pour son soutien à la mission locale de Paris et sa présence au sein du Conseil d'administration de cette association au nom de la Ville.

Vous connaissez tous la Mission locale de Paris, qui est notre principal opérateur pour l'emploi des jeunes, avec 25.000 jeunes suivis chaque année. Un jeune sur deux trouve une solution durable en emploi ou en formation, grâce à l'action des conseillers de la mission locale que vous avez très bien rappelée, chère collègue.

Cette subvention vient compléter notre subvention socle annuelle pour financer deux actions supplémentaires de la mission locale auprès des jeunes que l'on qualifie ni en emploi, ni en stage, ni en formation, et qui ont pourtant droit à une seconde chance et qui ont donc besoin d'accompagnement renforcé et d'un appui supplémentaire.

D'une part, nous finançons une action, qui fonctionne depuis plusieurs années maintenant, portée par Colombe BROSSEL au titre de la prévention spécialisée et qui a permis de structurer une équipe de cinq personnes à la mission locale, qui sont les interlocuteurs privilégiés des services sociaux du Département, des clubs de prévention, de la plateforme de lutte contre le décrochage de l'Education nationale et du S.P.I.P. de Paris.

Il y a maintenant une vraie expertise à la Mission locale sur ces jeunes les plus désocialisés et c'est l'objet de la subvention de 250.000 euros.

D'autre part, une action nouvelle, puisqu'il s'agit d'aider la Mission locale à mettre en œuvre le nouveau dispositif "Garantie jeunes" dans les meilleures conditions possibles. La "Garantie Jeunes" sera opérationnelle à Paris à partir de janvier prochain. Ce nouveau dispositif de l'Etat, confié aux missions locales, repose sur un triptyque. Une alternance entre une mise en situation professionnelle et un accompagnement collectif intensif. Les jeunes vont constituer de véritables promotions d'une vingtaine de membres qui réfléchiront ensemble à leur projet professionnel, guidés par les conseillers de la mission locale. Enfin, un troisième pilier est une aide financière mensuelle, d'un montant équivalent au R.S.A., qui permet aux jeunes de gagner en autonomie.

Notre objectif est d'accompagner 1.000 jeunes Parisiens en 2016. C'est l'un de nos engagements dans le Pacte de lutte contre la grande exclusion porté par Dominique VERSINI. Pour cela, il y a bien dans ce projet de délibération une subvention de 120.000 euros.

Je vous remercie, mes chers collègues, de votre soutien à ces deux actions de la Mission locale en direction des jeunes les plus éloignés de l'emploi, et à qui nous devons apporter des réponses efficaces.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 58 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 58 G).

2015 DDEES 137 G - Subvention exceptionnelle d'équilibre (150.000 euros) et avenant n° 3 à la convention pluriannuelle avec l'association École de la 2e chance de Paris (18e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 137 relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'équilibre à la convention pluriannuelle avec l'association "Ecole de la deuxième chance" à Paris, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en novembre 2014, nous avons voté 400.000 euros à l'"Ecole de la deuxième chance" pour que, dans ce lieu, un certain nombre de jeunes soient écoutés, respectés et sollicités de façon exigeante, afin qu'ils saisissent leur deuxième chance et s'engagent dans un parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Il nous est soumis aujourd'hui la demande d'une subvention exceptionnelle, au bénéfice de l'"Ecole de la deuxième chance" qui doit lui permettre de faire face à une situation financière particulièrement difficile qui met en péril son existence même, et de continuer à assurer sa mission d'accueil, d'information et de formation auprès des jeunes sans diplôme et sans qualification.

Si notre soutien est acquis pour éviter la fermeture et l'arrêt de cette expérience, et le refus de mettre dans la galère et l'échec les jeunes qui nous ont fait confiance et qui ne sont pour rien dans la situation d'aujourd'hui, nous ne pouvons passer sous silence un certain nombre de questions.

Pourquoi cette absence d'alerte lors de notre vote de novembre ? Dans la présentation orale et dans les documents du projet de délibération, pas un mot sur la fragilité financière, la réalité d'une gestion pour le moins problématique et les retards importants des paiements du F.S.E.

Le projet de délibération d'aujourd'hui indique une baisse importante des financements accordés au titre du F.S.E. Mais soyons clairs, cette tournure n'éclaire pas du tout les causes de cette baisse. S'agit-il d'une baisse de la subvention attendue par la convention ? S'agit-il d'une mauvaise anticipation d'une baisse de la subvention d'une année sur l'autre ? S'agit-il d'un retard de paiement du F.S.E. ? Et quelles en sont les raisons ? S'agit-il d'un risque de réfraction ou de reversement pour les sommes trop perçues ? Enfin, est-ce que les actions et les engagements des dépenses ont été reconnus par le F.S.E. ?

Dans un courrier envoyé aux salariés, il est indiqué une incertitude croissante sur la perception des sommes dues au titre du F.S.E. 2011-2012-2013. En l'occurrence, l'incertitude est de ne pas avoir d'idée sur les raisons de cette incertitude.

Si j'insiste sur ces points, c'est pour faire entendre que la complexité des financements F.S.E. exige d'être très vigilant dans le plan de redressement. Il est vrai qu'un plan de sauvetage a le mérite d'exister, qu'il a eu le courage de proposer des solutions structurelles, qu'il a eu le souci d'informer le personnel qui a lancé le recrutement d'un nouveau directeur, et qu'il mobilise les institutionnels, les partenaires financeurs, afin que l'"Ecole de la deuxième chance" puisse continuer à répondre à sa mission indispensable.

Aussi, nous vous demandons d'accélérer le recrutement du nouveau directeur et d'insister sur ses références de gestion et de financement européen qui ne figurent pas explicitement dans la fiche de recrutement, de prendre en compte les salariés qui vont être touchés par la restructuration prévue, de maintenir le niveau de réponse aux besoins et aux objectifs de résultats dans la nouvelle configuration. Enfin, sans se substituer au Conseil d'administration, qu'une information régulière soit faite en commission, sur l'évolution et la mise en œuvre de ce redressement.

Comme annoncé au début de mon intervention, le groupe Communiste - Front de Gauche votera ce projet de délibération en attendant les réponses à nos questions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Danièle PREMEL.

Lors du Conseil de Paris de juin dernier, à l'occasion d'un vœu du groupe Socialiste et Apparentés que nous avons tous voté, j'ai pu vous faire part de la situation délicate de l'"Ecole de la deuxième chance". Situation qui a été signalée par l'association elle-même au mois de juin, puisque c'est à l'occasion du Conseil d'administration de l'association du mois de juin qu'un certain nombre de difficultés ont pu être communiquées à l'ensemble des membres de ce Conseil d'administration, et que l'alerte a été donnée par le commissaire aux comptes en juillet.

Lorsque nous avons voté le vœu au mois de juin en Conseil de Paris, nous avions déjà connaissance qu'il y avait manifestement des difficultés mais nous n'avions pas encore la totalité des informations que le commissaire aux comptes et que le Conseil d'administration nous ont communiquées de façon plus précise au mois de juillet.

Comme vous l'avez rappelé, la principale cause des difficultés financières de cette association est liée à la complexité des financements du Fonds social européen, du moins dans son application en France, qui fait que ces fonds ne sont pas perçus par l'association depuis 2011.

Dans le vœu voté au mois de juin, nous nous étions engagés à mobiliser largement les autres financeurs de l'"Ecole de la deuxième chance" pour mettre au point un plan de sauvetage de cette association qui, je le redis ici, fait un travail remarquable auprès de 400 jeunes Parisiens décrocheurs. 60 % de ces jeunes trouvent, grâce à l'"Ecole de la deuxième chance", la voie professionnelle qui leur correspond.

Nos appels ont porté leurs fruits et un tour de table des financeurs a été rapidement monté. J'ai présidé, avec la Préfète de Paris, ce tour de table et je continue à suivre de très près avec l'Etat et avec la Région l'avenir de l'"Ecole de la deuxième chance".

Nous vous présentons donc ici un plan élaboré en partenariat avec l'Etat, qui va verser 150.000 euros, et la Région qui va verser, pour sa part, 100.000 euros.

L'association va également prendre sa part du plan de redressement en proposant des mesures d'économie qui, malheureusement, devront aussi porter pour partie sur la masse salariale. Vous l'avez évoqué et c'est en discussion actuellement avec les représentants du personnel. Sachez que nous travaillons aussi activement à un déménagement de l'"Ecole de la deuxième chance" afin de lui permettre de réduire ses coûts locatifs qui sont importants à Paris.

L'engagement exceptionnel de la Ville est conséquent : 100.000 euros, en plus de ce que nous versons déjà.

Mais preuve de notre confiance dans la capacité de l'"Ecole de la deuxième chance" à se redresser, nous lançons aussi par ce projet de délibération, avec Dominique VERSINI, le nouveau partenariat entre l'"Ecole de la deuxième chance" et l'Aide sociale à l'enfance, comme nous l'avions prévu dans le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. C'est l'objet du versement des 50.000 euros supplémentaires. Nous avons confiance en la capacité de l'"Ecole de la deuxième chance" à se redresser et nous sommes là pour les aider.

Vous m'interrogez également sur le suivi de ce plan de redressement et sur les perspectives à moyen terme. Je partage votre souci de visibilité et de transparence. Sachez qu'un audit est actuellement en cours au niveau régional, pour toutes les écoles de la deuxième chance d'Ile-de-France, commandité par l'Etat. Il devrait donc nous apporter de précieux éléments d'analyse. Sachez aussi qu'un comité de pilotage a été créé dans la foulée du tour de table des financeurs de cet été, auquel la Ville participe bien évidemment, et qu'il se réunit d'ailleurs cette semaine.

Juste un mot sur le fonds social européen et les financements, puisque vous m'interrogez plus précisément sur ce point. Il n'y a pas eu particulièrement d'erreur de la part de l'Ecole de la deuxième chance dans sa demande de fonds social européen, mais malheureusement, la complexité de ce dispositif, d'un point de vue administratif, et les différentes demandes de pièces administratives, de justificatifs, la lourdeur, font que parfois, il est difficile d'obtenir les financements que l'on espérait au titre du fonds social européen, de la part d'un certain nombre de partenaires.

Nous travaillons en partenariat avec le Gouvernement sur cette question, qui réfléchit à une simplification administrative. Nous même allons être financeurs de F.S.E. à la Ville et donc, nous réfléchissons à cette complexité

administrative qui fait que, "in fine", un certain nombre d'associations, alors même qu'elles ont fait le maximum pour être en règle et être dans les clous administratifs, n'arriveront pas et n'arrivent pas "in fine" à toucher la totalité des subventions F.S.E. qu'elles espéraient. Et donc, je crois que concernant ces financements F.S.E. sur 2011, 2012, 2013, malheureusement, un certain nombre de ces financements ne pourront pas être touchés par l'Ecole de la deuxième chance, et nous travaillons pour 2014 et 2015 pour permettre que l'association puisse toucher la totalité des fonds européens qu'elle espère, en montant des dossiers un peu plus clairs et en meilleur lien avec la Région, pour bien comprendre ce que la Région attend exactement comme pièces justificatives.

Je vous remercie de votre soutien. Je vous appelle donc à voter cette subvention exceptionnelle.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 137 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 137 G).

2015 DFA 121 - Convention de groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et de services à faible teneur en carbone.

2015 DFA 52 G - Convention de groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et de services à faible teneur en carbone.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DFA 121 et DFA 52 G relatif à des conventions de groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et de services à faible teneur en carbone.

Je vais donner la parole successivement, pour cette petite révolution dans nos achats, à Véronique LEVIEUX, Jérôme GLEIZES, Jean-François LEGARET, Danielle SIMONNET, Jean-Noël AQUA.

Madame Véronique LEVIEUX, vous avez la parole, pour cinq minutes maximum.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis sa prise de fonctions, la Maire de Paris engage résolument notre Ville sur la voie d'une collectivité écologique, responsable et innovante, dans la perspective de la COP 21, mais, au-delà de ce rendez-vous international, la Maire de Paris a tout de suite voulu inscrire sa démarche à tous les niveaux. Ainsi, en mars dernier, l'ensemble des maires des grandes villes européennes a été invité à Paris pour débattre de la manière dont les collectivités locales pourraient s'engager encore davantage face au défi climatique mondial. Cette rencontre a donné lieu à la rédaction d'une tribune publiée dans la presse européenne, signée par 31 maires européens, dont 4 maires de grandes villes françaises, et un des axes de travail qui avaient été mis sur la table par Anne HIDALGO lors de cette réunion fut la coordination des investissements publics.

Les métropoles européennes représentent en effet des marchés de commandes publiques de l'ordre de 10 milliards d'euros par an. L'idée est de faire émerger des offres véritablement plus respectueuses de l'environnement, car isolément, chaque collectivité peine à trouver des offres satisfaisantes, d'autant que les critères de coûts restent encore prépondérants.

L'enjeu de la commande publique a d'ailleurs été repris et mis comme une des pistes du travail prioritaire du Livre blanc issu des Etats généraux de l'économie circulaire du Grand Paris. Ce dispositif innovant s'appuie juridiquement sur l'article 8 du Code des marchés publics, qui permet aux acheteurs publics de constituer des groupements de commandes à caractère international et s'inspire de directives européennes en cours de transposition.

Les deux projets de délibération qui nous sont soumis aujourd'hui nous présentent les modalités de lancement de ce groupement d'achats, auquel douze collectivités, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Athènes, Madrid, Lisbonne, Lyon, Copenhague, Rome, Tallinn et Bruxelles, ont souhaité participer pour l'achat de fournitures et services à faible teneur, et ce afin d'en optimiser les conditions économiques et techniques d'acquisition.

C'est véritablement l'affirmation d'une volonté politique commune des collectivités locales européennes, qui veulent agir sur le marché et modifier la donne pour que leurs commandes groupées deviennent attractives et suffisamment intéressantes pour susciter de nouvelles offres techniques, répondant aux enjeux environnementaux de santé publique, et ce à moindre coût.

Monsieur l'adjoint, pourriez-vous nous expliquer les modalités de mise en œuvre et de suivi de ce nouveau dispositif d'achats, ainsi que les raisons et les objectifs des deux premiers appels d'offres qui nous sont proposés ? En vous remerciant et en saluant également le travail certainement dense et complexe que les différents services concernés ont dû mener pour aboutir à ce résultat innovant et ambitieux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, clair et concis.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces deux projets de délibération sont en effet une bonne nouvelle et une innovation de finances publiques très importantes. Pourquoi est-ce une bonne nouvelle ?

Premièrement, cela va faire plaisir à M. BARGETON, cela va permettre de réduire la dépense publique en mutualisant les achats. C'est donc toujours une bonne chose pour Julien BARGETON.

Mais ensuite, des arguments bien plus importants que celui-là, c'est qu'en regroupant la demande, on agit sur l'offre et surtout, on solvabilise des entreprises qui peuvent innover dans des technologies bas carbone. Et cela, c'est très important, parce que la commande publique peut être un acteur très important dans la reconfiguration de secteurs industriels, comme on le fait par exemple dans l'agriculture en commandant des produits bio.

L'autre élément important qui n'a pas été cité, qui est peu cité, mais qui fait plaisir à Madame la Maire, Mme HIDALGO, c'est la question de la diplomatie des villes. En fait, face à une Europe institutionnelle en crise, il est important que les villes européennes s'organisent pour répondre à ce que ne font pas les Etats, malheureusement. Notamment ici, on a deux axes assez intéressants, de Tallinn à Lisbonne et d'Athènes à Copenhague, qui permettent donc, par cette commande publique, par cette implication sur le secteur industriel européen, de faire des choses que les Etats ne font pas.

Mais comme le diable se cache dans les détails, j'aurais aussi quelques questions à poser : qu'en est-il du cahier des charges ? Puisqu'on voit que l'on a des appels d'offres. On sait à peu près dans quel secteur on veut aller, mais on ne sait pas concrètement comment on va y aller.

Cet appel d'offres concerne quatre secteurs : fourniture de bennes de collecte et des engins de nettoyage ; fourniture de petits véhicules utilitaires ; les berlines ; et puis, une dernière catégorie assez "fourre-tout" : toute autre acquisition de fournitures et de services à faible teneur en carbone. Est-ce que l'on peut avoir un peu plus de détails sur ce qui est demandé derrière ces quatre demandes ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES, concis lui aussi.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai bien entendu à la fois sur le projet de délibération municipal et départemental. Je crois que la démarche est intéressante et on peut effectivement d'abord inciter des constructeurs à concevoir des engins utilitaires et pour les besoins de la Ville qui seraient moins polluants, à faible teneur en carbone, et je pense que l'on peut naturellement essayer d'obtenir des conditions économiques favorables.

La question que je pose est : comment les commissions d'appels d'offres seront-elles constituées ? Je vois que le représentant de la Ville de Paris pourrait présider cette instance. C'est bien. Je rappelle que les commissions d'appels d'offres doivent répondre à des conditions légales de composition pluraliste, donc, n'ayant aucune indication dans ce projet de délibération, je me permettrais de poser la question de savoir si on avait déjà un peu avancé sur la manière dont seront composées et fonctionneront les commissions d'appels d'offres qui seront appelées à travailler sur cet intéressant projet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce projet de délibération est donc la traduction des engagements pris lors de la rencontre entre les capitales et grandes villes européennes, qui a eu lieu le 26 mars dernier, dans le cadre de la mobilisation pour la COP 21. Franchement, je trouve cela plus que faible, comme engagement.

Lors de cette rencontre en grande pompe, je me souviens que les maires avaient défilé en Autolib', décorées pour l'occasion avec les couleurs de chaque pays, et le beau slogan "changeons le système, pas le climat !" BOLLORÉ avait donc repris le slogan des "Alternatiba" et on allait voir ce que l'on allait voir ! Quelle mauvaise blague, quand même, quand on sait le rôle anti-écologique du groupe Bolloré, notamment via certaines de ses filiales en Afrique sur la surexploitation des terres agricoles pour l'huile de palme !

Les tenants du capitalisme vert, qui n'a de vert que le nom, restent ultra-productivistes et ont toujours la palme quand il s'agit de voler les mots de la contestation du système pour mieux assurer leur propre domination idéologique.

La seule décision qui fut prise est cette mutualisation des commandes publiques des grandes villes européennes sur des matériels et des services permettant d'accélérer la transition écologique, et dans ce projet de délibération, la Ville s'engage à sortir du diesel via la commande de bennes de collecte de déchets et de laveuses, ainsi que de véhicules utilitaires et de berlines non diesel. Dommage que le Gouvernement, dans les pas tracés par l'ancienne ministre, notre collègue NKM, poursuive le subventionnement du diesel.

Dans le cadre de ces commandes groupées, Madame la Maire, Monsieur le Maire, je vous propose de soutenir l'entreprise "Nexcis". J'ai là d'ailleurs un vœu rattaché, qui sera présenté à un autre moment de ce Conseil, parce que cette filiale qu'E.D.F. va abandonner et que le Gouvernement ne se décide toujours pas à sauver, eh bien "Nexcis" a inventé un "process" innovant de panneaux photovoltaïques intégrés aux fenêtres qui permet, non seulement, de contribuer à la sobriété énergétique des bâtiments, mais aussi à la production d'énergie renouvelable.

Donc, dans ce vœu rattaché, que je vous représenterai tout à l'heure, j'invite notre Ville à soutenir "Nexcis" et à dire sa disponibilité pour que ces fenêtres puissent faire l'objet de commandes dans le cadre de ces groupements transnationaux.

Voilà qui serait un engagement fort et concret pour le climat : soutenir les filières industrielles qui s'engagent réellement dans la transition énergétique.

Maintenant, plus globalement, ayons conscience que pour engager localement les villes dans la transition écologique, des ruptures globales avec le système seraient nécessaires et urgentes.

Les capitales européennes devraient avoir le courage de se déclarer, par exemple villes hors grands marchés transatlantiques pour préserver les normes environnementales. Hélas, Paris ne l'a toujours pas fait.

Avec les capitales européennes, mes chers collègues, vous devriez vous opposer aux politiques d'austérité qui nuisent gravement à l'investissement public déterminant pour engager la transition écologique des villes.

Vous devriez exiger la fin des directives européennes qui imposent les privatisations des services publics, comme les transports en commun, le fret ferroviaire, l'énergie, l'eau, la gestion des déchets, contrairement à une planification écologique au service du climat, s'inscrivant dans le temps long. On voit sur ce sujet que la politique de M. MACRON sur les cars est une aberration totale.

Mesdames et Messieurs les élus, la logique de la métropolisation va à l'encontre du climat. Il faudrait qu'un jour on se penche sur cette question, parce qu'elle impose au nom de l'attractivité, de la concentration des moyens et des activités dans les grandes monopoles qui ont le monopole de la puissance publique, la spécialisation de zones. L'urgence climatique devrait, au contraire, dicter un réaménagement complet des territoires au service de la mixité d'activité, dans chaque bassin de vie, pour réduire les distances domicile-travail, relocaliser l'activité, comme on en a parlé dans la M.I.E. "produire à Paris", préserver aussi les terres agricoles, impulser une coopération solidaire et écologique généralisée.

Nous devons abandonner les projets de densification à l'extrême, ralentir les grandes villes, contribuer au développement de tous les territoires, et stopper les grands projets inutiles et imposés, et celui dont je parlais tout à l'heure, c'est le SYCTOM, en fait partie au niveau des déchets.

Il faudrait enfin prendre compte de l'enjeu de la décroissance, de la sobriété, de la lutte contre l'envahissement publicitaire.

Donc, tous ces éléments, il ne faut pas les prendre séparément.

Je pense que nous devons contribuer à développer bien plus de liens, et non plus de biens, au service de nos émancipations urbaines, à l'encontre vraiment de la généralisation, par exemple du travail du dimanche.

Comme le succès d'Alternatiba l'a démontré ce week-end, la mobilisation citoyenne pour répondre à l'urgence climatique est en marche. Elle sera déterminante et donc, je trouve que par rapport à tous ces enjeux, ce groupement de commandes transnationale, je le soutiens certes, mais avec beaucoup de réserves, et en espérant que concrètement à travers le projet "Nexcis", on puisse y avoir un engagement concret.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-Noël AQUA ?

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, voici un projet de délibération intéressant, qui traduit concrètement notre engagement pour lutter contre le réchauffement climatique.

Evidemment, à part quelques climato-sceptiques, discrédités au niveau scientifique, mais dopés toujours par le "lobby" pétrolier, plus personne ne doute que le réchauffement climatique est dû à l'homme ou, plus précisément, est dû au système économique que l'homme a produit.

Il est dû en premier au dioxyde de carbone, produit dans la combustion des énergies...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Jean-Noël, une seconde.

On a un bruit de fond, je ne sais pas pour vous dans la salle, mais nous à la tribune nous le percevons bien, qui monte depuis un petit moment, il serait bien qu'il redescende nettement, que l'on puisse s'écouter.

M. Jean-Noël AQUA. - La pollution sonore est un enjeu aussi.

C'est donc bien le carbone que nous devons limiter drastiquement et pour cela, l'effort à produire est colossal. Le G.I.E.C. le recommande, vous le savez, mais je donne juste quelques chiffres qui donnent à voir l'ampleur du problème, pour rester dans les deux degrés annoncés et recommandés par le G.I.E.C., il faudrait se limiter à 1,5 tonne équivalent pétrole par personne. L'unité, on peut l'oublier 1,5, la France est aujourd'hui à 5, l'Allemagne à 9 les Etats-Unis à 16.

Vous vous rendez compte que l'effort à produire est absolument colossal et tout le monde doit y participer, bien évidemment au niveau des Etats, mais aussi au niveau des collectivités.

Je partage bien sûr la remarque de Danielle, la réponse à un sujet aussi global doit être globale, bien évidemment en premier lieu. Mais les collectivités territoriales, en donnant l'exemple et en promouvant des réponses concrètes, participent d'une mise en mouvement d'un effet d'entraînement.

La Ville de Paris décide donc de s'engager en mettant en place un groupement de commandes, en matière d'achats, de fournitures, de marchandises et de services. Nous espérons donc que cela fera effet de levier.

Les commandes envisagées pour 2015 concernent les bennes de collecte de déchets non diesel. C'est certainement un premier pas très utile pour la qualité de l'air.

Sur la question du réchauffement climatique, si c'est juste remplacer du diesel par de l'essence, nous avons certaines interrogations.

Il serait intéressant de promouvoir à l'inverse des véhicules électriques, mais ce n'est pas précisé, en tout cas, dans les projets de délibération et dans les documents afférents, véhicules électriques qui, eux, réellement, participent à la lutte contre les gaz à effet de serre sur la dimension de la pollution au dioxyde de carbone.

Par ailleurs, nous le savons, les constructeurs automobiles ne s'engagent pas suffisamment dans la filière des bus électriques. Il y a donc une insuffisance de l'engagement des constructeurs dans la filière des bus électriques. C'est scandaleux. A l'heure où tout le monde est désormais conscient des enjeux du réchauffement climatique, c'est incompréhensible, vu les commandes envisagées sur notre Métropole. La R.A.T.P. envisage de commander 5.000 bus à 400.000 euros la pièce. C'est quand même un certain enjeu industriel.

Nous espérons que via ces commandes groupées, nous pourrions faire effet de levier afin de favoriser des productions industrielles innovantes et responsables au niveau écologique.

Enfin, bien évidemment, après la M.I.E. "Fabriquer à Paris" dont nous avons beaucoup parlé hier, nous ne pouvons pas ne pas rappeler, et nous avons souligné la nécessité de favoriser cette filière de bus électriques. Il serait donc souhaitable que nous le fassions via l'outil de ces achats groupés.

Pour conclure, nous apprécions donc l'action de la Ville pour favoriser des normes environnementales, via l'effet d'entraînement des commandes groupées et nous voterons donc bien sûr les projets de délibération.

Mais comme pour le groupe des écologistes, nous posons la question du cahier des charges précis, qui permettra de définir à l'avenir le type de fournitures et de services qui pourront rentrer dans ce projet de délibération, dans ces projets de délibération. Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON, à lui seul, donc si les conversations... S'il vous plaît ! Je vous assure qu'à la tribune, on vous entend beaucoup.

Monsieur BARGETON ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez souligné, tous les interlocuteurs qui ont pris la parole : c'est une démarche inédite. C'est la première fois qu'un tel marché, de tels achats vont être lancés de façon groupée entre plusieurs villes françaises et européennes, sur un sujet aussi important que celui de la transition énergétique. Je crois qu'il faut saluer cette première comme il convient, parce qu'à mon avis, elle va faire école, et nous sommes au début d'un processus qui doit marquer les esprits, et qui, au-delà des esprits, doit aussi marquer nos pratiques.

C'est un pari, c'est un pari risqué, mais je crois que nous devons nous féliciter de pouvoir acheter à plusieurs, notamment, des bennes et des laveuses qui soient à plus faible teneur carbone, et si possible, si les industriels répondent, par exemple par des engins électriques.

Il y a un double objectif, oui, Madame LEVIEUX, oui Monsieur GLEIZES, un double objectif : réaliser des économies, parce que c'est normal de se dire que l'on peut, si on se groupe, finalement obtenir des économies d'échelle, et bien sûr, assurer la transition énergétique en achetant un certain nombre de véhicules qui ne contribuent plus ou contribuent beaucoup moins au réchauffement climatique et à la pollution de l'air.

Je crois que c'est extrêmement important et je voudrais quand même souligner le rôle de Paris dans cette histoire, parce que c'est la Maire de Paris, Anne HIDALGO, qui en a été à l'origine, notamment au moment de la réunion des maires, le 26 mars de cette année. Et sans Paris, eh bien, nous n'aurions pas pu obtenir ce résultat. C'est bien Paris qui a été pilote, qui a été coordonnateur dans ce dossier, et nous pouvons collectivement, sur tous les bancs de cette Assemblée, nous en réjouir, parce que Paris a réussi à rassembler, à fédérer, autour de notre Capitale, beaucoup de villes françaises et européennes qui se disent "essayons de bâtir de façon différente des marchés". Et il faut le voir en dynamique.

J'entends les questions sur le cahier des charges, sur ce que nous pourrions obtenir. Je pense qu'il faut justement se faire confiance et se dire que c'est en se groupant que nous allons produire des résultats qu'aujourd'hui nous ne connaissons pas encore complètement. Est-ce que les industriels européens vont pouvoir se réunir en disant : puisqu'il y a une telle commande, une telle demande, nous allons proposer des engins qui aujourd'hui n'existent pas ?

C'est cela notre volonté et c'est cela la demande qui est derrière. Alors, oui, il y a une confiance qui est demandée et une vision qui est forcément dynamique. Le résultat dépendra bien sûr aussi de la mobilisation des acteurs. Mais nous faisons un signal, nous envoyons effectivement ce signal du volontarisme des villes européennes.

Je voudrais remercier les agents pour leur travail. Parfois, on critique les agents publics, cela peut arriver, mais ils se sont extrêmement mobilisés. Ce sont les agents de la Direction des Finances et des Achats, les agents de la Direction des Affaires juridiques, de la DPE et de la DGRI, ce qui me permet d'associer bien sûr Patrick KLUGMAN et Mao PENINO, parce que l'administration est capable de se mettre sous tension quand il y a de beaux sujets devant elle. Cet été, je peux vous dire qu'un travail impressionnant a été fourni par nos services pour arriver à ce résultat, pour aller rattraper ainsi Tallinn, Copenhague, Lisbonne, etc. Cela a été un travail extrêmement important qui a été fourni.

Sur les dimensions juridiques, la DAJ pourra apporter des éléments.

Madame SIMONNET, nous ne pouvons pas préjuger les entreprises qui seront retenues. J'espère que des grandes entreprises françaises seront retenues, mais il y a les règles du Code des marchés publics qui s'imposent. Donc nous ne pouvons pas favoriser a priori telle ou telle entreprise, ce n'est pas possible.

J'apporterai des éléments de réponse ensuite à M. LEGARET sur la composition de la C.A.O. Pour l'instant, je ne peux pas vous en dire davantage puisqu'il faudra, là aussi, bien sûr respecter le Code des marchés publics.

La COP 21 se traduit dans les faits et je partage aussi ce qu'a dit M. AQUA et d'autres orateurs. Il y a une Europe concrète qui fonctionne, qui travaille. Parfois il est de bon ton de critiquer l'Europe mais, là, on peut voir que lorsqu'on part du terrain, quand on part des synergies, quand on part des forces des villes, finalement, on peut obtenir des résultats auxquels il était difficile de croire.

La mobilisation paye, l'engagement paye, parce que c'était une idée qui avait été lancée par la Maire de Paris de se dire : finalement, est-ce qu'on ne peut pas acheter ensemble des engins qui soient plus écologiquement responsables ? Il y avait énormément d'obstacles. Des obstacles techniques, des obstacles juridiques, des obstacles évidemment aussi très concrets, administratifs, car toutes les villes n'ont pas les mêmes compétences et l'organisation administrative est très différente d'un Etat européen à un autre.

Quand il y a une volonté politique, il y a un chemin. Oui, ce n'est pas le seul sujet, bien sûr qu'il y aura d'autres choses dans la COP 21 et notamment au niveau de la décentralisation, mais nous avons là une première étape extrêmement importante.

Je suis heureux de pouvoir présenter ce projet de délibération aujourd'hui parce qu'il fera date, j'en suis persuadé. Merci beaucoup.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 121).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 52 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 52 G).

Ils sont tous les deux adoptés.

Je vous en remercie.

2015 SG 43 - DJS - DDCT - Subvention (20.000 euros) à l'association "Fondation Internet Nouvelle Génération" pour le projet "Softplace".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SG 43 - DJS - DDCT relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Fondation Internet Nouvelle Génération" pour le projet "Softplace".

Évidemment, il était difficile de trouver un mot français, j'imagine.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je suis d'accord avec la remarque.

Monsieur le Maire, chers collègues, créée en 2000 par une équipe d'entrepreneurs et de chercheurs, la F.I.N.G., Fondation Internet Nouvelle Génération, aide des entreprises, des institutions et des collectivités à anticiper les mutations liées aux technologies et à leurs usages.

Cette fondation compte aujourd'hui plus de 300 membres : entreprises, laboratoires de recherche, universités, associations ou encore collectivités territoriales, dont Paris évidemment.

J'ai déjà évoqué à ce Conseil, hier, les nouvelles technologies associées à l'accès quasi généralisé à des outils d'échanges et stockages numériques qui changent les modes de production et donc de consommation. En rapprochant la production des consommateurs, on permet aussi la relocalisation, on évite le gaspillage de matières premières, on crée des emplois non délocalisables.

Ici, le projet "Softplace", porté par cette association et soutenu par ce projet de délibération, est un projet exploratoire pour étudier les nouveaux usages de certains lieux partagés qui bouleversent les approches classiques : espaces de "coworking", "Fab Lab", commerces multiservice partagés, etc.

L'enjeu est d'autant plus primordial aujourd'hui que ces changements, dont on ne voit que les prémices, se heurtent toutefois à des résistances. En effet, nombre de politiques, que ce soit au niveau national ou local, n'ont cessé de spécialiser les territoires : là, des bureaux, ici, des logements, et plus loin encore, des centres commerciaux reliés par des autoroutes. Elles n'ont pas massivement favorisé l'envoi à l'autre bout du monde des activités de production avec les conditions de travail et de dégradations de l'environnement que l'on connaît.

Comprendre cette nouvelle révolution industrielle, c'est aussi une garantie supplémentaire de pouvoir l'accompagner au mieux avec les ressources et les leviers qui sont les nôtres. Le travail de cette association y contribue, on s'en réjouit et on attend rapidement les premiers résultats pour savoir où on en est aujourd'hui, notamment à Paris.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Merci à Jérôme GLEIZES de valoriser le travail que nous menons avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE. L'introduction du numérique et la dynamique de partage bouleverse les fonctions et les usages des lieux physiques.

La Ville a souhaité prendre part à la réflexion sur les lieux partagés, les espaces hybrides. Nous voyons tous les jours des lieux d'un nouveau genre apparaître dans la ville : espaces de "coworking", "Fab Lab", commerce multiservice, et depuis quelque temps déjà les jardins partagés.

Nous souhaitons que la réflexion, sur l'évolution de l'usage de ces locaux, soit menée également pour les locaux municipaux. La plupart des lieux d'accueil du public ont été conçus comme des espaces à usage unique, ce qui n'est pas forcément le plus logique pour les Parisiens qui doivent aller dans différents endroits, mais aussi pour nos associations partenaires.

Nous avons une attention particulière pour les équipements en direction des jeunes, pour lesquels nous allons regarder comment ces nouveaux lieux de "coworking" ou de partage pourraient être également conçus à la Ville de Paris.

Merci pour votre soutien.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci de votre concision.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 43 - DJS - DDCT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, SG 43 - DJS - DDCT).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 2e Commission et, conformément au Règlement intérieur, je donne la parole à Fadila MÉHAL pour 3 minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

A la dernière réunion qui s'est tenue le 21 septembre, il y avait douze présents, toujours beaucoup de monde, et nous avons tenu à souhaiter la bienvenue à M. Pierre THOMAS, qui est le nouveau délégué à l'Outre-mer.

Dans un premier temps de cette commission, M. Noël CORBIN, le directeur des Affaires culturelles, a présenté le plan d'investissement municipal pour le patrimoine culturel. Il représente un budget, je le rappelle, de 80 millions d'euros. Une plaquette de ce plan est distribuée à tous les membres. Je vous la montre car, pour ceux qui sont intéressés, je pense qu'elle est encore disponible à la DAC.

Ce plan a donné lieu à beaucoup de questions, notamment des membres, sur les conséquences par exemple de la pollution de l'air et sur la procédure en matière de fouilles archéologiques, sur la place importante du patrimoine dans l'histoire de Paris. Enfin, il a été demandé que soit fait un bilan annuel des crédits de paiement pour s'assurer de l'application du plan.

Ensuite, nous sommes passés assez longuement sur les 182 projets de délibération à l'ordre du jour. Je ne vais pas tous les citer évidemment, puisque vous les verrez, mais sachez que quelques-uns ont retenu l'attention. C'est notamment celui qui consiste au financement du programme des cinq ateliers d'artistes réalisés par Paris Habitat. C'est l'approbation de la création du fonds de soutien au projet "Transmedia" de 70.000 euros.

Enfin, c'est l'autorisation donnée à Mme la Maire de signer la convention tripartite Etat-Ville de Paris-Région Ile-de-France relative à la mise en place d'une mission de préfiguration de la création d'une Cité des outre-mer et d'apporter en 2015 la contribution de la Ville. C'est un sujet qui a suscité beaucoup de questions.

Sur le domaine de la mémoire et des anciens combattants correspondants de défense, il a été mis en évidence la location de l'hôtel Châlon-Luxembourg à la fondation Mémorial de la Shoah. Il y a eu une intervention qui demandait si le bail prévoyait un mécanisme de revalorisation du loyer.

Je vais passer assez rapidement aux vœux. Il y en avait 2 rattachés et 16 vœux non rattachés. Ce sont beaucoup de vœux dans le domaine culturel. C'est vrai que M. JULLIARD a présenté le vœu de l'Exécutif relatif à la Cité des outre-mer. Puis, il y a eu des vœux concernant le parrainage "Paris-Plages", le vœu relatif aux cultures d'Islam, qui seront présentées, à la pérennité de la cinémathèque Robert-Lynen, un dispositif qui valorise le livre papier. Je ne vais pas les citer en vrac, mais il y a eu une intervention aussi importante de M. HOCQUARD sur le marché de Noël des Champs-Élysées.

Il y a eu aussi la dénomination d'un lieu de mémoire de Khaled al-Assad, archéologue syrien, et un sur le devoir de mémoire suite à l'assassinat des trois militants kurdes.

Comme chaque commission, il a été distribué le programme des événements culturels. C'est un travail très important qui compile toutes les manifestations auxquelles tous les membres, pas simplement de la commission mais tous les conseillers peuvent assister, du 22 septembre au 7 novembre. Je vous invite à en prendre connaissance.

Enfin, la prochaine commission a été fixée le 9 novembre 2015.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace M. Mao PENINO au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente de la 2e Commission.

2015 DDCT 108 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (A.M.U.O.N.).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner les projets de délibération de cette 2e Commission et nous commençons par le projet de délibération DDCT 108 relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit.

La parole est à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Je vais aller assez vite.

D'abord, quatre points à signaler sur la médiation pour un usage optimal de la nuit, que l'on peut résumer aussi aux Pierrots de la nuit, mais pas simplement.

Il faut signaler trois points. Cette subvention supplémentaire de 40.000 euros qui nous est proposée, je le rappelle, est complémentaire de la subvention de 70.000 euros qui a été déjà accordée en juin. Cela monte à 110.000 euros pour 2015.

Signalons - deuxième point - que cette subvention supplémentaire est en baisse. Nous nous en réjouissons puisque l'année dernière elle était, il me semble, en baisse de 15.000 euros.

Ce qui est intéressant, c'est que nous avons redéfini les objectifs de cette mission, suite à de nombreuses demandes : moins d'interventions la nuit, notamment avec les mimes des Pierrots de la nuit, et plus de missions de jour. En tout cas, le groupe UDI-MODEM soutient cette redéfinition, car depuis longtemps nous nous interpellons sur le manque d'efficacité des actions de nuit.

De même, nous attendons avec impatience la prochaine assemblée plénière du Conseil de la nuit qui est prévue, il me semble, en octobre prochain, pour savoir qu'elles sont les autres mesures concrètes des différents groupes de travail. De fait, les questions de financement de ces nouvelles initiatives, qui vont sans doute être proposées par les groupes de travail, vont peut-être obérer la question de la légitimité d'une subvention de cette importance - je le rappelle - alors qu'il conviendra de financer d'autres actions.

Le groupe UDI-MODEM a cependant trois regrets.

Le premier, c'est sur l'étude qui a été présentée au Conseil de la nuit et qui a été d'ailleurs distribuée aux membres de la commission. Sur un plan purement méthodologique, il avait été fait état d'une sociologue sur le terrain, mais uniquement sur le recueil des données - peut-être que M. HOCQUARD apportera-il d'autres éléments - mais il nous a été affirmé qu'a priori la présence sur le terrain avait bien eu lieu pour la réalisation de l'étude. Pour le moment, nous n'en savons pas encore beaucoup.

Il y a eu aussi - cela a été rappelé - beaucoup de mesures dont on n'a pas pu clairement identifier l'efficacité puisque les mesures objectives d'évaluation étaient faites par la mission elle-même. Peut-être que je me trompe, mais je l'ai compris ainsi. C'est vrai que l'étude ne conclut pas réellement à de véritables préconisations concernant le devenir du dispositif. C'est vrai que cette étude nous laisse un peu sur notre faim et peut-être ne justifie-t-elle pas trop à nos yeux le versement des 40.000 euros supplémentaires.

Puis - je l'ai déjà dit en Commission, je l'ai dit au sein du Conseil - il faudrait réfléchir à une inclusion du dispositif ou de certaines actions, notamment au sein des futures brigades vertes. Oui, je le redis, Monsieur HOCQUARD, nous souhaitons que le périmètre de cette mission soit étendue à la pollution sonore qui va de pair, me semble-t-il, avec la pollution dans certains lieux la nuit. L'Exécutif, c'est vrai, semble rejeter cette option, mais nous pensons qu'elle est nécessaire pour un réel partage des tâches, la médiation de jour avec l'A.M.U.O.N. et la force de prévention et de sanction pour la nuit.

Pour toutes ces raisons, nous n'allons pas ne pas voter cette subvention supplémentaire mais nous allons, par prudence, nous abstenir, tout en reconnaissant que beaucoup de nos observations ont été prises en compte.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Madame la Maire, Monsieur Frédéric HOCQUARD, quelques mots pour compléter les propos de la présidente de la 2e Commission, déjà pour regretter l'abstention que va faire son groupe.

Dans vos propos, Madame la Présidente, vous mettez en avant le bienfait de cette structure. On peut rappeler effectivement les Etats généraux de la nuit avec Mao PENINOÛ. J'ai eu la chance, en tant qu'adjoint au Maire de Paris, de travailler longuement avec les Pierrots. Je peux vous dire que dans tous les arrondissements où ils interviennent, notamment dans le mien, dans le 11e arrondissement, du côté de la rue de Lappe et de la rue Oberkampf, c'est indispensable de pouvoir travailler avec cette structure qui est avant tout une structure de médiation.

Je voudrais également insister sur deux points : un point de désaccord avec vous et un point d'accord.

Le point de désaccord : quand vous dites que vous auriez préféré que la subvention ne soit pas aussi forte que celle de 40.000 euros, à l'arrivée on sait très bien que la subvention annuelle a un peu diminué. Donc les 40.000 euros proposés sont totalement justifiés, d'une part pour les missions habituelles et, d'autre part, pour les nouvelles missions que vous avez mises en avant. Frédéric HOCQUARD pourra peut-être apporter un certain nombre de précisions. C'est vrai qu'un certain nombre de bars ouverts durant l'été, que les Pierrots ont pu intervenir et que les

actions ont évolué. Effectivement, un certain nombre d'arrondissements sont de plus en plus demandeurs de cette action de médiation. Pourquoi ?

Parce que ce qui est en jeu, dans cette action, et dans l'action des Pierrots de la nuit, c'est d'une part le vivre ensemble avec les riverains, avec un certain nombre de structures qui sont là - il y a aussi des associations ; je pense notamment à "Vivre le Marais" qui intervient régulièrement sur cette question - et surtout pour favoriser le lien social entre les gens qui travaillent à travers les bars, qui jouent le jeu du respect de l'absence de nuisances sonores.

Tout un travail est mené, que nous avons lancé avec la Préfecture de police pour lutter contre l'alcoolisation massive des jeunes. Les Pierrots jouent un rôle essentiel, notamment dans le domaine de la santé publique à travers cette action.

Je défends totalement au nom de mon groupe l'action des Pierrots de la nuit. Je souhaite que Frédéric HOCQUARD nous apporte des précisions sur les nouvelles actions. Bien entendu, c'est une association qui fait un gros travail : Renaud BARILLET, Frantz, tous les gens qui travaillent autour d'eux. Le vivre ensemble, c'est important et la Mairie de Paris défend le vivre ensemble à travers cette structure et bien d'autres.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Alexandre VESPERINI pour le groupe les Républicains.

Merci de limiter vos conversations particulières parce qu'il y a un bruit de fond vraiment difficile à supporter pour tout le monde.

M. Alexandre VESPERINI. - Chers collègues, c'est un peu comme la chanson de Charles AZNAVOUR "Les plaisirs démodés" : le temps passe, mais l'amour reste. On se demande quand l'Exécutif comprendra qu'il fait fausse route sur la politique de la nuit, en tout cas sur ce qu'il présente comme une politique de la nuit.

Ce n'est pas la première fois qu'on parle des Pierrots de la nuit, pas la première fois qu'il est question ici de subventions à l'A.M.U.O.N. Déjà avant l'été, nous avons fait part, avec Fadila MÉHAL et d'autres collègues de l'opposition, d'un certain nombre de réserves, d'interrogations, tant sur l'efficacité du dispositif des Pierrots de la nuit, que sur leur lisibilité, que sur leur transparence, que sur leur lien avec l'Exécutif et avec la Mairie de Paris.

Vous nous aviez dit, Monsieur HOCQUARD, que vous nous donneriez des éléments supplémentaires sur l'évaluation. M. DUCLOUX, qui appartient à la majorité, vient de faire part à nouveau de demandes de précisions. Evidemment, je suis dans mon rôle d'opposition. Je dis juste que là, maintenant, cela commence à bien faire. On a versé 70.000 euros avant l'été. Maintenant, 40.000. Déjà avant l'été, nous avons fait part du fait que c'étaient des dépenses très importantes engagées dans ce domaine-là. Encore une fois, nous n'avons pas les réponses sur l'efficacité de ce dispositif.

A titre personnel, mais je pense que beaucoup de nos collègues me rejoignent sur cette question, tant à droite qu'à gauche, même s'ils ne peuvent pas forcément le dire ouvertement, ce qu'il nous faut c'est une politique de la nuit beaucoup plus ambitieuse. Il faut arrêter de vouloir concilier des intérêts qui ne sont pas conciliables. Il y a à Paris des riverains qui veulent dormir à partir d'une certaine heure et leurs souhaits sont légitimes et, d'autre part, des établissements qui veulent faire du chiffre d'affaires et leur aspiration est également légitime. Il en va de l'attractivité de Paris.

A un moment donné, quand vous êtes dans un immeuble de trois, quatre, cinq étages et que vous avez d'un côté l'établissement de nuit qui fait la grande nuit ou qui va fermer à deux heures mais joue les prolongations à trois heures du matin avec de la musique, des gens qui sont dehors parce que c'est vrai que le décret BERTRAND a bouleversé la vie interne de ces établissements et bars de nuit, et que, dans le même temps, des gens au premier, deuxième, troisième étage disent : "A minuit, le week-end, j'ai envie de dormir", je ne vois pas très bien comment la concertation dont vous vous faites l'écho et que vous mettez en place avec le Conseil de la nuit et les Etats généraux de la nuit, va régler ces problèmes-là.

A un moment donné, il faut donner de la stabilité juridique aux uns comme aux autres. Il faut prendre des décisions beaucoup plus fortes. Il faut donner par exemple aux établissements de nuit - ils sont dans leur écrasante majorité extrêmement respectueux des réglementations, notamment au niveau des décibels - de la stabilité juridique. Combien de commissions, de visites de sécurité, de contrôles, de réglementations, de paperasses doivent-ils remplir pour pouvoir exercer leur activité ? Il faut alléger le fardeau administratif, les lourdeurs qui pèsent sur eux, en échange de quoi il faut aussi leur demander de prendre en compte la question du bruit, éventuellement de faire des travaux qui sont coûteux.

Je pense qu'il faudrait mettre en place, par exemple, un système de bonus-malus en direction des établissements qui font le plus d'efforts au niveau de la politique du bruit.

Enfin, concernant les riverains, eux aussi ont besoin de stabilité juridique. Il faut que les gens, quand ils prennent un logement, soit pour le louer, soit pour l'acheter, sachent où ils mettent les pieds. Cela donnerait de la lisibilité et cela permettrait aux établissements de nuit de savoir où ils sont, aux propriétaires ou aux dirigeants de faire des investissements ou de ne pas les faire. Cela permettrait aussi aux riverains de se dire, je suis dans une rue qui ne va pas forcément devenir une rue mono commerce d'ici 5 à 10 ans. C'est très important.

Pour revenir sur ce projet de délibération, sur cette subvention, je crois franchement que ce projet de délibération est cosmétique. Vous vous faites plaisir, vous nous dites que vous allez faire des évaluations supplémentaires. Honnêtement, l'évaluation dont vous nous faites part dans ce projet de délibération, vous nous dites qu'une médiation a été menée avec des établissements, 63 établissements ont connu une médiation entre juin dernier et août dernier, franchement, vous trouvez que c'est crédible, une évaluation réalisée durant l'été 2015 ? Ce dispositif existe depuis suffisamment longtemps pour que l'on puisse disposer des chiffres sur plusieurs mois, mais dans l'idéal sur plusieurs années.

Je suis désolé, cette évaluation-là nous manque. Nous avons encore une fois des questions à vous poser sur ce point, nous n'avons pas assez d'informations pour vous donner quitus de cette nouvelle subvention, qui encore une fois est très élevée.

Quand je vois des associations, quand je vois des projets, la difficulté qu'ont un certain nombre d'associations à faire financer leurs projets qui sont essentiels pour la vie économique, pour l'attractivité de Paris, pour parfois le lien social, le lien culturel, et que je vois la facilité avec laquelle l'association dispose de tous ces fonds, et sans que les évaluations ne soient au rendez-vous, je suis très étonné. Donc, abstention de notre côté.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur VESPERINI, pour commencer par vous répondre, d'abord un point sur la forme. Vos intéressantes propositions et votre participation au débat sur les questions de nuit, vous pourriez venir les faire dans le cadre du conseil de la nuit et du comité de pilotage, puisqu'à la différence de Mme MÉHAL, qui vient régulièrement au conseil de nuit et au comité de pilotage, votre groupe n'est toujours pas venu et ne siège toujours pas au comité de pilotage.

Je vous invite encore une fois, je l'ai déjà fait la dernière fois que vous êtes intervenu, à venir participer, vous aurez y compris plus d'informations que les seules informations lacunaires dont vous semblez disposer malheureusement, sur le sujet de la nuit et la question des Pierrots de la nuit.

Deuxième chose pour vous répondre, je vous invite à aller expliquer aux riverains et associations de riverains que vous souhaitez modifier la législation en pensant qu'il y a un carcan administratif qui pèse sur l'ensemble des bars, des boîtes de nuit. Je vous invite à aller leur dire et vous verrez quelle sera leur réaction.

Je ne crois pas qu'il y ait des problèmes de carcan administratif par rapport aux différents bars, boîtes de nuit, établissements de nuit qui se développent. Il y a peut-être des choses à modifier, mais quand je vois la vitalité au contraire des bars et des boîtes de nuit le soir, je ne crois pas que cela soit le sujet.

Troisième chose, sur la question des Pierrots de la nuit, oui nous avons fait réaliser cette année une évaluation indépendante, qui nous a amenés par rapport à la question des Pierrots de la nuit, d'abord à scinder la subvention en deux parties, puis à baisser la subvention, une fois n'est pas coutume, pour recentrer l'action des Pierrots de la nuit sur un certain nombre de questions.

La première chose qui me semble importante, il y a une médiation de nuit bien évidemment que réalisent les Pierrots, mais qui se prépare dans la journée, en accompagnant les établissements de manière qu'ils se préparent et travaillent sur tous les aspects de médiation qu'ils peuvent réaliser, que ce soit avec leur clientèle ou avec les riverains.

La deuxième chose sur laquelle nous avons recentré l'action des Pierrots de la nuit est d'en faire un outil plus pertinent et important du point de vue des mairies d'arrondissement. Effectivement, nous avons remarqué que les différents parcours que mettait en place l'association ne se faisaient pas toujours en corrélation avec les demandes des mairies d'arrondissement.

Le résultat est que, que ce soit dans le 11e, le 18e, le 3e, mais aussi dans le 17e ou le 1er arrondissement, la Mairie fait appel aux services des Pierrots de la nuit et cette association travaille davantage en lien avec les mairies d'arrondissement qui en ont besoin.

L'association des Pierrots de la nuit participe aussi à des conseils de quartier dans le 2e arrondissement notamment, dans lesquels ils viennent quand il y a des besoins spécifiquement sur la nuit.

La troisième chose, c'est aussi que nous puissions faire appel à eux plus en amont, quand il y a par exemple des problèmes de médiation avec les riverains. Nous avons fait appel à eux, par exemple, cela a été noté par Philippe DUCLOUX tout à l'heure, quand nous avons ouvert les parcs et jardins sur les week-ends de cet été au mois de juillet et août. Ils sont intervenus aux Buttes-Chaumont sur un certain nombre de week-ends où nous avons ouvert 24 heures sur 24 les jeudis, vendredis et samedis soir.

Dernière chose, cela n'est évidemment pas la seule action que nous avons sur les questions de nuit, notamment sur les questions de médiation. Je ne les énumérerai pas, mais dans le 18e arrondissement, nous avons mis en place la charte " Silence, on fête ", j'avais eu l'occasion d'en parler, pour régler les problèmes de rapports entre les bars de la rue Ramey et de la rue de Clignancourt.

Dans le 13e arrondissement, il y a une charte sur les berges dont nous avons dû rappeler les règles d'utilisation cet été.

Dans le 11e arrondissement, nous avons renforcé les patrouilles en lien avec la Préfecture de police et la D.P.P.

Dans le 10e, sur le canal Saint-Martin, nous avons renforcé les patrouilles, notamment le travail et les équipes de nettoyage qui sont passés le dimanche matin avec des équipes de nettoyage supplémentaires.

Nous avons fait aussi toute une signalétique sur le canal Saint-Martin.

Il y aura d'autres actions que nous serons amenés bien évidemment à développer et soutenir. Je vous renvoie, comme l'a signalé Mme Fadila MÉHAL tout à l'heure, au prochain conseil de la nuit qui aura lieu le 21 octobre dans lequel effectivement, forts des groupes de travail et de l'ensemble du travail réalisé cette année, nous pourrons développer d'autres actions là-dessus, notamment des actions de mutualisation.

J'en finirai là-dessus, puisque c'était le dernier aspect sur lequel nous avons demandé aux Pierrots de la nuit de travailler plus, notamment avec la structure Culture bar-bars de manière à mutualiser les actions de prévention et de médiation réalisées sur la nuit.

Voilà ce que je pouvais dire en réponse à cette demande et à ce projet de subvention. Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Frédéric HOCQUARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 108.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 108).

2015 DAC 457 - Subventions (100.000 euros) à quatorze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 457 relatif à l'attribution de subventions à 14 structures culturelles dans le cadre de l'art pour grandir.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Quelques mots pour défendre ce projet de délibération, comme j'avais déjà eu l'occasion de le faire l'an dernier. Ce projet de délibération vise à accorder 100.000 euros de subvention à 14 structures culturelles dans le cadre du dispositif bien connu qui s'appelle " L'art pour grandir", qui heureusement s'est installé durablement dans le paysage de la politique culturelle et éducative de notre Ville, cela fait le lien avec le débat que nous avons eu hier à travers la communication sur la rentrée scolaire.

Depuis sa création en 2009, " L'art pour grandir " fait ses preuves, et de plus en plus d'établissements scolaires, associations, écoles, collèges et centres de loisirs se mettent ensemble afin de permettre aux enfants et aux jeunes, et en particulier ceux qui sont les plus éloignés du monde de la culture, d'accéder aux programmes

d'éducation artistique, de pratiquer l'art et de fréquenter les nombreux lieux de production et de création disponibles dans notre ville.

La démarche proposée associe un travail artistique dans un temps relativement long, une structure, au théâtre, au musée, dans les salles de concert, les salles d'exposition, etc., ou un artiste directement, souvent en résidence à l'intérieur des établissements scolaires, et elle doit déboucher sur la production d'une œuvre, d'un spectacle, restitué ensuite en public autour des familles et des communautés scolaires.

Je me souviens, quand le point de départ avait eu lieu dans le 11^e arrondissement, notamment à l'école Saint-Bernard, Christophe GIRARD était à l'époque adjoint à la culture, et maintenant avec Bruno JULLIARD, "L'art pour grandir" se perpétue et favorise la création de nouvelles relations entre les services de la culture et les milieux pédagogiques et d'animation.

Cette année, dans sa septième édition, 228 centres de loisirs, 260 écoles et 69 collèges accueilleront en leur sein des résidences d'artistes qui permettront aux enfants de se familiariser avec les pratiques culturelles.

Ce sont plus de 26.000 enfants ou adolescents qui participeront à des projets éducatifs et pédagogiques construits avec le soutien de 78 établissements ou associations culturelles.

C'est bien, vous l'aurez compris mes chers collègues, par l'éducation artistique, la sensibilisation et la pratique que l'on peut favoriser l'accès des enfants à la culture.

Cette dynamique contribue par ailleurs, à la lutte que nous devons mener tous ensemble sans relâche contre l'échec scolaire et les inégalités sociales. Ce programme n'est pas le seul dont nous disposons à Paris en termes de projets éducatifs et culturels, mais de par son originalité, de par la qualité des prestations proposées par les intervenants, il contribue fortement et de plus en plus à l'ambition qui est la nôtre de favoriser l'accès de tous à la culture et pour ce faire dès le plus jeune âge.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Philippe DUCLOUX pour son intervention. Comme il vient de le rappeler, l'accès de tous à la culture, l'accès à la fois du plus grand nombre mais également la diversité des publics sont pour nous une priorité absolue.

A cet égard, avec Alexandra CORDEBARD, nous souhaitons que l'éducation artistique soit une priorité de cette politique de démocratisation de l'accès à la culture.

Vous avez d'ailleurs raison de souligner que l'accès à l'art, l'accès aux artistes, aux lieux culturels, même les pratiques artistiques amateurs des enfants, sont un élément de la réussite éducative de ces mêmes enfants parce qu'ils contribuent à donner confiance en soi à l'ensemble de ces enfants concernés. Vous avez parfaitement bien résumé le dispositif "L'Art pour grandir", vous avez donné également les chiffres du nombre d'enfants concernés.

Je ne ferai pas plus long si ce n'est pour vous dire qu'au-delà des dispositifs et des programmes labellisés "L'Art pour grandir", nous investissons aussi massivement dans le champ culturel pour les jeunes Parisiens, aussi bien sur le temps scolaire que sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Je pense notamment aux ateliers culturels dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, où plus de 20.000 enfants sont concernés, aux dispositifs d'éducation à l'image comme "Mon premier festival" ou encore "Collège et Cinéma" où plus de 60.000 élèves sont concernés. Ou encore les très nombreuses animations culturelles proposées dans notre réseau de lecture publique, nos bibliothèques municipales où plus de 100.000 enfants et adolescents sont concernés. Nous n'en ferons jamais assez. Nous devons toujours porter l'effort dans ce qui sera une priorité absolue de cette mandature.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 457.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 457).

2015 DAC 468 - Subvention (2.370 euros) à l'association Société Littéraire et Artistique du 7e (7e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 468 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Société littéraire et artistique du 7e arrondissement". Tout un programme !

La parole est M. Thierry HODENT

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais profiter de cette subvention, qui est une petite subvention de 2.370 euros, qui quand même est assez fondamentale de l'état d'esprit qui règne dans notre arrondissement.

Le 7e arrondissement, comme vous le savez, est une mairie qui d'ailleurs est la seule mairie de Paris qui soit un hôtel particulier. Nous avons souhaité, avec son maire Rachida Dati, ouvrir totalement la Mairie aux habitants. La S.L.A., la Société littéraire et artistique du 7e arrondissement fait partie des acteurs qui permettent justement de faire rentrer les habitants dans notre mairie, puisqu'elle organise à peu près 7 conférences par an, 2 concerts. Il s'agit de conférences de haut niveau. Cette Société littéraire et artistique est dirigée par Didier BÉOUTIS, qui est un ancien élu de Paris.

Ces manifestations organisées à la mairie du 7e permettent - ces conférences sont toujours à plus de 100 personnes et attirent toujours beaucoup de monde - d'ouvrir totalement notre Mairie aux habitants.

C'est l'occasion aussi de parler de concerts puisque dans le 7e aussi, on organise des concerts gratuits. Ceux qui se déroulent dans la salle des mariages sont aussi gratuits. Cette société dite savante permet d'organiser des manifestations de haut niveau, hyper intéressantes à des coûts de zéro pour l'habitant. C'est un peu ce que l'on cherche à faire à chaque fois avec Mme DATI.

Dans ce cadre-là, bien évidemment nous sommes heureux que la subvention qu'elle a demandée pour fonctionner lui soit accordée par la Mairie de Paris et par l'équipe municipale. Je tenais à insister sur la qualité littéraire et artistique de ces équipes et de ces associations du 7e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Thierry HODENT. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui vient d'être dit, d'autant que cette subvention d'un peu plus de 2.300 euros est issue des crédits de subvention d'animation culturelle locale, et émane de la volonté de la Mairie du 7e arrondissement.

Simplement, nous soutenons totalement les travaux de cette association de mise en valeur de l'histoire littéraire et artistique du 7e arrondissement. En effet, elle le fait de manière tout à fait excellente. C'est évidemment avec plaisir que nous soutenons cette valorisation du travail de l'association.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 468.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 468).

2015 DAC 473 - Subvention (7.000 euros) à l'association Cinéfondation (7e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 473 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Cinéfondation", toujours dans le 7e arrondissement et la parole est toujours à M. Thierry HODENT

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis désolé de monopoliser autant la parole, mais c'est avec plaisir que je passe de la société littéraire au cinéma.

Vous le savez, le 7e a toujours un festival important qui est le festival du Septième art, qui se tient au mois de juin. Mais on va parler d'autre chose qui est l'association "Cinéfondation", qui est aussi très intéressante. C'est une association créée en 1998 par Gilles JACOB, qui permet de réunir chaque année 12 réalisateurs étrangers pour l'écriture de leur premier ou deuxième long-métrage.

Cette organisation est répartie en deux sessions de 4 mois et demi. Durant leur séjour, qui n'est d'ailleurs pas dans le 7e mais dans le 9e arrondissement, ces réalisateurs ont un accompagnement qui leur est proposé pour l'écriture des scénarios et un programme de rencontre avec d'autres réalisateurs.

Vraiment, là aussi, cette association permet de développer la culture cinématographique, qui fait partie de nos fondements culturels en France. Je n'irai pas plus loin dans l'explication et je ne prendrai pas trop de temps.

Mais je tenais à ce que l'on s'arrête deux minutes sur cette association "Cinéfondation", et je tiens, là aussi, à remercier la Ville de Paris pour cette subvention qui lui est donnée.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Thierry HODENT aime bien souligner la qualité du travail des associations culturelles dans le 7e arrondissement et il a raison.

En tout cas, en ce qui concerne l'association "Cinéfondation", qui effectivement réalise un travail de grande qualité en vue de soutenir les nouvelles générations de cinéastes.

Là, nous soutenons deux actions de "Cinéfondation" : l'accueil en résidence de réalisateurs internationaux et la diffusion de courts-métrages qui ont été présentés à Cannes. Dans les deux cas, il s'agit de soutenir la jeune création. C'est effectivement une belle association, une belle activité et nous la soutenons avec plaisir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 473.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 473).

2015 DAC 534 - Subvention (2.000 euros) à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie (18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. LEGARET arrive ? Tout de suite, immédiatement ?

Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 534 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Festival du livre et de la presse d'écologie".

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le festival existe depuis 2003, et la dynamique équipe de bénévoles qui l'anime organise chaque année à Paris le Festival du livre et de la presse d'écologie et participe ainsi non seulement à la promotion du livre et de l'écrit mais

aussi à l'information, à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement, en présentant au public différents acteurs, associations, structures de presse et d'édition.

La Ville de Paris a lancé diverses initiatives afin de développer des actions de promotion du métier de libraire, des magasins, des manifestations. Il est donc logique qu'elle aide également cette association à monter ce festival.

Ce festival est une rare opportunité pour le plus large public de venir s'informer, débattre, rencontrer des auteurs, des éditeurs, des journalistes en famille, puisqu'il y a beaucoup d'animations pour enfants, tandis que émergent d'innombrables projets face aux enjeux écologiques.

Il y avait pour la subvention 2015 une baisse qui était envisagée. C'est pourquoi le groupe des élus Ecologistes a déposé un amendement au budget supplémentaire en juin dernier. Cet amendement fut voté au Conseil, d'où ce projet de délibération et cette subvention de 2.000 euros qui complètera la subvention de 6.000 euros votée au Conseil de Paris en juin dernier.

On peut terminer en invitant les membres du Conseil de Paris à assister à la prochaine édition du festival, qui sera la 13e édition, les 17 et 18 octobre, à la Bellevilloise et qui aura pour thème "Il était une fois le climat".

Le festival proposera de comprendre l'évolution des variables climatiques, vent, mer, couleur des océans, glaciers, nuages, et ses impacts, en explorant des genres littéraires diversifiés, essai, roman, théâtre, bande dessinée, science-fiction et même poésie.

De plus, lors de cette prochaine édition sera organisée le premier troc de livres, où les visiteurs pourront emporter gratuitement des livres, à condition de les échanger avec ceux qu'ils auront eux-mêmes apportés aux lecteurs.

Pour conclure, le festival reste unique en Ile-de-France pour rendre compte de la production éditoriale dans les domaines de l'environnement et de l'écologie, et ce serait une illusion de croire que les réseaux sociaux ou les échanges virtuels pourraient remplacer l'échange réel avec les auteurs, l'échange entre les citoyens, autour du livre et des revues qui restent le support de référence sur les sujets d'environnement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce projet de délibération, il s'agit donc d'octroyer un complément de subvention à un festival, qui vient parfaitement d'être présenté par Sandrine MÉES, qui est un festival atypique qui existe depuis plus d'une dizaine d'années. Festival grand public, l'accès est libre et gratuit. Il rassemble à la fois des auteurs - comme tout festival littéraire - mais aussi des associations, des éditeurs, libraires ou encore des artistes pour présenter des livres ou, à l'occasion des conférences, des dédicaces ou des performances artistiques.

Festival particulier également, parce qu'il conjugue bien sûr des objectifs de défense du livre et de l'écrit, comme vous venez de le souligner, en mettant peut-être plus particulièrement en valeur l'édition indépendante ou les éditeurs jeunesse qui ont bien besoin d'être soutenus aujourd'hui. Et puis, au-delà de ces objectifs, il les conjugue avec la volonté de défense de l'environnement, en se fondant sur l'idée que la diversité culturelle est l'un des piliers d'un monde durable.

Il y a une pertinence à soutenir, cette année encore, un peu plus le festival du livre et de la presse d'écologie en raison, bien sûr, de la présence de la COP21 à Paris, en fin d'année, un événement sera centré, pendant le festival sur ce thème-là : penser les bouleversements climatiques.

Comme Sandrine MÉES vient de le faire, j'invite l'ensemble des Conseillers de Paris à se rendre à la Bellevilloise les 18 et 19 octobre prochains pour ce très beau festival.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 534.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 534).

2015 DAJ 31 - Approbation de la modification des statuts du "Fonds pour Paris", fonds de dotation de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAJ 31 portant approbation de la modification des statuts du "Fonds pour Paris".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je m'étais opposée à la création de ce fonds pour Paris lors de la séance du Conseil de Paris de février 2015.

Les politiques publiques, selon moi, n'ont pas à être financées selon le bon vouloir des riches, car le mécénat c'est cela. C'est : à votre bon cœur les riches. Oui, cela vous choque et pourtant, je préférerais que ce soit le fond qui vous choque et non cette dénonciation.

On en appelle à votre générosité pour financer nos politiques publiques, eh oui ! Et c'est une belle aubaine, car finalement les sommes seront déduites de vos impôts, car au vu des dispositions fiscales, le mécénat n'est pas si désintéressé que cela. La loi Aillagon de 2003 permet 60 % de déductibilité fiscale des dons effectués pour le mécénat d'entreprise, voire de 90 % dans le cas d'une aide à l'acquisition d'un trésor national.

La loi Tepas a augmenté la déductibilité des dons de l'impôt sur les grandes fortunes.

Les entreprises mécènes peuvent bénéficier, en outre, de contreparties valorisées à hauteur de 25 % de la valeur des dons. J'attends d'ailleurs avec impatience de savoir ce que pourront être les contreparties parisiennes.

Quelle logique absurde en encourageant le mécénat pour financer nos politiques publiques, pour compenser les baisses des dotations de l'Etat, via les défiscalisations que je viens de vous exposer. On contribue aussi, en retour, à appauvrir l'Etat. Vous voyez toute la logique de cette spirale.

Pourtant, je pense que c'est toujours par l'impôt - l'impôt progressif sur les revenus, l'impôt sur les revenus, l'impôt sur le patrimoine, l'impôt sur les grandes fortunes, l'impôt qui devrait taxer plus le capital que le travail, l'impôt sur la rente - que nous devons financer nos politiques publiques qui relèvent de l'intérêt général, social, écologique. L'impôt, parce que c'est une base de la République, et non le "à votre bon cœur, les riches".

Maintenant, pour en revenir à ce projet de délibération, on y apprend que vous souhaitez augmenter le nombre de personnes qualifiées au sein du Conseil d'Administration, et de le faire passer de 6 à 15. Moi, j'aurais aimé savoir de qui il s'agit. Qui sont ces personnalités, particulièrement impliquées dans le mécénat, que vous souhaitez associer ? Comment pouvons-nous délibérer, si nous n'en avons même pas connaissance.

Aussi, pourquoi souhaitez-vous que le nombre de représentants de la Ville soit forcément inférieur au nombre total de personnes qualifiées ? Il y a sans doute une explication, mais j'aimerais qu'on me la transmette.

Aussi, nous savons que les mécènes sont rarement désintéressés, au vu de l'attachement de notre Ville à une déontologie forte, à toute pression de "lobbying", à toute possible accusation de conflits d'intérêt.

Ne serait-il pas intéressant d'associer des représentants de la commission de déontologie à ce conseil d'administration par exemple ou des représentants de l'association Anticor ? Je vous fais la proposition. Dommage, je n'ai pas eu les délais pour pouvoir déposer un vœu rattaché en ce sens à ce projet de délibération, mais je pense qu'on peut réfléchir à cette proposition.

Mais pour conclure, étant opposée à cette logique de mécénat, sans surprise, je voterai contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous donner la liste.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat n'est pas nouveau et nous l'avons eu quasiment à l'identique il y a quelques mois, lors de la création de ce fonds pour Paris, fonds de dotation de la Ville de Paris. Je me permettrai simplement de préciser quelques points.

D'abord, non ce ne sont pas les riches capitalistes qui décident, par leurs dons, des travaux que nous décidons de faire dans le cadre de ce fonds, puisque les statuts du fonds ont expressément été rédigés pour que justement ce soit nous-mêmes qui puissions décider des travaux qui seront alimentés par le fonds de dotation, en l'occurrence ce que nous avons décidé, avant même d'échanger avec de possibles donateurs d'ailleurs. C'est par exemple la rénovation de la place de la Madeleine, et de l'église de la Madeleine, ou encore l'agrandissement du palais Galliera en sous-sol, pour que nous puissions exposer les collections permanentes.

Deuxième élément concernant les contreparties, elles sont, et c'est heureux, très encadrées par la loi. Elles ne peuvent donc être que minimales par rapport à la somme donnée par les différents donateurs, mais je propose que là nous puissions vous faire parvenir la réglementation qui est extrêmement contraignante, et c'est heureux.

Et enfin, je pourrais adhérer à votre discours s'il traduisait un désengagement de la Ville, c'est-à-dire à du mécénat privé pour pallier un désengagement économique budgétaire de la Ville. Or, dans les deux sujets que je viens de prendre, qu'il s'agisse de nos musées ou de l'entretien de notre patrimoine culturel, par exemple, le plan d'investissement de la mandature, qui a été présenté par la Maire de Paris, est dans les deux cas au-dessus de l'ensemble des plans d'investissement présentés ces dernières décennies.

C'est bien la démonstration qu'il s'agit de compléter un engagement public déjà très important et, en aucun cas, de pallier un désengagement financier de la Ville.

Je reviendrai vers vous concernant le nombre de personnalités qualifiées et le nombre de représentants de la Ville. Il s'agit là, par ce projet de délibération, d'augmenter le nombre de membres du conseil d'administration, notamment parce qu'il y a une manifestation d'intérêt de plusieurs personnalités qui pourront nous aider à alimenter ce fonds de dotation.

J'en profite pour remercier les représentants de la Ville de Paris qui, effectivement, demeureront minoritaires en nombre par rapport au nombre de personnalités extérieures.

D'après mes informations - mais je ne voudrais pas dire de bêtises - c'est ce que les textes réglementaires nous imposent statutairement dans le cadre de ce type de fonds de dotation.

Mais je reviendrai vers vous, évidemment les Conseillers de Paris qui souhaitent avoir cette information, pour vous confirmer ce point. Mais c'est en tout cas les éléments que j'ai en ma possession.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAJ 31).

2015 DDEES 35 - Paris Village de Noël sur les Champs Elysées (8e) - 700.000 euros - Convention avec la Sarl Loisirs Associés pour deux ans, renouvelable deux fois au maximum.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un dispositif de contrôle des engagements.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEES 35 concernant Paris village de Noël sur les Champs-Élysées, sur lequel le groupe les Républicains a déposé le vœu référencé n° 50 qui y est rattaché.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, puis à Mme Catherine LECUYER, pour cinq minutes chacun.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Paris est une capitale mondiale du tourisme, vous le savez, et en période de Noël on pourrait même dire que Paris est aussi, plus que dans le reste de l'année, la capitale du tourisme sur le marché français.

C'est dire, avec plus de 16 millions de visiteurs en sept semaines, que l'on devrait lui accorder une importance primordiale.

Eh bien non ! Vraisemblablement, pour le marché de Noël 2014, aucune évaluation n'a été faite, malgré les nombreuses critiques que nous avons enrichies nous-mêmes, et qui sont venues de partout. Critiques sur le respect d'une tradition, celle du marché de Noël, d'une culture dont Paris devrait être la vitrine dans tous les aspects de cet événement.

Vitrine par exemple sur la qualité et l'origine, la sélection des produits proposés à la vente sur ce marché unique, sur la cohérence touristique et esthétique de cette manifestation, sur les liaisons ambulatoires entre les différents concepts d'animation : villages, manèges, marchés, événements festifs qui concourent à l'ensemble de ce marché de Noël.

Enfin, sur l'authenticité parisienne et francilienne, véritable marque de fabrique de sa renommée, qui devrait, à l'heure où hier encore, on discutait des conclusions unanimes de la M.I.E. "Fabriquer à Paris", promouvoir ce marché de Noël, mettre en valeur le "made in France", le "made in Ile-de-France", le "Fabriqué à Paris", dont les retombées économiques sont si cruciales pour notre ville, et d'ailleurs pour notre pays.

Deuxième étonnement : en tant que membre de la Commission des élus qui traite spécifiquement des conventions d'occupation du domaine public depuis le début de son fonctionnement, à aucun moment, nous n'avons été saisis ou réunis pour traiter des conditions d'organisation, ou d'un cahier des charges, ou d'une quelconque charte ou règlement intérieur de ce marché de Noël, tant décrié et critiqué. Jean-François LEGARET s'est étonné hier que cette procédure échappe à notre compétence, à juste titre.

Et comme par enchantement, et c'est d'ailleurs peut-être là, dans ce dossier, la seule marque de la magie de Noël, dans cette gestion, ce marché a été attribué à la S.A.R.L. "Loisirs Associés", en fait, le même opérateur depuis que ce marché existe, sans cesse renouvelé, après un appel à projets qui n'a étonnamment suscité que deux autres candidatures, pour un des plus grands marchés de Noël, sur la plus grande et la plus belle avenue du monde, pour deux ans, encore renouvelable deux fois dans les mêmes conditions. Alors, si dans notre ville, la première destination touristique du monde, sur un site aussi prestigieux, pour un marché de cette importance, l'appel à projets de la Ville de Paris suscite aussi peu de réponses et d'intérêt que trois propositions, dont deux nouvelles, qui se révéleront d'ailleurs, dans leur contenu, famélique, il semble que ce soit à la Ville de Paris de se poser des questions sur le manque d'attractivité de ses appels d'offres ou sur les supports sur lesquels elle les fait.

Ceci traduit au moins un désintérêt ou une désinvolture sidérante dans la préparation, la gestion et l'organisation du marché de Noël à Paris. Pour ne prendre qu'un seul exemple, celui du marché de Noël de Strasbourg, ville socialiste, là où à Paris vous encadrez les conditions d'organisation du marché de Noël par une délibération d'une page et demie, une convention d'occupation technique qui l'accompagne vide de sens sur l'esprit de la fête de Noël, sur l'harmonie, la diversité, la qualité, la cohérence des produits mis en vente, leur répartition équilibrée dans les divers chalets, les références, les expériences professionnelles des exposants, l'affichage des prix, la transparence comptable, la Ville de Strasbourg, elle, encadre, dans ce qui peut être considéré comme un modèle de gestion, l'organisation de son marché par un règlement intérieur de 26 pages. Ah, c'est vrai, j'oubliais la charte des marchés de Noël à Paris : deux pages de généralités vagues.

Qu'on comprenne bien : ce n'est pas la S.A.R.L. attributaire que j'attaque ici. Elle fait ce qu'elle sait faire, une foire commerciale autour de quelques manèges et quelques restaurants à frites. Mais c'est la Ville de Paris qui est responsable d'une absence d'ambition, d'une absence de vision, d'une absence d'implication dans ce qui est un des événements les plus importants de l'année, avec l'arrivée du Tour de France et le feu d'artifice du 14 juillet. Et surtout, pendant un mois et demi, plus de 16 millions de visiteurs en sept semaines.

Décidément, face aux évolutions économiques, sociologiques, touristiques qui devraient faire de ce marché un marché de Noël de renommée mondiale pour la culture, les traditions et les produits français, vous restez recroquevillés, par facilité ou par passivité, sur un concept sans ambition, un concept croupion.

Il faut mettre fin à ce système. Il faut changer le mode de gestion de ce marché de Noël, le mettre sous contrôle ou gestion directe de la Ville de Paris comme à Strasbourg, où ce sont quelque 150 agents de la Ville qui se relaient pour assurer la qualité, l'organisation, dans le respect de la sécurité et avec le souci de la bonne gestion des fonds publics.

Ce projet de délibération engage la Ville avec le même opérateur pour une durée de deux ans, renouvelable deux fois dans les mêmes termes. C'est clair : il n'y aura donc, dans les six années qui viennent, aucune chance

d'évolution de cet événement majeur. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons avec consternation devant un tel déni d'ambition.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Madame la Maire, chers collègues, les Champs-Élysées constituent un emblème majeur de la Capitale. Véritable vitrine de la France, cette avenue est synonyme de prestige et d'enchantement. Chaque année, le marché de Noël renforce encore davantage l'attrait de ce lieu qui attire jusqu'à 16 millions de personnes durant la période des fêtes de fin d'année. Cet afflux touristique représente un potentiel considérable pour notre ville.

Cependant, les visiteurs risquent fort d'être déçus par le spectacle qui s'offre à eux. Le marché est en effet un événement bruyant et tapageur, qui laisse vivement à désirer, tant en termes d'esthétisme que de propreté. Les produits qui y sont vendus sont souvent très hétéroclites, bien loin de l'esprit de Noël censé accompagner cet événement. Surtout, il ne représente en rien les spécificités françaises et s'apparente souvent à des gadgets de piètre qualité. Cette situation est regrettable et semble être devenue la norme depuis plusieurs années, en dépit de nombreux avertissements des élus du 8e.

Pourtant, un grand nombre de villes parviennent à proposer des marchés de Noël de qualité, qui s'inscrivent dans des traditions anciennes et mettent en valeur des savoir-faire artisanaux et des produits locaux. Il est donc dommageable que la Ville de Paris ne puisse pas en faire de même.

Cette année, la Ville a fort heureusement instauré une charte des marchés de Noël, visant notamment à garantir l'authenticité et la qualité des produits vendus. Cette charte impose que le produit proposé soit nécessairement en lien avec les traditions de Noël et des fêtes de fin d'année, dans un souci de valorisation des artisanats de qualité. Nous nous en réjouissons. Cependant, nous souhaiterions nous assurer que cette charte sera réellement appliquée par les organisateurs du marché de Noël.

Voilà pourquoi nous vous proposons d'instaurer un dispositif de suivi et de contrôle des engagements imposés par la charte, a fortiori en termes de sélection des articles vendus et d'esthétisme des installations. Cette mesure permettra aux Champs-Élysées de se doter d'un marché de Noël à hauteur de leur réputation. Je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Bruno JULLIARD, père Noël célèbre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci aux deux interventions précédentes.

Nous sommes au moins d'accord sur un point, qui est que les Champs-Élysées attirent, pendant les fêtes de fin d'année, chaque année, des millions de Parisiens et de visiteurs, et le marché de Noël est devenu un événement incontournable des animations de fin d'année du quartier, et plus globalement, d'ailleurs, de Paris. On estime à 15 millions le nombre de visiteurs qui fréquentent ce marché de Noël.

Je regrette, Monsieur Eric AZIÈRE, dans votre intervention toute en nuances, que vous n'ayez pas soulevé que, notamment en travaillant avec votre groupe et certains membres de votre groupe, nous avons amplifié le nombre d'animations pendant les fêtes de fin d'année. Je pense par exemple au spectacle du 31 décembre au soir. Il me semblait que c'était une idée commune, mais vous n'avez pas jugé bon de rappeler cette amélioration de l'ensemble de nos activités en fin d'année sur les Champs-Élysées.

Concernant ce marché de Noël, l'édition 2015-2016 proposera donc 250 chalets, ce qui est techniquement très complexe à organiser. C'est probablement une des raisons pour lesquelles le nombre de candidats s'est limité à trois pour ce marché. Un village sera dédié aux artisans et métiers d'art à tarifs préférentiels, sept animations et l'intégration complète du rond-point des Champs-Élysées, contrairement aux années précédentes.

Il y a une différence majeure avec le marché de Noël de Strasbourg. D'ailleurs, entre parenthèses, pour l'avoir vu tout récemment, je ne suis pas persuadé qu'il soit aujourd'hui le modèle absolu à suivre pour un marché de Noël moderne, comme ceux que nous souhaitons avoir à Paris. Mais je ferme la parenthèse, pour la rouvrir immédiatement en disant qu'il y a une autre différence avec le marché de Noël de Strasbourg, comme vous l'avez, je crois, un peu mentionné, à travers le nombre de personnes qui s'occupent, à la mairie de Strasbourg, de ce marché de Noël. Il se trouve que le marché de Noël de Strasbourg est très largement financé par la puissance publique, en l'occurrence, la mairie de Strasbourg. En ce qui concerne la Ville de Paris, nous souhaitons augmenter la redevance

en la portant à 700.000 euros, soit une augmentation de 40 %, et je pense que cela fait le lien avec une partie de votre intervention sur la bonne gestion des deniers publics.

Quant aux autres modifications, qui sont là aussi le fruit de discussions que nous avons eues en séance même, je pense à la durée d'installation qui a été réduite, conformément aux engagements que nous avons pris l'an dernier en Conseil de Paris. La convention, par ailleurs, prévoit également un renforcement des exigences du cahier des charges, notamment quant à la sélection des exposants et à la qualité des produits proposés. Et là aussi, je vous appelle, à tous ceux qui commentent, c'est vrai d'ailleurs pour l'ensemble des Conseillers de Paris et pour un certain nombre de journalistes, tous ceux qui commentent le contenu des différents chalets du marché de Noël, rendez-vous-y dès cette année et vous verrez qu'il y a eu des progrès très nets dans la qualité et la diversité de ce qui est présenté dans les chalets. Il y a encore des améliorations à apporter, d'où la charte que nous avons élaborée et qui vous a été transmise il y a quelques jours et quelques semaines de cela.

Et je suis d'accord avec la proposition des Républicains, demandant que soit instauré un dispositif de suivi et de contrôle des engagements qui sont imposés par cette charte. Et évidemment, si cette charte n'était pas respectée, par ce marché de Noël comme par les autres, d'ailleurs, qui existent à Paris, nous ne renouvellerions pas, bien évidemment, ce marché. Le strict respect de cette charte est essentiel.

Ce sera donc un avis favorable sur le vœu des Républicains.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu n° 50 avec un avis favorable...

Pardon, j'ai d'abord une explication de vote de Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne partageons pas la vision aussi pessimiste et noire que les Républicains et l'UDI ont sur ce marché de Noël. En effet, nous trouvons qu'il y a eu de réelles améliorations.

Personnellement, je me suis rendue sur les lieux, comme nous y a invité M. JULLIARD, et j'ai constaté que beaucoup de stands ont amélioré leur qualité d'une année sur l'autre. Notre message, j'ai l'impression, commence à vraiment être entendu. J'ai bon espoir que cela continue pour cette année.

Il y a aussi une timide apparition du bio et du local. Quant au "Made in France", nous avons déjà indiqué l'année dernière que, pour nous, ce qui comptait n'était pas que les objets ou que les choses soient "Made in France", mais plutôt qu'elles soient élaborées dans de bonnes conditions sociales et environnementales, avec des matériaux recyclables, de bonnes conditions de transports. C'est beaucoup plus important pour nous que d'estampiller un produit avec la nationalité française.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 294).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 35).

Comme quoi, de temps en temps, il n'y a pas besoin de beaucoup pour faire très plaisir.

2015 DDEES 36 - Installation d'une grande roue et de trois points de vente place de la Concorde (8e) - Convention avec la société "Fêtes Loisirs".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 36 ayant trait à l'installation d'une grande roue et de trois points de vente place de la Concorde.

La parole est à M. Eric AZIÈRE puis à Mme Sandrine MÉES.

M. Eric AZIÈRE. - Cela va être difficile d'être plus positif.

Après "Loisirs Associés" pour les marchés de Noël, c'est "Fêtes Loisirs" qui obtient le marché de la grande roue de la Concorde du mois de novembre 2015 au mois de septembre 2016. Précisément : montage à partir du 6 novembre 2015 et fin du démontage le 23 septembre 2016, donc presque onze mois sur douze.

D'ailleurs, si le nouvel appel à projets lancé cet automne pour les saisons suivantes - on ne sait pas d'ailleurs si c'est 5 ou 6 - et si les mêmes causes produisent les mêmes effets - appel à projets sans suite et renouvellement de l'opérateur actuel, décidemment ! - il faudrait être sadique pour proposer de démonter en 2016 la grande roue, le 23 septembre, pour la remonter cinq semaines après.

Compte tenu de ce qui s'est passé ces dernières années, pas de changement de l'opérateur, on peut penser que la grande roue sera place de la Concorde pour une deuxième saison, soit jusqu'en juillet 2017, soit 21 mois. Si au bout de 21 mois, les Parisiens ne se sentent pas habitués à ce manège géant place de la Concorde, c'est bien le diable ! Voilà sans doute ce que pensent les initiateurs et opérateurs de ce projet.

Soyons sérieux. Un appel à projets d'une grande roue place de la Concorde, avec seulement deux candidats qui répondent à l'appel d'offres. "Loisirs Associés" était-il l'un des deux d'ailleurs ? On n'en sait rien. Là encore, des problèmes se posent sur l'attractivité de Paris, si c'est le cas.

Donc un appel à projets déclaré sans suite, car les propositions des candidats, permettez-moi de citer les raisons qui sont données : "ne permettaient pas d'apprécier la compatibilité des caractéristiques de la grande roue avec les contraintes du sol." Qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! aurait dit un auteur de comédie, mais cet alinéa a sans doute été rédigé par un professionnel de la farce !

Une exploitation en 2015-2016 de 308 jours, soit trois fois plus longue que les années antérieures, pour une redevance 2,4 fois plus haute : on est passé de 500.000 euros pour trois mois à 1,2 million d'euros pour dix mois. Le reste est cadeau, joyeux Noël ! Pas de part fixe ou de part variable calculée sur le chiffre d'affaires.

De 2011 à 2015, le prix du tour a été fixé à 10 euros et 5 euros pour les moins de 12 ans. Cette année, on parle d'une légère augmentation. Espérons que cette fois d'ailleurs, ils prendront les cartes de crédit. La grande roue a-t-elle une capacité d'accueil supérieure aux années précédentes ? On n'en parle pas. Va savoir. Mais est-il vrai qu'on passe de 42 nacelles à 48 ?

On parle de 300.000 personnes en fréquentation sur une période de trois mois, compte tenu de la fréquentation exceptionnelle due à l'Euro 2016 à Paris. Cette augmentation de durée attendue du public a-t-elle été prise en compte dans le calcul de la redevance au rabais ? C'est vrai, il va bien falloir accueillir les visiteurs dans les trois points de vente prévus sur la place.

Tout ceci évidemment n'a pas été pris en compte. On peut dire que si la grande roue tourne bien à Paris, elle ne tourne pas au bénéfice des Parisiens. Tout ceci fait peser sur les conditions d'attribution de ce marché de lourds soupçons, au moins de désinvolture ou de négligence, au détriment des finances de la Ville.

Enfin, sur un plan paysager, une grande roue, encore plus haute que l'année précédente, avec 10 mètres de plus que la précédente, soit 70 mètres de haut, aux cabines bariolées aux couleurs des 24 Nations participant à l'Euro 2016, et disposant en son centre d'un écran de 60 mètres carrés sur une place classée au titre des monuments historiques, entre le Carrousel du Louvre et l'Arc de Triomphe, dans l'alignement des Chevaux de Marly et l'obélisque de Louxor, des deux Fontaines monumentales des Mers et des Fleuves, tout ceci ressemble à une provocation artistique sans œuvre d'art.

La place de la Concorde, la plus vaste de la Capitale, son sol, ses fontaines, ses statues, ses guérites, ses balustrades, ses colonnes, ses lampadaires, sa douce lumière la nuit est un des sites les plus connus de Paris, et un de ceux qui contribuent le plus à la renommée historique de notre ville. Il n'y a que dans la grande roue qu'on ne verra pas ce gâchis paysager.

Alors, si une grande roue doit tourner à Paris, ne pourrait-elle pas aller faire un tour ailleurs, sur le bas des Champs-Élysées ou sur un site plus adapté que la Mairie devrait avoir déjà eu pour obsession de trouver ?

En adoptant ce projet de délibération, vous prenez le risque d'installer place de la Concorde, pendant au moins un an et demi, une machinerie de fer et d'ampoules qui n'y a pas sa place. C'est une responsabilité, une erreur et un pied de nez à la qualité esthétique et urbaine de la Ville de Paris que nous refuserons de prendre.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plus de dix ans, la grande roue de la Concorde s'installe dès le mois de novembre pour les fêtes de fin d'année, place de la Concorde, au bout du jardin des Tuileries.

En 2015, la Ville de Paris a lancé un appel à projets pour une convention d'occupation du domaine public prévue pour une durée de six ans, pour l'occupation du site par la grande roue et ses structures annexes constituées de trois points de vente.

La convention d'occupation était prévue initialement pour une durée de six mois par an, à l'exception de l'année du 2015-2016, pour laquelle la durée d'exploitation devait atteindre huit à dix mois, en raison de l'organisation par la France de l'Euro 2016. C'est pourquoi la Ville a lancé en 2015 un appel à projets qui a été déclaré infructueux, car les deux projets proposés n'ont pas été jugés viables.

Un nouvel appel à projets va être lancé et, en attendant, on nous propose une convention d'occupation du domaine public de courte durée avec l'opérateur actuel qui est la société "Fêtes Loisirs" pour l'installation et l'exploitation de la grande roue et des trois points de vente, dont j'ai déjà parlé, place de la Concorde devant l'entrée du jardin des Tuileries, à un emplacement où c'est complètement inapproprié du point de vue de la perspective et de la qualité architecturale, comme vient de le rappeler notre collègue.

Certes, la redevance prévue est plus favorable pour la Ville, puisque c'est une redevance de 1,2 million d'euros pour la grande roue et 45.000 euros pour les trois structures de vente.

Cette décision soulève plusieurs réserves de la part des élus écologistes.

Tout d'abord, le projet de délibération mentionne que la grande roue crée une animation festive et visuelle pour les nombreux Parisiens et Franciliens. Visuelle, nous avons déjà dit ce que nous en pensions car cela casse complètement la perspective. D'autre part, nous nous demandons si c'est la proposition la plus intéressante que l'on puisse faire aux Parisiens et aux Parisiennes pour les fêtes de fin d'année.

D'ailleurs, j'aimerais saluer à ce propos la parade du 1er janvier qui a permis de piétonner les Champs-Élysées, donc ce 1er janvier 2015, et qui, à mon avis, était un spectacle tout à fait réussi, qui permettait de faire respirer cet endroit et en même temps était vraiment festif.

Pour rappel, le prix de cette attraction reste élevé : c'est un prix de 10 euros et cela ne s'adresse pas à toutes et à tous. Cependant, on peut quand même rappeler qu'il y a un effort fait pour emmener des enfants des centres sociaux à prix moindre.

Enfin, il faut rappeler les relations difficiles de la Ville de Paris avec le responsable de la société, avec lequel nous avons eu par le passé des difficultés pour lui faire démonter la grande roue dans les délais prévus, ce qui est très gênant puisque c'est quand même le domaine public. Qu'allons-nous faire ? Nous allons lui proposer de disposer de plus de temps cette année et de pouvoir installer une roue plus grande. Compte tenu des quelques évolutions qu'il y a eu, c'est-à-dire le fait que les tarifs soient préférentiels pour les enfants, les centres sociaux, et que la redevance perçue par la Ville a quand même augmenté, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à nouveau aux deux intervenants précédents.

En effet, nous avons souhaité lancer un appel à projets pour l'installation de cette grande roue - qui est à Paris depuis 2000, le précédent marché se terminant en février 2015 - pour les deux prochaines années. L'appel à projets aurait pu être renouvelable, avec un format exceptionnel pour la saison 2015-2016 afin d'intégrer la grande roue dans les animations de l'Euro 2016, mais vous y avez fait mention.

Malheureusement, l'appel à projets a dû être déclaré sans suite. Vous avez cité, Eric AZIÈRE, un certain nombre de modifications. Je regrette d'ailleurs que vous ne les preniez pas au sérieux parce qu'en effet, quand il s'agit de l'insuffisance des offres financières, cela répond à l'un des reproches que vous nous faites régulièrement sur la bonne gestion des deniers publics. Vous ne pouvez pas, là, nous reprocher de ne pas être suffisamment exigeants avec ceux qui répondent à nos marchés. En l'occurrence, au moins l'une des deux offres était en deçà de nos attentes financières.

Quant à l'insuffisance d'éléments techniques, cela avait une conséquence très concrète : il fallait des travaux importants de voirie sur la place de la Concorde pour installer une grande roue à nos frais, c'est-à-dire de faire des dépenses supplémentaires.

Bref, l'appel à projets a dû être déclaré sans suite et, en même temps, nous souhaitons une grande roue dès cet hiver et pour l'Euro 2016. A partir de là, le calendrier s'impose à nous, c'est-à-dire que nous devons pouvoir engager, négocier une occupation temporaire du domaine public avec l'opérateur actuel. Cela dit, nous lançons une mise en concurrence par le biais d'un nouvel appel à projets qui doit être lancé dès cet automne pour la saison 2016-2017 et les saisons suivantes, en améliorant le cahier des charges pour que nous puissions avoir des candidats, je l'espère en nombre, qui répondent à nos attentes. Si ce n'est pas le propriétaire de la grande roue actuelle qui le remporte, il faudra démonter cette roue. Ce n'est pas grave, c'est ainsi. En tout cas, l'appel à projets et la mise en concurrence seront lancés dès cet automne. Vous y serez associés, je le souhaite.

Concernant la redevance, elle s'élèvera à 1,2 million d'euros pour cette année, contre, je le rappelle, 500.000 euros les années précédentes, auxquels s'ajouteront 45.000 euros pour les stands qui accompagnent la grande roue. C'est une augmentation très sensible, dont une partie relève de l'augmentation de la durée de la présence de la grande roue, mais pas uniquement. Il y a aussi une augmentation très nette de la redevance, y compris en raison de l'augmentation de la taille de la roue qui nous a été proposée par l'occupant actuel de la grande roue.

Je terminerai en vous disant deux choses.

D'abord, je me permets simplement de noter que, comme le marché de Noël, il s'agit d'un événement ou d'une attraction populaire. Nous souhaitons qu'il y ait dans le cœur de Paris, y compris sur les Champs-Élysées et y compris place de la Concorde, des attractions populaires comme le marché de Noël où la grande roue, et nous l'assumons pleinement.

Ensuite, j'admets des avis esthétiques sur la présence d'une grande roue à cet endroit-là de Paris. Je ne partage pas ces avis esthétiques, mais ils sont libres, à l'appréciation de chacun. En revanche, je peux vous dire que ce que je trouve plus regrettable pour la beauté de la place de la Concorde, c'est lorsque nous faisons une journée sans voitures et qu'il y a quand même des voitures. En termes d'atteinte à la beauté de cette place ou de la perspective, je trouve que la présence abusive des voitures place de la Concorde, ou même sur les Champs-Élysées, est nettement plus néfaste pour la beauté du paysage que la grande roue.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 36).

2015 DICOM 14 - Fixation d'un tarif de redevance pour l'installation temporaire d'activités circassiennes sur la plaine de Jeux de Bagatelle (16e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DICOM 14 relatif à la fixation d'un tarif de redevance pour l'installation temporaire d'activités circassiennes sur la plaine de Jeux de Bagatelle.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

D'ailleurs, l'intitulé n'est pas très bon parce que ce n'est pas "fixation d'un tarif", mais "autorisation de l'installation temporaire d'activités circassiennes". C'est cela la question. Le tarif est certes important, mais il s'agit aujourd'hui de savoir si l'on donne notre accord pour l'installation d'un cirque sur ce terrain de jeux habituellement laissé aux enfants et aux sportifs du 16e arrondissement, ou si, au contraire, on lui donne d'autres activités. D'ailleurs, je peux vous assurer, l'on aime beaucoup le cirque dans le 16e arrondissement. C'est rappelé dans l'exposé des motifs. Nous avons déjà la pelouse de Saint-Cloud où nous accueillons des cirques. Récemment, on a eu aussi le cirque Romanes au square Parodi. Et maintenant, on va avoir un nouveau cirque. Je ne suis pas certain que les autres arrondissements en aient autant. Peut-être n'aiment-ils pas le cirque ? Peut-être que les arrondissements de gauche n'aiment pas le cirque ?

En tout cas, dans le 16e arrondissement, on nous en propose beaucoup ! Mais dans le 16e arrondissement, on aime aussi le sport. On a beaucoup d'emplacements pour le sport spectacle, mais aussi 170.000 habitants qui font du sport. Ils en font beaucoup et ils en font à Bagatelle.

Cette installation d'un cirque pendant une certaine durée va supprimer 61 créneaux scolaires, 91 créneaux associatifs. On nous dit que l'on va trouver d'autres solutions. J'ai toujours du mal à comprendre. Je croyais que tous les créneaux étaient pris. C'est intéressant de savoir s'il y a d'autres créneaux disponibles parce que beaucoup d'associations et beaucoup de jeunes le demandent. S'il y a des créneaux disponibles, il faut leur donner. Ce n'est pas la peine d'attendre.

On voit bien que le cirque, c'est bien, mais cela va se faire au détriment des sportifs et des enfants du 16e arrondissement. Soit à punir le 16e arrondissement, cela ne me paraît pas très logique.

On n'a rien contre le Cirque du soleil. Il faudrait peut-être attendre que d'autres espaces se libèrent pour les installer. Cela va par ailleurs poser le problème d'un précédent. A partir du moment où un premier cirque s'installe à Bagatelle, demain vous aurez une deuxième demande, puis une troisième. Vous le savez très bien. C'est pour cela que nous voterons contre.

Vous parlez beaucoup de démocratie locale : c'est bien, on y est tous sensibles. Mais la démocratie locale, c'est aussi écouter l'avis des habitants, écouter l'avis des maires. M. GOASGUEN a déjà donné un avis négatif sur cette installation. C'est pour cela que nous voterons contre cette proposition.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - L'occasion est trop belle, pourtant. Comme nous sommes pris par le temps, je me concentrerai uniquement sur l'accueil du Cirque du soleil, non pas sur l'adhésion, l'enthousiasme des élus du 16e arrondissement sur l'arrivée de cirques dans leur arrondissement.

Le Cirque du soleil est un acteur internationalement reconnu des arts circassiens. Il a demandé à la Ville de Paris de trouver un site parisien pour compenser la perte de l'espace qu'il occupait tous les deux ans sur l'Ile Seguin, à Boulogne, et qui est aujourd'hui entrée en phase d'aménagement.

Nous souhaitons répondre favorablement à cette demande, dès lors que les tournées du Cirque du soleil sont aujourd'hui internationales. Les plus grandes capitales du monde accueillent ce type de très grosse production circassienne. Nous souhaitons que Paris puisse continuer à accueillir le Cirque du soleil.

En général, l'espace dévolu aux cirques à Paris est plutôt dans le 12e arrondissement, Madame la Maire du 12e arrondissement, notamment sur la pelouse de Reuilly, dans le bois de Vincennes. Mais cet espace est déjà occupé par quatre cirques chaque année et il n'était pas possible d'y implanter le Cirque du soleil. Nous avons étudié trois sites dans le bois de Boulogne : la pelouse de La Muette, la pelouse de Saint-Cloud ou la plaine de Jeux de Bagatelle. C'est cette dernière qui a été retenue parce que disposant d'un espace suffisamment important.

La plaine de Jeux de Bagatelle, vous l'avez dit, est un espace géré par la DJS. Au cours de la période hivernale pendant laquelle le cirque va s'implanter, l'utilisation des espaces par des clubs sportifs ou des groupes scolaires est nettement plus limitée. Bien sûr, il y aura une coordination avec la DJS et le Rectorat pour déplacer des créneaux associatifs. En outre, l'installation du Cirque du soleil n'impacte que 6 terrains de jeux sur les 16 que compte le site.

Pourquoi c'est d'abord un projet de délibération tarifaire ? Parce qu'il ne s'agit pas de créer un précédent qui serait amené à se reproduire, mais cette occupation a bien vocation à être exceptionnelle. D'ailleurs, les tarifs qui

sont proposés, le montant de la redevance est très élevé, ce qui devrait avoir un effet dissuasif pour d'autres opérateurs qui seraient intéressés. Vous pouvez être rassurés sur ce point. Il s'agit bien d'une occupation à caractère exceptionnel.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DICOM 14).

2015 DPA 38 - Musée de la Libération et entrée des Catacombes - Déplacement dans les Pavillons Ledoux (14e) - Objectifs, modalités de réalisation, autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 38 relatif au musée de la Libération et entrée des catacombes. Déplacements dans les pavillons Ledoux.

La parole est à Mme Marinette BACHE, puis à M. François-David CRAVENNE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le premier adjoint, chers collègues, il est des projets de délibération qui font un vrai plaisir et qu'on ne peut passer sans les souligner. C'est pour moi vraiment le cas de celui-ci.

Actuellement, ce double musée, - musée du Général Leclerc et de la Libération de Paris et musée Jean Moulin - est extrêmement mal situé sur le jardin Atlantique dans le 15e arrondissement, coincé entre une dalle et un accès de parking. Y accéder relève du jeu de piste.

C'est fort regrettable, car la qualité de cet établissement est certaine, consacré qu'il est, d'une part à la Libération de Paris, et en particulier à l'un des chefs les plus éminents de la France libre, le maréchal Leclerc, d'autre part, à celui qui fut le premier président du Conseil national de la Résistance, le Préfet Jean Moulin.

Nous étions, je crois, nombreux à aspirer à un emplacement plus visible, je dirais plus digne, pour la mémoire de cette période de l'histoire de notre pays. Voilà qui va être fait, puisque par ce projet de délibération il est proposé de reloger ce musée dans les pavillons Ledoux, place Denfert-Rochereau. A tout point de vue, j'apprécie cette décision et saisis l'occasion pour féliciter tous ceux, élus et administratifs, qui ont travaillé à ce déménagement.

D'abord, les pavillons Ledoux, ancienne porte de la barrière d'Enfer, une architecture magnifique, d'une grande valeur patrimoniale, et des bâtiments néoclassiques qui méritent la restauration qui sera effectuée à cet effet. Personnellement, mais cela peut être affaire de goût, je trouve que le musée de la Libération a droit à mieux qu'une relégation dans un immeuble de béton au-dessus de la gare Montparnasse.

Ensuite, la localisation. Comment faire plus sens ? A la fois dans le prolongement de l'avenue du Général Leclerc, qui reste dans nos mémoires celle parcourue par la 2e DB un certain 25 août, et sur l'avenue du Colonel Rol-Tanguy, chef de l'insurrection parisienne.

J'ajouterai que c'est au sous-sol d'un de ces pavillons qu'était installé le poste de commandement de l'état-major FFI durant ces journées historiques.

Je me réjouis donc que cette évidence se concrétise. C'est à cet endroit que l'on devait installer ce musée de la Ville de Paris.

Ce projet, conduit nécessairement dans une grande concertation avec la DRAC et la Préfecture de police, sera bien évidemment l'occasion de permettre d'autres améliorations. D'abord le site des catacombes, dont l'entrée se situe au 1, avenue du Colonel Rol-Tanguy, sera modernisé, son accueil sera amélioré. Rappelons que cet ossuaire situé dans d'anciennes carrières attire 300.000 visiteurs par an.

Ensuite, le musée proprement dit. L'emménagement dans ce nouveau site permettra l'installation d'une nouvelle muséographie moderne, intégrant les possibilités qu'offrent les outils multimédias. Ce que nous ne pouvons qu'apprécier, puisque ce cadre permettra d'augmenter la fréquentation.

Les travaux sont prévus en deux étapes. La première phase doit permettre l'ouverture du musée pour le 25 août 2019, 75ème anniversaire de la libération de Paris. La mise en accessibilité du poste de commandement de Rol-Tanguy ne sera possible qu'en 2022.

Au moment de terminer cette intervention, permettez-moi d'avoir une pensée pour notre ancienne collègue, Odette CHRISTIENNE, qui a beaucoup œuvré pour la mémoire de cette période et qui était élue de ce 14e arrondissement où le musée va trouver naturellement sa place. Je sais combien elle appréciera que la mémoire de la Résistance et celle de la Libération de Paris trouvent un écrin mérité.

Merci, Monsieur le premier adjoint.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. François-David CRAVENNE.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une fois de plus, à travers ce projet de délibération, je veux, au nom des élus républicains, dénoncer le comportement de l'Exécutif. Cet Exécutif qui n'a à la bouche que les mots dialogue local et démocratie de proximité. Malheureusement, ce ne sont que des mots. Pour paraphraser un fameux slogan, "Paris-(Hi)dalgo, c'est le poids des mots, le choc de l'écoute zéro !". Place à la politique du fait accompli !

A de trop nombreuses reprises, la Maire de Paris impose sa vision centralisatrice, contrairement d'ailleurs à ce qu'elle a osé dire dimanche sur "Europe 1". En effet, tout se décide dans le bureau de la Maire et de son équipe, qui au lieu de proposer ou de dialoguer, dicte, oblige, commente, ordonne, martèle aux mairies d'arrondissement, sans aucune communication ni dialogue.

La délocalisation du musée de la Libération du 15e au 14e arrondissement en est l'illustration parfaite. L'idée qui a présidé à ce déménagement peut se défendre, mais enfin, est-ce normal de ne prévenir aucune instance locale, et surtout par les mairies d'arrondissement ?

En l'occurrence, le maire du 15e arrondissement où siège l'actuel musée n'a jamais été informé de son départ ! C'est inadmissible !

Les élus de tous bords ne devraient-ils pas être associés à une décision qui va coûter près de 20 millions d'euros aux Parisiens, 16,5 pour l'aménagement plus le coût du déménagement ? N'y a-t-il pas dépense plus urgente en faveur de nos concitoyens ? Ne pouvait-on pas aménager, pour un très moindre coût, le site actuel de Montparnasse en le modernisant et en le rendant plus visible et accessible ?

Enfin, que va devenir ce site de Montparnasse ? Là encore, nous ne savons strictement rien. Nous sommes obligés de quémander des informations hors mairie, comme auprès de la S.N.C.F. qui nous a révélé récemment que l'Exécutif lui avait proposé d'acheter les locaux actuels du musée. Je précise pour votre complète information, car la mairie prend bien soin de nous cacher cela, que l'opérateur ferroviaire a vite donné une très claire fin de non-recevoir.

Je le répète, Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les adjoints, cessez une fois pour toutes de clamer en permanence votre sens de la concertation, de l'écoute et de la transparence, puisque vous êtes totalement incapables d'appliquer sur le terrain vos trop jolis concepts.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Marinette BACHE et François-David CRAVENNE pour vos interventions, c'est un très beau projet de délibération que celui qui nous permet d'engager le déménagement du musée de la Libération dont le nom complet d'ailleurs est "musée du Général Leclerc et de la Libération de Paris - musée Jean Moulin". J'insiste parce que nous devons conserver la totalité de ce nom en raison des legs et obligations résultant de ces legs.

L'opération est estimée à un peu plus de 16 millions d'euros, c'est l'une des opérations majeures du grand plan de rénovation des musées municipaux, à hauteur de 100 millions d'euros, annoncé par la Maire de Paris il y a deux

semaines. D'ailleurs, l'État nous a fait savoir que cela l'intéresserait de participer et soutenir cette opération du côté du ministère de la Défense notamment.

L'objectif est bien de redonner au musée de la Libération la visibilité qu'il mérite et d'améliorer considérablement les conditions d'accueil des visiteurs, tant d'ailleurs du futur musée de la Libération Jean Moulin que des catacombes, puisque le site bénéficiera de la même entrée.

J'ai déjà eu l'occasion de dire, Monsieur CRAVENNE, que l'intérêt de ce musée, l'intérêt de ce programme, vaut mieux que quelques patriotismes d'arrondissement, quel que soit l'arrondissement concerné.

La situation sera nettement préférable pour le musée dans ce nouveau site que dans le site actuel qui est un espace confiné, conduisant à une faible fréquentation, alors même que l'ensemble des autres musées de la Ville voit sa fréquentation augmenter.

Par ailleurs, le nouveau site, d'un point de vue historique, est tout à fait pertinent puisqu'il s'agit, comme Marinette BACHE l'a dit tout à l'heure, de l'ancien PC du colonel Rol-Tanguy, chef des FFI. Ce nouveau site est également plus visible et accessible au carrefour Denfert-Rochereau et se situera face à l'entrée des catacombes, ce qui permettra, je l'espère, de pouvoir conquérir un public nouveau.

J'ajoute que les associations d'anciens combattants soutiennent ce déménagement.

Enfin, dernier élément, sur la concertation d'abord, j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises aux élus du 15e arrondissement et au maire du 15e arrondissement, ce n'est pas parce que vous n'êtes pas d'accord avec la décision qu'il n'y a pas eu d'information.

J'ajoute un dernier point, Monsieur CRAVENNE, qui est un simple rappel démocratique, ce déménagement, avec y compris la destination du nouveau musée de la Libération-Jean Moulin, était dans le programme d'Anne HIDALGO en 2014. Je ne vois pas trop quel meilleur respect de la démocratie il existe que de respecter nos engagements de campagne électorale, dès lors qu'Anne HIDALGO a remporté cette campagne électorale.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - 2 millions de concertés, cela fait beaucoup !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 38).

2015 SG 57 - DLH - Subvention (150.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association YES WE CAMP.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, le projet de délibération SG 57 - DLH relatif à l'attribution d'une subvention et convention annuelle d'objectifs avec l'association YES WE CAMP ayant été retiré, nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Rappel au règlement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 52 de l'Exécutif est relatif à la mise en place d'un plan pour l'égalité réelle pour les Outre-mer...

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Trente secondes pour un rappel au règlement titre : article 12 de notre règlement intérieur. Vous venez de dire qu'il y a un projet de délibération qui vient d'être retiré, le SG 57 - DLH, cet article 12 prévoit que les vœux qui sont présentés, préalablement examinés par les commissions compétentes, sont présentés ensuite au Conseil de Paris, s'il a été retiré, alors qu'il apparaissait en plus sur l'ordre du jour qui a été diffusé. Pouvez-vous en donner la raison au Conseil s'il vous plaît ?

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Ce n'est pas le vœu qui a été retiré, Monsieur, c'est le projet de délibération. Cher collègue, il se trouve qu'il y avait un vœu qui y était rattaché, mais c'est le projet de délibération qui est retiré lui-même.

Nous passons maintenant à l'examen...

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la mise en place d'un plan pour l'Egalité réelle pour les Outre-mer.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Calmez-vous !

Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 52, déposé par l'Exécutif, relatif à la mise en place d'un plan pour l'égalité réelle pour les Outre-mer.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour la présentation de ce vœu. Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, ce vœu de l'Exécutif sera très bref. Il a une petite particularité, il ne s'agit pas là de modifier un projet de délibération, mais bien d'un engagement que nous avons pris, que la Maire de Paris a pris, puisque comme l'indique les considérants de ce vœu, il s'agit d'une demande formulée par le Conseil représentatif des Français d'Outre-mer, son président Patrick KARAM, qui d'ailleurs, je le crois, est présent dans le public, que je salue pour sa présence.

Lors de cette convention, nous avons pris l'engagement de déposer un vœu de soutien au C.R.E.F.O.M., et notamment de soutenir le souhait du Président de la République, exprimée en 2014, lors du dîner annuel de ce même C.R.E.F.O.M. à l'Hôtel de Ville, ici même, et qui a été réitéré en mai 2015, lors de son déplacement en Guadeloupe et en Martinique, à savoir corriger les retards structurels des régions ultra-marines en termes économiques et sociaux, en tenant compte de leur spécificité historique et de leur réalité socioculturelle dans la détermination des critères applicables aux interventions des pouvoirs publics.

Il s'agit donc de quantifier et de déterminer précisément ces retards et leur nature en matière de dynamisme économique, d'emploi, de problèmes sanitaires et sociaux, ou encore de logements et de sécurité, pour y engager des moyens correctifs au-delà de l'égalité formelle avec les autres collectivités territoriales de la République, et donc d'appliquer dans un plan mesurable des mesures relevant de discriminations positives, en tout cas permettant d'accéder à une égalité réelle de vie de nos compatriotes ultra-marins.

Une mission parlementaire en ce sens a été confiée le 17 juin dernier par le Premier ministre à Victorin LUREL, sous la responsabilité de la Ministre parisienne George PAU-LANGEVIN.

Il est également demandé à Victorin LUREL de définir les voies et moyens pour aboutir à cette égalité réelle au niveau économique et social entre les Outre-mer et l'hexagone.

Pourquoi Paris devrait prendre position par ce vœu ? Tout simplement parce que Paris est directement concerné par ce sujet en raison du nombre important de Parisiennes et de Parisiens, mais également d'agents de la Ville et du Département de Paris, qui sont originaires de l'Outre-mer et la Ville ne peut que soutenir ce projet et s'impliquer en faveur de sa réussite.

C'est un vœu de l'Exécutif qui, avec conviction, rappelle ces valeurs fondamentales d'égalité réelle.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Nathalie FANFANT, pour une explication de vote.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre position par rapport à ce vœu que nous trouvons assez surprenant, premièrement, j'ai du mal à comprendre pourquoi l'Outre-mer est systématiquement présenté sous un angle négatif.

Vous nous expliquez que le P.I.B. est très faible. Effectivement, je voudrais vous rappeler que le P.I.B. des Antilles françaises par habitant est parmi les plus élevés dans la Caraïbe, il faut quand même mettre les choses en perspective. C'est pareil pour la Guyane dans sa zone géographique. C'est pareil pour la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna dans leur zone économique, et pareil pour la Polynésie dans son environnement régional.

Donc, déjà j'aimerais bien que, pour une fois, on puisse présenter l'Outre-mer sous un jour positif.

Le déficit de logements et l'habitat insalubre. Je voudrais rappeler que Nicolas SARKOZY avait confié une mission à Serge LETCHIMY, président de la région Martinique, et qui a rendu un parfait rapport sur cette question, puisqu'il est lui-même urbaniste de formation et que Nicolas SARKOZY a tenu compte des observations de Serge Letchimy et a mis en place des mesures pour l'habitat insalubre.

Le taux de délinquance présenté ici comme étant parmi les plus élevés de France dans certains territoires, c'est certainement en proportion et en nombre, puisque je vous rappelle que la Martinique ou la Guadeloupe ont plutôt 400.000 habitants chacune, et qu'il faut mettre les choses en perspective.

Encore une fois, je constate que M. KARAM nous prend en photo et nous filme, c'est très gentil à lui de nous porter autant de considération, merci, mais il y a déjà des caméras dans la salle, Monsieur KARAM.

Par ailleurs, sur la prise en compte des spécificités des territoires d'Outre-mer, je rappelle que l'Union européenne a mis en place des mesures depuis 1999, mais qui avait été évoquées depuis 1957, pour la création du statut de région ultra périphérique, et c'est fait justement pour rattraper tous les retards constatés dans tous les domaines, autant le domaine économique que social. Donc je ne vois pas pourquoi il faudrait encore une fois rappeler ici que rien n'a été fait alors que ce sont des décisions et des mesures qui sont prises au plus haut niveau.

Pour mesurer cela, il y a des organismes, notamment l'organisme national qu'on appelle l'I.N.S.E.E, à moins qu'ici on ne considère que l'I.N.S.E.E. ne fait pas un travail correct, à ce moment-là il faudra que la Ville de Paris nous dise ce qu'elle compte faire pour contrer le travail de...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame FANFANT, je vais vous demander de conclure.

Mme Nathalie FANFANT. - Je n'ai pas fini, vous me laissez parler, s'il vous plaît.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, il y a un temps de parole, qui est de deux minutes que vous avez déjà largement dépassé !

Mme Nathalie FANFANT. - Eh bien, merci de m'avoir accordé un plus de temps. Ce sont toutes ces raisons qui font que nous voterons, bien évidemment, contre ce vœu de l'Exécutif qui présente l'Outre-mer sous un mauvais jour.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 295).

Rappel au règlement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, vous avez demandé la parole pour un rappel au règlement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, nous sommes dans une Assemblée démocratique, nous sommes là pour poser des questions, l'Exécutif est là pour y répondre.

Des questions réitérées sont posées à l'Exécutif qui refuse de répondre. C'est profondément anormal et choquant.

Je vous demande une suspension de séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La séance est suspendue une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures trente-neuf minutes, est reprise à douze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Mao PENINO, adjoint).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Khaled Al-Assad.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au site archéologique syrien de Palmyre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous reprenons donc la séance avec l'examen du vœu référencé n° 53, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Khaled Al-Assad.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Mes chers collègues, il s'agit d'un vœu très douloureux et j'aimerais vraiment qu'il y ait, Monsieur BOURNAZEL, Monsieur de FROMENT... C'est un vœu qui concerne la Syrie, et je pense que vous y serez sensibles, si vous voulez bien vous asseoir.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur GIRARD, vous avez la parole, allez-y.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Mais pour la mémoire d'un homme comme celui-là, je n'ai pas envie que ce soit abîmé.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous voudrions avoir la réponse.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous n'avez pas à nous couper la parole, c'est M. GIRARD qui a la parole et lui seul. Merci.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - C'est un vœu pour une dénomination d'un ou plusieurs lieux à la mémoire de Khaled Al-Assad, archéologue syrien, spécialiste de Palmyre, décapité par les troupes de Daech le 18 août 2015.

Considérant que l'horreur de cet assassinat, acte terroriste d'une violence inouïe, a bouleversé la communauté internationale et nos consciences, et appelle une réaction,

Considérant que des liens profonds unissaient Khaled Al-Assad à la France, en particulier grâce à sa longue collaboration avec l'Institut français du Proche-Orient, anciennement Institut français d'études arabes de Damas, et par ses publications importantes en langue française dans le domaine de l'archéologie, notamment "Nouvelles découvertes archéologiques en Syrie" éditées pour la première fois en 1980,

Considérant que la préservation du patrimoine est d'une importance fondamentale en particulier pour la France qui s'implique dans la préservation du patrimoine historique, Monsieur CONTASSOT, à travers le monde,

Considérant notamment - il est mort, vous savez - que la direction de l'UNESCO, dont la Ville de Paris accueille le siège, a exprimé clairement son indignation face à l'assassinat de Khaled al-Assad et des crimes perpétrés par Daech,

Considérant qu'il est essentiel pour la Ville de Paris de perpétuer la mémoire des actions exemplaires de femmes et d'hommes de conviction et de bravoure,

Considérant que la création contemporaine cherche en permanence à rapprocher les disciplines et que les monuments antiques dont de très importants ont été découverts par Khaled al-Assad, constituent une source d'inspiration pour nombre d'artistes, cinéastes, photographes, plasticiens et peintres,

Considérant que dans le 4e arrondissement, la Cité Internationale des Arts constituerait un lieu adapté pour perpétuer la mémoire de Khaled al-Asaad, en raison de l'apport de l'architecture aux artistes du monde entier et en raison du caractère cosmopolite partagé par cette institution et par le site de Palmyre, souvent qualifié de carrefour des civilisations antiques.

Sur ma proposition et celle des élus du groupe Socialiste et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu qu'un espace au sein de la Cité Internationale des Arts soit dénommé Khaled al-Assad.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je croyais qu'on présentait également le vœu n° 54.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Si vous le souhaitez. C'est Fadila MÉHAL. Je vous en prie.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez bien que la destruction des symboles culturels fait partie intégrante de la stratégie de propagande du groupe Etat islamique en tant qu'enjeu civilisationnel.

Vous le saviez aussi, selon l'O.N.U., plus de 300 sites historiques syriens ont été endommagés, détruits, pillés depuis le début du conflit syrien par les différentes parties prenant part au conflit. Il en est ainsi de la destruction d'une partie du site archéologique préislamique de Palmyre, dont le temple de Bêl et celui de Baalshamin.

On a déjà évoqué, le courage de l'ancien directeur du site de Palmyre, Khaled al-Asaad, ainsi que celui de sa famille, dont le fils Walid al-Asaad, successeur à la direction du site, a permis la mise à l'abri de milliers de trésors archéologiques exposés dans le musée du site. L'évacuation s'était faite jusqu'aux dernières heures qui ont précédé la chute de la ville aux mains du groupe islamique.

Ce courage, il l'a payé de sa vie. C'est vrai que Khaled al-Assad a souhaité jusqu'au bout et au péril de sa vie protéger les trésors archéologiques du site de Palmyre.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDI-MODEM souhaite que la Ville de Paris condamne avec la plus grande fermeté, avec la plus grande solennité l'assassinat de Khaled al-Assad. Qu'un hommage culturel de la Ville lui soit rendu en associant l'ensemble des victimes du groupe Etat islamique sur le site de Palmyre depuis la prise de la ville de Tadmor. Enfin, que le Département d'histoire, d'architecture et d'archéologie de Paris puisse mettre à leur disposition son expertise et ses moyens afin d'appuyer et de faciliter dans la mesure du possible toute initiative visant à protéger le patrimoine syrien et irakien, notamment auprès des chercheurs et universitaires ayant trouvé refuge à Paris, mais également dans le cadre des propositions et mesures qui seront prises par le Président-directeur général du Louvre Jean-Luc MARTINEZ.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour répondre aux deux intervenants.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Christophe GIRARD et à Fadila MÉHAL ainsi qu'au groupe Socialiste et au groupe UDI-MODEM de nous donner l'occasion de condamner une nouvelle fois avec la plus grande fermeté à la fois les crimes d'une violence bouleversante commis à l'encontre du peuple syrien depuis le début du conflit mais aussi les exactions envers le patrimoine historique, culturel et archéologique syrien d'une valeur inestimable, exactions commises par les troupes du groupe dit Etat islamique.

Le site de Palmyre, joyau archéologique partiellement détruit ces derniers mois, est devenu l'emblème de la lutte du peuple syrien pour la préservation de son patrimoine. La destruction de notre héritage culturel commun, dont de nombreux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, est évidemment inacceptable.

L'engagement dont fait preuve la société civile face à la mise en danger de son patrimoine témoigne d'une immense bravoure. Vous l'avez dit, l'archéologue Khaled al-Assad, ancien directeur des antiquités de Palmyre sauvagement assassiné par ce même groupe dit Etat islamique, s'est engagé au prix de sa vie pour la préservation du patrimoine de son pays. Il mérite qu'il en soit évidemment honoré et son travail jusqu'aux dernières heures avant la prise de Palmyre par l'Etat dit islamique a permis la mise à l'abri de nombreux trésors archéologiques du site grâce à lui.

Evidemment, je suis tout à fait favorable, en lien avec mes collègues Catherine VIEU-CHARIER mais aussi Patrick KLUGMAN, à rendre cet hommage que vous nous proposez à cet archéologue devenu le symbole de la protection du patrimoine historique syrien.

Je pense, Christophe GIRARD, que la Cité Internationale des Arts, située dans le 4e arrondissement, semble être un lieu tout à fait adapté et hautement symbolique pour héberger la mémoire de cet homme de conviction.

Par ailleurs, une participation de la Ville à la mission confiée par le président de la République au président du Louvre, Jean-Luc MARTINEZ, pour réfléchir à la sauvegarde du patrimoine syrien et irakien, est tout à fait envisageable, évidemment dans la limite de nos moyens et compétences bien sûr.

Mais c'est un engagement que je trouve aussi tout à fait positif. Ce sera donc un avis favorable de l'Exécutif pour ces deux vœux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 53, déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 296).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 54, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 297).

Les deux vœux sont adoptés à l'unanimité !

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'Institut des Cultures d'Islam.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'avenir de l'Institut des Cultures d'Islam.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 55 et 56, déposés par les groupes SOCA et GEP, relatifs à l'Institut des cultures de l'Islam.

Je donne la parole successivement à M. Eric LEJOINDRE, puis à M. Pascal JULIEN, pour 2 minutes chacun.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Quelques mots seulement pour présenter ce vœu, voté unanimement par le Conseil du 18^e arrondissement, qui concerne l'Institut des cultures d'Islam, structure particulièrement appréciée dans le 18^e arrondissement.

Je ne vais pas intervenir sur le fond du sujet, chacun sait que les discussions sont en cours quant au projet pour le second site dans ses deux dimensions, à la fois culturelle pour ce qui est de la partie publique, et culturelle pour ce qui est de la partie privée.

C'est un projet important pour le 18^e arrondissement, c'est pourquoi ce vœu propose que toute évolution du projet fasse l'objet d'une concertation avec l'ensemble de ses acteurs. Je pense que c'est indispensable pour que nous arrivions à aboutir à un projet qui rassemblera largement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Madame la Maire, votre réponse écrite à la question que je vous avais posée en juillet dernier fait une fois de plus l'éloge de l'Institut des cultures d'Islam. Ce, sans mentionner le moindre dysfonctionnement de ce qui en fonde le caractère, à savoir la cohabitation de deux espaces, culturel et cultuel.

Vous a-t-on jamais entendu reprocher quoi que ce soit à ce côtoiement conforme à la lettre et à l'esprit de la loi de 1905 ?

Non, alors pourquoi casser la dynamique de l'ICI auquel vous ne reprochez rien ? Pas pour un motif budgétaire, votre réponse écrite n'en souffle mot. Le seul argument qu'elle invoque est un peu court et le problème du mur mitoyen, réglé depuis longtemps.

Votre revirement surprend par sa brutalité car, le 15 janvier dernier, inaugurant une exposition, votre premier adjoint promettait l'achèvement du site Barbès, comme prévu d'ailleurs au programme d'Anne HIDALGO et d'Eric LEJOINDRE, et du mien aussi. Car l'I.C.I. est un seul projet homogène réparti sur deux sites : Stephenson en activité, Barbès prêt à construire. La cohérence d'ensemble repose sur une volonté de partage - défi humaniste ô combien précieux depuis les attentats de janvier - avec des salles d'exposition offrant une approche libre et laïque des cultures d'Islam et une autre permettant aux musulmans du quartier de pratiquer leur culte sur un mode reconnu par la République.

Les fidèles traversent l'espace culturel tandis que les visiteurs, dont certains autant que moi sont anticléricaux et athées, empruntent le même escalier que celui menant à la salle de prières. Lutter contre les préjugés, croiser les regards d'artistes et de religieux, dialoguer, fraterniser au-delà des différences, c'est tout cela que l'I.C.I. veut développer sur le site Barbès et c'est cela que vous voulez casser. Pourquoi n'avez-vous pas le courage d'achever ce beau projet voulu par l'unanimité des groupes politiques de notre Assemblée ? Que craignez-vous ? Les critiques de quelques intégristes religieux ou laïques ? Que des pressions moralistes s'exercent sur la programmation culturelle ? Ou bien que l'actuelle coexistence heureuse puisse un jour mal tourner ?

Si c'est cela, dites-le donc et parlons-en avant toute funeste décision ! Notre demande première est que vous terminiez le projet existant qui ne demande qu'à vivre. Au cas où vous nous débouteriez sur ce point, voici la deuxième : que toute délibération modifiant le projet initial soit précédée d'une concertation digne de celle qui avait accompagné la gestation de l'I.C.I.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe les Républicains.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à ces deux vœux - j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire - en effet, il y a un changement de position de l'Exécutif, de la Maire de Paris et de moi-même qui sera proposé aux élus du 18^e arrondissement, aux habitants du 18^e arrondissement ainsi qu'aux principaux acteurs concernés. J'indique d'entrée que je suis favorable à la demande d'Eric LEJOINDRE et à votre deuxième demande, à savoir qu'avant toute décision définitive il puisse y avoir un échange avec la population comme les principaux acteurs concernés.

Oui, il y a eu un changement de position, y compris avec ce que j'ai moi-même dit lors de l'inauguration d'une exposition réussie en début d'année 2015. Pourquoi ? Parce que nous pensons - c'est là où nous aurons quelques divergences - que nous pouvons améliorer le projet, et notamment le projet culturel, artistique, scientifique de l'Institut des cultures d'Islam.

Nous pouvons l'améliorer sans casser la dynamique. Ce n'est en aucune manière la volonté de la Maire de Paris, comme la mienne, de casser la dynamique de l'I.C.I. parce que, comme vous l'avez noté, nous-mêmes constatons la réussite à la fois du site à l'origine des préfigurations de la rue Léon, mais aussi du nouveau site définitif de la rue Stephenson qui a démontré, depuis sa création, l'importance de son travail de médiation et de mixité des publics dans le quartier de la Goutte d'Or. Ses missions sont aujourd'hui remplies, d'ailleurs de meilleure manière, tant en termes d'initiatives associatives que de politiques culturelles, artistiques, scientifiques.

En revanche, nous considérons que dans l'intérêt même de l'identité de l'Institut des cultures d'Islam, il est préférable pour le deuxième site qui sera définitif, de ne pas continuer à conjuguer dans le même bâtiment la partie cultuelle et la partie culturelle. Cela ne remet pas en cause le premier site de l'Institut des cultures d'Islam de la rue Stephenson. En revanche, je ne suis pas d'accord, ni avec vous, ni avec le président de l'Institut des cultures d'Islam, pour dire qu'intrinsèquement l'ADN de l'Institut des cultures d'Islam a vocation à être dans le même bâtiment que la partie cultuelle, à savoir la salle de prières musulmane.

Pourquoi ? Parce qu'il existe d'autres instituts culturels, établissements culturels, institutions culturelles qui ont pour but la promotion de la culture d'une religion et qui, heureusement, ne sont pas systématiquement en lien avec un lieu de culte. Je pense même que cela renforcera l'identité artistique et culturelle de l'Institut des cultures d'Islam dans sa pertinence si elle n'est pas obligatoirement liée dans le même bâtiment avec un lieu de culte. En revanche, l'engagement qui a été pris d'un deuxième site pour l'Institut des cultures d'Islam sera respecté puisque nous engagerons des travaux. La concertation dira selon quelles modalités, quels types de travaux et quelle surface.

Dans le site actuel de l'I.C.I., il y a une préfiguration, à savoir la rue Léon. Quant à l'engagement qu'il y ait bien un lieu de culte qui puisse être dans le strict respect de la loi, tant dans la lettre que dans l'esprit de 1905, nous maintiendrons cet engagement et il sera proposé au Conseil de Paris, sous un format qui sera probablement proche

de l'Institut des cultures d'Islam rue Stephenson, qu'il puisse y avoir la construction d'un lieu de culte dans un bâtiment largement plus vaste et qui respectera totalement la loi de 1905.

C'est donc un avis favorable au vœu du maire de 18^e arrondissement pour que nous débattions, évidemment avec la population, les acteurs concernés, de ce schéma que nous vous proposons. En revanche, ce sera un avis défavorable pour le vœu du groupe Ecologiste de Paris puisque les deux demandes sont contradictoires. Je suis d'accord avec la deuxième, mais pas avec la première qui nous demande de ne faire aucun changement. Vous l'avez compris : ce n'est pas la position de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous aviez quatre minutes pour répondre à deux vœux. Il n'y a aucun problème.

Explication de vote du groupe les Républicains.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, je voudrais dire qu'il y a un problème de forme puisque dans la précédente mandature ce Conseil a voté cette deuxième partie de l'Institut des cultures d'Islam et qu'il est quand même très regrettable que la Maire de Paris revienne sur une décision votée en délibération par ce Conseil. C'est un mépris de notre Conseil de Paris, des élus que nous sommes. C'est un mépris des habitants qui ont eu des réunions nombreuses de concertation pendant plusieurs mois et plusieurs années. Je souhaiterais que cette Assemblée et que les citoyens du 18^e arrondissement et de Paris puissent être respectés dans leurs choix. C'est l'aspect formel.

Sur l'aspect de fond, sur ce sujet aussi sensible, moi, j'ai toujours voté pour l'Institut. Pourquoi ? D'abord parce que c'est un bâtiment laïc et républicain. Laïc et républicain parce qu'il y a une séparation extrêmement nette, comme le prévoit la loi de 1905, entre l'aspect culturel et l'aspect cultuel.

L'aspect culturel : il y a besoin d'aller plus loin, parce que le bâtiment Léon n'est pas aux normes et ne correspond pas du tout aux besoins. Nous avons besoin d'un lieu aussi pour faire des expositions nouvelles, pour faire du soutien scolaire, pour faire monter des projets associatifs, notamment des ateliers pour enfants. Alors, il va bien falloir le faire quelque part, et donc, moi, je considère qu'il est d'intérêt général d'avancer sur ce point.

Et puis enfin, l'aspect cultuel : il faut assumer les choses. C'est séparé. Ce n'est pas la Ville, ce n'est pas l'Etat qui vont s'en occuper, c'est le culte. Et moi, je préfère, alors qu'on a connu, il y a bien longtemps dans le 18^e arrondissement, d'abord l'Islam des caves, alors qu'on a connu encore il y a quelques années, jusqu'en 2011, jusqu'à la décision du précédent Gouvernement, des musulmans qui priaient dans la rue, au mépris de leur propre culte, pour eux, et au mépris des règles les plus élémentaires de la laïcité, du respect du domaine public. Eh bien, il faut assumer que les musulmans puissent avoir des lieux pour prier dignement et être respectés dans la République. Et donc, je ne vois pas en quoi on remettrait en cause ce projet-là, si ce n'est peut-être par frilosité ou par peur d'assumer. D'assumer quoi, au fond ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai une explication de vote d'une minute de Pascal JULIEN sur le vœu d'Eric LEJOINDRE.

M. Pascal JULIEN. - Ce vœu, au fond, est très mou. Il accepte déjà le fait que l'I.C.I. sera un projet avorté. Sur le fond, il ne dit rien pour tenter de maintenir l'existant aux conditions que M. BOURNAZEL vient de dire et que, une fois n'est pas coutume, je partage complètement.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas voter pour, mais nous ne pouvons pas voter contre non plus, puisqu'il demande une concertation, comme notre propre vœu. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons, en regrettant vraiment que, dans certains cas - Musée de la Libération - on tienne ses promesses, et que dans d'autres, I.C.I., on ne les tienne pas.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 298).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le GEP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Il nous reste deux vœux à examiner avant de passer aux dossiers de Catherine VIEU-CHARIER que nous aborderons cet après-midi. Je vous propose de les aborder avant la pause du déjeuner.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la cinémathèque Robert Lynen.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 57, déposé par le groupe les Républicains, est relatif à la cinémathèque Robert Lynen.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour 2 minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de prendre la parole, permettez-moi de revenir au nom de mon groupe sur le fait que, tout à l'heure, une interruption de séance vous a été demandée pour une raison très précise : vous avez retiré de l'ordre du jour un projet de délibération, alors qu'il est inscrit encore dans le document qui nous a été remis.

C'est un projet de délibération dont on s'étonne que vous ne vouliez pas vous expliquer sur son retrait. Il est question d'une subvention de 150.000 euros à une association, d'ailleurs inconnue de nous, "Yes we camp". Une association qui se verrait ou se voyait attribuer 150.000 euros, pour une animation sans appel d'offres pour trois mois, sur un lieu du 14e arrondissement.

C'est donc inadmissible que vous ne nous donniez pas la raison du retrait de ce projet de délibération. Ou alors il faut croire que cela vous gêne terriblement.

Je ne prendrai donc la parole sur mon vœu qu'une fois que vous nous aurez donné la réponse au fait que vous enlevez et modifiez l'ordre du jour...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, Madame KUSTER, vous m'avez demandé la parole sur ce vœu. Vous ne m'avez pas demandé une suspension de séance.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Vous modifiez l'ordre du jour de la séance !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous m'avez demandé la parole sur ce vœu.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour y répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je réponds au vœu qui n'a pas été présenté et c'est donc regrettable.

En tout cas, le vœu que vous auriez pu présenter, Madame la Maire du 17e arrondissement, concerne la cinémathèque Robert Lynen, notamment la volonté que le Conseil de Paris affirme son engagement en faveur de la pérennité et du maintien in situ de la cinémathèque.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - S'il vous plaît, je demande au groupe les Républicains d'arrêter et de se calmer. Vous n'avez pas à intervenir de cette manière-là, Monsieur ! Maintenant, vous allez vous calmer, s'il vous plaît.

Cela suffit ! Vous avez posé une question, vous avez demandé une suspension de séance, vous l'avez eue. Eh bien, c'est moi qui suspends la séance. Je vous donne rendez-vous cet après-midi.

Par ailleurs, je vous informe que six questions d'actualité ont été déposées.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La première question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "la réforme administrative de Paris : quel avenir pour les agents de surveillance de Paris ?"

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris, concerne "les zones touristiques internationales."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative au "bilan de la journée sans voiture."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative au "bilan de la journée sans voiture du 27 septembre 2015 à Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, concerne "les moyens à mettre en œuvre pour réduire la pollution notamment celle émise par les véhicules diesel."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, est relative "aux zones internationales et au travail du dimanche et de nuit."

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons donc nos travaux par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, relative à la réforme administrative de Paris : quel avenir pour les agents de surveillance de Paris ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité, je regarde s'il y a le poseur et le parleur, et donc ils sont là. La question va être posée par le président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Monsieur Jean-Bernard BROS, vous avez la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez lancé, par le biais d'une lettre au Premier Ministre et au Président de la République, le débat sur une réforme institutionnelle et administrative de notre collectivité.

Il est vrai que le statut dérogatoire de la Ville de Paris souffre d'archaïsme et qu'un certain nombre de compétences mériteraient d'être revues.

Nous souhaitons alimenter ce débat en abordant plus particulièrement la question du statut et de la tutelle des agents de surveillance de Paris. Nous avons appris par la presse ce matin votre volonté, Madame la Maire, de créer, je cite : "une police du quotidien qui intégrerait les A.S.P. dans les services municipaux".

Notre groupe est en faveur d'un tel changement et avait déposé un vœu au Conseil de Paris de mars 2015, pour que les A.S.P. rentrent sous l'autorité de la Maire de Paris.

Ce changement paraît essentiel pour lutter contre les incivilités, ces petits faits de délinquance, ces manquements au vivre ensemble et le refus de s'acquitter de ses obligations de citoyen. Tout cela détériore le quotidien de nombreux Parisiens et dégrade le cadre de vie dans nos rues. La Ville, plus que la Préfecture de police, a toute légitimité, pardon Monsieur le Préfet, à agir dans la lutte contre les incivilités. Les demandes des habitants d'agir en ce sens sont nombreuses, notamment en ce qui concerne le non-respect des règles de stationnement.

Malheureusement, dans le contexte actuel, notre Municipalité ne peut répondre directement à cette demande. La gestion de 1.700 A.S.P. pose ainsi question depuis de nombreuses années. Nous ne pouvons donc plus nous satisfaire du statu quo, et l'Exécutif semble avoir débuté un travail sur le transfert des agents de surveillance de Paris. Nous souhaitons ainsi avoir des informations sur l'état d'avancement de ce travail, la Préfecture de police est-elle associée à cette réflexion ? Des pistes sur le changement statutaire des A.S.P. sont-elles d'ores et déjà abordées ? Quelles sont les missions qui leur seront attribuées ?

Nous espérons des éléments de réponse concrets sur ces différents points.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président de groupe. Nous allons répondre à plusieurs voix, d'abord, M. le Préfet de police, puis Emmanuel GRÉGOIRE.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, quelques mots pour resituer votre question dans le calendrier des discussions qui vont s'engager, sur lesquelles nous aurons certainement l'occasion de revenir, et je m'exprimerai plus longuement et plus au fond à ce moment-là.

Je voudrais rappeler, sans doute le savez-vous mieux que personne, que la dépenalisation du stationnement payant qui a été votée par le Parlement en janvier 2014 a naturellement posé la question du devenir des agents de surveillance de Paris. C'était mécanique, puisqu'elle permettait la décentralisation du stationnement payant en le dépenalisant, et puisque l'activité principale des agents de surveillance de Paris est consacrée à la verbalisation du stationnement payant et du stationnement gênant à Paris. La question de l'avenir des ASP était donc implicitement posée par la disposition législative elle-même.

Très naturellement, depuis plusieurs semaines, et cela s'est accéléré sur les dernières semaines, la Ville et la Préfecture de police ont commencé à travailler à un niveau technique dans un premier temps, sur les contours éventuels d'une évolution du fonctionnement des agents de surveillance de Paris, dans le contexte de cette dépenalisation.

C'est un travail technique compliqué, parce qu'il soulève d'abord des questions juridiques et notamment sur la nature des textes à prendre, puisqu'il faudrait modifier sur Paris un certain nombre de textes. Il y a aussi des dimensions humaines, s'agissant d'un grand nombre d'agents qui ont des statuts à protéger et des préoccupations financières.

Ce travail n'est pas achevé et j'entends bien, et les débats que vous aurez dans les prochaines heures le confirment, que cette question revêt une certaine urgence. Je veillerai, en ce qui me concerne, à m'investir personnellement et à accompagner le travail engagé.

Je voudrais terminer ce petit rappel de méthode pour dire que ce chantier, qui s'inscrira dans la question plus large du réajustement des relations entre l'État et la Ville sera à prendre en compte dans ce cadre plus large, posé et souhaité par la Maire, et dans lequel nous attendons, le Préfet de Région et moi-même, que le mandat que le Gouvernement souhaitera donner à cette discussion soit clarifié pour entrer ensuite dans un travail conjoint avec la Mairie de Paris.

Depuis mon arrivée, depuis quelques mois maintenant, en liaison avec la Maire à qui j'en ai fait part, j'ai par ailleurs souhaité que l'on redresse l'activité verbalisatrice des agents de surveillance de Paris, qui n'a pas été bonne sur l'année 2015. Elle a en effet été marquée par un fléchissement beaucoup trop marqué pour diverses raisons justifiées, mais qui aboutissent à une baisse très forte.

On a donc engagé un véritable plan de rattrapage, conduit à partir du mois de septembre, et les premiers résultats sont au rendez-vous. L'objectif que j'ai annoncé à Mme HIDALGO est de tenir d'ici la fin de l'année, le rattrapage de l'activité de verbalisation qui avait été ralentie et trop fortement diminuée sur le début de l'année 2015. C'est aussi une démarche concernant le devenir de ces agents que de les remettre dans une dynamique de verbalisation répondant à leur mission première.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour compléter cette réponse.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président BROS, pour cette question d'actualité sur l'avancée de ce sujet de nos méthodes de travail avec les agents de surveillance de Paris.

Les agents de surveillance de Paris sont des personnels de la Préfecture de police, mais dont la masse salariale est prise en charge par la Ville de Paris à hauteur de 66 millions d'euros. Nous avons engagé une réflexion sur l'évolution, à la fois du périmètre de travail de ces A.S.P. et les missions.

Actuellement, les missions remplies par les A.S.P. relèvent principalement du contrôle du stationnement, mais aussi d'autres missions annexes comme le contrôle des points "Paris Respire" et le contrôle de certains points écoles, ainsi que des tâches administratives.

Comme l'a évoqué à l'instant M. le Préfet, un plan a été engagé par la Préfecture de police au sujet à la fois du respect du paiement du stationnement et du taux de paiement du stationnement, travail qui nous permettra d'augmenter ce taux qui est un sujet important pour des recettes budgétaires, mais aussi pour le bon respect du principe du paiement du stationnement.

Les réflexions en cours sur la Brigade de lutte contre les incivilités, discussions actuellement menées avec les directions concernées, avec les organisations syndicales, avec les agents, visent à créer une mission polyvalente qui soit compétente sur la verbalisation, sur l'ensemble des segments sur lesquels la Ville intervient.

C'est une discussion qui est en cours de réflexion, pour laquelle vous serez tenus informés de façon régulière, qui ne concernera pas l'ensemble des 1.800 A.S.P., mais nous allons, dans le dialogue avec la Préfecture de police, continuer ce travail pour affiner les besoins nécessaires sur les deux angles que nous travaillons. Un, c'est d'augmenter le respect du paiement du stationnement et deuxièmement, d'organiser la mise en place de cette brigade polyvalente pour la verbalisation sur le territoire parisien. Ce sera, je crois, très efficace pour lutter contre les incivilités qui, de fait, polluent beaucoup la vie quotidienne des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ces réponses très précises. Merci aussi à M. le Préfet de la façon dont le travail s'est engagé avec lui. Et je veux vraiment le remercier, à la fois pour l'ouverture et la clarté de cette relation, qui est une relation de coproduction à laquelle, je crois, lui en tant que Préfet et moi en tant que Maire, nous tenons beaucoup.

Je veux dire aussi qu'Emmanuel GRÉGOIRE a très bien répondu et qu'il a répondu en l'absence de Colombe BROSSEL, qui a eu un petit bébé, une petite fille, une petite Eponine. Et donc, je veux la féliciter aussi en notre nom à toutes et à tous.

Nous passons... Monsieur le Président, merci.

II - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris, relative aux zones touristiques internationales.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la deuxième question d'actualité. Elle est posée par le groupe les Républicains.

Je crois que c'est M. Jean-Baptiste de FROMENT qui la présente.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Tout à fait, Madame la Maire, merci.

Madame la Maire, il y a un dessin, paru très récemment dans un grand quotidien du soir, qui montre Martine AUBRY occupée à planter des épingles sur une poupée représentant Emmanuel MACRON, avec la légende suivante : "Et Martine travaillait, travaillait à son terrible projet chaque jour, même le dimanche". On pourrait remplacer "Martine" par "Anne", et on aurait un excellent résumé de votre emploi de ces derniers mois. Quelle énergie déployée à contrecarrer les projets d'un Gouvernement dont je rappelle, parce que cela ne saute vraiment pas aux yeux, qu'il est issu de votre propre famille politique.

Que de noms d'oiseaux échangés avec le jeune ministre de François HOLLANDE, que vous maudissez par presse interposée, refusant même, apparemment, de le rencontrer. Hélas pour vous, toutes ces imprécations, tous ces exercices de magie noire ont été sans effet sur le cours réel des événements.

De ce combat d'arrière-garde contre le travail le dimanche, il ne vous reste que le surnom dont vous ont affublé les milieux économiques, celui de "Jurassique Anne", pour vous être obstinée dans ce refus d'un autre âge, ce refus incompréhensible de donner aux magasins parisiens, les plus fréquentés de la planète et qui emploient des dizaines de milliers de salariés, la liberté, s'ils le souhaitent, d'ouvrir un jour de plus.

Le Gouvernement, en effet, n'a eu que faire de votre intransigeance, allant presque aussi loin que ce que nous avons proposé l'année dernière dans le cadre de la M.I.E. : il a décidé la création de 12 zones touristiques internationales, partout sur le territoire de notre ville.

Au-delà du fond, vous vous êtes plainte de la méthode, poussant le paradoxe jusqu'à invoquer dans une lettre le très libéral Benjamin Constant, dont il y a tout lieu de penser qu'il aurait été plutôt pour la liberté de travailler le dimanche... Vous l'avez invoqué pour vous plaindre du jacobinisme supposé de M. MACRON. Sachez cependant, Madame la Maire, que M. MACRON a été plus respectueux des élus locaux, des élus de terrain, que vous ne l'avez été vous-même.

Dans les arrondissements, Madame la Maire, nous avons été tous étroitement associés à l'identification et à la délimitation des zones qui nous concernaient, élus de droite comme de gauche. Parmi les élus de gauche, je pense à M. GIRARD, à M. AIDENBAUM, à M. COUMET : tous, nous avons été écoutés et consultés par le ministre, parfois dès le mois de juillet.

Et c'est ainsi, par exemple, que dans le 9e arrondissement, nous avons, avec Delphine BÜRKLI, obtenu de Bercy que le quartier de Drouot, le cœur du marché de l'art parisien, soit intégré dans le périmètre de la Z.T.I. Haussmann, et nous nous en réjouissons.

Dans le même temps, Madame la Maire, vous étiez officiellement saisie des projets d'arrêtés préparés par le ministère et à aucun moment, vous n'avez jugé bon de nous demander notre avis !

Mais tout cela est derrière nous. La question qui se pose et que je vous pose aujourd'hui, c'est de savoir quelle attitude vous comptez adopter désormais. Allez-vous persister dans votre bouderie et jouer l'obstruction jusqu'au bout, multipliant les occasions de contentieux, encourageant en sous-main une contre-attaque syndicale éventuelle, ou alors, allez-vous enfin prendre votre parti de ce qui a été décidé et a désormais force de loi, allez-vous vous engager pour que ces Z.T.I. soient un succès, une chance pour Paris et pour les Parisiens, une chance pour l'attractivité, une chance pour l'emploi ? Voilà la question qui se pose.

Vous annoncez l'existence d'un observatoire. Sur le papier, c'est très bien, mais si j'ai bien compris, il s'agit d'un observatoire différent de celui annoncé par M. Macron, dont vous ne voulez pas, d'un observatoire anti-MACRON, en quelque sorte. Est-ce vraiment la façon la plus constructive d'aborder le problème ? N'est-ce pas encore une manière de rester au bord de la piscine pour critiquer ? Rassurez-nous, Madame la Maire, sur vos intentions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, heureusement que les bancs de la droite sont là pour défendre le Gouvernement. C'est une chose rare, mais il faut le noter. En tout cas, je l'entends. Oui, c'est étonnant, mais on le remarque, du coup. Et on s'interroge, d'ailleurs. Je m'étonne surtout de vous entendre nous reprocher de ne pas avoir joué le jeu de la concertation.

Rappelez-moi juste, Monsieur le Président Jean-Baptiste de FROMENT, combien de temps a duré votre mission d'information ? Oui ! Enfin, le rapporteur, excusez-moi. Combien de temps a duré cette mission ? Combien d'auditions avez-vous faites ? Moi, je vous pose la question, parce que vous semblez... Vous avez la mémoire courte, mais alors, vous balayez comme cela, d'un coup de main, tout ce travail qui a été fait pendant des mois, tout ce travail que vous avez fait vous-même ? Vous n'avez pas auditionné de maires d'arrondissement de droite ? Si ! Ah bon, vous me rassurez ! C'était juste pour savoir.

Je crois surtout que vous essayez de jouer de la polémique pour cacher votre gêne face aux propos de la Maire de Paris. Comment vous, élus locaux, pouvez-vous être contre la concertation ? Comment vous, élus locaux, ne pouvez-vous pas souhaiter que les décisions se prennent au niveau local ? Sur la question des dimanches, par exemple, que l'on appelle "ceux du maire", partout sauf à Paris, est-ce que l'on vous a entendu, là, récemment ? Non. Comment vous, élus locaux, ne pouvez-vous pas soutenir la nécessité d'une expertise parisienne des conséquences concrètes pour les Parisiens et les Parisiennes ?

Serons-nous les seuls à défendre Paris ? Au-delà de nos divergences parisiennes, nous sommes élus du même territoire, et nous nous devons d'agir ensemble pour qu'il garde sa cohérence et sa spécificité. Nous avons toujours porté comme méthode le dialogue et la concertation. Rappelez-vous ces mois entiers consacrés à ce travail de la mission d'information et d'évaluation. Rappelez-vous ! Vous avez la mémoire courte ! Nous avons au contraire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous laissez répondre ? Mais laissez répondre ! Je comprends que vous ne soyez pas d'accord. Je n'étais pas non plus d'accord avec le propos de votre orateur, et je n'en ai pas fait tout un plat ni un cinéma. Je laisse répondre et je pense que c'est cela, le jeu de la démocratie.

Madame Olivia POLSKI, et simplement Olivia POLSKI a la parole.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Après cette méthode de concertation, vous avez aussi joué le jeu du Parlement. C'est aussi le processus démocratique qui est à l'œuvre aujourd'hui en France. Nous avons proposé, par l'intermédiaire de nos parlementaires parisiens, des dépôts d'amendements pour que la loi permette de mieux définir les conditions des dimanches d'ouverture et des zones. Si vous n'étiez pas dans la polémique partisane permanente, vous auriez d'ailleurs pu reconnaître le bien-fondé de ces demandes et les porter avec nous.

Qui peut encore justifier que ce soit le Préfet, et non la Maire de Paris, qui définisse avec les professions concernées les dimanches d'ouverture ? Qui mieux que les élus locaux peuvent organiser la concertation locale sur les rythmes de la ville ? Moi, je pensais que Monsieur le rapporteur, puisque vous n'êtes pas président, effectivement, Jean-Baptiste de FROMENT, en conviendrait, car si la M.I.E. a permis de dresser un certain nombre de constats communs, notamment sur le fait que la fréquentation touristique de Paris ne dépendait en rien de l'ouverture ou non des commerces le dimanche, elle a laissé ouverte la question des zones.

Le Conseil de Paris avait alors majoritairement souhaité qu'une concertation soit ouverte, une fois le cadre législatif défini, en associant, sous l'égide de la Maire, les acteurs économiques, les syndicats et les Parisiens, car nous croyons profondément dans la nécessité de la concertation. Sur cette question comme sur d'autres, c'est une différence avec vous, apparemment. Cette question n'est en principe ni de gauche, ni de droite, elle est un principe d'action, une méthode qui permet d'anticiper les conséquences non souhaitées.

Mme TACHÈNE, ce matin, se moquait d'ailleurs de la proposition du président du groupe Radical, Jean-Bernard BROS, de doter la Ville de moyens de s'adapter aux évolutions à venir, des outils de suivi, fondés notamment sur les travaux de l'A.P.U.R. afin de constater l'impact qu'aura la loi sur les commerces et sur l'emploi ; des outils financiers également, car cela aura forcément des conséquences sur les services de la Ville. Toute évolution aura un coût pour la Collectivité, et il est juste de demander une participation.

Pour en revenir au fond du sujet, nous avons une conviction profonde, qui est que la richesse de Paris passe par le maintien d'un équilibre entre les grandes enseignes et les commerces de proximité.

Cela a fait d'ailleurs aujourd'hui l'objet d'un communiqué de presse du président de l'Union patronale des artisans, l'U.P.A., présidée par Jean-Pierre CROUZET, et du président de la Chambre des métiers et de l'artisanat qui s'inquiètent de ce qui est à l'œuvre aujourd'hui à Paris.

En tout cas, nous resterons vigilants. Soyez-en sûrs.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

Monsieur de FROMENT, vous souhaitez rajouter quelque chose ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je regrette, Madame la Maire, que vous n'ayez rien à dire sur ce sujet.

La M.I.E. a fait un travail remarquable. Je salue le travail du président à mes côtés. Je rends à César ce qui est à César. Le problème, c'est ce qui a été fait du travail de la M.I.E. La réponse, c'est "rien". Il a été confisqué parce qu'il fallait préserver les équilibres internes à votre majorité - sur le dos des Parisiens et de l'économie parisienne. C'est le premier point.

Le second point, c'est que vous ne répondez pas à la question. J'ai posé la question de l'avenir. Qu'allez-vous faire avec ces Z.T.I. ? Qu'est-ce que cet observatoire que Mme la Maire de Paris a annoncé ? Je suis dans l'après, dans la suite. Je ne ressasse pas comme vous des épisodes du passé et cette guerre que vous avez perdue face au Gouvernement. J'aurais aimé - et nous aurions aimé - avoir une réponse à cette question qui est quand même très importante : comment allez-vous accompagner le développement de ces Z.T.I. qui sont maintenant effectives, qui ont maintenant force de loi ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Vous savez, Monsieur de FROMENT, avoir une majorité, ce n'est pas une tare. Cela peut être même très utile dans la vie politique. La mienne me va très bien. Elle représente bien Paris.

III - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au bilan de la "journée sans voiture".

IV - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au bilan de la journée sans voiture du 27 septembre 2015 à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. HÉLARD pour la question d'actualité du groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

L'organisation de la journée sans voiture, deux mois avant la COP 21, a connu - il faut le dire - un réel succès. Des dizaines de milliers de Parisiens n'ont pas mis longtemps à envahir, qui à pied, qui à vélo, qui en rollers, les espaces ainsi libérés et, des bois de Boulogne et de Vincennes aux rues du centre de Paris, ont redécouvert, le plus souvent en famille, les plaisirs de la flânerie. Ils se sont réappropriés des quartiers magiques et ont pu profiter des commerces et des terrasses de la capitale, notamment sur les Champs-Élysées.

Ces commerces, ouverts le dimanche, ont valorisé cet événement, tant en termes d'affluence des promeneurs qu'en retombées commerciales. Nous serons attentifs aux résultats économiques pour les commerçants de l'avenue, qui ne manqueront pas d'être publiés par le comité des Champs-Élysées. Au vu des files d'attente que j'ai pu moi-même constater, ils devraient être très encourageants.

Succès populaire, économique et écologique pour cet événement puisqu'en plus d'être doux, l'air était bon, les niveaux de dioxyde d'azote ayant diminué de 30 % sur les Champs-Élysées selon Airparif. Il y a eu un impact local significatif sur les axes concernés par rapport à un dimanche du même type. On ne peut que s'en réjouir.

Enfin, Madame la Maire, Paris se met au vert, suivant l'exemple et le succès de la journée sans voiture qui existe depuis plusieurs années dans les villes européennes dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité initiée en 2002. C'est ainsi que Bruxelles est devenue, une fois par an, la plus grande zone piétonne d'Europe.

Le succès de cette initiative européenne est tel que des pays hors Union, comme le Japon, le Canada et le Brésil ont organisé des événements similaires. Plusieurs villes vont même plus loin dans cette démarche pour le plus grand plaisir de leurs habitants. Par exemple, une ville moyenne comme Nouméa propose à ses habitants depuis 11 ans, le premier dimanche de chaque mois, les "dimanches en mode doux", avec des actions de sensibilisation à la sécurité routière, des aménagements urbains éphémères de détente, des spectacles de rue et, évidemment, un accès réservé aux seuls modes de transport doux.

A Tokyo, le quartier de Ginza, surnommé "les Champs-Élysées japonais", est fermé aux voitures tous les samedis et tous les dimanches de 10 heures à 18 heures, attirant chaque week-end des milliers de touristes japonais et internationaux.

Madame la Maire, ma question n'est pas tant de savoir si vous voulez renouveler cette expérience de la journée sans voiture, mais quand, à quel rythme et sur quel périmètre ? Nous vous proposons de réserver à partir de 2016 l'accès aux Champs-Élysées aux seuls modes de transport doux tous les premiers dimanches de chaque mois à titre d'expérience et avant de l'étendre à d'autres zones.

Si cette proposition recueillait votre accord de principe, nous souhaiterions constituer un groupe de travail réunissant les élus de toutes les sensibilités, afin d'affiner les conditions de la faisabilité d'une telle manifestation pour redonner aux Parisiens et aux touristes la jouissance de la plus belle avenue du monde. De même, en marge de cet événement, le Conseil de Paris où nous avons adopté ici en avril dernier, sur proposition de notre groupe UDI-MODEM, la mise en place des vendredis à vélo, en complément des dimanches sans voiture et d'autres manifestations qui pourraient à l'avenir renforcer le bouquet de mesures en faveur des modes de déplacement doux, quel calendrier proposez-vous pour appliquer concrètement notre vœu sur les vendredis à vélo ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur HÉLARD.

M. le Préfet de police va nous donner des indications sur cette journée sans voiture. Puis, Christophe NAJDOVSKI évoquera avec vous les perspectives parce que c'était une grande réussite. Paris a été magnifique avec toutes ces personnes qui profitaient, respiraient et qui nous en demandaient plus, mais vous aussi.

Monsieur le Préfet ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Conseiller de Paris, je ne sais pas si je vais répondre sur le "demander plus", mais en tout cas je vais m'associer à l'unanimité de votre Assemblée pour constater que cette première édition de la journée sans voiture a été incontestablement une vraie réussite et une

réussite complète. Chacun de nous a pu mesurer, en se promenant durant cette belle journée ensoleillée de septembre, que les Parisiens, les Franciliens s'étaient réappropriés leur ville dans une ambiance joyeuse, familiale, festive, et vivaient le bonheur de ce très beau dimanche. C'était une belle réussite.

Je veux rendre hommage aux services mobilisés, rappeler les chiffres qui ne sont pas négligeables. Tout cela sous un pilotage de la D.O.P.C. de la Préfecture qui a été particulièrement efficace. 200 signaleurs ont été engagés par la Ville, 70 agents de la D.P.P. de la Ville, 70 ASP - nous en parlions tout à l'heure - et 120 effectifs de la Préfecture de police. C'étaient des effectifs importants, auxquels je rends hommage parce que leur présence a largement expliqué le succès de cette journée.

La diminution de la circulation automobile a été très sensible partout. Sur les Champs-Élysées, la circulation a été complètement interdite aux transports en commun et aux taxis, ce qui a donc permis aux piétons de se réapproprier entièrement cette belle avenue si symbolique. Quelques petites difficultés sur le Champs-de-Mars, tout à fait mineures, du fait du stationnement anarchique de véhicules particuliers. Quelques mécontentements très ponctuels, notamment venant de quelques VTC qui voulaient pénétrer dans la zone. Néanmoins, tout cela est resté extrêmement marginal. On peut considérer que, grâce à la qualité de la préparation entre les équipes de la Mairie et de la Préfecture, la bonne information des Parisiens qui a été faite en amont, cette organisation a été un véritable succès.

Aujourd'hui, il faut faire un retour d'expérience. On va le faire de manière plus détaillée entre les services. Il est assez normal que l'on considère que cette réussite de la première édition permette d'envisager un élargissement complémentaire du périmètre qui avait été, par précaution, limité. C'était un choix. Il a garanti certainement le succès du premier essai. J'entends qu'il faut élargir désormais. Il faudra le faire, et j'entends sur ce point que vous évoquez des mesures plus générales, plus fréquentes sur certains axes.

Je rappelle simplement que le Conseil d'Etat avait été saisi en urgence par les associations de VTC sur la légalité de l'arrêté qui avait été pris pour limiter l'accès des zones aux seuls taxis et véhicules collectifs. Le Conseil d'Etat a rappelé dans sa décision qu'il faut que l'arrêté qui permet d'organiser cette journée sans voiture, ne prenne pas une interdiction générale et absolue. Il faudra donc que, dans le travail qui va s'engager, dans le groupe de travail que vous proposez auquel la Préfecture de police est désireuse de s'associer, nous réfléchissions aux modalités d'extension de périmètre et aux modalités de dérogation à mettre en place si le périmètre était élargi de manière plus massive.

De la même façon, s'il fallait en répéter le rythme sur des fréquences différentes plutôt qu'une seule fois par an, là aussi, il faudrait intégrer cette dimension juridique. Je tiens à rappeler ce point de droit, à redire ma satisfaction, et à saluer et remercier tous ceux qui ont contribué au succès de cette journée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Deux questions d'actualité portent sur le même sujet. Avant d'entendre la réponse globale de Christophe NAJDOVSKI, je propose de donner la parole à Christophe GIRARD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Préfet de police, qui a en partie répondu à la question de mon groupe.

La lutte contre la pollution de l'air est aujourd'hui une grande cause nationale et dans une ville comme Paris elle présente un enjeu sanitaire et social majeur.

Les sources de polluants dans l'atmosphère sont nombreuses à Paris, en Ile-de-France, et nous savons que le trafic routier représente aujourd'hui la principale source de pollution atmosphérique. La Ville de Paris s'est saisie depuis 2001 de cette question en investissant massivement dans les modes de transport alternatifs et dans l'aménagement de l'espace public au profit des circulations douces.

En effet, l'étude d'Airparif publiée en 2013 a montré une diminution entre 2002 et 2012 de 40 % des particules fines et de 30 % des oxydes d'azote contenus dans l'air. Ce travail se poursuit et s'amplifie depuis le début de cette mandature au travers de plusieurs projets tels que le plan antipollution, le plan Vélo ou encore les projets d'aménagement des berges de Seine ou des 7 places, où nous travaillons à rééquilibrer l'espace public au profit des piétons et des vélos selon le contrat de mandature conclu entre Anne HIDALGO, Maire de Paris, et les Parisiennes et les Parisiens.

C'est dans cet esprit que dimanche, Paris, comme les grandes villes modernes et progressistes, a organisé une journée sans voiture avec un tiers de la Capitale totalement fermé à la circulation automobile, un tiers seulement pourrais-je dire.

J'ai ainsi pu constater dans le 4^e arrondissement situé au cœur du secteur piétonnisé, combien l'absence de véhicule rendait la ville plus respirable, plus agréable à vivre, combien les habitants et les nombreux visiteurs avaient plaisir à se déplacer avec leurs enfants quand ils en avaient dans des rues apaisées, tranquilles, humaines et sereines, avec souvent une même question : "Pourquoi pas dimanche prochain" ?

Beaucoup de chiffres ont circulé sur l'impact de cette journée sur la qualité de l'air et sur la manière dont les Parisiennes et les Parisiens se sont emparés de cette journée qui est dorénavant la leur.

Nous aimerions connaître, Madame la Maire et Monsieur le Préfet de police, quels sont les éléments de bilan dont vous disposez pour cette opération d'éducation et d'apprentissage et nous faire part de votre regard sur l'avenir de cette journée sans voiture dans nos arrondissements, dans notre Ville, Paris du XXI^e siècle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GIRARD.

M. le Préfet a déjà répondu à la partie commune et il y a tout à l'heure une autre question sur la pollution sur laquelle M. le Préfet interviendra également.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour répondre à M. HÉLARD et à M. GIRARD.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La forte fréquentation constatée et l'ambiance qui a régné à Paris ce dimanche 27 septembre 2015 atteste de l'indéniable succès populaire de la journée sans voiture.

Je remercie tous les Parisiens, Franciliens mais aussi tous les touristes qui se sont emparés de cette occasion pour reprendre les rues avec beaucoup de joie mais aussi de civisme. Au nom de la Maire de Paris, je remercie Monsieur le Préfet de police et toutes les équipes de la Préfecture de police, les équipes de la Ville de Paris, les signaleurs mobilisés pour l'occasion ainsi que les agents de la R.A.T.P., de Bruiparif et d'Airparif, qui toutes et tous ont contribué avec brio à la pleine réussite de cet événement hors norme.

Cette journée sans voiture permet de questionner nos modes de déplacement et notre rapport à nos espaces de vie quotidiens. Piétons, cyclistes, adeptes d'engins à roulette en tout genre, parents, enfants et, j'insiste sur ce point, tant la présence des enfants a été visible dans l'espace public ce dimanche, ont redécouvert Paris sous un nouveau jour.

C'est ainsi une ville apaisée qui a été rendue aux Parisiens, avec des rues parfois noires de monde, une ambiance sympathique et conviviale, aucun incident notable, pas de difficulté majeure sur la circulation générale et des bilans positifs côté bruit et qualité de l'air.

Sur le plan du bilan statistique, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Avec un quart de circulation en moins dans Paris intra-muros - c'est 42 % dans la zone centrale par rapport à un dimanche habituel -, l'air était nettement plus respirable. Airparif a ainsi noté une diminution de 20 à 40 % des niveaux de dioxyde d'azote dans le centre de la Capitale.

Par une baisse du volume sonore de 3 décibels en moyenne et un record de 10 décibels en moins en milieu de journée sur les Champs-Élysées, le calme est revenu s'immiscer dans les rues de Paris. Autre chiffre marquant, le nombre de locations de Vélib', pour un dimanche, qui a atteint son record absolu avec 144.089 locations, soit près de deux vélos retirés chaque seconde. Enfin, les très nombreux témoignages sur les réseaux sociaux illustrent l'engouement populaire suscité par cette initiative.

Fort de ce succès et de l'expérience acquise avec cette première édition, nous pouvons d'ores et déjà nous projeter vers l'avenir en nous montrant plus ambitieux. Les deux questions qui s'imposent à nous sont celles du périmètre et de la périodicité. Nous envisageons ainsi, en collaboration avec la Préfecture de police, non seulement la reconduction de cette journée annuelle sans voiture pour une édition 2016 encore plus ambitieuse, mais également avec l'objectif d'intégrer l'ensemble du territoire parisien et pourquoi pas, au-delà, les communes de la Métropole qui voudront s'associer à l'événement.

Outre cette grande journée sans voiture élargie, nous pourrions également envisager, toujours en collaboration avec la Préfecture de police, des journées sans voiture plus fréquentes et au vu de l'attente des Parisiens et des Franciliens, il nous semble qu'une périodicité mensuelle est tout à fait envisageable pour ce type d'événement sur des périmètres qu'il reste à déterminer.

Enfin, les opérations "Paris respire", qui sont en quelque sorte déjà et depuis de nombreuses années de petites journées sans voiture hebdomadaires sur de petits périmètres, pourraient elles aussi être multipliées et étendues dans le temps et dans l'espace. C'est la proposition que nous avons faite à la Préfecture de police. Nous avons beaucoup de projets dans les cartons et nous souhaitons que les arrondissements qui sont très demandeurs de ces extensions soient aussi parties prenantes de ce mouvement, avec des opérations qui sont aussi très attendues par les habitants localement et ce, dans tous les arrondissements parisiens.

J'ajouterais pour conclure que les résultats du vote du budget participatif, dévoilés ce matin par notre collègue Pauline VÉRON, confirment les attentes des Parisiens pour un environnement apaisé, puisque les deux projets ayant reçus le plus de votes sont les projets en faveur d'aménagements cyclables et pour les piétons, ce qui traduit une forte attente en termes d'aménagement de l'espace public.

Nous vous donnons donc rendez-vous dans les prochaines semaines et les prochains mois pour travailler ensemble à l'élaboration de la prochaine journée sans voiture et de l'extension des opérations "Paris respire" pour répondre aux attentes légitimes des Parisiennes et des parisiens de se réapproprier l'espace public et de vivre la ville autrement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

M. HÉLARD a parlé tout à l'heure de groupe de travail. Je pense que le bon endroit, c'est la commission du Conseil de Paris qui peut être le lieu de cette préparation, de cette discussion.

Je souhaite que l'on puisse associer très largement les Conseillers de Paris à la mise en œuvre plus régulière et, sur le périmètre de l'opération annuelle, plus importante cette fois-ci comme nous l'avons suggéré, et que la commission qui suit ces questions de déplacement au Conseil de Paris puisse être associée régulièrement, informée et mise à contribution. M. HÉLARD vous souhaitez dire quelques mots ?

M. Eric HÉLARD. - Trente secondes, Madame la Maire. Je remercie M. le Préfet de police de la précision de son intervention et, Madame la Maire, je vais juste rajouter que sur la périodicité je suis content de la réponse de M. NAJDOVSKI sur les expériences que nous pourrions être amenés à renouveler.

S'agissant des Champs-Élysées, j'insiste parce que c'est un exercice assez récurrent. La Préfecture de police sait fermer les Champs-Élysées. On le voit à l'occasion du 14 juillet, à l'arrivée du Tour de France où, l'année dernière par exemple, pour la manifestation Le Goût des Champs.

Cette procédure existe, elle fonctionne et il me semble simplement qu'il suffit d'audace et de volonté comme élément déterminant et déclencheur pour l'acceptation de notre proposition.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Monsieur GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Tout va bien.

V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux moyens à mettre en œuvre pour réduire la pollution notamment celle émise par les véhicules diesel.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante, du groupe Ecologiste de Paris, posée par Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

C'est une question à M. le Préfet de police. Monsieur le Préfet, nous avons toutes et tous appris par la presse, il y a quelques jours, que le premier constructeur automobile mondial, Volkswagen, avait délibérément triché pour que le niveau de pollution généré par les moteurs diesel soit dissimulé lors des contrôles effectués par les autorités.

En France, comme ailleurs dans le monde, de nombreux véhicules diesel circulent sur toutes les routes et dans nos villes avec toutes les conséquences avérées sur la santé pour nos concitoyennes et concitoyens. D'ailleurs, l'O.M.S. a reconnu le caractère cancérigène du diesel.

Rien à ce jour ne permet de savoir si les autres constructeurs automobiles équipent ou non leurs véhicules de logiciels espions ou d'autres logiciels espions trouvés chez Volkswagen. En effet, les niveaux d'émission de tous les véhicules diesel sont extrêmement proches et nous avons du mal à croire que les constructeurs français auraient

conçu des voitures nettement moins polluantes que leurs concurrents. Vous admettez aisément, je l'espère, que ces niveaux très proches laissent à croire que d'autres logiciels espions sont installés ici ou là.

La Ville de Paris, consciente des dangers du diesel, a pris à bras-le-corps ce problème et a engagé la sortie progressive du diesel sur le territoire parisien et a décidé d'être exemplaire en la matière pour son propre parc de véhicules. Ceci est d'autant plus important que nos concitoyens et concitoyennes attendent des pouvoirs publics qu'ils s'appliquent à eux-mêmes ce qu'ils prônent pour tout le monde.

Monsieur le Préfet, aux dires du Conseil d'Etat, vous n'avez pas d'obligation de résultat pour réduire la pollution atmosphérique, mais vous avez une obligation de moyens. C'est le Conseil d'Etat qui le dit.

Notre question est simple : quels moyens allez-vous mettre en œuvre pour réduire la pollution, et notamment celle liée aux moteurs diesel ? Quels sont les outils dont vous disposez d'ores et déjà pour débusquer les éventuels logiciels espions ? Quelle politique d'exemplarité entendez-vous mettre en œuvre au sein de la Préfecture de police pour accompagner la politique de la Ville de Paris ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Monsieur le Préfet, vos outils d'intelligence ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur CONTASSOT, Monsieur le Conseiller, merci de me donner l'occasion de rappeler, en cette année de la 21e Conférence pour le climat, combien cet enjeu environnemental, et plus précisément celui de la réduction des pollutions atmosphériques, est un enjeu majeur pour le Gouvernement, et combien il l'est évidemment dans la mise en œuvre pour la Préfecture de police qui est pleinement mobilisée sur ces sujets.

Je ne révoquerai pas la loi sur la transition énergétique et les mesures d'application qui sont en train d'être mises en place dans un véritable plan d'action. Je voudrais simplement évoquer, en réponse à votre question, deux mesures sur lesquelles nous travaillons, Préfecture de police et Ville de Paris, de manière resserrée depuis de nombreux mois et qui entrent pleinement dans l'orientation et dans le questionnement que vous venez de formuler : la zone à circulation restreinte d'abord, et la réforme de la gestion des procédures en matière de pics de pollution ensuite ; deux sujets difficiles.

Sur la zone à circulation restreinte, où la loi a prévu un cadre juridique qui permet à l'autorité investie du pouvoir de police en matière de circulation, c'est-à-dire la Ville et le Préfet également à certains égards, d'interdire de manière permanente l'accès des véhicules les plus polluants - certains marchent au diesel - à tout ou partie de la Commune. Ces zones seront définies à l'issue d'un large travail de concertation avec la Mairie et avec les acteurs économiques.

Comme vous le savez, le dispositif a été mis en œuvre sans attendre les mesures réglementaires d'application des dispositions législatives. C'était une demande qui avait été formulée par la Maire de Paris et qui a été mise en œuvre spécialement dans notre cas avec une procédure allégée.

Avec la Maire, nous avons pris un arrêté, dès le 1er septembre 2015. Cet arrêté a d'ailleurs été construit en association et en concertation avec les milieux économiques. Il a interdit l'accès de Paris, à l'exception du périphérique, aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, les plus polluants. Et vous le savez, c'est la première mesure de ce type qui a été mise en œuvre en France, ce qui montre bien le caractère pionnier que nous savons avoir quand nous travaillons efficacement ensemble en ce domaine à Paris. Et comme dans d'autres domaines, je l'espère.

Voilà une première réponse sur une première mesure de lutte contre ces pollutions liées aux transports, et notamment aux transports par diesel.

Ensuite, il y a le volet de la gestion des pics de pollution. Je voudrais en dire un mot puisque c'est un sujet qui va se poser dans les prochains mois et au moment où nous allons entrer dans la période d'automne qui est, nous le savons, celle de la fréquence de ce type de difficultés.

Nous savons aussi que l'effet de ces pics de pollution sur la santé est un phénomène qui mérite d'être encore évalué, et davantage évalué, mais qu'il est surtout important de lutter contre la pollution chronique durable, par des mesures structurelles comme celle que nous venons d'évoquer avec l'interdiction d'accès des poids lourds ou celle que vous appelez de vos vœux concernant la reprise en main des constructeurs automobiles dans le respect des normes qu'ils doivent appliquer, et l'éviction de tout scandale, comme celui que nous venons de constater avec Volkswagen.

S'agissant des mesures liées aux pics de pollution, il me semble - je crois que c'est une position qui est partagée ici - que l'effet symbolique de ces mesures, leur caractère pédagogique sur l'opinion publique en font un élément majeur de la politique à conduire pour les prochaines semaines.

Le Gouvernement a demandé, à la suite de l'épisode de la fin du printemps, un rapport d'analyse que Mme ROYAL, la Ministre chargée de l'Ecologie, a demandé aux inspections générales d'effectuer. Ce rapport a préconisé deux idées fortes - je les mentionne ici.

D'une part, c'est une association beaucoup plus étroite des collectivités locales, et particulièrement de la Ville de Paris, à tout le processus de concertation qui est pris en amont des décisions. Il est donc nécessaire de renforcer et de formaliser cette participation démocratique qui aujourd'hui est insuffisamment mise en œuvre.

Deuxièmement, c'est la mise en œuvre de mesures réglementaires graduées par anticipation, dès que les prévisions d'Airparif laissent entrevoir un épisode de pollution durable. Là aussi, c'est anticiper plutôt que gérer dans l'urgence et être en mesure de gérer dans la durée.

En dernier point, sans attendre la prise d'un nouvel arrêté, que nous allons prochainement devoir prendre et que je souhaite prendre en bonne concertation avec la Mairie de Paris, je souhaite mettre en œuvre les recommandations de ces rapports, et notamment pouvoir en discuter. Je rencontre Mme la Maire dans quelques jours et c'est un des points que nous avons mis à l'ordre du jour de cette rencontre.

Il y a plusieurs options qui peuvent être envisagées. Je sais qu'ici, à la Mairie de Paris, certains d'entre vous souhaiteraient qu'il y ait une plus grande automaticité dans la mise en œuvre du système. C'est une option possible, elle n'est pas fermée. Il y en a d'autres.

On peut étendre la notion de persistance à tous les types de pollution et pas seulement aux PM10. Cela existe déjà dans d'autres villes, à Lyon par exemple, et nous pouvons nous en inspirer.

Il y a la possibilité d'étendre des mesures de restriction à la circulation automobile, quelle qu'en soit la nature, et pas seulement aux camions ou à certaines catégories de véhicules.

Il y a la possibilité de mettre en œuvre l'interdiction de circulation des véhicules les plus polluants, en amont de la circulation alternée et par des mesures de prévention avant de mettre en œuvre la mesure de circulation alternée, ce qui supposerait évidemment des mesures de contrôle renforcées.

Ce sont diverses propositions qui sont utiles, qui sont recevables. Je souhaite que nous puissions en discuter rapidement et je voudrais simplement vous donner ma conviction, en tant que Préfet de police en charge depuis quelques mois de ces questions et en tant que Préfet de zone, ayant une responsabilité réglementaire dans ce domaine sur le plan zonal, c'est-à-dire sur le plan de la Région Ile-de-France, de ma volonté de travailler de manière constructive sur ces sujets, dans le cadre des compétences nouvelles fixées par la loi sur la transition énergétique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je veux vous remercier pour cette réponse très précise. Nous avons un calendrier, un agenda pour discuter et trouver les solutions les plus efficaces, parce que le défi, auquel nous sommes confrontés, est un défi majeur. On aura beau le prendre par tous les bouts, l'O.M.S. est très claire sur la dangerosité du diesel et des particules fines émises par les véhicules qui roulent avec ce carburant.

Nous avons, et j'ai souhaité, vraiment soutenue par toute la majorité de cet hémicycle, avoir un discours fort et proposer des alternatives aux propriétaires de véhicules diesel. Nous avons travaillé sur les alternatives en complément d'ailleurs de la loi sur la transition écologique, pour les particuliers mais aussi pour les professionnels, avec lesquels nous travaillons. L'alimentation de Paris est aussi un sujet qui nous importe et nous y travaillons de façon extrêmement pragmatique, mais avec beaucoup de détermination.

D'ailleurs, la baisse des ventes de véhicules diesel à Paris est une réalité. Cela veut dire que, lorsqu'il y a un discours, une politique déterminée sur un sujet, c'est entendu, et notamment les nouveaux acquéreurs de véhicules s'orientent plutôt vers des véhicules hybrides ou des véhicules électriques, mobilité que nous souhaitons effectivement pousser.

Je pense qu'il va nous falloir, dans les semaines et les mois qui viennent, travailler sur les questions structurelles au long cours, sur les pics de pollution dont nous venons de parler, et une des hypothèses que nous avons plutôt valorisée jusqu'à présent est l'automaticité dans la décision, pour éviter qu'il y ait des comités de personnalités extrêmement qualifiées, donc je ne dirais pas de comité Théodule, mais vraiment un comité qui,

lorsque ils ont à fournir une proposition, tout le monde se regarde en se disant : il est trop tard pour engager une mesure de restriction de circulation. C'est quand même ce que nous avons vécu. On va y travailler sérieusement et j'ai vraiment toute confiance dans l'état d'esprit qui est celui qui prévaut aux relations que nous avons avec la Préfecture. Mais il va nous falloir être extrêmement ambitieux dans l'accompagnement de tout un secteur industriel. Ce n'est pas que du ressort de la Ville, moi j'essaie de faire ce qui est dans les compétences d'une ville comme la nôtre.

Lorsque nous avons initié et conclu la première commande groupée de matériel nécessaire aux villes, aux grandes villes, à l'échelle européenne puisque c'est une dizaine de métropoles dont Rome, Bruxelles, Lisbonne, Stockholm qui sont engagées dans cette première commande groupée. C'est une façon d'accompagner la transition écologique et énergétique d'un certain nombre de constructeurs, plus rapidement que s'il fallait attendre que le marché réagisse de lui-même.

Chacun à son niveau doit prendre des mesures fortes. Je pense qu'il faudra aussi, bien sûr, que l'Etat engage un plan d'aide à l'accélération de cette transition écologique, parce qu'une chose est sûre, le diesel est une énergie fossile du passé et ce n'est pas l'énergie du XXI^e siècle.

Nous devons absolument miser sur les énergies renouvelables, sur la capacité de stockage, notamment de ces énergies renouvelables, pour avoir une planète propre et, là encore, il nous faudra toutes et tous être très cohérents entre nos discours et nos actes. Mais le sentiment qui prévaut dans cette Assemblée et dans cette majorité, c'est la responsabilité majeure, en matière de santé publique, je l'ai toujours dit. Ce qui attend ceux qui ne poseront pas les actes nécessaires, c'est sans doute ce qui a été fait dans le cadre des scandales liés à l'amiante.

La différence est que là tout le monde sait.

Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, simplement j'aurais aimé que vous puissiez nous dire, en matière de contrôle, quels sont les outils dont vous disposez pour débusquer des logiciels espions. Parce que, si effectivement on ne peut pas les débusquer, on pourra toujours nous dire qu'il y a peu de pollution. C'est un peu dommage. On a l'impression que personne ne sait le faire, ce qui est un peu inquiétant.

Deuxièmement, en matière d'exemplarité on vous le redit, on l'avait déjà dit à vos prédécesseurs, la Préfecture a une flotte très importante et nous aimerions, là encore, que la Préfecture, comme la Ville, s'oriente vers une sortie du diesel de son parc.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet, vous voulez dire un mot ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Le Préfet de police ne préfère pas trop fréquenter les espions, mais pour ce qui est des véhicules, vous avez tout à fait raison, il y a sans doute des accélérations à conduire. Je vais regarder ce point plus directement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci, Monsieur le Préfet.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux zones touristiques internationales et au travail du dimanche et de nuit.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la dernière question d'actualité qui est la question posée par le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. BONNET-OULALDJ, président du groupe, a la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Madame la Présidente du Conseil départemental, je me fais ce plaisir, puisque je crois que vous êtes l'une des rares présidentes d'un développement dans cette région. J'aurais pu poser cette question sur l'avenir du développement, je pense que l'actualité est ailleurs.

La loi créant les zones touristiques internationales et modifiant le travail du dimanche est passée.

Il aura fallu utiliser deux fois le 49.3 et ainsi faire pression sur la représentation nationale.

Il aura fallu un Gouvernement plus sensible aux arguments du M.E.D.E.F. et au "lobby" des grandes enseignes.

Il aura fallu qu'un Gouvernement foule au pied la volonté d'une ville et de sa majorité qui avait exprimé ses choix en s'appuyant sur le travail sérieux d'une Mission d'information et d'évaluation.

Il aura fallu la complicité d'élus d'arrondissement qui sont allés négocier à Bercy les contours des zones au mépris de la décision du Conseil de Paris.

C'est tout le contraire d'une démarche démocratique et citoyenne. Cette loi maintenant fragilise le salariat et le petit commerce. Elle va durablement modifier le visage de Paris pour satisfaire les caprices de "shopping" de touristes fortunés au détriment de la vie familiale et des week-ends bien mérités de nombreuses personnes.

Quelles demandes, quelles études ? Les touristes souhaitent l'authenticité plus que l'uniformité. Ils veulent d'un Paris avec ses charmes, son rythme et sa culture et pas une copie de Shanghai ou de New York. Non, ni les Parisiens ni même les touristes ne souhaitent une ville qui fonctionne 7 jours sur 7 ou 24 heures sur 24.

Désormais, la balle est dans le camp des salariés, mais le fait de favoriser les accords d'entreprise va les fragiliser.

Les pressions formelles ou insidieuses, les chantages à l'embauche, la précarisation généralisée dans le commerce, voilà les conséquences de cette loi. Quant au nombre d'emplois créés, nous n'avons aucune incertitude, il y a fort à parier que ce sera un engagement non tenu.

Madame la Maire, puisque vous vous êtes exprimée contre la généralisation du travail dominical, puisque vous avez affirmé votre soutien aux salariés, aux artisans, aux commerçants indépendants, puisque la démocratie et la citoyenneté sont l'axe majeur de notre mandature, nous vous demandons, avec les moyens qui sont les vôtres, et avant que le législateur ne se penche sur les modifications du statut de notre ville, au-delà de la question prioritaire de constitutionnalité, quelles actions concrètes, quel levier démocratique comptez-vous mettre en œuvre pour mobiliser les salariés, les artisans, les commerçants indépendants, les Parisiennes et les Parisiens pour démontrer que le peuple de Paris, dans sa majorité, rejette ce coup d'Etat du Gouvernement ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Olivia POLSKI, tout un programme.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, je vous remercie.

Cela fera la quatrième fois que l'on revient au Conseil de Paris sur cette question aujourd'hui. Je ne répondrai pas sur ce que j'ai pu répondre précédemment à M. de FROMENT, je crois que d'ailleurs nous nous accordons sur ce point.

La méthode prônée par la Maire de Paris qui est de concerter localement pour décider localement, permet notamment de prendre en compte les conséquences que pourrait avoir l'ouverture des commerces la nuit et le dimanche pour les salariés.

Je sais et je partage votre inquiétude quant aux conditions de négociation des compensations salariales. Je connais aussi votre souci pour les conséquences pour les commerces de proximité qui ne peuvent, et ne veulent, ouvrir 7 jours sur 7. J'ai parlé tout à l'heure des deux communiqués de presse du président de l'U.P.A. et de la Chambre des métiers et de l'artisanat, on voit leur mobilisation aujourd'hui et leur inquiétude. Ils craignent d'ailleurs aussi une distorsion de la concurrence.

Je partage aussi votre crainte de voir certains quartiers transformés par l'emprise croissante des grandes enseignes alimentaires notamment, et donc d'une forme d'uniformisation du commerce et de disparition d'un commerce de proximité.

La Maire de Paris l'a déjà dit à plusieurs reprises, nous n'abandonnons ni nos convictions ni notre méthode. S'agissant du maintien de la compétence du Préfet de police sur la détermination des dimanches dits "de la Maire", la Mairie de Paris a déjà affirmé que doit cesser cet anachronisme fondé sur une vision de Paris comme la ville qu'il faut dompter - la Maire de Paris en a parlé dimanche -, de ces élus qu'il faut contrôler.

Le maintien de ce distinguo, que rien ne justifie, est contraire au principe de libre administration des collectivités territoriales et crée un régime de défaveur pour Paris.

Cette question s'inscrit d'ailleurs dans le cadre des propositions faites par la Maire la semaine dernière. A la demande de la Maire, une question prioritaire de constitutionnalité sera déposée contre les arrêtés de définition des 12 dimanches travaillés, ce qui va dans votre sens.

Nous souhaitons également un suivi attentif de toutes les conséquences de l'extension des Z.T.I., j'ai pu l'évoquer précédemment. Nous associerons d'ailleurs pour cela l'ensemble des parties prenantes.

La loi a été adoptée et elle s'imposera à nous, nous en regrettons la forme et le fond, et vous connaissez notre attachement profond à notre économie de proximité que nous continuerons à défendre coûte que coûte.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

L'observatoire, nous allons le mettre en place. D'ailleurs, j'entends que d'aucuns ont voulu nous proposer de coprésider avec le Préfet de Région - pas le Préfet de police - un observatoire, mais il se trouve que l'outil statistique c'est nous qui l'avons, c'est l'APUR. L'I.N.S.E.E. n'apporte pas d'éléments sur les quartiers de Paris. L'I.N.S.E.E. apporte de grands éléments d'information, mais pas à ce niveau de détail. Je partagerai, bien sûr, tous les éléments de cet observatoire avec les services de l'Etat, cela va de soi. D'ailleurs l'APUR, dans son Conseil d'administration, a des représentants de l'Etat.

Donc, un observatoire est mis en place avec l'APUR pour analyser l'ensemble des évolutions en matière d'emploi, en matière de chiffre d'affaires, d'évolution du commerce, d'implantation commerciale sur l'ensemble de Paris.

Deuxièmement, dans les quartiers qui seront les plus soumis à cette nouveauté que sont les zones touristiques internationales, je vais proposer, avec les maires d'arrondissement, d'organiser un travail de suivi encore plus localisé, et que ce travail de suivi puisse se faire à partir de conférences territoriales sur ces quartiers, dans ces arrondissements où nous réunissons non seulement les élus bien sûr, les conseils de quartier, les riverains, les associations parisiennes, mais aussi les usagers, puisque ceux qui travaillent dans ces entreprises doivent aussi participer à ces conférences territoriales qui vont nous permettre de suivre là aussi une évolution encore plus fine en termes d'emploi, d'évolution des commerces, et de commerce de proximité.

Nous allons pouvoir effectivement évaluer les choses très finement, mais nous poser des questions sur, par exemple, les pollutions sonores, sur la pollution atmosphérique liée aux véhicules, qui seront générées par l'ouverture de ces zones touristiques internationales, et nous pourrons prendre des engagements ensemble, avec les habitants, à cette échelle, pour faire en sorte que certains des phénomènes portant les plus grandes nuisances puissent être contrecarrés.

Nous allons faire ce travail dans la transparence, en associant les Parisiens, et je vous ferai la proposition de ces territoires sur lesquels nous allons faire ce travail encore plus précis au-delà de l'observatoire parisien, de l'ouverture et des conséquences de ces Z.T.I.

Sans compter que bien évidemment, une des conséquences est qu'un quartier fonctionnant 7 jours sur 7 a besoin d'être nettoyé, protégé, donc a besoin de personnels qui ne travaillent pas 7 jours sur 7, ou alors il y aura des évolutions non souhaitables dans la législation du travail.

Il va nous falloir voir aussi le coût de cela pour la collectivité, pour nous toutes et nous tous, parce que là encore, il faut faire les choses avec objectivité. C'est comme cela que l'on va les faire.

Monsieur BONNET- OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire de votre réponse. Je partage votre proposition de conseils de territoire. D'ailleurs, face au déni de démocratie, la meilleure façon est d'insuffler l'implication citoyenne à la démocratie.

Je voudrais vous alerter aussi sur la nécessité d'échanger avec les représentants du personnel, l'intersyndicale, sur la mise en œuvre aussi de cet outil. Je voudrais insister sur la nécessité d'avancer rapidement sur le Conseil des générations futures, puisque l'on voit bien, à travers ce problème, la nécessité d'une telle instance et d'avoir aussi l'avis d'un autre cercle, d'un cercle d'experts dans lequel il y a aussi des représentants du personnel. J'espère que cet exemple nous amènera à accélérer la création du Conseil des générations futures.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je pense que l'on peut tous se dire que le dimanche que nous avons vécu à Paris, magnifique avec toutes ces familles, les parents, les enfants se promenant dans Paris, c'est aussi de l'art de vivre.

Cet événement a été l'événement le plus commenté dans la presse anglo-saxonne à l'international. L'attractivité de Paris n'est pas en berne.

Nous continuons. Nous avons terminé avec nos questions d'actualité. Je sonne la cloche pour qu'elle ne rouille pas.

2015 SOCA 1 - Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés.

2015 DGRI 30 - Subvention (11.000 euros) à l'association "Revivre" (94) pour sa contribution à l'accueil et l'accompagnement de réfugiés syriens à Paris.

2015 DGRI 65 - Subvention (55.000 euros) et convention avec "UOSSM France" pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées en Syrie.

2015 DASES 27 - Fixation de 5 redevances annuelles de 100 euros chacune (500 euros au total) dues par 5 associations pour l'occupation de locaux dans le 12e, 14e, 15e et 18e.

2015 DASES 136 G - Participation (290.000 euros) et convention avec l'association "Emmaüs Solidarité" pour son action intitulée "Parcours Insertion".

2015 DASES 358 G - Subventions (20.000 euros), conventions avec quatre associations pour le fonctionnement de leurs actions linguistiques et d'aide à l'insertion à destination de jeunes d'origine étrangère.

2015 DDCT 122 - DASCO - DDEEES - Candidature dans le cadre de l'appel à projets du "Fonds Asile Migration Intégration" (F.A.M.I.) programmation 2014-2020 auprès de la Direction générale des Etrangers en France (Ministère de l'Intérieur).

Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif au devenir de l'ancien lycée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ancien lycée hôtelier Jean Quarré.

Vœu déposé par le groupe GEP relatif à l'accueil des réfugié-e-s.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'Hôtel Pernety.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux solutions d'accueil des réfugiés et d'accès aux soins.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la FASTI.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la future crèche du 5, rue du Bessin.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec le débat organisé, la proposition de délibération déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, qui concerne la mobilisation de la Communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés, ainsi que les dossiers DGRI 30, DGRI 65, DASES 27, DASES 136 G, DASES 358 G, DDTC 122 - DASCO - DDEEES dont on m'a dit que cela changerait de nom.

Je vais introduire ce débat, si vous le permettez, avant de donner la parole aux orateurs du Conseil.

Mes chers collègues, depuis déjà plusieurs mois, des centaines de milliers de personnes habitant des pays en guerre, sont poussées sur la route de l'exil. Celles-ci fuient massivement des conflits meurtriers, non par choix, mais

parce qu'il s'agit là de leur unique chance de survie, d'ailleurs personne ne quitte son pays d'origine de gaieté de cœur. C'est toujours un arrachement.

Seuls ceux qui n'ont plus rien à perdre peuvent se résoudre à l'exode. Seuls ceux qui n'ont plus que leur vie à sauver peuvent trouver le courage de traverser des continents, des océans, pour chercher refuge dans un territoire en paix.

Sachons donc regarder avec humanité et humilité le drame qui se joue sous nos yeux. La détresse de ces familles dépouillées, arrachées à leur pays, à leur culture, qui ne reverront peut-être jamais certains de leurs proches, qui ne retrouveront peut-être jamais leur terre, qui n'assisteront peut-être jamais au retour de la paix dans leurs pays d'origine, c'est de cela qu'il s'agit.

Paris est la capitale des droits humains. Nous devons nous montrer à la hauteur de cet héritage, tout comme nous devons nous souvenir d'une indispensable leçon de notre histoire : il n'y a pas de fatalité.

Ensemble, en mobilisant les moyens, les connaissances, les ressources humaines, les techniques dont nous disposons, nous pouvons faire beaucoup. Quoi qu'il arrive, nous devons faire notre possible.

A Paris, nous y avons travaillé avec détermination au cours des mois passés, je veux vraiment toutes et tous vous remercier, remercier Dominique VERSINI, remercier les collaborateurs de nos cabinets, les élus du Conseil de Paris, mais aussi les élus d'arrondissement notamment dans les quartiers populaires, qui ont été confrontés à l'arrivée des réfugiés.

Je veux remercier les associations, toutes celles et ceux et les Parisiens, qui avec beaucoup de générosité se sont présentés au rendez-vous de l'histoire de ces personnes et donc de notre histoire collective.

Depuis début juin, 2.200 personnes ont été prises en charge. Nous accompagnons l'ouverture de 7 lieux supplémentaires dont 6 sur le territoire parisien après l'ouverture du centre Raymond Losserand dans le 14^e arrondissement. Je remercie la maire du 14^e arrondissement d'avoir accompagné l'ouverture de ce centre, en plus de la mobilisation de tous les centres d'hébergement.

Je veux aussi bien sûr saluer tous nos partenaires, notamment l'A.P.-H.P., qui ont proposé la mise à disposition de leurs bâtis parisiens pour l'hébergement d'urgence, comme la Ville le fait d'ailleurs chaque année en préparation du plan hiver.

Nous voulons poursuivre notre action volontariste en soutenant également les réfugiés encore présents sur le sol, dans leurs pays d'origine. C'est pour cette raison que j'ai souhaité vous proposer d'attribuer 55.000 euros d'aide d'urgence pour venir en aide aux réfugiés du Nord de la Syrie et financer un centre de soutien psychologique et de soins primaires, avec les associations humanitaires bien sûr.

Si Paris s'est engagée pour aider les réfugiés et entend poursuivre cet effort, la mobilisation doit néanmoins être globale. La République a tant à offrir à toutes ces familles, à tous ces enfants qui découvrent enfin la liberté. Les efforts de l'État, des collectivités territoriales, des associations et des citoyens doivent converger vers un même objectif : proposer un accueil digne aux réfugiés, proposer l'inclusion.

Les valeurs de notre République exigent que nous déplaçons clivages et blocages. Je veux remercier celles et ceux qui se sont inscrits dans cette grande tradition républicaine. De nombreux acteurs associatifs, institutionnels et religieux œuvrent déjà depuis longtemps pour aider celles et ceux qui arrivent sur notre sol, dans le dénuement le plus total.

C'est en nous appuyant sur leur expérience que nous parviendrons à apporter des réponses adaptées à un phénomène dont nous n'avions pas anticipé l'ampleur. Au sein de cette mobilisation, nous ne saurions nous livrer à des distinctions injustes. Nous ne devons exclure ou délaisser personne. Refusons les pièges de ceux qui voudraient créer une obscène concurrence des publics, ou nous faire croire qu'il existe d'une part, les bons réfugiés, et de l'autre côté, les mauvais émigrés.

Qui parmi nous peut prétendre hiérarchiser la misère ? J'ai fait de la lutte contre l'exclusion la grande cause de cette mandature. Je veux vraiment remercier Dominique VERSINI, l'ensemble des acteurs associatifs, mais aussi l'État, la Préfecture de Région Ile-de-France avec laquelle nous travaillons sans relâche pour que les mécanismes d'exclusion, leurs causes et leurs symptômes soient non seulement combattus, mais aussi entravés.

Mes chers collègues, le grave défi auquel nous faisons face nous invite à dresser ensemble un solide front de solidarité. Cela exige du courage, le courage d'ouvrir la porte, de tendre la main, de partager. Ce courage, nous le devons à ces hommes, à ces femmes, à ces enfants, qui ont tout risqué et tout perdu pour gagner le droit de vivre. Je vous assure qu'en ayant pu accueillir, il y a quelques semaines, les premiers réfugiés qui arrivaient d'Allemagne,

avant ils étaient partis pour beaucoup d'entre eux de Syrie ou du Kurdistan irakien, je peux vous dire que ces femmes et ces hommes nous ont dit, avec des messages extrêmement forts, qu'ils ne seraient pas un problème pour nous, ils sont aussi un élément de notre solution. C'est comme cela, je crois, que nous devons aborder ce sujet.

En tous les cas, Paris est une ville refuge, Paris se doit de répondre à ce devoir qui est le sien. C'est un devoir d'humanité, et je remercie celles et ceux qui se sont impliqués corps et âme avec beaucoup de cœur, beaucoup de raison, et beaucoup de professionnalisme. Je vous remercie.

Premier orateur dans notre débat, Eric LEJOINDRE pour le groupe Socialiste et Apparentés. Monsieur le Maire du 18e arrondissement...

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous nous avez démontré l'engagement de la Ville, qui prend toute sa part pour trouver une solution digne et durable pour l'accueil des réfugiés à Paris, dans le contexte international que vous avez rappelé, dans le contexte européen et national, bien sûr aussi, que chacun ici connaît.

Je veux pour ma part témoigner de cet engagement, qui dure non pas depuis quelques semaines, mais bien depuis de nombreux mois. Le 18e, on l'a constaté, a été et est toujours particulièrement concerné par cette problématique qui nous mobilise au quotidien depuis près d'un an, et aujourd'hui encore, pour ce qui est de la situation à la Porte de Saint-Ouen.

Je tiens d'ailleurs à saluer, Madame la Maire, votre engagement et celui de toute votre équipe, et notamment de votre cabinet, ainsi que celui bien sûr de Dominique VERSINI et de son équipe, qui n'a jamais compté son temps, ses efforts et sa capacité d'imagination pour faire en sorte que nous soyons à la hauteur de la problématique à laquelle nous avons à faire face et que nous puissions mettre à l'abri ceux qui doivent l'être, mais aussi faire en sorte que nous ayons une gestion humanitaire la meilleure possible. Grâce à cet engagement, et bien sûr, à celui de l'Etat, dont c'est la compétence, nous avons pu procéder, pour le seul 18e, déjà à six opérations de mise à l'abri depuis le mois de juin, tout en veillant au quotidien à trouver des solutions rapides pour les personnes les plus fragiles, notamment les mineurs et les femmes enceintes.

C'est cette bonne collaboration entre les services de l'Etat, les institutions en charge de l'asile, les associations engagées sur cette problématique, les grandes associations nationales, mais aussi les structures de solidarité plus locales, et bien sûr, la Ville et les mairies d'arrondissement, qui nous a permis de trouver des solutions durables de plus en plus rapides, même si bien sûr la présence de réfugiés sur l'espace public est toujours trop longue. Mais je veux saluer cette méthode de travail que vous avez inventée et qui permet une réponse digne de nos principes, digne de nos valeurs et efficace, car c'est bien ce qui nous guide : trouver des solutions dignes et durables pour être à la hauteur de nos principes.

Tout cela n'a pas été facile, loin s'en faut. Je me rappelle encore d'un certain nombre de commentaires de certains nouveaux maires de la Région Ile-de-France lors de la première opération de mise à l'abri, celle du métro La Chapelle, qui nous avait conduit et avait conduit la Préfecture de région à mobiliser des places d'hébergement dans leurs communes. On était alors assez loin de l'esprit de solidarité, et je me réjouis que cela semble aujourd'hui avoir un peu changé. Je me réjouis de cette mobilisation qui aujourd'hui concerne de nombreuses collectivités et ouvre une perspective positive pour trouver des solutions durables et éviter que ne se reconstituent des campements sur l'espace public.

A ce titre, je me dois de saluer la mobilisation et l'esprit de solidarité de très nombreux habitants de mon arrondissement, qui ont eu à faire face à une situation particulièrement difficile pour leur quartier et qui ont été à la hauteur de ce qu'ils sont, c'est-à-dire des Parisiens engagés pour la solidarité et pour notre humanité.

Votre communication, Madame la Maire, ouvre de nouvelles perspectives pour faire face à cette problématique essentielle. Je tiens à vous en remercier. Paris s'est mobilisée. Les Parisiens se sont mobilisés. Les Parisiens sont mobilisés et ainsi, nous pourrions réussir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie, Monsieur LEJOINDRE.

La parole est à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une nouvelle fois, nous voici au Conseil de Paris pour débattre sur les nombreux réfugiés qui arrivent, comme partout en Europe, dans notre ville. Comme toutes les métropoles européennes, nous avons été bousculés, voire dépassés par ces arrivées massives, même si, au regard du contexte politique, mais aussi

économique et environnemental, elles étaient pourtant prévisibles. Nous avons connu pendant des mois le campement à La Chapelle, puis le rassemblement à Pajol, puis encore au Bois Dormoy.

Nous avons connu, jusqu'à il y a quelques jours à peine, Austerlitz, ses tentes et ses abris faits de bric et de broc, avec plus de 500 personnes comme égarées pendant des mois et des mois. Nous avons vécu les interventions des forces de l'ordre, leur brutalité, qui était proportionnelle au déni du Gouvernement face à cette situation. Notre Collectivité n'y était qu'insuffisamment préparée. Et ne nous y trompons pas : les premières victimes du résultat de 20 ans d'une politique d'hébergement d'urgence toujours insuffisante, ce sont les migrants eux-mêmes ; et ensuite, les habitants de notre ville qui ont, il faut le souligner, fait preuve, depuis ces derniers mois, d'une grande tolérance et d'une solidarité exemplaire.

Le travail que nous avons mené en commun chacun à sa place porte ses premiers fruits : Paris redevient une ville-monde, réaffirmant ses valeurs humanistes. Dans notre ville, on n'évacue plus, C.R.S. en tête de pont, les exilés qui viennent y trouver refuge, mais on cherche à les héberger dans des conditions dignes et humaines.

Ce plan que vous nous proposez est le signe que notre Ville a pris la mesure de la situation et sa responsabilité de grande métropole mondiale dans l'accueil des réfugiés. Nous nous en félicitons, et j'en profite pour vous remercier, Madame la Maire, ainsi que toutes les équipes de notre Municipalité qui sont à pied d'œuvre sur ce sujet depuis de longs mois.

Mais la situation, et vous le savez, est loin d'être réglée. Bien sûr, François HOLLANDE a brusquement annoncé sa volonté d'accueillir 24.000 réfugiés. C'est encore bien peu par rapport aux besoins et par rapport à l'effort sans précédent fourni par notre voisin allemand. Et surtout, ce chiffre relève encore très largement du discours : sur le terrain, tout va trop lentement. Les solutions d'hébergement sont proposées au compte-gouttes, tandis que l'accès aux droits et l'accompagnement sanitaire et social restent très largement insuffisants. D'ailleurs, nous veillerons à ce que chaque arrondissement de notre Capitale prenne sa part en ouvrant effectivement un centre d'accueil et d'hébergement. Si nous ne planifions pas ces ouvertures, les camps sauvages continueront à se multiplier et c'est une question de dignité humaine.

L'Etat peut et doit encore faire plus et mieux. Il n'est qu'à voir la situation déplorable et indigne des occupants du lycée Jean Quarré : sur-occupation, conditions sanitaires déplorables, insuffisance de l'aide alimentaire. Voilà, une nouvelle fois, le spectacle d'une politique du déni, qui pensait l'opinion publique réfractaire à l'accueil des réfugiés, et qui, aujourd'hui, peine à rattraper les pots cassés. Il faut aller plus vite et encore plus loin, et pour cela, l'Etat doit transformer ses discours en actes concrets.

Je laisserai mes collègues Marie ATALLAH et Fatoumata KONÉ compléter les propos de notre groupe sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BELLIARD.

La parole est à M. BONNET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, Paris s'honore aujourd'hui en se mobilisant pour l'accueil des migrants. Cela fait plusieurs mois que des élus de gauche, essentiellement issus de mon groupe, du groupe Ecologiste, agissent concrètement sur le terrain auprès de ces personnes qui arrivent en France, à la suite de parcours harassants vécus dans des conditions absolument atroces. A leur arrivée, ces personnes se trouvent dans des situations d'extrême détresse. Nous pouvons parfois avoir du mal à saisir pleinement cette détresse, nous qui, pour la plupart, avons la chance de ne pas avoir connu la guerre, de famine ou de régime dictatorial.

Ces personnes, que nous les appelions migrants ou réfugiés, sont d'abord des victimes, des victimes qui n'ont pas eu le choix de quitter leur famille, leur maison et leur travail. Cela fait plusieurs mois que les élus Communiste - Front de Gauche portent cet engagement dans cet hémicycle en défendant la nécessité de venir en aide à ces personnes. Et nous en avons débattu à travers le lancement de la grande cause de la mandature ou l'élaboration du plan d'accueil des mineurs isolés étrangers. Nous pensons qu'il est de notre devoir d'aider ces personnes, de les soutenir, de les prendre en charge afin qu'ils n'aient plus à subir ici les mêmes souffrances que celles qui les ont poussés à quitter le pays.

Mais à travers ce débat, permettez-moi, Madame la Maire, de dire que nous avons vu aussi le vrai visage de la droite, qui a la prétention de s'appeler "républicaine". Rappelons les propos ici-même sur les rangs du député et maire M. GOUJON, qui nous disait que nous voulions mettre à disposition des logements, repris après par Valérie PÉCRESSÉ, qui dit que l'on va mettre à disposition des H.L.M., et qui nous disait : "c'est un fabuleux signal lancé à tous les réseaux de passeurs qui feront dorénavant de la France une destination privilégiée, sans compter que l'on

sait bien que parmi eux, s'infiltrèrent aussi des futurs terroristes". Voici les propos qu'il nous disait il y a quelques mois et puis après, nous avons eu le tri sélectif, notamment, le maire de Charvieu-Chavagneux qui déclarait qu'il était prêt à accueillir des réfugiés, mais à condition que ce soient des familles chrétiennes. Eh bien, permettez-moi, Madame la Maire, de dire que ceci est intolérable, inacceptable et condamnable dans une République comme la France qui s'honore des droits de l'homme.

Ce que nous attendons de ce plan qui engage notre Collectivité, c'est qu'il rappelle à l'Etat ses responsabilités, ce que nous défendrons aussi lors des débats budgétaires pour dégager les moyens supplémentaires dont nous avons besoin. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser retomber cette extraordinaire mobilisation. Nous ne pouvons pas accepter de nouveaux camps à La Chapelle ou à Austerlitz, dans lesquels nous avons laissé des situations sanitaires et sociales se dégrader durant des mois. Les pouvoirs publics dans leur ensemble se doivent de structurer l'engouement citoyen, d'apporter les moyens nécessaires. La Ville de Paris a bien entendu un rôle central à jouer, et ce plan qui nous est aujourd'hui présenté s'en donne les moyens.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Buon TAN, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Buon Huang TAN. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, des femmes, des hommes ont quitté leur pays car ils n'avaient plus les moyens d'y survivre. Chacun connaît des situations de violence extrême dans les pays d'origine de ces nombreux réfugiés, dont certains arrivent à nos portes.

Ainsi, 4 millions de réfugiés syriens ont été recensés par le H.C.R. dont la plupart se trouve dans les pays limitrophes.

Ces drames, qui se déroulent aux portes de l'Europe, refont surgir en moi de bien mauvais souvenirs, mais aussi cet espoir, ce sentiment indescriptible que j'ai vécu un jour de septembre, le jour où je suis arrivé en France.

Cet espoir, nous pouvons et nous avons le devoir de l'offrir à ces familles entières qui arrivent en Europe. Une partie de ces réfugiés, mais d'autres encore, sont venus et continueront à venir jusqu'en Europe.

C'est à ce niveau qu'existe la solution aujourd'hui et pour l'avenir. Aucun pays ne peut faire face seul à l'afflux de ces nouveaux migrants, même si chacun doit y prendre sa part. La France doit aussi relever ce défi, éviter les peurs agitées par certains et se donner les moyens de répondre dignement à l'accueil des migrants.

Paris, ville refuge hier et aujourd'hui, a su prendre en charge des réfugiés. La réponse, au vu des moyens et des compétences de la Ville, n'était pas évidente.

Je veux ici rendre hommage à l'engagement immédiat de la Maire de Paris. Et je tiens particulièrement à saluer le travail de Dominique VERSINI et des services qui ont su se mobiliser et s'adapter, malgré une situation de contraintes fortes sur les lieux d'hébergement.

Ainsi, 2.200 nouveaux réfugiés ont été pris en charge à Paris depuis le mois de juin. Des centres de santé sont mobilisés, tout comme les P.M.I. Les associations ont largement contribué à la prise en charge d'un grand nombre de réfugiés. Comme chacun le sait, le phénomène ne va pas s'atténuer. Rien d'indique que l'arrivée des réfugiés va se tarir dans les prochains mois. Il est donc nécessaire que Paris se prépare et mette en œuvre des actions nécessaires sur le long terme.

Ainsi, la proposition de délibération proposée par le groupe Socialiste et Apparentés répond à cet enjeu de cohérence en présentant des solutions concrètes.

Nous la voterons donc.

Plusieurs grands principes doivent guider nos actions pour assurer un accueil sur le long terme. Il s'agit tout d'abord de ne faire aucune hiérarchie entre les publics. Quant aux réponses aux situations de détresse, elles doivent être globales. Il nous faut aussi prendre en compte les coordinations et actions au-delà de notre territoire. La cohérence des prises en charge se fait aussi sur un zonage métropolitain et régional.

La prise en charge des réfugiés doit être globale et accompagnée dans le temps. C'est en effet, mes chers collègues, un point important que je tiens à souligner. Cet afflux de réfugiés est à prendre en compte dans sa globalité et sur la durée. Il faut bien sûr régler dans l'urgence le problème du logement, mais il ne faut pas oublier la

scolarisation des enfants, l'apprentissage du français pour les parents, l'accompagnement pour les aider à trouver un travail, les lieux de culte pour les accueillir, etc.

Nous demandons à chacun de bien garder à l'esprit les moyens dont nous disposons et de veiller à ce que notre engagement ne dépasse pas nos capacités afin d'accueillir, comme il se doit, ces nouvelles familles dans la durée.

Pour conclure, je citerai ces quelques mots issus du rapport Brzezinski : "Considérer les progrès d'une société à l'aune de la qualité de vie des plus démunis et des plus exclus, est la dignité d'une nation fondée sur les droits de l'homme".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Buon Huong TAN, pour ce beau message, témoignage et ces propos universels.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole pour le groupe les Républicains.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

C'est l'honneur de notre pays, berceau universel des droits de l'homme, que d'accueillir sur son sol tous ceux qui n'ont pas d'autre choix que de fuir la guerre et la barbarie, faisant valoir ainsi les droits imprescriptibles de la personne humaine à vivre libre dans la dignité.

J'évoque là des réfugiés politiques persécutés, de Syrie et d'Irak, d'Erythrée et d'Afghanistan, éligibles au droit d'asile. Car que serait l'âme de la France sans ce droit d'asile aussi ancien que notre République et qui a placé la fraternité au cœur de sa devise ? Si les réfugiés politiques demandeurs d'asile doivent être accueillis et protégés, les migrants économiques et ceux qui, irréguliers, défient nos lois et notre hospitalité, doivent être systématiquement renvoyés dans leur pays.

Le Premier Ministre va même plus loin en déclarant : "Nous ne pouvons pas accueillir tous ceux..."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est le vôtre aussi !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je ne vois pas pourquoi la gauche m'interrompt lorsque je cite le Premier Ministre !?

"Nous ne pouvons pas accueillir tous ceux qui veulent fuir les zones de conflit ou qui sont actuellement dans les camps de réfugiés". Il prolonge : "Si nous ne distinguons pas les demandeurs d'asile des migrants économiques, c'est le droit d'asile qui meure". Il l'a dit la semaine dernière sur France 2...

Alors que jamais dans son histoire, l'Europe n'a eu à faire face à une telle pression migratoire, on s'oriente aujourd'hui en réalité vers l'accueil, chaque année, de 100.000 à 120.000 demandeurs pour un coût d'un demi-milliard par an, alors que l'asile coûte déjà 2 milliards et que l'immigration naturelle nous apporte chaque année 200.000 nouveaux venus. Un demi-million de migrants sont arrivés, de surcroît, en Europe depuis le début de l'année. Où sont les emplois, les logements, les allocations pour leur permettre de vivre dignement dans notre pays, alors que nos concitoyens sont déjà terriblement éprouvés par une crise économique et sociale sans précédent ?

A tel point qu'en Ile-de-France, un S.D.F. sur deux seulement appelant le 115 se voit offrir une solution pour la nuit, faisant redouter par la directrice du Samu social de Paris - je la cite : "une concurrence entre réfugiés et S.D.F. pour lesquels l'énergie déployée et la solidarité n'étaient pas là pour répondre à la montée des sans-abri". "Ceux-ci ressentent une profonde injustice", avance Jean-Baptiste EYRAUD du D.A.L., que je cite assez rarement, c'est vrai, et qui trouve curieux ce traitement des priorités en fonction de l'actualité médiatique.

Alors, les leçons de morale sont malvenues sur ces bancs ! J'ajouterai d'ailleurs l'abus de procédure, dont a usé la Maire de Paris pour l'implantation, aussi soudaine qu'improvisée, d'un centre d'hébergement d'urgence rue du Bessin.

Vous pouvez vous réjouir ! On a menti aux Parisiens en leur faisant croire que l'on y accueillait des migrants, voire des réfugiés - alors que la cinquantaine d'hébergés est composée de Roms, de clandestins, ces derniers n'ayant rien à faire sur le territoire national. Violant le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui oblige à consulter les maires d'arrondissement sur la pertinence de l'installation de structures dans l'arrondissement et, plus gravement encore, l'article L. 2511-30 du CGCT selon lequel "le maire d'arrondissement - excusez du peu - donne son avis sur tout changement d'affectation d'un immeuble communal situé dans l'arrondissement".

Mme VERSINI n'avait déjà pas pris la peine de seulement nous prévenir de l'utilisation - c'était tout de même la moindre des choses - que la Ville comptait faire de cet immeuble où était prévue une crèche, en y implantant, dans la précipitation, sans informer la mairie d'arrondissement, une cinquantaine de personnes pour la plupart sans papiers.

Devant l'incompréhension de cette localisation dans un secteur déjà abondamment pourvu en logements sociaux et résidences sociales, face aux protestations des élus locaux, du conseil de quartier, des riverains - je rappelle que nous avons ouvert dans le 15^e arrondissement environ un centre d'hébergement d'urgence par an depuis que je suis maire, dans de bonnes conditions d'ailleurs et avec mon appui évidemment - Mme VERSINI décide dans la panique, avec la complicité de la Préfecture de région, de doubler le nombre d'hébergés. C'est par la télévision que nous avons appris que l'on y recevait ceux qui occupaient la mairie du 18^e arrondissement !

Mais ce n'est que depuis que l'émotion des images a submergé la France, que l'on nous fait croire qu'il s'agit d'un centre d'hébergement pour réfugiés en pratiquant l'amalgame des mots, car la mairie centrale - et c'est un point de désaccord fondamental entre nous - confond volontairement les réfugiés politiques persécutés et les migrants économiques.

On dit Mme HIDALGO "furieuse" de la façon dont la maltraite le Gouvernement. On en a eu un exemple dans les questions d'actualité pour l'ouverture du dimanche. Elle dénonce la méthode gouvernementale. Elle la dit même "hâtive, dirigiste et centralisée". J'userais exactement des mêmes termes à l'égard de celle qui ignore superbement la loi et la mairie du 15^e arrondissement comme le député de la circonscription, Jean-François LAMOUR.

Depuis lors, je dois dire que ses services n'ont toujours pas pris contact avec moi, ne serait-ce que pour m'aider à organiser la vie quotidienne dans ce secteur sensible. J'apprends au fil de l'eau les demandes de crèches, de scolarisation, d'allocations, les familles effectuant évidemment toutes ces démarches - au demeurant naturelles - en mairie d'arrondissement.

Mais vous priorisez les migrants pour l'attribution d'un logement. Que fera-t-on des 9.000 demandes des habitants du 15^e arrondissement, dont beaucoup, vous le savez, enregistrées depuis des années comme dans beaucoup d'arrondissements, et se rend-on compte à la Mairie de Paris de l'appel d'air que ces décisions non préparées et non financées vont susciter ?

La situation que vous avez créée est hors de contrôle. Vos leçons de morale n'y changeront rien. Alors cessez au moins de stigmatiser ceux qui ne pensent pas comme vous en exprimant une autre position, que je qualifierais d'ailleurs d'aussi éloignée de l'angélisme des uns que du cynisme et de l'inhumanité des autres.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame de SARNEZ, vous avez la parole pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Marielle de SARNEZ. - Merci, Madame la Maire.

La question qui est devant nous, est une question très lourde pour le monde, pour l'Europe, pour la France et, bien sûr, pour Paris. Je vais l'aborder dans quelques instants. Simplement, sur cette question, je voudrais remettre en perspective quelques idées qu'il me semble peut-être pourraient nourrir notre débat.

Le premier des points que je veux faire, c'est que je suis extrêmement frappée du manque d'anticipation totale, absolue, de l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne. Cela fait des mois et des mois, cela fait deux ans, trois ans, que l'ensemble des organisations internationales prévoit ce flux inévitable de réfugiés.

Les guerres, redisons-le à nos concitoyens et à nos compatriotes, les guerres dont nous parlons se déroulent aux portes de l'Union européenne, que ce soit en Syrie, en Irak ou la déstabilisation aujourd'hui en Libye. Donc ce manque d'anticipation fait que nous avons le sentiment de courir après les choses et de ne pas y répondre. C'est la première chose.

La deuxième idée que je voudrais donner dans notre débat, c'est que, bien sûr, pour moi, il faut clarifier les situations et il faut distinguer, dans les situations d'urgence, la question des réfugiés de la question des migrations économiques. Je ne suis pas hostile à ce que l'on regarde en France, à l'Assemblée nationale par un débat et en Europe, la question des migrations économiques.

C'est une question en soi et on peut tout à fait y réfléchir, mais je dis que nous devons distinguer, car les réfugiés bénéficient d'un statut, de conventions internationales, qui nous font obligation de les recevoir et de les protéger.

Oui, bien sûr, il faut que l'Union européenne, il faut que la France accueille les réfugiés syriens. Trois chiffres rapides. Il y en a, comme vous le savez, 4 millions qui sont réfugiés dans les pays voisins de la Syrie, ils étaient

130.000 seulement à avoir reçu une demande d'asile dans l'Union européenne au début de l'été. Ils étaient moins de 5.000 aux Etats-Unis. D'ailleurs, la part des pays démocratiques devrait aussi l'exiger.

Nous devons donc bien sûr accueillir ces réfugiés, en particulier ces réfugiés syriens, mais je pense que nous avons nécessité et, si ce débat peut essayer de regarder les choses et de les mettre en perspective, de regarder les choses et d'arrêter une stratégie globale.

Nous avons attendu des mois et des mois pour qu'enfin les chefs d'Etat et de gouvernement donnent une aide financière dans l'accueil des camps de réfugiés, dont la situation ne cesse de se dégrader depuis des mois et des mois, des années et des années. Les jeunes Syriens que j'ai rencontrés sur le terrain, ils sont dans ces camps depuis quatre ans ou trois ans, ils n'ont aucune perspective d'avenir. Et c'est bien normal qu'ils aient envie de les quitter.

Oui, il faut aider ces camps, il faut aider le HCR, cela n'est pas fait suffisamment.

Oui, il faut que l'Union européenne se dote de frontières.

Oui, il faut que l'Union européenne accueille, contrôle ceux qui veulent être ces demandeurs d'asile et rentrer sur son territoire.

Oui, il faut que l'Union européenne fasse fonctionner des accords de réadmission avec des pays comme la Turquie par exemple.

Oui, il faut que l'Union européenne propose - je trouverais que ce serait bien que la France aille dans cette direction - ce que l'on appelle des zones de sécurité dans lesquelles les Syriens pourraient continuer sous la protection de la communauté internationale à vivre dans leurs pays.

Oui, je trouve que, de ce point de vue, l'Union européenne devrait aussi, et la France, apporter un début de réponse en matière de politique étrangère. On ne peut pas ne pas y penser et en parler aujourd'hui, alors que Vladimir POUDINE comme OBAMA ont fait des propositions hier, et des propositions qui ont été rejetées d'un revers de la main de la France. On sait bien tous ici qu'il n'y aura de solution que si un certain nombre de puissances se mettent autour de la table. Commencer par dire que nous ne sommes pas d'accord pour discuter, je pense que cela ne fait pas avancer les choses, et que l'on aura besoin de l'implication de la France, de l'Europe, de la Russie, de l'Iran et des Etats-Unis dans une solution politique, diplomatique ou militaire aux conflits.

Je veux revenir maintenant sur ce qu'il se passe chez nous, sur l'accueil chez nous. On a un besoin vital, personne n'en a parlé jusqu'à présent, d'harmoniser les procédures d'asile, d'harmoniser les procédures d'asile en Europe. Dans certains pays, vous le savez, si on prend les Pays-Bas, les réponses sont données en moins de deux mois. Dans d'autres pays, la Suède, elles sont données en moins de trois mois.

Chez nous, en France, la loi dit neuf mois, mais dans la réalité c'est une moyenne de deux ans et, souvent avec les recours, cela va jusque cinq années. Tout ceci n'est pas possible. Les Allemands ont fait voter une loi récente qui donne aux demandeurs d'asile un délai de trois mois pour regarder leurs demandes et qui fait une procédure au fond accélérée pour certains demandeurs d'asile. Je trouve qu'il faudrait que nous allions, me semble-t-il, dans ce sens-là.

Un mot ou deux sur l'accueil avant que Fadila MÉHAL le complète. Moi, je pense qu'il faut que cet accueil des réfugiés syriens soit un accueil harmonieux, équilibré, sur l'ensemble des territoires français. Sur l'ensemble des territoires français. Que cet accueil soit le plus individualisé possible, que des logements puissent être trouvés, que pour l'apprentissage de la langue, les moyens soient mis pour que ce soit fait dans un apprentissage intensif, exactement ce que font les Allemands avec ceux qui arrivent chez eux.

Puis je trouve que l'on doit ouvrir une porte : ouvrons une porte à la question du travail. Aujourd'hui, il n'y a pas de droit de travail pour quelqu'un qui est en attente d'une demande d'asile. Je trouve que, pour les réfugiés syriens en particulier qui arrivent chez nous, nous devrions réfléchir à un moyen de garder pour eux un lien avec leur activité, peut-être avec des formations, peut-être avec des travaux d'intérêt général, mais je trouve qu'attendre des mois et des mois, en même temps que la réponse à la demande d'asile, sans travail, sans lien avec la vie professionnelle, tout ceci, me semble-t-il, n'est pas digne d'un accueil que nous devrions leur réserver.

Voilà les quelques pistes que je voulais soumettre à vos réflexions en vous remerciant de m'avoir écoutée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame de SARNEZ, et votre expertise aussi européenne nous est utile.

Je donne la parole maintenant à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est si court !

Mes chers collègues, il faut vraiment que l'on se pose la question : pourquoi autant d'hommes et de femmes fuient ainsi guerre et misère ? Plutôt que de s'engager dans de nouveaux bombardements sur la Syrie qui n'ont jamais rien réglé et décréter que la France n'accueillera pas plus de 30.000 réfugiés, notre Gouvernement ferait bien de s'attaquer enfin réellement aux causes. En attendant, c'est aux Etats et à l'Etat français et à notre collectivité parisienne d'en assumer les conséquences.

Ayons bien conscience que ce que certains nomment la crise des réfugiés n'est pas passagère et que rien ne sera réglé sans résoudre les causes de départs. La France reste un des pires élèves en matière de droit d'asile accordé. C'est une honte pour notre République. L'Union européenne était prête à exclure la Grèce de la zone euro et laisse la Hongrie piétiner le droit d'asile. Il faut en finir avec cette Europe forteresse criminelle en Méditerranée et ailleurs, et enfin repenser complètement en profondeur les accords de Dublin.

Cette question des réfugiés révèle à Paris la carence inadmissible concernant l'hébergement d'urgence. Je ne veux bien évidemment pas nier les efforts de la Ville dans la recherche de bâtiments intercalaires, et la bataille pour que l'Etat assume ses responsabilités et cofinance des places d'hébergement, mais la Ville, hélas, se réveille bien tard. Les 2.200 places d'hébergement ne satisfont pas la demande et vous le savez bien.

Dans mon vœu, je propose par ailleurs que tous les bâtiments vacants de l'A.P.-H.P. dans et hors Paris soient mis à contribution, et je souhaiterais que le vœu de l'Exécutif mentionne une référence à l'A.P.-H.P.

Heureusement, grâce à la mobilisation citoyenne et d'élus, les opérations comme celle de Pajol, extrêmement violente, n'ont pas été réitérées. Mais, mes chers collègues, combien de femmes et d'hommes vivant encore à la rue et qui vont mourir cet hiver ? On a parlé de la situation très préoccupante du lycée Jean Quarré. Nous savons, même si ce ne sont pas des réfugiés proprement dit relevant du droit d'asile, que la situation des familles qui dorment sous la porte de Saint-Ouen est également catastrophique.

Quant à la proposition de délibération du groupe Socialiste et Apparentés, franchement je trouve étonnant que vous vous limitiez à encourager la solidarité citoyenne, qui par ailleurs ne nous a pas attendus, alors que vous dirigez à tous les étages, le Gouvernement, la Région et la Ville de Paris.

Je trouve vraiment, pour finir, que la politique gouvernementale ne prend pas la mesure de l'urgence de la situation et qu'il faut à tout prix, grâce à la mobilisation citoyenne et l'implication de tous les élus, que l'on continue ce rapport de force pour que vraiment les conditions d'hébergement de toutes et tous soient garanties et que la conception du droit d'asile, fondamental à notre République, soit enfin respecté.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, la situation que nous vivons en ce moment est exceptionnelle à plus d'un titre. Elle engage le sort de centaines de milliers d'êtres humains menacés par la guerre et les persécutions, et elle oblige nos sociétés à réagir, interroge nos fonctionnements nationaux comme nos institutions européennes.

Finalement, à travers cette crise, c'est avec nos valeurs et l'humanité tout entière que nous avons rendez-vous. Car sauf à nous renier, nous devons accueillir ces hommes et ces femmes qui viennent non pas pour nous conquérir mais pour demander secours.

Notre responsabilité, ce n'est pas comme malheureusement certains élus, dont le maire du 15^e arrondissement, ont pu le faire récemment, de refuser que 50 réfugiés puissent trouver un hébergement temporaire dans le plus grand arrondissement de Paris.

Monsieur GOUJON, il est inacceptable de parler de mini-Sangatte pour attiser les peurs et de refuser de participer à l'effort de solidarité et ainsi de faire d'ailleurs peser toute cette solidarité sur les seuls quartiers populaires. Je salue évidemment l'effort de la Ville de Paris pour répartir justement cet effort de solidarité sur l'ensemble de notre ville.

Ne laissons pas croire que les réfugiés qui arrivent sur notre territoire pourraient concurrencer les Français. C'est une idée à la fois fausse et terriblement destructrice pour notre société.

Bien sûr, nous savons les difficultés que rencontrent beaucoup de nos concitoyens. Nous connaissons aussi celles que suscitent l'arrivée de migrants perdus et sans ressources. Les habitants des quartiers de l'Est parisien dans le 18e, le 10e, le 19e ou dans le 13e arrondissement le savent particulièrement.

C'est justement notre responsabilité d'élus que d'organiser la réponse à la fois urgente, planifiée, immédiate et pérenne. Nous ne partons pas de rien car Paris, contrairement à ce que j'ai entendu dans certains propos, n'a pas attendu l'émotion médiatique internationale pour se mobiliser. Je pense par exemple déjà au travail remarquable mené par la Ville envers les mineurs isolés et étrangers dont nous avons considérablement amélioré et accéléré la prise en charge avec l'aide de professionnels très compétents.

Aujourd'hui, en tout cas au sein de notre majorité, chacun d'entre nous est prêt à étendre sa mobilisation à réinventer des modes d'action et à décupler l'effort pour répondre dignement au défi qui nous est posé.

Quand le 10 septembre dernier, Madame la Maire, vous avez réuni à l'Hôtel de Ville une grande conférence citoyenne, ce sont de très nombreux acteurs civils et religieux qui ont répondu présent pour agir chacun dans leur rôle mais aussi pour porter ensemble des valeurs d'hospitalité, de solidarité et de fraternité humaine.

Quand, depuis le mois de juin, nous demandons et obtenons, même si c'est toujours insuffisant, l'ouverture de centres d'hébergement d'urgence, quand nous sollicitons l'aide de la Région et de l'Etat pour trouver en commun des solutions concrètes, nous n'attendons pas que l'émotion submerge le pays mais faisons face à une situation concrète que nous connaissons dans notre ville.

Depuis le mois de juin, la Ville a mobilisé des efforts sans précédent, avec le concours de l'Etat, en augmentant les places d'accueil dans les centres d'hébergement. 2.200 personnes ont déjà été mises à l'abri depuis ce mois de juin et de nouveaux centres ouvriront les portes dans les prochaines semaines car il ne s'agit pas non plus de laisser les gens à la rue dans des campements de fortune et de se satisfaire de cette situation.

De même, la Ville a mobilisé ses centres médicaux, ses P.M.I. et personnels de l'Action sociale pour accélérer et améliorer la prise en charge. Elle continue à apporter une aide humanitaire aux réfugiés et à faciliter l'accès au droit, que ce soit dans ses établissements de bains-douches, dans les accueils de jour ou les consultations médicales.

Je voudrais remercier bien sûr, au nom de mon groupe, votre adjointe Dominique VERSINI pour le travail remarquable qu'elle accomplit sur ce dossier qu'elle a pris à bras-le-corps et, à travers Dominique VERSINI, remercier toutes celles et ceux qui concourent à ce travail souvent très difficile.

Nous savons aussi que nous pouvons compter sur la mobilisation sans précédent de la population, chère Danielle SIMONNET, des Parisiens qui ont manifesté un incroyable élan de solidarité. Des arrondissements se sont déclarés solidaires et les initiatives locales se multiplient souvent.

Cette mobilisation est un des éléments d'une mobilisation plus globale, celle de toutes les composantes de la société parisienne, mobilisation associative et citoyenne déjà très forte que nous devons accompagner et favoriser.

Ainsi, en lien avec les mairies d'arrondissement qui le souhaitent, une vaste collecte de dons permet de recueillir les fruits de la solidarité parisienne. Je salue le lancement de la campagne d'engagements volontaires grâce à la plateforme "jemengage.paris.fr", sur laquelle l'ensemble des associations partenaires pourront proposer aux Parisiens qui le souhaitent des missions de toute nature en fonction du temps et des moyens que chacun est en mesure de consacrer. Ce dispositif permettra l'accompagnement de ceux qui se mobilisent, particuliers ou institutions pour héberger ou parrainer des réfugiés.

La proposition de délibération que je vous présente donc dans le cadre de cette communication au nom de mon groupe vise à renforcer ces dispositifs de solidarité et approfondir les aides que notre collectivité peut leur apporter. C'est le cas de la campagne autour de la plateforme "jemengage.paris.fr" et je sais que de nombreux Parisiens ne la connaissent pas encore et que c'est indispensable de la faire connaître.

C'est le cas de la convention de partenariat avec l'Institut des langues orientales pour mobiliser des étudiants et faciliter la traduction. On sait que c'est un enjeu souvent important qui peut limiter les échanges et la compréhension avec les réfugiés. C'est le cas aussi de la convention de partenariat avec le S.I.A.O. afin d'accompagner les Parisiens qui souhaitent héberger des réfugiés et des demandeurs d'asile et pour sécuriser le dispositif.

Je me réjouis très sincèrement que les propositions du groupe Socialiste, celles de notre proposition de délibération soient reprises dans le plan "Réfugiés" qui a été transmis aujourd'hui par la Municipalité à tous les Conseillers de Paris.

Nous sommes fiers, dans le cadre de notre niche pour présenter une proposition de délibération, de contribuer à ce plan à la fois respectueux des personnes, fédérateur des bonnes volontés, soucieux de répondre aux urgences comme de préparer l'avenir de façon responsable.

Bien sûr, notre mobilisation ne saurait suffire à elle seule. Elle doit - c'est déjà en partie le cas mais en partie seulement, nous le savons - s'inscrire dans des plans plus vastes à l'échelle métropolitaine, nationale, européenne, voire mondiale et des plans qui soient à la hauteur des besoins. Il faut poursuivre la création de centres de réfugiés en tenant compte de l'équilibre des territoires.

Il n'est bien entendu pas question que l'implantation de centres de réfugiés soient réservés simplement aux territoires qui concentrent déjà les plus grandes difficultés sociales et économiques, même si ces territoires-là sont volontaires pour participer à l'accueil. Chacun doit prendre sa part de la solidarité nationale comme de la solidarité parisienne.

Quand j'entends les propos de nos collègues de droite, leurs mots, leurs ambiguïtés, leurs affirmations de principe en début d'intervention très vite oubliées dès qu'il s'agit de passer aux travaux pratiques, je mesure toutes leurs difficultés et parfois leur gêne devant les positions antagonistes qui traversent leur mouvement. Je mesure le fossé entre leur nom, les Républicains, et tant de leurs propos.

Je me réjouis pour ma part qu'au sein de notre majorité au Conseil de Paris, nous partageons avec nos différences et au-delà des difficultés du quotidien que...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je crois que vous avez touché juste, Rémi FÉRAUD, poursuivez.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Au-delà des difficultés du quotidien que dans des quartiers comme la place des Fêtes ou la Chapelle nous connaissons bien, je me réjouis que nous ayons ensemble, à gauche, la même volonté d'être à la hauteur d'une certaine idée de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Rémi FÉRAUD.

Mme Marie ATALLAH pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme vous pouvez l'imaginer, Madame la Maire, les élus Ecologistes accueillent très favorablement la proposition d'un plan parisien en faveur de l'accueil des réfugiés à Paris, un plan que nous avons demandé dès le mois de mai, lors du débat organisé sur la politique internationale de la Ville.

Ce plan constitue pour nous un tournant majeur dans la politique de notre collectivité parisienne et marque la volonté de notre majorité municipale de nous voir relever le défi de faire enfin de Paris un modèle de ville-refuge pour les migrants arrivant dans notre ville.

Nous saluons donc votre démarche, Madame la Maire, portée avec engagement et conviction par votre adjointe Mme VERSINI, qui d'ailleurs répond à une forte demande de solidarité avec les migrants qui a émergé dans notre ville.

Ce plan doit être à la hauteur des attentes des acteurs associatifs ainsi que des Parisiens et des Parisiennes qui sont mobilisés sur la question. Pour l'élaboration de ce plan, les élus Ecologistes ont contribué à son émergence par le biais de nos différents vœux et interventions au sein de notre Assemblée.

Pour en parler plus concrètement, d'abord, Madame la Maire, sur la méthode, nous soutenons la démarche participative que vous avez initiée, ainsi que toutes les mesures consistant à accompagner les acteurs associatifs et les initiatives citoyennes nécessaires face à l'ampleur des besoins.

Pour les mesures en matière de politique publique, nous saluons votre démarche de prendre en compte toutes les dimensions de la prise en charge des migrants et notamment des publics vulnérables, femmes enceintes, femmes avec enfants en bas âge et les jeunes mineurs isolés.

L'adaptation de nos services aux besoins des migrants est possible. Nous avons eu l'exemple sur le volet santé et par la mobilisation de votre adjoint Bernard JOMIER, que nous remercions ici.

Nous saluons également la qualité de l'accueil des centres d'hébergement parisiens que nous avons visités dans le 14^e et le 13^e arrondissement.

Nous savons, Madame la Maire, que la démarche que vous proposez est évolutive, et pour cela nous souhaitons qu'une attention particulière soit donnée à certains points qui nous tiennent à cœur.

Premièrement, l'identification de plusieurs lieux d'accueil de réfugiés, afin d'en finir avec les campements indignes dans l'espace public.

Deuxièmement, la mise en place d'un accompagnement social adapté aux besoins des enfants migrants et de leurs familles, y compris la scolarisation des enfants.

Troisièmement, libérer des places d'hébergement par l'accélération de la sortie vers un logement définitif des ménages hébergés depuis longtemps, et solliciter la contribution des bailleurs sociaux parisiens pour le relogement durable des réfugiés stabilisés à Paris.

Dernier point, soutenir bien sûr et faire vivre le débat qui a émergé dans notre société par l'identification de lieux dédiés.

Enfin, pour que ce plan soit à la hauteur de nos ambitions, nous insistons sur la nécessité d'un budget adapté, d'un suivi de la mise en place de différents points, et d'une évaluation dès les six premiers mois pour permettre son éventuelle amélioration et tenir notre engagement de faire de Paris la ville de refuge que nous souhaitons collectivement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame ATALLAH.

Mme Fanny GAILLANNE pour le groupe Communiste - Front de gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Madame la Maire, chers collègues, je souhaitais dans un premier temps évoquer quelques repères objectifs, des chiffres que certains n'hésitent pas à tordre pour les faire coller à leur vision mortifère du monde.

Nous assistons bien à une crise humanitaire sans précédent en Syrie, 7,6 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur même du pays et au Proche Orient, 4 millions de réfugiés syriens ayant été accueillis depuis le début du conflit.

La crise est tout aussi vive à l'entrée de l'Europe. L'année 2014 a connu un nombre jusque-là inégalé de personnes décédées en tentant de traverser la mer Méditerranée. 3.500 personnes en 2014, 2.700 depuis le début 2015. Ces chiffres nous montrent l'ampleur du drame humain qui est en train de se jouer dans cette région du monde.

A l'échelle de la France, en revanche, nous ne pouvons pas affirmer que la situation actuelle soit du jamais vu. Durant le XXe siècle, notre pays a connu plusieurs vagues d'immigration autrement plus importantes que celle que nous connaissons aujourd'hui, à commencer par le million de citoyens français Pieds-noirs ou Harkis qui ont rejoint la métropole en 1962 sans nulle part où aller. Nous pourrions aussi parler des 120.000 réfugiés vietnamiens et cambodgiens, ces boat-people que la France a accueillis les bras ouverts en 1979.

Dans tous les cas, Paris, première ville de France, a pris sa part de responsabilité en accueillant ces populations, en les intégrant et en prenant les couleurs de cette formidable mixité.

D'autant que la problématique de l'accueil des migrants n'est pas apparue durant l'été 2015. Cela fait des années, des siècles même, que des personnes fuient leur terre et sont poussées par l'énergie du désespoir, à mettre leur vie en jeu pour se mettre en sécurité.

Lorsque l'on prend conscience des dangers que ces personnes encourent, nous ne pouvons penser qu'il y a de bonnes et mauvaises raisons d'immigrer. Pourquoi continuer à stigmatiser, à diviser comme le font certains ?

Pourquoi faudrait-il sauver ceux qui fuient la guerre et laisser mourir ceux qui fuient la misère comme le suggère le vœu du groupe les Républicains ?

Non, Monsieur GOUJON, il n'y a pas les bons et les mauvais migrants et nos politiques publiques ne doivent oublier personne. Pour nous, cela veut déjà dire qu'il ne faut pas créer de concurrence entre les migrants et les réfugiés. Ces personnes traversent la Méditerranée sur les mêmes bateaux et font face aux mêmes difficultés quand elles arrivent dans notre ville. Nous devons par conséquent leur venir en aide de la même manière, sans distinction et avec la même ambition.

Ne pas mettre en concurrence, cela veut aussi dire qu'il ne faut pas opposer les politiques publiques entre elles. Concrètement, l'argent que la Ville de Paris et l'État mettent aujourd'hui sur la table pour les migrants doit nécessairement se rajouter à celui que nous devons mettre sur l'hébergement, les aides sociales ou l'école, par exemple.

Ces enjeux sont aussi importants les uns que les autres. L'État, qui est en première ligne pour venir en aide aux migrants, doit s'engager fermement sur la question des moyens et préciser clairement ses engagements en matière de création de places d'hébergement, qui ne doivent pas remplacer les moyens dont nous avons déjà tant besoin pour l'hébergement des plus précaires. Ces besoins, dont nous faisons régulièrement les porte-voix, n'ont pas disparu en quelques semaines, bien au contraire.

Pour préciser mon propos sur les engagements de l'État en direction des migrants, il nous semble indispensable de créer au plus vite plusieurs "guichets uniques" sur le territoire parisien. Ces plateformes d'accueil et d'orientation implantées près des lieux d'arrivée des personnes migrantes, comme les gares ou les aéroports, viendraient compléter le dispositif existant pour assurer leur prise en charge dès leur arrivée.

C'est au prix de cet effort que nos travailleurs sociaux pourront les accompagner et travailler avec eux dans le respect de leur consentement. Selon nous, la Ville doit accompagner l'État dans cet effort, en aidant à la recherche de locaux adaptés. Nous souhaitons également apporter des améliorations concrètes au quotidien des personnes déjà hébergées. La question des transports, par exemple, n'a pas été prise en compte jusqu'à présent. Les hébergés n'ont pas de tickets de transport ni les moyens de s'en procurer, ce qui les bloque dans leurs démarches. Nous demandons qu'un partenariat soit conclu avec la R.A.T.P. et le S.T.I.F. pour répondre à ce besoin de l'ensemble des migrants.

Je sais la Ville attachée à ne faire aucune distinction entre les migrants, mais l'avenir de ces personnes est loin d'être certain. Que va-t-il se passer pour celles et ceux qui ne relèveraient pas du droit d'asile après leur mois de mise à l'abri ?

Notre ville, que nous souhaitons toutes et tous bienveillante, et qui s'est saisie de la situation des migrants très rapidement, pourrait interpellier le Gouvernement et lui demander de procéder à des régularisations massives, afin que toutes ces personnes accèdent à une véritable égalité des droits. Ce serait un acte symbolique fort, à la hauteur des valeurs d'humanité que nous défendons dans cette majorité, et parfois, certes, trop rarement au-delà.

Je tenais, pour conclure, à saluer le formidable élan citoyen auquel nous assistons. De nombreuses personnes éloignées des structures traditionnelles d'engagement se sont jetées dans la mobilisation aux côtés des migrants. Nous devons beaucoup à ces Parisiennes et ces Parisiens, qui font vivre la solidarité au quotidien et ont beaucoup de choses à nous apporter.

Voilà pourquoi il nous semble également important d'écouter ce que ces personnes ont à nous dire, de se nourrir de leur réflexion et de leurs revendications qui ont émergé de leur engagement au plus près des réalités de terrain.

Enfin, quand certains banalisent le racisme et la stigmatisation des étrangers, nous préférons voir l'humanisme qui forge notre République, la France comme terre d'asile et Paris comme refuge et ville accueillante. Que dire de plus que cette simple phrase : bienvenue à toutes et à tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GAILANNE.

M. BOURNAZEL pour le groupe les Républicains.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, au début de cette intervention, vous dire qu'il est absolument essentiel de bien définir les mots.

Un réfugié est un migrant, mais le migrant, lui, n'est pas un réfugié. Et si l'on ne distingue pas les mots, alors on se trompe. D'un côté, l'extrémisme consiste à dire qu'il ne faut pas accueillir des réfugiés qui fuient la guerre. De l'autre, ceux qui confondent les deux et expliquent qu'il faut accueillir tout le monde, et si l'on accueille tout le monde, on ne s'occupe pas de ceux qui sont en urgence et fuient la guerre. Voilà la vérité, voilà la nécessité qu'il est de notre obligation de distinguer le réfugié du migrant économique.

Il faut peut-être s'interroger sur la racine du mal, personne ne l'a évoquée sur vos bancs. Ces réfugiés fuient la guerre, ils fuient Daesh, ils fuient ce nouveau totalitarisme qui veut anéantir des populations comme les chrétiens d'Orient, comme les yazidis, comme ces musulmans, comme ces résistants, comme ces athées qui ne pensent pas comme eux, et là nous avons une obligation d'action pour éradiquer le mal, car si nous ne nous interrogeons pas sur ces racines du mal, alors, nous n'arriverons pas à gérer cette crise à moyen et long termes.

La vérité, c'est qu'il faut agir pour éradiquer Daesh, qu'il faut que la France prenne ses responsabilités et l'Europe aussi, que la France soit "leader", dans une coalition internationale la plus large possible, avec nos partenaires et nos alliés pour combattre Daesh. Oui, il faut frapper Daesh, oui, il faut bombarder Daesh, mais il faut s'interroger à moyen et long termes sur la nécessaire intervention au sol pour mettre fin à ce totalitarisme. Et nous devons le faire dans l'intérêt national, dans l'intérêt de l'Europe, dans l'intérêt du monde et dans l'intérêt des valeurs que nous portons.

Alors il faut un certain nombre de principes face à cette crise d'urgence.

D'abord, premier principe, l'humanité vis-à-vis des réfugiés, dont je parlais tout à l'heure, qui fuient la guerre et la mort. Nous avons connu sur le sol européen la guerre, et nous savons quel est le prix du déplacement de ces populations. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET s'est rendue il y a quelques mois à Erbil, Valérie PÉCRESSE aussi.

Hier, avec Brigitte KUSTER, j'ai rencontré des réfugiés qui nous parlaient de leur vie, de leur famille, du drame qu'ils vivent. Notre devoir, le devoir de la France est d'accueillir dignement ces réfugiés qui fuient la guerre et la mort.

Mais le deuxième principe c'est la fermeté. La fermeté vis-à-vis des réseaux, des filières et des mafias qui exploitent la misère humaine. On attend de la France et de l'Europe, une action extrêmement concrète et ciblée face à ces réseaux et ces mafias. Nous attendons des réponses concrètes sur l'éradication de ces réseaux, la fermeté vis-à-vis des réseaux, vis-à-vis de la migration économique, parce que si nous voulons le consentement des peuples européens à l'accueil de ces réfugiés, alors il faut faire cette distinction dont je parlais dans mon introduction. On pourrait d'ailleurs interroger le Gouvernement que vous soutenez sur sa politique de coopération.

Que fait la France pour maintenir les migrants économiques dans leur pays ? Que fait-on ? On entend M. BORLOO, on entend M. BOLLORÉ certes, mais le Gouvernement de la France, on ne l'entend pas, et il n'y a pas d'action. Quelle est l'action de la France pour développer l'accès à l'eau, à l'électricité, à la formation, à l'école ? Nous avons perdu notre politique de coopération.

Alors, face à cela quelle est l'action possible de la Ville ? Madame la Maire, je vous le dis, vous avez manqué d'anticipation. Il y a plus d'un an, s'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompu, je demande à pouvoir m'exprimer calmement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Laissez l'orateur s'exprimer calmement.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Madame la Maire, il y a plusieurs mois, plus d'un an, un certain nombre de migrants sont venus s'installer sous le métro aérien, place de la Chapelle. Ces hommes, ces femmes, ces enfants manquaient de nourriture, d'eau et vivaient dans des conditions déplorables dans la Capitale de la France.

Madame la Maire, vous donnez beaucoup de leçons aux uns et aux autres. Pourquoi, Madame, n'êtes-vous pas venue une seule fois au métro La Chapelle pour vous rendre compte de la situation, rencontrer les migrants, les riverains, comprendre et apprendre la situation ? Car il est facile de donner du perchoir des leçons de morale, ou dans des interviews télévisées, mais il est plus difficile de se rendre compte de la vie concrète de ces personnes et de la vie des migrants et des riverains.

Beaucoup de Parisiens m'ont dit leur honte face à cette situation qui avait trop duré. Combien de mois vous a-t-il fallu pour vous occuper de ce dossier ? L'arrivée des médias malheureusement ! Et heureusement qu'ils étaient là, à partir du mois de mai, pour évoquer ce sujet et enfin entendre votre parole, alors qu'ils étaient là depuis des mois et des mois, sous ce pont aérien, et que personne n'avait bougé ou rien dit, hormis les associations !

Et puis il y a eu d'autres cas : la mairie du 18^e arrondissement. A la mairie du 18^e arrondissement, il y avait quelques dizaines de personnes et vous avez mis 15 jours pour agir, c'est dire si vous êtes capables de vous occuper de milliers, et voire de dizaines de milliers de personnes ?

Que dire de Jean Quarré dans le 19^e arrondissement ?

Je voulais vous dire cela, parce qu'il est insupportable d'entendre des leçons de morale. Agissez aussi porte de Saint-Ouen aujourd'hui. Agissez porte de Saint-Ouen aujourd'hui, parce que ce que vous avez fait, votre silence et votre inaction pendant des mois, votre manque d'anticipation vous ont disqualifiée pour donner des leçons de moral et vous ériger en Procureur de la République.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas parce que vous êtes en campagne pour les régionales que vous devez jouer sur cette corde de l'outrance, de la caricature. Jusqu'à présent chacun a apporté ses convictions en essayant d'être quand même correct et respectueux, et sans aller sur la posture ou dans cette espèce de "marketing" dans lequel vous vous complaisez.

Je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer d'intervenir, je crois qu'il reste trois minutes pour le groupe, en complémentarité et en prolongement avec Marielle de SARNEZ qui a, d'une certaine façon dressé le paysage à la fois institutionnel, politique et juridique dans lequel se trouve la situation des migrants.

Je voudrais m'attacher, parce que je suis intervenue maintes fois sur la question des migrants, bien que je n'aime pas ce terme, parce que c'est vrai que la confusion sémantique invite aussi à l'instrumentalisation politique. Je veux parler de réfugiés. Sur ces réfugiés - et cela a été dit par beaucoup - l'exil est une déchirure, ils ne viennent pas de gaieté de cœur. Alors des conventions nous imposent de les accueillir, Marielle l'a dit beaucoup mieux que moi.

Aujourd'hui, il s'agit de répondre à l'urgence, mais au-delà de l'émotion, de la compassion, il y a aussi le long terme. Et c'est vrai que, Madame la Maire, vous êtes intervenue fortement et votre adjointe aussi, sur la dimension de la lutte contre l'exclusion, mais j'ai envie de vous dire, au-delà de la lutte contre l'exclusion, pour trouver un refuge, une alimentation décente, un toit, il s'agit aussi de parler d'intégration, parce que peut-être ces personnes ne partiront pas. Et c'est un défi majeur aujourd'hui dans une France qui se délite, qui se désagrège, qui se recroqueville, comment faire pour que ce processus d'intégration sur le long terme - parce qu'il faut le penser dans le long terme - ils le réussissent et ne ratent pas la première marche de cet accueil ?

J'aurais envie de dire que notre groupe, qui est très attaché à cette dimension humaniste, mais en même temps qui voit aujourd'hui - et vous l'avez évoqué, Madame la Maire, dans votre préambule - le ressentiment qu'il peut y avoir de surenchère entre les exclusions des unes et par rapport aux autres. Il faut que cet acte politique d'accueil soit aussi encadré, balisé.

C'est pour cela que je vous invite, toutes sensibilités confondues, à faire en sorte que le vœu que nous avons voté sur le schéma local d'intégration - je sais que c'est un terme très politico-administratif, mais cela veut dire quelque chose - cela veut dire la capacité que nous aurons à intégrer ces immigrés d'aujourd'hui qui seront les Français de demain. Donc je demande que soit mis en place, au-delà de ce plan "réfugiés", la première réunion du comité de pilotage de ce schéma local dont Paris devrait s'enorgueillir et je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Madame MÉHAL, pour votre intervention et votre participation constante à toutes les initiatives que nous avons prises, et je me souviens notamment de cette initiative que nous avons prise et montée en 24 heures en faisant appel à toute la société parisienne très active : autorités religieuses, associatives, avec l'Etat bien sûr, l'ensemble de ceux qui ont à intervenir aujourd'hui sur ces questions relatives à l'accueil des réfugiés.

Vous étiez là, je vous en remercie, et la question de l'inclusion, de l'intégration, est un sujet majeur sur lequel nous nous engageons.

Tout à l'heure Dominique VERSINI vous apportera des réponses plus précises encore, mais je vous remercie aussi pour votre engagement à vous, au sein de votre groupe, bien sûr, dans ce projet qui doit vraiment dépasser les clivages politiques et politiques, qui ne doit pas nous faire tomber dans finalement ce que beaucoup de Français reprochent aux femmes et aux hommes politiques, à savoir des postures quand on a à relever un défi majeur, un défi auquel nous n'avions pas été confrontés. Donc, je vous remercie.

La parole est à M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce vœu voté à l'unanimité du Conseil du 19e arrondissement porte trois messages principaux.

D'abord, il revendique l'inscription de notre arrondissement dans la démarche que vous portez : exigence d'humanité, devoir d'hospitalité, nécessité aussi d'organiser l'accueil des réfugiés. Dans cet arrondissement, où tant de nos familles portent la mémoire de l'exil et de l'exode, comment pourrions-nous rester indifférents à ces détresses ?

Je veux d'ailleurs saluer et rendre hommage, comme mon collègue Eric LEJOINDRE, aux associations humanitaires, citoyennes et aux nombreux riverains et citoyens bénévoles, qui se sont depuis le début mobilisés aux côtés des réfugiés, et à nos côtés, pour leur venir en aide.

Ce vœu rappelle également que l'occupation actuelle de Jean Quarré fait obstacle à la transformation provisoire de cet ancien lycée en centre d'hébergement, au moment même où Paris a tant besoin de mobiliser des

capacités d'accueil supplémentaires. Je veux noter au passage qu'il serait inconcevable que l'hospitalité de Paris, ville refuge, soit à géométrie variable selon les arrondissements.

Le vœu rappelle aussi que les personnes, qui y ont trouvé abri, survivent dans des conditions d'extrême précarité, insalubrité et insécurité. Malgré tous les efforts déployés par les services sociaux, par l'équipe de Dominique VERSINI que je veux remercier, par la mairie d'arrondissement, par les bénévoles, par les associations, malgré tout cet engagement, les centaines d'occupants sont les premières victimes de l'inadaptation absolue des locaux, de la sur-occupation criante de ces locaux, comme de la désorganisation tout à fait organisée du site, organisée par des groupuscules radicaux qui tiennent le pavé pour le plus grand profit de groupes mafieux passeurs qui ont tout intérêt, eux, à laisser pérenniser la situation.

Je parle sous l'oreille, j'espère attentive, de M. le Préfet de police : oui, il y a urgence, oui, le temps presse, et oui chaque jour qui passe met en danger les occupants.

Ce vœu rappelle enfin que nous refusons de mettre en contradiction la solidarité des quartiers populaires et leur aspiration légitime à une meilleure qualité de vie. C'est pourquoi, dans cet arrondissement qui reste à ce jour le dernier des grands arrondissements parisiens à être dépourvu de médiathèque, le projet de transformer Jean Quarré en médiathèque, tel qu'il est inscrit au plan d'investissement de la mandature, doit avancer parallèlement et devra avoir pris le relais du centre d'hébergement provisoire avant 2020.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur DAGNAUD.

Madame Fatoumata KONÉ, vous avez la parole pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, la situation actuelle met en évidence l'urgence de passer de la parole aux actes. Des centres d'hébergement d'urgence doivent ouvrir et être équitablement répartis sur tout le territoire parisien et métropolitain. Le recours aux hébergements à l'hôtel pour les publics vulnérables doit prendre fin pour être remplacé par des centres d'hébergement qui leur sont dédiés.

En matière d'accueil et d'orientation des réfugiés, des points d'entrée et des équipes mobiles pluridisciplinaires spécifiques doivent être créés et développés pour répondre de manière efficace à cet enjeu.

Je souhaite, à mon tour, souligner et saluer l'engagement et la solidarité des habitants des quartiers dans lesquels les campements se sont installés. La Chapelle, Eole, Pajol, Austerlitz, place des Fêtes, porte de Saint-Ouen, les riverains de ces quartiers ont à chaque fois répondu présents et se sont mobilisés pour venir en aide aux réfugiés.

Nous devons accompagner cet élan de solidarité citoyen et, pour ce faire, nous demandons la création de plusieurs lieux de proximité accueillant une coordination de solidarité avec les réfugiés, afin de favoriser les échanges, les rencontres et la co-construction de projets avec les réfugiés parisiens et les forces associatives mobilisées sur cet enjeu.

Madame la Maire, à l'heure actuelle, nous savons tous que le dispositif d'hébergement d'urgence est saturé à Paris. Vous avez d'ailleurs eu le courage de l'admettre publiquement.

Pour répondre à la pénurie dramatique d'hébergements et de logements accessibles aux plus fragiles dans notre pays, des actions concrètes doivent être menées. L'Etat doit agir à tous les niveaux et c'est pourquoi un nombre significatif de places d'hébergement, de logements sociaux supplémentaires doit être créé. La politique publique de logement doit être à la hauteur de la situation.

Je souhaite maintenant revenir sur la situation du site Jean Quarré. Un vœu présenté par la majorité du Conseil du 19e arrondissement a été adopté à l'unanimité, le 14 septembre dernier. M. DAGNAUD vient de l'expliquer. Nous demandons à l'Etat la mise à l'abri de tous les occupants de l'ancien lycée hôtelier Jean Quarré. Ces conditions de vie indignes doivent cesser. Un centre temporaire d'hébergement d'urgence, en bonne et due forme, doit ouvrir sur ce site et nous devons acter aujourd'hui le devenir de Jean Quarré.

La parole donnée aux habitants pour la réalisation de la médiathèque doit être tenue et le 19e arrondissement doit prendre sa part de responsabilité dans l'accueil solidaire des migrants, au même titre que tous les arrondissements de Paris, sans exception.

Le groupe Ecologiste de Paris restera attentif sur ce point et demandera un premier bilan, dès le Conseil de Paris de novembre.

L'impérieuse solidarité avec les réfugiés ne peut se faire sans une implication de tous les territoires pour une réelle égalité entre les quartiers. Alors, dans l'attente de la mise à l'abri des occupants de Jean Quarré, que décidons-nous de faire pour leur venir en aide, Madame la Maire ?

Nous avons lancé l'alerte, il y a dix jours, face à l'urgence humanitaire que pose une telle situation. Des mesures doivent être mises en place : aide juridique, orientation sanitaire, mise en sécurité minimum, aide alimentaire, sanitaires adaptées.

Pour le moment, ce sont les habitants qui se substituent à l'Etat et à la Ville sur ces missions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Les dernières informations comptabilisent près de 800 personnes, alors que, début août, ils étaient 150. À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Nous demandons l'ouverture de toute urgence de lieux d'hébergement supplémentaires dans tous les arrondissements de Paris, sans exception, et toute l'Ile-de-France. Et l'organisation d'un accueil digne anticipant le flux de réfugiés dans un respect du droit d'asile.

Pour terminer, Madame la Maire....

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Normalement, vous avez déjà terminé.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je termine.

L'accueil des réfugiés est un devoir d'humanité pour Paris. Nous sommes donc d'accord, alors agissons. Notre ville se doit d'être exemplaire.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Raphaëlle PRIMET, mais vous n'avez qu'une minute 25.

Ce sont les orateurs précédents de votre groupe qui ont été trop gourmands. Ce n'est pas moi qui décide in fine du temps qu'il vous reste, c'est le chronomètre.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET, présidente du groupe les Républicains, vous avez la parole, pour 2 minutes 15.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous l'avons dit et redit, les réfugiés sont des migrants, mais tous les migrants ne sont pas des réfugiés. Si je reviens sur cette distinction, c'est parce que si nous mélangeons tout, nous risquons de n'être ni justes, ni généreux, ni efficaces.

Mes collègues, Philippe GOUJON, Pierre-Yves BOURNAZEL, l'ont rappelé et ont dénoncé vos atermoiements avec leurs funestes conséquences, mais je voudrais de mon côté revenir un tout petit peu sur l'histoire.

Robert BADINTER a été le premier à dire qu'accueillir les réfugiés n'était pas un acte de générosité mais un devoir, et j'insisterai ici sur des faits qui peuvent nous permettre de nous réunir.

En 1979, politiques et intellectuels français ont mis leur désaccord de côté pour accueillir plus de 120.000 réfugiés vietnamiens et cambodgiens. A ce moment-là, la crise des "boat-people" dominait les journaux télévisés : il y avait des images de familles entières dans des embarcations de fortune en mer de Chine. Les Vietnamiens et les Cambodgiens fuyaient le communisme, ils fuyaient les persécutions ethniques, ils étaient rackettés pour pouvoir partir, ils ne savaient pas où aller.

L'arrivée des réfugiés de l'ancienne Indochine a été l'occasion d'institutionnaliser et de rendre très concrète une collaboration étroite entre les associations et l'Etat. Tout a été très cadré, l'émotion était présente dans le pays, mais c'est la responsabilité qui a dominé et qui a dominé d'abord la classe politique au pouvoir.

Comment était-ce organisé ? Après un séjour obligatoire dans un des quatre foyers de transit parisien, où ils étaient accueillis, les réfugiés pouvaient décider soit de se débrouiller par eux-mêmes, soit de rester sous la tutelle d'associations mobilisées pour leur cause.

Au même moment, et je m'inscris là dans la suite de ce que disait Marielle de SARNEZ tout à l'heure, de nombreuses mesures ont été mises en place pour faciliter leur accès au travail, des conditions d'obtention d'une

carte de travail provisoire et renouvelable, qui n'obéissaient pas à la procédure habituelle. Les demandeurs d'asile en étaient privés, jusqu'à ce que le titre de réfugiés politiques leur soit délivré normalement. La politique mise en place pour l'occasion pour les "boat-people" offrait au contraire aux réfugiés un droit de travail immédiat.

De plus, tandis que les migrants réfugiés ou non étaient à cette époque dans l'obligation d'être titulaires d'un contrat de travail d'une durée d'un an pour obtenir une carte de travail, un contrat de trois mois, même à temps partiel, suffisait aux "boat-people". Nous sommes capables aujourd'hui de faire la même chose.

Madame la Maire, est-ce que vous pouvez dépasser le simple "hashtag#refugeeswelcome" et passer à une vraie discussion sur l'accueil organisé des réfugiés ? Est-ce que vous pouvez informer les mairies d'arrondissement en amont de votre politique en la matière, et non pas en aval et par la presse ? Est-ce que vous pouvez appeler vos amis du Gouvernement pour qu'ils permettent aux réfugiés de travailler ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame la Présidente.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Est-ce que vous pouvez passer des conventions avec des organismes d'apprentissage de la langue française, pour qu'au lieu de converser dans leur langue d'origine, ils puissent s'intégrer au mieux ?

Enfin, est-ce que vous pouvez nous donner des informations précises concernant les places d'hébergement d'urgence et nous garantir que nous ne créons pas plus de misère que nous ne tentons d'en combattre ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais, à l'issue de ce débat, donner la parole à Dominique VERSINI pour vous répondre, puis, comme il s'agit d'une proposition de délibération présentée par le groupe Socialiste et Apparentés, si le président du groupe Rémi FÉRAUD le souhaite, bien évidemment, il pourra réagir.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en réponse à l'ensemble de vos interventions, je vous présente, au nom de l'Exécutif, un vœu qui permettra à Paris d'offrir aux réfugiés un accueil, un accompagnement et des conditions d'intégration à la hauteur de notre ambition de continuer à être une ville refuge, incarnant les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, qui sont celles de notre République.

Je commencerai tout d'abord par deux constats, mais qui ont été largement déjà présentés par différents orateurs. Depuis 2015, en fait, Paris a vu des arrivées massives de réfugiés en provenance de différents pays du monde, principalement d'Érythrée, du Soudan, de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan. Du fait d'une offre d'hébergement insuffisante, se sont créés des campements dans différents arrondissements parisiens. Il est probable, et nous le savons tous, que ces arrivées d'exilés qui fuient la guerre, la dictature, la torture, la misère vont se poursuivre. Actuellement, 50 % des demandes d'asile déposées sur le territoire national le sont en Île-de-France, et pour une grande partie à Paris.

Face à cette situation inédite, Paris a mobilisé l'ensemble de ses moyens dans les champs de compétences qui sont les siens, notamment en protégeant les jeunes migrants susceptibles d'être reconnus comme mineurs isolés étrangers, et l'on a vu sur les campements qu'il y en avait un bon nombre, en mettant à l'abri les femmes enceintes, les femmes accompagnées d'enfants, en créant une maraude sociale spécialisée avec l'association "Emmaüs" pour identifier les situations de vulnérabilité et accompagner les personnes, et en mobilisant tous nos services afin de pouvoir orienter les personnes, évaluer leur situation de santé et de pouvoir les orienter vers les services hospitaliers dans ces conditions ou vers nos centres de santé.

Mais surtout, la Maire de Paris a affirmé quelque chose de déterminant, qui était qu'il ne saurait y avoir d'évacuation de campement sans solution d'hébergement pour toutes les personnes présentes sur les campements. Et cela, c'est quelque chose d'extrêmement important qui a induit un besoin pour l'Etat de développer un plan de renforcement de l'hébergement, ce que l'Etat a fait en annonçant un grand plan de renforcement de l'hébergement en direction des demandeurs d'asile et des réfugiés, à hauteur de 24.000 places sur l'ensemble du territoire, et en accélérant les procédures d'asile.

Paris a contribué activement et continue à poursuivre ses recherches dans ce sens en mobilisant, sur le domaine intercalaire de la Ville, sept nouveaux lieux depuis juin 2015, soient 450 places d'hébergement. Et nous poursuivons nos recherches sur l'ensemble des arrondissements, car tous les arrondissements de Paris doivent pouvoir participer.

C'est ainsi que, avec l'Etat, c'est 2.200 personnes qui ont pu être hébergées depuis le mois de juin, dans un dispositif d'hébergement d'urgence dont les capacités sont progressivement accrues. Les personnes séjournent dans ces centres d'hébergement d'urgence, dans lesquels les services de l'O.F.I. se rendent pour accélérer l'instruction de leur dossier et donc, leur permettre d'accéder, dans les délais les plus rapides, au dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile. C'est cela qui est vraiment important dans ce dispositif.

Actuellement, nous sommes intervenus sur un nombre important d'opérations de mise à l'abri, sur différents campements, et il nous reste effectivement deux situations préoccupantes, sur lesquelles nous travaillons avec l'Etat et tous les services concernés : le lycée Jean-Quarré d'une part, et la porte de Saint-Ouen d'autre part.

Ce que je voulais dire, c'est qu'évidemment, on peut dire tout et le contraire de tout, mais quand on est vraiment sur le terrain, on se rend compte que c'est sacrément difficile de mener à bien ces interventions, et de les faire dans les règles et dans le respect des droits des personnes, et aussi dans les valeurs que nous portons. Et je suis vraiment très fière que nous ayons pu aboutir et induire une méthode humaniste sur ces campements pour évaluer la situation des personnes, leur proposer à chacun une orientation, et avec l'Etat, qui a fait quand même un effort qu'il faut reconnaître, qui est extrêmement important, et les grandes associations comme "Emmaüs Solidarité", "France terre d'asile" et le Samu social de Paris. Nous avons pu ainsi procéder à des mises à l'abri pour des personnes qui se trouvent actuellement dans des centres dans lesquels leur situation est examinée au mieux et dans les meilleurs délais. Et je crois que c'est extrêmement important.

Et je veux saluer aussi le travail de l'O.F.P.R.A., qui a été présent dans toutes ces situations, et tous ceux qui ont pu voir, lors des évacuations des campements, évacuations qui se sont faites dans la médiation, grâce à l'apport aussi du directeur général de l'O.F.P.R.A., qui est venu personnellement expliquer aux personnes la situation et leurs droits en France, peuvent dire que vraiment, on peut toujours critiquer, mais franchement, je considère que nous avons été à la hauteur d'un défi qui n'était pas facile. Et je veux remercier tous nos services de la Ville et aussi tous les élus d'arrondissement et les élus mes collègues, les adjoints à la Maire de Paris, qui se sont tous impliqués, chacun dans leur domaine.

Et aujourd'hui, où en sommes-nous ? Eh bien, aujourd'hui, suite à l'appel à la mobilisation citoyenne que la Maire de Paris a lancée lors de la conférence du 10 septembre dernier, a été mise en place une plate-forme, que j'ai l'honneur de coordonner et qui réunit l'ensemble des acteurs associatifs, institutionnels et tous les nombreux citoyens qui ont voulu se mobiliser dans cet accueil des réfugiés. Et je crois que cela, c'est vraiment important.

On a vu vraiment des initiatives venant de tous les corps institutionnels, religieux, les associations, les citoyens, les artistes et un mouvement de mobilisation s'est mis en place autour de personnes, quand même. Quand on veut éviter de faire de la politique politicienne, on est obligé de reconnaître, quand on va sur les campements... Car j'y suis allée, nous y sommes tous allés, et on est quand même face à de grandes situations de misère. On est face à des femmes enceintes, on est face à des enfants, on est face à des situations intolérables et notre honneur et nos valeurs nous imposent d'aider à trouver une solution dans notre pays.

Ce que je voulais dire, c'est que de cette plate-forme citoyenne est sorti un plan, un projet de plan qui formalise des engagements de la Ville de Paris pour l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des réfugiés. Et je veux remercier vraiment tous mes collègues adjoints qui, chacun, prennent leur part à ce plan, et qui sera d'ailleurs transmis aujourd'hui à l'ensemble des Conseillers de Paris de cet hémicycle. C'est un plan qui aborde des questions aussi diverses que la prise en charge des publics relevant de nos compétences, le renforcement de l'accès aux droits, le renforcement des maraudes, l'accès à la santé, la scolarisation des enfants, la formation des adultes, le soutien à la mobilisation citoyenne. Vous l'avez compris : pour nous, l'accueil des réfugiés va du traitement de l'urgence à l'intégration dans la société française.

Et je terminerai en disant que cet accueil ne saurait entrer en concurrence avec l'accueil inconditionnel que nous devons par ailleurs aux personnes sans domicile fixe, comme cela a été affirmé dans le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, et comme le prévoit la loi, tout simplement. La loi prévoit que toute personne qui est en grande vulnérabilité et en grande situation de détresse sociale ou médicale dans la rue a un droit inconditionnel à l'hébergement, et c'est ce que nous défendons, c'est-à-dire que la grande cause de lutte contre la grande exclusion qu'Anne HIDALGO a choisi de mener durant cette mandature comprend l'ensemble de ces personnes et c'est pourquoi, à Paris, nous apportons notre secours et nous aidons l'ensemble des personnes sans faire de distinction entre les uns et les autres.

C'est ainsi que nous voyons notre rôle en tant que collectivité locale, en tant que grande ville, en tant que ville-refuge pour faire face à ces arrivées de personnes réfugiées sur le territoire français.

Voilà pour les réponses que je souhaitais apporter aux uns et aux autres. Le vœu de l'Exécutif qui vous est présenté reprend les éléments de différents vœux déposés à ce sujet et y répond. Je vais répondre sur les vœux ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je le ferai au moment des votes, si vous le voulez bien.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je voulais répondre sur quelques vœux mais je le ferai au fur et à mesure que vous les annoncerez, c'est cela ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bon, faites la réponse globale.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Sur les différents vœux du groupe Ecologiste de Paris, du groupe Communiste - Front de Gauche sur l'ancien lycée Jean Quarré, sur le vœu du groupe Ecologiste sur l'accueil des réfugiés, sur le vœu relatif à l'hôtel Pernety déposé par le groupe UDI-MODEM, sur le vœu relatif au lycée hôtelier Jean Quarré déposé par le même groupe UDI-MODEM, sur les deux vœux déposés par Danielle SIMONNET, il me semble que les éléments de ces vœux ont été pris en compte pour rédiger le vœu de l'Exécutif.

Je considère donc que leurs demandes sont satisfaites. Pour Danielle SIMONNET, sous réserve d'y ajouter l'amendement, auquel je donne un avis favorable rajoutant l'A.P.-H.P. au titre des propriétaires fonciers contributeurs.

Je demande à ces groupes de retirer leurs vœux sans quoi j'émettrai un avis défavorable. Pour le vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux locaux de la rue du Bessin, j'ai répondu maintes fois et je ne peux donc qu'émettre un avis défavorable. En effet, je ne considère pas qu'ouvrir un centre d'hébergement accueillant une cinquantaine de familles contribuerait à créer un mini-Sangatte comme Philippe GOUJON se plaît à le dire aux habitants du 15e arrondissement.

Pour nous, les personnes qui sont dans ce centre sont des personnes qui sont prises en charge par le Centre d'action sociale protestant, très grande association comme je l'ai déjà dit. Bref, nous faisons notre devoir moral en mettant à l'abri toutes ces familles et, franchement, je trouve que certains propos n'honorent pas ceux qui les prononcent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI, pour le travail que vous effectuez et merci à tous nos cabinets, et notamment à ma directrice adjointe de cabinet qui est aussi un élément clé du travail que nous avons mené.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, pour 2 minutes, s'il le souhaite puisque c'est une proposition de délibération posée par le groupe Socialiste.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Je vous remercie.

J'ai présenté la proposition de délibération dans le cadre de mon intervention. S'il y a besoin de réunir pour une explication de vote, je le ferai.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur FÉRAUD.

Nous allons donc procéder au vote de l'amendement et des vœux rattachés et des projets de délibération.

D'abord, l'amendement n° 134 à la proposition de délibération déposée par le groupe Socialiste, puis l'amendement déposé par les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Pardon, allez-y. Là, pour le coup, vous voulez dire quelque chose ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Oui, je suis surpris de découvrir cet amendement. Aucun membre du groupe les Républicains n'y a fait la moindre allusion dans son intervention. Il rentre exactement dans l'opposition des publics que nous dénonçons et dans laquelle nous ne voulons pas rentrer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Donc, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 134 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 134 est rejeté.

En réponse aux vœux n^{os} 12, 13, 14, 15, 16 et 17, l'Exécutif a déposé un vœu n° 17 bis.

Le vœu n° 12 déposé aussi par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de gauche est-il maintenu ? Je ne crois pas. Il n'est pas maintenu.

Le vœu n° 13 déposé par le groupe UDI-MODEM est-il maintenu ? Il ne l'est pas.

Le vœu n° 14 par le groupe Ecologiste de Paris, je pense qu'il n'est pas maintenu.

Le vœu n° 15 du groupe UDI-MODEM, je pense qu'il est retiré aussi.

Le vœu n° 16 déposé par Mme SIMONNET est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, mais je veux bien que l'on corrige mon prénom sur le vœu de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'accord, on le fera.

Le vœu n° 17, pareil, vous le retirez ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 17 bis amendé de l'Exécutif, qui reprend l'ensemble de ces vœux conformément à la réponse donnée par Dominique VERSINI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 282).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 déposé par le groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération SOCA 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération est adoptée. (2015, SOCA 1).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 30).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 65).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 27.

Qui est pour ?

Un Intervenant. - Le groupe les Républicains souhaiterait un vote par division d'article.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un vote par division des articles, nous ne le faisons pas sur les projets de délibération. Nous votons les projets de délibération globalement.

Vous qui voulez que les Conseils de Paris durent moins longtemps, je comprends tout à fait la cohérence. Donnez-moi les différentes... C'est sur le DGRI 65 ou le DASES 27 ? DASES 27.

Je vous lis les articles contre lesquels le groupe les Républicains vote. L'article qui dit le Conseil municipal est autorisé à fixer à 100 euros la redevance annuelle qui sera versée par l'association "Centre d'action sociale protestant", dont le siège social est situé dans le 12e pour l'occupation temporaire des bâtiments de la rue du Bessin à la rue Castagnary dans le 15e et à l'usage d'hébergement temporaire. La contribution non financière de 201.150 euros par an est accordée à l'association. Vous souhaitez donc supprimer... Vous vous désolidarisez de cette subvention à l'association du Centre protestant.

Quel est le deuxième article que vous ne voulez pas voter ? Le 4. Il s'agit là aussi de l'article prévoyant que je serai autorisée à fixer à 100 euros la redevance annuelle toujours pour Castagnary, cette fois-ci, pour une association, une contribution non financière de 36.480 euros accordée à l'association au titre de la mise à disposition de ses locaux.

Je mets aux voix, à main levée, les articles 3 et 4 relatifs au projet de délibération DASES 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ils sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, les articles 1, 2, 5 et 6 relatifs au projet de délibération DASES 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ils sont adoptés.

Nous continuons les votes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 136 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 136 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 358 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 358 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 122 - DASCO - DDEEES.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 122 - DASCO - DDEEES).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie, mes chers collègues, nous en avons terminé avec le débat organisé autour de cette proposition de délibération et je vous remercie.

Vœu de l'Exécutif relatif au statut de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons nos débats avec le vœu n° 133 de l'Exécutif relatif au statut de Paris, pour lequel plusieurs orateurs se sont inscrits.

Monsieur BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, malheureusement, les élus de mon groupe ne découvrent ce vœu que récemment. Avant d'entamer le débat sur ce vœu, je vous demande une interruption de séance afin de réunir les élus de mon groupe de cinq minutes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Elle est de droit. Vous avez cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures trente minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, les cinq minutes de suspension de séance sont épuisées. Je propose que l'on rappelle nos collègues du groupe Communiste - Front de Gauche qui ont demandé la suspension de séance pour que nous puissions démarrer.

Est-ce que tout le monde reprend sa place ? On va démarrer néanmoins avec les cinq minutes qui sont attribuées à chaque groupe.

Vœu de l'Exécutif relatif au statut de Paris (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, j'ai souhaité présenter au nom de l'Exécutif un vœu, le n° 133, relatif au statut de Paris. Pourquoi cette proposition ? D'abord, parce que c'est mon rôle de Maire de Paris que d'anticiper, de poser un certain nombre de sujets qui sont des sujets fondamentaux pour les Parisiens, pour leurs institutions, à un moment où l'élaboration, la construction de la Métropole du Grand Paris nous oblige à revoir un certain nombre de procédures, de démarches, de périmètres, à un moment où la Cour des comptes, la Chambre régionale des comptes - comme cela a été dit dans des débats précédents - nous demande d'activer, de pousser sur le levier de la fusion Ville et Département, à un moment où le Conseil constitutionnel questionne Paris et la loi sur la représentation des Parisiens à l'aune des écarts très importants qui peuvent exister entre les habitants des arrondissements centraux et des arrondissements plus importants en taille aujourd'hui.

Donc, à partir de cet ensemble de mouvements, de sollicitations, d'évolutions, la responsabilité qui est la mienne et celle de l'Exécutif, est de vous présenter un travail et de proposer une démarche. Le pourquoi de ce travail - je viens de l'expliquer et nous sommes suffisamment loin d'une échéance électorale propre à notre collectivité - nous devons nous interroger sur un certain nombre d'éléments qui doivent nous amener à simplifier tout d'abord.

Simplifier, fusionner : je sais que beaucoup de groupes ont demandé à plusieurs reprises, des groupes de la majorité comme un groupe de l'opposition, la fusion Ville-Département à un moment où il ne reste plus grand-chose à fusionner. Mais il reste la loi. Il faut que la loi nous permette d'aller au bout sur le sujet de la fusion Ville-Département de Paris. Ce sujet ne concerne pas les autres départements de la métropole du Grand Paris. Sur ce sujet, nous avons fusionné les procédures, nous avons inscrit dans les mêmes temps les projets de délibération relevant du Conseil municipal et du Conseil général, je sonne beaucoup moins la cloche, donc de temps en temps je l'active pour que, comme je l'ai dit tout à l'heure, elle ne rouille pas, mais il nous reste aujourd'hui à aller au bout de ce processus, et pour ce faire, il nous faut passer par la loi.

Ce sera un élément non seulement de simplification, mais aussi de modernisation et d'économie de structures dans cette fusion Ville-Département.

Le deuxième sujet qui me paraît important et sur lequel j'invite notre Conseil, et nous le dirons tout à l'heure avec la méthode que je propose, à plancher, c'est sur la relation Ville-État.

Je pense que nous sommes aujourd'hui une collectivité dont l'histoire a été une longue conquête vers ses libertés dans le cadre des lois de la République bien évidemment, mais une longue marche vers des conquêtes de liberté, qui nous amène à être reconnus comme une municipalité comme les autres.

Nous connaissons tous l'histoire de notre ville, nous savons qu'elle est émaillée de conflits permanents depuis l'ancien régime jusqu'à des époques plus récentes, et bien sûr avec un épisode extrêmement important, celui de la Commune de Paris, à la suite duquel Paris a été punie pendant 100 ans, puisque pendant 100 ans nous n'avons pas pu élire notre maire ici à Paris. Il a fallu attendre la loi de 1975, portée par Valérie GISCARD d'ESTAING, alors Président de la République... A l'époque Jacques CHIRAC était contre, au début, mais on y reviendra. Ce, pour que cette loi, une fois adoptée, Jacques CHIRAC soit le premier maire élu par les Parisiens après cet épisode de 100 ans de punition de la Commune de Paris.

Aujourd'hui, bien sûr nous ne sommes plus dans cette relation, je pense que cette relation se doit d'être apaisée, plus efficace, plus contractuelle entre la Ville et l'État, et elle nous oblige à réinterroger un certain nombre de sujets.

Des sujets d'une tutelle qui s'avère inefficace dans la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques, je pense aux questions de stationnement, aux questions d'écologie, à un certain nombre de sujets aussi en matière d'urbanisme, qui sont des sujets sur lesquels la tutelle de l'État... Mais, Monsieur GOUJON, ne soyez pas comme cela, ne vous énervez pas comme cela. Cela fait partie des choses qui sont peut-être à revoir tant elles paraissent obsolètes. Monsieur GOUJON, vous allez comme cela longtemps nous empêcher d'avoir un débat de fond sur un sujet important ?

Nous continuons. En matière de tutelle de l'État, il y a des choses à nettoyer, à toiletter et à conquérir des espaces nouveaux. Je ne suis pas d'accord, par exemple, sur la question de la police, pour la mise en place d'une police municipale à Paris.

En revanche, un certain nombre de compétences de police doivent revenir aux maires pour pouvoir être plus efficaces...

Vous avez besoin de la tutelle... Quand la tutelle n'est pas là, vous êtes perdus. Saisissez le Tribunal administratif, si vous le voulez.

Je poursuis. La question de la tutelle, et certains ont du mal à vouloir s'en libérer, est un sujet majeur.

Ensuite, il y a un troisième sujet qu'il nous faut aborder, parce que ce sujet est systématiquement soulevé par le Conseil constitutionnel, il s'agit de l'équité dans la représentation des Parisiens, au regard de l'arrondissement dans lequel ils vivent.

L'écart de 1 à 15 qui existe à Paris est un sujet sur lequel nous avons été alertés et sollicités avant les municipales de 2014, ce qui avait amené à revoir le tableau de représentation des élus parisiens.

Ensuite, un deuxième questionnement a été posé récemment par le Conseil constitutionnel sur la question notamment de la représentation de Paris au sein du Conseil métropolitain.

Tous ces sujets méritent qu'on les pose et qu'on les traite, en élus, en élus légitimes du fait du suffrage que les Parisiens nous ont confié, et la Maire légitime que je suis pour porter ces sujets légitimes vous propose d'ouvrir un chantier.

Ce vœu propose la démarche suivante. D'abord, au sein du Conseil de Paris, sera créé un groupe de travail. Ce groupe de travail, composé de l'ensemble des présidents de groupes de cette majorité et des maires d'arrondissement, s'ils le veulent, se réunira sous l'autorité d'Emmanuel GRÉGOIRE, de Bruno JULLIARD, mon premier adjoint, et de Mao PENINOU.

Un travail sera fait au sein du Conseil de Paris et nous permettra d'approfondir ces trois sujets et d'apporter une expertise et des propositions.

Parallèlement, bien évidemment, un travail est engagé avec les représentants de l'État à l'échelle de Paris, le Préfet de Région et le Préfet de police... Il vous manque tellement...

Il vous manque tellement, vous savez, je crois que nous sommes des élus tout à fait légitimes, Monsieur GOUJON, ne doutez pas de notre légitimité, et ce travail qui sera fait par notre Conseil permettra de nourrir une proposition qui trouvera, je le souhaite, je l'espère, sa traduction dans une loi en 2016, qui nous permettra d'accomplir un pas majeur.

Parce que nous sommes majeurs, parce que nous ne sommes pas un problème, mais une solution, parce que nous avons besoin d'une relation moderne qui est celle que supposent les relations de respect et de travail en commun entre la Ville-capitale et l'État, c'est le chantier auquel j'invite toutes celles et tous ceux qui voudront bien y participer.

A présent, je donne la parole conformément au tour de parole qui a été proposé. Et donc, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, je demande une suspension de séance et un rappel au règlement au titre de l'article 12 de notre Règlement intérieur que vous violez, puisque vous n'êtes pas habilitée à parler de sujets de police en l'absence du Préfet de police.

Par ailleurs, pour vous dire les choses, nous voyons dans l'absence de M. le Préfet de police un geste plein de signification, et pensons qu'il y a là un message sur lequel il y a lieu de s'interroger.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ne vous interrogez pas tant que cela, ce n'est pas un projet de délibération, et la Maire que je suis peut parler de tous les sujets dont elle veut parler.

Vous aimez vraiment les dispositifs d'exception, mais la Maire que je suis a la police de cette Assemblée, a la maîtrise de l'ordre du jour de cette Assemblée, et donc, dans le respect de cette Assemblée et des droits qui sont les miens en tant que Maire, j'ai présenté ce vœu. Si vous ne voulez pas y participer, vous pouvez ne pas y participer, mais ce sera dommage car il s'agit tout de même de démocratie et de Paris. Vous avez demandé une suspension de séance, j'accorde une suspension d'une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-trois minutes, est reprise à dix-sept heures quarante-quatre minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je rappelle à mes chers collègues, qui pourraient être troublés par des interventions de rappel au règlement, que M. le Préfet de police est invité à tous nos débats et que, bien évidemment, il vient s'il le souhaite et quand il le peut, et heureusement que nous pouvons siéger sans sa présence dès lors qu'il est invité.

Vœu de l'Exécutif relatif au statut de Paris (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, la première oratrice de ce débat.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, nous avons donc découvert, au détour d'une information presse qui déflorait un échange de notes entre vous et François HOLLANDE, un projet de réforme du statut de Paris. La méthode était cavalière, parce que prétendre régler le sort du statut de 2 millions de Parisiens dans des conversations secrètes, c'est peu banal.

Et vous récidivez, vous déposez au dernier moment un vœu par lequel vous prétendez nous engager dans un processus de concertation. Il y a des tentatives de rattrapage, Madame le Maire, qui sonnent comme des aveux. Et votre vœu, c'est un lapsus : on y parle de concertation, à propos d'un projet déjà ficelé et éventé par la presse.

Vous prétendez écouter, alors que depuis que j'ai commencé à parler, vous discutez avec votre voisin.

Vous en parlez en vous affranchissant de tous les délais raisonnables, bref ! Madame la Maire, votre démarche interroge jusque dans votre propre camp. Le Gouvernement gêné fait répondre qu'il n'y a ni projet ni fenêtre parlementaire pour en discuter. On a connu meilleur soutien. Pas de Préfet, c'est vrai ! Il a disparu, il désapprouve sans doute. En fait, personne n'y croit, tant le contenu semble hasardeux et le calendrier incertain.

Alors pourquoi ? Disons tout haut dans cet hémicycle ce que chacun murmure tout bas et jusque dans vos rangs et jusqu'à la buvette. Madame la Maire, vous avez été désavouée par Emmanuel MACRON et vous voulez une revanche. Vous ne digérez pas les Z.T.I., vous réclamez une compensation. Le Ministre des Finances vous a froissée et vous exigez du Président de la République une réparation.

Mais voyez-vous, les Parisiens ne sont pas là pour faire les frais de vos frustrations. Avec votre projet mal ficelé, vous tuez le sujet. Une réforme du statut, cela pouvait avoir du sens, cela en aurait, il existe bien des archaïsmes dans le statut de Paris. Les pouvoirs et les compétences pourraient être distribués. Encore aurait-il fallu que cette redistribution parte des vrais besoins des Parisiens.

Je vous donne quelques exemples et quelques idées, que vous nous empruntez de temps en temps.

La propreté devrait être confiée aux maires d'arrondissement qui sont en première ligne face au profond mécontentement des Parisiens sur ce sujet. On aimerait que vous n'attendiez pas, comme votre prédécesseur, d'avoir quitté le poste pour vous en rendre compte !

La pollution et la circulation, elles, seraient utilement traitées au niveau métropolitain, au niveau du Grand Paris, parce que, voyez-vous, les particules passent la barrière du périphérique. Mais il n'y a pas de redistribution des pouvoirs en vue dans votre projet. Au contraire, tous les pouvoirs au Maire et les arrondissements à la baille !

Alors, pourquoi ? Pourquoi ? J'y reviens. C'est qu'il n'y a pas que MACRON, il y a la Métropole, et vous la craignez. Vous la craignez au point de vous livrer à des contorsions législatives qui ont laissé sans voix les membres de la Commission des lois à l'Assemblée nationale.

Vous la craignez au point de contourner la Constitution et le bon sens pour tenter d'imposer un mode de scrutin unique finalement censuré car le Conseil constitutionnel, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, ne questionne pas Paris mais bien vos agissements.

Bref, vous la craignez et vous n'avez pas eu gain de cause. La Métropole vous échappe. Alors il faut rajouter un étage aux murailles de Paris et bunkériser définitivement l'Hôtel de Ville contre la banlieue et contre les arrondissements.

Madame la Maire, au-delà des appartenances politiques, au-delà des sensibilités partisans, les responsabilités imposent une forme de retenue par rapport aux institutions dont nous avons la charge. On ne manipule pas les règles électorales à des fins personnelles, on ne dessine pas les collectivités à l'aune des intérêts privés. Les collectivités, la collectivité de Paris, celle des arrondissements viennent des profondeurs de l'histoire et nous survivront longtemps. La petite politique, Madame la Maire, n'a pas sa place dans ces débats. Nous vous invitons à vous ressaisir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Eric AZIÈRE a la parole pour le groupe UDI-MODEM.

M. Éric AZIÈRE. - Madame la Maire, je vais rejoindre beaucoup des points qui ont été exposés par la présidente du groupe les Républicains. Je dois avouer que, sur un sujet aussi important que l'évolution du statut de Paris, vos intentions réelles, vos évolutions, votre méthode de travail posent bon nombre de questions, voire une réelle inquiétude.

Au fond, c'est un débat larvé depuis plusieurs années, qui s'accélère brutalement en effet par la révélation de vos intentions, par un article de journal la semaine dernière, qui semble avoir pris tout le monde de vitesse, y compris vous, et pourtant c'est un débat que l'archaïsme du statut de Paris aurait dû provoquer depuis longtemps, avec calme et méthode.

Ce n'est pas la faute des centristes, en l'occurrence, qui depuis trente ans dans cette enceinte appellent à une modernisation et une adaptation de notre collectivité aux mutations des temps nouveaux.

Madame la Maire, j'ai vraiment le sentiment depuis quelques mois de jouer avec vous sur ce sujet à un jeu de pistes, entre votre réponse à ma question d'actualité de juin 2014, quand je vous dis que le statut de Paris est obsolète, vous me répondez que ce n'est pas le moment de démanteler Paris, que vous voyez, je cite : "Beaucoup de modernité à la loi P.M.L.", dans laquelle vous voyez encore des marges d'évolution, y compris de déconcentration à destination des maires d'arrondissement.

Puis, quelques débats plus tard, c'est sur la proposition de créer une police de proximité municipale, après l'adoption au Sénat, à l'initiative d'Yves POZZO di BORGIO et de deux autres sénateurs du groupe les Républicains, d'une proposition de loi validée par la Commission des lois, adoptée par la majorité sénatoriale, vous vous refusez encore une fois à admettre sur ce sujet, cette fois majeur de la sécurité à Paris, une reconquête de vos prérogatives de Maire, et une sortie du carcan institutionnel dans lequel Paris est maintenu depuis la Révolution française.

Puis voilà qu'il est devenu d'un seul coup de toute première urgence, de toute première nécessité de constater la disparition du Département de Paris, de redécouper au nom de l'équité démographique les arrondissements en secteurs. Il n'est plus question cette fois de décentralisation des équipes de voirie, des équipes de propreté, des

équipes de sécurité, mais d'un regroupement par secteur comme à Marseille. C'est le genre de références que les Parisiens adorent, vous le savez.

Puis, débat après débat, vous vous révélez d'un seul coup la Maire de tous les hold-up administratifs. D'abord vous contestez au Préfet de police de Paris et à la Ministre de l'Ecologie leur pouvoir réglementaire en période de pollution. Puis vous contestez au Ministre de l'Economie son pouvoir de décision sur l'ouverture dominicale à Paris.

Puis vous contestez au Ministre de l'Intérieur le maintien du découpage de Paris par arrondissement comme fondement politique. Vous contestez, du bout des lèvres, aux autorités de police de Paris depuis hier, la police du quotidien que nous appelons de nos vœux, que nous appelons la police de proximité, et que le début du commencement d'une prise de conscience qui nous rejoint.

Vous contestez au Conseil d'Etat la constitutionnalité du mode de désignation des futurs conseillers communautaires représentant la Ville de Paris, non sans arrière-pensée...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais demander aux élus qui sont à gauche de l'Assemblée de bien vouloir s'asseoir, s'il vous plaît. Merci et écoutez M. AZIÈRE qui dit des choses très intéressantes.

M. Éric AZIÈRE. - D'un seul coup, vous voulez donc récupérer tous vos pouvoirs, et ceux que vous n'avez pas, et ceux que la loi ne vous donne pas. Mais que se passe-t-il depuis quelques semaines ? Qu'est-ce qui vous arrive ? Faut-il y voir l'influence de la lune rousse ou la conséquence d'un changement climatique ? Ou, plus sérieusement, l'anticipation des conséquences de l'intégration dans Paris, dans la Métropole du Grand Paris, dans une configuration politique qui n'avait pas été imaginée au départ ? Ou l'anticipation d'une alternance politique prévisible à la Région Ile-de-France ?

Ce vœu de l'Exécutif sort aujourd'hui au Conseil de Paris comme un diable d'une boîte à coucou. Souhaitons donc que la concertation prévue par ce vœu éclaire le Conseil de Paris sur vos intentions réelles et la précipitation avec laquelle vous nous invitez à débattre.

Une réforme aussi importante aurait quand même dû être annoncée, selon moi, selon le groupe, dans une campagne municipale qui s'est déroulée, il n'y a pas si longtemps, il y a un an et demi, où vous n'avez pas dit un mot sur ce projet de réforme.

Alors tout ceci est troublant, tout ceci est flou et, quand il y a un flou, il y a un loup ! C'est pourquoi nous nous abstiendrons en attendant d'en savoir plus sur vos intentions réelles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AZIÈRE, mais je vois dans votre propos beaucoup de points de convergence. Ce qui serait irresponsable de ma part, c'est au vu des grandes évolutions dans lesquelles nous sommes engagés, et la Métropole n'est pas concernée au sens où l'organisation métropolitaine nous oblige aussi à avoir une plus grande efficacité.

Le Préfet de police me le disait récemment : le fait que la Métropole soit l'espace territorial sur lequel intervient la Préfecture de police pose aussi un certain nombre de questions à l'organisation de la police nationale au sein de la Préfecture de police de Paris.

De même, des sujets comme celui de la Brigade des sapeurs-pompiers sont des sujets qui sont organisés aujourd'hui à l'échelle métropolitaine, qui ne sont pas touchés par nos évolutions.

Je demande aux élus du groupe Communiste - Front de Gauche de se voir à l'extérieur, merci, et je continue.

Donc, Monsieur Eric AZIÈRE, il y a beaucoup de points, dans vos expressions récentes et celles de votre groupe, qui rejoignent cette proposition que je fais.

Si le reproche est de poser un sujet sur la table, de se donner trois mois pour l'examiner au sein du Conseil de Paris avec l'ensemble des élus pour pouvoir ensuite engager une discussion avec le Gouvernement et le Parlement, vous pouvez contester cette méthode, mais je pense que c'est la bonne méthode pour que les élus que nous sommes ne nous dépossédions pas de la question démocratique parisienne.

Je donne maintenant la parole à Rémi FÉRAUD, M. le président du groupe Socialiste et Apparentés. J'ai l'impression que les parlementaires de cette Assemblée, qu'ils soient parisiens ou de l'Essonne d'ailleurs, ont un peu de mal avec la démocratie locale. Ils ont un peu de mal avec la démocratie locale !

Alors, M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je ne pensais pas qu'un peu plus d'autonomie pour Paris affolerait autant la droite parisienne.

La semaine dernière, Madame la Maire, vous vous êtes engagée à faire évoluer le statut de Paris, que même la Chambre régionale des comptes a qualifié d'obsolète. Nous l'avons évoqué hier soir dans cet hémicycle et nous n'en tirons pas des conclusions défavorables aux magistrats, contrairement à Jean-François LEGARET.

Le statut, la vie démocratique, l'organisation de notre Ville ont, certes, beaucoup évolué ces 40 dernières années, mais il reste bien des progrès à accomplir et, oui, nous avons besoin de ces progrès. C'est normal : l'organisation administrative de base de Paris date de la Révolution, son découpage en arrondissements, de plus d'un siècle et demi. Il n'est donc pas incongru de faire évoluer ce cadre par souci d'efficacité, d'économie et de justice, quand on pense, à titre d'exemple, que le premier arrondissement compte 15 fois moins d'habitants que le 15e.

A Marseille...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'entends les voix des parlementaires républicains ici présents. Je vous demande de faire passer votre casquette de parlementaire derrière votre casquette première, celle qui vous vaut votre présence ici, à savoir celle d'élus parisiens. Je sais que c'est difficile pour certains, mais je vous demande de vous considérer, ici, dans cette instance, comme des élus parisiens, non pas comme un parlementaire de l'Essonne ou comme des parlementaires de Paris.

Nous sommes là pour nous occuper des Parisiens, pas pour faire de la politique politicienne telle que certains d'entre vous l'apprécient mais que, personnellement, j'exècre.

Monsieur Rémi FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Cette disparité de population entre les arrondissements est un problème. Le Conseil constitutionnel, par deux fois sur deux sujets différents, a exercé sa censure justement liée à cette disparité de population. C'est important et urgent d'établir une réflexion sur une plus grande égalité entre arrondissements, non pas pour les arrondissements eux-mêmes, mais parce qu'il s'agit de l'équité entre les Parisiens eux-mêmes.

Nous avons déjà procédé à un certain nombre de modernisations, comme lorsque nous avons fusionné ici-même l'examen des projets en Conseil municipal et en Conseil général, mais nous sommes arrivés au bout des évolutions possibles dans le cadre législatif actuel. Il faut maintenant réformer la loi qui régit notre statut si nous voulons aller plus loin. J'espère que le Parlement pourra se saisir de cette question au début de l'année 2016.

Notre groupe soutient le vœu présenté par l'Exécutif et nous sommes convaincus qu'il faut moderniser les structures, rationaliser notre action, la rendre plus lisible auprès des Parisiennes et des Parisiens, faire des économies parfois, penser à l'échelle du Grand Paris, en effet, de la Métropole, et penser nos nouvelles entités administratives parisiennes et nos compétences à l'aune de la construction de cette Métropole.

Par ailleurs, et nous le voyons sur plusieurs sujets, de nombreuses prérogatives, dévolues ailleurs au maire, échappent à la décision de la Maire de Paris et du Conseil de Paris. C'est le cas notamment en matière d'environnement ou de développement économique. Alors, oui, sortons encore un peu plus du statut d'exception dans lequel nous sommes. Nous l'avons d'ailleurs affirmé, y compris lors de la dernière M.I.E. sur l'ouverture des commerces le dimanche. Il est temps d'évoluer. Plusieurs de nos débats avec le Gouvernement n'auraient pas lieu d'être si les élus locaux avaient à Paris certaines compétences qu'ils ont ailleurs. Et si, en matière de sécurité, nous pensons que la Préfecture de police doit garder la main, c'est parce que Paris a un statut particulier, auquel nous contribuons financièrement par le budget de la Préfecture de police et par une action concrète avec la DPP.

Il ne s'agit pas pour nous de créer une police municipale, ce que la loi d'ailleurs ne nous permet pas et que nous ne pensons pas souhaitable. Il s'agit pour nous de prendre en charge la tranquillité et la lutte contre les incivilités, sujets sur lesquels nous sommes souvent interpellés, sujets qui préoccupent les Parisiens et qui ne sont pas au cœur des missions de la Préfecture de police. Nous ne tenons pas ces idées de l'opposition municipale, même si nous espérons pouvoir nous retrouver sur cette ambition.

Relisez le programme "Paris qui ose" et vous verrez que nous proposons, déjà lors des élections municipales, d'évoluer pour que, notamment, les agents de surveillance de Paris puissent être sous l'égide de la Ville de Paris et contribuer à la lutte contre les incivilités du quotidien qui réclament - je cite ce projet : "un engagement fort grâce à des équipes spécialisées".

Évitez trois écueils.

Evitez de penser qu'une bonne idée peut sortir d'un autre cerveau que celui de la présidente du groupe les Républicains.

Evitez de ne voir que des tripatouillages. Nous ne pensons pas des tripatouillages, d'ailleurs nous ne proposons pas de modifier les modalités d'élection du Maire de Paris. Pour quoi faire d'ailleurs ? Pour en faire un statut différent de toutes les autres communes ? Cela n'est pas notre intention.

Cessez de regarder sans arrêt en arrière et d'être bloqués aux élections municipales de mars 2014. Nous, nous voulons construire l'avenir.

Cherchons ensemble des solutions concrètes. J'ai entendu l'intervention d'Eric AZIÈRE. Par rapport à ce qu'il a porté depuis des mois, il devrait se réjouir des propositions qui sont faites aujourd'hui.

Cherchons des solutions concrètes pour améliorer la vie des Parisiens, en concertation avec eux. C'est notre préoccupation. C'est ce que propose ce vœu. Il est important que, comme groupe politique, nous participions à ce débat avec les représentants de l'Etat, avec les maires d'arrondissement, avec la Maire de Paris.

Il n'y a pas de loup. C'est simplement un débat qui commence. N'ayez pas peur de la concertation. Allons plus loin dans la voie de la décentralisation et de l'autonomie de Paris. C'est le sens de l'histoire. C'est un progrès. Nous sommes volontaires pour y participer.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Rémi FÉRAUD.

N'ayez pas peur de la démocratie et de la démocratie locale !

La parole est à M. David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous avez annoncé la semaine dernière que vous souhaitiez engager des discussions avec le Gouvernement afin de faire évoluer le statut de Paris et nous partageons votre souhait que l'évolution institutionnelle de notre Ville s'inscrive dans une triple dynamique : renforcement de l'efficacité de l'action publique, lisibilité de l'organisation institutionnelle, réponse à l'incohérence actuelle entre les compétences dérogatoires de l'Etat à Paris et son désengagement progressif des politiques parisiennes.

Nous le voyons chaque année lors du vote du budget avec, par exemple, une baisse progressive des aides à la pierre de l'Etat afin de participer à la construction de logements sociaux.

Votre proposition s'inscrit dans une nécessaire réflexion visant à simplifier l'enchevêtrement des responsabilités entre les différents niveaux de collectivités territoriales.

A Paris, la distinction entre Ville et Département n'est pas claire. C'est d'ailleurs la conclusion du dernier rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion du Département de Paris qui pointe une intégration croissante entre Département et Ville qui ne justifierait plus la coexistence de plus en plus théorique de ces deux entités.

Vous suggérez une réflexion sur le redécoupage des arrondissements pour réduire les écarts démographiques, aujourd'hui très importants, et nous partageons cette analyse, mais aussi - et nous vous soutenons dans cette proposition - la réappropriation par Paris de compétences aujourd'hui assurées par l'Etat.

Nous l'avons encore vu dimanche lors de la journée sans voitures : il n'est pas compréhensible pour nos concitoyennes et concitoyens que ce ne soit pas la Ville qui décide en matière de voirie et que l'Etat contraigne un engagement de notre Ville en réduisant la zone sans voiture. Sur ce sujet, les enchevêtrements de responsabilités rendent difficile la mise en œuvre des politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air pour laquelle, pourtant, les Parisiennes et les Parisiens nous ont élus.

Sur le sujet délicat, s'il en est, de la police, nous continuons d'être clairs, pour que ce soit bien la police nationale qui fasse respecter la loi et veille à la sécurité des personnes. Cependant, l'idée de flécher une unité sous tutelle de la Ville qui veille au respect des règlements de Paris et participe à la lutte contre les incivilités, notamment environnementales - propreté, circulation ou encore stationnement - nous semble une bonne initiative à affiner, évidemment, lors de la concertation avec les Parisiens.

Le contexte a changé, l'histoire a montré que la décentralisation était inéluctable. Nous sommes prêts à entamer une nouvelle page de l'histoire de Paris et de ses rapports avec l'Etat décentralisateur afin de rendre les politiques publiques plus efficaces et plus proches des citoyennes et des citoyens.

Les écologistes portent d'ailleurs cette ambition depuis de nombreuses années. Sous réserve de l'organisation d'un débat et de discussions, menées en toute transparence, il nous semble que ces premières propositions vont dans le bon sens.

Et nous voterons cette proposition de vœu qui met d'ailleurs l'accent sur la concertation et la proximité. Nous sommes encore loin des prochaines échéances municipales, c'est donc pour nous le bon moment pour réfléchir le plus sereinement possible à ces questions. Je constate d'ailleurs avec dépit la volonté de certains d'instrumentaliser ces débats pour des questions purement politiciennes, alors que ces enjeux dépassent nos formations politiques respectives et dépassent Paris, car cette exigence est d'autant plus forte que ces réflexions doivent s'articuler avec la gouvernance de la Métropole où, là encore, les petits jeux de pouvoir ne doivent pas étouffer la construction métropolitaine à laquelle, vous le savez, notre groupe est très attaché.

A court terme, il serait pertinent qu'une représentation de la Métropole du Grand Paris soit intégrée dans ce groupe de travail qui se penchera sur le sujet, tout comme une association, pleine et entière, des Parisiennes et des Parisiens. Nous voterons donc ce vœu et nous participerons à la concertation que vous nous proposez.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous allons poursuivre.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste -Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Un sujet aussi sérieux que la modernisation du statut de Paris mérite beaucoup plus qu'un vœu, qui est déposé après les commissions habituelles et mérite un réel débat que l'on aurait pu avoir avant de partager ensemble le même programme, puisque cela aurait pu être un sujet sur lequel nous aurions pu nous engager ensemble, dès la campagne des élections, sur un vrai sujet précis avant de parler justement de la Métropole.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela l'a été, regardez bien le programme pour Paris.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui, mais ce n'est pas dans nos engagements précis.

Je voudrais vous dire que s'il y a une priorité aujourd'hui, c'est bien sûr de se faire respecter par l'Etat de deux manières.

D'abord que vous soyez traitée comme tous les maires de France, avec les mêmes compétences que tous les maires de France. En cela, nous partageons votre volonté et nous vous soutenons.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est de se faire respecter aussi dans les engagements de l'Etat et notamment les engagements financiers. Or, vous savez comme moi, après notre élection, le Gouvernement a changé d'avis et a décidé de réduire les dotations à toutes les collectivités territoriales et notamment dans un rapport qui est lié au Département, puisque sous l'ère de Bertrand DELANOË, nous n'avons cessé, ensemble, de dénoncer la dette que l'Etat doit au Département de Paris.

C'est pour cela que, bien sûr, la priorité doit être notre échange, nos relations avec l'Etat.

Cela dit, Madame la Maire, nous ne partageons pas l'ensemble des arguments qui s'appuient sur le rapport de la Chambre régionale des comptes qui parle, comme l'ont déjà évoqué à plusieurs reprises les différents gouvernements de droite, de millefeuille, de faire des réductions de dépenses, de faire des économies, des mutualisations, trop de fonctionnaires, etc.

J'ose espérer que ce n'est pas la principale motivation qui nous amènerait à fusionner entre le Département et la Ville.

Je voudrais enfin vous dire que le délai dans lequel vous mettez ce vœu nous pose problème. La date qui est évoquée, c'est la date de fin 2015. Nous avons un budget à préparer, qui doit nous prendre beaucoup de temps. Nous avons des élections régionales, qui sont aussi, bien sûr, pas preneuses pour nous, en tant qu'élus, mais qui sont un moment démocratique important. Il nous paraît un peu précipité d'engager ce débat qui est un vrai débat, qui est sérieux, avant la fin de l'année 2015.

Je voudrais enfin dire que, pour nous, la question du Département est une réelle question. Le maintien des départements et leur spécificité en matière sociale éducative sont finalement attendus.

Par cette proposition, ne fragiliseriez-vous pas et ne pensez-vous pas que les esprits malins n'en profitent pour redemander, à terme, la recréation de la Seine-et-Oise, voire leur absorption, dans la Métropole, ce à quoi Paris a pu échapper dans la loi pourtant sur la réforme territoriale ?

Pour finir, Madame la Maire, sur un point de méthode, nous sommes plus forts quand nous sommes unis et il aurait été de bon augure que vous associiez les groupes de votre majorité à votre démarche, ainsi l'Etat aurait compris que forte du soutien affirmé de votre majorité, vous entamiez ces démarches.

J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, vous avez plus d'amis dans ce Conseil que vous en avez au Gouvernement. Sachez vous appuyer sur eux, pour les bons comme pour les mauvais jours.

Enfin, sur la réforme que vous proposez, elle ne pourra pas se faire dans le cadre actuel des relations financières entre l'Etat et la Ville sans une réforme de la fiscalité locale que nous avons, et que vous avez appelée de vos vœux. Toute réforme territoriale dans le cadre d'une politique d'austérité et de réduction des dotations sera entachée du péché de la seule volonté de faire des économies.

C'est pour cette raison, Madame la Maire, que nous nous abstenons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ, mais je veux juste vous rafraîchir un tout petit peu la mémoire. Nous avons participé ensemble à un séminaire de l'Exécutif dans lequel j'ai présenté cette démarche et cette proposition. Nous y avons travaillé plusieurs heures ensemble, avec vous-même, avec l'ensemble de mon Exécutif, les présidents de groupe de la majorité, et les maires d'arrondissement. Il y a parfois des sujets de la majorité... Permettez que j'ai des séminaires de l'Exécutif et de la majorité. Je ne comprends pas très bien votre remarque sur la découverte du sujet.

Ensuite, je veux vous dire que sur la question des dotations au Département de Paris, vous le savez, la presse l'a évoqué aussi, nous avons introduit une Q.P.C. qui progresse très bien, puisque nous sommes le seul département de France à avoir 0 de dotation globale au titre du Département. Je pense que c'est important.

Ensuite, sur la question c'est trop tôt ou c'est trop tard, je pense que c'est le bon moment. Je ne vais pas jouer ma centriste et celle du milieu, mais je pense que justement c'est le bon moment.

C'est le bon moment, nous sommes encore en début de mandature, nous sommes en train de construire la Métropole du Grand Paris, dans la construction de la métropole du Grand Paris, Paris devient un territoire. Ce territoire mérite de clarifier les différents niveaux, d'où la question Ville/Département, qui nous est posée aussi par ce biais-là, mais qui ne concerne en rien la question de la fusion des départements possible, évoquée par le Gouvernement, en ce qui concerne la Métropole du Grand Paris et les autres départements que Paris.

Nous poursuivons.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la question d'une réforme de l'organisation administrative de Paris n'est pas nouvelle. La particularité de la situation institutionnelle de notre ville est, il faut le dire, à bien des égards archaïque.

Il est sain que le débat soit aujourd'hui soulevé dans notre Assemblée et que des perspectives soient tracées vers une modernisation nécessaire.

La concertation est bien sûr nécessaire et le vœu présenté engage l'Exécutif à le faire.

En effet, si la fusion Département/Ville est une réalité dans les faits, qui nécessite une adaptation juridique, la question du redécoupage des arrondissements et d'une meilleure répartition des compétences avec l'Etat soulève des éléments complexes de représentation démocratique des citoyens et d'organisation des services.

La discussion est donc nécessaire et ce vœu nous y engage. Notre groupe votera ainsi en faveur du vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme je l'ai dit hier, je suis totalement opposée à la disparition des départements et aux processus déconstituants mis en œuvre par le Gouvernement dans la réforme territoriale et à la métropolisation qui vise à éloigner les citoyens des lieux et processus de décision et à renforcer la concurrence entre les territoires.

Casser les acquis de l'organisation de la République datant de la Révolution française, comme c'est écrit au début de ce vœu, n'a rien de moderne.

Pour Paris cependant, cette fusion peut avoir une pertinence, mais je crains qu'elle ne soit motivée uniquement par une recherche de baisse des dépenses publiques et se fasse à l'encontre des conditions de travail des agents et de la qualité des services publics, comme le fut la réforme de l'administration parisienne de l'an dernier.

Je suis favorable à ce que la Ville reprenne ses pleines prérogatives, face à l'Etat, comme toute commune de la République.

Redessiner les arrondissements en tenant compte de leur démographie est pertinent si les citoyens y sont pleinement associés.

Néanmoins, au vu des considérations de ce vœu, qui s'inscrit pleinement dans la logique d'austérité, et l'esprit de la réforme territoriale, imposée par le Gouvernement et compte tenu de la précipitation de la méthode, je ne peux voter favorablement à ce vœu, et je m'abstiendrai donc.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. LEGARET, en tant que maire d'arrondissement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, ainsi c'est par le moyen d'un vœu - un vœu ! - négligemment diffusé hier en fin d'après-midi, non annoncé en conférence d'organisation, venant encore appesantir un ordre du jour surchargé, que vous voudriez sceller le sort historique du statut de Paris. Jamais personne avant vous n'a osé faire preuve de tant de désinvolture ! Le sujet est sérieux, et votre méthode est dérisoire, et même ridicule. Elle ne parvient d'ailleurs pas à dissimuler les frustrations qu'ont fait naître récemment ce qu'il faut bien appeler vos déboires.

Que ne vous êtes-vous exprimée, Madame la Maire, lors de la discussion sur la loi NOTRe ? Bien au contraire. Lors de notre séance de juin 2014, répondant à une question d'actualité d'Eric AZIÈRE, vous déclariez - je vous cite : "moi, je suis garante du statut de Paris. Paris est une ville et un département. Au moment où l'on est en train de construire la métropole, ce n'est pas le moment de démanteler Paris". Et vous ajoutiez - je vous cite encore...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je confirme !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - "Je vois justement beaucoup de modernité à la loi P.M.L., au moment où nous travaillons sur la métropolisation..."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et je confirme aussi.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Eh bien, c'est très bien de le confirmer ! Enfin, vous rappeliez avec force : "aujourd'hui, aucun des maires ne sollicite l'intervention législative". Vous confirmez cela aussi. Très bien.

Mais faut-il rappeler vos creuses proclamations en faveur de la décentralisation des pouvoirs au bénéfice des maires d'arrondissement, des arrondissements que vous voulez aujourd'hui abattre ? Pourquoi, d'ailleurs, un tel acharnement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pas du tout ! Je compte sur les arrondissements parisiens. Pas du tout, du tout. Je compte sur les arrondissements parisiens ! Ah non, non, non. Là, c'est que vous n'avez pas compris, mais quand vous aurez compris, vous voterez avec nous !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Bon, vous décompterez mon temps de parole. Pourquoi un tel acharnement contre les arrondissements parisiens, leurs contours, leur culture, leur diversité, leur personnalité, leurs contrastes, leurs splendeurs, leurs misères, leur vie même. Probablement en raison de la manière dont vous faites de la politique, Madame la Maire : dans le sectarisme et le mépris, affichés avec constance, mais

surtout dans l'ignorance. Que savez-vous du travail, de l'implication et de la disponibilité des maires d'arrondissement et de leurs équipes ? Rien !

Vous avez été élue en 2001 par la grâce d'une intervention haut placée, première adjointe, puis Maire, sans connaître le plus grand bonheur que puisse donner la vie politique : la reconnaissance et le soutien que les électeurs d'un arrondissement vous apportent par leur vote.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ne soyez pas jaloux, Monsieur LEGARET !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est parce que vous n'avez jamais éprouvé cette plénitude que vous vous en prenez aujourd'hui aux arrondissements, avec la volonté affichée de les dépecer...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, non, j'affirme ici que j'aime les arrondissements et que les arrondissements seront un échelon très important de l'organisation de Paris !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, vous savez, je peux parler plus fort que vous et je couvrirai le son de votre voix.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si vous voulez ! Si vous voulez !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - D'ailleurs, si vous êtes Maire de Paris, c'est grâce à la majorité des arrondissements, et pas grâce à celle des électeurs, puisque vous étiez minoritaire en voix.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ils sont quand même Parisiens !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Venons-en à votre vœu. On ne vous entend pas. Je suis désolé, moi, on m'entend et vous, on ne vous entend pas. Venons-en à votre vœu et aux trois points sur lesquels ils portent : d'abord, la fusion de la Ville et du Département, cela n'est pas un sujet polémique. Ce n'est même pas un sujet du tout. Une telle réforme ne dégagerait aucune économie et les difficultés administratives, comptables et financières seraient bien plus importantes que vous ne le croyez. Je vous le dis par avance : vous n'y parviendrez pas, et sûrement pas dans les délais prévus.

Quant à votre revendication sur les pouvoirs du Préfet de police, elle n'intéresse que vous, et pas les Parisiens ! En quoi cela les concernerait-il que de savoir que ces pouvoirs ont changé de titulaire ? Ce qui les intéresse, ce sont les missions, les effectifs, les méthodes, les moyens, la mise en place d'une police municipale.

Il ne reste finalement de votre vœu que le dernier point : l'attaque brutale contre les arrondissements de Paris. Nous sommes maires d'arrondissement d'opposition, solidaires, déterminés. Nous ne nous laisserons pas impressionner, nous résisterons, nous lutterons démocratiquement, avec la force de nos convictions et de notre légitimité, à l'écoute des Parisiens, qui réclament des améliorations rapides de la propreté, de la circulation, de la pollution, de l'accessibilité, de la qualité de la vie que vous avez détériorées. Notre ligne politique et institutionnelle, notre préoccupation, notre mission se résument ainsi : la démocratie aujourd'hui, c'est la démocratie de proximité. A Paris, elle s'exerce dans les quartiers, dans la concertation, sous la responsabilité des maires d'arrondissement. Les Parisiens le savent bien et ils y tiennent.

Deuxièmement, il n'y aura pas de dépeçage sans s'en remettre à la décision des Parisiens, et pas sous la forme d'une consultation bidon comme celle que vous venez d'organiser sur le budget participatif, par le moyen constitutionnel, républicain, citoyen du referendum local, pour tous les électeurs de Paris, sur une seule question et une seule réponse.

Madame la Maire, vous avez reçu pour mandat de défendre Paris, et vous portez atteinte à son unité et à sa diversité. Vous le ferez sans nous et contre nous, et contre Paris. Et dans ce débat qui commence bien mal, nous reconnaitrons pour seuls juges les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les Parisiens sont toujours les seuls juges. Les Parisiens sont toujours les seuls juges, et je veux dire aux Parisiens que ce travail que nous allons engager est un travail dans lequel je souhaite vraiment que l'échelon de proximité que sont les arrondissements soit véritablement conforté. Là où le Conseil constitutionnel nous demande de regarder l'égalité de représentation des Parisiens en fonction de la taille des arrondissements, nous allons regarder ce point-là, mais les arrondissements seront confortés.

D'ailleurs, dans la tradition du travail engagé avec Bertrand DELANOË, nous sommes allés au bout de la loi P.M.L., qui est une très bonne loi dans la reconnaissance qu'elle a de cet échelon de proximité. Et moi, je ne considère pas que ces démarches, et par exemple, le budget participatif, tous ces votes sur lesquels beaucoup se sont investis, soient des espèces "d'extérieur" à la démocratie, soient des objets dévalorisés de démocratie. Je crois

au contraire que les Parisiens sont nos seuls juges et que l'échelon de proximité qu'est l'arrondissement sera et continuera à être conforté.

Mais il faut bien sûr que l'on regarde, sans quoi nous nous retrouverons à la veille des élections de 2020 avec une demande du Conseil constitutionnel qui nous dira que la représentation des Parisiens n'est pas égalitaire en fonction des arrondissements dans lesquels ils sont.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre à l'ensemble de nos débats.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

En matière de débat démocratique, le bon sens, dont on sait depuis Descartes qu'il est la chose du monde la mieux partagée, consiste d'abord à ne pas projeter sur autrui ses propres turpitudes. Et je suis désolé, mais quand je vois les remarques qui ont été formulées par l'ensemble des intervenants, j'y vois un certain nombre de contradictions, mais aussi un certain nombre de signes très positifs. Pourquoi très positifs ? Parce que tous les orateurs ont dit la même chose : c'est que le statut de Paris, et je reprends les mots qui ont été cités, il est archaïque, il est obsolète, il est inefficace, il est inefficent, et c'est bien l'objet du vœu d'aujourd'hui, qui est non pas de décider du statut de Paris, mais d'engager une méthode pour travailler collectivement à son évolution.

Il faut que nous puissions revenir sur les trois exceptions qui fondent le statut historique de Paris. Le premier, depuis Napoléon, c'est de priver notre Ville des compétences de droit commun des communes, pour des raisons historiques, que l'on comprend, mais dont chacun peut témoigner qu'elles sont obsolètes.

Le deuxième, c'est de pouvoir poursuivre la fusion, en tout cas, de réfléchir à l'évolution vers un rapprochement plus formalisé entre la Commune et le Département, dont même la Chambre régionale des comptes - dont vous rappeliez, Monsieur LEGARET, qu'elle est gardienne de la loi en matière financière - disait elle-même qu'il fallait maintenant les fusionner.

Le troisième point, c'est l'organisation territoriale de notre Ville. Son organisation en arrondissements, en 20 arrondissements, date d'une loi aimée, la loi Riché de juin 1859 - 1859 ! -, à l'époque où le recensement donnait à Paris un tout petit peu plus d'1,1 million d'habitants, dont l'immense majorité était concentrée dans les 12 arrondissements de l'époque, y compris dans un arrondissement qui m'est très cher, le 12e, qui était encore largement de la campagne.

L'explosion démographique a créé des déséquilibres qui sont aujourd'hui le signe d'une iniquité démocratique qu'il faut pouvoir collectivement corriger. Il faut engager ce travail.

Le vœu, encore une fois, n'a pas de vision arrêtée, définitive sur ce qu'est le statut de Paris. Il veut simplement réunir les bonnes volontés qui veulent réfléchir à l'évolution de ce statut.

Nous allons donc mettre en place un groupe de travail, si le Conseil de Paris en décide ainsi, dans lequel, un, nous associerons très largement les Parisiens à la réflexion, deux, dans lequel l'ensemble des présidents de groupes du Conseil de Paris seront associés pour y réfléchir et, troisièmement - effectivement il reviendra au législateur d'en décider - nous définirons une méthode de travail avec la Préfecture de police, avec la Préfecture de Région et le Gouvernement pour pouvoir engager ce travail.

Nous avons une responsabilité historique. La proposition que formule la Maire de Paris est pour nous une occasion d'écrire une nouvelle page de l'histoire de notre ville. Nous devons être à la hauteur de l'enjeu, à la hauteur de l'histoire de Paris car pour paraphraser Napoléon, du haut de la Tour Eiffel, 20 siècles nous contemplent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je vais maintenant mettre aux voix ce vœu.

Monsieur AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - Le groupe UDI-MODEM demande une suspension de séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - 2 minutes. Elle est accordée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-neuf minutes, est reprise à dix-huit heures trente-et-une minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons nos places.

Vœu de l'Exécutif relatif au statut de Paris (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur AZIÈRE, j'imagine que vous souhaitez reprendre la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Compte tenu des débats, y a-t-il des explications de vote, Madame la Maire ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il n'y a pas d'explications de vote.

M. Eric AZIÈRE. - C'est très bien, on n'a rien à ajouter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous pouvez faire une explication de vote puisque je vous donne la parole pour cela. Mais il n'y a pas d'autres explications de vote que la vôtre. Il n'y a pas eu de demandes d'explication de vote. Vous souhaitez la parole ?

M. Eric AZIÈRE. - Madame la Maire, le débat a démontré, à travers la tonalité, les explications données par chacun des orateurs et des présidents de groupe, que véritablement les intentions que vous aviez à travers cette proposition de réforme du statut de Paris était largement, pour moitié intéressante, pour l'autre moitié largement masquée et faite d'arrière-pensées.

Deuxièmement, la méthode et la précipitation - je devrais dire la fébrilité avec laquelle nous agissons dans la préparation de ce débat - ne nous semble pas de nature à pouvoir valider ces deux éléments.

Dans cette mesure, nous voterons contre le vœu de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je ne sais pas qui est fébrile dans cette Assemblée, mais je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 133 de l'Exécutif, bien sûr avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Comptez. Oui, la Maire vote. 63 pour, et même le Ministre vote.

Qui est contre ? 40. Alors, qui est contre. Levez la main, ceux qui sont contre. 48, mais cela ne fait pas une majorité.

Qui s'abstient ?

Je vous signale que le vote n'est pas terminé et que tant que les opérations, je sais que vous avez une sérieuse habitude, mais tant que les opérations de vote ne sont pas terminés, on respecte le scrutin.

Qui s'abstient ?

7 abstentions.

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2015, V. 333).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la marche vers la liberté est difficile, et certains aiment les carcans. Mais, on me rappelait que certains députés siégeant ici ne défendaient pas leurs amendements qui étaient en séance à l'Assemblée. Vous voyez les vertus du cumul, c'est que peut-être, quand on est dans une Assemblée, on s'intéresse au territoire de cette Assemblée et on représente un peu mieux ses habitants.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la cinémathèque Robert Lynen (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons.

Nous avons un vœu n° 57 relatif à la cinémathèque Robert Lynen.

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je n'ai toujours pas eu réponse à la question que j'avais posée avant qu'il y ait une suspension de séance ce matin, sur le retrait d'un projet de délibération sans information préalable de l'ordre du jour. J'ai bien compris que vous étiez gênés pour répondre, je vais donc maintenant présenter le vœu concernant la cinémathèque Robert Lynen. Madame la Maire, je regrette que vous ne restiez pas, c'est un patrimoine très important de la Ville de Paris.

(M. Jean-François MARTINS, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Laissez Mme KUSTER s'exprimer.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - C'est un dossier particulièrement important, un dossier qui concerne la sauvegarde d'un lieu historique culturel du 17^e arrondissement. Au-delà de cela, cette cinémathèque Robert Lynen a fait l'objet de nombreuses interventions de ma part, mais également de tout le monde culturel et avait donné lieu d'ailleurs pour sa sauvegarde à des engagements de certains candidats à la Mairie de Paris.

Cela n'a pas été le cas de Mme HIDALGO, nous l'avons regretté, c'est pourquoi nous sommes remontés au créneau régulièrement par l'intermédiaire de vœux en Conseil de Paris, jusqu'à ce qu'en 2014, nous ayons réussi à faire voter un vœu pour que la Ville de Paris s'engage à sauvegarder la cinémathèque Robert Lynen.

Quelle ne fut pas notre surprise de voir inscrit au budget participatif parisien, ce projet. C'est-à-dire de le laisser au vote parmi des projets multiples, et donc de mettre en jeu l'avenir d'un des hauts lieux culturels de la Ville de Paris.

Je rappelle qu'à la cinémathèque Robert Lynen, le fonds qui la constitue de 3.800 films de courts métrages, 10.000 photographies en noir et blanc, 3.250 autochromes de la collection Jules Gervais risque d'être dispersé ou de disparaître si nous ne sauvegardons pas ce patrimoine.

Par ailleurs, sur le temps scolaire, la cinémathèque organise l'accueil de 168.000 enfants pour des projections dans les écoles parisiennes, 840 séances annuelles, 350 enfants dans 13 ateliers images et son.

Et au moment où l'on parle de périscolaire et de qualité de l'enseignement, on voudrait fermer ce lieu. Il est donc pour nous prépondérant et primordial que cette cinémathèque soit sauvegardée, et je demande à travers ce vœu que la Mairie de Paris, par des détours administratifs, évite de perdre à nouveau du temps, et que vous affirmiez votre engagement pour la pérennité et le maintien in situ de la cinémathèque Robert Lynen. Egalement, que toutes les dispositions soient prises par la Mairie de Paris pour assurer la mise aux normes des locaux qui l'abritent rue Jacques-Bingen, afin de lui permettre d'accueillir le public nombreux auquel elle est destinée.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme le disait à l'instant Mme KUSTER, nous avons déjà réaffirmé notre soutien plein et entier à la cinémathèque Robert Lynen. Il n'y pas de raison de changer d'avis, donc avis favorable à ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD, de votre concision.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Juste pour remercier M. JULLIARD d'avoir enlevé l'amendement indiquant que c'était en fonction du vote du budget participatif. Je veux saluer la prise de responsabilité de l'Exécutif, et surtout sa prise de conscience.

Merci beaucoup.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci à tous les deux.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 57, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 299).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un dispositif valorisant le livre papier.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 58 relatif à un dispositif valorisant le livre papier.

La parole est à François-David CRAVENNE pour 2 minutes.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour objectif de promouvoir une belle idée : celle d'un kiosque à livres ouvert au public et mettant à sa disposition, dans la rue, au cœur de nos arrondissements, des livres en libre-service.

Cet arbre à livres serait réalisé en concertation avec les libraires de quartier. Il permettrait à ceux qui n'ont pas les moyens de lire, de pouvoir profiter des coups de cœur des lecteurs et ce, en toute liberté et sans condition de ressources.

Enfin, le livre pour tous, tout le temps !

Mes chers collègues, mettons-nous ensemble, quels que soient nos convictions politiques et nos arrondissements d'origine autour d'une table, afin de réfléchir au meilleur moyen de mettre en œuvre cette belle initiative.

Naturellement, je connais les obligations de l'Exécutif concernant la mise en œuvre effective du dispositif en termes d'achat de livres par exemple, mais je nous sais tous assez imaginatifs pour réussir ensemble.

Je ne doute pas que vous adhérez à cette belle idée et que vous-même, Monsieur JULLIARD, ayez à cœur de tout mettre en œuvre afin de favoriser la démocratisation de la lecture et du livre.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur CRAVENNE.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Comme je l'ai dit à M. CRAVENNE et comme je l'ai dit en Commission, j'adhère totalement à l'esprit du vœu.

Je pense, en effet, que l'accès démocratique au livre papier est un enjeu démocratique et culturel majeur et éminemment contemporain.

Tout ce qui peut dans nos politiques publiques, permettre un accès partagé, le plus large possible, au livre, doit être encouragé.

Alors comme je l'ai dit, cela dit, un certain nombre des propositions de ce vœu soit ne sont juridiquement pas accessibles ou alors méritent en tout cas d'être amendées. Par exemple, pour des questions de sécurité dans les parcs et jardins, il apparaît très difficile de mettre en place des boîtes fermées, en raison notamment du plan "Vigipirate" nous n'aurons probablement pas l'autorisation de la Préfecture de police.

De la même manière, il est difficile pour la Ville de Paris d'acheter elle-même aux libraires parisiens, un nombre réduit de livres.

En revanche, j'adhère complètement à l'idée et je propose, avec un avis favorable à ce vœu, que nous soyons d'accord sur l'esprit qui est de réunir par exemple un groupe de travail avec vous et tous ceux qui pourraient être intéressés, pour regarder comment nous pourrions améliorer les dispositifs de partage des livres, partage souvent privé des livres. Une association fonctionne très bien, qui s'appelle "Circule livres", vous l'avez également citée, sur laquelle nous pouvons nous appuyer. Pourquoi pas d'autres dispositifs à imaginer.

J'adhère totalement à l'esprit, mais dans cet avis favorable je vous demande de bien intégrer qu'il ne s'agit pas forcément d'un avis favorable à l'ensemble des demandes, mais plutôt à la démarche générale, donc avis favorable.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 300).

2015 DAC 527 - Subvention (4.500 euros) à l'association "Les "Oublié-e-s" de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire" (10e).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 527. Subvention à l'association "Les "Oublié-e-s" de la mémoire, association civile homosexuelle du devoir de mémoire".

La parole est à David BELLIARD pour 5 minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération relatif à la subvention accordée à l'association "Les Oubliés de la mémoire", ne peut qu'obtenir notre approbation. Cette association joue un rôle primordial puisqu'elle œuvre à la création de lieux mémoriels pour la connaissance et la reconnaissance de la déportation pour motif d'homosexualité, et notamment pour l'édification d'un monument national à la mémoire des victimes de l'homophobie dans l'histoire.

Nous appuyons donc totalement la proposition de subvention de 4.500 euros pour organiser un colloque sur la déportation pour motifs d'homosexualité, en novembre 2015, à l'occasion de la commémoration du 70e anniversaire de la Libération des camps.

Rappelons-le, ce sont entre 10.000 et 15.000 personnes au total qui ont été déportées car homosexuelles. Ailleurs, dans le monde, des plaques ou monuments rappellent la déportation des homosexuels par les nazis. On peut citer les villes d'Amsterdam, de Tel Aviv, Berlin, Bologne, Francfort, Sydney, San Francisco ou encore Montevideo.

Garder les traces du passé, se souvenir des luttes et du chemin parcouru pour ne jamais perdre de vue les nouveaux combats à mener, tel est le rôle de la mémoire. La culture, les luttes et l'histoire des personnes lesbiennes, gays, bi et trans en France constituent un riche patrimoine, éclaté et inconnu du grand public, et sa reconnaissance est à la fois un enjeu historique et identitaire.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, je vous remercie de mettre la lumière sur cette subvention et du même coup de mettre la lumière sur cette association "Les Oubliés de la mémoire", association civile homosexuelle du devoir de mémoire, qui fait un travail remarquable.

Comme vous l'avez dit, elle réinterroge l'histoire sur tout ce qui s'est passé, notamment durant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi sur l'homophobie en général. Aujourd'hui, alors que malheureusement l'homophobie est toujours un fléau dans notre société, il est extrêmement important que nous apportions notre soutien à une telle association qui fait un travail tout à fait remarquable, comme je l'ai dit.

Effectivement, il y aura un séminaire très bientôt, et nous travaillons aussi sur le projet d'un monument. C'est quelque chose qui a été demandé et à laquelle nous réfléchissons.

Je vous remercie, Monsieur BELLIARD.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 527.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 527).

2015 DU 135 - Dénomination "place Simon Wiesenthal" (10e).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la dénomination "place Simon et Cyla Wiesenthal".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 135 et l'amendement n° 59-a et le vœu n° 59 relatifs à la dénomination de la place Simon et Cyla Wiesenthal.

La parole est à Mme BOULAY-ESPERONNIER qui n'est pas là. Est-ce que quelqu'un de son groupe ?

Nathalie FANFANT pour 3 minutes.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire.

Si vous m'en donnez 5, je les prends, merci, Monsieur le Maire, mais ce sera rapide.

Vous avez proposé en janvier d'attribuer un lieu à la mémoire de Simon Wiesenthal qui s'est bien évidemment illustré dans son inlassable combat contre les criminels nazis et leur traque. Un espace situé dans le 10e arrondissement, rue Juliette-Dodu au niveau des rues de la Grange-aux-Belles et Vicq-d'Azir a été retenu.

Ce que nous souhaitons, Monsieur le Maire, par ce vœu, c'était non seulement rendre un hommage appuyé à Simon Wiesenthal, mais aussi dire qu'il n'a pas mené ce combat tout seul, bien que son courage n'est pas à remettre en cause, mais il y avait auprès de lui son épouse, Cyla Müller, et qu'il est toujours regrettable que le travail mené par les femmes auprès de leur mari, quel que soit le sujet d'ailleurs, ne soit pas assez reconnu.

Nous souhaitons par ce vœu rendre un hommage aussi appuyé à Cyla Müller, l'épouse de Simon Wiesenthal, qu'à son mari, c'est normal. Dans toute l'histoire de l'humanité, rappelons-nous que, derrière chaque grand homme, il y a eu une femme qui l'a soutenu et accompagné, voire qui a mené le combat à ses côtés, et nous souhaitons par ce vœu que la dénomination comporte les noms de Simon et Cyla Wiesenthal.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - J'avais déjà eu l'occasion de dire en 2e Commission que je trouvais que c'était une excellente idée. C'est évidemment un avis favorable et vous avez développé les raisons de cela.

Il y a un amendement relatif au projet de délibération qui justement permet que nous appelions cette place Simon et Cyla Wiesenthal. Je ne sais pas si c'est étudié à part ou pas. Je demandais si l'amendement était voté avant.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - L'amendement est proposé avant le vœu.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - L'amendement indique bien que le nom de Cyla Wiesenthal sera accolé à celui de son mari.

Par ailleurs, je voulais répondre aussi à une autre question. Il est bien évidemment entendu que nous associerons l'antenne parisienne du Centre Simon Wiesenthal à la cérémonie d'inauguration, comme vous nous l'aviez demandé.

Donc c'est un avis favorable que j'é mets.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 59-a de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 59-a est adopté.

Le vœu n° 59 est-il maintenu, Madame FANFANT ?

Mme Nathalie FANFANT. - Je voulais dire que l'on souscrit évidemment totalement à ce que vient de dire Mme VIEU-CHARIER et que l'on est d'accord sur tout et que l'on vote pour les deux, bien sûr.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 301).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 135 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DU 135).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination d'une voie du 13e du nom de Hrant Dink.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons désormais le vœu n° 60 relatif à la dénomination d'une voie du 13e arrondissement du nom de Hrant Dink.

La parole est à Jérôme COUMET pour 2 minutes.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

L'année 2015 marque le 100e anniversaire de la mise en place par l'Empire ottoman de la politique d'extermination de ses ressortissants arméniens et syriaques. Ces massacres, ces crimes et ces déportations constituèrent le premier des génocides du XXe siècle.

La Ville de Paris s'est pleinement investie dans les commémorations du centenaire du génocide arménien. On se souvient de l'exposition ici même.

La mairie du 13e a pris le relais par une série de conférences, de projections débats, semaine clôturée par un concert.

Nous souhaitons que ces initiatives mémorielles soient poursuivies par une dénomination de rue. En lien avec des représentants de la communauté arménienne à Paris, nous avons fait le choix d'honorer la mémoire de Hrant Dink, écrivain et journaliste, militant de la défense des minorités turques, et notamment de la minorité arménienne.

Il fut l'un des premiers intellectuels turcs à qualifier le massacre des Arméniens de 1915 du terme de génocide. Cet engagement, il l'a payé du prix le plus lourd : il fut assassiné en 2007, chacun se souvient des manifestations qui ont suivi avec la mobilisation de la société civile sous le mot d'ordre : "nous sommes tous Hrant Dink", "nous sommes tous des Arméniens".

Ce vœu propose que son nom soit donné prochainement à une voie du 13e arrondissement.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur COUMET.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Dans un premier temps, je voudrais rappeler que la Ville s'est pleinement investie dans les commémorations du centenaire du génocide arménien, et par là même de tous les génocides. Je pense à la Shoah et aux Tutsis, il y a eu de nombreuses commémorations. Par ailleurs, la Ville de Paris a toujours été soucieuse de protéger le droit des minorités, comme ce fut la préoccupation de Hrant Dink pour les minorités turques, et notamment la minorité arménienne.

La Ville de Paris est donc tout à fait en première ligne lorsqu'il s'agit d'affirmer haut et fort les valeurs universelles qui fondent l'humanité et la République. Paris n'acceptera jamais que l'on assassine des journalistes, comme Hrant Dink, qui avait fondé le journal bilingue turco-arménien "Agos", et que l'on porte atteinte ainsi à ces valeurs qui sont celles, au fond, non seulement des Nations mais de la terre toute entière.

Pour toutes ces raisons, évidemment nous émettons un avis favorable avec cependant une petite restriction, mais qui est d'ordre malheureusement tout à fait technique, c'est que les demandes de dénomination pour les hommes sont extrêmement nombreuses et vous savez qu'avec le principe de parité, pour l'instant, je n'ai pas trouvé d'endroit pour Hrant Dink et nous allons chercher activement. Il rejoint malheureusement une liste d'attente pour l'instant.

Mais bien évidemment, cela n'enlève rien au fond de l'affaire, et c'est un avis tout à fait favorable qui est donné à ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 60 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 302).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination du jardin des Fougères "Frida Kahlo".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 61 relatif à la dénomination du jardin des Fougères "Frida Kahlo".

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA pour 2 minutes.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Très rapidement, mes chers collègues, c'est un sujet qui fera évidemment l'unanimité.

Vous savez que nous avons livré en avril 2011 un jardin dans le cadre du G.P.R.U. de la porte des Lilas. Ce jardin a changé la vie du quartier. Il a considérablement réhabilité la physionomie d'un quartier qui, avant cela, vivait littéralement le nez sur le périphérique et les gaz d'échappement.

Très rapidement, les habitants ont exprimé la volonté de nommer ce nouveau lieu, ce nouveau poumon du Nord-Est de l'arrondissement. Comme notre Municipalité souhaite procéder au rééquilibrage de la parité femmes-hommes quant à la dénomination des équipements publics et de l'espace public, nous avons donc proposé qu'une votation populaire ait lieu, mais sur des propositions de noms uniquement féminins. Cette votation a été organisée par l'Amicale des Fougères et le conseil de quartier à l'occasion de la fête de quartier du 14 juin 2015. C'est le non de Frida Kahlo qui est sorti. Je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler qui elle est et son œuvre.

Je vous rappelle simplement qu'elle a joué un rôle important dans l'émancipation des femmes et la reconnaissance des femmes artistes, notamment en Amérique latine, et qu'elle a suscité beaucoup de vocations.

Je vous remercie d'adopter ce vœu et je vous invite à la fête du jardin quand on l'inaugurera.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - C'est un avis doublement favorable. D'abord, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, la figure de Frida Kahlo est une très grande figure puisque c'est une grande artiste dont le rôle pour l'émancipation et la reconnaissance des femmes artistes au Mexique et dans le monde, a été considérable.

Par ailleurs, le fait que cette femme ait été choisie dans un quartier, par les habitants mêmes du quartier, est extrêmement touchant. Je trouve que c'est très beau, donc c'est un double avis favorable.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 61 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 303).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la création de la promenade Florence Arthaud dans le 19e.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la dénomination d'une place Florence Arthaud dans le 5e.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 62 et n° 63 relatifs à la création d'un lieu dénommé "Florence Arthaud" à Paris.

La parole est à M. François DAGNAUD, pour deux minutes.

M. François DAGNAUD, adjoint, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu propose que Paris rende hommage à la navigatrice Florence Arthaud et donne son nom à la promenade située sur le bassin de la Villette, le plus grand plan d'eau de Paris, entre la rue de Crimée et la passerelle Moselle, sur le quai de Seine, et qui dessert notamment la halte nautique, face à la promenade Eric Tabarly.

Si je tiens à saluer la suggestion faite par notre collègue Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, qui était également prête à accueillir cet hommage dans son arrondissement, le site proposé par ce vœu - c'est un site maritime - semble particulièrement approprié pour inscrire le nom de la navigatrice trop tôt disparue et son parcours exceptionnel dans la mémoire de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. LEGARET, pour deux minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je m'exprime au nom de Florence BERTHOUT pour dire que c'est bien volontiers qu'elle retire son vœu. Elle est tout à fait consciente de la qualité de la proposition qui est faite dans le 19e arrondissement. Au nom de l'intérêt général et de l'unanimité des élus parisiens, il est souhaitable que ce vœu soit retiré et que nous adoptions à l'unanimité - je l'espère - le vœu proposant la création de la promenade Florence Arthaud dans le 19e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - La belle figure de Florence Arthaud valait que deux maires se penchent sur elle et lui rendent hommage. En tout cas, je remercie Mme la Maire du 5e arrondissement de nous faciliter la tâche. Vraiment, c'est très touchant.

Puis, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire du 19^e arrondissement, c'est vrai qu'il y a une cohérence avec la promenade Eric Tabarly.

Nous allons évidemment retenir le vœu n° 62, mais je remercie vraiment Mme BERTHOUT d'avoir pensé à Florence Arthaud et de nous faciliter la tâche en retirant ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu n° 63 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 304).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'hébergement des militaires de l'opération "Vigipirate".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu n° 64 est relatif à l'hébergement des militaires de l'opération "Vigipirate".

La parole est à Mme Catherine LECUYER, pour deux minutes.

Mme Catherine LECUYER. - Madame la Maire, chers collègues, à la suite des attentats de janvier, le Gouvernement a déployé plus de 10.000 militaires sur le territoire dans le cadre de l'opération "Sentinelle". C'est ainsi que 2.000 militaires sont déployés à Paris afin de surveiller 119 sites constituant des cibles potentielles d'actes terroristes.

La persistance de la menace terroriste va conduire vraisemblablement à prolonger cette opération sans limitation de durée. Cette mobilisation sans précédent doit conduire chacun - Etat, collectivité et citoyens - à contribuer à l'effort fourni par l'armée. Cependant, nous ne pouvons être qu'interpellés par les conditions dans lesquelles ces militaires exercent leur devoir à Paris et en Région parisienne.

Provenant de la France entière, ils souffrent de conditions de vie difficiles sur le territoire parisien, logés dans des casernes, éloignées de leur lieu de patrouille, ce qui les conduit à solliciter parfois des hébergements civils, y compris chez des particuliers.

En outre, il manque un millier de lits pour ces militaires assurant la surveillance à Paris intra-muros. Ce déficit d'hébergement conduit des militaires à être logés dans le 11^e arrondissement, alternativement dans la mairie et dans un collège en construction. La Ville de Paris s'associe déjà à l'opération "Sentinelle" par des mesures de gratuité pour faciliter l'accès des militaires aux établissements culturels et de loisirs de la Capitale. Mais il importe également de se mobiliser pour assurer des conditions d'hébergement dignes à nos soldats.

C'est pourquoi nous vous proposons, d'une part, d'associer la Ville de Paris au Ministère de la Défense pour mettre en œuvre un plan d'hébergement amélioré des soldats déployés à Paris, d'autre part, d'œuvrer à l'amélioration du quotidien de ces militaires en favorisant notamment les activités de récupération physique et psychologique par un accès facilité à davantage d'infrastructures de la Capitale : sport, restauration, loisirs, etc.

Il incombe, en effet, aux Parisiens d'assurer des conditions dignes à ceux qui les protègent.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame LECUYER.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Mes chers collègues, les liens et les contacts réguliers qui unissent le Gouverneur militaire de Paris et la Mairie de Paris ne sont plus à démontrer. Au-delà des cérémonies qui jalonnent nos agendas et qui permettent aux élus que nous sommes de rencontrer le Gouverneur, l'actualité dramatique de ce début d'année a encore renforcé cette relation privilégiée qui existait, d'abord avec le Général Hervé CHARPENTIER - que je salue au passage puisqu'il nous a quittés pour prendre sa retraite - et avec le Général Bruno LE RAY qui le remplace et avec qui nous avons commencé à avoir un travail extrêmement fructueux.

L'urgence dans laquelle l'opération "Sentinelle" a été déployée à la suite des attentats de janvier dernier, a conduit le Ministère de la Défense, les services du Gouverneur militaire de Paris et les institutions protégées par les soldats, à trouver des solutions d'hébergement rapide.

Ainsi, et par souci de faciliter les choses, de nombreuses démarches se sont faites localement auprès des mairies d'arrondissement et des institutions protégées. Je veux d'ailleurs saluer ici la réactivité dont tout le monde a su faire preuve.

La diversité des lieux concernés - je veux vous en rappeler le nombre : 119 - a dessiné une cartographie extrêmement large des hébergements. Je rappelle que, dans le mode opératoire de l'opération "Sentinelle", les militaires ont des missions de six semaines sur la même position. Ils patrouillent deux jours d'affilée et bénéficient d'une journée de repos. Pourquoi j'explique tout cela ? Parce que les hébergements concernent les deux nuits passées sur leur site de déploiement. Les conditions, certes, sont parfois proches de celles qu'ils peuvent avoir en opération extérieure. N'oublions pas que nous sommes en situation de guerre. Ce constat est valable aussi pour certaines enceintes militaires.

Quelques 10 mois après sa mise en place et dans la pérennisation évidente du dispositif, une actualisation du plan d'hébergement de l'opération "Sentinelle" a été envisagée avec la volonté du Gouverneur militaire de Paris de recentrer celle-ci dans les enceintes militaires fermées et sécurisées. Pourquoi ? Parce que la Ville, dans le flux extrêmement tendu que nous connaissons, n'est pas en mesure de proposer ce type d'hébergement.

Il ne s'agit pas d'une dizaine de lits ici ou là. Les solutions envisagées doivent favoriser la cohésion et la concentration des unités, faciliter la transmission des consignes, privilégier les déplacements courts et pratiques pour se rendre sur les lieux de mission et, surtout, protéger la sécurité des hommes et des femmes qui sont engagés.

Les contacts que nous avons avec les services du Gouverneur militaire de Paris laissent entrevoir pour le moment des solutions internes. Des initiatives locales au coup par coup, comme c'est d'ailleurs déjà le cas dans certains arrondissements, peuvent effectivement accompagner ce recentrage, mais ceci est une action de longue haleine. De plus - je tiens à vous le dire - nous n'avons pour l'heure aucune demande de l'armée en ce sens.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame VIEU-CHARIER.

Je sais que c'est un sujet important.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - C'est un sujet important et je pense que si on ne développe pas, on ne comprend rien à cette affaire.

J'en viens au point. S'agissant du quotidien des militaires, et conformément à la volonté de Mme la Maire de Paris, depuis avril 2015, de nombreux échanges entre les services de la Ville et l'Armée ont permis aux soldats de profiter des offres de loisirs, de sport, de culture dans toute la Capitale.

Ainsi, on a pu, chaque fois qu'ils l'ont demandé, apporter détente et divertissement. D'ailleurs, un tableau a été effectué par nos services pour savoir quelles avaient été les demandes des soldats et ce qui leur avait été attribué.

Nous allons continuer et, vraiment, on peut dire que l'année 2016 s'annonce riche en événements qui sauront détourner l'espace de quelques heures l'esprit des hommes et des femmes attachés à la mission qui leur a été confiée.

Vous le voyez, l'accès aux infrastructures de la Ville est facilité et nous veillons à ce que nos soldats puissent au cours de leur journée de repos oublier un peu de leur quotidien pour faire preuve dès le lendemain de la vigilance et du professionnalisme que nous leur connaissons.

Aussi, pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Madame LECUYER, acceptez-vous de retirer votre vœu n° 64 ?

Mme Catherine LECUYER. - Non.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place d'une politique de mémoire des quartiers de Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu n° 65 est relatif à la mise en place d'une politique de mémoire des quartiers de Paris.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour 2 minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, ce vœu s'appuie sur l'une des décisions du Comité interministériel des villes du 19 février 2013, qui visait à conduire un programme national sur la mémoire collective dans les quartiers populaires, afin, je le cite "de changer l'image des quartiers".

D'autre part, considérant le rapport qui a été rendu, en octobre 2013, par Pascal BLANCHARD, historien, remis au Ministère délégué à la ville de l'époque, François LAMY, intitulé "Histoire, patrimoine et mémoire dans les territoires de la politique de la ville", il y a eu différentes préconisations dont la création d'un comité national qui s'intitulait "Histoire, patrimoine et mémoire dans les territoires de la politique de la Ville" et surtout la création d'un label national fédérant tous les projets, la mise en place de colloques ou même la mise en place d'une politique de conservation des archives sur ces territoires urbains.

Il était donc très important que la Ville reconnaisse et valorise l'histoire de ce patrimoine et surtout, l'histoire de ces quartiers.

Il est vrai que nous avons constaté, pas encore recensé, le nombre important d'initiatives citoyennes et associatives visant à promouvoir la mémoire des différents quartiers de Paris.

D'ailleurs, la volonté de la Maire de Paris et de son adjointe chargée de la mémoire et du monde combattant de travailler comme elle le rappelait, je la cite : "travailler à l'histoire plus diffuse du peuple de Paris, à l'époque moderne et contemporaine".

Pour toutes ces considérations, je crois qu'il est important pour les élus du groupe UDI-MODEM, que la Ville de Paris, en lien avec les mairies d'arrondissement et les conseils de quartier, étudient la mise en place d'une politique - je donne ce terme de mémoire civile - des quartiers parisiens. Donc, cette politique viserait à structurer, à fédérer les différentes initiatives citoyennes et associatives qui existent mais aussi celles qui seront à venir, et à permettre peut-être de mettre en place des outils plus spécifiques. Je pense à la labellisation de projets, de grandes campagnes de mutualisation ou de témoignages sur différents supports.

Cela toucherait à la fois les habitants et l'histoire des flux. On abordait la question des migrants et je crois que la question migratoire est importante pour le vivre dans les quartiers, mais aussi la question de la restructuration urbaine qui a besoin d'une mémoire et d'une continuité.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, chère Fadila.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - J'émet un avis favorable.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Avec une telle efficacité, je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 65, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 305).

2015 DAC 470 - Plaques commémoratives en hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 470 concernant des plaques commémoratives en hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015.

La parole est à M. François VAUGLIN, pour 5 minutes.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Chers collègues, je pense que l'on peut regretter que nos collègues soient si peu nombreux en séance pour le sujet dont nous discutons à l'instant. Car ce sujet c'est la suite du choc de ces attentats qui furent d'ampleur planétaire.

Très vite est venue la réaction des Parisiens et des citoyens du monde entier, à travers l'expression d'une fraternité et d'une solidarité qui firent chaud au cœur, car c'était l'expression du refus absolu de laisser au terrorisme l'emprise qu'il voulait imposer à nos vies, à nos sociétés, à nos valeurs.

En cela, cette marche du 9 janvier fut un acte fondateur.

En même temps, il a fallu panser nos plaies et je n'oublie pas que certaines des victimes qui ont survécu sont encore en train de panser les leurs. Aider celles et ceux qui étaient perdus, exprimer les sentiments qui nous ont traversés, reconstruire ce lien qui fait que nous sommes une société. C'est à cela qu'a servi le travail engagé dans les semaines qui ont suivi.

Je pense notamment à cette magnifique conférence de partage qu'Anne HIDALGO a organisée ici, où des paroles essentielles ont été entendues. Je pense aussi à ces enfants des écoles du quartier de Charlie Hebdo, qui ont dessiné à leur tour des caricatures. Nous les avons exposés en mairie et c'était un magnifique message d'impertinence, de liberté et donc d'espoir.

Je pense à cette soirée dans un gymnase à côté de Charlie, où les habitants du quartier se sont retrouvés le 13 janvier - Bruno JULLIARD était là -, et ont trouvé la force de décider de se reprendre en main.

C'est ainsi que ces voisins se retrouvent régulièrement pour le seul plaisir d'être ensemble. Ils ont déjà organisé des pique-niques, allée Verte, fait des fresques, repeint des potelets, et porté bien d'autres projets encore avec le soutien de tous les acteurs du quartier.

Aujourd'hui, le temps du souvenir est venu. Avec l'apposition de ces plaques, les noms des 16 personnes assassinées à Paris. 17 noms au total seront gravés dans nos rues et sur les murs de Paris.

C'est l'une des étapes nécessaires pour accomplir ce travail de mémoire ô combien indispensable. Il se poursuivra avec le lieu qu'Anne HIDALGO a annoncé, place de la République, et avec les œuvres qui seront implantées porte de Vincennes et boulevard Richard-Lenoir, cette dernière étant offerte par le Maire de Rome. Je veux le remercier et le saluer pour ce geste.

Tout cela peut finalement sembler dérisoire face à la mort de 17 personnes, mortes pour avoir fait rire, mortes parce qu'elles étaient les remparts de la République, défendant la liberté et la démocratie - je pense aux policiers - et mortes parce que juives.

Mais leur mort n'aura pas été vaine. La vie continue, même si elle n'est plus comme avant. La Maire de Paris a lancé un travail essentiel sur la citoyenneté, elle a ouvert les écoles pour faire du soutien scolaire, elle a lancé des ponts de fraternité pour la paix ici et dans le monde.

Je voulais simplement dire merci pour avoir réagi ainsi, à l'opposé du repli, car c'est quand Paris est elle-même qu'elle est forte, plus forte même que le terrorisme.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 11e arrondissement.

La parole est à Mme la Maire du 20e arrondissement. Madame CALANDRA, pour 5 minutes.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'a très bien dit François VAUGLIN, le maire du 11e arrondissement.

C'est un souvenir très traumatisant, affreux pour moi et pour mes habitants, pour les commerçants, pour les enfants des écoles, pour nous tous. Je voulais juste rappeler les noms de Philippe Braham, Yohav Hattab, Yohan Cohen et François-Michel Saada qui ont été abattus parce qu'ils étaient juifs.

Je voulais remercier la Ville de Paris de continuer à la fois à accueillir des gens les bras ouverts, des gens qu'on stigmatise et dont on soupçonne a priori qu'ils soient des terroristes intégristes islamistes, et en même temps de continuer à lutter contre l'antisémitisme aussi clairement. Je voudrais nous tous, individuellement, dans nos paroles, dans nos écrits et dans nos actes à peser quotidiennement ce que nous faisons, pour lutter contre le déchaînement de haine auquel nous assistons.

Après ces attentats, on a vu sur les réseaux sociaux un déchaînement de haine antisémite, je tiens à le rappeler, alors que des personnes avaient été abattues uniquement parce qu'elles étaient juives. Malgré cela, on a continué à lire des choses absolument effrayantes.

Je voulais remercier la Ville de Paris et tous mes collègues, ici, qui vont voter pour cette commémoration et dire qu'au-delà des plaques et des arbres que nous allons planter, de ce que nous allons faire, il faut absolument que nous tenions, que nous soyons le rempart contre les dérives qu'elles soient de l'intégrisme islamiste ou qu'elles soient de l'antisémitisme, il faut absolument que nous tenions collectivement et peser le moindre de nos mots et le moindre de nos actes.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme la Maire du 12^e arrondissement, Madame Catherine BARATTI-ELBAZ.

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Huit mois après les dramatiques attentats de janvier, nous nous apprêtons à rendre hommage à ces 17 victimes.

Nous avons traversé une épreuve terrible, effectivement, l'émotion est encore présente quand nous nous replongeons sur ce bilan.

Ces initiatives visent donc à honorer la mémoire des victimes des tueries de Charlie Hebdo, de Montrouge et de l'Hypercacher à la Porte de Vincennes.

Ainsi une plaque commémorative sera apposée à trois endroits, je m'en félicite.

Je voudrais saluer la sobriété des textes retenus après discussion avec toutes les familles, et me féliciter que la plaque, sur le mur de l'Hypercacher, précise bien la nature antisémite de cet attentat, car n'oublions pas que ces quatre victimes sont mortes parce que juives, comme clients de ce magasin casher, en ce vendredi 9 janvier, ou comme salarié, pour l'un d'entre eux.

Je voudrais aussi saluer la détermination des équipes du magasin qui ont tenu à rouvrir très vite, malgré le traumatisme, malgré le renouvellement des salariés pour réaffirmer que nous ne céderons pas face à la barbarie, que nous continuerons à défendre ce que nous sommes, à défendre que les Juifs de France ont toute leur place dans notre ville, dans notre pays, et à lutter inlassablement, contre l'antisémitisme, sous toutes ses formes.

Je voudrais remercier également les personnels de la Ville, comme ceux de l'Education nationale, qui ont accueilli nos enfants, dès le lundi 12 janvier, alors même que certains n'avaient quitté l'école que le vendredi à 21 heures, certains mêmes étant rentrés chez eux accompagnés par la police au cœur du périmètre de sécurité.

Ces longues heures ont laissé des traces dans tous les esprits.

Pourtant, il a fallu continuer à vivre, reprendre nos vies, après ces épreuves terribles, à deux pas des lieux des attentats.

Nous les avons accompagnés au quotidien depuis et nous continuerons.

Je me souviendrai de nos rassemblements place de la République, comme du terrible silence du boulevard Voltaire et de ces marseillaises, entonnées place de la Nation, comme jamais, en ce jour où Paris est devenue capitale du monde.

Nous nous en souviendrons tous, mais de quoi se souviendront nos enfants ?

La pose de ces plaques est un acte modeste, humble et respectueux des familles. Mais cela nous permet de graver à jamais dans ces lieux de notre ville, quels que soient leurs devenir, ces drames de janvier pour que jamais notre ville n'oublie l'horreur qui nous a tous frappés.

Ces plaques entretiendront notre mémoire collective, pour que de nos mémoires, ces vies prises par des barbares, entrent dans notre histoire, celle de Paris, de la France.

Huit mois après, je sais que ces journées terribles sont encore très présentes dans la tête de tous ceux qui les ont vécues dans leur chair, petits comme grands.

Cette démarche est importante pour l'ensemble des Parisiens, mais en particulier pour les habitants de nos quartiers, les riverains des sites concernés qui ont, pour certains, vécu les attentats de près, subi l'angoisse du confinement pendant de longues heures, entendu les coups de feu, l'assaut, et appris dans la détresse le dénouement.

Ils sont en demande, je le sais, d'un acte de mémoire et d'hommage pour continuer à vivre dans ce quartier ensemble.

Je me félicite que la Ville engage également la réflexion d'installation d'une œuvre dans l'espace public, porte de Vincennes.

Dans ce lieu aux confins des 12^e et 20^e arrondissements, à quelques mètres de la commune de Saint-Mandé, dans ce petit bout de Paris de l'autre côté du périphérique, nous ne pouvons pas ne pas marquer l'espace public plus fortement, pour que plus jamais nous ne puissions emprunter cette porte de Paris, sans avoir une pensée pour ces victimes.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour cinq minutes.

M. Jean-Bernard BROS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le mois de janvier 2015 est une date qui marquera à jamais l'histoire de notre ville, de notre pays et bien au-delà.

Nous avons tous encore en mémoire l'horreur et la violence de la mort de 12 personnes auxquelles Paris doit rendre hommage.

Ces citoyens de la République ont été emportés par la haine et la bêtise d'esprits fous, et à travers eux, c'est nos valeurs républicaines de liberté et de tolérance qui étaient visées.

Nous garderons aussi en mémoire, avec beaucoup d'émotion, la mobilisation sans précédent des Parisiens. Quoi qu'en disent certains, c'est un témoignage citoyen qui s'est exprimé dans nos rues et il s'est étendu au monde.

Face à ces événements tragiques, notre première responsabilité est de ne jamais permettre que le souvenir s'efface, ne jamais permettre que ces 12 victimes soient oubliées, nous devons transmettre et protéger leur mémoire.

Je souhaitais par ces quelques mots saluer les actions menées depuis, le travail de tous pour que la Ville rende un hommage digne, ce qui, je crois, sera le cas.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, comme vous toutes et tous, parler de nouveau des terribles événements de janvier dernier réveille une si forte émotion toujours intacte, et c'est sain.

Oui, je me remémore les souvenirs de CHARB, comme si c'était hier, en train de dessiner à "La mer à boire", dans une soirée politique que je pouvais animer. Et, comme si c'était hier, les images se bousculent des terribles événements auxquels on ne voulait pas croire : le 7 janvier dans les locaux de Charlie Hebdo par la suite, et le 9 janvier dans l'Hypercacher dans le 20^e.

Comme si c'était hier, je repense, comme nous toutes et tous, à la mobilisation citoyenne, si forte, ce 11 janvier, qui nous a fait tant de bien. Un peuple qui a voulu signifier qu'il n'avait pas peur, qu'il ne se taira pas, qu'il refuse la division. Mais nous avons toutes et tous conscience que tout le monde n'était pas forcément là le 11 janvier, et que le combat pour défendre la liberté d'expression ou la liberté de conscience, la laïcité, la lutte contre l'antisémitisme et contre tous les racismes, et sans oublier notamment le racisme antimusulman qui a été si fort par la suite, doit se poursuivre.

Leurs 17 noms doivent rester gravés dans nos mémoires, par les plaques commémoratives que nous allons apposer, nous n'oublierons jamais. Paris préservera et construira la mémoire de Frédéric Boisseau, Franck

Brinsolaro, Cabu, Elsa Cayat, CHARB, Honoré, Bernard Maris, Mustapha Ourrad, Michel Renaud, Tignous, Georges Wolinski, morts, victimes d'un assassinat politique, parce qu'ils défendaient la liberté d'expression, le droit au blasphème, la liberté de conscience, la laïcité.

Nous n'oublierons jamais le policier, Ahmed Merabet, mort pendant son service, parce qu'il défendait justement les conditions d'exercice de nos libertés à nous toutes et tous.

Nous n'oublierons jamais Philippe Braham, 45 ans, Yohan Cohen vingt ans, Yohav Hattab, 21 ans, François-Michel Saada, 63 ans, morts, victimes d'un assassinat antisémite, victimes du terrorisme.

Ces plaques commémoratives, nous les apposons également en pensant aux familles et aux proches des défunts.

Moi, je voterai ce projet de délibération en pensant tout particulièrement aux vivants, à mes amis, Marie CABRET, Patrick PELLOUX, je pense si souvent à vous.

Lors de la Fête de l'humanité, les familles et proches des défunts nous ont montré tout leur courage et leur détermination à rester debout, et à honorer le combat qu'ils menaient pour nos libertés, pour la laïcité, contre tous les obscuratismes, forme de racisme.

Ils nous ont montré leur courage de vivre, oui, parce qu'il faut du courage pour vivre avec ses souvenirs, avec la souffrance permanente de l'absence, avec la colère des horreurs innommables et lâches commises par des assassins, mais vivre, vivre pleinement et autant que les défunts aimaient vivre, aimaient la vie, sans jamais oublier cette citation de Victor Hugo, que j'adore beaucoup : "Ceux qui vivent, sont ceux qui luttent".

Et continuez à rire, de ce rire qui émancipe, car je suis persuadée que pour tenir la lutte face à la dimension si tragique de l'histoire, l'humour est la meilleure arme de la contestation et de sa propagation.

Je souhaiterais, pour terminer mon intervention, vous lire un petit texte de CHARB, même si, en fait, il ne fait pas rire du tout :

"Dessine un Mahomet glorieux, tu meurs. Dessine un Mahomet rigolo, tu meurs. Gribouille un Mahomet ignoble, tu meurs. Réalise un film de merde sur Mahomet, tu meurs. Tu résistes à la terreur religieuse, tu meurs. Tu lèches le cul aux intégristes, tu meurs. Prends un obscurantiste pour un abruti, tu meurs. Essaie de débattre avec un obscurantiste, tu meurs. On n'a rien à négocier avec les fascistes, la liberté de nous marrer, sans aucune retenue, la loi nous la donnait déjà, la violence systématique des extrémistes nous la donne aussi. Merci bandes de cons ! Merci à vous encore."

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'associe à tous les témoignages qui viennent d'être faits par mes collègues et notamment, je partage l'émotion de la maire du 12^e arrondissement, dans la proximité des faits dans laquelle on était.

Ce choc que nous avons subi au mois de janvier dernier est encore gravé dans nos mémoires. Toutes et tous, nous nous souviendrons du lieu où nous étions ce 7 et ce 9 janvier dernier, quand le fanatisme a frappé notre ville, et 16 de nos concitoyennes et concitoyens. Nous nous souvenons de l'effroi, de la stupeur qui nous a saisis. Comment est-ce possible, en plein Paris, que les menaces proférées se soient transformées en actes criminels ?

Il y a cette belle réaction du peuple de Paris, épaulé par le monde entier, car Paris appartient aussi à celles et ceux qui l'aiment, et ils sont nombreux de par le monde. Ce peuple qui a dit non à la barbarie, non au racisme, non à l'antisémitisme, mais surtout oui à la liberté de conscience et de création, oui aux droits, oui à la critique et à la caricature. Paris, en ces heures-là, dignement, silencieusement, a su faire rempart pour que s'éloigne le spectre de ceux qui voulaient nous faire peur.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que les grands moments de l'histoire marquent les consciences à jamais. Pour prendre un exemple qui m'est cher, le sport, souvenons-nous des éditoriaux au lendemain de la victoire de la France lors de la Coupe du monde 1998, et des propos des mêmes éditorialistes au lendemain du match France-Algérie. Je vous incite à les relire et à les méditer. Rien n'est jamais acquis éternellement, et il faut sans cesse penser à éduquer, à transmettre, à faire que les enfants en France connaissent l'histoire.

Est-ce un remède suffisant pour éviter l'embrigadement, la perte de repères et de conscience ? Non. Tant de facteurs interviennent, qui poussent des enfants de nos villes et de nos quartiers dans les bras des extrémistes qui

exploitent leur crédulité. Mais alors que désormais, les noms des victimes de Charlie comme de l'Hypercacher seront gravés dans le marbre, gravons-le surtout dans notre conscience. Avant de parler, réfléchissons, ne schématisons jamais, ne simplifions jamais, ne confondons jamais le musulman et l'intégriste, le juif et l'argent, le Rom et le voleur, le réfugié et le poseur de bombes.

Que n'avons-nous entendu depuis le mois de janvier ? Les vieilles recettes rances de la peur ont à nouveau été agitées par certains, et je ne préfère pas les citer ici, car les "Charlie" les auraient critiquées bien mieux que moi.

Je l'ai dit au moment où nous avons décidé de cet hommage de la Ville : ayons l'intelligence de l'ancien Premier Ministre norvégien après le massacre perpétré par Breivik : "J'ai un message pour celui qui nous a attaqués et pour ceux qui sont derrière tout cela : vous ne nous détruirez pas. Vous ne détruirez pas la démocratie et notre travail pour rendre le monde meilleur. Nous allons répondre à la terreur par plus de démocratie, plus d'ouverture, plus de tolérance".

Alors, à chaque fois que nous passerons devant l'une de ces plaques, pensons à ce que nous allons faire pour qu'enfin, un monde de paix et de tolérance soit le futur que nous réservons à nos enfants.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS, et merci à l'ensemble des intervenants. Et évidemment, à la fois au vu de l'émotion qui saisit notre Assemblée, comme au vu de la qualité des interventions précédentes, je n'aurai pas la prétention de répondre, mais peut-être d'apporter quelques éléments d'information sur ce que nous vous proposons en termes de commémoration et d'hommage aux victimes des attentats, parce qu'en effet, quelques mois après ces horribles crimes, nous souhaitons, la Ville de Paris souhaite rendre hommage à l'ensemble des victimes de ces attentats.

Vous l'avez dit : certains sont morts parce qu'assassinés, parce qu'ils étaient journalistes et parce qu'ils défendaient la liberté d'expression. D'autres sont morts parce qu'ils étaient juifs, tout simplement juifs. D'autres sont morts parce qu'ils étaient policiers et parce qu'ils représentaient l'Etat français et les valeurs de la République française. Et nous avons l'occasion de rendre hommage à l'ensemble de ces victimes, à ce qu'elles étaient, à leur famille, mais même à travers elles aussi, à ce qu'elles représentent, la diversité de la République.

Nous aurons aussi l'occasion de dire que la République est debout, devant tous les obscurantismes et devant tous les totalitarismes.

Je pense que chacun d'entre nous, nous avons chaque jour un moment où nous pensons à la fois aux attentats, aux images que nous en gardons. C'est la tristesse, c'est l'indignation. Et puis, nous avons aussi peut-être chaque jour une pensée pour le sursaut du peuple français, et pour cette magnifique manifestation du 11 janvier dernier. Et les messages que nous souhaiterons délivrer, au-delà des hommages, à l'ensemble de ces victimes, c'est aussi ce message d'espoir d'une France qui est encore Charlie, d'une ville qui est encore Charlie et qui a vocation à le rester pendant longtemps. Un pays debout, digne, un pays qui souhaite regarder vers l'avenir, un pays et une ville qui ne cèdent pas. La France, ce n'est pas la barbarie, et c'est le message que nous adresserons pendant l'ensemble de ces commémorations.

Certains d'entre vous ont dit que les 17 victimes ne sont pas mortes pour rien. Parfois, dans le débat politique, par les différents excès, d'où qu'ils viennent, on peut avoir quelques doutes. Comment est-il possible que le débat politique, citoyen, soit aussi sombre, quelques mois seulement après ces odieux attentats et après le sursaut démocratique, républicain du peuple français ?

Et en même temps, j'ai la conviction que la flamme de la République, les valeurs de la République brilleront toujours. Mais pour que cette flamme brille et pour qu'elle soit toujours plus forte, il faut chaque jour l'entretenir, et c'est ce que nous ferons aussi à travers les hommages et les commémorations.

Nous proposons de planter 17 arbres, un pour chaque victime, place de la République, des oliviers, symboles de paix et d'espoir. Nous proposons de renommer le Café "Monde et Médias", qui rouvrira en janvier, de le renommer "Café Charlie". Je remercie le groupe UDI, d'ailleurs, qui en a eu l'idée. Et puis, en effet, nous proposons que des œuvres d'art pérennes, deux, soient installées dans l'espace public : une offerte par la Ville de Rome, seule ville jumelle de Paris en hommage aux victimes de Charlie - cette œuvre sera dans le 11^e arrondissement -, et puis une autre, financée par la Ville en hommage aux victimes de l'Hypercacher, porte de Vincennes.

En conclusion, je me permets de rappeler une scène que nous avons vécue, un certain nombre ici : quelques jours après les attentats, nous avons, avec le Président de la République, avec la Maire de Paris et beaucoup d'autres, inauguré la Philharmonie de Paris. Le cœur n'y était pas vraiment. Nous pensions évidemment à autre chose. Et en même temps, il s'est passé quelque chose dans l'assistance, au moment du discours, et encore plus au moment du concert qui était dédié évidemment à l'ensemble des victimes et à leur famille, parce que finalement, le message qui circulait, c'était que la liberté, la démocratie, la culture, la tolérance seront toujours, toujours plus fortes que toutes les haines et que toutes les intolérances. Et c'est ce message-là, une fois de plus, que Paris va donner dans les mois qui viennent.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 470.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DAC 470).

2015 DICOM 21 - Conventions de parrainage "Paris Plages 2015".

Vœu déposé par le GEP relatif au parrainage de "Paris Plages".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 21 et le vœu n° 66.

La parole est à Sandrine MÉES, pour cinq minutes. Sandrine MÉES que je ne vois pas... Pardon, je ne vous trouvais pas.

Mme Sandrine MÉES. - En tout cas, je vous vois.

Le vœu rattaché à ce projet de délibération concerne la convention de parrainage de la Ville qui nous est proposée chaque année, se rapportant au choix des partenaires privés pour l'opération "Paris Plages".

La 14e édition de "Paris Plages" a été, encore une fois, un succès important, emblématique des bienfaits d'une réappropriation de l'espace public par les habitants, comme nous avons pu vivre avec bonheur ce dimanche la même réappropriation de l'espace public à l'occasion de la Journée sans voiture.

Nous ne reviendrons pas sur le fait qu'une fois encore, le Conseil de Paris soit amené à voter un projet de délibération a posteriori.

Là où nous souhaitons nous arrêter, c'est sur le choix des partenariats, dont il est question dans ce projet de délibération. L'exposé des motifs indique que les partenariats sont fondés sur les valeurs et les principes attachés à l'esprit de ce qu'est "Paris Plages" : la recherche d'une ambiance de convivialité et de détente pour tous, et en particulier pour les Parisiens qui ne partent pas en vacances ; un temps de reconquête de l'espace public et la prise en compte de préoccupations environnementales.

Si la phrase est belle, elle ne reflète pourtant pas la réalité.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace M. Jean-François MARTINS au fauteuil de la présidence).

Le partenaire principal, depuis le début de "Paris Plages", est la société "Lafarge", avec un apport en nature valorisé à plus de 130.000 euros. Cette même société, leader mondial des matériaux de construction, notamment du ciment, est le 65e plus gros émetteur de gaz à effet de serre au niveau de la planète, d'après le classement Greenpeace 2013.

Pendant toute la durée de "Paris Plages", le 65e plus gros pollueur de la planète a pu avoir un espace de publicité de choix au cœur de la ville qui accueillera la grande conférence climatique dans deux mois. Il est intéressant de savoir que les 90 premiers pollueurs de la planète représentent à eux seuls 63 % des émissions industrielles mondiales de CO2 et de méthane.

De la parole aux actes, il peut y voir une marge, mais combien de temps faudra-t-il attendre, alors que la Ville en mars dernier s'est engagée à s'associer à la campagne internationale lancée par l'O.N.G. américaine "350.org" de désinvestissement dans les secteurs contribuant au changement climatique ?

Entre paroles et actes, il faut que la Ville se mette en conformité avec ses engagements. C'est l'objet du vœu du groupe des élus écologistes et c'est l'objet de ce vœu que nous soumettons à notre Assemblée.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MÉES.

La parole pour répondre est à M. JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Pour "Paris Plages", dans le cadre d'un partenariat, "Lafarge" met gratuitement à disposition de la Ville le sable et contribue ainsi à la réussite de cette opération populaire.

Le sable, qui provient de la Seine, est apporté par barge, mode de transport le moins impactant, excusez-moi ce terme un peu inapproprié.

Il est bien sûr récupéré à la fin de "Paris Plages" et mis à disposition des parcs et jardins de la Ville pour fournir le sable des bacs à sable des squares parisiens, pour entretenir les allées cavalières des bois de Boulogne et de Vincennes, ou encore les centres équestres de Paris et de la Métropole.

En aucun cas, le sable de "Paris Plages" n'est transformé, mais il est bien recyclé pour d'autres usages collectifs.

Par ailleurs, je tiens à signaler à l'ensemble des élus que la Ville travaille à une charte éco-responsable que nous pourrions vous présenter bientôt. C'est d'ailleurs un vœu que nous avons voté à plusieurs reprises dans cet hémicycle. Grâce à cette charte, la Municipalité parisienne souhaite inciter les concepteurs et organisateurs d'événements à développer des pratiques plus respectueuses du public et de son environnement.

D'ailleurs, il faudrait que nous conditionnions le financement de tous ces événements au respect de cette charte qui devra être contraignante et ambitieuse, l'objectif est enthousiasmant, il s'agit tous ensemble de chercher à produire sans détruire, de consommer sans consumer et de recycler sans rejeter.

Nous souhaitons que l'éco-conception soit privilégiée dans le plus grand nombre possible de domaines : consommation énergétique, recours à des matériaux à moindre impact, tri ou encore valorisation des ressources.

Bref, nous sommes tout à fait dans l'état d'esprit de votre vœu, j'émets donc au nom de l'Exécutif un avis favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 306).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DICOM 21).

2015 DLH 153 - Location de l'Hôtel de Châlons-Luxembourg, 26, rue Geoffroy-l'Asnier (4e) à la Fondation Mémorial de la Shoah - bail emphytéotique.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous passons donc maintenant au projet de délibération DLH 153 relatif à la location de l'Hôtel de Châlons-Luxembourg, 26, rue Geoffroy-l'Asnier à la Fondation Mémorial de la Shoah.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement, pour 5 minutes, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, Maire du 4e arrondissement. - Avec moi, c'est toujours moins, je ne suis pas comme les autres.

Mesdames et Messieurs, je souhaiterais rappeler que le Mémorial de la Shoah, implanté dans le 4e arrondissement, dans le Marais, depuis 1956, joue un rôle essentiel de transmission de l'histoire de la Shoah, mais également de sensibilisation et d'information sur les génocides survenus depuis la Seconde Guerre mondiale.

Depuis sa réouverture en 2005, le Mémorial a reçu des centaines de milliers de jeunes venus de Paris, des banlieues et des régions, pour leur enseigner les conséquences atroces et terrifiantes induites par les idées fascistes, totalitaires ou extrémistes.

Le Mémorial a formé des milliers de professeurs, il a accompagné des milliers d'enfants à Auschwitz. Il leur a fait rencontrer des témoins de la déportation qui ont raconté leur histoire personnelle. La plupart du temps, le Mémorial a permis à ces jeunes de changer leur façon d'approcher l'autre, de s'interroger sur les notions de tolérance, de respect des différences et de liberté.

Cet indispensable travail rendu possible par les efforts conjugués d'Eric de ROTHCHILD, son président, et de Jacques FREDJ, le directeur inlassable du Mémorial, a été reconnu par les pouvoirs publics, le Parquet de Paris, le Ministère de l'Education nationale, qui ont associé le Mémorial dans le projet de création de la délégation interministérielle, à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la DILCRA, placée sous l'autorité du Premier Ministre.

Devant le succès croissant des activités pédagogiques, le Mémorial a dû externaliser certaines de ces rencontres, afin de répondre à la forte demande émanant notamment des enseignants. Depuis un an, la Mairie du 4e arrondissement accueille des sessions de formation à destination des enseignants, des rencontres entre élèves et témoins, et met à la disposition du Mémorial, et dans la mesure du possible, des salles de réunion. Nous accélérerons ce rythme et augmenterons ces facilités pour le Mémorial.

La location de l'Hôtel Châlons-Luxembourg, situé à proximité immédiate des locaux actuels du Mémorial et du collège Couperin, va permettre à cette institution de poursuivre dans les meilleures conditions le développement de ses activités pédagogiques, sans renier les missions qui sont les siennes depuis sa création : l'organisation de grandes expositions au Mémorial et hors les murs, sur la Shoah et les génocides du XXe siècle, l'accueil spécifique des chercheurs et des historiens qui viennent consulter les archives, la conservation et la collecte inlassable de nouvelles pièces d'archives.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER pour 5 minutes.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je ne reviendrai pas sur le fond, Christophe GIRARD vient de développer de façon remarquable toutes les missions et toutes les actions du Mémorial de la Shoah. Je voudrais simplement me réjouir que l'Hôtel Châlons-Luxembourg, sis au 26, rue Geoffroy-l'Asnier et qui est un remarquable hôtel particulier classé monument historique en 1977, trouve là une destination tout à fait extraordinaire.

Ce projet soumis aujourd'hui consiste en la location de ces locaux, justement, à la Fondation Mémorial de la Shoah, située juste en face. Comme le disait Christophe GIRARD, cela permettra de développer les activités du Mémorial de la Shoah, puisque le Mémorial souffrait effectivement de son exiguïté. Je rappelle tout de même qu'il reçoit chaque année 50.000 enfants et refuse de nombreuses classes.

Cette extension permettra d'accueillir 70.000 enfants par an et aussi de mieux distribuer les services administratifs et d'étendre les espaces d'exposition.

Cette location sous forme de bail emphytéotique est d'une durée de 85 ans, avec un loyer de 100.000 euros par an les premières années, puis 400.000 euros pour les années suivantes.

Je voudrais souligner l'effort considérable que fait le Mémorial de la Shoah, puisqu'il va réhabiliter le magnifique Hôtel particulier de Châlons-Luxembourg et que le montant de ces travaux est évalué à 10 millions d'euros.

On voit bien que certes, la Ville de Paris fait l'effort de faire un bail emphytéotique pour le Mémorial de la Shoah, mais je voudrais souligner l'effort que fait aussi le Mémorial de la Shoah en réhabilitant ce magnifique hôtel particulier et en payant un loyer à la Ville de Paris.

Il s'agit donc vraiment d'une opération extrêmement solidaire de part et d'autre, des deux parties.

Il s'agit aussi dans ce projet de délibération d'autoriser la Fondation à déposer une demande d'autorisation de travaux sur un monument historique, pour faire de la restauration.

Voilà tous ces attendus expliqués.

Je voudrais aussi remercier les personnes qui ont négocié avec Jacques FREDJ et Éric de ROTHSCHILD, afin de pouvoir tomber sur un excellent accord, qui permet justement ce projet de délibération aujourd'hui.

Cela n'a pas été sans mal, cela a été très long, mais je suis extrêmement ravie de voir que nous avons abouti à ce projet, qui va à la fois renforcer le Mémorial de la Shoah, et faire rayonner la volonté de la Ville de Paris de lutter contre l'antisémitisme.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 153.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 153).

Je vous remercie.

2015 DAC 539 - DGRI - Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fondation Institut kurde de Paris (10e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 539 - DGRI : subvention et convention avec la Fondation Institut kurde de Paris.

Je donne la parole au président Rémi FÉRAUD pour 5 minutes maximum.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération fait suite à un vœu que nous avons adopté à l'initiative des groupes de la majorité, il y a quelques mois.

Je me félicite que l'Exécutif le mette en application aujourd'hui avec ce projet de délibération qui permet une subvention de 30.000 euros supplémentaires. C'est une deuxième subvention annuelle à l'Institut kurde.

L'Institut kurde de Paris est un lieu important, de mémoire, de culture, d'actions, de valorisation aussi de la présence des kurdes à Paris et en France. Espérons que, du vote de ce projet de délibération qui participe à soutenir l'Institut kurde qui rencontre aujourd'hui, pour des raisons qui sont indépendantes de sa volonté, des grandes difficultés financières, ce projet de délibération et cette subvention participent à une mobilisation plus générale, notamment à un soutien accru du Gouvernement à l'Institut kurde de Paris.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Marie ATALLAH pour 5 minutes maximum.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'Institut kurde de Paris, organisme culturel indépendant, non partisan et laïque, la plus ancienne institution kurde d'Europe, créée en février 1983 avec le soutien du président et du Gouvernement français,

a failli fermer ses portes cet été, faute de financements de ceux-ci, malgré les alertes lancées depuis plus de deux ans par son président sur ses difficultés financières.

En effet, depuis 2002, le Gouvernement français ne cesse de baisser sa subvention. Pourtant, l'Institut n'a jamais failli à sa vocation de développer, en direction de la communauté kurde, des activités en matière de connaissance de sa langue, de son histoire et de son patrimoine culturel, mais aussi de contribuer à l'intégration de tous les immigrés kurdes d'Europe dans leur société d'accueil et de faire connaître aux publics étrangers l'histoire du peuple kurde, sa culture, son pays et sa situation actuelle.

L'Institut s'est distingué depuis plus de trente ans par son programme ambitieux de conférences, expositions, cours de langues, et entretient la plus importante bibliothèque d'Europe, centre de ressources unique et lieu de mémoire.

Mais surtout l'Institut a joué un rôle clé dans l'intégration laïque et républicaine des Kurdes en France qui sont estimés à près de 250.000 personnes. En juin dernier, le groupe des élus écologistes a soutenu un amendement au budget supplémentaire de la Ville de Paris, afin d'aider l'Institut kurde à faire face à ses difficultés financières par l'octroi d'une subvention de 50.000 euros. Cet amendement fut modifié pour une attribution de 30.000 euros et c'est l'objet de ce présent projet de délibération.

Pour terminer, je souhaite mentionner le concert de soutien à l'Institut kurde, organisé le 2 octobre prochain dans le 11e arrondissement, rue Merlin, une des multiples initiatives de solidarité avec l'Institut kurde, afin de pérenniser son existence.

Pour les élus écologistes, soutenir la pérennité de l'Institut kurde, c'est soutenir et enrichir la diversité culturelle de Paris à laquelle nous sommes très attachés.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET pour 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Le projet de délibération proposé pour soutenir l'Institut kurde de Paris va vraiment dans le bon sens, et j'en félicite encore notre Assemblée pour le vœu qui avait été au préalable adopté et qui l'a permis.

Comme l'indique l'exposé des motifs, le rôle historique incontournable de cet organisme dans l'intégration des immigrés kurdes en France, dans la prise en compte des diverses dimensions politiques et culturelles de la question kurde du Proche-Orient, et enfin dans la sauvegarde de la diffusion de la culture kurde n'est plus à démontrer.

En trente-deux ans d'activité, l'Institut kurde est devenu une référence en Europe. Raison pour laquelle, en cas de fermeture forcée à Paris, la Suède a déjà proposé d'accueillir cet Institut à Stockholm en le dotant des moyens nécessaires à sa subsistance et à son développement. Car, comme le rappelle le vœu de l'Exécutif, la situation financière de l'Institut kurde est aujourd'hui critique. C'est pourquoi je soutiens la proposition de lui attribuer une subvention complémentaire de 30.000 euros.

Nous savons néanmoins, mes chers collègues, que cette somme ne suffira pas à garantir la survie de l'Institut kurde à Paris. Sous la présidence de Nicolas SARKOZY, ce sont bien des subventions étatiques à hauteur de 500.000 à 600.000 euros qui ont été supprimées pour des raisons avant tout politiques. Ces subventions à l'Institut kurde n'ont pas été rétablies depuis 2012, comme l'espérait le président de l'Institut, Kendal NEZAN, qui n'oublie pas tout ce que la naissance de l'I.K.P. devait au président Mitterrand et à sa femme Danièle Mitterrand.

Depuis ce désengagement de l'Etat, l'Institut a survécu grâce à l'aide de la région autonome du Kurdistan irakien. Mais ce dernier, confronté aux urgences humanitaires et au coût de la guerre, n'est plus en mesure d'accorder ce soutien.

Je sais, mes chers collègues, que vous avez, Madame la Maire, à la suite de votre visite de l'Institut kurde pendant la bataille de Kobané l'an dernier, demandé directement au Président de la République de rétablir les subventions étatiques à cet organisme. Puis, en avril, Mme la Maire a signé aux côtés d'anciens Ministres, comme Hubert VÉDRINE ou Jean-Marc AYRAULT, une tribune demandant notamment aux autorités françaises d'aider l'Institut kurde à Paris à poursuivre ses missions plus nécessaires que jamais et de pérenniser son existence.

Comme vous le savez, ces interventions n'ont pas suffi à ce jour à réorienter les choix étatiques, alors même que, dans la continuité de la résistance kurde à Kobané, le Gouvernement et les médias n'ont eu de cesse de mettre en avant l'héroïsme des Kurdes face à Daech. Alors même que la France livre à ce jour des armes aux combattants

kurdes, que représentent les quelques centaines de milliers d'euros nécessaires à la survie de L'U.K.P. par rapport au coût de l'engagement militaire français dans la coalition formée contre Daech, dont la stratégie depuis un an paraît par ailleurs bien peu à même d'entraîner la disparition de l'organisation djihadiste. Rien !

Que représente cette somme par rapport aux 12 millions d'euros que l'Etat attribue, par exemple, à l'Institut du monde arabe, qui bénéficie par ailleurs de davantage de soutiens extérieurs ? Hélas, rien. Le non-rétablissement d'un soutien étatique, à la hauteur de l'enjeu qu'est la survie de l'Institut kurde, apparaît comme incohérent et entache d'hypocrisie tous les discours officiels sur la vaillance des combattants kurdes qui constituent une des forces essentielles dans la résistance face à Daech.

En conséquence, je souhaite, qu'en plus de cette subvention exceptionnelle, le Conseil de Paris, dans sa prochaine séance, adopte un vœu que je présenterai demandant au Gouvernement de rétablir les subventions étatiques à l'Institut kurde de Paris.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle PRIMET pour 5 minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, ma chère collègue, nous nous félicitons de ce projet de délibération que nous avons porté avec les différents groupes en mai.

Je voulais parler à travers ce projet de délibération de la situation au Kurdistan actuellement. Nous avons aussi voté une aide d'urgence en octobre 2014 pour différents organismes humanitaires pour les villes kurdes d'Irak et de Turquie, qui devaient faire face à l'urgence et prendre en charge l'afflux de réfugiés, arrivant de Kobané et ses environs, qui fuyaient devant l'armée de l'Etat islamique.

Aujourd'hui, les Kurdes sont toujours bien seuls dans la région à combattre la barbarie de Daech. Ce que nous disions, il y a un an, est maintenant de notoriété publique : les forces de Daech bénéficient d'un soutien logistique et d'armement du Gouvernement turc. Sous couvert de s'attaquer à Daech, la Turquie en profite pour réprimer le peuple kurde.

Au mois de juin dernier, après des élections aussi libres et démocratiques qu'elles puissent l'être sous une présidence autoritaire, ERDOGAN a subi un revers électoral avec les résultats du HDP : 13 % des suffrages et 80 députés pour le HDP ont pu empêcher ERDOGAN de mener à bien son projet de Constitution sur mesure qu'il avait conçu pour accroître ses pouvoirs. Mais ERDOGAN est mauvais perdant et il a précipité de nouvelles élections législatives et cherche à empêcher par tous les moyens le HDP de mener sa campagne électorale.

Le Gouvernement turc fait la guerre aux Kurdes. Il a brisé le cessez-le-feu qui avait été décrété en 2013 à l'initiative du PKK et mène une politique de haine et de division qui alimente un climat de guerre civile. Des groupes racistes, nationalistes et violents, se livrent avec la complicité de la police et de l'armée à des attaques contre les maisons et magasins tenus par des Kurdes et des militants du HDP. Ces offensives contre les Kurdes ont causé la mort de nombreux civils et entraîné l'arrestation de plus de 1.400 membres du HDP, dont sept maires.

Nous attendons de la France qu'elle stoppe toute coopération et tout soutien à ERDOGAN, dénonce ses collusions, retire le PKK de la liste des organisations terroristes et travaille pour trouver une solution politique.

Nous avons donc profité de ce projet de délibération pour réitérer l'engagement de notre groupe et notre solidarité concrète avec les Kurdes de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à l'ensemble des intervenants.

Je suis très heureux de pouvoir rapporter ce projet de délibération, et finalement au nom d'une immense majorité du Conseil de Paris puisqu'elle est en effet le fruit d'un vote lors d'un précédent Conseil de Paris. Vous l'avez dit, les difficultés financières de l'Institut kurde sont liées à la situation particulièrement complexe de l'Etat du Kurdistan irakien qui n'est plus en mesure d'apporter à l'Institut de soutien financier, compte tenu du conflit en cours dans cette région. Vous en avez parlé tout à l'heure.

Suite au passage de la Maire de Paris à l'Institut kurde en octobre dernier, plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises. Nous avons rétabli l'augmentation de la subvention de la Ville de Paris, qui avait été baissée en

2014, au niveau de 2013. La Maire de Paris s'est engagée et s'est associée à un appel de soutien à l'Institut kurde aux côtés de plusieurs signataires. Par ailleurs, nous nous sommes aussi adressés au Président de la République, demandant que l'Etat rétablisse ses subventions à l'Institut kurde. Lors de la séance de juin, nous avons souhaité introduire, dans le cadre du vote du budget supplémentaire, une subvention exceptionnelle de 30.000 euros. C'est l'objet du projet de délibération de ce jour qui vient s'ajouter aux 20.000 euros versés en mai dernier.

Par ailleurs, il est légitime, effectivement, que nous interpellions une nouvelle fois le Gouvernement pour demander une hausse du soutien de l'Etat à l'association afin de garantir la pérennité de l'Institut. C'est une demande conjointe que nous co-porterons avec Patrick KLUGMAN, tant le soutien aux Kurdes parisiens qu'au peuple kurde le mérite et le justifie amplement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 539 - DGRI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 539 - DGRI).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant les projets de délibération de la 3e Commission. Conformément au Règlement intérieur, je donne la parole à M. le Président de la 3e Commission, M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 3e Commission a débuté ses travaux par l'examen du projet de délibération SG 61 qui concerne le plan de vidéo-protection sur lequel nous allons revenir bientôt, ce qui a permis de faire un rapide retour sur la réunion précédente de la Commission qui avait auditionné le comité d'éthique sur ce sujet pour son dernier rapport.

S'agissant du projet de délibération SG 61, se sont exprimés Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Eric HÉLARD, Mao PENINOU et moi-même. Le débat a tourné sur le nombre de caméras nécessaires, mais aussi sur les conditions de leur efficacité ainsi que sur les progrès techniques intervenus en la matière.

Un amendement a été déposé par le groupe les Républicains qui propose une augmentation du nombre de caméras dans le 17e arrondissement. Un vœu a été déposé par le même groupe visant à porter à 2.000 le nombre de caméras dans Paris. Un second vœu portait sur l'installation de la vidéo-protection dans les immeubles des bailleurs sociaux. Enfin, le groupe Ecologiste de Paris a déposé un vœu sur la composition du comité d'éthique et le groupe UDI-MODEM, un vœu visant à installer des caméras le long du canal Saint-Martin.

Nous sommes passés ensuite aux dossiers concernant les questions de la délégation de Colombe BROSSEL, qui était remplacée par Mao PENINOU.

S'agissant du projet de délibération qui portait sur les opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur, Philippe GOUJON a rappelé son vœu concernant la municipalisation des services de fourrière. Sont également intervenus Pascal JULIEN et M. le Représentant du Préfet de police.

Je voudrais relever ensuite que Célia BLAUDEL a signalé le projet de délibération DPE 56 sur le schéma directeur des usages et du réseau de l'eau non potable, ainsi que le projet de délibération portant approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris pour 2015-2020.

Mao PENINOU a, de son côté, signalé un projet de délibération portant sur la coopération internationale en matière d'eau et d'assainissement. Il a relevé également les projets de délibération relatifs à des actions de recyclage. Il a développé l'importance du projet de délibération DPE 58 pour permettre aux recycleries d'avoir accès aux centres de valorisation, plus communément appelés "déchetteries".

Pénélope KOMITÈS a signalé ensuite la convention avec quatre associations pour la réalisation de cinq projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts, ainsi que le DEVE 143 - une convention avec une

association pour la réalisation d'un projet d'insertion professionnelle sur la petite ceinture dans le 13^e arrondissement.

A été signalée également la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardins partagés, square Parodi dans le 16^e arrondissement.

Enfin, Christophe NAJDOVSKI a signalé le projet de délibération sur le prolongement de la ligne 11 du métro vers Rosny-sous-Bois ainsi que le projet de délibération DVD 37, sur lequel nous allons revenir, concernant les nouvelles grilles tarifaires des parcs de stationnement en liaison avec le passage à la tarification au quart d'heure.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2015 SG 61 - Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéo-protection.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au comité d'éthique.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la vidéo-protection dans les ensembles sociaux sensibles.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au déploiement de caméras supplémentaires.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au dispositif dans le 9^e.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'extension du réseau de caméras.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place de caméras "vertes".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons probablement le dernier projet de délibération de la soirée. Il s'agit du projet SG 61, des amendements n° 67 et n° 132 et les vœux n° 68 à n° 73. Il s'agit d'un projet de délibération portant sur un avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéo-protection.

Pour commencer le débat, la parole est à Mme Brigitte KUSTER. Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je vous remercie et je voudrais remercier mes collègues qui me permettent de passer en premier pour des raisons d'agenda.

Madame la Maire, mes chers collègues, le plan de renforcement de la vidéo-protection que vous nous soumettez, souffre d'un double défaut : l'absence de prise de conscience de la gravité de la situation que nous vivons et un défaut de méthode.

Afin de pallier la lourde insuffisance des moyens que vous comptez consacrer à cette préoccupation majeure de nos concitoyens et à cet enjeu de sécurité publique du pays en guerre qui est le nôtre, j'ai donc déposé un amendement visant à compléter votre plan sur le 17^e arrondissement par de nouvelles caméras sur les sites les plus prioritaires. En effet, depuis les attentats qui ont endeuillé Paris au début de l'année, nous sommes placés sous la protection du dispositif "Sentinelle" qui mobilise à la fois des effectifs policiers et militaires pour la protection des sites sensibles.

Ce dispositif est particulièrement coûteux pour la collectivité et d'une efficacité relative. Il mobilise des effectifs policiers des commissariats d'arrondissement qui ne peuvent plus assurer leur mission quotidienne de sécurité et de tranquillité des Parisiens lorsqu'ils assurent ces missions de protection.

Aussi, l'installation de caméras pour surveiller les sites sensibles permettrait la vidéo-patrouille, dont l'intérêt se mesure aussi bien en termes opérationnels que financiers. C'est pour cela que nous demandons 25 caméras supplémentaires sur 25 sites sensibles protégés par le dispositif "Sentinelle" dans le 17^e arrondissement.

Le problème de méthode se constate d'ailleurs sur l'équipement des secteurs d'aménagement. Dans le 17e arrondissement, ce sont les secteurs Batignolles et Pouchet pour lesquels la vidéo-protection n'avait pas été prévue au titre de leurs équipements. Or, nous avons la conviction, dans l'équipe municipale du 17e arrondissement, que c'est aux aménageurs de prendre en charge l'équipement de ces secteurs en vidéo-protection. Ce devrait d'ailleurs être le cas pour l'ensemble des secteurs d'aménagement parisiens. Ainsi, les caméras supplémentaires prévues sur ces sites doivent être sorties de l'enveloppe consacrée par la Ville et imputées au budget des Z.A.C.

Corolairement, j'estime que les caméras indispensables à la protection des équipements publics spéciaux, comme la Cité judiciaire ou la D.R.P.J., doivent être prises en charge par les Ministères concernés, et non pas sur les contingents des arrondissements.

Ainsi, il reste la troisième catégorie de caméras, celles destinées à assurer la surveillance des quartiers existants. L'accroissement du parc répond à une demande pressante des Parisiennes et des Parisiens. J'en veux pour preuve les courriers que nous recevons d'habitants qui nous demandent toujours des caméras supplémentaires, mais jamais d'en retirer.

A cet égard, le 17e arrondissement était particulièrement sous-doté dans le cadre du plan initial "1.000 caméras", ce qu'ont admis tant les services du Préfet de police que ceux de la Ville, lors de la réunion préparatoire à laquelle nous avons participé sur le présent projet. De ce fait, des secteurs entiers du 17e arrondissement ne sont pas couverts, y compris ce que des spécialistes appellent des "axes de fuite majeurs", comme l'avenue de Wagram.

J'ai pu mesurer combien la couverture vidéo est importante, également pour les services de secours qui y sont reliés, comme le central des pompiers qui peut visualiser immédiatement la gravité d'un fait signalé et les possibilités d'accéder. Je l'ai constaté moi-même lors d'une visite à leur état-major.

Ainsi, les 28 caméras prioritaires proposées par la mairie du 17e arrondissement répondent au besoin urgent de couvrir l'espace public existant. Leur liste a été établie en tenant compte, d'abord de l'existence de larges secteurs non couverts, des troubles récurrents rencontrés sur certains sites - par exemple, les rues où plusieurs incendies de véhicules successifs ont exaspéré la population - de l'existence de sites sensibles non répertoriés dans le cadre de "Vigipirate" ou "Sentinelle", et de lieux propices à des phénomènes d'insécurité, de regroupement ou d'incivilités avec une forte demande de la population pour un rétablissement de l'ordre.

En faisant le recoupement entre les caméras prévues à votre plan et celles recensées par la mairie du 17e arrondissement, on aboutit à un besoin urgent de 48 caméras supplémentaires, que nous proposons de prendre en compte sans délai, par amendement, pour un coût supplémentaire estimé à 3,036 millions.

Admettez que cette somme est relativement modeste et correspond, par exemple, aux coûts de préemption d'un immeuble occupé. Donc, on peut - et vous pouvez - y remédier. La politique est avant tout une question de gestion des priorités. Dans une ville comme la nôtre, qui a subi à de multiples reprises le terrorisme, notre choix d'élus responsables est clairement celui de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens et non celui des faux-semblants ou des demi-mesures.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je demande aux orateurs de veiller à ne pas parler trop rapidement parce que c'est important pour la sténotypie.

La parole est à Pascal JULIEN, pour 5 minutes maximum.

M. Pascal JULIEN. - Que le Préfet et la Mairie posent 165 nouvelles caméras dans les nouveaux quartiers, cela ne nous fait pas plaisir mais une telle extension s'inscrit dans la logique de l'existant et ne constitue pas en soi une nouveauté.

Que le projet de délibération qui nous est présenté souligne que ces caméras auront aussi pour objectif de mieux gérer la circulation et de renforcer la sécurité routière, voilà qui n'est pas nouveau non plus. Rappelons que les écologistes sont favorables à la vidéo-verbalisation.

En revanche, que presque la moitié des 165 caméras soient posées dans des quartiers déjà couverts, là est la nouveauté qui relance le débat.

D'abord, le fait d'être filmé en permanence dans l'espace public, est-il conciliable avec la liberté individuelle ? Celle-ci inclut en effet le droit à ne pas être espionné. Veut-on vraiment d'une société où les moindres déplacements, faits et gestes sont filmés, enregistrés, observés à des fins policières, statistiques, commerciales ou autre ? Cela, au

moyen des téléphones et ordinateurs portables, cartes de transport et de paiement, caméras dans les espaces privés ouverts au public, et j'en passe.

L'espace public ne devrait-il pas rester un territoire épargné par cette folie si bien racontée dans le "1984" de George Orwell, qui n'avait même pas osé imaginer les caméras à reconnaissance faciale que les technologies permettent aujourd'hui.

Mais figurez-vous que le Comité d'éthique, que j'ai interrogé sur ce sujet, nous a répondu que les questions soulevées par l'usage de ce type de caméras ne relèvent pas de sa compétence.

Ensuite, que vaut l'efficacité de la vidéo-surveillance ? En l'absence d'études contradictoires sérieuses et indépendantes à échelle internationale, notre débat tournera en rond et le débat public sera faussé devenant une sorte de guerre de propagande qui conduit des gens à demander toujours plus de caméras, parfois.

Et à Paris ? Tant que l'on brandira les chiffres de la Préfecture et ses conclusions afférentes comme des totems intangibles et qu'on refusera de comparer l'efficacité de l'action policière avec et sans vidéo, on restera cantonnés dans une discussion purement idéologique que nous ne souhaitons pas.

Le Comité d'éthique nous a affirmé qu'en matière de prévention il n'y a aucune certitude. Et en matière de répression, rien ne dit que les 9.200 interpellations réalisées, selon la Préfecture, en 2014 grâce aux caméras n'auraient pas été plus nombreuses encore sans aucune caméra mais avec davantage de personnel sur le terrain.

Cela me conduit au troisième terme du débat : le rapport coût efficacité de la vidéo-surveillance. Ces 165 caméras coûteront plus de 5 millions d'euros à la Ville de Paris, plus de 6 millions à l'Etat, soit 11,6 pour le contribuable auquel il conviendra d'ajouter le manque à gagner au détriment de la Ville, correspondant au montant de l'exemption des redevances d'occupation du domaine public.

Presque 12 millions d'euros pour 165 caméras, hors frais d'entretien, cela fait plus de 72.000 euros par caméra. Quand je pense à tout ce que la Ville n'entreprend pas pour cause de restriction budgétaire, ce chiffre me laisse un peu songeur.

A ce coût exorbitant, il faut ajouter celui du personnel habilité au visionnage des actuelles 1.144 caméras. 3.500 agents, nombre à mettre au regard de celui des effectifs sur le terrain car, cela ne nous vous a pas échappé, les caméras ne courent pas après les délinquants. Un agent visionnant une caméra qui filme un vol à l'arraché sans qu'il existe de capacité de réagir, cela s'apparente presque à une non-assistance à personne en danger.

Je conclurai en vous disant nous voterons contre le projet de délibération, mais de manière constructive puisque nous déposons un vœu relatif au Comité d'éthique auquel le projet de délibération fait amplement référence comme pour se déculpabiliser du lancement de ce nouveau plan de vidéo-surveillance.

Je remercie Colombe BROSSEL d'avoir accédé à ma demande en invitant ce Comité à une séance de la 3e Commission, une grande première depuis 2009. Cette audition, ainsi que la lecture des deux rapports triannuels produits par le Comité ont convaincu mon groupe de la nécessité de renforcer la légitimité et les moyens.

D'où le dépôt d'un vœu qui demande au Préfet et à la Maire que le Comité, premièrement, soit élargi et compte parmi ses membres un représentant de chacun des groupes siégeant au Conseil de Paris aujourd'hui. Il en compte simplement 10, nommés moitié par le Préfet, moitié par la Maire, tous chauds partisans de la vidéo-surveillance.

Deuxièmement, que ce Comité puisse être élargi à une ou plusieurs personnalités dont la désignation ferait l'unanimité du Comité. J'ai été frappé par le propos de son président, reconnaissant que jamais les rapports de la Préfecture sur lesquels s'appuie le Comité n'avaient été, je cite, "soumis à la contradiction", ne serait-ce qu'en recourant par exemple à l'audition d'associations et d'universitaires.

Enfin, le vœu souhaite que des moyens propres lui soient alloués afin qu'il puisse remplir sa mission de manière indépendante de la Préfecture et de l'Exécutif municipal. Les membres ne disposent actuellement d'aucun moyen matériel et humain autre que leur propre bénévolat.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est à M. le Maire du 18e, Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble du débat qui a déjà beaucoup occupé le Conseil de Paris, mais je voulais saluer en quelques mots ce projet de délibération qui permet une extension à la fois utile et raisonnable du plan de vidéo-protection de Paris.

Utile d'abord car il permet de prendre en compte les nouveaux quartiers en construction, - c'est le cas par exemple à Chapelle International -, mais aussi d'améliorer le maillage dans un certain nombre d'autres quartiers et je pense par exemple aux quartiers situés autour de la halle Pajol, dans le 18e.

Utile car cette extension, conforme à nos engagements, permettra de mieux gérer les problématiques de circulation et de lutte contre la pollution grâce à la vidéo-verbalisation.

Utile parce que ce dispositif a fait ses preuves à Paris, pour aider le travail des forces de police, améliorer leur capacité de gestion de l'espace public, faciliter aussi le travail d'élucidation comme ce fut le cas malheureusement il y a quelques semaines à l'issue du drame de la rue Myrha.

Utile enfin car il s'agit bien d'une extension raisonnable de ce plan et pas d'une multiplication tous azimuts de caméras. Il s'agit bien d'installer des caméras là où elles sont utiles et seulement là où elles sont utiles. En la matière, Paris n'est pas Londres et nous avons raison de faire ce travail précis avec la Préfecture de police. En effet, la vidéo-protection est efficace quand elle s'accompagne d'une présence suffisante de policiers sur le territoire parisien.

A ce titre, il y a dans notre politique une cohérence et donc une efficacité qui manque singulièrement aux positions de l'opposition, qui a soutenu une politique de suppression massive des postes dans la Police qui a fait beaucoup de mal, évidemment, à notre ville.

La droite, d'une certaine façon, pensait remplacer les policiers par des caméras. C'était une erreur. Nous souhaitons, nous, des caméras pour accompagner le travail des policiers. Il me semble que nous sommes sur la bonne voie. Voilà pourquoi nous voterons ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole à M. Eric HÉLARD, pour 5 minutes maximum.

M. Eric HÉLARD. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

L'extension du plan de vidéo-protection qui nous est soumis est nécessaire. Avec une caméra pour 2.000 habitants, Paris est une ville trop faiblement équipée en la matière alors même que l'insécurité est en constante progression.

Les incivilités quotidiennes, les agressions physiques, voire des actes de violences urbaines sont hélas devenus une réalité. Les échauffourées, la veille du 14 juillet, sur fond de trafic de drogue ont tristement animé le quartier Pernety, normalement paisible, ou encore la porte de Saint-Cloud avec 26 voitures brûlées.

La police le reconnaît, elle n'arrive pas à enrayer les trafics et confondre les "dealers" en flagrant délit prévenus par des guetteurs de plus en plus organisés. C'est la raison pour laquelle les caméras de vidéo-protection viennent justement aider la police à mieux surveiller ces zones blanches de la sécurité où sévit le désordre public.

Au groupe UDI-MODEM, nous demandons en conséquence l'augmentation sensible du nombre de ces caméras. Nous sommes évidemment conscients que l'efficacité du dispositif de vidéo-protection ne dépend pas uniquement du nombre de caméras mais aussi du choix de leur emplacement et de la qualité technique du matériel.

L'efficacité de ce dispositif dépend aussi de l'intelligence humaine lors de la visualisation des images pour les interpréter et les utiliser à bon escient. Ce sont ces équipes d'analyse qui font la qualité du réseau de vidéo-protection. Elles méritent d'être renforcées.

Le nombre de caméras que vous envisagez d'implanter nous semble cependant insuffisant au regard du nombre important de zones blanches, dont je rappelais l'existence, qui subsiste à Paris. Il nous faut renforcer la surveillance de certains points sensibles comme les abords des lieux de culte ou les établissements scolaires de petite enfance, comme le souligne d'ailleurs un vœu que nous avons voté dans le 16e arrondissement avec Claude GOASGUEN et les élus.

Il en est de même pour les parcs et jardins. Trop de fois, les familles renoncent à les fréquenter en raison de l'insécurité qui y règne, des petits et grands trafics qui s'y déroulent ou de l'occupation permanente de ces lieux par des S.D.F.

C'est sûr que tous les parcs et jardins - je peux en citer si vous voulez - ne sont pas aussi tranquilles que le jardin du Luxembourg, et pour cause, ses nombreux gardiens sont des retraités de l'armée. En attendant les Brigades vertes que vous annoncez pour 2016, il nous semble nécessaire que l'extension progressive du nombre de caméras fasse la part belle aux parcs et jardins. C'est notre premier vœu.

Deuxième proposition, nous souhaitons que les caméras de vidéo-protection permettent de lutter plus efficacement contre les atteintes à l'environnement.

En effet, cette année encore, les pelouses et plans d'eau parisiens ont été victimes d'un été particulièrement meurtrier, étouffés par les bouteilles et canettes vides, détritiques et sacs plastiques. Bien triste spectacle que celui du canal Saint-Martin, transformé en décharge à ciel ouvert, les J.T. de l'été, hélas, y ont consacré quelques minutes, alors qu'il constitue pourtant un site agréable pour la promenade ou le pique-nique.

Mais voilà, les contrevenants parisiens et touristes qui polluent ostensiblement ces sites, sont rarement verbalisés en flagrant délit, car les patrouilles sont rares et la preuve de la contravention difficile à constituer. Pourtant, il est urgent de dissuader les contrevenants et de mettre en place un arsenal solide de lutte contre les jets sauvages de détritiques dans les lieux touristiques, car les conséquences sont devenues insupportables pour les Parisiens et les riverains.

Pollution durable des eaux et des sols, image désastreuse de Paris à l'international, atteinte quotidienne à la qualité de vie des riverains, sentiment d'incivilité au moins aussi pesant que celui d'insécurité.

Si les caméras de vidéo-protection permettent de lutter efficacement contre les atteintes à la sécurité et à la tranquillité publique, il me semble logique et pertinent d'envisager l'extension de leur utilisation à la lutte contre les atteintes à la salubrité publique. Après tout, elles constituent toutes les trois des composantes de l'ordre public.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDI-MODEM propose un vœu, issu d'un dialogue constructif avec l'Exécutif parisien sur cette question, je remercie l'écoute attentive de Colombe BROSSEL et de son cabinet, afin de vous proposer d'expérimenter ces caméras vertes.

Pour le reste, dans la mesure où nos vœux seraient examinés avec bienveillance, les élus du groupe UDI-MODEM soutiendront l'extension du plan de vidéo-surveillance.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Frédéric PÉCHENARD, pour cinq minutes maximum.

M. Frédéric PÉCHENARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet de police, la vidéo-protection est un outil que tout policier apprécie, tant il est un instrument désormais indispensable à la réalisation de ses missions.

Mais votre parti-pris idéologique entrave son développement au détriment de l'efficacité des services de police et donc de la sécurité des Parisiens. Vous n'avez même pas suivi le plan des recommandations de la Préfecture de police dont on peut pourtant penser qu'il correspond à une réelle nécessité.

Vous nous dites que les caméras ne peuvent être un instrument de prévention de la délinquance, cette dernière ne ferait que se déplacer là où il n'y a pas de caméras. Ce faisant, vous nous démontrez surtout que, pour être la plus efficace possible, la vidéo-protection doit assurer un maillage fin du territoire parisien, exactement ce que nous réclamons depuis le P.V.P.P. L'argent investi dans le réseau de vidéo-protection me semble, au passage, très utile en tant qu'instrument de prévention de la délinquance.

Par ailleurs, les bilans fournis par la Préfecture de police démontrent que le réseau de caméras est un solide instrument pour permettre la répression des faits de délinquance. Un chiffre pour résumer cette efficacité : 2.378 interpellations pour la seule année 2014.

Augmenter le nombre de caméras permettrait bien évidemment d'améliorer ces résultats. Dans un contexte où la délinquance est élevée, tout outil d'aide à l'enquête ne peut que réduire les faits délictueux.

La vidéo-protection est un apport tout aussi fondamental et majeur que l'a été la police technique et scientifique pour l'élucidation des actes de délinquance. Les Parisiens le plébiscitent chaque jour.

Quoi de plus injuste pour les victimes que la réponse fataliste qui leur est faite selon laquelle il va être très difficile de retrouver l'agresseur, d'autant plus quand il s'agit d'une agression physique ?

L'élucidation rapide de l'incendie de la rue Myrha a été réalisée grâce à la caméra de vidéo-protection située à proximité de l'immeuble, quelques heures seulement après l'incendie volontaire et aussi meurtrier, le criminel était entre les mains de la police. Et quand le troisième fichier de police technique et scientifique, celui de la reconnaissance faciale, après le fichier des empreintes digitales, après le fichier des empreintes génétiques - sur lequel on a entendu tant de bêtises - on est obligé de constater aujourd'hui, que c'est un apport considérable pour l'aide à l'élucidation, eh bien, quand ce troisième fichier existera, il sera un outil encore plus décisif dans l'élucidation des crimes et délits.

La police nationale connaît une véritable révolution culturelle avec l'introduction de la vidéo-protection, un bouleversement organisationnel, salué par les policiers eux-mêmes, puisqu'il permet d'accroître leur efficacité sur le terrain.

Il ne suffit plus de multiplier des forces sur le terrain pour lutter contre la délinquance. Au contraire, il vaut mieux organiser la présence policière sur le terrain.

De grandes métropoles mondiales ont obtenu d'excellents résultats contre la criminalité en développant des outils numériques. On se rapproche de plus en plus de la prédictivité des actes de délinquance. Nous avons les moyens de dépasser le stade de la réaction pour tendre vers l'anticipation. Ce temps réel se nourrit des actes de délinquance des derniers jours, bien sûr, mais nécessite aussi un réseau solide de vidéo-protection pour déployer les unités.

Depuis de longs mois désormais, Paris fait face à une menace terroriste sans précédent, difficile à anticiper et à parer, parce que le fait d'individus lourdement armés, agissant parfois seuls et très mobiles, ils s'enfuient aussi vite qu'ils ont attaqué.

Je pense que personne ne peut contester ici l'apport décisif de la vidéo-protection le 7 janvier dernier, quand les frères Kouachi ont pu être suivis par le système de vidéo-protection de la Préfecture de police.

Malheureusement, faute d'un réseau à l'échelle de la Métropole, comme nous le demandons dans le vœu rattaché au projet de délibération, leur trace a été perdue sitôt le périphérique franchi.

Je rappelle que le Premier Ministre d'aujourd'hui, alors Ministre de l'Intérieur, appelait de ses vœux un réseau de caméra à l'échelle de la police d'agglomération.

Je souhaiterais avoir votre opinion sur ce sujet, Monsieur le Préfet, puisque vous êtes compétent maintenant sur l'ensemble des quatre départements du cœur d'agglomération.

La réponse à la menace d'attentats doit impérativement s'appuyer sur la vidéo-protection. Nous le voyons bien, les effectifs consacrés au dispositif "Sentinelle" sont au bord de l'épuisement.

De même, les services de police parisiens sont largement dédiés à la surveillance des sites sensibles au détriment de la lutte contre la délinquance. Je pense que le dispositif serait plus efficient s'il reposait sur des patrouilles mobiles, complétées par une vidéo-surveillance en lieu et place de ces seules gardes statiques.

Vous le voyez, loin d'opposer l'idéologie du refus absolu de la vidéo-protection à celle de la surenchère aveugle du nombre de caméras, notre groupe défend le principe de réalité.

Donnons aux forces de police les outils qu'elles méritent pour assurer la sécurité des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à la maire du 9e arrondissement, Madame Delphine BÜRKLI.

Madame Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le plan de vidéo-protection pour Paris a été initié en 2009 et, depuis six ans, celui-ci n'a cessé de démontrer son efficacité dans la lutte contre la délinquance et son impact positif sur la vie des Parisiens. Chacun d'entre nous peut en témoigner au contact des Parisiens. Je me rends compte, à chaque courrier que je reçois portant sur des problématiques de sécurité, que tous ont ceci en commun, la demande de plus en plus de dispositifs de vidéo-protection pour garantir la tranquillité des quartiers.

Ce n'est plus un marqueur de droite ou de gauche et je veux croire que les débats idéologiques, voire enflammés, que nous avons eus sur ce sujet il y a quelques années sont derrière nous.

Mon argument n'est pas ici de défendre l'idée que Paris devienne l'équivalent de Londres, avec un réseau de 75.000 caméras, mais plutôt de considérer qu'entre 1.144 caméras de vidéo-protection et 75.000, nous devrions être en mesure de trouver le juste milieu pour permettre à la police de mieux faire son travail et de garantir une parfaite sécurité de nos concitoyens.

Or, le plan complémentaire qui nous est présenté aujourd'hui, de 160 caméras supplémentaires, ne correspond même pas à la demande de la Préfecture de police qui a recensé 240 emplacements où l'ajout d'une caméra de vidéo-protection serait utile.

La Mairie de Paris semble négocier sur 80 caméras pour des raisons politiciennes, alors que nous devrions être en train de discuter du doublement du nombre de caméras pour la Capitale dans un contexte, et Frédéric PÉCHENARD le rappelait, un contexte sécuritaire qui n'a jamais été aussi sensible face à la menace terroriste.

Dois-je rappeler que 86 % des Français soutiennent le développement de la vidéo-protection dans les espaces publics ? Dois-je rappeler que pour garantir la sécurité des Français, à Paris, l'Etat a dû déployer l'armée dans nos rues et nos quartiers ?

Si je dépose ce vœu aujourd'hui, c'est pour proposer à la Préfecture de police et à la Mairie de Paris que le plan complémentaire au P.V.P.P. prenne en compte les spécificités du 9e arrondissement, un arrondissement du Centre de Paris, avec 12 emplacements supplémentaires.

Dans le cas contraire, seules trois caméras, que j'appelais aussi de mes vœux, viendront renforcer le dispositif existant de 51 caméras alors que, je le rappelle, le 9e arrondissement triple sa population quotidiennement, donnant un ratio d'une caméra pour 3.000 visiteurs par jour, là où la moyenne parisienne, déjà très basse, comparée à des villes comme Lyon ou Strasbourg, est à une caméra pour 2.000 habitants.

Et puis, j'ajoute pour terminer que la décision du Gouvernement de créer une zone de tourisme international dans le secteur de l'Opéra, des Grands Magasins jusqu'aux Grands Boulevards, doit s'accompagner d'un déploiement ambitieux supplémentaire de vidéo-protection. C'est une nécessité.

Je vous en remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est enfin à M. le Maire du 15e, M. GOUJON qui était impatient, pour cinq minutes maximum.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je voudrais tout d'abord, vous le comprendrez, Monsieur le Maire, souhaiter la bienvenue à M. le Préfet de police et lui dire que sa présence nous a beaucoup manquée lors du débat sur le transfert des pouvoirs de la Préfecture de police à la Mairie de Paris, mais on a bien compris le sens de son absence... Qu'il se rassure : tout ceci était très clair.

Donc, nous avons une certaine constance, et nos orateurs l'ont démontré avant moi, à demander davantage de caméras de vidéo-protection, et ce depuis la première tranche du P.V.P.P., que nous avons adoptée ici même en 2009, malgré les oppositions d'une bonne partie de votre majorité. Nous sommes quand même déçus, et le mot est faible, par le caractère très limité de cette tranche complémentaire.

L'Exécutif semble d'ailleurs déterminé à démontrer que ce n'est pas une nouvelle tranche, mais plutôt des ajustements, ou - je cite - un aménagement du P.V.P.P. existant. Tout est prétexte, en réalité, à en minimiser la portée pour ne pas trop choquer les élus verts et communistes de cet hémicycle, voire certains socialistes. Cachez donc ces caméras que je ne saurais voir ! Et M. MACRON avait déjà bien noté avant moi les problèmes de majorité de Mme HIDALGO sur des sujets essentiels concernant les préoccupations des Parisiens.

Alors, l'objectif se limiterait ainsi à équiper notamment les nouveaux quartiers apparus depuis 2001. Je n'ai pas le sentiment que le quartier Beaugrenelle, par exemple, soit sorti de terre au cours de la dernière mandature, mais plutôt dans les années 80, voire 70. Vous allez même jusqu'à inventer des caméras antipollution, c'est très fort, en guise, en quelque sorte, de danse du ventre devant les Verts ! Visiblement, tout ce travail ne paye pas, puisque deux groupes de votre majorité ont déjà fait savoir qu'ils voteraient contre votre plan.

Il nous est proposé donc d'ajouter seulement 165 caméras. La Préfecture de police, sur l'insistance de certains maires d'arrondissement, avait pourtant accompli un lourd travail pour recenser les implantations supplémentaires de caméras pour accroître l'efficacité des forces de l'ordre sur le terrain, et au moins 240 emplacements avaient été ainsi identifiés par la Préfecture de police. Nous regrettons que la tranche complémentaire ne corresponde même pas à ce minima, nombre d'ailleurs lui-même très insuffisant, mais qui était un minima.

Un constat : la sécurité n'est donc pas la priorité de cette Municipalité. Vous prétendez vouloir réformer le statut de Paris pour exercer plus de prérogatives, même en matière de police : commencez déjà par exercer pleinement les pouvoirs qui vous sont dévolus aujourd'hui, et ne lésinez pas quand il s'agit de financer la sécurité des Parisiens.

L'an dernier, vous avez déjà diminué le budget de la Préfecture de police, y compris pour la première fois celui de la Brigade des sapeurs-pompiers. Aujourd'hui, faute d'engagement financier satisfaisant, et aussi pour des raisons purement politiciennes, bien sûr, seules 165 caméras seront ajoutées au P.V.P.P. Les 75 caméras supplémentaires réclamées comme indispensables par le Préfet de police n'auraient coûté que 2,5 millions de plus, une somme assez faible au regard de l'apport de cet outil. Même si la Ville de Paris finance à 50 % cette extension du P.V.P.P., cela ne porte qu'à moins de 5 %, le chiffre est faible, le financement de la Ville sur l'ensemble du P.V.P.P. déployé fin 2001, puisque la Ville n'a financé au total que 4 % du plan "1.000 caméras".

Pourtant, l'efficacité de la vidéo-protection ne peut plus être contestée. On l'a dit avant moi : 10.000 interpellations depuis 2012. Paris doit donc rattraper son retard et certains élus de votre propre camp semblent en avoir pris conscience plus rapidement que la Municipalité parisienne.

Je citerai simplement le Maire de Lyon, Gérard COLLOMB, qui a ainsi proposé l'année dernière d'implanter à Lyon 100 caméras supplémentaires d'ici 2020, soit une augmentation d'un quart des caméras à Lyon, qui comptera ainsi prochainement une caméra pour 945 habitants. Si on appliquait ce ratio à Paris, il faudrait 2.400 caméras. Je n'irai pas jusqu'à demander l'application du ratio niçois, qui nous conduirait à déployer plus de 6.500 caméras à Paris, ce qui serait une bonne chose, sans même parler de Londres, avec ses 75.000 caméras reliées à Scotland Yard.

Les sites sensibles à équiper ne manquent pas. Il est encore impossible d'organiser de la vidéo-patrouille, à cause des nombreuses zones blanches du dispositif, ni de suivre efficacement l'auteur d'un flagrant délit. Je reprendrai le fait divers du tireur de Libération : sa trace a été perdue à proximité des Champs-Élysées, sur l'artère la plus fréquentée de la Capitale, et c'est grâce aux 10.000 caméras - 10.000 caméras, oui ! - du réseau R.A.T.P./S.N.C.F. que ce dernier a été identifié en plusieurs points de la Capitale, notamment dans une station du T3. J'en profite pour souligner l'absolue nécessité d'équiper les rames des métros et RER en caméras pour assurer la continuité de la vidéo-protection sur la totalité de la chaîne de déplacement.

Je déplore également que l'extension du P.V.P.P. ne se fasse pas sur le domaine des bailleurs sociaux. Jean-Didier BERTHAULT y reviendra, mais il est indispensable d'assurer la protection des parties communes des ensembles sociaux. Paris Habitat expérimente ainsi dans l'ensemble des Périchaux le déploiement d'une dizaine de caméras.

De même, la question de la protection des bâtiments sensibles est posée : la Ville doit protéger ses propres installations sportives, culturelles, les administrations sociales. Nous devons aller beaucoup plus loin sur le partage des caméras. Lors de son audition, par la 3e Commission - je conclus -, le comité d'éthique soulignait l'insuffisance des échanges entre la P.P., la R.A.T.P. et les Grands Magasins. Ce P.V.P.P. l'évoque rapidement : il faut renforcer les échanges d'informations et réaliser un plan d'équipement de l'ensemble de la zone de police d'"agglomération" avec 5.000 caméras, cofinancées d'ailleurs par la Région et les départements.

Voilà, en conclusion, ce que serait une véritable politique de développement de la vidéo-protection à Paris, bien au-delà d'une très timide avancée que nous voterons quand même, puisque si nous ne la votons pas, mes chers collègues, vous n'aurez pas de majorité pour faire adopter cette nouvelle tranche de caméras à Paris qui nous semble indispensable pour la sécurité des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Président Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Mes chers collègues, en 2009, la Ville de Paris a permis l'amélioration de la sécurité des Parisiens en mettant en place un plan de vidéo-protection à l'échelle de notre territoire. Ce plan concerté de 1.144 caméras était le résultat d'un déploiement équilibré. Sans démagogie, il s'agissait de mettre des caméras là où elles pouvaient être efficaces. En effet, la vidéo-surveillance est un outil indispensable en ce qui concerne la prévention d'actes de délinquance, mais aussi en termes de poursuite des personnes incriminées.

Cependant, il ne peut être qu'un complément de l'action humaine des services de police. C'est leur action sur le terrain qui permet d'assurer la sécurité des Parisiens et visiteurs. Et ces services ont besoin de supports vidéo pour mieux agir. Les élus Radicaux de Gauche s'étaient donc prononcés en faveur du P.V.P.P.

Notre groupe votera également pour le nouveau projet de délibération qui nous est soumis. En effet, la Ville et ses quartiers sont en perpétuelle évolution et les phénomènes de délinquance suivent ces changements. Notre action et celle de la Préfecture de police doivent s'adapter à ces nouvelles réalités, notamment en ce qui concerne l'implantation de la vidéo-protection. Des caméras supplémentaires seront installées en priorité dans les nouveaux quartiers, les zones de sécurité prioritaires et aux déplacements particuliers touchés par l'insécurité.

A noter aussi que les dispositifs dont nous parlons s'additionnent aux dispositifs de surveillance de la R.A.T.P., ce qui permet de couvrir largement le territoire parisien. La délinquance et les incivilités routières, si courantes, seront aussi des cibles privilégiées et nous saluons cette évolution sur ce point. Face aux comportements dangereux, il faut agir avec fermeté.

Nous souhaitons aussi indiquer notre vigilance concernant le comité d'éthique. En effet, l'utilisation de l'outil de la vidéo-protection ne saurait se faire sans un cadre juridique de surveillance et de garantie des libertés individuelles. Le comité gagnerait à un élargissement sur ses membres pour éviter l'effet juge et partie. Nous soutiendrons donc le vœu déposé sur la question.

Pour conclure, il nous semble qu'en la matière, la question ne doit pas être vue avec un prisme idéologique, mais bien avec le souci du pragmatisme. C'est pourquoi nous voterons en faveur du projet de délibération présenté.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes, grand maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Le "come-back" de la vidéo-surveillance ! Ah, cette illusion sécuritaire, ce gadget technico-technologique coûteux, inefficace et liberticide ! Ecoutez, sans surprise, je voterai contre, comme je m'y étais opposée lorsque sous l'ancienne mandature, vous vous étiez précipités dans les pas de Nicolas SARKOZY pour imposer le plan "1.000 caméras".

Paris souhaite donc rajouter 165 nouvelles caméras aux 1.144 déjà présentes, avec à la clef un surcoût de 5 millions d'euros pour la Ville. Et cette somme vient s'ajouter au coût de l'installation des 1.000 premières caméras, de l'ordre de 156 millions d'euros, selon le collectif "Démocratie et libertés", et il faut aussi rajouter un premier avenant qui date de 2013 pour installer 110 nouvelles caméras, pour un coût supplémentaire de 2,6 millions d'euros.

La vidéo-surveillance, c'est vraiment un budget qui ne connaît pas la crise, lui. Et encore, à entendre M. GOUJON, s'il était aux manettes de cette Municipalité, je n'ose imaginer le gouffre financier que cela représenterait ! Mais imaginez tous les autres projets que l'on pourrait faire dans chaque quartier ! Je crois qu'il y a de quoi redonner un petit peu de rêve et d'optimisme à tous les adjoints qui sont sommés à chaque fois d'essayer de faire des économies.

Votez contre ce projet-là avec nous, et on vous trouvera les moyens de pouvoir à nouveau faire respirer votre délégation sur des projets bien plus ambitieux que vous êtes capables de porter.

Une fois encore, preuve est faite que les partenariats public-privé débouchent sur des coûts exorbitants pour les collectivités. Dans ce secteur, on sait très bien que cela alimente un marché très juteux pour des multinationales comme GDF Suez ou Véolia, bien loin de l'intérêt général.

Bref, c'est de l'argent public dilapidé. En effet, tous les rapports aussi bien en France qu'à l'étranger, montrent que la vidéo-surveillance ne fait pas baisser et ne dissuade pas de la délinquance. Au mieux, elle la déplace, ce qui ne règle pas le problème. Comme l'indique le rapport du Ministère de l'Intérieur de 2009, il n'y a aucune relation entre le taux d'élucidation des délits et le nombre de caméras installées. Il est donc inutile d'en rajouter. D'autant plus que mettre des caméras en milieu ouvert comme c'est le cas ici pour les 165 nouvelles caméras, c'est complètement inefficace. Ce n'est pas simplement moi qui le dis, c'est Jean-Jacques URVOAS, quand il était Secrétaire national du Parti socialiste, j'ai de belles références. Et il ne disait pas autre chose quand il était Secrétaire national à la sécurité.

Par ailleurs, que ce soit le sociologue Laurent MUCCHIELLI ou un rapport de Scotland Yard sur Londres, ville qui fut la plus vidéo-surveillée du monde, tous indiquent que la vidéo-surveillance n'est qu'une aide très marginale à l'élucidation des faits, de l'ordre de moins de 3 % à peine.

Enfin, la vidéo-surveillance est liberticide. Selon le sociologue Éric ALLEMANN, un Français qui vit en ville se fait en moyenne filmer 100 fois par jour. Un très bon documentaire paru dernièrement sur France 2 vous montre, dans toute la France, quelle aberration cela représente. Il faut absolument sortir de cette culture de la méfiance permanente, cette atmosphère oppressante qui transforme chacun d'entre nous en potentiel criminel dangereux.

Le Pacte républicain, ce n'est pas cela, il est fondé sur la confiance. Il ne peut y avoir de sécurité sans fraternité. Il faut apporter une réponse globale en matière de sécurité, avec une présence humaine quotidienne sur le terrain. La Ville dilapide 150 millions d'euros dans ces caméras pendant que l'État renonce à réembaucher tous les postes de policiers supprimés par la droite, soit 1.300 suppressions de postes à Paris entre 2009 et 2013.

Et la droite de cet hémicycle toujours dans la surenchère sécuritaire en faveur de plus de caméras et de police municipale, voilà qu'elle va en plus à ce Conseil promouvoir le port d'arme des policiers en dehors de leur temps de service. Je voterai contre ce vœu demain matin bien évidemment.

Je réaffirme pour ma part, que le droit à la sécurité et à la sûreté, cela exige au contraire une police républicaine bien formée, avec des effectifs suffisants, avec l'arrêt des politiques du chiffre qui l'amènent à privilégier la chasse aux sans-papiers à ses missions d'élucidation et de présence sur le terrain pour toutes et tous.

Je souhaite saluer les citoyens de Beauvais qui d'ailleurs à 67 % viennent d'exprimer leur hostilité à une police municipale armée.

Il est urgent de valoriser un travail de prévention au-delà de la répression, on ferait mieux de recruter massivement des médiateurs, des animateurs socioculturels, de faire un travail sur la prévention, de soutenir les clubs de prévention, plutôt que cette vidéo-surveillance.

Se préoccuper de la protection judiciaire de la jeunesse, se préoccuper vraiment des politiques sociales dans nos quartiers, mais décidément le mot austéritaire est bien trouvé, parce que quand vous faites ces plans 1.000 caméras, et bientôt on ne sait pas si l'on n'ira pas jusqu'à 2.000 caméras, pendant ce temps le Gouvernement nous impose sa loi renseignement qui est bien dans cette logique ultra sécuritaire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous ne serez pas surpris par la constance de notre position sur la vidéo-surveillance, improprement appelée "vidéo-protection". Vous le savez, jamais une caméra n'a protégé, jamais une caméra n'a couru derrière un délinquant ni ne l'a arrêté, elle n'est là que pour surveiller.

Depuis le début de cet engouement, nous avons marqué notre opposition. Nous restons pour le moins circonspects quant à l'utilité de la massification de systèmes. Bien sûr, nous entendons les arguments d'utilité pour la justice. Cela dit, nous pensons que premièrement, depuis le début de ces installations, ce sont 150 millions d'euros d'investissement pour les collectivités qui se sont équipées. Il y a désormais plus de 40.000 caméras qui quadrillent l'espace public sans compter les caméras que les particuliers installent sans réellement de contrôle.

Oui, Madame BÜRKL, c'est un marqueur de droite, et vous êtes déçue, vous l'avez dit, vous voulez toujours plus, toujours plus de caméras, peut-être irons-nous à une caméra par rue ? Une caméra par équipement ? Peut-être irons-nous avec des drones pour surveiller chacun d'entre nous et pourquoi pas aller, Monsieur GOUJON, écoutez-moi, allons justement à une caméra dans chaque toilette et des lunettes déshabillantes pour les policiers, afin de nous protéger !

Si vous en voulez, on peut demander à Pif gadget d'en rééditer et on vous les offrira.

Dans le même temps, sous l'ère de Nicolas SARKOZY, point cumulant de la propagande pro caméras, ce sont 9.000 policiers en tenue, qui n'ont pas été remplacés à leur départ en retraite.

Même si depuis, l'hémorragie est arrêtée, on est loin d'avoir retrouvé les effectifs antérieurs. Bilan : transfert des dépenses de sécurité de l'État vers les collectivités locales, le Fonds interministériel de prévention de la délinquance n'intervenant que pour 15 % du montant de l'investissement, du moins dans notre Capitale.

Bilan : moins de policiers formés et compétents sur la voie publique, et incitation au recours des forces supplétives comme les polices municipales ou les agents de sécurité. Outre le fait, comme l'a encore souligné le programme de télévision de France 2, "Cash investigation", il n'y a aucune évaluation récente du dispositif. Le dernier rapport date du Ministre GUÉANT, de 2009.

Je vous conseille d'ailleurs de lire le rapport critique qui en est fait par MM. LE GOFF et ALLEMANN, deux chercheurs spécialisés. Je le tiens à votre disposition, n'ayant pas le temps ici de vous le détailler.

Je ne garderai que 7 items. Si on lit bien ce rapport, la délinquance augmente plus vite dans les zones sous surveillance que dans les villes non dotées. Nous pensons que la dépense ne se justifie pas et nous voterons contre ce projet de délibération.

Nous avons ici aussi, après des années de résistance, cédé aux sirènes de la caméra mania et de fait nous renonçons peu à peu à revendiquer une police de proximité bien insérée dans la vie de nos quartiers, qui est le seul moyen durable de faire reculer la petite délinquance par une dissuasion efficace.

Les caméras sont utiles dans le cadre de l'élucidation nous dit-on, oui, 1.312 fois elles ont servi dans le cadre d'une enquête judiciaire, mais on se garde bien de mettre en regard le nombre d'instructions ouvertes, ce qui montrerait leur faible sollicitation.

Enfin, nous pensons qu'il faut intervenir à la racine. Eh bien, c'est une question d'idéologie. La racine, c'est le symptôme de notre société qui ne marche pas, et si nous voulons plus de sécurité, il faut investir dans l'éducation, dans la formation des jeunes, dans l'emploi, et aussi dans la répartition des richesses. C'est une société qui construit et met l'être humain au cœur de l'investissement, qui sera le remède à la délinquance et pour cela nous devons changer de système, et c'est bien sur cette voie que nous vous invitons à nous orienter et non pas sur la voie de la caméra.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT pour 3 minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, Philippe GOUJON l'a rappelé, au-delà de la vidéo-protection sur l'espace public, Paris recense plus de 250 ensembles sociaux sensibles dont les habitants subissent une insécurité et un sentiment d'insécurité particulièrement élevés.

Il serait illogique d'avoir une couverture de vidéo-protection sur l'espace public, sans pouvoir la poursuivre dans certains immeubles sociaux comme d'ailleurs cela a déjà été expérimenté dans le 15e arrondissement notamment, Philippe GOUJON l'a dit, le quartier des Périchaux.

Nous l'avions demandé dans le 17e arrondissement pour le quartier Pitet-Curnonsky à la suite d'un diagnostic de sécurité établi en 2011, afin que le flux de "vidéos" enregistrées dans les parties communes des ensembles sociaux puisse être retransmis directement à la police et aider à l'enquête et à sécuriser les habitants de ces quartiers qui le demandent.

C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues Philippe GOUJON, Frédéric PÉCHENARD et Danielle SIMONNET j'allais dire, nous réclamons, avec le comité inter bailleurs, un plan de déploiement de la vidéo-protection dans les ensembles sociaux qui le nécessitent.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - En l'absence de Colombe BROSSEL que j'embrasse affectueusement, la parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire et merci à l'ensemble des intervenants précédents.

J'ai effectivement la lourde charge de répondre à toutes ces interventions à la place de Colombe BROSSEL qui évidemment, accompagnée par son cabinet, a réalisé l'ensemble de cet additif au plan qui vous est proposé aujourd'hui.

Comme vous, d'ailleurs, je lui adresse mes plus sincères amitiés, mais je suis sûre qu'elle nous regarde sur Internet, comme des centaines, des milliers, peut-être même, et certainement des dizaines de milliers de Parisiens qui sont passionnés par nos débats.

En tout cas, s'ils nous ont regardés, s'ils nous regardent, ils n'ont pas dû être très surpris par bon nombre d'interventions, au moins concernant ce débat. On a pu l'être sur les débats précédents, c'est sûr, mais sur celui-là, ils n'ont pas dû être grandement surpris par les positions des uns et des autres.

Il s'agit donc d'un aménagement du dispositif existant permettant de déployer 165 nouvelles caméras. Les objectifs de ces nouvelles caméras sont les mêmes que le plan initial, à savoir l'amélioration de la gestion de l'ordre public, notamment lors de grands rassemblements ou manifestations, la protection des institutions, des établissements sensibles et des équipements municipaux d'une part.

Il s'agit ensuite de renforcer la sécurisation de Paris, de sa population et de ses visiteurs contre la délinquance et le risque terroriste.

Enfin, c'est une meilleure gestion de la circulation sur les principaux axes et aux portes de la Capitale.

Vous l'avez noté, une nouvelle mission est toutefois introduite par le présent avenant : la lutte contre la pollution de l'air liée directement aux efforts que nous menons pour limiter le réchauffement climatique. Les caméras pourront ainsi permettre de mieux contrôler à terme les zones à circulation interdite ou réglementée.

Les implantations retenues, puisqu'il a été à plusieurs reprises questions de méthode, ont été définies en étroite partenariat, notamment avec la consultation de chacun des vingt maires d'arrondissement. Je veux souligner le travail très important qu'a mené Colombe BROSSEL et son cabinet dans cette consultation. Elle est probablement l'une des adjointes qui prend le plus de temps à mener ses consultations, tant avec les maires d'arrondissement qu'avec l'ensemble des groupes représentés au Conseil de Paris.

Cette méthodologie a été la suivante. D'abord, un travail de la Préfecture de police pour détecter les emplacements nécessaires de nouvelles caméras utiles à l'accomplissement de ses missions. Puis, au regard des priorités de la Maire, la Ville finançant l'extension, nous avons décidé d'étudier ces propositions et, en fonction de ces priorités, de trouver un certain nombre de choix.

Je rappelle ces priorités : les nouveaux quartiers, les caméras permettant une meilleure protection de nos équipements - je pense aux jardins ou aux centres sportifs -, les caméras utiles à la DVD et favorisant une meilleure circulation permettant de lutter contre la pollution de l'air.

Nous avons donc abouti à 155 caméras qui sont devenues, après consultation avec les maires d'arrondissement, 165 caméras qui vous sont aujourd'hui proposées. Des rencontres ont eu lieu entre les mairies d'arrondissement, la Préfecture de police et la Ville de Paris pour d'éventuels ajustements, réunions qui ont été organisées en juillet dernier. Un résultat de cette concertation a été présenté aux maires d'arrondissement, avant introduction du projet de délibération dans "Paris Délib" et, en parallèle, Colombe BROSSEL a rencontré l'ensemble des groupes de la majorité, mais aussi de l'opposition avant l'été.

Concernant les amendements et les vœux, pour répondre au fond de ce qui a été dit. D'abord, concernant l'amendement n° 67 du groupe les Républicains, déposé par Brigitte KUSTER, ainsi que les vœux n° 70 et n° 71 de ce même groupe, le vœu n° 72 du groupe UDI-MODEM, qui tous demandent l'extension du réseau de caméras, c'est-à-dire tous demandent une augmentation du nombre de caméras dans les différents arrondissements ou sur l'ensemble de Paris.

Cela me permet d'abord de réaffirmer, cette conviction est d'ailleurs renforcée après différentes interventions de tous les côtés de cet hémicycle, j'ai le sentiment que nous présentons aujourd'hui un plan pragmatique et équilibré. Cela n'est pas "1984", nous en sommes d'ailleurs très loin. Je reconnais qu'à écouter certaines interventions, de la droite à ma gauche, mais de la droite de l'hémicycle, nous pouvons effectivement avoir quelques craintes qu'un jour cela le devienne, mais nous en sommes aujourd'hui très loin.

De la même manière, cette fois, je m'adresse à la droite de l'hémicycle, il s'agit là d'une nette amélioration du plan qui vous est proposée par ce projet de délibération. Cet aménagement n'est qu'un élément d'une politique de prévention et de sécurité, et ne saurait se substituer au renfort d'effectifs initié par la Maire de Paris et l'actuel Gouvernement, et dont témoigne l'accueil, le 2 septembre dernier à la Préfecture, d'une promotion très conséquente de 822 femmes et hommes au service de la prévention et de la sécurité, notamment des Parisiens, même si là il s'agit des effectifs pour l'ensemble de la petite couronne.

Cette surenchère d'ailleurs de la droite de l'hémicycle ne doit pas masquer les désengagements des années précédentes quand elle a supprimé des centaines et des centaines et jusqu'à 1.500 postes, entre 2009 et 2012. Cela dit, je remarque que cela est tout à fait assumé par certains de vos discours, notamment quand M. PÉCHENARD nous explique qu'il ne suffit pas d'augmenter le nombre de policiers pour accroître la sécurité des Parisiens. Il a poussé le raisonnement jusqu'à l'excès et même jusqu'à l'absurde, puisque lui-même en responsabilité a décidé de supprimer des centaines de policiers à Paris et dans l'ensemble de notre pays.

Enfin, lorsque vous vantez dans vos vœux un certain nombre de situations, par exemple à Strasbourg avec une caméra pour 1.077 habitants ou Lyon avec une caméra pour 1.169 habitants, vous oubliez tout de même de dire, par exemple, dans le 9e arrondissement, le ratio sera dorénavant d'une caméra pour 1.129 habitants, soit plus que les villes que je viens de citer.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Monsieur le Maire...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Donc avis défavorable.

Je vais plus vite, Monsieur le Maire.

Concernant le vœu n° 69 de M. BERTHAULT relatif au déploiement de vidéo-protection dans les ensembles sociaux sensibles, ce sera également un avis défavorable puisqu'il y a manifestement une confusion entre les caméras privées, notamment des parties privatives des immeubles sociaux, et les caméras qui dépendent du plan de vidéo-protection pour Paris qui sont installées sur la voie publique. Le déploiement de la vidéo-protection interne au patrimoine des bailleurs existe déjà en lien avec les amicales de locataires.

Concernant le vœu n° 68, c'est un vœu du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable. Je vais beaucoup plus vite, si ce n'est que je vous proposerai un amendement oral de ce vœu. Colombe BROSSEL et l'Exécutif adhèrent à tout ce que vous proposez en termes de représentation interne du comité d'éthique et d'élargissement de sa composition. En revanche, concernant les moyens qui lui sont alloués, je propose de rajouter à sa demande de ce même collectif, si vous en êtes d'accord.

C'est un avis favorable au vœu n° 73 du groupe UDI-MODEM concernant la mise en place de caméras vertes, avec tout de même la demande de retrait du troisième alinéa de votre vœu contre l'engagement de vous fournir la liste des dites caméras dans les parcs déjà existants. Mais je crois que vous êtes d'accord avec ce retrait, donc un avis favorable.

Enfin, c'est un avis défavorable concernant l'amendement n° 132 du groupe les Républicains. Il concerne le déploiement du plan de vidéo-protection aux abords des établissements scolaires et de petite enfance, ainsi que des lieux de culte. Par définition, le plan de vidéo-protection entend d'ores et déjà se déployer aux abords de ces lieux sensibles et l'ensemble de ces demandes ont déjà été étudiées, tant par la Ville que par la Préfecture de police.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à la Préfecture de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, le P.V.P.P. est opérationnel depuis décembre 2011. Il compte actuellement 1.144 caméras et, après quatre années d'exploitation, ce réseau fait désormais partie du travail quotidien des policiers.

Les images ont permis, depuis sa création, de faire 10.200 interpellations, 4.300 gardes à vue et 2.200 déferrements. Il est également utile pour l'élucidation des faits. Enfin, les événements tragiques de janvier ont confirmé la pertinence de ce dispositif pour gérer en temps réel ces événements.

Dans ce contexte, la Ville de Paris et la Préfecture de police ont souhaité mener une action conjointe pour étendre ce dispositif, là où cela sera nécessaire, et en renforcer l'efficacité.

Cette action comporte deux volets : d'abord la Préfecture de police a décidé de mobiliser, dès 2015, 13,5 millions d'euros pour moderniser le système actuel. Cet investissement sera à la charge de l'Etat dans le cadre du contrat de partenariat. Il permettra notamment le développement de logiciels de traitement d'image qui ont été validés par le comité d'éthique.

En second lieu, il est apparu nécessaire de compléter le P.V.P.P. par de nouvelles implantations et par l'adjonction de caméras supplémentaires sur les mâts existants.

Ce plan porte sur un effort financier partagé de la Ville et de l'Etat. La Préfecture de police et la Ville ont identifié les 165 sites complémentaires qui ont fait l'objet d'une concertation avec chaque maire d'arrondissement cet été.

Pour financer ce plan de 11,3 millions d'euros, le Préfet de police a obtenu du Ministère de l'Intérieur qu'un effort exceptionnel de 5 millions d'euros soit inscrit dans le Plan de lutte contre le terrorisme, élaboré par le Gouvernement à la suite des attentats de janvier 2015. De son côté, la Maire de Paris s'est engagée à apporter une contribution de 6,3 millions d'euros avec d'autres financements qui pourraient être sollicités de la part du F.I.P.D.

Le développement de ce dispositif doit être respectueux des libertés publiques. A cet égard, le comité d'éthique créé en 2009 a un rôle fondamental pour veiller au respect de la charte d'éthique qui a été adoptée.

Conformément à l'engagement qu'avait pris le Préfet de police devant le Conseil de Paris en mars 2015, un rapport sur l'efficacité du P.V.P.P. a été transmis au comité d'éthique de juin, de manière à préparer les débats actuels de manière sereine et objective.

Pour répondre aux différents vœux, d'abord au vœu de M. JULIEN concernant le comité d'éthique : le Préfet de police est tout à fait ouvert, dans le cadre du prochain renouvellement, à l'idée d'ouvrir sa composition à plusieurs

conseillers de Paris dans un souci de pluralisme et de plus grande transparence de ces travaux. Des discussions ont déjà été ouvertes à ce sujet avec la Maire de Paris.

Concernant le vœu de M. HÉLARD sur les vidéo-patrouilles, là encore, le Préfet de police est prêt à étudier une telle extension des missions du P.V.P.P. en lien avec la Ville de Paris. Ces missions ne sont pas concurrentes des autres relevant de la sécurisation d'espaces publics et de l'aide à l'élucidation judiciaire des faits. Il est prêt, notamment, à ce qu'une expérimentation, comme vous le demandez, soit conduite en lien avec le maire du 10^e arrondissement sur le canal Saint-Martin, où huit caméras existent actuellement. D'ailleurs, le Préfet de police s'est déjà entretenu avec le maire du 10^e arrondissement et les associations de riverains sur les nuisances subies tout au long de l'été le long du canal, et a donné son accord à la création d'un groupe de travail sur ce sujet. La question de la vidéo-patrouille pourra s'insérer dans le cadre de ces travaux.

Concernant les vœux de M. PÉCHENARD et de M. GOUJON, je voudrais répondre tout d'abord que s'agissant de la question de l'extension plus importante du plan de vidéo-protection, on peut remarquer que le plan représente une augmentation importante de 15 % du nombre de mâts et que, par ailleurs, sur les mâts existants, de nouvelles caméras vont être rajoutées, ce qui permettra d'accroître de manière significative la surface vidéo-protégée.

Enfin, il faut souligner qu'il y aura également l'interconnexion des 400 caméras de la ville, auxquelles s'ajoutent les 8.200 caméras S.N.C.F. qui sont interconnectées et les 9.100 caméras R.A.T.P.

Sur l'autre point concernant les missions relatives aux caméras, on ne peut pas dire que les missions soient exclusives l'une de l'autre. L'utilisation des caméras pour assurer la fluidité du trafic, notamment par le biais de la vidéo-verbalisation, ne gêne pas les missions de sécurisation assignées à ces caméras.

Enfin, pour répondre à M. PÉCHENARD sur une vision métropolitaine du P.V.P.P., le Préfet de police a demandé à ses services d'accélérer l'interconnexion en cours dans les départements de la petite et de la grande couronne avec, d'une part, les systèmes communaux de vidéo-protection, on pense aux exemples récents de Rosny-sous-Bois et de Noisy-le-Sec, mais aussi avec les systèmes des grands établissements commerciaux et ceux des gestionnaires d'infrastructures routières.

Les collectivités de Seine-Saint-Denis ont d'ailleurs pris une longueur d'avance et, à ce jour, ce sont près de 21.000 caméras des opérateurs tiers qui sont visibles via le P.V.P.P.

Enfin, en dernier lieu, pour répondre à M. BÜRKLI et à Mme KUSTER sur les caméras concernant leurs arrondissements :

Pour le 9^e arrondissement, vous avez demandé la création de 12 caméras supplémentaires en plus des trois qui viennent s'ajouter aux 54 existantes. Ces propositions nouvelles n'ont pas pu être prises en compte lors de la réunion qui avait été organisée le 22 juillet dernier à la mairie du 9^e arrondissement puisqu'elles n'étaient pas connues.

De même, Mme KUSTER demande des caméras supplémentaires. Sur ce sujet, le Préfet de police tiendra le plus grand compte de ces deux vœux, notamment dans la perspective de l'extension des heures d'ouverture des commerces. Ainsi, dans l'éventualité où l'installation de certaines caméras pour des raisons techniques ne pourrait être réalisée, l'implantation des caméras que vous souhaitez pourra être envisagée en lien avec la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous passons aux votes.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 67 du groupe les Républicains avec, si j'ai bien compris, un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 67 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 132 des groupes les Républicains et UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 132 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 du groupe Ecologiste de Paris avec une proposition d'amendement formulée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2015, V. 307).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 du groupe les Républicains avec une demande de retrait, sinon avis défavorable. Le vœu est-il retiré ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Non.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Ensuite, pour le vœu n° 70 du groupe les Républicains, j'ai une demande d'explication de vote de M. Pascal JULIEN, à qui je donne la parole.

M. Pascal JULIEN. - Simplement, pour observer avec gourmandise que ceux qui, ces dernières années, déplorent à longueur d'interventions la montée incessante dans nos rues de l'insécurité sous toutes ses formes, sont les mêmes qui, en 2009, nous assuraient que l'installation et l'extension de la vidéo-surveillance, chose faite depuis quatre ans, feraient baisser l'insécurité sous toutes ses formes.

Je les remercie chaleureusement de démontrer ainsi combien leur approche de la vidéo-surveillance relève d'une approche exclusivement idéologique, et pas du tout pragmatique, puisqu'ils nous rappellent chaque fois, en se plaignant de la montée de l'insécurité incessante, que les caméras ne servent pas. Eh oui, mon cher Philippe GOUJON.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Une demande d'explication de vote sur votre vœu ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Bien sûr. Je le maintiens avec un avis défavorable. Je voterai pour ce vœu puisque le 22 juillet, nous nous étions vus en mairie du 9^e arrondissement pour mettre en place les trois choix entre la Mairie de Paris et la Préfecture de police. Mais convenez, Monsieur CORDIER, que nous avons parlé de l'ensemble du 9^e arrondissement et de la nécessité de multiplier le nombre de caméras.

Je tiens à ce que l'on réfléchisse sur ces 12 emplacements supplémentaires.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je mets à présent aux voix, à main levée, le vœu n° 72 du groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Pour le vœu n° 73, j'ai une demande d'explication de vote de M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Nous voterons contre. Nous avons lu attentivement ce vœu, il est extrêmement flou.

On ne comprend pas trop ce qui est demandé. Est-ce que ce sont des caméras qui seront exclusivement dédiées pour repérer les gens qui jettent des résidus par terre ? Est-ce que ce sont des caméras polyvalentes qui feront le même boulot que les autres ?

On ne comprend pas très bien, on votera contre.

Appeler cela "caméras vertes" : pourquoi pas non plus les "matraques vertes" ou les "bombes vertes", ou que sais-je ?

Je sais bien que le "greenwashing" est à la mode, mais enfin un peu de décence, s'il vous plaît !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

Il y avait une proposition d'amendement avec le retrait du troisième alinéa. L'amendement est accepté ?

Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 308).

Pour finir, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, SG 61).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je vous remercie. La séance est terminée pour ce soir.

Merci à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 29 septembre 2015 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mercredi 30 septembre 2015 à neuf heures vingt minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

2015 DJS 231 - Communication de la Maire de Paris sur la jeunesse.

2015 DJS 228 - Subventions (723.800 euros) et conventions, avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Ile-de-France (URHAJ Ile-de-France) et avec les associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs.

2015 DJS 229 - Subventions (408.200 euros) et conventions, avec l'Association des Résidences et Foyers de Jeunes et avec les associations gestionnaires de Foyers de Jeunes Travailleurs.

2015 DJS 296 - DDCT Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Maison des Volontaires (17e).

2015 DJS 324 - Quartiers Libres - Lancement et mise en œuvre 2015.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux projets d'intérêt local.

2015 DJS 329 - Mise à disposition de locaux 101, quai Branly (15e) - Convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

2015 DJS 346 - Espace jeunes Bas Belleville (11e) - Aménagement - Autorisations d'urbanisme.

2015 DRH 15 G - Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations à l'attention des volontaires du Service Civique du contingent 2014/2015.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une interpellation de l'Etat.

2015 DASES 372 G - Subvention (37.000 euros) et avenant avec l'association Charonne (13e).

2015 DJS 221 - DDCT - Subvention (14.000 euros) et convention avec l'association Groupement de Jeunes Créateurs Parisiens (GJCP) (20e).

2015 DU 92 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e) - Achat en l'état futur d'achèvement d'un centre d'animation.

2015 DLH 175 - Création 36, rue Vaugelas (15e) d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 18 logements P.L.A.-I. par DOMNIS.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dans l'organisation de nos débats, maintenant, nous ouvrons le Conseil de Paris. Vous allez assister, bien sûr, à ces travaux. Nous allons pouvoir avoir, et vous serez, bien sûr, auditeurs de tout cela, les expressions de tous les orateurs, de tous les groupes du Conseil de Paris, quelle que soit leur formation politique, majorité comme opposition.

Je vous remercie beaucoup.

Pour débiter le Conseil de Paris, je ne vais pas refaire une introduction par rapport à ce sujet que l'on a évoqué, mais simplement vous dire rapidement que plus de 330.000 jeunes vivent à Paris, des jeunes de 16 à 25 ans. Nous sommes donc une ville jeune, une ville avec une forte proportion de population en-dessous de 25 ans.

Les jeunes, et vous l'avez vu, incarnent vraiment la vitalité, l'inventivité, l'avenir de notre ville. Il nous faut non seulement écouter, mais profiter de l'expertise des jeunes pour pouvoir faire en sorte que notre ville soit une ville qui intègre, y compris ceux qui sont moins représentés dans les populations électorales et moins représentés du fait qu'avant 18 ans, on n'a pas le droit de vote.

Pour autant, puisque c'est souvent une catégorie de population qui, du fait justement de son éloignement par rapport au processus électoral, est moins écoutée et sur laquelle on mise moins, c'est une façon ici de faire en sorte que la Ville et les projets importants pour notre Ville soient portés en ayant toujours l'avis, la représentation des jeunes de Paris, qui sont multiples, qui sont divers.

C'est ce travail-là que je souhaite faire et je veux vraiment remercier Pauline VÉRON, remercier l'ensemble de l'Exécutif, mais Pauline VÉRON pour le travail qu'elle fait pour porter, pour aider, non pas porter à la place de, mais faire en sorte que la parole des jeunes de Paris soit entendue jusqu'ici et soit incluse dans tout le processus de prise de décisions de la Ville. C'est vraiment ce que nous avons souhaité faire.

Nous avons une ambition pour les jeunes de notre Ville et depuis 2001 des politiques ambitieuses ont été développées. Nous avons évalué les différentes mesures à l'aune des changements économiques et sociaux qui sont intervenus au cours de la décennie passée. Nous avons dans la communication qui vous est proposée aujourd'hui défini trois axes structurants sur lesquels nous allons agir prioritairement.

Bien sûr, nous avons d'abord tenu à imaginer une politique de la jeunesse transversale à travers un programme qui intègre l'ensemble des aspects de la vie quotidienne des jeunes, l'emploi, le logement, la santé, les loisirs, la formation. Cette politique est menée en lien avec les maires d'arrondissement, vous l'avez très bien dit d'ailleurs tout à l'heure dans votre propos, et est adaptée bien sûr aussi aux différents territoires parisiens.

Nous souhaitons aussi garantir le fait que la jeunesse soit une véritable ressource pour la Ville, en facilitant vraiment la participation à la vie de la cité. Nous venons d'en débiter. Mais nous entendons aussi donner une visibilité, une cohérence accrue à la politique municipale dédiée aux jeunes. En effet, il y a souvent des dispositifs et pour que les jeunes puissent les connaître, il faut peut-être qu'ils en voient mieux la cohérence et que l'on soit en mesure de favoriser un meilleur égal accès de tous parce qu'il y a beaucoup d'inégalités sociales dans l'accès à la formation, dans la pratique d'un certain nombre de dispositifs.

Le programme parisien pour l'autonomie des jeunes, que nous présentons avec Pauline VÉRON, précise et décline les contours de cette action. Il s'agit d'abord pour les jeunes de pouvoir, s'orienter, se former, s'informer. Nous souhaitons vraiment diminuer les inégalités d'accès aux ressources éducatives en soutenant notamment la mobilité des jeunes et des jeunes collégiens qui sont engagés dans le cadre du plan "Erasmus collégiens".

Nous allons aussi organiser des journées portes ouvertes avec les incubateurs parisiens dédiés aux collégiens et aux lycéens. J'ai d'ailleurs écrit à l'ensemble des proviseurs et chefs d'établissement des collèges et lycées de Paris pour qu'ils s'inscrivent vraiment dans la journée portes ouvertes qui a lieu le 14 octobre, je crois.

D'autre part, nous allons aussi accueillir dès cette année 1.000 élèves de troisième à l'occasion de leur stage de découverte professionnelle. Là aussi, pour nous l'idée est de pouvoir accompagner des jeunes, notamment les jeunes qui, parce qu'ils n'ont pas les mêmes réseaux liés à leur milieu social, ont plus de difficultés à trouver des stages qui leur permettent vraiment de découvrir des univers professionnels. La Ville de Paris s'y engage pleinement avec 1.000 élèves de troisième, qui pourront découvrir cet univers professionnel.

Nous allons bien sûr favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes avec le dispositif des emplois d'avenir et le développement de l'apprentissage. Une garantie jeune aussi va être mise en œuvre dès le 1er janvier 2016 pour les jeunes plus précaires et éloignés de l'emploi.

L'insertion passe aussi, nous le savons, par le logement. Avec Ian BROSSAT, avec l'ensemble de l'Exécutif, avec aussi Marie-Christine LEMARDELEY, nous poursuivons notre effort pour que 1.000 logements étudiants supplémentaires soient mis à disposition chaque année jusqu'en 2020. C'est un engagement de campagne que nous tenons et sur lequel je souhaite vraiment rappeler notre mobilisation.

Nous voulons promouvoir, et nous l'avons fait notamment lors du dernier Forum de rentrée avec les étudiants, favoriser l'accès des apprentis aux logements, favoriser la colocation mais aussi le logement intergénérationnel. Afin que les jeunes puissent aisément se déplacer et pleinement expérimenter la Ville, nous ferons évoluer le modèle des équipements jeunesse. Là aussi, c'est une réforme que porte Pauline VÉRON afin de rendre ces équipements plus

souples, plus lisibles, plus adaptés à l'évolution des usages, peut-être moins prescripteurs et un peu plus stimulateurs et accompagnant la volonté des jeunes.

Une large concertation a été lancée en 2014 pour identifier la nature et les attentes sur ce sujet. Il s'agit enfin aussi, comme objectif, de permettre aux jeunes de s'engager et de s'épanouir. Nous savons qu'il y a une grande volonté de beaucoup de jeunes de s'engager pleinement dans la vie associative, dans la vie citoyenne. Il faut vraiment les accompagner et c'est un plus indéniable que nous avons dans cette ville. Nous venons d'en parler avec notamment les instances de participation dédiées aux jeunes et le Conseil parisien de la Jeunesse. Nous devons aller plus loin sur ces pistes-là.

D'ailleurs, nous soutenons le développement du service civique avec un doublement du nombre de volontaires accueillis chaque année à la Ville. De nouveaux lieux de vie étudiante également et associative vont voir le jour grâce à une valorisation de surface qui existe notamment dans les restaurants, dans les résidences du C.R.O.U.S.

En gros, ce programme global se décline dans 150 mesures dont certaines sont déjà appliquées. Un comité de pilotage annuel rendra compte de leur mise en œuvre. L'enjeu est vraiment de taille et la mobilisation des moyens en 2014 a été conséquente puisque cette mobilisation des moyens a été de 200 millions d'euros pour ce programme jeunesse.

Je veux à nouveau insister sur le rôle très important du Conseil parisien de la Jeunesse et nous étudierons, nous examinerons le vœu qu'ils nous feront parvenir, qui est déjà, d'après ce qu'ils nous en disent ce matin, parti sur des bases extrêmement intéressantes et sur lesquelles nous allons pouvoir avancer.

Mes chers collègues, cette jeunesse à qui nous léguons tant de défis et tant de questions mérite qu'on lui garantisse les moyens de se relever, de s'exprimer, de créer et de décider. Elle mérite que nous posions quelques solutions - c'est comme cela que je conçois notre rôle - et c'est en étant à l'écoute de ses besoins concrets comme de ses envies profondes que nous lui permettrons d'accéder à l'autonomie, une autonomie qui libère les potentialités et les facultés d'action.

Notre aptitude collective à construire un projet de société harmonieux et viable dépend directement de notre capacité à confier une place et un rôle à notre jeunesse. Je veux remercier à nouveau Pauline VÉRON et toutes les équipes mais aussi, comme je l'ai fait dans mon propos, Ian BROSSAT, Marie-Christine LEMARDELEY, Colombe BROSSEL. Je fais une parenthèse puisque j'ai dit hier que Colombe était maman d'un petit bébé. Je n'ai pas dit que Mme BUFFETEAU était aussi maman depuis le mois de juin ou juillet dernier. Je veux aussi bien sûr saluer l'arrivée d'un ou d'une petite Parisienne. Je referme la parenthèse.

Tous les adjoints se sont beaucoup penchés sur les chantiers liés au logement étudiant et sur la garantie jeune. Je remercie bien sûr l'ensemble des personnels de la Ville qui font preuve de beaucoup d'enthousiasme pour travailler justement sur ces questions de jeunesse et avec le Conseil parisien de la Jeunesse. Poursuivons ce travail, comme nous l'avons toujours fait, avec audace, lucidité, détermination, trois qualités que la belle jeunesse parisienne a si souvent faite sienne.

Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Leïla DIRI, pour l'UDI-MODEM.

Mme Leïla DIRI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je félicite tout d'abord le travail réalisé et l'intervention de nos collègues au niveau du Conseil de la Jeunesse et je me réjouis que la jeunesse fasse l'objet d'une attention particulière à Paris.

Je fais partie de ces jeunes qui ont quitté leur province pour rejoindre la Capitale, pour découvrir ses richesses, ses atouts et les joies de la vie étudiante. Au-delà de cette idée que Paris est magique, vivre à Paris quand on est jeune, cela n'a pas que du bon. Les difficultés et les embûches vous ramènent très vite à une autre réalité. La situation de la jeunesse dans la Capitale est donc à évaluer à plusieurs niveaux.

Si Paris regroupe à la fois le plus grand nombre d'étudiants, d'entreprises et d'emplois, possédant donc de véritables atouts, notre ville comporte des difficultés spécifiques, eu égard à ses contraintes dues au coût de la vie et du logement, ainsi qu'à sa densité et sa superficie limitée.

La quête d'autonomie de cette jeunesse, qui ne demande qu'à ce qu'on lui donne l'occasion de réussir, doit être une priorité. A partir de là, au-delà des constats que nous partageons dans l'ensemble, il nous faut proposer des mesures simples et pragmatiques pour répondre à ces besoins. Comme beaucoup de sujets, nous ne pouvons répondre à l'échelle de Paris intra-périphérique aux problématiques que nous évoquons ici. Il en va de notre responsabilité que de penser ces sujets au niveau de la Métropole, voire de la Région.

Notre groupe a eu l'occasion de présenter des propositions qui s'inscrivent dans une volonté de valorisation et d'accès à l'autonomie des jeunes. Elles s'inscrivent dans un discours parfois d'excellence et de mérite auprès de la jeunesse, mais répondent aussi à des considérations pratiques en termes de pouvoir d'achat.

Tout d'abord, nous souhaitons faire de Paris une ville encore plus accueillante et rendre encore plus visible et lisible l'ensemble des dispositifs existants. Vous vous rappelez, à juste titre, que la moitié des 330.000 jeunes Parisiens est originaire d'autres régions ou de l'étranger. Chaque année, plusieurs milliers de jeunes convergent à Paris pour faire leurs études ou dynamiser leur vie professionnelle sans qu'un dispositif d'accueil ne leur soit proposé.

Nous pourrions proposer alors un guide d'accueil en français et en anglais récapitulant les démarches, les interlocuteurs, les infrastructures sportives, éducatives, culturelles à disposition des jeunes, ainsi que les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre en termes de logements, d'entrepreneuriat et d'aides sociales. Les antennes jeunes, les espaces jeunes, les lieux d'accueil innovants et les centres d'animation pourraient servir de lieux d'accueil ou de relais pour ces nouveaux arrivants.

Ensuite, nous devons trouver des solutions concrètes et alternatives à la problématique du logement. S'il y a bien une problématique pour laquelle Paris est également connue et reconnue, c'est pour sa difficulté à se loger. A Paris, 571 logements ont été construits en 2013, portant à 6.000 le nombre de logements étudiants gérés par le C.R.O.U.S., mais c'est le même nombre de logements qu'il y a au C.R.O.U.S. de Rouen qui accueille six fois moins d'étudiants.

D'autres alternatives doivent donc être proposées à nos jeunes pour pallier le déficit de places dans les résidences étudiantes parce que tous les jeunes ne peuvent se permettre de payer un loyer trop souvent exorbitant. Par d'autres alternatives, j'entends le développement de l'offre de logements contre services intergénérationnels. Pour cela, il faut pouvoir donner les moyens de rendre lisible et connue cette offre de services, en d'autres termes mettre en place un dispositif publicisé et concret de mise à disposition de pièces de logement pour les jeunes dans le privé et aussi dans le social. Dans le parc social, des locataires pourraient, quand ils le veulent et le souhaitent, avec l'accord de leurs organismes bailleurs, sous-louer une partie du logement à des jeunes, par exemple. La mobilité dans le parc social prend donc tout son sens.

Le maintien à domicile de personnes âgées peut être envisagé pour certains, l'isolement peut être rompu et le lien intergénérationnel se trouver renforcé. Par ailleurs, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, qui gère des places d'accueil en EHPAD, pourrait ainsi mettre en place un dispositif simple et organisé de volontariat de jeunes en EHPAD. Cette initiative s'inscrirait parfaitement dans nos efforts de soutien au service civique.

Un autre axe primordial dans la réflexion sur la jeunesse porte sur l'accès à la formation et à l'emploi. L'initiative de rapprochement des jeunes Parisiens avec les nombreux incubateurs de la Ville nous paraît être une juste mesure. Il ne faut pas oublier par ailleurs les métiers de l'artisanat, secteur qui recrute et peine parfois à trouver ses employés, lui aussi, comme le secteur du numérique.

Notre groupe avait déposé un vœu pour que la Mairie puisse, d'une part, créer une bourse récompensant les élèves méritants ayant obtenu une mention "très bien" au baccalauréat dans le strict respect des critères sociaux présidant à l'attribution d'une aide au C.R.O.U.S. et, d'autre part, organise en partenariat avec les mairies d'arrondissement une célébration distinguant l'excellence de ces élèves.

Concernant le service civique, nous devons le faire connaître, le valoriser, le rendre plus attractif. Notre vœu adopté en séance il y a quelques mois prévoyait l'abaissement de l'âge à 16 ans au lieu de 18 et une nécessaire valorisation par notre institution de cette forme d'engagement, grâce à l'organisation d'une cérémonie régulière pour décorer nos jeunes en fin de service. Nous allons aujourd'hui plus loin en proposant de revaloriser à la hausse le montant de l'indemnité versée aux volontaires. Si le service civique est une chance, il peut s'avérer être une alternative aux jobs alimentaires permettant d'allier engagement citoyen et financier.

Je me réjouis par ailleurs de votre proposition de renforcement des offres de stages pour nos jeunes collégiens, notamment pour ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un réseau autour d'eux, des contrats aidés pour lesquels nous souhaiterions avoir des garanties de formation des agents et des contrats d'apprentissage pour lesquels nous souhaiterions également que nous soit communiquée la politique de recrutement à l'issue de la formation.

Mais la vie parisienne passe aussi par sa vie nocturne et tout l'enjeu est de faire de Paris une ville qui vit aussi à l'heure des jeunes. Ce n'est pas un scoop, mais les infrastructures parisiennes ne suivent pas forcément. Nous devons faire un plan de développement des transports en commun de nuit, au moins le week-end dans un premier temps, en accélérant les concertations avec le S.T.I.F. Nous devons également étendre les horaires des différents services quotidiens, tels que les bibliothèques et les équipements sportifs. Qui n'a pas vécu la frustration de se faire

accompagner à la bibliothèque pour fermeture alors que vous étiez en plein dans la rédaction d'une fiche, d'un devoir ou que vous étiez plongé dans une lecture ?

Certains Parisiens n'ont pas d'autre choix que de travailler le soir ou la nuit. Oui, Paris doit être plus ambitieuse sur ce sujet. Pensons à des bibliothèques publiques de permanence, par exemple, notamment pendant les périodes des examens. Idem pour les plages d'horaires d'ouverture des équipements sportifs pour les piscines.

Toujours dans le registre de l'adaptation au rythme des Parisiens - je vais accélérer parce que le temps tourne - et, une fois n'est pas coutume pour mon groupe, je voudrais rappeler sans polémique aucune, ici, ce matin, la pertinence de l'ouverture dominicale des commerces. Au-delà de vouloir satisfaire une clientèle ou des touristes, l'enjeu est peut-être avant tout l'accès à l'emploi et le développement des opportunités. Oui, la possibilité pour les jeunes de travailler le week-end répond davantage aux besoins de flexibilité qu'implique la nécessité de concilier parfois études et job. Le doublement du salaire le dimanche, quand il est prévu, s'avère également une chance pour leur pouvoir d'achat.

A titre d'information, près de 80 % des jeunes Parisiens âgés de 18 à 24 ans sont favorables à l'ouverture des commerces le dimanche et, pour rappel, plus de 13 % des jeunes vivent sous le seuil de pauvreté.

Enfin, je voudrais terminer sur l'aspect de prévention en termes de santé et des comportements à risques, de la prévention quant aux dangers de l'alcool. Nous avons déposé un vœu qui avait été adopté concernant les ravages du "binge drinking". Il faut se donner les moyens de prévenir ces comportements. La Rochelle envoie chaque soir des brigades nocturnes sur le terrain pour prévenir les nuisances sonores et autres risques liés à une alcoolémie importante, l'objectif n'étant pas de faire la police mais de s'assurer que la fête étudiante se déroule dans les meilleures conditions, tant pour les protagonistes que pour les riverains.

Je souhaiterais également évoquer deux sujets tabous très vite, mais qui méritent...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez épuisé le temps de tout votre groupe. Il n'y a plus de temps pour les autres orateurs.

Mme Leïla DIRI. - Le suicide chez les jeunes, le harcèlement à l'école pour lesquels je souhaiterais que l'on mène une réelle réflexion.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

Mme Leïla DIRI. - Je termine par un propos, qui fera consensus je l'espère. Je voudrais que l'on ait une pensée pour le jeune Ali Mohamed AL-NIMR, qui a été condamné à mort par décapitation en Arabie Saoudite. Se dire que dans certains pays en 2015...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On n'aborde pas cela à quelques secondes de la fin. Soyons sérieux !

Mme Leïla DIRI. - Je souhaiterais qu'on le rappelle et que l'on condamne ensemble cela.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous sommes tous solidaires, mais on n'aborde pas cela ainsi, à la fin d'un débat et après avoir épuisé votre temps de parole.

Sandrine CHARNOZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais débiter mon propos en remerciant sincèrement les deux membres du Conseil parisien de la Jeunesse qui se sont exprimés il y a quelques minutes sur leur rapport d'activité, les féliciter pour l'activité impressionnante qu'ils nous ont présentée dans leur rapport, mais aussi pour leurs propositions pour l'édition 2015 du budget participatif et, notamment, l'avis qui leur a été demandé lors de la COP 21.

Merci donc à vous tous pour votre implication dans la vie de la cité et, surtout, pour votre volonté d'associer toujours plus de jeunes Parisiens parce que je crois aussi que c'est l'une des clés de la réussite.

Cet engagement du C.P.J. et votre communication ce matin, Madame la Maire, s'inscrivent dans la continuité des politiques que nous menons depuis 2001. La jeunesse est, depuis 2001, un marqueur important de notre majorité municipale qui a déployé depuis, et continue de le faire, des politiques publiques ambitieuses et cohérentes dans le but d'encourager l'autonomie des jeunes.

A Paris, nous comptabilisons 635.000 jeunes âgés de 11 à 30 ans, soit un tiers de la population. C'est un atout indéniable pour le dynamisme de notre ville, mais aussi une réalité qui nous oblige collectivement à mener et à évaluer nos politiques publiques à l'aune de ce prisme de la jeunesse.

La démarche entreprise par votre adjointe, Pauline VÉRON, que je salue ici pour son volontarisme, de rendre visible et encore plus cohérente notre politique en faveur des jeunes, a conduit en décembre dernier à publier un premier bleu budgétaire spécifique. Ainsi ce sont 200 millions d'euros qui sont consacrés à la jeunesse.

Par ailleurs les 145 mesures qui composent le Plan parisien pour l'autonomie des jeunes annexé à votre communication en sont le prolongement politique logique. Néanmoins, nous partageons sur les bancs de cet hémicycle le constat que l'accès à l'autonomie reste contrasté et qu'une part non négligeable des jeunes des quartiers périphériques parisiens rencontrent un condensé de difficultés, tant en matière d'insertion professionnelle que de logement. C'est sur ces deux axes que je vais axer mon propos.

La somme, Madame la Maire, que vous avez décidé de consacrer d'ici 2020 à la priorité pour tous les Parisiens qui est le logement est emblématique de votre volonté indéfectible en la matière. Presque 3 milliards d'euros d'investissements au moment même où l'aide à la pierre de l'Etat diminue dramatiquement.

La Ville pour les étudiants propose aujourd'hui 17.900 logements et souhaite poursuivre son effort, visant à l'ouverture des résidences étudiantes et de foyers de jeunes travailleurs, via la mise à disposition de 1.000 logements étudiants supplémentaires chaque année jusqu'en 2020.

Cet engagement se traduit concrètement dès ce Conseil par un projet de délibération portant sur la création d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 18 logements dans le 15^e arrondissement : le projet de délibération DLH 175. Mais c'est aussi dans l'attribution de 1,132 millions d'euros à deux fédérations d'associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs, gérant environ 5.000 lits : les projets de délibération DJS 228 et 229. Il est important de démontrer que certains projets de délibération illustrent concrètement notre communication et nos propos.

Cet engagement pour le logement des jeunes dépasse aussi le périphérique, avec le projet emblématique du quartier universitaire international du Grand Paris qui va créer, là aussi, 1.000 logements dans le Nord-Est, à cheval sur Paris et Aubervilliers.

Cet engagement reflète également l'esprit d'innovation sociale qui anime votre majorité, Madame la Maire, avec les dispositifs d'accès aux logements en faveur des apprentis, de la colocation ou du logement intergénérationnel, ainsi que l'accès facilité au parc privé des jeunes actifs.

Ces différents dispositifs sont élaborés avec les bailleurs sociaux et des associations, comme l'"A.F.E.V." ou "Solidarité étudiante".

Un mot sur ces initiatives de colocation avec les bailleurs qui cherchent à développer l'offre mais aussi à accueillir tous les publics. Comme les jeunes de la mission locale, au même titre que les étudiants, avec des colocations actuellement expérimentales à Paris Habitat et la S.I.E.M.P. qui a choisi de se faire accompagner par l'A.N.R.S. pour le suivi social de ces colocations et garantir leur réussite.

Sur l'emploi, je souhaite souligner l'engagement sans faille de la Ville sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Parisiens et de tous les jeunes Parisiens. Par exemple, il s'agit ainsi d'accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi dans le cadre de dispositifs d'insertion par l'activité économique, par la mise en œuvre du dispositif des emplois d'avenir, par le développement de l'apprentissage ou par l'accueil des stages professionnels, comme vous l'avez évoqué.

Ainsi, pour illustrer mon propos, ce sont 100 recrutements supplémentaires de jeunes en emplois d'avenir qui sont prévus en 2015, ce qui permettra de signer le 500^e emploi d'avenir avant la fin de l'année. Ces recrutements, stages, sont accompagnés d'une volonté indéfectible de formation de qualité et de tutorat. Recrutement dans nos services, comme je le dis, mais aussi soutien aux associations d'accompagnement et d'insertion, soutien à l'entrepreneuriat et soutien enfin au développement de l'économie sociale et solidaire.

Je ne peux évoquer notre politique de l'emploi sans évoquer le partenariat avec la Mission locale auprès des jeunes peu ou pas diplômés, notamment les jeunes les plus en difficulté avec le lancement de la garantie jeune pour 1.000 Parisiens en 2016.

Je voudrais répondre aux propos de l'oratrice précédente, car je crois qu'il ne s'agit pas ici d'évoquer le travail du dimanche pour assurer la réussite scolaire de nos étudiants. Je pense que nous ferions mieux de parler de revalorisation des bourses pour ainsi garantir à tous une égalité dans l'accès aux études. Car travailler en étudiant est toujours plus compliqué, et donne souvent lieu à des échecs.

Je voudrais, pour conclure, saluer la vision positive que portent cette communication et ce programme parisien de la jeunesse. C'est une politique adaptable, adaptée, innovante pour répondre à toutes les facettes de la jeunesse parisienne. C'est par la mise en œuvre du droit commun, la participation des jeunes eux-mêmes, que nous les

accompagnerons vers l'autonomie. C'est par une politique, dont le fil rouge est l'égalité, que nous assurerons un avenir durable pour les jeunes, un avenir pour Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CHANOZ.

Joëlle MOREL pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je remercie sincèrement le travail du Conseil de la Jeunesse. C'est à partir du contrat jeunesse élaboré dans le 11e sous l'impulsion de Delphine TERLIZZI, écologiste, adjointe à la jeunesse et à l'éducation citoyenne que j'interviens.

C'est l'occasion de saluer le travail remarquable qu'elle a réalisé pendant plus d'une année avec l'ensemble des structures jeunesse de l'arrondissement. Les constats en matière de décrochage scolaire et social, de conduites à risque, toxicomanie, détresse psychologique, actes de violence sur soi ou sur son entourage, des situations de dépendance et des difficultés vers un parcours d'autonomie nécessitent une amélioration de l'efficacité des actions de l'ensemble des intervenants d'un même territoire.

Les actions jeunesse ont besoin de continuité, de cohérence, de complémentarité, de transversalité. Tous les jeunes doivent recevoir le soutien dont ils ont besoin.

Chers collègues, je souhaite partager quelques pistes de réflexion mais surtout quelques pistes d'action. Les actions de prévention concernant la santé des jeunes restent la priorité essentielle. J'insiste tout particulièrement sur une nouvelle problématique, celle de l'alimentation des jeunes. La malnutrition résulte d'une précarité croissante chez les familles et un déséquilibre alimentaire de la consommation excessive de malbouffe. Il est urgent d'étudier les possibilités de création de lieux associatifs conviviaux pour permettre aux jeunes de faire la cuisine ensemble et de manger ensemble.

Deuxièmement, dans le domaine de l'insertion professionnelle, le groupe Ecologiste préconise le développement des chantiers éducatifs, en lien avec les services de la Ville de Paris, les bailleurs sociaux, les mairies d'arrondissement.

Deux expérimentations de chantier jeunesse ont été organisées cet été dans le 11e. Les chantiers éducatifs se situent en amont des dispositifs classiques d'insertion professionnelle. En effet, ils sont plus axés sur la modification des comportements, sur la réduction des risques d'exclusion ou de marginalisation que sur l'insertion professionnelle.

Ce dispositif est toujours utilisé en relation avec d'autres modes d'intervention : accompagnement social, démarche d'inscription. Le jeune est obligatoirement suivi par un éducateur spécialisé du club de prévention et par un professionnel de la Mission locale sur le volet insertion professionnelle. L'entrée d'un jeune sur le chantier éducatif n'est pas considérée comme étant le début du travail, mais plutôt comme une continuité d'intervention auprès de celui-ci. Le chantier éducatif est encadré par un éducateur technique qui effectue avec le jeune les heures de travail hebdomadaire.

Troisièmement, sur le sujet de la culture, des loisirs et des sports, nous souhaitons engager de façon transversale une réflexion sur le rapport des jeunes à l'espace public. Cela pourra se concrétiser par le développement de l'opération "La rue aux jeunes, la rue aux enfants" et par l'utilisation éphémère de différents lieux vides.

Delphine TERLIZZI travaille à une intégration systématique des thématiques liées à l'économie sociale et solidaire, et au développement durable dans les actions jeunesse. Cette découverte leur permet de s'interroger sur leurs comportements et sur leurs gestes au quotidien : penser durable mais pas jetable, penser louer plutôt qu'acheter.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Emmanuelle BECKER pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tenais déjà à féliciter les membres du Conseil parisien de la Jeunesse qui nous font l'honneur d'être présents aujourd'hui et qui ont pu nous présenter leur bilan de l'année écoulée et leurs pistes de travail pour l'année à venir.

Qu'entend-on aujourd'hui par jeunesse ? Au-delà du marqueur de l'âge, force est de constater que c'est encore la précarité qui est le plus petit dénominateur commun de cette catégorie de la population. Les enquêtes sur les difficultés des jeunes se succèdent et mettent tour à tour en lumière le renoncement aux soins, la précarité de leur emploi ou encore le chômage qui concerne encore 24 % des jeunes de moins de 25 ans.

Ce ne sont pas les appels répétés de la Cour des comptes pour la suppression des aides au logement, dont les jeunes sont les principaux destinataires, qui risquent d'améliorer leur situation.

Cette réalité est bien éloignée de notre conception de la jeunesse et des aspirations des jeunes eux-mêmes, car ce moment de la vie est celui de l'âge des possibles, un moment particulier où l'on doit pouvoir se saisir de toutes les opportunités pour nous permettre de réaliser nos projets, de construire nos choix de vie en toute autonomie. Bien au fait des inégalités sociales qui, malheureusement, structurent notre société, nous sommes convaincus qu'il faut que la puissance publique intervienne auprès des jeunes pour soutenir leur autonomie, en leur facilitant l'accès au logement et en les aidant à y rester, en leur permettant de mener à bien leurs études et en les accompagnant dans leur recherche d'emploi.

Nous accueillons donc avec enthousiasme ce programme parisien pour l'autonomie des jeunes, qui insuffle de la cohérence à la politique jeunesse menée par la Ville de Paris. Depuis des années, la Ville mène de nombreuses actions et a créé plusieurs dispositifs en direction des jeunes, et il faut avouer que l'on avait parfois du mal à s'y retrouver. De la cohérence et de la lisibilité : voilà déjà ce que nous apporte ce programme parisien pour l'autonomie et ce n'est pas rien. Car c'est en partant de là que nous pouvons poser les bonnes questions : qu'est-ce qu'une politique jeunesse efficace ? Quels sont les objectifs que nous voulons atteindre ? Quels sont les moyens que nous nous donnons pour les atteindre ?

Je commencerai par saluer deux mesures qui m'ont particulièrement marquée : tout d'abord, la mesure 15, qui prévoit l'achat par la Ville de trousseaux de fournitures scolaires. Nous avons porté une proposition similaire dans un vœu débattu lors du Conseil de Paris en avril 2015 et nous nous félicitons qu'elle soit aujourd'hui en partie appliquée.

Je voulais ensuite parler de la mesure 71, qui porte sur le développement de l'offre de logement pour les étudiants, et notamment les colocations étudiantes dans le logement social. Cela permet à la fois de répondre aux problèmes de vacance de certains grands logements, peu adaptés aux besoins des familles, et de proposer une offre locative très intéressante pour les jeunes aux moyens modestes.

Nous faisons même d'ores et déjà des propositions d'amélioration. J'en ai parlé lundi lors du débat sur la rentrée scolaire : la mise en place du dispositif "SOS rentrée", qui existe dans le Val de Marne, serait salutaire à Paris pour aider les jeunes qui risquent le décrochage scolaire, faute d'avoir pu s'inscrire dans l'établissement de leur choix.

Les mesures sur les questions d'orientation et d'emploi des jeunes vont aussi dans le bon sens. Je pense notamment à l'engagement pris pour le développement des offres de stages découverte pour les jeunes de troisième. Que ce soit au sein de la Ville, avec l'ouverture de 1.000 stages chaque année, ou au sein des entreprises de l'économie sociale et solidaire, cette mesure va dans le bon sens. Nous savons qu'en matière de recherche de stages, les réseaux des parents et des familles déterminent en grande partie le lieu de stage des jeunes. Cette mesure permettra justement de pallier cette limite et d'aider les jeunes à choisir leur orientation.

Nous pensons même qu'il faut amplifier cette démarche en la généralisant à l'ensemble des entreprises et associations parisiennes. Nous pourrions envisager de construire une sorte de label qualité, une sorte de charte qui associerait entreprises, collèges et mairies d'arrondissement autour d'une même volonté : proposer des stages en quantité suffisante et sur une démarche de découverte des métiers. Les mieux à même d'aider les jeunes à un moment crucial pour leur avenir, les mairies d'arrondissement pourraient ainsi se constituer de véritables répertoires d'entreprises pour répondre à cette démarche récurrente des élèves et des établissements scolaires.

Mais au-delà de l'assemblage des mesures, c'est à nos yeux la mise en œuvre de ce plan à l'échelle des arrondissements et des quartiers qui revêt une grande importance. Selon nous, une politique jeunesse est efficace dès lors qu'elle est élaborée dans la proximité, au plus près des jeunes, de leur réalité et de leurs besoins. C'est aussi une politique ancrée sur un territoire dont les objectifs sont partagés par le plus grand nombre et relayés par des structures et des équipes qui interviennent auprès des jeunes. C'est le sens de la démarche des mairies qui se sont engagées dans l'élaboration d'un contrat jeunesse d'arrondissement depuis plus d'un an.

Il est pour nous essentiel d'inscrire l'élaboration de ces contrats jeunesse d'arrondissement, comme toute politique jeunesse au demeurant, au plus près des réalités de terrain, en associant les jeunes à la définition des objectifs et en discutant avec eux de la question des moyens et des délais de mise en œuvre. C'est par ce biais que nous nourrissons un dialogue constructif avec eux, ce qui nous permet de mieux développer nos actions. C'est aussi en associant les jeunes à ce stade que nous contribuons à les responsabiliser en les confrontant aussi aux contraintes de l'action collective.

L'enjeu de la participation doit-être central, d'autant plus lorsque l'on s'adresse à une génération qui est très méfiante vis-à-vis du politique et qui hésite à s'investir dans les formes de participation plus traditionnelles. C'est aussi là que réside toute la difficulté à aller consulter les jeunes.

Il faut ensuite donner corps à cette politique jeunesse. Là encore, nous attendons beaucoup des contrats jeunesse d'arrondissement. Ces derniers nous poussent à nous interroger sur la bonne échelle de mise en œuvre des actions. Elle nous permet aussi d'inscrire notre politique dans le temps en fixant des délais, et bien sûr, de traiter clairement des moyens financiers à même de concrétiser ces engagements.

Et justement, je ne vous cache pas mon inquiétude par rapport aux moyens dont nous disposons pour mettre en œuvre les actions qui relèvent de l'arrondissement. Jusqu'à présent, elles reposent essentiellement sur les chargés de missions des mairies et sur les référents jeunesse de territoire, qui ont déjà des charges de travail importantes. Je ne suis pas sûre que nous puissions amplifier notre action et répondre à l'ensemble des objectifs que nous nous fixons en restant à l'état actuel du budget.

C'est cette même question des moyens qui nous préoccupe lorsque l'on aborde la réforme des équipements jeunesse. Nous sommes évidemment d'accord sur le fond de la réforme. Renforcer la dimension jeunesse des centres d'animations par la création d'animateurs jeunesse nous paraît notamment très important. La refonte en un seul type d'établissement, des antennes jeunes, espaces jeunes, lieux d'accueil innovants, peut également trouver du sens, si tant est que ces nouveaux équipements permettent de mieux répondre aux enjeux des territoires. Ces nouveaux espaces jeunes devront ainsi s'adapter aux réalités et aux besoins des quartiers. Certains auront besoin d'être renforcés par les éducateurs spécialisés, d'autre par des psychologues. Cela, il faudra nécessairement le définir avec les jeunes et les mairies d'arrondissement.

Mais quoi qu'il en soit, nous attendons des arbitrages budgétaires forts en direction des nouveaux équipements jeunesse. Cela veut dire qu'il faudra au minimum maintenir le même nombre d'emplois en équivalent temps plein, et dans certains cas, augmenter la participation de la Ville pour coller aux enjeux émergents. C'est à ce prix, nous pensons, que nous pourrions transformer les engagements pris aujourd'hui en réalité concrète.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BECKER.

Monsieur Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Sophie, cher Alexis, la Ville de Paris est engagée pour la jeunesse. Et comme en témoigne la communication, cet engagement est basé sur une politique transversale dans de nombreux domaines. La jeunesse parisienne, celle qui vit dans notre ville, mais aussi celle qui y travaille et qui y étudie, est diverse et nombreuse. Chaque jour, environ 600.000 jeunes sont présents sur le territoire parisien. Nous savons qu'ils rencontrent des difficultés de manière plus prégnante que le reste de la population.

Je pense plus particulièrement aux questions de logement, qui grèvent l'émancipation individuelle de beaucoup de jeunes. La Ville a clairement pris en compte les obstacles rencontrés par la jeunesse. Le développement est un objectif que nous partageons : celui d'une politique en faveur de l'autonomisation.

Un mot tout d'abord sur le programme parisien pour l'autonomie des jeunes : le choix fait d'étendre l'action de la Ville en matière de jeunesse aux 16-30 ans est extrêmement pertinent. La transition vers l'autonomie est une phase qui s'est fortement allongée. Contrairement aux générations précédentes, cette phase, qui n'est d'ailleurs pas linéaire, est faite d'allers-retours entre vie autonome et dépendance au lien familial.

La catégorie 16-25 est de ce fait obsolète, et il est bien que la Ville prenne en compte cette nouvelle réalité. Le programme pour l'autonomie des jeunes rassemble de nombreux dispositifs d'actions et de projets tout à fait intéressants. Face à ce foisonnement nécessaire, l'enjeu sera de mieux les faire connaître au public concerné. C'est un défaut des politiques jeunesse en général, auquel il nous faut pallier.

Concernant la réforme des établissements municipaux à destination des jeunes, nous saluons les démarches. Il était en effet temps de revoir leur fonctionnement. Leur organisation et leur répartition ne permettent plus d'attirer autant. Nous serons donc attentifs à leur réalisation prochaine.

Enfin, je remercie particulièrement les représentants du Conseil parisien de la Jeunesse d'être venus s'exprimer devant notre Assemblée. Nous avons lu avec attention leur communication. Je souhaitais aussi remercier le C.P.J. pour la qualité du travail mené, et leur dire que les membres du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants sont à leur disposition pour échanger et entendre leur voix.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Jean-Bernard BROS.

La parole est à M. VESPERINI, pour les Républicains.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire. C'est bien de parler de jeunesse.

Tout d'abord, je tiens moi aussi, comme d'autres, à saluer la présence et la petite communication que nous ont fait Sophie DROU et Alexis NEUHAUS, qui sont les deux représentants ici du Conseil parisien de la Jeunesse.

Juste, peut-être, quelques mots d'introduction rapides sur ce fameux C.P.J. J'en ai été membre, du premier C.P.J. de Clémentine AUTAIN, donc je suis assez bien placé pour savoir ce qu'il y a de positif, et aussi de limite, de ce C.P.J. Je crois que la question de la légitimité ne doit pas non plus les obséder. Le but de la démocratie participative, ce n'est pas forcément d'être hyper-légitime. Ce qui est important, la légitimité, elle doit avant tout revenir à la démocratie représentative. Et la démocratie participative, elle doit faire des propositions que dans la démocratie représentative, nous ne faisons pas émerger. Pourquoi ? Parce que nous sommes moins représentatifs qu'auparavant.

Je crois qu'il ne faut pas non plus qu'ils soient obsédés par cette question de légitimité, et il faut aussi qu'à un moment donné, dans la jeunesse de Paris, on s'engage aussi en politique dans la démocratie représentative, parce que vous savez qu'en plus, à Paris, cela marche plutôt pas mal. Il suffit de voir le premier adjoint ou d'autres. Donc il faut aussi s'engager en politique et ne pas hésiter à bien montrer que la démocratie représentative peut parfois prendre le relais de la démocratie participative. Mais je voulais ici leur rendre hommage, et je voulais également reconnaître à Pauline VÉRON la modernisation de ce C.P.J. Je crois qu'elle va dans le bon sens.

Cela étant dit, passons maintenant sur la politique de la jeunesse de la Ville, je crois qu'au fond c'est un peu l'illustration parisienne d'une politique menée au niveau national et d'un esprit qui représente très bien une famille politique : la gauche. Et la gauche Hidalgo, pas la gauche Macron.

Vous avez vu, je vous marie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y a un axe, Danielle, il paraît.

C'est un "scoop".

M. Alexandre VESPERINI. - Il y a la "macronisation" et la "simonnétisation". La simonnétisation est en cours.

Soyons sérieux deux minutes, surtout devant nos représentants du C.P.J., je crois que c'est une politique - sans vouloir faire de polémique - que je trouve assez infantilisante. Je trouve que l'on est en train de déresponsabiliser trop souvent les jeunes.

Je vais prendre quelques exemples. Premièrement je trouve que la tranche d'âge qui est choisie est trop large. De 15 à 25 ans, de 16 à 30 ans, notamment pour les C.P.J., on traite - la communication le dit d'ailleurs très bien - de choses qui sont trop diverses et il faut, à un moment donné, le prioriser. Doit-on traiter les jeunes de la même manière ? Je ne le crois pas. Est-ce qu'à 25, 26, 27 ans, quand on a fait beaucoup d'études et que l'on n'a pas d'emploi, doit-on être un peu tiré vers le bas, tiré vers ses cadets ? Je ne le crois pas.

Ensuite, cette politique est infantilisante ? Parce qu'il y a toute une série de mesures qui enferment les jeunes. C'est très bien le tutorat, mais à un moment donné cela suffit, à un moment donné, il faut aussi permettre à ces jeunes d'être autonomes. Vous voulez autonomiser les jeunes, mais en même temps vous faites tout pour les enfermer dans du tutorat, dans de l'accompagnement vers de l'emploi dans des dispositifs, vous ne voulez pas entendre parler du travail dominical, alors que c'est précisément ce qui pourrait leur permettre aussi d'avoir une expérience dans l'emploi et dans l'entreprise.

C'est une politique que je trouve donc assez infantilisante à de nombreux égards, et le symbole aussi de tous ces espaces, ces antennes jeunes. Il y a une mesure qui est quand même assez cocasse, vous proposez carrément de faire des bistrots de jeunes, des maisons de jeunes. A un moment, ces jeunes ont aussi envie d'être traités en adulte, ils n'ont pas envie d'être enfermés dans des espaces. C'est peut-être aussi ce qui explique qu'un certain nombre de centres de jeunesse sont en crise et ne rencontrent pas leurs publics.

Je veux dire aussi que c'est une politique assez illisible. A force de vouloir s'occuper de tous les jeunes et de ne pas prioriser, on fait tout et n'importe quoi. Il y a 145 mesures dans ce plan, vous parlez de la fermeture des voies sur berges en disant que c'est une mesure pro-jeunesse, alors que c'est une mesure qui concerne toutes les Parisiennes et les Parisiens.

A un moment donné, on ne peut pas tout faire. C'est une politique aussi illisible. On le voit au niveau de l'emploi, il y a trop de dispositifs - la mesure 19 le dit - il y a trop de mesures au niveau des jeunes qui sont en difficulté : le contrat jeune majeur, le fonds d'aide aux jeunes, les actions du Centre d'action sociale et évidemment la garantie jeune dont on a parlé tout à l'heure.

Evidemment, il y a quelques mesures que l'on pourrait mettre en place, il y a d'autres pistes. Si nous étions aux affaires, nous mettrions probablement en œuvre une autre politique de la jeunesse qui privilégierait déjà ceux qui sont réellement en difficulté. On ciblerait notamment ces jeunes qui ne sont ni étudiants, ni dans l'emploi, ni au travail. 9.300 jeunes à Paris, qui ne sont pas inscrits à Pôle emploi et qui ne sont pas non plus en activité. Ce sont ces jeunes sur lesquels il faut concentrer l'action publique et pas courir après le 500e emploi d'avenir.

Je crois aussi que si nous étions aux affaires, nous mettrions la priorité sur le logement, pas assez de logements étudiants qui sont construits, mon collègue, Geoffroy BOULARD y reviendra.

Vous avez peur de l'entreprise, on veut bien mettre le pied à l'étrier des jeunes dans l'entreprise, mais attention, il faut absolument que l'entreprise soit dans l'économie sociale et solidaire.

Les autres entreprises, cela vous fait peur ? Je crois que c'est très bien de défendre cet enfermement, ces tutorats, mais à un moment donné, il faut aussi que la Ville de Paris coure après les futurs grands entrepreneurs. Il faut courir après les futurs Mark ZUCKERBERG de Paris. Il faut courir après ces mecs-là et ne pas courir après le 500e emploi d'avenir dont on sait très bien qu'il n'y a aucune perspective après. Personne ne le met en œuvre.

Juste pour terminer, ce que je voudrais dire, il n'y a pas de suivi après.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est "sympa" pour les emplois d'avenir !

J'espère qu'ils auront tous entendu.

M. Alexandre VESPERINI. - Ecoutez, vous devriez en voir plus souvent, Madame la Maire, vous devriez les voir les vrais emplois d'avenir. 30 % de chômage chez les jeunes en France.

Tout ça pour dire qu'il y a un certain nombre de mesures qui sont oubliées, je termine sur ce point. Le permis de conduire, c'est une véritable escroquerie de l'Etat dont tous les jeunes sont victimes à Paris, rien n'est dit sur le permis de conduire.

Mme la Maire de Paris voudrait rééquilibrer les pouvoirs en faveur de la Ville de Paris, elle devrait s'en servir et faire pression, notamment sur le Préfet de police de Paris pour qu'il donne des agréments préfectoraux aux organismes et aux jeunes "start-up" qui permettent aux gens de se préparer au permis de conduire autrement qu'avec les autoécoles d'aujourd'hui.

J'en ai terminé là-dessus, vous l'avez compris, je trouve que c'est une politique de jeunesse qui est vraiment dans la cosmétique et dans l'affichage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes.

Madame Danielle SIMONNET. - Attention je vais vous "simonnétiser", c'est un nouveau terme.

Chers collègues, cette communication se donne de grands objectifs pour l'autonomie de nos jeunes, mais je trouve que dans le passage aux actes concrets vous vantez des gadgets que je trouve bien loin des besoins des jeunes.

Tout d'abord ce que les jeunes demandent ce sont des logements, des logements aux loyers abordables, décents et en nombre suffisant. Je ne nie pas les efforts engagés, mais reconnaissez que nous sommes très loin du

compte. Aussi, cessons de construire des logements en réduisant les équipements sportifs, comme c'est le cas dans le 18e, stade Championnet, et dans le 11e, stade Ménilmontant.

Concernant les jeunes volontaires en service civique, je dépose un vœu et un amendement pour que la Ville ne se satisfasse pas de verser juste le minimum, côté rémunération, j'estime que nous devons aller au-delà.

Sur la question de la formation nous devons contribuer à l'élévation du niveau de qualification pour toutes et tous, via les voies de formation professionnelle et technologique notamment, et non par l'apprentissage et son parcours précarisé.

Ne focalisons pas les collégiens et lycéens sur les "start-up" ou "comment créer son entreprise". Privilégiez les démarches collectives, plutôt que le "coaching" et je le dis et le redis, aucun C.I.O. ne doit fermer à Paris et nous sommes là en responsabilité à ce niveau.

Défendons le C.I.D.J., heureusement le plan de licenciement prévu initialement a été retiré, mais exigeons maintenant l'augmentation de ses moyens humains pour pérenniser sa mission.

Aussi attention, sous couvert de regroupements en structures polyvalentes d'équipement jeunesse, la réalité sur le terrain, c'est la fermeture de quatre des 13 antennes jeunes de Paris en novembre dernier. Je voudrais des réponses à ce sujet.

Les jeunes sont demandeurs d'activités gratuites, vu leurs faibles moyens, pourquoi ne pas garantir la gratuité des transports ou de dispositifs comme le passe culture jeune ? La gratuité, j'estime, participe pourtant pleinement à l'émancipation et je vous invite à bien plus soutenir aussi toutes les démarches d'éducation populaire pour favoriser l'implication citoyenne et aussi pour favoriser l'implication des jeunes dans l'accès à tous les droits et notamment à la culture.

Enfin, j'approuve l'augmentation des compétences du Conseil parisien de la Jeunesse, je salue le travail de ses membres, mais je souhaiterais leur dire : ne cherchez pas à copier cette Assemblée. Ne vous contentez pas de demander ce qui vous semble réaliste, n'exigez toujours que ce qui vous semble juste, c'est ainsi que l'histoire s'écrit.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame LEVIEUX, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés, il vous reste 3,20 minutes.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

Dans le prolongement des propos de ma collègue, Sandrine CHARNOZ, j'ai tenu à souligner le travail global et transversal mené par la Municipalité sous la direction de Pauline VÉRON en faveur de la jeunesse parisienne.

Après la réforme de son fonctionnement, le Conseil parisien de la Jeunesse nous a présenté aujourd'hui un rapport d'activité complet, sorte de compte rendu de mandat, enrichi - comme nous venons de l'entendre - d'interrogations courageuses sur leur représentativité, leur légitimité à proposer des initiatives, commenter des propositions de la Municipalité ou représenter la jeunesse parisienne, qui est naturellement très diverse.

Je tiens à saluer cet état d'esprit et cette sagesse.

Le C.P.J. s'interroge ainsi, et à juste titre, sur la manière dont cette structure pourrait être plus visible, mieux connue et pourrait donc servir davantage de courroie de transmission des opinions et besoins de cette jeunesse complexe qui va de l'adolescent de 15 ans au jeune adulte de 30 ans.

Le C.P.J. émet également le souhait de poursuivre le renforcement des liens avec les élus parisiens et les groupes, et je pense que nous ne pouvons qu'aller dans ce sens, mais naturellement avec l'ensemble de l'équipe municipale et des adjoints, et ce, sur la base du travail déjà effectué cette année, qu'il s'agisse de la consultation pour le plan de lutte contre la pollution, le contrat de ville ou le programme parisien de l'autonomie de la jeunesse, dont je vais parler un peu plus précisément.

Dans le cadre de ce P.P.A.J. qu'on nous présente aujourd'hui, avec 145 mesures, je souhaite souligner quelques axes et mesures.

Tout d'abord en matière de santé, adolescents ou à l'âge de jeunes adultes, ils peuvent vivre des périodes de fragilité, en tous les cas de transition entre la fin d'un quotidien suivi par les parents et le début de l'autonomie. Cette période peut correspondre avec des découvertes, de nouvelles habitudes de consommation, mais qui peuvent aller d'une alimentation très déséquilibrée, on parlait de malnutrition tout à l'heure, à des prises de risques telle que l'alcoolisation excessive, consommation de tabac, de substances psychoactives, bruits excessifs, ou rapports sexuels non protégés.

La priorité est donc de favoriser l'information et la prévention avec des dispositifs comme "fêtez clairs" ou "la cuite, c'est pas automatique", mais ça vaut pour les adultes aussi, qui visent à prévenir les dommages sanitaires liés à la surconsommation des substances.

Dans le cadre des actions santé, il est souhaitable aussi - c'est indiqué - de valoriser les centres de planification et de l'éducation familiale qui sont des lieux privilégiés pour des entretiens et des conseils relatifs à la sexualité, vie de couple, violences ou les relations fille/garçon.

Il s'agit également d'améliorer l'accès aux soins des étudiants grâce aux étudiants relais en cité universitaire ou dans les restaurants universitaires.

Concernant les pistes visant à renforcer l'engagement citoyen des jeunes, je souhaite m'arrêter sur deux points : les actions menées dans le domaine sportif, avec l'association des jeunes à la conception de programmes d'accompagnement dans le cadre des grands équipements sportifs, notamment lors de la phase d'élaboration de la candidature aux Jeux 2024 ou alors pour promouvoir le bénévolat sportif ou la formation à des postes d'encadrement ou de dirigeant sportif.

Enfin, naturellement comment ne pas parler du dispositif appelé "Quartiers Libres" qui nous est présenté dans le projet de délibération DJS 324 ? Une enveloppe globale nous est proposée afin de contribuer au financement soit de la constitution d'associations, soit de programmes ou d'événements. Le règlement indique l'ensemble des critères qui seront étudiés afin de sélectionner l'ensemble des projets.

Comme tout nouvel outil, il sera important d'être vigilant sur la bonne communication, la bonne transmission de cette information de ce nouvel outil pour qu'il devienne un succès auprès des jeunes. Cela servira effectivement à inciter à l'engagement citoyen des jeunes qui se situe à un moment où, pour faciliter le passage à l'acte et permettre de surmonter d'éventuelles difficultés de lancement, qu'elles soient financières et administratives, il est bienvenu que la Municipalité apporte un effet levier.

En conclusion, je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des membres du C.P.J. Deux autres de leurs représentants étaient venus en 7e Commission et avaient montré la sincérité et le caractère franc de leurs échanges avec l'Exécutif. Je tiens évidemment à saluer l'important travail qui a permis l'élaboration de ce programme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole, pour trois minutes vingt.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Joëlle MOREL a mis en valeur le travail de nos élus locaux soucieux d'améliorer la réussite du plus grand nombre de jeunes qui, nous le constatons tous les jours, ne sont pas un groupe monolithique partageant tous les mêmes aspirations et vivant tous les mêmes situations.

C'est en revanche une génération qui va entrer de plain-pied dans une société vieillissante. Elle enrage de piétiner à son seuil. Besoins d'expression étouffés, frustration de ne pas avoir de place, de n'obtenir aucune reconnaissance sociale, de ne pouvoir devenir des citoyens à part entière dotés d'un travail et d'un logement, trajectoires déviées parce que l'emploi trouvé ne correspond pas aux études, craintes pour l'avenir, défiance vis-à-vis à des politiques. La liste est longue.

La démocratisation de l'enseignement supérieur reste encore un leurre. Les chiffres de l'I.N.S.E.E. sur l'origine socioprofessionnelle des étudiants français montrent que seuls 9 % des étudiants sont issus de familles d'ouvriers et 12 % d'employés. Par ailleurs, 35 % d'entre eux cumulent études et emploi, constituant l'un des réels facteurs de l'échec en premier cycle. Le taux de pauvreté des jeunes de moins de 25 ans est quasiment le double des actifs adultes.

Dans ce contexte, les 145 mesures de ce plan de mandature pour l'autonomie des jeunes Parisiens montrent la volonté de notre Municipalité, de notre majorité, d'orienter de nombreuses politiques publiques en faveur des jeunes dans leur diversité. C'est un fait très positif.

Néanmoins, une réelle autonomie des jeunes n'existera que si l'État y prend toute sa part. C'est pourquoi les Ecologistes portent depuis plusieurs années la mise en place d'une allocation d'autonomie permettant à chacun, à chacune de mieux choisir son parcours et de rétablir une forme d'égalité des chances. Le corolaire indispensable de

ce système est un vrai service public de l'orientation, d'une part, et une réforme de la fiscalité, d'autre part. J'insisterai et terminerai mon propos sur ce point.

Un des grands chantiers que devrait mener un Gouvernement de gauche, c'est la conduite d'une véritable révolution fiscale qui passe par une individualisation de l'impôt, y compris pour les jeunes à partir de 18 ans. L'individualisation de l'impôt sur le revenu est en train de devenir la norme en Europe : Royaume-Uni, Italie, etc. Elle a pour intérêt de simplifier l'impôt et en particulier de faciliter l'application du prélèvement à la source.

Le rattachement fiscal des jeunes à leurs parents nuit dans bien des cas à leur autonomie. L'individualisation de l'impôt doit se conjuguer avec la suppression du quotient familial, véritable outil de discrimination fiscale au profit des plus riches.

Comment justifier qu'un enfant apporte une diminution de l'impôt considérable pour les plus hauts revenus et quasiment rien pour les plus pauvres ? Cette inégalité est une des plus fortes que l'on puisse trouver en France.

L'intérêt de rendre l'impôt proportionnel et individuel est d'en finir avec ces opérations alambiquées et de faire progresser, d'une part, l'autonomie des jeunes et, d'autre part, faut-il le rappeler, l'égalité hommes/femmes.

De l'enfant qui apprend à marcher seul au jeune qui quitte le domicile familial, l'acquisition de l'autonomie est un processus qui doit être davantage compris et accompagné.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci et bravo pour le temps précis.

Monsieur BOULARD, vous avez la parole, pour les Républicains, il vous reste quatre minutes.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le journaliste et romancier Alphonse Karr écrivait : "La jeunesse, c'est l'âge où l'on a le plus de grandeur et de noblesse, l'âge des croyances et de la foi, qui seules engendrent les grandes choses".

Chers collègues, cette question, il nous faut la traiter. Comment y parvenir à Paris ? Si l'on s'en tient au bleu budgétaire jeunesse publié chaque année en annexe du budget, ce seraient 200 millions d'euros qui lui seraient consacrés.

Or, première incohérence, les déclarations de l'adjointe au maire en charge de ces questions en 7e Commission sont bien différentes. Seuls 45 millions d'euros sont inscrits au P.I.M. pour la jeunesse, 8,7 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, 7,5 millions d'euros d'investissements, avec deux nouveaux centres d'animation dont un aux Batignolles et nous nous en réjouissons.

Pourtant, dès 2014, nous avons alerté sur l'adaptation urgente de l'offre d'équipements dédiés à la jeunesse à Paris par un vœu vous demandant d'associer les maires d'arrondissement à une remise à plat des équipements dédiés aux jeunes Parisiens. Bien souvent, on les méconnaît et on ne sait pas à quoi ils servent.

Dans l'attente des détails de cette refonte inévitable et indispensable, nous accueillons favorablement les nouvelles pistes avancées. Pour le reste, votre communication, somme toute consensuelle, manque de souffle pour les jeunes. Après avoir lu neuf pages aux concepts abstraits et à destination d'un public encore plus indéfini que la politique proposée, on retiendra que la majorité des mesures proposées sont déjà en place.

Le plan dit "Erasmus Collège", mesure phare de la campagne municipale, consistait alors en une garantie pour que chaque collégien ait l'occasion d'aller une fois en Europe lors de sa scolarité. Or, cette mesure apparemment séduisante est bien plus trompeuse qu'il n'y paraît dans les faits.

Le choix du terme "Erasmus", programme européen, est un gadget de communication en manque d'imagination. Sa transposition suppose immersion dans le pays et équivalence avec un diplôme étranger. En réalité, il s'agit simplement de favoriser les voyages scolaires pour les collégiens. Un nom donc bien pompeux pour définir ce qui existe depuis toujours, qui mérite sans doute d'être renforcé.

Il devrait être accompagné d'un dispositif de soutien et de renforcement scolaire en langues étrangères au regard du niveau de nos collégiens, voire de l'ensemble de la population française considérée comme très en retard sur ce sujet.

Quant à l'ouverture de l'administration parisienne à 1.000 élèves de troisième pour leurs stages de découverte, il est surprenant de la présenter comme une nouveauté. Cette mesure devrait être étendue à la sensibilisation des "start-up" et entreprises parisiennes pour qu'elles accueillent les jeunes.

Les opérations de sensibilisation à l'entreprise, à l'entrepreneuriat avec des associations spécialisées dans le rapprochement des enseignants, des élèves avec les entrepreneurs sont menées dans certaines mairies, comme dans le 17^e arrondissement, Madame BECKER. Ces propositions auraient pu figurer dans un plan beaucoup plus ambitieux pour la jeunesse.

Du côté de l'orientation des jeunes, maillon faible de notre système éducatif, nous vous rappelons votre désastreuse décision de début d'année de couper les vivres aux 11 centres d'information et d'orientation pour en redonner la gestion à l'Académie. Face à cette décision brutale, vous n'avez pas su anticiper, ne serait-ce que financièrement, la mesure en cours d'année. Voilà comment, en réalité, elle traite l'information et l'orientation des jeunes Parisiens.

Concernant le lancement et la mise en œuvre des "Quartiers Libres", si nous sommes favorables sur le principe à cette nouvelle aide financière de 500 euros à destination des jeunes de 16 à 30 ans qui souhaiteraient mettre en œuvre un projet visant à animer, valoriser, enrichir la vie de nos quartiers, nous souhaitons que plusieurs modifications y soient opérées.

Force est de constater l'absence de la mairie d'arrondissement dans ce dispositif alors que l'objet même de l'aide est de développer les initiatives des jeunes souhaitant s'engager dans la vie locale. D'ailleurs, le projet de délibération comporte une confusion.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur, vous avez terminé votre temps de parole. Vous aviez 4 minutes 05, nous sommes à 4 minutes 18.

M. Geoffroy BOULARD. - Je voudrais juste terminer pour saluer les membres du Conseil parisien de la Jeunesse, saluer leur capacité de remise en cause, qui proposent des pistes d'amélioration sur la réforme du C.P.J. intervenue l'année dernière.

Madame la Maire, nous pourrions proposer au C.P.J. d'avoir une tribune dans "À Nous Paris", visible sur votre site Internet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Nous allons maintenant passer aux réponses avec Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci pour ce débat.

L'élaboration d'un programme parisien pour l'autonomie des jeunes, issu du travail de l'ensemble de l'Exécutif municipal, marque une nouvelle étape dans l'ambition de la Ville de Paris en faveur de la jeunesse.

Les 145 mesures présentées dans ce programme montrent à la fois la cohérence dans l'ensemble des actions déjà engagées par la collectivité en faveur des jeunes et l'ensemble des objectifs portés par l'Exécutif municipal pour cette nouvelle mandature, puisqu'évidemment, la très grande majorité des mesures proposées, 101 sur 145, sont de toutes nouvelles mesures que nous souhaitons mettre en œuvre.

Notre ambition pour la jeunesse est donc réaffirmée. Nous consolidons les acquis et passons à la vitesse supérieure dans notre politique en faveur des jeunes Parisiens, notamment envers ceux qui en ont le plus besoin et c'est bien la priorité de ce programme parisien pour l'autonomie des jeunes, avec une attention particulière pour l'emploi.

Je voulais redire que si la Maire de Paris a fait le choix de confier à une même adjointe à la fois le sujet de la jeunesse et celui de l'emploi mais aussi de la participation citoyenne, c'est que ces deux sujets, l'emploi et la participation, sont particulièrement importants pour les jeunes et cela doit permettre d'avoir une plus grande ambition dans ce domaine à la Ville de Paris.

La politique de la Ville de Paris en direction des jeunes, vous l'avez presque tous souligné, est une politique globale et transversale qui a l'ambition de répondre à tous les enjeux auxquels les jeunes peuvent être confrontés : émancipation financière à l'égard des parents, des cohabitations, capacité à concrétiser leurs projets personnels et à participer à la vie de la cité pour accéder à l'autonomie. Pour cela, la Ville doit être à leur côté à chaque étape clé de leurs parcours et non pas là comme un carcan, un tuteur mais bien au rendez-vous lorsqu'ils se tournent vers elle pour leur donner les outils, les éléments, l'aide nécessaire pour pouvoir passer ces étapes clés.

Je tiens par conséquent à remercier l'ensemble de mes collègues adjoints à la Maire de Paris qui ont tous aujourd'hui un réflexe "jeunes" dans les actions qu'ils mettent en œuvre.

Nous savons que la jeunesse est l'affaire de tous et nous le constatons à travers ce programme parisien pour l'autonomie des jeunes. Les projets de délibération rattachés à cette communication sur la jeunesse illustrent cette transversalité. Ils concernent à la fois le logement, le soutien à l'action socio-éducative des foyers de jeunes travailleurs, la création d'une résidence pour jeunes actifs - je ne reviendrai pas sur tous les dispositifs de colocation que vous avez évoqués -, mais aussi la santé des jeunes, et bien sûr la question de l'insertion professionnelle - nous avons beaucoup évoqué la question des stages de troisième.

Nous réaffirmons notre soutien au C.I.D.J. dans ses missions d'animation du réseau information jeunesse parisien. Contrairement à ce qui a été dit, nous maintenons la subvention au C.I.D.J. et nous continuons à l'accueillir dans nos locaux. Nous oeuvrons pour le développement du volontariat au sein de la Ville de Paris. 300 services civiques sont recrutés. Un très gros travail a été mené sur l'amélioration de la qualité des missions que nous proposons ainsi que pour les associations parisiennes. Grâce à notre soutien, la Maison des Volontaires vient d'ouvrir dans le 13e arrondissement.

De nouveaux équipements dédiés à la jeunesse et à l'éducation populaire sont en cours de création dans les 11e et 17e arrondissements. Enfin, nous avons créé "Quartiers Libres", un nouveau dispositif d'aide au projet citoyen des jeunes pour qu'ils puissent s'impliquer encore davantage dans la vie de nos quartiers.

Plusieurs choses ont été dites notamment sur l'accueil des étudiants non parisiens. Je rappelle que Marie-Christine LEMARDELEY a prévu déjà beaucoup de choses pour cela. Par exemple, un numéro spécial à Paris étudiants a été diffusé pour cette rentrée, qui était en partie en anglais, ainsi qu'un guide totalement en anglais.

La mise en œuvre de toutes les mesures annoncées dans le programme parisien pour l'autonomie des jeunes d'ici 2020, et de certaines dès cette année, sera évaluée lors d'un comité de pilotage annuel et fera l'objet d'une information régulière du Conseil de Paris.

Ce plan d'action sera également adapté aux territoires de la Capitale et aux priorités fixées localement par les maires d'arrondissement qui le souhaitent, au travers de contrats jeunesse qui seront proposés en novembre au vote du Conseil de Paris.

J'invite les maires du groupe les Républicains à s'engager dans ce dispositif de contrats jeunesse car, malheureusement, je ne vois pas beaucoup de maires de ce côté de l'hémicycle qui s'engagent dans ce dispositif de contrats jeunesse. D'un côté, vous appelez une plus grande association des maires à la politique jeunesse et d'un autre côté, lorsque je propose des contrats jeunesse, je ne vois pas beaucoup de maires de votre groupe qui s'engagent dans cette voie.

Dans l'avis qu'il a rendu sur le programme pour l'autonomie des jeunes, le Conseil parisien de la Jeunesse insiste également sur la communication qui doit être faite auprès des jeunes et des professionnels de la jeunesse à propos des actions que mène la Ville de Paris. Nous partageons évidemment cette volonté et nous nous appuyerons, comme le souhaite le C.P.J., à la fois sur des réseaux locaux de professionnels de la jeunesse et sur le Rectorat de Paris, avec lequel Alexandra CORDEBARD travaille très étroitement, notamment dans le cadre du groupement d'intérêt public pour la réussite éducative.

Après la refonte totale de paris.fr, nous avons également l'ambition de poursuivre la modernisation des moyens de communication de la Ville de Paris et de leur adaptation aux usages des jeunes Parisiens.

Je retiens également la demande du C.P.J. de disposer d'outils pour sonder les attentes et les besoins des jeunes Parisiens afin de mieux les représenter dans son ensemble. Je propose pour ce faire qu'une partie du budget de la mission jeunesse et citoyenneté de la Direction de la Jeunesse et des Sports puisse servir à répondre à ce besoin exprimé par le C.P.J.

Je tiens à remercier vivement et féliciter les membres du C.P.J., dont certains sont présents à la tribune ce matin et d'autres aussi dans le public. Nous avons adopté une réforme ambitieuse l'an dernier pour ce C.P.J. et je souhaite qu'il puisse encore mieux jouer son rôle de comité consultatif local pour qu'il soit le plus efficace possible dans ce travail. Je souligne l'implication de ses membres tout au long de l'année. Le rapport d'activité que vous avez pu consulter, la communication que vous avez présentée démontrent à quel point le C.P.J. est une instance qui compte dans le fonctionnement de notre collectivité.

Je vais répondre maintenant brièvement sur les amendements et les vœux. Concernant l'amendement n° 19 et le vœu n° 20 présentés par le groupe les Républicains à propos du projet de délibération sur "Quartiers Libres", je voulais vous indiquer que je serai obligé d'y apporter un avis défavorable. Avec ce nouveau dispositif, la Ville de Paris soutient les initiatives des jeunes qui souhaitent s'engager dans la vie locale parisienne. Ces aides de 500 à 1.000 euros sont un coup de pouce à la mise en œuvre de leur projet citoyen. Je trouve tout à fait légitime que les maires d'arrondissement soient informés des projets qui seront mis en œuvre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir accélérer, Madame VÉRON, on ne va pas répondre cela à chaque amendement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Evidemment, les maires d'arrondissement sont tenus informés - je le fais à chaque fois - mais il n'est pas possible de les associer dans le processus même de sélection. Je pense qu'il faut s'appuyer, comme je le propose, sur les équipements jeunesse.

Enfin, sur l'amendement et le vœu présentés par Danielle SIMONNET sur notamment les volontaires du service civique, j'en ai parlé, nous avons augmenté le nombre de jeunes en service civique. Nous améliorons leur formation et le tutorat pour cela. Nous avons amélioré l'année dernière le dispositif en versant en espèces la prestation complémentaire.

Je donnerai donc un avis défavorable sur votre amendement et sur votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ces réponses.

Je vais maintenant procéder au vote des amendements, des vœux et des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 19 déposé par les Républicains et rattaché au projet de délibération DJS 34, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 19 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 déposé par les Républicains et rattaché au projet de délibération DJS 34 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 324.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 324).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 21 G, déposé par Danielle SIMONNET, rattaché au projet de délibération DRH 15 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 21 G est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 G, déposé par Danielle SIMONNET, rattaché au projet de délibération DRH 15 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je n'ai pas compris. Le Centre a voté pour ? D'accord.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 15 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 15 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 228.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 228).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 229.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 229).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 296 - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 296 - DDCT).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 329.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 329).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 346.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 346).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 372 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 372 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 221 - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 221 - DDCT).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 92.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 92).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 175.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 175).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il n'y a pas de vote sur la communication.

Je vous remercie.

Nous avons eu ce débat sur la communication jeunesse et avec les membres du Conseil parisien de la Jeunesse que je remercie.

On poursuit ce travail passionnant avec les jeunes Parisiens et pour les jeunes Parisiens.

2015 PP 36 - Opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteurs, remorques et caravanes jusqu'à 3,5 tonnes en stationnement gênant ou prolongé dans le 5e secteur "Balard" et 6e secteur "Foch".

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une étude de faisabilité sur la mise en régie des opérations d'enlèvement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération PP 36 et le vœu n° 74. Il s'agit d'opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteur, remorques et caravanes jusqu'à 3,5 tonnes en stationnement gênant ou prolongé dans le 5e secteur "Balard" et dans le 6e secteur "Foch".

Monsieur PÉCHENARD, vous avez la parole.

M. Frédéric PÉCHENARD. - Madame la Maire, merci.

Je viens soutenir un vœu, il y avait eu un vœu voté en Conseil de Paris, les 7, 8, 9 juillet 2014 et on demandait au Préfet de police d'étudier la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif et dangereux. Il nous avait été communiqué in fine une note argumentaire de trois

pages, qui ne nous paraît pas suffisamment détaillée, puisque cela visait surtout à écarter rapidement cette hypothèse.

Donc, sur proposition de moi-même, de Philippe GOUJON et des élus du groupe les Républicains, nous émettons le vœu que la Maire de Paris et le Préfet de police nous produisent une étude détaillée de la faisabilité d'une mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur PÉCHENARD.

Mao PENINOÙ puis le Représentant du Préfet de police.

M. Mao PENINOÙ, adjoint. - Monsieur PÉCHENARD, les résultats des études menées par la Préfecture de police tendent à montrer que l'hypothèse d'une municipalisation de ce service serait particulièrement onéreuse.

Je laisserai le soin au Préfet de police de présenter les conclusions de l'étude, mais les chiffrages sont sans appel.

Dans le cadre du maintien du nombre d'enlèvements, il serait nécessaire à la collectivité publique de réaliser un effort en investissement et en fonctionnement très significatif : en investissement, il serait nécessaire de mobiliser près de 16 millions d'euros pour accueillir 140 grues, et encore faudrait-il attendre qu'elles ne soient pas diesel ; en fonctionnement, le coût annuel serait de 61 millions d'euros.

Le montant serait donc plus élevé que les 20 millions d'euros annuellement dépensés dans le cadre de ce marché public passé avec les trois prestataires privés. Cette différence tient notamment à la masse salariale nécessaire dans le cadre d'une municipalisation.

Par ailleurs, cette étude est précise, son annexe chiffre en matière de coûts de fonctionnement tant la masse salariale au prorata du nombre d'agents que la masse salariale liée à l'encadrement, les frais d'amorçage des grues, le coût d'entretien de ces dernières, leur coût de réparation, le tarif d'assurance, les frais de locaux pour les personnels, l'impact en carburant, les frais de contentieux, etc.

Bref, tout un ensemble de facteurs qui semblent relever d'une étude sérieuse et précise vous permettant d'apprécier la pertinence ou non d'une mise en régie d'un point de vue financier.

En conclusion, l'étude qui vous a été fournie est sans appel. Je cite : "La mise en régie ne semble donc pas être une solution financièrement soutenable ni être opérationnellement souhaitable."

Ainsi j'émet, au nom de Colombe BROSSEL et de l'Exécutif, un avis défavorable à votre vœu, dont on voit bien que ce n'est pas le contenu mais les conclusions qui ne vous satisfont pas.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur PENINOÙ.

M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, le Conseil de Paris avait adopté un vœu le 8 juillet 2014 demandant que la Maire de Paris et le Préfet de police étudient la mise en régie municipale de l'enlèvement des véhicules. Une étude de faisabilité a été réalisée fin 2014 sur ce sujet. Elle est issue des réflexions d'un groupe de travail interne à la Préfecture de police qui regroupe l'ensemble des directions concernées.

L'étude a été finalisée pour la séance du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015. Je puis vous assurer que cette étude a été menée avec sérieux et a permis d'approfondir l'hypothèse d'une mise en régie d'activité d'enlèvement des véhicules.

Cette étude très complète a étudié toutes les hypothèses. Le groupe de travail s'est appuyé sur des éléments factuels et concrets, comme le nombre d'enlèvements, le nombre de grues, le nombre d'agents nécessaires à cette activité. La création même d'un corps de fonctionnaires de grutiers a été étudiée.

En faisant l'hypothèse du maintien de l'activité, le coût serait d'une mise de fonds initiale de 16 millions d'euros pour l'acquisition des investissements, et d'un coût annuel de fonctionnement de 61 millions d'euros. Ainsi, une mise en régie municipale aboutirait à un surcoût important qui excède largement les 19 millions d'euros, actuellement consacrés sur le budget spécial au paiement des prestataires privés en charge de l'activité.

La solution d'une mise en régie municipale est apparue à la Préfecture de police comme peu soutenable financièrement.

Si on peut comprendre que cette question fasse débat, je pense néanmoins que l'étude transmise est complète et suffisante pour poser les bases d'une discussion sur le sujet, et le Préfet de police est prêt et disponible pour poursuivre la discussion le cas échéant.

Je vous en remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Monsieur PÉCHENARD, est-ce que l'ensemble de ces éléments vous permet de retirer votre vœu ?

M. Frédéric PÉCHENARD. - Oui, je vous remercie de ces explications.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 74 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, PP 36).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au port d'arme des policiers en dehors de leur service.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 75 non rattaché relatif au port d'arme des policiers en dehors de leur service.

La parole est à nouveau à M. PÉCHENARD.

M. Frédéric PÉCHENARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous n'êtes pas sans savoir que le territoire français a été l'objet de plusieurs attaques terroristes, et notamment celle du Thalys nous a fait réfléchir, puisque finalement c'est grâce au courage de militaires américains que le terroriste a pu être neutralisé.

Vous savez également que les policiers sont armés pendant leur service. Ils ont le droit également d'être armés s'ils résident sur la circonscription géographique où ils travaillent et également sur les trajets domicile/travail. Mais en dehors de cela, ils ne peuvent pas être armés.

Le sens de ce vœu est de permettre aux policiers parisiens, donc les 30.000 policiers parisiens, qui pour la plupart habitent en dehors de Paris, de pouvoir être armés, d'avoir le droit de porter une arme lorsqu'ils ne sont pas en service et en dehors de la circonscription, ce qui permettrait d'avoir 30.000 personnes ou potentiellement - ce ne serait pas une obligation bien sûr - un certain nombre de policiers sur la voie publique, alors qu'ils vont prendre le métro, faire des courses, aller au restaurant, etc.

Ils pourraient donc utilement intervenir en cas d'attaque terroriste, puisque la loi fait obligation aux policiers d'intervenir mais demander d'intervenir à un policier, sans arme sur des terroristes armés, paraît relativement difficile.

Voilà pourquoi, sur proposition de Philippe GOUJON, de moi-même et des élus du groupe les Républicains, nous émettons le vœu que le Préfet de police et la Maire de Paris proposent au Ministre de l'Intérieur que les policiers légalement habilités à porter une arme soient autorisés à la porter de manière permanente.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mao PENINOU pour vous répondre.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je vais essayer de faire un peu moins vite.

Ce vœu relève évidemment de la compétence du Préfet de police, s'agissant du règlement d'emploi de la police nationale, il vous répondra donc très concrètement. Deux remarques tout de même que Colombe BROSSEL souhaitait vous faire.

Sur le troisième considérant qui évoque la tentative d'attentat du Thalys et dont vous indiquez qu'elle démontre que la riposte immédiate est le moyen le plus efficace pour éviter les assassinats aveugles de civils, je note que nous nous rejoignons sur l'utilité et l'efficacité de la présence humaine pour prévenir les atteintes à l'ordre public.

Dans un contexte où le débat s'est cristallisé sur la vidéo-protection avec les demandes supplémentaires de caméras que vous nous avez faites hier, je crois que vous vouliez en mettre à tous les coins de rue, y compris en banlieue, semblant attester de sa primauté en matière d'ordre public, je me réjouis de ce rappel sur l'importance de la présence policière qui valide nos démarches constantes en la matière pour remettre des effectifs dans les commissariats au plus près des besoins des Parisiens.

La deuxième remarque porte sur une considération plus générale de proportionnalité. Je m'interroge sur cette conception d'une sécurisation toujours plus massive de la société que vous préconisez. On connaît votre dada d'une police municipale armée.

On a un règlement d'emploi qui permet aux policiers de porter leur arme dans le ressort territorial où ils exercent leur fonction et de facto lors du trajet domicile/travail. De là à leur demander de porter leur arme en permanence, en congé notamment, je ne suis pas sûr que nous partagions ce souhait de faire d'une arme à feu le nouvel ami des citoyens, comme le vantait une mauvaise publicité à Béziers.

Enfin dernièrement, et remarque de circonstance au moment où la Ville a annoncé son hommage aux victimes des actes terroristes de janvier dernier, l'armement n'a pas empêché le policier Ahmed Merabet d'être assassiné le 7 janvier 2015, victime du terrorisme dans l'accomplissement de son devoir. Inversement, ce sont des citoyens non armés qui ont évité la tuerie du Thalys.

Soyons donc prudents sur le port d'arme comme garantie intangible de sécurisation de l'espace public.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Mao PENINOU.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, votre vœu vise à proposer que les policiers soient habilités à porter leur arme administrative en permanence, hors service et en dehors de leur ressort territorial. Et vous motivez cette proposition par les nouvelles formes de terrorisme, illustrées notamment par l'attaque déjouée du Thalys, le 21 août dernier, qui selon vous nécessiterait une révision de la doctrine.

Comme vous le savez, il revient au Ministre de l'Intérieur, sur proposition du directeur général de la Police nationale, de définir les modalités relatives au port d'arme des policiers. Aujourd'hui, en application de l'article 114-4 de l'arrêté du 6 juin 2006 du Ministre de l'Intérieur, portant règlement général d'emploi de la Police nationale, lorsque le fonctionnaire n'est pas en service, il n'est autorisé à porter son arme que dans le ressort territorial où il exerce ses fonctions, sur le trajet entre son domicile et son lieu de travail.

Par ailleurs, l'arme est obligatoirement réintégrée dans l'armurerie du service quand le fonctionnaire bénéficie d'une interruption temporaire de service supérieure à celle du repos cyclique ou hebdomadaire.

Il convient d'étudier cette question sous tous ses aspects et je tiens à souligner que l'Inspection générale de la Police nationale avait été chargée parallèlement, avant les attentats de janvier dernier, de l'étude de la faisabilité du dépôt systématique de l'arme à chaque fin de service dans le cadre de la prévention du suicide.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet, pour ces éléments.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 75 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est rejeté. Je vous remercie.

2015 DEVE 126 - Adoption du Carnet Adaptation du Plan Climat Energie de Paris.

Vœu déposé par le GEP relatif à l'expérimentation de trottoirs semi-végétalisés.

Vœu déposé par le GEP relatif à l'adaptation au changement climatique lors du réaménagement des places.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 126 ainsi que les vœux n^{os} 76 et 77 relatifs au carnet adaptation du Plan Climat Energie de Paris.

La parole est à Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est avec grand plaisir que j'interviens sur ce projet de délibération porté par votre adjointe, Célia BLAUEL.

En effet, à quelques semaines de la COP 21, au cours de laquelle les Etats auront la lourde charge de trouver un accord contraignant pour limiter à 2 degrés l'augmentation de la température de notre planète, la Ville monde - notre Ville monde, Paris - se doit d'être exemplaire. Car c'est bien au niveau local que les politiques d'adaptation au changement climatique auront un réel impact sur notre planète. Paris doit donc s'adapter pour résister au changement climatique, mais aussi agir pour en limiter les conséquences sur notre territoire. C'est une impérieuse nécessité pour notre planète, mais c'est également un combat de justice sociale car ce sont d'abord les plus pauvres d'entre nous qui sont touchés par les inégalités environnementales.

C'est la raison pour laquelle nous avons porté au cours de la mandature 2001-2008 la réalisation d'un Plan Climat, dont le carnet d'adaptation qui nous est présenté est l'une des traductions opérationnelles concrètes.

Tout d'abord, je tenais à me féliciter au nom de mon groupe de la méthodologie choisie pour construire ce carnet d'adaptation qui fait suite à celui sur le logement et sur l'administration. En effet, vous avez lancé au printemps dernier une consultation publique afin de faire participer les citoyens à la structuration de ce carnet d'adaptation. Cette méthode a permis, je le crois, une plus grande prise de conscience collective.

Je ne rappellerai évidemment pas ici l'ensemble des propositions avancées dans ce carnet, mais je reviendrai sur quelques dispositions qui me paraissent emblématiques de notre ambition collective.

Il s'agit tout d'abord de protéger les Parisiens face aux événements climatiques extrêmes. A ce titre, votre souhait d'ouvrir les parcs et jardins parisiens, 24 heures sur 24 pendant les périodes de canicule, comme nous l'avons fait cet été à la demande des écologistes, nous semble très utile.

Ensuite, faire de Paris une ville plus résiliente passe par garantir l'approvisionnement en eau, en alimentation et en énergie des Parisiens et des Parisiennes. Il faut, par exemple, rapprocher les lieux de production agricole. Les 33 hectares d'agriculture urbaine prévus d'ici 2020 vont dans le bon sens.

Je rappelle aussi que le plan d'alimentation durable que nous avons adopté en juillet dernier, nous pose l'objectif que 25 % des denrées consommées à Paris devront être produites en Ile-de-France d'ici 2050.

S'adapter au changement climatique, c'est aussi aménager la ville et construire autrement. A ce titre, la modification en cours du Plan local d'urbanisme sera l'occasion d'améliorer les performances énergétiques et environnementales des bâtiments neufs, mais aussi de dé-imperméabiliser la ville. C'est le sens du vœu que nous déposons, relatif à l'expérimentation de trottoirs semi-végétalisés, comme cela peut se faire au Danemark et qui permettent de créer des îlots de fraîcheur dans la ville.

Enfin, je me félicite que le carnet d'adaptation rappelle l'intérêt de la petite ceinture ferroviaire comme espace de respiration et de promenade. Ce carnet d'adaptation est un pas supplémentaire dans notre engagement collectif pour faire de Paris une ville exemplaire dans la lutte contre le changement climatique.

J'espère vous avoir démontré, avec ces quelques exemples, que l'ensemble de nos politiques publiques peuvent et doivent être irriguées par les enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique. Vous pouvez compter sur nous pour y porter une attention de tous les instants.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BRIDIER.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce projet de délibération qui vise à adopter un carnet d'adaptation pour assurer la résistance et l'adaptation de Paris aux effets à venir du réchauffement climatique est important. Je souhaiterais profiter de ce projet de délibération pour exprimer plusieurs choses.

D'abord, un grand regret extrêmement fort qui ne dépend pas de cette Assemblée, qui est celui que François HOLLANDE semble d'ores et déjà avoir renoncé à œuvrer pour un accord contraignant à l'issue de la COP 21 qui a lieu très bientôt, si bien qu'il n'en sortira que de belles paroles sous la pression des multinationales lobbyistes du "greenwashing" - du capitalisme vert - et qui sponsorisent l'événement, tout simplement pour se donner une image écologiste à peu de frais.

La situation est pourtant extrêmement critique. Nous ne devons pas pour autant renoncer à "changer le système, pas le climat", pour reprendre le slogan des Alternatiba de ce week-end. Pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique - je reprends votre document - vous proposez plusieurs choses.

D'abord, le développement de la végétalisation dans notre ville. J'y suis tout à fait favorable. Mais attention, quand on défend la végétalisation de la ville, il ne faut pas non plus avoir des projets d'aménagement urbains qui visent à grignoter les espaces verts, les espaces des terrains d'éducation physique, comme c'est le cas - on en a parlé à plusieurs reprises dans ce Conseil - du projet du stade Championnet ou du projet du stade Ménilmontant dans le 11^e arrondissement.

Il faut arrêter d'avoir cette vision de densification à l'extrême de la ville, car cette vision de densification à l'extrême de la ville conduit à une situation où vous avez moins de 5 mètres carrés en moyenne d'espace vert par habitant. Non seulement ce n'est pas une condition de vie acceptable, en termes de droit aux espaces verts, mais en plus, on sait que cela pose de gros soucis pour réduire la température de la ville, permettre aux citoyens de se trouver un lieu agréable pour passer des périodes de grosse chaleur. Il faut absolument démultiplier les espaces verts, les espaces de respiration, les endroits où l'on met des espaces de fontaine en accès libre.

Vous développez des objectifs ambitieux en matière de développement de la production alimentaire locale et vous avez un bon discours sur l'action des terres agricoles. C'est vrai qu'on doit avoir une réflexion et repenser. Serait-on capable de penser l'autosuffisance alimentaire pour Paris à travers l'espace francilien ? Mais le problème, c'est que l'on en est extrêmement loin. Pour ce faire, il faudrait assumer que cette Assemblée se dise : "Le projet du Triangle de Gonesse, d'Europa City nous concerne". Ce n'est pas sur le territoire de Paris, mais qu'on aille "bousiller" des terres agricoles pour mettre en place le plus grand centre commercial d'Europe, on ne peut pas être indifférent.

Il faudrait absolument que la Ville de Paris s'engage dans ces batailles-là, au lieu à chaque fois de retoquer : "Ce n'est pas sur notre territoire, cela ne nous préoccupe pas". De la même manière, il faudrait réaliser que toutes les logiques productiviste de fermes à 1.000 vaches, à 1.000 ou 10.000 poules - je ne sais plus, je me perds dans les chiffres - sont une aberration. Qu'il y ait un engagement de la Ville de Paris dans cette réflexion-là et comment la Ville de Paris peut aussi soutenir des projets agricoles qui ne sont pas sur son territoire.

Après, évidemment, il faut innover et réfléchir sur les projets d'agriculture urbaine. Mais attention également que les projets d'agriculture urbaine que nous défendons ne se fassent pas au détriment d'autres priorités écologiques. Là, je pense aux réservoirs de Grenelle. Je ne suis pas convaincue, à cette étape-là - on en reparlera sur un autre dossier - qu'il faille faire sur les réservoirs de Grenelle de l'agriculture urbaine parce que la question des réservoirs d'eau non potable a un autre objectif écologique qui ne saurait être substitué par un autre.

Il ne me reste plus énormément de temps.

Sur la question des énergies renouvelables, j'ai parlé hier et je reparlerai aujourd'hui de la question de "Nexcis" parce que je pense que c'est vraiment une question dont on doit faire un symbole. On doit développer et encourager les entreprises innovantes dans le domaine énergétique. "Nexcis" développe des panneaux photovoltaïques intégrés aux fenêtres, ce qui permet de contribuer à des bâtiments auto-suffisants d'un point de vue énergétique, dans une logique de sobriété. Je pense qu'il faut absolument les soutenir.

Pour conclure d'une manière générale, les objectifs sont louables - je voterai bien entendu le projet - mais je souhaiterais vraiment dénoncer le sentiment d'une absence totale de mention des moyens, notamment budgétaires, mis en œuvre pour aboutir à ces objectifs louables, et l'absence également de mise en place de dispositifs contraignants pour le secteur privé, notamment les promoteurs privés qui interviennent sur le territoire parisien. Et surtout, les objectifs qu'on se fixe, qu'il s'agisse de la végétalisation des terres agricoles, je trouve, sont en contradiction avec des mesures qui ont été prises.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Yann WEHLING.

M. Yann WEHLING. - Monsieur le Maire, dans le cadre des Plans Climat, l'adaptation au changement climatique est une partie souvent négligée des réflexions des collectivités locales. Je me réjouis donc que nous prenions ce sujet à bras le corps. Le diagnostic est posé. Je le partage.

Notre principal point de faiblesse, à l'avenir, ce seront les canicules d'été. Je dis "à l'avenir", mais au fond, soyons clairs : nous y sommes déjà. La canicule de l'été dernier était pire que celle de 2003, les dix années les plus chaudes jamais mesurées étaient toutes entre 2000 et 2015. Comme le déclamaient un illustre personnage de notre République, qui disait que le changement, c'est maintenant, je dirai que le changement climatique, c'est maintenant.

A ce titre, je ne peux que saluer toutes les réalisations déjà programmées. Je crois que nous devons réellement mesurer que plus que la juxtaposition de mesures prises ici ou là, il y a quelque chose de systématique à prévoir dans toutes nos décisions d'aménagements urbains. Nous avons par exemple réussi à préserver les bassins de Grenelle dans le 15^e arrondissement. Cette décision n'était pas acquise, mais nous avons réussi à convenir ensemble qu'il était important de préserver les rares points d'eau existants dans la ville. Il faudra sans doute d'ailleurs en créer d'autres.

Les arbres, notamment les plus grands, ont un pouvoir rafraîchissant dans la ville. La végétalisation, c'est bien, mais maintenir l'existant, surtout quand il a mis des dizaines d'années à devenir vraiment efficace, comme peuvent l'être les grands arbres, autant faire tout pour les préserver. Faire tout pour les préserver, tel ne semble pourtant pas être le cas dans nos décisions d'aménagement, qui peuvent trouver utile de couper des arbres. On cède trop souvent à la facilité de couper sans réfléchir à des solutions pour l'éviter.

Vous citez l'exemple de la place de la République dans votre document. Je ne partage pas votre analyse. Cette place participe moins que par le passé au rafraîchissement de l'air. Elle est moins végétale qu'avant, bien plus minérale, elle agit comme un véritable radiateur amplifiant et créant ce que l'on appelle justement les phénomènes d'îlots de chaleur. Je crois précisément que c'est l'exemple à ne pas suivre dans les futurs aménagements de places à Paris.

Et puis, Monsieur le Maire, je ne puis m'empêcher de vous dire que la densité de la ville, que vous évoquez d'ailleurs dans ce rapport comme un fait compliquant notre capacité à nous adapter au changement climatique... Il est certain qu'une ville comme Berlin, disposant dans la plupart de ses quartiers, notamment en plein centre, de vastes espaces verts, a plus de capacité à réguler les canicules que des villes denses et minérales comme Paris.

Dès lors, est-il utile de vous dire qu'il y a donc une forme de contradiction à vouloir poursuivre la densification de Paris, ce qui est, je crois, votre option ? L'emblème de cela restera à mes yeux la tour Triangle, excusez-moi d'y revenir, vaste serre géante qui, pour être supportable par ceux qui vont l'occuper, devra être massivement climatisée, ce que prouve d'ailleurs le volet énergétique du projet, qui précise que le premier poste des dépenses énergétiques ne sera pas, comme dans tous les immeubles parisiens, le chauffage, mais la climatisation. Vous ne voulez pas l'admettre, mais ce n'est pas exactement un modèle d'adaptation au changement climatique.

Pour ne pas finir sur une note polémique, je voudrais vous inviter dans ce plan à profiter du volet d'information des Parisiens aux gestes d'adaptation, pour les inviter également à faire un lien plus fort avec la responsabilité de chacun d'entre nous dans la réduction des gaz à effet de serre. Nous avons tous une part de responsabilité, et je crois que la prise de conscience individuelle que le changement climatique est un phénomène qui n'est pas futur, mais présent, qu'il ira inmanquablement en s'aggravant, doit nous inviter à agir au quotidien et sans attendre. Les gestes et les changements qu'on peut opérer sont nombreux. Nul besoin de tout changer dans son quotidien : une vigilance ponctuelle, un choix différent, ponctuel, mais régulier, peut avoir un impact considérable s'il est démultiplié.

Nous abordions hier la question de la promotion d'une alimentation végétarienne. Je regrette que le vœu présenté par les Verts n'ait pas été adopté. Dans son esprit, il disait pourtant une chose fort juste : manger moins de viande participe en réalité fortement à la lutte contre le changement climatique. La chaîne économique de l'alimentation en France et dans le monde, de la production aux consommateurs, en passant par la distribution, est

en effet trois fois plus contributrice aux gaz à effet de serre que les déplacements automobiles, par exemple. Il faut, je crois, redoubler d'efforts dans la communication qui peut être faite sur la liste de tous les efforts que nous pouvons faire. Il faut associer pour cela, notamment dans le sillage de la COP 21, mais bien au-delà, dans le temps également, tous les relais de messages : commerçants, R.A.T.P., médias et autres.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur WEHRLING.

Rappelons que place de la République, il y a plus d'arbres aujourd'hui qu'il n'y en avait auparavant.

Mme Joëlle MOREL a la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens sur le vœu "réaménagement des places". Le groupe Ecologiste se réjouit de la volonté de la Ville de Paris de réaménager les sept places parisiennes. Dans ce cadre, nous souhaitons que les différents projets de réaménagement prennent en compte les éléments liés à l'adaptation au changement climatique. Il faut faire mieux que sur la place de la République.

Nous réaffirmons donc fortement la responsabilité de la Ville à agir, tant sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre que sur l'adaptation des territoires aux effets attendus de dérèglement climatique. Agir sur les aménagements dans l'espace public a un impact fort sur le climat urbain, sur la température en ville, la température ressentie.

Comme pour les trottoirs semi-végétalisés, la Ville de Paris doit être ambitieuse et doit être exemplaire. Nous savons tous que la présence de l'eau est indispensable dans les espaces publics, sous formes multiples : des miroirs d'eau, bassins, fontaines. C'est pourquoi nous demandons que les places parisiennes fassent l'objet d'un aménagement durable, qui tienne compte des exigences d'adaptation de l'espace public aux conséquences du dérèglement climatique, que l'opportunité de création de miroirs d'eau soit étudiée, y compris sous forme d'une réalisation expérimentale, qu'une partie significative des places soit végétalisée, que les matériaux utilisés présentent des caractéristiques thermiques facilitant l'évacuation de la chaleur, notamment de couleurs claires.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MOREL.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, la parole est à Célia BLAUDEL.

Un mot tout de même auparavant pour vous informer qu'au vu de l'état actuel de nos travaux, nous pensons finir demain matin à 11 heures. C'est-à-dire que nous aurons 2 heures de travaux demain matin. Si on travaille aussi bien qu'hier, nous pouvons gagner ces 2 heures dans la journée. Nous pourrions ainsi terminer dès ce soir, mais évidemment, j'en appelle à la responsabilité de tous.

Et sans aucune pression, Célia, je te donne la parole.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - C'est ce que j'allais dire, sans aucune pression, merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci à toutes et tous pour vos interventions. Je dois dire que c'est effectivement un plaisir pour moi que de présenter ce projet de délibération devant notre Conseil ce matin. Un projet de délibération et un débat qui nous rappellent d'abord, qu'à quelques semaines de la COP 21, les villes sont effectivement en première ligne pour faire face au dérèglement climatique. C'est ce que Galla BRIDIER a rappelé dans son intervention. C'est ce que nous faisons avec responsabilité depuis une dizaine d'années à la Ville de Paris avec le Plan climat-énergie territorial.

Ensuite, la question du climat, vous l'avez compris, va bien au-delà de la simple question environnementale. Il s'agit bien aujourd'hui de trouver et mettre en œuvre à l'échelle locale des solutions pour faire face aux enjeux du XXI^e siècle, le dérèglement climatique, la raréfaction des ressources, mais aussi les crises économiques, et la nécessité de plus en plus de solidarité tant à l'échelle du territoire de notre ville qu'à l'échelle internationale.

C'est une logique qui, à mon avis, en tout cas, est bien reflétée au cœur de cette stratégie d'adaptation, puisqu'elle a une vocation vraiment transversale. Elle doit toucher l'ensemble de l'action de notre Ville et je pense que la lecture du document, si vous en doutiez encore, le confirme. Elle a d'ailleurs été élaborée avec nombre de mes collègues, que je souhaite remercier, au premier rang desquels Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI,

Pauline VÉRON, Pénélope KOMITÈS et Emmanuel GRÉGOIRE, qui ont passé beaucoup de temps sur ce document.

Une stratégie d'adaptation d'ailleurs qui nous permet d'ouvrir une nouvelle page pour les politiques climats de notre Ville, avec une ambition certaine, puisqu'à l'instar d'autres villes à travers le monde, qui sont encore peu nombreuses à s'être penchées sur ces questions, nous allons nous préparer encore mieux à faire face aux événements climatiques extrêmes, au premier rang desquels la canicule, comme le signalait Yann WEHRLING.

Mais c'est un document aussi qui va nous amener à anticiper beaucoup plus l'avenir et en cela, nous sommes la première capitale à faire ce travail-là, en travaillant sur la sécurité de notre ville à très long terme en matière d'eau, d'énergie, d'alimentation, mais aussi en travaillant sur nos politiques d'urbanisme et/ou encore sur les modalités de solidarité telles que je les évoquais précédemment.

A ce titre, je voudrais d'abord saluer les deux vœux portés par le groupe Ecologiste de Paris, par Galla BRIDIER et Joëlle MOREL, qui sont vraiment des propositions de mise en application concrète, opérationnelle de cette stratégie dans nos projets de voirie.

J'accueille donc très favorablement ces deux vœux sur lesquels je souhaiterais tout de même apporter deux amendements oraux :

- un amendement d'abord sur le vœu relatif à l'expérimentation des trottoirs semi-végétalisés pour simplement modifier les deux premiers attendus, en précisant que les grands axes concernés seront en priorité dans les arrondissement les plus populaires pour faire l'objet d'un aménagement expérimental d'une bande végétale d'un mètre cinquante sur ces trottoirs ;

- sur le deuxième vœu, un deuxième amendement plus léger sur la question des sept places pour simplement remplacer le terme de "miroir d'eau" par le terme d'"espace ludique avec utilisation de l'eau" pour élargir le champ de nos réflexions.

Si ces amendements vous convenaient, je pourrais donc donner un avis favorable à ces deux vœux.

Je souhaiterais après répondre à Danielle SIMONNET et à Yann WEHRLING. Vous vous éloignez quelquefois très loin de ce carnet d'adaptation. Danielle SIMONNET est notamment partie sur les grands projets inutiles. J'aurais envie déjà de nous concentrer sur Paris. La question du réservoir de Grenelle, nous y reviendrons.

Un point sur lequel je souhaitais revenir sur l'intervention de Yann WEHRLING, vous parlez de la sensibilisation du grand public, j'aurais deux choses à dire. D'abord, oui, la sensibilisation du grand public est effectivement extrêmement importante.

D'ailleurs, le bilan carbone de la Ville de Paris montre que, face au dérèglement climatique, nous ne pouvons pas simplement agir seuls et qu'il faut emmener l'ensemble de la société parisienne dans cette dynamique.

C'est pourquoi depuis trois ans, un certain nombre de dispositifs sont mis en œuvre pour amener plus de personnes à prendre des engagements, des dispositifs qui s'inscrivent dans une logique d'accompagnement des dynamiques du territoire par la Mairie de Paris.

Je vous rappelle simplement un de ces dispositifs : le réseau des acteurs du Paris durable. C'est l'ensemble des acteurs aujourd'hui, individuels, associations, entreprises, engagés dans le développement durable et qui regroupent aujourd'hui quasiment 8 % de la population parisienne, ce qui est considérable.

Nous sommes effectivement dans cette dynamique, tout en n'oubliant jamais qu'on ne peut pas faire porter sur le simple individu ces questions de dérèglement climatique et qu'il faut effectivement prendre nos responsabilités en matière de politique publique.

Je conclurai en disant que, pour ma part, je trouve que nous ouvrons avec ce carnet d'adaptation un travail extrêmement enthousiasmant puisque cette stratégie d'adaptation alliée au Plan Climat énergie territorial positionne un nouveau Paris à la pointe sur les questions des politiques climat face au dérèglement climatique.

C'est aussi notre façon de participer aux débats qui s'ouvrent avec la négociation de la COP 21. Je n'aurai pas la prétention de dire que nous allons avoir une influence sur François HOLLANDE comme le souhaite Danielle SIMONNET. En tout cas, c'est une fois de plus la démonstration de l'action des villes qu'il existe des solutions locales à ce problème global et surtout l'occasion de mettre sur la table ce problème de l'adaptation. En effet, si à Paris on parle de canicule, dans d'autres régions du monde, on parle d'aspects vitaux, d'accès à l'eau, à l'alimentation qui sont pris en considération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BLAUDEL, pour ce projet de délibération très important.

Il a été demandé au groupe Ecologiste de Paris deux amendements concernant les deux vœux.

Madame MOREL, c'est bon ?

Mme Joëlle MOREL. - Nous acceptons les amendements.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mme BRIDIER aussi, c'est parfait.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 76 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 309).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 310).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 126.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Félicitations ! C'est mérité. (2015, DEVE 126).

2015 DEVE 127 - Croissance Verte dans les territoires à Energie positive - Demande de subvention (500.000 euros) et convention avec l'Etat.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 127 relatif à la croissance Verte dans les territoires à Energie positive.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

Une intervention très brève. Je constate en matière de performance énergétique, comme dans beaucoup d'autres domaines, que vous êtes très forts pour fixer beaucoup d'objectifs et un peu moins pour afficher des résultats. Zéro déchet, zéro chômeur, etc., on sait ce qu'il en est. Malheureusement, cela ne suit pas tout à fait.

Pour ce qui est de la performance énergétique des bâtiments parisiens, je note énormément d'objectifs, beaucoup, les bailleurs sociaux étant sans doute le meilleur exemple. Les bailleurs sociaux, il faut qu'ils baissent de 20 % par rapport à la réglementation thermique pour les opérations neuves et assimilables à du neuf, un objectif de 50 kilowatts-heures par mètre carré par an pour les énergies primaires ; toujours pour les bailleurs sociaux, objectif de 30 % minimum d'eau chaude sanitaire solaire, sauf contrainte. Pareil, réhabilitation du parc social, on a un objectif de 30 % de réduction des émissions d'ici 2020. Pour le bâti parisien, c'est aussi moins 30 % de réduction d'émissions d'ici 2020.

Tout cela est très joli, mais on n'a pas de résultat, on n'a même pas d'indicateurs. Il faut dire que, lorsque les indicateurs existent, de toute façon, ils ne sont pas excellents.

Le problème numéro 1, d'après ce que révèlent les indicateurs, c'est qu'il n'y a pas de diagnostic concret pour le patrimoine de la Ville.

Vous aviez dit, encore une fois, que vous alliez réaliser un diagnostic pour chaque équipement municipal entre 2008 et 2011 ; c'est d'après le Plan Climat 2007. Pour une fois, il y a un indicateur, pas de bol, il est mauvais puisque sur l'ensemble des établissements concernés, seuls 70 % ont été effectivement diagnostiqués et pour ceux qui ont été diagnostiqués, plus de 70 %, donc les trois quarts, sont notés D, E, F, G, donc ne sont pas vraiment performants énergétiquement parlant.

Un autre indicateur, là où il existe, qui n'est pas très bon, c'est le bilan tout simplement du Plan Climat 2007-2011 qui fait état d'une progression de 6 % des émissions par rapport à 2004 à Paris.

La réhabilitation du parc social, pareil, on avait un indicateur, pas de bol, il est mauvais. Il devait donner priorité aux 25 % de logements sociaux économes d'ici 2020. 15.000 logements ont été rénovés à ce jour, soit moins de 10 % du parc social. Il reste encore beaucoup de chemin et des questions demeurent encore et toujours oubliées.

Je note que vous avez lancé la rénovation thermique de certains types de bâtiments comme les écoles, c'est très bien. Sur les 662 écoles que compte Paris, 100 ont pu être rénovées à ce jour. Ce n'est pas beaucoup, mais au moins, la machine est lancée.

En revanche, comme je le disais, questions oubliées pour d'autres types d'équipements municipaux comme les centres sportifs, les gymnases, les piscines, tout ce genre de bâtiments très économes. Il n'y a pas d'objectif, pas de diagnostic et on ne sait pas très bien où tout cela va.

Je voulais tout simplement rappeler qu'en matière de performance énergétique, comme dans tous les autres secteurs qu'il vous revient de gérer, il est bon d'avoir des objectifs clairs. Il est aussi intéressant d'avoir des actes efficaces et surtout des résultats concrets.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame HAREL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Déjà, j'ai très mal compris le début de votre intervention, Madame HAREL, car en matière de transition énergétique, les objectifs de zéro chômeur, je ne comprends pas bien, mais passons sur ce point.

Nos objectifs sont clairs. Je vous invite une nouvelle fois à relire le Plan Climat énergie territorial de notre ville qui prévoit de réduire de 25 % nos émissions de gaz à effet de serre et nos consommations d'énergie sur le territoire parisien d'ici 2020. L'objectif est porté à 30 % en ce qui concerne l'Administration parisienne.

Effectivement, si vous lisez les diagnostics avant les travaux, cela ne peut pas fonctionner. En revanche, je vais vous donner des résultats. Je vous invite à vous pencher sur les résultats du travail que nous avons mené sur l'éclairage public où nous allons bien au-delà des 30 % de réduction de consommation énergétique.

Je vous invite à relire les résultats sur la rénovation énergétique des premières 100 écoles que j'ai communiqués au sein de cette Assemblée l'année dernière, où nous allons au-delà de la réduction des 30 % d'émissions de gaz à effet de serre et au-delà de la réduction de 30 % des consommations énergétiques avec un résultat tout à fait probant.

En ce qui concerne la rénovation thermique des bâtiments, nous atteignons aujourd'hui les 25 000 logements sociaux rénovés thermiquement en coopération avec les bailleurs, ce qui ne me semble pas être un petit chiffre, et qui atteignent les 80 kilowatts-heures/m²/an prévus par les objectifs du Plan Climat. C'est sans vous parler des nouveaux bâtiments.

D'ailleurs, ce que vous oubliez de dire à propos de ce projet de délibération, c'est que c'est ce bilan et ces actions qui nous valent aujourd'hui la dotation de 500.000 euros de la part du Ministère de l'Ecologie pour poursuivre ces actions. On continuera la discussion notamment l'année prochaine au moment de la publication du nouveau bilan carbone de la Ville.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Célia BLAUDEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 127.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 127).

2015 DPE 56 - Approbation du schéma directeur des usages et du réseau d'eau non potable.

Vœu déposé par les groupe les Républicains et UDI-MODEM relatif au réservoir de Grenelle.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux bouches de lavage.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 56 ainsi que les amendements n° 78-a et les vœux n^{os} 78 et 79, approbation du schéma directeur des usages du réseau d'eau non potable.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, mes chers collègues.

En novembre 2007, nous déposons un vœu demandant le maintien du réseau d'eau non potable, sa remise en état sur une période de cinq ans et son extension. Ce vœu fut, je le rappelle, voté à l'unanimité.

En novembre 2008, faute d'avoir vu le vœu précédent traduit dans les actes, nous déposons un nouveau vœu reprenant le précédent. L'Exécutif refusait de maintenir ses objectifs et se contentait de demander une étude de bilan écologique sur le sujet.

Enfin, en février 2009, face à un rapport particulièrement orienté visant à la suppression du réseau d'eau non potable, nous déposons un nouveau vœu - assez long, j'en conviens - afin de corriger les nombreuses erreurs, approximations ou partis pris de ce rapport. L'Exécutif accepta alors de ne pas décider la suppression immédiate du réseau et nous entrâmes enfin dans une réelle phase de réflexion et de concertation avec la conférence de consensus, puis les études de l'APUR qui vinrent confirmer quasiment en tout point ce que nous défendons maintenant depuis huit ans. Comment ne pas vous dire à quel point nous approuvons que la seule approche financière n'ait pas été retenue, quoi qu'en pensent ceux qui n'ont que cette vision de la politique.

A ce stade, nous tenons à affirmer notre satisfaction de voir prendre en considération les enjeux du développement durable, la place de l'eau dans la ville, la nécessité d'une vision prospective de l'eau et de ses usages.

Nous prenons acte avec plaisir du potentiel de développement des usages de l'eau non potable et de l'extension possible, et même souhaitable au plan géographique, voire métropolitain, du réseau. Personne, sans doute, n'est en mesure aujourd'hui de dire avec certitude quels seront les besoins de demain, et donc les infrastructures correspondantes. Le principe de précaution qui, pour nous, n'a jamais été synonyme d'immobilisme, voudrait donc qu'aucune décision définitive ne soit prise en la matière et que toute évolution des infrastructures intègre par principe la réversibilité.

Nous pensons que la place de l'eau dans la ville et dans la vie est suffisamment importante pour qu'un consensus large s'effectue sur ce point.

Vous proposez de réaliser des investissements conséquents pour améliorer l'efficacité du réseau. C'est non seulement nécessaire, mais indispensable. Car si nous voulons développer de nouveaux usages, nous savons qu'il faut fiabiliser le réseau. Ainsi, par exemple, les bouches d'incendie pour être raccordées au réseau d'eau non potable lorsque la pression y sera garantie.

Ces investissements ne doivent cependant pas constituer un préalable au développement de nouveaux usages. A cet égard, je veux réaffirmer qu'il ne faut plus jamais que l'on refasse ou poursuive les erreurs commises,

comme sur la Z.A.C. "Paris Rive Gauche" qui ne bénéficie pas du réseau d'eau non potable et voit ses rues lavées à l'eau potable.

En matière de nouveaux usages, vous soulignez à juste titre le flou juridique et la nécessité d'une évolution permettant de dégager de nouvelles utilisations, notamment dans l'habitat et le secteur des entreprises. A cet égard, la Ville pourrait d'ores et déjà envisager de recourir à l'eau non potable pour toutes les toilettes de tous ses bâtiments, ce qui représente une consommation non négligeable.

Dans le même esprit, nous pensons qu'il faut lancer des études pour une éventuelle découverte du canal Saint-Martin jusqu'à la Bastille. Des villes comme Séoul ont su rouvrir des canaux-rivières en centre-ville. Nous pourrions nous inspirer de ces exemples car on sait à quel point l'impact sur la chaleur - les fameux îlots de chaleur - est important, et cela constituerait un lieu de convivialité supplémentaire.

Pour conclure, je veux souligner l'importance que nous portons à l'avenir du réservoir de Grenelle, notamment, et nous approuvons votre décision de ne rien construire sur ce lieu. Nous insistons néanmoins sur la réversibilité du site et sur notre souhait de ne pas voir ce réservoir déconnecté du réseau. Non seulement ce serait la preuve de la possible réversibilité, de maintenir la connexion, mais aussi une source d'économies, ce qui n'est pas à négliger dans la période actuelle.

En conclusion, je veux réaffirmer notre totale disponibilité pour faire avancer concrètement l'écologie à Paris comme ailleurs.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord excuser mon collègue Jean-Didier BERTHAULT qui n'a pu nous rejoindre à temps pour s'exprimer au nom de notre groupe. Je tiens d'ailleurs à le remercier publiquement pour son investissement sur les réflexions portant sur le devenir du réseau et sur le développement des usages de l'eau non potable.

Ceci étant dit, pour ma part, je centrerai mon propos sur le réservoir de Grenelle qui se situe dans le 15^e arrondissement entre les rue Yvart et de l'Abbé Groult et dont le schéma directeur annonce la fermeture. Si nous prenons acte que la capacité de production d'eau non potable est aujourd'hui excédentaire par rapport aux besoins actuels, il est fortement probable que les objectifs de développement des usages affichés par le schéma directeur et les évolutions climatiques pourraient, à moyen terme, nous amener à la situation inverse. Il est donc de notre responsabilité de ne pas obérer ces perspectives.

Dans cette optique, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de prendre les mesures conservatoires qui s'imposent afin de préserver l'exploitation du réservoir de Grenelle. C'est le sens du vœu n° 78 que nous avons déposé avec mes collègues Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et Yann WEHRLING.

Je précise, par ailleurs, que ce réservoir qui date de plus de deux siècles, possède une dimension patrimoniale forte : qu'il s'agisse de ses vastes voûtes en sous-sol ou encore du bâtiment bordant la parcelle. J'ajoute que ce site, qui est implanté dans un secteur très dense au milieu d'immeubles de grande hauteur, constitue un véritable espace de respiration pour le quartier.

En cette veille de COP 21, nous souhaitons donc que le maintien de la réversibilité du réservoir de Grenelle soit clairement affirmé et que sa connexion avec le réseau d'eau non potable puisse être assurée afin que son exploitation soit possible, si cela s'avère nécessaire dans l'avenir. Nous souhaitons que la mairie du 15^e arrondissement, le conseil de quartier et les riverains soient pleinement associés à toute évolution portant sur le réservoir, qu'il s'agisse des projets de biodiversité ou de développement des usages de l'eau non potable.

Nous souhaitons que les aménagements portant sur cette emprise respectent l'histoire du lieu sur lequel était implanté, en 1830, les réservoirs des eaux de Seine de la commune de Vaugirard. Ce site, aujourd'hui difficilement visible, pourrait être accessible au public et accueillir un projet innovant d'agriculture urbaine et, plus particulièrement, d'aquaponie.

Nous souhaitons que ce futur projet exclue toute densification, que ce soit sur le réservoir ou sur les bâtiments, afin que ce lieu demeure un espace de respiration dans ce quartier saturé de constructions.

Enfin, nous demandons que le caractère patrimonial de l'ensemble du site soit mis en valeur, notamment les voûtes des sous-sols du réservoir et le bâtiment du XIXe siècle.

Ces différents souhaits semblant avoir été pris en compte à l'issue des nombreux échanges qui ont eu lieu entre toutes les parties concernées par ce projet, nous tenons à saluer tous les acteurs locaux, et en particulier l'association "Respiration 15", qui se sont mobilisés pour la réversibilité du réservoir et la préservation de cet espace de respiration.

Merci à vous également, Célia BLAUDEL, avec qui nous avons pu échanger d'une façon plutôt dense et constructive.

J'ajouterai un bémol à mon intervention car, si d'importantes avancées ont pu être obtenues sur le réservoir de Grenelle, il apparaît à la lecture du schéma que trop d'imprécisions demeurent autour des propositions de libération complète ou partielle du réservoir de Passy et de l'usine d'Auteuil. Je précise qu'à ce stade le devenir de ces sites n'a donné lieu à aucune discussion avec le maire du 16e arrondissement. En tout état de cause, aucune évolution portant sur le réservoir de Passy et l'usine d'Auteuil ne saurait être actée ni acceptée par notre groupe sans visibilité des projets de la Ville sur ces deux emprises.

Nous n'admettrions pas qu'à travers le vote de ce schéma la valeur patrimoniale, la qualité architecturale et l'apport environnemental qui font partie de l'ADN de ces deux lieux emblématiques du 16e arrondissement, soient mis à mal. D'ailleurs, mes collègues Jean-Didier BERTHAULT et Catherine LECUYER, qui siègent au conseil d'administration d'"Eau de Paris", seront d'autant plus vigilants sur le devenir de chacun des sites que je viens d'évoquer, que la mise en œuvre de ce schéma relèvera directement de l'entreprise "Eau de Paris".

Sous les réserves que je viens d'indiquer, nous voterons donc ce projet de délibération ainsi que l'amendement n° 78-a que vient de déposer l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les agents qui effectuent des missions de balayage utilisent quotidiennement l'eau non potable en renfort. Pour cela, ils disposent de bouches de lavage connectées au réseau. Depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, nous avons remarqué que de nombreuses bouches de lavage étaient hors service, ce qui crée des difficultés pour les agents de la propreté sur le 9e arrondissement, par exemple.

Au dernier recensement, ce sont 52 bouches de lavage qui sont défectueuses et ne sont pas réparées, malgré les signalements. En 2012, quand nous avons voté avec enthousiasme pour le maintien du réseau d'eau non potable à Paris, la délibération précisait que le Conseil de Paris demandait à "Eau de Paris" de réaliser les investissements de première nécessité et d'engager un programme d'entretien du patrimoine de l'eau.

Le hasard du calendrier fait bien les choses puisque vous présentez au même Conseil de Paris mon vœu et, trois ans plus tard, un schéma directeur des usages et du réseau d'eau non potable. Dans ce document, vous annoncez la définition d'un plan pluriannuel de travaux sur les infrastructures.

Avant de développer de nouveaux usages, je souhaite que la priorité soit mise sur l'amélioration de la qualité de service des bouches de lavage. Je sais que ce n'est pas facile. D'abord, parce que la Cour des comptes vous demande d'équilibrer le coût de l'eau non potable et que les investissements réalisés peuvent avoir des conséquences sur les tarifs. Ensuite, parce qu'il y a la problématique de l'amiante. Enfin, parce que les baisses de pression nécessitent des investissements lourds. Cependant, les bouches de lavage sont très précieuses pour la mission de service public qu'est la propreté de Paris.

L'eau non potable améliore les prestations de nettoyage, mais aussi les conditions de travail des agents.

Face au défi qui est le nôtre aujourd'hui de rendre les rues propres de Paris face à son insalubrité, il est urgent d'exiger d'"Eau de Paris" d'engager un programme de remise en état des bouches de lavage dans les meilleurs délais.

Je vous remercie, Madame BLAUDEL, de votre engagement sur ce point.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pour poursuivre la "simonnetisation" de l'Assemblée, la parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Excellent, excellent !

Mes chers collègues, ce dossier est important. Nous allons voter un schéma directeur qui dépend encore actuellement de la Ville de Paris, mais dont on ignore quelle structure institutionnelle va le prendre en charge à compter du 1er janvier prochain avec la Métropole du Grand Paris.

C'est du coup assez surprenant de devoir voter dessus à quelques mois de ce changement conséquent. Il me semble déterminant qu'on ne bloque pas un travail plus sérieux par ailleurs avec les eaux des territoires qui recouvrent le bassin de la Seine et ceux de ces affluents, même réduits comme le canal de l'Ourcq.

Les rapports de l'APUR, qui avaient comme objectif de soutenir des propositions d'adaptation de la Ville au changement climatique, soulèvent de nombreuses questions. Pourquoi ne pas prendre en compte le fait que le réseau dans son ensemble n'a pas été véritablement entretenu depuis environ une vingtaine d'années ? Les propositions techniques de modification et suppression ont déjà une mauvaise base de départ, me semble-t-il.

Pourquoi ne pas prendre en compte le fait que les services municipaux semblent être les principaux utilisateurs de ce réseau, avec une facturation qui les avantage, c'est normal, mais que la question de l'eau n'est pas uniquement une question technique mais aussi d'intérêts et d'usages divers pour la population toute entière, notamment dans cette période de réchauffement climatique et de développement des questions sanitaires et de santé ?

J'estime par ailleurs que nombre de projets reflètent plus des préoccupations d'ordre foncier que d'ordre écologique. Par exemple, sur la question des réservoirs de Grenelle sur le 15e, seul réservoir pour le Sud de Paris et sa proche banlieue, qui était déjà hier susceptible d'accueillir du logement social, il ne faut rien construire dessus. Alors ils pourraient être transformés notamment en zone d'agriculture urbaine. Je suis favorable à l'agriculture urbaine mais je pense qu'on doit garder le réservoir comme un réservoir pour tout le Sud de Paris et la banlieue sud. L'agriculture urbaine ne peut remplacer les infrastructures qui existent déjà et qui ont une priorité, leur priorité.

L'APUR souligne qu'une stratégie d'usage métropolitain n'est ni immédiate ni unique et que sa proposition première est de ne rien supprimer. On ne sait d'ailleurs pas quelle est la consommation réelle, des fuites notamment sont constatées. Il est prévu dans les années à venir une baisse des possibilités du bassin de la Seine.

Mes chers collègues, j'estime qu'il serait bien que les habitants soient largement consultés sur l'ensemble des projets de trame verte et bleue, et par exemple les îlots de fraîcheur qui existent déjà, toujours cette zone d'ailleurs des réservoirs de Grenelle. Pourquoi faudrait-il les supprimer ?

L'entretien des espaces verts, les jardins publics ont cessé d'être arrosés le 15 juillet dernier cette année, alors que ce sont des endroits où les habitants peuvent se reposer lors des périodes de sécheresse. Cela montre la nécessité de créer des zones de fontaines et d'utiliser ce réseau d'eau non potable.

Mais pourquoi pas, comme dans d'autres capitales européennes, utiliser ce réseau d'eau non potable pour récupérer la chaleur des eaux usées ? Il y a toute une réflexion à approfondir sur l'entretien du réseau secondaire des égouts.

Comme cela l'a déjà été exposé dans cette Assemblée, notamment par le groupe Ecologiste de Paris, la Ville doit développer en priorité l'usage de l'eau non potable, chaque fois que possible, pour économiser la ressource, et assurer une gestion qualitative. Des études complémentaires devraient être lancées afin d'identifier avec tous les pistes de développement les usages de l'eau non potable.

Dans cette attente, le réseau doit être maintenu dans son intégralité, en exploitation, dans toutes ses composantes, y compris les réservoirs actuels. Il est donc difficile, avec ce manque d'information dont nous disposons, et d'écoute, je trouve, de se prononcer favorablement pour ce projet de schéma directeur aujourd'hui. Sans contester l'intérêt patrimonial du dossier extrêmement important, personnellement je ne pourrai l'approuver.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour répondre à toutes ces interventions, Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est un projet de délibération important qui nous permet de parler d'un patrimoine qui est largement méconnu, au-delà des six experts au sein de cette Assemblée, des Parisiens. C'est un patrimoine industriel d'abord, une spécificité parisienne puisqu'effectivement, en parallèle au réseau d'eau potable, nous avons ce réseau d'eau non potable qui permet pour l'instant de nettoyer les rues et d'arroser les jardins.

C'est aussi un patrimoine historique hérité de Belgrand et d'Hausmann, qui en un sens ont été précurseurs des politiques d'aménagement durable. C'est un patrimoine qui va nous aider à construire la ville durable puisqu'à partir de ce schéma, nous allons à la fois réhabiliter et développer les usages du réseau d'eau non potable.

Mais la réflexion que nous avons menée est aussi celle de l'intégration de l'eau non potable dans les grands sujets d'adaptation au réchauffement climatique, du rafraîchissement de la ville, de la protection de la ressource, mais aussi du développement des projets qui allient eau et énergie.

C'est pourquoi c'est un document extrêmement ambitieux et je suis quelquefois frustrée de n'entendre parler que d'un seul réservoir dans le 15^e arrondissement, alors que ce schéma a une vision bien plus globale.

Pour répondre à vos différentes interventions, Madame SIMONNET, d'abord, pour vous rassurer, ce schéma directeur va être confié pour sa mise en œuvre à un opérateur "Eau de Paris". Je tiens à dire que je vais organiser une rencontre entre les ingénieurs de "Eau de Paris" et un certain nombre de membres de cette Assemblée pour que l'on puisse un jour avoir une discussion technique sur le rôle des réseaux, des usines, des réservoirs et des tuyaux parce que, dans votre intervention, vous vous improvisez un peu expert hydraulique et je vous assure que vous dites des choses qui ne sont pas vraies.

En l'occurrence, par contre, je n'ai pas à être effectivement convaincue sur le lien qu'il y a entre eau et adaptation au réchauffement climatique. C'est d'ailleurs l'objet aussi de ce schéma directeur. Je pense qu'il faut faire attention à ce que vous dites. Quand on dit protection de la ressource, basculer de l'eau potable à l'eau non potable, ce n'est pas forcément une protection de la ressource puisqu'on continue à pomper sur les nappes. C'est pour cela qu'on va, à l'avenir, aller chercher l'eau de pluie, les eaux d'exhaure, etc., pour diminuer notre empreinte sur la ressource. Pour le coup, les questions des réservoirs se poseront dans des termes bien différents que ceux dans lesquels nous nous les posons aujourd'hui.

Effectivement, pour en venir à la question du réservoir de Grenelle, ce réservoir est au cœur des discussions depuis bien avant mon entrée dans cet hémicycle en charge de l'eau. A une question d'abord qui était sur le devenir du site d'un point de vue hydraulique, effectivement depuis la fermeture de l'usine de Javel dans les années 1970, ce réservoir n'a plus de vocation hydraulique.

Nous avons donc décidé de le sortir du schéma et du fonctionnement du réseau aujourd'hui en tant que tel. Pour autant, nous avons souhaité - je dis un nous collectif, puisqu'il est associé à cette réflexion depuis le début, Jean-Louis MISSIKA - de prévoir la réversibilité de ce réservoir si dans 30, 50 ou 100 ans, il s'avérait nécessaire de le réintroduire dans le schéma. Puis c'est en faire un site dédié à l'agriculture urbaine - c'est là où ma double casquette eau et climat entre en jeu - en profitant de la présence de ces bassins et de travailler sur la valorisation des voûtes en sous-sol.

Je veux le redire, parce que je crois qu'un certain nombre d'entre vous n'ont pas toujours lu le schéma - j'ai eu encore une discussion ce matin ubuesque à ce sujet -, c'est écrit noir sur blanc dans le schéma directeur. Ce sont tous ces éléments que je vous donne.

Pour autant, vraiment dans la continuité des discussions extrêmement constructives que j'ai eues avec l'équipe des élus du 15^e arrondissement, c'est avec vraiment plutôt un avis favorable que j'ai accueilli le vœu qu'a déposé les Républicains. Je vous propose ainsi, comme vous l'avez vu, de transformer en amendement pour repréciser et affiner ce qui va être fait sur le réservoir de Grenelle dans les années qui viennent.

Pour terminer, je répondrai à Mme BÜRKLI. Effectivement, la situation que vous décrivez dans le 9^e arrondissement, je la connais. Il y a une cinquantaine de bouches de lavage sur 544 qui ne fonctionnent pas aujourd'hui. Ce qui n'est jamais satisfaisant, mais cela permet tout de même aux services de la Propreté de faire leur travail.

Je vous propose de retirer votre vœu parce que l'objet de ce schéma est de travailler sur un meilleur investissement sur ces bouches de lavage, d'avoir un travail encore plus efficace dans les années qui viennent. Je tiens à le préciser, on est en train de revoir toute la chaîne pour, entre le moment du signalement de la panne et celui de la réparation, que nous intervenions de manière plus rapide. Le P.P.A.I. là-dessus vous sera présenté prochainement.

Je sais aussi que vous avez eu une rencontre pour le coup, elle aussi, constructive avec les équipes d'"Eau de Paris" et qu'on est en train de travailler pour régler cette situation. Je vous proposerai de retirer ce vœu et qu'on ait l'occasion d'en reparler plus tard.

Je crois que j'ai répondu à tout et, de toute façon, on aura l'occasion de rediscuter de la mise en œuvre de ce schéma dans les semaines, mois et années à venir.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Célia BLAUDEL, pour cette réponse complète.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 78-a de l'Exécutif.

J'allais vous donner la parole sur votre amendement, mais allez-y.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je vous précise que nous retirons le vœu n° 78 dans la mesure où l'Exécutif reprend l'intégralité de son contenu dans l'amendement n° 78-a.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Et le vœu n° 79 ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Oui, nous le retirons.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Les vœux n^{os} 78 et 79 sont retirés.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 78-a de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 78-a est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 56 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DPE 56).

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au développement de panneaux photovoltaïques innovants.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Nous commençons par les vœux n^{os} 80 et 80 bis relatifs au développement de panneaux photovoltaïques innovants.

La parole est à Danielle SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - J'en ai déjà parlé à plus d'une reprise dans cette Assemblée.

L'entreprise "Nexcis" est une filiale d'E.D.F. qui a un procédé extrêmement innovant de fenêtres avec un panneau photovoltaïque intégré. Or, aujourd'hui la filiale E.D.F. veut se débarrasser de la société "Nexcis". Donc les salariés se mobilisent et se battent pour garder leur outil de travail qui porte un projet innovant, qui contribue à la sobriété énergétique des bâtiments mais qui, en plus, permet de produire de l'énergie renouvelable.

A travers ce vœu, la démarche que je souhaite faire est à la fois que la Ville, et j'anticipe tout de suite sur le vœu de l'Exécutif qui est proposé, je souhaite que dans le vœu de l'Exécutif il soit ajouté le fait que la Ville souhaite demander au Gouvernement qu'il mette en œuvre toutes les possibilités et les solutions pour pouvoir sauver

l'entreprise "Nexcis", en exigeant d'E.D.F. que des solutions de reprise soient envisagées, il faut sauver cette entreprise.

Et après je souhaite que la Ville puisse étudier la possibilité d'avoir recours à ces panneaux photovoltaïques intégrés aux fenêtres. Ce type de commande pourrait faire l'objet aussi, dans le cadre de groupements de commandes internationaux - dont nous avons parlé hier -, de ces groupements de commandes. Cela me semblerait être un vrai intérêt par rapport à notre contribution à la prise en compte de l'urgence climatique.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour présenter le vœu bis de l'Exécutif, Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement, simplement pour dire que je partage beaucoup des considérants du vœu qu'a déposé Danielle SIMONNET.

Oui, effectivement, l'entreprise "Nexcis" a développé une technologie vraiment intéressante qui est révélatrice de ce qu'est la transition énergétique et de sa capacité aussi à créer des emplois. Et, comme vous aussi, je pense que l'Etat devrait, de par sa participation aux conseils d'administration d'E.D.F., jouer pleinement son rôle et mettre en cohérence politique industrielle et développement des énergies renouvelables et prendre les décisions qui s'imposent.

Pour autant, je vous propose ce vœu de l'Exécutif, que vous avez vu, il s'agit d'aller plus loin dans le soutien que nous pourrions apporter à cette entreprise en leur proposant d'examiner les conditions d'une expérimentation de leur solution, sur un bâtiment de la Ville, pour la faire largement connaître et en démontrer la pertinence.

Je reprends votre proposition d'un appel d'offres groupé, et je suis favorable à votre proposition de rajouter un troisième alinéa à ce vœu : que la Maire de Paris puisse saisir le Gouvernement pour que soient examinées les possibilités de sauver cette entreprise.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Danielle SIMONNET retirez-vous votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je me félicite de cet engagement en espérant qu'il ne soit pas trop tard, parce que c'est vraiment dans les jours qui viennent que l'entreprise risque gros.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - En effet, il faut donner suite très vite.

Le vœu n° 80 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80 bis amendé de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté, je vous remercie. (2015, V. 311).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au développement de l'agriculture urbaine.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 81, relatif au développement de l'agriculture urbaine, et il est présenté par Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'Exécutif parisien porte des objectifs forts en matière de développement d'une agriculture urbaine, sur les bâtiments comme dans l'espace public, et je voudrais saluer le volontarisme de Pénélope KOMITÈS sur ces sujets.

L'agriculture urbaine peut en effet contribuer concrètement à la lutte contre la pollution, contre le réchauffement climatique, jouer un rôle économique important comme source d'emplois non délocalisables, mais aussi comme

moyen d'insertion et levier d'innovation. Et enfin, créer de nouvelles dynamiques sociales par le renforcement du lien social entre nos citoyens.

Dans mon arrondissement par exemple, je suis fière d'accompagner le développement de différents projets, comme le projet "Ville fertile" dans le bois de Vincennes, dans l'agronomie tropicale, ou encore le projet avenir de production agricole maraîchère en hydroponie sur la toiture d'un bâtiment appartenant à Paris Habitat au cœur de l'arrondissement.

En cette année d'accueil à Paris de la COP 21, la mobilisation en faveur de l'agriculture urbaine doit se renforcer et nous souhaitons amplifier les démarches déjà engagées.

C'est le sens du vœu proposé par les élus du groupe Socialiste et Apparentés qui demandent l'organisation d'un appel à projets avant la fin 2015, pour l'émergence de nouveaux projets variés, à développer sur des espaces disponibles de la Ville quels qu'en soient les propriétaires.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, pour ce vœu qui fait un focus sur les agricultures urbaines.

Comme vous le savez, notre objectif de mandature est très ambitieux, puisqu'en 2020 Paris devrait compter 100 hectares de toitures et de façades végétalisées dont un tiers consacré à la production de fruits et légumes, et je m'emploie à la réalisation de cet objectif en lien notamment avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA.

Vous rappelez que l'agriculture urbaine est déjà présente à Paris, et notamment sur un hectare, sur les toits parisiens.

Quelques exemples. "Paris sous les fraises", avec 21.000 plants de fraises, framboises et fleurs sur les toits des Galeries Lafayette. "Veni Verdi" qui cultive 220 mètres carrés sur les toits d'E.R.D.F. rue d'Aboukir et, prochainement un projet qui verra le jour dans le parc de Bercy avec un container à fraises et, vous l'avez rappelé, "Toit tout vert" qui investira une toiture parisienne.

Paris doit prendre toute sa place dans le développement de cette agriculture urbaine moderne et il est important que nous offrions, en partenariat avec les autres propriétaires parisiens, non plus des espaces d'expérimentation, mais des espaces de projet, de développement de filières aux agriculteurs urbains, au cœur de notre ville.

Je lancerai d'ici la fin de l'année deux appels à projet 100 hectares : un sur la réalisation du bâti et l'autre sur l'agriculture urbaine qui devraient permettre à des porteurs de projet de développer de nouveaux modèles.

Et un vœu a été déposé, auquel je répondrai. Afin d'associer l'ensemble des acteurs de la Ville à cet appel à projets, je vous propose de compléter ce vœu avec un amendement qui ajoute un alinéa à la fin du vœu, indiquant que la Ville de Paris mettra en place un comité de pilotage avec les groupes politiques et les maires d'arrondissement pour examiner les appels à projets "Agriculture urbaine des sites" et que cet appel à projets fera bien évidemment, comme il est déjà prévu, l'objet d'une large communication, notamment envers les participants du cycle de conférences d'agriculture urbaine et aux conseils de quartier.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

Madame la Maire, acceptez-vous cet ajout à votre vœu ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Oui, avec plaisir. A partir du moment où les maires d'arrondissement sont concertés, je suis ravie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté, je vous remercie. (2015, V. 312).

Vœu déposé par le GEP relatif à l'amélioration des espaces récréatifs publics.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 82, qui est relatif à l'amélioration des espaces récréatifs publics.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, les espaces ludiques gratuits et de proximité sont des équipements essentiels dans l'espace urbain dense pour l'épanouissement des enfants.

Ils représentent un enjeu important pour des enfants qui sont souvent, ou si peu, sortis de Paris.

Il revient à notre collectivité une responsabilité.

Les aménagements dans lesquels nous investissons disent la place que nous accordons aux enfants dans notre ville.

Le constat à Paris est mitigé. Très peu d'équipements sont destinés aux tout-petits et aux adolescents. Globalement, nos propositions sont trop stéréotypées et des équipements aussi emblématiques que les balançoires sont quasiment absents de nos squares.

On y répond presque exclusivement aux besoins d'activité physique, un peu à la socialisation.

Mais pour ces petits urbains qui vivent en appartement, ce sont de vrais terrains d'aventure que nous pouvons créer, qui laissent place à l'imagination, au défi, à la prise de risques, mesurés bien sûr, à l'autonomie.

Nous pouvons ouvrir de nouveaux champs d'exploration des matières, de découverte du monde végétal et animal, de culture aussi.

Dans d'autres villes, dans d'autres pays, des aménagements pour tous les âges se développent et des installations sont conçues sur mesure pour des sites dédiés.

Chez nous aussi à Paris, des aménagements exemplaires ont vu le jour : au parc de Belleville ou encore cet été, au parc floral.

Aussi, avec le groupe Ecologiste de Paris nous proposons par ce vœu, que lors des réaménagements des jardins, l'installation de jeux pour les tout-petits et les adolescents soit systématiquement étudiée. Ensuite, nous proposons qu'un état des lieux des installations ludiques soit effectué d'ici la fin de l'année en cours, pour une mise en adéquation avec les besoins des enfants quel que soit leur âge avec une attention au maillage du territoire.

Enfin, là aussi, innovons. Il faut que Paris avance dans ce domaine en proposant des activités ludiques à la hauteur. Et pourquoi pas aussi du côté de l'éphémère, à l'occasion de dispositifs comme "La Rue aux Enfants", ou "Paris Respire".

Offrons des terrains d'aventure, de vrais espaces de liberté aux enfants de Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci. Votre vœu porte sur l'amélioration des espaces publics récréatifs.

Vous rappelez que les jardins parisiens proposent d'ores et déjà une offre importante avec 440 aires de jeux, notamment pour les enfants de 2 à 10 ans. Pour les tout-petits de moins de 2 ans, effectivement, l'accent est mis sur les maisonnettes, les jeux à ressort ou les bacs à sable puisque les balançoires nécessitent un espace de sécurité important et, de fait, leur usage est limité à une seule personne.

Pour les adolescents, les jardins sont équipés de 180 terrains multisports mais aussi, c'est important, de tables de ping-pong, de baby-foot, de tables d'échecs, de skateboard, de grandes structures à cordes ou d'agrès de fitness. Le projet de délibération qu'a présenté Jean-François MARTINS lors de ce Conseil pour la fourniture et la pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien permettra de répondre à une forte demande.

Je suis d'accord avec vous, il faut améliorer et impliquer les Parisiens les plus jeunes sur l'amélioration des espaces ludiques. Nous le faisons notamment avec la stratégie "Le Paris des enfants" qui a été initiée par Dominique VERSINI. Ce schéma associe les enfants et les adolescents.

Sur les modèles des jeux que vous avez cités, notamment des Halles, de Belleville ou des cabanes suspendues d'André-Citroën, je souhaite amplifier le développement d'équipements innovants. Ce sera le cas notamment dans le futur jardin de la porte Pouchet ou celui d'un parcours accrobranche dans les bois.

Je tiens également à ce que l'on puisse faire davantage appel à l'inventivité des agents de la Ville, qui par exemple ont créé des aires de jeux avec des bûcherons dans le bois de Vincennes à partir d'anciens troncs d'arbre.

L'innovation passe également, vous l'avez dit, par l'investissement de nouveaux lieux de manière éphémère et je sais que mon collègue Christophe NAJDOVSKI est attaché à développer cette présence dans le cadre de "Paris Respirer".

Je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 313).

Vœu déposé par les Républicains relatif à la propreté du jardin Nelson Mandela.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 83 relatif à la propreté du jardin Nelson Mandela et la parole est à M. le Maire, Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, on est, dans ce lieu, dans une fréquentation énorme et je dirais qu'il y a télescopage entre des flux très importants. On a la conception du jardin Nelson Mandela, qui est abracadabrantesque, et le fait que l'on a des sous-effectifs de la propreté sans compter l'activité de chantier qui reste très importante, la cité de chantier qui comme vous le savez étant prévue pour rester là, si tout va bien, jusqu'au début de l'année 2018.

Véritablement, tous les utilisateurs de ce jardin se plaignent de l'état de propreté qui n'est vraiment pas satisfaisant du tout. Le week-end dernier, à l'occasion de la Journée sans voiture, très suivie dans le 1er arrondissement, je vous assure qu'en fin de journée, dimanche, l'état du jardin était absolument innommable.

Nous demandons vraiment un renforcement des équipes, un renforcement des moyens. Ce vœu a été adopté par le Conseil du 1er arrondissement et j'aimerais que nous manifestations tous à l'unanimité, si possible, notre attachement à ce beau jardin et à la nécessité de le rendre dans l'état de propreté auquel il a droit.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Votre vœu porte effectivement sur la propreté du jardin Nelson Mandela, qui est un des enjeux majeurs de la gestion des espaces verts du 1er arrondissement.

Les jardins, notamment leurs massifs plantés ou leurs zones de prairie, sont bien sûr plus complexes à nettoyer qu'un espace de voirie minérale. Néanmoins, ce jardin ne se distingue pas des autres espaces verts parisiens par une complexité de nettoyage particulière.

En revanche, il est exact que la fréquentation de cet espace, notamment le week-end, présente un défi important en matière de propreté. Par ailleurs, comme vous l'avez souligné, la phase de chantier est une source de difficulté supplémentaire.

A ce jour, l'atelier de jardinage de la DEVE, qui intervient sur le jardin des Halles, mobilise une grande partie de ses moyens pour des actions de nettoyage en semaine. Des agents interviennent déjà les samedis et les dimanches matin grâce à la mobilisation d'heures supplémentaires. Je vous signale également que la société "Gom Propreté" intervient aussi pour des prestations de nettoyage et de vidage des corbeilles pendant les week-ends estivaux.

Dans un contexte de sobriété budgétaire, la Ville de Paris veille scrupuleusement au recours aux heures supplémentaires et il n'est pas envisageable, sachant que nous en avons déjà aujourd'hui, de recourir à cette solution pour augmenter le rythme de ramassage des corbeilles chaque week-end.

Pour autant, je suis d'accord pour adapter le dispositif de nettoyage actuel aux prochaines ouvertures des secteurs des jardins qui sont encore en travaux, et je suis favorable à ce que, bien évidemment, vous soyez associé à cette démarche. Je vous indique cependant que vous pouvez, comme tout maire d'arrondissement, fixer les priorités de nettoyage, de sensibilisation et de verbalisation de votre arrondissement.

Je vous invite donc à retirer votre vœu. Si ce n'est pas le cas, je devrai émettre un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Jean-François LEGARET, retirez-vous votre vœu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Maintenu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation du secteur du jardin Blanc.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 84 relatif à la sécurisation du secteur du jardin Blanc.

La parole est à Mme EVREN.

Mme Agnès EVREN. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, entre les rodéos des deux-roues motorisés, les attroupements tumultueux, les trafics divers et les dégradations, le jardin Blanc est devenu un véritable calvaire pour les habitants du quartier Citroën-Boucicaut.

Doit-on agir maintenant, ou faut-il attendre un drame, qu'un enfant ou un adolescent soit percuté par une moto pour enfin prendre les mesures qui s'imposent et sécuriser ce jardin, qui est un véritable no man's land ?

J'ajoute que le départ récent du manège qui a subi de multiples dégradations pour finalement être incendié est l'illustration éclatante de l'échec de toutes les actions qui ont été mises en œuvre pour régler cette situation à risque.

Avec Philippe GOUJON, nous vous avons pourtant alerté quant à l'installation d'un tel équipement sur une parcelle non sécurisée du parc André-Citroën. Mais comme d'habitude, la Ville de Paris est restée sourde à toutes

nos alertes. On nous a même reprochés de ne pas aimer les enfants. Or aujourd'hui vous êtes rattrapés par la triste réalité, et le "squelette" de ce manège fait peine à voir.

Il est donc urgent de prendre les mesures qui s'imposent. Avec le conseil de quartier Citroën-Boucicaut, les commerçants, les employés des sociétés riveraines, et le député de la circonscription Jean-François LAMOUR, nous demandons trois choses.

La première, c'est une étude visant à installer un dispositif permettant la fermeture du jardin Blanc au-delà d'un horaire à déterminer ou des chicanes destinées à prévenir la circulation des deux-roues motorisés.

Deuxièmement, nous demandons des effectifs en nombre suffisant pour surveiller ce jardin et verbaliser des auteurs d'infraction. Enfin, ce qui me semble l'évidence, c'est une étroite coopération avec le Préfet de police, la justice et les organismes de prévention en vue de proposer la réponse la plus efficace et urgente possible.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Au sein du parc André-Citroën, le jardin Blanc, aujourd'hui dénommé jardin Caroline Aigle, est accessible 24 heures sur 24.

Il est exact que le site est confronté à des incivilités. Même si ces dernières ont décru depuis le mois de juillet dernier, il est important que le travail de coopération sur ce site entre la Préfecture de police, les directions de la Ville et le club de prévention "Arc 75" soit encore approfondi.

En revanche, la fermeture complète de ce jardin ne permettrait pas de régler la problématique que vous venez de décrire. En effet, la partie piétonne de la rue Gutenberg et de la Montagne d'Aulas, qui donne accès à des équipements publics et à des immeubles, resterait accessible, elle, en continu.

Par ailleurs, la clôture du jardin limiterait les capacités d'intervention des forces de police sur ce site pendant la nuit. La mise en place de chicanes afin d'interdire la circulation des scooters limiterait également l'accès aux jardins pour les personnes à mobilité réduite ou pour les parents avec des poussettes. Cela ne peut donc pas être considéré comme une solution satisfaisante.

Actuellement, la surveillance du jardin est confiée aux agents d'accueil et de surveillance de la DEVE, qui assurent une présence à travers des rondes régulières. La DPP intervient également. Depuis juillet 2015, 169 patrouilles ont été réalisées.

Je souhaite cependant que le travail de collaboration, qui a été engagé entre ces services, se poursuive en lien avec la mairie du 15^e arrondissement.

Je vous signale d'ailleurs que les services de la DEVE ont engagé un travail de prévention avec l'association "Arc 75" et avec des élèves de sixième du collège André-Citroën.

Je suis disponible afin que nous puissions évoquer et développer toutes ces initiatives en lien avec le commissariat du 15^e arrondissement. Je vous propose donc qu'une réunion spécifique réunissant ces différents acteurs puisse se tenir très prochainement afin de faire un point sur ce jardin. Au vu de cette proposition, je vous invite à retirer ce vœu, faute de quoi j'y émettrai un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Madame EVREN, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une opération immobilière au sein du square du Clos-Feuquières.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 85 relatif à une opération immobilière au sein du square du Clos-Feuquières.

La parole est à nouveau à Mme EVREN.

Mme Agnès EVREN. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, les mêmes causes reproduisant toujours les mêmes effets, c'est encore un manque de concertation qui a guidé ce vœu et que je défends au nom du député de la circonscription, Jean-François LAMOUR, et du maire d'arrondissement, Philippe GOUJON.

Nous avons appris, par un simple courrier de Mme VERSINI, que le projet de déplacement de l'ensemble des activités de gardiennage et de surveillance au square du Clos-Feuquières, était abandonné au profit d'une opération incluant l'installation d'une association d'aide spécialisée à la recherche d'hébergements et de logements, ainsi que la création de logements sociaux d'ici à 2017.

Ce projet remet donc complètement en cause la requalification du square du Clos-Feuquières voulue par les habitants du quartier et votée à l'unanimité - je le précise - du Conseil d'arrondissement qui s'est tenu en juin 2015.

Ce projet de requalification a même été plébiscité et fait partie des projets lauréats du budget participatif pour le 15e arrondissement. Quelle hypocrisie, quel déni de démocratie !

Autrement dit, vous vous asseyez sur les vœux exprimés par les habitants de ce quartier et par les Parisiens.

Nous vous demandons donc de renoncer à ce projet au profit de la requalification du square, afin de respecter les souhaits des Parisiens puisqu'ils ont voté dans le cadre du budget participatif.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame EVREN.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Votre vœu porte sur le square du Clos-Feuquières. Malheureusement, il y a un certain nombre de contre-vérités importantes dans ce vœu.

Il est faux d'affirmer qu'une opération immobilière incluant des logements sociaux est prévue au sein de ce square. Comme vous le savez, les limites du square sont clairement définies. L'immeuble du n° 20 rue du Clos Feuquières concerné par l'opération immobilière que vous mentionnez, se trouve à l'extérieur et ne concernera que 50 logements.

Il est également faux d'affirmer que, dans un courrier du 10 juin, nous vous avons indiqué - Mme VERSINI et moi-même - que la relocalisation des agents de la DEVE était abandonnée. Bien au contraire, nous vous avons renouvelé dans son courrier notre souhait de voir cette relocalisation voir le jour dès qu'une solution adaptée aurait été trouvée.

Il est également faux, Madame, d'affirmer que la requalification du square du Clos-Feuquières ne peut avoir lieu tant que les agents de la DEVE ne seront pas relocalisés. La mairie du 15e, qui est responsable des travaux dans cet équipement de proximité, aurait pu engager depuis des années la plupart des aménagements attendus par les riverains, si vous l'aviez souhaité. Les travaux de renforcement de la végétation dans ce secteur, la remise en eau de la mare, l'installation de sanitaires, etc., n'ont aucune raison d'être réalisés en même temps que la destruction de l'ancien bunker qui abrite les agents de la DEVE. En effet, les emplacements et la nature des travaux à conduire sont extrêmement différents.

Un mot sur le cas particulier de la destruction du bunker. J'ai souhaité une estimation du coût de destruction. Celle-ci est considérable. Par ailleurs, nous cherchons les ayants droit de l'architecte puisque leur accord est requis pour engager la destruction de l'édifice.

Enfin, comme je vous l'avais déjà indiqué au mois de mars 2015, une solution pérenne de relocalisation des locaux sociaux de la DEVE doit être trouvée avant la destruction du bunker. Nous y travaillons.

Donc, je vous demande, pour toutes ces raisons, de retirer ce vœu, sinon j'émets un avis défavorable parce qu'il y a beaucoup de mauvaise foi.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - J'imagine que le vœu est maintenu ?

Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2015 DVD 128 - Station de métro Château-Rouge (18e). Avenant n° 9 à la convention d'affectation du domaine public avec la R.A.T.P.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la mise aux normes de la station.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons aux projets de délibération de Christophe NAJDOVSKI et nous examinons le projet de délibération DVD 128 et le vœu n° 86 concernant la station de métro Château-Rouge.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette station est l'une des plus fréquentées du réseau, avec près de 7 millions d'usagers annuels.

Le projet d'agrandissement de la salle des échanges et de création d'un nouvel escalier fixe est un projet que nous soutenons, mais un projet a minima qui ne permettra pas à cette station d'être aux normes, tant en matière de sécurité que d'accessibilité.

Vous savez, Monsieur le Maire, que la ligne 4 dispose déjà de stations accessibles aux UFR, notamment la station porte d'Orléans qui, bien que datant de 1909, a été mise aux normes récemment. L'amélioration de l'accessibilité concerne également tous les usagers qui ont des difficultés pour se déplacer, qui transportent des enfants en poussette ou des bagages. L'importance de pouvoir évacuer la station par les deux extrémités des quais s'impose.

C'est la raison pour laquelle avec mon collègue Christian HONORÉ, nous souhaitons votre engagement clair en faveur de la mise aux normes intégrale de la station Château-Rouge, aussi bien en matière de sécurité que d'accessibilité, la saisine des autorités compétentes à cette fin et la mobilisation des financements correspondants.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais que l'on n'oublie pas que ce projet de délibération porte d'abord sur la question d'un accès supplémentaire à la station de métro Château-Rouge, que c'était un accès qui était très fortement attendu par les riverains et les habitants du 18e arrondissement. Je pense que l'on doit se réjouir du fait que ce projet de délibération vienne devant notre Conseil.

Par ailleurs, comme vous l'avez mentionné, Monsieur BOURNAZEL, il y aura aussi une augmentation de la surface de la salle des billets, de manière à permettre une meilleure fluidité de la circulation des usagers.

Vous demandez, à travers votre vœu, que la Ville de Paris s'engage en faveur d'une mise aux normes complète de la station Château-Rouge. Vous devez pourtant savoir que, compte tenu de l'ancienneté du métro et des contraintes techniques et de sécurité majeures que cela implique, l'objectif de rendre toutes les stations du métro parisien accessibles, n'a pas pu être retenu par le S.T.I.F. dans son schéma directeur d'accessibilité de 2009.

L'Etat a d'ailleurs accepté, pour ce motif, que le métro parisien déroge à l'obligation de mise en accessibilité complète demandée par la loi de 2005. Dans ce contexte, en complément du RER qui peut souvent être aménagé,

c'est le réseau de surface - bus et tramway - qui permet de garantir l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les meilleures conditions.

Pour ce qui est des nouvelles stations, la mise en accessibilité s'impose.

De plus, le S.T.I.F. et la R.A.T.P. ont décidé, au-delà des obligations réglementaires, de rendre accessibles les stations des portes de Paris lorsqu'un prolongement en banlieue venait d'être réalisé ou était en cours, afin de permettre les correspondances entre ces nouvelles stations accessibles et le réseau de surface parisien, tramway et bus.

C'est pour cette raison que la station Porte d'Orléans a été mise en accessibilité complète, par exemple, dans l'idée d'assurer les correspondances avec le tramway T3A et les bus qui desservent la Porte d'Orléans pour les usagers venant de Montrouge et, à terme, ceux qui viendront de Bagneux.

La station Château-Rouge n'obéit pas à ce critère.

Dans votre vœu, vous mettez également en cause le respect des normes de sécurité par la R.A.T.P. dans son projet d'amélioration des espaces de la station actuellement en cours. J'avoue que cette affirmation est assez stupéfiante, d'autant que j'ai sous les yeux l'arrêté de délivrance du permis de construire - je pourrai vous le prêter ou vous le donner si vous le souhaitez - qui a été pris au nom de l'Etat par le Préfet le 21 avril 2015. Il est indiqué dans cet arrêté que le projet de la R.A.T.P. porte, entre autres, sur la mise aux normes de sécurité.

Je vous propose de demander au Préfet si ses services ont l'habitude de délivrer des arrêtés pour des projets de cette nature qui contreviendraient au respect des normes de sécurité.

Pour toutes ces raisons, nous émettrons un avis défavorable à ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - M. Eric LEJOINDRE, maire de l'arrondissement concerné, a demandé la parole.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots seulement, d'abord pour rappeler que nous avons obtenu de la R.A.T.P., fin 2012, après un très long travail de lobbying de mon prédécesseur, de moi-même et des habitants du 18e, que les travaux pour permettre ce deuxième accès à la station Château-Rouge soient réalisés. Cela faisait très longtemps qu'on les attendait et je veux vraiment me réjouir qu'ils aient commencé, même si ces travaux entraînent, pendant la période des travaux, une contrainte importante supplémentaire sur l'espace public.

Je crois qu'il était et qu'il est toujours d'ailleurs indispensable de faire ces travaux et que rien ne devait les retarder plus encore, encore moins, mais Christophe NAJDOVSKI l'a bien expliqué, le fait d'imposer des contraintes supplémentaires à la R.A.T.P. Donc je me réjouis de voter ce projet de délibération. Je redis notre engagement, bien sûr, mais Christophe NAJDOVSKI l'a fait très bien, pour l'accessibilité.

Et je redis encore que la station Château-Rouge et la ligne 4 ne seront pas celles qui seront le plus vite accessibles à l'ensemble des personnes à mobilité réduite, mais les travaux qui vont être réalisés vont permettre, notamment aux personnes âgées, notamment aux familles, notamment aux enfants, d'y accéder mieux qu'aujourd'hui.

C'est un grand progrès et je m'en réjouis.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 86 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 128.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 128).

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous avons commencé à gagner du temps, à la fois avec la rapidité de nos travaux, mais également avec un certain nombre de désinscriptions. Si nous continuons ainsi, nous pourrions peut-être terminer ce soir, donc je vous invite à rester dans cette même dynamique. On n'y est pas encore, mais on est dans la bonne dynamique.

2015 DVD 137 - Modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement - 24 Avenants à des conventions de délégation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Et là, nous avons un débat important : modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement.

Pas mal d'inscriptions, donc j'invite tout le monde à être raisonnable.

Nous commençons par M. Yann WEHRLING.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, mon commentaire sur ce projet de délibération n'est pas tant sur le mécano tarifaire que vous nous proposez et dont il faut comprendre, je crois, grosso modo, qu'il consiste une fois encore à trouver de nouvelles recettes pour la Ville. Non, globalement, je voudrais savoir quelle est votre vision prospective sur le stationnement à Paris. Est-ce une simple recette ? Une organisation plus ou moins heureuse des emplacements où est autorisé le parking des voitures ? Plus ou moins heureuse, car il faut bien l'avouer, l'esthétique n'est pas toujours au rendez-vous. Les rues de Paris sont bondées de voiture stationnées, y compris dans des quartiers les plus pittoresques, où il est parfois presque difficile de circuler. Que l'on soit piéton, cycliste ou automobiliste, l'anarchie y règne. Alors, bien sûr, il faut permettre aux automobilistes de stationner, mais cela, c'est le présent.

Quelle est votre vision de demain ? Je ne la perçois pas dans les idées que vous nous soumettez, et encore moins dans les tarifications que vous proposez, qui évidemment sont en théorie des leviers qui peuvent être soit incitatifs, soit dissuasifs.

En 2001, votre prédécesseur baissait le tarif de surface pour inciter les automobilistes à y laisser leur voiture. Une voiture qui ne roule pas ne pollue pas, disait-on. Cette année, machine arrière : vous les augmentez massivement pour favoriser le souterrain, un peu pour remplir les caisses, disons-le quand même, et maintenant, vous augmentez le tarif souterrain. Et je suppose que l'année prochaine, le tarif de surface augmentera à nouveau pour se différencier du souterrain. Bref. Où voulez-vous aller ?

Je voudrais, Monsieur le Maire, vous livrer quelques remarques, néanmoins, et impressions qui dépassent un peu ce débat, que j'imagine être important, mais les mobilités de demain, auxquelles notre politique de stationnement pourrait réfléchir et se préparer, me paraissent plus importantes. Elle doit aussi pouvoir s'y adapter, l'accompagner en réalité, peut-être soutenir pleinement ces mobilités de demain.

Cette évolution, c'est même une petite révolution en réalité. Tous les constructeurs automobiles, les équipementiers, et surtout l'économie numérique comme Google, ou l'économie collaborative comme BlaBlaCar, Drivy, OuiCar, Hitch, Ubeeqo, Parkadom, voire UberPop, y réfléchissent et font même plus qu'y réfléchir, puisqu'ils proposent tous des solutions totalement nouvelles pour l'usage de la voiture en ville aujourd'hui.

Les constructeurs vendent de plus en plus de voitures à des entreprises pour alimenter leur flotte, bien plus d'ailleurs qu'aux particuliers, aujourd'hui. Mieux : le constructeur devient de plus en plus un vendeur de services de mobilité, plus qu'un vendeur de voitures. Les équipementiers vont toujours plus loin dans les technologies qui rendent la voiture plus intelligente. Elle se gèrera bientôt toute seule. Elle roulera bientôt toute seule.

Grosso modo, la question de demain n'est plus de savoir si on a besoin de posséder une voiture, mais c'est celle d'y avoir accès ponctuellement, en tant que de besoin, en complémentarité de tous les autres modes. Posséder une voiture n'aura plus grand sens si vous pouvez en disposer, avec ou sans chauffeur, le plus aisément du monde. Imaginez que dans chaque quartier avec une simple carte magnétique, voire avec votre smartphone, vous puissiez emprunter aisément une voiture qui n'est pas la vôtre. L'usage, plus que la possession, c'est cela, l'avenir. Quand on

sait qu'une voiture passe près de 80 % de sa vie à l'arrêt, on devine tout l'intérêt qu'il y aurait à la partager massivement.

Dès lors, prendre une voiture dans un parking ou une place de stationnement ordinaire, la remettre à l'endroit où l'on va, fait du parking une solution globale, qui pourrait d'ailleurs être facturée non plus à chaque automobiliste, mais dans une forme de forfait global à un ou plusieurs prestataires de solutions d'autopartage.

Cette économie des mobilités nouvelles, usant à plein régime des nouvelles technologies, faisant de chaque possesseur d'un véhicule un micro-loueur ou un micro-taxi, arrive vite, et je ne suis pas certain que nous ayons été bien inspirés de balayer aussi rapidement les solutions de type UberPop, alors même que nous sommes là face à des solutions rapides et pratiques, et je crois alternatives à la voiture individuelle.

Un tel mouvement, assurément, c'est dans l'ensemble plus de fluidité, moins d'engorgement, des véhicules plus partagés, qui sont globalement moins nombreux, et pour peu que la flotte soit en plus globalement électrique, le sujet est d'ailleurs très pertinent en milieu urbain et pour des usages fréquents. On voit bien qu'on est bien, là, peut-être dans des solutions d'avenir. Et c'est là où le stationnement et le parking deviennent un outil-clé pour permettre tout cela.

Demain, les parkings souterrains seront des plates-formes de mobilité de ce type. C'est un débat que nous devons avoir entre nous, mais aujourd'hui, je trouve que nous ne prenons pas la bonne direction, ou du moins, elle est timide, car nous restons, je le crois, sur des schémas anciens qui étaient, c'est vrai, justes. Ce schéma, c'était celui de la voiture individuelle qu'il ne faut pas privilégier. On est d'accord. Ceci a justifié votre politique de restriction de construction de parkings souterrains.

Or, dans l'ensemble, le parking souterrain a bien des avantages : il permettrait de dégager les espaces de surface dont nous avons tant besoin, mais surtout, comme je le développais à l'instant, il peut participer d'un accompagnement des mobilités nouvelles de demain. Il suffit de le penser, le prévoir, réserver les accès, les organiser en lien avec ceux qui réfléchissent intelligemment. Bref, Monsieur le Maire, tentons d'avoir ensemble cette vision d'avenir qui, pour l'heure, transparaît assez peu dans ce que je comprends de votre politique de stationnement et du parking.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Yann WEHRLING.

La parole est à Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération qui est présenté ici a pour objet de moderniser les grilles tarifaires de 24 conventions de délégation, afférentes à 28 parcs de stationnement souterrain. Il s'agit de procéder à un ajustement modéré des tarifs de référence dans le cadre du passage à la tarification au quart d'heure.

Tout d'abord, il s'agit d'appliquer la loi votée le 17 mars 2014 relative à la consommation, entrée en vigueur le 1er juillet 2015. Ensuite, la tarification au quart d'heure a été initiée par des associations de consommateurs. Les associations de consommateurs, ce sont aussi elles qui sont à la source du mouvement écologiste, avec "Que choisir", etc. Ce sont donc des gens qui, très tôt, ont pris conscience des problèmes écologiques. Ce n'est donc pas du tout... Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elles s'intéressent aussi à ce genre de sujets.

Et la tarification au quart d'heure permet aussi un turn-over par rapport au stationnement, ce qui permet aussi de ne pas avoir besoin de construire de nouvelles places, aussi bien en surface qu'en sous-sol. Donc le souci du consommateur, ce n'est pas quelque chose de superfétatoire, mais c'est quelque chose de très important, donc pour des prix justes et pour... Voilà.

Ce souci, cette modernisation des tarifs, va permettre aux usagers de payer le prix juste, et dans la majorité des cas, de payer moins cher. Un automobiliste paiera par exemple 1,10 euros contre 4 euros pour un stationnement d'une durée de 15 minutes, ce qui fait quand même une réduction très importante : 72 % de réduction ; ou 5,50 euros contre 8 euros pour un stationnement d'une heure et quart. Donc là, on voit qu'il y a vraiment un bénéfice pour l'utilisateur.

Alors, en contrepartie de cette baisse importante, les concessionnaires demandaient une forte réévaluation du prix de l'heure pleine. Cette hausse est de fait limitée à 9 %, grâce au travail de négociation des services de la Ville et grâce à notre adjoint. Non seulement le prix du stationnement souterrain va baisser pour nombre de Parisiens, mais aussi pour une partie des abonnés des parkings, et là encore, grâce à l'action de la Ville. Les abonnements ne sont en effet pas concernés par la tarification au quart d'heure.

Cependant, la Ville de Paris a profité de cette nouvelle grille tarifaire pour obtenir des concessionnaires la mise en place de tarifs réduits pour de nombreux usagers, notamment les petits rouleurs et les propriétaires de véhicules électriques ou gaz naturel de ville. Cette tarification va donc dans le sens d'une plus grande justice sociale, et va aussi dans le sens de diminuer le nombre de voitures stationnées à Paris et en circulation à Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame MÉES.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste.

M. Thomas LAURET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Manifestement, la droite a quelques difficultés de calcul, et notamment la droite du 16^e arrondissement. Je voudrais simplement donner un exemple qui est du niveau de l'école primaire, et plutôt CE1 que CM2 d'ailleurs.

Si on prend un exemple avec un stationnement de 1 heure 30, dans un parking qui coûtait auparavant 4 euros de l'heure, on payait avant la réforme 8 euros pour 1 heure 30. Tout le monde est d'accord et tout le monde suit. Avec la tarification au quart d'heure, pour 1 heure 30, on paie désormais 6 euros. Cela induit donc une perte de chiffre d'affaires importante, pour un certain nombre de concessionnaires, qu'ils évaluent à un peu plus de 13 %.

Quand on accède à une négociation, en augmentant de 9 ou 10 % les tarifs, ces 6 euros pour 1 heure 30 passent à 6,60 euros. Donc on est désormais à 6,60 euros au lieu de 8 euros pour 1 heure 30. Les usagers sont donc encore gagnants par rapport à la situation antérieure.

J'ajoute qu'ont été mis en place des tarifs résidents petits rouleurs à compter de 2005 dans toutes les D.S.P. renouvelées, ainsi que des abonnements à tarif spécifique pour les personnes à mobilité réduite, pour les voitures GPL, pour les voitures en auto-partage, pour les véhicules électriques, pour les deux-roues motorisés, pour Autolib' et pour les vélos.

Enfin, je précise que le projet de délibération concerne seulement 24 conventions sur 80 et que les autres, et on peut citer par exemple, cher Philippe DUCLOUX, la S.A.E.M.E.S., tous les autres ont déjà adopté un tarif au quart d'heure.

Ainsi, je crois que les postures "démago" n'ont pas lieu d'être. En revanche, s'il faut du soutien scolaire pour les élus républicains, on peut toujours étudier !

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

Pour les Républicains, la parole est à M. Franck LEFEVRE.

M. Franck LEFEVRE. - Merci.

Après ce petit cours d'arithmétique où on nous explique que les Parisiens vont payer moins et les concessionnaires s'enrichir un peu plus, j'ai un peu de mal à comprendre. Mais bon !

Surtout après avoir augmenté massivement les tarifs du stationnement en surface, après nous avoir expliqué que ces augmentations étaient justifiées par une volonté de rendre le stationnement souterrain plus attractif, voilà que vous nous proposez, à travers ce projet de délibération, je cite : "Une modernisation des grilles tarifaires".

Je dis bien : modernisation. Attention, mes chers collègues, la syntaxe ne doit pas masquer la sémantique, parce qu'en effet, sous couvert d'une modernisation, c'est bien en réalité une augmentation des grilles tarifaires des parcs de stationnement, quelle que soit la démonstration d'arithmétique que l'on vient de nous faire.

Il s'agit là, je le rappelle, d'une manne de 40 millions d'euros par an pour la Ville. Manne que la Ville ne souhaite pas voir se tarir. Ainsi vous répondez favorablement à la demande des concessionnaires qui se plaignent d'un manque à gagner suite à la généralisation de la tarification au quart d'heure.

Précédemment, nous l'avions dénoncé, cela se confirme aujourd'hui, les tarifs du stationnement, ce sont les impôts indirects servant de variable d'ajustement pour combler le déficit budgétaire de la Ville. Les coûts du stationnement semblent entrer cette fois-ci dans une spirale inflationniste. L'étape d'après, mes chers collègues, on nous expliquera qu'il faut augmenter le prix du stationnement en surface, afin que le stationnement en ouvrage soit de nouveau attractif.

Tout ceci traduit, et cela a déjà été dit, également l'absence d'une réflexion globale portant sur la politique des déplacements dans cette ville. Vous dites souhaiter lutter contre la pollution, mais les schémas de circulation mis en place créent embouteillage sur embouteillage, et donc pollution. Vous dites souhaiter favoriser le stationnement en parcs et vous en augmentez les tarifs.

Tout ceci est brouillon, dicté à la fois par des principes, des préoccupations budgétaires, et cela coûte fort cher aux Parisiens.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, nous voterons contre ce projet de délibération.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élus, vous l'avez bien compris, de la droite parisienne, et notamment ceux issus du 17e, se sont battus pendant des années - je veux d'ailleurs avoir ici une pensée pour Laurence DOUVIN - pour demander la tarification au quart d'heure dans les parcs publics de stationnement. Et ce, en vain.

Vous nous expliquiez alors qu'une tarification au quart d'heure, dans les parcs publics concédés, ferait baisser les recettes des exploitants et, par ricochet, celles de la Ville.

Encore une fois, après les zones touristiques, il a fallu que le Gouvernement rectifie vos excès et rétablisse, pour y parvenir, une forme d'équité grâce à la loi qui oblige les exploitants à tarifier au quart d'heure, ce qui, entre parenthèses, prouve le bien-fondé du combat que nous menions alors.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui est particulièrement abscons, à l'image de la politique tarifaire du stationnement conduite par la Mairie de Paris, qui distingue de multiples catégories d'usagers, en espérant inciter à réduire l'usage de la voiture.

Dans les faits, cette stratification conduit à l'illisibilité de la politique du stationnement et à un usage non optimal des parcs publics. En réalité, comme je le disais, le passage à une tarification au quart d'heure se traduit par une baisse de recettes pour les exploitants, qu'ils espèrent voir combler par une décision de la Mairie de Paris, qui est toujours bonne fille avec ses délégataires, comme on l'a vu avec Decaux qui a obtenu satisfaction en tout point pour ses demandes concernant Vélib'.

Ainsi, sous couvert de nouveaux services anecdotiques, qui de plus iront essentiellement dans l'intérêt des exploitants, la Ville va permettre aux exploitants justement d'augmenter leurs tarifs de 15 %.

Ceci est contraire au bon usage du stationnement qui voudrait que le stationnement en surface soit plus cher que le stationnement en ouvrage. Or, c'est l'inverse qui perdure et que vous voulez amplifier, puisque le tarif horaire du stationnement en surface dans les quartiers périphériques est de 2,4 euros contre 4 euros, par exemple, pour le tarif de base sans la hausse, dans les deux parkings du 17e arrondissement concernés par ce projet de délibération.

Ceci explique très certainement la baisse d'usage des parcs publics de stationnement de la Ville, que vous déplorez mais qui n'étonnera personne dans ces conditions.

Le plus simple d'ailleurs eut sûrement été de garantir au moins une parité entre les tarifs des parkings souterrains et ceux de la voirie. Ainsi, les automobilistes en recherche de place auraient pu sans crainte s'engager directement dans un parc public, sachant qu'ils ne seront pas en plus matraqués par les prix pratiqués.

En définitive, les parkings concédés sont une vache à lait pour les finances municipales. C'est la raison pour laquelle les intérêts de la Ville rejoignent ceux des exploitants, et que la Ville accède à leur demande sans broncher.

Le tout se fait sur le dos des Parisiens et bien sûr particulièrement des automobilistes. Les premiers continueront à subir l'encombrement des rues et la pollution, puisque la politique du stationnement incite à chercher pendant des dizaines de minutes une place en surface, et à saturer l'espace public, tandis que les seconds se feront assurément taxer davantage l'occupation d'un emplacement.

Ne nous dites pas que cette disposition favorisera un meilleur environnement puisque chacun sait que le temps passé à tourner à la recherche d'une place n'a jamais amélioré la qualité de l'air, et que l'encombrement des rues constitue une pollution visuelle autant qu'un usage inadapté de l'espace public.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération dont la finalité met en lumière le décalage entre vos objectifs énoncés en faveur de l'environnement et la réalité basement financière de vos décisions.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce projet de délibération est tout simplement inacceptable !

En décembre dernier, vous avez augmenté les tarifs de stationnement de surface sous un prétexte : il fallait favoriser plutôt le stationnement en sous-sol, libérer l'espace en plein air.

Peu importait que les plus pauvres soient sans doute les premiers à payer cette hausse, parce qu'ils n'ont tout simplement pas les moyens de se payer un parking privé.

Peu importait que les parkings souterrains que vous favorisiez ainsi soient pour beaucoup gérés par les entreprises privées qui réalisent des profits pharamineux. Il y avait surtout urgence à faire entrer de l'argent dans les caisses par n'importe quelle forme de taxe anti-redistributive puisque vous refusez de vous opposer sérieusement aux baisses de dotations de l'Etat.

Maintenant, on apprend que, parce que les exploitants de ces parkings seraient insatisfaits du passage à la tarification au quart d'heure et de son impact sur le chiffre d'affaires, vous allez augmenter les tarifs de stationnement souterrain.

Mais regardons la situation d'ensemble. Si tous les parcs ne sont certes pas forcément au bénéfice, au total un exploitant comme Vinci retire entre 40 et 45 millions d'euros nets de profit par an sur l'ensemble des parkings municipaux qu'il gère. 45 millions d'euros ! Je ne sais pas combien de fois je l'aurais dit et redit dans cette séance, cela me semble tellement scandaleux.

Et tous les autres exploitants sont également en bénéfice souvent de plusieurs millions d'euros. Il n'y a donc aucune raison de céder à la rapacité de ces entreprises et de faire payer aux Parisiens une nouvelle augmentation des tarifs de stationnement.

La seule politique qui conviendrait en matière de gestion des parkings municipaux, ce serait de cesser systématiquement de concéder les parkings à une gestion privée, de les reprendre systématiquement en régie publique à échéance du contrat, voire même d'étudier la rupture de tous les contrats en cours pour motif d'intérêt général pour instaurer une régie publique. Car lorsque de tels bénéfices se font sur le dos des Parisiens, il y a manifestement lieu d'envisager une telle solution.

Ce serait en effet un cadre bien plus propice pour penser le stationnement et ses tarifs, d'une manière qui, sans pénaliser les classes populaires, permettrait par une initiative publique de repenser aussi les usages de la voiture, en rendant son usage beaucoup moins systématique et en libérant l'espace public en surface des véhicules motorisés, voitures et deux-roues, qui dominant.

Pour améliorer la qualité de l'air et pour libérer l'espace public de la domination de la voiture et des deux-roues, plutôt que d'augmenter sans cesse les tarifs de stationnement pour le plus grand bonheur de "Vinci" et de ses compères, vraiment, "remunicipalisons" enfin les parkings souterrains.

Je vous remercie.

Evidemment, je voterai contre ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour répondre à toutes ces interventions, Christophe NAJDOVSKI a la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En écoutant la droite et le centre de cet hémicycle, mais aussi en écoutant Mme SIMONNET, je trouve qu'il y a de curieuses connexions parfois, me vient à l'esprit la parabole de la paille et de la poutre.

Vous connaissez cette parabole : pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère et n'aperçois pas la poutre qui est dans ton œil ?

J'ai l'impression que la droite et le centre de cet hémicycle ont une poutre dans l'œil en ne voyant pas ou en feignant de ne pas voir finalement la baisse de tarifs qui concernera la très grande majorité des situations et des usagers, avec l'application de la tarification au quart d'heure et de la loi qui est une obligation légale depuis le 1er juillet.

Je rappelle l'esprit de cette loi de tarification au quart d'heure. Elle impose aux exploitants des parkings d'appliquer une tarification plus juste, au plus proche de la consommation réelle. Nous appliquons ce système de tarification qui est avantageux pour les usagers depuis longtemps sur nos horodateurs en voirie et systématiquement maintenant sur toutes les nouvelles concessions depuis 2013.

Dans la très grande majorité des situations, elle se traduira par une baisse du prix payé par les usagers qui n'auront plus à payer en entier une heure de stationnement entamée.

Je rappelle également que la Ville de Paris est propriétaire de 89 parcs de stationnement qui sont concédés à des exploitants, que certaines de ces concessions ont été signées pour plusieurs dizaines d'années quand la droite municipale était au pouvoir.

Je lui rappellerai, à la droite de cet hémicycle, que la durée moyenne de concession était de 43 ans avant 2000, elle est aujourd'hui de 8 à 10 ans.

Dans ces vieilles concessions qui ont été signées avant 2000, il nous était très difficile jusqu'à présent d'intégrer de nouvelles tarifications avantageuses pour les résidents, mais aussi pour les petits rouleurs ou encore les véhicules propres.

Justement, la mise en place du paiement au quart d'heure, sans évolution des grilles tarifaires, cela aurait eu un impact sur les parcs de stationnement, qui a été estimé à 13 % pour les parcs qui tarifent à l'heure et à 8 % pour ceux qui tarifent à la demi-heure.

Comme nos contrats de concession doivent garantir un équilibre économique aux exploitants, nous avons dû adapter les grilles tarifaires, mais nous en avons profité pour imposer des tarifications avantageuses dans 28 nouveaux parcs.

Je précise donc pour M. WEHRLING, pour Mme KUSTER ou encore pour Mme SIMONNET que cette nouvelle tarification n'engendrera aucune recette supplémentaire pour la Ville et ses concessionnaires.

L'application de la tarification au quart d'heure a pour conséquence qu'un visiteur qui stationne 15, ou 30 minutes, ou 45 minutes, ou une heure quinze ou une heure trente et ainsi de suite paiera moins cher son stationnement. D'une manière générale, les usagers paieront un prix correspondant mieux à la réalité de ce qui est consommé.

Un automobiliste paiera, par exemple, 1,10 euro contre 4 euros auparavant pour un stationnement d'une durée de 15 minutes ; cela représente une diminution de 72 %. Il paiera 5,50 euros contre 8 euros pour un stationnement d'une heure quinze, cela représente une diminution de 31 %.

Il est donc faux et je dirai même intellectuellement malhonnête de parler de hausse du stationnement dans les parkings souterrains quand dans la réalité des cas, dans la grande majorité des cas, les tarifs diminueront.

Je rappellerai par ailleurs que les tarifs sont variables suivant les parkings, que le quart d'heure de stationnement va de 70 centimes à 1,10 euro, que le tarif maximum en parkings souterrains est très proche de celui en voirie dans le centre, avec seulement 10 centimes de différence au quart d'heure pour un service tout à fait différent puisqu'en ouvrage, on bénéficie à la fois de la sécurité et aussi, on est à l'abri des intempéries.

S'agissant de notre tarification, nous avons introduit dans les grilles tarifaires horaires de tous ces parcs une réduction de 50 % en faveur des personnes à mobilité réduite. Je n'ai entendu personne, sauf peut-être Mme MÉES, en parler. Nous avons également introduit une réduction du tarif horaire normal et un abattement de 65 % en faveur des deux-roues motorisés.

J'ajouterai en parallèle que nous offrons aux Parisiens des solutions pour stationner en parkings souterrains à des prix attractifs. Outre ces 28 nouveaux parkings qui disposeront d'offres tarifaires avantageuses, nous travaillons avec les bailleurs sociaux, avec mon collègue Ian BROSSAT, mais également avec Jacques BAUDRIER afin d'ouvrir les parkings de ces bailleurs sociaux à des tiers à des tarifs avantageux. Une première expérimentation débutera la semaine prochaine dans le 20e arrondissement. Une réunion publique se tiendra d'ailleurs en mairie du 20e le lundi 5 octobre. C'est ainsi 1.000 places de parking en souterrain, pour un tarif réduit de 15 %, qui seront proposées à des tiers.

Nous poursuivons ainsi notre politique de régulation du stationnement, avec l'application de cette loi qui sera favorable aux usagers pour des déplacements motorisés maîtrisés et un juste prix de l'usage des parcs de stationnement parisiens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 137).

2015 DVD 196 - Ouvrages de franchissement du faisceau ferré Saint-Lazare dans la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e). Avenant n° 1 avec S.N.C.F. Réseau à la convention de financement des études et des travaux de construction.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 196 relatif à la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le franchissement du faisceau Saint-Lazare par un pont et une passerelle est indispensable à la desserte des nouveaux quartiers : Saussure et Batignolles.

Nous sommes nombreux déjà à être intervenus au nom du 17e, et ce, à plusieurs reprises sur ce sujet. Nous avons voté à l'époque les délibérations correspondantes. Nous avons notamment demandé que le futur pont puisse accueillir un nouvel accès à la gare de Pont-Cardinet.

Il semble que ce soit prévu, nous aimerions en avoir l'assurance. Ceci, parce que nous souhaitons qu'il y ait la possibilité d'améliorer l'accessibilité à cette gare dont l'importance est appelée à croître, vous le savez, avec la livraison des nouveaux quartiers et l'amélioration de la desserte de la gare par les trains "Transilien". Cette amélioration vise, entre autres, à pallier le retard de la livraison de la ligne 14 et de sa station Cardinet, retard, je vous le rappelle, qui est de deux ans.

L'avenant qui nous est soumis vise donc à faire prendre en charge par la Mairie de Paris une hausse du coût induit sur l'exploitation ferroviaire par les travaux de mise en place de ces deux ouvrages d'art. En l'occurrence, la majeure partie des coûts induits par l'avenant semble issue de dispositions prises à l'initiative de la S.N.C.F. qui semble se retrouver en position, ici, de juge et de partie.

La hausse totale de près de 30 % de la facture à acquitter, soit plus de 1 millions d'euros à la S.N.C.F. nous interpelle. Comme nous ne sommes pas en situation de juger de la légitimité de telles dispositions ni du surcoût induit, même si, une fois encore, nous sommes plus que favorables à ce projet, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération sans précision de votre part à ce stade.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je voudrais rappeler l'objet de ce projet de délibération, puisqu'il permet de conclure un avenant à la convention qui lie la Ville de Paris et la S.N.C.F., pour indemniser cette dernière des travaux et prestations qu'elle fait pour le compte de la Ville, dans le cadre de la construction du pont et de la passerelle.

Les exigences de sécurité auxquelles correspondent les prestations visées dans cet avenant, se placent dans le contexte actuel de la volonté de la S.N.C.F. d'améliorer la sécurité ferroviaire, particulièrement en phase de

travaux et, de surcroît, sur le réseau ferré Saint-Lazare, identifié comme le troisième réseau européen en nombre de trains par jour.

Cette convention couvre à la fois des dépenses de travaux faites par la S.N.C.F. pour notre compte et des dépenses d'ingénierie, et d'autres dépenses de frais de personnels et de charges, qui sont liées à l'interruption du trafic ferroviaire pour faire les travaux.

Alors, je rappelle que sur le calendrier des travaux, il est aujourd'hui bien maîtrisé par la Ville de Paris, puisque la mise en service des deux nouveaux ouvrages est bien prévue pour l'été 2017, et l'avenant à la convention avec la S.N.C.F., qui est l'objet de ce projet de délibération, permet justement de bien conforter le planning, car les interruptions ferroviaires sont très critiques dans le déroulement des travaux des deux franchissements et doivent être prévues très longtemps à l'avance.

Voilà, c'est simplement l'objet de ce projet de délibération, je vous le confirme, Madame la Maire du 17^e arrondissement, il s'agit bien de faire en sorte que la livraison du pont et de la passerelle soit bien réalisée à la date qui était prévue.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOWSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 196.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DVD 196).

2015 DVD 211 - Tiers intervenant sur le domaine public viaire. Conventions relatives à la prise en charge des frais engagés par la Ville pour sa remise en état.

Vœu déposé par les Républicains relatif au règlement de voirie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 211 et le vœu n° 87 concernant le règlement de voirie.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Derrière ce projet de délibération, très technique, se cache un bouleversement important pour la voirie parisienne, une voirie qui est d'ailleurs globalement en mauvais état avec des délais de réfection trop longs et un budget d'entretien en diminution constante. C'est à déplorer.

Au final l'état de la voirie n'est pas digne d'une ville comme Paris, ce qui pose des problèmes de confort, de salubrité, mais aussi de sécurité.

Dans ce document, vous nous annoncez une refonte totale du règlement de voirie, dont la principale modification sera qu'après les travaux de concessionnaires, la remise en état de la voirie ne sera plus réalisée par la Ville de Paris, mais par le concessionnaire lui-même. Vous conviendrez avec moi qu'il s'agit d'une modification importante qui mérite des explications de votre part.

Malheureusement, la méthode que vous avez choisie dans cette perspective aujourd'hui ne nous permet pas d'engager un débat apaisé. Ce projet de délibération qui consiste à imputer, en section d'investissement, les dépenses qui resteront à engager par la Ville, est en fait une traduction concrète du nouveau règlement de voirie que nous allons discuter, probablement en novembre.

C'est tout le sens du vœu que nous avons déposé avec mon groupe et qui demande que ce projet de délibération soit retiré de l'ordre du jour et discuté avec la refonte du règlement de voirie.

En vérité, nous n'avons pas d'opposition de principe à cette refonte, mais nous voulons entendre vos arguments, car nous avons de vraies inquiétudes sur ce projet. Que les services de la Ville ne soient plus en charge

de la remise en état de la voirie, c'est quelque part une perte de contrôle sur l'espace public, il s'agit même d'une privatisation de l'espace au profit des concessionnaires.

Au moment du débat sur ce règlement, vous devrez nous apporter des éléments précis sur les contrôles qui seront exercés sur les concessionnaires. Je pense au calendrier des réfections, à la capacité des concessionnaires à s'organiser ensemble pour ne pas ouvrir, à quelques mois d'intervalle, le même trottoir. Je pense aussi à la qualité des réfections, quelles garanties aurons-nous sur la qualité de ces réfections sachant qu'une réfection de mauvaise qualité se voit au bout de deux ou trois ans ?

Dans le cadre de ce débat, je voudrais avoir des garanties, mais aussi l'assurance que les concessionnaires sont prêts à prendre les réfections à leur charge. A la base, ce n'est pas leur métier, et on peut légitimement se demander s'ils seront en capacité de le faire dès le 1er janvier 2016, donc dans trois mois.

L'un des avantages de la centralisation des réfections par la Ville de Paris était que les marchés en béton et en asphalte étaient importants avec cette réforme. Les entreprises titulaires vont perdre 70 % des commandes, ce qui va diminuer mécaniquement leur présence sur le territoire parisien.

Cela aura sans doute aussi des conséquences sur les travaux municipaux de voirie, des conséquences négatives, qui plus est à l'approche de la COP 21. Le bilan carbone de cette réforme sera sûrement désastreux, car dorénavant plus d'entreprises vont intervenir sur la voirie parisienne et sur de plus petits chantiers.

Les délais étaient déjà trop longs entre la fin des travaux concessionnaires et les reprises par les entreprises titulaires des marchés publics, l'éparpillement des entreprises qui vont intervenir sur l'espace public laisse craindre un allongement des délais, ce qui pose de vrais problèmes de sécurité.

Pour toutes ces raisons, je souhaite que vous nous présentiez des éléments précis qui garantiront la qualité des réfections réalisées par les tiers.

Il me semble qu'une étude d'impact aussi, technique et financière, est indispensable sur ce dernier point.

Nous souhaitons connaître les conséquences de cette réforme sur les finances de la Ville. S'agit-il d'une logique purement comptable qui permettra de baisser artificiellement la section de fonctionnement ou d'une véritable source d'économie ?

Vous l'avez compris, nous demandons du temps, purement et simplement le retrait de ce projet de délibération, car cette réforme importante mérite des éclaircissements sur ses motivations et sur ses implications.

Nous sommes d'autant plus inquiets que vous avez initié, l'an dernier, la refonte du périmètre des ateliers des S.T.V., qui a déjà été une première atteinte à la qualité de ce service public, car la mutualisation des ateliers, finalement a allongé, à l'épreuve des faits, les délais d'intervention des prestations quotidiennes réalisées en régie.

Telle qu'elle est annoncée ici, cette refonte du règlement de voirie semble malheureusement être synonyme d'un nouveau désengagement de la Ville de Paris d'une de ses missions essentielles, donc j'attends vos explications sur ce sujet.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Franck LEFEVRE.

M. Franck LEFEVRE. - Merci, Monsieur la Maire.

Jusqu'à ce jour, lorsqu'un concessionnaire devait effectuer les travaux de réparation de ses réseaux, il ne procédait pas à la pose des revêtements sur les trottoirs ou sur la chaussée. Un marché spécifique de la Ville était prévu pour réaliser ces travaux, et la Ville facturait sa prestation de surveillance à hauteur de 10 %.

Un compte spécifique, dit tiers, était prévu afin que ce coût soit provisionné par les intervenants. Chaque année, ce sont ainsi environ 40 millions d'euros qui transitent sur ce compte.

Ces derniers mois, bien que les concessionnaires aient versé leur dû, le compte de tiers était vide. On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles la Ville n'alimente plus ce compte de tiers, si bien que des travaux de finition ne sont réalisés que tardivement, et c'est ainsi que de nombreux trous sur les trottoirs attendent aujourd'hui d'être rebouchés.

Ce projet de délibération propose que les intervenants assument eux-mêmes ces prestations. Evidemment, ce n'est pas leur métier, nous avons donc passé des marchés de sous-traitance pour faire réaliser ces travaux. Ainsi

chaque concessionnaire devra faire un appel d'offres, et nous aurons ainsi quasiment autant de sous-traitants que de concessionnaires.

Avec cette méthode, un problème de réactivité est à craindre, mais également un problème d'inhomogénéité des travaux ou des revêtements dû à la multiplicité des sous-traitants.

On peut également imaginer que chaque concessionnaire attendra qu'il y ait un certain volume de travaux à effectuer. Ils ne feront pas intervenir un sous-traitant pour quelques mètres carrés. Là aussi on peut craindre l'existence, durant plusieurs mois, de chantiers non terminés.

Il est également à craindre que toute malfaçon engendrera des discussions à n'en plus finir entre la Ville, les concessionnaires et leurs sous-traitants, laissant là encore des chantiers non terminés des mois durant.

Pour les services de la DVD, ce système va multiplier les interlocuteurs et, par voie de conséquence, générer de la charge d'activité.

Il faut savoir, mes chers collègues, que des villes comme Marseille ou Lyon, pour n'en citer que deux, souhaitent abandonner le système qui nous est aujourd'hui proposé, pour revenir au compte de tiers.

Sur le plan budgétaire, on comprend que cette opération va mécaniquement faire baisser de 40 millions d'euros le budget de fonctionnement et par ailleurs augmenter légèrement le budget d'investissement. Tout cela est en apparence très vertueux, mais seulement en apparence. Et j'espère que là, n'est pas l'unique motivation, car on peut légitimement s'interroger sur les points évoqués précédemment.

En 3e Commission, j'ai demandé quels étaient les éléments motivant ce changement, mais pas de réponse de M. NAJDOVSKI, et pas de réponse n'ont plus du représentant de la DVD.

Je renouvelle ces questions en séance, Monsieur NAJDOVSKI, on ne comprend pas les objectifs de ce changement et la raison pour laquelle ce projet nous est soumis aujourd'hui, alors qu'un nouveau règlement de voirie est en cours d'élaboration.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Franck LEFEBRE.

Pour répondre à ces deux interventions, la parole est à Christophe NAJDOWSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération qui vous est soumis permet tout d'abord d'arrêter une convention type qui encadrera mieux les responsabilités de la Ville et des tiers lorsque ces derniers feront des travaux sur notre domaine viaire, ainsi que le remboursement qui devra être fait par le tiers à la Ville lorsqu'elle réalise elle-même une partie des travaux imputables à ce tiers.

L'autre disposition du projet de délibération est de permettre l'imputation sur les dépenses d'investissement et non plus de fonctionnement, des dépenses avancées par la Ville dans ce cas.

Cette évolution de la comptabilité de la Ville est tout à fait réglementaire et elle est plus logique, puisque la reconstruction d'une portion de chaussée ou de trottoir qui a été détruite pour le passage d'une canalisation, par exemple, est bien de l'investissement et non de l'entretien.

Sur la partie relative à la réforme du règlement de voirie, le projet de délibération qui nous est soumis est indépendant du contenu de la réforme du règlement de voirie, même s'il simplifiera son application, une fois celui-ci adopté, et je l'espère après sa présentation lors de la commission que je présiderai le 8 octobre prochain.

Puisque les orateurs sont intervenus sur ce sujet, voici ce que l'on peut répondre en termes de principales évolutions que nous allons présenter lors de cette commission.

Nous savons tous que la procédure, actuellement en vigueur pour la remise en état du domaine viaire après des travaux réalisés par un tiers, suscite de nombreuses critiques qui sont tout à fait légitimes. Aujourd'hui, une fois les travaux de gros œuvre réalisés par un tiers, par exemple le percement puis remblaiement d'une tranchée pour la pose d'une canalisation, il faut attendre que l'entreprise qui travaille pour la Ville vienne prendre le relais de l'entreprise qui travaillait pour le concessionnaire, et ceci après avoir bouclé la procédure de prise en charge par le tiers des travaux qui vont être faits par la Ville.

Ceci prend beaucoup de temps, cela suscite beaucoup d'actes administratifs et comptables, et il y a parfois des désaccords entre le tiers et la Ville sur le coût de ces travaux de finition, ce qui retarde encore plus la remise en état définitif de l'espace public.

Lors de mes visites de prise de contact dans chacun des arrondissements que j'ai faites l'an dernier, la demande d'accélérer cette procédure s'était exprimée de façon unanime dans les arrondissements de la majorité comme de l'opposition.

Avec la réforme que nous préparons, lorsqu'un tiers fera des travaux sur notre domaine, ce sera désormais à lui de réaliser aussi à la fin de son chantier les travaux de remise en état des surfaces de chaussées ou de trottoirs.

J'espère que vous admettrez que ces grandes entreprises, qui réalisent ces travaux, sont aujourd'hui capables de faire réaliser ces travaux de finition. Ces travaux continueront à se faire sous le contrôle des agents de la Ville.

Pour le cas où le tiers ne sera pas autorisé à faire les travaux de remise en état, la procédure des comptes de tiers perdurera avec les améliorations du projet de délibération que nous votons aujourd'hui.

Pour conclure, on peut dire que grâce à cette évolution du règlement de voirie qui devrait s'appliquer à 70 % des travaux réalisés actuellement sur compte de tiers, la remise en état du domaine public après un chantier sera beaucoup plus rapide, et les équipes de la Ville pourront donc se concentrer sur les missions de contrôle des tiers ou sur l'exécution de travaux de plus grande technicité réalisée par la Ville.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 211.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 211).

2015 DVD 13 G - Ligne 11 de métro. Protocole-cadre et convention de financement concernant le prolongement de la ligne et l'adaptation des stations existantes.

Vœu déposé par les Républicains relatif à l'automatisation intégrale de la ligne.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 13 G, l'amendement n° 88 G et le vœu n° 89 G qui concernent la ligne 11 de métro.

La parole est tout d'abord à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris se félicite qu'un accord financier ait été trouvé entre l'Etat, la Région Ile-de-France, la R.A.T.P. et le Département de Paris pour prolonger la ligne 11 vers Rosny-sous-Bois.

Fidèle à leur vision de coopération territoriale, il est normal que Paris participe à l'amélioration de la ligne 11 qui bénéficie aussi aux Parisiennes et aux Parisiens. C'est pourquoi nous sommes un peu surpris par le vœu du groupe les Républicains concernant la mise en accessibilité des stations, alors que c'est explicitement écrit dans le projet de délibération, et surtout dans la convention, page 8, que je vais lire par ailleurs :

"Les travaux les plus importants consisteront à créer de nouveaux accès dans 9 des 13 stations existantes afin, d'une part, de les rendre conformes à la réglementation en termes d'évacuation des voyageurs et, d'autre part, de les rendre accessibles aux personnes en fauteuil roulant."

Tout cela est prévu dans la convention et heureusement. Autrement, elle ne serait pas conforme au droit, notamment par rapport à la loi sur l'accessibilité des lieux publics.

Cela étant dit, le passage de quatre à cinq rames risque d'être insuffisant pour répondre à la hausse de la fréquentation. Utilisateur de la ligne 11 pour venir ce matin à cette séance de Conseil, la ligne est déjà très surchargée. Il faut attendre souvent plusieurs rames avant de pouvoir la prendre pour venir jusqu'ici.

C'est pour cela qu'un autre élément très important est celui de faire que l'interconnexion entre les lignes 3 bis et 7bis, au niveau de la porte des Lilas, soit étudiée de façon qu'une partie du trafic qui va venir du 93 puisse partir à la fois à travers la 3 bis et la 7 bis vers d'autres directions que République aujourd'hui. Autrement, je pense que l'on risque d'avoir une sursaturation. Il ne faudrait pas que la ligne 11 soit la future ligne 13 sur ce secteur-là.

Telles sont mes inquiétudes par rapport à cela, mais je sais que des réflexions sont menées. Je pense que j'aurai des réponses par rapport à cela.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je profiterai de mon intervention pour évoquer le vœu qui est rattaché.

Le prolongement de la ligne 11 au-delà de la mairie des Lilas était déjà prévu avant-guerre. Aussi, l'intérêt d'amener la ligne 11 jusqu'à Rosny-sous-Bois, puis à Noisy-Champs dans le cadre du Grand Paris, ne fait aucun doute et répond à une véritable attente des populations concernées ainsi qu'à un véritable enjeu d'amélioration du territoire francilien.

Rappelons que les deux phases de prolongement de la ligne 11 vont conduire à en tripler la longueur. La nécessaire adaptation de la partie historique de la ligne, située intégralement dans l'Est de Paris, conjuguée au renouvellement complet du matériel roulant et du système de signalisation, devrait en effet faire de la ligne 11 une ligne totalement nouvelle en 2030. Or, c'est avec consternation que nous avons découvert que c'est au contraire une ligne obsolète qu'il est prévu d'offrir à l'Est parisien.

Ainsi, les nouveaux accès des stations parisiennes seront impraticables par les usagers en fauteuil roulant qui ne pourront pas aller au-delà de la porte des Lilas en venant de l'Est, sous peine de ne pas pouvoir quitter les quais. Vous justifiez ce choix par l'existence d'un réseau de bus accessibles dans Paris. Mais nous savons tous ici que les bus ne rendent évidemment pas les mêmes services que le métro. Si c'était le cas, pourquoi les quatre cinquièmes des usagers parisiens prendraient le métro plutôt que le bus ?

Selon les informations qui m'ont été rapportées, il semblerait que ce soit la Mairie de Paris qui ait délibérément sacrifié l'accessibilité aux handicapés de stations situées sur son territoire, afin de limiter sa participation financière à 61 millions d'euros au lieu des 110 millions d'euros initialement prévus. Vous pourrez, soit nous le confirmer, soit voter notre vœu et soutenir donc notre démarche.

On retrouve d'ailleurs ici la même attitude de retrait de la Municipalité parisienne, que ce soit sur le retard de la ligne 14 ou encore avec le projet Eole, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir dans le cadre de l'examen d'un vœu que j'ai déposé.

En séance du Conseil régional, saisie de la question que je vous pose aujourd'hui sur l'accessibilité, M. Pierre SERNE, vice-président des transports auprès de M. HUCHON, a affirmé : "que c'est le refus des architectes des Bâtiments de France, entre autres, qui justifierait l'absence de création d'ascenseurs sur le territoire parisien pour les stations remaniées de la ligne 11". Je vous avoue que j'ai beaucoup de mal à le croire, connaissant les territoires traversés où cet argument ne semble pas avoir de réelles justifications.

Même dans les quartiers les plus patrimoniaux desservis par la ligne 11, il existe toujours - vous le savez très bien - des possibilités pour créer de émergences harmonieuses, voire artistiques. Les exemples abondent, y compris à Paris. J'en veux pour preuve le "Kiosque des noctambules", créé par Jean-Michel OTHONIEL en l'an 2000 sur la place Colette, devant la Comédie Française. Premier arrondissement, comme M. LEGARET le rappelle.

Ce qui est également particulièrement préoccupant dans le projet, c'est de ne pas prévoir dès à présent d'automatiser la ligne intégralement alors que, partout dans le monde, les nouveaux métros utilisent cette technologie qui permet - on le sait - une souplesse d'exploitation et une fiabilité incomparables.

Le retour d'expérience de la ligne 1, ligne ancienne automatisée, est sans équivoque.

En plus, le trafic de la ligne 11 justifie pleinement l'automatisation. En effet, cette ligne, actuellement très courte - je le rappelais - connaît un trafic très dense, rapporté à sa longueur réduite. Ce trafic est, de plus - on le sait - appelé à croître avec le triplement escompté de sa longueur et l'utilisation de train de cinq voitures qui réduira l'entassement des usagers et renforcera d'autant l'attractivité de cette infrastructure.

Or, c'est Le poinçonneur des Lilas que ce projet ressuscite alors que la ligne 11 historique, en vertu de sa faible longueur de 6 kilomètres, autorise une conversion au pilotage automatique intégral à moindre coût.

Ces économies de bouts de chandelle vont se révéler, in fine, très coûteuses puisqu'il est clair que la ligne 11 finira bien par être automatisée. L'exposé des motifs, d'ailleurs, du projet de délibération présenté à la Région, page 6, ne manque pas d'en évoquer la possibilité liée au Grand Paris.

Tout changement de système d'exploitation génèrera inmanquablement des dépenses frustratoires, sans parler du matériel roulant différent entre une ligne classique et une ligne automatique.

Alors, ne passons pas à côté d'une chance historique de faire mettre la ligne 11 au meilleur niveau et d'améliorer ainsi les conditions de transport des habitants de l'est parisien.

C'est pourquoi je vous invite à voter le vœu que nous avons déposé avec les élus Républicains des arrondissements desservis par la ligne 11, qui demande l'étude de l'automatisation intégrale de cette ligne ainsi que sa mise complète en accessibilité.

Nous voterons, bien évidemment, pour le prolongement de cette ligne, projet très attendu du Grand Paris que nous soutenons totalement dans sa forme la plus moderne possible.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre à ces deux interventions, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de modernisation et de prolongement de la ligne 11 est, nous le savons tous, très attendu. Cela a été rappelé, cela fait des décennies que l'on parle de son prolongement. Aujourd'hui, à travers cette convention de financement, c'est un acte concret qui va être posé quant au prolongement de la ligne 11 jusqu'à Rosny-Bois-Perrier.

Il faut rappeler que le coût total du projet avoisine les 1 milliard et 300 millions d'euros, 1 milliard 298 millions d'euros plus précisément et qui se décomposent en deux sous-opérations : tout d'abord un milliard 84 millions d'euros pour le prolongement de la ligne proprement dit et 214 millions d'euros pour la modernisation de l'exploitation de la ligne et l'adaptation des stations, à savoir la mise aux normes de sécurité, mais aussi l'accès sur voirie et les mécanisations supplémentaires ou encore la mise en accessibilité des stations existantes à la Porte des Lilas et Mairie des Lilas.

La Ville de Paris participe à hauteur de 28 % au financement de cette seconde partie, ce qui représente donc 61 millions d'euros pour la période 2016- 2022. C'est un engagement extrêmement conséquent, équivalent d'ailleurs à l'engagement du département de la Seine-Saint-Denis, en sachant que le prolongement ne concerne que le territoire de la Seine-Saint-Denis et pas le territoire parisien.

L'augmentation du trafic de voyageurs qui est prévu du fait de ce prolongement sera absorbée notamment par l'allongement des trains qui passeront de quatre à cinq voitures, avec une augmentation conséquente de 25 % de capacité. Des accès et des mécanisations supplémentaires dans Paris sont également réalisés pour satisfaire non seulement les normes de sécurité, mais aussi pour améliorer le confort des usagers.

Les travaux préparatoires ont déjà commencé dès cette année et la mise en service est prévue pour l'année 2022. C'est un délai aujourd'hui ordinaire compte tenu des contraintes liées à la réalisation des nouvelles stations dans le département de la Seine-Saint-Denis et des opérations de modernisation de l'exploitation de la ligne, notamment la nécessité d'avoir un nouveau poste de commandement, tout cela combiné au renouvellement du matériel roulant.

J'entends les remarques qui ont été faites par notre collègue Jérôme GLEIZES sur les lignes 3 bis et 7 bis. La Ville de Paris avait porté cette volonté de fusionner ces deux lignes. Malheureusement, nous regrettons que cela n'ait pas été inscrit au contrat de plan État-Région. Pour autant, la question de cette fusion des lignes 3 bis et 7 bis est toujours d'actualité et nous continuerons à faire entendre la voix de Paris et des Parisiens du nord-est pour faire en sorte que l'on puisse aboutir sur ce dossier qui date, lui aussi, d'un certain temps.

Pour ce qui est du nouveau matériel roulant, je précise qu'on aura des rames plus récentes à cinq wagons, que la Ville de Paris participe au projet parce qu'il y a un volet considérable de modernisation de la ligne existante et d'amélioration des stations avec la création de nouveaux accès, mais aussi l'installation d'escalators supplémentaires, la mise en accessibilité d'un certain nombre de stations. C'est notamment le cas sur le territoire parisien de la station Porte des Lilas.

Je m'inscris, pardonnez-moi, Madame KUSTER, totalement en faux avec vos accusations sans fondement sur l'investissement financier de la Ville de Paris qui est donc, comme je le disais, extrêmement important et qui est très loin d'ailleurs des chiffres qui avaient été annoncés à un temps donné par la presse qui estimait que la Ville de Paris limiterait sa participation à 11 millions d'euros. On voit très bien qu'en réalité, il en est toute autre et que c'est bien 61 millions d'euros que la Ville de Paris va investir dans ce projet. Voilà ce que je peux dire sur la partie du projet de délibération lui-même.

Sur la question de l'automatisation de la ligne 11, là aussi, on peut toujours jouer les "monsieur" ou les "madame plus" et demander, pourquoi pas, l'automatisation de toutes les lignes de métro.

Il faut savoir qu'un projet d'automatisation d'une ligne de métro en exploitation, comme celui qui a été réalisé sur la ligne 1 ou qui est en cours et qui sera bientôt lancé sur la ligne 4 du métro, est un investissement majeur dont la mise en œuvre génère d'ailleurs des gênes importantes pour les usagers pendant le chantier, avec des interruptions de service et des fermetures de stations. Il doit se justifier par des difficultés d'exploitation et des augmentations de trafic importantes et inopinées dans la journée que l'on peut absorber seulement grâce à l'automatisation.

C'est le cas, par exemple, sur la ligne 1 qui peut être confrontée à des incidents sur le RER A qui vient déverser un flot de voyageurs supplémentaires sur la ligne 1 du métro.

Voilà ce que je peux dire sur cet aspect pour donner un avis défavorable au vœu déposé par le groupe les Républicains.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 88 G de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 88 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 G du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 13 G amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DVD 13 G).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au réaménagement du boulevard de Belleville.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 90 non rattaché qui est relatif au réaménagement du boulevard de Belleville.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés, pour 2 minutes.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, je ferai moins de 2 minutes pour rappeler que ce vœu est un vœu très important, parce qu'il vise à réaménager le beau boulevard de Belleville.

Je tiens à vous rappeler que ce projet faisait partie du programme municipal et que, au-delà de l'action municipale, il est totalement repris par les conseils de quartier et par les habitants du quartier Belleville.

Un vœu avait été notamment adopté le 14 avril dernier qui rappelait, en outre, des enjeux de requalification économique portant sur ce secteur qui accueille notamment un marché que je connais bien, puisque c'est ma délégation dans le 11e arrondissement, le marché alimentaire de Belleville et de nombreux locaux commerciaux en pied d'immeuble.

Le vœu du conseil de quartier rappelait les enjeux en matière de solidarité, de cohésion sociale, puisqu'au cours de l'élaboration du projet de territoire du quartier du grand Belleville, les habitants du quartier avaient exprimé le souhait que le réaménagement du boulevard de Belleville s'inscrive dans la complémentarité des actions qui seront développées dans le quartier "politique de la ville".

Considérant également que durant cette édition du budget participatif 2015, dont nous avons longuement parlé durant nos travaux, la requalification du boulevard de Belleville, et plus largement des boulevards situés dans sa continuité, est soumise au vote des Parisiens sous l'intitulé "Beau boulevard du Nord-est parisien" pour une enveloppe de 12 millions d'euros.

Je voudrais également rappeler que, toujours dans le cadre de l'édition du budget participatif 2015, était soumis au vote aussi des habitants du 11e arrondissement la création d'un parcours sportif, qui fera plaisir à Jean-François MARTINS sur les grands boulevards du 11e arrondissement, pour un montant de 450.000 euros.

Le vœu que je soumets vise évidemment à demander à ce que la Ville de Paris engage un diagnostic territorial portant sur le boulevard de Belleville, intégrant les dimensions urbaines, sociales, environnementales et économique en vue d'une large concertation sur son aménagement. Et évidemment que cet engagement soit mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

J'ai tenu mes deux minutes !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Philippe DUCLOUX.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme évoqué dans les considérants de ce vœu, le réaménagement du boulevard de Belleville est un projet majeur pour les 11e et 20e arrondissements, fortement attendu des usagers et riverains, notamment par les nombreux commerçants qui bordent le boulevard. Ce projet a d'ailleurs été inscrit au programme d'investissement de la mandature à hauteur de 2,9 millions d'euros.

Le réaménagement de ce boulevard devra évidemment répondre aux dysfonctionnements identifiés : il s'agit d'apaiser la circulation, de renforcer les cheminements piétons, de mieux préserver la piste cyclable existante des intrusions et autres empiétements, de permettre à toutes et tous de flâner, de profiter des mobiliers urbains favorisant un bien-être en ville partagé.

Il s'agira aussi de valoriser les atouts de cet axe repère pour le Nord-Est de Paris et de s'appuyer sur les usages de cet espace public fortement sollicité et animé en s'inscrivant dans le cadre plus global des actions menées au titre de la politique de la ville.

Une étude diagnostic complète sera donc lancée dès cet automne par les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements pour nourrir la concertation locale, qui pourrait intervenir dès le premier trimestre 2016 puis permettre une mise en œuvre opérationnelle rapide.

Je donne un avis favorable à ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 314).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous allons interrompre notre séance et nous retrouver à 14 heures 30 précisément.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures deux minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose que nous puissions reprendre nos travaux.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'extension de la Journée sans voiture pour l'édition 2016.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'extension de la Journée sans voiture pour l'édition 2016.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 91 et 92 ont trait à l'extension de la Journée sans voiture pour l'édition 2016, et je donne la parole à Sandrine MÉES pour deux minutes de présentation.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chacune et chacun d'entre nous, c'est-à-dire d'entre les rares présents, ont pu constater le succès de la Journée sans voiture, le brassage social, le brassage générationnel et l'accessibilité universelle à l'espace public, qu'elle a favorisés. Chacune et chacun a pu constater physiquement la différence de qualité de l'air et de volume sonore entre le moment où la journée a débuté et le moment où la journée a fini, puisqu'en se postant dans des endroits stratégiques, on pouvait voir la différence au moment où les voitures redémarraient.

La Maire a fait état hier d'une étude de l'O.M.S. et nous, nous citons à notre tour l'étude indépendante "Plos One", code source ouvert, portant sur les inégalités face à la pollution, à laquelle ont participé l'Ecole des hautes études en santé publique et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Ces études viennent de démontrer que les populations les plus pauvres sont celles qui paient le tribut le plus lourd au fléau de la pollution atmosphérique.

D'autre part, la Journée sans voiture a bénéficié non seulement aux Parisiens et aux Parisiennes, mais à l'ensemble des Franciliens, et en outre, la demande du collectif citoyen, qui a soumis ce projet de Journée sans voiture à la Mairie de Paris, porte ce projet depuis plusieurs mois sur l'ensemble du territoire parisien et du Grand Paris.

Ainsi, les élus écologistes demandent à la Maire de Paris et au Préfet de police, pour les prochaines éditions de la Journée sans voiture, de réfléchir à l'élargissement du périmètre à tout Paris, et d'engager des discussions dès à présent avec les communes franciliennes, et notamment limitrophes, afin que cette journée s'applique au-delà du périphérique, dans le cadre d'une concertation large et volontariste.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Sandrine MÉES.

Deux minutes de temps de parole également pour Danielle SIMONNET, qui présente un vœu sur le même sujet, à savoir, l'extension de la Journée sans voiture.

Mme Danielle SIMONNET. - Devant la foule de cette assistance, nous sommes peut-être majoritaires ! Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit ! Eh bien, peut-être que nous avons, sur les huit, au moins six voix qui pourraient être favorables, j'en suis sûre, dans le prolongement de ce que vient d'exprimer ma collègue, à ce qu'on ait enfin une vraie Journée sans voiture, c'est-à-dire une journée qui dure 24 heures, qui concerne tout le territoire de la France... La France, pardon, là, ce serait l'idéal, mais au moins tout le territoire de Paris et au-delà, et pas simplement quelques arrondissements au Centre, et surtout qui ne délaisse pas, comme cela a été dit précédemment, les quartiers les plus pollués, où les populations socialement les plus fragiles sont les plus touchées par les conséquences sur leur propre santé, mettant y compris leur vie en danger, et en plus, que l'on ait une Journée sans voiture qui concerne tous les véhicules.

Donc, vous voyez qu'il y a beaucoup à faire pour que la Journée sans voiture soit réelle. Et à travers ce vœu, je souhaiterais que l'événement voie son périmètre étendu à l'ensemble du territoire de la Ville de Paris, y compris les arrondissements périphériques, que la Ville de Paris entame des discussions avec les communes environnantes pour que l'on puisse aller au-delà du périphérique et qu'il y ait un débat avec le Conseil régional et le S.T.I.F. pour étendre au maximum sur le territoire de l'Ile-de-France le périmètre de la future opération, que cela ne dure pas seulement 7 heures, mais une journée entière, qui est de 24 heures, et que la Journée sans voiture intègre également les véhicules deux-roues motorisés polluants, que la gratuité des transports publics soit prise en charge par l'Etat et le S.T.I.F., au moins pendant toute cette Journée sans voiture.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion de débattre de cette question hier lors des questions d'actualité. Pour autant, il est nécessaire de répondre aux vœux qui ont été exprimés par le groupe Ecologiste de Paris et par Mme SIMONNET.

Simplement, pour redire très rapidement que la fréquentation et l'ambiance qui ont été constatées ce dimanche attestent de l'indéniable succès de la Journée sans voiture. Les chiffres d'ailleurs parlent d'eux-mêmes : les mesures qui ont été réalisées par Airparif montrent que l'on a pu noter une diminution de 20 à 40 % des niveaux de dioxyde d'azote dans le Centre de la Capitale.

Bruitparif a fait des mesures également et il y avait en moyenne une diminution de 3 décibels du bruit ambiant sur les grands axes, ce qui équivaut tout de même à une division par deux du bruit ressenti, avec un record de 10 décibels en milieu de journée sur les Champs-Élysées.

Autre chiffre marquant : c'est le nombre de locations de Vélib', qui ont battu un record absolu, avec plus de 140.089 locations, ce qui représente près de deux vélos retirés chaque seconde, et une augmentation de 32 % d'utilisation de Vélib' par rapport à un dimanche ordinaire.

Fort de ce succès, nous avons désormais l'expérience du dispositif, et nous veillerons à sa pérennisation, à son élargissement, à son amplification, en collaboration toujours avec la Préfecture de police et en bon accord avec les communes limitrophes.

Nous donnerons donc un avis favorable au vœu du groupe Ecologiste.

Pour ce qui concerne le vœu de Mme SIMONNET, vous estimez, en creux, que cette Journée sans voiture n'aurait pas été une vraie Journée sans voiture, et je m'inscris totalement en faux face à cette assertion. Même si tout le territoire parisien n'était pas concerné, je peux vous dire que des centaines de milliers de personnes ont bénéficié de cette journée.

Par ailleurs, un certain nombre de vos considérants ne sont pas exacts, puisque les opérations "Paris Respire" n'étaient pas suspendues à l'occasion de la Journée sans voiture.

Et autre erreur qu'il faut rectifier : les deux-roues motorisés étaient bien inclus aussi dans les restrictions de circulation, contrairement à ce que vous indiquez dans votre vœu.

Pour autant, vous demandez aussi que l'on ait un événement sur 24 heures. Là encore, on ne peut pas s'engager sur un tel étalement horaire, même si nous évoquerons cette question lors des discussions que nous aurons nécessairement avec la Préfecture de police dans le cadre de l'organisation de l'édition 2016. Nous souhaitons qu'il y ait un élargissement horaire. Pour autant, décréter que l'on va d'emblée aller sur 24 heures, comme vous le dites dans votre vœu, c'est en quelque sorte préempter tout débat sur la question.

Et par ailleurs, ce que vous demandez par rapport au S.T.I.F., et qui nous semble intéressant, effectivement, le fait de pouvoir avoir une gratuité des transports collectifs, nécessite d'être discuté avec le S.T.I.F., qui est une instance régionale, et la Mairie de Paris ne peut pas seule imposer ses vœux aux autres territoires franciliens.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif ne pourra donner un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, lors des questions d'actualité, le Préfet de police s'est largement exprimé sur le bilan de la Journée sans voiture, et en particulier sur la question du périmètre d'une future opération, donc je me contenterai d'un très bref propos.

Je veux juste vous dire que le Préfet de police a demandé à ses services d'organiser un retour d'expérience avec la Ville pour tirer les enseignements de cette première édition. Parmi les questions qui seront abordées, il y aura naturellement la question du périmètre, sur lequel la Ville et la Préfecture de police avaient travaillé ensemble.

Il semble que la réussite de cette première édition soit de nature à justifier un élargissement complémentaire de ce périmètre. Cet élargissement devra prendre en compte bien sûr les réalités, tant opérationnelles que juridiques. Et en particulier, ainsi que le Préfet de police l'a rappelé, le Conseil d'Etat a indiqué dans sa décision en référé, face au recours de certaines associations de V.T.C. contre l'arrêté, qu'il faudra bien se garder de prendre une interdiction trop générale et absolue.

Et par ailleurs, nous devons réfléchir aux modalités des dérogations qui, si le périmètre était élargi, ne manqueraient pas d'augmenter.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 91 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 315).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 92 déposé par Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'élaboration un plan piéton.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à présent aux vœux n^{os} 93 et 93 bis relatifs à l'élaboration d'un plan piéton.

Je devais donner la parole en principe à Jean-Bernard BROS, qui n'est pas là, et Christophe NAJDOVSKI réagit à un vœu qui n'a pas été présenté.

Christophe NAJDOVSKI ? Non, les vœux tombent ?

Oui.

Bien.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux infractions des cars sur les boulevards de Clichy, Rochechouart et la Chapelle.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons donc aux vœux n^{os} 94 et 94 bis qui ont trait aux infractions des cars sur les boulevards de Clichy, Rochechouart et la Chapelle.

Je donne la parole à M. Christian HONORÉ, pour 2 minutes de temps de parole.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Pierre-Yves BOURNAZEL, Delphine BÜRKLI et Déborah PAWLIK présentent le vœu suivant afin de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter le Code de la route sur le stationnement, en particulier boulevard de Clichy, boulevard Rochechouart et boulevard de la Chapelle, et les normes antipollution en vigueur, d'accentuer les contrôles des A.S.P. sur les cars de tourisme dans ce secteur et de leur donner les moyens nécessaires pour effectuer des paiements immédiats afin de verbaliser les chauffeurs de cars de tourisme étrangers, de créer des places de stationnement dédiées à ces bus situées en zone urbaine appropriée et de créer des parkings relais reliés aux zones touristiques grâce à des modes de transport alternatif tels que des navettes électriques.

En effet, nous sommes souvent sollicités par des riverains qui ont fait des pétitions pour nous dire qu'ils se plaignent de la présence de ces cars de tourisme sur ces boulevards, qu'ils stationnent en infraction au Code de la route en utilisant en particulier des couloirs R.A.T.P., les aires pour les taxis ou les places réservées aux livraisons.

De plus, ces cars de tourisme stationnent sous les fenêtres de la cité scolaire Jacques Decour et perturbent le bon fonctionnement des cours.

Il faut également regretter que les conducteurs maintiennent le moteur en marche lors d'arrêts prolongés de leur car, ce qui, vous avouerez, n'est pas très écologique.

Ensuite, nous notons que ces infractions participent à la pollution de l'environnement et altèrent considérablement la qualité de vie des habitants, certains de ces cars ne respectant pas les normes antipollution en vigueur.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, nous vous demandons de bien vouloir voter ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ainsi que vous le savez, le travail engagé avec la profession et la Préfecture de police sur la problématique des autocars de tourisme avance à bon rythme. En atteste l'arrêté pris en avril 2015, qui renforce les restrictions de circulation des autocars à Paris et les dispositions du plan d'amélioration de la qualité de l'air qui sont entrées en vigueur au début du mois de septembre.

La diminution des nuisances engendrées par les autocars nécessite la combinaison de plusieurs actions : le renforcement des contrôles du stationnement mais aussi des contrôles relatifs au droit du travail, l'aménagement d'espaces de stationnement et de dépose reprise, des exigences réglementaires sur les motorisations. Nous savons tous qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'interdire la circulation de tous les autocars à Paris, qui répondent à une demande liée au tourisme, mais aussi aux sorties scolaires, aux déplacements de groupes et aux voyageurs.

Notre démarche est donc collaborative. Plutôt que d'interdire purement et simplement, nous favorisons les pratiques les plus vertueuses et sanctionnons celles qui ne respectent pas la règle, tout en ayant comme objectif de réguler et de maîtriser la présence des autocars dans la ville.

Par ailleurs, votre vœu propose de créer des places de stationnement dédiées aux autocars, je cite, "en zone urbaine appropriée".

Ce terme vague qui consiste, sans le dire, à reporter les nuisances chez les autres, n'est pas de nature évidemment à constituer une politique en matière d'aménagement d'aires de stationnement.

Ce que nous proposons, c'est au contraire de créer des emplacements de stationnement de manière pragmatique en lien avec les propositions faites par l'ensemble des acteurs, mais aussi en lien avec les mairies d'arrondissement, qui sont aussi, évidemment, parties prenantes de la réflexion sur cette question.

Par ailleurs, vous proposez de créer un système de parkings relais avec des navettes électriques. Là aussi, permettez-moi de m'interroger sur ce à quoi ressemblerait ce projet. Vous vous gardez bien de préciser quelle capacité de transport ces navettes électriques auraient. Est-ce que ce sont des navettes de 10 places, ce qui aurait comme conséquence de multiplier par 5 le trafic lié au tourisme dans la Capitale, ou alors des navettes de 50 places, qui n'existent pas aujourd'hui puisque des motorisations électriques pour de gros véhicules ne fonctionnent pas et n'existent pas à l'heure actuelle, mais qui poseraient de toute façon les mêmes problèmes en termes d'occupation de l'espace public. Là aussi, aucune précision de votre part ne figure dans votre vœu.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de retirer votre vœu et, en réponse, d'adopter le vœu de l'Exécutif, qui rappelle l'action en cours, notamment le fait que sont menées en lien avec la Préfecture de police des opérations dans les secteurs les plus problématiques. La Préfecture de police pourra peut-être apporter un certain nombre d'éléments et d'informations sur ce point. Nous souhaitons comme vous que les boulevards des Fermiers-Généraux soient prochainement concernés par ce type d'opération de contrôle. Ils l'ont d'ailleurs été, il y a quelque temps, pour ce qui est des boulevards de Clichy et Rochechouart et tout le bas de la Butte Montmartre.

Nous demandons également à la Préfecture de police la communication en 3e Commission des statistiques liées au contrôle et à la verbalisation des autocars de manière à ce qu'elle puisse rendre compte du travail de contrôle effectué.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, le Préfet de police est pleinement mobilisé sur la lutte contre les nuisances générées par les cars de tourisme à Paris.

Ses services, comme le rappelait M. NAJDOVSKI, participent aux travaux pilotés par la Mairie de Paris sur ce sujet, notamment au sein du Comité technique des autocars de tourisme et au groupe de travail relatif au stationnement et à l'organisation des déposes reprises, créé en 2014. Les travaux de ce groupe de travail portent sur la réorganisation de la desserte par autocar de tourisme dans Paris et des sites les plus problématiques, en particulier.

S'agissant plus particulièrement des boulevards de Clichy, Rochechouart et la Chapelle, ceux-ci délimitent la frontière sud de la zone touristique de la Butte Montmartre. A l'intérieur de cette zone, la circulation est interdite aux autocars de tourisme et il y a donc des phénomènes de report vers ces boulevards.

L'arrêt et le stationnement des autocars de tourisme en dehors des emplacements aménagés à cet effet sont également interdits dans ces zones touristiques et les contrevenants sont passibles d'une amende de 135 euros. En outre, la réglementation en vigueur prévoit que le temps d'arrêt strictement nécessaire à la dépose ou reprise des passagers est limité à 30 minutes. L'arrêt et le stationnement des autocars de tourisme doit se faire moteur éteint mais aucune sanction n'est prévue dans la loi en cas de non-respect de cette disposition issue de l'arrêté du Préfet de police et de la Maire d'avril 2015.

S'agissant plus particulièrement du vœu de l'Exécutif sur le renforcement des contrôles relatifs aux autocars de tourisme, je peux vous indiquer que le Préfet de police a renouvelé ses consignes aux services pour que des contrôles des autocars de tourisme soient organisés de manière régulière. Ainsi, les A.S.P., les effectifs de la D.O.P.C. et l'unité spécialisée de la DOSTL pour le contrôle antipollution organisent de tels contrôles, pour relever les infractions tant au Code de la route qu'au Code de l'environnement.

En outre, un plan est en cours pour permettre aux A.S.P. le paiement immédiat des amendes. Cette mesure est en vigueur dans deux arrondissements et ils peuvent recevoir, pour l'exercice de cette mission, l'appui d'unité de la D.O.P.C.

En amont de la haute saison touristique, des opérations de grande ampleur ont été aussi organisées, impliquant, en plus des services de la Préfecture de police, les services de la D.R.I.E.A., chargés du respect des règles en matière de droit du travail dans les transports.

Avec l'accord du Parquet, des mesures de consignation avec immobilisation du véhicule ont pu même être décidées contre les autocars étrangers afin de s'assurer du paiement des amendes.

En outre, dès la mise en œuvre de l'arrêté du 1er septembre 2015 conjoint de la Maire de Paris et du Préfet de police, visant à interdire l'accès des véhicules de plus 3,5 tonnes les plus polluants dans Paris, des actions coordonnées ont été organisées par les services de police pour assurer sa bonne application en complément des campagnes d'information menées par la Ville.

Au total, depuis mai 2015, ce sont 6 opérations de contrôle d'envergure et médiatisées qui ont été organisées dans des secteurs à forte influence touristique. Je pense à Barbès-Rochechouart, mais aussi à la Tour Eiffel, à la Concorde, à Nation.

Par exemple, Concorde c'était le 6 juin, Barbès le 17 juillet et le bilan global de ces opérations est positif puisqu'elles ont permis de relever 134 infractions dont 18 délits.

Le cabinet du Préfet de police a donné des informations précises sur le résultat de toutes ces opérations à la Ville de Paris et au-delà, le Préfet de police est tout à fait favorable à l'idée de tenir régulièrement informés les élus du Conseil de Paris de la mise en œuvre de ces contrôles. Les modalités de transmission de ces informations sont en cours de définition, en lien avec la Maire de Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur HONORÉ, j'ai pour vous une question qui appelle une réponse par oui ou par non.

Est-ce que votre vœu est maintenu ?

M. Christian HONORÉ. - Par respect pour les habitants qui nous ont fait part des nuisances qu'ils subissent, nous maintenons le vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci pour cette réponse concise.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 bis de l'Exécutif, avec un avis forcément favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 316).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux bornes de taxis.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 95 qui est relatif aux bornes de taxis.

Je donne la parole, pour deux minutes de temps de parole, à M. Franck LEFEVRE.

M. Franck LEFEVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

150 bornes de taxis sur Paris, 15 à 20 % du chiffre d'affaires des taxis, et l'Union des taxis parisiens constate que sur ces 150 bornes, seules 39 fonctionnent. Par exemple dans le 15e deux sur neuf fonctionnent. Malgré un coût de maintenance pour la Ville qui est supérieur à 90.000 euros par an. Vous en conviendrez, le système est perfectible.

Considérant que la Ville a fait le choix de promouvoir l'application "Paris-Taxis",

Considérant également que cette application est largement perfectible et que les bornes sont indispensables aux Parisiens non équipés de smartphones et également aux touristes,

Considérant que l'emplacement de certaines bornes n'est pas - ou surtout n'est plus - optimum, certaines bornes doivent être déplacées, voire supprimées, nous demandons que ce réseau de bornes fasse l'objet d'une étude, en concertation avec les taxis, afin de voir quelles sont les stations à maintenir, à déplacer ou à supprimer.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre Christophe NAJDOVSKI, pour deux minutes de réponse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu rappelle à bon escient que nous avons décidé, en décembre 2014, d'un moratoire sur la dépose des bornes d'appel taxi qui a momentanément accompagné l'installation des nouveaux abris voyageurs.

Le Conseil de Paris avait d'ailleurs voté le vœu que la Mairie de Paris s'engage à poursuivre le dialogue avec les représentants des taxis et, en concertation avec ceux-ci, les bornes déjà déposées qui enregistraient le plus grand nombre d'appels ont été réinstallées.

Aujourd'hui, nous avons un peu moins d'une centaine de bornes, 93 pour être exact, qui sont en place, 74 d'entre elles fonctionnent et parmi les 19 défectueuses, 9 d'entre elles vont être réparées prochainement et seulement 10 d'entre elles connaissent des défauts qui ne permettent pas, pour l'instant, une réparation rapide.

Aujourd'hui, 90 % des bornes sont, ou seront dans un avenir très proche, en état de marche, je dirai, régulière.

Dans le 15e arrondissement, selon les chiffres qui m'ont été transmis par les services, nous avons trois bornes qui sont en état de fonctionnement, et non pas deux comme vous l'affirmez. Une borne fonctionne, mais avec un dôme lumineux défaillant, donc ce sont au total quatre bornes qui sont opérationnelles, trois bornes connaissent des problèmes de réseau qui sont en cours d'études et sur les neuf bornes que vous évoquez, les problèmes pourraient être résolus pour ces trois bornes supplémentaires, ce qui porterait à sept le nombre de bornes en état de marche.

Je ne peux donc pas adopter un vœu qui affirme, de manière erronée, que plus d'une borne sur deux ne fonctionnent pas à Paris, ce qui est loin d'être le cas, puisque 90 % des bornes sont, ou seront prochainement, en état de marche, y compris dans le 15e arrondissement.

J'émet donc un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 95, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au projet Eole.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je passe maintenant au vœu n° 96, relatif au projet Eole, et je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER, pour deux minutes de temps de parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est en effet relatif au retard pris par le projet Eole, qui est imputable à la Municipalité parisienne.

En effet, nous avons tous en tête l'importance du prolongement du RER E pour la desserte de l'Ile-de-France, l'attractivité de tous les territoires traversés, la désaturation du RER A et l'amélioration des temps de transport et du confort des usagers.

Ce prolongement est d'autant plus attendu que, grâce à la future gare Porte Maillot, cela vivifiera le secteur éponyme qui fait l'objet d'importants projets de développements urbains avec l'agrandissement du Palais des congrès, deux projets innovants, le réaménagement de la place de la Porte Maillot et la requalification ultérieure de l'avenue de la Grande Armée, sans parler parallèlement de l'arrivée du tramway T3 en 2020.

Mais quelle n'est pas ma surprise d'apprendre que la Mairie de Paris a refusé les autorisations administratives sollicitées par la S.N.C.F. en 2014 pour des travaux préparatoires au projet : déviations de réseaux, abattage d'arbres, ainsi que le déblocage de sa quote-part dans le financement du projet, avec pour conséquence un retard au jour le jour du projet de plus d'un an. Ce fait a été d'ailleurs rappelé au Conseil régional dans sa dernière séance, ainsi qu'en Commission des transports.

A ce stade, la date de la mise en service de la première phase d'Eole paraît donc difficilement tenable pour 2020, certains parlent même déjà d'un retard d'un an.

Par la faute de ces blocages qui incombent à vous, à vous la Mairie de Paris.

De fait, si vous continuez de bloquer ainsi le projet Eole jusqu'en janvier 2016, le chantier risque de prendre du retard supplémentaire.

De plus, la demande du permis de construire de la gare Maillot n'a pu intégrer le réaménagement de la future place, puisque celui-ci, à ce stade, n'a toujours pas été validé.

De fait, il est nécessaire, puisqu'il s'inscrit dans le cadre du prolongement de l'axe majeur Etoile/La Défense.

Alors avec toutes ces raisons qui font que maintenant cela fait des mois que je vous interpelle, que ce soit ici, au Conseil régional et au S.T.I.F.

Eh bien nous vous demandons, une fois de plus, que vous soyez très clairs et que la Mairie de Paris donne enfin les autorisations administratives à la S.N.C.F. pour engager sans délai les travaux préparatoires à la construction de la gare Porte Maillot, que vous débloquent enfin votre pleine participation financière à ce projet et que vous accélériez le processus de décision de la configuration finale de la place de la Porte Maillot afin d'éviter toute défense frustratoire.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Madame KUSTER, c'est devenu un rituel chez vous - un gimmick, on pourrait dire, pour utiliser un terme musical - d'imputer à la Ville de Paris les difficultés de financement du projet de financement du RER E. Il ne suffit pas de répéter des contre-vérités pour qu'elles deviennent vraies.

Vous n'ignorez pas que l'Etat et la Région n'ont pas précisé dans le financement du 1,75 milliard d'euros qu'ils ont inscrit pour ce projet au contrat de plan Etat-région 2015-2020 comment devaient se répartir les quelques 500 millions restant à la charge des collectivités et de la S.N.C.F. Et cela concerne non seulement Paris, mais aussi le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine.

Imputer à la Ville de Paris les difficultés de financement du projet de prolongement du RER E c'est, je vous le dis, malhonnête.

Ce contrat n'indique pas non plus selon quelle clef de financement sera apporté le 1,650 milliard d'euros supplémentaire qui sera à mobiliser pour poursuivre le chantier après 2020.

La Mairie de Paris a cependant fait savoir au Préfet de Région et au Président de la Région Ile-de-France, qu'elle acceptait de participer aux discussions que ces derniers organiseraient pour arrêter le financement du projet.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, et on ne peut en aucun cas dire que c'est la Ville de Paris qui bloque la poursuite des négociations, comme vous l'a lui-même rappelé le Président de la Région Ile-de-France, Jean-Paul HUCHON, ardent défenseur du projet, lors du Conseil du S.T.I.F. de juillet dernier.

Alors, en effet, Paris ne souhaite pas donner son autorisation à la S.N.C.F. pour qu'elle réalise des travaux qui impactent fortement le patrimoine parisien, comme des abattages d'arbres par exemple, tant que le financement du projet n'est pas établi.

Mais les services de la Ville collaborent avec les équipes de la S.N.C.F. pour préparer tout ce qui peut l'être, sans impact majeur sur l'espace public, comme les différents travaux d'investigation du sous-sol.

Vous déplorez également un soi-disant retard du projet d'aménagement de la place de la Porte Maillot dont les études sont en cours.

Pourtant, vous êtes invitée aux réunions de l'atelier Maillot, qui est l'instance de concertation mise en place pour ce projet, par mon collègue Jean-Louis MISSIKA, et vous ne devriez pas ignorer, si vous lisez les comptes rendus, que les études avancent d'un bon pas conjointement aux études du tramway T3, et que la Ville prévoit d'arrêter une déclaration de projet pour l'aménagement de la place dans les prochains mois.

Les services de la Ville et la S.N.C.F. ont d'ailleurs déjà commencé, dans cette perspective, à travailler conjointement au permis de construire modificatif de la gare, qui permettra d'adapter le projet Eole au projet d'aménagement de la Ville et cela sans coût frustratoire. Donc, avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - On l'avait bien compris.

Mais, Madame KUSTER, on a compris ! Il n'y a aucune raison que vous repreniez la parole.

Allez, une minute !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Vous avez une manière de procéder... On a enlevé de notre temps de parole pour que cette séance se termine ce soir. Alors vous permettez au moins que l'on s'explique sur un enjeu aussi important.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - C'est précisément parce que j'ai envie que l'on termine ce soir.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Si vous permettez que je puisse m'exprimer, si je peux continuer...

C'est juste incroyable, quand même !

Je voudrais juste préciser, parce que, Monsieur NAJDOVSKI, cela commence à bien faire. Je dois vous dire que maintenant cela fait des mois, pour ne pas dire des années, que vous nous menez en bateau. Vous l'avez fait avec la ligne 14, avec la complicité de la R.A.T.P. Vous allez nous le faire sur le coût du tramway. Vous ne nous le ferez pas sur le RER E !

C'est un problème de financement et de volonté politique. La Mairie de Paris n'est pas au rendez-vous. Vous pouvez faire la guerre à la voiture, mais si vous ne facilitez pas les transports en commun, vous n'êtes pas logique avec vous-même. Ce RER E doit arriver en 2020 porte Maillot, en même temps que le tramway. Vous bloquez un équipement majeur qui va faire partie du Grand Paris. Ce RER E doit arriver porte Maillot. Nous prenons des mois de retard. La S.N.C.F. est bloquée. Le projet de la porte Maillot existe.

Je regrette, mais à un moment vous devez prendre vos responsabilités parce que ce n'est pas admissible.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, pour une minute de réponse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Madame KUSTER, je vous invite à balayer devant votre porte. Le président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, M. DEVEDJIAN, est exactement sur la même position que la Maire de Paris sur ce dossier.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la qualité de l'air dans le métro.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'amélioration de la qualité de l'air dans le métro.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n^{os} 97, 98 et 98 bis qui ont trait à la qualité de l'air dans le métro.

Je donne la parole à M. BOURNAZEL pour deux minutes de temps de parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire à M. NAJDOVSKI qu'il ne s'inquiète pas. Dans quelques semaines, nous serons amenés à travailler ensemble dans le cadre de la nouvelle majorité régionale et nous pousserons ces sujets dans l'intérêt de Paris.

Mon vœu est sur la qualité de l'air.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - M. BOURNAZEL, tout seul, pour deux minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Monsieur NAJDOVSKI, gardez votre sang-froid, vos nerfs. Tout va bien et tout va bien se passer. La démocratie va se faire et la majorité ne vous appartient pas partout. Laissez les Franciliens décider calmement.

La qualité de l'air, c'est un sujet qui peut nous réunir, Monsieur l'adjoint au Maire. La R.A.T.P. mesure effectivement la qualité de l'air dans deux stations de métro et une station de RER : Châtelet, Franklin-Roosevelt et Auber. Les mesures font apparaître des dépassements de normes importants, avec des pics record de particules fines en janvier 2015, souvent de plus de 10 fois supérieurs au seuil d'alerte.

Ces poussières provoquent des difficultés respiratoires et cardiovasculaires, en particulier pour les personnes vulnérables - personnes âgées, femmes enceintes, enfants en bas âge. Le réseau de transports participe ainsi à l'exposition des Parisiens et à une pollution de fond qui diminue l'espérance de vie de six à huit mois. Le renouvellement du matériel roulant avec des métros moins émetteurs de particules fines ne permettra pas d'améliorer la qualité de l'air à court et moyen termes.

Dans le cadre du programme "Renouveau du métro", le traitement des ventilations ne semble pas suffisant. Seuls 150 des 500 ouvrages de ventilation vont être renforcés ou renouvelés d'ici 2016. Le concours de la Ville est indispensable dans la mesure où les urgences se situent dans son domaine public.

C'est la raison pour laquelle, avec mon groupe et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous émettons le vœu que vous définissiez, avec la R.A.T.P. et le Syndicat des transports d'Ile-de-France, un plan d'amélioration de la qualité de l'air dans le métro permettant de satisfaire les normes sanitaires en matière d'exposition aux particules fines et de permettre à tous les Parisiens, quels que soient leur génération, leurs conditions sociales ou leur quartier, de pouvoir mieux respirer dans leur métro.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame GALLOIS, pour un vœu sur le même sujet pour deux minutes de temps de parole.

Mme Edith GALLOIS. - Un sujet que j'avais déjà évoqué, Monsieur le Maire, au mois de mai dernier ainsi qu'à l'occasion du débat sur la pollution, de même qu'au sein de l'Assemblée régionale. C'est une très grave question.

Vous avez annoncé la lutte contre la pollution comme la priorité des priorités de votre politique. L'une de vos premières principales actions d'ailleurs a consisté à inciter très fermement les Parisiens et les Franciliens à prendre le métro. Or, les quais du métro et du RER sont des lieux extrêmement pollués.

5 millions de voyageurs par jour et un personnel très nombreux sont ainsi exposés à une émission de particules fines 2 à 3 fois supérieure aux limites fixées par l'O.M.S. pour l'air extérieur.

Je vous avais déjà soumis ces chiffres au mois de mai dernier. Aujourd'hui, vous les reprenez exactement et, évidemment, je ne les avais pas inventés. Pourtant, vous aviez rejeté mon vœu en expliquant que, finalement, le temps d'exposition était très faible, donc circulez, il n'y a rien à craindre. Mais vos arguments étaient bien faibles. Pourquoi avoir perdu six mois ? Que de mois perdus, tout de même, alors que les risques cardiovasculaires encourus par les travailleurs des enceintes ferroviaires souterraines sont avérés et attestés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire qui a rendu son rapport au mois de septembre dernier !

Aujourd'hui, votre vœu reprend quasiment mot pour mot le mien et ce que je vous demandais il y a six mois, à savoir un plan d'amélioration de la qualité de l'air des espaces ferroviaires. Pourquoi proposer aujourd'hui ce que vous avez rejeté hier ? Aurait-il fallu que la presse se penche sur la question entre-temps ? Vous auriez peut-être préféré rester dans la discrétion, voire la confidentialité, pour une question sanitaire qui est pourtant grave ?

La S.N.C.F., la R.A.T.P. et le S.T.I.F. doivent se saisir urgemment de cette question. Nous sommes maintenant d'accord. Il était temps. Il faut une politique volontariste de diminution des émissions de particules fines. Attention, je vous mets en garde à ne pas vous exposer à un risque tel que celui du scandale de l'amiante.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

Pour vous répondre à l'un comme à l'autre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour deux minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous savons qu'une pollution particulière conséquente est présente dans le réseau de transports en commun souterrain - métro ou RER - dont la gestion incombe respectivement à la R.A.T.P. et à la S.N.C.F.

Le rapport récent publié par l'Anses, c'est-à-dire l'Agence nationale de sécurité sanitaire, sur la qualité de l'air dans le métro, nous permet d'avancer dans la connaissance de cette pollution.

J'en retiens plusieurs points.

L'air du métro présente une pollution aux particules avec des taux de concentration bien supérieurs, à certains moments de la journée, à ceux de l'air extérieur. Cette pollution est liée au trafic, plus particulièrement à l'abrasion au freinage des rames de métro. L'air redevient normal la nuit quand il n'y a plus de trafic.

Deuxièmement, l'absence de normes est préjudiciable à la définition d'objectifs de réduction. Il importe que l'Etat se penche sur la question.

Troisième point, la R.A.T.P. a mis en place un certain nombre de mesures qui permettent d'améliorer la situation : système de surveillance de la qualité de l'air, utilisation du freinage électrique, ventilation des couloirs, portes palières sur les quais.

Quatrièmement, le rapport de l'Anses précise que le risque sanitaire existe pour les travailleurs du réseau du métro. Cette conclusion inquiétante est heureusement contrebalancée par une étude épidémiologique réalisée par la R.A.T.P. et l'I.N.R.S., qui ne montre jusqu'à présent aucune prévalence des symptômes respiratoires et cardiovasculaires chez les agents de la R.A.T.P. travaillant en souterrain.

Enfin, le rapport précise que la pollution de l'air subie par les usagers du transport routier apparaît plus préoccupante pour la santé que la pollution de l'air des espaces souterrains. Il reste donc préférable de circuler en métro qu'en voiture dans Paris.

En conclusion, je propose aux dépositaires des deux vœux de les retirer, car on ne peut pas transposer le plan d'amélioration de la qualité de l'air que nous avons mis en place pour le trafic routier, au trafic ferroviaire souterrain.

En revanche, un travail conjoint avec la R.A.T.P. et la S.N.C.F. doit être mené et nous devons les y encourager. C'est la raison pour laquelle nous proposons, à travers le vœu de l'Exécutif, que soit défini un plan d'amélioration de la qualité de l'air dans les espaces ferroviaires souterrains de la R.A.T.P. qui soit destiné à réduire significativement l'exposition des agents, des usagers, avec des objectifs chiffrés et des échéances de réalisation pour chacune des actions.

Nous vous proposons également que la R.A.T.P. vienne présenter en 3e Commission - et cela pourrait même être une invitation faite à l'ensemble des conseillers de Paris - les dispositions qu'elle a prises ou prévues de prendre pour améliorer la qualité de l'air dans le métro, mais aussi que la R.A.T.P. ainsi que la S.N.C.F., sous l'égide du S.T.I.F., mettent en œuvre un plan d'amélioration. Nous demandons, dans le même temps, que l'Anses approfondisse son travail dans la perspective d'élaboration de normes d'exposition.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Faut-il comprendre que le vœu n° 97, Monsieur BOURNAZEL, est retiré ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Non.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci pour cette réponse concise.

Madame GALLOIS, est-ce que votre vœu est retiré ?

Mme Edith GALLOIS. - Non plus. Je maintiens mon vœu, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 avec un avis défavorable également.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 bis de l'Exécutif avec forcément un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 317).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux tâches saisonnières de propreté de l'espace public.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 99 relatif aux tâches saisonnières de propreté de l'espace public.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour 2 minutes de temps de parole.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la saleté de nos rue est régulièrement pointée du doigt par les Parisiens. Nous considérons que le personnel de propreté de la Ville de Paris doit se concentrer sur sa mission de base, à savoir : assurer la propreté et l'entretien des 2.400 kilomètres de trottoir et des 1.700 kilomètres de voies à Paris.

En effet, et c'est une remontée du terrain, le travail saisonnier de ramassage des feuilles, très consommateur en temps et en personnel, se fait au détriment desdites tâches de propreté habituelles de nettoyage des espaces publics. Or, il importe d'assurer les surcroûts de travail saisonniers à l'aide d'effectifs qui ne sont pas prélevés sur les tâches classiques.

Avec Brigitte KUSTER et les élus du groupe les Républicains, nous demandons que soit étudiée l'opportunité de sous-traiter les tâches saisonnières ou exceptionnelles de propreté de l'espace public, telles que le ramassage des feuilles.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, et merci pour votre concision.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Quelques éléments rapidement.

D'une part, vous rappeler que les agents de la Propreté de Paris sont chargés de l'entretien de nos rues et de la collecte des ordures ménagères. A ne pas oublier, il y a toujours un service public de la collecte et nous comptons le maintenir.

Mieux que cela d'ailleurs, la Maire de Paris, vous l'aurez sans doute noté, a annoncé lors des Etats généraux de l'économie circulaire, il y a quelques jours de cela, que nous allons aussi leur confier la collecte des biodéchets à titre expérimental dans les 2e et 12e arrondissements.

Deuxièmement, je ne suis pas encore ingénieur de la propreté, même si cela fait maintenant un peu plus de deux ans que je me penche avec détail sur les techniques de nettoyage de nos rues, mais il n'est pas évident sur un trottoir de nettoyer les feuilles, et uniquement les feuilles, de laisser le reste et d'attendre que les agents passent pour nettoyer le reste. D'un point de vue technique, ce n'est pas évident !

Plus sérieusement, la circonscription fonctionnelle a justement pour but, au sein du service technique de la propreté de Paris, d'intervenir dans les situations d'urgence avec les moyens dédiés. D'ailleurs, je tiens encore une fois à les féliciter, notamment pour le travail exceptionnel qu'ils font lors d'occasions comme le marathon de Paris où, en à peine une heure, ils arrivent à dégager notamment les Champs-Élysées, des monceaux de détritus que laissent les coureurs.

En ce qui concerne le nettoyage des feuilles mortes, c'est une mission qui exige beaucoup d'adaptations. On y travaille beaucoup, on essaie de développer de nouvelles techniques, notamment des techniques de mécanisation à travers le couple souffleuse et aspiratrice qui permet d'aller beaucoup plus vite. Nous travaillons aussi avec les agents aujourd'hui sur de nouveaux engins qui permettraient d'aspirer les feuilles encore plus rapidement que nous le faisons jusqu'à maintenant.

C'est vrai, cela dit, que ma collègue, qui est juste à côté de moi et qui a l'intention de planter 20.000 arbres pendant la mandature, ne me facilite pas la tâche de ce point de vue, mais nous allons continuer à faire un bon travail sur ce sujet.

En tout état de cause, pour conclure, encore une fois, comme sur des éléments de collecte, comme sur beaucoup d'autres, vous pensez que faire appel au privé est la meilleure solution pour nettoyer Paris. Nous sommes, nous, convaincus que c'est le service public qui doit relever les défis du XXIe siècle. Et c'est grâce à la qualité de ce service public que nous arriverons à faire la véritable révolution écologique qui est celle de la propreté de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 99 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la remise en état des chaussées suite à des accidents.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu n° 100 est retiré. Pas d'intervenant.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'organisation du service de propreté.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 101 relatif à l'organisation du service de propreté.

Je donne la parole à Mme Edith GALLOIS, pour 2 minutes.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Encore un vœu que je réitère, je l'avais déjà déposé l'année dernière à cette période, après les vacances d'été, après les longues soirées, les grandes journées et après la possibilité de profiter des aires de pique-nique.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la cause était bonne et les effets toujours s'empirent. Je parle de ces aires de pique-nique ou de jeux ou de ces lieux publics qui sont souvent situés dans des environnements magnifiques, mais qui deviennent des endroits sales, des poubelles, des décharges, des moments de honte quand on s'y promène le matin et quand on se dit que les touristes eux aussi les voient.

Paris n'est pas sale, a dit Mao PENINOU, mais salie. Paris n'est pas une ville sale mais une ville salie. Je vous propose donc par ce vœu de prendre des mesures extrêmement simples, pratiques pour faire en sorte que Paris ne soit plus une ville salie, que Paris ne soit plus une ville sale.

Vous jouez sur les mots et nous allons donc plutôt aller sur le fond. L'année dernière, je vous demandais déjà que soient disposés des containers, quelque chose de très pratique, simple, et vous m'avez répondu qu'il y avait un renfort de corbeilles. Vous me disiez aussi que j'avais le droit d'estimer que ce dispositif était insuffisant. Eh bien, oui, je le dis aujourd'hui : ce dispositif est insuffisant et on en a chaque jour la preuve. Il faut maintenant une politique volontariste, organisée de propreté.

Je propose donc la réorganisation du service de la propreté, une préoccupation d'ailleurs des agents eux-mêmes, et la diminution du taux d'absentéisme, signe d'un malaise social, la mise à disposition amplifiée et pas seulement de corbeilles mais de vrais containers où peuvent être disposés les sacs poubelles, et enfin que la Ville s'engage dans une décentralisation réelle dans les arrondissements de la politique de la propreté.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Eh oui, Madame GALLOIS, les années se suivent et vos vœux se ressemblent ! Cela dit, exactement comme l'année dernière, je tiens à vous dire que, malgré le ton un peu polémique employé, je suis d'accord à la fois sur le fond du constat - je l'ai d'ailleurs dit à de nombreuses reprises - et grandement d'accord sur les solutions que vous proposez. Tellement d'accord que nous les avons mises en œuvre.

Je vous invite, et on pourra y aller ensemble, si vous voulez, très volontiers, sur le canal Saint-Martin par exemple, où vous pourrez constater qu'il y a des conteneurs installés et signalés en tant que tels depuis cet été, justement pour pouvoir remplir ce type d'office.

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur la nécessité d'une réforme du service de la propreté, elle est d'ailleurs engagée. Nous discutons aujourd'hui avec les organisations syndicales - et j'espère pouvoir vous présenter la conclusion de ces discussions avec les organisations syndicales d'ici la fin de l'année civile - qui comprend y compris des éléments de décentralisation, j'en suis tout à fait d'accord et je l'ai dit à plusieurs reprises aux maires d'arrondissement.

Bref, au-delà de votre ton un peu polémique régulier sur la question, nous sommes assez d'accord sur le diagnostic, et je suis tout à fait d'accord sur les solutions, à tel point que nous les avons engagées soit mises en œuvre, soit nous travaillons dessus.

C'est pourquoi, comme je ne souhaite pas que nous polémiqions sur ce sujet mais qu'au contraire nous avancions ensemble, je vais donner un avis tout à fait favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 318).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux mesures de réduction des jets de mégots.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 102 relatif aux mesures de réduction des jets de mégots.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, pour 2 minutes de temps de parole.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chaque année, ce sont 350 tonnes de mégots qui sont collectés par les agents de la Ville, mais des volumes importants néanmoins finissent dans les caniveaux et polluent les eaux franciliennes, compte tenu des 250 substances toxiques qui sont contenues dans les mégots de cigarette.

La politique de sensibilisation des Parisiens à la nécessité de jeter ces mégots et, en parallèle, l'installation d'éteignoirs sur les poubelles de rue, vont indéniablement dans le bon sens. Mais il nous apparaît nécessaire d'aller au-delà en s'appuyant notamment sur l'ensemble des parties prenantes.

C'est l'objet de ce vœu, par lequel nous souhaitons que les restaurateurs et les cafetiers accompagnent le mouvement engagé et prennent toute leur part à la lutte contre cette pollution. Trop souvent, en effet, les clients de leurs établissements jettent leur cigarette par terre, cigarettes qui finissent dans le caniveau. On l'a vu avec la lutte contre le bruit : les restaurateurs et les cafetiers sont des relais précieux pour la mise en œuvre de la politique de la Ville.

Dès lors, nous proposons que les cafetiers soient incités à participer pleinement à la lutte contre les jets de mégots, qu'il y ait une politique de sensibilisation invitant les clients à utiliser les cendriers mis à leur disposition. Parallèlement, nous souhaitons qu'un bilan soit fait chaque année, afin d'évaluer l'efficacité de cette politique.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Madame GATEL.

En effet, vous l'avez dit, sur le constat, nous sommes là aussi tout à fait d'accord, vous avez d'ailleurs vu que cela s'affiche désormais sur l'ensemble des bennes de la Ville de Paris.

Vous avez sans doute vu qu'à partir de demain des P.V. de 68 euros seront applicables aux Parisiennes et aux Parisiens, et d'ailleurs à tous ceux qui fréquentent Paris et qui jettent leur mégot.

Je tiens à vous dire qu'évidemment ce dispositif, nous l'avons préparé avec de nombreux partenaires, des partenaires institutionnels, comme le C.R.O.U.S., comme le Rectorat, comme la R.A.T.P., comme la S.N.CF., mais aussi les cafés, hôtels, traiteurs, restaurants qui ont été associés dès l'origine à la campagne de lutte contre le jet de mégots et qui continuent de l'être directement et au travers de leurs principaux représentants, le SYNHORCAT, Culture Bar-Bars ou l'UMIH.

Nous allons d'ailleurs plus loin que ce qui est évoqué dans votre vœu par les espaces visés : ne sont pas considérés que les établissements ayant une terrasse ouverte et donc des cendriers sur tables mobiles - ou non mobiles souvent - mais également l'ensemble de ceux qui ont des terrasses ouvertes de fait, c'est-à-dire pas des terrasses organisées ; par le public cible, notamment aussi les traiteurs ; par les moyens utilisés.

Il ne s'agit pas d'une simple communication, mais de nombreuses communications avec des modalités différentes depuis plusieurs mois, notamment la diffusion de cendriers de poche que vous avez peut-être vus, qui sont siglés à la fois par le SYNHORCAT, le syndicat des hôteliers et restaurateurs, et par la Mairie de Paris, par un courrier commun qu'avec Olivia POLSKI nous avons adressé à l'ensemble des 13.500 bars, cafés, hôtels, traiteurs et restaurateurs au mois de juin dernier, etc.

Je suis convaincu, comme vous, que cette politique de partenariat nous permettra d'arriver à gagner cette grande bataille qui est celle du changement des comportements sur le jet des mégots. C'est pourquoi, même motif, même punition que pour le précédent vœu, c'est un avis favorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 319).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réduction des déchets.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 103 relatif à la réduction des déchets.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes de temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je me félicite que la Ville de Paris s'engage dans la collecte des bio-déchets, c'est extrêmement important, et qu'en plus, elle s'engage à ce que cette collecte des bio-déchets se fasse dans le cadre de la régie publique. C'est un engagement extrêmement fort en faveur du développement du service public et il faut vraiment le saluer.

Merci à Mao PENINOU qui, je trouve, se "simonnetise" sur ce sujet, quand je vois les débats que nous avons dans la précédente mandature.

Plus sérieusement, le vœu que je vous présente fait référence au nouveau décret qui est paru le 14 juin 2015 et qui fixe le contenu que doivent mentionner les plans de prévention des déchets qui disposent qu'ils doivent contenir un état des lieux des quantités de déchets et de leur évolution estimée, des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et les mesures proposées pour atteindre ces objectifs. Finalement, ce décret du 14 juin 2015 demande aux collectivités d'avoir un scénario d'évolution et des estimations d'évolution des déchets.

A travers ce vœu, je souhaite que la Ville de Paris réaffirme son engagement en faveur de la co-élaboration d'un tel scénario d'évolution des quantités de déchets, cela va dans la suite du débat que nous avons eu hier sur le plan de prévention des déchets ; que la Ville de Paris, par le biais de ses représentants au SYCTOM et la Maire de Paris, exige du SYCTOM la possibilité de comparer le scénario de réduction des déchets de la Ville et les scénarios qui ont été établis par le SYCTOM pour justifier de la nouvelle future usine d'incinération et l'usine TMB-Méthanisation ; et donc, que la Ville puisse communiquer au plus vite son estimation et que cette comparaison puisse être faite ; que dans le cas où, fort probablement, le scénario du SYCTOM ne corresponde pas du tout au scénario de la Ville, la Ville puisse se doter d'arguments pour exiger au niveau du SYCTOM que le projet d'usine d'incinération soit totalement réévalué à la mesure des évolutions des déchets des scénarios représentés.

Il me semble que c'est une bataille extrêmement importante. Je vous invite d'ailleurs vraiment à étudier le projet alternatif porté par l'association "Zéro Waste" et le Collectif 3R et qu'il soit étudié. C'est le plan BOM, le plan B pour les ordures ménagères.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci.

Je crains, chère Madame SIMONNET, que je ne me "simonnetise" pas, que vous ne vous "péninousiez" pas, mais nous restons exactement sur les mêmes positions depuis à peu près maintenant 25 ans. Vous êtes dans l'avant-garde, je suis dans le réformisme et nous allons le retrouver à nouveau sur ce sujet.

Avec ma collègue Antoinette GUHL, nous travaillons depuis maintenant un peu plus d'un an à la mise en place d'un nouveau schéma, complet, pour à la fois réduire les déchets - elle l'a exposé très largement hier - et aussi beaucoup mieux les trier de manière à pouvoir les réutiliser, les recycler, etc.

Cela passe par la réduction des déchets, cela passe par un meilleur tri qu'aujourd'hui, cela passe en effet aussi par ce que nous initions, c'est-à-dire la collecte des bio-déchets à Paris, un plan de relance du tri qui vous sera présenté prochainement, le développement des déchetteries de proximité, des "recycleries" de proximité. C'est un plan global, circulaire, volontaire que nous mettons en place.

Là encore, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs et nous souhaitons pouvoir faire que tout ceci réussisse. Nous ne sommes pas en capacité aujourd'hui, alors que nous lançons l'ensemble de ces initiatives, de pouvoir dire exactement à quoi cela aboutira. On peut avoir des objectifs, mais savoir ce qui sera réalisé est difficile.

Nous devrions être capables l'année prochaine, au cours de l'année 2016, en fonction du démarrage de l'ensemble de ces expériences, de pouvoir dire dans quelle mesure on avancera et à quel rythme.

De ce point de vue, notre priorité - et je pense que l'on se rejoindra sur ce point - est prioritairement de garder le traitement de nos déchets dans le cadre du service public. Je ne voudrais pas que la destruction de notre capacité de traitement de service public conduise - ce qui pourrait être la tentation de certains - à ce que nous fassions appel au privé pour cela.

Gardons nos capacités, soyons clairs là-dessus - nous avons déjà dit notre opposition au TMB -, gardons nos capacités et au fur et à mesure que nous arriverons à avancer dans un meilleur tri des déchets, avec toute l'ambition que nous y mettons, nous adapterons ces capacités. C'est en tout cas ainsi que le réformisme va.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, M. PENINOU.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2015 DEVE 123 - Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris (PPBE) pour 2015-2020.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au bruit généré par les terrasses.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 123 et le vœu n° 104 qui y est rattaché.

Nous allons donner la parole à plusieurs intervenants qui se sont inscrits sur ce projet de délibération, en commençant par M. Yann WEHRLING, qui a cinq minutes.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, c'est donc l'étape 2 dans ce travail que nous avons entamé il y a quelques mois sur la question du bruit, une manière d'ailleurs de travailler qui est assez louable d'une certaine manière : on regarde les projets de délibération, on concerte, on regarde les avis différents, on les intègre et on fait un deuxième examen. On pourrait imaginer que ce genre de méthode se développe davantage. On va y travailler pour le bruit.

Sur cette question, je rappellerai également que l'on s'occupe du bruit ; l'aurait-on fait si l'Europe ne nous l'avait pas demandé ? J'en doute un peu ; néanmoins, avançons sur les recommandations de l'Europe, c'est toujours mieux que de ne rien faire.

Le deuxième projet qui nous est présenté aujourd'hui intègre, je dois dire, avec une certaine évidence... Parce que déjà, à l'époque, on aurait pu se douter que c'était un sujet de préoccupation majeure pour les Parisiens, bien plus que ce qui avait été cité, à savoir : les bruits de courte durée mais de forte intensité.

Nous citons déjà à l'époque dans nos interventions ce phénomène et ce problème, notamment celui des deux-roues motorisés débridés. J'avais lu des chiffres qui me paraissaient assez crédibles et en même temps très impressionnants. Par exemple, un deux-roues motorisé qui traverse Paris en pleine nuit peut réveiller jusqu'à 200.000 personnes. C'est épouvantable, mais malheureusement, c'est assez vrai.

Une verbalisation accrue est évidemment la mesure à prendre, mais le nombre d'agents mobilisés, comme vous le savez malheureusement, reste encore un peu ridicule au regard du phénomène et du problème.

Quant à l'évocation d'une hypothétique décision prise au niveau européen, cela ressemble un peu à une bouteille à la mer, mais par moments, il arrive que des bouteilles soient repêchées et qu'il y ait des réponses.

Soulignons que les Parisiens qui ont donné leur avis ont également cité les bruits issus d'activités professionnelles tels que les engins de collecte et de nettoyage et les sirènes des véhicules d'urgence. Les bruits occasionnés ne sont pas à négliger. Ils suscitent objectivement beaucoup de désagréments, surtout quand ils surviennent la nuit au petit matin, mais ce sont aussi deux activités, évidemment, symboliquement délicates à pointer du doigt, tant elles remplissent un service indispensable par ailleurs. Pour autant, donnons-nous les moyens de dialoguer et trouver quelques améliorations.

Il est heureux par ailleurs que le fait métropolitain entre peu à peu dans la méthode de travail de la Mairie. La Conférence métropolitaine qui est évoquée va ainsi dans le bon sens.

Il demeure malgré tout quelques flous regrets et points noirs. Le flou, c'est sur cette idée nouvelle de valorisation des zones calmes, zones de tranquillité ou de respiration sonore intra-muros. Je me pose un peu la question de savoir de quoi on parle.

"Zone de respiration", voilà un mot qui sonne bien à notre oreille, mais si contraire, en réalité, à la vision que vous avez d'un urbanisme dense et remplissant les espaces de respiration les uns après les autres.

Sans doute y a-t-il quelque chose à creuser du côté d'une piétonisation en réseau, qui tarde à se concrétiser à Paris.

Des idées existent. Nous en avons émises lors des précédents débats : valorisation de cours intérieures, réseaux piétons empruntant les rues les plus calmes, en les agrémentant de bancs et de mobilier urbain, de signalétiques directionnelles, d'informations sur le quartier, de végétal ombrageant, le tout disséminé dans le tout Paris, évidemment, et pas uniquement dans les arrondissements de l'hyper-centre.

Le regret : celui d'avancer encore trop timidement sur une vision d'ensemble du devenir du périphérique. Nous proposons en mars dernier de cesser de parler du périphérique en le saucissonnant, tantôt dans les délibérations sur le bruit, tantôt sur la pollution de l'air, tantôt sur l'urbanisme, aujourd'hui sur le bruit. Le périphérique est un élément tellement structurant de Paris que nous attendons avec impatience, comme nous l'avions déjà dit la dernière fois, une délibération uniquement consacrée au périphérique, qui nous permettrait un vrai débat sur l'avenir que nous voulons lui donner, et à cette occasion, pourquoi pas, une conférence métropolitaine, tant il est vrai que le périphérique, après tout, ne concerne pas que Paris.

Quant aux points noirs, ce sont ces 143 établissements d'enseignement et de santé qui sont exposés au-delà de la valeur limite. Rien n'est évoqué à ce sujet, ou presque rien. Rien n'est proposé concrètement. Je reconnais que ce n'est pas facile, mais enfin, c'est un vrai point noir. Cela reste un sujet qu'il conviendra progressivement de traiter.

Le projet de délibération proposé aujourd'hui est objectivement amélioré. Nous le reconnaissons. Il tient mieux compte de nos remarques et de celles des Parisiens, et c'est tant mieux. Tout reste à faire, et le comité de suivi annoncé aura fort à faire, mais en attendant, pour notre part, pour notre groupe, nous approuverons ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur WEHLING.

J'en profite pour saluer les membres d'une O.N.G. mexicaine de défense des droits de l'homme, qui sont dans les tribunes.

Madame Joëlle MOREL, nous poursuivons le débat, et vous avez cinq minutes de temps de parole.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes ici amenés à nous prononcer sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement 2015-2020, troisième et dernière étape du calendrier de réalisation de ce plan, dont l'objectif est de prévenir et de réduire le bruit dans l'environnement, en se concentrant sur les transports et les installations industrielles. J'interviens sur ce projet de délibération, d'une part pour souligner les avancées qu'a permises cette phase de consultation, et d'autre part, pour rappeler son enjeu. En effet, le bruit est un risque majeur en termes de santé publique.

La première étape fut le vote au Conseil de Paris, en mars dernier, des cartes du bruit et du projet de plan de prévention du bruit. La deuxième étape fut la phase de mise à disposition et consultation du public. La troisième étape est le projet définitif de plan qui nous est proposé aujourd'hui au vote.

Je présenterai quelques avancées qui nous semblent positives. Un comité de suivi, composé de représentants des maires d'arrondissement, des adjoints de la Maire, des services de la Ville de Paris, de la Préfecture de police, ainsi que des associations Bruitparif, se réunira chaque année pour suivre et évaluer la mise en œuvre du plan. Il sera aussi proposé aux maires d'arrondissement d'organiser des actions de sensibilisation de proximité.

Une action de valorisation des zones calmes a également été ajoutée. Elle consistera à mettre en valeur les zones de tranquillité ou de respiration sonores intramuros pour les Parisiens.

Concernant les nuisances sonores autour du périphérique, une étude d'opportunité et de faisabilité sera menée. Elle portera sur des dispositifs de couverture partielle et légère du périphérique, ou sur l'installation de panneaux solaires permettant de créer une couverture légère.

Il est également ajouté une vigilance accrue de la Ville de Paris concernant les émissions sonores des véhicules qui seront acquis d'ici 2020, dans le cadre de son plan de sortie du diesel, grâce à des clauses acoustiques dans les marchés publics de véhicules et de containers.

La Ville de Paris demandera au Préfet de police un renforcement du contrôle de l'usage des klaxons dans la Capitale.

Et dernier point : la Ville de Paris demandera également au Gouvernement d'agir au niveau européen en faveur d'une amélioration de la normalisation des performances sonores des deux-roues motorisés à l'horizon de 2020.

Alors, voici les avancées majeures qu'a permises la phase de consultation : elles permettront d'enrichir ce plan et d'apporter des solutions encore plus pertinentes au problème majeur du bruit ; majeur, car ce sont plus de 10.000 décès prématurés par an qui sont à déplorer à cause du bruit, et ce sont 82 % des Français qui se disent préoccupés par des questions relatives au bruit, d'après une enquête publiée par l'I.F.O.P. en 2014.

A Paris, pas un des 20 arrondissements n'est épargné. Les Parisiens subissent des nuisances sonores généralement le long des axes routiers les plus empruntés, et tout particulièrement aux abords du périphérique, ces mêmes habitants subissant déjà des dommages graves à leur santé à cause de la pollution de l'air. Comme pour la pollution de l'air, nous sommes satisfaits de voir que la Ville met en place des mesures permettant d'améliorer la qualité de vie et la santé des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

La parole est à présent à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe les Républicains.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, lancé en 2008 et débattu en mars 2015, le plan de prévention du bruit dans l'environnement pourrait se résumer, sept ans plus tard, par "beaucoup de bruit pour pas grand-chose". Si à l'issue de la consultation publique qui s'est tenue du 2 avril au 2 juin, quelques modifications ont bien été apportées au projet initial, il faut avouer que la version que nous examinons évoque timidement quelques-unes des propositions que nous avons formulées lors de notre Conseil de mars. Je pense en particulier à la couverture du périphérique, seule solution pour réduire l'exposition au bruit de plus de 100.000 riverains, au traitement métropolitain d'un certain nombre de nuisances sonores récurrentes qui impactent les Parisiens comme les collectivités voisines.

Je pense aussi à l'indispensable exemplarité que doit avoir la Ville pour son parc automobile, afin de favoriser les alternatives électriques, à la fois moins polluantes et moins bruyantes. Je me réjouis d'ailleurs que les Parisiens aient voté massivement pour le projet n° 28 du budget participatif, qui porte sur l'équipement des services avec du matériel de nettoyage silencieux et non polluant. Si désormais, les mairies seront un peu plus associées à ce P.P.B.E., comment comprendre que nous ne disposions toujours pas d'une déclinaison par arrondissement du programme d'actions et de ce plan, alors que nous sommes en permanence interpellés sur des problèmes de nuisances sonores ?

J'ajoute qu'une fois de plus, les débats dans nos conseils ont été pour partie escamotés, puisque vous ne nous avez transmis les cartes des bruits routiers par arrondissement qu'à l'issue des séances de conseils d'arrondissement. Sur un sujet qui ne prête pas à polémique, nous aurions pu construire ensemble un P.P.B.E. plus ambitieux, plus proche des attentes des Parisiens.

Les avancées que j'évoquais il y a quelques instants nous conduiront néanmoins à nous abstenir sur le plan, alors que nous avons voté contre en mars dernier. Nous persistons à penser que son contenu ne permettra pas de rattraper le retard de Paris. D'abord, il faut aller plus loin sur la logistique moins bruyante et moins polluante, en recourant plus systématiquement aux modes alternatifs à la route. Il est d'ailleurs surprenant que l'utilisation de la Seine ne soit pas plus présente dans ce P.P.B.E.

Ensuite, certains aménagements routiers portés par votre Exécutif nous laissent craindre le pire en matière d'émissions sonores. Un exemple : alors que nous vous avons proposé d'apaiser la circulation sur les quais hauts

rive droite, vous choisissez de fermer la voie sur berge et de cantonner les habitants du cœur de Paris dans un concert de klaxons.

Quant au bruit dans les établissements de petite enfance et les écoles, il n'est pas suffisamment pris en compte. Le patrimoine municipal doit être mieux isolé, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour améliorer le confort des enfants.

Enfin, le bruit de voisinage qui exaspère tant de Parisiens ne semble pas être une priorité. Les sanctions pour troubles de jouissance et nuisances sonores devraient être plus systématiques, que ce soit chez les bailleurs sociaux, sur certains sites trop minéraux, parfois récemment réaménagés par la Ville, où le tohu-bohu casse les oreilles des riverains, ou encore, aux abords des terrasses, comme l'évoque Marie-Laure HAREL dans le vœu n° 104, par lequel nous vous demandons, Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet de police, de proposer un plan d'action pour lutter contre le bruit excessif observé autour de certaines terrasses ; je dis bien "certaines".

Il est d'ailleurs assez consternant que le P.P.B.E. parisien se limite au bruit routier, alors que le Code de l'environnement permet de l'étendre à la plupart des activités urbaines génératrices de bruit. Cela n'a pas été votre choix. Je le déplore, en pensant en particulier aux milliers d'habitants du 15e qui subissent quotidiennement les survols des hélicoptères, ou encore aux riverains excédés qui vivent fenêtres fermées aux abords des infrastructures ferroviaires des grandes gares parisiennes, en particulier pour ce qui concerne le 15e, dans le secteur Falguière. La Ville pourrait pourtant peser de tout son poids pour faire bouger les lignes.

A l'axe 8 du P.P.B.E., je relève votre souhait d'intégrer dans le plan des exigences en matière d'exposition au bruit routier dans les nouvelles opérations de construction dans le diffus. C'est une bonne chose, mais alors pourquoi, Monsieur le Maire, continuez-vous à construire des barres de logement sur les talus S.N.C.F. de la rue Castagnary, en lisière des voies ferrées Montparnasse, dont le trafic va augmenter de façon considérable avec la mise en service des nouvelles lignes à grande vitesse ? Car quelle sera l'utilité de ce plan si, d'un côté vous faites des annonces et de l'autre côté vous laissez croître le nombre de nos concitoyens impactés par les nuisances sonores ?

85 % des Parisiens sont actuellement exposés à une quantité de bruit supérieure aux recommandations de l'O.M.S., nous regrettons que le P.P.B.E. ne fixe aucun objectif précis pour 2020 permettant d'évaluer l'impact de ce plan sur le nombre de Parisiens exposés.

Alors qu'une nouvelle étude menée par Bruitparif et l'Observatoire régional de la santé d'Ile-de-France alerte sur l'impact réel des nuisances sonores sur la santé publique, nous étions en droit d'attendre un plan plus ambitieux et surtout prenant à bras-le-corps les problèmes de bruit les plus lourds qui polluent le quotidien des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci. Et merci pour l'hommage que vous avez rendu au budget participatif.

Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes de temps de parole.

Madame SIMONNET, c'est à vous.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis désolée, voilà. C'est mon temps qui coure, le temps que l'ordinateur se mette en place. Du coup, je serai extrêmement rapide, puisque je n'ai plus mon intervention préparée sous les yeux.

Sur l'approbation de ce plan de prévention du bruit, puisque nous en sommes là, nous avons déjà eu le débat dans une précédente séance, je continuerai à insister sur un point qui me tient à cœur, c'est toujours celui lié à la couverture du périphérique, sous ces différents aspects, que ce soit la couverture complète ou les couvertures partielles.

Je voudrais juste rappeler à la mémoire de cette Assemblée que c'est lors de l'ancienne mandature, lorsque Nicolas SARKOZY était au pouvoir, qu'il avait rompu les co-financements pour les poursuites de couverture du périphérique. Je me souviens, à ce moment-là, que tous les groupes de la précédente majorité étaient vent debout contre ce désengagement financier de l'Etat.

On estime la situation extrêmement grave, parce que ces prolongations de couverture sont essentielles pour permettre d'améliorer les conditions de vie d'un bon nombre d'habitants. Si la question et la bataille sur le bruit, à Paris, ne se limitent bien évidemment pas à cela, on sait pertinemment que, pour bon nombre de personnes, c'est extrêmement important et extrêmement essentiel.

Je regrette que depuis l'élection de François HOLLANDE, il n'y a pas d'engagement à la hauteur de l'Etat pour contribuer réellement à faire progresser cet enjeu de pouvoir changer complètement le mode de vie de ceux qui habitent le long du périphérique.

Je sais qu'il y a néanmoins des projets et des études de couvertures partielles, mais je pense vraiment que c'est une question essentielle, majeure. Sans revenir sur le débat que nous avons eu tout à l'heure sur la Journée sans voiture - où ma collègue faisait référence à ces études de l'I.N.S.E.E. qui montrent la vraie discrimination sociale vis-à-vis de la pollution - sur la question du bruit, on sait que toutes les études montrent aussi que les milieux les plus populaires sont beaucoup plus victimes du bruit, que ce soit du fait de leurs conditions de travail, que ce soit du fait de leurs conditions d'habitat, je souhaite vraiment que l'on prenne cet axe-là à bras-le-corps.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre à toutes et à tous, je donne la parole à Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois de plus ce plan de prévention du bruit suscite beaucoup de réactions, je remercie mes collègues de leurs différentes interventions.

Je voudrais rappeler le contexte, ce plan bruit a pour objectif de prévenir l'ensemble des nuisances sonores liées aux infrastructures routières. Je souhaiterais insister sur cette dimension de prévention qui fait que ce plan bruit nous amène à travailler notamment sur nos politiques d'urbanisme et de transport. Je vous invite d'ailleurs à vous pencher sur les résultats de Bruitparif et sur les effets de la Journée sans voiture sur la question du bruit.

On voit bien là que c'est le cœur du problème : réduire la place de la circulation dans Paris. Ce plan évidemment apporte aussi des réponses à un objectif majeur de santé publique, comme l'ont signalé Joëlle MOREL, mais aussi Danielle SIMONNET, puisque ce sont toujours et encore 11 % des Parisiens qui vivent sur des axes où ils subissent des niveaux sonores supérieurs au seuil prévu par la loi, et c'est effectivement sans compter la question des bruits émergents qu'a cité Yann WEHRLING. Des bruits qui posent une particularité, et sur lesquels en plus nous ne sommes pas seuls compétents, mais un travail important a déjà débuté avec la Préfecture de police.

En ce qui concerne vos remarques générales, je prends les remerciements de Yann WEHRLING sur la méthode, je tenais tout de même à confirmer aussi que oui, même si l'Europe ne s'était pas saisie de cette question, la Ville de Paris l'aurait fait, puisque nous en sommes déjà à notre second plan. C'est un enjeu majeur - comme j'ai pu le dire - et je vous rappelle aussi que lors du débat du mois de mars, j'avais moi-même précisé notre volonté d'aller même plus loin que les seuils légaux posés par l'Europe, pour plutôt rejoindre ceux préconisés par l'Organisation mondiale de la santé.

Alors ce projet de plan a évolué depuis mars, jusqu'à l'issue de notre débat une majorité des propositions, émises d'ailleurs par l'ensemble des groupes présents au sein de cette Assemblée, a pu être intégrée au plan. Je ne reviendrai pas sur ce point puisque vous les avez citées.

Nous avons effectivement travaillé, comme cela avait été souhaité par nombre de maires d'arrondissement, sur des cartes de bruit par arrondissement et je regrette, Madame de CLERMONT-TONNERRE, qu'elles vous aient été transmises aussi tard, je l'ignorais, je pensais que cela avait été annexé avec le projet de délibération. Je pense que ce sont effectivement des outils dont doivent se saisir les arrondissements pour avancer sur ces questions de bruit.

Nous avons intégré au projet non seulement vos propositions, issues du débat, mais aussi les propositions des Parisiens, issues de la consultation publique qui a été faite depuis le mois de mars. Des Parisiens et des Parisiennes qui ont soulevé les mêmes problématiques généralement que celles que vous soulevez, avec de fortes demandes sur les bruits émergents : klaxons, véhicules d'urgence, mais aussi sur les véhicules de la Ville. Nous y travaillons avec Christophe NAJDOVSKI et Mao PENINOU pour apporter des améliorations, notamment dans le cadre du plan pollution. Une demande aussi sort de cette consultation : l'identification et la création de zones calmes. Nous allons y travailler avec les services de la Ville, avec les mairies d'arrondissement pour identifier un certain nombre de lieux dans les arrondissements et intégrer cela à notre plan bruit.

Consultation d'ailleurs que je vous avais vraiment signalée au mois de mars, parce que le premier débat avait soulevé beaucoup de critiques sur ce plan bruit, et donc je vous avais fortement encouragés à y prendre part. Donc, si j'entends encore des critiques aujourd'hui, je tiens à vous rappeler qu'à cette occasion j'avais aussi dit que ma porte était grande ouverte pour intégrer de nouvelles propositions. Je tiens à dire que personne ne m'a sollicitée. Après, dont acte, on peut continuer à critiquer, mais je n'ai eu aucune autre proposition depuis le mois de mars.

Pour répondre très rapidement à la demande du vœu de Mme HAREL, je tiens à le redire encore une fois, ce Plan Bruit est effectivement lié aux infrastructures routières, c'est comme cela qu'il est défini. C'est pour cela notamment que nous ne nous occupons pas des hélicoptères et des trains, parce que celui-là est traité dans le Plan Bruit de l'Etat. Mais d'ailleurs depuis le mois de mars nous avons eu une première réunion de travail avec la Préfecture de police pour coordonner notre action, et évidemment ne pas agir chacun de notre côté, et cette coordination va se poursuivre.

Du coup, ce projet de délibération ne prend pas en compte les bruits liés au voisinage ou aux lieux de vie nocturne. Je demanderai donc à Mme HAREL et aux Républicains de bien vouloir retirer ce vœu. Cependant je donnerai une réponse tout de même plus complète pour dire qu'évidemment la Ville se penche sur ce volet des nuisances sonores liées au voisinage, mais avec une approche vraiment différente, où l'on n'y va pas avec un mode d'action au niveau parisien, mais au contraire avec une action plus ciblée, plus personnalisée. Un travail est engagé dans tous les arrondissements qui en ont fait la demande - à l'heure actuelle sur les 3e, 10e, 11e, 13e et 18e - dans lesquels on fait un travail de concertation plus précis avec l'ensemble des acteurs qui sont concernés par ces questions, un accompagnement par des associations, etc. Je pense que l'on aura l'occasion d'y revenir dans d'autres débats.

J'en terminerai avec la question du périphérique qui, quoi qu'on fasse, revient dans nos débats sur le bruit. Je rappellerai simplement que suite au débat du mois de mars, nous allons engager une étude à la demande du groupe Ecologiste de Paris sur la réduction de la vitesse sur ce boulevard périphérique, d'aucuns le rêvent en boulevard urbain, ou en d'autres choses.

Je fais partie de ceux qui pensent qu'il faut effectivement aller beaucoup plus loin, et en écho à ce que l'on s'est dit ce matin sur la stratégie d'adaptation de la Ville de Paris, nul doute que nous en reparlerons beaucoup, et encore beaucoup, dans les mois et années qui viennent dans cette Assemblée.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BLAUDEL.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 123.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 123).

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à présent à la 4e Commission et, conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à la présidente de la 4e Commission, Mme Léa FILOCHE, qui a trois minutes pour nous présenter les travaux de cette 4e Commission, et plus exactement de les introduire en tout cas.

Mme Léa FILOCHE. - Oui, merci beaucoup, Monsieur le Maire, je ferai un peu moins de trois minutes. En fait, c'est vrai que l'on a beaucoup travaillé.

Comme à chaque commission, je remercie encore une fois tous les participants qui font en sorte que cette commission vive. Ce n'est pas toujours facile de faire vivre les commissions du Conseil de Paris. Ce n'est pas toujours évident, mais je trouve que, pour l'instant en tout cas, dans la 4e, on s'en sort pas trop mal, on a des débats qui sont plutôt utiles et efficaces.

Notamment, on est revenu assez longuement, mais on en a déjà parlé dans l'hémicycle, sur la question des réfugiés et de leur accueil à Paris et des conditions de leur accueil. On a, d'ailleurs, dans ce cadre-là, envisagé l'idée

de faire un point d'étape, parce que c'est ce qui nous paraît aussi utile dans une commission du Conseil de Paris de faire un point d'étape avec des représentants des associations qui ont en charge aujourd'hui en partie de l'accueil de ces réfugiés.

Du coup, au moment de la prochaine 4e Commission, j'invite tous les élus évidemment de cet hémicycle, mais en particulier les élus de la 4e Commission, à venir écouter un représentant de l'O.F.P.R.A., de France Terre d'Asile ou de l'O.F.I.I. - on est en train de caler les agendas - pour venir nous parler un peu de comment cela se passe et de comment est-ce que les choses avancent, bien ou pas, et ce qui nous reste à faire et toutes les étapes qui nous attendent. On l'a déjà dit ici, mais la question des réfugiés est une question qui, de toute façon, va occuper nos Conseils au moins pendant un bon moment.

On a aussi abordé la question de la lutte contre les discriminations puisque, dans le cadre de cette commission, vous le verrez dans ce débat, on a abordé la question d'une subvention qui est donnée dans le cadre de la lutte contre les discriminations à des associations qui interviennent dans des collèges. Cela donne une idée importante de la manière dont la Ville se positionne sur ces questions.

Puis je laisse les élus de la 4e présenter les différents vœux et les différents projets de délibération qu'ils leur semblent important de signaler à l'hémicycle, mais on a beaucoup parlé aussi de la question des centres sociaux. Là aussi, on a un gros projet de délibération avec beaucoup de subventions, puisque la Ville de Paris compte un nombre de centres sociaux à la hauteur de l'enjeu que nous portons sur la question sociale, en général. De ce fait, c'est un projet de délibération qui nous a paru très important.

Je ne suis pas beaucoup plus longue, je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

2015 DASES 377 G - Participations et subventions (4.590.110,50 euros) avec les 30 centres sociaux associatifs parisiens pour des actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2015, 29 avenants et 1 convention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 377 G : participations et subventions avec les 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2015.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Monsieur le Maire, chers collègues, au-delà de la subvention des vingt-neuf centres sociaux associatifs parisiens pour des actions mises en œuvre en 2015, ainsi que la signature d'une convention avec l'association "Rosa Parks" qui ouvrira un centre social situé dans le quartier du même nom pour répondre aux attentes des habitants du 19e arrondissement et 18e arrondissement, ce projet de délibération rappelle le renouvellement par la C.A.F. de l'agrément de onze centres sociaux en 2014, soulignant la démarche participative opérée par les centres à chaque renouvellement d'agrément qui associe les habitants et les usagers, et les acteurs des quartiers dans la construction de nouveaux projets.

Ainsi, à travers des questionnaires, enquêtes, rencontres, les habitants peuvent donner leur avis et faire des propositions correspondant à leurs attentes. Actuellement, il semble que seuls les élus en charge des centres sociaux dans les arrondissements reçoivent les documents de travail issus de ces concertations. Il serait appréciable et utile que ces documents soient plus largement partagés, c'est-à-dire auprès de tous les élus de Paris et des arrondissements.

Les centres sociaux constituent, pour les acteurs de terrain comme pour les collectivités, un dispositif essentiel de la politique en matière de vivre ensemble dans nos quartiers. Servant souvent de socle, ils restent toutefois financièrement très fragiles. Notre groupe était d'ailleurs intervenu l'an passé pour exprimer son inquiétude par rapport aux difficultés financières rencontrées par de nombreux centres sociaux associatifs parisiens.

Le sous-financement structurel des centres sociaux les oblige à répondre à une multitude de petits appels à projets présentés par la Ville. Cela peut atteindre, pour une seule année, 50 dossiers par centre social. Une certaine dépendance est alors créée au fil des années pour parvenir à un équilibre budgétaire.

Il s'agit donc d'un vrai risque auquel nous devons être attentifs. En effet, cette fragilité financière nuit à la capacité des centres sociaux à pleinement agir dans des quartiers dont les besoins ne cessent d'augmenter et de devenir de plus en plus complexes dans un contexte de crise économique et sociale qui pénalise en premier lieu les habitants les plus modestes et les plus fragiles.

Multiplie les dossiers, lourdeur des procédures, recours intensif aux emplois aidés, nos centres sociaux, mais également toutes les petites associations qui interviennent dans notre ville, sont en extrême difficulté. Ces structures sont devenues indispensables dans l'équilibre de nos quartiers. Des changements sont-ils prévus pour assurer les moyens nécessaires pour stabiliser leur financement d'une manière plus durable ?

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Mme Danièle PREMEL pour 5 minutes maximum également.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, dans le même sens que ma collègue qui me précède, si nous sommes conscients que l'aide et le soutien de la Ville de Paris sont indispensables aux centres sociaux, nous savons tous ici que les subventions de l'ensemble des partenaires ne suffisent pas pour que vivent ces équipements de proximité sans les professionnels qui y travaillent, sans les administrateurs bénévoles qui les gèrent, sans les habitants qui l'investissent, sans le réseau social qui les soutient. Toutes ces forces vives et positives permettent d'offrir un espace, où se découvre le pouvoir d'agir dans des actions collectives de promotion personnelle à travers les permanences sociales et de l'emploi, les activités d'éveil et culturelles, les lieux de parole et de soutien scolaire ou linguistiques.

La dynamique des centres sociaux permet la rencontre entre les organismes institutionnels, le mouvement associatif et les populations dans sa diversité et sa réalité intergénérationnelle. Ce projet social co-construit et partagé porte la promotion et l'émancipation individuelle et collective des territoires et des populations.

Mais à elles seules, ces finalités que nous partageons ne peuvent faire oublier la réalité difficile dans laquelle se trouvent les centres sociaux. Je ne parle pas de leur environnement territorial et social, mais de leur fragilité financière relevée par l'Inspection générale de la Ville de Paris dans son rapport.

Le groupe Communiste - Front de Gauche a depuis longtemps conscience de ce problème qui oblige les centres sociaux à multiplier les projets et les directeurs à investir plus dans la gestion et la course aux subventions qu'au développement et aux projets intégrés du territoire. C'était d'ailleurs le sens de l'amendement que nous avons fait adopter en décembre 2013 et qui a permis d'augmenter le soutien de la Ville à la prise en charge des loyers.

C'est avec le même souci que nous avons alerté sur l'accompagnement sociolinguistique, qui est une des interventions des centres sociaux, dans un vœu en février afin que le financement de l'Etat n'intègre pas de critères de durée minimum de présence sur le territoire national.

Bien que la Ville apporte un soutien aux centres sociaux, dans la période actuelle où leur présence est essentielle sur les territoires fragilisés et au sein des populations en difficulté, cet effort et cette aide doivent être renforcés, en regroupant toujours plus les financements au sein de la dotation globale pour sécuriser les centres, dégager du temps pour les directeurs et alléger le travail des services de la Ville, en redonnant toute sa dimension à la fonction d'accueil par un financement relevant d'un poste de droit commun et non d'un emploi aidé, afin de stabiliser les équipes. Ce qui doit représenter de mémoire 12.000 euros par centre selon le rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Nous réaffirmons notre reconnaissance au travail des centres sociaux et nous soutiendrons ce projet de délibération qui prévoit, en plus de la subvention des 30 centres sociaux, la convention avec l'association "Rosa Parks" préfigurant un futur centre social des 18e et 19e arrondissements dont les habitants se sont fortement mobilisés pour sa mise en œuvre.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, à l'une et à l'autre, je donne la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me ferai le porte-parole de Colombe BROSSEL qui m'a demandé de répondre sur ce projet de délibération.

C'est un projet de délibération vraiment important, qui concerne les trente centres sociaux associatifs parisiens, dont nous savons tous combien le rôle est absolument fondamental pour créer du lien avec les habitants, aller au-devant d'eux, créer du maillage. Cette année, comme vous le savez, nous passerons de vingt-neuf à trente centres

sociaux soutenus par la Ville de Paris, avec l'ouverture à la fin de l'année du centre social "Rosa Parks" situé boulevard MacDonald et qui est une initiative en fait des habitants des 18e et 19e arrondissements.

C'est important, cela correspond aux besoins des habitants des quartiers Nord de Paris, et particulièrement au fait de l'arrivée de nouveaux habitants dans ce territoire.

Dans ce cadre, comme vous pouvez le constater, la subvention allouée aux centres sociaux est en augmentation puisqu'elle passe de 4,36 millions à 4,5 millions d'euros pour cet exercice 2016. Cette augmentation est due à l'ouverture du centre "Rosa Parks" et à l'alignement du Département sur l'augmentation du plafond de la participation de la C.A.F. pour l'animation globale, qui est en légère hausse cette année.

En fait, je crois qu'il faut retenir que c'est une hausse qui marque l'intérêt que la Ville de Paris porte aux centres sociaux et les liens très forts qui nous unissent à eux. Bien sûr, ce projet de délibération intervient au moment où le Département débute la mise en œuvre des préconisations du rapport réalisé par l'Inspection générale de la Ville de Paris, qui a d'ailleurs été communiqué à l'ensemble des centres sociaux et des maires d'arrondissement et qui est en ligne depuis plusieurs jours.

En termes de méthode, Colombe BROSSEL a elle-même présenté les conclusions du rapport de l'Inspection générale à l'ensemble des centres sociaux en juin dernier. D'ailleurs, elle n'envisage pas du tout de faire le travail autour de ces préconisations autrement qu'en lien, en partenariat et en discussion avec les centres sociaux et dans la concertation. C'est pourquoi elle les a tous rencontrés le 8 juillet dernier pour parler de la méthodologie qui permettra d'améliorer le fonctionnement de ces structures associatives dès le prochain conventionnement qui aura lieu en 2016.

Voilà ce qu'il ressort du rapport de l'Inspection générale. C'est un travail sur la simplification administrative, l'engagement d'un dialogue de gestion, l'expertise sur le financement de bases nécessaires, et des groupes de travail sur les missions principales des centres sociaux. C'est ce que Colombe BROSSEL va mettre en place, veut mettre en place. Le travail de simplification qui doit permettre aux directeurs de centre de gagner du temps dans leur organisation est déjà engagé. La désignation d'une direction-pilote des relations avec les centres est en cours. Une analyse des trésoreries des centres et de ce qui constitue leur besoin est en cours, en partenariat avec la C.A.F., principal cofinanceur.

Je pense donc vous avoir répondu et j'espère vous avoir rassurés sur le fait que la situation des centres sociaux dans le cadre du travail que mène Colombe BROSSEL avec eux et dans une pleine concertation et une pleine confiance est la marque de l'importance que la Ville attache à ces lieux indispensables surtout dans les quartiers prioritaires.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 377 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 377 G).

2015 DASES 154 G - Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association "Générations Cobayes" (3e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 154 G. Il s'agit de la subvention de 6.000 euros et de la convention avec l'association "Générations Cobayes", dans le 3e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ pour le groupe Ecologiste de Paris, pour 5 minutes de temps de parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'association "Générations Cobayes", pour laquelle il nous est proposé de voter une subvention de 6.000 euros est un collectif de jeunes qui a choisi de sensibiliser d'autres jeunes aux risques sanitaires

liés à l'environnement et de leur proposer des solutions alternatives applicables au quotidien pour limiter leur exposition aux polluants.

Déjà mobilisés en 2011 contre le bisphénol A, le collectif a ensuite lancé une nouvelle campagne contre les O.G.M., "Génération Cobayes, Non Merci", a assis la volonté de permettre aux jeunes de s'emparer de ce problème de santé publique et de s'exprimer librement.

A l'aide de messages sous forme d'une infographie efficace et viralisable, ils parviennent à capter les 18-35 ans pour les sensibiliser aux problèmes liés à la pollution environnementale de manière ludique, sans message culpabilisant ou diffusant la peur.

Il est indispensable de pouvoir choisir. Or pour avoir le choix, il faut être informé, connaître les données du problème. Cette association était d'ailleurs présente sur le parvis de l'Hôtel de Ville lors du forum destiné aux étudiants de début septembre. Comment ne pas se rappeler d'eux avec leur fameux roll-up "Les 7 commandements de l'éco-orgasme" avec comme exemple de commandement : "Pour ton célibat, un canard sans phtalate tu choisiras." ou encore "Pour ton premier date, ni O.G.M. ni pesticide dans ton assiette tu ne mettras."

Réussir à communiquer de manière pédagogique et marrante sur les O.G.M. et de manière plus générale sur la santé environnementale n'est pas aisé et n'est pas donné à tout le monde. Le groupe Ecologiste de Paris tient donc à saluer le travail utile et pédagogique de ce collectif.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas si je vais répondre à Fatoumata KONÉ, mais, même si on en sourit et même plus que cela, le sujet est très sérieux. Franchement, la plupart des membres de cette Assemblée ne connaissent sans doute pas "Génération Cobayes", qui est une association très active sur les questions de santé et d'environnement et surtout, comme l'a dit Fatoumata KONÉ, qui propose aux jeunes des solutions simples. Ce n'est pas compliqué.

Ils étaient effectivement place de l'Hôtel de Ville au forum qui avait été organisé avec Marie-Christine LEMARDELEY en direction des étudiants. Ils sont très présents sur les réseaux sociaux et sur Internet.

Pour ceux qui dans cet hémicycle ont plus de 34 ans, il n'est théoriquement plus temps de profiter de leurs conseils. Un conseil que vous ne répétez pas : trichez sur votre âge et allez donc sur leur site parce qu'ils donnent des conseils personnalisés. C'est sans doute trop tard pour la campagne "Protège tes hormones", mais pour les conseils sur les produits d'hygiène et de beauté, vous remplissez un questionnaire et vous recevez un courriel personnalisé. Plus de 10.000 personnes en ont reçu un sur la dernière campagne, 40.000 ont demandé des conseils.

Cette association rencontre un véritable écho auprès des jeunes. Cela fait partie de ces projets très dynamiques. Notre collectivité territoriale, comme d'autres d'ailleurs, les soutient. Et en cette année de COP 21, cela prend un sens particulier. C'est une très belle association.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Bernard JOMIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 154 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 154 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous annonce à l'occasion que trois scrutins ont été ouverts dans la salle de travail et je vous invite par conséquent à voter quand vous le pouvez.

2015 DASES 370 G - Subvention (71.600 euros) et avenant avec l'association "Aurore" (15e) pour son unité Assore.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 370 G. Il s'agit de la subvention et de l'avenant avec l'association "Aurore" pour son unité Assore dans le 15e arrondissement et je donne la parole toujours à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération relatif à la subvention accordée à l'association "Aurore" pour la mise en œuvre de son action Assore est bien évidemment primordial.

Cette association joue un rôle déterminant au sein de notre collectivité puisque cette action Assore a pour objectif l'accompagnement sanitaire et social des usagers de drogue en errance dans le Nord-Est parisien hébergés en accueil hôtelier par le Samu social.

Dans une action approchante, l'association "Aurore" a suivi et accompagné 17 usagers de drogue en 2014 en situation d'errance sur le territoire parisien avant leur admission. Elle a pu accompagner la sortie du dispositif pour plusieurs d'entre elles, orienter vers des structures médicosociales ou vers un logement locatif individuel.

Les effets sont bénéfiques. Ainsi, pour 75 % des personnes accueillies, il est observé une nette stabilisation de leur état général, ainsi qu'un changement dans leur consommation de drogue. Désormais, l'association "Aurore" propose de mettre en œuvre un accompagnement socioéducatif pour une cinquantaine de personnes toxicomanes actives hébergées en accueil hôtelier par le Samu social.

Ces missions d'accompagnement sont nécessaires et trouvent un écho particulier avec la récente décision du Sénat qui n'a pas adopté l'amendement interdisant l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque, expérimentation pour laquelle notre Ville est candidate.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et nous ne pouvons que nous réjouir de sa mise en place. C'est pourquoi nous voterons favorablement pour ce projet de délibération.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques mots pour dire qu'effectivement c'est une action qui s'adresse à une population d'usagers de drogue en grande précarité et en grande difficulté qui était en squat. C'est un programme d'accompagnement de sortie du squat qui a été mis en place il y a plusieurs années et dont "Aurore" assure un volet.

Effectivement, vous avez raison de le souligner, cette population est aussi celle à laquelle va s'adresser la salle de consommation à moindre risque. Moi aussi, je me félicite que cette disposition entre bientôt dans la loi. L'Assemblée nationale l'a approuvée depuis bien longtemps et le Sénat, en première puis en seconde lecture, a approuvé également cette mesure, ce qui démontre que c'est bien une mesure d'intérêt général de santé publique, dont il faut qu'on se félicite collectivement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Bernard JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 370 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 370 G).

2015 DFPE 12 G - Dotation (1.304.299 euros) avec les centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFPE 12 G. il s'agit de la dotation avec les centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour cinq minutes de temps de parole pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération intervient dans un contexte difficile pour les centres de planning et d'éducation familiale appelés plus simplement les "centres de planning familial", car leurs missions, et notamment l'accès aux droits des femmes qu'ils contribuent à garantir, sont encore, hélas, toujours menacées.

Malgré les condamnations en justice répétées de militants anti-IVG, les planning familiaux sont régulièrement mis en cause, d'autant plus dans cette période de crise et de grande crispation de nos sociétés, où le droit des femmes et leur libre choix sont régulièrement remis en cause.

Ainsi, récemment cet été, début juillet, trois militants anti-IVG ont fait irruption dans le centre départemental du planning familial situé dans le 2e arrondissement, pour s'opposer à cette mission et ces droits. La Ville de Paris s'est honorée par une réponse rapide et exemplaire à ce nouvel acte visant à intimider le personnel et le public présent.

Récemment, avec Bernard JOMIER, à l'occasion d'une visite au centre qui avait été victime de cette tentative d'intimidation, nous avons pu réaffirmer le soutien indéfectible de la Ville de Paris à la mission de ces centres et aux choix et aux droits des femmes.

Pour rappel, depuis 1956, le planning familial milite pour une société plus juste fondée sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans un esprit féministe et d'éducation populaire. Les centres de planning et d'éducation familiale assurent une mission d'information pour tous les publics et d'assistance notamment auprès des personnes les plus vulnérables. Les mineures peuvent, même sans l'accompagnement d'un adulte et dans l'anonymat, venir y chercher de l'aide, notamment si elles souhaitent avorter. Le dépistage des infections sexuelles transmissibles et du Sida y est également gratuit pour les mineures et les personnes ne bénéficiant pas de la Sécurité sociale. Les personnes victimes de violences conjugales ou sexuelles peuvent aussi y trouver conseil.

Ce projet de délibération, chers collègues, est donc la traduction de ce soutien qu'il nous faut maintenir et réaffirmer, et même intensifier, aux centres de planning familial et au public qui les fréquentent, en particulier lorsque ceux-ci sont menacés.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme Jacques BOUTAULT l'a rappelé, effectivement, cet été, le centre rue Vivienne dans le 2e arrondissement a été l'objet, encore une fois, de ce qu'il faut bien appeler "une agression", une agression envers les femmes qui viennent à ce centre et c'est totalement intolérable. Dès que nous avons appris l'agression, ma collègue Hélène BIDARD a réagi en apportant son soutien. Au mois de septembre, récemment, avec le maire d'arrondissement, avec Jacques BOUTAULT, nous sommes allés dans ce centre pour rencontrer les équipes et réaffirmer notre attachement à un accès complet, juste et dans la tranquillité des femmes à l'I.V.G.

J'ai rappelé à cette occasion les mesures que nous avons adoptées lors d'un Conseil de Paris récent, sept mesures pour faciliter l'accès des femmes à l'I.V.G., pour faciliter leur choix de la méthode d'I.V.G., pour améliorer les conditions d'accueil et l'information autour de l'I.V.G. Ces sept mesures sont incluses évidemment et en cohérence avec celles qui ont été annoncées par la Ministre sur cette question. Vous savez que, tout récemment, il y a quelques jours, le numéro national a été mis en place. C'était l'une des mesures qui étaient attendues nationalement.

Dans ce contexte, comme vous l'avez noté, non seulement nous maintenons nos engagements envers les centres de planification familiale et - il faut le relever - dans un contexte difficile, mais l'ensemble des mesures mises en place fait que d'autres lieux de pratique de l'I.V.G. se développent. L'I.V.G. médicamenteuse s'étend dans nos centres de santé depuis quelques jours - j'allais dire, presque - puisque c'est tout récent. Cela date aussi du mois de septembre. Nous avons étendu cette pratique.

Les différentes mesures mises en place, à la fois dans nos centres de santé et en direction des professionnels de ville, font que la pratique de l'I.V.G. - nous l'espérons - sera plus facilement accessible aux femmes parisiennes.

Je crois que c'est ainsi que nous répondrons aussi le mieux à ceux qui continuent à s'opposer malgré la loi, qui continuent à nier aux femmes un droit qui leur appartient. C'est en multipliant les lieux, en multipliant les choix que nous les empêcherons de faire obstacle à l'application du droit à l'I.V.G.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 12 G dont il était, à l'instant, question.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité et nous en sommes tous heureux. (2015, DFPE 12 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au Bureau de la Santé Environnementale et de l'Hygiène.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux n^{os} 105 et 105 bis ont trait au Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène.

Le vœu n° 105 a été présenté par le groupe Communiste - Front de Gauche.

C'est Mme Raphaëlle PRIMET qui le présente en deux minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, ce bureau remplit plusieurs missions importantes de mesure de pollution extérieure et intérieure, de contrôle de qualité des aliments servis aux enfants dans les crèches, de désinfection des nuisibles chez les particuliers ou dans les parcs. Le plan de restructuration de ce bureau envisage de réduire certaines missions pour en développer de nouvelles.

Des nouvelles missions, bien sûr, puisque de nouvelles pollutions sont désormais révélées, mais cela ne suppose pas nécessairement l'abandon d'autres missions importantes. De quoi parlons-nous ? Des analyses en routine, la mesure de la qualité de l'air, comme la présence des composés volatils reconnus comme cancérigènes, la surveillance de la qualité dans la restauration collective et, pour le S.M.A.S.H., la désinfection chez les particuliers et l'élimination des rongeurs dans les parcs.

Pourquoi sommes-nous opposés à l'abandon de ces missions ? Avoir une métrologie et une analyse publique est indispensable. Nous ne sommes pas pour une seule expertise publique. Elle doit être couplée avec un travail associatif, comme Airparif, ou privé par les entreprises, mais personne ne remplacera les laboratoires publics pour permettre aux pouvoirs publics de pleinement maîtriser les risques sanitaires.

La liste des scandales liés à la faiblesse de l'expertise publique ne cesse de s'allonger. Volkswagen en est le dernier exemple, ô combien révélateur !

Sur Paris, il y a moins de deux ans, "Escherichia coli" a été détectée dans des crèches par les services de la Ville alors que l'expertise privée n'avait rien vu venir. De même sur les services du S.M.A.S.H. On me dit qu'il faudrait les réserver aux plus pauvres, mais en réservant notre action aux seuls pauvres, nous cassons l'universalité du service public et, à terme, les services publics ainsi vidés de leur nature sont voués à disparaître.

Pour toutes ces raisons, nous proposons un vœu visant à définir les missions essentielles du B.S.E.H. La santé environnementale mérite un service public de qualité, seul à même de répondre aux enjeux sanitaires de long terme.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est à M. Bernard JOMIER, pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Je vais aussi essayer de tenir le mien, Monsieur le Maire, mais je ne vous garantis rien. Cela commence mal.

Madame PRIMET, moi aussi, comme vous, je crois que c'est à la puissance publique de définir les objectifs et les missions, et c'est aux élus parisiens précisément qu'il revient de définir les missions en santé environnementale. C'est la raison pour laquelle vous allez être saisis, vous, élus du Conseil de Paris, lors de notre séance du mois de novembre, d'un plan parisien de santé environnementale. Ce sera le premier plan en la matière, la première fois que notre Ville s'engagera sur un ensemble d'actions en direction de la santé environnementale.

Le B.S.E.H. est le pilier de la mise en œuvre de ce plan. Le B.S.E.H. n'est pas un canard sans tête qui continue ses missions, déconnecté de ce que décident les élus. A partir du moment où c'est le pilier de la mise en œuvre de ce plan, ces missions devront être adaptées à ce que les élus auront décidé en termes de plan de santé environnementale. Soyez-en convaincus, en portant cette priorité, en en faisant un plan, nous allons donner au B.S.E.H. les moyens d'accomplir ses missions. Alors, oui, certaines missions vont changer et c'est ce qui ne va pas dans votre vœu, je vous le dis. On ne peut pas être dans un strict maintien des missions actuelles, certaines ne sont plus adaptées.

Je l'ai dit : désinfecter les écoles n'a aucun sens après les élections. C'est simplement quelque chose qui n'a pas d'utilité. En revanche, de nouvelles missions apparaissent. Elles vont se traduire par une nécessité, par une offre de formation en direction des personnels du B.S.E.H., par des progressions dans leurs catégories d'ailleurs.

On voit là qu'un nouveau champ s'ouvre, un vrai challenge et que le B.S.E.H. sera bien au cœur de ce plan et de son application. C'est la raison pour laquelle on doit accepter une évolution des missions et pas de ne rien changer. Ce n'est pas une position défendable.

J'entends vos réserves, elles sont en cours de discussion. Le plan n'est pas encore adopté d'ailleurs par notre hémicycle. A l'issue de l'adoption de ce plan, le format définitif des activités du B.S.E.H. sera fixé et nous pourrons alors collectivement voir les missions qui sont maintenues et celles qui sont modifiées.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé, l'Exécutif, un vœu alternatif au vôtre pour préciser tous ces points et dire également qu'un bilan sera présenté en 4e Commission d'étape pour que les élus soient pleinement informés.

Je vous remercie.

Pardon, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur JOMIER.

Le vœu est-il maintenu, Madame PRIMET ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Non.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu n° 105 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 bis de l'Exécutif, avec un avis forcément favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 320).

Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif au patrimoine immobilier de l'A.P.-H.P.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 106 relatif au patrimoine immobilier de l'A.P.-H.P.

Je donne la parole à M. Pierre GABORIAU, pour le groupe les Républicains.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet du directeur général de l'A.P.-H.P. prévoit de récupérer au plus vite des centaines de logements aux loyers avantageux occupés par des personnes qui ne travaillent pas ou plus dans les hôpitaux parisiens.

Rappelons qu'il est essentiel de maintenir à proximité immédiate de leur lieu de travail les infirmiers et les aides-soignants afin d'assurer dans de meilleures conditions le service public hospitalier.

Pourtant, la mairie du 16e arrondissement sur son propre contingent a, à de nombreuses reprises, proposé un logement social à ces personnels hospitaliers, palliant ainsi la défaillance de l'A.P.-H.P. qui dispose pourtant manifestement d'un patrimoine immobilier conséquent.

Nous souhaitons souligner le manque total de transparence quant à l'état du patrimoine immobilier de l'A.P.-H.P. Aussi, Claude GOASGUEN, député-maire du 16e arrondissement, et les élus les Républicains, UDI et MODEM du 16e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris, présidente de l'A.P.-H.P., communique au maire du 16e arrondissement un inventaire précis et localisé du patrimoine immobilier situé dans le 16e arrondissement dont l'A.P.-H.P. est propriétaire ou locataire.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur GABORIAU.

La parole est à M. Bernard JOMIER pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Chers collègues, le patrimoine immobilier de l'A.P.-H.P. n'est l'objet d'aucune opacité. Les informations relatives à ce patrimoine sont disponibles auprès des membres de la Commission des affaires domaniales immobilières dans laquelle siège le maire de Boulogne Billancourt notamment.

Parmi les membres du Conseil de surveillance qui ne sont pas tous des membres de la majorité municipale parisienne, il y a également le maire de Saint-Cloud, pour prendre un autre exemple.

Les informations sur le patrimoine immobilier de l'A.P.-H.P. ne sont donc pas totalement opaques comme vous l'alléguez.

L'A.P. dispose de logements de fonction, c'est une toute petite part, réservés aux personnels qui assurent des missions spécifiques. La plus grosse part, c'est un parc privé qui est géré pour une part en direct et pour une part via des bailleurs sociaux. Enfin, des réservations sont effectuées et constituent encore une autre part. Là, il y a une certaine complexité effectivement.

Toutefois, 95.000 salariés à l'A.P.-H.P. L'importance du patrimoine ne suffit pas à loger l'ensemble des personnels de l'A.P.-H.P. Pour autant, il y a un problème actuellement sur le parc privé et c'est le travail qu'a entamé le Directeur général avec notre soutien appuyé pour que cessent des situations où sont logées dans le parc privé des personnes qui n'ont aucun et qui parfois n'ont eu aucun lien avec l'A.P.-H.P. Il est temps de faire à l'A.P.-H.P. le travail qui a été fait sur le logement privé de la Ville de Paris quand Bertrand DELANOË a été élu Maire de Paris.

Pour ce qui concerne le parc du 16e arrondissement, il y a 330 logements dont plus de la moitié sont des petits logements, c'est-à-dire chambre ou F2. La composition pourra être portée à la connaissance du maire du 16e arrondissement. Pour cela, il suffisait qu'il adresse un courrier et non pas nécessairement déposer un vœu au Conseil de Paris.

Je vous demande donc de retirer votre vœu. Je vous affirme que vous avez l'assurance que le maire du 16e arrondissement obtiendra les informations qu'il a demandées.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur JOMIER.

Face à ces engagements qui viennent d'être pris devant vous, Monsieur GABORIAU, maintenez-vous votre vœu ou le retirez-vous ?

M. Pierre GABORIAU. - Je maintiens le vœu puisque j'ai fait une demande et l'adjoint au Maire nous répond qu'on va l'avoir. On nage dans le bonheur.

Merci de votre réponse, Monsieur le Maire, et de la liste que vous allez communiquer au maire. Je dirai au maire que dorénavant, il écrive et non pas émette un vœu, j'en prends bonne note.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Vous le retirez donc, on est bien d'accord ?

M. Pierre GABORIAU. - Non, je le maintiens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - D'accord. Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 106 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté, mais vous aurez les informations quand même !

2015 DASES 395 G - Participations (568.760 euros), subventions (190.810 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes et d'actions de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 395 G. Il s'agit des participations, des subventions et des conventions relatives au fonctionnement de maraudes et d'action de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe.

Je donne la parole Mme Florence BERTHOUT pour le groupe les Républicains pour cinq minutes de temps de parole.

Madame BERTHOUT, la parole est à vous.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je voulais effectivement intervenir sur le projet de délibération DASES 395 G qui concerne un sujet qui m'est cher, Mme VERSINI le sait bien, ce sont les maraudes d'intervention sociale.

Il y a quelques mois, dans le cadre des débats sur le pacte de lutte contre la grande exclusion, grande cause de la mandature et je m'en félicite, j'avais plaidé pour que l'Exécutif parisien donne aux arrondissements les moyens nécessaires pour une action efficace. C'est indispensable, on le sait tous, face à la multiplicité des facteurs de rupture. Ils sont économiques, sociaux, familiaux, relationnels, j'ajouterais même institutionnels.

Face à tout cela, ce sont évidemment les échelons territoriaux qui sont le plus à même de coordonner les actions de terrain parce qu'ils ont justement une connaissance très fine de ce terrain.

Concernant le 5e arrondissement, j'ai été partiellement entendue par l'Exécutif. Le poste de coordinateur des maraudes du secteur sud dont fait partie le 5e arrondissement est resté vacant pendant plusieurs mois, entraînant sincèrement une perte d'efficacité de notre intervention locale durant tout ce temps de latence. Le 5e arrondissement est demeuré l'une des dernières zones blanches en matière d'accompagnement social des sans-abri.

Depuis le début de mon mandat, je me suis efforcée de convaincre - et je remercie l'Exécutif de son attention sur ce point - qu'il fallait qu'on mette un terme à cela.

Après plusieurs interventions, Madame VERSINI, vous vous êtes engagée, en février 2015, à créer une maraude d'intervention sociale dans le 5e arrondissement, mais depuis je n'avais pas de date concrète de mise en œuvre d'une telle maraude.

Je suis agréablement surprise de voir apparaître dans le présent projet de délibération, évidemment, l'extension de la maraude Est au 5e et au 6e arrondissement. Néanmoins, j'ai vraiment des réserves sur la manière dont s'articule un mode d'intervention qui objectivement est compliqué, pour ne pas dire alambiqué.

Selon les termes du projet de délibération, 51.528 euros sont octroyés à l'association "Aurore" qui est chargée de la coordination des maraudes du secteur Ouest (8e, 15e, 16e, 17e arrondissements) et des maraudes d'intervention sociale, mais qui ne sont pas forcément dans le même secteur (le 14e, le 15e, le 16e arrondissement) et on y rajoute l'extension de la maraude d'intervention sociale qui est sur le 12e et le 13e arrondissement, au 5e et au 6e arrondissement.

Quand j'aurais dit que le 5e arrondissement est rattaché à la coordination des maraudes du secteur Sud couvrant le 5e, le 6e, le 7e, le 13e et le 14e arrondissement, vous m'avouerez que tout cela est très compliqué.

Je voulais vous dire merci, c'est un pas, mais franchement, essayons d'avancer pour qu'il y ait plus de lisibilité et d'efficacité pour coordonner vraiment tout ce travail de terrain.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Florence BERTHOUT, je suis heureuse que vous ayez été partiellement satisfaite. Après les explications que je vais vous donner, vous allez l'être totalement.

D'abord, ce projet de délibération traduit un engagement du Pacte parisien de renforcer le rôle de la coordination des maraudes et de couvrir l'ensemble du territoire parisien, afin qu'il n'y ait plus de zones non couvertes par des maraudes, ce qui effectivement est extrêmement important. En effet, il est important de développer un maillage efficace de repérages et d'interventions de terrain qui travaille en lien avec les mairies d'arrondissement. C'est la raison pour laquelle nous renforçons la coordination des maraudes, pour permettre l'amélioration de la prise en compte des signalements et la gestion des situations complexes sur l'espace public.

Voilà, donc, le projet de délibération, lui, a pour objet global la poursuite du financement de la collectivité parisienne des maraudes, en partenariat avec l'Etat, et vous savez qu'il y a des maraudes, outre l'U.A.S.A., qui est la maraude de la Ville, le Samu social, nous finançons, nous cofinançons des maraudes d'intervention sociale sur les secteurs Ouest, Est, 11e, 20e et Nord. Et effectivement, il avait été convenu d'améliorer la couverture géographique des maraudes à travers une extension, afin de couvrir effectivement le 5e arrondissement et le 6e arrondissement aussi, dans une moindre mesure, mais néanmoins, si le maire du 6e était là, il en serait d'accord.

Ce que nous avons fait, c'est que bien sûr que la maraude en question couvre divers arrondissements, mais pour le 5e et le 6e, c'est le recrutement d'un travailleur social qui a été autorisé pour l'association "Aurore", et qui donc va permettre de gérer les situations, principalement sur votre arrondissement et sur le 6e arrondissement, lorsqu'il y a des situations ponctuelles.

Si je ne vous ai pas informé de la date effective de mise en place, c'est parce que cela vient d'être décidé et surtout, que l'association "Aurore" a rendez-vous cette semaine avec les services de la DASES pour définir concrètement les modalités d'intervention, et je vous tiendrai personnellement informée de la date effective de la mise en place de la maraude, mais qui va être extrêmement rapide.

Par ailleurs, ce que je voulais signaler à nos collègues, c'est que, également pour la première fois, nous financerons les coordinations de maraudes, avec un renfort du rôle des coordinateurs, et tout cela en fait a pour but de mieux assurer la veille sociale et l'intervention sur le territoire parisien dès qu'il y a des situations qui posent problème dans les arrondissements.

Voilà ce que je tenais à vous dire sur ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 395 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 395 G).

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, permettez-moi de saluer dans les tribunes une délégation de jeunes journalistes allemands, mais aussi tunisiens et marocains, qui sont parmi nous et qui vont nous regarder pendant quelque temps.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au Pass Navigo Emeraude Améthyste.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dézonage et à la tarification du Navigo Emeraude.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons. Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, les vœux n^{os} 107, 108, 108 bis, qui ont trait au Pass Navigo Emeraude Améthyste.

Je donne la parole à Mme CEYRAC, pour les Républicains.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Madame la Maire.

Le Conseil de Paris de décembre 2015 a voté en toute hâte, sans concertation ni information du Conseil d'administration du Centre d'action sociale, ni du Coderpa, tous deux mis devant le fait accompli, une modification de la participation financière du Pass Navigo 1-2 zones, après en avoir supprimé la totale gratuité en 2012. Ainsi, certains Parisiens et Parisiennes ont vu leur participation financière passer de 40 à 380 euros.

Cette réforme a été mise en place le 1er avril dernier, n'attendant pas, comme je l'avais suggéré et souhaité, la réforme du régime général du S.T.I.F., qui mettrait en place un Pass Navigo unique de 1 à 5 zones pour tous les Franciliens, pour 70 euros par mois à partir du 1er septembre.

Malheureusement, les retraités bénéficiaires du Pass Navigo Emeraude n'ont pas les mêmes droits que les autres Parisiens, et ne peuvent bénéficier du tarif unique, et les possesseurs de la carte de 1 à 5 zones continuent de payer toujours de 160 à 410 euros. Contrairement à ce que vous laissez entendre, de nombreux bénéficiaires et des organisations syndicales parisiennes de retraités s'en émeuvent. Vous ne répondez pas à leurs courriers, vous ne regardez pas leurs pétitions, vous ne les recevez pas, et ils ne comprennent pas pourquoi la Mairie de Paris s'acharne sur eux.

Les seniors voient leur retraite stagner, leurs loyers, leurs charges augmenter, leur pouvoir d'achat diminuer. Le Pass Navigo 5 zones permet à un certain nombre d'entre eux de continuer à aller voir leur famille, enfants, petits-enfants, mais aussi à faire des randonnées, des visites culturelles, et l'on sait combien l'Île-de-France regorge de destinations passionnantes.

C'est pourquoi mon groupe émet le vœu que dès à présent, les seniors bénéficient d'un dézonage du Pass Navigo les week-ends, jours fériés, ainsi que les vacances scolaires, et étudier, aussi rapidement que cela avait été fait pour la réforme du 1er avril avec le Conseil d'administration du Centre d'action sociale de la Ville, les conditions d'un Pass Navigo à tarif unique pour les cinq zones, ce qui serait seulement une mesure de justice.

La Ville, qui fait de la solidarité une priorité, ne peut oublier et léser ceux et celles qui ont tant fait pour leur pays. Pour toutes ces raisons, nous voterons également le vœu de Mme SIMONNET.

Je voudrais ajouter qu'une fois de plus, vous avez sorti de votre chapeau magique un vœu juste avant le déjeuner aujourd'hui, montrant là votre navigation à vue, dans ce domaine comme dans d'autres.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Souvenons-nous de tout le débat au sujet de la carte Emeraude. En 2012, la majorité avait décidé de supprimer la gratuité.

Il faut savoir qu'à l'époque, nous étions plusieurs élus à être attachés à la gratuité, ou plutôt à une extension de la gratuité et sa généralisation, de manière progressive, à de nouveaux pans de la population. Bien. Il est vrai que par ailleurs, en l'absence d'une gratuité généralisée, pourquoi est-ce que les personnes âgées et les personnes en situation de handicap auraient accès à la gratuité, indépendamment de leurs revenus ? Cet argument pouvait s'entendre.

Alors, à ce moment-là, nous avons bataillé. Je me souviens : j'étais dans le groupe des communistes et parti de gauche sous cette mandature, et nous avons essayé d'arracher le maintien de la gratuité pour au moins toutes les personnes avec des revenus inférieurs au S.M.I.C. dans les catégories "personnes âgées" et "personnes en situation de handicap", qui sont en grande majorité généralement extrêmement précaires. Et puis, finalement, cela s'était terminé par une barre de revenus, même en dessous du seuil de pauvreté. Mais on avait maintenu cet espace de gratuité. Et puis, en décembre 2014, de nouvelles augmentations viennent à nouveau casser cette dynamique-là.

Donc à travers ce vœu, non seulement, évidemment, j'aborde la question du zonage, parce qu'il n'y a pas de raison que le principe de la tarification unique, qui a été une bataille qui a été portée à la fois par les groupes Front de Gauche et Ecologie les Verts à la Région pendant toute la mandature régionale qui s'est écoulée... Il n'y a pas de raison que la logique du tarif unique ne s'applique pas à la question du Pass Navigo, mais je souhaiterais également que l'on fasse le bilan et que l'on revienne à la tarification d'avant décembre 2014, en entendant justement toutes les

mobilisations qui nous ont interpellés contre cette injustice de cette très forte hausse des tarifs, qui, pour certaines personnes, représente jusqu'à plus de 800 % d'augmentation. Je pense qu'il faut en être conscient.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme VERSINI a la parole pour répondre aux deux oratrices.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je constate que ces vœux reviennent à nouveau sur la réforme de la participation financière du Pass Navigo, qui a été adoptée par le Conseil de Paris il y a moins d'un an, lors du vote du budget, en toute transparence. Nous avons beaucoup débattu à cette occasion de l'évolution de la grille tarifaire, et nous l'avons ajustée en fonction des remarques de chacun.

En outre, cette réforme vient à peine d'entrer en vigueur, et toutes ces raisons permettent de comprendre très simplement pourquoi nous n'allons pas revenir immédiatement sur cette réforme de justice sociale qui a instauré la progressivité. En effet, dans cette réforme, ce que vous oubliez de dire, c'est que les Parisiens les plus modestes sont préservés, puisque la gratuité est maintenue pour les usagers non imposables et que la première tranche baisse dans sa participation de 40 euros à 30 euros.

De plus, et vous le savez parfaitement, les uns et les autres, le régime d'aide instauré par Paris est de loin le plus favorable d'Ile-de-France en matière de transport pour les personnes âgées et handicapées, puisque tous les autres départements de la petite couronne réservent leur seul soutien aux personnes non imposables.

De plus, en mai dernier, nous avons adopté un vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, qui demandait notamment qu'un bilan de la réforme soit réalisé à la fin de la première année d'entrée en vigueur, et donc, je vous propose que nous puissions le faire à ce moment-là, c'est-à-dire, fin mars, début avril prochain.

Nous nous sommes aussi engagés à recevoir les organisations syndicales ou représentatives qui en feraient la demande, et c'est ce que nous faisons actuellement.

Je tiens tout d'abord à rajouter une précision qui n'est pas anodine : contrairement à ce qui est affirmé par le groupe les Républicains, les Pass Navigo Emeraude bénéficient déjà du dézonage durant les week-ends, les petites vacances scolaires et durant la période de mi-juillet à mi-août. Ce que vous nous demandez existe. Cependant, il est vrai que les titulaires des Pass Navigo Emeraude n'ont pas été inclus parmi les bénéficiaires du dézonage généralisé mis en œuvre par le S.T.I.F. à compter du 1er septembre, et comme vous le savez, le Conseil de Paris n'a pas la compétence pour appliquer lui-même le dézonage.

C'est pourquoi nous émettons un avis défavorable au vœu du groupe les Républicains et au vœu de Danielle SIMONNET, et nous vous présentons un vœu de l'Exécutif qui demande que soient étudiés, avec le S.T.I.F. et la Région Ile-de-France, la pertinence, le coût, les conditions et les modalités de l'extension du dézonage en semaine des Pass Navigo Emeraude.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, parce que ces informations d'abord méritent d'être données. Il faut que l'on sache quelle est la compétence de chacune de nos institutions et, pour ce qui relève de notre compétence, nous avons fait ce qu'il fallait faire.

J'insiste, des mesures comme celles que nous avons prises, nous les avons prises en ayant conscience de la situation sociale de chacun des usagers. Et cette réforme est une réforme qui a introduit un critère de revenus, un critère qui permet de prendre en compte les ressources des personnes pour vérifier si effectivement ce sont elles qu'il faut aider, appuyer ou pas.

Je ne considère pas que le fait que l'on attribue une aide "universelle" soit en soi une mesure de justice sociale. Il faut tenir compte des revenus des personnes. C'est la philosophie que l'on applique sur l'ensemble et on évaluera tout cela, bien sûr.

Il faut rester toujours extrêmement ouvert et pragmatique, savoir tirer les enseignements de toutes les évaluations. Mais je suis toujours surprise quand je vois des vœux comme celui-ci, Madame CEYRAC, déposé par votre groupe qui, en même temps, propose qu'il y ait des coupes budgétaires, puisqu'il faudrait faire des économies budgétaires - sans jamais nous dire sur quoi elles doivent porter - et en portant des vœux qui sont toujours plus coûteux les uns que les autres.

Donc, vous n'apportez jamais une approche globale, en matière notamment de vœux ou de suggestions, qui tiendrait compte de la globalité du budget, et vous êtes dans des injonctions contradictoires, sur ce vœu comme sur d'autres sujets.

Je vais donc mettre aux voix les vœux n° 107 et n° 108.

Oui ?

D'accord, une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Au Conseil de Paris de mai 2015, nous avons proposé un vœu visant à remettre à plat le dispositif. Un accord majoritaire s'est fait sur un bilan de la réforme qui sera effectué au bout d'un an d'exercice.

Le Pass Navigo unique, intervenu en Ile-de-France au 1er septembre de cette année et pour lequel les Communistes ont œuvré depuis 2005, constitue une avancée non négligeable. Encore faut-il qu'elle puisse bénéficier au plus grand nombre.

C'est pourquoi, et dans la mesure où tout n'appartient pas à la Ville sur cet enjeu, que nous souhaitons que s'engagent des discussions entre le S.T.I.F., la Région et notre collectivité pour décider des modalités de l'extension de dézonage en semaine pour les bénéficiaires du Pass Navigo Emeraude.

C'est dans cette perspective que nous voterons favorablement le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'explication de vote ?

Non, je crois que c'est clair.

En réponse aux vœux n° 107 et n° 108, l'Exécutif a déposé un vœu n° 108 bis.

J'imagine que le vœu n° 107 du groupe les Républicains est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 107 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu de Mme SIMONNET n° 108 est sans doute maintenu. Oui.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 321).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux expulsés de la Villa de l'Ermitage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 109 est relatif aux personnes expulsées de la Villa de l'Ermitage.

Madame SIMONNET, vous avez la parole pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, ce vœu a été adopté à l'unanimité du Conseil du 20e arrondissement. Ou à la grande majorité - excusez-moi, j'ai tout d'un coup un petit trou de mémoire - car je ne sais plus ce qu'avaient fait les Républicains sur ce vœu.

Comme vous le savez, à la Villa de l'Ermitage, il y avait un squat occupé principalement par des artistes d'origine subsaharienne. Ils ont été expulsés et le bâtiment a été détruit. Ils se sont retrouvés sans solution d'hébergement et ils dorment pour la plupart dehors. Il y a une implication très forte de la mairie du 20e pour essayer de trouver des solutions d'hébergement d'urgence.

Je sais que le cabinet de Mme VERSINI et la Mairie de Paris suivent aussi également de très près le dossier, et je crois que des propositions de relogement pour les occupants devraient être trouvées incessamment sous peu, malgré la crise très forte que nous traversons sur l'hébergement d'urgence.

Il y a eu une très belle mobilisation solidaire - je crois que tout le monde doit s'en féliciter - des habitants du quartier. Et il faut savoir que ces occupants étaient connus et reconnus pour leur contribution à l'animation locale : ils participaient à beaucoup de fêtes associatives et de concerts. J'ai pu assister à leur concert de soutien la semaine dernière, et je peux vous dire que cela devrait intéresser M. JULLIARD parce qu'il y a un très haut niveau de musique transculturelle d'influence subsaharienne.

A travers ce vœu, évidemment je sollicite que toutes les mesures possibles soient mises en œuvre pour leur trouver l'hébergement d'urgence, et je sais que la Ville y est très attachée. Ce collectif va se constituer en association pour qu'ils puissent justement faire les démarches dans les formes auprès de la CALASS.

Il me semble important, au niveau de la culture, que l'on soit capable de les accompagner pour qu'ils puissent aussi très rapidement avoir accès à des salles de répétition et, nous l'espérons, qu'ils puissent avoir accès à des locaux pour que ce collectif artistique puisse continuer à nous faire profiter de l'ensemble de leurs talents. Je pense que leur collectif humain et artistique est vraiment exemplaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Madame VERSINI, vous avez la parole.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère Danielle SIMONNET, effectivement, la situation de ces personnes nécessite d'être traitée dans les meilleurs délais et c'est ce vers quoi nous tendons. Je suis sûre qu'une proposition d'hébergement leur sera bientôt faite parce que nous y travaillons beaucoup.

La maire du 20e arrondissement est aussi extrêmement mobilisée sur cela. Cela permettra à ces artistes, qui ont été expulsés, d'engager ou de poursuivre le travail social et administratif qui est nécessaire pour leur permettre d'avoir accès à une solution de logement plus pérenne. Je sais que la mairie du 20e les suit énormément, que le centre social Ménilmontant est très proche d'eux.

La question de l'hébergement, en vue de leur permettre une plus grande stabilité, dès que toutes les démarches administratives seront faites, est en route et nous activons les choses.

Par ailleurs, c'est vrai que c'est un groupe d'artistes de musique africaine très connu, d'ailleurs bien au-delà du 20e arrondissement. Cette question ne relève pas de ma compétence, mais je suis sûre que Bruno JULLIARD et la mairie du 20e auront vraiment la volonté de permettre à ce groupe de trouver un lieu de répétition pour pouvoir poursuivre ces répétitions qui font le bonheur des habitants et de tous les amateurs de musique africaine.

Je crois vraiment que l'on est sur la bonne voie pour ces personnes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

J'ai une demande d'explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris avec Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Comme cela a été dit, ce collectif, qui habitait dans une maison privée dans un squat qui a duré assez longtemps et qui a été repris par son ancien propriétaire, a suscité beaucoup d'émotion dans le quartier parce qu'ils avaient une implication culturelle très importante dans le quartier, vu notamment le meeting de solidarité musicale, qui a eu lieu juste à côté, et qui a eu un succès très important.

C'est pourquoi ce vœu a été voté en arrondissement, avec une modification acceptée par Mme SIMONNET. Je pense qu'il en sera de même au niveau du Conseil de Paris. Nous appelons bien sûr à voter ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix ce vœu n° 109 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Pardon, favorable ? Un retrait ?

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je vous avais demandé de retirer votre vœu puisque je considère...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-ce que vous le retirez en fonction des réponses qui vous ont été apportées ?

C'est un avis favorable puisque vous avez répondu et que l'on dit la même chose, mais pas pareil. C'est cela ? Bien. C'est réglé.

Un avis favorable pour un vœu qui n'a plus d'objet, mais qui va sceller notre rassemblement.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 109.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 322).

2015 DASES 317 G - Participation (34.000 euros) et avenant avec l'association "Aurore" (15e) pour son CHRS SILOE (9e).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au Club de prévention Siloé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 317 G et du vœu n° 110 G. Il s'agit de la participation pour 34.000 euros et d'un avenant avec l'association "Aurore" pour son CHRS SILOE dans le 9e arrondissement.

Madame BÜRKLI, pour le groupe les Républicains.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Hier soir, une partie non négligeable à gauche de notre hémicycle dénonçait le nouveau Plan de vidéo-protection de Paris, appelant de ses vœux un renforcement des moyens pour les clubs de prévention. L'avenir de ces clubs de prévention - parlons-en et en particulier parlons du Club de prévention SILOE que mon collègue Eric LEJOINDRE du 18e arrondissement connaît aussi puisque ce club intervient sur les territoires de nos deux arrondissements.

Le Club de prévention SILOE de l'association "Aurore", dont le directeur général est Eric PLIEZ, que tout le monde connaît ici - dont je tiens ici à saluer le travail dans le 9e arrondissement et dans l'ensemble de Paris - a déposé une demande pour le renouvellement de sa convention auprès de la DASES au mois d'avril dernier. SILOE et le 9e arrondissement, c'est une histoire qui dure depuis 30 ans grâce à la qualité du travail par toutes les équipes, un travail reconnu par les jeunes et leurs familles.

Aujourd'hui, SILOE suit plus de 300 jeunes, rien que pour le 9e arrondissement, avec une équipe de sept animateurs qui doivent couvrir les deux arrondissements.

Dans le 9e arrondissement, leur territoire d'intervention est bordé par les boulevards de Clichy et de Rochechouart au Nord, la rue de Rochechouart à l'Est, la rue de Clichy à l'Ouest et la rue de Montholon au Sud, ce qui représente environ les deux tiers du territoire d'un arrondissement qui s'étend sur plus de 2,20 kilomètres carrés.

Malgré cela, ce périmètre ne comprend ni la cité Bergère, ni la partie de la rue Sainte-Cécile devant l'église Saint-Eugène, qui est pourtant un lieu de regroupement de jeunes en difficulté et qui ont aussi vocation à être suivis par l'association.

La demande de renouvellement de la convention de SILOE devrait être le moment pour remettre en adéquation le territoire d'intervention avec la réalité du terrain, que seuls les acteurs locaux de l'association et de la mairie d'arrondissement sont en capacité de connaître.

A travers ce vœu, je souhaiterais connaître les projets futurs de la Ville de Paris concernant l'avenir de ces clubs de prévention, notamment celui de SILOE, afin que la mairie d'arrondissement, la mairie du 9e, y soit étroitement associée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je répondrai au nom de Colombe BROSSEL qui m'a demandé de me faire le porte-parole du travail qu'elle réalise dans ce domaine.

Madame la Maire du 9e arrondissement, comme vous le savez, la prévention spécialisée est l'un des piliers de la protection de l'enfance sur le territoire parisien. C'est un travail qui est essentiel auprès des jeunes, car cela leur permet de retrouver du lien social, de briser l'isolement, de lutter contre le décrochage scolaire, etc.

D'ailleurs, nous sommes en train de travailler sur la finalisation du prochain schéma départemental de protection de l'enfance qui sera présenté au Conseil de Paris du mois de novembre 2015.

En fait, la procédure de reconventionnement des clubs de prévention se fonde sur un constat partagé : celui de l'importance que ces clubs ont pour les jeunes. Les conventions d'une durée de trois ans, liant les clubs de prévention au Département, arrivent à échéance le 31 décembre 2015. Dans ce cadre, un travail préparatoire a été conduit par la DASES. Les futurs périmètres d'intervention des clubs ont été définis sur la base de données sociales objectives : nombre d'enfants suivis par l'Aide sociale à l'enfance, taux de logement H.L.M., famille monoparentales, foyers à bas revenus.

L'adaptation aux réalités du terrain, à laquelle vous attachez beaucoup d'importance, a donc été pleinement prise en compte par nos services qui ont travaillé sur ce point.

Toutes les mairies d'arrondissement ont été informées, contactées ou reçues par Colombe BROSSEL dans le cadre de la préparation de ce reconventionnement. J'imagine que tel a été le cas. Je sais que vous avez eu un échange téléphonique avec Colombe BROSSEL sur ce sujet.

Le contenu des futures conventions inscrira comme objectif, par ailleurs, le renforcement des liens avec l'Aide sociale à l'enfance, l'Education nationale, les acteurs de l'insertion et de la prévention, a fortiori, les maires d'arrondissement, notamment par le biais d'une évaluation annuelle qui sera faite avec les maires d'arrondissement, les associations et la DASES.

Les clubs de prévention ont été informés à plusieurs reprises, dès avant l'été, de la méthodologie adaptée, six mois avant la fin de la convention, et des attentes précises du Département en termes de modalités d'intervention sur le territoire parisien.

De fait, les discussions avec les clubs de prévention sont encore en cours et les mairies d'arrondissement sont intégrées au processus. Il est donc prématuré d'envisager une présentation des futures conventions. Il me semble que dans la mesure où tout ceci est en cours de travail et de réalisation, le vœu est satisfait ou prématuré. Je vous demanderai donc de le retirer, sans quoi j'émettrai un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 110 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 317 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 317 G).

2015 DASES 197 G - Subvention (22.000 euros) et convention avec le Foyer Jorbalan (19e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DASES 197 G. Il s'agit d'une subvention de 22.000 euros et d'une convention avec le Foyer Jorbalan dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération relatif à la subvention et à la convention avec l'association Foyer Jorbalan, dans le 19e arrondissement, nous permet d'aborder de nouveau le sujet de la prostitution et des politiques publiques qui lui sont dédiées.

Le Foyer Jorbalan est un centre d'hébergement pour femmes, spécialisé dans l'accueil des victimes du proxénétisme et de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Le foyer compte 12 places d'hébergement et permet de recevoir des femmes sans enfants, orientées par des associations, des services de police et des institutions.

Une équipe pluridisciplinaire assure un accompagnement qui vise la protection, la reconstruction, l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des femmes accueillies. Des réponses tout à fait indispensables à la problématique de ces femmes y sont mises en œuvre.

En premier lieu, la mise à l'abri et la question importante de l'accès aux droits. C'est un préalable indispensable pour des femmes qui doivent accéder à un titre de séjour, à une couverture santé par exemple.

En 2014, 114 personnes ont été accueillies et accompagnées par ce foyer.

Le projet prend en considération leur situation avec un projet global, accompagnement vers l'apprentissage du français par exemple, ou même la possibilité de préparer certains diplômes. Les traducteurs et interprètes complètent de façon indispensable leur équipe pluridisciplinaire.

Nous notons positivement que l'association poursuit ses actions en lien avec le centre de formation de "France Terre d'Asile" et il maintient une permanence pour un accompagnement spécifique des demandeuses d'asile.

Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération.

Nous souhaitons revenir à cette occasion sur l'action publique en direction des personnes prostituées. Les projets, comme ce foyer, sont indispensables, mais ne peuvent constituer la réponse à leurs problématiques qui sont multiples, avec une hétérogénéité de situations.

Il nous faut orienter bien plus qu'aujourd'hui vers l'accompagnement sanitaire et la protection des personnes prostituées : accès aux droits, aux soins, à des actions de prévention, sans attendre que celles-ci se soient préalablement positionnées vers une sortie de la prostitution.

Nous devons développer, encore et encore, des actions dans une démarche "d'aller vers", qui fait de plus en plus ses preuves dans le champ du travail social.

Attention à la pression policière qui ne peut constituer une réponse efficace et pertinente. Nous devons savoir orienter le travail policier sur la protection de ces personnes.

Nous pensons aussi au travail judiciaire, car nous savons que, bien souvent là-dessus, les moyens ne sont pas au rendez-vous.

Pour conclure, nous voulons rappeler que le développement des actions en faveur de la sortie de la prostitution n'est pas incompatible avec une approche de réduction des risques et de protection des personnes prostituées. Cela ne doit pas se faire en parallèle d'une action publique violente à l'égard des personnes prostituées. Nous devons avant tout porter haut les droits humains de ces personnes, leur garantir des conditions indispensables à leur libre arbitre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Léa FILOCHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme vient très bien de le faire Aurélie SOLANS, je voudrais attirer votre attention sur cette convention qui va lier la Ville à l'association du Foyer Jorbalan qui a été créé en 1967, qui est un centre d'accueil et d'hébergement qui sécurise les victimes de la traite des êtres humains, ainsi que de toutes jeunes femmes en situation de prostitution qui demandent à quitter le milieu prostitutionnel.

Il s'agit d'un exemple assez unique en effet de foyer qui est à taille humaine, qui est totalement consacré à l'accueil et à l'accompagnement des jeunes prostituées. C'est une structure exemplaire et qui aide concrètement à sortir de la prostitution.

Elle est partenaire du dispositif national de l'accueil et sécurisé, avec ACCES, l'A.P.-H.P. et Médecins du Monde.

Elle permet de recevoir des femmes sans enfants, orientées par des associations, des services de police et des institutions.

En 2014, ce sont 118 personnes, qui ont été victimes de la traite, qui ont été accueillies et accompagnées au sein de ce foyer, 49 femmes ont bénéficié de ce dispositif et au total ce sont 3.095 nuitées, soit 95 nuitées en moyenne par personne, qui ont été prodiguées en 2014.

25 personnes ont bénéficié d'un suivi personnalisé après leur sortie du foyer, la moyenne d'âge de ces femmes, est de 22 ans. 58 % ont un niveau scolaire très bas, 54 % n'ont aucun papier d'identité et 85 % n'ont aucune couverture médicale.

C'est vous dire les conditions d'accueil des travailleurs sociaux qui travaillent dans ce foyer, ils ont à multiplier les partenaires et les dispositifs à mettre en place pour que ces femmes puissent retrouver une vie un tant soit peu normale.

Je ne reviens pas sur l'équipe pluridisciplinaire qu'Aurélien a largement détaillée.

Je voulais quand même rappeler que le système prostitutionnel a mobilisé récemment, notamment le Parlement, et à plusieurs reprises, je tiens à le saluer, puisque l'Assemblée nationale a adopté à une large majorité une proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, en esquissant, pour la première fois en France, les contours d'une politique publique globale et cohérente.

Aujourd'hui, la prostitution est exercée à plus de 80 % par des personnes étrangères dans nos villes, alors qu'il faut le savoir, au début des années 1990, elles n'étaient que 20 %.

Pour la première fois, d'ailleurs à ce titre, des experts ont tenté de chiffrer le coût économique et social de la prostitution en France.

Et ainsi, la prostitution coûterait 1,6 milliard d'euros par an à la société française.

Selon cette même étude, on estimerait à 37.000 personnes le nombre de prostituées en France en équivalent temps plein. La majorité, 62 %, officient sur Internet, 30 % directement dans la rue et 8 %, dans ce que l'on appelle "indoor" dans des lieux fermés comme des lieux nommés "bars à hôtesse" ou même certains salons de massage dont nous voyons la prolifération aussi dans notre ville.

En effet, l'APUR - l'atelier parisien d'urbanisme - a fait une étude dévoilée en mars dernier, ou il nous annonce que 575 salons de massages et de relaxation asiatique ont été démembrés en 2014.

Il en fleurit de nouveau tous les mois.

Environ un salon de massage sur deux pourrait exploiter des femmes à des fins de prostitution.

Ils étaient une centaine seulement il y a six ans et le phénomène est donc en pleine expansion.

Je souhaite rappeler que la Ville de Paris est en partenariat avec les associations impliquées dans ce domaine et en particulier le Foyer Jorbalan, que je tiens encore à saluer par cette intervention, soutient toutes les initiatives contribuant à mettre un frein à la prostitution à Paris : accompagnement des personnes prostituées, actions de sensibilisation, de prévention en direction des publics les plus jeunes, informations et mobilisations de nos propres personnels qui interviennent sur le terrain.

Je souhaite que tout soit fait pour accompagner les personnes prostituées qui le demandent dans l'exercice de leur droit et d'aller vers la sortie de prostitution et que des alternatives crédibles, financées, co-financées, avec des moyens dignes de ce nom, soient proposées grâce à des politiques sociales qui doivent être ambitieuses, afin que les personnes dans ces situations aient de véritables choix.

Cela demande du temps, du temps personnel d'accompagnement, du temps pour se reconstruire, du temps pour se remettre sur les rails d'une vie qui ne soit plus celle d'une esclave sexuelle. Et, comme partout, le temps c'est de l'argent.

Effectivement, cela demande des conventionnements, des subventionnements, et un engagement.

Et je vais conclure, la prostitution est d'abord une exploitation des plus vulnérables. C'est une violence et un obstacle à l'égalité qu'il convient de faire reculer en protégeant surtout les victimes que sont les prostituées.

Seules une articulation accrue des différents niveaux de compétence, locale et nationale et une coopération renforcée entre les collectivités permettront d'apporter enfin une réponse cohérente à la complexité des enjeux prostitutionnels.

Je vous remercie.

(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur BÉGUÉ, pour cinq minutes maximum.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, la prostitution est une atteinte à la dignité des personnes et est contraire à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les personnes prostituées sont victimes d'un système mafieux, un système fondé sur le patriarcat, sur l'assujettissement de beaucoup de femmes et d'enfants en situation précaire. Les acheteurs, les proxénètes et les trafiquants sont des auteurs de violence encouragés par tous ceux et toutes celles qui souhaitent que la prostitution soit un métier comme un autre.

Pour prendre les mots du Mouvement du Nid, la prostitution n'est pas le plus vieux métier du monde, mais la plus ancienne forme d'oppression. Et ce sont les personnes prostituées les premières victimes.

Qui sont-elles ? A qui profite le trafic ?

85 % de personnes prostituées sont des femmes, 9 sur 10 dépendent de proxénètes.

Selon l'amicale du "Nid", elles ont 60 à 120 fois plus de risques d'être victimes de blessures et d'assassinat que les autres personnes. Reconnaître une personne comme victime, c'est reconnaître qu'elle a des droits, droit à ne pas subir de violences, droit à ce que soit reconnu le préjudice subi, un préjudice c'est une atteinte, un tort.

Notre objectif politique doit être de réparer ce tort par une action volontariste, comme le fait la Ville de Paris contre le système prostitutionnel partout où il se développe : Internet, lieux fermés, bars à hôtesses, certains salons de massage et prostitution de rue.

Pour ce faire, il faut engager des moyens d'accompagnements sociaux en matière de santé, d'hébergement, d'insertion dans l'emploi. Je tiens à saluer le travail remarquable que mène la structure associative à Paris, dont notamment le Foyer Jorbalan.

Il propose un accompagnement complet pour aider les personnes à sortir de la prostitution, et à recouvrer leurs droits les plus fondamentaux.

Comme Léa FILOCHE l'a noté, j'ai été frappé par l'âge moyen des personnes hébergées qui est de 22 ans.

Je fais le lien avec l'alerte de plusieurs associations, dont l'association "Agir contre la prostitution des enfants" qui constatent une augmentation de la prostitution des mineurs.

C'est cela aussi la conséquence d'une banalisation de la marchandisation des corps. C'est pour cela que nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous remercie pour ces interventions qui nous permettent de mettre la lumière, une fois de plus, sur la situation de la prostitution à Paris et l'action de la Ville depuis plusieurs années.

Notre position est simple : nous ne tolérerons pas la mainmise de réseaux mafieux, de réseaux de prostitution qui asservissent les femmes et empêchent de sortir de la prostitution.

Nous luttons sans faille contre le proxénétisme et indissociablement, nous accompagnons les victimes.

En effet, Monsieur BÉGUÉ, la prostitution n'est pas le plus vieux métier du monde, c'est une des plus vieilles violences massives, organisées, asservissantes. Il est vrai qu'une autre prostitution, moins visible que la prostitution de rue fait autant de dégâts, celle des lieux fermés, des maisons closes, que l'on nomme, à tort, salon de massage ou encore d'Internet.

Ce sont les mêmes réseaux, les mêmes principes qui sévissent dans tous ces lieux : la marchandisation des corps, le non-respect des droits humains fondamentaux.

C'est pourquoi, avec ma collègue Colombe BROSSEL, nous avons interpellé M. le Préfet de police, et nous travaillons d'ailleurs régulièrement sur ce sujet, pour que des moyens supplémentaires soient mis dans le démantèlement des réseaux.

Il est nécessaire de développer les actions publiques, car oui, il est vrai que l'on constate une augmentation de la prostitution chez les jeunes, la moyenne d'âge des femmes suivies par le Foyer Jorbalan, vous l'avez dit, est de 22 ans, mais également un développement des réseaux mafieux à Paris, notamment asservissant une partie de la population migrante.

Or, par exemple, le constat est alarmant, en ce qui concerne l'état de santé des personnes prostituées. Le taux de suicide est 12 fois plus élevé que celui de la population en général, et elles subissent six fois plus de viols.

Quand on parle prostitution, il s'agit bien d'une violence extrême faite aux femmes, d'une entrave aux droits fondamentaux et toute personne prostituée, quels que soient ses choix, a le droit, à Paris, d'être accompagnée et soutenue pour sortir de la prostitution.

Bien sûr, je suis d'accord avec vous, Madame Aurélie SOLANS, sur ce sujet, et c'est pourquoi définitivement nous sommes au côté des victimes et nous attendons impatiemment la loi qui installera entre autres la pénalisation du client. On le sait, ces actions exigent des moyens, c'est pour cela que j'ai interpellé la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Mme Marisol TOURAINE, pour que notre action territoriale soit soutenue dans le cadre de ses annonces, annonces que je vais citer puisqu'elle a annoncé la multiplication par deux des moyens alloués aux actions de prévention et de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains pour 2016.

Notre action est résolument tournée vers un partenariat avec l'ensemble des acteurs pour lutter contre le phénomène prostitutionnel, mener des actions de prévention ou d'accompagnement des personnes vers la sortie de la prostitution.

C'est à ce titre que la Ville soutient déjà financièrement des associations menant des actions de terrain sur tout le territoire parisien, des maraudes, des préventions santé, un suivi de long terme d'accompagnement social, psychologique, d'insertion professionnelle, des structures d'hébergement à Paris ou en région quand il est nécessaire d'éloigner ces personnes de Paris.

L'objectif de ce projet de délibération est d'accorder une subvention au Foyer Jorbalan, qui est une structure vraiment exemplaire en matière d'accompagnement et d'aide à la sortie de la prostitution, un foyer dont l'adresse, vous l'avez pour certains relevé, reste secrète et vous le comprendrez, avec une équipe pluridisciplinaire, sociale, éducative, une équipe de nuit et des bénévoles.

Comme vous l'avez rappelé, chère Léa FILOCHE, en 2014 c'est 118 personnes qui ont bénéficié d'une identification, d'évaluations, d'hébergements, avec prise en charge globale et d'un post suivi.

C'est d'ailleurs avec le Foyer Jorbalan, et j'en terminerai par-là, que nous finalisons un dispositif spécifique d'accueil et d'accompagnement pour les victimes de traite des êtres humains visant à interdire l'exploitation sexuelle, en partenariat avec la M.I.P.R.O.F., la D.R.I.H.L., la Délégation aux droits des femmes de Paris et également avec la Ville.

Il s'agit d'une expérimentation qui vise à prendre en charge spécifiquement les victimes engagées dans un processus judiciaire, c'est-à-dire à les loger lorsqu'elles vont témoigner dans des procès contre les proxénètes. C'est un partenariat visant à faciliter le travail de la justice et du Procureur de Paris, M. François MOLINS, dont je veux saluer ici l'engagement sans faille.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 197 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DASES 197 G).

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission et, conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Galla BRIDIER, sa présidente, pour 3 minutes.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous rassure, encore une fois je n'utiliserai pas ces 3 minutes pour la simple et bonne raison que notre Commission a, je pense, duré un temps record de 20 minutes, puisque nous avons seulement présenté les projets de délibération saillants et n'avons pas eu de débat particulier.

Donc, passons au débat.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2015 DLH 156 - Réalisation d'un programme de conventionnement de 1.191 logements sociaux par la R.I.V.P. dans les 3e, 4e, 5e, 10e, 11e, 12e, 14e et 20e arrondissements.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la mise en œuvre d'un plan P.L.I. dans le 12e.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous commençons ce débat et nous examinons le projet de délibération DLH 156 et le vœu n° 111 qui y est rattaché. Il s'agit de la réalisation d'un programme de logements sociaux, par la R.I.V.P. dans les 3e, 4e, 5e, 10e, 11e, 12e, 14e et 20e arrondissements, et je vous redonne la parole, Madame, pour 5 minutes maximum.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération relatif au conventionnement de 1.191 logements de la R.I.V.P. n'est pas le premier sur ce sujet depuis le début de la mandature.

Nous en avons déjà voté deux il y a près d'un an et je me félicite qu'une nouvelle fois nous utilisions l'outil du conventionnement à notre disposition pour créer du logement social sur le long terme.

En effet, nous devons atteindre un objectif de 30 % de logements sociaux à l'horizon 2030 afin de respecter la loi. Le conventionnement des logements à loyer libre des bailleurs sociaux de notre Ville est un des multiples leviers à notre disposition pour respecter cet engagement. Il est aussi un outil nécessaire de mixité sociale.

Il nous a été indiqué en 5e Commission par Ian BROSSAT que 45 % des ménages verront leur loyer baisser. Contrairement à ce que certains voudraient bien faire croire, cela n'exclut donc pas les classes moyennes. Bien au contraire, seules 3 familles dépasseraient de 200 % les plafonds de ressources pour être éligibles à un logement social.

Lors des opérations de conventionnement précédentes, la part de logements très sociaux étaient très inférieure aux objectifs du Programme local de l'habitat.

Je me satisfais cette fois que ces engagements soient scrupuleusement respectés puisque 30 % des logements seront conventionnés en P.L.A.-I., 40 % en PLUS et 30 % en P.L.S. Même si vous le savez, nous souhaiterions que la part des logements très sociaux soit encore plus ambitieuse afin de correspondre à la demande en attente de logements sociaux.

J'imagine que cette répartition correspond peu ou prou au niveau de ressources des ménages déjà dans les logements. Cela montre, s'il en était besoin, la nécessité absolue de réglementer ce parc de logements libres afin qu'il bénéficie aux familles qui en ont besoin.

Je souhaitais ajouter un élément. Vous indiquez, dans le projet de délibération, que la R.I.V.P. souhaite profiter de l'occasion pour réaliser des travaux d'adaptation et d'amélioration de la qualité des logements en matière notamment thermique.

Nous nous félicitons évidemment que le bailleur s'engage dans cette voie, même si vous précisez déjà que les travaux en milieu occupé ne permettront pas d'atteindre les objectifs du Plan Climat dans ces immeubles. C'est bien dommage.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour 5 minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant le projet de délibération sur le reconventionnement, je voulais attirer votre attention sur le fait que vous avez fait de nombreuses communications sur le logement intermédiaire.

Cela a commencé pendant la campagne municipale avec un objectif de logement de 3.000 créations par an. Vous avez revu un an après les objectifs à 1.000 créations par an pour arriver, petit à petit, quand on regarde ce qui a été fait sur la première mandature, à simplement une création de logements intermédiaires dans le 17e et le 19e, auquel vous faites d'ailleurs souvent référence, à raison de 107 appartements dans le 17e et de 86 dans le 19e.

Nous continuons à considérer que c'est insuffisant et que n'est pas adéquat aux promesses qui avaient été faites, d'autant plus que vous pouvez disposer maintenant, grâce à la loi Macron, d'une aide à la construction pour ce type de biens, en permettant aux collectivités situées justement dans les zones tendues, auxquelles Paris appartient, d'augmenter de 30 % la construction de ces logements.

C'est pour cela que je vous demande, dans le 12e arrondissement, de bien vouloir revenir sur ce reconventionnement pour au contraire développer les logements intermédiaires et notamment de faire un plan de logements intermédiaires dans le 12e arrondissement.

Je tenais à vous préciser que chaque fois que dans un projet de délibération je proposais un vœu ou un amendement sur des programmations, notamment celles qui ont lieu bientôt à Bercy-Charenton sur l'extension de Léo Lagrange, chaque fois les amendements au sujet du logement intermédiaire étaient repoussés. On entend donc

beaucoup de communication mais aucun engagement écrit. C'est pour cela que j'espère que vous considérerez cette demande à travers ce vœu.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour 5 minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, 1.191 logements viennent compléter notre patrimoine de logements sociaux, situés dans 7 arrondissements différents. Nous savons les critiques sur cette politique et surtout sur la localisation de ces appartements conventionnés.

D'abord, le conventionnement n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique du logement à Paris, mais bien un des leviers que nous utilisons pour accroître le parc social de notre Ville.

Il permet à ce que des familles légitimes à l'accès au logement social puissent être confortées et sécurisées dans leur parcours locatif et cela vaut, vous le savez, pour l'immense majorité des locataires occupants.

S'il s'agit bien de tout type de familles, celles des classes populaires comme celles des classes moyennes, ce dispositif est un frein à l'augmentation des loyers à Paris, ainsi qu'un moyen efficace pour éviter les ventes à la découpe.

Je me permets aussi d'entamer une question sur la réhabilitation qui vise à améliorer l'habitat des familles occupantes.

Enfin, oui, le conventionnement permet de mettre fin à des situations scandaleuses d'occupation du parc par des personnes qui pourraient trouver des solutions dans le parc privé.

Alors, permettez-moi de le dire, la politique du logement qui est régulièrement et violemment attaquée est une marque de fabrique de la gauche parisienne qui met fin au laisser-aller, au laisser-faire qui a longtemps été la boussole de la droite parisienne. Et si elle gêne autant, c'est que nous devons avoir raison.

Nous souhaitons et nous soutenons ce projet de délibération qui est une illustration de notre volonté d'aller vers un logement pour toutes et tous, pour chacune et chacun dans notre ville. Construire, transformer, conventionner, tous ces outils correspondent aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai beaucoup plus rapide que cela.

Juste pour dire que je soutiens, absolument sans aucune réserve, le fait que l'on opère ces conventionnements. Oui, il me semble extrêmement important que l'on puisse conventionner et faire basculer dans le logement social le maximum de logements qui sont gérés par les bailleurs et qui sont en loyer libre. Cela me semble extrêmement important. Cela fait partie de la politique en faveur du logement social qu'une ville doit assumer de mener.

Néanmoins, il est écrit dans le projet de délibération que ce processus contribue à l'atteinte de l'objectif de 25 % de logements sociaux fixés par la loi. Certes, mais, Monsieur Ian BROSSAT, je vais néanmoins vous rappeler que sous l'ancienne mandature, vous portiez, à juste titre et très légitimement, une bataille, que nous partageons ensemble, d'ailleurs, qui était de dire que les objectifs quantifiés dans la mandature de logements sociaux devaient par contre, eux, être calculés en dehors de ces conventionnements.

Et cela me semble important que les objectifs, qui pour moi doivent surtout être liés, notamment, pas simplement à la construction, parce que renforcer la densité de la ville, à mon avis, n'est pas toujours une bonne idée. Il faut préserver les espaces verts et on est une des villes les plus denses, mais il faut par contre mettre le paquet sur la préemption et la transformation de logements privés en logements sociaux, mais que l'ensemble des conventionnements du parc social des bailleurs en logement social ne doit pas rentrer dans la comptabilisation des logements sociaux financés dans une mandature. Je pense que vous me comprenez très bien, puisque vous avez porté cette bataille-là pendant toute la précédente mandature.

Donc, oui, bien sûr, ces conventionnements vont rentrer dans l'objectif de 25 % de logements sociaux, mais non, ils ne doivent pas être comptabilisés dans l'atteinte des objectifs des financements de logements sociaux. Je pense que vous aurez entendu ma précision. Et par contre, évidemment, nous devons soutenir ces conventionnements.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des intervenantes, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci pour l'ensemble de ces interventions.

Ce projet de délibération porte sur le conventionnement d'un millier de logements par la R.I.V.P., répartis sur huit arrondissements, dont six sont en déficit de logements sociaux. C'est effectivement une politique que nous avons engagée, visant à conventionner massivement les logements dits à loyer libre, qui appartiennent au parc social de nos bailleurs, parce que les Parisiennes et les Parisiens ne comprennent pas que nos bailleurs sociaux puissent disposer de logements qui, à proprement parler, n'appartiennent pas au parc social.

Et par ailleurs, comme cela a été dit à très juste titre par nombre d'intervenants, par Galla BRIDIER, par Danièle PREMEL, par Danielle SIMONNET, le conventionnement présente un double intérêt : un premier intérêt qui est qu'il nous permet d'atteindre un objectif de justice sociale, puisque les ménages qui ont les plus bas revenus bénéficieront de baisses de loyers. En l'espèce, 45 % des locataires qui vivent dans ces un peu plus de 1.000 logements de la R.I.V.P. bénéficieront de baisses de loyers, les autres verront leurs loyers maintenus, et seulement trois ménages, qui sont 200 % au-dessus des plafonds de ressources et qui ont donc des revenus très, très conséquents, qui leur permettent très bien de loger dans le parc privé, ces ménages-là devront partir et c'est donc un objectif de justice sociale que nous poursuivons à travers le conventionnement de ces 1.000 logements.

Deuxièmement, le deuxième intérêt de ces conventionnements, c'est qu'ils nous permettent effectivement, comme l'a justement dit Galla BRIDIER, de réaliser des travaux, et sur les différentes adresses de cette opération, le chiffrage des travaux prévus par la R.I.V.P. s'élève à 9,5 millions d'euros. Cela signifie en moyenne 8.000 euros H.T. de travaux par logement pour l'amélioration de la performance énergétique, la remise aux normes, la réfection des parties communes ainsi que le ravalement. C'est dire que ces conventionnements bénéficieront aux locataires, à la fois en baisses de loyers, mais aussi en amélioration de la qualité de vie et des charges, grâce à ces travaux de performance énergétique.

Enfin, j'ai bien entendu l'interpellation de Valérie MONTANDON sur la question du logement intermédiaire. Je veux vous le dire très clairement : nous n'opposons pas notre politique de développement du logement social, à laquelle nous sommes très attachés, en particulier dans la zone de déficit en logement social, et dans le même temps, nos objectifs de logement intermédiaire, nous avons bien l'intention de développer le logement intermédiaire à Paris.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons introduit des éléments très clairs dans le programme local de l'habitat, que vous n'avez pas voté, d'ailleurs, qui porte sur le logement intermédiaire, en réservant 20 % des surfaces de logement dans les nouvelles zones d'aménagement pour le logement intermédiaire, en disant que dans les zones qui comptent déjà beaucoup de logements sociaux, on obligera, sur toutes les opérations privées, à faire 30 % de logements intermédiaires. Bref, on va en faire, du logement intermédiaire, et croyez bien que nous sommes très mobilisés sur ce sujet.

J'émet donc un avis défavorable à votre vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 156.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 156).

2015 DLH 163 - Fixation des montants de loyers plafonds pour le dispositif "Multiloc".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 163 : fixation des montants de loyers plafonds pour "Multiloc".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Sur ce dispositif "Multiloc", ou plus précisément, sur le projet de délibération : le projet de délibération est lié à la fixation des montants de loyers plafonds applicables au dispositif. Et donc, on est dans un projet de délibération qui va permettre, en s'appuyant sur la loi en vigueur, la loi Duflot en vigueur sur l'encadrement des loyers, de définir des plafonds applicables au dispositif, qui, de fait, repose sur l'application préalable de l'expérimentation de l'encadrement des loyers à Paris, sur les locations vides et meublées prévues par la loi du 24 mars 2014. Bien. C'est une bonne chose. On ne peut pas voter contre cela.

Les propriétaires vont donc s'engager à pratiquer un loyer inférieur au prix du marché. Les loyers plafonds applicables aux dispositifs seront donc inférieurs de 20 % aux loyers de référence fixés par la Préfecture, par secteur géographique et par catégorie de logement. Néanmoins, cela doit être l'occasion de pouvoir exprimer un avis critique sur d'abord la loi ALUR, parce que la loi ALUR d'encadrement des loyers, de fait, avec ce système de majoration des loyers médians, hélas, ne va pas provoquer une véritable baisse des loyers à Paris et va provoquer une baisse des loyers pour les loyers qui sont très supérieurs, alors que l'on aurait dû avoir une loi beaucoup plus ambitieuse pour l'encadrement à la baisse des loyers, et surtout qui ne s'applique pas uniquement aux loyers lors d'un renouvellement de bail ou d'une mise en location, donc c'est vraiment... Quel dommage, de la part du Gouvernement, d'avoir raté une telle occasion de pouvoir lutter véritablement et efficacement contre la spéculation immobilière.

Mais je voudrais aussi profiter de ce projet de délibération pour réaffirmer un certain nombre de désaccords avec le dispositif "Multiloc" : quel regret, Monsieur BROSSAT, que la Ville ait fait le choix de passer par une entreprise privée pour gérer ce dispositif, que ce soit dans la prospection des logements vacants ou dans l'administration du dispositif, parce que franchement, l'administration est bien plus compétente pour faire la prospection des logements vacants, et surtout pour voir avec les propriétaires des logements vacants s'il faut les encourager à louer via "Multiloc" ou bien plutôt via le dispositif "Louez solidaire" et les associations, ou bien carrément se positionner pour pouvoir racheter ces logements, les préempter ou les racheter, dans une négociation avec les propriétaires, afin de les transformer en logements sociaux.

Aussi, ces loyers vont être soi-disant 20 % moins élevés que ce qui peut être pratiqué, bon, mais on est dans une logique où on sait que les publics qui vont y être accessibles vont être plutôt les couches moyennes, moyennes-élevées, du salariat parisien, alors que le dispositif "Louez solidaire" permet de vraiment répondre aux situations les plus urgentes dans l'accès au logement. Et il me semble plus important de privilégier à chaque fois que possible le dispositif "Louez solidaire" et de mettre le paquet financier sur le dispositif "Louez solidaire".

Or, le paquet financier, il existe bien, mais il se traduit en primes aux propriétaires, en primes d'entrée aux agences, puisque vous savez que d'emblée, des propriétaires ou des agences, quand ils veulent rentrer dans le dispositif "Multiloc", bénéficient de primes - cadeaux ! Ils bénéficient aussi d'aides en cas de travaux. Or, vous savez que n'importe quel appartement qui est mis en location, généralement, le mois d'avant, est vacant. Donc l'appartement qui est vacant, c'est rare que cela se fasse à chaque fois de manière directe entre deux locataires, la transmission, donc on sait que l'on va avoir beaucoup de propriétaires qui vont pouvoir avoir un effet d'aubaine et profiter du dispositif "Multiloc" pour avoir accès aux primes leur permettant de cofinancer leurs travaux, cadeau par la Ville : voilà autant d'argent, je trouve, qui aurait été beaucoup mieux orienté et investi dans le dispositif "Louez solidaire" et évidemment, dans la politique globale en faveur du logement social.

Je tenais à exprimer l'ensemble de ces réserves à l'occasion de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Danielle SIMONNET.

Nous avons voté, vous le savez, en mars, la délibération de principe sur la création du dispositif "Multiloc", puis adopté au mois de juin dernier la délibération précisant l'organisation concrète de ce dispositif qui fait partie des engagements de la Maire de Paris.

Aujourd'hui, je suis très heureux de vous soumettre ce dernier projet de délibération qui permettra de lancer "Multiloc" dès le mois d'octobre dans les agences immobilières parisiennes.

Vous le savez, ce dispositif entend lutter à grande échelle contre la vacance dans le parc privé et participer à la modération plus globale des prix du logement à Paris. Il a ainsi pour but la remise sur le marché locatif des logements vacants, et ce, à un loyer inférieur d'au moins 20 % au loyer médian du quartier. En contrepartie de ce plafonnement du loyer, les propriétaires bénéficient de garanties accordées par notre Municipalité.

Pour définir ce seuil de 20 %, la Ville devait donc disposer de l'arrêté préfectoral de la Région Ile-de-France fixant les loyers de référence à Paris. C'est chose faite puisque cet arrêté a été publié le 26 juin dernier. Nous pouvons désormais voter ce projet de délibération fixant les montants de loyer plafond.

Ce dispositif viendra amplifier l'effet positif déjà observé de l'encadrement des loyers, comme l'a montré encore tout récemment une enquête réalisée par "meilleursagents.com". L'expérience montre en effet que depuis le mois d'août, même si évidemment nous manquons un peu de recul, les loyers baissent, notamment les loyers les plus exorbitants. Contrairement à un certain nombre de prédictions alarmistes qui avaient été faites, il n'y a pas, sous l'effet de l'encadrement des loyers, une diminution de l'offre locative à Paris.

J'entends évidemment les arguments développés par Danielle SIMONNET. J'aurais moi-même souhaité que la loi puisse aller plus loin et je sais que nous partageons cette conviction. Il reste que l'encadrement des loyers, tel qu'il est prévu par la loi ALUR, produit un certain nombre d'effets. Il n'est pas exclu qu'à la lumière de l'expérimentation qui est réalisée, à la lumière des résultats qu'elle produira, nous puissions ajuster le dispositif. En tout cas, le dispositif produit déjà un certain nombre d'effets dont nous pouvons nous féliciter.

Je ne reviendrai pas sur le débat que nous avons sur "Multiloc". Nous sommes, pour notre part, convaincus que si les expériences passées en matière de mobilisation du parc de logements vacants ont échoué, c'est précisément parce qu'elles ne reposaient pas suffisamment sur un partenariat avec les agences immobilières.

Nous avons besoin de nous appuyer sur la force de frappe des agences immobilières qui existent aujourd'hui pour capter de nouveaux logements vacants et mettre en lien des locataires qui ont du mal aujourd'hui à se loger dans le parc privé et des propriétaires qui seraient susceptibles de remettre leurs biens en location.

L'enjeu maintenant est de faire en sorte que "Multiloc" fonctionne. En tout cas, nous sommes très déterminés, avec la Maire de Paris, à faciliter le logement des Parisiens grâce à la mise en place de ce dispositif.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 163.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 163).

2015 DLH 181 - Location de l'immeuble 8, rue Auguste-Chabrières (15e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 181 relatif à la location de l'immeuble 8, rue Auguste-Chabrières, dans le 15e arrondissement à Paris Habitat.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour cinq minutes.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues.

Une fois de plus, ce projet de délibération illustre parfaitement les paradoxes de votre politique de logement qui est aux antipodes d'une réelle mixité sociale dans les quartiers.

Oui, une fois de plus, ce projet met en lumière le décalage entre votre vision idéologique de la mixité sociale et le principe de réalité tel que les riverains le vivent au quotidien.

Une fois de plus, cette préemption rue Auguste-Chabrières n'a fait l'objet d'aucune concertation et le maire d'arrondissement, Philippe GOUJON, n'a nullement été associé en amont de la décision.

Le comble du paradoxe est de prétendre faire de la mixité sociale fine, alors qu'à proximité immédiate de la rue Auguste-Chabrières, de l'autre côté de la rue Desnouettes, nous avons déjà un programme important de logements sociaux qui va sortir de terre en deux phases, je le rappelle : rénovation d'abord des ateliers du métro Vaugirard, puis construction de plus de 400 logements au-dessus.

Ce tableau serait incomplet si je ne parlais pas des programmes en cours de réalisation dans ce même secteur : 130 logements sociaux R.I.V.P. livrés l'année dernière rue de la Croix-Nivert, le 43 bis, rue Desnouettes livré il y a trois ans, la Résidence du Hameau située tout à côté et on nous annonce ce matin, par la voix de Mme KOMITÉS, une cinquantaine de logements sociaux en lisière - j'ai bien dit "en lisière" - du square Clos-Feuquières. J'ai bien entendu ce que vous avez dit ce matin.

Bien sûr, le 15e arrondissement compte 9.000 demandeurs de logements sociaux et personne, Monsieur BROSSAT, ne conteste ici l'importance de produire de nouveaux logements. Avec Philippe GOUJON, d'ailleurs, nous avons voté la majorité des programmes de logements sociaux.

Que dire maintenant du coût élevé de ce projet ? Cet immeuble comprend 31 logements dont seulement 2 sont actuellement vacants. La Ville de Paris va donc dépenser 5 millions d'euros pour seulement 2 logements libres. Quelle gabegie quand on sait que le contribuable parisien va payer deux fois. Il paie cher pour le logement en question et il paie cher pour un logement qu'il n'a pas demandé.

J'ajoute que sur les trois ensembles qui ont été préemptés dans le 15e arrondissement depuis le début de l'année, le coût total dépensé s'élève à 15,7 millions d'euros sans compter les travaux pour seulement 6 logements libres.

Bravo les socialistes !

A l'avenir, nous pensons qu'il serait indispensable de créer un plus grand nombre de logements en faveur des familles de classes moyennes pour favoriser une réelle mixité sociale. Sur ce point crucial, des paroles, vous en avez beaucoup entendu, mais des actes, nous les attendons.

Je ne doute pas, Monsieur BROSSAT, que vous ayez entendu, lors de la réunion publique organisée par Philippe GOUJON sur le P.L.H., les inquiétudes des riverains concernés par ces préemptions. Vous avez d'ailleurs - et je vous en félicite - fait un pas, à la faveur d'un vœu de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE qui demandait l'association des maires d'arrondissement en vue d'un travail plus collaboratif.

Vous avez, en effet, été à l'écoute ; mais alors, pourquoi niez-vous ce constat d'évidence qui s'est imposé à tous ? Les habitants ont le sentiment qu'on déséquilibre leur quartier au hasard des terrains libres, avec une seule obsession : la politique du chiffre.

L'ignorance crée l'inquiétude. Le fait accompli rend votre politique irresponsable. Si vous additionnez l'inquiétude au sectarisme, il est rare que vous obteniez un climat constructif.

Pour toutes ces raisons, les Républicains voteront contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Agnès EVREN, pour cette intervention tout en nuance.

Je vous rejoins d'ailleurs sur un point : l'ignorance crée l'inquiétude et je vais essayer de vous donner un certain nombre d'informations qui, j'en suis sûr, seront à même de vous rassurer.

La Ville, vous l'avez justement souligné, a fait exercice de son droit de préemption sur l'immeuble situé au 8, rue Auguste-Chabrières dans le 15^e arrondissement. Ce projet de délibération propose la conclusion d'un bail emphytéotique avec Paris Habitat pour les 31 logements concernés.

Cette opération, vous ne l'avez pas dit, je me permets donc de le dire, est située dans une zone de déficit en logement social, dans un arrondissement qui, par ailleurs, globalement, est en déficit en logement social. En effet, le 15^e arrondissement compte aujourd'hui 16,4 % de logements sociaux et la loi prévoit 25 % de logements sociaux dans chaque commune. Cette opération participe ainsi de notre action en faveur d'un rééquilibrage territorial qui est largement attendu par les Parisiens.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour vous rappeler qu'une récente étude réalisée par le CRÉDOC montre à quel point les Français sont attachés au rééquilibrage du logement social et très attachés au fait qu'on produise du logement social dans les quartiers qui en comptent le moins. Or, nous sommes ici dans un arrondissement qui reste déficitaire en logement social.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération, qui nous permet la réalisation de ce bail emphytéotique rue Auguste-Chabrières.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 181.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 181).

2015 DLH 222 - Création 310 rue de Vaugirard (15^e) d'une résidence sociale comportant 49 logements P.L.A.-I. par "France Habitation".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 222 : création au 310, rue de Vaugirard, toujours dans le 15^e arrondissement, d'une résidence sociale comportant 49 logements.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour cinq minutes maximum.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Congrégation des sœurs dominicaines est propriétaire d'un vaste îlot reliant la rue Blomet à la rue de Vaugirard au cœur duquel est implantée la maison provinciale de cette congrégation.

Cette emprise de 6.400 mètres carrés à laquelle on accède par le 310, rue de Vaugirard représente un véritable espace de respiration dans un 15^e arrondissement qui devient de plus en plus dense.

N'ayant pas subi de transformation depuis 1858, la Maison Saint-Charles va faire l'objet d'une importante et imposante opération immobilière ainsi que le précise le projet de délibération puisque la totalité des bâtiments existants sera démolie, à l'exception de la chapelle qui sera transformée.

Le projet conçu par le promoteur "Vinci" prévoit la construction de 10 bâtiments, soit 9 immeubles de trois à six étages auxquels viendra s'ajouter sur la rue de Vaugirard un dixième bâtiment en R+8 haut de 27 mètres à la place du porche d'entrée existant. C'est dans cet immeuble que "France Habitation" prévoit la construction des 49 logements P.L.A.-I. qui font l'objet de ce projet de délibération.

Outre le fait que cette opération fait table rase du passé, nous sommes là face à une densification d'un site qui passera de 3.893 mètres carrés à 8.473 mètres carrés de SHON.

Bien que nous soyons tout à fait conscients de la nécessité de faire évoluer ce site pour mener à bien le projet des sœurs qui souhaitent mieux adapter la Maison Saint-Charles aux nouveaux besoins qui s'expriment dans notre société, avec notamment un souci d'accueil intergénérationnel et d'ouverture vers des publics fragiles, il faut avouer que le projet architectural qui figure dans le permis de construire n'est pas acceptable, pas plus que nous n'acceptons le saccage du jardin existant.

Ce jardin dont nous avons débattu lors de la Commission du Vieux Paris du 24 septembre devrait d'ailleurs faire l'objet d'un vœu de la part de ladite Commission.

En cette veille de COP 21, alors que nous parlons plus que jamais de préservation de la biodiversité, d'augmentation de la couverture végétale, comment admettre que l'on puisse parallèlement dénaturer un jardin plein de charme pour le remplacer par des carrés de gazon et que l'on puisse abattre des dizaines d'arbres centenaires pour les remplacer par des arbustes ? Ce n'est pas acceptable.

Un permis de construire portant sur l'ensemble de l'opération a par ailleurs été déposé avant toute concertation avec les riverains. A ce stade et compte tenu des éléments qui y figurent, le maire du 15e arrondissement a émis un avis défavorable avec le souhait que les discussions s'engagent et aboutissent à un projet plus respectueux de l'environnement.

Dans cette affaire, plusieurs points posent problème. D'une façon générale, le projet semble avoir été conçu en faisant une totale abstraction de son environnement, qu'il s'agisse des habitants des immeubles des rues mitoyennes Ferdinand-Fabre et Alain-Chartier, ou encore des vis-à-vis de la rue de Vaugirard qui ont été informés des grandes lignes du projet quelques jours seulement avant le dépôt du PC.

Une présentation du projet avait bien été inscrite à l'ordre du jour du conseil de quartier du 18 mai. Cette présentation malheureusement a été annulée à la demande du promoteur, alors qu'une rencontre bien en amont du dépôt de PC aurait permis aux habitants de disposer de plans et d'engager un véritable dialogue.

Ce projet fait table rase du passé avec le saccage de l'E.V.P. et l'abattage de 34 arbres, sans doute pour des raisons de commodité de programmation. Ce ne sont pas les nouveaux arbres plantés qui compenseront la perte de l'existant. Le jardin que nous connaissons fera les frais de cette opération immobilière, perdra son âme au profit des nouveaux espaces verts morcelés et dénués de caractère. Quant au respect de la biodiversité, il passera allègrement à la trappe.

Une association, rassemblant des copropriétés des rues Ferdinand-Fabre et Alain-Chartier, s'est d'ailleurs constituée pour faire entendre les préoccupations des riverains impactés par la transformation et la densification du site. Bien que favorable au projet social des sœurs, ces riverains regrettent que le projet soit aussi dense et s'inquiètent de l'implantation de constructions qui ne manqueront pas de générer des nuisances importantes en termes de bruit, de perte de luminosité et d'ensoleillement.

Tout en adhérant au contenu du projet social de la congrégation, nous déplorons que, par sa démesure, le programme détruise l'équilibre harmonieux de ce site exceptionnel et génère de réelles nuisances pour des centaines d'habitants.

En l'état, nous émettrons un avis défavorable mais néanmoins "constructif" sur le projet de délibération, avec l'espoir que s'établisse un dialogue entre les différentes parties et que le promoteur et l'architecte apportent enfin des réponses concrètes aux principales préoccupations exprimées par l'association de riverains.

Faute d'avancer vers un projet plus équilibré et plus respectueux des espaces verts existants, je redoute que ce projet s'enlise et accuse un grand retard, ce qui serait dommageable.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Dans un esprit constructif, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Toujours dans un état d'esprit constructif, je voudrais remercier Mme de CLERMONT-TONNERRE pour son intervention qui me permet de dire tout le bien que nous pensons de ce programme, situé au 310, rue de Vaugirard dans le 15e arrondissement. Il comporte 61 logements en accession, réalisés effectivement par "Vinci", et une résidence sociale intergénérationnelle de 49 logements en P.L.A.-I. que "France Habitation" se propose d'acquérir dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement.

L'ensemble comportera également des lieux de vie en commun, c'est-à-dire une salle à manger, une cuisine pédagogique, un salon et un foyer ainsi qu'une bibliothèque. La résidence sociale sera gérée par "Habitat et Humanisme".

Je tiens à rassurer Mme de CLERMONT-TONNERRE concernant sa préoccupation environnementale, le projet sera construit autour d'un jardin central, c'est dire que la question des espaces verts est une question qui nous tient à cœur.

Concernant la résidence sociale, puisque c'est celle-ci qui semble poser problème, la structure est assez innovante et très mixte. Elle reflète en ce sens le souhait des propriétaires que je me permets de rappeler et de saluer, en l'espèce la communauté des sœurs de Notre-Dame des Anges que je voudrais remercier très chaleureusement.

Cette résidence sociale comportera 18 logements destinés à l'accueil de personnes âgées, 15 à celui de jeunes actifs ou étudiants et 10 logements destinés à l'accueil de familles monoparentales sortant d'hébergements ou de centres maternels. Quand on voit à quel point nos centres d'hébergements sont souvent engorgés, on se dit qu'il est absolument nécessaire de développer ce type de structure.

Par ailleurs, 6 logements seront dédiés à la colocation intergénérationnelle dans lesquels cohabiteront une personne senior, un étudiant et une famille monoparentale. C'est dire à quel point ce projet nous paraît utile et correspondre en tout point à nos objectifs en matière de logement social, comme en matière de mixité d'ailleurs.

Je vous invite par conséquent à voter ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 222.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 222).

2015 DLH 244 - Réalisation 40-44, rue Marx-Dormoy (18e) d'un programme de 44 logements sociaux (10 P.L.A.-I., 18 PLUS et 16 P.L.S.) par la S.I.E.M.P.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 244 : réalisation au 40-44, rue Marx-Dormoy dans le 18e d'un programme de 44 logements sociaux par la S.I.E.M.P.

Je donne la parole à M. Christian HONORÉ pour 5 minutes maximum.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire.

J'interviens aujourd'hui pour m'élever contre la campagne de communication qui va être faite plus tard.

Membre de la Commission d'attribution des logements sociaux de la Ville de Paris, le mode opératoire d'attribution des logements sociaux me laisse perplexe. Je conteste la réalité de l'anonymat qui n'est qu'un anonymat de façade. A plusieurs reprises, je l'ai dit en réunion de la commission. Si j'interviens aujourd'hui publiquement, c'est parce que je suis agacé par l'argument sans cesse avancé de l'anonymat, comme preuve inégalée d'un système vertueux incontestable. L'anonymat est nécessaire. Dire qu'on le fait est bien, mais le proclamer et ne pas le faire est le signe d'un réel cynisme.

M. BROSSAT affirme dans la presse que j'accepte tout en commission, alors que je ne fais que donner mon avis sur les cinq candidats proposés. Je mets en cause ce qui se passe avant cette commission. Lorsqu'un tour de magie est bien élaboré, il peut y avoir tous les spectateurs que l'on veut, c'est toujours un tour de passe-passe.

Il s'agit d'un anonymat de façade qui répond plus aux nécessités de la communication politique qu'à la réalité. En effet, les documents qui nous sont fournis comprennent des indications très précises : le numéro de dossier, son adresse exacte avec l'étage, la composition de la famille, le nombre des personnes qui occupent le logement, sa surface et le montant du loyer, son emploi et le nom de son employeur, le salaire perçu. Lorsque l'employeur est une personnalité très connue, un établissement ayant pignon sur rue, un bailleur ou un parti politique, cela tourne à la caricature.

J'attire en outre votre attention sur un précis d'éthique. Votre adjoint au logement, élu du 18e arrondissement, préside la Commission d'attribution tous les vendredis matin. Tous les vendredis après-midi, il tient une permanence à la mairie du 18e arrondissement pour y accueillir des habitants qui, dans leur très grande majorité, sont

demandeurs de logement. Ils communiquent leur numéro de dossier, leur adresse exacte, la composition de la famille, le nombre de personnes qui occupent le logement, sa surface, le montant du loyer, leur emploi et le nom de leur employeur, le salaire perçu.

Je voulais vous parler de la communication. En outre, M. BROSSAT, sur les réseaux sociaux, nous indique qu'il accueille les nouveaux habitants des logements sociaux attribués, sans forcer le trait, il s'agit de la mise en place d'un dispositif bien organisé, d'un système qui peut poser question. Il s'agit d'un problème d'éthique qu'il convenait de souligner et que, pour ma part, je condamne.

Voilà, mes chers collègues.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je ne vois pas trop le rapport avec la choucroute, mais enfin bon !

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'avais prévu sobrement de parler de ce programme de 44 logements sociaux au 40-44, rue Marx-Dormoy. C'est d'ailleurs un programme dont nous sommes assez fiers avec la mairie du 18^e arrondissement et avec Éric LEJOINDRE, précisément parce qu'il est exemplaire de ce que nous voulons faire, en l'occurrence de la sortie de l'insalubrité.

Il s'agissait d'un immeuble détenu par un marchand de sommeil que nous avons transformé en logements sociaux. D'ailleurs le propriétaire de cet immeuble a été très justement condamné, car il s'était particulièrement mal comporté.

Concernant l'intervention de M. HONORÉ, vous me permettez également de dire ici à quel point les objectifs de transparence sont pour nous essentiels. C'est la raison pour laquelle nous allons franchir une nouvelle étape en matière de transparence. A partir du 9 octobre prochain, la Commission de désignation de la Ville de Paris sera ouverte aux Parisiens qui souhaitent assister à nos commissions et ils pourront dès maintenant s'inscrire sur Internet pour pouvoir observer le fonctionnement de la Commission de désignation et ainsi attester du fait que la Commission de désignation se déroule en toute transparence.

Un dernier mot sur la question de l'accueil des habitants. Effectivement, il est de tradition, lorsque nous livrons un nouvel immeuble de logements sociaux, de faire un pot avec les nouveaux habitants et j'ai l'occasion de le faire très régulièrement avec des maires d'arrondissement de l'opposition, notamment dans le 15^e arrondissement. Je pense que c'est une bonne chose car cela nous permet aussi de dire aux locataires quels sont leurs droits et leurs devoirs lorsqu'ils entrent dans un immeuble de logements sociaux.

Nous allons par conséquent continuer à le faire très régulièrement avec l'ensemble des maires d'arrondissement qui le souhaitent.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 244.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 244).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'application des surloyers dans le parc social du 4^{ème}.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n^{os} 112 et n^o 112 bis ont trait à l'application des surloyers dans le parc social du 4^e arrondissement.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD pour 2 minutes maximum.

M. Christophe GIRARD, Maire du 4e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, le vœu présenté vise à évoquer un dispositif qui est l'une des réponses concrètes à deux enjeux importants du 4e arrondissement : le manque de logements sociaux et l'accroissement de la mixité sociale.

Dans le 4e arrondissement, l'absence de surfaces constructibles réduit les possibilités de création d'un nombre important de logements sociaux. Cette création passe donc essentiellement par trois leviers d'action : la préemption, la transformation de bureaux en logements et le conventionnement.

L'application du supplément de loyer de solidarité, S.L.S., vise à la fois à inciter à la mutation les ménages en situation de sous-occupation et mettre en adéquation le montant des loyers et les niveaux des ressources des locataires, notamment pour ceux dont les revenus ont progressé au point de dépasser les plafonds d'éligibilité appliqués à leur logement social. Ce cas de figure se rencontre régulièrement dans le 4e arrondissement, notamment au sein des ensembles immobiliers à loyers libres appartenant aux bailleurs sociaux.

Ainsi, le conventionnement de ce parc, doublé d'une application que je souhaite systématique pour mon arrondissement, le S.L.S., est une mesure de justice sociale.

Je demande donc, en tant que Maire du 4e arrondissement, qu'une meilleure visibilité soit donnée à la Ville sur le nombre d'appartements du parc social dans notre arrondissement occupés par des habitants ne relevant pas des critères d'attribution. Que la Ville de Paris demande aux bailleurs sociaux d'appliquer les règles de surloyer à tous leurs logements de l'arrondissement, tel que le prévoit la loi, afin d'utiliser tous les outils qui sont les nôtres pour assurer une plus grande mixité dans nos quartiers et toujours mieux répondre à la demande en logements de nos habitants.

Moins de 2 minutes !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, Ian BROSSAT. Il a deux minutes aussi.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je vais essayer de faire aussi bien que Christophe GIRARD. Je partage d'ailleurs totalement la préoccupation qu'il a exprimée et qui vise à mieux contrôler l'occupation de notre parc de logements dans le 4e arrondissement, comme ailleurs. D'ailleurs, le conventionnement est évidemment un outil qui nous permet de mettre un terme à un certain nombre de situations anormales.

Vous nous demandez d'appliquer de manière systématique les surloyers en cas de conventionnement dans le 4e arrondissement. Juridiquement, il n'est pas possible pour nous de nous cantonner au 4e arrondissement dans l'application des surloyers. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un vœu de l'Exécutif qui va dans le même sens que vous, en tout cas qui poursuit le même objectif.

Notre vœu poursuit quatre objectifs : le premier, c'est que la politique de conventionnement du parc privé soit amplifiée dans les années qui viennent ; deuxièmement, nous proposons de nous adresser au Gouvernement pour que le prochain projet de loi "égalité et citoyenneté" renforce l'obligation de réponse aux enquêtes sociales par les locataires. Nous souhaitons également intensifier les contrôles de l'occupation du parc social au moyen d'enquêtes systématiques des bailleurs sociaux portant notamment sur la compatibilité des ressources des ménages avec les plafonds sociaux. Enfin, nous souhaitons veiller à la bonne application des dispositions visant à fluidifier le parc social, notamment dans le 4e arrondissement, comme la loi le prescrit.

Voilà le sens de ce vœu de l'Exécutif que je vous invite à voter.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

J'imagine que le vœu n° 112 est retiré au profit du n° 112bis ?

M. Christophe GIRARD, Maire du 4e arrondissement. - Tout à fait. Je me réjouis de la réponse apportée par Ian BROSSAT, qui est claire et sans ambiguïté.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 323).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au contrôle des locations touristiques saisonnières.

Vœu déposé par le GEP relatif à l'essor du site internet Airbnb.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n^{os} 113 et 114 relatifs au contrôle des locations touristiques saisonnières et Airbnb.

Nous allons écouter successivement M. Pierre AIDENBAUM, M. Christophe GIRARD et Mme Galla BRIDIER. Ian BROSSAT répondra et il y aura des explications de vote.

M. Pierre AIDENBAUM, pour deux minutes maximum.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le phénomène des locations touristiques saisonnières impacte en effet très fortement, et bouleverse même, la vie de certains de nos quartiers. La mobilisation dans les services de la Ville sur ce sujet est à souligner. Les avancées récentes sont très encourageantes. Le consentement de la société "Airbnb" à récupérer la taxe de séjour pour la reverser à la Ville, nous montre clairement la voie à suivre.

Si nous partageons le constat que ces intermédiaires de location, via Internet, sont à l'origine de la spectaculaire expansion du phénomène, nous ne pouvons plus longtemps les exempter de leurs responsabilités. D'abord, pour des raisons d'équité et d'efficacité, il nous faut obtenir des autres sociétés qu'elles procèdent comme "Airbnb" au reversement de la taxe de séjour à la Ville de Paris.

Ensuite, si nous voulons être cohérents et limiter les excès, il nous faut discuter avec ces intermédiaires afin qu'ils ne relaient que des offres conformes à la réglementation. Ils sont, en effet, le mieux à même de s'assurer du bon respect de celles-ci en limitant ces locations à quatre mois pour les résidences principales et en vérifiant l'obtention de l'autorisation municipale pour les autres.

Ce contrôle peut être par le simple recueil de pièces justificatives données par le propriétaire. Nous ne demandons donc rien d'impossible ou de complexe. "Airbnb" procède déjà de la sorte pour contrôler les identités des locataires. La Ville de Paris doit poursuivre dans cette voie. C'est l'objet de ce vœu voté par les Conseils des 3e, 4e et 10e arrondissements, et que nous proposons au Conseil de Paris d'adopter aujourd'hui.

Je vous remercie, mes chers collègues.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, Maire du 4e arrondissement. - Tout est dit, donc je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit et que j'avais également écrit.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Parfait.

La parole est à Mme Galla BRIDIER pour le vœu n° 114.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la même veine que mon collègue qui vient de s'exprimer, la plate-forme "Airbnb" - comme vous le savez - a connu un essor considérable depuis deux ans. Aujourd'hui, Paris est devenue la première destination du monde avec 50.000 adresses différentes. A partir de demain, "Airbnb" collectera la taxe de séjour qui s'élève à 83 centimes par nuit et par personne, et la reversera à notre Ville.

C'est un premier pas bienvenu pour encadrer les locations sur ce site. En effet, si nous comprenons l'intérêt pour de nombreux Parisiens de louer quelques jours par an leur logement afin de disposer d'un complément de revenu, nous devons être vigilants afin que cette offre n'assèche pas, par une rentabilité plus forte que le rendement locatif classique, l'offre de logements pour les Parisiennes et les Parisiens, et contribue ainsi artificiellement à la flambée des prix.

Notre vœu propose plusieurs évolutions afin que les propriétaires respectent la loi, et notamment l'obligation d'obtenir une autorisation de changement d'usage, dès lors qu'une résidence secondaire est transformée en meublé touristique pour plus de quatre mois.

Nous demandons également à la Ville de Paris que les contrôles opérés sur place, aujourd'hui par moins de 10 personnes, soient renforcés pour lutter notamment contre les multipropriétaires dont les annonces constituent 10 % des annonces parisiennes, soit 5.000 quand même. Nous avons rencontré cet après-midi le directeur France d'"Airbnb" afin de discuter de ces éléments. Cette entrevue nous a confortés dans notre analyse sur la responsabilité d'"Airbnb" dans la situation du marché immobilier parisien, surtout dans les zones où la demande touristique est forte.

Tout cela pour dire que la Mairie de Paris peut demander encore à "Airbnb" de faire un peu plus dans l'information pour que la loi soit respectée.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

M. Ian BROSSAT a la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je voudrais vraiment remercier Pierre AIDENBAUM, Christophe GIRARD et Galla BRIDIER pour leurs interventions. La question de la régulation des meublés touristiques devient une question absolument fondamentale, en particulier dans un certain nombre d'arrondissements du Centre de Paris. Cela suppose évidemment de travailler avec les plates-formes Internet, avec "Airbnb" et, plus généralement, avec l'ensemble des plates-formes Internet concernées, parce qu'"Airbnb" n'est pas le seul concerné. Il y en a aussi beaucoup d'autres.

Ce développement énorme des meublés touristiques pose en réalité trois problèmes : un premier problème est le risque que cela nous fasse perdre des surfaces d'habitation à Paris, alors même que Paris est une ville qui manque déjà cruellement de logements. Cela pose également un deuxième problème : c'est que ce phénomène entretienne la spéculation immobilière et alimente la spirale spéculative à laquelle nous sommes confrontés depuis maintenant plusieurs années dans la Capitale. Enfin, ce développement des meublés touristiques engendre aussi un certain nombre de conflits de voisinage.

D'ailleurs, les courriers que nous recevons très régulièrement à la Direction du Logement et de l'Habitat témoignent d'un certain agacement d'habitants de Paris confrontés très régulièrement dans leur immeuble à la présence de meublés touristiques, ce qui engendre un certain nombre de nuisances liées à des rythmes de vie qui ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux d'habitants qui vivent toute l'année à Paris et qui travaillent bien souvent le lendemain.

C'est la raison pour laquelle nous avons développé depuis maintenant un certain nombre d'années, une politique qui vise à mieux réguler les meublés touristiques. Nous avons d'ailleurs, au mois de mai dernier, réalisé une grande opération de contrôle, dans les 3e et 4e arrondissements, qui nous a permis de contrôler plus de 2.000 logements et de faire une centaine de constats d'infraction.

Vous nous proposez, le groupe Socialiste, le groupe Ecologiste de Paris, d'aller plus loin et de resserrer ces contrôles, de mieux travailler avec les plates-formes Internet, "Airbnb" ou les autres. Nous y sommes évidemment favorables et j'émet donc un avis très favorable à ces vœux, à la réserve près que le vœu des Ecologistes de Paris soit élargi à l'ensemble des plates-formes Internet et pas simplement à "Airbnb", parce que, comme je le disais, "Airbnb" n'est pas le seul à être concerné.

Donc, avis favorable dans les deux cas.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Il y a des demandes d'explication de vote.

Valérie NAHMIAS et M. Jean-François LEGARET.

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris est devenue la première destination touristique de la plate-forme "Airbnb" avec 517.821 voyageurs, accueillis dans 50.000 appartements parisiens proposés sur ces sites en 2014.

Le succès du concept repose sur la facilité, l'accès et une offre très variés, des prix de nuitées compétitifs, une réelle démocratisation de la location d'appartements en ligne qui font la satisfaction des voyageurs et des hôtes.

Les voyageurs trouvent dans ces offres d'appartements au cœur de Paris un charme qu'ils n'ont pas dans un hôtel, pour un tarif équivalent bien sûr. Les hôtes parisiens sont aussi gagnants, car les redevances issues de ces locations de courte durée représentent une source de revenus non négligeable, dont ils peuvent avoir besoin pour supporter le coût élevé de la vie à Paris : loyer, pression fiscale ou tout simplement dans leur consommation courante.

Nous reconnaissons que des règles de transparence sont nécessaires pour éviter les abus et favoriser l'équilibre de l'offre de location courte durée avec la location longue durée. De même, nous reconnaissons aisément que dans certains arrondissements, notamment les 1er, 3e, 4e arrondissements entre autres, le parc locatif à titre d'habitation principale s'est nettement restreint, ces logements étant dévolus aux touristes.

Cependant, la taxe de séjour qui sera collectée par "Airbnb" à partir du 1er octobre, comme vous l'avez dit, 0,83 euros par nuit permettra à la collectivité de tirer aussi un bénéfice de cette activité florissante.

De plus, les règles de transparence et de contrôle approuvées dans cette Assemblée, en novembre dernier, suffisent, et je crois qu'il ne faut pas durcir encore le cadre réglementaire et les procédures administratives de surveillance intrusive pour les particuliers, au risque de favoriser la fraude et d'entraver profondément le fonctionnement de ce système participatif ouvert, gagnant-gagnant, et je rajouterai gagnant pour les Parisiens, les plates-formes et la Ville de Paris.

D'autant plus qu'entre la COP 21 et la coupe d'Europe de football, Paris va connaître une affluence touristique importante à laquelle les hôtels parisiens ne pourront pas répondre, à la fois en termes de quantité de chambres proposées et en termes de rapport qualité-prix.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vais vous demander vraiment de conclure, Madame NAHMIA. Vous aviez une minute, je vous en ai laissé deux.

Mme Valérie NAHMIA. - Excusez-moi, c'est vrai et je vous en remercie.

En tout cas nous soutiendrons le vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris, mais nous ne soutiendrons pas le vœu proposé par les socialistes.

Juste une seule chose, il est très important, comme a dit M. BROSSAT, pour une fois que je suis d'accord avec M. BROSSAT, de rajouter les autres plates-formes telles qu'"Abritel", "ebouquet" et "Homelidays" pour les taxes.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jean-François LEGARET a la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je dirai simplement que c'est bien de poser ce problème, c'est dommage d'apporter des réponses aussi imprécises.

La question qui se pose est : peut-on tolérer des situations irrégulières et illégales. Manifestement, non. Je regrette que finalement ces vœux n'aient qu'un seul objectif avoué, c'est de faire rentrer des recettes bien utiles dans les caisses de la Ville de Paris.

Il ne faut pas se tromper de taxes. Ou bien c'est de l'habitation, et c'est de la taxe d'habitation, ou bien c'est de la taxe de séjour et on est dans un acte de commerce. Vous incitez finalement à régulariser des situations qui sont illégales. Moi, ce que je demande, - je l'ai d'ailleurs dit à Ian BROSSAT - le 1er arrondissement y est tout à fait candidat, c'est que l'on fasse des contrôles renforcés et que l'on sanctionne sans pitié toutes les situations illégales. Que celles qui peuvent être régularisées le soient, mais sûrement pas les autres, et sûrement pas par la grâce du versement de la taxe de séjour.

Pour toutes ces raisons je m'abstiendrai sur les deux vœux.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci d'avoir respecté votre minute.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 324).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 325).

Vœu déposé par le GEP relatif à l'habitat participatif (19e et 20e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu n° 115 est relatif à l'habitat participatif dans les 19e et 20e arrondissements.

La parole est Galla BRIDIER pour deux minutes.

Mme Galla BRIDIER. - Rapidement pour celles et ceux qui étaient déjà élus lors de la précédente mandature, vous vous souvenez peut-être de l'appel à projets concernant le développement de l'habitat participatif à Paris, qui avait été lancé en octobre 2013 et avait recueilli un large engouement collectif.

Lors de la première réunion de lancement, me semble-t-il, nous pouvions compter près de 300 personnes. Depuis, une première phase de sélection a eu lieu, et ce sont 12 groupes qui travaillent depuis de longs mois à la création d'objets architecturaux intéressants qui mêlent innovation architecturale, environnementale, un projet social et de mixité.

Avant la fin de l'année 2015, un lauréat par parcelle devra être choisi. Or pour cette dernière ligne droite, les collectifs ne disposent pas de toutes les informations nécessaires afin de déposer un dossier équilibré, financièrement notamment.

Ce vœu vise plusieurs choses, premièrement que la Ville de Paris communique le prix du foncier des parcelles ainsi que le prix du loyer, en cas de bail emphytéotique.

Ensuite, que la Ville de Paris s'exprime sur la prise en charge des surcoûts éventuels liés à la viabilisation des sols, et que la Ville clarifie également les titres de propriété de ces parcelles, et enfin qu'il soit confirmé au groupe que l'ensemble des portages des projets, y compris les sociétés coopératives d'habitants, rentrent dans le périmètre des projets.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

M. Ian BROSSAT a la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame BRIDIER, de revenir sur notre appel à projets, relatif à l'habitat participatif dans les 19e et 20e arrondissements. Vous l'avez évoqué, grand succès de cet appel à projets témoignant d'une soif des habitants en matière d'habitat participatif.

Vous avez posé un certain nombre de questions auxquelles je suis à même de vous répondre. D'abord la Ville de Paris a déjà mis à disposition des groupes qui ont candidaté - et qui ont été retenus - l'ensemble de l'historique des parcelles qui est d'ailleurs disponible en ligne sur le site de l'appel à projets.

Vous avez également évoqué la question de la propriété des parcelles, celles du 9 et 20, rue Gasnier-Guy appartiennent à la Ville de Paris, celle située rue Armand-Carrel appartient, pour l'instant, à Paris Habitat, mais sera bientôt cédée à la Ville.

S'agissant des types de portage que vous évoquiez à l'instant, l'appel à projets "Habitat participatif" n'exclut, a priori, aucune forme de portage, et il reviendra donc au groupe de présenter la forme juridique qu'ils ont choisie et de démontrer son caractère approprié.

En ce qui concerne le prix du foncier des parcelles, il sera communiqué au groupe préselectionné très prochainement, dès courant octobre.

Enfin, la Ville prendra en charge les surcoûts prévisionnels présentés par les groupes, ces derniers devront néanmoins assumer les surcoûts supérieurs aux prévisions.

Enfin, nous acceptons de ne pas rendre obligatoire la vidéo lors du jury final de sélection.

Bref, nous sommes à même de donner un avis favorable à votre vœu, mais ma réponse est déjà à même, d'une certaine manière, de répondre à vos interrogations.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 115 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 326).

Vœu déposé par les groupes GEP et SOCA relatif à la situation de l'immeuble du 6, rue Poissonnière.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu n° 116 est relatif à la situation de l'immeuble du 6, rue Poissonnière.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT pour deux minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu que je défends avec ma collègue, Véronique LEVIEUX, et qui a été adopté par le 2e arrondissement, qui concerne les locataires du 6, rue Poissonnière, qui ont reçu, sans préavis, un commandement de quitter les lieux, en vertu d'un jugement opposant leur bailleur au propriétaire des murs.

Ils découvrent alors avoir un statut de locataires de l'immeuble entier. Le propriétaire avait, en effet, autorisé le bailleur du local commercial à louer des chambres et des appartements en étage, en sus des locaux commerciaux qu'il louait également. Le locataire du local étant expulsé, tous les locataires doivent suivre !

Or, une telle expulsion bafouerait la protection domiciliaire dont bénéficie tout locataire en France, car elle serait effectuée sur la base d'un jugement du Tribunal de commerce, et sans procédure contradictoire, puisque les locataires n'ont jamais été convoqués au tribunal.

Un huissier de justice désigné par le propriétaire a cependant dressé la liste des locataires et s'est autorisé à notifier des commandements de quitter les lieux à l'encontre des locataires et à requérir le concours de la force publique.

Lors d'un précédent vœu adopté par le Conseil de Paris en juillet du 2014, le Préfet de police présent en séance avait admis ne pas accepter la demande d'expulsion, mais il semble qu'il soit depuis revenu sur son point de vue.

Seul le Tribunal d'instance a compétence pour résilier un bail ou valider un congé. Or il n'a jamais été saisi par le propriétaire, ce qui porte atteinte aux droits fondamentaux. Il semble bien que nous sommes là dans une opération purement spéculative, l'objectif étant de vider l'immeuble visiblement dégradé et volontairement non entretenu par son propriétaire en exerçant des pressions sur les locataires.

Aussi, les élus du 2e arrondissement, Ecologistes, Socialistes et Front de Gauche, ralliés, je dois le noter, par l'élus de droite, ont adopté le vœu que nous vous présentons aujourd'hui, dans lequel il est demandé que le Préfet de police sursoie à la demande de recours de la force publique et que la Ville de Paris exerce la plus grande vigilance pour protéger les locataires et maintenir la vocation locative sociale de cet immeuble, notamment en s'en portant acquéreur.

Enfin, je tiens à remercier Ian BROSSAT pour sa visite de soutien avant hier aux locataires menacés.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT et ensuite à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Nous nous sommes effectivement rendus ensemble dans cet immeuble avant-hier - c'était lundi - dans lequel vivent 14 personnes, qui ont pour l'instant était répertoriées par nous. Ces personnes vivent dans des conditions matérielles difficiles. L'immeuble est en effet vétuste, en tout cas mal entretenu. Certains appartements ne disposent plus d'électricité et il n'y a d'ailleurs plus d'électricité dans la cage d'escalier.

Nous avons effectivement un dialogue depuis maintenant un certain nombre de mois avec la Préfecture de police sur la situation de ces locataires. Mardi 22 septembre, suite aux demandes de la Mairie d'arrondissement et de la Mairie centrale, la Préfecture de police - elle le confirmera tout à l'heure - a indiqué qu'elle allait surseoir aux expulsions pour les semaines à venir.

Une nouvelle rencontre est d'ailleurs prévue avec la mairie du 2e arrondissement, avec la Ville de Paris et avec la Préfecture de police. Nous sommes évidemment, pour ce qui nous concerne, comme vous, Monsieur BOUTAULT, radicalement hostiles à la perspective d'une expulsion des locataires concernés.

D'ailleurs, vous évoquez la possibilité d'une éventuelle acquisition pas la Ville de cette parcelle. C'est une possibilité que nous souhaitons effectivement étudier et nous allons mandater un bailleur pour faire une étude de faisabilité visant à nous donner la possibilité d'acquérir cette parcelle, ce qui supposera de se mettre en relation avec le propriétaire. En tout cas, c'est une piste que nous allons étudier avec sérieux.

C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis favorable au vœu que vous avez déposé.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette situation est complexe en raison de l'existence d'un système de sous-location. Le titulaire du bail a été expulsé en décembre 2012, ce qui a entraîné ipso facto l'expulsion de tous les autres locataires quand bien même ceux-ci étaient à jour du paiement de leur loyer. Cette situation avait déjà été rencontrée avec l'hôtel du Faubourg-Saint-Antoine occupé par les "Chibani".

Sur ce dossier, le Préfet de police a toujours pris en compte la situation des ménages dans les limites que lui autorise le droit et, comme pour l'hôtel du Faubourg-Saint-Antoine, son objectif est de mettre en œuvre la décision de justice dans les meilleures conditions et en recherchant le relogement des personnes concernées.

Le Préfet de police est tenu d'accorder le concours de la force publique, comme vous le savez, en vertu de la jurisprudence Couitéas du Conseil d'Etat sauf s'il y a un trouble grave à l'ordre public.

En l'espèce, le Préfet de police avait été requis le 28 mai 2014 par l'huissier pour procéder à l'expulsion des 7 ménages présents sur les lieux. Depuis, il y a un dialogue constant entre la Ville, la P.R.I.F. et la Préfecture de police pour gérer ce dossier. Encore récemment, le 22 septembre dernier, une réunion organisée par le cabinet du Préfet de police avec les services de la P.R.I.F. et de la Ville a permis d'envisager une stratégie de mise en œuvre de décision de justice dans les meilleures conditions, et notamment en recherchant des solutions d'hébergement et de relogement pour les personnes concernées.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci pour ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 116 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 327).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au financement du logement social.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux aides à la pierre.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux aides à la pierre.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu n° 117 est relatif au financement du logement social.

Je donne la parole à Mme Galla BRIDIER, pour 2 minutes maximum.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes plusieurs groupes à avoir déposé un vœu relatif au financement du logement social et à la préservation du montant des aides à la pierre globalement au niveau national et pour la Ville de Paris spécifiquement.

Je ne suis pas tout à fait sûre que le vœu de l'UMP aille complètement dans ce sens-là.

C'est un vœu pour réaffirmer notre soutien à la Maire de Paris qui s'est déjà beaucoup impliquée sur ce sujet, qui est déjà beaucoup intervenue. En sachant que les discussions actuelles en vue du budget 2016 nous inquiètent fortement, nous souhaitons réaffirmer notre position.

L'Etat ne doit pas se désengager du financement du logement social et les locataires ne doivent pas participer à son financement.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, Madame.

Comme vous m'y invitez, je vais grouper avec les vœux n^{os} 118 et 119.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 24 septembre dernier, le Président de la République s'est rendu au congrès des bailleurs sociaux et a confirmé la crainte que l'on avait, c'est-à-dire la réduction des budgets dédiés à l'aide à la pierre.

On avait une première crainte, celle qu'il n'y ait plus du tout d'aide à la pierre. Le président de la République s'est engagé sur 250 millions au lieu de 400 millions l'an passé. Pour la Ville de Paris, je rappelle que l'an dernier nous étions à 60 millions, l'année d'avant 70 millions et qu'il existait le risque qu'il n'y ait plus du tout de crédits à l'aide à la pierre.

Je rappelle aussi qu'au-delà du fait que ces aides ont fondu au fil des années, les bailleurs disent qu'il y a une dette de l'Etat envers les bailleurs sociaux de 800 millions, ce qui n'est pas rien.

La Maire de Paris et son adjoint Ian BROSSAT s'étaient exprimés verbalement et avaient demandé au président de la République de remettre à niveau cette aide à la pierre puisque c'était un signal très négatif pour ceux qui produisent du logement social. Rappelons que nous sommes engagés sur 7.000 logements à produire par an, ce qui est un effort considérable.

Je pense donc que cette décision est importante et c'est le sens de notre vœu de soutenir l'engagement de la Maire et de son adjoint pour que l'on ait ces aides à la pierre.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est très difficile de suivre la politique du logement mené par ce Gouvernement.

D'abord, parce que les chiffres de la construction sont très mauvais. Le candidat Hollande nous avait promis 500.000 logements par an. Nous sommes à peine à 300.000 réalisés en 2014, et 2015 ne s'annonce pas mieux. Ce sont les pires résultats depuis la grande crise immobilière de 1990.

D'autre part, parce que les mesures dans ce domaine sont très erratiques. La loi Duflot, dite ALUR, a perturbé le marché et ce secteur. Il a fallu le détricoter deux mois après son vote. Ce fut le travail de Mme PINEL, qui a réintroduit un dispositif fiscal très porteur.

On se pose des questions sur les aides à la pierre. C'est très flou car les annonces qui ont été faites par le président devant le congrès H.L.M. n'ont pas du tout rassuré le secteur social. On pratique en fait une ponction sur les offices et sur les U.S.H. et l'Etat réduit sa participation.

Le loup Duflo est apparu ce matin avec la présentation du budget logement qui prévoit une baisse en 2016 de 225 millions de l'Aide personnalisée au logement, l'A.P.L., et de 314 millions en 2017. Ce qui fera près de 600 millions sur deux ans.

500.000 ménages sont touchés. Alors, évidemment, notre vœu est un peu obsolète puisqu'il visait les aides à la pierre et que maintenant c'est l'A.P.L. qui est touchée en priorité. Je vous propose donc, compte tenu des annonces de ce jour, que notre vœu soit une condamnation générale de la politique du logement de ce Gouvernement.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à ces trois vœux, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur la Maire.

Je me réjouis qu'un relatif consensus émerge sur le sujet des aides à la pierre. En effet, trois groupes de la majorité comme de l'opposition s'inquiètent des baisses des aides à la pierre et demandent au contraire une revalorisation de celles-ci.

La Maire de Paris, Anne HIDALGO, est d'ailleurs intervenue de manière très ferme sur cette question dès la fin du mois d'août dernier, en disant très clairement qu'il était hors de question à nos yeux que les aides à la pierre soient purement et simplement supprimées puisque tel était l'objectif initial prévu par le Gouvernement.

Cela aurait été extrêmement néfaste, néfaste évidemment sur le plan social, parce que dans la période que nous connaissons, nous avons plus que jamais besoin de produire du logement social et pour cela, il y a nécessité de financement ; néfaste également sur le plan économique, au moment où le secteur du B.T.P. connaît de grandes difficultés, et on sait que les carnets de commandes des grandes entreprises du B.T.P. sont aussi liés à la production de logements sociaux. Et donc, pour soutenir le secteur du B.T.P., on a besoin d'investir dans le logement social. Et d'ailleurs, c'est cette expression très forte de la Maire de Paris qui a permis de faire bouger les lignes, et qui a conduit le Président de la République, lors du congrès H.L.M., de s'engager sur le fait que les aides à la pierre continueraient d'exister : 250 millions pour cette année.

Cela dit, et Nicolas BONNET a tout à fait raison de le rappeler, ces aides sont au final en baisse par rapport à ce que l'on a connu l'année précédente, et il n'est pas question pour nous d'accepter une baisse. C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis favorable, à la fois au vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris et au vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, présenté par son président, Nicolas BONNET.

En revanche, permettez-moi, tout en me réjouissant du fait que vous souteniez les aides à la pierre, Monsieur DUBUS, je voudrais émettre une nuance : vous nous proposez dans votre vœu deux choses auxquelles nous ne sommes pas favorables. Vous proposez que les aides à la pierre financent le logement intermédiaire, ce à quoi nous ne sommes pas favorables. D'ailleurs, le logement intermédiaire n'a pas besoin des aides à la pierre de l'Etat pour être financé.

Et vous dites par ailleurs dans votre vœu, dans l'un de ses considérants, et je vous reconnais bien là, que la politique du logement menée par la Ville de Paris aurait conduit à une fuite des classes moyennes : vous comprenez bien que nous ne sommes pas favorables à ce considérant, d'autant, et vous le savez, que la population parisienne augmente d'année en année depuis 2001, et nous considérons que notre politique du logement n'y est pas étrangère. Si vous acceptez de retirer ce considérant et le financement du logement intermédiaire par les aides à la pierre, à ce moment-là, nous pourrions voter votre vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Acceptez-vous cet amendement, rapidement, Monsieur DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - Non, il n'y a pas de réponse sur l'A.P.L.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - C'est donc un avis défavorable, j'imagine, du coup ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 117, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 328).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118 avec à un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 329).

Et je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 119 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2015 DDEES 98 G - Subvention (15.000 euros) à l'association "Paris Europlace" pour le pôle de compétitivité "Finance Innovation".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons aux dossiers de M. Jean-Louis MISSIKA. Nous examinons le projet de délibération DDEES 98 G : subvention à l'association "Paris Europlace".

Je donne la parole à M. VESPERINI, pour cinq minutes maximum.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Trois réflexions sur ce projet de délibération : la première réflexion, plutôt positive, est que cette subvention est bienvenue. Elle est d'autant plus bienvenue que nous, au sein du groupe les Républicains, nous nous étions beaucoup battus pour le maintien de cette subvention, qui avait failli clairement disparaître des subventions et de l'accompagnement de la Ville de Paris aux différents pôles de compétitivité. Elle avait failli disparaître en grande partie, je pense, pour des raisons, je dirais, idéologiques, voire politiciennes, et sur lesquelles j'aurai peut-être l'occasion de revenir un peu plus tard.

Juste, du coup, quelque chose, quelques éléments, quand même, pour étayer un peu ce que je viens de dire sur le côté bénéfique de cette subvention. Je crois que ce pôle de compétitivité, qui est associé à l'institut "Paris Europlace", fait un excellent travail. Il y a beaucoup de résultats, et je crois qu'ils s'inscrivent pas mal dans le sens de l'après-crise.

Je vais prendre quelques exemples : le fait que 50 % du "membership" soit confié à des P.M.E. et à des E.T.I. ; le fait que ce soit un pôle de compétitivité qui est beaucoup tourné sur l'environnement, avec notamment l'organisation, l'année dernière, du "climate finance day", qui a réuni plusieurs milliers de personnes au cours de cet événement ; et puis aussi, c'est un pôle de compétitivité et un institut qui sont très, très impliqués dans la compétition mondiale entre les différentes places financières et qui mènent régulièrement des accords, enfin, qui concluent des accords réguliers avec de grandes places financières, qui confond la concurrence à Londres et notre principale concurrente, c'est Londres. Je pense en particulier à Shanghai, à Moscou, et c'est un pôle de compétitivité qui est aussi très associé à ce que fait le Gouvernement pour la modernisation et la montée en puissance de la place financière de Paris, et notamment avec Paris 2020.

La deuxième réflexion, quand même, pour nuancer un peu tout cela, c'est que cette subvention est très insuffisante, quand même ; en tout cas, insuffisante. C'est une subvention qui est divisée par deux, puisque ce pôle, je le rappelle, recevait 30.000 euros auparavant pour son fonctionnement, et que maintenant, on passe à 15.000 euros. Et c'est dommage que nous fassions trop peu sur ce sujet et sur ce secteur de l'industrie et de la finance. Le projet de délibération revient sur la place qu'occupent, dans l'économie parisienne, les industries de la finance, et c'est dommage que le Département ne fasse pas plus.

Je rappelle juste une chose que j'ai vue dans le rapport que nous a fait passer M. MISSIKA au sujet des pôles de compétitivité, donc en 5e Commission : je constate que le soutien du Département de Paris représente simplement, pour ce pôle de compétitivité, 0,78 % du budget total du pôle. Alors, je sais que naturellement, le Département ne peut pas soutenir tous les pôles de compétitivité, mais enfin, cela montre bien quand même qu'il y a une priorité qui est donnée à certains secteurs au détriment d'autres, et je crains que ce détriment se fasse aussi au détriment des industries de la finance.

Alors, ma troisième réflexion, pour conclure, finalement, est une réflexion très politique. Je n'ose croire que cette faible subvention s'explique par une orientation, je dirais, très gauchère, voire gauche, de l'Exécutif, parce que, lorsque nous avons évoqué, avant l'été, la question du soutien du Département de Paris à ce pôle de compétitivité, nous avons bien compris qu'au sein de la majorité, il y avait un certain nombre d'élus qui ne voulaient pas entendre parler de la finance. J'ai même entendu parler, sur les bancs du groupe Communiste, de finance des escrocs, voire du financement du terrorisme, donc à un moment donné, je crois qu'il faut faire des choix, et je regrette que le fait que la majorité tire à gauche n'ait pour résultat que l'affaiblissement de cette subvention.

Voilà, donc je le dis pour conclure : nous voterons naturellement cette subvention, même si nous la trouvons clairement insuffisante et clairement pas à la hauteur de l'enjeu de la concurrence mondiale qui nous est livrée.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Donc, il faut augmenter les subventions.

Alors, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Quelle drôle de subvention à une bien étrange association ! Et j'avoue que Monsieur VESPERINI, vous nous faites rêver. Vraiment, subventionnons la finance ! Oh, mais oui, soyons compétitifs ! Mais vraiment, ce discours ultra-libéral que vous développez sur ce projet de délibération se suffit, finalement. On aurait presque envie de se désinscrire, puisque vous avez tout dit sur les raisons pour lesquelles il faut au contraire voter contre ce projet de délibération.

"Europlace", "Paris Europlace", créée en 1993 pour promouvoir l'attractivité de la place financière de Paris et contribuer à son rayonnement européen et international. Voilà une belle association, qui vante tous les mérites du capitalisme financier transnational, qui continue néanmoins dans sa compétitivité et dans sa concurrence entre les places boursières. Et donc, il faudrait rajouter de l'argent des contribuables dans cette concurrence-là. Mais c'est une blague ! Qu'est-ce que c'est que cette "macronite" aigüe avant l'heure, qui datait déjà de 1993 ? Et oui ! Et depuis 2007, on nous vante, année après année, qu'il faut absolument, dans cette Assemblée, soutenir Paris Europlace, avec l'autre "JLM", qui nous explique tous les bienfaits de ce genre de dispositif.

Alors, qui préside "Paris Europlace" ? Peut-être que tous les collègues ne le savent pas. Eh bien, le président de "Paris Europlace" est M. Gérard MESTRALLET. Vous vous souvenez ? MESTRALLET, pardon. C'est bien, vous le connaissez très bien, visiblement. Excusez-moi, je n'ai jamais été intime avec M. MESTRALLET. M. MESTRALLET, en octobre 2014, s'est fait connaître avec un bon "buzz" médiatique pour sa retraite chapeau de 21 millions d'euros, en tant que P.D.G. de G.D.F. Suez Engie. On le félicitait ainsi des pertes record enregistrées par son entreprise.

Alors, évidemment, une fois qu'on a dit tout cela, dans le projet de délibération, vous en avez des tartines sur l'accompagnement des P.M.E. innovantes. On a même rajouté, dans le projet de délibération, l'accélération de l'action du pôle dans l'économie sociale et solidaire, parce qu'évidemment, toutes les places financières et toutes les grandes banques et assurances qui sont impliquées dans "Paris Europlace" sont totalement soucieuses de développer l'économie sociale et solidaire. Et d'ailleurs, évidemment, elles ont toutes décidé de se transformer en coopératives. Evidemment, vous imaginez bien.

Franchement, mes chers collègues, si nous souhaitons vraiment aider un certain nombre de P.M.E. à avoir accès à des prêts, des aides financières, des emprunts, étant donné que, justement, le système bancaire ne s'intéresse qu'à ses profits et, bien souvent, bon nombre de petites entreprises et de structures de l'économie sociale et solidaire n'arrivent pas à avoir accès à un prêt à des taux corrects et convenables. Cela prouve bien que l'on doit développer tout ce qui relève du pôle public bancaire et que notre collectivité ferait bien de plutôt renforcer des outils, comme le Crédit municipal de Paris, pour développer les accompagnements à ces structures de l'économie sociale et solidaire, P.M.E.-P.M.I., de trouver d'autres voies plutôt que de s'engouffrer à soutenir ce type de structure.

Evidemment, comme depuis que je suis élue à ce Conseil de Paris, je voterai contre à toutes ces subventions pour "Paris Europlace".

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais préciser à Mme SIMONNET qu'il n'y a qu'un JLM - tous les autres sont des contrefaçons - et il est dans cette salle !

Nous avons entendu, avec les exposés de M. VESPERINI et de Mme SIMONNET, les deux points de vue - si j'ose dire - extrêmes que l'on peut entendre sur le sujet. Je pense que la position que tient l'Exécutif est une position équilibrée, sage, en ce qui concerne cette subvention au pôle Finance innovation.

Le travail réalisé par le pôle, en lien avec la Direction du développement économique, justifie cette subvention. Il s'agit de l'accompagnement de T.P.E. et de P.M.E. innovantes à Paris et en Région Ile-de-France, le développement d'une action ambitieuse dans le domaine de la recherche avec, notamment, des chaires et des programmes de recherche avec les universités et les grandes écoles de la Région parisienne, la mise en place du laboratoire finance et croissance durable dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, et l'accélération - oui, je suis désolé, Madame SIMONNET - de l'action du pôle dans l'économie sociale et solidaire, épargne de proximité, investissement socialement responsable, finance solidaire et environnementale.

Je crois que nous avons une divergence d'appréciation, c'est-à-dire que je considère que c'est en soutenant des initiatives comme "Finance Innovation" qu'on lutte pour une finance durable et responsable au service de l'économie réelle. C'est pour cela que je suis favorable à cette subvention qui a pour objet de financer les actions du pôle et, en premier lieu, les actions qui bénéficient surtout aux "start-up", aux T.P.E. et aux P.M.E.

Le pôle "Finance Innovation" doit annoncer en 2016 la création d'une charte de bonnes pratiques pour la mise en place et le suivi des relations entre les grands groupes financiers et les "start-up" du secteur.

J'ai tout à fait conscience que tout n'est pas rose dans le monde de la finance. Je lutte contre des pratiques qui sont absolument scandaleuses de la part de certains grands établissements bancaires internationaux, mais nous devons aider toutes les tentatives, tous les efforts qui permettent d'aller vers une finance socialement responsable et au service de l'économie réelle.

Je crois que cette subvention a cette vocation.

Je vous remercie.

Je voudrais dire quand même à M. VESPERINI que nous avons baissé toutes les subventions des pôles de compétitivité et qu'il n'y a pas un traitement spécial à l'égard du pôle de compétitivité "Finance Innovation". C'est simplement dans le cadre de la politique que nous menons d'une meilleure gestion des dépenses de la Ville, que nous avons fait cela. Il faudrait quand même que vous ne soyez pas dans une logique consistant à demander en permanence l'augmentation des subventions, tout en disant que les finances de la Ville sont mal gérées.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je ne peux qu'abonder dans votre sens sur ce point, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 98 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 98 G).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux n^{os} 120, 121 et 121 bis ont trait à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".

La parole est à Mme Annick OLIVIER, pour deux minutes maximum.

Mme Annick OLIVIER. - Considérant que l'on veut être en cohérence avec l'appel à projets innovants lancé par la Ville de Paris et considérant la volonté maintes fois affirmée par la Maire de Paris de développer la participation des Parisiennes et des Parisiens à la vie démocratique, considérant également qu'un projet urbain est bien meilleur lorsqu'il fait l'objet d'une concertation approfondie, considérant en outre la difficulté à concilier les règles relatives aux délibérations des jurys avec la nécessaire concertation sur les projets de nouvelles constructions, nous souhaitons qu'une information soit donnée à l'ensemble des conseils de quartier de l'arrondissement.

Le 13e arrondissement comporte six projets innovants. Nous émettons le vœu :

Qu'une information soit donnée à l'ensemble des conseils de quartier de l'arrondissement sur les sites, les projets, les équipes retenues afin que les conseils de quartier puissent faire part de propositions d'évolution des projets si nécessaires,

Qu'une réunion publique, en lien avec chaque conseil de quartier, faisant l'objet d'une large publicité, soit organisée pour chaque site au plus tard courant octobre par la Ville afin que des échanges soient possibles tant sur le contenu des projets que sur les modalités de réalisation, de fonctionnement, d'impact local, etc., pour que les équipes puissent éventuellement intégrer les remarques émises.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ce vœu a été déposé par mon collègue, Yves CONTASSOT, dans le 13e arrondissement et voté par l'ensemble de la majorité.

Nous le redéposons donc pour l'examen de l'ensemble de notre Assemblée, aujourd'hui. Nous souhaitons effectivement que sur les 23 sites de l'appel à projets "Réinventer Paris" pour lesquels nous sommes dans une deuxième étape de sélection, il y ait une concertation, une information des habitants qui soit proposée par l'ensemble des porteurs de projets.

A titre d'exemple, je parlerai du projet du 14, avenue Parmentier, ou encore de la parcelle Ourq dans le 19e arrondissement, qui sont des lieux qui revêtent des enjeux importants pour les habitants, qui nécessitent d'être associés.

Nous demandons donc qu'une information soit transmise à l'ensemble des conseils de quartier des arrondissements concernés et que des réunions publiques de concertation soient organisées en présence des porteurs de projets.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Deux vœux ont été déposés à ce sujet : celui du Conseil du 13e arrondissement et celui du groupe Ecologiste de Paris. Ils soulignent tous les deux l'importance de la concertation dans le processus de l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" et proposent des modalités de présentation des projets aux habitants.

Je voudrais d'abord rappeler, dans les critères, les défis identifiés dans le règlement de cet appel à projets en matière d'innovation. L'innovation dans les méthodes de concertation fait partie de l'un des neuf défis de cet appel à projets, sous le titre : "L'innovation, c'est la participation et la concertation". Nous avons voulu laisser libres les candidats de développer leurs propres modalités de concertation, dans la mesure où ces projets se doivent d'inventer de nouvelles manières de co-construire et de concerter l'urbanisme de la Ville.

Durant la première phase de la compétition, nous avons vu émerger des propositions très intéressantes en matière de participation et de co-construction de projets, dont certaines ont été retenues dans la phase finale.

Je suis favorable à une concertation organisée par les mairies d'arrondissement en complément des démarches déjà engagées par les porteurs de projets. Il est, en effet, utile que les Parisiens puissent prendre connaissance de ces projets qui révolutionnent les manières de construire et de vivre à Paris. Je propose de laisser

la liberté aux mairies d'arrondissement d'organiser, si elles le souhaitent, des réunions dans le format qu'elles souhaitent.

Cette concertation doit être compatible avec le règlement de l'appel à projets, ce qui m'amène à deux remarques par rapport aux vœux des élus du 13e arrondissement et du groupe Ecologiste de Paris, et qui justifie le vœu de l'Exécutif.

D'une part, la Ville a une obligation de confidentialité vis-à-vis des candidats et ne peut donc dévoiler les projets à leur place, ni les forcer à le faire. La présentation des projets doit se faire sur la base du volontariat des candidats. Ce sont les candidats qui doivent présenter les projets.

D'autre part, les procédures de candidature et de sélection étant déjà définies et partagées avec les porteurs de projets, ces réunions publiques ne doivent pas apparaître comme une étape supplémentaire de sélection, ce pour quoi nous ne pouvons pas forcer les maires d'arrondissement à les organiser. Chaque mairie d'arrondissement est libre de définir le cadre qu'elle souhaite dans le respect du règlement.

Nous proposons donc ce vœu de l'Exécutif, qui reprend les objectifs des deux vœux cités.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Il y a une explication de vote de M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Très rapidement, au nom du groupe les Républicains, pour vous dire que nous voterons le vœu de l'Exécutif, que nous souhaitons que les deux autres vœux soient retirés, car finalement le vœu de l'Exécutif laisse plus libres les mairies d'arrondissement.

Dans le 17e arrondissement, nous avons six projets dans le cadre de "Réinventer Paris", comme dans le 13e arrondissement, et nous avons nous-mêmes organisé fin juin une réunion dans mon conseil consultatif de quartier, Epinettes-Bessières, sur la présentation. Donc rien n'empêchait de le faire fin juin avant les vacances, avant que le premier jury ne se réunisse. Si vous voulez le systématiser, c'est très bien - nous n'avons rien contre - mais l'initiative pouvait être prise bien en amont avant la réunion du premier jury et, a fortiori, avant la réunion du deuxième jury.

La liberté laissée aux mairies d'arrondissement nous va très bien.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Il y a une double demande de retrait de vœu, si j'ai bien compris. C'est original.

Le vœu n° 120 du groupe Socialiste et Apparentés est-il retiré ? Oui.

Madame BRIDIER, le vœu n° 121 est-il retiré également ? Oui.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 121bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 330).

Comme quoi, tout est possible !

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 122, 123, 124 et 124 bis ont trait au projet d'aménagement du stade Championnet.

Je donne la parole à Mme Galla BRIDIER, pour deux minutes maximum.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Le fameux stade Championnet : où en sommes-nous de ce projet depuis le mois de juin dernier ? Il faut bien avouer que les choses ont bougé. Il y a eu une réunion publique en mairie du 18^e arrondissement le 9 juillet dernier, après notre Conseil de Paris, qui a réuni des centaines de personnes. La discussion a bel et bien été engagée avec les habitants et leurs représentants.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de faire pivoter un stade, de supprimer des courts de tennis, afin de faire rentrer au chausse-pied sur cette parcelle une crèche et 60 logements. Tout de même, les scénarii sur la table aujourd'hui présentent une opération de 38 logements, une crèche et la suppression d'une partie des équipements sportifs.

Notre vœu visait à rappeler la position écologiste sur ce projet, à savoir que nous sommes contre toute densification de cette parcelle. Nous continuons à penser qu'il s'agit d'une ineptie de vouloir utiliser ces maigres espaces libres, importants pour la respiration des habitants de ce quartier déjà très dense.

Notre vœu demande donc le classement de cette parcelle en zone urbaine verte dans le cadre de la prochaine modification du P.L.U.

Si vous le voulez bien, j'en profite d'avancer sur la réponse de l'Exécutif, car nous avons travaillé à un vœu en commun pour aboutir à quelque chose qui nous rassemblerait. Donc, nous sommes ouverts et nous avons acté, comme il sera présenté, qu'une large concertation, digne de ce nom, ouverte, qui comprend l'ensemble des scénarii, du maintien de la parcelle en l'état jusqu'à ce que potentiellement une opération de logement soit envisagée, mais qu'un réel processus de concertation soit engagé dès ce soir avec les habitants qui sont reçus par M. le Maire.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. BOURNAZEL pour 2 minutes maximum.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement rappeler l'histoire de ce fameux projet de délibération du mois de juin, qui a d'abord été présenté en mairie du 18^e arrondissement au dernier moment, sans que les élus, quelle que soit leur sensibilité, aient pu connaître les tenants et les aboutissants de ce projet de délibération. Nous n'avons eu ensuite qu'un jour pour travailler ce projet de délibération avant le dernier Conseil de Paris.

Ce projet de délibération a choqué des élus très divers de cette Assemblée, et les riverains et les habitants qui sont les utilisateurs du stade Championnet. Bien sûr pour les sportifs, mais aussi pour les familles, les enfants, les personnes âgées qui y passent un moment pour se reposer, pour lire ou pour profiter du lieu.

Le projet alors proposé de densification ne pouvait être accepté et nous nous sommes opposés de manière extrêmement ferme. Nous avons d'ailleurs demandé le retrait de ce projet de délibération en séance de juin. Nous ne l'avons pas obtenu et nous avons voté contre, avec le groupe des Verts et le groupe UDI-MODEM.

Au Conseil du 18^e arrondissement, j'ai interrogé le maire du 18^e, M. LEJOINDRE ici présent, sur le nécessaire classement en zone urbaine verte du lieu.

Le vœu que je présente aujourd'hui demande, de manière solennelle, claire et précise, à l'Exécutif de s'engager sur ce classement en zone urbaine verte, afin d'être certain qu'aucun nouveau projet de densification du lieu ne puisse être mis en place par la Ville de Paris. Nous voulons préserver l'âme de ce quartier, nous voulons préserver le stade Championnet. C'est une demande légitime de tous les riverains, encore une fois.

Je vous demande de voter ce vœu, parce que c'est le seul vœu garantissant que l'on ne touchera pas au stade Championnet ni demain ni après-demain. Je voterai également le vœu des Verts et je les remercie de porter aussi ce sujet, comme je remercie aussi ma collègue Fadila MÉHAL pour l'UDI-MODEM et mon collègue, bien sûr, Christian HONORÉ très en alerte sur ce sujet.

Donc je vous demande dans l'intérêt général de voter notre vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Toujours très flattée de ne pas avoir les félicitations de M. BOURNAZEL, alors que je dépose également un vœu. Mais j'en suis flattée !

Je pense effectivement que le projet autour de l'espace sportif Championnet pose un vrai souci. Comment a-t-il pu être possible qu'au sein du Conseil du 18e arrondissement, puis au sein du Conseil de Paris, subrepticement dans le plan "Nager à Paris", on nous glisse un projet d'aménagement bien plus complet que simplement le projet initial de piscine ?

Comment est-ce qu'on a pu se saisir de ce projet de délibération pour que, tout d'un coup, à la hussarde, à l'encontre même des élus de l'arrondissement du 18e, si j'ai bien compris, n'étant pas élue du 18e, on glisse un projet de logement et d'équipement public, au mépris de tous les discours et les engagements en faveur d'une démocratie participative qui implique l'ensemble des habitants ?

Donc, je le redis, ce projet doit être totalement retoqué. Il y a un attachement très fort qui s'est exprimé dans la population, un attachement au fait que l'on maintienne les espaces sportifs et les espaces verts, les espaces libérés. On est déjà dans un arrondissement et une ville très dense, mais on est dans un quartier particulièrement dense.

Donc, ce n'est pas en bétonnant et en grignotant sur la surface des équipements sportifs et des espaces verts qu'il faut construire les équipements publics, comme la crèche qui est fort pertinente et comme du logement social. Il y a d'autres endroits où il faut le faire. Arrêtons de densifier la Capitale ! Il y a moins de 5 mètres carrés en moyenne par habitant d'espace vert quand on enlève les bois de Boulogne et de Vincennes.

Donc, je pense qu'il faut être très clair. Mon vœu demande donc que la Mairie de Paris s'engage à annuler et à remettre totalement à plat le projet initialement voté lors du Conseil de Paris du mois de juin et à redéfinir un projet avec les habitants, qui garantisse aux habitants le respect de l'accès aux mêmes surfaces d'espaces verts et d'équipements sportifs...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vais vous demander d'arriver à votre conclusion, car vous dépassez beaucoup, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine.

Que la Mairie de Paris s'engage à privilégier un nouveau projet qui garantisse l'accessibilité de l'actuel stade, et que du coup, dans la modification du P.L.U., on classe en zone urbaine verte l'espace sportif et les espaces verts actuels du stade Championnet.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cet axe BOURNAZEL-SIMONNET est-il vraiment surprenant ? Ils ont en commun un point essentiel, c'est-à-dire qu'on doit faire une piscine dans le 18e, on doit faire une crèche dans le 18e, on doit faire des logements sociaux dans le 18e, ils sont favorables à la crèche, à la piscine et aux logements sociaux, mais jamais là où on propose de les faire ! Jamais ! Et de fait, ils sont favorables à cela de façon...

Je vous ai écouté, Madame SIMONNET.

Ils sont favorables à cela de façon générale, mais dès qu'il s'agit de savoir où est-ce qu'on pourrait faire la crèche, alors là, il n'y a plus personne, ce n'est pas possible à l'endroit où on le propose.

Je voudrais quand même remercier Mme Galla BRIDIER parce que, elle, au moins, a posé les problèmes dans des termes qui me paraissent tout à fait justes.

Le 18e arrondissement a besoin d'une piscine, et celle-ci est possible sur le Nord de la parcelle du T.E.P. Championnet. Cette piscine est inscrite au plan "Nager à Paris". Le 18e arrondissement a également besoin d'une crèche, et bien évidemment, nous nous sommes engagés collectivement sur la construction de logements sociaux.

Alors oui, il faut concerter. Oui, il faut discuter. Oui, il faut avancer et avancer en ne touchant à rien !

Monsieur, je vous ai laissé vous exprimer, alors laissez-moi m'exprimer, s'il vous plaît ! Je m'énerve parce que c'est intolérable cette façon que vous avez d'interrompre les gens. Intolérable ! Intolérable !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Calmez-vous !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je me calme, à condition que vous vous taisiez.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - S'il vous plaît, Monsieur BOURNAZEL, personne ne...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Si je vous avais eu comme étudiant, votre esprit aurait été beaucoup mieux fait.

Nous avons fait travailler cet été "I3F" sur plusieurs scénarios d'aménagements alternatifs, respectant les attentes exprimées par les habitants : maintien sur place du T.E.P. Championnet sans en modifier le tracé ; maintien et amélioration de l'offre sportive ; création d'une crèche ; renforcement des plantations sur site ; respect du caractère aéré du site.

Ces scénarios doivent être présentés en réunion publique prochainement. Cette réunion publique permettra de mettre en place formellement un comité de suivi qui sera amené à co-construire une solution possible d'aménagement de la parcelle, incluant l'emprise actuelle des équipements sportifs et la partie nord de la parcelle qui fait l'objet de la D.U.P.

Le vœu de l'Exécutif que je vous propose consiste à laisser la concertation faire évoluer le projet, sous l'égide de la mairie du 18e, et d'en tirer les conclusions ensemble sur l'opportunité d'un aménagement futur et le maintien des équipements sportifs finaux en zone urbaine verte.

Je remercie donc les différents contributeurs au débat. Je propose aux différents porteurs de vœux de retirer leurs vœux au profit du vœu de l'Exécutif. Je doute que ce sera le cas pour au moins deux d'entre eux et je vous propose d'adopter le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

M. Éric LEJOINDRE, le maire du 18e m'a demandé la parole.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Quelques mots effectivement pour parler de ce dossier, même si j'ai eu l'occasion de le faire déjà au Conseil d'arrondissement.

C'est d'abord pour dire, comme Jean-Louis MISSIKA et Galla BRIDIER l'on dit, que le projet initialement prévu est aujourd'hui caduque. Ce n'est pas sur la base de ce qui a été précédemment proposé que nous travaillons aujourd'hui.

L'été a permis à d'autres scénarios d'émerger, qui doivent permettre, dans le cadre de la plus large concertation possible, d'abord de préserver, voire même d'augmenter l'ensemble des équipements sportifs. Je rappelle que nous allons créer une piscine, ce sont des équipements sportifs en plus qui vont arriver sur cette parcelle, ce qui n'est pas rien ; voire s'il est possible dans cette parcelle, tout en préservant les espaces végétalisés, voire même en les augmentant puisque le stade est un espace libre, ce n'est pas un espace extrêmement végétal, il y a donc sûrement la capacité d'augmenter encore la végétalisation de cet espace ; et d'y inclure, si possible, un équipement de petite enfance dont le 18e arrondissement a fort besoin et des logements, si tout cela peut rentrer dans une parcelle effectivement contrainte.

Je voudrais vous dire que nous n'avons évidemment pas attendu le Conseil de Paris pour commencer à travailler. Ce soir même, mon adjoint à l'urbanisme réunit les différents protagonistes du dossier pour avancer dans le cadre d'une réunion de travail. Bien sûr, nous organiserons autant de réunions publiques qu'il sera nécessaire. Comme nous le faisons sur l'ensemble des projets, un comité de suivi formel sera créé pour travailler sur les projets architecturaux et sur l'avenir de cette parcelle.

Nous souhaitons faire de la ville, refaire de la ville, ce projet peut être, s'il est bien mené, une occasion d'améliorer encore l'offre sportive dans le 18e arrondissement, d'améliorer l'offre pour la petite enfance. Si nous le faisons intelligemment avec les habitants, je ne doute pas que nous y parviendrons.

Voilà pourquoi je veux remercier Jean-Louis MISSIKA d'avoir présenté son vœu, Galla BRIDIER d'avoir retiré le sien et nous sommes maintenant bien engagés pour que ce projet trouve un terme positif.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Par grandeur d'âme, je redonne la parole à M. BOURNAZEL une minute sur l'explication de vote sur les vœux. Cela ne se fait pas normalement.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Bien sûr.

Je voudrais dire simplement, calmement, qu'une concertation, c'est mieux quand elle est en amont. Or, vous avez présenté un projet sans concertation la première fois. Il est donc difficile de croire que vous entendrez les habitants.

Si vous voulez les entendre, il faut classer en zone urbaine verte maintenant puisque c'est la seule garantie du maintien de ces équipements, de l'équipement sportif et des espaces verts. En ne voulant pas clairement dire les choses, cela veut dire que vous envisagez, encore une fois, la densification du lieu et cela, je le regrette dans l'intérêt général.

Je voterai donc les autres vœux s'ils sont maintenus. Je crois qu'il faut avoir le courage d'aller jusqu'au bout, de tenir bon sur un certain nombre de principes. C'est la demande des habitants et des riverains qui est absolument légitime et qui dépasse les clivages politiques.

Il était inutile de me parler sur ce ton, Monsieur l'adjoint au Maire.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - On continue dans le calme.

Madame PREMEL, une explication de vote.

Mme Danièle PREMEL. - Oui, très rapidement.

Effectivement, sur la méthode, on a été surpris, tous les élus du 18^e arrondissement, mais nous voterons le vœu de l'Exécutif qui permet une véritable concertation et peut-être d'étudier, de réfléchir sur un projet adapté au territoire.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci de votre concision.

Allez-y, Madame MÉHAL. On continue sur les explications de vote.

Mme Fadila MÉHAL. - Etant cosignataire du vœu qu'a présenté Pierre-Yves BOURNAZEL, je voudrais dire en effet qu'un engagement a été pris vis-à-vis des habitants pour la préservation de cet espace. La moindre des choses, en effet, est de respecter cet engagement.

Pour autant, nous admettons qu'il y a eu des avancées visibles par rapport à ce que nous avons sollicité, mais avec encore des incertitudes. C'est pourquoi nous nous abstiendrons, en tout cas, pour ce qui me concerne, concernant le vœu de l'Exécutif.

Nous souhaitons, en effet, que cette concertation se fasse avec des scénarii qui ne soient pas déjà pré-écrits.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

On en a terminé avec les explications de vote. Nous passons au vote.

J'allais vous poser la question, Madame.

Quelques instants, je vous donne la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vois que déjà, le projet évolue. Cela prouve que la mobilisation paie. Bravo aux habitants et à leurs 10.000 signatures.

Néanmoins, l'esprit de la pétition des habitants est justement de préserver en zone urbaine verte cet espace sportif et les espaces verts attenants. Dans ces conditions, je maintiens mon vœu.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous avons compris tous les tenants et les aboutissements de ce débat.

Le vœu n° 122, Madame BRIDIER, est-il maintenu ?

Mme Galla BRIDIER. - Nous retirons notre vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - J'imagine que le vœu n° 123 est maintenu ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Il est maintenu avec force et courage.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Il est maintenu et on va voir le résultat avec force et courage également.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 123 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Avec force et courage, le vœu est rejeté.

Le vœu n° 124 est déposé par Mme SIMONNET. J'imagine qu'il est maintenu, elle nous l'a dit.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis donc défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 124 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? UDI-MODEM.

Le vœu est d'adopté. Je vous en remercie. (2015, V. 331).

Vœu déposé par les groupes GEP et PCF-FG relatif au devenir de la parcelle du 37, rue Bisson/48, rue Ramponeau.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'un pôle artisanal et artistique de Belleville.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la parcelle du 48, rue Ramponeau/37, rue Bisson.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n^{os} 125, 126 et 127 relatifs à la parcelle du 37, rue Bisson/48, rue Ramponeau.

La parole est à M. GLEIZES pour deux minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à l'occasion de ce vœu, je reviens sur la situation d'un lieu plusieurs fois cité dans cette enceinte, plus connu sous le nom de "Grésillon", mais qui concerne une parcelle bien plus large si on inclut la partie anciennement occupée par l'entreprise "Maestrini" qui a fait faillite aujourd'hui.

Depuis le vote d'un vœu au Conseil de Paris en juillet, l'évolution semble avoir été favorable. Plusieurs réunions ont eu lieu entre juillet et septembre, avec notamment les porteurs d'un projet immobilier contesté : les trois gérants de la société "Grésillon" et les représentants de l'association "Collectif Ramponeau".

Lors du Conseil du 20^e arrondissement, nous avons retiré un vœu présenté par les groupes Ecologiste et Communiste suite aux déclarations de Mme la Maire du 20^e arrondissement. Les déclarations ont été confirmées par M. MISSIKA lors du débat sur la M.I.E. "Fabriquer à Paris". C'est pourquoi nous déposons ce vœu au Conseil de Paris pour confirmer tout ce qui a été dit.

Pour résumer, ce que nous demandons dans ce vœu :

- premièrement, la confirmation de l'abandon du projet hôtelier sur la parcelle ;
- deuxièmement, que la concertation prévue lors du vote de juillet soit confirmée pour la mise en place d'un pôle artisanal et artistique sur cette parcelle ;
- troisièmement, qu'un acteur public, peut-être la R.I.V.P., soit associé à ce projet pour participer au financement du devenir de cette parcelle ;
- quatrièmement, élément très important aussi, qu'en toute hypothèse, la Ville de Paris soutienne et accompagne l'entreprise "Grésillon" afin d'en préserver l'activité économique dans Paris ;
- enfin, pour terminer, que la situation de l'atelier de M. Mehdi HACHEM, qui était présent sur cette parcelle, soit pérennisée puisque pour le moment, il n'a comme seul texte juridique qu'un constat d'huissier lui demandant de partir.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme FANFANT pour deux minutes.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, concernant cette parcelle, les choses étaient un peu mal engagées avant l'été et il y a eu une forte mobilisation des habitants contre ce projet d'auberge de jeunesse de 130 ou de 140 lits.

Bien évidemment, les élus du 20^e arrondissement se sont déplacés, tant les membres, à l'invitation de Nicolas BONNET-OUALDJ, de la M.I.E. puisque nous avons été alertés, notamment mon collègue Atanase PÉRIFAN.

Nous avons échangé avec les habitants du quartier et nous nous réjouissons, comme le disait mon collègue Jérôme GLEIZES, que les choses se soient un peu débloquées.

Justement, pour aller dans ce sens, dans notre vœu, nous souhaitons que toutes les parties concernées reviennent à la table de la concertation afin que l'on puisse trouver une solution pour que tout le monde sorte par le haut de cette histoire et enfin, que la Ville de Paris puisse accompagner pour créer un pôle artisanal et artistique de Belleville sur le modèle du projet qui a été remis par le "Collectif Ramponeau".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, c'est tout de même encore un nouvel exemple que la mobilisation sociale et citoyenne paie puisqu'il était prévu sur ce lieu que la S.E.M.A.-EST, discrètement, sans même prévenir les occupants du site, vende dans le cadre d'une opération spéculative pour un projet hôtelier privé.

La mobilisation, notamment autour du collectif maintenant nommé en association 48, rue Ramponeau et avec l'implication de bons nombre d'acteurs de Belleville et je salue notamment les ateliers d'artistes de Belleville. Beaucoup d'habitants se sont émus que l'on puisse, à ce point-là, détourner les objectifs de la S.E.M.A.-EST, qui est censée normalement préserver la diversité d'activités et non pas de faire une opération spéculative pour continuer à vendre Belleville, alors qu'il y a déjà beaucoup d'autres projets hôteliers.

On sait depuis le Conseil d'arrondissement qu'avec cette mobilisation, on a déjà gagné sur une chose, puisque le projet hôtelier est abandonné.

C'est une très bonne chose, Monsieur JULLIARD, on est ravi que ce rapport de force paye.

Deuxième chose, il faut absolument que la vente soit annulée. Il faut également que le projet qui a été co-élaboré par les habitants, par l'ensemble des acteurs, pour justement faire un pôle artisanal et artistique, qui est totalement dans la continuité, et on en a parlé hier et avant-hier, de la Mission d'information et d'évaluation "Fabriquer à Paris", totalement dans cet esprit, il faut absolument contribuer à préserver, et même à relocaliser de l'activité artisanale dans ce Belleville populaire.

Donc, étudions ce projet, puisqu'il permet à la fois de maintenir "Grésillon", et si "Grésillon", il en a bien le choix, se décidait à partir, on pourrait y faire un autre projet artisanal, industriel, faire en sorte que, dans les anciens locaux de la miroiterie, il y ait une autre activité artisanale, artistique et que l'atelier d'artiste soit également préservé.

Donc annulons cette vente, faisons en sorte que la S.E.M.A.-EST continue à faire la mission pour laquelle elle est mandatée et engageons une vraie concertation qui parte sur la base de ce projet et non pas d'un pseudo axe innovation, dont on ne sait pas le contenu, sachant que dans le projet initial, il y a aussi un "Fab Lab", donc il y a déjà des innovations.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOÛ, adjoint, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre, puis il y aura une explication de vote de Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Je remercie tous les intervenants.

Je l'ai rappelé lundi, on a déjà évoqué ce sujet de "Grésillon" lundi, lors de la discussion de la M.I.E. sur le thème "Fabriquer à Paris", et la M.I.E. nous alerte sur le devenir des parcelles industrielles du territoire parisien et elle a bien raison.

Vous avez rappelé l'historique de cette opération, le projet d'auberge de jeunesse ne répond pas aux enjeux de préservation de l'activité industrielle au cœur de Paris.

Et c'est la raison pour laquelle ce projet est abandonné.

Je vais donc émettre un avis favorable au vœu porté par le Front de Gauche et le groupe Ecologiste.

Modulo un amendement dont vous avez la version écrite et qui nous a été demandé par les porteurs du vœu du groupe les Républicains.

Dans un esprit de collaboration, et étant entendu que nous cherchons tous la meilleure solution à ce dossier complexe, je demanderai donc le retrait des vœux portés par Danielle SIMONNET et celui porté par Atanase PÉRIFAN et Nathalie FANFANT.

Il est important que nous montrions une volonté commune pour trouver une solution concertée associant l'ensemble des élus autour des idées suivantes : le projet d'auberge qui est abandonné, une large concertation pour bâtir un projet respectueux de l'histoire et de l'esthétique du quartier en garantissant le maintien d'une mixité des activités notamment industrielles et commerciales.

Et je voudrais quand même rappeler quelques éléments de l'équation économique du dossier qui sont importants.

Tout d'abord, l'enjeu économique pour la Ville, la parcelle est détenue par la S.E.M.A.-EST dans le cadre de la convention "Vital'Quartier 1", je vous fais grâce des raisons juridiques pour lesquelles il faut que cette parcelle soit vendue, mais on risque une perte nette de recettes de fonctionnement pour la Ville dans un contexte budgétaire que vous savez difficile et donc, nous devons définir un projet économiquement viable.

D'autre part, il s'agit de concevoir un nouveau projet immobilier dont le modèle mixte permettra tout à la fois de répondre aux attentes en matière de charges foncières, mais aussi de développer un immobilier économique à loyers abordables.

La M.I.E. appelle de ses vœux une stratégie renforcée en matière d'actions foncières et immobilières pour reconquérir des espaces de fabrication dans Paris.

Je vous propose donc que nous définissions sur cette parcelle un projet qui crée des mètres carrés pour développer un pôle artisanal et industriel sur ce site tout en respectant l'histoire de la cour.

Et comme je le disais hier, nous ne devons pas opposer économie d'hier et de demain.

Je pense que nous pouvons définir sur cette parcelle un projet immobilier qui a aussi ateliers partagés, fabriques communautaires, artisans traditionnels, utilisateur des nouvelles technologies, designers et artistes.

S'il s'agit seulement de préserver l'existant et de ne rien toucher, il n'y a pas de solution. J'insiste sur ce point, nous devons inventer une solution qui permette à Belleville de redevenir un pôle industriel et artisanal de l'avenir.

Alors, il y a la question de la ferronnerie "Grésillon" qui doit être intégrée et traitée dans notre réflexion.

Cette ferronnerie connaît une situation financière extrêmement difficile et rencontre des difficultés à acquitter son loyer, elle a même déclaré souhaiter partir pour s'installer ailleurs.

L'opération immobilière est donc une opportunité de reloger cette ferronnerie dans des locaux plus qualitatifs, tout en restant dans Paris.

Là encore, il s'agira de concerter pour définir une solution viable.

Enfin, un des sujets qui a été soulevé, qui est celui de l'activité de l'artiste Mehdi HACHEM, je rappelle que les projets développés prévoyaient un maintien identique de l'atelier existant, il peut y avoir d'autres solutions, mais qui seront concertées avec lui.

Il faut s'engager, pour cette raison, à présenter une nouvelle étude de constructibilité. Cette étude sera soumise à concertation afin de présenter plusieurs scénarii, accompagnés pour chacun d'une étude financière et technique et d'une proposition de montage immobilier et de mode de gestion.

Cette concertation inclura l'ensemble des groupes politiques qui se sont mobilisés, à commencer par les élus qui ont participé à la M.I.E, mais aussi les représentants des riverains, du quartier, le collectif Ramponeau et les autres parties prenantes. Je pense que nous pourrions trouver une solution qui conviendra à tout le monde.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

On nous demande un amendement à notre vœu.

Je voudrais d'abord remercier Jean-Louis MISSIKA. Remercier pour le travail accompli, parce que ce sujet, vous l'avez dit, est un sujet emblématique de la Mission d'information "Fabriquer à Paris", et si on trouve une solution, ce soir, ce sera un acte symbolique, mais concret, de ce que l'on peut faire en tant que collectivité pour préserver l'artisanat dans notre ville.

Je voudrais répondre sur l'amendement.

L'amendement qui nous est proposé, vise à retirer une phrase, pour que l'on se retrouve tous sur le même vœu. Mais je voudrais rappeler quand même une phrase que dit la M.I.E.

C'était l'esprit un peu de la phrase que l'on a mise, maladroite. Mais je voudrais quand même dire que ce que l'on signale dans la M.I.E. la disparition progressive de l'industrie dans les quartiers touchés par les grandes opérations d'urbanisme, là où l'habitat a pris le pas sur les autres activités dans la répartition de l'espace. Et plus loin, on dit : "Cela se traduit aussi par une modification de l'équilibre sociologique de la Capitale, les populations ouvrières suivant des emplois en proche puis en grande couronne, s'en vont."

Vous voyez, c'est un enjeu qui dépasse la question de "Grésillon", c'est un enjeu aussi sociologique pour l'avenir de Paris.

Et donc, avec cette solution en retirant notre amendement, si on se retrouve, on a le maintien de l'activité de "Grésillon", et de l'atelier d'artiste. On a une concertation avec la population sur le devenir de la parcelle, notamment sur un projet d'artisanat, innovation et tout ce que Jean-Louis MISSIKA a développé, mais aussi la possibilité d'un investissement public qui permet cette maîtrise citoyenne.

Donc, c'est vraiment une solution concrète qui fait acte de l'importance de tout ce que l'on a dit dans la M.I.E.

Bien sûr, nous acceptons l'amendement et nous voterons le vœu qui est proposé.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Acceptez-vous ?

M. Jérôme GLEIZES. - Bien sûr, si on arrive à voter à l'unanimité, c'est l'objectif recherché.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait.

Madame FANFANT ?

Mme Nathalie FANFANT. - Idem, évidemment, dans l'intérêt des habitants du 20e et je remercie M. MISSIKA d'avoir fait cet effort. On va tous dans le même sens, donc nous retirons notre vœu et nous voterons le vœu de nos amis et le vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait, Jean-Louis MISSIKA étant le grand rassembleur de cette Assemblée.

Madame SIMONNET, excusez-moi.

Mme Danielle SIMONNET. - Il y a un oubli, c'est bizarre, personne n'est venu me voir pour me proposer ce vœu. Il y a un quart d'heure, on m'a sollicitée sur ce vœu. C'est vraiment étonnant, alors qu'il y a eu dans ce Conseil, je vous le rappelle, il y a eu sur d'autres sujets, où j'ai retiré mes vœux au profit des vœux de l'Exécutif, que j'ai même réussi à amender, comme quoi c'est possible, mais voyez-vous je trouve dommage que vous ne m'ayez pas plus exposé, Monsieur MISSIKA, les problématiques du coût qui font que l'annulation de la vente n'est pas possible et je le regrette.

Je ne vois pas ce que vous mettez derrière la phrase : "le modèle mixte viable que l'on doit faire", cela veut dire comment cela va se traduire ? Forcément, il y a une angoisse par rapport à cela.

Je terminerai par là, personne ne dit préserver l'existant. Le projet qui est porté par le collectif Ramponneau est un projet à la fois nouveau qui allie justement l'artisanat et l'innovant.

Je suis désolée, mais en l'état, je maintiens mon vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je pensais que la délibération collective, vous la préféreriez aux discussions individuelles, mais bon !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 125 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 332).

Le vœu n° 126 est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 127 de Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'ouverture d'établissements de jeux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 128 est relatif à l'ouverture d'établissements de jeux, et la parole est à Delphine BÜRKLI. Joueuse.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a quatre mois, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité un vœu demandant un débat sur l'ouverture d'établissements de jeux à Paris.

Depuis, nous avons appris par voie de presse - une fois n'est pas coutume - que le Ministre de l'Intérieur, à la suite du rapport du Préfet DUPORT, allait permettre d'ouvrir, en remplacement des anciens cercles de jeux, des clubs ayant le statut de sociétés commerciales placées sous la régulation directe de l'Etat, privant ainsi la Ville de

Paris de tout droit de regard et par conséquent de tout débat en cette Assemblée sur ces structures qui sont en réalité des casinos tels qu'ils existaient avant la loi de 1987 et l'arrivée des machines à sous.

Alors que les cercles de jeux parisiens ont été emportés dans la tourmente judiciaire depuis 2008 et que les liens entre les jeux d'argent et le crime organisé sont avérés - je vous renvoie au rapport d'Alain BAUER de 2008 -, il est incompréhensible que le Ministre de l'Intérieur introduise une telle faille de sécurité qui attirera le grand banditisme et la grande délinquance financière, financement du crime, blanchiment d'argent sale, prostitution, usure, stupéfiants, sans compter les risques accrus d'addiction qui pourraient toucher de nombreux Parisiens.

Nous n'avons pas entendu jusqu'à présent la Maire de Paris s'indigner de cette décision unilatérale, sauf pour négocier avec le Gouvernement le régime fiscal de ces futurs établissements.

Une dizaine de millions d'euros de recettes par an valent-ils de livrer Paris à la dépendance aux jeux et au risque criminel et de blanchiment d'argent sale dans le sillage des établissements de jeu ? Nous vous le redisons avec force, fermer ces cercles oui, ouvrir des casinos ou des avatars de casinos, non.

Une nouvelle fois, nous vous demandons - j'associe Frédéric PÉCHENARD et Philippe GOUJON à cette demande, ainsi que l'ensemble du groupe les Républicains - de réaffirmer au Ministre de l'Intérieur l'hostilité de notre Conseil à l'implantation d'établissements de jeux dans la Capitale, de demander au Préfet de police et au Ministre de renforcer les contrôles de ces activités, et de nous indiquer quand aura lieu le débat en Conseil de Paris que vous devez organiser à la suite du vœu de mai dernier adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, sur la suppression des bars-P.M.U.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame BÜRKLI, j'avoue que j'ai été stupéfait, mais vraiment stupéfait à la lecture de votre vœu, parce que ce vœu peut se lire comme un manifeste en faveur des tripots clandestins à Paris.

Je pense que MM. GOUJON et M. PÉCHENARD sont trop fins connaisseurs des questions de sécurité pour ignorer qu'interdire tout cercle de jeux dans une ville revient à créer les conditions de multiplication des cercles de jeux clandestins et revient à empêcher l'Etat d'exercer un contrôle et une régulation sur la circulation d'argent liquide générée par le jeu.

Vous parlez d'introduire la Mafia à Paris. La proposition que vous faites est une proposition qui consiste à introduire la Mafia à Paris.

Se prononcer contre l'implantation d'établissements de jeux dans la Capitale - tous les établissements de jeux, quels qu'ils soient -, c'est réclamer des cercles clandestins et c'est exactement ce que vous faites. C'est une chose d'être contre les casinos à Paris et la Maire de Paris a été très claire sur le sujet, c'en est une autre de refuser tout établissement de jeux, tout cercle de jeux dans la Capitale.

Comme l'explique le rapport du Préfet DUPORT, la situation actuelle ne peut pas durer. La fermeture en 2014 de deux importants cercles de jeux, "Aviation Club de France" et "Cercle Cadet", a entraîné une réduction substantielle de l'offre de jeux de cercles dans Paris, créant une distorsion entre l'offre et la demande. La conséquence immédiate - la Préfecture de police le reconnaît - a été la recrudescence d'une offre illégale à Paris.

Votre opposition à toute offre légale de jeux, à toute implantation d'établissements de jeux dans la Capitale ne ferait que renforcer cette tendance.

Il ne s'agit absolument pas d'être en faveur des casinos, mais d'expérimenter une nouvelle catégorie d'établissements de jeux, sous forme de sociétés commerciales, sans machine à sous, dont la régulation dépendrait uniquement de l'Etat et dont l'accès serait limité aux seuls membres de clubs.

Votre vœu, à mon sens, a un motif caché, peut-être d'aider un casino qui est situé à proximité de Paris, peut-être le souci qu'a votre groupe d'empêcher la Ville de Paris d'avoir accès à toute ressource financière supplémentaire.

Je crois que ce secteur a besoin d'un contrôle fort, ce secteur a besoin d'une régulation, tout le contraire de ce que vous proposez. J'émet au nom de l'Exécutif un avis défavorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 128 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au site du groupe "Orange" 18 et 20, rue de Navarin (9e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 129 est relatif au site du groupe "Orange", 18 et 20, rue de Navarin dans le 9e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, l'entreprise "Orange" a l'intention de vendre son site qui est situé au 18-20, rue de Navarin, dans le 9e arrondissement, et de délocaliser l'ensemble de son activité à Bagnolet, dans le 93.

Or une grande majorité des salariés qui travaillent sur ce site habitent dans le 92 et le 95, et vont donc subir un rallongement des distances domicile-travail.

Comme vous le savez, le groupe "Orange" avait fait des promesses, suite à la grande crise sociale qui avait conduit à de nombreux suicides, d'arrêter les mobilités imposées et les fermetures de sites face à l'ensemble des problèmes de risques psychosociaux extrêmement importants et conséquents, qui touchaient cette entreprise et ses salariés.

Il faut savoir par ailleurs qu'on est déjà dans un quartier extrêmement dense, encore plus dense que ceux dont on parlait précédemment, et que la transformation des locaux d'"Orange" en locaux d'habitat ferait augmenter la densité du quartier de 15 %, ce qui commence vraiment à être problématique. De plus, dans ce quartier, on a seulement 0,24 mètre carré d'espace vert public par habitant.

Or auparavant vous aviez derrière le bâtiment de la façade un petit jardin. Sur le site de l'association, qui est très impliquée aussi sur ce quartier, et qui vous donne accès aux anciens plans, c'est très bien documenté ; il y avait un très beau petit jardin autrefois avant que la construction ratée, il faut le dire, du bâtiment intérieur ne se fasse à sa place.

Je trouve que nous devrions et j'en terminerai par là, essayer d'empêcher cette vente et cette transformation en logements.

Que la Ville réserve dans la modification en cours du P.L.U. la partie arrière de la parcelle du 18-20, rue de Navarin, qu'elle réserve dans la modification en cours du P.L.U. pour un futur espace vert la partie de la parcelle correspondant aux immeubles sur la rue de Navarin.

Nous exprimons notre désapprobation vis-à-vis du projet de l'entreprise "Orange". Soyons prêts, en revanche, le cas échéant, à exercer notre droit de préemption si la vente se confirmait.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

Il y aura une explication de vote de Delphine BÜRKLI, la maire du 9e.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est l'illustration de ce que j'appellerais le "théorème de SIMONNET". Elle est pour le logement mais jamais à l'endroit où on propose du logement.

Je crois au contraire que le 18-20, rue de Navarin est une opération de transformation de bureaux en logements et que c'est quelque chose qui va complètement dans le sens de ce que nous voulons faire à Paris, notamment dans le 9e arrondissement, où il y a un déficit en matière de logements sociaux qui est tout à fait considérable.

Il y a deux sujets très différents dans votre vœu que je vais traiter séparément. D'abord, sur le premier point, à savoir la défense des intérêts des salariés dans ce genre de situation, je crois qu'il y a des organisations syndicales qui le font très bien, notamment chez "Orange". Bien sûr, il faut organiser les déménagements de services de la

meilleure façon possible. Ce sont des moments difficiles à vivre, on en a tous vécu dans notre vie. Ils doivent être très bien préparés et accompagnés mais je ne vois pas à quel titre la Ville de Paris s'imposerait dans ce projet de déménagement. Je fais confiance aux organisations représentatives du personnel pour faire remonter les préoccupations des salariés de la société.

Maintenant, le devenir de la parcelle et des bâtiments. Madame SIMONNET, vraiment, je ne comprends pas votre opposition à cette opération. Transformation de bureaux en logements, je l'ai dit, délocalisation d'"Orange" dans le 93, ce qui est quand même plutôt une bonne chose, création d'une base logistique urbaine proposée dans le cadre de la modification actuelle du P.L.U. et qu'"Orange" a accepté d'anticiper et de prendre en compte dès à présent, donc contribution à la création d'emplois dans ce secteur, opération qui contribuera de manière plus importante au logement social, 30 % de logements sociaux au lieu de 25, opération qui permettra de réduire la pollution grâce à cet espace de logistique du dernier kilomètre. Il me semble donc que c'est quelque chose de très important.

J'ajouterai simplement que ce projet en matière d'architecture, outre le fait qu'il devra être conforme au P.L.U., a été approuvé par l'architecte des Bâtiments de France.

Le bâtiment rue, qui date de 1926, sera conservé et une intervention architecturale en cœur d'îlot apportera une touche de modernité en lien avec la rénovation.

Il y a eu des préoccupations des riverains, qui sont tout à fait légitimes, relayées par Pauline VÉRON, élue du 9e arrondissement. Des contacts ont été pris par mon cabinet avec "Orange" et la Direction de l'Urbanisme afin d'étudier des modifications permettant d'améliorer l'insertion du projet dans le site, et de répondre aux inquiétudes des riverains. Il s'agit notamment du gabarit, de la préservation de l'intimité des voisins en cœur d'îlot, et d'une part plus importante qu'il faut donner à la végétalisation, ainsi qu'une mise en œuvre des travaux pour réduire au maximum les nuisances.

Cette opération me semble bénéfique pour le quartier et je vous propose de retirer votre vœu, sinon comme, à l'accoutumée, j'émets un avis défavorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame SIMONNET ? Je ne l'ai pas senti très convaincue. Pourtant c'était convaincant, j'ai trouvé.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 229...

Pardon, Madame BÜRKL, je vous ai annoncé puis oubliée.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Mme SIMONNET d'aborder l'avenir de cette parcelle du 9e arrondissement. Je ne suis pas aussi optimiste que M. MISSIKA que j'ai écouté avec beaucoup d'attention. Ce projet immobilier, porté aujourd'hui par "Orange", génère en effet de fortes inquiétudes de la part des riverains et de vives protestations de la part des salariés d'"Orange" qui ne veulent absolument pas quitter leurs locaux.

J'ai tenu à ce que la direction d'"Orange" présente, en ma présence à la mairie du 9e arrondissement, le 22 mai dernier, ce projet aux habitants du quartier, avant même que la demande du permis de construire soit déposée. D'autres réunions dans le même format se sont tenues au cours de l'été qui n'ont pas permis de lever les inquiétudes des riverains sur les impacts de ce projet.

C'est un projet qui m'inspire également, comme pour les riverains, plusieurs réserves significatives. Dans une lettre à la direction d'"Orange", j'ai fait part de propositions précises. Je tiens cette lettre à la disposition de M. MISSIKA, bien sûr, pour que cette réhabilitation soit une opportunité de conduire un projet exemplaire et innovant pour le 9e. Tant d'un point de vue architectural qu'environnemental, nous n'y sommes pas.

Je souhaite que ce travail de concertation que j'ai initié se poursuive et s'amplifie dans les semaines à venir. Je considère que ce projet architectural doit aussi être cohérent avec l'identité de ce quartier, ce qu'il n'est pas encore, et qu'il doit intégrer de nouveaux équipements collectifs dont le quartier a vraiment besoin.

C'est la raison pour laquelle je me dissocie de Mme SIMONNET, que je m'éloigne de ses propositions et que je voterai contre ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 129 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2015 DU 169 - Cession à "Aximo" de 15 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (7e, 10e, 14e, 15e et 17e).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux lots dans le 7e.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 169 et le vœu n° 130 qui est rattaché.

Il s'agit de la cession à "Aximo" de 15 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris dans les 7e, 10e, 14e, 15e et 17e arrondissements.

Je vais donner la parole successivement à Galla BRIDIER, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Thierry HODENT, Jérôme DUBUS et Danièle PREMEL.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire, et ce sera pour moi ma dernière intervention du jour.

Vous nous proposez de voter deux projets de délibération relativement similaires : celui-ci, le projet de délibération DU 169 qui vise à préempter des lots dans des copropriétés dans cinq arrondissements différents, afin de réaliser 7 logements sociaux ; le suivant, le DLH 170, porte sur la cession à la S.I.E.M.P. de la gestion de 45 logements, 9 chambres et 62 caves appartenant précédemment au parc privé de la Ville de Paris.

Nous nous en félicitons, mais je ne m'y attarderai pas plus longuement et je ferai une seule et même intervention pour ces deux projets de délibération.

Les lots concernés par la cession à "Aximo" sont pour certains des lots relevant du domaine intercalaire de la Ville ou des propriétés de la Ville. Mais surtout, ils relèvent de la politique de préemption dans le parc privé de lots dans des copropriétés au titre du droit de préemption urbain renforcé.

Cet outil est un élément majeur à notre disposition, à la fois pour produire du logement social, mais également pour répondre à un impératif de mixité sociale. Cela favorise également un rééquilibrage avec les arrondissements déficitaires. C'est un instrument indispensable pour que nous puissions atteindre notre objectif de 30 % de logements sociaux d'ici 2030, et 25 % d'ici 2025.

Depuis longtemps déjà, les écologistes ont poussé pour utiliser la préemption dans le secteur diffus et nous sommes heureux qu'aujourd'hui nous en ayons fait un objectif commun à notre majorité. La préemption dans le diffus et la cession à un opérateur compétent dans la gestion de lots dans des copropriétés est donc une excellente nouvelle.

Cependant, je n'oublie pas qu'avant l'arrivée de la gauche à la tête de notre Ville en 2001, la Ville de Paris était déjà propriétaire de logements dans des copropriétés et que, dans de nombreux cas, elle s'est tellement désintéressée de son rôle de copropriétaire qu'elle a conduit les copropriétés concernées à devenir insalubres.

Nous devons nous assurer que cela ne se reproduira pas et que la Ville, via "Aximo", sera bien représentée lors des conseils syndicaux et des assemblées de copropriétaires. En ce sens, nous nous félicitons également de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association des représentants des copropriétaires présentée lors du projet de délibération DLH 209.

Ces objectifs sont l'amélioration du fonctionnement des copropriétés et l'assistance aux conseils syndicaux dans la gestion de leurs copropriétés. Cette adhésion facilitera donc l'appropriation par la Ville de Paris des spécificités de la gestion des copropriétés et améliorera donc son rôle de copropriétaire.

J'en profite pour ajouter, alors que nous lançons un plan 1.000 immeubles de rénovation thermique des copropriétés, la Ville devra prendre toute sa part dans son rôle pour inciter les copropriétés à se lancer dans ce plan. C'est l'occasion ou jamais de se comporter en copropriétaire irréprochable et de favoriser l'engagement des travaux d'amélioration thermique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Mes chers collègues, en décembre 2014, notre groupe a voté contre l'élargissement du droit de préemption urbain renforcé sur 8.000 appartements situés dans 257 immeubles parisiens.

En février 2015, nous nous sommes opposés à la modification du P.L.H., qui prévoit entre autres la densification sociale du 15e arrondissement qui compte déjà 23.000 logements financés, sans pour autant bénéficier des équipements publics et de l'accompagnement social nécessaires.

Cette politique que nous contestons vous a permis de préempter non seulement des immeubles entiers, à titre indicatif 32 dans le seul 15e arrondissement depuis 2008, mais également des appartements en copropriété situés en D.P.U.R. et désormais des appartements situés dans le diffus.

Pour résumer, la Ville peut maintenant installer un logement social dans n'importe quelle propriété parisienne.

C'est ainsi que dans le Sud du 15e, 4 appartements viennent de faire l'objet d'une préemption au cours de l'été : les 3 premiers sont situés dans 3 copropriétés qui ne relèvent pas du D.P.U.R. ; le quatrième est situé au 13, rue Chauvelot, un immeuble classé à tort en D.P.U.R. puisqu'il n'est ni un logement social de fait, ni en secteur déficitaire.

J'ajoute que ces préemptions d'appartements ne font l'objet d'aucune étude sérieuse en amont. La preuve, on ne sait même pas quels critères répondent aux décisions de préemption dans le diffus, qui sont prises lors des fameuses commissions D.I.A. hebdomadaires qui se tiennent à l'Hôtel de Ville.

Dans cette affaire, l'Exécutif parisien se comporte bien mal et cette procédure de préemption d'appartements dans les propriétés privées est inacceptable à nos yeux.

Premièrement, les préemptions ne donnent lieu à aucune information et consultation en amont avec les propriétaires et les locataires concernés. Ensuite, non seulement ces acquisitions d'appartements dans le diffus affecteront la valeur des biens des copropriétaires, mais en prime elles risquent de créer de vraies difficultés pour la gestion et l'entretien des immeubles.

J'ajoute que cette politique d'acquisition à marche forcée est extrêmement coûteuse pour les finances municipales, alors que les budgets sont déjà très contraints et que la Ville ne cesse de s'endetter avec un encours de la dette qui est passé, je le rappelle, de 1,1 milliard à 3,5 milliards depuis 2001.

De plus, ces préemptions ont souvent lieu dans des secteurs qui présentent un taux de logements sociaux élevé. Prenons l'exemple des 9 immeubles que vous avez frappés de D.P.U.R. dans le 15e, tous sont situés dans le quartier Castagnary, dans un quartier où votre majorité continue à concentrer les difficultés puisqu'elle vient encore d'y installer un C.H.U.

Enfin, la démarche que vous conduisez, Monsieur le Maire, inquiète les petits propriétaires soucieux d'entretenir avec soin leur immeuble et de préserver leur bien. Une inquiétude d'autant plus justifiée quand on découvre que vous allez confier les appartements à une sous-filiale d'un bailleur social dont la gestion ne convainc pas.

Toutes ces remarques nous conduisent à nous opposer à toute préemption d'appartements au sein des copropriétés privées. D'ailleurs, Monsieur le Maire, permettez-moi de vous rappeler les propos du prédécesseur de Mme HIDALGO, qui expliquait devant notre Assemblée qu'il ne souhaitait pas préempter dans le diffus car la Ville ne savait pas gérer.

Nous voterons donc résolument contre ce projet de délibération et contre votre politique de spoliation de celles et ceux qui ont décidé d'investir leurs économies dans un logement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Thierry HODENT.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais - il ne reste plus grand monde dans l'hémicycle, mais aux courageux qui restent - casser une image : l'image que le 7e arrondissement n'aime pas les logements sociaux. Vous savez tous, comme moi, que le 7e arrondissement, ainsi que le 6e arrondissement, sont bien évidemment les arrondissements les plus chers de Paris. L'immobilier est obligatoirement cher pour nos Parisiens. Ceci dit, nous avons - déjà je prendrai les gardiennes d'immeuble - aussi un certain nombre de personnes qui vivent dans des chambres de bonnes dans des conditions pas toujours faciles. Ces gens-là méritent aussi des logements sociaux.

Cela dit, nous avons beaucoup d'employés, de facteurs, par exemple, une employée du Bon Marché ou d'EDF, qui se trouvent aussi sans possibilité de s'installer dans le 7e arrondissement du fait des prix du foncier.

A ce titre - c'est un peu l'objectif de ce vœu - on a un appartement préempté dans le 7e arrondissement dans le cadre de ce projet de délibération. Cela vous donne déjà une idée du peu d'existence et de mouvement dans notre quartier du 7e arrondissement. Quand il y en a un, la Ville le préempte et c'est très bien. Je pense que même si nous votons contre cette préemption, elle passera du fait de la décision de l'Exécutif.

Nous souhaiterions, nous, dans le 7e arrondissement - et nous avons voté à l'unanimité ce vœu au Conseil du 7e arrondissement - que l'appartement qui va être préempté soit destiné, soit à un P.L.S., soit à un P.L.I., donc pour avoir un logement intermédiaire qui sera beaucoup plus facile à intégrer dans notre arrondissement, surtout dans le quartier où va être cette adresse. Je vous rappelle que c'est quand même près du Champ-de-Mars, donc ce n'est pas évident du tout d'y vivre au niveau économique. Je le dis sur le ton de la plaisanterie, mais sur le fond, c'est important. C'est assez sérieux, même si l'on peut toujours plaisanter sur ces choses-là.

Il est quand même important que les gens puissent vivre dans des conditions confortables et agréables pour tout le monde. Dans ce cadre-là, nous avons fait ce vœu que nous souhaitons voir suivre par l'Exécutif, donc de pouvoir bénéficier du seul logement intermédiaire que nous aurons dans le 7e arrondissement puisqu'aujourd'hui il y en a zéro.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour un élu du 19e arrondissement comme moi, votre intervention était exotique.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie mon collègue Thierry HODENT de m'avoir préparé si gentiment le terrain pour lui succéder. Cela va être un peu compliqué. C'est quand même assez drôle.

Outre le fait que nous sommes contre le recours systématique à la préemption dans le secteur diffus - nous l'avons dit à plusieurs reprises - ce projet de délibération comporte à la fois des incohérences et des zones d'ombre. En effet, il est rappelé, d'une part, dans l'exposé des motifs la mise en œuvre du droit de préemption urbain renforcé pour servir cette politique et il est justifié, d'autre part, le rôle de "Aximo" qui est une filiale de "Paris Habitat" qui, soi-disant, dispose d'une expertise en matière de gestion de logements en copropriété.

Ainsi, dans ce projet de délibération, la boucle est bouclée. Il s'agit d'une municipalisation totale de la politique du logement avec deux acteurs principaux : M. BROSSAT et M. MADEC, président de "Paris Habitat". Certes, vous avez évité la concentration d'un pouvoir sur une seule tête, comme lors de la mandature précédente où M. MANO était à la fois adjoint au Maire du logement, président de "Paris Habitat" et président de la Commission d'attribution des logements.

Nous n'acceptons pas cette mainmise de la Ville sur l'ensemble de la politique du logement, le dernier avatar étant évidemment l'extension du droit de préemption urbain renforcé dans le secteur diffus.

Autre problème de ce projet de délibération : il apparaît - ce qui n'est pas précisé dans le projet de délibération - qu'un seul lot est concerné par ce droit de préemption urbain renforcé. De quoi relèvent les autres ? Quelle est la nature juridique de ces biens ? Quel type de préemption a-t-il été appliqué ? Nous ne disposons d'aucune information à ce titre et les fiches annexées de la Direction générale des Finances ne sont pas plus explicites. Il est seulement indiqué pour chaque adresse que le lot a été acquis par voie de préemption pour être revendu à un bailleur social et faire l'objet d'un conventionnement au logement social qui ne prévoit en rien un effort de logement pour les classes moyennes, ce qu'a rappelé mon collègue Thierry HODENT.

M. BROSSAT, en 5e Commission, n'a pas été plus éloquent. Il a seulement réaffirmé qu'il s'agissait, à travers ce projet de délibération - je le cite - "de passer de la théorie aux actes", par conséquent, l'activation de la politique de préemption. La revente de ces lots à "Aximo", filiale de "Paris Habitat", serait justifiée, paraît-il - je l'ai dit tout à

l'heure - par sa capacité de gestion de lots en copropriété. Je cherche cette expérience et je ne la trouve pas. Rien n'est prouvé dans ce domaine, et d'ailleurs cela ne figure pas dans les missions de cette entreprise sociale de l'habitat, de cette ESH qui gère 2.000 logements pour la plupart des petits immeubles collectifs et des pavillons, surtout en première couronne.

L'expérience est absolument nulle en matière de gestion de lots de copropriété. Tout ceci est donc cousu de fil blanc. En réalité, ce projet de délibération démontre que l'Exécutif compte mener une politique de préemption à tout va, complètement absolutiste, sans réfléchir, au détriment d'une réelle mixité sociale afin, malheureusement, d'accélérer l'exode des classes moyennes de la Capitale.

Comme l'ont indiqué mes collègues, nous voterons contre, résolument contre, ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

C'est à Danièle PREMEL que revient tout le plaisir d'enchaîner.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous l'avons déjà dit, notre politique du logement sera un marqueur de la réussite de cette majorité. Aussi, nous ne devons ignorer aucun des dispositifs pour y parvenir. Notre politique de préemption en est une. Nous avons deux outils que nous pouvons activer dans ce sens. Il s'agit du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé.

Le DPUR a déjà fait ses preuves au cours de la mandature précédente. De 2008 à 2013, ce sont 188 immeubles qui ont été acquis et 3.573 logements ont renforcé le logement social.

Le DPUR nous permet d'intervenir particulièrement sur le parc dégradé et insalubre, mais aussi dans le diffus. Ce sont désormais 293 adresses qui sont concernées par ce dispositif en élargissant le périmètre du DPUR, afin de faciliter la production de logements sociaux dans des copropriétés et favoriser le rééquilibrage géographique par une politique de mixité à l'échelon de chaque arrondissement. Voilà notre volonté.

257 immeubles ont été repérés. Ils représentent 8.021 logements et répondent aux trois critères : être sous le régime de la copropriété, être situé en zone de déficit en logements sociaux et remplir les critères d'appartenance au parc social.

Avec ce projet de délibération, nous entrons dans la mise en œuvre : la cession à "Aximo" de 15 lots de copropriété préemptés par la Ville concerne 7 logements, 5 caves, un local annexe, situés dans 6 immeubles différents dans les 7e, 10e, 14e, 15e et 17e arrondissements.

Cette décision est la bonne. Elle contribue à ouvrir des portes à des Parisiens qui cherchent des logements à prix abordable. En revanche, si j'en crois une récente étude, je vois que nombre de propriétaires ne respectent pas la loi sur le plafonnement des loyers. Les gestionnaires de biens avouent qu'ils font signer des décharges pour qu'en cas de recours du locataire, ils ne soient pas considérés comme complices. Mais cette délinquance en col blanc est scandaleuse, et j'espère qu'elle sera un jour sanctionnée par les juges.

En attendant... Oui je tenais à le dire quand même. En attendant, nous votons ce projet de délibération. Il n'y a pas de "no-logements sociaux zones". Il doit y avoir l'égalité de toutes et tous face à ce droit essentiel qu'est le droit au logement.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Et je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous, Monsieur le Maire. Merci à tous les intervenants.

Ce projet de délibération porte effectivement sur la cession à "Aximo" de 15 lots de copropriété qui ont été préemptés par la Ville de Paris dans des secteurs qui sont en déficit de logement social. C'est un projet de délibération qui fait suite à une décision prise par la Ville de Paris, qui était aussi d'ailleurs un engagement de campagne qui visait à développer du logement social au sein de copropriétés.

L'objectif que nous poursuivons à travers cette mesure est double : il s'agit d'abord de faire de la mixité sociale et d'avoir la possibilité d'avoir dans un même immeuble du logement social et du logement privé, et faire ainsi en sorte que des populations appartenant à des catégories sociales différentes puissent cohabiter.

Le deuxième objectif de cette mesure, c'est de maintenir en place des familles qui, sans cette préemption, sans ce rachat par la Ville, auraient été susceptibles de connaître une expulsion, un congé pour vente. Et d'ailleurs, dans la grande majorité des cas, les logements qui ont été préemptés sont des logements qui étaient occupés, et le maintien dans les lieux des familles concernées est lié à la préemption que nous avons réalisée. C'est le seul moyen de maintenir des familles de catégories modestes, de classes moyennes dans ces logements, et c'est le sens de la mesure que nous avons prise.

Quelques mots pour répondre aux objections que j'ai entendues. Permettez-moi quand même de dire qu'il y a quelque chose de contradictoire dans les propos des orateurs de l'opposition, qui nous expliquent tout à la fois qu'il s'agit d'une mesure ruineuse et qui, dans le même temps, nous disent qu'on spolie les propriétaires. Parce que si nous spolions les propriétaires, à ce moment-là, cela voudrait dire que la préemption ne nous coûte pas très cher. Bref, à un moment donné, il faut choisir l'argument qu'on utilise et on peut difficilement utiliser dans le même temps des arguments qui sont contradictoire les uns avec les autres.

La réalité, c'est que lorsque nous préemptons, nous préemptons au prix qui est le prix de l'acquéreur, c'est-à-dire que le propriétaire vendeur n'est d'aucune manière spolié, et par conséquent, le discours qui est tenu à ce sujet n'est absolument pas conforme à la réalité des faits. Et puis, se pose une question que j'ai beaucoup entendue, qui est la question de la gestion des copropriétés et de la manière dont peuvent cohabiter, au sein d'une même copropriété, des propriétaires privés et des bailleurs sociaux, et j'entends dire qu'il y aurait là quelque chose de particulièrement compliqué que nous ne serions pas capables de faire sans que cela pose problème.

Mais la réalité, c'est qu'il existe depuis déjà très longtemps des copropriétés dans lesquelles les bailleurs sociaux possèdent un certain nombre de lots. Cela existe d'ailleurs depuis que nous avons décidé, dans notre P.L.U., d'avoir 25 % de logements sociaux sur les opérations de plus de 800 mètres carrés en zones de déficit en logement social.

Et donc, il y a déjà des bailleurs sociaux qui possèdent des lots dans des copropriétés, et ce qui fonctionne dans ce cadre-là fonctionnera à l'avenir avec la préemption de ces biens dans le diffus. Bref, nous sommes extrêmement confiants sur ce que produira cette mesure et d'ailleurs, lors des prochains Conseils de Paris, nous aurons l'occasion d'étudier d'autres projets de délibération de ce type, puisque nous continuons à préempter des lots dans le diffus afin d'atteindre nos objectifs de logement social et de mixité sociale.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 130 avec un avis défavorable - eh oui ! - de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 169.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Il y aura donc un logement social dans le 7e arrondissement. (2015, DU 169).

2015 DU 170 - Cession à la S.I.E.M.P. de 116 lots de copropriété (45 logements, 9 chambres et 62 caves) dans l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 170 : cession à la S.I.E.M.P. de 116 lots de copropriété dans l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï dans le 16e arrondissement.

La parole est à Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous ne vous surprendrons pas en vous disant que nous soutenons ce projet de délibération, non pas d'une manière béate parce que présenté par notre collègue Ian BROSSAT, mais bien parce que ce projet de délibération est la concrétisation d'une volonté municipale d'atteindre 30 % de logements sociaux en 2030, et un rééquilibrage de l'offre entre l'Est et l'Ouest parisiens.

Nous avons entendu les critiques de la droite, qui s'est exprimée dans les précédents projets de délibération. Nous connaissons la rengaine, elle est lancinante : "on veut bien du logement social", quand vous arrivez à le dire, "mais pas chez nous". Vous luttez pied à pied pour maintenir ce que les PINÇON-CHARLOT appellent le ghetto des riches. Il faudra vous y faire, Mesdames et Messieurs du groupe les Républicains, il n'y a pas de quartier parisien exclu des politiques parisiennes.

Notre politique en faveur du logement social ne s'arrête pas aux arrondissements Nord-est et Sud de la périphérie parisienne, elle s'attaque aux châteaux forts dont vous ne voulez pas abaisser le pont-levis. Alors oui, nous prendrons tous les chemins que la loi nous autorise, y compris en transformant les copropriétés en logements sociaux, ne vous en déplaise. Ce projet de délibération va dans le sens de la diversification de la location des logements sociaux, et c'est une bonne chose.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT a la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup à Fanny GAILLANNE d'attirer notre attention sur ce beau projet de délibération qui va nous permettre de produire 45 nouveaux logements sociaux dans le 16e arrondissement, en l'occurrence, sur cet ensemble immobilier qui appartenait au domaine privé de la Ville de Paris. Et nous renforçons ainsi notre politique de mixité sociale, qui vise à faire du logement social, y compris dans des arrondissements très déficitaires. Le 16e arrondissement, c'est un peu plus de 3 % de logements sociaux seulement. Nous voulons rééquilibrer le logement social à Paris et cela passe notamment par ce type de délibération, et je suis très heureux que nous puissions ainsi l'adopter.

J'en profite, puisque c'est le dernier projet de délibération que nous étudions et qui relève de ma délégation, pour saluer Anne de BAYSER, Directrice du logement et de l'habitat, qui va occuper de nouvelles fonctions au secrétariat général, et dire à quel point Anne de BAYSER, depuis maintenant un peu plus d'un an, a réalisé un travail absolument exceptionnel à la tête de la direction du logement et de l'habitat. Et si nous avons réussi à faire bouger beaucoup de choses et à avancer sur nos chantiers, c'est beaucoup grâce à elle, grâce à l'ensemble des équipes de la DLH, mais beaucoup grâce à elle, et belle route à toi, chère Anne.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Elle ne reste pas loin.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 170.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 170).

2015 DU 72 - Z.A.C. "Porte de Vincennes" (12e et 20e) : dossier de réalisation - programme des équipements publics - contrat de concession - déclaration de projet emportant mise en compatibilité P.L.U. - permis de démolir.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une étude de couverture partielle du périphérique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 72 et le vœu n° 131 qui y est rattaché. Il s'agit de la Z.A.C. "Porte de Vincennes".

Et je vais donner la parole à Catherine BARATTI-ELBAZ, qui devrait se réjouir de parler si vite, puis à Valérie MONTANDON.

Madame la Maire du 12e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, même si c'est le dernier projet de délibération de ce Conseil, peut-être, je voulais quand même en dire quelques mots, parce qu'il marque un tournant opérationnel de ce grand projet de renouvellement urbain au bénéfice des habitants du quartier de la Porte de Vincennes, 12e, mais aussi 20e.

La désignation de la S.E.M.A.P.A. comme aménageur permet d'enclencher la réalisation de différents programmes, conformément au calendrier qui nous est présenté, dans le prolongement de ce qui a déjà été réalisé. Cette nouvelle phase d'envergure est attendue, car elle améliorera durablement le cadre de vie des habitants contre le sentiment de relégation qu'ils peuvent encore ressentir et qu'ils expriment parfois.

Depuis plusieurs années, nous avons agi pour améliorer l'offre en équipements publics, que ce soit par la création d'une crèche ou la rénovation du groupe scolaire Lamoricière.

En cohérence avec nos objectifs de faire disparaître cette coupure urbaine que peut encore représenter le boulevard périphérique, nous avons mené de nombreuses actions afin de réduire les nuisances sonores et protéger nos habitants. Nous avons, avec la R.I.V.P., réhabilité la résidence Elie Faure pour répondre aux objectifs du Plan Climat et revoir l'isolation acoustique de ses logements.

Dès 2012, ce tronçon du périphérique a fait l'objet d'une expérimentation pour la pose d'enrobé phonique étendue ensuite dès l'été 2013. En janvier 2014, la réduction de la vitesse maximale autorisée a été abaissée à 70 kilomètres/heure et les habitants nous disent ressentir les effets bénéfiques de ces différentes actions.

Loin de nier la coupure que cet ouvrage représente encore à cet endroit, nous réfléchissons à son intégration et à la maîtrise des nuisances générées à l'aune d'une réduction des déplacements en voiture à Paris. C'est d'ailleurs l'approche encouragée par la Commission d'enquête publique qui juge ces mesures déjà prises et à venir plus pertinentes et adaptées à la couverture du périphérique qui, je le rappelle, serait impossible techniquement à cet endroit.

Je souhaite insister sur le fait que nous ne nions pas le boulevard périphérique. Au contraire, nous l'avons replacé comme élément central de la réflexion ayant conduit au programme d'aménagement proposé par Paul CHEMETOV et approuvé lors des phases de concertation.

En réduisant ce projet urbain à la question de la couverture du boulevard périphérique, la droite parisienne témoigne une fois de plus d'une vision archaïque de la ville ayant renoncé à lutter contre le trafic routier du boulevard périphérique pourtant si polluant pour l'air et source de tant de nuisances sonores.

En s'opposant à cette nouvelle phase du G.P.R.U., je note que les élus de droite s'opposent à la création de nouveaux jardins, nouveaux équipements publics, nouveaux itinéraires piétons et cyclistes, pourtant récemment encore plébiscités par les Parisiens à l'occasion du budget participatif. Ils s'opposent aussi au rééquilibrage est-ouest des locaux d'activité.

Comptez sur nous pour le faire savoir auprès des habitants du 12e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Valérie MONTANDON a la parole.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis nostalgique de l'époque où le groupe Communiste et le groupe des Verts défendaient à nos côtés et dénonçaient avec quasiment les mêmes mots les lacunes de ce projet de G.P.R.U. Porte de Vincennes.

En effet, je me souviens à quel point M. NAJDOVSKI défendait plus d'équipements sportifs et vous aussi, Monsieur BONNET-OULALDJ, un centre de santé, un terrain sportif à ciel ouvert. Aujourd'hui, je n'entends plus rien et c'est bien dommage.

Toutefois, nous, nous sommes constants. Nous sommes constants parce que nous continuons à penser qu'il manque des équipements sportifs dans ce G.P.R.U. Nous continuons à penser que la concertation n'a pas été appliquée. Certes, il y a eu de nombreuses réunions, je n'en démens pas. Mais rien n'a été retenu. Du moins, très peu de choses ont été retenues au niveau de la concertation et des attentes des habitants.

Je voulais même reprendre une phrase de M. NAJDOVSKI qui disait : "Sur le G.P.R.U. Porte de Vincennes, on a tendance à oublier les habitants".

En effet, vous n'avez qu'à lire, Madame la Maire, les registres déposés en votre mairie et en celle du 20e arrondissement pour voir le nombre de commentaires des habitants qui sont très déçus que leurs projets ou du moins que leurs propositions n'aient pas été retenues.

L'une des principales, c'est bien sûr la couverture du périphérique. C'est un rendez-vous manqué. Si on doit bien retenir quelque chose du G.P.R.U. Porte de Vincennes, c'est le rendez-vous manqué de la couverture du périphérique.

S'il vous plaît, arrêtez de dire que l'immeuble-pont est une couverture partielle. C'est une avancée, mais ce n'est pas une couverture partielle du périphérique.

Encore cet après-midi, nous avons débattu du plan bruit et il a bien été spécifié par plusieurs intervenants que la couverture du périphérique était la seule solution vraiment pérenne pour limiter la pollution visuelle, mais aussi, bien sûr, la pollution sonore due au périphérique.

De même, lorsque vous parlez de continuité urbaine, non, la véritable continuité urbaine aurait été la couverture du périphérique et pas simplement une passerelle.

Je suis assez étonnée quand je lis en profondeur le projet de délibération. Je m'aperçois qu'en réalité, le cabinet d'architecture "Urbanistes Associés Chemetov" n'a pas réellement réalisé d'étude de faisabilité et de coûts. Ma question est : qui réellement a fait une étude de faisabilité et de coûts ?

A la lecture, je me rends compte que ce sont les services de la Ville, mais qu'il n'y a pas eu forcément, apparemment, d'études indépendantes. C'est pour cela que je reviens vers vous en vous demandant, à travers ce vœu, une étude de la couverture partielle du périphérique parce qu'apparemment, à part les services de la Ville, il n'y en a pas eu d'autres.

De toute façon, comme les aménagements faits dans ce P.P.R.U., c'est-à-dire ce petit projet de rénovation urbain, ne sont pas suffisants, les études que vous aurez éventuellement à mener nous serviront toujours pour la suite, nous l'espérons.

Enfin, je profite aussi de ce projet de délibération pour vous demander ce qu'est devenu le projet de la crèche dans le 20e arrondissement. Dans le projet initial, il y avait, en effet, mentionné un projet de crèche. J'avais cru comprendre qu'il était conditionné en raison des analyses de la qualité de l'air dans son environnement.

Je vous demande donc, si c'est le cas, que ces analyses nous soient communiquées. Je pense qu'elles seront très intéressantes pour mieux comprendre l'environnement du périphérique, une demande des riverains qui demandaient cette couverture du périphérique.

Enfin, non, Madame la Maire, nous ne nous opposons pas aux jardins ou aux différents projets, nous voulons absolument dénoncer votre manque d'envergure et le manque de projets réalistes qu'on aurait pu espérer pour un tel projet de rénovation urbaine.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pour vous répondre, Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Je remercie Catherine BARATTI-ELBAZ pour son intervention et aussi Valérie MONTANDON de me donner l'occasion de détailler toute l'ambition de ce projet, a contrario de vos affirmations.

Il faut bien sûr rappeler que le cahier des charges de l'étude urbaine réalisée par Paul CHEMETOV qui a permis d'aboutir au projet que nous approuvons aujourd'hui vient justement d'une concertation très aboutie sur des premières études urbaine menées de 2002 à 2006 qui ont démontré justement - il y a eu de très nombreuses réunions publiques, il m'est arrivé d'y participer - très largement qu'une couverture totale du périphérique sur l'ensemble de la Porte de Vincennes était complètement impossible.

Cela équivalait, du fait des nivellements, à créer une boîte avec un mur de 6 mètres au-dessus du périphérique. C'était complètement impossible en termes techniques et urbains. Je ne parle même pas, d'ailleurs, de questions financières. Là n'est pas la question.

L'étude urbaine, le cahier des charges précisait bien que ne pouvaient être envisagées techniquement de façon réaliste que des couvertures partielles au droit de l'avenue Courteline et de la rue de Lagny.

Le projet urbain qui nous est proposé aujourd'hui et tous les chiffres des investissements, de recettes, de dépenses de la Ville de Paris sont bien précisés et montrent bien qu'il s'agit d'un investissement net de la Ville de Paris de 40 millions d'euros, donc très important pour ces quartiers populaires, centré en particulier sur tous les aménagements d'espaces verts, la création de très nombreux équipements publics.

Je crois que qu'au vu de l'espace disponible, il n'est pas possible d'en créer plus tout simplement, au-delà de la bibliothèque Lagny-Davout que nous approuvons et pour laquelle personne ne s'est inscrit dans le cadre du G.P.R.U. Porte de Montreuil, un centre des cultures urbaines de 1.100 mètres carrés, un gymnase et la requalification de trois espaces verts. A l'échelle des équipements publics du quartier, c'est un gain énorme.

Je tiens à réaffirmer qu'il y a une couverture partielle du périphérique au droit de l'avenue Courteline avec un gymnase d'un investissement de 14 millions d'euros qui est bien détaillé dans le projet de délibération.

Ensuite, vous posez la question : il y a une autre couverture partielle qui aurait pu être envisagée et dont, d'ailleurs, le coût a été annoncé à de nombreuses reprises dans des réunions publiques. Ce sont 5.000 mètres carrés. C'est à peu près 5.000 euros le mètre carré le coût de la couverture. Cela a été étudié par les services de la Ville, mais comme toutes les couvertures du périphérique, c'est de l'ordre de 25 millions d'euros de coût. C'est un chiffre complètement public, mais qui, à l'échelle de l'investissement de la Ville de 40 millions d'euros, pourra être utilisé ultérieurement. Pour l'instant, il n'est pas acté. On peut considérer tout de même que 40 millions d'euros à l'échelle du projet est un investissement très important, dont je me félicite.

Ensuite, il faut rappeler qu'il y a beaucoup d'investissements des bailleurs de requalification des logements. Pour répondre plus précisément à certaines de vos questions, Madame MONTANDON, pour ce qui est de la crèche, c'est une crèche associative qui fait partie des plusieurs milliers de mètres carrés de services qui sont détaillés. Mais, comme ce n'est pas une crèche municipale, qui n'intervient pas au titre du programme des équipements publics, c'est pour cela que ce n'est pas mentionné in extenso dans le projet de délibération. Mais elle est bien toujours présente.

Pour ce qui est des études sur la qualité de l'air, une étude de 82 pages a été d'autant plus publique qu'elle a été disponible en mairie du 12e arrondissement et en mairie du 20e arrondissement durant toute l'enquête publique du 20 octobre au 21 novembre 2014, donc à disposition de tous les habitants. Bien sûr, nous pourrions vous la retransmettre. C'est un document qui est totalement public et qui démontre que les niveaux des polluants analysés permettent tout à fait la réalisation d'une crèche, a priori, et sont très inférieurs au niveau 1. Je ne vous détaillerai pas tous les chiffres des microgrammes contenus dans ces 82 pages, mais tout cela est totalement public et avéré, et nous permet d'envisager la réalisation d'une crèche pour la satisfaction de tous les besoins exprimés au cours de la concertation.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote sur le vœu n° 131 de Nicolas BONNET-OULADJ.

M. Nicolas BONNET-OULADJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MONTANDON, chère Valérie, puisque nous sommes tous les deux voisins et que nous connaissons bien ce quartier de la porte de Vincennes, je voudrais vous rappeler à la mémoire, comme vous l'avez fait dans cet hémicycle, ce qu'était le cours de Vincennes avant que la gauche n'arrive au pouvoir dans cet arrondissement. C'était un quartier complètement tourné vers le périphérique, complètement dédié à l'automobile, avec des stations essence, avec l'absence totale de services publics. Depuis que nous sommes au pouvoir, que s'est-il passé sur le cours de Vincennes ? L'arrivée du tramway, la création de la crèche Montera, la création de la crèche Bonheur des Ours, la réalisation du réfectoire et la rénovation de l'école Lamoricière, et nous continuerons avec d'autres services publics et la création d'un gymnase.

Permettez-moi de vous dire que tous les propos que vous avez tenus, sont complètement déplacés.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - J'en conclus qu'il votera contre votre vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 131 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 72).

Condoléances.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, avant que nous procédions au vote traditionnel de nos fins de séance, j'ai quelques mauvaises nouvelles à vous annoncer.

D'une part, M. Jean-François Benejam qui s'occupait du son, là-haut derrière les vitres, nous a malheureusement quittés cet été et je souhaitais qu'on puisse lui rendre hommage.

D'autre part, nous avons appris lundi matin le décès de l'un des agents de service, qui siégeait régulièrement dans notre Conseil, Philippe Koch. Je propose que nous leur rendions hommage quelques secondes.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous informe de procéder à la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Conservatoire du Centre (Conseil d'établissement) (R. 37) :

2 élus, en remplacement de M. Jean-François LEGARET et Mme Marianne de CHAMBRUN, désignés les 16 et 17 juin 2014.

2 personnalités qualifiées, en remplacement de Mme Linda LEW-BRYMAN et Mme Lyne COHEN-SOLAL, désignées les 16 et 17 juin 2014.

2 élus :

- Evelyne ZARKA,

- Catherine SALVADOR.

2 personnalités qualifiées :

- Delphine KEROB,

- Corinne MANCEL.

Université Paris-Descartes (R. 38) :

Conseil d'administration

1 titulaire :

- Jean-Noël AQUA.

1 suppléant :

- Sergio TINTI.

Etablissement public local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" (Conseil d'administration) (R. 39) :

2 représentants du personnel :

- Majid AIT OUAKLI,

- Henri BOUSQUET.

3 représentants d'associations et de l'Observatoire de l'eau :

- Martine DEPUY (pour l'observatoire de l'eau),

- Abelardo ZAMORANO (pour l'association France Nature Environnement),

- Henry COING (pour l'association UFC Que Choisir).

Les candidatures proposées sont adoptées. (2014, R. 35 à R. 39).

Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée :

Collège Françoise Seligmann (21, rue de Sambre et Meuse 75010 Paris) (R. 20 G) :

Conseil d'administration

2 titulaires :

- Rémi FÉRAUD,

- Déborah PAWLIK.

2 suppléants :

- Bernard GAUDILLÈRE,

- Didier LE RESTE.

Commission permanente

1 titulaire :

- Rémi FÉRAUD.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de plus de 600 élèves et collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée :

Collège Z.A.C. "Saussure-Batignolles" (34, rue Marie-Georges Picquart 75017 Paris) (R. 21 G) :

Conseil d'administration

2 titulaires :

- Alix BOUGERET,

- Geoffroy BOULARD.

2 suppléants :

- Jérôme DUBUS,

- Jean-Didier BERTHAULT.

Commission permanente

1 titulaire :

- Alix BOUGERET.

Etablissement public Grand Paris Aménagement (Conseil d'administration) (R. 22 G) :

1 titulaire :

- Jacques BAUDRIER.

1 suppléant :

- Jean-Louis MISSIKA.

Cluster eau-milieus-sols (Conseil d'administration et comité de coordination) (R. 23 G) :

1 titulaire :

- Marie-Christine LEMARDELEY.

1 suppléant :

- Célia BLAUEL.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2014, R. 20 G à R. 23 G).

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un centre sportif, de locaux sociaux et de l'aménagement d'un jardin 122, rue Poissonniers à Paris 18e (R. 35) :

5 titulaires :

- Eric LEJOINDRE,

- Pénélope KOMITÈS,

- Sandrine MÉES,

- Pierre-Yves BOURNAZEL,

- Christian HONORÉ.

5 suppléants :

- Claudine BOUYGUES,

- Jean-François MARTINS,

- Pascal JULIEN,

- Fadila MÉHAL,

- Nathalie FANFANT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 36

Non participation au vote : 127

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Pour : 35

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche multi-accueil de 99 places et d'une crèche familiale de 40 places 21/29, rue de la Justice à Paris 20e (R. 36) :

5 titulaires :

- Marinette BACHE,
- Nawel OUMER,
- Aurélie SOLANS,
- Atanase PÉRIFAN,
- Nathalie FANFANT.

5 suppléants :

- Nathalie MAQUOI,
- Virginie DASPET,
- Jérôme GLEIZES,
- Geoffroy BOULARD,
- Alexandre VESPERINI.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 36

Non participation au vote : 127

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Pour : 36

Mission d'information et d'évaluation sur le thème "la politique dédiée au périscolaire à Paris" (R. 40) :

15 titulaires :

- Catherine BARRATI-ELBAZ,
- Annick OLIVIER,
- Carine PETIT,
- Léa FILOCHE,
- Philippe DUCLOUX,
- Marinette BACHE,
- Aurélie SOLANS,
- Emmanuelle BECKER,
- Buon Huong TAN,
- Jean-Baptiste MENGUY,
- Alix BOUGERET,
- Gypsie BLOCH,
- Anne-Constance ONGHENA,
- Thierry HODENT,
- Béatrice LECOUTURIER.

Suppléants :

- Rémi FÉRAUD,
- Marie ATALLAH,
- Hervé BÉGUÉ,
- Jean-Bernard BROS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 36

Non participation au vote : 127

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Pour : 35

Les candidatures proposées sont adoptées (R. 35, R. 36 et R. 40).

Adoption, par un vote global de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose maintenant, en cette fin de débat du Conseil général, de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous nous retrouverons le 26 octobre prochain pour une séance consacrée au débat d'orientations budgétaires.

Comme traditionnellement je remercie l'ensemble des agents du Conseil de Paris de leur mobilisation pendant ces trois fois 12 heures, ou presque.

Merci aux collaborateurs des groupes et des adjoints de l'Exécutif.

Et merci évidemment aux élus encore présents à cette heure-ci.

Bonne fin de soirée.

(La séance est levée à vingt heures cinq minutes).

Question posée à M. le Préfet de police.

QE 2015-30 Question de M. François DAGNAUD à M. le Préfet de police relative aux nuisances sonores, sur le bassin de la Villette, durant la période estivale.

Libellé de la question :

"François DAGNAUD demande à M. le Préfet de police de lui communiquer les solutions mobilisables par la Préfecture de police pour limiter les nuisances sonores nocturnes dont souffrent les riverains durant la période estivale, notamment sur le bassin de la Villette.

Chaque été et plus largement lors des périodes de beau temps, les riverains sont nombreux à voir leur sommeil perturbé, voire empêché par des "concerts" de tams-tams et instruments assimilés, avec ou sans sonorisation, à des horaires tardifs et parfois jusqu'en pleine nuit. Ces pratiques abusives semblent aujourd'hui hors contrôle alors même qu'elles génèrent une véritable pollution sonore et peuvent porter atteinte à la santé de ceux qui y sont exposés.

Dans ce contexte, un arrêté prohibant l'utilisation des tams-tams et instruments assimilés et de toute diffusion musicale sonorisée depuis l'espace public - en dehors de rares événements exceptionnels autorisés - au-delà d'une certaine heure - 22 heures par exemple - faciliterait une meilleure cohabitation entre les riverains, qui pourraient ainsi retrouver un minimum de sérénité la nuit, et les musiciens amateurs qui verraient ainsi leur pratique musicale autorisée mais strictement encadrée."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Alexandre VESPERINI et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 60.

M. Bernard JOMIER ne prend pas part au vote sur le vœu n° 106.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 532.

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 501.

MM. François DAGNAUD et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 506.

MM. Patrick BLOCHE, François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 551.

Mme Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 169 ainsi que sur le vœu n° 130.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 206.

Mme Pénélope KOMITÈS et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 547.

Mme Véronique LEVIEUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEES 178.

Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 228.

Mme Marie ATALLAH, MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Pénélope KOMITÈS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 202.

M. David BELLARD, Mmes Sylvie CEYRAC, Pénélope KOMITÈS et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 472 G.

M. Julien BARGETON, Mme Virginie DASPET, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 293 G.

Mmes Alexandra CORDEBARD et Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 403 et DDEES 11.

Mmes Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL et Léa FILOCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEES 137 G.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Sandrine CHARNOZ, Laurence GOLDGRAB, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 153 et DASCO 126.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 12 et DASCO 126.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 121 et DASCO 126.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mmes Danièle PREMEL, Anne SOUYRIS et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 197, DLH 201, DLH 219 et DLH 258.

Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 112.

M. Patrick BLOCHE, Mme Catherine DUMAS, M. Jérôme GLEIZES, Mme Fadila MÉHAL et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 31.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 180 et DLH 222.

Mmes Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Halima JEMNI, Anne-Constance ONGHENA et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 5 G.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 170, DLH 172, DLH 173, DLH 178, DLH 179, DLH 189, DLH 190, DLH 191, DLH 192, DLH 207 et DLH 256.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN, Mme Fadila MÉHAL et M. Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur les vœux n^{os} 55 et 56.

Mme Olivia POLSKI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 142.

M. Pierre AIDENBAUM et Mme Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 441.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 413.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 40 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEEES 58 G et DDEEES 113 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 493.

M. David ASSOULINE, Mme Catherine DUMAS, M. Pierre GABORIAU, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Jean-Louis MISSIKA et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DILT 19.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme DUBUS, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT, Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Thomas LAURET, Mmes Annick LEPETIT, Sandrine MÉES et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 43 et DFA 17 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 367, DU 83, DASES 477 G, DFPE 391, DFPE 392, DFPE 409, DASES 246 G, DLH 99, DLH 176, DLH 181, DLH 182, DLH 193, DLH 218, DLH 220, DLH 224, DLH 229, DU 140 et DU 148.

M. Geoffroy BOULARD, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mmes Joëlle MOREL et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 9 G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 575 et DPA 66.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Baptiste de FROMENT et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 194.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, MM. Christophe NAJDOVSKI et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 274.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 155, DLH 156, DLH 167, DLH 168, DLH 169, DLH 183, DLH 184, DLH 194, DLH 196, DLH 199, DLH 221, DLH 230, DLH 242, DLH 246, DLH 249, DLH 250, DLH 251 et DDEEES 225.

Mme Antoinette GUHL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPE 73.

Mmes Julie BOILLLOT, Virginie DASPET, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe NAJDOVSKI et Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 85.

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON et Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 46 ainsi que sur le projet de délibération DU 162.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 130.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 140.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Rémi FÉRAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 402, DFPE 403, DLH 174, DLH 234, DLH 235, DLH 241, DLH 244 et DU 170.

MM. Jacques BOUTAULT, Grégoire CHERTOK, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 104.

MM. Jérôme COUMET, François-David CRAVENNE et Mme Pénélope KOMITÈS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 65.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 32.

MM. Julien BARGETON, Patrick BLOCHE, Mmes Colombe BROSEL, Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 475 et SG 63.

M. Julien BARGETON et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 461, DAC 492 et DAC 530.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN et Yves POZZO di BORGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 102.

Votes spécifiés.

Mme Maud GATEL ne participe pas au vote sur le projet de délibération SG 43.

M. Eric AZIÈRE vote pour le projet de délibération DPA 38.

Mmes Ann-Katrin JÉGO et Béatrice LECOUTURIER votent contre le projet de délibération DICOM 14.

Mme Karen TAÏEB vote pour le vœu n° 24.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2015 DFA 64 Groupement de commandes - Prestations ponctuelles de remise en état et de nettoyage spécifique - Marché de services - Modalité de passation.

2015 DFA 22-G Groupement de commandes - Prestations ponctuelles de remise en état et de nettoyage spécifique - Marché de services - Modalité de passation.

2015 DFA 74 Groupement de commandes pour les missions de contrôle technique dans les constructions - Accord cadre et marché de services - Modalités de passation.

2015 DFA 29-G Groupement de commandes pour les missions de contrôle technique dans les constructions - Accord cadre et marché de services - Modalités de passation.

2015 DFA 80 Groupement de commandes - Fourniture de produits d'épicerie et de boissons pour les services de la collectivité parisienne, en trois lots séparés. - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2015 DFA 33-G Groupement de commandes - Fourniture de produits d'épicerie et de boissons pour les services de la collectivité parisienne, en trois lots séparés. - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2015 DFA 37-G Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés.

2015 DFA 94 Groupement de commandes - Prestations de blanchissage de divers articles pour l'ensemble des services de la collectivité parisienne en 4 lots séparés - Marchés de services - Modalités de passation.

2015 DFA 38-G Groupement de commandes - Prestations de blanchissage de divers articles pour l'ensemble des services de la collectivité parisienne en 4 lots séparés - Marchés de services - Modalités de passation.

2015 DFA 99 Marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de produits textiles en 2 lots séparés - Marchés de fournitures - Modalités de passation.

2015 DFA 40-G Marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de produits textiles aux établissements scolaire, de petite enfance et d'aide sociale à l'enfance de la Ville et du Département de Paris.

2015 DFA 103 Résiliation totale d'un marché avec la société Silver Constructions - Autorisation de résilier - Autorisation de signer l'arrêté de résiliation.

2015 DDCT 104 Conseil d'administration de la Société publique locale Parisienne de Photographie. Rémunération annuelle du Président, représentant du Conseil de Paris.

2015 DFA 43 Extension géographique du domaine d'intervention de la Société Publique Locale d'Aménagement, Paris Batignolles Aménagement.

2015 DFA 17-G Extension géographique du domaine d'intervention de la Société Publique Locale d'Aménagement, Paris Batignolles Aménagement.

2015 DFA 102 Signature d'un avenant n° 5 à la convention de délégation de service public du 16 décembre 2005 pour la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel (7e).

2015 DFA 109 Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un Poney-club situé dans le domaine de Beauregard à la Celle Saint-Cloud (78).

2015 DFA 110 Convention d'occupation du domaine public non routier par des réseaux de communications électroniques ouverts au public au profit NC Numéricable.

2015 DFA 106 Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

2015 DFA 113 Modalités de constitution des provisions au titre de l'article R 2321-2 du CGCT.

2015 DFA 48-G Modalités de constitution des provisions au titre de l'article R 2321-2 du CGCT

2015 DFA 39-G Constitution d'un secteur distinct "TVA Intracomm Département" afin de permettre au Département de satisfaire à ses obligations déclaratives en matière de TVA.

2015 DFA 45-G Programmation du Conseil Départemental pour l'utilisation des crédits du Fonds Social Européen.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2015 DFA 118 Etats spéciaux d'arrondissement - Dotations 2016.

M. Julien BARGETON, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DPA 84 Marché de prestations de conseil et d'assistance juridique - Avenant à la convention de groupement de commandes.

2015 DPA 17-G Marché de prestations de conseil et d'assistance juridique - Avenant à la convention de groupement de commandes.

2015 DPA 89 Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre.

2015 DU 162 Achat de volumes à la SEMAEST dans le secteur d'aménagement Cardeurs-Vitruve, GPRU Saint Blaise (20e).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2015 DU 78 Opération Broussais (14e) - Financement du réseau d'assainissement de la Croix-Rouge Française - Exonération exceptionnelle de la redevance pour occupation du domaine public routier.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2015 DPA 59 Reconversion des entrepôts Macdonald en équipements publics, 141-153 boulevard Macdonald (19e) - Avenant n° 1 au marché de travaux.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteurs.

2015 DPA 76 Implantation de services de la Direction des Affaires Culturelles et de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture au 11 rue du Pré (18e) - Bâtiment B.

M. Jacques BAUDRIER, M. Bruno JULLIARD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2015 DDCT 97 Subventions (25 600 euros) à 10 associations dans le cadre de l'opération collégien au titre de la Lutte contre les discriminations.

2015 DDCT 98 Subventions (69.200 euros) à 12 associations au titre de la Lutte contre les discriminations et les Droits humains.

2015 SG 5 Subventions (20.000 euros) à 7 associations au titre de la défense des droits des femmes et de la promotion des actions d'éducation à l'égalité filles garçons.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2015 DDCT 118 - DAC Subvention (14.000 euros) à l'association Les petits ruisseaux au titre de la Lutte contre les discriminations et les Droits humains, de l'Intégration, de la Culture.

Mme Hélène BIDARD et Mme Colombe BROSSEL, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DEVE 115 Subvention (1.000 euros) à l'association GRAINE Ile-de-France (18e) pour sa participation au projet l'Eco-Parlement des Jeunes, pour éviter le gaspillage et améliorer le cadre de vie.

2015 DEVE 116 Subvention (1.500 euros) à l'association Générations Futures pour l'organisation de la 10e Semaine pour les alternatives aux pesticides.

2015 DEVE 117 Subvention (2.000 euros) à l'association La Pile (20e) pour ses actions en faveur de l'information et de la citoyenneté en matière de développement durable.

2015 DEVE 118 Subvention (2.000 euros) au Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) pour son projet intitulé "100 % Energies renouvelables".

2015 DEVE 119 Subvention (3.000 euros) à l'association Les Amis d'Enercoop (19e) pour son projet "Energie solidaire" pour lutter contre la précarité énergétique.

2015 DEVE 125 Subvention (3.000 euros) à l'association Energie Partagée (9e) pour sa campagne de sensibilisation et d'émergence des projets Citoyens d'Energies Renouvelables à Paris.

2015 DEVE 138 Subvention (1.700 euros) et convention avec l'association Florimont - Le Château Ouvrier (14e).

2015 DEVE 139 Subvention (2.000 euros) à l'association CLCV75 Union Départementale de la Consommation du Logement du Cadre de vie de Paris-action en faveur de l'économie d'énergie dans des copropriétés parisiennes.

2015 DPE 65 Adhésion de la Ville de Paris au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (7.829 euros).

2015 DVD 183 Canal St Martin (10e). Dépôt d'une demande de permis de construire pour les travaux de reconstruction du Pont Dieu.

2015 DVD 198 Indemnisations amiables (1.738,66 euros) pour des dommages matériels survenus sur le domaine public fluvial de la Ville de Paris.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2015 DPA 56 Projet de performance énergétique dans 140 écoles - Lancement des consultations pour le contrôle technique, la coordination SPS et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Mme Célia BLAUDEL, M. Jacques BAUDRIER, Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteurs.

2015 DPE 63 Contribution (100.000 euros) de la Ville de Paris à la septième phase (2015-2019) du "Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement de la Seine" (PIREN Seine) - Convention avec l'UPMC.

Mme Célia BLAUDEL, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteuses.

2015 DDCT 76 Subventions (539.246 euros) à 88 associations porteuses de 120 emplois d'adultes relais et conventions avec 44 associations.

2015 DDCT 106 Subventions (102.200 euros) et conventions avec sept associations et deux bailleurs sociaux dans le cadre de la Politique de la Ville.

2015 DDCT 111 Subventions (150.000 euros) et conventions avec 5 associations dans le cadre de la Lutte Contre l'Illettrisme et le Développement des Compétences Clés des jeunes des quartiers politique de la ville.

2015 DDCT 112 Subventions (51.000 euros) et conventions avec 7 associations porteuses de projets économiques locaux.

2015 DPP 12 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'UCPA Sport Loisirs dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

2015 DPP 16 Subventions (9.700 euros) à 7 associations et conventions avec 3 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

2015 DPP 18 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Protection civile de Paris.

2015 PP 35 BSPP - Marché relatif aux travaux de construction d'un centre de secours à Pierrefitte-sur-Seine (93).

2015 PP 37 Fourniture et livraison de gaz industriels et de laboratoire, location et mise à disposition des conditionnements pour les services de la Préfecture de police.

2015 PP 38 Convention de groupement de commandes avec les services Etat (PP) pour les contrôles des dispositifs de protection contre les chutes de hauteur dans les bâtiments de la Préfecture de police en IDF.

2015 PP 39 Fournitures de matériels pour les magasins et les ateliers de la Préfecture de police.

2015 PP 40 Fourniture d'outillage et de divers contenants pour ateliers destinés aux services de la Préfecture de police.

2015 PP 41 Convention de remboursement par le budget spécial des gilets pare-balles acquis sur le budget de l'État.

2015 PP 42 BSPP - Acquisition de caméras thermiques, de leurs accessoires et prestations de maintenance.

2015 PP 43 BSPP - Maîtrise d'œuvre sur esquisse relative à la reconstruction de la caserne de Neuilly-sur-Marne (93).

2015 PP 44 BSPP - Avenant n° 1 au marché de travaux pour l'opération de construction du centre de secours à Livry-Gargan (93) lot A dépollution, désamiantage, déconstruction.

2015 PP 46 Convention de groupement de commandes avec les services État des zones de défense et de sécurité Est et Nord pour le développement du logiciel Sinus.

2015 PP 47 Fourniture d'équipements de protection individuelle, de travail et de sécurité destinés à la Préfecture de police.

2015 PP 48 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2015 PP 49 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police de travaux courants des différents services.

2015 DDCT 88 Fixation de la redevance due par l'Association Droits Devant !! pour l'occupation temporaire d'un local communal au 47 rue de Dantzig (15e).

2015 DDCT 99 Subvention (40.000 euros) et convention à l'association Fédération des Centres Sociaux pour la préparation et le passage des examens DILF - DELF.

2015 DDCT 102 Subventions (37.000 euros) à 8 associations au titre l'intégration et conventions avec 5 associations.

2015 DDCT 103 Subventions (23.155 euros) à 7 associations et convention avec 1 association au titre de l'intégration.

2015 DASES 190-G Participation (100.000 euros) et avenant à la convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e) pour ses actions d'animation, de prévention et d'accompagnement vers l'emploi en direction de la jeunesse.

2015 DASES 195-G Avenant à convention avec la fondation Jeunesse Feu Vert - Fondation Robert Steindecker suite à la fusion/absorption de l'association CAP 2000.

2015 DASES 215-G Subvention d'investissement (32.000 euros) et convention avec l'association Rosa Parks (18e -19e).

2015 DASES 378-G Participation (22.500 euros) aux associations les ateliers de Natéma et Davout Relais (20e) pour leurs actions d'animation et de prévention.

2015 DASES 412-G Subvention (445.666 euros) et convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la construction de deux centres sociaux à Paris (13e et 18e).

2015 DASES 422-G Participation (696.600 euros) et avenants aux conventions signées avec 12 associations de quartier.

2015 DASES 442-G Subventions (5.500 euros) et conventions avec deux associations pour le fonctionnement de leurs actions d'aide à l'insertion à destination des jeunes issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2015 DASES 229 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Épicerie Solidaire Courte Échelle (19e).

2015 DASES 231 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Culture 2+ (18e).

2015 DASES 232 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Groupe d'Aide EthnoPsychologique (GAEP) (18e).

2015 DASES 249 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Aide d'Interactions et de Recherche Ethno Psychologique (18e).

2015 DASES 250 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Danube Social et Culturel (19e).

2015 DASES 252 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association CRESCENDO (20e).

2015 DASES 253 - DDCT-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Plus Loin (20e).

2015 DASES 391 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association R.S.I. La Ressource pour le centre Kirikou (17e).

2015 DASES 397 - DDCT-G Subvention (1.500 euros) et convention avec l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles (AFIF) (13e).

2015 DASES 424 - DDCT-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Actions Jeunes (17e).

2015 DASES 425 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec le centre social Le Paris des Faubourgs (10e).

2015 DASES 445 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association l'Ile aux Langues (18e).

2015 DASES 447 - DDCT-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association AOCSA la 20ème Chaise (20e).

2015 DASES 463 - DDCT-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Espace Thérapeutique d'accompagnement psychologique (11e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DDCT 100 - DFPE Subventions (50.000 euros) et conventions avec 4 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville réseaux de solidarité familles monoparentales (14e, 18e, 19e et 20e).

2015 DASES 428-G Subventions (74.000 euros) à 9 associations et conventions avec trois d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

2015 DASES 429-G Subventions (106.000 euros) et conventions avec 20 associations pour leurs actions sociolinguistiques.

Mme Colombe BROSSEL et Mme Dominique VERSINI, rapporteuses.

2015 DLH 4 Indemnisation définitive d'un particulier victime d'un accident corporel suite à la chute d'une palissade bordant le terrain communal 13/15 rue de Plaisance (14e).

2015 DLH 99 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt global à contracter par Paris Habitat - OPH en vue du financement de divers programmes.

2015 DLH 109 Subvention (15.000 euros) à l'association Syndicat du Logement et de la Consommation (20e).

2015 DLH 112 Subvention (15.000 euros) à la Fédération du Logement de Paris (11e).

2015 DLH 155 Location de l'immeuble 19, rue de la Condamine (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2015 DLH 167 Location de l'immeuble 78, rue Labat / 14, rue Bachelet (18e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2015 DLH 168 Location de l'immeuble 61, rue Doudeauville (18e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2015 DLH 169 Location de l'immeuble 72, rue de la Jonquière / 46, rue Pouchet (17e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2015 DLH 170 Réalisation 63-65, rue de Clisson (13e) d'un programme de résidentialisation par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2015 DLH 172 Réalisation 11-13, rue Domrémy (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2015 DLH 173 Réalisation 3, passage Salarnier (11e) d'un programme de résidentialisation par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2015 DLH 174 Location de l'immeuble 36, rue Myrha (18e) à la SIEMP- bail emphytéotique.

2015 DLH 176 Réalisation, 55, rue de la Fontaine (16e), d'un programme de création d'un logement PLA-I par Paris Habitat - OPH.

2015 DLH 178 Réalisation 7, rue des Rigoles (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2015 DLH 179 Réalisation 162-164, rue de Ménilmontant (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2015 DLH 180 Location d'un volume dépendant de l'ensemble immobilier 91, avenue de Clichy (17e) à France habitation - Bail emphytéotique.

2015 DLH 182 Réalisation, 41-47 rue de la Grange aux Belles - 1 rue des Écluses Saint Martin (10e), d'un programme de création d'un logement PLUS par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 183 Réalisation 64-70 rue Compans (19e) d'un programme d'amélioration de la qualité de service par la RIVP.

2015 DLH 184 Réaménagement d'une partie de la dette de la RIVP - Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

2015 DLH 185 BEA 21-25 avenue de la Porte de Châtillon (14e) - Agrément de la cession partielle du bail portant sur le volume 13 (local commercial) et autorisation de désolidarisation du cédant précédent.

2015 DLH 187 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) pour les projets applicatifs relatifs au logement social de la collectivité parisienne - Marché de service - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DLH 188 Immeuble 37, rue Castagnary - 70, rue de Vouillé (15e) - Autorisation de dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 189 Réalisation 4-6 rue Laghouat (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2015 DLH 190 Réalisation 3 rue Bourgon (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2015 DLH 191 Réalisation 10 Cour de la Métairie et 94 rue de Belleville (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2015 DLH 192 Réalisation 30-32 boulevard Sébastopol (4e) d'un programme comportant 1 logement PLUS par hsf.

2015 DLH 193 Réalisation, 32-34, rue de Charonne (11e), d'un programme de création d'un logement PLA-I par Paris Habitat - OPH.

2015 DLH 194 Location de l'immeuble 59, rue Saint Sébastien / 21, rue de la Folie Méricourt (11e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2015 DLH 195 Réalisation 70-72 rue d'Aubervilliers (19e) d'un programme de construction neuve de 6 logements PLS par ERIGERE.

2015 DLH 196 Location de l'immeuble 149, avenue de Clichy (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2015 DLH 197 Réaménagement d'une partie de la dette de la société ÉLOGIE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2015 DLH 199 Programmes 2014 et 2015 de travaux d'amélioration du patrimoine de la RIVP – Prêts bancaires garantis par la Ville (57.056.865,15 euros) demandés par la RIVP.

2015 DLH 200 53 rue des Francs Bourgeois (4e) - Travaux de réaménagement et de mise aux normes - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 201 Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par ÉLOGIE.

2015 DLH 206 Réalisation 6 passage Desgrais (19e) d'un programme de construction de 6 logements PLS par BATIGERE Ile-de-France.

2015 DLH 207 Réalisation 30, rue Moulin Joly (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2015 DLH 209 Adhésion de la Ville de Paris à l'association des responsables de copropriété (ARC) (20e).

2015 DLH 213 Réalisation 7, rue de Puteaux (17e) d'un programme de résidence sociale de 18 logements PLA-I par Lerichemont.

2015 DLH 218 Réalisation 20/26 rue Cronstadt (15e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par Paris Habitat - OPH.

2015 DLH 219 Réalisation 52 rue de Vouillé (15e) d'un programme de construction de 8 logements sociaux (3 PLA-I, 3 PLUS et 2 PLS) par ÉLOGIE.

2015 DLH 220 Réalisation, groupe Davout Félix Terrier (20e), d'un programme de requalification des espaces extérieurs par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 221 Réalisation 72-76, rue du Château des Rentiers (13e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 42 logements sociaux PLS par la RIVP.

2015 DLH 224 Réalisation, groupe Bolivar - Chauffourniers - Moreau, (19e), d'un programme de création de 2 logements PLUS par Paris Habitat OPH.

2015 DLH 226 Réalisation dans divers arrondissements (11e, 13e, 15e, 17e, et 20e) de 16 logements sociaux PLA-I par ADOMA.

2015 DLH 227 Réalisation 51-55 boulevard Masséna (13e) d'un programme de construction comportant 5 logements PLA-I par ADOMA.

2015 DLH 228 Création d'une résidence sociale 20 rue Bichat (10e) - Modification de la garantie de la ville (2.124.000 euros) demandée par Coallia Habitat pour 22 logements PLA-I.

2015 DLH 229 Réalisation 8, boulevard de Denain (10e) d'un programme de création de deux logements PLA-I par Paris Habitat - OPH.

2015 DLH 230 Location de l'immeuble communal 135-151 rue Nationale (13e) à la RIVP - Avenant au bail emphytéotique.

2015 DLH 234 Réalisation 30 bis, rue de Nantes (19e) d'un programme de 9 logements sociaux PLS par la SIEMP.

2015 DLH 235 Renouvellement des garanties par la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la SIEMP.

2015 DLH 236 Réhabilitation d'un CHRS de 18 places 48 quai de la Marne (19e) - Prêt garanti par la Ville (135.000 euros) demandé par Résidences Sociales de France.

2015 DLH 241 Réalisation 23, rue de l'Abbé Grégoire (6e) d'un programme de 12 logements sociaux (7 logements PLA-I et 5 PLUS) par la SIEMP.

2015 DLH 242 Réhabilitation Plan Climat de 82 logements 11-17-19, rue de Gergovie, 14, rue du Cange et 8, rue Fernand Holweck (14e) - Prêts garantis par la Ville (2.934.885 euros) demandés par la RIVP.

2015 DLH 246 Réalisation 8, Cité des Ecoles (20e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 6 logements PLS par la RIVP.

2015 DLH 249 Réalisation 54, rue Pierre Larousse (14e) d'un logement PLA-I par la RIVP.

2015 DLH 250 Réalisation 115 boulevard Jourdan et 20 avenue Appell (14e) de 2 logements PLA-I par la RIVP.

2015 DLH 251 Réalisation 1-11 rue Monticelli et 2 rue Emile Faguet (14e) de 2 logements PLUS par la RIVP.

2015 DLH 256 Réhabilitation Plan Climat de 7 logements 12, passage Gambetta (20e) - Prêts garantis par la Ville (350.265 euros) demandés par hsf.

2015 DLH 258 Réalisation Zac Paul Bourget Lot 8 (13e) d'un programme de construction de 23 logements PLA-I, 32 logements PLUS et 23 logements PLS par Élogie.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2015 DLH 119 Subvention (83.333 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'APC (12e).

M. Ian BROSSAT, **Mme Célia BLAUUEL**, rapporteurs.

2015 DLH 202 - DEVE Subvention (8.500 euros) et convention annuelle tripartite avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris (CAUE).

M. Ian BROSSAT, **Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteurs.

2015 DASCO 85 Protocole d'indemnisation amiable suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DASCO 87 Lycées municipaux - Subventions (49.921 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

2015 DASCO 92 Divers lycées municipaux parisiens - Subventions (14.257 euros).

2015 DASCO 127 Lycées municipaux transformés en EPLE - Dotations complémentaires 2015 de fonctionnement (145.000 euros) et d'investissement (2e tranche : 25.000 euros).

2015 DASCO 157 Réseau Français des Villes Educatrices. Adhésion et cotisation.

2015 DASCO 158 Lycées municipaux transformés en EPLE - Dotations 2016 (940.115 euros).

2015 DASCO 159 Association Internationale des Villes Educatrices. Adhésion et cotisation.

2015 DPA 52 Logement de fonction, 16 rue du Colonel Moll (17e) - Indemnisation de la Ville de Paris.

2015 DPA 53 Groupe scolaire Keller-Bullourde 4, passage Bullourde (11e) - Marché de travaux - Indemnisation de M. A. SICILIANO victime d'un accident sur la voie publique.

2015 DPA 62 Ecole maternelle 19 rue des Amiraux (18e) - Création de salles de classes - Autorisations d'urbanisme.

2015 DASCO 58-G Indemnisations amiables pour des sinistres, dont la responsabilité incombe au Département de Paris.

2015 DASCO 84-G Subventions (79.369 euros) à divers collèges publics parisiens.

2015 DASCO 87-G Divers collèges publics parisiens - Dotations (131.192 euros).

2015 DASCO 90-G Collèges publics - Subventions d'investissement (5e tranche : 547.200 euros) et dotations complémentaires de fonctionnement (4e tranche: 171.500 euros).

2015 DASCO 96-G Divers collèges publics - Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2016.

2015 DASCO 99-G Collèges - Dotations 2016 (11.348.235 euros).

2015 DPA 9-G Ecole maternelle et Collège Chappe, démolition reconstruction restructuration, rue Fessart et Alouettes (19e) - Autorisation de prendre toute décision sur les marchés de travaux.

2015 DPA 11-G Collège Georges Clemenceau (18e) - Création d'un auvent dans la cour du collège - Autorisations d'urbanisme.

2015 DPA 16-G Travaux de reprise en sous-oeuvre du collège Ch.Péguy 69, rue Simon Bolivar (19e) - Réclamation du titulaire du marché dans le cadre du DGD.

2015 DASCO 9 Mise en œuvre de mini séjours de vacances pour les enfants des centres de loisirs parisiens - Marché de services (art. 30) - Principe et modalités de passation.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2015 DASCO 95 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) pour l'accompagnement de projets dans le cadre du programme de refonte du Système d'Information de la DASCO - Marché de prestations intellectuelles.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2015 DASCO 91-G Centres scolaires en hôpital - Subventions (20.600 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DDEES 19 - DDCT Subvention (27.000 euros) et convention avec l'Association les Faubourgs Numériques.

Mme Laurence GOLDGRAB, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2015 DAJ 25 Acceptation d'un legs pour la part consentie à la Ville de Paris.

2015 DAJ 26 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur la réalisation d'un logo pour le Jardin Botanique de Paris.

2015 DAJ 28 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur la conception d'œuvres et de la scénographie pour l'opération Paris Plages.

2015 DAJ 29 Approbation du contrat de cession de la marque CLEAN LIB'.

2015 DICOM 9 Intégration dans le secteur distinct de la DICOM, des recettes et des dépenses de parrainage liées aux expositions et événements organisés par la DICOM.

2015 DILT 3 Convention Pavillon de l'Arsenal 21, boulevard Morland et 7/9, rue Agrippa d'Aubigné (4e).

2015 DILT 5 Fourniture d'articles vestimentaires de vêtements gris, blouses et tabliers destinés aux agents de la Ville de Paris, en 2 lots séparés - Marché de fournitures - Modalités de passation - Autorisation.

2015 DILT 19 Mise à disposition de véhicules du STTAM pour deux établissements Publics Locaux d'Enseignements, ainsi que l'Office du Tourisme de Paris - Conventions - Autorisation - Signature.

2015 DILT 21 Don d'un véhicule à la mini-entreprise Van'Heart du collège Marx Dormoy de Paris (18e) - Acceptation.

2015 DILT 22 Maintenance corrective, évolutive, règlementaire, assistance, conseil et formation relatifs au logiciel informatique "Central Parc" - Marché de services - Modalité de passation - Autorisation.

2015 DRH 57 Marché à bons de commande pour la réalisation de bilans d'évaluation professionnelle en faveur des agents en instance reconversion. Marché de service. Modalité de passation. Autorisation. Signature.

2015 DRH 58 Fixation épreuves et programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise grade agent de maîtrise dans la spécialité exploitation des transports.

2015 DRH 60 Fixation épreuves et programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise grade agent de maîtrise dans la spécialité restauration.

2015 DRH 65 Fixation de l'échelonnement indiciaire du corps des puéricultrices cadres de santé d'administrations parisiennes.

2015 DRH 66 Fixation du statut particulier du corps des puéricultrices cadres de santé d'administrations parisiennes.

2015 DRH 69 Statut particulier du corps des secrétaires médicaux et sociaux d'administrations parisiennes.

2015 DRH 70 Statut particulier du corps des assistants socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2015 DRH 71 Echelonnement indiciaire applicable au corps des assistants socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2015 DRH 73 Versement d'une subvention pour travaux à l'ASPP pour la rénovation et la mise aux normes du restaurant Schoelcher.

2015 DSTI 4 Maintenance des progiciels du système informatique de gestion locative - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DSTI 11 Maintenance du progiciel Eudonet - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DSTI 9-G Maintenance du progiciel IODAS - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2015 DEVE 110 Subventions (50.000 euros) à 7 associations dans le cadre de l'appel à projets "Cap sur l'économie circulaire !".

2015 DDEEES 10-G Subventions (60.000 euros) et conventions avec la SCOP Astrolabe Conseil (11e) et l'association Projets-19 (19e).

2015 DDEEES 11-G Subventions (319.500 euros) et conventions avec 7 Coopératives d'Activités et d'Emplois.

2015 DDEEES 14-G Subvention (30.000 euros) et convention avec le Mouvement des Entrepreneurs Sociaux (le Mouves) (19e).

2015 DDEEES 15-G Subvention (45.000 euros) et convention avec l'Atelier, Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (CRRESS) (10e).

2015 DDEEES 16-G Subventions (340.000 euros) et avenants avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) (2e).

2015 DDEEES 20-G Adhésion (1.000 euros) à l'association Acteurs du Tourisme Durable (2e).

2015 DDEEES 21-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) (19e).

2015 DDEEES 23-G Subvention (190.000 euros) et convention avec l'association Coup de Main (93500).

2015 DDEEES 24-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire (15e).

2015 DDEEES 86-G Subventions (150.000 euros) et conventions avec 7 organismes lauréats de l'appel à projets, les trophées de l'Economie Sociale et Solidaire 2015.

2015 DDEEES 109-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Carrefours pour l'Emploi (7e).

2015 DDEEES 111-G Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Café associatif Pernety (14e).

2015 DDEEES 112-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association Pour Fêter la Nature dans l'Est Parisien (20e).

2015 DDEEES 114-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Comptoir de la Voûte (11e).

2015 DDEEES 116-G Subvention (1.000 euros) à l'association Group'so 75 (18e).

2015 DDEEES 119-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Tout Autre Chose (9e).

2015 DDEEES 120-G Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Défi (19e) pour le dispositif Convergence.

2015 DDEEES 121-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Fairplaylist (11e).

2015 DDEEES 127-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2015 DDEEES 130-G Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Agence pour le Développement de l'Initiative Locale (14e) au titre de sa couveuse d'entreprises intergénérationnelle.

Mme Antoinette GUHL et Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

2015 DASES 22 Locaux 58 boulevard Ney (18e) - Avenant n° 2 au bail civil avec l'association Charonne.

2015 DASES 25 Subvention (20.000 euros) et convention avec le Collectif les Morts de la Rue pour ses actions autour du décès des personnes à la rue.

2015 DASES 54-G Subvention (50.000 euros) et avenant n° 2 à convention pour la rénovation du centre de santé de l'association Groupe d'œuvres Sociales de Belleville (GOSB) (20e).

2015 DASES 96-G Subvention (5.000 euros) et convention avec la Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s FASTI (20e).

2015 DASES 98-G Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association Bus Social Dentaire (16e).

2015 DASES 99-G Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Comité de Paris de lutte contre les maladies respiratoires.

2015 DASES 123-G Subvention (110.000 euros) et convention avec l'association Comité de Paris de la Ligue contre le Cancer (13e).

2015 DASES 130-G Subvention (866.627 euros) avenant n° 1 avec l'association ADECA 75 (3e).

2015 DASES 159-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Schizo?... Oui ! Faire face à la schizophrénie (13e).

2015 DASES 328-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association CRL 10 (10e).

2015 DASES 367-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'Association Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18ème arrondissement (18e).

2015 DASES 426-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Groupe d'Entraide Mutuelle L'Étoile Polaire (20e).

2015 DASES 431-G Participation (25.000 euros) et convention avec l'association Prévention et Soins des Addictions (11e) pour son CAARUD Kaléidoscope (19e).

2015 DASES 437-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association SAFE (15e).

2015 DASES 439-G Subvention (10.000 euros) et convention avec la Société Française de Santé et Environnement (13e).

2015 DASES 440-G Subvention (17.540 euros) et convention avec l'association Dispensaire Hahnemann (13e).

2015 DASES 461-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association pour le Recensement et la Localisation des Défibrillateurs (15e).

2015 DASES 476-G Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association Marie-Thérèse (Malakoff 92) pour la création d'un centre de santé (18e).

2015 DASES 477-G Subvention (200.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH (5e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Paris (14e).

2015 DASES 478-G Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des centres de santé de la DASES.

2015 DFPE 4-G Dotations aux associations gestionnaires de centres de PI (4.309.870 euros), avenants à conventions et convention (166.000 euros en investissement) avec la FOCS pour le Centre de PMI Avron (20e).

2015 DFPE 6-G Subvention (70.000 euros), avenant et convention avec l'association DAPSA.

2015 DFPE 8-G Participation (117.457 euros) et convention avec l'association "Ambroise Croizat", pour le fonctionnement du Centre de PMI situé 4-6 rue Lasson (12e).

2015 DPA 13-G Centre Educatif et de Formation Professionnelle les Caillouets à Bénerville 14910 Blonville sur mer - Création d'un pôle santé au rez de chaussée du bâtiment C - Autorisations d'urbanisme.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2015 SG 11 Subvention (5.000 euros) à l'Association Pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose - APIPD pour l'organisation d'un gala de charité pour soutenir la recherche sur la drépanocytose.

M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DFPE 7 - DASES-G Subvention (328.787 euros) et avenant à convention avec l'association Estrelia pour le fonctionnement de l'hôpital Mère Enfants de l'Est Parisien.

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2015 DAC 22 Subventions (205.900 euros) et avenants à 32 associations et SARL au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant à Paris.

2015 DAC 42 Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association La Maison Ouverte (13e) et l'État, ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France).

2015 DAC 64 Subvention (20.000 euros) à la SARL Les Filles sur le Pont (11e).

2015 DAC 175 Subventions (14.000 euros) à 2 associations (11e).

2015 DAC 178 Subvention (6.500 euros) à l'association Ars Longa (19e).

2015 DAC 181 Subventions (21.500 euros) à 3 associations (20e).

2015 DAC 193 Subventions (5.000 euros) aux associations Lézarts de la Bièvre (5e) et Treize en vue (13e).

2015 DAC 194 Subvention (1.727.745 euros) et avenant avec l'association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie (4e).

2015 DAC 197 Subventions (16.500 euros) aux associations Decumanos, Les Jeudis Arty, Désord'œuvres, Sonic Protest et AGETA.

2015 DAC 272 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Ensemble Les Talens Lyriques (9e).

2015 DAC 278 Subvention (620.000 euros) et conventions avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - ATLA (18e).

2015 DAC 282 Subventions (45.000 euros) à 10 structures au titre des aides aux projets musicaux.

2015 DAC 290 Subvention (3.000 euros) à l'association France Amérique Latine (14e).

2015 DAC 297 Avenant n° 3 avec la SARL Eva Albarran relatif à la production délégué de Nuit Blanche Paris 2012 à 2015.

2015 DAC 301 Subvention (15.000 euros) à l'association Studio des Variétés (11e).

2015 DAC 334 Subvention (16.973 euros) et convention avec la SCOP Théâtre du Soleil (12e).

2015 DAC 367 Subvention (300.000 euros) et convention avec Paris Habitat (20e).

2015 DAC 385 Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association L'étoile du nord (18e).

2015 DAC 389 Subvention (67.637 euros) et convention avec la SARL Théâtre du Rond Point.

2015 DAC 398 Subvention (20.000 euros) à l'association Alliance israélite universelle (9e).

2015 DAC 404 Subvention (4.000 euros) à l'association Art Exprim 18 (18e).

2015 DAC 413 Subvention (78.000 euros) et convention avec l'établissement public la Maison des métallos (11e).

2015 DAC 414 Subventions (32.000 euros), conventions et avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'Association de la Régie Théâtrale (4e).

2015 DAC 416 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris (10e).

2015 DAC 420 Subvention (5.000 euros) à la Société Littéraire des Goncourt dite Académie Goncourt (2e).

2015 DAC 422 Subvention (3.000 euros) à l'Association de la Plume Noire (15e).

2015 DAC 425 Subvention (10.000 euros) à l'Association pour la Promotion de la Lecture et de l'Ecriture dans le 14e (A.P.L.E 14).

2015 DAC 430 Subventions (16.000 euros) à l'association Atelier des Feuillantines (5e) et convention.

2015 DAC 431 Subventions (13.000 euros) à 3 associations du 6e arrondissement.

2015 DAC 436 Conventions de partenariat en vue de la réalisation de documentaires à l'occasion des travaux de restauration des peintures de Delacroix dans l'Eglise Saint-Sulpice (6e).

2015 DAC 441 Subvention (55.946 euros) et convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

- 2015 DAC 447 Convention triennale (2015-2017) de développement cinématographique avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et convention d'application financière au titre de l'année 2015.
- 2015 DAC 448 Subventions (228.000 euros) avenant et conventions avec 7 établissements cinématographiques et l'association la Maison du Film court (19e).
- 2015 DAC 451 Subventions (6.000 euros) à 2 associations (8e).
- 2015 DAC 459 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'Association Artistique des Concerts Colonne (1er).
- 2015 DAC 460 Subvention (122.500 euros) et convention avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (8e).
- 2015 DAC 461 Aide en nature, liée au bail civil pour le Théâtre Le Mouffetard à l'association Théâtre de la Marionnette à Paris (5e).
- 2015 DAC 492 Convention de partenariat comportant occupation du domaine public avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris (5e).
- 2015 DAC 530 Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Théâtre de la Marionnette à Paris (5e).
- 2015 DAC 463 Subvention (15.000 euros) à l'association Villes des Musiques du Monde (93300 Aubervilliers).
- 2015 DAC 464 Subvention (15.000 euros) à l'Association pour le développement d'un espace artistique, culturel et civique à l'Entrepôt (14e).
- 2015 DAC 465 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Jeunes Talents (20e).
- 2015 DAC 467 Subventions (6.000 euros) à 2 associations (2e).
- 2015 DAC 472 Subvention (20.000 euros) à l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile de France (11e).
- 2015 DAC 474 Subvention (20.000 euros) à Concert Spirituel.
- 2015 DAC 475 Subventions (7.923.000 euros), avenant et convention avec l'association Théâtre Musical de Paris-Châtelet (1er).
- 2015 DAC 478 Subvention (1.500 euros) à l'Association Compagnie Les Toupies (12e).
- 2015 DAC 479 Subvention (4.000 euros) à l'association Acoeurvoix (3e).
- 2015 DAC 480 Convention avec la société Gédéon Programmes relatif à la réalisation d'un documentaire sur les fouilles archéologiques réalisées aux abords de l'église St Germain des Prés.
- 2015 DAC 481 Subvention (2.000 euros) à l'association Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris (13e).
- 2015 DAC 482 Subventions (6.500 euros) à 3 associations et avenant avec l'association le Théâtre aux Mains nues (20e).
- 2015 DAC 485 Subvention (10.000 euros) à l'association Fédération des Arts de la Rue en Ile-de-France.
- 2015 DAC 486 Subvention (3.000 euros) avec l'association La Toile Blanche (20e).
- 2015 DAC 487 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Centre audiovisuel Simone de Beauvoir (9e).
- 2015 DAC 489 Subventions (5.500 euros) à 5 associations (9e).
- 2015 DAC 490 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert (18e).
- 2015 DAC 493 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).
- 2015 DAC 494 Subvention (10.000 euros) à l'association l'Orchestre-Atelier Ostinato (7e).

- 2015 DAC 497 Subventions (5.000 euros) à 2 associations (13e).
- 2015 DAC 499 Subvention (5.000 euros) à l'association LGBT Dance, Pride off (10e).
- 2015 DAC 501 Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association La Place.
- 2015 DAC 502 Convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017 avec la SARL Les Ateliers de Danse.
- 2015 DAC 505 Subvention (12.815 euros) et convention avec l'association Musique Danse XXe (20e).
- 2015 DAC 506 Convention pluriannuelle 2015-2017 entre la Ville, l'Etat et l'Orchestre de Chambre de Paris.
- 2015 DAC 511 Subvention (20.000 euros) à l'association de prévention du site de la Villette (APSV - 19e).
- 2015 DAC 512 Subvention (5.000 euros) à l'association Judo Paris Centre (1er).
- 2015 DAC 513 Subvention (4.000 euros) à l'association Comité des fêtes et de Solidarité du 8e arrondissement.
- 2015 DAC 514 Subvention (15.000 euros) et convention avec la SARL Théâtre de la Tempête (12e).
- 2015 DAC 515 Subvention (50.000 euros) et convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e).
- 2015 DAC 517 Subvention (2.500 euros) à l'association Poudre de sourire (11e).
- 2015 DAC 521 Subvention (2.000 euros) à l'association Les Voix Andalouses (11e).
- 2015 DAC 523 Approbation du règlement 2015 du fonds de soutien aux courts métrages et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production aux films courts.
- 2015 DAC 524 Approbation de la création d'un fonds de soutien aux projets transmédia et de son règlement. Signature d'une convention avec chaque société de production.
- 2015 DAC 525 Subvention (27.500 euros), avenant à convention avec l'association Glaz'Art (19e), fixation de la redevance pour l'occupation du bâtiment municipal situé 7-15, avenue de la Porte de la Villette (19e).
- 2015 DAC 526 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Coopérative De rue et de cirque (11e).
- 2015 DAC 528 Mise en œuvre d'une grille tarifaire pour la réalisation de prestation de diagnostics et de fouilles archéologiques.
- 2015 DAC 532 Subvention (180.000 euros) et convention avec l'association Bétonsalon (13e).
- 2015 DAC 535 Subvention (10.000 euros) à l'association Ad Lib (78670).
- 2015 DAC 536 Subvention (2.000 euros) à l'association Au Chœur de la Ville, La Clef des Chants (13e).
- 2015 DAC 537 Subvention (15.000 euros) à l'association Fama (4e).
- 2015 DAC 541 Subvention (3.000 euros) à l'association Chœur et Orchestre de Sorbonne Universités (18e).
- 2015 DAC 544 Subvention (20.000 euros) et convention avec la SARL Kali production (8e).
- 2015 DAC 547 Demande de permis de construire précaire de l'Atelier de Paris - Carolyn Carlson sur le site de la Cartoucherie du Bois de Vincennes (12e).
- 2015 DAC 548 Subvention (10.000 euros) à l'association Rainbow Submarine (19e).
- 2015 DAC 551 Subventions (113.000 euros) et conventions avec les associations Arcal, Sonic Protest et Orchestre de Paris.
- 2015 DAC 552 Subvention (20.000 euros) à l'association Cassandre-Horchamp (18e).
- 2015 DAC 556 Subvention (5.000 euros) à la Compagnie RL.
- 2015 DAC 557 Subvention (6.000 euros) à l'association Les Rencontres (14e).

2015 DAC 558 Modification de la composition du conseil d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris (CRR).

2015 DAC 559 Subventions (4.800 euros) à 5 associations (17e).

2015 DAC 560 Subvention (5.000 euros) à l'association Ciné d'hier (7e).

2015 DAC 561 Subvention (8.000 euros) à l'association Du Rififi aux Batignolles (17e).

2015 DAC 563 Subventions (2.500 euros) à l'association L'impossible (19e).

2015 DAC 564 Subvention (3.000 euros) à l'association l'Œil du Huit (9e).

2015 DAC 567 Eglise Saint-Pierre du Gros Caillou (7e) - Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris de déposer un permis de construire.

2015 DAC 569 Subvention (10.000 euros) à l'association REALI (3e).

2015 DAC 575 Affectation à l'établissement public Paris Musées des locaux sis 21 bis avenue René Coty (14e).

2015 DAC 581 Subvention (3.000 euros) et avenant avec l'association Polynotes 75.

2015 DASCO 121 ESAA Duperré (3e) et ESAIG Estienne (13e) - Dotations (18.182 euros).

2015 DASCO 126 Ecoles d'arts appliqués - Dotations 2015 et 2016 de fonctionnement (2.116.420 euros) et d'investissement (420.000 euros).

2015 DASCO 153 École Boule - Contribution de la Ville de Paris au service de restauration pour 2016.

2015 DDCT 83 Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016.

2015 DDCT 84 Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - Investissement 2016.

2015 DDCT 85 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016.

2015 DDCT 92 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association la 27ème Région pour un projet de résidence dans le 19e arrondissement.

2015 DDEEES 132 Subvention (8.000 euros) à l'association A Tout Atout - Festival de la Céramique (14e).

2015 DDEEES 135 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Designer's Days (11e).

2015 DDEEES 136 Subvention (12.500 euros) à l'association Institut National des Métiers d'Art.

2015 DDEEES 138 Subvention (4.000 euros) à l'association Terramicales (11e).

2015 DDEEES 139 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Viaduc des Arts (12e).

2015 DDEEES 140 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Agence pour la Promotion de la Création Industrielle.

2015 DDEEES 141 Subvention (5.000 euros) à l'association Designers Interactifs pour l'organisation du cycle d'évènements en création numérique di/zain.

2015 DDEEES 142 Subvention (25.000 euros) et convention à l'association Le Lieu du design en Ile-de-France (19e).

2015 DDEEES 147 Subvention (5.000 euros) à l'association PAGE(S) (20e) au titre de la promotion du livre de bibliophilie contemporaine et des métiers du livre.

2015 DDEEES 169 - DAC Subvention (15.000 euros) et convention avec le Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement.

2015 DDEEES 219 Subvention (8.000 euros) pour créateur de mode irlandais.

2015 DICOM 18 Contrat de cession de droits d'auteur (Plantu – illustration Paris Plages 2015).

2015 DICOM 22 Convention de parrainage Paris Match.

2015 DPA 23 Incendie de la Mairie du 9e arrondissement - Indemnisation de la Ville de Paris.

2015 DPA 54 Médiathèque Françoise Sagan (10e) - Avenant au marché de travaux.

2015 DPA 57 Réhabilitation et extension du cinéma Le Louxor (10e) - Avenant n° 1 au marché de travaux, Lot 1 - Gros Œuvre.

2015 DPA 66 Rénovation partielle du musée Carnavalet (3e) - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération et à signer la convention de mandat Paris Musées.

2015 SG 8 Subvention (10.000 euros) à l'association Afrikevents (93100 Montreuil) pour l'organisation du salon dédié à la mode "Labo International".

2015 SG 44 Subvention (5.000 euros) à l'association Arts et Images du Monde (14e) pour organiser un festival du film de l'Outre-Mer, intitulé "Les mardis de l'Outre-Mer".

2015 SG 58 Subvention (3.000 euros) à l'association Groupement Culturel Marie-Galantais (GCMG) pour l'organisation d'une manifestation festive et sportive intitulée "Trophée de Marie-Galante".

2015 SG 59 Contribution de la Ville de Paris en 2015 à la préfiguration de la cité des Outre-Mer.

2015 DAC 7-G Subvention (80.000 euros) et convention avec la Société à Responsabilité Limitée Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2015 DU 83 Opération d'aménagement Lagny-Davout (20e) - Achat d'une bibliothèque auprès de Paris Habitat - OPH.

M. Bruno JULLIARD, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2015 DAC 426 Subvention (11.000 euros) à l'association Atelier Musical des Trois Tambours (18e).

2015 DAC 469 Subventions (3.500 euros) à 2 associations pour leurs actions dans le quartier Grand Belleville (20e).

2015 DAC 471 Subvention (1.500 euros) à la Compagnie Bouche à Bouche pour la réalisation de son action dans le quartier Porte de Vanves (14e).

2015 DAC 476 Subvention (1.500 euros) à l'association Echomusée pour la réalisation de son action dans le quartier Goutte d'Or (18e).

2015 DAC 477 Subvention (2.000 euros) à l'association Cultures sur cour au titre de son action dans le quartier Porte Montmartre - Porte des Poissonniers - Moskova et Blémont (18e).

2015 DAC 542 Subvention (7.500 euros) et avenant n° 2 avec l'association Atelier du Chaudron (11e).

2015 DAC 423 Subvention (12.800 euros) à l'association Coup de Soleil (1er).

2015 DAC 498 Subvention (6.000 euros) à l'association Andes Diffusion (10e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2015 DAC 428 Subvention (20.000 euros) à l'association Conservatoire de Musique et d'Expressions Artistiques ouvert aux personnes handicapées et accidentées de la vie (5e).

2015 DAC 500 Subvention (7.500 euros) et convention avec l'association DELIDEMO (12e).

2015 DAC 516 Subvention (5.000 euros) à l'association Bleu comme une orange (17e).

2015 DAC 545 Subvention (20.000 euros) à l'association Accès culture (4e).

2015 DAC 546 Subvention (10.000 euros) à l'association Culture et Hôpital (14e).

2015 DAC 576 Subvention (5.000 euros) à Kasbah sur scène (18e).

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 SG 10 Subvention (3.000 euros) à l'Association des Jeunes de Guadeloupe - AJEG (97 Guadeloupe) pour organiser une manifestation à destination des étudiants intitulée "Campus Outre-Mer, 24 h pour réussir".

M. Bruno JULLIARD, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2015 DAC 543 Subvention (7.500 euros) à l'Association pour l'Insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la Musique et du Son (20e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2015 DEVE 85 Dénomination "Pelouse Ingrid Bergman" à la pelouse située face aux numéros 49 à 61 de l'avenue Foch (16e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2015 DGRI 25 Subvention (10.000 euros) à l'association CRID pour la Semaine de la Solidarité 2015.

2015 DGRI 32 Subvention (13.000 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e) en soutien au festival Chantiers d'Europe.

2015 DGRI 56 Solde de la subvention (433.000 euros) et avenant à la convention avec l'Association internationale des maires francophones - AIMF (1er).

2015 DGRI 63 Convention avec l'UGAP concernant les déplacements professionnels, dont ceux liés à l'organisation du Sommet des élus locaux pour le climat.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2015 DGRI 58 Subvention (20.000 euros) à l'association Plan International France pour un projet de lutte contre les violences de genre en milieu scolaire à Hanoï (Vietnam).

M. Patrick KLUGMAN, Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.

2015 DGRI 34 - DPE Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association Inter Aide (78) pour un projet d'accès à l'eau et l'assainissement dans la province de Nampula (Mozambique).

2015 DGRI 35 - DPE Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association Eau Vive (93) pour un projet d'accès durable à l'hygiène et à l'assainissement des populations de quatre communes rurales du Burkina Faso.

M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINO, rapporteurs.

2015 DGRI 36 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association AIDES (93) dans le cadre de la lutte contre le sida (Algérie).

2015 DGRI 37 Subvention (170.000 euros) et avenant avec l'association Croix-Rouge Française (14e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Congo et République Centrafricaine).

2015 DGRI 38 Subventions (115.000 euros) et convention avec l'association Entrepreneurs du Monde (86) dans le cadre de la lutte contre le sida (Togo et Haïti).

2015 DGRI 39 Subvention (130.000 euros) et convention avec Expertise France (15e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Sénégal et Tchad).

2015 DGRI 40 Subvention (125.000 euros) et avenant à convention avec l'association Fonds de Solidarité Sida Afrique (11e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, RDC et Togo).

2015 DGRI 41 Subvention (140.000 euros) et avenant à convention avec l'association Médecins du Monde (18e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Kenya).

2015 DGRI 42 Subvention (45.000 euros) et avenant à convention avec l'association Moto Action (78) dans le cadre de la lutte contre le sida (Cameroun).

2015 DGRI 43 Subvention (235.000 euros) et avenant à convention avec l'association OPALS (6e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée et Togo).

2015 DGRI 44 Subvention (70.000 euros) et avenant à convention avec l'association Première urgence internationale (92) dans le cadre de la lutte contre le sida (République Démocratique du Congo).

2015 DGRI 45 Subvention (170.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Santé Info Solidarité-Réseau (20e) dans le cadre de la lutte contre le sida (multi-pays, Maroc et Tunisie).

2015 DGRI 46 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Groupe d'Appui et de Solidarité - GAS (80) dans le cadre de la lutte contre le sida (Bénin)

2015 DGRI 47 Subvention (220.000 euros) et convention avec l'association Sidaction (10e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Burundi)

2015 DGRI 48 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Enfants Sida - Sol En Si (93) dans le cadre de la lutte contre le sida (Togo)

2015 DGRI 49 Subvention (130.000 euros) et Convention avec l'association SOLTHIS (13e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Guinée et Sierra Leone)

2015 DGRI 50 Subvention (90.000 euros) et convention avec l'Association François Xavier Bagnoud - AFXB (9e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Rwanda)

2015 DGRI 51 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Clowns Sans Frontières (19e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Madagascar)

2015 DGRI 52 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association ENDA Europe (11e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Sénégal)

2015 DGRI 54 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Ordre de Malte-France (15e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Togo)

2015 DGRI 55 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'Association Française du Réseau Africain pour l'Education et la Santé - RAES (7e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Sénégal)

M. Patrick KLUGMAN, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DGRI 60 Hommage aux victimes du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 - Dénomination d'un espace vert au sein du Parc de Choisy (13e).

M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2015 DEVE 96 Indemnisation amiable en réparation des dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DEVE 99 Chambre funéraire des Batignolles (17e) - Avenant n° 2 au contrat de concession.

2015 DEVE 111 Forêt linéaire nord - Réserve naturelle (19e) - Programme, principe d'aménagement et autorisations administratives.

2015 DEVE 124 Aménagement de la Petite Ceinture (13e) - Convention relative au financement des travaux de déviation et de mise en sécurité d'un réseau de fibres optiques.

2015 DEVE 130 Cession, à titre gratuit, d'un cheval de réforme à un particulier - Convention de don.

2015 DEVE 133 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, square Parodi (16e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Les Jardins de l'Orée du Bois.

2015 DPA 61 Square Suzanne Buisson (18e) - Restructuration et extension des locaux sociaux - Autorisations d'urbanisme.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2015 DEVE 143 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Etudes et Chantier pour la réalisation d'un projet d'insertion professionnelle par l'entretien horticole de la promenade PC 13.

2015 DEVE 4 - DDEEES-G Subventions (195.725 euros), conventions et avenant à convention avec 4 associations pour la réalisation de 5 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts.

Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Antoinette GUHL, rapporteures.

2015 DEVE 80 Renouvellement de la Convention avec l'Etat, Université Paris Sud 11 et le Muséum National d'Histoire Naturelle-Licence professionnelle d'aménagement du paysage intitulée Ecopaysage végétal urbain.

Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteures.

2015 DDEEES 11 Subvention (110.000 euros) et convention avec le CROUS de Paris pour le fonctionnement du site internet "etudiantdeparis.fr".

2015 DDEEES 163 Subventions (472.500 euros) et conventions avec divers organismes pour l'appel à projets Research in Paris.

2015 DDEEES 166 Signature d'avenants à conventions et subventions à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour le programme Emergence(s) de la Ville de Paris.

2015 DDEEES 178 Chimie ParisTech (5e) - Convention de cofinancement de travaux pour la période 2015-2017.

2015 DDEEES 208 Subventions (9.500 euros) à divers organismes pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique.

2015 DDEEES 209 Avenant à conventions avec un laboratoire de recherche dans le cadre de l'appel à projets Paris 2030.

2015 DDEEES 221 Avenant à convention avec l'association Science Créativité Interdisciplinarité Recherche Education (SCIRE) pour la création d'une plateforme de numérisation d'enseignements innovants.

2015 DDEEES 222 Subvention (2.000 euros) à l'association de soutien au WARN.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2015 DDEEES 229 Subvention (5.000 euros) à l'association Passeport Avenir.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

2015 DJS 293 Réhabilitation de la piscine des Amiraux (18e) - Demande d'une subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du dispositif "patrimoine architectural protégé".

2015 DJS 340 Subvention (35.400 euros) au Ministère de la Recherche et avenant à la convention de mise à disposition des équipements sportifs de la rue Descartes (5e).

2015 DJS 343 Plan Nager à Paris - Centre sportif Emile Anthoine (15e) - Installation d'un bassin provisoire - Autorisations d'urbanisme.

2015 DJS 344 Plan Nager à Paris - Centre sportif Louis Lumière (20e) - Installation d'un bassin provisoire - Autorisations d'urbanisme.

2015 DPA 64 Rénovation de la piscine et bains-douches Blomet, 17 rue Blomet (15e) - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en oeuvre de l'opération.

2015 DJS 4 Subventions (24.900 euros) à 10 associations sportives locales (4e).

2015 DJS 5 Subventions (30.115 euros) à 17 associations sportives locales (5e).

2015 DJS 11 Subventions (55.750 euros) à 12 associations sportives locales (11e).

2015 DJS 12 Subventions (45.750 euros) à 16 associations sportives locales (12e).

2015 DJS 14 Subventions (33.550 euros) à 14 associations sportives locales (14e).

2015 DJS 15 Subventions (17.500 euros) à 13 associations locales (15e).

2015 DJS 21 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (1er).

2015 DJS 22 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Sporting Club Nord Parisien (19e).

2015 DJS 24 Subvention (14.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (4e).

2015 DJS 26 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (6e).

2015 DJS 28 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (8e).

2015 DJS 32 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (12e).

2015 DJS 37 Subvention (18.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (17e).

2015 DJS 40 Subvention (5.400 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (20e).

2015 DJS 43 Subvention (49.000 euros) et convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (12e).

2015 DJS 45 Subvention (160.000 euros) et convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (12e).

2015 DJS 47 Subventions (128.000 euros) et conventions avec 7 organismes locaux de Fédérations Nationales.

2015 DJS 49 Subventions (60.600 euros) à 5 associations sportives.

2015 DJS 51 Subvention (52.000 euros) et conventions avec 2 associations locales (1er).

2015 DJS 52 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association AS du Centre de Paris (2e).

2015 DJS 53 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Amicale du Nid (10e).

2015 DJS 54 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Educ Hand.

2015 DJS 56 Subvention (10.900 euros) à l'association Les enfants de Passy (16e).

2015 DJS 57 Subventions (37.000 euros) et conventions avec 2 associations sportives.

2015 DJS 63 Subventions (266.500 euros) et conventions avec 7 associations locales (13e).

2015 DJS 64 Subventions (288.000 euros) et conventions avec 7 associations locales (14e).

2015 DJS 65 Subventions (214.000 euros) et conventions avec 7 associations locales (15e).

2015 DJS 68 Subventions (344.000 euros) et conventions avec 7 associations locales (18e).

2015 DJS 70 Subventions (183.600 euros) et conventions avec 8 associations locales (20e).

2015 DJS 72 Subventions (30.000 euros) et conventions avec 2 associations sportives locales (12e).

2015 DJS 74 Subvention (54.000 euros) et convention avec le Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Paris.

2015 DJS 76 Subvention (20.000 euros) à la Ligue de l'Ile-de-France des Echecs (20e).

2015 DJS 81 Subvention (50.000 euros) et convention avec la fédération française de Judo à l'occasion de l'organisation du TIPIF Grand Slam 2015.

2015 DJS 91 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Triathlon pour l'organisation du Triathlon de Paris 2015.

2015 DJS 93 Subvention (60.000 euros) et convention avec le Centre de Formation de Football de Paris au titre des saisons sportives 2015-2016 et 2016-2017.

2015 DJS 101 Subvention (840.000 euros) et convention avec la SASP Paris Levallois au titre de la saison 2015-2016.

2015 DJS 102 Prestations de billetterie et de communication avec le Paris Levallois au titre de la saison 2015-2016 - Marché de service.

2015 DJS 109 Subvention (500.000 euros) et convention avec le Paris Football Club au titre de la saison sportive 2015-2016.

2015 DJS 111 Subvention (10.000 euros) avec la Fédération Française de Basket Ball pour l'organisation de l'Open LFB de Basket 2015.

2015 DJS 112 Subvention (30.000 euros) et convention avec le Racing Multi Athlon au titre de la saison 2015-2016.

2015 DJS 114 Subvention (50.000 euros) et convention avec le PUC Volley au titre de sa participation à la Ligue des Champions 2015-2016.

2015 DJS 117 Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec le Centre de Formation de Football de Paris au titre de la saison 2014-2015.

2015 DJS 121 Subventions (23.600.euros) à 8 associations sportives locales (11e).

2015 DJS 122 Subventions (31.050 euros) à 7 associations sportives locales (12e).

2015 DJS 123 Subventions (15.350 euros) à 6 associations locales (13e).

2015 DJS 125 Subvention (16.000 euros) à 7 associations locales (15e).

2015 DJS 126 Subventions (6.700 euros) à 5 associations sportives parisiennes.

2015 DJS 127 Subventions (10.900 euros) à 8 associations locales (17e).

2015 DJS 128 Subventions (9.150 euros) à 7 associations sportives locales (18e).

2015 DJS 132 Subventions (25.800 euros) à 8 organismes locaux de fédérations nationales sportives.

2015 DJS 138 Subvention (23.050 euros) à 11 associations sportives parisiennes.

2015 DJS 139 Subventions (37.500 euros) à 13 associations sportives parisiennes.

2015 DJS 140 Subventions (21.100.euros) à 10 associations sportives parisiennes.

2015 DJS 292 Subvention (10.000 euros) à la Ligue de Paris Ile-de-France Ouest de Handball.

2015 DJS 306 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DJS 315 Subvention (2.000 euros) à l'association Racing Club Paris (10e).

2015 DJS 331 Subvention (37.000 euros) et convention avec l'association Paris Handball Club.

2015 DJS 338 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association PUC Rugby.

2015 DJS 339 Transport en autocar dans le cadre des activités sportives - Marché de service - Modalités de résiliation.

2015 DJS 341 Gymnase Michel Le Comte (3e) - Mise en valeur de l'entrée - Déclaration préalable.

2015 DJS 357 Subvention (37.500 euros) et convention avec l'association Sport dans la Ville (19e).

2015 DPA 60 Création d'un gymnase et d'un terrain d'éducation physique au 5/7 rue Neuve Saint Pierre (4e) - Autorisation de déposer la demande de permis de construire.

2015 DDEEES 22 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association A Suivre (10e) pour l'organisation de l'opération Paris Face cachée.

2015 DDEEES 157 Subvention (1.000.000 euros) et convention avec l'association FAC Habitat pour l'aménagement d'une résidence pour jeunes touristes - ZAC Joseph Bédier (13e).

2015 DDEEES 36-G Subvention (35.000 euros) et convention triennale avec l'association UNAT Ile de France (15e).

2015 DDEEES 66-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Parisien d'un jour, Parisien toujours - Paris Greeters (4e).

2015 DDEEES 122-G Subvention (5.000 euros) à Escapade, Liberté, Mobilité.

2015 DDEEES 123-G Subvention (5.000 euros) à l'association "l'HED - L'Hébergement Différent" (20e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2015 DJS 5-G Subvention (500.000 euros) au syndicat interdépartemental de gestion du parc de Bobigny-La Courneuve (93).

M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2015 DDCT 56 Subvention (10 000 euros) à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE).

2015 DDEEES 217 Expérimentations de dispositifs innovants - Montant de la redevance et conventions-cadre.

2015 DICOM 20 Rénovation de l'éclairage de la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville.

2015 DU 5 Vente d'une cave au 106, rue Vieille du Temple (3e).

2015 DU 28 ZAC Guilleminot Vercingétorix (14e) - Régularisations foncières.

2015 DU 82 - DVD Constitution d'une servitude de passage au travers du Parc du Millénaire et conclusion d'une convention de gestion (19e).

2015 DU 130 ZAC PRG (13e) - Déclassement et vente à la SEMAPA d'emprises de voirie dans le secteur Bruneseau Masséna (13e).

2015 DU 139 Délimitation d'une parcelle 119 rue du Faubourg du Temple (10e).

2015 DU 140 Acquisition auprès de la SEMAVIP d'équipements publics situés 45-49, rue Pierre Rebière dans la ZAC Porte Pouchet (17e). Constitution de servitudes avec Paris Habitat - OPH.

2015 DU 148 Constitution d'une servitude sur la propriété communale baillée à Paris Habitat du 61 au 65 boulevard de Charonne (11e), au profit du fonds voisin 67 à 69 boulevard de Charonne (11e).

2015 DU 161 Vente du lot de copropriété Garage Mont Louis 17 rue de Mont Louis (11e).

2015 DU 172 ZAC des Docks de Saint-Ouen (93) - Protocole transactionnel avec ERDF.

2015 DDEEES 40-G Subvention (60.000 euros) et convention au Pôle Médicen Paris Région.

2015 DDEEES 99-G Subvention (55.000 euros) et convention à l'Association Scientipole Croissance.

2015 DDEEES 100-G Subvention (10.000 euros) à l'Association MOVEO.

2015 DDEEES 101-G Subventions (310.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle 2013-2015 accordée à l'association Réseau Entreprendre Paris (11e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2015 DDEEES 132-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Cluster Eau-Milieus-Sols.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Célia BLAUEL, rapporteurs.

2015 DDEEES 223 Subvention (40.000 euros) à l'association Makesense.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Antoinette GUHL, rapporteurs.

2015 DDEEES 225 Immeubles Francoeur et Rébeval (18e et 19e) - Maintien à la RIVP de la garantie de la Ville à hauteur de 50 % dans le cadre du réaménagement des emprunts en cours.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2015 DU 160 Prolongement de la ligne 14 - Convention de superposition d'affectation du domaine public avec la RATP.

2015 DU 10-G Prolongement de la ligne 14 - Convention de superposition d'affectation du domaine public avec la RATP.

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2015 DU 149 Acquisition à SNCF Réseau et SNCF Mobilités de terrains 17/21 quai de la Seine à Saint Ouen (93) et convention d'occupation du terrain.

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2015 DU 7-G Ecommoy (72) - Constitution de servitude sur la parcelle bâtie 6 rue du Général Leclerc.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2015 DICOM 25 Convention de parrainage Bio C'BON.

2015 DVD 52 Parc de stationnement Jean Bouin (16e). Lancement du principe de DSP pour l'exploitation du parc.

2015 DVD 55 Parc de stationnement Montholon (9e). Signature du contrat d'affermage.

2015 DVD 65 Marché de maîtrise d'œuvre (lot 1 de la Porte d'Ivry à la Porte de Charenton) relatif au prolongement de la ligne de Tramway T3 jusqu'à la Porte de la Chapelle. Protocole d'indemnisation.

2015 DVD 131 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Avenir Santé France.

2015 DVD 132 Subvention (7.500 euros) et convention avec l'association "Rue de l'Avenir".

2015 DVD 133 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Laser Europe.

2015 DVD 176 Parc autocars Carrousel-Louvre (1er) - Avenant n° 6 à la convention de mise à disposition d'emplacements de stationnement.

2015 DVD 181 Autoroute A1 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'État dans le cadre de travaux de nettoyage.

2015 DVD 185 Maintenance des horodateurs - Protocole transactionnel avec URBIS PARK services.

2015 DVD 186 Fourniture d'électricité pour les postes de transformation Parc des Princes et Lac Supérieur (16e). Contrat de transaction avec la société ERDF.

2015 DVD 189 Station-service et distribution de carburants 28 à 36 rue de Reuilly - Contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation.

2015 DVD 192 Parc de stationnement Sèvres-Babylone (7e). Contrat d'affermage avec Vinci Park France.

2015 DVD 201 Travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché.

2015 DVD 207 Rue Ménars (2e). Convention d'offre de concours avec la société Foncière Lyonnaise relative à sa rénovation.

2015 DVD 213 Marché de fourniture de plaques et panneaux de signalétique en acier émaillé - Modalités de relance.

2015 DVD 214 Indemnisation amiable (252.444,82 euros) de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2015 DVD 209 - DDCT Passerelle du Cambodge (14e). Avenant de sortie de convention à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine d'Arcueil - Gentilly sur le quartier du Chaperon Vert.

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2015 DFPE 14 Subvention (52.499 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie (16e).

2015 DFPE 54 Subventions (4.221.769 euros) et avenants à l'association Crescendo (11e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 73 Subvention (39.949 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les petits lardons (10e) pour la crèche parentale (10e).

2015 DFPE 104 Subvention (50.253 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Planète des Enfants pour la structure multi-accueil (14e).

2015 DFPE 116 Subvention (123.633 euros), et avenant n° 2 avec l'Association Générale des Familles de Paris 12 pour la Halte garderie (12e).

2015 DFPE 119 Subvention (119.619 euros) et avenant n° 2 avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour la crèche parentale Pic Puce (12e).

2015 DFPE 120 Subvention (47.292 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Pieds Tendres (12e) pour la crèche parentale (12e).

2015 DFPE 125 Subventions (1.081.191 euros) et Conventions avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 138 Subventions (627.697 euros) et avenants avec l'association Institut d'études, de recherches, et de formation en action sociale (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 167 Subventions (763.962 euros) et conventions avec l'association ENVOLUDIA (94160 Saint Mandé) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 171 Subventions (958.604 euros) conventions et avenant n° 2 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 197 Subvention (105.573 euros) et avenant n° 2 avec l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie La Caravelle (18e).

2015 DFPE 198 Subvention (196.248 euros) et avenant n° 2 à l'association Centre d'Actions Locales du 18e (18e) pour la halte-garderie La Toupie (18e).

2015 DFPE 203 Subventions (253.656 euros) et avenants avec l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 212 Subvention (12.168 euros) et avenant n° 2 avec l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16e).

2015 DFPE 216 Subvention (125.342 euros) et avenant n° 2 avec l'association L'Araignée Gentille (18e) pour la halte-garderie L'Araignée Gentille (18e).

2015 DFPE 217 Subvention (246.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 pour la gestion et l'animation d'un espace dédié aux familles situé dans la Halle Secrétan 21, rue Bouret (19e).

2015 DFPE 219 Subvention (98.205 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crèche Parentale Pirouett (13e) pour la crèche parentale Pirouett (13e).

2015 DFPE 222 Subvention (104.212 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18e).

2015 DFPE 224 Subvention (73.647 euros) et avenant n° 2 avec l'association Plaisir d'Enfance (19e) pour la structure multi-accueil le Nid des Tout Petits (19e).

2015 DFPE 244 Subventions (635.302 euros) et avenants avec l'association Accueil et Reclassement Féminin Œuvres de Gares-Lafayette (6e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 247 Subventions (5.501.407 euros) et avenants avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.

2015 DFPE 269 Subvention (1.001.000 euros) et convention avec l'association Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour la création d'une crèche collective au 10, rue André Theuriet (15e).

2015 DFPE 275 subvention (59.685 euros) et convention avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour le relais d'assistant(e)s maternel(le)s - relais d'auxiliaires parental(e)s (RAM-RAP).

2015 DFPE 282 Subvention (53.769 euros) et avenant n° 2 avec l'association Balustrade pour la crèche parentale (11e).

2015 DFPE 286 Subvention (187.431 euros) et avenant n° 2 à l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9e) pour la halte-garderie Atelier Berlioz (9e).

2015 DFPE 289 Subvention (43.940 euros) et avenant n° 2 avec l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie (11e).

2015 DFPE 292 Subvention (128.334 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Fraises des Bois (11e) pour la structure multi-accueil (11e).

2015 DFPE 293 Subvention (84.430 euros) et avenant n° 2 avec l'association Mini Coccinelles (11e) pour la halte-garderie (11e).

2015 DFPE 294 Subvention (65.657 euros) et avenant n° 2 avec l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour la halte-garderie (11e).

2015 DFPE 325 Subvention (425.484 euros) et convention d'équipement avec l'association Mosaïque Atelier des enfants pour sa structure de petite enfance (11e).

2015 DFPE 332 Subvention (100.561 euros) et convention avec la fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour des activités de relais d'auxiliaires parentales.

2015 DFPE 391 Crèche située 33bis, rue Montera (12e) - Convention de gestion avec Paris Habitat - OPH.

2015 DFPE 392 Halte-garderie, crèche collective, crèche familiale et logement de fonction situés 9-17 rue Reynaldo Hahn (20e) - Convention de gestion avec Paris Habitat - OPH.

2015 DFPE 402 Crèche et logement de fonction situés 30-34, rue des Annelets (19e) - Convention de gestion avec la SIEMP.

2015 DFPE 403 Crèche et logement de fonction situés 5-7, rue Romy Schneider (18e) - Convention de gestion avec la SIEMP et le CROUS.

2015 DFPE 409 Logement de fonction de la crèche située 3, rue Madeleine Rebérioux (18e) - Convention de gestion avec Paris Habitat - OPH.

2015 DFPE 412 Subvention (487.000 euros) et convention avec l'association Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour la création d'un établissement multi-accueil au 122, boulevard de Charonne (20e).

2015 DFPE 414 Prestations de nettoyage de locaux de divers établissements de la petite enfance de la Ville de Paris en 5 lots séparés - Marchés de services - Modalités de passation et d'attribution.

2015 DFPE 415 Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif situés dans les 3e et 16e arrondissements de Paris - Modalités de passation.

2015 DFPE 416 Subvention (35.899 euros) et avenant n° 3 à l'association Crèche Parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale (20e).

2015 DASES 423-G Modification de la délibération 2013 DASES 109 G relatif aux tarifs des prestations réalisées par les CEFP du Département de Paris dans le cadre de leurs formations professionnelles.

2015 DASES 482-G Budget annexe ASE - Autorisation de cession de biens CEFP Le Nôtre.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2015 DASES 380-G Budget supplémentaire du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance pour 2015.

2015 DASES 432-G Modification des modalités de rattachement des charges et produits du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance de Paris.

Mme Nawel OUMER, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2015 DPE 8 Réhabilitation de branchements particuliers au réseau d'assainissement parisien - Marchés de travaux - Modalités de passation.

2015 DPE 26 Travaux de confortation de sol et d'équipement de surveillance du collecteur de Clichy - Secteur d'aménagement des Halles - Convention avec la RATP.

2015 DPE 67 Travaux de réhabilitation de la voirie (14e) - Marché de travaux - Contrat de transaction.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2015 DPE 73 - DEVE Subvention (19.000 euros) et convention avec la recyclerie Rejoué (14e).

M. Mao PENINOU et Mme Célia BLAUUEL, rapporteurs.

2015 DPE 75 - DEVE Approbation du principe d'aménagement du déversoir d'orage Bugeaud dans le bois de Boulogne (16e).

M. Mao PENINOU, Mme Célia BLAUUEL et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2015 DDEEES 15 Exploitation d'une buvette fixe sur les Berges de Seine (7e) - 13.500 euros - convention avec la société Food Breizh.

2015 DDEEES 27 Subvention (8.300 euros) à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes (17e) pour des animations de quartier en 2015.

2015 DDEEES 71 Subvention (5.100 euros) à l'association des commerçants Louvre Rivoli pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (1er).

2015 DDEEES 73 Subvention (3.800 euros) à l'association des commerçants Rambuteau Marais (ACRM) pour les illuminations de fin d'année 2014 (4e).

2015 DDEEES 77 Subvention (7.700 euros) au village Mouffetard - association des commerçants du bas-Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2014 (5e).

2015 DDEEES 78 Subventions (19.200 euros) à 2 associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (6e).

2015 DDEEES 81 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré Bastille (11e).

2015 DDEEES 82 Subventions (32.600 euros) à 6 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2014 (7e).

2015 DDEEES 83 Subvention (1.900 euros) au village des Panoramas pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (2e).

2015 DDEEES 84 Subvention (8.300 euros) à l'association le Faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (7e).

2015 DDEEES 91 Subvention (19.600 euros) au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (8e).

2015 DDEEES 92 Subventions (28.200 euros) à 4 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2014 (9e).

2015 DDEEES 94 Subvention (15.200 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards pour les illuminations de fin d'année 2014 (9e).

2015 DDEEES 97 Subvention (8.300 euros) à l'association Viaduc des Arts - Paris pour les illuminations de fin d'année 2014 (12e).

2015 DDEEES 98 Subvention (4.400 euros) à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan (NARM) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (12e).

2015 DDEES 100 Subventions (9.400 euros) à 2 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2014 (14e).

2015 DDEES 104 Subventions (54.300 euros) à 5 associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (15e).

2015 DDEES 109 Subventions (17.800 euros) à 4 associations du 16e arrondissement pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (16e).

2015 DDEES 113 Subventions (47.400 euros) à 4 associations du 17e arrondissement pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (17e).

2015 DDEES 118 Subventions (22.000 euros) à 2 associations de commerçants du 18e arrondissement pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (18e).

2015 DDEES 119 Subvention (3.800 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (19e).

2015 DDEES 122 Subventions (24.400 euros) à 2 associations de commerçants du 20e arrondissement pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (20e).

2015 DDEES 148 Subvention (5.000 euros) à la Commune Libre d'Aligre - Association de quartier (12e).

2015 DDEES 215 Subvention (2.100 euros) à l'association des commerçants de la rue de la Villette pour les illuminations de fin d'année 2014 (19e).

2015 DICOM 19 Cession de droits pour la charte graphique de la marque Raconte-moi Paris.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2015 DDCT 94 Subvention (15.000 euros) à l'association Métropop'! pour son action visant à construire avec les citoyens un projet métropolitain.

2015 DDCT 95 Subventions Fonds du Maire (13.000 euros) à 2 associations (9e).

2015 DDCT 107 Subvention Fonds du Maire (9.317 euros) et convention avec le Comité des fêtes du 13e arrondissement.

2015 DDCT 109 Subventions Fonds du Maire (43.000 euros) à 9 associations du 16e arrondissement.

2015 DDCT 110 Subventions Fonds du Maire (7.600 euros) et conventions avec 3 associations et la Caisse des Ecoles (19e).

2015 DDCT 115 Subventions (22.000 euros) à 9 associations au titre de l'Animation Locale et conventions avec 3 associations.

2015 DDCT 117 Subventions (38.500 euros) à 7 associations au titre du soutien à la vie associative et de la participation citoyenne.

2015 DDCT 119 Subventions Fonds du Maire (10.436 euros) à une association et à la Caisse des Ecoles du 4e arrondissement.

2015 DDCT 121 Subventions Fonds du Maire (14.664 euros) à 2 associations du 18e arrondissement.

2015 DDCT 123 Subventions Fonds du Maire (34.582 euros) à 3 associations et convention avec 1 association (17e).

2015 DJS 194 Subvention (5.000 euros) à l'association Ebony & Ivory (19e).

2015 DJS 220 Subvention (5.000 euros) et avenant à convention avec l'association Comité International des Jeux Mathématiques (5e).

2015 DJS 268 Subvention (4.500 euros) à l'association L'Esprit Jazz (13e).

2015 DJS 305 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Moulin (14e).

2015 DJS 314 Subvention (5.000 euros) à l'association Pazapas Belleville (20e).

2015 DJS 322 Subvention (3.000 euros) à l'association GAB Connection - Générations, pour l'avenir, bougeons ! (12e).

2015 DJS 326 Subvention (2.500 euros) à l'association Zellidja (13e).

2015 DJS 327 Subvention (3.700 euros) à l'association Les P'tits Poulbots Œuvre des Gosses de la Butte Montmartre (18e).

2015 DJS 330 Subvention (4.000 euros) à l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances (14e).

2015 DJS 332 Subvention (3.000 euros) à l'association Ateliers Arc En Ciel 12 (12e).

2015 DJS 347 Subvention (6.000 euros) à l'association S.E.D.R.A.S. (15e).

2015 DJS 348 Subvention (4.500 euros) à l'Association Fort de Café (20e).

2015 DJS 353 Subvention (6.000 euros) à l'association S.E.D.R.A.S (15e).

2015 DDEES 52-G Subvention (29.666 euros) et convention avec l'association UNIRH75 (19e).

2015 DDEES 97-G Subvention (30.000 euros) et convention avec la SCIC Le 100 Etablissement culturel et solidaire (12e).

2015 DDEES 113-G Mission Locale de Paris - convention de mise à disposition d'un local 31, rue Pixérécourt (20e).

2015 DDEES 135-G Subvention (10.000 euro) à l'association Justice 2ème Chance.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2015 DDCT 114 Subventions (37.500 euros) et convention au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2015 DJS 251 - DDCT Subventions (11.000 euros) et convention avec 3 associations de jeunesse (20e).

2015 DJS 257 - DDCT Subvention (2.000 euros) à l'association Les Voix Andalouses (11e).

2015 DJS 264 - DDCT Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Belleville en Vue(s) (20e).

2015 DJS 265 - DDCT Subvention (3.000 euros) et convention avec le centre social Centre Epinettes Famille Insertion Accueil C.E.F.I.A. (17e).

2015 DJS 272 - DDCT Subventions (7.500 euros) à 2 associations de jeunesse et convention avec 1 association (14e).

2015 DJS 276 - DDCT Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Strata'j'm Paris (20e).

2015 DJS 300 - DDCT Subvention (4.000 euros) à l'association AIRES 10ème (10e).

2015 DJS 301 - DDCT Subvention (3.000 euros) à l'association Musiques et Cultures Digitales (10e).

2015 DJS 302 - DDCT Subvention (6.000 euros) à l'association R Style (19e).

2015 DJS 334 - DDCT Subvention (3.000 euros) et convention avec l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO, Massy (91).

2015 DJS 337 - DDCT Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Cie Bouche à Bouche (14e).

2015 DDCT 105 Subventions (90.000 euros) et conventions avec 6 associations pour le financement de 7 projets dans le cadre de l'appel à projets "parcours linguistiques à visée professionnelle".

2015 DDEES 7-G Subventions (383.500 euros) et conventions avec 20 associations dans le cadre de l'appel à projets "Parcours linguistiques à visée professionnelle".

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2015 DJS 252 - DAC Subvention (6.500 euros) et avenant n° 3 à la convention pluriannuelle avec l'association Inter Film (13e).

Mme Pauline VÉRON, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DDEEES 131-G Financement des contrats aidés et des contrats d'insertion des chantiers d'insertion - Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat.

2015 DDEEES 133-G Subvention (5.000 euros) pour l'association d'accompagnement professionnel des Jeunes Passeport Avenir.

Mme Pauline VÉRON, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteuses.

2015 DDEEES 55 - DASES-G Subvention (125.000 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (20e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, rapporteuses.

2015 DASES 23 Subvention (100.000 euros) et avenant avec l'association Paris tout p'tits pour son action de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge familles démunies.

2015 DFPE 3 Subvention (168.402 euros) et avenant avec la Fondation de Rothschild pour le lieu d'accueil enfants parents L'Ilot Bébé situé 4/7, square Dunois (13e).

2015 DFPE 6 Subvention (150.618 euros) et avenant avec l'Œuvre de Secours aux Enfants pour le lieu d'accueil enfants parents La maison des sources situé 83 rue Julien Lacroix (20e).

2015 DFPE 8 Subvention (131.517 euros) et avenant avec Parler à d'autres pour le lieu d'accueil enfants parents Les P'tits, les Grands (9e).

2015 DFPE 11 Subvention (112.500 euros), convention et avenant avec De l'Infans à L'Enfant pour le lieu d'accueil enfants-parents La Babille (18e).

2015 DFPE 12 Subvention (151.474 euros) et avenant à convention avec l'arbre bleu, pour le lieu d'accueil enfants parents l'arbre bleu (18e).

2015 DFPE 13 Subvention (212.653 euros) et avenants à convention avec Estrelia pour ses activités d'accueil enfants parents (10e et 19e).

2015 DFPE 374 Subvention (4.000 euros) à l'association "ASFM / YACHAD"(14e) pour ses actions de soutien aux familles monoparentales.

2015 DFPE 398 Subvention (16.000 euros) de 2 associations, dont une avec convention, pour leur action de soutien à la parentalité : rapprochement familles et institution scolaire.

2015 DFPE 399 Subventions (57.000 euros) à 5 associations et conventions avec 3 associations pour leur action de soutien à la parentalité à travers l'accès au jeu.

2015 DFPE 400 Subventions (7.150 euros) à 3 associations pour leur action de soutien à la parentalité.

2015 DFPE 411 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Secours Populaire Français" (3e) pour sa journée d'action "Le Pari(s) des Solidarités".

2015 DASES 50-G Participation (100.000 euros) à la Fondation Maison des Champs (19e).

2015 DASES 65-G Subvention (22.700 euros) et avenant avec l'association ASAD (10e).

2015 DASES 84-G Trois participations (578.692 euros) et deux subventions (140.330 euros) relatives au financement de 3 centres d'hébergement et de 2 résidences sociales pour femmes sans abri - avenants et conventions

2015 DASES 194-G Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Mouvement pour la réinsertion sociale (MRS) pour son action d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle.

2015 DASES 208-G Participation (350.000 euros) pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation "La Colline aux Enfants" (7e).

2015 DASES 246-G Subvention (1.392.000 euros) et convention avec Paris Habitat-OPH pour la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) au 75 rue de Reuilly (12e).

2015 DASES 251-G Association ORPEA - Convention tripartite et convention d'habilitation à l'aide sociale pour l'EHPAD Jardins du Trocadéro (16e).

2015 DASES 293-G Participation (250.000 euros) et convention avec le Crédit Municipal de Paris (microcrédit et lutte contre le surendettement).

2015 DASES 296-G Participation (201.000 euros) au fonctionnement de deux associations de parrainage d'enfants.

2015 DASES 309-G Subvention (100.000 euros) et convention avec la Fédération de Paris du Secours Populaire Français pour la rénovation et l'équipement d'un accueil de jour, 6, passage Ramey (18e).

2015 DASES 356-G Subvention (100.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec l'association Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris - Alma-Paris.

2015 DASES 382-G Subventions (30.500 euros) à 7 associations pour leurs actions d'offre culturelle et de loisirs en direction des personnes âgées.

2015 DASES 406-G Subventions (269.245 euros) à Coup de Main à Diagnostic et Trajectoires (80.000 euros) et participation à Aurore (13.185 euros) pour la mise en œuvre d'actions auprès de familles sans domicile fixe.

2015 DASES 409-G Participation (20.000 euros) et avenant n° 2 à la convention tripartite entre le Département de Paris, le CODERPA et l'Association de gestion des fonds du CODERPA (13e).

2015 DASES 413-G Subvention (13.000 euros) à 3 associations pour leurs actions d'accès à l'information et aux droits en direction des personnes âgées.

2015 DASES 417-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Ayyem Zamen (20e) au titre des domiciles partagés.

2015 DASES 418-G Subvention (5.000 euros) à l'association Ensemble et solidaires - Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées - Fédération de Paris (Ensemble et Solidaires - UNRPA - Paris) (20e).

2015 DASES 421-G Convention et avenants aux conventions signées avec 6 associations gérant chacune une épicerie sociale, pour un financement global de 110.000 euros.

2015 DASES 441-G Subvention (1.500 euros) à l'association Les Parques (13e).

2015 DASES 444-G Subvention (3.000 euros) à l'association Trajectoires (13e).

2015 DASES 459-G Subvention (1.500 euros) à l'Association des veufs et veuves de Paris (9e).

2015 DASES 469-G Participation et subvention (240.000 euros au total) et convention avec l'association Olga SPITZER pour le fonctionnement du service d'écoute psychologique Parents-Enfant Donald Winnicott (10e).

2015 DASES 470-G Participation (99.100 euros) au fonctionnement de l'accueil de jour pour personnes et familles démunies situé 11 passage Dubail (10e) géré par le CAMRES - Avenant.

2015 DASES 474-G Participation complémentaire (24.277 euros) au budget de fonctionnement de la Bagagerie des Halles de l'association Mains Libres - Avenant à la convention au titre de l'année 2015.

2015 DASES 483-G Subvention en nature relative à l'attribution d'ouvrages issus du fonds documentaire de la bibliothèque spécialisée "Chaligny" (56.264 euros) et convention avec l'association AFRIS Paris Parmentier.

2015 DFPE 10-G Subvention (210.000 euros), convention et avenant avec l'I.R.A.E.C. (Institut de Recherche Appliquée pour l'enfant et le couple) (18e), pour le fonctionnement du LAEP.

2015 DFPE 11-G Subvention (175.000 euros), nouvelle convention et avenant à convention avec l'association Petite Enfance et Parentalité, La Maison Verte (15e), gestionnaire d'un lieu d'accueil enfants parents.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2015 DASES 315-G Subvention (23.700 euros), Participation (23.000 euros) et convention avec la Croix Rouge Française (14e) pour son centre Saint Germain Pierre Nicole (5e).

2015 DASES 373-G Participation (15.000 euros) et avenant avec l'Association Ateliers, Expérience, Redynamisation et Insertion (93).

2015 DASES 375-G Participation (50.000 euros) et avenant avec l'association Ligne de Vie (14e).

2015 DASES 438-G Subvention (84.000 euros), participation (188.000 euros) et avenant avec l'association Coordination Toxicomanies (18e).

2015 DASES 465-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (2e) pour son comité parisien - ANPAA 75 (18e).

2015 DASES 278-G Mise à disposition et exploitation d'un système de télégestion et de CESU pour les aides à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.

Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DAC 393 Subvention (5.000 euros) à l'association Amicale Chateaubriant - Voves - Rouillé - Aincourt.

2015 DAC 488 Subventions (14.070 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine de la mémoire.

2015 DAC 509 Subvention (5.000 euros) à l'association Les familles et amis des déportés du Convoi 77 (4e).

2015 DAC 510 Subvention (9.500 euros) au Comité français pour Yad Vashem (17e).

2015 DAC 538 Accord de coédition entre le Comité d'Histoire de la Ville de Paris et les Editions Paris Bibliothèques.

2015 DAC 580 Subvention (3.000 euros) à l'association Institut UGICT CGT d'Histoire Sociale (93516 Montreuil).

2015 DU 134 Dénomination rue "Théroigne de Méricourt" (13e).

2015 DU 151 Extension de l'assiette de la dénomination "rue du Quatre Septembre".

2015 DU 157 Dénomination "Villa Marcès" (11e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2015 DAC 519 Subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur pour la réalisation au cimetière du Père Lachaise d'un monument en hommage aux enfants juifs déportés pendant la Seconde Guerre mondiale.

2015 DEVE 131 Cimetière du Père Lachaise - Apposition d'une stèle en mémoire des disparus des Abdellys - Convention d'occupation du domaine public à titre gratuit avec l'ONAC.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2015 SG 63 Communication de la Maire de Paris relative au rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'association Théâtre Musical de Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 22 septembre 2015

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Olivia POLSKI et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET et Daniel VAILLANT.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET.

MM. Rémi FERAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Jean-François LAMOUR, Christian SAINT-ETIENNE et François VAUGLIN.

Excusés :

MM. Geoffroy BOULARD, Jean-Baptiste de FROMENT, Claude GOASGUEN et Yves POZZO di BORGIO.

M. GABORIAU ouvre la séance à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 136 à son ordre du jour (dont 53 au Conseil départemental) :

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats - M. BARGETON, rapporteur :

M. BARGETON présente les tableaux de bord financiers.

M. GABORIAU propose qu'une synthèse soit présentée en 1ère Commission, à la séance de novembre, sur la publicité à Paris.

DFA 85 Cession partielle de la participation de la Ville au sein de la SAEMES : intervention de MM. LEGARET et BONNET-OULALDJ.

DFA 121 et 52 G Convention de groupement de commande transnational pour l'achat de fournitures et de services à faible teneur en carbone : intervention de M. LEGARET.

DFA 92 Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Chalet du lac de Saint-Mandé : intervention de Mme BARATTI-ELBAZ.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration - M. GREGOIRE, rapporteur :

M. GRÉGOIRE fait un point sur la protection fonctionnelle des élus suite à la réunion des représentants des groupes qui s'est tenue le 19 juin. Le relevé de conclusion de la réunion ainsi qu'un "Guide de la protection fonctionnelle des élus parisiens" sont distribués aux membres de la commission. Intervention de M. LEGARET.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :

Mme GUHL évoque les Etats généraux de l'économie circulaire du Grand Paris dont les Journées de clôture se sont tenues à l'Hôtel de Ville de Paris du 14 au 16 septembre. L'évènement a accueilli plus de 2 000 personnes. Reprenant le travail des 7 groupes de travail, composés de 240 représentants issus de près de 120 structures différentes, le Livre Blanc de l'économie circulaire du Grand Paris propose 65 mesures, déclinées en 7 axes. Le premier engagement portera sur la commande publique.

Commerce, artisanat - Mme POLSKI, rapporteure :

Projets de délibération portant sur les subventions aux associations locales pour les illuminations de Noël : intervention de M. BROS.

Vœux et amendements :

25 vœux et 2 amendements ont été déposés.

Séance levée à 10 heures 05.

Le 22 septembre, à 11 heures, les membres de la 1ère Commission, ainsi que des 3e et 5e Commissions, sont conviés à une réunion de présentation du rapport de la M.I.E. "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ?".

Prochaine Commission le mardi 20 octobre à 10 heures.

2e COMMISSION

Présent-e-s :

Mmes Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Caroline MECARY, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS (représentée par Sandrine MÉES), Catherine VIEU-CHARIER, MM. Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Frédéric HOCQUARD et Bruno JULLIARD.

Excusé-e-s :

Mmes Catherine DUMAS, Marielle de SARNEZ, MM Christophe GIRARD, et Thierry HODENT.

Absent-e-s :

Mmes Yamina BENGUIGUI, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Afaf GABELOTAUD, Danièle GIAZZI, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK, François-David CRAVENNE et Bernard JOMIER.

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures 03 et souhaite la bienvenue à M. Pierre THOMAS nouveau délégué à l'Outre-mer.

Distribution du programme des événements culturels qui se dérouleront à Paris du 22 septembre au 7 novembre 2015.

Présentation :

M. Noël CORBIN, Directeur des Affaires culturelles, a présenté le Plan d'Investissement Municipal pour le Patrimoine culturel, qui représente un budget de 80 millions d'euros. Une plaquette détaillée du PIM est distribuée aux membres de la Commission.

Interventions de :

Mmes MÉES sur les conséquences de la pollution de l'air et sur la procédure en matière de fouilles archéologiques,

- Mme VIEU-CHARIER souligne la place importante du patrimoine culturel dans l'histoire de Paris,

- M. GAUDILLÈRE demande que soit fait un bilan annuel des crédits de paiement pour s'assurer de l'application du plan. Il souhaite également une estimation des coûts des grands chantiers et rappelle que la ville est propriétaire des édifices depuis le consulat et non depuis la loi 1905.

M. CORBIN et Mme Laurence FOUQUERAY répondent à l'ensemble des questions.

Pour conclure, M. JULLIARD remercie la DAC pour le travail accompli.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 182 à l'ordre du jour (dont un au Conseil départemental):

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles.

2015 DAC 367 Participation au financement du programme de 5 ateliers d'artiste réalisé par Paris Habitat au 43, rue des Orteaux à Paris 20e et convention avec Paris Habitat.

Intervention de Mme MÉHAL.

2015 DAC 524 Approbation de la création d'un fonds de soutien aux projets transmédia et de son règlement. Signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à l'écriture et au développement de projets transmédia.

Intervention de Mme MÉHAL qui s'enquiert du montant du fonds de soutien.

2015 SG 08 Subvention (10.000 euros) à l'association AFRIKEVENTS (93100 Montreuil) pour l'organisation du salon dédié à la mode "Labo International".

Intervention de Mme FANFANT.

2015 SG 10 Subvention (3 000 euros) à l'Association des Jeunes de Guadeloupe-AJEG- (97 Guadeloupe) pour organiser une manifestation à destination des étudiants intitulée "Campus Outre-Mer, 24 h pour réussir".

Intervention de Mme FANFANT.

2015 SG 59 Autorisation donnée à Mme la Maire de Paris de signer la convention tripartite Etat -Ville de Paris- Région Ile de France relative à la mise en place d'une mission de préfiguration de la création d'une Cité des Outre-Mer et d'apporter en 2015 la contribution de la Ville de Paris à cette mission.

Interventions de Mmes FANFANT et MÉHAL.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense.

Amendements et vœux :

2015 DLH 153 Location de l'Hôtel Chalons-Luxembourg, 26 rue Geoffroy L'Asnier (4e) à la Fondation Mémorial de la Shoah-Bail emphytéotique administratif (BEA).

Intervention M. GAUDILLÈRE qui demande si le bail prévoit un mécanisme de revalorisation du loyer.

Amendements et vœux :

2 vœux rattachés et 16 vœux non rattachés (dont un vœu de l'Exécutif) ont été déposés.

M. JULLIARD a présenté le vœu de l'Exécutif relatif à la mise en place d'un plan pour l'égalité réelle pour les Outre-mer : Interventions de Mmes FANFANT et MÉHAL.

Mme MÉES a présenté les vœux du groupe Ecologiste de Paris rattaché au projet de délibération 2015 DICOM 21 Conventions de parrainage Paris Plages 2015 et le vœu relatif à l'avenir des cultures d'Islam.

M. JULLIARD a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'Institut des cultures d'Islam.

Mme MÉHAL a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif à création d'emplois aidés dans le domaine des cultures urbaines : Intervention de Mme MAQUOI.

Mme FANFANT a présenté les 7 vœux du groupe les Républicains relatifs :

- aux mesures pour mieux protéger le patrimoine des arcades de la rue de Rivoli ;
- à la création d'un pôle artisanal et artistique de Belleville rue Ramponeau. Ces 2 vœux relèvent de la compétence de M. MISSIKA en 5e Commission ;
- à la pérennité de la cinémathèque Robert-Lynen ;
- à un dispositif qui valorise le livre papier ;
- au marché de Noël des Champs-Élysées : Intervention de M. HOCQUARD ;
- au projet 2015 DU 135 Dénomination place Simon Wiesenthal (10e) ;
- à la dénomination d'une place Florence Arthaud dans le 5e ;

Mme MAQUOI a présenté les 3 vœux du groupe Socialiste et Apparentés relatifs :

- à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Khaled Al-Assad, archéologue syrien ;
- à la dénomination d'une voie du 13e du nom de Hrant Dink ;
- à la dénomination du jardin des Fougères "Frida Kahlo".

M. DUCLOUX a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à la création de la promenade Florence Arthaud dans le 19e.

Mme PRIMET a présenté le vœu du groupe Communiste-Front de Gauche relatif au devoir de mémoire de la Ville de Paris suite à l'assassinat des trois militants kurdes.

Mme MÉHAL a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place d'une politique de mémoire des quartiers de Paris : Interventions de Mme MAQUOI et M. GAUDILLÈRE.

Séance levée à 13 heures 50.

Prochaine Commission le 9 novembre 2015.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 21 septembre 2015

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Édith GALLOIS, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, MM. Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Éric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFÈVRE, Christophe NAJDOVSKI, Mao PÉNINOU et Dominique TIBERI.

Excusée :

Mme Colombe BROSSEL.

Absent-e-s :

Mmes Julie BOILLLOT, Virginie DASPET, Fanny GAILLANNE, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Brigitte KUSTER, Anne-Constance ONGHENA, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Frédéric PÉCHENARD, Patrick TRÉMÈGE et Yann WEHRLING.

Séance ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 145 à l'ordre du jour (dont 19 au Conseil départemental) :

Sécurité, politique de la ville -Mme BROSSEL, rapporteure :

2015 SG 61 Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéo-protection :

Interventions de MM. GOUJON, JULIEN, HÉLARD, PÉNINOU (pour Mme BROSSEL, excusée) et DARGENT.

2015 PP 36 Opérations d'enlèvement de la voie publique des engins à moteurs, remorques et caravanes jusqu'à 3,5 tonnes en stationnement gênant ou prolongé dans le 5e secteur "Balard" et 6e secteur "Foch" :

Interventions de MM. GOUJON, JULIEN et de Mme la représentante du Préfet de police.

2015 PP 42 BSPP - Acquisition de caméras thermiques, de leurs accessoires et prestations de maintenance :

Interventions de M. JULIEN et de M. le représentant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris.

2015 PP 41 Convention de remboursement par le budget spécial des gilets pare-balles acquis sur le budget de l'État :

Interventions de MM. GOUJON et PÉNINOU (pour Mme BROSSEL, excusée).

Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme BLAUDEL, rapporteure :

2015 DPE 56 Approbation du schéma directeur des usages et du réseau d'eau non potable :

Intervention de M. GOUJON.

2015 DEVE 126 Adoption du Carnet Adaptation du Plan Climat Énergie de Paris :

Intervention de Mme MOREL.

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

2015 DVD 211 Tiers intervenant sur le domaine public viaire - Conventions relatives à la prise en charge des frais engagés par la Ville pour sa remise en état :

Interventions de MM. LEFÈVRE et NAJDOVSKI.

Vœux et amendements :

2 amendements (dont 1 technique), 10 vœux rattachés et 26 vœux non rattachés ont été déposés.

Amendement et vœux rattachés au projet de délibération 2015 SG 61 :

L'amendement du groupe les Républicains, relatif au renfort de la vidéo-protection dans le 17e, a été cité pour mémoire, non présenté.

M. JULIEN a présenté le vœu du GEP relatif au renforcement de la légitimité du comité d'éthique de la vidéo-protection à Paris.

M. GOUJON a présenté les 2 vœux du groupe les Républicains, relatif au déploiement de caméras supplémentaires de vidéo-protection et relatif au déploiement de la vidéo-protection dans les ensembles sociaux sensibles.

M. HÉLARD a présenté le vœu du groupe UDI-MoDem relatif à la mise en place de caméras "vertes".

M. GOUJON a présenté le vœu du groupe les Républicains rattaché au projet de délibération 2015 DPE 56, relatif au réservoir de Grenelle.

Mme MOREL a présenté les 2 vœux du GEP rattachés au projet de délibération 2015 DEVE 126, relatif à l'expérimentation de trottoirs semi-végétalisés et relatif à la prise en compte de l'adaptation au changement climatique lors du réaménagement des places.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu du groupe les Républicains rattaché au projet de délibération 2015 DEVE 123, relatif au bruit généré par les terrasses.

M. GOUJON a présenté le vœu du groupe les Républicains rattaché au projet de délibération 2015 PP 36, relatif à la reprise en régie de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules.

M. DARGENT a cité pour mémoire l'amendement technique de l'Exécutif au projet de délibération 2015 DVD 13-G.

M. LEFÈVRE a présenté le vœu du groupe les Républicains rattaché au projet de délibération 2015 DVD 211, relatif au règlement de voirie - Réponse de M. NAJDOVSKI.

M. DARGENT a présenté les vœux du groupe PS, relatif au développement de l'agriculture urbaine et relatif au réaménagement du boulevard de Belleville.

Mme MOREL a présenté le vœu du GEP relatif à la promotion de l'alimentation végétarienne - Interventions de M. TIBERI et Mme GALLOIS - Réponses de Mme BLAUEL.

Mme MOREL a présenté les vœux du GEP, relatif à l'amélioration des espaces récréatifs publics et relatifs à l'extension de la Journée sans voiture pour l'édition 2016.

Mme GALLOIS a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif à l'amélioration de la qualité de l'air dans le métro.

Mme GALLOIS a présenté les vœux du groupe UDI-MODEM, relatif à l'organisation du service de la propreté et relatif aux mesures de réduction des jets de mégots - Réponse de M. PÉNINOU.

Séance levée à 12 heures 05.

Prochaine Commission le lundi 9 novembre 2015 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 21 septembre 2015

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Aurélie SOLANS, Dominique STOPPA-LYONNET et Dominique VERSINI.

MM. Hervé BÉGUÉ, Christian HONORE et Bernard JOMIER.

Excusé-e-s :

MM. Bernard DEBRÉ et Atanase PÉRIFAN.

Mme Colombe BROSSEL.

Absent-e-s :

Mmes Florence BERTHOUT, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI, Karen TAÏEB et Mercedes ZUNIGA.

M. François HAAB.

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 08.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 218 à son ordre du jour (dont 1 proposition du groupe SOCA et 116 au Conseil Départemental) et autres sujets :

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSSEL, rapporteure :

DASES 377 G, 215 G et 412 G relatifs aux centres sociaux : interventions de M. HONORÉ, Mmes KONÉ et CEYRAC.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

DDCT 97 Subvention à 10 associations dans le cadre de l'opération Collégiens au titre de la lutte contre les discriminations : interventions de M. HONORÉ et Mme SOLANS. Mme SOLANS demande un bilan de ces actions menées dans les collèges.

Santé, handicap, relations avec l'AP-HP de Paris - M. JOMIER, rapporteur :

DASES 130 G Subvention à ADECA 75 : intervention de Mme STOPPA-LYONNET.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées - Mmes VERSINI et OUMER, rapporteures :

SOCA 1 Mobilisation de la communauté de Paris en faveur de l'accueil des réfugiés : présentation par Mme FILOCHE. Interventions de Mmes ATALLAH, KONÉ, FILOCHE, BOUYGUES et CEYRAC.

Mme FILOCHE propose que soit organisée en novembre, en lien avec l'OFPRA, France Terre d'Asile ou encore l'OFII, une réunion pour faire un point d'étape sur la prise en charge des réfugiés.

Vœux et amendements :

11 vœux et 0 amendement ont été déposés.

Mme SOLANS présent le vœu présenté par les groupes SOCA, GEP et PC-FG relatif à l'occupation et au devenir de l'ancien lycée hôtelier Jean Quarré.

Mme ATALLAH présent le vœu du groupe GEP relatif à l'accueil des réfugié-e-s.

Mme CEYRAC présente les vœux du groupe les Républicains relatifs à l'implantation d'une crèche dans les locaux 5, rue du Bessin et à la suppression du zonage du Pass Navigo Emeraude Améthyste.

Séance levée à 11 heures 15.

Prochaine Commission le lundi 9 novembre à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 21 septembre 2015

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIA, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Jacques BAUDRIER, Ian BROSSAT, Éric LEJOINDRE et Alexandre VESPERINI.

Excusé-e-s :

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Éric AZIÈRE, Jérôme DUBUS et Jean-Louis MISSIKA.

Absent-e-s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, MM. Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Roger MADEC, Christophe NAJDOVSKI et Buon Huang TAN.

Séance ouverte à 14 heures 07.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 108 à l'ordre du jour (dont 10 au Conseil départemental) :

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

2015 DLH 156 Réalisation d'un programme de conventionnement de 1.191 logements sociaux par la RIVP dans les 3e, 4e, 5e, 10e, 11e, 12e, 14 et 20e arrondissements :

Interventions de Mme MONTANDON et M. BROSSAT.

Vœux et amendements :

3 vœux rattachés et 21 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme MONTANDON a présenté le vœu du groupe les Républicains rattaché au projet de délibération 2015 DLH 156, relatif à la mise en œuvre d'un plan PLI pour le 12e arrondissement - Réponse de M. BROSSAT.

Questions diverses :

M. BROSSAT informe la 5e Commission que la Commission de désignation des candidats à l'attribution d'un logement social du contingent de la Ville de Paris sera ouverte à tout Parisien qui en fait la demande, à compter de sa réunion du vendredi 9 octobre prochain.

Mme BRIDIER propose qu'avant sa généralisation, soit présenté un bilan de l'expérimentation de la cotation des candidatures ; M. BROSSAT est d'accord.

L'étude d'évaluation des actions des pôles de compétitivité depuis leur création en 2005, réalisée par la DDEES, est remise aux membres de la commission présents.

Séance levée à 14 heures 27.

Prochaine Commission le lundi 9 novembre 2015 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 21 septembre 2015

Présent-e-s :

Mmes Alexandra CORDEBARD, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Sandrine MEES, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS et M. Jean-Pierre LECOQ.

Absent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Nicolas NORDMAN.

Mme Annick OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 31.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 78 à l'ordre du jour (dont 17 au Conseil départemental):

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD, rapporteure :

Mme CORDEBARD a présenté les grandes lignes de la communication rentrée scolaire 2015.

2015 DASCO 100 G - Collèges imbriqués avec un lycée- Dotations complémentaires 2015 (1.852.346 euros) :

Intervention de M. LECOQ.

2015 DASCO 61G - Subventions (150.000 euros) pour l'implantation de 30 résidences artistiques dans les collèges, attribuées à des associations, établissements culturels, société coopérative dans le cadre du dispositif Art pour Grandir :

Intervention de Mme SOLANS.

Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

2015 DDEES 178 - Chimie ParisTech (5e) : convention de cofinancement de travaux pour la période 2015-2017 :

Intervention de M. LECOQ.

Amendements et vœux :

2 amendements et 6 vœux non rattachés ont été déposés.

M. LECOQ a présenté les amendements du groupe les Républicains portant sur les projets de délibération 2015 DASCO 101G - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales 2016 (1.785.300 euros) et 2015 DASCO 147 - Caisse des Ecoles (15e) - Subvention (195.000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Mme SOLANS a présenté le vœu déposé par le Groupe écologiste de Paris relatif à la promotion de l'alimentation végétarienne à Paris dans la restauration scolaire.

Intervention de Mme LECOUTURIER.

Mme LECUYER a présenté le vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la suppression d'un poste de CPE au Lycée Edgar Quinet.

Mme LECOUTURIER a présenté le vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place d'un menu de substitution végétarien dans les cantines scolaires.

Vœux déposés et non présentés :

Vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à la poursuite de l'encadrement des plus jeunes collégiens et lycéens durant les épreuves du brevet et du baccalauréat.

Vœu déposé du groupe Communiste-Front de Gauche relatif aux moyens de l'académie de Paris.

Vœu de Mme SIMONNET relatif au maintien de tous les CIO parisiens.

Questions diverses :

M. LECOQ souhaite des précisions sur le projet de fusion des universités Paris 4-Paris Sorbonne et Paris 6 - Pierre et Marie-Curie - Réponse de Mme LEMARDELEY.

- demande s'il est possible, lors de la prochaine commission, de faire un point sur l'évolution des CIO parisiens - Réponse de Mme CORDEBARD.

Mme LECOUTURIER demande un point sur les mouvements de postes et fermetures de classes - Réponse de Mme CORDEBARD.

Séance levée à 16 heures 25.

Prochaine Commission le 9 novembre 2015.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 21 septembre 2015

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Sergio TINTI.

Excusé-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Célia BLAUEL, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Didier BERTHAULT et Patrick KLUGMAN.

Absent-e-s :

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Jacques BOUTAULT et Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 171 à l'ordre du jour (dont 8 au Conseil départemental) :

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

2015 DJS 231 Communication de la Maire de Paris sur la jeunesse :

Avis du Conseil Parisien de la Jeunesse sur le Programme parisien pour l'autonomie des jeunes, présenté par Mme Nelly ALLARD et M. Thibault PRIOUL, membres du CPJ.

Interventions de Mme LEVIEUX, M. AURIACOMBE et Mme VÉRON.

Communication du CPJ :

Le texte de la communication prévue devant le Conseil de Paris le 30 septembre 2015 a été remis aux membres de la Commission présents, ainsi qu'un exemplaire du Rapport d'activité 2014/2015 du CPJ. Ces documents ont par ailleurs été publiés sur ODS.

Vœux et amendements :

2 amendements, 2 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

M. AURIACOMBE a présenté l'amendement au projet de délibération 2015 DJS 324 et le vœu rattaché du groupe les Républicains, relatif à l'information des maires d'arrondissement et relatif aux projets d'intérêt local.

Mme LEVIEUX a présenté le vœu du groupe PS relatif au soutien à Atena Farghadani, artiste iranienne - Réponse de M. SANCHES RUIVO (pour M. KLUGMAN, excusé).

M. TINTI a cité pour mémoire le vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET, le groupe PC-FG et le GEP relatif à l'organisation d'un évènement "Paris pour la paix" - Réponse de M. SANCHES RUIVO.

Mme ATALLAH a présenté le vœu du GEP relatif à la crise des ordures au Liban - Réponse de M. SANCHES RUIVO.

Mme JÉGO a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif à l'organisation d'un partenariat avec la ville Sousse (Tunisie) dans le cadre de Paris Plages - Réponse de M. SANCHES RUIVO.

Mme LEVIEUX a présenté le vœu du groupe PS relatif à la gratuité des piscines municipales pour les militaires déployés à Paris dans le cadre de l'opération "Sentinelle" du dispositif "Vigipirate" - Réponse de M. MARTINS.

M. TINTI a présenté le vœu du groupe PC-FG relatif au nom du Palais Omnisport Paris-Bercy - Réponse de M. MARTINS.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif au projet d'aménagement du 49-53 boulevard de Ménilmontant - Réponse de M. MARTINS.

Séance levée à 18 heures 12.

Prochaine Commission le lundi 9 novembre 2015 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 28 septembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OLALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme

Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Colombe BROSSEL, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maud GATEL, Mme Olga JOHNSON, M. Etienne MERCIER.

Lundi 28 septembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OLALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean- François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Colombe BROSSEL, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusées :

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Olga JOHNSON.

Mardi 29 septembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OLALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huang TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Colombe BROSEL, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Patrick KLUGMAN, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI.

Mardi 29 septembre- Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OLALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf

GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huang TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Colombe BROSSEL, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Patrick KLUGMAN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusée :

Mme Myriam EL KHOMRI.

Mercredi 30 septembre – Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LEGUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huang TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel

VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marinette BACHE, Mme Colombe BROSSEL, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Patrick KLUGMAN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Patrick BLOCHE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Christian SAINT-ETIENNE.

Mercredi 30 septembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marinette BACHE, Mme Hélène BIDARD, Mme Colombe BROSSEL, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Patrick KLUGMAN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Yves POZZO di BORGO, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Patrick BLOCHE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Jean-Marie LE GUEN.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
Débat "RENTREE SCOLAIRE"											
6	6	1		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON, MENGUY	A	2015 DASCO 147	relatif aux repas "développement durable".	CORDEBARD	Adopté	28-sept.-15
6	6	2	276	SOCA	LAURET	VNR		relatif au calendrier scolaire et aux épreuves de fin d'année.	CORDEBARD	Adopté	28-sept.-15
6	6	3		GEP	BELLIARD, BOUTAULT, SOLANS	VNR		relatif à l'alimentation végétarienne dans les cantines et au gaspillage.	CORDEBARD	Retiré	28-sept.-15
	6	3 bis	277	Exécutif		VNR			CORDEBARD	Adopté	28-sept.-15
6	6	4	278	PCF-FG	BONNET-OUALDI, BECKER	VNR		relatif aux moyens de l'académie de Paris.	CORDEBARD	Adopté	28-sept.-15
6	6	5		Les Républicains	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la suppression d'un poste de CPE au lycée Edgar Quinet.	CORDEBARD	Rejeté	28-sept.-15
6	6	6		UDI - MODEM	JEGO, AZIERE, POZZO DI BORGIO, HÉLARD, LECOUTURIER, GATEL, TACHÈNE, MEHAL, NAHMIA, GALLOIS	VNR		relatif à la mise en place d'un menu de substitution végétarien dans les cantines scolaires.	CORDEBARD	Retiré	28-sept.-15
6	6	7		NI	SIMONNET	VNR		relatif au maintien de tous les CIO parisiens.	CORDEBARD	Retiré	28-sept.-15
	6	7 bis	279	Exécutif		VNR		relatif au maintien de tous les CIO parisiens.	CORDEBARD	Adopté	28-sept.-15
6	6	8-G		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2015 DASCO 101-G	relatif à la création d'un groupe de travail.	CORDEBARD	Rejeté	28-sept.-15

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
Rapport MIE "FABRIQUER A PARIS"											
1	5, 1, 3	9	280	PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	V	2015 DDCT 139	relatif à la mise en œuvre des préconisations du rapport.	MISSIKA, GUHL, POLSKI, VERON, BLAUDEL, NAJDOVSKI, PENINO	Adopté	28-sept.-15
1	5, 1, 3	10	281	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 139	relatif à la mise en place d'un "small business act".	MISSIKA, GUHL, POLSKI, VERON, BLAUDEL, NAJDOVSKI, PENINO	Adopté (amendé)	28-sept.-15
Débat "HANDICAP"											
1	4	11-G	33-G	UDI - MODEM	DIRI, HAAB, AZIERE, POZZO DI BORGIO, LECOUTURIER	V	2015 DASES 515 -G	relatif à la prise en charge de l'autisme.	JOMIER	Adopté (amendé)	28-sept.-15
Débat "ACCUEIL DES REFUGIES A PARIS"											
4	4	12		SOCA, GEP, PCF-FG	DAGNAUD, SOLANS, TINTI	VNR		relatif au devenir de l'ancien lycée Jean Quarré.	VERSINI	Retiré	28-sept.-15
5	4	13		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à l'ancien lycée hôtelier Jean Quarré.	VERSINI	Retiré	28-sept.-15
4	4	14		GEP	BELLIARD, SOUYRIS, SOLANS, ATALLAH, BRIDIER, KONE, BOUTAULT, CONTASSOT, GLEIZES, JULIEN	VNR		relatif à l'accueil des réfugié-e-s.	VERSINI	Retiré	29-sept.-15
5	4	15		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à l'Hôtel Pernety.	VERSINI	Retiré	28-sept.-15
4	4	16		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux solutions d'accueil des réfugiés et d'accès aux soins.	VERSINI	Retiré	29-sept.-15
4	4	17		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la FASTI.	VERSINI	Retiré	29-sept.-15
	4	17 bis	282	Exécutif		VNR		Mobilisation de la communauté de Paris en faveur de l'accueil des réfugiés.	VERSINI	Adopté (amendé)	29-sept.-15
4	4	18		les Républicains	GOUJON, LAMOUR, CEYRAC, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif à la future crèche du 5 rue du Bessin.	VERSINI	Rejeté	29-sept.-15

N° Commis- sion de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
"CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE"											
7	7	19		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	A	2015 DIS 324	relatif à l'information des maires d'arrondissement.	VERON	Rejeté	30-sept.-15
7	7	20		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	V	2015 DIS 324	relatif aux projets d'intérêt local.	VERON	Rejeté	30-sept.-15
AUTRES DOSSIERS											
7	1, 7	21-G		NI	SIMONNET	A	2015 DRH 15- G	relatif à l'augmentation de l'indemnité versée aux volontaires du service civique.	VERON	Rejeté	30-sept.-15
7	1, 7	22-G		NI	SIMONNET	V	2015 DRH 15- G	relatif à une interpellation de l'Etat.	VERON	Rejeté	30-sept.-15
7	7	23	283	GEP	ATALAH, GLEIZES, JULIEN	VNR		relatif à la crise des ordures au Liban.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	28-sept.-15
1	7	24		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, BERTHAULT	VNR		relatif à la condamnation du mouvement de boycott contre le pays d'Israël.	KLUGMAN	Rejeté	28-sept.-15
7	7	25	284	UDI - MODEM	MEHAL, JEGO, NAHMIA	VNR		relatif à un partenariat avec Sousse dans le cadre de Paris Plages.	KLUGMAN	Adopté	28-sept.-15
7	7	26	285	NI, PCF-FG, GEP	SIMONNET, BONNET- OULALDI, PRIMET, SOUYRIS, BELLARD	VNR		relatif à l'organisation d'un évènement "Paris pour la paix".	KLUGMAN	Adopté (amendé)	28-sept.-15
7	7	27		PCF-FG	BONNET-OULALDI	V	2015 DIS 274	relatif au noming.	MARTINS	Rejeté	28-sept.-15
7	7	28	286	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à la gratuité des piscines municipales pour les militaires déployés dans le cadre de Vigipirate.	MARTINS	Adopté (amendé)	28-sept.-15
7	7	29		Les Républicains	SAINT-ETIENNE, BOURNAZEL, MONTANDON, PERIFAN, FANFANT	VNR		relatif au projet d'aménagement du 49-53 boulevard de Ménilmontant.	MARTINS	Rejeté	28-sept.-15
5	7	30		Les Républicains	BOURNAZEL, MONTANDON, EVREN, DUBUS, VESPERINI, COURTOIS	VNR		relatif à un bilan d'activité de la CALASS.	VERON	Rejeté	28-sept.-15
	7	30 bis	287	Exécutif		V		relatif au fonctionnement de la CALASS.	VERON	Adopté	28-sept.-15

N° Commis- sion de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1	31		Les Républicains	LEGARET, GABORIAU	V	2015 DAJ 24, 2015 DAJ 10- G	relatif aux concessions d'occupation domaniale.	BARGETON	Rejeté	28-sept.-15
1	1	32		Exécutif		A	2015 DFA 90	Amendement technique.	BARGETON	Adopté	28-sept.-15
1	1	33	288	GEP	BOUTAULT, MEES	VNR		relatif à la création d'un outil spécifique pour combattre la publicité illégale.	BARGETON	Adopté (amendé)	28-sept.-15
3	1	34		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux publicités olfactives.	BARGETON	Rejeté	28-sept.-15
1	1	35	289	PCF-FG	PREMEL, REGUE, BONNET-OULALDI	VNR		relatif au devenir des agents des lavatoires.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	28-sept.-15
1	1	36		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux salariés des lavatoires.	GREGOIRE	Rejeté	28-sept.-15
1	1	37	290	Les Républicains	BOULARD	VNR		relatif à l'approvisionnement des restaurants municipaux en denrées d'origine locale.	GREGOIRE	Adopté	28-sept.-15
1	1	38		SOCA	VAUGLIN	A	2015 DDEES 229	relatif à la création d'un marché bio (11e).	POLSKI	Adopté	28-sept.-15
1	1	39		Les Républicains	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V	2015 DDEES 228	relatif à la création d'un marché alimentaire (9e).	POLSKI	Rejeté	28-sept.-15
1	1	40	291	GEP	MEES, BELLARD, SOUYRIS, BOUTAULT, CONTASSOT, GLEIZES	VNR		relatif à la nouvelle législation encadrant la création de "zones touristiques internationales".	POLSKI	Adopté	29-sept.-15
1	1	41	292	RG-CI	BROS, TAN, GOLDGRAB	VNR		relatif aux zones touristiques internationales.	POLSKI	Adopté (amendé)	29-sept.-15
5	1	42		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ouverture dominicale et de nuit des commerces.	POLSKI	Rejeté	29-sept.-15
3	1	43		GEP	BELLARD	VNR		relatif à la promotion de l'alimentation végétarienne.	POLSKI	Rejeté	29-sept.-15
4	1	44		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	VNR		relatif à la pharmacie du Forum des Halles.	POLSKI	Rejeté	29-sept.-15
3	1	45		Les Républicains	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à l'opération Vital'Quartier dans le secteur Amiraux-Simpson-Championnet- Poissonniers.	POLSKI	Rejeté	29-sept.-15
1	1	46		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à l'extension du périmètre d'action de la SEMALEST dans le 14e.	POLSKI	Rejeté	29-sept.-15

N° Commis- sion de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
2	1	47		les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET, LALLOUCHE, LESGAT	VNR		relatif aux arcades de la rue de Rivoli.	POISSKI	Rejeté	29-sept.-15
1	1	48		Les Républicains	BOURNAZEL, DUMAS, HONORE	VNR		relatif à la création de Journées découvertes entreprises.	VERON	Rejeté	29-sept.-15
2	1	49	293	UDI - MODEM	MEHAL	VNR		relatif à la création d'emplois aidés dans le domaine des cultures urbaines.	VERON	Adopté	29-sept.-15
1	2	50	294	Les Républicains	LECUYER	V	2015 DDEES 35	relatif à un dispositif de contrôle des engagements.	JULLIARD	Adopté	29-sept.-15
1	2	51		Les Républicains	de FROMENT	V	2015 SG 57	relatif au versement de la subvention.	JULLIARD	Retiré (non présenté)	29-sept.-15
2	2	52	295	Exécutif		VNR		relatif à la mise en place d'un plan pour l'Egalité réelle pour les Outre-mer.	JULLIARD	Adopté	29-sept.-15
2	2	53	296	SOCA	GIRARD	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Khaled Al-Assad.	JULLIARD	Adopté	29-sept.-15
1	2	54	297	UDI - MODEM	MEHAL, JEGO, de SARNEZ, POZZO DI BORGO	VNR		relatif au site archéologique syrien de Palmyre.	JULLIARD	Adopté	29-sept.-15
2	2	55	298	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à l'Institut des Cultures d'Islam.	JULLIARD	Adopté	29-sept.-15
2	2	56		GEP	JULIEN, BRIDIER, ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif à l'avenir de l'Institut des Cultures d'Islam.	JULLIARD	Rejeté	29-sept.-15
2	2	57	299	Les Républicains	KUSTER, BOULARD	VNR		relatif à la cinémathèque Robert-Lynen.	JULLIARD	Adopté	29-sept.-15
2	2	58	300	Les Républicains	BERTHOUD, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à un dispositif valorisant le livre papier.	JULLIARD	Adopté	29-sept.-15
	2	59 a		Exécutif		A	2016 DU 135	relatif à la dénomination Place Simon et Cyla Wiesenthal.	VIEU-CHARIER	Adopté	29-sept.-15
2	2	59	301	les Républicains	BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	V	2015 DU 135	relatif à la dénomination Place Simon et Cyla Wiesenthal.	VIEU-CHARIER	Adopté	29-sept.-15

N° Commis- sion de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
2	2	60	302	SOCA	COURMET, de LA GONTRIE, LANG, OLIVIER	VNR		relatif à la dénomination d'une voie du 13e du nom de Hrant Dink.	VIEU-CHARIER	Adopté	29-sept.-15
2	2	61	303	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la dénomination du Jardin des Fougères "Frída Kahlo".	VIEU-CHARIER	Adopté	29-sept.-15
2	2	62	304	SOCA	DAGNAUD	VNR		relatif à la création de la promenade Florence Arthaud dans le 19e.	VIEU-CHARIER	Adopté	29-sept.-15
2	2	63		Les Républicains	BERTHOUD	VNR		relatif à la dénomination d'une place Florence Arthaud dans le 5e.	VIEU-CHARIER	Retiré	29-sept.-15
3	2	64		Les Républicains	KUSTER, GOIJON, PECHENARD, LAMOUR, LECUYER, BOURNAZEL, BOULARD	VNR		relatif à l'hébergement des militaires de l'opération Vigipirate.	VIEU-CHARIER	Rejeté	29-sept.-15
2	2	65	305	UDI - MODEM	MEHAL	VNR		relatif à la mise en place d'une politique de mémoire des quartiers de Paris.	VIEU-CHARIER	Adopté	29-sept.-15
2	2	66	306	GEP	GLEIZES	V	2015 DICOM 21	relatif au parrainage de Paris Plage.	JULLIARD	Adopté	29-sept.-15
3	3	67		Les Républicains	KUSTER, PECHENARD, BOULARD	A	2015 SG 61	relatif au renfort de la vidéoprotection dans le 17e.	BROSSEL	Rejeté	29-sept.-15
	3	68	307	GEP	JULIEN, BOUTAULT, MOREL, MEES	V	SG 61	relatif au Comité d'éthique	BROSSEL	Adopté (amendé)	29-sept.-15
3	3	69		Les Républicains	BERTHAULT, GOIJON, PECHENARD	V	2015 SG 61	relatif à la vidéoprotection dans les ensembles sociaux sensibles.	BROSSEL	Rejeté	29-sept.-15
3	3	70		les Républicains	GOIJON, PECHENARD	V	2015 SG 61	relatif au déploiement de caméras supplémentaires.	BROSSEL	Rejeté	29-sept.-15
1	3	71		les Républicains	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V	2015 SG 61	relatif au dispositif dans le 9e.	BROSSEL	Rejeté	29-sept.-15
1	3	72		UDI - MODEM	HÉLARD, AZIERE	V	2015 SG 61	relatif à l'extension du réseau de caméras.	BROSSEL	Rejeté	29-sept.-15

N° Commis- sion de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adits rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	3	73	308	UDI - MODEM	HÉLARD, AZIERE, POZZO DI BORGIO, TACHÈNE, HAAB	V	2015 SG 61	relatif à la mise en place de caméras "vertes".	BROSSEL	Adopté (amendé)	29-sept.-15
3	3	74		Les Républicains	GOUJON, PECHENARD	V	2015 PP 36	relatif à une étude de faisabilité sur la mise en régie des opérations d'enlèvement.	BROSSEL	Retiré	30-sept.-15
3	3	75		Les Républicains	GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif au port d'arme des policiers en dehors de leur service.	BROSSEL	Rejeté	30-sept.-15
3	3	76	309	GEP	MOREL, BRIDIER	V	2015 DEVE 126	relatif à l'expérimentation de trottoirs semi-végétalisés.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	30-sept.-15
3	3	77	310	GEP	MOREL, SOLANS	V	2015 DEVE 126	relatif à l'adaptation au changement climatique lors du réaménagement des places.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	30-sept.-15
3	3	78		Les Républicains, UDI - MODEM	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, WEHLING	V	2015 DPE 56	relatif au réservoir de Grenelle.	BLAUDEL	Retiré	30-sept.-15
	3	78 a		Exécutif		A	2016 DPE 56	relatif au réservoir de Grenelle.		Adopté	30-sept.-15
3	3	79		Les Républicains	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V	2015 DPE 56	relatif aux bouches de lavage.	BLAUDEL	Retiré	30-sept.-15
3	3	80		NI	SIMONNET	VNR		relatif au développement de panneaux photovoltaïques innovants.	BLAUDEL	Retiré	30-sept.-15
	3	80 bis	311	NI	SIMONNET	VNR		relatif au développement de panneaux solaires photovoltaïques.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	30-sept.-15
3	3	81	312	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif au développement de l'agriculture urbaine.	KOMITES	Adopté (amendé)	30-sept.-15
3	3	82	313	GEP	SOLANS, SOUYRIS, BELLARD	VNR		relatif à l'amélioration des espaces récréatifs publics.	KOMITES	Adopté	30-sept.-15
3	3	83		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	VNR		relatif à la propreté du jardin Nelson Mandela.	KOMITES	Rejeté	30-sept.-15
3	3	84		Les Républicains	GOUJON, LAMOUR, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif à la sécurisation du secteur du jardin Blanc.	KOMITES	Rejeté	30-sept.-15
5	3	85		Les Républicains	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, CEYRAC, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif à une opération immobilière au sein du square du Clos Feuquières.	KOMITES	Rejeté	30-sept.-15

N° Commis- sion de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adits rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	3	86		Les Républicains	DOURNAZEL, HONORE	V	2015 DVD 128	relatif à la mise aux normes de la station.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15
3	3	87		Les Républicains	LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	V	2015 DVD 211	relatif au règlement de voirie.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15
3	3	88-G		Exécutif		A	2015 DVD 13- G	Amendement technique.	NAIDOVSKI	Adopté	30-sept.-15
1	3	89-G		Les Républicains	KUSTER, BOILLLOT, LEGARET, HAREL, PAWLUK, SAINT-ETIENNE, GIANNESINI, ONGHENA, PERIFAN, FANFANT	V	2015 DVD 13- G	relatif à l'automatisation intégrale de la ligne 11.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15
3	3	90	314	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif au réaménagement du boulevard de Belleville.	NAIDOVSKI	Adopté	30-sept.-15
3	3	91	315	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, GLEIZES, MOREL	VNR		relatif à l'extension de la Journée sans voiture pour l'édition 2016.	NAIDOVSKI	Adopté	30-sept.-15
3	3	92		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'extension de la Journée sans Voiture pour l'édition 2016.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15
3	3	93		RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif à l'élaboration un plan piéton.	NAIDOVSKI	Retiré (non présenté)	30-sept.-15
	3	93 bis		Exécutif		V		relatif à l'élaboration un plan piéton.	NAIDOVSKI	Retiré (non présenté)	30-sept.-15
3	3	94		Les Républicains	HONORE, BOURNAZEL, BURKLI, PAWLUK, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux infractions des cars sur les boulevards de Clichy, Rochechouart et la Chapelle.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15
	3	94 bis	316	Exécutif		VNR		relatif au stationnement délictueux des autocars.	NAIDOVSKI	Adopté	30-sept.-15
3	3	95		Les Républicains	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, LEFEVRE, COURTOIS	VNR		relatif aux bornes de taxis.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15
1	3	96		Les Républicains	KUSTER	VNR		relatif au projet Eole.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15
3	3	97		Les Républicains	BOURNAZEL, KOSCIUSKO- MORIZET	VNR		relatif à la qualité de l'air dans le métro.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15
3	3	98		UDI - MODEM	GALLOIS, WEHLING	VNR		relatif à l'amélioration de la qualité de l'air dans le métro.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15
	3	98 bis	317			VNR			NAIDOVSKI	Adopté	30-sept.-15

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	3	99		Les Républicains	KUSTER, BOULARD	VNR		relatif aux taches saisonnières de propreté de l'espace public.	PENINOI	Rejeté	30-sept.-15
3	3	100		Les Républicains	BOULARD	VNR		relatif à la remise en état des chaussées suite à des accidents.	PENINOI	Retiré (non présenté)	30-sept.-15
3	3	101	318	UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL	VNR		relatif à l'organisation du service de propreté.	PENINOI	Adopté	30-sept.-15
3	3	102	319	UDI - MODEM	GATEL, JEGO, LECOUTURIER, DIRI, MEHAL, POZZO DI BORGIO, NAHMAS	VNR		relatif aux mesures de réduction des jets de mégots.	PENINOI	Adopté	30-sept.-15
3	3	103		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la réduction des déchets.	PENINOI	Rejeté	30-sept.-15
3	3	104		Les Républicains	HAREL	V	2015 DEVE 123	relatif au bruit généré par les terrasses.	BLAUDEL	Rejeté	30-sept.-15
4	4	105		PCF-FG	AQUA, BONNET-OUALDI	VNR		relatif au Bureau de la Santé Environnementale et de l'Hygiène.	JOMIER	Retiré	30-sept.-15
	4	105 bis	320	Exécutif		VNR			JOMIER	Adopté	30-sept.-15
4	4	106		Les Républicains, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif au patrimoine immobilier de l'AP-HP.	JOMIER	Rejeté	30-sept.-15
4	4	107		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON, CEYRAC	VNR		relatif au Pass Navigo Émeraude Améthyste.	VERSINI	Rejeté	30-sept.-15
1	4	108		NI	SIMONNET	VNR		relatif au désosage et à la tarification du Navigo Émeraude.	VERSINI	Rejeté	30-sept.-15
	4	108 bis	321	Exécutif		VNR		relatif au désosage et à la tarification du Navigo Émeraude.	VERSINI	Adopté	30-sept.-15
4	4	109	322	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux expulsés de la Villa de l'Ermitage.	VERSINI	Adopté	30-sept.-15
4	4	110-G		Les Républicains	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V	2015 DASES 317-G	relatif au Club de prévention Siloé.	VERSINI	Rejeté	30-sept.-15
5	5	111		Les Républicains	MONTANDON	V	2015 DLH 156	relatif à la mise en œuvre d'un plan PLI dans le 12e.	BROSSAT	Rejeté	30-sept.-15

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	112		SOCA	GIRARD	VNR		relatif à l'application des surloyers dans le parc social du 4ème.	BROSSAT	Retiré	30-sept.-15
	5	112 bis	323	Exécutif		VNR			BROSSAT	Adopté	30-sept.-15
5	5	113	324	SOCA	AIDENBAUM, GIRARD, FÉRAUD, LEVIEUX	VNR		relatif au contrôle des locations touristiques saisonnières.	BROSSAT	Adopté	30-sept.-15
5	5	114	325	GEP	BRIDIER, BELLARD, SOUYRIS	VNR		relatif à l'essor du site internet Airbnb.	BROSSAT	Adopté (amendé)	30-sept.-15
5	5	115	326	GEP	BRIDIER, SOLANS	VNR		relatif à l'habitat participatif (19e et 20e).	BROSSAT	Adopté	30-sept.-15
5	5	116	327	GEP, SOCA	BOUTAULT, LEVIEUX	VNR		relatif à la situation de l'immeuble du 6, rue Polissonnière.	BROSSAT	Adopté	30-sept.-15
5	5	117	328	GEP	BRIDIER, BELLARD, SOUYRIS	VNR		relatif au financement du logement social.	BROSSAT	Adopté	30-sept.-15
5	5	118	329	PCF-FG	BONNET-OUALDI	VNR		relatif aux aides à la pierre.	BROSSAT	Adopté	30-sept.-15
5	5	119		Les Républicains	DUBUS, MONTANDON, EVREN, BOURNAZEL, VESPERINI, COURTOIS	VNR		relatif aux aides à la pierre.	BROSSAT	Rejeté	30-sept.-15
5	5	120		SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, LANG, OLIVIER	VNR		relatif à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".	MISSIKA	Retiré	30-sept.-15
5	5	121		GEP	CONTASSOT, BRIDIER, MOREL	VNR		relatif à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".	MISSIKA	Retiré	30-sept.-15
	5	121 bis	330	Exécutif		VNR		relatif à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".	MISSIKA	Adopté	30-sept.-15
5	5	122		GEP	BRIDIER, JULIEN	VNR		relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.	MISSIKA	Retiré	30-sept.-15
5	5	123		Les Républicains, UDI - MODEM	BOURNAZEL, MEHAL, HONORE	VNR		relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.	MISSIKA	Rejeté	30-sept.-15
5	5	124		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.	MISSIKA	Rejeté	30-sept.-15
	5	124 bis	331	Exécutif		VNR		relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.	MISSIKA	Adopté	30-sept.-15

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LA	N° délib	Objet	Adits rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	125	332	GEP, PCF-FG	ELIZES, REILLARD, SOUYRIS, BONNET-GUALDI, PRIMET, AQUA	VNR		relatif au devenir de la parcelle du 37 rue Bisson/48 rue Ramponeau.	MISSIKA	Adopté (amendé)	30-sept.-15
2	5	126		Les Républicains	PERIFAN, FANFANT	VNR		relatif à la création d'un pôle artisanal et artistique de Belleville.	MISSIKA	Retiré	30-sept.-15
5	5	127		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la parcelle du 48 rue Ramponeau/37 rue Bisson.	MISSIKA	Rejeté	30-sept.-15
3	5	128		Les Républicains	GOUJON, PECHENARD, BURKLI	VNR		relatif à l'ouverture d'établissements de jeux.	MISSIKA	Rejeté	30-sept.-15
5	5	129		NI	SIMONNET	VNR		relatif au site du groupe Orange 18 et 20 rue de Navarin (9e).	MISSIKA	Rejeté	30-sept.-15
5	5	130		Les Républicains	HODENT	V	2015 DU 169	relatif à aux lots dans le 7ème.	BROSSAT	Rejeté	30-sept.-15
5	5	131		Les Républicains	MONTANDON, PERIFAN, FANFANT	V	2015 DU 72		BAUDRIER	Rejeté	30-sept.-15
	3	132		Les Républicains, UDI - MODEM		A	2015 SG 61	relatif à la vidéoprotection pour Paris.	BROSSEL	Rejeté	29-sept.-15
	4	133	333	Exécutif		VNR		relatif au statut de Paris.	GREGOIRE	Adopté	29-sept.-15
	1	134		Les Républicains		A	SOCA 1	Mobilisation de la communauté de Paris en faveur de l'accueil des réfugiés.	VERSINI	Rejeté	29-sept.-15

[illegible]

N° Commissi ons de déput	N° Commissi on CMI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Enfance	Eus	A, V, Vot, LR	N° déls	Objet	Adls rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparents	UDI - Modem	Les Républicains	
							DJA 28			Adopté	28-sept-15							
							DAL 10-3			Adopté	28-sept-15							
1	1	32		Excutif		A	2015 DFA 90	Amendement technique.	BARGETON	Adopté	28-sept-15							
							DFA 90			Adopté	28-sept-15							
							DFA 85			Adopté	28-sept-15							
							DFA 112			Adopté	28-sept-15							
							UFA 30			Adopté	28-sept-15							
							DFA 92			Adopté	28-sept-15		X					
							DFA 107			Adopté	28-sept-15							
							SG 6-G			Adopté	28-sept-15							
COMMUNICATION SANS VOTE																		
1	1	33	288	GEP	ROUTAULT, MELS	VNR		relatif à la création d'un outill spécifique pour combattre la publicité illégale.	BARGETON	Adopté (amendé)	28-sept-15							
3	1	34		HR	SIMONNET	VNR		relatif aux publicités offensives.	BARGETON	Rejeté Adopté	28-sept-15 28-sept-15	X		X	X	X	X	
							DAJ 27			Adopté	28-sept-15							
							SG 60			Adopté	28-sept-15							
1	1	35	289	PCF-FG	FREDEL, BEYGE, BONNEY-OLAUDI	VNR		relatif au devenir des agents des taxations.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	28-sept-15							
1	1	36		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux sautés des fauvettes.	GREGOIRE	Rejeté	28-sept-15	X	X	X	X	X	X	
1	1	37	290	Les Républicains	BOULARD	VNR		relatif à l'approvisionnement des restaurants locaux en denrées d'origine locale.	GREGOIRE	Adopté	28-sept-15							
							DDEES 9-G			Adopté	28-sept-15							
							DDEES 60-G			Adopté	28-sept-15							
1	1	38		SOCA	VAULIN	A	2015 DDEES 228	relatif à la création d'un marché bio (bis).	POLSKI	Adopté	28-sept-15							
1	1	39		Les Républicains	BUNKEL, DE FROMENT, BLOCH	V	2015 DDEES 228	relatif à la création d'un marché alimentaire (bis).	POLSKI	Rejeté	28-sept-15	X		X	X			
							DDEES 228			Adopté	28-sept-15							
1	1	40	291	GEP	MRES, BELLARD, SOUTYR, ROUSNOT, CONFANTOS, GLEIZES	VNR		relatif à la nouvelle législation encadrant la création de "zones touristiques internationales".	POLSKI	Adopté	28-sept-15					X	X	
1	1	41	292	RG-CI	BROS, TAN, GOLDSORAN	VNR		relatif aux zones touristiques internationales.	POLSKI	Adopté (amendé)	28-sept-15	X		X	X	X	X	
5	1	42		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ouverture domiciliaire et de nuit des communes.	POLSKI	Rejeté	28-sept-15	X	X	X	X	X	X	
3	1	43		GEP	BELLARD	VNR		relatif à la promotion de l'alimentation équitable.	POLSKI	Rejeté	28-sept-15	X		X	X	X	X	
4	1	44		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	VNR		relatif à la pharmacie du Forum des stades.	POLSKI	Rejeté	28-sept-15	X	X	X	X			
3	1	45		Les Républicains	HONORE, BOURNAZE	VNR		relatif à l'opération VitalQuartier dans le secteur Antanas-Simpson-Champagnet- Palmontons.	POLSKI	Rejeté	28-sept-15	X	X	X	X			
1	1	46		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à l'extension du périmètre d'action de la SEMAST dans le 14e.	POLSKI	Rejeté	28-sept-15	X	X	X	X			
2	1	47		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET, LELLOUCHE, LEGARET	VNR		relatif aux arcades de la rue de Rivoli.	POLSKI	Rejeté	28-sept-15	X	X	X	X			
							DDEES 60-G			Adopté	28-sept-15							
1	1	48		Les Républicains	BOURNAZE, DUMAS, HONORE	VNR		relatif à la création de Journées découvertes entreprises.	VERON	Rejeté	28-sept-15	X		X	X			
2	1	49	293	UDI - MODERN	MEHAL	VNR		relatif à la création d'emplois allés dans le domaine des cultures urbaines.	VERON	Adopté	28-sept-15							
							DPE 58			Adopté	28-sept-15							
							DPE 72			Adopté	28-sept-15							
							DDEES 58-G			Adopté	28-sept-15							

N° Commission de dépt	N° Commission CD	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Eus	A, V, Vnc, LR	N° délib.	Objet	Adjs. rapporteur	VOIE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	Les Républicains	Union des Indépendants
							DDEES 1376				Adopté	28-sept-15						
							DFA 121				Adopté	28-sept-15						
							DFA 52-G				Adopté	28-sept-15						
							SG 43				Adopté	28-sept-15						
							DICT 148				Adopté	28-sept-15						X
							DAC 457				Adopté	28-sept-15				X		X
							DAC 468				Adopté	28-sept-15						
							DAC 473				Adopté	28-sept-15						
							DAC 534				Adopté	28-sept-15						
							DAJ 21				Adopté	28-sept-15						
1	2	50	234	Les Républicains	LECUYER	V	2015 DDEES 35	relatif à un dispositif de contrôle des engagements.	JULIARD	Adopté	28-sept-15							
							DDEES 36				Adopté	28-sept-15						
							DDEES 36				Adopté	28-sept-15						
							DICOM 14				Adopté	28-sept-15						
							OPA 38				Adopté	28-sept-15						
1	2	51		Les Républicains	de FROMENT	V	2015 SG 57	relatif au versement de la subvention.	JULIARD	Retiré (non personnel)	28-sept-15							
2	2	52	295	Exécutif		VNR		relatif à la mise en place d'un plan pour l'égalité réelle pour les Outre-mer.	JULIARD	Adopté	28-sept-15							
2	2	53	296	SOCA	GIRARD	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Blaise Di Léon.	JULIARD	Adopté	28-sept-15							X
1	2	54	297	UDI - MODEM	MEHAI, JEGO, de SARNEZ, POZZO DI BORGIO	VNR		relatif au site archéologique vestes de Palmay.	JULIARD	Adopté	28-sept-15							X
2	2	55	298	SOCA	LEBOINIERE	VNR		relatif à l'Institut des Cultures d'islam.	JULIARD	Adopté	28-sept-15							
2	2	56		GEP	JULIEN, BRIDIER, ATAILAH, GLEIZES	VNR		relatif à l'avenir de l'Institut des Cultures d'islam.	JULIARD	Rejeté	28-sept-15	X		X		X	X	
2	2	57	299	Les Républicains	KUSTER, BOULARD	VNR		relatif à la cinématique Robert-Lyden.	JULIARD	Adopté	28-sept-15							
2	2	58	300	Les Républicains	BERTHOUD, BOULAY ESPERONNIER, CAPUZET, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANI, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à un dispositif valorisant le livre papier.	JULIARD	Adopté	28-sept-15							
							DAC 527				Adopté	28-sept-15						
							2015 DU 135	relatif à la dénomination Place Simon et Lyla Wiesenthal.	VEU-CHARIER	Adopté	28-sept-15							
							DU 135				Adopté	28-sept-15						
2	2	59	301	Les Républicains	BOULAY ESPERONNIER, CAPUZET, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANI, GIAZZI, HODENT	V	2015 DU 135	relatif à la dénomination Place Simon et Lyla Wiesenthal.	VEU-CHARIER	Adopté	28-sept-15							
2	2	60	302	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, LANG, OUVIER	VNR		relatif à la dénomination d'une voie de 13e du nom de Thant Diou.	VEU-CHARIER	Adopté	28-sept-15							
3	3	61	303	SOCA	CALANDBA	VNR		relatif à la dénomination de jardin des faubourgs "Tida Kaba".	VEU-CHARIER	Adopté	28-sept-15							
2	2	62	304	SOCA	DAGNAUD	VNR		relatif à la création de la promenade Florence Arthaud dans le 16e.	VEU-CHARIER	Adopté	28-sept-15							
2	2	63		Les Républicains	BERTHOUD	VNR		relatif à la dénomination d'une place Florence Arthaud dans le 16e.	VEU-CHARIER	Retiré	28-sept-15							
3	2	64		Les Républicains	KUSTER, GOUJON, PECHENARD, LAMOUR, LECUYER, BOURNAZEL, BOULARD	VNR		relatif à l'hébergement des militaires de l'opération Vigicote.	VEU-CHARIER	Rejeté	28-sept-15	X		X		X		
2	2	65	305	UDI - MODEM	MEHAI	VNR		relatif à la mise en place d'une politique de mémoire des quartiers de Paris.	VEU-CHARIER	Adopté	28-sept-15							
							DAC 470				Adopté	28-sept-15						X
2	2	66	306	GEP	GLEIZES	V	2015 DICOM 21	relatif au parcage de Paris Plage.	JULIARD	Adopté	28-sept-15						X	X

N° Commission de dépt	N° Commission CD	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Eus	A, V, Vnc, LR	N° délib.	Objet	Adjs. rapporteur	VOIE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	Les Républicains	Union des Indépendants
							DICOM 21				Adopté	28-sept-15						
							DLI 153				Adopté	28-sept-15						
							DAC 639				Adopté	28-sept-15						
3	3	67		Les Républicains	KUSTER, PECHENARD, BOULARD	A	2015 SG 61	relatif au renfort de la vidéoprotection dans le 17e.	BROSSEL	Rejeté	28-sept-15	X		X		X		
3	3	68	307	GEP	JULIEN, EGUYAULT, MOREL, MEES	V	SG 61	relatif au Comité d'éthique		Adopté (amendé)	28-sept-15							X
3	3	69		Les Républicains	BERTHOUD, GOUJON, PECHENARD	V	2015 SG 61	relatif à la vidéoprotection dans les assemblées sociales sensibles.	BROSSEL	Rejeté	28-sept-15	X		X		X		
3	3	70		Les Républicains	GOUJON, PECHENARD	V	2015 SG 61	relatif au déploiement de caméras supplémentaires.	BROSSEL	Rejeté	28-sept-15	X		X		X		X
1	3	71		Les Républicains	BURKEL, de FROMENT, BLOCH	V	2015 SG 61	relatif au dispositif dans le 16e.	BROSSEL	Rejeté	28-sept-15	X		X		X		
1	3	72		UDI - MODEM	HÉLARD, AZIERE	V	2015 SG 61	relatif à l'extension du réseau de caméras.	BROSSEL	Rejeté	28-sept-15	X		X		X		
1	3	73	308	UDI - MODEM	HÉLARD, AZIERE, POZZO DI BORGIO, TACHÉNE, ISAAB	V	2015 SG 61	relatif à la mise en place de caméras "vertes".	BROSSEL	Adopté (amendé)	28-sept-15	X		X				X
							SG 61				Adopté	28-sept-15	X		X			
3	3	74		Les Républicains	GOUJON, PECHENARD	V	2015 PP 36	relatif à une étude de faisabilité sur la mise en règle des opérations d'entretien.	BROSSEL	Retiré	30-sept-15							
							PP 36				Adopté	30-sept-15						X
3	3	75		Les Républicains	GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif au port d'arme des policiers en dehors de leur service.	BROSSEL	Rejeté	30-sept-15	X		X		X		
2	3	76	309	GEP	MOREL, BRIDIER	V	2015 DEVE 126	relatif à l'expérimentation de trottoirs semi-végétalisés.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	30-sept-15						X	
3	3	77	310	GEP	MOREL, SOLANS	V	2015 OUVI 126	relatif à l'adaptation au changement climatique lors du réaménagement des places.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	30-sept-15							X
							DEVE 126				Adopté	30-sept-15						
							DEVE 127				Adopté	30-sept-15						
3	3	78		Les Républicains, UDI - MODEM	GOUJON, LAMOUR, de CLEMMONT-TONNERRE, WEHRING	V	2015 DPE 56	relatif au réservoir de Grenoble.	BLAUDEL	Retiré	30-sept-15							
							2015 DPE 56	relatif au réservoir de Grenoble.		Adopté	30-sept-15							
1	3	79		Les Républicains	BURKEL, de FROMENT, BLOCH	V	2015 DPE 56	relatif aux bornes de lavage.	BLAUDEL	Retiré	30-sept-15							
							DPE 56				Adopté							
3	3	80		NI	SIMONNET	VNR		relatif au développement de panneaux photovoltaïques innovants.	BLAUDEL	Rejeté	30-sept-15							
								relatif au développement de panneaux solaires photovoltaïques.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	30-sept-15						X	X
3	3	81	312	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif au développement de l'agriculture urbaine.	KOMITES	Adopté (amendé)	30-sept-15							
3	3	82	313	GEP	SOLANS, SOUVIRIS, BELLIARD	VNR		relatif à l'amélioration des espaces verts publics.	KOMITES	Adopté	30-sept-15							
3	3	83		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARRE	VNR		relatif à la propriété du jardin Nelson Mandela.	KOMITES	Rejeté	30-sept-15	X		X		X		
3	3	84		Les Républicains	GOUJON, LAMOUR, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif à la sécurisation du secteur du Jardin Blanc.	KOMITES	Rejeté	30-sept-15	X		X		X		

N° Commis- sion de délégation	N° Commis- sion OGI	N° Foraire	N° Adopté	Groupes ou Écologistes	Elys	A. V. Viv. LR	N° d'ordre	Objet	Adju- dicateur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Écologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Appareillis	UDI - Modem	Les Républicains	V U N M D
5	3	85		Les Républicains	GOUGON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, CEYRAC, EVIEN, COURTOIS	VNR		relatif à une opération immobilière au sein du square des Cinq-Frères.	KOMITES	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
	3	86		Les Républicains	BOURNAZEL, HONORE	V	2015 DVD 128	relatif à la mise aux normes de la station,	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
							DVD 128			Adopté	30-sept.-15					X		X
							DVD 137			Adopté	30-sept.-15					X	X	
							DVD 196			Adopté	30-sept.-15							X
3	3	87		Les Républicains	LEGARET, BERTHOUD, LEGAULT, d'AUTREBES, BURKEL, GOUGON, GONAGUEN, KUSTER	V	2015 DVD 211	relatif au règlement de voirie.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			X
							DVD 211			Adopté							X	
3	3	88-G		Écologistes		A	2015 DVD 19 G	Amendement technique.	NAIDOVSKI	Adopté	30-sept.-15							X
1	3	89-G		Les Républicains	KUSTER, BOILLLOT, LEGARET, HANEL, PAWLIK, SAINT-ETIENNE, GARRIGUES, GONGHIEN, PERRIN, FANFANT	V	2015 DVD 13 G	relatif à l'automatisation intégrale de la ligne 11.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			X
							DVD 13-G			Adopté								
3	3	90	314	SOCA	VAULGIN	VNR		relatif au réaménagement du boulevard de Bellevue.	NAIDOVSKI	Adopté	30-sept.-15							
3	3	91	315	GEF	BELLARD, SOUYRIS, GLEIZES, MOREL	VNR		relatif à l'extension de la journée sans véhicule pour l'édition 2016.	NAIDOVSKI	Adopté	30-sept.-15							
3	3	92		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'extension de la journée sans véhicule pour l'édition 2016.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15		X			X	X	
3	3	93		BIG-CL	BRIS, TAN	VNR		relatif à l'élaboration d'un plan pluri-	NAIDOVSKI	Rejeté (non présenté)	30-sept.-15							
		93 bis		Écologistes		V		relatif à l'élaboration d'un plan pluri-	NAIDOVSKI	Rejeté (non présenté)	30-sept.-15							
3	3	94		Les Républicains	HONORE, BOURNAZEL, BURKEL, PAWLIK, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux infractions des cars sur les boulevards de Cléchy, Rochecouart et la Chapelle.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
		94 bis	316	Écologistes		VNR		relatif au stationnement délictueux des autocars.	NAIDOVSKI	Adopté	30-sept.-15							
3	3	95		Les Républicains	GOUGON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, LEFEBVRE, COURTOIS	VNR		relatif aux normes de trafic.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
1	3	96		Les Républicains	KUSTER	VNR		relatif au projet de loi.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
3	3	97		Les Républicains	BOURNAZEL, KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à la qualité de l'air dans le métro.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
3	3	98		UDI - MODEM	GALLIOS, WEBERLING	VNR		relatif à l'amélioration de la qualité de l'air dans le métro.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
		98 bis	317	Les Républicains		VNR		relatif aux tâches saisonnières de propreté de l'espace public.	NAIDOVSKI	Adopté	30-sept.-15							
3	3	99		Les Républicains	KUSTER, BOULARD	VNR		relatif à la remise en état des chaussées suite à des accidents.	PENINOU	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
3	3	100		Les Républicains	BOULARD	VNR		relatif à l'organisation du service de propreté.	PENINOU	Rejeté (non présenté)	30-sept.-15							
3	3	101	318	UDI - MODEM	GALLIOS, GATEL	VNR		relatif aux mesures de réduction des jets de mégots.	PENINOU	Adopté	30-sept.-15							X
3	3	102	319	UDI - MODEM	GATEL, JEGO, LECOUTURER, DRIEL, MEHAL, POZZO DI BORGIO, NAHMAS	VNR												
3	3	103		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la réduction des déchets.	PENINOU	Rejeté	30-sept.-15	X		X	X	X		

N° Candidat à la députation	N° Circonscription Départementale	N° d'ordre	N° Adopté	Groupe ou Exécutif	Els	A, V, Vot, LR	N° de l'él.	Objet	Adite rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apprentis	UDI - Modem	Les Républicains	U N R
3	3	106		Les Républicains	HAREL	V	2015 DAVE 123	relatif au bruit généré par les terrasses.	BLAUÉ	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
							DEVE 129			Adopté	30-sept.-15						X	
							DASES 377 G			Adopté	30-sept.-15							
							DASES 86G			Adopté	30-sept.-15							
							DASES 154G			Adopté	30-sept.-15							
							DASES 370G			Adopté	30-sept.-15							
							DPE 12 G			Adopté	30-sept.-15							
4	4	126		PCF-GG	AQUA, BONNET-GUALDRI	VNR		relatif au Bureau de la Santé Environnementale et de l'Hygiène.	JOMIER	Ratifié	30-sept.-15							X
	4	105 bis	320	Exécutif		VNR			JOMIER	Adopté	30-sept.-15							X
4	4	106		Les Républicains, UDI - MODEM	GUASPINER, GAZEL, GABORIAUD, BOULAY ESPRUNNIER, HÉLARD, ASSOLINE, AVRICOMBE, LECOUTURIER, CHERTON, BOULET, CARPÈZ, JEON	VNR		relatif au patrimoine immobilier de l'A.P. ref.	JOMIER	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
							DASES 395 G			Adopté	30-sept.-15							
4	4	107		Les Républicains	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUDIN, CEYRAC	VNR		relatif au Pass Navigo Embarcade Américaines	VERSINI	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
1	4	108		NI	SIMONNET	VNR		relatif au défonçage et à la tarification du Navigo Embarcade.	VERSINI	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
	4	108 bis	321	Exécutif		VNR		relatif au défonçage et à la tarification du Navigo Embarcade.	VERSINI	Adopté	30-sept.-15						X	X
4	4	109	322	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux équipements de la Villa de Chirac.	VERSINI	Adopté	30-sept.-15						X	X
4	4	110-G		Les Républicains	BURKL, de FROMENT, BLOCH	V	2015 DASES 317 G	relatif au Club de prévention Sibel.	VERSINI	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
							DASES 317 G			Adopté	30-sept.-15							
							DASES 197 G			Adopté	30-sept.-15							X
5	5	111		Les Républicains	MONTANDON	V	2015 DLH 156	relatif à la mise en oeuvre d'un plan PI dans le 12e.	BROSSAT	Rejeté	30-sept.-15	X	X	X	X			
							DLH 156			Adopté	30-sept.-15					X	X	
							DLH 163			Adopté	30-sept.-15							X
							DLH 181			Adopté	30-sept.-15					X	X	
							DLH 222			Adopté	30-sept.-15					X	X	
							DLH 244			Adopté	30-sept.-15					X	X	
5	5	112		SOCA	GIRARD	VNR			BROSSAT	Rejeté	30-sept.-15							
	5	112 bis	323	Exécutif		VNR		relatif à l'application des surloyers dans le parc social du 4ème.	BROSSAT	Adopté	30-sept.-15					X	X	
6	6	113	324	SOCA	AIDENBAUM, GIRARD, FÉRAUD, LEVIEUX	VNR		relatif au contrôle des locations touristiques saisonnières.	BROSSAT	Adopté	30-sept.-15					X	X	
5	5	114	325	GEP	BRIDIER, BELLARD, SOUBIS	VNR		relatif à l'accès du site Internet Aribib.	BROSSAT	Adopté (amendé)	30-sept.-15						X	
5	5	115	326	GEP	BRIDIER, SOLANS	VNR		relatif à l'échelon participatif (3ème et 2ème).	BROSSAT	Adopté	30-sept.-15					X	X	
5	5	116	327	GEP, SOCA	ROUFAUT, LEVIEUX	VNR		relatif à la situation de l'immeuble du 6, rue Polonoise.	BROSSAT	Adopté	30-sept.-15					X	X	
5	5	117	328	GEP	BRIDIER, BELLARD, SOUBIS	VNR		relatif au financement du logement social.	BROSSAT	Adopté	30-sept.-15					X	X	
5	5	118	329	PCF-GG	BONNET-GUALDRI	VNR		relatif aux aides à la pierre.	BROSSAT	Adopté	30-sept.-15					X	X	

N° Commis- sion de dépôt	N° Com- mission (ou CDD)	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vau, LR	N° d'élus	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	Les Républicains	V. R. S. R. S. R.
5	5	119		Les Républicains	DUBUS, MONTANDON, EVREN, BOURNAZEL, VESPERINI, COURTOIS	VNR		relatif aux aides à la pierre.	BRUSAT	Rejeté	30-sept-15	X		X				
							ODEES 98 G	relatif à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".	MISSIKA	Adopté	30-sept-15		X					
5	5	120		SOCA	COUMET, de LA GONTIÈRE, LANO, GENIER	VNR		relatif à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".	MISSIKA	Rejeté	30-sept-15							
5	5	121		SEP	CONTASSOT, BRIDIER, MOREL	VNR		relatif à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".	MISSIKA	Rejeté	30-sept-15							
			390	Exécutif		VNR		relatif à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".	MISSIKA	Adopté	30-sept-15							X
5	5	122		SEP	BRIDIER, JULIEN	VNR		relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.	MISSIKA	Rejeté	30-sept-15							
5	5	123		Les Républicains, UDI - MODEM	BOURNAZEL, MERAI, HODORE	VNR		relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.	MISSIKA	Rejeté	30-sept-15	X	X	X	X			
5	5	124		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.	MISSIKA	Rejeté	30-sept-15	X	X	X	X			
			331	Exécutif		VNR		relatif au projet d'aménagement du stade Championnet.	MISSIKA	Adopté	30-sept-15					X	X	
5	5	125	332	SEP, PCF-FG	GLIZES, BELLARD, SOUYRIS, BONNET- CHALADA, PRIMEY, AQUA	VNR		relatif au dossier de la parcelle du 37 rue Bisson/48 rue Ramponneau.	MISSIKA	Adopté (amendé)	30-sept-15							
2	5	126		Les Républicains	PERIFAN, FANFANT	VNR		relatif à la création d'un pôle artisanal et artistique de Belleville.	MISSIKA	Rejeté	30-sept-15							
5	5	127		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la parcelle du 48 rue Ramponneau/37 rue Bisson.	MISSIKA	Rejeté	30-sept-15	X	X	X	X	X	X	
3	5	128		Les Républicains	GOUDON, PECHENARD, BURELLI	VNR		relatif à l'ouverture d'établissements de jeux.	MISSIKA	Rejeté	30-sept-15	X	X	X	X		X	
5	5	129		NI	SIMONNET	VNR		relatif au site du groupe Orange 18 et 20 rue de Navarin (7e).	MISSIKA	Rejeté	30-sept-15	X	X	X	X	X	X	
5	5	130		Les Républicains	HODENT	V	2015 DU 149	relatif à une loi dans le 7ème.	BRUSAT	Rejeté	30-sept-15	X	X	X	X			
							DU 169			Adopté	30-sept-15					X	X	
							DU 170			Adopté	30-sept-15					X	X	
5	5	131		Les Républicains	MONTANDON, PERIFAN, FANFANT	V	2015 DU 72	relatif à une étude de couverture partielle du polytechnique.	BAUDRIER	Rejeté	30-sept-15	X	X	X	X			
							DU 72			Adopté	30-sept-15					X	X	
3	132			Les Républicains, UDI - MODEM		A	2015 SG 61	relatif à la vidéosurveillance pour Paris.	BROSSEL	Rejeté	25-sept-15	X	X	X	X			
												X				X	X	
4	133	333		Exécutif		VNR		relatif au statut de Paris.	GREGOIRE	Adopté	29-sept-15							
1	134			Les Républicains		A	SOCA 1	Mobilisation de la communauté de Paris en faveur de l'accueil des réfugiés.	VERSINI	Rejeté	29-sept-15	X	X	X	X			
							SOCA 1			Adopté	29-sept-15						X	
							DORI 30			Adopté	29-sept-15							
							DORI 65			Adopté	29-sept-15							
							DASES 27			Adopté	29-sept-15					X		
							DASES 126 G			Adopté	29-sept-15							
							DASES 358 G			Adopté	29-sept-15							
							DDCT 122			Adopté	29-sept-15							X